

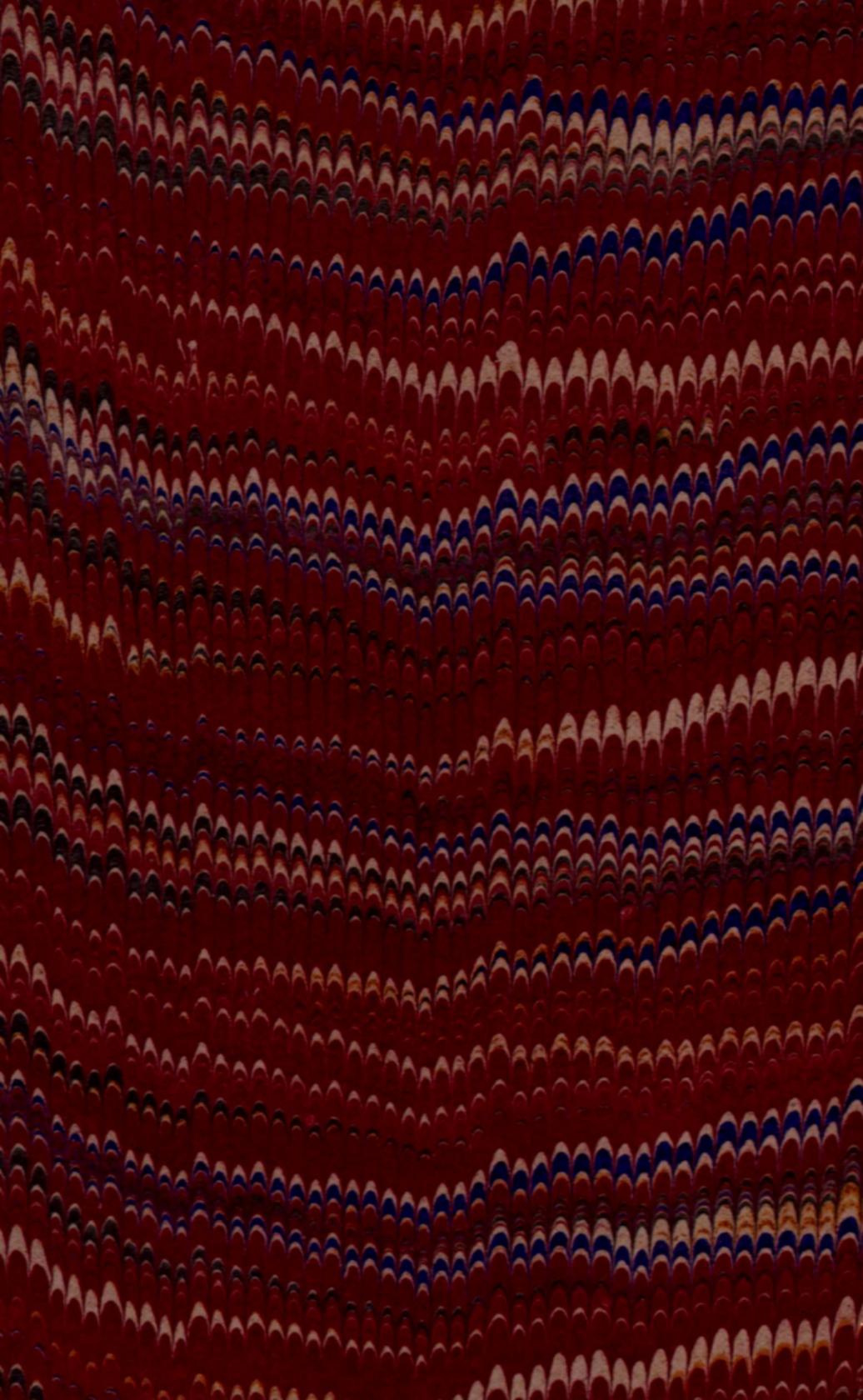


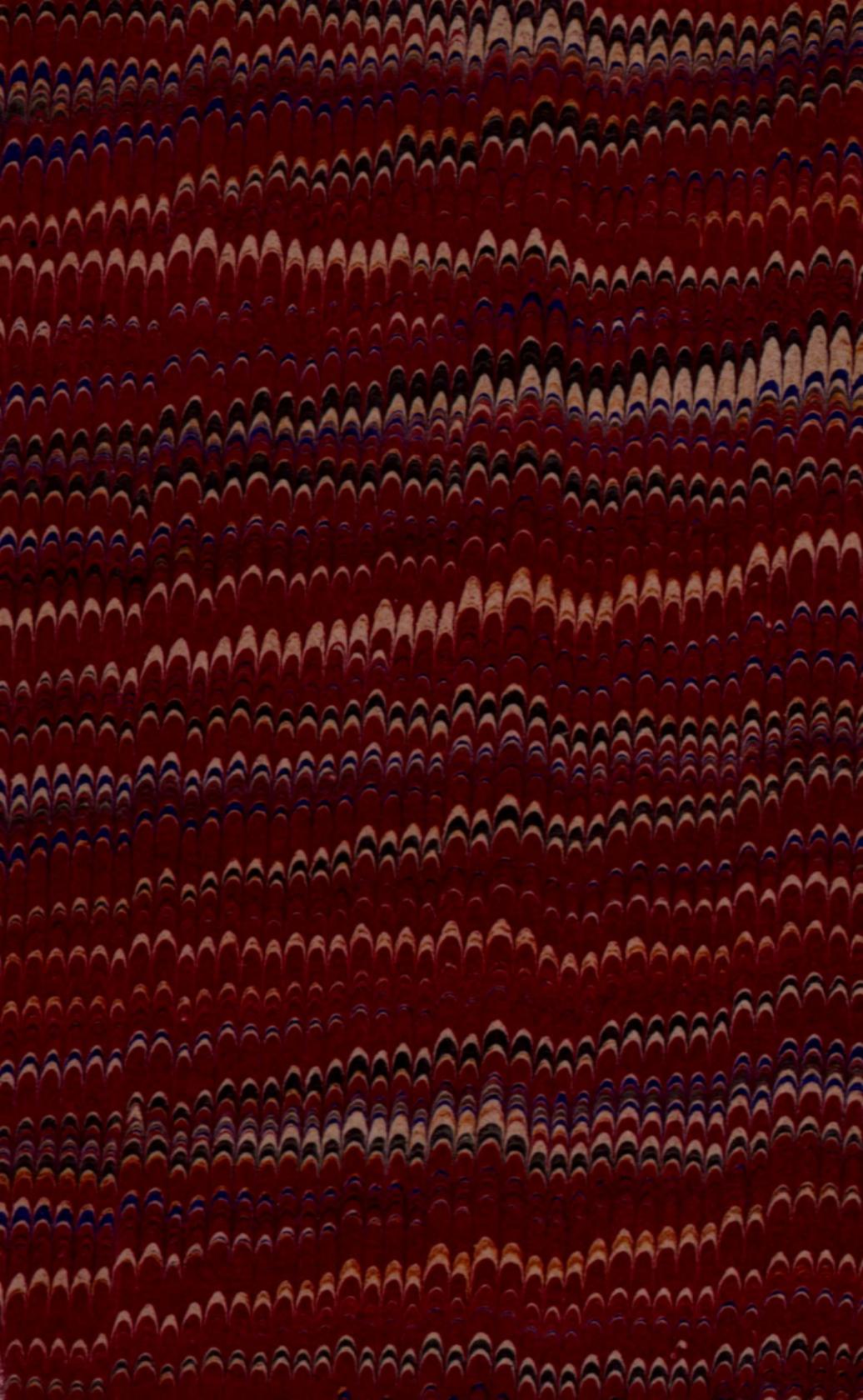
TITE-LIVE

ŒUVRES

4









JORGE BONSOR
CASTILLO DE MAIRENA DEL ALCOR
(SEVILLA)

BIBLIOTHÈQUE LATINE-FRANÇAISE

— 18 —

HISTOIRE ROMAINE
DE
TITE - LIVE

LIVRES XXV, XXVI, XXVII, XXVIII, XXIX XXX ET XXXI

TRADUITS

PAR MM. VERGER ET DUBOIS

NOUVELLE ÉDITION REVUE

PAR M. E. PESSONNEAUX

Professeur au Lycée Henri IV



COULOMMIERS. — IMPRIMERIE PAUL BRODARD ET C^{ie}.

R.225-4

*George Bonson
Paris Juillet 1894.*

OEUVRES COMPLÈTES

DE

TITE-LIVE

AVEC LA

TRADUCTION FRANÇAISE DE LA COLLECTION PANGKOUCKE

PAR

MM. LIEZ, DUBOIS, VERGER ET CORPET

NOUVELLE ÉDITION TRÈS-SOIGNEUSEMENT REVUE

PAR M. E. PESSONNEAUX

Professeur au Lycée Henri IV

PAR

M. BLANCHET

Docteur ès lettres, ex-Professeur de rhétorique au
Lycée de Strasbourg

ET

M. CHARPENTIER

Inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, Agrégé
de la Faculté des Lettres

ET

PRÉCÉDÉE D'UNE ÉTUDE SUR TITE-LIVE

PAR M. CHARPENTIER

TOME QUATRIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6. RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1885



THE LIFE

OF

THE

REVEREND

FATHER

AND

DEAR

CHILD

OF

THE

REVEREND

FATHER

AND

DEAR

TITE-LIVE

HISTOIRE DE ROME

DÉPUIS SA FONDATION.

LIVRE XXV

SOMMAIRE.

P. Cornélius Scipion, surnommé depuis l'Africain, est créé édile avant l'âge. Annibal s'empare de Tarente, à l'exception de la citadelle, où la garnison romaine s'est réfugiée: la ville lui est livrée par quelques jeunes Tarentins, qui en sortent la nuit sous le prétexte d'une partie de chasse. Institution des jeux Apollinaires, fondée d'après les vers de Marcius, qui avaient prédit le désastre de Cannes. Succès que les consuls Q. Fulvius et Ap. Claudius obtiennent sur Magon, général des Carthaginois. Le proconsul Ti. Sempronius Gracchus, attiré dans une embuscade par un Lucanien, son hôte, est tué par Magon. Centénius Pénula, jusqu'alors simple centurion, demande

LIBER XXV.

EPITOME.

P. Cornelius Scipio, postea Africanus, ante annos ædilis factus est. Annibal urbem Tarentum, præter arcem, in quam præsidium Romanorum fugerat, per tarentinos juvenes, qui se noctu venatum ire simulaverant, cepit. Ludi Apollinæres ex Marcii carminibus, quibus cannensis clades prædicta fuerat, instituti sunt. A Q. Fulvio et Ap. Claudio consulibus adversus Hannonem, Pœnorum ducem, prospere pugnatum est. Ti. Sempronius Gracchus proconsul, ab hospite suo Lucano in insidias deductus, a Magone interfectus est. Centenius Penula, qui centurio militaverat, quum petisset a senatu, ut

au sénat le commandement d'une armée, et promet de vaincre Annibal : on lui donne un corps de huit mille hommes; il livre bataille, et est taillé en pièces avec les siens. Le préteur Cn. Fulvius est battu aussi par Annibal : seize mille hommes périssent dans cette action; lui-même s'échappe avec deux cents cavaliers pour toute suite. Capoue est assiégée par les consuls Q. Fulvius et Ap. Claudius. Claudius Marcellus s'empare de Syracuse, après un siège de trois ans, où il mérite le titre de grand homme. Dans le tumulte de l'assaut, Archimède, tout occupé de figures qu'il a tracées sur le sable, est tué par un soldat. Les deux Scipions P. et Cn., après huit années de hauts faits et de triomphes en Espagne, trouvent une mort tragique avec leurs armées presque tout entières. Cette province va être perdue pour la république, lorsque L. Marcius, chevalier romain, à force de courage et d'activité, recueille les débris des deux armées, et ranime la valeur des soldats qui forcent les deux camps ennemis, y tuent trente-sept mille hommes, font dix-huit cent trente prisonniers, et s'emparent d'un riche butin. Marcius est proclamé général.

I. Tandis que ces événements ont eu lieu en Afrique et en Espagne, Annibal passa l'été sur le territoire de Tarente, dans l'espérance de se rendre maître de cette place par trahison. Cependant, quelques villes fort peu importantes de la dépendance des Tarentins et des Sallentins, se donnèrent à lui. A la même époque, des douze peuples des Bruttiens, qui, l'année précédente, avaient embrassé le parti de Carthage, ceux de Consentia et de Thurium, rentrèrent dans l'alliance de Rome. Un plus grand nombre eût fait comme eux, si T. Pomponius Veientanus, préfet des alliés, tout fier de quelques incursions assez heureuses

sibi exercitus daretur, pollicitusque esset, si hoc impetrasset, de Annibale victoriam, octo millibus acceptis, militum dux factus, conflixit acie cum Annibale, et cum exercitu cæsus est. Cn. Fulvius prætor male adversus Annibalem pugnavit; in quo prælio hominum sexdecim millia ceciderunt : ipse cum equitibus ducentis effugit. Capua obsessa est a Q. Fulvio et Ap. Claudio consulibus. Claudius Marcellus Syracusas expugnavit anno tertio, et ingentem se virum gessit : in eo tumultu urbis captæ, Archimedes, intentus formis, quas in pulvere descriperat, interfectus est. P. et Cn. Scipiones in Hispania tot tantarumque rerum feliciter gestarum tristem exitum tulerunt : prope cum totis exercitibus cæsi, anno octavo, quam in Hispaniam iverant; amissaque ejus provinciæ possessio foret, nisi L. Marcii, equitis romani, virtute et industria, contractis exercituum reliquiis, ejusdem hortatu, bina castra hostium expugnata essent. Ad triginta septem millia cæsa, ad mille octingentos triginta capti, præda ingens parta. Dux Marcius appellatus est.

I. Dum hæc in Africa atque in Hispania geruntur ¹, Annibal in agro tarentino æstatem consumpsit, spè per proditorem urbis Tarentinorum potiundæ. Ipsorum interim Sallentinorum ignobiles urbes ad eum defecerunt. Eodem tempore, in Bruttiis, ex duodecim populis, qui, anno priore, ad Pœnos desciverant, Consentini et Thurini in fidem populi romani redierunt. Et plures rediissent, ni T. Pomponius Veientanus, præfectus socium, prosperis aliquot

¹ U. C. 539. A. C. 213.

sur les terres des Bruttians, n'eût pris les airs d'un général, et, à la tête d'une multitude indisciplinée rassemblée au hasard, n'en fût venu aux mains avec Hannon. Dans ce combat on perdit beaucoup d'hommes, tant villageois qu'esclaves, tués ou faits prisonniers. La perte la moins sensible fut celle du chef, cause de cette bataille téméraire, auparavant publicain, et qui, par toute sorte de manœuvres coupables avait été nuisible autant qu'infidèle à la république et à ses alliés. Le consul Sempronius engagea en Lucanie quelques escarmouches, dont aucune ne mérite d'être citée, et réduisit plusieurs villes de peu d'importance. Plus la guerre se prolongeait, avec une alternative toujours nouvelle de succès et de revers, plus aussi la fortune et les esprits des Romains éprouvaient de révolutions : infectée de superstition et de cérémonies étrangères, Rome sembla tout à coup présenter de nouveaux hommes et de nouveaux dieux. Déjà ce n'était plus en secret et dans l'intérieur des maisons que l'ancien culte était aboli ; en public même, dans le Forum, au Capitole, on voyait une troupe de femmes qui n'offraient plus aux dieux les sacrifices, ni les prières des anciens Romains ; de misérables sacrificateurs, des devins inconnus avaient fanatisé les esprits ; leur nombre se grossissait de la foule des villageois, qui, chassés par la misère et l'effroi, de leurs campagnes incultes et dévastées par une longue guerre, se jetaient dans la ville, où il devenait plus aisé d'exploiter l'erreur, et d'exercer un charlatanisme que l'impunité semblait autoriser. D'abord, les bons citoyens déplo-

populatiōnibus in agro bruttio justī ducis speciem nactus, tumultuario exercitu coacto, cum Hannone conflixisset. Magna ibi vis hominum, sed incondita turbæ agrestium servorumque, cæsa aut capta est : minimumque jacturæ fuit, quod præfectus inter ceteros est captus, et tum temerariæ pugnæ auctor, et ante publicanus, omnibus malis artibus et reipublicæ et societatibus infidus damnosusque. Sempronius consul in Lucanis multa prælia parva, haud ullum dignum memoratu, fecit: et ignobilia oppida Lucanorum aliquot expugnavit. Quo diutius trahebatur bellum, et variabant secundæ adversæque res non fortunam magis, quam animos, hominum ; tanta religio, et ea magna ex parte externa, civitatem incessit, ut aut homines, aut dii repente alii viderentur facti ; nec jam in secreto modo, atque intra parietes, abolebantur romani ritus ; sed in publico etiam, ac Foro Capitolioque, mulierum turba erat, nec sacrificantium, nec precantium deos patrio more. Sacrificuli ac vates ceperant hominum mentes : quorum numerum auxit rustica plebs, ex incultis diutino bello infestisque agris, egestate et metu in urbem compulsæ : et quæstus ex alieno errore facilis, quem velut ex concessæ artis usu exercebant. Primo

rèrent en secret ces désordres ; ensuite, leurs plaintes éclatèrent dans le sénat, dans le public : des reproches sévères furent adressés par les sénateurs aux édiles et aux triumvirs capitaux, dont on blâmait la négligence : mais, lorsque ces derniers s'efforcèrent d'écartier du Forum cette multitude aveuglée, et de disperser l'appareil du nouveau culte, peu s'en fallut qu'ils ne fussent maltraités. Le mal était devenu trop violent, pour que des magistrats du second ordre pussent y apporter remède : alors le sénat chargea M. Atilius, préteur de la ville, de délivrer le peuple de ces vaines superstitions. Atilius fit lire dans l'assemblée le sénatus-consulte, et une ordonnance « qui enjoignait à quiconque aurait chez lui des livres de divinations, de prières, ou de rites écrits de sacrifices, de lui remettre ces ouvrages et ces lettres, avant les calendes d'avril : défense était faite à tous de sacrifier, en aucun lieu public ou sacré, avec des cérémonies nouvelles ou étrangères. »

II. Rome perdit, cette année, plusieurs ministres du culte public : L. Cornélius Lentulus, souverain pontife ; C. Papirius Mason, fils de Caius, pontife ; P. Furius Philus, augure ; et C. Papirius Mason, fils de Lucius, décemvir des sacrifices. On donna la place de Lentulus à M. Cornélius Céthégus ; celle de Papirius à Cn. Servilius Cépion ; l'on créa augure L. Quinctius Flaminius, et décemvir des sacrifices, L. Cornélius Lentulus. Le temps des comices consulaires approchait ; mais, comme on n'était pas d'avis

secretæ honorum indignationes exaudiebantur, deinde ad patres etiam et ad publicam querimoniam excessit res. Incusati graviter ab senatu ædiles triumvirique capitales, quod non prohiberent, quum emovere eam multitudinem e Foro, ac disjicere apparatus sacrorum conati essent, haud procul abfuit, quin violarentur. Ubi potentius jam esse id malum apparuit, quam ut minores per magistratus sedaretur, M. Atilio, prætori urbis, negotium ab senatu datum est, ut his religionibus populum liberaret. Is et in concione senatusconsultum recitavit, et edixit, « Ut, quicumque libros vaticinos precatationesve, aut artem sacrificandi conscriptam haberet, eos libros omnes litterasque ad se, ante calendas apriles, deferret : neu quis, in publico sacrove loco, novo aut externo ritu sacrificaret. »

II. Et aliquot publici sacerdotes mortui, eo anno, sunt : L. Cornelius Lentulus, pontifex maximus, et C. Papirius C. F. Maso pontifex, et P. Furius Philus augur, et C. Papirius L. F. Maso decemvir sacrorum. In Lentuli locum M. Cornelius Cethegus, in Papirii Cn. Servilius Cæpio, pontifices suffecti sunt ; augur creatus L. Quinctius Flaminius, decemvir sacrorum L. Cornelius Lentulus. Comitiorum consularium jam appetebat tempus ; sed, quia consules a

de détourner les consuls des soins de la guerre, le consul Ti. Sempronius nomma dictateur, pour présider l'assemblée, C. Claudius Centhon, qui choisit pour maître de la cavalerie Q. Fulvius Flaccus. Le premier jour des comices, le dictateur nomma consuls Q. Fulvius Flaccus, maître de la cavalerie, et Ap. Claudius Pulcher, qui avait été préteur en Sicile. Ensuite, on élut préteurs Cn. Fulvius Flaccus, C. Claudius Néron, M. Junius Silanus, et P. Cornélius Sulla. Après les élections, le dictateur abdiqua. Cette année, M. Cornélius Céthégus eut pour collègue dans l'édilité curule P. Cornélius Scipion, surnommé depuis l'Africain. Scipion brigua cette charge, et les tribuns du peuple s'opposaient à sa demande, qu'on devait, disaient-ils, regarder comme non avenue, parce qu'il n'avait pas l'âge prescrit par les lois. « Si tous les Romains, dit Scipion, veulent me nommer édile, je suis assez âgé. » Après cette réponse, la faveur des tribus qui coururent aux suffrages, fut telle, que les tribuns se désistèrent aussitôt de leur opposition. Les édiles, en récompense, firent célébrer, pendant un jour, les jeux romains, avec toute la magnificence que comportaient ces temps-là, et distribuer des mesures d'huile dans chaque quartier. L. Villius Tappulus et Fundanius Fundulus, édiles plébéiens, accusèrent devant le peuple quelques dames romaines d'adultère, et plusieurs furent condamnées à l'exil. Les jeux plébéiens furent célébrés, pendant deux jours ; et un festin solennel fut offert à Jupiter, à l'occasion de ces jeux.

bello intentos advocare non placebat, Ti. Sempronius consul, comitiorum causa, dictatorem dixit C. Claudium Centhonem; ab eo magister equitum est dictus Q. Fulvius Flaccus. Dictator, primo comitali die, creavit consules Q. Fulvium Flaccum, magistrum equitum, et Ap. Claudium Pulchrum, cui Sicilia provincia in prætura fuerat. Tum prætores creati Cn. Fulvius Flaccus, C. Claudius Nero, M. Junius Silanus, P. Cornelius Sulla. Comitibus perfectis, dictator magistratu abiit. Ædilis curulis fuit, eo anno, cum M. Cornelio Cethego P. Cornelius Scipio, cui post Africano fuit cognomen : huic petenti ædilitatem quum obsisterent tribuni plebis, negantes rationem ejus habendam esse, quod nondum legitima ætas esset : « Si me, inquit, omnes Quirites ædilem facere volunt, satis annorum habeo. » Tanto inde favore ad suffragium ferendum in tribus discursum est, ut tribuni repente incepto destiterint. Ædilitia largitio hæc fuit. Ludi Romani pro temporis illius copiis magnifice facti, et diem unum instaurati, et congii olei in vicus singulos dati. L. Villius Tappulus et M. Fundanius Fundulus, ædiles plebei, aliquot matronas apud populum probri accusarunt : quasdam ex eis damnatas in exilium egerunt. Ludi plebei per biduum instaurati ; et Jovis epulum fuit, ludorum causa.

III. Les consuls Q. Fulvius Flaccus, pour la troisième fois, et Ap. Claudius, entrent en fonctions, et les préteurs ont tiré les provinces au sort : P. Cornélius Sulla réunit la préture de la ville et la juridiction des étrangers, qui formaient auparavant deux magistratures différentes ; Cn. Fulvius Flaccus eut l'Apulie, C. Claudius Néron, Suessula, et M. Junius Silanus, la Toscane. Les deux consuls furent chargés de la guerre contre Annibal, chacun avec deux légions qu'ils devaient recevoir, l'un de Q. Fabius, consul de l'année précédente, l'autre de Fulvius Centumalus. Le préteur Fulvius Flaccus dut prendre celles qui avaient servi à Lucérie, sous le préteur Émilien ; et Claudius Néron, son collègue, celles que C. Térentius avait dans le Picénum : tous deux eurent à faire des recrues, pour compléter leurs corps d'armée. M. Junius obtint, pour la garde de la Toscane, les légions urbaines, levées l'année précédente. On continua dans les commandements de la Lucanie et de la Gaule Ti. Sempronius Gracchus et P. Sempronius Tuditanus, avec le même titre et les mêmes troupes ; P. Lentulus, dans le gouvernement de l'ancienne province, en Sicile ; M. Marcellus, dans la partie qui comprenait Syracuse et les États du roi Hiéron ; T. Otacilius garda le commandement de la flotte ; M. Valérius le département de la Grèce ; Q. Mucius Scévola celui de la Sardaigne ; et les deux Scipions, P. et Cn., celui des Espagnes. Les anciennes armées se renforcèrent de deux légions urbaines levées par les consuls, ce qui forma, cette année, un effectif de vingt-trois légions. Les levées des consuls furent troublées par

III. Q. Fulvius Flaccus tertium, Ap. Claudius consulatum ineunt. Et prætores provincias sortiti sunt ; P. Cornelius Sulla urbanam et peregrinam, quæ duorum ante sors fuerat, Cn. Fulvius Flaccus Apuliam, C. Claudius Nero Suessulam, M. Junius Silanus Tuscos. Consulibus bellum cum Annibale et binæ legiones decretæ : alter a Q. Fabio, superioris anni consule, alter a Fulvio Centumalo acciperet. Prætorum, Fulvii Flacci, quæ Luceriæ sub Æmilio prætore ; Neronis Claudii, quæ in Piceno sub C. Terentio fuissent, legiones essent ; supplementum in eas quisque scriberet sibi. M. Junio in Tuscos legiones urbanæ prioris anni datæ. Ti. Sempronio Graccho et P. Sempronio Tuditano imperium provinciæque Lucani et Gallia cum suis exercitibus prorogatæ : item P. Lentulo, qua vetus provincia in Sicilia esset ; M. Marcello Syracusæ, et qua Hieronis regnum fuisset : T. Otacilio classis : Græcia M. Valerio : Sardia Q. Mucio Scævola ; Hispaniæ P. et Cn. Corneliis. Ad veteres exercitus duæ urbanæ legiones a consulibus scriptæ, summaque trium et viginti legionum, eo anno, effecta est. Delectum consulum M. Postumii Pyrgensis cum magno prope motu

P. Postumius de Pyrges, qui faillit exciter aussi une révolution. Ce Postumius était un publicain qui, depuis plusieurs années, n'avait eu d'égal pour l'avarice et pour la fraude, que ce T. Pomponius Veientanus, fait prisonnier, l'année d'au paravant, par Hannon, après son irruption téméraire en Lucanie. Ces publicains, profitant de la clause de leur marché, qui mettait sur le compte de l'État les pertes occasionnées par les tempêtes dans les transports militaires, avaient d'abord supposé de faux naufrages ; et ceux même qui étaient réels, furent occasionnés par leur perfidie plutôt que par le hasard. En effet, sur des vaisseaux délabrés et hors de service, ils avaient chargé des marchandises de peu de valeur et en petite quantité, les avaient fait couler à fond en pleine mer, en recueillant les matelots sur des esquifs préparés d'avance ; puis, ils réclamaient frauduleusement le prix de fournitures considérables. L'année précédente, le consul M. Atilius, informé de cette fourberie, l'avait dénoncée au sénat, qui n'avait cependant ordonné aucune mesure coercitive, parce qu'il ne voulait pas, dans les circonstances présentes, indisposer la classe des publicains. Le peuple se montra vengeur plus sévère de la supercherie : deux de ses tribuns, Sp. et L. Carvilius, indignés d'une prévarication si odieuse et si infâme, prononcèrent contre M. Postumius une amende de deux cent mille pièces de monnaie. Le jour de l'assignation, l'assemblée du peuple fut si nombreuse, que la place du Capitole pouvait à peine la contenir. La cause plaidée, Postumius semblait n'avoir plus d'autre espérance que l'opposition de C. Servilius Casca, tribun

rerum factum impediit. Publicanus erat Postumius, qui, multis annis, parem fraude avaritiaque neminem in civitate habuerat, præter T. Pomponium Veientanum, quem populantem temere agros in Lucanis, ductu Hannonis, priore anno, ceperant Carthaginienses. Hi, quia publicum periculum erat a vi tempestatis in iis, quæ portarentur ad exercitus, et ementiti erant falsa naufragia et ea ipsa, quæ vera renuntiaverant, fraude ipsorum facta erant, non casu ; in veteres quassasque naves paucis et parvi pretii rebus impositis, quum mersissent eas in alto, exceptis in præparatas scaphas nautis, multiples fuisse merces ementiebantur. Ea fraus indicata M. Atilio prætori, priore anno, fuerat, ac per eum ad senatum delata, nec tamen ullo senatusconsulto notata : quia patres ordinem publicanorum in tali tempore offensum nolebant. Populus severior vindex fraudis erat ; excitæ tandem duo tribuni plebis Sp. et L. Carvillii, quum rem invisam infamemque cernerent, ducentum millium æris multam M. Postumio dixerunt ; cui certandæ quum dies advenisset, conciliumque tam frequens plebis adesset, ut multitudinem area Capitolii vix caperet ; perorata causa, spes una videbatur esse, si C. Servilius Casca, tribunus ple-

du peuple, son parent et son allié, qui devait prononcer son *veto*, avant que les tribus allassent aux voix. Les témoins entendus, les tribuns firent retirer le peuple, et l'on apporta l'urne aux scrutins, pour que le sort décidât en quel tour les Latins opineraient. Cependant les fermiers pressaient Casca de faire ajourner la décision ; le peuple réclamait à grands cris : Casca, assis au premier rang, dans un coin de la tribune aux harangues, était partagé entre la crainte et la honte. Les publicains, voyant qu'il y avait peu à compter sur lui, et pour échapper à la faveur du tumulte, se réunissent en troupe, forcent le passage par l'espace que la retraite des citoyens a laissé vide, et se prennent de querelle avec le peuple et les tribuns. On allait en venir aux mains, lorsque le consul Fulvius dit aux tribuns : « Ne voyez-vous pas que vous êtes forcés de reculer, et qu'une sédition éclatera, si vous ne congédiez au plus tôt l'assemblée ? »

IV. On écarte la multitude, on convoque le sénat, et les consuls font leur rapport sur la violence et l'audace des publicains qui ont troublé l'assemblée du peuple. « M. Furius Camille, disent-ils, dont l'exil avait entraîné la ruine de Rome, s'était laissé condamner par ses concitoyens irrités. Avant lui, les décemvirs, dont les lois régissaient encore la république ; après lui, des personnages du premier rang avaient subi le jugement du peuple. Mais Postumius de Pyrges avait osé violenter la liberté des votes, forcer une assemblée à se dissoudre, fouler aux pieds l'autorité des tribuns, attaquer les citoyens à main armée, s'emparer d'un poste

bis, qui propinquus cognatusque Postumio erat, prius, quam ad suffragium tribus vocarentur, intercessisset. Testibus datis, tribuni populum submoverunt ; sitellaque allata est, ut sortirentur, ubi Latini suffragium ferrent. Interim publicani Cascæ instare, ut concilio diem eximeret ; populus reclamare : et forte in cornu primus sedebat Casca, cui simul metus pudorque animum versabat. Quum in eo parum præsidii esset, turbandæ rei causa, publicani per vacuum in summoto locum cuneo irruperunt, jurgantes simul cum populo tribunisque. Nec procul dimicatione res erat, quum Fulvius consul tribunis, « Nonne videtis, inquit, vos in ordinem coactos esse, et rem ad seditionem spectare, ni prope dimittitis plebis concilium ? »

IV. Plebe dimissa, senatus vocatur, et consules referunt de concilio plebis turbato vi atque audacia publicanorum. « M. Furium Camillum, cujus exilium ruina urbis secuta fuerit, damnari se ab iratis civibus passum esse. Decemviros ante eum, quorum legibus ad eam diem viverent, multos postea principes civitatis, judicium de se populi passos. Postumium Pyrgensem suffragium populo romano extorsisse, concilium plebis sustulisse, tribunos in ordinem coe-

pour séparer le peuple de ses tribuns, et pour empêcher que les tribuns ne fussent appelées aux suffrages. S'il n'y avait eu ni combat, ni meurtre, on ne le devait qu'à la modération des magistrats, qui, pour le moment, avaient cédé à la fureur et à l'audace de quelques factieux, s'étaient laissé vaincre, eux et le peuple romain, et avaient congédié, au gré de Postumius, une assemblée que le prévenu ne cherchait qu'un prétexte de rompre à force ouverte, et d'ensanglanter par les armes. » Les sénateurs les plus recommandables parlèrent dans le même sens, et le sénat décréta qu'une violence si atroce, et d'un exemple si pernicieux, était attentatoire à la république : aussitôt les Carvilius se désistèrent de l'amende, pour intenter à Postumius une accusation capitale : s'il ne donnait caution, le licteur avait ordre de le saisir et de le traîner en prison. Postumius fournit des cautions, mais ne comparut pas au jour marqué. Le peuple, sur la demande des tribuns, ordonna que, « si M. Postumius ne se présentait pas avant les calendes de mai, s'il ne répondait pas en personne à la citation, ou n'alléguait des excuses valables, il serait considéré comme banni, ses biens seraient vendus, on lui interdirait l'eau et le feu. » Ensuite chacun des auteurs du trouble **et du tumulte fut accusé de crime capital**, et obligé de donner caution. D'abord ceux qui n'en présentaient pas, puis ceux mêmes qui en offraient, furent jetés dans les fers ; en sorte que, pour se soustraire à ce danger, la plupart s'exilèrent volontairement.

gisse, contra populum romanum aciem instruxisse, locum occupasse, ut tribunos a plebe intercluderet, tribus in suffragium vocari prohiberet. Nihil aliud a cæde ac dimicatione continuisse homines, nisi patientiam magistratum, quod cesserint in præsentia furori atque audaciæ paucorum, vincique se ac populum romanum passi sint: et comitia, quæ reus vi atque armis prohibiturus erat, ne causa quærentibus dimicationem daretur, voluntate ipsius sustulerint. » Hæc quum ab optimo quoque pro atrocitate rei acta essent, vimque eam contra rempublicam et pernicioso exemplo factam, senatus decreasset; confestim Carvili tribuni plebis, ommissa multæ certatione, rei capitalis diem Postumio dixerunt: ac, ni vades daret, prehendi a viatore, atque in carcerem duci jusserunt. Postumius, vadibus datis, non adfuit. Tribuni plebem rogaverunt, plebesque ita scivit: « Si M. Postumius ante calendas maias non prodisset, citatusque eo die non respondisset, neque excusatus esset, videri eum in exsilio esse: bonaque ejus venire, ipsi aqua et igni placere interdici. » Singulis deinde eorum, qui turbæ ac tumultus concitatores fuerant, rei capitalis diem dicere, ac vades postulare cœperunt. Primo non dantes, deinde etiam eos, qui dare possent, in carcerem conjiciebant: cujus rei periculum vitantes, plerique in exsiliū abierunt.

V. Telle fut l'issue de la fraude des publicains, et de l'audace qui l'avait protégée. Les comices pour l'élection d'un souverain pontife s'ouvrirent sous la présidence du nouveau pontife, M. Cornélius Céthégus. Trois candidats briguaient cette dignité avec la plus vive ardeur : le consul Q. Fulvius Flaccus, qui déjà avait été deux fois consul et une fois censeur ; Manlius Torquatus, également célèbre par deux consulats et par une censure ; et P. Licinius Crassus, qui allait aussi se mettre sur les rangs pour l'édilité curule. Malgré la vieillesse et l'illustration de ses rivaux, le jeune Licinius triompha dans cette lutte. Avant lui, depuis cent vingt ans, personne, à l'exception de P. Cornélius Calussa, n'avait été nommé grand pontife, avant d'avoir pris place sur la chaise curule. Les consuls faisaient difficilement leurs levées, parce que la jeunesse était trop peu nombreuse pour former à la fois de nouvelles légions urbaines, et pour remplir le cadre des anciennes : le sénat « sans les dispenser de poursuivre leur opération, choisit six triumvirs, qu'il chargea de parcourir les bourgs, villes et marchés de l'Italie ; les trois premiers, dans le rayon de cinquante milles autour de Rome, et les trois autres au delà de cette étendue ; de reconnaître ce que chaque canton offrait de jeunes gens de condition libre, et d'enrôler tous ceux qui leur paraîtraient assez forts pour porter les armes, lors même qu'ils n'auraient pas l'âge du service militaire. On engagea les tribuns à proposer au peuple une loi, pour autoriser ceux qui seraient enrôlés avant dix-sept ans à compter

V. Hunc fraus publicanorum, deinde fraudem audacia protegens, exitum habuit. Comititia inde pontifici maximo creando sunt habita. Ea comitia novus pontifex M. Cornelius Cethegus habuit. Tres ingenti certamine petierunt ; Q. Fulvius Flaccus consul, qui et ante bis consul et censor fuerat ; et T. Manlius Torquatus, et ipse duobus consulatibus et censura insignis : et P. Licinius Crassus, qui et ædilitatem curulem petiturus erat : hic senes honoratosque juvenis in eo certamine vicit. Ante hunc, intra centum annos et viginti, nemo, præter P. Cornelium Calussam, pontifex maximus creatus fuerat, qui sella curuli non sedisset. Consules quum ægre delectum conficerent, quod inopia juniorum non facile in utrumque, ut et novæ urbanæ legiones, et supplementum veteribus scriberetur, sufficiebat ; senatus « absistere eos incepto vetuit, et triumviros binos creari jussit : alteros, qui citra, alteros, qui ultra quinquagesimum lapidem in pagis, forisque, et conciliabulis omnem copiam ingenuorum inspicerent ; et, si qui roboris satis ad ferenda arma habere viderentur, etiamsi nondum militari ætate essent, milites facerent. Tribuni plebis, si iis videretur, ad populum ferrent, ut, qui minores septem et decem annis

leurs campagnes du jour de leur engagement, comme ceux qui entraient au service âgés de dix-sept ans ou plus. » La commission des triumvirs nommés par ce sénatus-consulte fit dans les campagnes les levées qu'on lui avait prescrites. A la même époque, on lut dans le sénat une lettre de M. Marcellus, au sujet d'une requête qui lui avait été présentée par les troupes de P. Lentulus, en Sicile. C'étaient les débris du désastre de Cannes, relégués en Sicile, comme on l'a dit plus haut, avec défense de reparaitre en Italie avant la fin de la guerre punique.

VI. Ces soldats, avec l'autorisation de Lentulus, députèrent vers M. Marcellus, alors en quartier d'hiver, les premiers officiers de leur cavalerie, et l'élite de leurs centurions et de l'infanterie de leurs légions. L'un d'eux, ayant obtenu la permission de parler, s'exprima en ces termes : « Lorsque vous étiez consul, M. Marcellus, nous eûmes le dessein de vous aller trouver en Italie, dès le moment où le sénat rendit contre nous un décret, sinon injuste, du moins rigoureux ; mais nous fûmes retenus par l'espoir qu'on nous envoyait dans une province où la mort des rois causait des troubles pour y soutenir une guerre pénible contre les Siciliens et les Carthaginois réunis, et qu'alors, par notre sang et par nos blessures, nous fléchirions le sénat irrité : ainsi, du temps de nos ancêtres, les soldats faits prisonniers par Pyrrhus à Héraclée, firent oublier leur défaite, en combattant contre le même Pyrrhus. Et pourtant, pères conscrits, quel était notre crime, et qui put alors, comme aujourd'hui,

sacramento dixissent, iis perinde stipendia procederent, ac si septem et decem annorum, aut majores, milites facti essent. » Ex hoc senatusconsulto creati triumviri bini conquestionem ingenuorum per agros habuerunt. Eodem tempore, ex Sicilia litteræ M. Marcelli de postulatis militum, qui cum P. Lentulo militabant, in senatu recitatae sunt. Cannensis reliquæ cladis hic exercitus erat, relegatus in Siciliam, sicut ante dictum est, ne ante punici belli finem in Italiam reportaretur.

VI. Hi, permissu Lentuli, primores equitum centurionumque, et robora ex legionibus peditum, legatos in hiberna ad M. Marcellum miserunt, e quibus unus potestate dicendi facta, « Consulem, inquit, te, M. Marcelle, in Italiam adissemus, quum primum de nobis, etsi non iniquum, certe triste senatusconsultum factum est ; nisi hoc sperassemus, in provinciam nos morte regum turbatam ad grave bellum adversus Siculos simul Pœnosque mitti : et sanguine nostro vulneribusque nos senatui satisfacturos esse : sicut patrum memoria, qui capti a Pyrrho ad Heracleam erant, adversus Pyrrhum ipsum pugnantes satisfecerunt. Quanquam quod ob meritum nostrum succensuistis,

armer contre nous votre colère ? Car il me semble voir les deux consuls et le sénat tout entier, lorsque je vous considère, M. Marcellus : certes, si à Cannes vous eussiez été notre général, le sort de l'État et le nôtre eussent été moins affreux. Mais souffrez, qu'avant de nous plaindre de notre situation, nous puissions nous justifier du délit qu'on nous reproche. Si ce n'est point le courroux des dieux, ni le destin, dont la loi immuable enchaîne la suite des événements, mais la faute des hommes, qui a causé notre perte à Cannes, sur qui le reproche doit-il retomber ? sur les soldats, ou sur leurs chefs ? Soldat, je n'aurai garde d'accuser mon général, surtout lorsque je sais que le sénat lui a rendu des actions de grâce, pour n'avoir point désespéré de la république ; et que, depuis sa fuite de Cannes, on lui a, d'année en année, continué le commandement. Nos autres tribuns militaires, échappés comme nous à ce désastre, demandent et obtiennent, nous dit-on, des honneurs et des commandements. Eh quoi ! pères conscrits, n'avez-vous de l'indulgence que pour vous et pour vos enfants, et réservez-vous toute votre rigueur pour nous, comme pour de vils esclaves ? Un consul et les premiers de l'État auront pu fuir sans honte, lorsqu'ils n'avaient plus d'autres ressources ; mais les soldats ne sont envoyés au combat que pour y trouver la mort ! A la journée d'Allia, presque toute l'armée prit la fuite ; aux Fourches-Caudines, sans même hasarder une bataille, elle mit bas les armes. Je ne parlerai point d'autres défaites ignominieuses. Toutefois, loin de leur

patres conscripti, nobis, aut succensetis ? Ambo mihi consules et universum senatum intueri videor, quum te, M. Marcelle, intueor : quem si ad Cannas consulem habuissemus, melior et reipublicæ et nostra fortuna esset. Sine, quæso, priusquam de conditione nostra queror, noxam, cujus arguimur, nos purgare. Si non deum ira, nec fato, cujus lege immobilis rerum humanorum ordo seritur, sed culpa periiimus ad Cannas, cujus tandem ea culpa fuit ? militum, an imperatorum ? Equidem miles nihil unquam dicam de imperatore meo, qui præsertim gratias sciam ab senatu actas, quod non desperaverit de republica : cui, post fugam ab Cannis, per omnes annos prorogatum imperium. Ceteros item ex reliquiis cladis ejus, quos tribunos militum habuimus, honores petere et gerere, et provincias obtinere audivimus. An vobis vestrisque liberis ignoscitis facile, patres conscripti, in hæc vilia capita sævi ? et consuli primoribusque aliis civitatis fugere, quum spes alia nulla esset, turpe non fuit ; milites utique morituros in aciem misistis ? Ad Alliam prope omnis exercitus fugit : ad Furculas Caudinas, ne expertus quidem certamen, arma tradidit hosti, ut alias pudendas clades exercituum taceam : tamen tantum

imprimer aucune flétrissure, Rome ne fut sauvée que par cette même armée, qui avait fui d'Allia à Véies; et les légions humiliées à Caudium, et revenues sans armes, bientôt armées de nouveau et renvoyées dans le Samnium, firent courber sous le joug ce même ennemi qui avait triomphé de leur déshonneur. Mais l'armée de Cannes! qui pourrait l'accuser d'avoir fui ou tremblé? n'a-t-elle pas laissé sur la place plus de cinquante mille hommes? Le consul s'est-il enfui avec plus de soixante-dix cavaliers? est-il resté quelqu'un, à l'exception de celui qu'a dédaigné l'ennemi harassé de carnage? Lorsqu'on refusait aux prisonniers de les racheter, chacun nous louait de nous être conservés pour la république, de nous être ralliés autour du consul, à Vénusia, et de lui avoir formé ainsi une sorte d'armée régulière. Aujourd'hui, notre condition est plus misérable que ne le fut jamais celle des captifs, au temps de nos ancêtres; car on se contentait de changer leurs armes, leur poste de bataille, ou dans le camp, la place de leur tente: encore, au premier service qu'ils rendaient à l'État, au premier succès dû à leur intrépidité, recouvraient-ils tous ces avantages, aucun d'eux ne fut condamné à l'exil; aucun d'eux ne perdit l'espérance d'obtenir son congé, après son temps de service: enfin, on les menait à l'ennemi, pour trouver, au milieu de la mêlée, la fin de leur vie ou de leur opprobre. Et nous, à qui l'on ne peut adresser d'autre reproche que d'avoir conservé à l'État quelques débris de l'armée de Cannes, nous sommes relégués, je ne dis pas seulement loin

abfuit ab eo, ut ulla ignominia iis exercitibus quæreretur, ut et urbs Roma per eum exercitum, qui ab Allia Veios transfugerat, recuperaretur; et caudinae legiones, quæ sine armis redierant Romam, armatae remissæ in Samnium, eundem illum hostem sub jugum miserint, qui hac sua ignominia lætatus fuerat. Cannensem vero quisquam exercitum fugæ aut pavoris insimulare potest, ubi plus quinquaginta millia hominum ceciderunt? unde consul cum equitibus septuaginta fugit? unde nemo superest, nisi quem hostis cædendo fessus reliquit? Quum captivis redemptio negabatur, nos vulgo homines laudabant, quod reipublicæ nos reservassemus, quod ad consulem Venusiam reddissemus, et speciem justî exercitus fecissemus. Nunc deteriore conditione sumus, quam apud patres nostros fuerant captivi; quippe illis arma tantum atque ordo militandi, locusque, in quo tenderent in castris, est mutatus: quæ tamen, semel navata reipublicæ opera, et uno felici prælio, recuperarunt. Nemo eorum relegatus in exilium est; nemini spes emerendi stipendia adempta: hostis denique est datus, cum quo dimicantes, aut vitam semel, aut ignominiam finirent. Nos, quibus (nisi quod commisimus, ut quis

de notre patrie et de l'Italie, mais loin de l'ennemi même, condamnés à vieillir dans l'exil, sans espoir, sans occasion d'effacer notre honte, d'apaiser le ressentiment de nos concitoyens, ou du moins de périr avec gloire. Nous ne demandons ni un terme à notre ignominie, ni une récompense pour notre mérite, mais des épreuves pour notre patience, des périls pour notre courage, des travaux, des hasards, pour remplir nos devoirs d'hommes et de soldats. Voilà déjà la seconde année qu'il se fait en Sicile une guerre opiniâtre ; des places sont emportées, les unes par les Carthaginois, les autres par les Romains : l'infanterie et la cavalerie en viennent aux mains ; on se bat par terre et par mer, auprès de Syracuse ; et nous entendons le bruit des armes et les cris des combattants, nous, oisifs et tranquilles, comme si nous n'avions ni bras, ni javelots. Des légions d'esclaves ont déjà combattu tant de fois sous les étendards du consul Ti. Sempronius : pour prix de leur valeur, ils ont la liberté, le titre de citoyens. Employez-nous au moins comme des esclaves achetés pour cette guerre : qu'il nous soit permis de nous mesurer avec l'ennemi, et de conquérir la liberté avec nos armes. Est-ce sur terre ou sur mer, est-ce dans les batailles, dans les sièges, que vous voulez nous mettre à l'épreuve ? les travaux les plus rudes, les dangers les plus redoutables, voilà les faveurs que nous réclamons, pour exécuter au plus tôt ce que nous aurions dû faire à Cannes, puisque, depuis cette journée, chaque instant de notre vie a été voué à l'infamie. »

quam ex cannensi acie miles romanus superasset) nihil objici potest, non solum a patria procul Italiaque, sed ab hoste etiam, relegati sumus; ubi senescamus in exilio, ne qua spes, ne qua occasio abolendæ ignominiaë, ne qua placandæ civium iræ, ne qua denique bene moriendi sit. Neque ignominiaë finem, nec virtutis præmium petimus; modo experiri animum, et virtutem exercere liceat; laborem et periculum petimus, ut virorum, ut militum officio fungamur. Bellum in Sicilia jam alterum annum ingenti dimicatione geritur: urbes alias Pœnus, alias Romanus expugnant; peditum, equitum acies concurrunt: ad Syracusas terra marique res geritur; clamorem pugnantium crepitumque armorum exaudimus residues ipsi ac segues, tanquam nec manus, nec arma habeamus. Servorum legionibus Ti. Sempronius consul toties jam cum hoste signis collatis pugnavit. Operæ pretium habent, libertatem civitatemque. Pro servis saltem ad hoc bellum emptis vobis simus; congruere cum hoste liceat, et pugnando quærere libertatem. Vis tu mari, vis terra, vis acie, vis urbibus oppugnandis experiri virtutem? asperrima quæque ad laborem periculumque deposcimus, ut, quod ad Cannas faciendum fuit, quam primum fiat; quoniam, quidquid postea viximus, id omne destinatum ignominiaë est. »

VII. Après ce discours, ils se jetèrent aux pieds de Marcellus. Ce général leur répondit qu'il n'avait ni le droit, ni le pouvoir de faire ce qu'ils demandaient; il en écrirait au sénat, et agirait d'après l'avis des sénateurs. Sa lettre arriva aux nouveaux consuls, qui en firent lecture dans l'assemblée. Après délibération, on rendit un décret qui portait « qu'on ne jugeait pas à propos de confier les intérêts de la république à des soldats, qui, à Cannes, avaient abandonné leurs compagnons d'armes, au milieu du combat : si le proconsul M. Claudius était d'un autre avis, il ferait, d'après sa conscience, ce qu'il croirait le plus avantageux à l'État; à condition, toutefois, qu'aucun de ces soldats ne serait exempté des fonctions du service, ne recevrait de récompense pour un acte de bravoure, et ne pourrait repasser en Italie, tant que l'ennemi serait sur le sol italien. » Ensuite, le préteur de la ville, d'après un sénatus-consulte et un plébiscite, tint des comices, dans lesquels on nomma des quinquévirs chargés de faire réparer les murs et les tours de la ville : on créa aussi deux commissions de triumvirs. La première eut ordre de rechercher tous les objets appartenant au culte, et de tenir registre des offrandes ; la seconde, de faire relever le temple de la Fortune et de Matuta, en deçà de la porte Carmentale, et au delà, celui de l'Espérance, qui, l'année d'aparavant, avait été la proie des flammes. Il y eut, à cette époque, des ouragans affreux. Sur le mont Albain, pendant deux jours, il tomba sans interruption une pluie de pierres ; plusieurs édifices furent atteints de la foudre, entre autres

VII. Sub hæc dicta, ad genua Marcelli procubuerunt. Marcellus id nec juris, nec potestatis suæ esse dixit; senatui scripturum se, omniaque de sententia patrum facturum esse. Hæ litteræ ad novos consules allatæ, ac per eos in senatu recitatæ sunt; consultusque de his litteris ita decrevit senatus : « Militibus, qui ad Cannas commilitones suos pugnantes deseruissent, senatum nihil videre, cur respublica committenda sit. Si M. Claudio proconsuli aliter videretur, faceret, quod e republica fideque sua duceret : dum ne quis eorum munere vacaret, neu dono militari virtutis ergo donaretur, neu in Italiam reportaretur, denec hostis in terra Italia esset. » Comitia deinde a prætore urbano de senatus sententia plebisque scitu sunt habita : quibus creati sunt quinqueviri muris turribusque reficiendis; et triumviri bini; uni sacris conquirendis donisque persignandis; alteri reficiendis ædibus Fortunæ et matris Matutæ intra portam Carmentalem, sed et Spei extra portam, quæ, priore anno, incendio consumptæ fuerant. Tempestates fœdæ fuere. In Albano monte, biduum continenter lapidibus pluit; tacta de cælo multa : duæ in Capitolio

deux temples du Capitole, et diverses parties du camp de Suesula, où deux sentinelles furent tuées près des retranchements; à Cumès, le tonnerre frappa et renversa même un mur et des tours; à Réate, on crut voir voler un énorme rocher, et le soleil, d'une rougeur extraordinaire, parut tout ensanglanté. Pour expier ces prodiges, on fit des supplications pendant un jour; plusieurs jours de suite, les consuls s'occupèrent des cérémonies religieuses; et, à cette occasion, il y eut une novemdiale. Depuis longtemps, Annibal espérait la défection des Tarentins, et Rome la craignait, lorsque le hasard fit naître, au dehors de Tarente, une circonstance qui hâta cet événement. Le Tarentin Philéas, sous prétexte d'une ambassade, était depuis longtemps à Rome. Esprit inquiet, fatigué d'un repos qui enchaînait sa pétulance, il trouva moyen de pénétrer auprès des ôtages de Tarente. On les gardait dans le vestibule du temple de la Liberté, mais sans trop de surveillance, parce qu'il n'était ni de leur intérêt, ni de celui de leur patrie, de tromper les Romains. Il eut avec eux de fréquents entretiens, et les engagea à s'échapper; il gagna ensuite deux porte-clefs, fit évader les ôtages pendant la nuit, et les accompagna dans leur fuite. Au point du jour, le bruit de cette évasion se répand dans la ville; on envoie à leur poursuite des gardes qui les atteignent à Terracine, et les ramènent tous à Rome. Conduits dans le Comitium, ils y sont, avec l'approbation du peuple, battus de verges, et précipités de la roche Tarpéienne.

ædes : vallum in castris multis locis supra Suessulam, et duo vigiles exanimati; murus turresque quædam Cumis non ictæ modo fulminibus, sed etiam decussæ. Reate, saxum ingens visum volitare : sol rubere solito magis, sanguineoque similis. Horum prodigiorum causa, diem unum supplicatio fuit, et, per aliquot dies, consules rebus divinis operam dederunt; et, per eosdem dies, sacrum novemdiale fuit. Quum Tarentinorum defectio jam diu et in spe Annibali, et in suspicione Romanis esset, causa forte extrinsecus maturandæ ejus intervenit. Phileas Tarentinus, diu jam, per speciem legationis, Romæ quum esset, vir inquieti animi, et minime otium, quo tum diutino senescere videbatur, patientis, aditum sibi ad obsides tarentinos invenit. Custodiebantur in atrio Libertatis minore cura, quia nec ipsis, nec civitati eorum fallere Romanos expediebat. Hos crebris colloquiis sollicitatos, corruptis ædituis duobus, quum primis tenebris custodia eduxisset, ipse, comes occulti itineris factus, profugit. Luce prima, vulgata per urbem fuga est : missique, qui sequerentur, ab Tarracina comprehensos omnes retraxerunt; deducti in Comitio, virgisque, approbante populo, cæsi, de saxo dejiciuntur.

VIII. L'atrocité d'un tel châtement souleva les esprits des deux cités grecques les plus célèbres de l'Italie ; en public, en particulier, tous en furent irrités, selon que les liens du sang ou de l'amitié les unissaient aux victimes de cette horrible vengeance. Parmi ces derniers, treize jeunes Tarentins des plus nobles familles formèrent un complot dont Nicon et Philémène étaient les chefs. Les conjurés, avant de rien entreprendre, jugèrent à propos d'avoir une conférence avec Annibal : ils sortent donc pendant la nuit, sous prétexte d'une partie de chasse, et se rendent près de lui. Arrivés non loin du camp, les autres se cachent dans une forêt, sur le bord du chemin ; Nicon et Philémène poussent jusqu'aux sentinelles avancées, se font prendre, et conduire, comme ils le demandent, devant Annibal. L'Africain, instruit de leurs desseins et de leurs motifs, les comble d'éloges, leur fait de brillantes promesses ; et, pour mieux persuader à leurs compatriotes qu'ils sont sortis dans l'intention de faire quelque butin, il les engage à pousser devant eux des troupeaux appartenant aux Carthaginois, et qui paissaient alors dans la campagne ; ils ne trouveraient pour cela ni obstacle ni résistance ; il leur en fit la promesse. Les jeunes gens mirent leur proie en évidence ; aussi, personne ne fut étonné de les voir faire une seconde, une troisième tentative. Dans une nouvelle entrevue avec Annibal, il fut stipulé, de bonne foi, que les Tarentins conserveraient leur liberté, leurs lois et tous leurs biens ; qu'ils ne paieraient aucun tribut à Carthage, et ne recevraient

VIII. Hujus atrocitas pœnæ duarum nobilissimarum in Italia græcarum civitatum animos irritavit, quum publice, tum etiam singulos privatim, ut quisque tam fœde interemptos aut propinquitate, aut amicitia contingebat. Ex iis tredecim fere nobiles juvenes Tarentini conjuraverunt, quorum principes Nico et Philemenus erant. Hi, prius, quam aliquid moverent, colloquendum cum Annibale rati, nocte, per speciem venandi, urbem egressi, ad eum profisciscuntur ; et, quum haud procul castris abessent, ceteri silva prope viam sese occuluerunt : Nico et Philemenus, progressi ad stationes comprehensique, ultro id petentes, ad Annibalem deducti sunt. Qui quum et causas consilii sui, et quid pararent, exposuissent ; collaudati, oneratique promissis, jubentur, ut fidem popularibus facerent prædandi causa se urbe egressos, pecora Carthaginiensium, quæ pastum propulsa essent, ad urbem agere ; tuto ac sine certamine id facturos, promissum est. Conspecta ea præda juvenum est : minusque, iterum ac sæpius id eos audere, miraculo fuit. Congressi cum Annibale rursus, fide sanxerunt, liberos Tarentinos leges suaque omnia habituros, neque ullum vectigal Pœno pensuros, præsidiumve invito recepturos : prodita præ-

point de garnison malgré eux : seulement, les garnisons romaines seraient livrées aux Carthaginois. Les conventions arrêtées, Philémène rend plus fréquentes ses sorties et ses entrées nocturnes : connu pour un intrépide chasseur, il se fait suivre d'une meute nombreuse et de tout l'appareil de la chasse ; presque chaque fois, il revient avec quelque capture, ou due au hasard, ou mise à sa disposition par l'ennemi ; il fait don de son butin, ou au commandant du poste, ou aux gardes des portes ; on se persuade que, s'il sort ainsi la nuit, c'est par crainte des Carthaginois. Lorsque les sentinelles eurent contracté l'habitude de lui ouvrir à toute heure de la nuit, les portes au moindre signal, donné par un sifflement, Annibal pensa que le moment d'agir était venu. Son camp était à trois journées de la ville : pour que l'on soit moins surpris de le voir prolonger son séjour dans le même endroit, il feint d'être malade. Les Romains eux-mêmes, en garnison à Tarente, cessent de prendre ombrage d'une si longue inaction.

IX. Lorsqu'il fut résolu à marcher sur Tarente, il choisit dix mille hommes, fantassins et cavaliers, qu'il jugea, par leur agilité et la légèreté de leurs armes, les plus propres à cette expédition, et partit à la quatrième veille de la nuit : il fait prendre les devants à quatre-vingts cavaliers numides environ, avec ordre de courir çà et là, et de ne laisser échapper aucun villageois qui puisse avertir de leur approche ; de forcer à rétrograder ceux qui les auraient précédés, et de tuer ceux qu'ils rencon-

sidia Carthaginensium fore. Hæc ubi convenerunt, tunc vero Philemenus consuetudinem nocte egrediundi redeundique in urbem frequentiore facere (et erat venandi studio insignis) : canesque et alius apparatus sequebatur ; captumque ferme aliquid, aut ab hoste ex præparato ablatum reportando, donabat aut præfecto, aut custodibus portarum ; nocte maxime commeari, propter metum hostium, credebant. Ubi jam eo consuetudinis adducta res est, ut, quocumque noctis tempore sibilo dedisset signum, porta aperiretur, tempus agenda rei Annibali visum est. Tridui viam aberat : ubi, quo minus mirum esset, uno eodemque loco stativa eum tandiu habere, ægrum simulabat. Romanis quoque, qui in præsidio Tarenti erant, suspecta esse jam segnis mora ejus desierat.

IX. Ceterum, postquam Tarentum ire constituit, decem millibus peditum atque equitum, quos in expeditione velocitate corporum ac levitate armorum aptissimos esse ratus est, electis, quarta vigilia noctis, signa movit ; præmissisque octoginta fere Numidis equitibus præcepit, ut discurrerent circa vias, perlustrarentque omnia oculis, ne quis agrestium procul spectator agminis

treraient, afin que les habitants, qui bordaient la route, les prissent plutôt pour des fourrageurs que pour une armée. Pour lui, après une marche forcée, il vint camper environ à quinze milles de Tarente : là, il rassemble ses soldats, et, sans leur faire part de ses projets, il leur recommande seulement de suivre tous la grande route, sans souffrir que personne s'écarte ou sorte des rangs, surtout de se tenir prêts à recevoir des ordres, et de ne rien faire sans le commandement de leurs chefs : quand il en sera temps, il leur fera connaître ses intentions. A la même heure, à peu près, le bruit s'était répandu dans Tarente, qu'un petit nombre de cavaliers numides ravageaient le pays, et portaient au loin la terreur parmi les habitants de la campagne. Cette nouvelle fit si peu d'impression sur le commandant de la garnison romaine, qu'il se contenta de faire sortir, le lendemain, au point du jour, une partie de sa cavalerie, pour repousser les fourrageurs. Du reste, ses soins se bornèrent là ; et cette excursion même des Numides ne fit que lui persuader davantage qu'Annibal et son armée n'avaient point levé le camp. Vers le milieu de la nuit, le Carthaginois s'avança, ayant pour guide Philémène, qui faisait porter sa chasse comme d'habitude : le reste des conjurés attendait l'exécution des mesures déjà concertées. Or, il était convenu que Philémène, en entrant avec sa chasse, introduirait les gens armés par le guichet, tandis qu'Annibal viendrait sur un autre point, à la porte Téménide, tournée vers l'orient, du côté de la terre. Nicon devait s'embusquer

falleret; prægressos retraherent, obvios occiderent, ut prædonum magis, quam exercitus accolis species esset; ipse, raptim agmine acto, quindecim ferme millium spatio castra ab Tarento posuit: et, ne ibi quidem nuntiato quo pergerent, tantum convocatos milites monuit, via omnes irent; nec diverti quemquam, aut excedere ordinem agminis paterentur, et in primis intenti ad imperia accipienda essent; neu quid, nisi ducum jussu, facerent: se in te tempore editurum, quæ vellet agi. Eadem ferme hora, Tarentum fama pervenerat, Numidas equites paucos populari agros, terroremque late agrestibus injecisse. Ad quem nuntium, nihil ultra motus præfectus romanus, quam ut partem equitum, postero die, luce prima, juberet exire ad arcendum populationibus hostem; in cetera adeo nihil ob id intenta cura est, ut contra pro argumento fuerit illa procursatio Numidarum, Annibalem exercitumque castris non movisse. Annibal concubia nocte movit: dux Philemenus erat, cum solito captæ venationis onere; ceteri proditores ea, quæ composita erant, exspectabant. Convenerat autem, ut Philemenus, portula assueta venationem inferens, armatos induceret: parte alia, portam Temenida adiret Annibal. Ea

dans un espace qui se trouvait entre la ville et les murailles. Lorsqu'on approcha de la porte, Annibal fit briller un feu auquel Nicon répondit par le même signal : puis ces feux furent éteints de part et d'autre. Annibal s'avançait en silence ; Nicon surprend à l'improviste les gardes endormis, les égorge sur leurs lits mêmes, et ouvre la porte. Annibal entre avec un corps d'infanterie, et ordonne à la cavalerie de faire halte, afin d'avoir le champ libre, pour se porter partout au besoin. Quant à Philémène, arrivé près de la porte par laquelle il avait coutume d'entrer et de sortir, il réveille la sentinelle, qui reconnaît sa voix et le signal ordinaire ; il a peine, dit-il, à traîner une bête trop pesante. Le guichet s'ouvre : Philémène entre, suivi de deux des siens, qui portaient un énorme sanglier, et accompagné d'un troisième chasseur dont rien n'embarassait les mouvements. Pendant que le garde, les yeux tournés vers les porteurs, admire sans défiance la taille monstrueuse de l'animal, il est percé de l'épieu du chasseur ; ensuite, trente soldats environ s'élançant sur ses pas, massacrent le reste des sentinelles, et brisent la porte voisine. Aussitôt l'armée entre, enseignes déployées, et se dirige en silence vers le Forum, où elle rejoint Annibal. Deux mille Gaulois, partagés en trois corps, et guidés par les Tarentins, ont ordre de se répandre dans la ville, et de s'emparer des rues les plus fréquentées, puis, dans le tumulte, d'égorger les Romains, et d'épargner les habitants : mais, pour que la chose soit d'une exécution plus facile, Anni-

mediterranea regione cœntem spectabat; aliquantum intra mœnia includuntur. Quum portæ appropinquaret, editus ex composito ignis ab Annibale est, refulsitque; idem redditum ab Nicone signum : extinctæ deinde utrinque flammæ sunt. Annibal silentio ducebat ad portam. Nico ex improvise adortus sopitos vigiles in cubilibus suis obruncat, portamque aperit. Annibal cum peditum agmine ingreditur, equites subsistere jubet : ut, quo res postulet, occurrere libero campo possent. Et Philemenus portulæ parte alia, qua comœare assuerat, adpropinquabat ; nota vox ejus et familiare jam signum quum excitasset vigilem, dicenti, vix sustinere grandis bestię onus, portula aperitur ; inferentes aprum duos juvenes secutus ipse cum expedito venatore, vigilem, incautius miraculo magnitudinis in eos, qui ferebant, versum, venabulo trajicit : ingressi deinde triginta fere armati, ceteros vigiles obruncat, refringuntque portam proximam : et agmen sub signis confestim irrupit ; inde cum silentio in forum ducti, Annibali sese conjunxerunt. Cum duobus millibus Gallorum Pœnus, in tres divisas partes, per urbem dimittit Tarentinos, et tinera quam maxime frequentia occupare jubet : tumultu orto, Romanos pas-

bal recommande aux jeunes Tarentins, du plus loin qu'ils apercevront un de leurs compatriotes, de l'engager à rester en repos et en silence, et à prendre bon courage.

X. Déjà l'on entendait le tumulte et les cris, comme dans une ville prise d'assaut : mais que signifiait ce désordre ? c'est ce que personne encore ne savait bien. Les Tarentins croient que les Romains veulent les piller ; les Romains voient dans ces mouvements séditieux quelque perfidie de la part des habitants. Le gouverneur, éveillé au premier bruit, gagne le port, se jette dans une barque, et se réfugie dans la citadelle. L'erreur se prolongeait encore par le son de la trompette, qui partait du théâtre. C'était une trompette romaine, dont les conjurés s'étaient munis à dessein, pour donner le change ; mais, comme elle était embouchée par un Grec qui ne savait pas en faire usage, on ne pouvait discerner qui s'en servait, et à qui s'adressait le signal. Au point du jour, les Romains reconnurent les armes des Carthaginois et des Gaulois, et n'eurent plus alors aucun doute ; et les Grecs, en voyant les rues jonchées de Romains, jugèrent qu'Annibal était maître de Tarente. Lorsqu'il fit plus grand jour, et que les Romains échappés au massacre se furent retirés dans la citadelle, comme le bruit s'apaisait peu à peu, Annibal fit convoquer les Tarentins sans armes en assemblée générale. Ils y vinrent en foule, à l'exception de ceux qui avaient suivi les Romains dans la citadelle pour y courir la même fortune. Annibal adressa aux Tarentins des paroles bien-

sim cædi, oppidanis parci ; sed, ut fieri id posset, præcipit juvenibus Tarentinis, ut, ubi quem suorum procul vidissent, quiescere et silere, ac bono animo esse juberent.

X. Jam tumultus erat clamorque, qualis esse in capta urbe solet : sed, quid rei esset, nemo satis pro certo scire. Tarentini Romanos ad diripiendam urbem credere coortos : Romanis seditio aliqua cum fraude videri ab oppidanis mota. Præfectus primo excitatus tumultu, in portum effugit : inde, acceptus scapha, in arcem circumvehitur. Errorem et tuba audita ex theatro faciebat ; nam et romana erat, a proditoribus ad hoc ipsum præparata : et inscianter a Græco inflata, quis, aut quibus signum daret, incertum efficiebat. Ubi illuxit, et Romanis punica et gallica arma cognita tum dubitationem exemerunt : et Græci, Romanos passim cæde stratos cernentes, ab Annibale captam urbem senserunt. Postquam lux certior erat, et Romani, qui cædibus superfuerant, in arcem confugerant, conticescebatque paulatim tumultus, tum Annibal Tarentinos sine armis convocare jubet. Convenere omnes, præterquam qui cedentes in arcem Romanos ad omnem adeundam simul fortunam prosecut

veillantes, rappela les obligations que lui avaient ceux de leurs concitoyens qu'il avait faits prisonniers à Trasimène ou à Cannes, fit une violente invective contre la domination tyrannique des Romains; puis, il recommanda aux Tarentins de se retirer chacun dans ses foyers, et de placer leurs noms sur la porte de leurs demeures, parce qu'il allait donner le signal de piller celles qui n'auraient pas d'inscription. Quiconque écrirait un nom sur les logements des Romains, qui avaient leurs habitations particulières, serait traité en ennemi. L'assemblée congédiée, lorsque les inscriptions placées sur les portes purent faire distinguer les maisons ennemies de celles qui ne l'étaient pas, à un signal donné, les Carthaginois se répandirent çà et là, pour piller les habitations des Romains, et ils y trouvèrent quelque butin.

XI. Le lendemain, Annibal mène ses soldats à l'attaque de la citadelle : mais il voit que, hérissée de rochers à pic du côté de la mer, qui l'entoure presque tout entière en forme de péninsule, et fortifiée du côté de la ville par un mur et un fossé, elle ne peut être emportée ni d'assaut, ni à l'aide des machines. Alors, afin de ne pas retarder, par le soin de défendre Tarenté, des entreprises beaucoup plus importantes, et de ne pas laisser non plus les Tarentins sans une garnison assez considérable, pour s'opposer aux sorties que les Romains seraient tentés de faire de la citadelle, il résolut de la séparer de la ville par un retranchement : il avait l'espoir que les Romains voudraient

fuerant. Ibi Annibal, benigne allocutus Tarentinos, testatusque, quæ præstitisset civibus eorum, quos ad Trasimenum aut ad Cannas cepisset, simul in dominationem superbam Romanorum invecus, recipere se in domos suas quemque jussit, et foribus nomen suum inscribere : se domos eas, quæ inscriptæ non essent, signo extemplo dato, diripi jussurum. Si quis in hospitio civis romani (vacuas autem tenebant domos) nomen inscripsisset, eum se pro hoste habiturum. Concione dimissa, quum titulis notatæ fores discrimen pacatæ ab hostili domo fecissent, signo dato, ad diripienda hospitia romana passim discursurum est; et fuit prædæ aliquantum.

XI. Postero die, ad oppugnandam arcem ducit : quam quum et a mari, quo in peninsulae modum pars major circumluitur, præaltis rupibus, et ab ipsa urbe muro et fossa ingenti septam videret, eoque nec vi, nec operibus expugnabilem esse; ne aut se ipsum cura tuendi Tarentinos a majoribus rebus moraretur, aut in relictos sine valido præsidio Tarentinos impetum ex arce, quum vellent, Romani facerent, vallo urbem ab arce intersepere statuit : non sine illa etiam spe, cum prohibentibus opus Romanis manum posse conseri;

troubler les travailleurs, ce qui occasionnerait un engagement ; et que, si leur ardeur les emportait trop loin, on pourrait, par un grand carnage, diminuer les forces de la garnison, au point que les Tarentins fussent en état de se défendre seuls contre elle. En effet, les opérations sont à peine commencées, que la odorte uvre, les Romains fondent sur les ouvriers ; le détachement qui protégeait les travaux se laisse repousser à dessein, pour que le succès augmente l'audace des assaillants, et en entraîne un plus grand nombre à la poursuite des fuyards. Alors, à un signal convenu, les Carthaginois embusqués par Annibal se lèvent de toutes parts, les Romains ne peuvent soutenir le choc : dans leur fuite éperdue le défaut d'espace, les ouvrages commencés, et les matériaux qui encombrant la place sont autant d'obstacles qui les arrêtent ; un grand nombre se précipite dans le fossé, et il en périt plus dans la fuite que dans le combat. Dès lors, les travaux furent continués sans difficulté. On creusa un large fossé, auprès duquel on éleva un retranchement ; et, à quelque distance, Annibal fit bâtir un mur du même côté, pour que les habitants fussent à portée de se défendre contre les Romains, sans aucun secours étranger. Il leur laissa cependant une faible garnison, qui devait aider aussi à la construction de la muraille : ensuite, il partit avec le reste de ses troupes, et alla camper sur les bords du fleuve Galésus, à cinq milles de Tarente. Il revint peu de jours après, pour inspecter les constructions ; et, les trouvant plus avancées qu'il ne croyait, il

et, si ferocius procucurrissent, magna cæde ita attenuari præsidii vires, ut facile per se ipsi Tarentini urbem ab iis tueri possent. Ubi cœptum opus est, patefacta repente porta, in munientes impetum fecerunt Romani : pellicque se statio passa est, quæ pro opere erat, ut successu cresceret audacia, pluresque et longius pulsos persequerentur. Tum, signo dato, coorti undique Pœni sunt, quos instructos ad hoc Annibal tenuerat ; nec sustinere impetum Romani, sed ab effusa fuga loci angustia eos, impeditaque alia opere jam cœpto, alia apparatu operis, morabantur ; plurimi in fossam præcipitavere, occisique sunt plures in fuga, quam in pugna. Inde et opus, nullo prohibente, fieri cœptum. Fossa ingens ducta, et vallum intra eam erigitur : modicoque post intervallo, murum etiam eadem regione addere parat, ut vel sine præsidio tueri se adversus Romanos possent. Reliquit tamen modicum præsidium, et simul in faciendum muro adjuvaret : ipse, profectus cum ceteris copiis, ad Galæsum flumen (quinque millia ab urbe abest) posuit castra. Ex iis stativis regressus ad inspicendum opus (quod aliquantum opinione ejus celerius creverat), spem cepit etiam arcem expugnari posse. Et est non altitudine, ut cetera, tuta, sed

conçut l'espoir de se rendre maître de la citadelle même. En effet, ce n'est pas, comme ailleurs, la hauteur de sa position qui en fait la force ; située en plaine, elle n'est séparée de la ville que par un mur et par un fossé. Déjà des machines de toute espèce la battaient en brèche, lorsqu'un renfort, arrivé de Métaponte aux Romains, leur inspira la hardiesse d'attaquer à l'improviste les travaux pendant la nuit. Ils en détruisirent une partie, et brûlèrent le reste ; Annibal fut donc forcé d'abandonner toute attaque sur ce point-là. Il ne restait d'autre ressource qu'un siège en forme, et le succès même était incertain, parce que la citadelle, placée dans une péninsule, et dominant l'entrée du port, avait les communications libres par mer, tandis que la ville était privée de tout secours maritime ; et la famine menaçait plutôt les assiégeants que les assiégés. Annibal, qui a convoqué les principaux citoyens de Tarente, leur expose toutes les difficultés de l'entreprise : « Il ne voit pas moyen d'emporter une citadelle si bien fortifiée ; un siège régulier ne lui offre même pas d'espoir, tant que les ennemis seront maîtres de la mer. Si l'on avait des vaisseaux, pour intercepter les convois qui leur arriveraient, ils seraient bientôt contraints de s'éloigner ou de se rendre. » Les Tarentins étaient de son avis ; mais personne, disaient-ils, ne pouvait, mieux que celui qui leur donnait ce conseil, mettre le projet à exécution. « Des bâtiments carthaginois, qu'on ferait venir de la Sicile, en assureraient la réussite : car leurs galères, resserrées dans un golfe étroit, lorsque l'entrée du port était au pouvoir de l'ennemi, comment

loco plano posita, et ab urbe muro tantum ac fossa divisa. Quum jam machinationum omni genere et operibus oppugnaretur missum a Metaponto præsidium Romanis fecit animum, ut nocte ex improvise opera hostium invaderent. Alia di-jecerunt, alia igni corruerunt; isque finis Annibali fuit ea parte arcem oppugnandi. Reliqua erat in obsidione spes, nec ea satis efficax, quia arcem tenentes, quæ in peninsula posita imminet faucibus portus, mare liberum habebant: urbs contra exclusa maritimis commeatibus, propiusque inopiam erant obsidentes, quam obsessi. Annibal, convocatis principibus Tarentinorum, omnes præsentis difficultates exposuit: « neque arcis tam munitæ expugnandæ viam cernere, neque in obsidione quidquam habere spei, donec mari potiantur hostes. Quod si naves sint, quibus commeatus invehî prohibeant, ex templo aut abscessuros, aut dedituros se hostes. » Assentiebantur Tarentini; ceterum ei, qui consilium afferret, opem quoque in eam rem afferendam esse, censebant. « Punicas enim naves ex Sicilia accitas id posse facere: suas, quæ sinu exiguo intus inclusæ essent, quum claustra portus hostis haberet, eequem

leur ouvrir une issue, pour gagner le large? » — « Je l'ouvrirai, » reprit Annibal. « Bien des entreprises que la nature semble rendre impraticables, cèdent à l'industrie. Votre ville est située en plaine; vos rues sont de niveau, et assez larges dans toutes les directions. Par celle qui traverse Tarente, et qui va du port à la mer, je ferai, sans beaucoup de peine, transporter vos navires sur des chariots. Alors nous serons à notre tour maîtres de la mer; et la citadelle, investie des deux côtés, sera bientôt abandonnée par l'ennemi, ou prise avec l'ennemi lui-même. » Ces paroles leur inspirèrent et l'espoir du succès, et une haute admiration pour le général africain. Aussitôt on réunit de toutes parts des voitures que l'on joint entre elles : les machines ordinaires tirent les vaisseaux du bassin, les rues sont aplanies, pour que les chariots plus roulants fassent le trajet moins péniblement. Ensuite on rassemble hommes et chevaux, on se met à l'ouvrage avec ardeur, et, en peu de jours, une flotte bien équipée fit le tour de la citadelle, et vint jeter l'ancre à l'entrée même du port. Annibal laissa Tarente en cet état de choses, et retourna dans ses quartiers d'hiver. Au reste, les historiens ne sont pas d'accord sur l'époque de la défection des Tarentins; ils ne savent si ce fut cette année, ou la précédente : le plus grand nombre et les auteurs presque contemporains la placent à l'année dont nous parlons.

XII. Les consuls et les préteurs furent retenus à Rome par les

ad modum inde in apertum mare evasuras? — « Evadent, » inquit Annibal. « Multa, quæ impedita natura sunt, consilio expediuntur. Urbem in campo sitam habetis; planæ et satis latæ viæ patent in omnes partes. Via, quæ in portum, per mediam urbem, ad mare transmissa est, plaustris tranveham naves haud magna mole; et mare nostrum erit, quo nunc hostes potiuntur : et illinc mari, hinc terra, circumsidebimus arcem, immo brevi, aut relictam ab hostibus, aut cum ipsis hostibus capiemus. » Hæc oratio non spem modo effectus, sed ingentem etiam ducis admirationem fecit. Contracta extemplo undique plaustra, junctaque inter se : et machinæ ad subducendas naves admotæ, munitumque iter, quo faciliora plaustra minorque moles in transitu esset. Jumenta inde et homines contracti, et opus impigre cœptum : paucosque post dies, classis instructa ac parata circumvehitur arcem, et ante os ipsum portus anchoras jacit. Hunc statum rerum Annibal Tarenti reliquit; regressus ipse in hiberna. Ceterum, defectio Tarentinorum, utrum priore anno, an hoc, facta sit, in diversum auctores trahunt; plures propioresque ætate memoriæ rerum, hoc anno, tradunt factam.

XII. Romæ consules ¹ prætoresque usque ante diem quintum kalendas

¹ U. C. 540. A. C. 212.

féries latines, jusqu'au cinquième jour avant les calendes de mai. Ce jour-là, après le sacrifice, fait sur le mont Albain, ils partent, chacun pour son département. Ensuite les prédictions de Marcius firent naître de nouvelles craintes superstitieuses. Ce Marcius était un devin illustre ; et, l'année précédente, lorsqu'un sénatus-consulte avait chargé M. Atilius, alors préteur de la ville, de faire la recherche exacte de ces sortes d'ouvrages, les vers de Marcius étaient tombés dans les mains de ce magistrat, qui, sur-le-champ, les avait remis au nouveau préteur Sulla. De ces deux prédictions, l'une, justifiée par l'événement qui en avait précédé la publication, donnait du poids à l'autre, dont le moment n'était pas encore venu. La première annonçait, à peu près en ces termes, le désastre de Cannes : « Romain, descendant d'Illion, fuis le fleuve Canna, de peur que des étrangers te forcent à combattre dans le champ de Diomède. Mais tu ne me croiras que quand cette plaine aura été inondée de ton sang, que quand ce fleuve portera, de la terre féconde au vaste sein des mers, les cadavres de plusieurs milliers de tes concitoyens, pour servir de pâture aux poissons, aux oiseaux et aux bêtes qui habitent le monde : ainsi m'a parlé Jupiter ; tel est l'arrêt du destin. » Et ceux qui avaient fait la guerre dans ces contrées reconnaissaient les champs de Diomède, le fleuve Canna, et aussi la défaite elle-même. La seconde prophétie, lue dans le sénat, était plus obscure encore, non pas seulement parce que l'avenir est plus incertain que le passé, mais parce que les ter-

maias latinæ tenerunt. Eo die, perpetrato sacro in monte, in suas quisque provincias proficiscuntur. Religio deinde nova objecta est ex carminibus Marcianis. Vates hic Marcius illustris fuerat, et quum conquisitio, priore anno, ex senatusconsulto talium librorum fieret, in M. Atilii, prætoris urbani, qui eam rem agebat, manus venerant : is protinus novo prætori Sullæ tradiderat. Ex hujus Marcii duobus carminibus, alterius post rem actam editi cum rato auctoritas eventu, alteri quoque, cujus nondum tempus venerat, aferebat fidem. Priore carmine cannensis prædicta clades in hæc ferme verba erat : « Annem Trojugena Cannam Romane fuge : ne te alienigenæ cogant in campo Diomedis conserere manus. Sed neque credes tu mihi, donec compleris sanguine campum ; multaque millia occisa tua deferat amnis in pontum magnum ex terra frugifera ; piscibus atque avibus ferisque, quæ incolunt terras, iis fuit esca esca caro tua : nam mihi ita Jupiter fatus est. » Et Diomedis Argivi campos et Cannam flumen, qui militaverant in iis locis, juxta atque ipsam cladem agnoscebant. Tum alterum carmen recitatum, non eo tantum obscurius, quia incertiora futura præteritis sunt, sed perplexius etiam scripturæ

mes présentaient plus d'ambiguïté. « Romains, si vous voulez chasser l'ennemi et le fléau qui vous arrive des extrémités de l'univers, je vous engage à vouer à Apollon des jeux que vous célébrerez pieusement chaque année, en partie aux frais du public, en partie aux frais des particuliers. Faites présider à la célébration de ces jeux le préteur qui sera chargé de rendre la justice à toutes les classes du peuple. Que les décevirs offrent des sacrifices avec les rits des Grecs. Si vous suivez exactement ces conseils, vous jouirez d'une prospérité toujours nouvelle, et votre situation deviendra plus florissante; car ce dieu anéantira les ennemis qui dévorent avec sécurité la substance de vos champs fertiles. » On employa tout un jour à interpréter cet oracle. Le lendemain, un sénatus-consulte ordonna aux décevirs d'examiner les livres sibyllins, à l'égard des jeux et des sacrifices à instituer en l'honneur d'Apollon. Après examen et rapport de ces magistrats, les sénateurs furent d'avis « de vouer et d'offrir des jeux à Apollon; et, après l'inauguration de ces jeux, de compter au préteur douze mille livres d'airain pour les cérémonies religieuses et le sacrifice de deux grandes victimes. » Un second décret porta: « Que les décevirs feraient des sacrifices selon les rits des Grecs, et immoleraient à Apollon un bœuf aux cornes dorées, avec deux chèvres blanches aux cornes dorées, et, à Latone, une génisse aux cornes dorées. » Le préteur, au moment de faire célébrer ces jeux dans le grand Cirque, ordonna au peuple de contribuer, pendant la fête, chacun

genere. « Hostem, Romani, si expellere vultis, vomicaque, quæ gentium venit longe, Apollini vovendos censeo ludos, qui quotannis comiter Apollini fiant: quum populus dederit ex publico partem, privati uti conferant pro se suisque. Iis ludis faciendis præerit prætor is, qui jus populo plebeique dabit summum. Decemviri græco ritu hostiis sacra faciant. Hæc si recte faxitis, gaudebitis semper, fietque res vestra melior; nam is divus exstinguet percuellentes vestros, qui vestros campos pascunt placide. » Ad id carmen explanandum diem unum sumpserunt; postero diè, senatusconsultum factum est, ut decemviri libros, de ludis Apollini reque divina faciunda, inspicerent. Ea quum inspecta relataque ad senatum essent, censuerunt patres: Apollini ludos vovendos faciundosque: et, quando ludi facti essent, duodecim millia æris prætori ad rem divinam et duas hostias majores dandas. » Alterum senatusconsultum factum est, « Ut decemviri sacra græco ritu facerent, iisque hostiis. Apollini bove aurato et capris duabus albis auratis, Latonæ bove femina aurata. » Ludos prætor in Circo maximo quum factururus esset, edixit, ut populus per eos ludos stipem Apollini, quantam commodum esset, conferret.

selon ses moyens, aux frais de cette solennité. Telle est l'origine des jeux Apollinaires, établis et institués pour obtenir la victoire, et non pas, comme plusieurs l'ont pensé, pour faire cesser une épidémie. Le peuple y assista la couronne sur la tête; les dames romaines firent des prières publiques : toutes les portes des maisons furent ouvertes, et chacun prit son repas devant le vestibule; enfin, ce jour fut célébré par toutes sortes de cérémonies.

XIII. Tandis qu'Annibal s'arrêtait près de Tarente, les deux consuls étaient dans le Samnium, mais se préparaient à investir Capoue : déjà, comme il arrive d'ordinaire après un long siège, les Campaniens étaient en proie à la famine, parce que les armées romaines les avaient empêchés d'ensemencer leurs terres. Ils envoyèrent donc des députés à Annibal, pour le prier, avant que les consuls fissent passer les légions romaines sur leur territoire, et que tous les chemins fussent occupés par les troupes ennemies, de faire transporter dans Capoue du blé de tous les alentours. Annibal donna l'ordre à Hannon de passer avec son armée du Bruttium dans la Campanie, et de prendre des mesures pour l'approvisionnement de Capoue. Hannon quitte donc le Bruttium avec ses soldats, évite habilement les camps ennemis et les consuls, alors dans le Samnium; et déjà, près de Bénévent, vient camper sur une hauteur à trois mille de la place. De là il fit apporter dans son camp le blé que les peuples alliés avaient, l'été précédent, mis en magasin dans leurs villes; il eut

Hæc est origo ludorum Apollinarium, victoriæ, non valetudinis, ergo, ut plerique rentur, votorum factorumque; populus coronatus spectavit: matronæ supplicavere; vulgo apertis januis in propatulis epulati sunt, celebræque dies omni ceremoniarum genere fuit.

XIII. Quum Annibal circa Tarentum, consules ambo in Samnio essent, sed circumsessuri Capuam viderentur; quod malum diuturnæ obsidionis esse solet, jam famem Campani sentiebant; quia sementem facere prohibuerant eos romani exercitus. Itaque legatos ad Annibalem miserunt, orantes, ut prius, quam consules in agros suos educerent legiones, viæque omnes hostium præsidiis insiderentur, frumentum ex propinquis locis convehi juberet Capuam. Annibal, Hannonem ex Brutiis cum exercitu in Campaniam transire, et dare operam, ut frumenti copia fieret Campanis, jussit. Hanno, ex Brutiis profectus cum exercitu, vitabundus castra hostium consulesque, qui in Samnio erant, quum Benevento jam appropinquaret, tria passuum millia ab ipsa urbe loco edito castra posuit; inde ex sociis circa populis, quo æstate comportatum erat, devehi frumentum in castra jussit; præsidiis datis, quæ commeatus eos

soin de protéger ces convois par de forts détachements. Puis il expédia un courrier à Capoue, afin de prévenir les habitants du jour où ils pourraient venir enlever ces blés, après avoir réuni dans la campagne tous les chariots et toutes les bêtes de somme. En cette circonstance, les Campaniens agirent avec leur insouciance et leur négligence ordinaires. Ils envoyèrent un peu plus de quatre cents voitures, avec un petit nombre de bêtes de somme. Hannon leur fit, à ce sujet, des reproches : la faim même, disait-il, la faim qui anime la brute, ne pouvait les tirer de leur léthargie : il leur assigna un autre jour pour venir prendre le blé avec un train plus considérable. Instruits de tous ces détails, les habitants de Bénévent envoyèrent aussitôt dix députés aux consuls, à leur camp de Bovianum. A la nouvelle de ce qui se passait près de Capoue, ils convinrent ensemble que l'un d'eux se dirigerait sur la Campanie : Fulvius, à qui cette mission échut, entra de nuit à Bénévent. Plus près de l'ennemi, il apprend qu'Hannon s'est mis en marche avec une partie de son armée, pour faire des réquisitions de grains ; son questeur en a distribué aux Campaniens : deux mille chariots, sous la conduite d'une troupe confuse et sans armes, sont arrivés au camp ; le tumulte et le désordre sont au comble ; il n'y a plus apparence de camp ni de discipline militaire dans ce pêle-mêle de villageois et de soldats. Bien sûr de tous ces renseignements, le consul ordonne aux Romains de tenir prêts, pour la nuit suivante, seulement leurs drapeaux et leurs armes ; ils attaqueront les li-

prosequerentur. Capuam inde nuntium misit, qua die in castris ad accipiendum frumentum præsto essent, omni undique genere vehiculorum jumentorumque ex agris contracto. Id pro cetera socordia neglegentiaque a Campanis actum ; paulo plus quadringenta vehicula missa, et pauca præterea jumenta ; ob id castigatis ab Hannone, quod ne famas quidem, quæ mutas accenderet bestias, curam eorum stimulare posset, alia predicta dies ad frumentum majore apparatu petendum. Ea omnia, sicut acta erant, quum enuntiata Beneventanis essent, legatos decem extemplo ad consules (circa Bovianum castra Romanorum erant) miserunt. Qui quum, auditis, quæ ad Capuam agerentur, inter se comparassent, ut alter in Campaniam exercitum duceret ; Fulvius, cui ea provincia obvenerat, profectus, nocte Beneventi mœnia est ingressus. Ex propinquo cognoscit, Hannonem cum exercitus parte profectum frumentatum ; per quæstorem Campanis datum frumentum : duo millia plaustrorum, inconditam inermemque aliam turbam, advenisse : per tumultum ac trepidationem omnia agi, castrorumque formam et militarem ordinem, immixtis agrestibus iis ex terris, sublatum. His satis compertis, consul militibus edicit, signa tan-

gues des Carthaginois. Ils partent à la quatrième veille, après avoir laissé tous les bagages à Bénévent, arrivent avant le jour au camp ennemi, et y jettent un tel effroi, que, si ce camp eût été en plaine, ils l'auraient certainement emporté au premier choc ; mais il fut protégé par la hauteur du lieu et par les fortifications, qu'on ne pouvait aborder d'aucun côté que par un escarpement rapide et difficile. Au point du jour, une lutte opiniâtre s'engagea ; les Carthaginois défendirent tout à la fois leurs retranchements, et, favorisés par l'avantage de leur position, culbutèrent l'ennemi sur la pente qu'il s'efforçait de gravir.

XIV. Cependant la valeur obstinée des Romains surmonta tous les obstacles ; en plusieurs endroits ils franchirent les fossés et les palissades ; mais ce ne fut pas sans avoir beaucoup de blessés et de morts. Le consul alors convoque les tribuns militaires. « Il faut renoncer, dit-il, à une téméraire entreprise ; le parti le plus sûr est de retourner, le jour même, à Bénévent : son projet est de venir le lendemain camper près de l'ennemi, pour empêcher les Campaniens de rentrer dans leur ville, et Hannon de retourner dans son camp. Pour obtenir plus facilement ce résultat, il fera venir son collègue avec son armée, afin de tourner toutes ses forces vers ce point. » Dans cette intention, le consul faisait déjà sonner la retraite, lorsque les cris des soldats, indignés d'un parti si honteux, le forcèrent d'y renoncer. La cohorte la plus voisine de la porte du camp ennemi était une

tum armaque in proximam noctem expedirent : castra punica oppugnanda esse. Quarta vigilia profecti, sarcinis omnibus impedimentisque Beneventi relictis, paulo ante lucem quum ad castra pervenissent, tantum pavoris iniecerunt, ut, si in plano castra posita essent, haud dubie primo impetu capi potuerint ; altitudo loci et munimenta defenderunt, quæ nullâ ex parte adiri, nisi arduo ac difficili ascensu, poterant. Luce prima, prælium ingens accensum est : nec vallum modo tutantur Pœni, sed, ut quibus locus æquior esset, deturbant nitentes per ardua hostes.

XIV. Vicit tamen omnia pertinax virtus, et aliquot simul partibus ad vallum ac fossas perventum est ; sed cum multis vulneribus ac militum pernicie. Itaque convocatis tribunis militum consul, « absistendum temerario incepto, ait : tutius sibi videri, reduci, eo die, exercitum Beneventum : dein postero castris se hostium jungi, ne exire inde Campani, neve Hanno regredi posset. Id quo facilius obtineatur, collegam quoque et exercitum ejus se acciturum, totumque eo versuros bellum. » Hæc consilia ducis, quum jam receptui caneret, clamor militum aspernantium tam segne imperium disjecit. Proxima portæ hostium erat cohors peligna, cujus præfectus Vibius Accuæus arreptum vexil-

troupe de Péligniens : Vibius Accués, qui la commandait, saisit un étendard et le lança au milieu des retranchements. Puis, il prononce contre lui et contre sa cohorte de fatales imprécations, si l'ennemi reste maître de son drapeau : le premier, il franchit les fossés et les palissades, et se jette dans le camp. Déjà les Péligniens combattaient dans l'intérieur des retranchements, lorsque, d'un autre côté, Valérius Flaccus, tribun des soldats de la troisième légion, reproche aux Romains leur lâcheté, de laisser ainsi à leurs alliés l'honneur de la prise du camp ennemi. Alors T. Pédanus, premier centurion de la première ligne, arrache l'étendard à l'enseigne : « Dans un moment, dit-il, ce drapeau et ce centurion seront dans le camp ennemi. Qu'on me suive, si l'on veut empêcher les Carthaginois de s'emparer de ce trophée. » Sa compagnie d'abord franchit, après lui, le fossé, et bientôt la légion tout entière. Le consul lui-même, à la vue de ces intrépides assaillants, change d'avis : au lieu de rappeler ses soldats, il les anime, il les excite, en leur montrant à quel péril, à quel danger sont exposées la plus brave cohorte de leurs alliés et la plus vaillante de leurs légions. Bientôt tous à l'envi courent vers les passages frayés ou non frayés ; et malgré une grêle de traits, malgré les ennemis qui leur opposent en vain le rempart de leurs armes et de leurs corps, ils s'élancent, ils se précipitent : beaucoup sont blessés, et ceux même qui perdent leurs forces avec leur sang, font un dernier effort pour expirer dans l'intérieur des retranchements. Aussi le camp fut-il

lum trans vallum hostium trajecit. Exsecratus inde seque et cohortem, si ejus vexilli hostes potiti essent, princeps ipse per fossam vallumque in castra irrupit. Jamque intra vallum Peligni pugnabant, quum, altera parte, Valerio Flacco, tribuno militum tertiæ legionis, exprobrante Romanis ignaviam, qui sociis captorum castrorum concederent decus, T. Pedanius, princeps primus centurio, quum signifero signum ademisset, « Jam hoc signum, et hic centurio, inquit, intra vallum hostium erit. Sequantur, qui capi signum ab hoste prohibitori sunt. » Manipulares sui primum transcendentem fossam, dein legio tota secuta est. Jam et consul, ad conspectum transgredientium vallum mutato consilio, ab revocando ad incitandos hortandosque versus milites, ostendere, in quanto discrimine ac periculo fortissima cohors sociorum et civium legio esset. Itaque pro se quisque omnes per æqua atque iniqua loca, quum undique tela conjicerentur, armaque et corpora hostes objicerent, pervadunt, irrumpuntque; multi vulneratis etiam quos vires sanguisque desereret, ut intra vallum hostium caderent, nitebantur. Capta itaque momento temporis, velut in plano sita, nec permunita castra. Cædes inde, non jam pugna erat,

emporté en un moment, comme s'il eût été assis en plaine, et et sans fortifications. Dès qu'on y eut pénétré, ce fut un massacre plutôt qu'un combat dans cette foule confuse : on tua à l'ennemi plus de six mille hommes, on lui fit plus de sept mille prisonniers, avec les Campaniens qui étaient venus pour charger le blé, et toute la suite de leurs chariots et de leurs bêtes de somme : on trouva aussi l'immense butin qu'Hannon, dans ses excursions dévastatrices, avait enlevé çà et là sur les terres des alliés du peuple romain. Après avoir détruit le camp ennemi, l'on revint à Bénévent, où, peu de jours après, Ap. Claudius rejoignit son collègue. Là, les deux consuls vendirent ou partagèrent les dépouilles : on décerna des récompenses aux braves à qui l'on devait la prise du camp, surtout au Pélignien Accués et à T. Pédanius, premier centurion de la troisième légion. Hannon, à la nouvelle de cet échec, quitta Cominium-Céritum avec le petit nombre de fourrageurs qu'il avait amenés par hasard, et retourna dans le Bruttium, en fuyant plutôt qu'en faisant retraite.

XV. Pour les Campaniens, à la nouvelle de la défaite de leurs compatriotes et de leurs alliés, ils envoyèrent des députés à Annibal, afin de lui apprendre « que les deux consuls étaient auprès de Bénévent, à une journée de Capoue : la guerre était presque aux portes, aux murailles de la ville : s'il ne venait promptement à leur secours, Capoue tomberait encore plus vite qu'Arpi au pouvoir des Romains. La citadelle de Tarente, Tarente même ne devaient pas être d'un assez grand prix à ses

omnibus intra vallum permixtis : supra sex millia hostium occisa, supra septem millia capitum, cum frumentatoribus campanis omnique plaustrorum et jumentorum apparatu, capta ; et alia ingens præda fuit, quam Hanno, populabundus passim quum isset, ex sociorum populi romani agris traxerat. Inde, dejectis hostium castris, Beneventum reditum est, prædamque ibi ambo consules (nam et Ap. Claudius eo, post paucos dies, venit) vendiderunt divideruntque ; et donati, quorum opera castra hostium capta erant : ante alios Accuæus Pelignus, et T. Pedanius princeps tertiæ legionis. Hanno ab Cominio Cerito, quo nuntiata castrorum clades est, cum paucis frumentatoribus, quos forte secum habuerat, fugæ magis, quam itineris, modo in Bruttios rediit.

XV. Et Campani, audita sua pariter sociorumque clade, legatos ad Annibalem miserunt, qui nuntiarent, « duos consules ad Beneventum esse, diei iter a Capua ; tantum non ad portas et muros bellum esse ; ni propere subveniat, celerius Capuam, quam Arpos, in potestatem hostium venturam. Ne Tarentum

yeux pour livrer Capoue, qu'il aimait à appeler une seconde Carthage, sans appui, sans défense au peuple de Rome. » Annibal promet de veiller à la sûreté des Campaniens. Pour le moment, il leur envoya, avec leurs députés, deux mille chevaux destinés à protéger leur territoire contre les ravages de l'ennemi. Cependant les Romains, sans négliger leurs autres affaires, s'occupaient aussi de la citadelle de Tarente, et de la garnison qui s'y trouvait assiégée. Le lieutenant C. Servilius, que le préteur P. Cornélius avait, sur l'ordre du sénat, envoyé acheter des blés en Étrurie, pénétra, avec quelques vaisseaux chargés, dans le port de Tarente, au milieu des gardes ennemies. Ce secours ranima l'espoir des assiégés ; naguère on les pressait de se rendre ; à leur tour, ils engageaient, ils exhortaient l'ennemi à rentrer dans le parti des Romains. Et la garnison se trouvait suffisante pour défendre la citadelle, lorsqu'elle eut reçu les troupes tirées de Métaponte. Mais aussi les Métapontins, délivrés de la crainte qui les retenait, se donnèrent à Annibal. Les peuples qui habitaient cette côte et ceux de Thurium firent de même. La défection de ces derniers eut, il est vrai, pour motif celle de Tarente et de Métaponte, parce qu'ils étaient, comme ces deux cités, originaires de l'Achaïe, et que des liens d'affinité les unissaient à elles ; mais ce qui les entraîna surtout, ce fut le ressentiment qu'ils portaient aux Romains, à cause du massacre récent de leurs otages. Les amis et les parents des victimes envoyèrent lettres et courriers à Hannon et à Magon, qui étaient

quidem, non modo arcem, tanti debere esse, ut Capuam, quam Carthagini æquare sit solitus, desertam indefensamque populo romano tradat. » Annibal, curæ sibi fore rem campanam pollicitus, in præsentia duo millia equitum cum legatis mittit, quo præsidio agros populationibus possent prohibere. Romanis interim, sicut aliarum rerum, arcis tarentinæ, præsidiique, quod ibi obsideretur, cura esse. C. Servilius legatus, ex auctoritate patrum, a P. Cornelio prætore in Etruriam ad frumentum coemendum missus, cum aliquot navibus onustis in portum tarentinum, inter hostium custodias, pervenit. Cujus adventu, qui ante, in exigua spe, vocati sæpe ad transitionem ab hostibus per colloquia erant, ultro ad transeundum hostes vocabant sollicitabantque ; et erat satis validum præsidium, traductis ad arcem Tarenti tuendam, qui Metaponti erant, militibus. Itaque Metapontini extemplo, metu, quo tenebantur, liberati, ad Annibalem defecere. Hoc idem eadem ora maris et Thurini fecerunt : movit eos non Tarentinorum magis defectio Metapontinorumque, quibus, indidem ex Achaia oriundi, etiam cognatione juncti erant, quam ira in Romanos propter obsides nuper interfectos. Eorum amici cognatique litteras ac

à proximité dans le Bruttium, pour les prévenir que, s'ils voulaient approcher avec leur armée, la ville serait remise en leur pouvoir. M. Atinius commandait à Thurium avec une faible garnison ; on pensait l'attirer facilement à un combat hasardé, par la confiance que lui inspirait, non pas ses soldats, alors en fort petit nombre, mais la jeunesse de Thurium, qu'il avait distribuée en centuries, et armée pour l'employer dans l'occasion. Les généraux carthaginois, après un partage de leurs troupes, entrent sur le territoire de Thurium : Hannon, à la tête de l'infanterie, s'avance, enseignes déployées, vers la ville ; Magon, avec la cavalerie, se place derrière des coteaux propres à couvrir une embuscade. Atinius, informé par ses espions de la marche de l'infanterie seulement, sort en ordre de bataille, sans soupçonner ni un complot au dedans, ni un piège au dehors : le combat d'infanterie ne fut qu'une escarmouche légère, parce que la première ligne ne se composait que de quelques Romains ; les Thuriniens attendaient plutôt qu'ils ne favorisaient l'événement ; d'ailleurs, les Carthaginois lâchaient pied à dessein pour attirer un ennemi sans défiance au delà des collines qui masquaient leurs cavaliers. Dès qu'il s'y trouva engagé, la cavalerie poussa de grands cris, et se précipita sur les Thuriniens. Cette troupe, à la fois indisciplinée et peu fidèle au parti qu'elle servait, fut bientôt mise en fuite : les Romains, bien qu'enveloppés, d'un côté, par l'infanterie, et harcelés, de l'au-

nuntios ad Hannonem Magonemque, qui in propinquo in Brutiis erant, miserunt, « si exercitum ad mœnia admovissent, se in potestatem eorum urbem tradituros esse. » M. Atinius Thuriis cum modico præsidio præerat ; quem facile elici ad certamen temere ineundum rebantur posse ; non militum, quos perpaucos habebat, fiducia, quam juventutis thurinæ ; eam ex industria centuriaverat armaveratque ad tales casus. Divisis copiis inter se, duces pœni quum agrum thurinum ingressi essent, Hanno cum peditum agmine, infestis signis ire ad urbem pergit. Mago cum equitatu, tectus collibus, ad tegendas insidias oppositis, subsistit. Atinius, peditum tantum agmine per exploratores comperto, in aciem copias educit, et fraudis intestinæ, et hostium insidiarum ignarus. Pedestre proelium fuit persegne, paucis in prima acie pugnantibus Romanis ; Thurinis expectantibus magis, quam adjuvantibus, eventum : et Carthaginiensium acies de industria pedem referebat, ut ad terga collis ab equite suo inesset hostem incautum pertraheret. Quo ubi ventum est, coortum clamore equites, prope inconditam Thurinorum turbam, nec satis fido animo unde pugnabat, stantem, extemplo in fugam averterunt. Romani, quanquam circumventos hinc pedes, hinc eques urgebat, tamen aliquadiu

tre, par les cavaliers, soutinrent quelque temps le choc ; enfin, ils tournèrent le dos eux-mêmes, et s'enfuirent vers la ville. Les conjurés, attroupés aux portes, les laissent ouvertes d'abord, pour favoriser la retraite de leurs concitoyens ; mais, lorsqu'ils voient les Romains, en déroute, s'y jeter précipitamment, ils s'écrient que « les Carthaginois sont à la poursuite des fuyards, et vont entrer pêle-mêle avec eux dans la ville, si l'on ne ferme promptement les portes. » Ainsi livrés aux Carthaginois, les Romains furent massacrés : toutefois, Atinius rentra dans la ville avec un petit nombre de soldats. La mésintelligence subsista quelque temps encore : les uns voulaient se défendre, les autres céder au destin, et livrer la place aux vainqueurs. Enfin, selon l'ordinaire, la fortune et la trahison l'emportèrent : Atinius est conduit au rivage avec sa troupe ; on le fit embarquer, plutôt par reconnaissance de la douceur et de l'équité de son gouvernement, que par égard pour les Romains : ensuite Thurium ouvre ses portes aux Carthaginois. Les consuls passent de Bénévent sur le territoire de Capoue, à la fois pour détruire les blés déjà en herbe, et pour assiéger la ville. Ils se flattaient d'illustrer leur consulat par la ruine d'une cité si opulente, et d'effacer la honte insigne de l'empire qui, depuis trois ans, laissait impunie la défection d'un État si voisin de Rome. Cependant, pour que Bénévent ne restât pas sans garnison, et qu'en cas de surprise de la part d'Annibal, qui viendrait sans doute au secours de ses alliés, un corps de cavalerie pût lui tenir tête,

pugnam traxere ; postremo et ipsi terga vertunt, atque ac urbem fugiunt. Ibi proditores conglobati, quum popularium agmen patentibus portis accepissent, ubi Romanos fusos ad urbem ferri viderunt, conclamant, « instare Pœnum, permixtosque et hostes urbem invasuros, ni propere portas claudant. » Ita exclusos Romanos præbuere hosti ad cædem. Atinius tamen cum paucis receptus. Seditio inde paulisper tenuit ; quum alii urbem tuendam, inde alii cedendum fortunæ, et tradendam urbem victoribus censerent ; ceterum, ut plerumque, fortuna et consilia mala vicerunt : Atinio cum suis ad mare ac naves deducto, magis quia ipsi, ob imperium in se mite ac justum, consultum volebant quam respectu Romanorum, Carthaginenses in urbem accipiunt. Consules a Benevento in campanum agrum legiones ducunt, non ad frumenta modo, quæ jam in herbis erant, corrumpenda, sed ad Capuam oppugnandam ; nobilem se consulatum tam opulentæ urbis excidio rati facturos, simul et ingens flagitium imperio dempturos, quod urbi tam propinquæ tertium annum impunita defectio esset. Ceterum, ne Beneventum sine præsidio esset, et ut ad subita belli, si Annibal (quod facturum haud dubitabant) ad opem ferendam so-

Ti. Gracchus reçut l'ordre de quitter la Lucanie pour se rendre à Bénévent avec sa cavalerie et des troupes légères, et de mettre quelqu'un à la tête des légions cantonnées en Lucanie, afin de maintenir le pays dans le devoir.

XVI. Gracchus, avant de quitter le pays des Lucaniens, fit un sacrifice qui fut pour lui d'un triste présage : la cérémonie achevée, deux serpents, sortis d'une demeure souterraine, vinrent ronger le foie des victimes, puis disparurent tout à coup. D'après le conseil des aruspices, le sacrifice fut recommencé : mais, malgré le soin plus grand avec lequel on mit à part les entrailles, les reptiles vinrent, à deux reprises, goûter encore le foie, et s'éloignèrent sains et saufs. Les aruspices déclarèrent que ce prodige regardait le général, et cherchèrent à le prémunir contre les complots de quelques amis perfides ; mais aucune précaution ne put détourner le coup fatal qui le menaçait. Un certain Flavius était à la tête des Lucaniens qui tenaient pour les Romains, lorsqu'une partie de la Lucanie embrassa la cause d'Annibal ; il exerçait, cette année, les fonctions de préteur qu'on lui avait confiées. Tout à coup il change d'intention, il veut se mettre en faveur auprès du général carthaginois : passer lui-même à l'ennemi, entraîner les Lucaniens dans sa défection, lui paraît trop peu de chose ; il aspire à sceller ses nouveaux engagements de la vie, du sang du général, de l'hôte qu'il veut trahir. Il va secrètement trouver Magon, qui commandait dans

ciis Capuam venisset, equites vim sustinere possent, Ti. Gracchum ex Lucanis cum equitatu ac levi armatura Beneventum venire jubent : legionibus statimisque ad obtinendas res in Lucanis aliquem præficeret.

XVI. Graccho, priusquam ex Lucanis moveret, sacrificanti triste prodigium factum est ; ad exta, sacrificio perpetrato, angues duo ex occulto allapsi, edere jecur, conspectique repente ex oculis abierunt ; id quum aruspicum monitu sacrificium instauraretur, atque intentius exta reservarentur, iterum ac tertium venisse tradunt, libatoque jecinore, intactos angues abiisse. Quum aruspices, ad imperatorem id pertinere prodigium, præmonuissent, et ab occultis cavendum hominibus consultisque : nulla tamen providentia fatum imminens moveri potuit. Flavius Lucanus fuit, caput partis ejus Lucanorum, quum pars ad Annibalem defecisset, quæ cum Romanis stabat : et jam anno in magistratu erat, ab eisdem illis creatus prætor. Is, mutata repente voluntate, locum gratiæ apud Pœnum quærens, neque transire ipse, neque trahere ad defectionem Lucanos satis habuit, nisi imperatoris et ejusdem hospitis proditi capite ac sanguine fœdus cum hostibus sanxisset ; ad Magonem, qui in Bruttii præerat, clam in colloquium venit : fideque ab eo accepta, si roma-

le Bruttium, et s'engage à lui livrer le proconsul romain, à condition que les Lucaniens, devenus les alliés de Carthage, conserveront leur liberté et leurs lois : il le conduit à l'endroit où il se propose d'amener Gracchus avec une faible escorte, et engage Magon à venir, avec un corps d'infanterie et de cavalerie, s'embusquer en grand nombre dans cette obscure retraite. Le lieu est bien déterminé; on en reconnaît avec soin toutes les avenues, et l'on fixe un jour pour l'exécution du projet. Flavius se rend ensuite vers Gracchus : « Il a, dit-il, formé une grande entreprise; mais, pour la mener à bonne fin, il a besoin du concours de son général : il était parvenu à persuader aux préteurs de tous les peuples qui, dans cette révolution générale de l'Italie, s'étaient donnés aux Carthaginois, de revenir à l'alliance de Rome : ne voyaient-ils pas, en effet, l'empire romain, que le désastre de Cannes avait fait pencher vers sa ruine, se relever et se consolider de jour en jour, tandis que les forces d'Annibal s'épuisaient et étaient presque anéanties? Leur faute, déjà ancienne, ne trouverait pas les Romains implacables : jamais aucune nation n'avait montré plus de clémence, n'avait été plus prompte à faire grâce : que de fois n'avait-elle pas pardonné à la révolte de leurs ancêtres ! Telles étaient les raisons qu'il avait fait valoir. Mais les préteurs désiraient entendre ces paroles de la bouche même de Gracchus, et presser sa main ; c'était un gage d'amnistie qu'ils porteraient à leurs concitoyens. Il leur avait donc assigné, pour l'entrevue, un lieu écarté, mais à proximité

num iis imperatorem tradidisset, liberos cum suis legibus venturos in amicitiam Lucanos ; deducit Pœnum in locum, quo erat cum paucis Gracchum adducturus. Magonem ibi pedites equitesque armare, et capere eas latebras, ubi ingentem numerum occuleret, jubet. Loco satis inspecto atque undique explorato, dies composita gerendæ rei est. Flavius ad romanum imperatorem venit : « Rem se, ait, magnam inchoasse, ad quam perficiendam ipsius Gracchi operis opus esse ; omnium populorum prætoribus, qui ad Pœnum, in illo communi Italiæ motu, descissent, persuasisse, ut redirent in amicitiam Romanorum : quando res quoque romana, quæ prope exitium clade cannensi venisset, in dies melior atque auctior fieret ; Annibalis vis senesceret, ac prope ad nihilum venisset. Veteri delicto haud implacabiles fore Romanos : nullam unquam gentem magis exorabilem, promptioremque veniæ dandæ fuisse ; quoties rebellionem etiam majorum suorum ignotum ? Hæc ab se, ait, dicta : ceterum ab ipso Graccho eadem hæc audire malle eos, præsentisque contingere dextram : id pignus fidei secum ferre. Locum se consiliis dixisse a conspectu amotum, haud procul a ca. tris romanis. Ibi paucis verbis transigi rem posse, ut omne

du camp romain. Là, on pourrait, en quelques mots, conclure une négociation qui rendrait la Lucanie entière à l'amitié, à l'alliance de Rome. » Gracchus, loin de soupçonner de la fraude dans ce langage et dans ce projet, séduit même par la vraisemblance du récit, part de son camp avec ses licteurs et un escadron de cavalerie, et, guidé par son hôte, vient donner dans le piège. Les ennemis aussitôt sortent de leur embuscade; et, pour ne laisser aucun doute sur la trahison, Flavius se joint à eux : une grêle de traits tombe sur Gracchus et sur ses cavaliers : le général met pied à terre, ordonne à ses soldats d'en faire autant, et les exhorte « à honorer par leur courage la seule ressource qui leur reste. Or que reste-t-il à une poignée de braves enveloppés par une foule d'ennemis, dans une vallée que dominant des bois et des montagnes ? Rien, que la mort. Devaient-ils maintenant présenter la gorge comme de vils troupeaux, et se laisser massacrer sans vengeance; ou, s'armant de fureur et d'audace, au lieu de subir le sort qui les attend, faire des prodiges de valeur et d'intrépidité, et, tout couverts du sang de leurs ennemis, tomber expirants sur des monceaux d'armes et de cadavres ? Ils devaient tous tourner leurs épées contre le traître, le transfuge lucanien; quiconque enverrait avant lui cette victime aux enfers, se couvrirait d'une gloire éclatante, et trouverait une noble consolation à son trépas. » Il dit, enroule son manteau autour de son bras gauche, car ils n'avaient pas même pris leurs boucliers, et charge l'ennemi. Il se livre une

nomen lucanum in fide ac societate romana sit. » Gracchus, fraudem et sermoni et rei abesse ratus, ac similitudine veri captus, cum licioribus ac turma equitum e castris profectus, duce hospite in insidias præcipitatur. Hostes subito exorti : et, ne dubia proditio esset, Flavius his se adjungit; tela undique in Gracchum atque equites conjiciuntur. Gracchus ex equo desilit; idem ceteros facere jubet, hortaturque, « Ut quod unum reliquum fortuna fecerit, id cohonestent virtute. Reliquum autem quid esse paucis, a multitudine in valle silva ac montibus septa circumventis, præter mortem ? id referre, utrum præbentes corpora pecorum modo inulti trucidentur, an, toto animo a patiendo expectandoque eventu in impetum atque iram verso, agentes audentesque, perfusi hostium cruore, inter expirantium inimicorum cumulata armaque et corpora cadant. Lucanum proditorem ac transfugam omnes peterent; qui eam victimam præ se ad inferos misisset, eum decus eximium egregiumque solatium suæ morti inventurum. » Inter hæc dicta, paludamento circum levum brachium intorto (nam ne scuta quidem secum extulerant), in hostes impetum fecit. Major, quam pro numero hominum, editur pugna; jaculis maxime

lutte plus opiniâtre qu'on n'eût pu l'attendre d'un si petit nombre : les Romains, à découvert, et enfermés dans le creux d'un vallon, sont accablés des traits qu'on leur lance d'un lieu plus élevé. Gracchus reste presque seul, et les Carthaginois s'efforcent de le prendre vivant : mais il a aperçu le perfide Lucanien au milieu des ennemis ; pour le joindre, il s'élançe avec tant de fureur, qu'on n'aurait pu l'épargner sans laisser périr un grand nombre de combattants. Lorsqu'il fut sans vie, Magon l'envoya aussitôt à Annibal, et le fit exposer avec les faisceaux captifs devant la tête du général carthaginois. Telle est la tradition la plus exacte : Gracchus périt en Lucanie, dans un endroit appelé le Vieux-Champ.

XVII. Si l'on en croit d'autres historiens, l'événement se passa sur le territoire de Bénévent : Gracchus s'était éloigné du camp, avec ses licteurs et trois esclaves, pour se baigner dans les eaux du Calore ; il fut surpris, nu et sans armes, par les ennemis cachés derrière les saules du rivage, se défendit avec les pierres que roule le fleuve, et tomba sous leurs coups. D'autres prétendent que, sur l'avis des aruspices, il s'éloigna à cinq cents pas de son camp, pour expier, en un lieu pur, les prodiges dont j'ai parlé ; et qu'il y fut enveloppé par deux escadrons de cavalerie numide, placés en embuscade : tant on est peu d'accord sur le lieu et sur le genre de trépas d'un homme si recommandable et si célèbre. Même diversité d'opinions sur ses funérailles : les uns disent qu'il fut inhumé dans le camp ro-

aperta corpora Romanorum, et quum undique ex altioribus locis in cavam vallem coniectus esset, transfiguntur. Gracchum, jam nudatum præsidio, vivum capere Pœni nituntur; ceterum ille, conspicatus lucanum hospitem inter hostes, adeo infestus confertos invasit ut parci ei sine multorum pernicie non posset. Exanimem eum Mago extemplo ad Annibalem misit, ponique cum captis simul fascibus ante tribunal imperatoris jussit. Hæc vera fama est. Gracchus in Lucanis ad campos, qui Veteres vocantur, periit.

XVII. Sunt, qui in agro beneventano, prope Calorem fluvium, ostendant a castris cum lictoribus ac tribus servis lavandi causa progressum, quum forte inter salicta innata ripis laterent hostes, nudum atque inermem, saxisque, quæ volvit amnis, propugnans, interfectum. Sunt, qui aruspicum monitu quingentos passus a castris progressum, uti loco puro ea, quæ ante dicta prodigia sunt, procuraret, ab insidentibus forte locum duabus turmis Numidarum circumventum scribant; adeo nec locus, nec ratio mortis in viro tam claro et insigni constat. Funeris quoque Gracchi varia est fama. Alii in castris romanis sepultum ab suis, alii ab Annibale (et ea vulgatiores fama est) tradunt in

main, et par ses soldats ; les autres, et cette tradition est plus accréditée , racontent qu'Annibal lui fit élever un bûcher à l'entrée de son camp ; les troupes y défilèrent en armes ; les Espagnols exécutèrent leurs danses nationales ; chaque peuple qui composait l'armée carthaginoise, y fit les évolutions et les exercices de son pays, et Annibal lui-même honora cette cérémonie funèbre de toute la pompe, de tous les éloges possibles. Tel est le récit des auteurs qui placent le fait en Lucanie. Suivant ceux qui font tuer Gracchus sur les rives du Calore, la tête seule tomba au pouvoir des Africains. A peine Annibal l'eut-il reçue, qu'il la fit porter, par Carthalon, au camp romain, et remettre au questeur Cn. Cornélius : ce dernier célébra, dans le camp, les funérailles de son général, et les habitants de Bénévent assistèrent, avec l'armée, à la cérémonie.

XVIII. Les consuls, qui étaient entrés sur le territoire de Capoue, étendaient çà et là le ravage, lorsqu'une sortie des habitants et de Magon, à la tête de sa cavalerie, les frappa d'une telle frayeur, d'une telle épouvante, qu'ils rappelèrent sous les drapeaux leurs soldats épars ; mais, mis en déroute avant d'avoir pu établir leur ordre de bataille, ils perdirent plus de quinze cents hommes. Ce succès ne fit qu'ajouter encore à l'orgueil de cette nation naturellement présomptueuse ; c'étaient chaque jour de nouvelles escarmouches contre les Romains ; mais les consuls étaient sur leurs gardes : une action engagée imprudemment et à la légère les avait rendus plus prudents.

vestibulò punicorum castrorum rogam exstructum esse ; armatum exercitum decucurrisset cum tripudiis Hispanorum, motibusque armorum et corporum suæ cuique genti assuetis, ipso Annibale omni rerum verborumque honore exsequias celebrante. Hæc tradunt, qui in Lucanis rei gestæ auctores sunt. Si illis, qui ad Calorem fluvium interfectum memorant, credere velis, capitibus tantum Gracchi hostes potiti sunt ; eo delato ad Annibalem, missus ab eo confestim Carthalo, qui in castra romana ad Cn. Cornelium quæstorem deferret ; is funus imperatoris in castris, celebrantibus cum exercitu Beneventanis, fecit.

XVIII. Consules, agrum campanum ingressi, quum passim popularentur, eruptione oppidanorum et Magonis cum equitatu territi et trepidi, ad signa milites palatos passim revocarunt : et, vixdum instructa acie fusi, supra mille et quingentos milites amiserunt. Inde ingens ferocia superbæ suopte ingenio genti crevit, multisque præliis lacescebant Romanos : sed intiores ad cavendum consules una pugna fecerat, incaute atque inconsulte inita. Restituit tamen his animos, et illis minuit audaciam, parva una res ; sed in bello

Toutefois un événement de peu d'importance releva le courage des uns, et abattit l'audace des autres ; car souvent, à la guerre, il n'est pas de si petit incident qui ne puisse avoir les plus grandes conséquences. T. Quinctius Crispinus avait pour hôte et pour ami intime un Campanien, nommé Badius : leur liaison était devenue plus étroite encore, parce qu'avant la défection de Capoue, Badius, malade à Rome, avait reçu dans la maison de Quinctius les soins les plus généreux et les plus obligeants. Badius, en ce moment, paraît aux postes avancés, et fait appeler Crispinus. A cette nouvelle, le Romain, qui s'attend à une entrevue amicale et affectueuse, et dont la mémoire a, malgré la rupture publique des deux peuples, conservé le souvenir d'une liaison particulière, s'éloigne un peu des siens. Lorsqu'ils sont en présence : « Crispinus, lui dit le Campanien, je te défie au combat : montons à cheval, et, sans l'intervention des autres, voyons qui de nous deux est le meilleur guerrier. » Crispinus répond : « Qu'ils ont tous deux assez d'ennemis contre lesquels ils peuvent déployer leur courage ; pour lui, lors même qu'il rencontrerait Badius dans la mêlée, il l'éviterait pour ne pas souiller ses mains du meurtre d'un ami. » En même temps, il se détourne et se retire. Mais alors, le Campanien l'accuse avec orgueil de mollesse et de lâcheté, et accable l'homme d'honneur des outrages qu'il méritait lui-même ; il l'appelle « ennemi trop fidèle aux lois de l'hospitalité, qui feint d'épargner son hôte, parce qu'il sait qu'il ne peut lui tenir tête. Si la rupture des traités entre les deux peuples ne lui paraît pas suffisante pour rompre

nihil tam leve est, quod non magnæ interdum rei momentum faciat. T. Quinctio Crispino Badius Campanus hospes erat, perfamiliari hospitio junctus : creverat consuetudo, quod æger Romæ apud Crispinum Badius ante defectio-nem campanam liberaliter comiterque curatus fuerat. Tum Badius, progressus ante stationes, quæ pro porta stabant, vocari Crispinum jussit : quod ubi est Crispino nuntiatum, ratus colloquium amicum ac familiare quæri, manente memoria, etiam in discidio publicorum fœderum, privati juris, paulum a ceteris processit. Postquam in conspectum venerit, « Provoco te, inquit, ad pugnam, Crispine, » Badius : « conscendamus equos, submotisque aliis, uter bello melior sit, decernamus. » Ad ea Crispinus, « nec sibi, nec illi, ait, hostes deesse, in quibus virtutem ostendant : se, etiamsi in acie occurrat, declinaturum, ne hospitali cæde dextram violet ; » conversusque abibat. Enimvero ferocius tum Campanus increpare mollitiem ignaviamque, et se digna probra in insontem jacere, « hospitalem hostem appellans, simulantemque parcere, cui sciat parem se non esse ; si parum, publicis fœderibus ruptis, dirempta simul

en même temps les liaisons particulières, Badius de Capoue fait savoir à T. Quinctius Crispinus de Rome qu'il renonce hautement à toute relation d'hospitalité, en présence des deux armées, qui l'entendent. Ennemi, il abjure tout commerce, toute alliance avec un ennemi qui vient assiéger sa patrie, ses dieux nationaux et ses pénates. S'il est homme de cœur, qu'il s'avance au combat. » Longtemps Crispinus hésite ; enfin il cède aux instances de ses compagnons d'armes qui lui demandent vengeance des insultes du Campanien. Il ne tarde qu'un moment, pour obtenir de ses chefs la permission de combattre hors des rangs l'ennemi qui l'a provoqué : on la lui accorde ; il prend ses armes, monte à cheval, défie nommément Badius, et l'appelle au combat. Le Campanien ne se fait point attendre : tous deux piquent leurs coursiers, et se chargent avec vigueur. Crispinus perce de sa lance l'épaule gauche de Badius, au dessus du bouclier : il le voit tomber après cette blessure, et se précipite de son cheval, pour achever à pied son ennemi terrassé. Mais Badius, prévenant le coup fatal, laisse cheval et bouclier, et se réfugie auprès des Campaniens. Crispinus s'empare des armes et du cheval ; fier de ce trophée, il brandit sa lance teinte de sang : les soldats l'applaudissent et le félicitent ; on le conduit devant les consuls, qui le comblent d'éloges et de présents.

XIX. Annibal quitta le territoire de Bénévent, pour venir camper près de Capoue : dès le troisième jour de son arrivée, il ran-

et privata jura esse putet, Badium Campanum T. Quinctio Crispino Romano palam, duobus exercitibus audientibus, renuntiare hospitium. Nihil sibi cum eo consociatum, nihil fœderatum hosti cum hoste, ejus patriam ac penates publicos privatosque oppugnatum venisset. Si vir esset, congredieretur. » Diu cunctantem Crispinum perpulere turmales, ne impune insultare Campanum pateretur : itaque tantum moratus, dum imperatores consuleret, permetterentne sibi extra ordinem in provocantem hostem pugnare ; permissu eorum, arma cepit, equumque conscendit, et Badium, nomine compellans, ad pugnam evocavit. Nulla mora a Campano facta est ; infestis equis concurrerunt. Crispinus supra scutum sinistrum humerum Badio hasta transfixit, superque delapsus cum vulnere ex equo desiluit, ut pedes jacentem conficeret. Badius, priusquam opprimeretur, parma atque equo relicto, ad suos aufugit. Crispinus, equum, armaque capta, et cruentam cuspidem insignis spoliis ostentans, cum magna laude et gratulatione militum, ad consules est deductus, laudatusque ibi magnifice, et donis donatus.

XIX. Annibal ex agro beneventano castra ad Capuam quum movisset, tertio post die, quam venit, copias in aciem eduxit : haudquaquam dubius, quod

gea ses troupes en bataille, ne doutant pas que, si les Campaniens, en son absence, avaient pu obtenir un succès, les Romains ne soutiendraient pas le choc d'Annibal et de son armée tant de fois victorieuse. En effet, au commencement de l'action, l'infanterie romaine, pressée par les cavaliers ennemis qui l'accablaient de traits, commençait à plier ; mais les consuls ordonnèrent aux cavaliers de lancer leurs chevaux. Déjà ce n'était plus qu'un engagement de cavalerie, lorsqu'on aperçut de loin l'armée de Sempronius, dont le questeur Cn. Cornélius avait pris le commandement ; ce qui fit craindre aux deux partis l'arrivée d'un ennemi nouveau. Des deux côtés, et comme de concert, on sonna la retraite : Romains et Carthaginois rentrèrent dans leur camp avec un avantage à peu près égal ; seulement la perte des Romains fut plus considérable, parce qu'ils avaient été maltraités par la première charge de cavalerie. Les consuls, pour éloigner Annibal de Capoue, partirent, la nuit suivante, chacun de son côté, Fulvius pour le territoire de Cumes, Claudius pour la Lucanie. Le lendemain, Annibal apprend que le camp romain est vide, et que chaque consul a pris une route différente : lequel poursuivre ? Il hésite ; enfin il se décide à marcher sur les traces d'Appius. Ce consul, après l'avoir, à volonté, promené de détours en détours, fit une contre-marche, et revint sur Capoue. Annibal trouva dans ces lieux une autre occasion de remporter une victoire : M. Centénus, surnommé Pénula, était l'un des centurions primipilaires les plus distingués, et par sa haute sta-

Campanis, absente se, paucos ante dies, secunda fuisset pugna, quin multo minus se suumque toties victorem exercitum sustinere Romani possent. Ceterum, postquam pugnari cœptum est, equitum maxime incursu, quum jaculis obrueretur, laborabat romana acies : donec signum equitibus datum est, ut in hostem admitterent equos ; ita equestre prælium erat ; quum procul visus Sempronianus exercitus, cui Cn. Cornelius questor præerat, utrique parti parem metum præbuit, ne hostes novi adventarent. Velut ex composito utrinque signum receptui datum : reductique in castra prope æquo Marte discesserunt ; plures tamen ab Romanis primo incursu equitum ceciderunt. Inde consules, ut averterent Capua Annibalem, nocte, quæ secuta est, diversi, Fulvius in agrum cumanum, Claudius in Lucanos abiit. Postero die, quum vacua castra esse Romanorum nuntiatum Annibali esset, et duobus agminibus diversos abiisse ; incertus primo, utrum sequeretur, Appium institit sequi. Ille, circumducto hoste, qua voluit, alio itinere ad Capuam rediit. Annibali alia in his locis bene gerendæ rei fortuna oblata est. M. Centenius fuit cognomine Penula insignis inter primi pili centuriones et magnitudinæ corporis et animæ

ture et par sa bravoure. Après son temps de service, il se fait présenter au sénat par le préteur P. Cornélius Sulla, et demande qu'on lui confie le commandement de cinq mille hommes. « Connaissant, disait-il, l'ennemi et les lieux, il signalerait bientôt ses services : toutes les ruses, qui jusqu'alors avaient trompé nos armées et nos généraux, tourneraient contre leur auteur. » Une promesse si folle, fut accueillie avec non moins de folie, comme si les qualités d'un soldat et celles d'un général étaient les mêmes ; au lieu de cinq mille hommes, on lui en accorda huit mille, moitié Romains, moitié alliés : il ramassa sur sa route un grand nombre de volontaires, et son armée se trouva presque doublée, lorsqu'il arriva en Lucanie, où Annibal s'était arrêté, après avoir inutilement poursuivi Claudius. La partie n'était pas égale entre un chef tel qu'Annibal, et un centurion ; entre de vieux soldats toujours victorieux, et de nouvelles recrues, pour la plupart levées à la hâte, et à moitié armées. Lorsque les deux adversaires furent en présence, chacun, sans refuser le combat, fit ses dispositions. L'action, malgré l'inégalité des forces, dura plus de deux heures, et l'ardeur des Romains se soutint, tant que leur chef resta debout ; mais bientôt Pénula, jaloux de soutenir son ancienne renommée, et d'éviter le déshonneur qui l'attendait, s'il survivait à une défaite qu'avait entraînée sa témérité, succomba sous les traits de l'ennemi, qu'il avait bravé. Aussitôt les Romains furent mis en déroute ; et comme Annibal leur avait coupé la retraite, en faisant

is, perfunctus militia, per P. Cornelium Sullam prætorem in senatum introductus, petit a patribus, uti sibi quinque millia militum darentur. « Se, peritum et hostis et regionum, brevi operæ pretium facturum ; et, quibus artibus ad id locorum nostri et duces et exercitus capti forent, iis adversus inventorem usurum. » Id non promissum magis stolide, quam stolide creditum : tanquam eadem militares et imperatoriæ artes essent ; data pro quinque, octo millia militum ; pars dimidia cives, pars socii : et ipse aliquantum voluntariorum itinere in agris concivit, ac, prope duplicato exercitu, in Lucanos pervenit ; ubi Annibal, nequidquam secutus Claudium, substiterat. Hæc dubia res est, quippe inter Annibalem ducem et centurionem, exercitusque, alterum vincendo veteranum, alterum novum totum, magna ex parte etiam tumultuarium ac semiermem. Ut conspecta inter se agmina sunt, et neutra pars detrectavit pugnam, extemplo instructæ acies ; pugnatum tamen, ut in nulla pari re, duas amplius horas, concitata et, donec dux stetisset, romana acie. Postquam is, non pro vetere fama solum, sed etiam metu futuri dedecoris, si sua temeritate contractæ cladi superesset, objectans se hostium telis, cecidit, fusa extemplo est romana acies ; sed adeo ne fugæ quidem iter pa-

investir tous les passages par sa cavalerie, à peine, d'une si grande multitude, échappa-t-il un millier de soldats; le reste périt çà et là de différentes manières.

XX. Les consuls recommencèrent le siège de Capoue avec une vigueur extrême; les transports, les préparatifs nécessaires furent poussés avec activité. On établit à Casilinum des magasins de blés; on éleva un fort à l'embouchure du Vulturne, à l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville; l'on mit garnison dans celui que Fabius Maximus avait construit précédemment, afin d'être maître et du fleuve et de la mer voisine. Ces deux forts maritimes reçurent les blés qu'on venait d'envoyer de la Sardaigne, et ceux que le préteur M. Junius avait fait acheter dans l'Étrurie, furent apportés d'Ostie, afin d'assurer des vivres à l'armée pendant l'hiver. Pour surcroît de malheur, outre l'échec reçu en Lucanie, les volontaires, qui, du vivant de Gracchus, avaient servi si fidèlement, comme si la mort de leur général les eût dégagés de leurs serments, abandonnèrent leurs drapeaux. Annibal ne voulait ni négliger Capoue, ni abandonner ses alliés dans un si grand péril; mais enhardi par l'avantage qu'il avait dû à la témérité d'un officier romain, il épiait l'occasion d'accabler un autre général avec son armée. Les députés de l'Apulie lui annonçaient que le préteur Cn. Fulvius, dans le dessein de reprendre des villes qui avaient embrassé le parti des Carthaginois, avait d'abord montré beaucoup de circonspection; mais bientôt des victoires inespérées et

tuit, omnibus viis ab equite incessis, ut ex tanta multitudine vix mille evaserint; ceteri passim, alii alia peste, absumpti sint.

XX. Capua a consulibus iterum summa vi obsideri cœpta est: quæque in eam rem opus erant comportabantur parabanturque. Casilinum frumentum convectum: ad Vulturni ostium, ubi nunc urbs est, castellum communitum (ante Fabius Maximus munierat): præsidium impositum, ut mare proximum et flumen in potestate essent. In ea duo maritima castella frumentum, quod ex Sardinia nuper missum erat, quodque M. Junius prætor ex Etruria coemerat, ab Ostia convectum est, ut exercitui per hiemem copia esset. Ceterum super eam cladem, quæ in Lucanis accepta erat, volonum quoque exercitus, qui, vivo Graccho, summa fide stipendia fecerat, velut exactoratus morte ducis, ab insignis discessit. Annibal non Capuam neglectam, neque, ut tanto discrimine, desertos volebat socios: sed, prospero ex temeritate unius romani ducis successu, in alterius ducis exercitusque opprimendi occasionem imminebat. Cn. Fulvium prætorem apuli legati nuntiabant, primo, dum urbes quasdam Apulorum, quæ ad Annibalem descivissent, oppugnaret, intentius rem egisse:

l'abondance du butin lui avaient inspiré, ainsi qu'à ses soldats, tant de licence et de sécurité, qu'il n'existait plus de discipline parmi eux. Plus d'une fois, par le passé, et par une épreuve toute récente, Annibal avait appris ce qu'était une armée confiée à un chef inhabile : il se dirigea donc vers l'Apulie.

XXI. Les légions romaines et le préteur Fulvius se trouvaient près d'Herdonée; à la nouvelle de l'approche des Carthaginois, les soldats allaient presque, sans l'ordre du général, arracher les enseignes et sortir en bataille. Un seul motif les retint; ce fut la ferme persuasion qu'ils pourraient agir ainsi, quand ils le voudraient. La nuit suivante, Annibal, informé du tumulte qui avait eu lieu dans le camp, et des cris séditieux qu'avaient poussés les Romains pour réclamer impérieusement de leur chef le signal du combat, se hâte de saisir l'occasion d'un succès non douteux; il place trois mille hommes armés à la légère, dans les métairies, les buissons et les bois d'alentour, avec ordre de sortir de leur embuscade, au premier signal; puis, il charge Magon d'occuper, avec deux mille chevaux à peu près, tous les chemins qui pouvaient offrir un passage à l'ennemi dans sa fuite. Ces dispositions faites pendant la nuit, il sort, au point du jour, et range ses troupes en bataille. Fulvius ne tarda pas à paraître; non pas qu'il eût l'espoir de vaincre, mais il était entraîné par l'aveugle impétuosité de ses soldats. La précipitation qui les avait conduits au combat, les suivit dans leur ordre de bataille;

postea nimio successu et ipsum et milites, præda impletos, in tantam licentiam socordiamque effusos, ut nulla disciplina militiæ esset. Quum sæpe alias, tum paucis diebus ante expertus, qualis sub inscio duce exercitus esset, in Apuliam castra movit.

XXI. Circa Herdonæam romanæ legionés et prætor Fulvius erant; quo ubi allatum est, hostes adventare, prope est factum, ut, injussu prætoris, signis convulsis in aciem exirent; nec res ulla magis tenuit, quam spes haud dubia, suo id arbitrio, ubi vellent, acturos. Nocte insequenti, Annibal, quum tumultuatum in castris, et plerosque ferociter, signum ut daret, instituisse duci ad arma vocantes sciret, haud dubius prosperæ pugnæ occasionem dari, tria millia expeditorum militum in villis circa, vepribusque et silvis disponit; qui, signo dato, simul omnes e latebris existerent: et Magonem ac duo ferme millia equitum, qua fugam inclinaturam credebat, omnia itinera insidere jubet; his nocte præparatis, prima luce in aciem copias educit. Nec Fulvius est cunctatus, non tam sua ulla spe, quam militum impetu fortuito tractus: itaque eadem temeritate, qua processum in aciem est, instruitur ipsa acies ad libidinem

chacun, à sa fantaisie, courait ou s'arrêtait au hasard, dans des postes qu'il abandonnait ensuite par crainte ou par caprice. La première légion, flanquée à gauche d'un corps d'alliés, se forma d'abord sur une ligne qui présentait un front très-étendu; en vain les tribuns s'écrièrent « qu'il n'y avait au centre ni force, ni appui, et que l'ennemi enfoncerait sans peine l'armée, partout où il l'attaquerait; » les avis salutaires, loin de faire impression sur les esprits, n'étaient pas même écoutés. Du côté d'Annibal, tout était bien différent, le général, les troupes et l'ordre dans lequel on s'avancait. Aussi les Romains ne purent-ils soutenir ni les cris, ni le premier choc des Carthaginois. Le chef, aussi insensé, aussi téméraire que Centénius, mais loin d'avoir son courage, à la vue de la victoire qui se déclarait pour l'ennemi, et de ses soldats mis en déroute, saisit un cheval, et s'enfuit avec deux cents cavaliers environ. Le reste de l'armée, dont le front était enfoncé, et qui se trouvait enveloppé par derrière et sur les ailes, fut si horriblement massacré, que, de dix-huit mille hommes, deux mille à peine parvinrent à s'échapper : les Africains restèrent maîtres du camp.

XXII. La nouvelle de ces défaites survenues coup sur coup répandit dans Rome le deuil et l'épouvante. Cependant les succès obtenus jusque là par les consuls sur le point où se débattaient les plus grands intérêts, rendaient moins vif le sentiment de ces malheurs. On députa vers ces généraux C. Létorius et

militem forte procurrentium, consistentiumque quo loco ipsorum tulisset animus, deinde per libidinem aut metum deserentium locum : prima legio et sinistra ala in primo instructæ, et in longitudinem porrecta acies; clamantibus tribunis, « nihil introrsus roboris ac virium esse, et, quacunq; impetum fecisset hostis, perrupturos : » nihil, quod salutare esset, non modo ad animum, sed ne ad aures quidem admittebant. Et Annibal, haudquaquam similis dux, neque simili exercitu, neque ita instructo, aderat; ergo ne clamorem quidem atque impetum primum eorum Romani sustinuerunt. Dux, stultitia et temeritate Centenio par, animo nequaquam comparandus, ubi rem inclinatam ac trepidantes suos vidit, equo arrepto, cum ducentis ferme equitibus effugit : cætera a fronte pulsa, a tergo atque alis circumventa acies, eo usque est cæsi; ut ex duodeviginti millibus hominum, duo millia haud amplius evaserint, castris hostes potiti sunt.

XXII. Hæ clades super aliam alia, Romam quum essent nuntiatae, ingens quidem et luctus et pavor civitatem cepit; sed tamen, quia consules, ubi summa rerum esset, ad id locorum prospere rem gererent, minus his cladibus commovebantur. Legatos ad consules mittunt C. Lætiorium, M. Metilium, qui

M. Métilius, pour les engager à recueillir avec soin les débris des deux armées, et à faire en sorte que la crainte et le désespoir ne fussent pas pour les fuyards des motifs de se donner à l'ennemi (ce qui était arrivé après la funeste journée de Cannes) : les consuls auraient aussi à rechercher les déserteurs de l'armée des volontaires ; on donna la même mission à P. Cornélius, déjà chargé de faire des levées. Il fit donc publier, dans les places et dans les marchés, l'ordre d'aller à la recherche des volontaires, et de les ramener sous leurs drapeaux. Toutes ces mesures furent prises avec la plus scrupuleuse exactitude. Le consul Ap. Claudius, après avoir préposé D. Junius à l'embouchure du Vulturne, et M. Aurélius Cotta à Pouzzoles, pour faire passer aussitôt dans le camp tous les blés qui viendraient, par mer, de la Sardaigne ou de l'Étrurie, retourna lui-même vers Capoue, et trouva, à Casilinum, son collègue, Q. Fulvius, occupé des transports et des constructions nécessaires pour le siège. Alors les deux consuls investirent la place, et rappelèrent le préteur Claudius Néron, qui occupait, à Suessula, l'ancien camp de Marcellus. Néron laissa peu de troupes pour garder cette position, et se dirigea vers Capoue avec toutes ses forces. Ainsi les tentes de trois généraux s'élevèrent sous les murs de cette ville, et trois armées l'attaquèrent sur des points opposés : et d'abord, on l'entoure d'un fossé et d'un retranchement ; on construit des forts, de distance en distance, et les différentes sorties, tentées sur plusieurs points à la fois par les Campaniens, qui veulent

nuntiarent, ut reliquias duorum exercituum cum cura colligerent; darentque operam, ne per metum ac desperationem hosti se dederent (id quod post canensem accidisset cladem), et ut desertores de exercitu volonum conquirerent. Idem negotii P. Cornelio datum, cui et delectus mandatus erat: isque per fora conciliabulaque edixit, ut conquisitio volonum fieret, iique ad signa reducerentur. Hæc omnia intentissima cura acta. Ap. Claudius consul, D. Junio ad ostium Vulturni, M. Aurelio Cotta Puteolis præposito, qui, ut quæque naves ex Etruria ac Sardinia accessissent, extemplo in castra mitterent frumentum; ipse ad Capuam regressus, Q. Fulvium collegam invenit Casilini omnia inde portantem molientemque ad oppugnandam Capuam. Tum ambo circumsederunt urbem, et Claudium Neronem prætorem ab Suessula ex Claudianis castris exciverunt. Is quoque, modico ibi præsidio ad tenendum locum relicto, ceteris omnibus copiis ad Capuam descendit: ita tria prætoria circa Capuam erecta, tres et exercitus diversis partibus opus aggressi, fossa valloque circumdare urbem parant, et castella excitant modicis intervallis: multisque simul locis cum prohibentibus opera

empêcher les travaux, sont repoussées avec tant de succès, qu'enfin les assiégés se renferment dans l'enceinte de leurs remparts. Cependant, avant que les ouvrages fussent terminés, ils envoyèrent une ambassade à Annibal, afin de se plaindre de l'abandon où il laissait Capoue, qui se voyait, pour ainsi dire, de nouveau livrée aux Romains : on le conjurait de venir au secours de ses alliés non-seulement assiégés, mais enfermés par une ligne de circonvallation. Les consuls reçurent une lettre du préteur P. Cornélius, qui les invitait, « avant l'entier investissement de la place, à permettre aux Campaniens, qui le voudraient, de sortir de Capoue, avec ce qui pouvait leur appartenir : la liberté et la jouissance de tous leurs biens seraient accordées à ceux qui auraient quitté la ville avant les ides de mars ; quiconque, après ce terme, tenterait de sortir, ou resterait dans la place, serait traité comme ennemi. » Ces dispositions, notifiées aux Campaniens, furent repoussées avec mépris ; au dédain même on ajouta les insultes et les menaces. Annibal avait marché d'Herdonée sur Tarente, dans l'espoir de s'emparer de la citadelle, par force, ou par ruse. Trompé dans son attente, il tourna vers Brindes, où il se flattait d'entrer par trahison ; mais son temps n'y fut pas mieux employé. Les députés campaniens vinrent le trouver là, pour lui adresser leurs plaintes et leurs prières. Annibal leur répondit avec assurance que déjà il avait fait lever le siège de leur ville, et que, cette fois, les consuls n'oseraient pas attendre son arrivée. Congédiés avec cette espérance, les ambassadeurs purent à peine rentrer dans Ca-

Campanis eo eventu pugnans, ut postremo portis muroque se contineret Campanus. Prius tamen, quam hæc continuarentur opera, legati ad Annibalem missi, qui quererentur, desertam ab eo Capuam, ac prope redditam Romanis : obtestarenturque, ut tunc saltem opem non circumsessis modo, sed etiam circumvallatis, ferret. Consulibus litteræ a P. Cornelio prætore missæ, « Ut priusquam clauderent Capuam operibus, potestatem Campanis facerent, ut, qui eorum vellent, exirent ab Capua, suasque res secum auferrent. Liberos fore suaque omnia habituros, qui ante idus martias exissent ; post eam diem, quique exissent, quique ibi mansissent, hostium futuros numero ; » ea pronuntiata Campanis, atque ita spreta, ut ultro dicerent contumelias, minarenturque. Annibal ab Herdonea Tarentum duxerat legiones ; spe, aut vi, aut dolo, arcis tarentinæ potiundæ. Quod ubi parum processit, ad Brundisium flexit iter, prodi id oppidum ratus ; ibi quoque quum frustra tereret tempus, legati campani ad eum venerunt, querentes simul, orantesque ; quibus Annibal magnifice respondit, et antea solvisse obsidionem, et nunc adventum

poue, qui déjà était fermée par un double fossé, par une double palissade.

XXIII. Au moment même où les Romains pressaient si vivement Capoue, le siège de Syracuse fut terminé par la constance et le courage du général et de l'armée, que vint seconder encore une trahison intestine. En effet, au commencement du printemps, Marcellus avait hésité s'il tournerait ses armes contre Agrigente, occupée par Himilcon et par Hippocrate, ou s'il presserait le siège de Syracuse ; car il voyait que cette ville était imprenable, par la force, à cause de sa situation sur terre et sur mer ; par la famine, parce qu'elle tirait presque sans obstacle ses vivres de Carthage. Afin cependant de ne rien négliger, il s'adressa, parmi les transfuges syracusains, aux personnages du plus haut rang, que leur opposition aux idées nouvelles avait fait bannir de Syracuse, à l'époque de la défection ; il les engagea à sonder les dispositions de leurs partisans, et à leur promettre, s'ils lui livraient Syracuse, la conservation de leurs lois et de leur liberté. Mais il était difficile de se ménager des conférences, parce que le grand nombre de suspects attirait l'attention générale, fixait tous les yeux, et que l'on se tenait en garde contre toute tentative de ce genre. Un esclave des exilés parvint à s'introduire dans la ville, en qualité de transfuge, s'aboucha avec quelques partisans des Romains, et entama ainsi la négociation. Ensuite plusieurs d'entre eux, cachés sous des filets, dans des barques de pêcheurs, arrivèrent au camp où ils

suum consules non laturos. Cum hac spe dimissi legati, vix regredi Capuam, jam duplici fossa valloque cinctam, potuerunt.

XXIII. Quam maxime Capua circumvallaretur, Syracusarum oppugnatio ad finem venit, præterquam vi ac virtute ducis exercitusque, intestina etiam prodicione adjuta. Namque Marcellus, initio veris, incertus, utrum Agrigentum ad Himilconem et Hippocratem verteret bellum, an obsidione Syracusas premeret, quanquam nec vi capi videbat posse inexpugnabilem terrestri ac maritimo situ urbem, nec fame, quam prope liberi ab Carthagine commeatus alerent, tamen, ne quid inexpertum relinqueret, transfugas syracusanos (erant autem apud Romanos aliqui nobilissimi viri, inter defectionem ab Romanis, quia ab novis consiliis abhorrebant, pulsique) colloquiis suæ partis tentare hominum animos jussit, et fidem dare, si traditæ forent Syracusæ, liberos eos ac suis legibus victuros esse. Non erat colloqui copia, quia multorum animi suspecti omnium curam oculosque converterant, ne quid falleret tale admissum. Servus unus exsulum, pro transfuga intromissus in urbem, conventis paucis, initium colloquendi de tali re fecit; deinde in piscatoria quidam navi, retibus

surent des entretiens avec les transfuges ; d'autres firent de même, puis d'autres encore, enfin ils se trouvèrent au nombre de quatre-vingts. Déjà tout était prêt pour l'exécution du complot, lorsque la trame fut dévoilée à Épicycle, par un certain Attalus, irrité de n'avoir pas été mis dans le secret : on fit expirer les traîtres dans les tortures. Un nouvel espoir succéda bientôt à celui qui venait de s'évanouir. Un Lacédémonien, nommé Damippus, député par Syracuse au roi Philippe, avait été pris par la flotte romaine. Épicycle mettait un grand intérêt à le racheter : Marcellus ne s'y refusa pas ; car déjà les Romains recherchaient l'amitié des Étoliens, alliés de Lacédémone. Pour traiter de cette affaire, on choisit un lieu qui, placé entre la ville et le camp, était, de part et d'autre, le plus favorable à un pourparler ; ce fut sur le Port de Trogile, auprès d'une tour appelée Galéagra. Dans une de ces fréquentes entrevues, un Romain, qui avait observé le mur d'assez près, compta les pierres, mesura de l'œil l'élévation de chacune d'elles en particulier, et, par un calcul approximatif qui lui donna la hauteur totale de la muraille, il reconnut que là elle était moins élevée que les assiégeants et lui-même ne l'avaient pensé, et qu'on pouvait en atteindre le sommet avec des échelles de grandeur ordinaire. Il fit part de ses observations à Marcellus : l'avis sembla de nature à ne pas être négligé ; mais, comme il n'était pas possible d'arriver à cet endroit des remparts, que sa faiblesse faisait

operti, circumvectique ita ad castra romana, collocutique cum transfugis : et idem sæpius eodem modo alii atque alii; postremo ad octoginta facti. Et, quum jam composita omnia ad prodicionem essent, indicio delato ad Epicycdem per Attalum quemdam, indignantem sibi rem creditam non esse, necati omnes cum cruciату sunt. Alia subiade spes, postquam hæc vana evaserat, excepit. Damippus quidam Lacedæmonius, missus ab Syracusis ad Philippum regem, captus ab romanis navibus erat; hujus utique redimendi et Epicycdæ cura erat ingens; nec abauit Marcellus, jam tum Ætolorum, cujus gentis socii Lacedæmonii erant, amicitiam affectantibus Romanis. Ad colloquium de redemptione ejus missis, medius maxime atque utrisque opportunus locus, ad portum Trogiliorum, propter turrin, quam vocant Galeagram, est visus; quo quum sæpius commearent, unus ex Romanis, ex propinquo murum contemplatus, numerando lapides, æstimandoque ipse secum, quid in fronte paterent singuli, altitudinem muri, quantum proxime conjectura poterat, permensus, humiliorumque aliquanto pristina opinione sua et ceterorum omnium ratus esse, et vel mediocribus scalis superabilem, ad Marcellum rem defert. Haud spernenda visa; sed quum adiri locus, qui ob id ipsum intentius custodiebatur, non

garder avec plus de soin, on attendait une occasion propice. Elle fut offerte par un transfuge qui vint annoncer que Syracuse allait, pendant trois jours, célébrer la fête de Diane, et, qu'à défaut des autres provisions qui manquent dans un siège, il y aurait, dans les banquets, d'amples effusions de vin; car Épicycde en avait fait fournir à toute la ville, et les grands en avaient distribué dans chaque tribu. A cette nouvelle, Marcellus tient conseil avec un petit nombre de tribuns militaires, choisit avec eux les centurions et les soldats les plus capables de tenter une entreprise si hardie, se munit secrètement d'échelles, et ordonne au reste de l'armée de prendre, de bonne heure, la nourriture et le repos nécessaires: la nuit, il faudra partir en expédition. Lorsqu'il juge que les excès de la journée et les fumées du vin ont plongé les Syracusains dans le premier sommeil, sur un signal, il commande aux soldats de porter des échelles, et conduit mille hommes à peu près, en silence et à la file, jusqu'à l'endroit marqué. Les premiers gagnent sans tumulte et sans bruit le sommet de la muraille; les autres les suivent à leur tour; car l'audace des premiers inspirait du courage à ceux même qui hésitaient.

XXIV. Déjà les mille soldats étaient maîtres d'une partie des remparts lorsqu'on fait approcher le reste des troupes, qui, à l'aide d'un plus grand nombre d'échelles, escaladent le mur. Le signal leur était donné de l'Héxapyle, où les premiers étaient parvenus au milieu d'une solitude profonde, parce que la plupart des gardes, qui avaient fait la débauche sur les tours,

posset, occasio quærebatur : quam obtulit transfuga, nuntians, diem festum Dianæ per triduum agi, et, quia alia in obsidione desint, vino largius epulas celebrari, et ab Epicycde præbito universæ plebei, et per tribus a principibus divisio. Id ubi accepit Marcellus, cum paucis tribunorum militum collocutus, electisque per eos ad rem tantam agendam audendamque idoneis centurionibus militibusque, et scalis in occulto comparatis, ceteris signum dari jubet, ut mature corpora curarent, quietique darent; nocte in expeditionem eundum esse. Inde ubi id temporis visum, quo de die epulatis jam vini satias principumque somni esset, signi unius milites ferre scalas jussit; et ad mille fere armati tenui agmine per silentium eo deducti. Ubi sine strepitu ac tumultu primi evaserunt in murum, secuti ordine alii : quum priorum audacia dubiis etiam animum faceret.

XXIV. Jam mille armatorum ceperunt partem, quum ceteræ admotæ, pluribusque scalis in murum evadabant, signo ab Hexapylo dato; quo per ingentem solitudinem erat perventum, quia magna pars, in turribus epulati, aut sopit

étaient assoupis par le vin, ou achevaient de s'enivrer. Quelques-uns cependant furent surpris et égorgés dans leurs lits. Près de l'Héxapyle se trouve une petite porte que l'on se mit à rompre avec violence, tandis que la trompette donnait, du haut des murs, le signal convenu. Déjà, de toutes parts, ce n'était plus une surprise, mais une attaque à force ouverte; car on était arrivé au quartier d'Épipole, où les postes étaient plus nombreux; il fallait donc effrayer, et non plus tromper l'ennemi, et de fait on l'effraya: car, au premier son des trompettes, aux cris des Romains qui occupaient les murailles et une partie de la ville, les sentinelles, pensant que tout était au pouvoir de l'ennemi, s'enfuient, les uns le long des murs, les autres sautent dans les fossés, ou y sont précipités par la foule des fuyards. Toutefois, une grande partie des Syracusains ignoraient encore leur malheur; car tous étaient appesantis par le vin et par le sommeil, et, dans une cité si vaste, le désastre d'un quartier ne se faisait pas sentir sur-le-champ dans les autres. Au point du jour, l'Héxapyle forcé, Marcellus entra avec toutes ses troupes: alors les assiégés se réveillent, et tous courent aux armes pour secourir, s'il était possible, une ville à moitié prise. Épicyle sort de l'Ile (les Siciens l'appellent *Nasos*); il s'avance rapidement à la rencontre des assaillants qu'il suppose avoir franchi les murs en petit nombre par la négligence des gardes; il espère les repousser sans peine. Il reproche aux fuyards qu'il rencontre sur son chemin, d'augmenter la terreur, de grossir les objets et d'exagérer

vino erant, aut semigraves potabant; paucos tamen eorum oppressos in cubilibus interfecerunt. Prope Hexapylon est portula, magna vi refringi cœpta; et e muro ex composito tuba datum signum erat. Et jam undique, non furtim, sed vi aperta, gerebatur res; quippe ad Epipolas, frequentem custodiis locum, perventum erat, terrendique magis hostes erant, quam fallendi; sicut territi sunt; nam simul ac tubarum est auditus tantus, clamorque tenentium muros partemque urbis; omnia teneri custodes rati, alii per murum fugere, alii salire de muro, præcipitarique turba paventium. Magna pars tamen ignara tanti mali erat, et gravatis omnibus vino somnoque, et, in vastæ magnitudinis urbe, partium sensu non satis pertinente in omnia. Sub luce, Hexapyle effracto, Marcellus, omnibus copiis urbem ingressus, excitavit convertitque omnes ad arma capienda, opemque, si quam possent, jam captæ prope urbi ferendam. Epicyles, ab Insula, quam ipsi Nason vocant, citato profectus agmine, haud dubius, quin paucos, per negligentiam custodum transgressos murum, expulsurus foret, occurrentibus pavidis, tumultum augere eos, dictitans, et majora ac terribiliora vero afferre, postquam conspexit omnia circa Epipolas armis

le péril ; mais il voit bientôt tout l'Épipole rempli d'ennemis ; il fait lancer sur eux quelques traits ; puis, il se hâte de retourner vers l'Achradine, non pas tant par crainte de ne pouvoir résister aux efforts et à la multitude des Romains, que pour éviter à l'intérieur une trahison favorisée par la circonstance, et qui, au milieu du tumulte, pourrait lui fermer les portes de l'Achradine et de l'île. Marcellus, qui est entré dans Syracuse, contemple d'une hauteur cette ville, la plus belle peut-être qui fût alors ; en la voyant à ses pieds, il laisse couler des larmes de joie, parce qu'il a terminé une si grande entreprise ; de douleur, parce qu'il songe à l'antique gloire de cette cité. Il se rappelait les flottes athéniennes coulées à fond, deux armées formidables détruites avec deux généraux fameux ; tant de guerres hasardeuses soutenues contre Carthage : tant de tyrans et de rois si puissants, et surtout Hiéron, dont le souvenir était si récent alors, et qui s'était illustré par son courage, par d'heureux succès, et plus encore par les services qu'il avait rendus au peuple de Rome. Toutes ces réflexions agitaient son esprit ; et il songeait qu'en un moment Syracuse entière allait devenir la proie des flammes, et être réduite en cendres : avant d'attaquer l'Achradine, il envoie les Syracusains, qui, comme on l'a dit, s'étaient réfugiés dans le camp romain, pour déterminer, par la persuasion, les ennemis à se rendre.

XXV. Les portes et les murailles de l'Achradine étaient gardées principalement par les transfuges, qui, si l'on venait à ca-

completa, lacessito tantum hoste paucis missilibus, retro in Achradinam agmen convertit, non tam vim multitudinemque hostium metuens, quam ne qua intestina fraus per occasionem oriretur, clausasque inter tumultum Achradinæ atque Insulæ inveniret portas. Marcellus, ut, mœnia ingressus, ex superioribus locis urbem, omnium ferme illa tempestate pulcherrimam, subjectam oculis vidit, illacrymasse dicitur, partim gaudio tantæ perpetratæ rei, partim vetusta glôria urbis. Atheniensium classes demersæ, et duoingentes exercitus cum duobus clarissimis ducibus deleti occurebant, et tot bella cum Carthaginensibus tanto cum discrimine gesta ; tot tam opulenti tyranni regesque ; præter ceteros Hiero, quum recentissimæ memoriæ rex, tum ante omnia, quæ virtus ei fortunaque sua dederat beneficiis in populum romanum insignis : ea quum universa occurrerent animo, subiretque cogitatio, jam illa momento horæ arsurâ omnia, et ad cineres reditura ; priusquam signa Achradinam admoveret, præmittit Syracusanos, qui intra præsidia romana, ut ante dictum est, fuerant, ut alloquio leni pellicerent hostes ad dedendam urbem.

XXV. Tenebant Achradinæ portas murosque maxime transfugæ, quibus nulla erat

pituler, n'avaient aucun espoir de pardon ; ils ne permirent donc, ni d'approcher des remparts, ni d'entrer en pourparler. Aussi Marcellus, trompé dans son attente, fit tourner les enseignes vers Euryale. C'était une éminence située à l'extrémité de la ville la plus éloignée de la mer, dominant la route qui mène dans la campagne et dans l'intérieur de l'île, et située d'une manière très-favorable pour recevoir des convois. Philodème d'Argos avait reçu d'Épicyde le commandement de cette citadelle : Marcellus lui députa Sosis, un des meurtriers du tyran, qui, après une longue entrevue sans résultat, revint dire au général, que Philodème avait demandé du temps pour délibérer. Il différait de jour en jour, attendant l'arrivée d'Hippocrate et d'Himilcon avec leurs troupes ; et, persuadé qu'une fois introduits dans la citadelle, ils pourraient facilement détruire l'armée romaine, enfermée entre des murailles. Marcellus, dans l'impossibilité de réduire Euryale, par capitulation ou par force, alla camper entre Néapolis et Tycha, deux parties de Syracuse, aussi grandes que des villes même : il craignait, en pénétrant dans des quartiers plus peuplés, qu'il lui fût trop difficile de retenir le soldat avide de butin. Là, se rendirent des députés de Néapolis et de Tycha, portant des bandelettes et des rameaux d'olivier, pour le supplier de leur épargner le carnage et l'incendie. Marcellus soumit à la délibération leur prière, plutôt que leur demande, et, d'après l'avis unanime du conseil, fit publier, « avec la défense d'exercer aucune violence sur les personnes libres,

per conditiones veniæ spes : ii nec adire muros, nec alloqui quemquam passi ; itaque Marcellus, postquam id inceptum irritum fuit, ad Euryalum signa referri jussit : tumulus est in extrema parte urbis versus a mari, viæque imminens ferenti in agros mediterraneaque insulæ, percommode situs ad commeatus excipiendos. Præerat huic arci Philodemus Argivus, ab Epicyde impositus, ad quem missus a Marcello Sosis, unus ex interfectoribus tyranni, quum, longo sermone habito, dilatus per frustrationem esset, retulit Marcello, tempus eum ad deliberandum sumpsisse. Quum is diem de die differret, dum Hippocrates atque Himilco admoverent castra regionesque, haud dubius, si in arcem accepisset eos, deleri romanum exercitum incusum muris posse, Marcellus, ut Euryalum neque tradi, neque capi vidit posse, inter Neapolim et Tycham (nomina partium urbis, et instar urbium sunt) posuit castra, timens, ne, si frequentia intrasset loca, contineri ab discursu miles avidus prædæ non posset. Legati eo ab Tycha et Neapoli cum infulis et velamentis venerunt, precantes, ut a cædibus et ab incendiis parceretur. De quorum precibus, quam postulatis, magis consilio habito, Marcellus, ex omnium sententia, edixit militibus,

l'abandon de tout le reste à la discrétion du soldat. » Il adossa son camp à des maisons qui lui servirent de remparts ; il plaça des corps-de-garde et des sentinelles aux portes qui donnaient sur les places publiques, de peur que l'ennemi ne profitât de la dispersion des troupes, pour l'attaquer. Ensuite, à un premier signal, les soldats se répandent çà et là, brisent les portes des maisons, sèment partout le tumulte et la terreur, et pourtant épargnent la vie des habitants : le pillage ne cesse, que lorsqu'ils ont enlevé toutes les richesses accumulées dans Syracuse par une longue prospérité. Cependant Philodème, qui n'avait plus aucune espérance de secours, obtint de se rendre en toute sûreté vers Épicyde, fit sortir la garnison et livra le fort aux Romains. Tandis que l'attention générale se portait vers la partie de la ville dont la prise causait tout ce tumulte, Bomilcar, à la faveur d'une nuit où la tempête ne permettait pas à la flotte romaine de rester à l'ancre dans la rade, s'échappa du port de Syracuse, avec trente-cinq vaisseaux, en laissa cinquante-cinq à Épicyde et aux Syracusains, et cingla sans obstacle vers Carthage, où il apporta la nouvelle du péril extrême où se trouvait Syracuse : il revint, peu de jours après, avec cent navires, et reçut, dit-on, d'Épicyde, à titre de présent, des sommes considérables tirées du trésor d'Hiéron.

XXVI. Marcellus, maître du fort Euryale, y mit garnison, et n'eut plus à redouter que les ennemis, introduits dans la cita-

• ne quis liberum corpus violaret ; cetera præda futura ; castraque tectis parietum pro muro septa ; portis regione platearum patentibus stationes præsidiaque disposuit, ne quis in discursu militum impetus in castra fieri posset. Inde, signo dato, milites discurrerunt : refractisque foribus, quum omnia terrore ac tumultu streperent, a cædibus tamen temperatum est ; rapinis nullus ante modus fuit, quam omnia diuturna felicitate cumulata bona egressere. Inter hæc et Philodemus, quum spes auxilii nulla esset, fide accepta, ut inviolatus ad Epicydem rediret, deducto præsidio, tradidit tumultum Romanis. Adversis omnibus ad tumultum ex parte captæ urbis, Bomilcar, noctem eam nactus, qua propter vim tempestatis stare ad anchoram in salo romana classis non posset, cum triginta quinque navibus ex portu syracusano profectus, libero mari vela in altum dedit, quinque et quinquaginta navibus Epicydæ et Syracusanis relictis : edoctisque Carthaginensibus, in quanto res syracusana discrimine esset, cum centum navibus, post paucos dies, redit, multis (ut fama est) donis ex Hieronis gaza ab Epicyde donatus.

XXVI. Marcellus, Euryalo recepto præsidioque addito, una cura erat liber, ne qua ab tergo vis hostium in arcem accepta inclusos impeditosque mœnibus

delle, vinssent surprendre ses soldats par derrière, et les attaquer dans l'enceinte de murailles qui les pressait, qui les enfermait sur tous les points. Ensuite il investit l'Achradine, au moyen de trois camps placés dans des positions favorables; il espérait réduire les assiégés par une disette absolue. Pendant quelques jours, on se tint en repos, de part et d'autre; mais l'arrivée d'Hippocrate et d'Himilcon fit prendre l'offensive aux ennemis, et les Romains furent assaillis de tous côtés. Hippocrate était venu camper près du grand port; de là, donnant le signal à la garnison qui occupait l'Achradine, il attaqua l'ancien camp des Romains, où commandait Crispinus, pendant qu'Épicyde faisait une sortie contre les postes avancés de Marcellus, et que la flotte carthaginoise s'approchait du rivage, entre la ville et le camp romain, pour empêcher Marcellus d'envoyer aucun secours à son lieutenant. Cependant l'alarme fut plus vive que le combat: en effet, Crispinus ne repoussa pas seulement l'attaque d'Hippocrate, il le mit en déroute, il le poursuivit dans sa fuite; et Marcellus refoula Épicyde dans la ville: enfin le résultat de cette attaque semblait l'avoir mis, pour l'avenir, à l'abri d'une excursion soudaine. A tous les maux de la guerre vint se joindre encore la peste qui décima également les deux partis, et les força de suspendre les hostilités. Les chaleurs de l'automne, l'insalubrité du pays, avaient, dans les deux camps, mais plus encore au dehors qu'au dedans de la ville, causé une épidémie presque générale. D'abord l'intempérie de la saison et

suos turbaret. Achradinam inde, trinis castris per idonea dispositis loca, spe ad inopiam omnium rerum inclusos redacturum, circumsevit. Quum, per aliquot dies, quietæ stationes utrinque fuissent, repente adventus Hippocratis et Himilconis, ut ultro undique oppugnarentur Romani, fecit: nam et Hippocrates, castris ad magnum portum communitis, signoque iis dato, qui Achradinam tenebant, castra vetera Romanorum adortus est, quibus Crispinus præerat; et Epicydes eruptionem in stationes Marcelli fecit: et classis punica littori, quod inter urbem et castra romana erat, appulsa est; ne quid præsidii Crispino submitti a Marcello posset. Tumultum tamen majorem hostes præbuerunt, quam certamen; nam et Crispinus Hippocratem non repulit tantum munimentis, sed insecutus etiam est trepide fugientem: et Epicyden Marcellus in urbem compulit, satisque jam etiam in posterum videbatur provisum, ne quid ab repentinis eorum excursionibus periculi foret. Accessit et pestilentia, commune malum, quod facile utrorumque animos averteret a belli consiliis: nam tempore autumnii, et locis natura gravibus, multo tamen magis extra urbem, quam in urbe, intoleranda vis æstus per utraque castra omnium ferme

le mauvais air amenaient des maladies qui devenaient mortelles : bientôt les soins même donnés aux malades et leur contact propagèrent la contagion ; en sorte que ceux qui étaient atteints, mouraient dans l'oubli et l'abandon, et ceux qui veillaient à leur chevet et les soignaient subissaient l'influence morbide et périsaient après eux. C'étaient, à chaque instant, des morts, des funérailles ; le jour, la nuit, on entendait partout des lamentations. Enfin l'habitude du mal avait rendu tellement insensible, que, non-seulement on cessa de payer aux morts un juste tribut de larmes et de douleur, mais qu'on négligea même de les enlever, de les ensevelir : la terre était jonchée de cadavres épars, sous les yeux de malades qui attendaient le même sort ; la crainte, l'odeur fétide des morts et des mourants, achevaient ceux qui étaient atteints du fléau, et infectaient ceux qu'il avait épargnés. Pour mourir au moins par le fer, quelques-uns allaient seuls attaquer les postes ennemis. Cependant la peste exerça plus de ravages dans le camp des Carthaginois que dans celui des Romains, que trois ans de siège avaient acclimatés. Les Siciliens, qui servaient dans l'armée africaine, voyant que le mal provenait de l'insalubrité des lieux, se retirèrent dans leurs villes assez voisines de Syracuse : mais les Carthaginois, qui n'avaient point d'autre refuge, périrent tous jusqu'au dernier, avec leurs chefs Hippocrate et Himilcon. Voyant que la contagion redoublait d'intensité, Marcellus fit passer ses soldats dans la ville, où l'ombre et le couvert leur procurèrent quelque soula-

corpora movit. Et primo temporis ac loci vitio et ægri erant, et moriebantur : postea curatio ipsa et contactus ægrorum vulgabat morbos, ut aut neglecti desertique, qui incidissent, morerentur, aut assidentes curantesque eadem vi morbi repletos secum traherent : quotidianaque funera et mors ob oculos esset, et undique dies noctesque ploratus audirentur. Postremo ita assuetudine mali efferaverant animos, ut non modo lacrymis justoque comploratu prosequerentur mortuos, sed ne efferrent quidem, aut sepelirent, jacerentque strata exanima corpora in conspectu similem mortem expectantium ; mortuique ægros, ægri validos, quum metu, tum tabe ac pestifero odore corporum, conficerent ; et, ut ferro potius morerentur, quidam invadebant soli hostium stationes. Multo tamen vis major pestis Pœnorum castra, quam romana (diu circumsedendo Syracusas, cœlo aquisque assuerant magis), affecerat. Ex hostium exercitu Siculi, ut primum videre ex gravitate loci vulgari morbos, in suas quisque propinquas urbes dilapsi sunt : at Carthaginienses, quibus nusquam receptus erat, cum ipsis ducibus Hippocrate atque Himilcone, ad internecionem omnes perierunt. Marcellus, ut tanta vis ingrebat mali, traduxerat in

gement. Toutefois la peste fit périr aussi beaucoup de monde dans l'armée romaine.

XXVII. Ainsi fut détruite l'armée de terre des Carthaginois : les Siciliens, qui avaient été soldats d'Hippocrate, se réfugièrent dans deux villes peu considérables, mais assez fortes par leur situation et par leurs retranchements ; l'une était à trois, l'autre à quinze milles de Syracuse : là, ils firent passer les vivres et les secours que leur patrie pouvait fournir. Cependant Bomilcar retourne pour la seconde fois à Carthage, où il présente la position des alliés sous un point de vue assez favorable pour faire espérer de pouvoir tout à la fois leur porter un secours efficace, et même prendre, en quelque sorte, les Romains dans la ville qu'ils avaient prise. Il détermine les Carthaginois à renvoyer, sous sa conduite, en Sicile, un grand nombre de navires de charge, avec toute espèce de provisions, et à renforcer sa flotte. Il partit donc de Carthage avec cent trente vaisseaux longs et sept cents bâtiments de transport : il eut le vent assez favorable pour passer en Sicile ; mais le même vent l'empêcha de doubler le cap Pachynum. D'abord le bruit de son arrivée, puis celui du retard survenu contre toute attente, firent passer tour-à-tour les Romains et les Syracusains de la frayeur à la joie. Épicyle craignant que, si les vents d'est qui régnaient alors continuaient à souffler plusieurs jours, la flotte carthaginoise ne reprit la route de l'Afrique, laisse la garde de l'Achradine aux chefs des

urbem suos ; infirmaque corpora tecta et umbræ recreaverant. Multi tamen ex romano exercitu eadem peste assumpti sunt.

XXVII. Deleto terrestri punico exercitu, Siculi, qui Hippocratis milites fuerant, in haud magna oppida, ceterum et situ et munimentis tuta (tria millia alterum ab Syracusis, alterum quindecim abest), eo et commeatus e civitatibus suis comportabant, et auxilia arcessebant. Interea Bomilcar, iterum cum classe profectus Carthaginem, ita exposita fortuna sociorum, ut spem faceret, non ipsis modo salutarem opem ferri posse, sed Romanos quoque in capta quodammodo urbe capi, perpulit, ut onerarias naves quam plurimas omni copia rerum onustas secum mitterent, classemque suam auferent : igitur, centum triginta navibus longis et septingentis onerariis profectus a Carthagine, satis prosperos ventos ad trajiciendum in Siciliam habuit ; sed iidem venti superare eum Pachynum prohibebant. Bomilcaris adventus, fama primo, dein præter spem mora, quum gaudium et metum in vicem romanis Syracusanisque præbisset ; Epicyles metuens, ne, si pergerent iidem, qui tum tenebant, ab ortu solis flare per dies plures venti, classis punica Africam repeteret, tradita Achradina mercenariorum militum ducibus, ad Bomilcarem navigat,

troupes mercenaires, et se rend par mer auprès de Bomilcar : il le trouve, la proue déjà tournée vers l'Afrique, dans l'appréhension d'un combat naval, non pas qu'il fût inférieur en forces, loin de là, sa flotte était plus nombreuse, mais parce que les Romains avaient le vent plus favorable : Épicyde parvint cependant à le décider à tenter une bataille. De son côté, Marcellus, voyant que toute la Sicile mettait sur pied une armée formidable, et que la flotte africaine était sur le point d'aborder avec des convois considérables, craignit de se trouver enfermé par terre et par mer dans une ville ennemie ; et, malgré l'infériorité du nombre de ses vaisseaux, il résolut d'empêcher Bomilcar d'entrer à Syracuse. Deux flottes ennemies bordaient le promontoire de Pachynum, prêtes à combattre, aussitôt que le calme permettrait de gagner le large. Dès que l'Eurus, qui, depuis plusieurs jours, soufflait avec violence, fut un peu tombé, Bomilcar s'ébranla le premier, et son avant-garde sembla prendre la haute mer, pour doubler plus facilement le cap : mais lorsqu'il vit la flotte romaine s'avancer contre lui, frappé de je ne sais quelle terreur subite, il fit voile vers la pleine mer, envoya des exprès à Héraclée, pour donner l'ordre aux vaisseaux de charge de retourner en Afrique, côtoya la Sicile, et gagna Tarente. Épicyde, qui voyait tout à coup s'évanouir une si belle espérance, renonçant à soutenir le siège d'une ville déjà à moitié prise, fit voile vers Agrigente, plutôt pour y attendre l'événement, que pour tenter la moindre entreprise.

classem in statione versa in Africam habentem, atque timentem navale prælium, non tam quod impar viribus aut numero navium esset (quippe etiam plures habebat), quam quod venti aptiores romanæ, quam suæ, classi flarent, perpulit tandem, ut fortunam navalis certaminis experiri vellet. Et Marcellus, quum et siculum exercitum ex tota insula conceiri videret, et cum ingenti commeatu punicam adventare, ne simul terra marique inclusus, urbe hostium urgeretur, quanquam impar numero navium erat, prohibere aditu Syracusarum Bomilcarem constituit. Duæ classes infestæ circa promontorium Pachynum stabant, ubi prima tranquillitas maris in altum evexisset, concursuræ. Itaque, cadente jam Euro, qui per dies aliquot sævierat, prior Bomilcar movit : cujus prima classis petere altum visa est, quo facilius superaret promontorium ; ceterum, postquam tendere ad se romanas naves vidit, incertum qua subita territus re, Bomilcar vela in altum dedit missisque nuntiis Heracleam, qui onerarias retro in Africam repetere juberent, ipse, Siciliam prætervectus, Tarentum petit. Epicydes, a tanta repente destitutus spe, ne in obsidionem magna ex parte captæ urbis rediret, Agrigentum navigat, exspectaturus magis eventum, quam inde quidquam moturus.

XXVIII. Lorsque l'on sut, dans le camp des Siciliens, qu'Épicyde avait quitté Syracuse, que les Carthaginois avaient abandonné la Sicile, et l'avaient, en quelque sorte, livrée une seconde fois aux Romains, on fit d'abord sonder les dispositions des assiégés, puis l'on députa vers Marcellus, pour arrêter les articles de la capitulation. On était assez d'accord pour céder aux Romains tout ce qui avait appartenu aux rois; les Siciliens conserveraient le reste de l'île, avec leurs lois et leur liberté. Les ambassadeurs font demander une entrevue aux lieutenants d'Épicyde; ils annoncent que l'armée les a chargés de traiter et avec Marcellus et avec eux, afin que la fortune fût égale pour tous, pour les assiégés comme pour ceux qui se trouvaient au dehors, et qu'il n'y eût aucune stipulation particulière pour les uns ni pour les autres. Bientôt ils sont introduits dans la ville, pour conférer avec leurs hôtes et leurs amis; ils leur font part des conditions réglées avec Marcellus, leur promettent la vie, et les décident, par là, à se joindre à eux pour attaquer les lieutenants d'Épicyde, Polyclite, Philistion et Épicyde, surnommé Sindon. Lorsque ces derniers sont mis à mort, ils convoquent une assemblée générale; et, après avoir déploré la famine, qui causait dans la ville même tant de murmures secrets, ils ajoutent que: « Malgré tous les maux dont on était accablé, il ne fallait point accuser la fortune, puisqu'il était au pouvoir des habitants d'y mettre un terme. Les Romains avaient entrepris le siège de Syracuse par

XXVIII. Quæ ubi in castra Siculorum sunt nuntiata, Epicyden Syracusis excessisse, a Carthaginiensibus relictam insulam, et prope iterum Romanis traditam; legatos de conditionibus dedendæ urbis, explorata prius per colloquia voluntate eorum, qui obsidebantur, ad Marcellum mittunt. Quum haud ferme discreparet, quin, quæ ubique regum fuissent, Romanorum essent; Siculis cetera cum libertate ac legibus suis servarentur; evocatis ad colloquium his, quibus ab Epicyde creditæ res erant, « missos se simul ad Marcellum, simul ad eos ab exercitu Siculorum, aiunt, ut una omnium, qui obsiderentur, quique extra obsidionem essent, fortuna esset: neve alteri proprie sibi pasciscerentur quidquam. » Recepti deinde ab iis, ut necessarios hospitesque alloquerentur, expositis, quæ pacta jam cum Marcello haberent, oblata spe salutis perpulere eos, ut secum præfectos Epicydis Polyclitum, et Philistionem, et Epicyden, cui Sindon cognomen erat, aggredirentur; interfectis iis, et multitudine ad concionem vocata, et inopiam, qua ipsi inter se fremere occulte soliti erant, conquesti, « quanquam tot mala urgerent, negarunt, fortunam accusandam esse, quod in ipsorum esset potestate, quamdiu ea paterentur. Romanis causam oppugnandi Syracusas fuisse caritatem Syracusanorum, non

affection, et nullement par haine. En effet, quand ils avaient vu la Sicile au pouvoir d'Hippocrate et d'Épicyde, ces satellites d'Annibal d'abord, puis d'Hiéronyme, alors seulement ils avaient pris les armes, ils avaient investi la ville, moins pour la forcer elle-même, que pour réduire ses cruels tyrans. Maintenant, Hippocrate avait cessé de vivre, Épicyde était loin de Syracuse, ses lieutenants venaient d'être mis à mort; les Carthaginois, vaincus sur terre et sur mer, étaient contraints de renoncer à l'entière possession de la Sicile; quel motif resterait aux Romains de ne pas désirer la conservation de Syracuse, comme au temps d'Hiéron, leur ami, leur allié fidèle? Ainsi, la ville et ses habitants n'avaient rien à craindre que d'eux-mêmes, s'ils laissaient échapper l'occasion de se réconcilier avec les Romains. Jamais peut-être il ne s'en offrirait d'aussi favorable que le moment actuel, où la mort de leurs tyrans faisait luire pour eux la liberté. »

XXIX. Ce discours eut l'assentiment général. Toutefois, on fut d'avis d'élire des préteurs, avant de nommer les députés, qui furent choisis parmi ces magistrats. L'ambassade arriva près de Marcellus, et le chef s'exprima en ces termes : « Ce n'est point à nous Syracusains que vous devez imputer la défection de Syracuse, mais à Hiéronyme, moins sacrilège envers vous qu'envers nous-mêmes : et depuis, lorsque la paix eût été, par le meurtre du tyran, rétablie entre les deux peuples, qui la troubla de nouveau? un habitant de Syracuse? non; mais des satellites

odium: nam, ut occupatas res ab satellitibus Annibalis, deinde Hieronymi, Hippocrate atque Epicyde audierint, tum bellum movisse, et obsidere urbem cœpisse, ut crudeles tyrannos ejus, non ut ipsam urbem, expugnarent. Hippocrate vero interempto, Epicyde intercluso ab Syracusis, et præfectis ejus occisis, Carthaginensibus omni possessione Siciliæ terra marique pulsis, quam superesse causam Romanis, cur non, perinde ac si Hiero ipse viveret, unicus romanæ amicitiae cultor, incolumes Syracusas esse velint? Itaque nec urbi nec hominibus aliud periculum, quam ab semet ipsis, esse, si occasionem reconciliandi se Romanis prætermisissent (eam autem, qualis illo momento horæ sit nullam deinde fore), simul libertas ab impotentibus tyrannis apparuisset. »

XXIX. Omnium ingenti assensu audita ea oratio est. Prætores tamen prius creari, quam legatos nominari, placuit. Ex ipsorum deinde prætorum numero missi oratores ad Marcellum; quorum princeps, « Neque primo, inquit, Syracusani a vobis defecimus, sed Hieronymus, nequaquam tam in vos impius, quam in nos: nec postea pacem, tyranni cæde compositam, Syracusanus quisquam, sed satellites regii Hippocrates atque Epicydes, oppressis nobis hinc

de la tyrannie, Hippocrate et Épicyle, qui nous avaient opprimés par la terreur et par la trahison : jamais enfin nous n'avons été libres, sans être en même temps en paix avec vous. Aujourd'hui que le trépas de nos oppresseurs nous rend à notre volonté première, nous venons aussitôt vous livrer nos armes, remettre à votre discrétion nos personnes, notre ville, nos remparts ; prêts à subir toutes les conditions que vous nous aurez imposées. La gloire d'avoir pris la première, la plus belle des cités grecques, vient de vous être accordée par les dieux, Marcellus : tout ce que nous avons jamais fait de mémorable sur terre et sur mer, va rehausser l'éclat de votre triomphe. N'abandonnez pas à la renommée le soin d'apprendre à la postérité quelle fut votre conquête ; laissez subsister notre ville sous les yeux de nos descendants, afin que l'étranger, qui sera venu ici par terre ou par mer, puisse y contempler les trophées de nos victoires sur les Athéniens et sur les Carthaginois, et ceux de Marcellus sur Syracuse. Que ses habitants vous doivent la vie ; qu'ils deviennent les clients de votre famille, qu'ils soient protégés par le nom des Marcellus. Que le souvenir d'Hiéronyme ne soit pas, à vos yeux, plus puissant que celui d'Hiéron : ce monarque fut votre ami plus longtemps que l'autre ne fut votre ennemi : vous avez éprouvé combien le père était généreux ; le délire du fils n'a servi qu'à le perdre. » Les Syracusains pouvaient tout espérer de la clémence, de la protection romaine ; c'était à l'intérieur qu'ils couraient plus de chances, plus de dangers. En effet, les

metu, hinc fraude, turbaverunt; nec quisquam dicere potest, aliquando nobis libertatis tempus fuisse, quod pacis vobiscum non fuerit. Nunc certe cæde eorum, qui oppressas tenebant Syracusas, quum primum nostri arbitrii esse cœpimus, extemplo venimus ad tradenda arma; dedendos nos, urbem, mœnia; nullam recusandam fortunam, quæ imposita a vobis fuerit. Gloriam captæ nobilissimæ pulcherrimæque urbis Græcorum dei tibi dederunt, Marcelle; quidquid unquam terra marique memorandum gessimus, id tui triumphii titulo accedit. Famæne credi velis, quanta urbs a te capta sit, quam posteris quoque eam spectaculo esse? Quo quisque terra, quisque mari venerit, nunc nostra de Atheniensibus Carthaginiensibusque tropæa, nunc tua de nobis ostendat; incolumesque Syracusas familiæ vestræ sub clientela nominis Marcellorum tutelaque habendas tradas. Ne plus apud vos Hieronymi, quam Hieronis, memoria momenti faciat; diutius ille multo amicus fuit, quam hic hostis: et illius etiam benefacta persensistis: hujus amentia ad perniciem tantum ipsius valuit. » Omnia et impetrabilia et tuta erant apud Romanos; inter ipsos plus belli ac periculi erat. Namque transfugæ, tradi se Romanis rati, merce-

transfuges, persuadés qu'on voulait les livrer aux Romains, inspirèrent les mêmes craintes aux soldats mercenaires ; ils courent aux armes, égorgent d'abord les préteurs, puis se répandent çà et là pour massacrer les Syracusains ; dans leur fureur, ils immolent tous ceux qu'ils ont rencontrés, et pillent tout ce qui s'est offert à leurs mains avides ; ensuite, pour ne pas rester sans chefs, ils nomment six commandants, trois pour l'Achradine, et trois pour l'Ile. Lorsque le tumulte est enfin apaisé, les mercenaires, en s'informant des conditions auxquelles on a traité avec les Romains, reconnaissent clairement la vérité, et voient que leur cause est tout autre que celle des transfuges.

XXX. Dans ce moment, les députés envoyés à Marcellus revinrent à Syracuse, et leur assurèrent que leurs soupçons étaient mal fondés, et que les Romains n'avaient aucun motif d'exercer contre eux des vengeances. Parmi les trois officiers qui commandaient dans l'Achradine, se trouvait un Espagnol, appelé Méricus : au cortège de l'ambassade on adjoignit à dessein un soldat espagnol. Cet émissaire, trouvant Méricus sans témoins, commença par lui exposer la situation où il avait laissé l'Espagne (il en était arrivé récemment). « Là, dit-il, tout est occupé par les armes romaines : Méricus peut, en leur rendant un signalé service, obtenir le premier rang parmi ses concitoyens, soit qu'il veuille servir dans l'armée des Romains, ou retourner dans sa patrie. Si, au contraire, il s'obstine à soutenir un siège, quel espoir lui reste-t-il, lorsqu'il est investi par terre et par mer ? » Méricus, touché de ces considérations, fit porter

nariorum quoque militum auxilia in eundem compulere metum : arreptisque armis, prætores primum obruncant, inde ad cædem Syracusanorum discurrunt : quosque fors obtulit, irati interfecere, atque omnia, quæ in promptu erant, diripuerant : tum, ne sine ducibus essent, sex præfectos creavere, ut terni Achradinæ ac Naso præessent. Sedato tandem tumultu, exsequentibus sciscitando mercenariis, quæ acta cum Romanis essent, dilucere, id quod erat, cœpit ; aliam suam ac perfugarum causam esse.

XXX. In tempore legati a Marcello redierunt, falsa eos suspitione incitados memorantes, nec causam expetendæ pœnæ eorum ullam Romanis esse. Erat ex tribus Achradinæ præfectis Hispanus, Mericus nomine ; ad eum inter comites legatorum de industria unus ex Hispanorum auxiliariis est missus : qui, sine arbitris Mericum nactus, primum, quo in statu reliquisset Hispaniam (et nuper inde venerat), exponit. « Omnia romanis ibi obtineri armis ; posse eum, si operæ pretium faciat, principem popularium esse, seu militare cum Romanis, seu in patriam reverti libeat. Contra, si malle obsideri pergat, quam spem

son frère au nombre des députés que l'on convint d'envoyer à Marcellus : le même Espagnol lui ménagea une audience secrète du général, dont il reçut la parole ; et, le plan une fois bien arrêté, il revint dans l'Achradine. Alors Méricus, afin d'écartier tout soupçon d'intelligence avec les Romains, assure « que toutes ces allées et venues d'ambassadeurs lui déplaisent fort ; il ne faut plus ni recevoir, ni envoyer personne ; et, pour plus de sûreté, il est urgent de diviser les postes principaux entre les commandants, afin que chacun soit responsable de celui dont on lui aura confié la défense. » Chacun approuva la proposition ; et, dans le partage, le sort fit échoir à Méricus la garde du quartier qui s'étendait de la fontaine Aréthuse à l'entrée du grand port : il eut soin d'en avertir les Romains. Alors Marcellus fit remorquer, la nuit, par une quadrirème, un vaisseau de charge rempli d'hommes armés, jusqu'à la hauteur de l'Achradine ; les soldats avaient ordre de débarquer en face de la porte voisine de la fontaine Aréthuse. Ce mouvement s'effectua vers la quatrième veille ; Méricus introduisit les Romains, comme il était convenu. Au point du jour, Marcellus attaque l'Achradine avec toutes ses troupes, de manière à attirer de son côté et ceux qui occupaient cette place, et la garnison même de l'île qui se voyait forcée de quitter son poste, pour repousser le choc impétueux de l'armée romaine. Au milieu de ce tumulte, des bâtimens de transport, tout équipés d'avance, font le tour de l'île,

esse terra marique clauso?» Motus his Mericus, quum legatos ad Marcellum mitti placuisset, fratrem inter eos mittit: qui, per eumdem illum Hispanum secretus ab aliis ad Marcellum deductus, quum fidem accepisset, composuissetque agendæ rei ordinem, Achradinam redit. Tum Mericus, ut ab suspitione prodicionis averteret omnium animos, negat «sibi placere legatos commeari ultro citroque, neque recipiendum quemquam, neque mittendum: et, quo intentius custodiae serventur, opportuna loca dividenda præfectis esse, ut suæ quisque partis tutandæ reus sit.» Omnes assensi sunt partibus dividendis: ipsi regio evenit ab Arethusa fonte usque ad ostium magni portus: id ut scirent Romani, fecit. Itaque Marcellus nocte navem onerariam cum armatis remulco quadriremis trahi ad Achradinam jussit, exponique milites regione portæ, quæ prope fontem Arethusam est. Hoc quum quarta vigilia factum esset, expositosque milites porta, ut convenerat, recepisset Mericus; luce prima Marcellus omnibus copiis mœnia Achradinæ aggreditur: ita ut non eos solum, qui Achradinam tenebant, in se converteret, sed ab Naso etiam agmina armatorum concurrerent, relictis stationibus suis, ad vim et impetum Romanorum arcendum. In hoc tumultu, actuarie naves, instructæ jam ante circumvectæ-

et y débarquent des hommes armés, qui trouvent les corps-de-garde dégarnis et les portes ouvertes, par où étaient sortis ceux qui avaient couru au secours de l'Achradine ; ils s'emparent donc, presque sans coup férir, de l'île, que le désordre et la fuite de ses gardes ont laissée déserte. Personne n'opposa moins de courage et de résistance que les transfuges ; ils se défiaient de leurs compagnons mêmes : aussi ils prirent la fuite au milieu du combat. Marcellus, à la nouvelle que l'île était prise, qu'une partie de l'Achradine était en son pouvoir, et que Méricus, avec sa garnison, s'était joint aux Romains, fit sonner la retraite, pour empêcher le pillage du trésor royal, que la renommée faisait plus considérable qu'il ne l'était réellement.

XXXI. L'élan du soldat ainsi retenu donna aux transfuges, qui se trouvaient dans l'Achradine, le temps et les moyens de s'échapper ; et les Syracusains, délivrés enfin de toute crainte, ouvrirent les portes de l'Achradine, et envoyèrent à Marcellus une ambassade qui ne demanda d'autre grâce que la vie pour leurs enfants et pour eux. Marcellus, après avoir tenu un conseil, où il admit ceux même des Syracusains que les troubles avaient forcés de chercher un asile dans le camp romain, répondit « que, pendant cinquante ans, Rome avait reçu moins de services d'Hiéron, qu'elle n'avait, dans ces trois dernières années reçu d'outrages de la part des tyrans de Syracuse : au reste, la plupart des maux étaient retombés sur la tête des coupables, et les infracteurs des traités s'étaient punis eux-mêmes plus cruelle-

que, ad Nasum armatos exponunt, qui, improviso adorti semiplenas stationes et adaptatas fores portæ, qua paulo ante excurrerant armati, haud magno certamine Nasum cepere, desertam trepidatione et fuga custodum; neque ullis minus præsidii aut pertinaciæ ad manendum, quam transfugis, fuit : quia, ne suis quidem satis credentes se, medio certamine effugerunt. Marcellus, ut captam esse Nasum didicit, et Achradinæ regionem unam teneri, Mericumque cum præsidio suis adjunctum, receptui cecinit, ne regiæ opes, quarum fama major, quam res, erat, diriperentur.

XXX. Suppresso impetu militum, et iis, qui in Achradina erant, transfugis spatium locusque fugæ datus est ; et Syracusani, tandem liberi metu, portis Achradinæ apertis, oratores ad Marcellum mittunt, nihil petentes aliud quam incolumitatem sibi liberisque suis. Marcellus, consilio advocato, et adhibitis etiam Syracusanis, qui per seditiones pulsi ab domo intra præsidia romana erant, respondit : « Non plura, per annos quinquaginta, benefacta Hieronis, quam paucis his annis maleficia eorum, qui Syracusas tenuerint, erga populum romanum esse; sed pleraque eorum, quo debuerint, recidisse; fœderum

ment que n'eût pu l'exiger le peuple romain. Depuis trois ans, il tenait Syracuse assiégée, non pas pour que Rome eût une cité esclave, mais pour que les chefs des transfuges cessassent d'opprimer, d'accabler la Sicile. Syracuse aurait pu trouver une règle de conduite dans l'exemple de ceux de ses concitoyens qui s'étaient réfugiés au milieu de l'armée romaine; dans celui du chef espagnol Méricus, qui avait livré le poste où il commandait; enfin, dans la résolution tardive, mais énergique, des Syracusains eux-mêmes. Tous les travaux, tous les dangers qu'il avait eu à supporter si longtemps sur terre et sur mer, autour des remparts de Syracuse, étaient, à ses yeux, faiblement compensés par la prise de cette ville. » Après ces mots, il envoya son questeur dans l'Ile, pour prendre possession du trésor des rois, et le garantir de toute violence : la ville fut livrée au pillage; seulement des gardes furent placés aux portes des Syracusains qui avaient passé du côté des Romains. Au milieu de tous les excès qu'inspiraient la fureur, l'avarice et la cruauté, on raconte qu'Archimède, malgré le tumulte d'une ville prise d'assaut, malgré le bruit que faisait, en courant çà et là, une soldatesque avide de pillage, fut trouvé les yeux fixés sur des figures qu'il avait tracées sur le sable, et tué par un soldat qui ne le connaissait pas. Marcellus donna des regrets à sa mémoire, prit soin de ses funérailles, et fit chercher ses parents à qui le nom et le souvenir d'Archimède valurent des honneurs et la vie. Tels furent

que raptorum ipsos ab se graviore multo, quam populus romanus voluerit, pœnas exegisse. Se quidem tertium annum circumsedere Syracusas : non ut populus romanus servam civitatem haberet, sed ne transfugarum duces captam et oppressam tenerent. Quid potuerint Syracusani facere, exemplo vel eos Syracusanorum esse, qui intra præsidia romana fuerint, vel hispanum ducem Mericum, qui præsidium tradiderit, vel ipsorum Syracusanorum postremo, serum quidem, sed forte consilium. Omnium sibi laborum periculorumque, circa mœnia syracusana terra marique tam diu exhaustorum, nequaquam tantum fructum esse, quam capere Syracusas potuisse. » Inde quæstor cum præsidio ad Nasum ad accipiendam pecuniam regiam custodiendamque missus; urbs diripienda militi data est, custodibus divisim per domos eorum qui intra præsidia romana fuerant. Quum multa iræ, multa avaritiæ, fœda exempla ederentur, Archimedes, memoriæ proditum est, in tanto tumultu, quantum capta urbs in discursu diripientium militum cedere poterat, intentum formis, quas in pulvere descripserat, ab ignaro milite, quis esset, interfectum; ægre id Marcellum tulisse, sepulturæque curam habitam : et propinquis etiam inquisitis, honori præsidioque nomen ac memoriam ejus fuisse. Hoc maxime modo Syra-

les événements de la prise de Syracuse. Le butin qu'on y fit égala celui qu'on eût pu trouver à Carthage même, contre laquelle Rome combattait à forces égales. Peu de jours avant la soumission de cette ville, T. Otacilius, avec quatre-vingts quinquérèmes, fit voile de Lilybée vers Utique : entré dans le port avant le jour, il prit des vaisseaux de transport chargés de blé, fit une descente pour ravager le territoire aux environs d'Utique, et se rembarqua, après avoir enlevé toute sorte de butin. Il revint à Lilybée, trois jours après en être parti, et amena cent trente bâtimens de charge remplis de blé et de provisions ; il fit aussitôt passer à Syracuse ces secours qui arrivèrent fort à propos, car les vainqueurs et les vaincus étaient également menacés des horreurs de la famine.

XXXII. Depuis deux ans, il ne s'était presque rien passé de mémorable en Espagne, et la politique avait plus de part que les armes aux opérations de la guerre : dans cette même campagne, les généraux romains, au sortir de leurs quartiers d'hiver, réunirent leurs troupes, et tinrent un conseil, où il fut décidé, d'une voix unanime, qu'après s'être borné jusque-là à empêcher Asdrubal de passer en Italie, il était temps de terminer la guerre en Espagne : et l'on se croyait assez fort pour cela, avec l'appui des vingt mille Celtibériens qu'on avait soulevés pendant l'hiver. Les Carthaginois avaient trois armées : Asdrubal, fils de Gisgon, et Magon, qui avaient opéré leur jonction, étaient cam-

cusæ captæ : in quibus prædæ tantum fuit, quantum vix capta Carthagine tum fuisset, cum qua viribus æquis certabatur. Paucis ante diebus, quam Syracusæ caperentur, T. Otacilius cum quinquere milibus octoginta Uticam ab Lilybæo transmisit; et quum ante lucem portum intrasset, onerarias frumento onustas cepit : egressusque in terram, depopulatus est aliquantum agri circa Uticam, prædamque omnis generis retro ad naves egit. Lilybæum tertio die, quam inde profectus erat, cum centum triginta onerariis navibus frumento prædaque onustis rediit : idque frumentum extemplo Syracusas misit; quod ni tam in tempore subvenisset, victoribus victisque pariter pernicioosa fames instabat.

XXXII. Eadem æstate in Hispania, quum biennio ferme nihil admodum memorabile factum esset, consiliisque magis, quam armis, bellum gereretur, romani imperatores egressi hibernis, copias conjunxerunt; ibi consilium advocatum, omniumque in unum congruerunt sententiæ; quando ad id locorum id modo actum esset, ut Asdrubalem tendentem in Italiam retinerent; tempus esse id jam agi, ut bellum in Hispania finiretur : et satis ad id virium credebant accessisse, viginti millia Celtiberorum ea hieme ad arma excitata. Tres exercitus erant. Asdrubal, Gisgonis filius, et Mago, conjunctis castris, quinque

pés environ à cinq jours de marche des Romains. Plus près d'eux se trouvait Asdrubal, fils d'Amilcar, vieux capitaine, depuis longtemps en Espagne; son armée était sous les murs de la ville d'Anitorgis. Les généraux romains voulaient d'abord l'accabler, et ils se flattaient d'avoir, pour réussir, assez et trop de forces. Ils n'éprouvaient qu'une crainte, c'est que sa défaite ne frappât l'autre Asdrubal et Magon, et que, réfugiés dans des gorges et dans des montagnes inaccessibles, les deux Africains ne parvinssent à traîner la guerre en longueur. Les Scipions pensèrent donc que le meilleur parti était de diviser leurs troupes en deux corps, et d'embrasser à la fois la conquête de toute l'Espagne; et ils effectuèrent ainsi le partage: P. Cornélius dut marcher contre Magon et Asdrubal avec les deux tiers de l'armée romaine et des alliés; Cn. Cornélius, avec le tiers des vieux soldats, joints aux Celtibériens, contre Asdrubal de la famille Barcine. Les deux généraux et les deux armées partirent en même temps. Les Celtibériens formaient l'avant-garde; ils vinrent camper près d'Anitorgis, en présence de l'ennemi, dont ils n'étaient séparés que par le fleuve. Là, Cn. Scipion s'arrêta avec sa division, et P. Scipion continua sa route pour sa destination particulière.

XXXIII. Asdrubal s'aperçut bientôt qu'il y avait peu de Romains dans l'armée ennemie, et que son unique ressource était l'appui des Celtibériens. Il connaissait toute la perfidie naturelle aux Barbares, et principalement à toutes les nations parmi les-

ferme dierum iter ab Romanis aberant. Propior erat Amilcaris filius Asdrubal, vetus in Hispania imperator; ad urbem nomine Anitorgin exercitum habebat. Eum volebant prius opprimi duces romani: et spes erat satis superque ad id virium esse; illa restabat cura, ne, fuso eo perculti, alter Asdrubal et Mago, in avios saltus montesque recipientes sese bellum extraherent. Optimum igitur rati, divisivis bifariam copiis, totius simul Hispaniæ amplecti bellum, ita inter se diviserunt, ut P. Cornelius duas partes exercitus Romanorum sociorumque adversus Magonem duceret atque Asdrubalem; Cn. Cornelius cum tertia parte veteris exercitus, Celtiberis adjunctis, cum Asdrubale Barcino bellum gereret. Una profecti ambo duces exercitusque, Celtiberis prægredientibus, ad urbem Anitorgin in conspectu hostium, dirimente amni, ponunt castra. Ibi Cn. Scipio, cum quibus dictum est copiis, substitit, et P. Scipio profectus ad destinatum belli partem.

XXXIII. Asdrubal postquam animadvertit, exiguum romanum exercitum in castris, et spem omnem in Celtiberorum auxiliis esse; peritus omnis barbaricæ, et præcipue omnium earum gentium in quibus per tot annos militabat,

quelles il faisait la guerre depuis tant d'années : les communications étaient faciles, car les deux camps étaient remplis d'Espagnols : il traite donc en secret avec les chefs des Celtibériens, et convient d'une forte somme pour qu'ils emmènent leurs troupes. La proposition ne leur parut point odieuse ; car il ne s'agissait pas de tourner leurs armes contre les Romains ; de plus, on leur offrait, pour ne pas faire la guerre, une indemnité aussi forte que s'ils eussent combattu : l'idée du repos, le plaisir de revoir ses foyers, sa famille, tout ce qui leur était cher, flattait le commun des soldats. Aussi la multitude se laissa-t-elle gagner aussi facilement que les chefs ; d'ailleurs, ils ne craignaient pas que les Romains, en si petit nombre, tentassent de les retenir par la violence. Cet exemple devra inspirer à jamais aux généraux romains une salutaire défiance ; c'est une leçon frappante qui leur apprendra à ne compter sur les auxiliaires, que lorsqu'ils auront dans leur camp plus de forces, plus de troupes sorties de leur empire. Tout à coup les Celtibériens enlèvent leurs étendards, et se retirent, sans répondre autre chose aux questions et aux instances des Romains, si ce n'est que la nécessité de défendre leur patrie les rappelle. Scipion, qui n'avait pu retenir ses alliés, ni par les prières, ni par la force ; qui se voyait par là hors d'état de tenir tête aux Carthaginois, et dans l'impossibilité de rejoindre son frère, jugea que le parti le plus sage était de rétrograder, autant que possible, et d'éviter, avec le plus grand soin, tout engagement en plaine avec l'ennemi, qui

perfidia, facili linguæ commercio, quum utraque castra plena Hispanorum essent, per occulta colloquia paciscitur magna mercede cum Celtiberorum principibus, ut copias inde abducant. Nec atrox visum facinus; non enim, ut in Romanos verterent arma, agebatur : et merces, quanta vel pro bello satis esset, dabatur, ne bellum gererent : et quum quies ipsa, tum reditus domum fructusque videndi suos suaque, grata vulgo erant. Itaque non ducibus facilius, quam multitudini, persuasum est : simul ne metus quidem ab Romanis erat, quippe tam paucis, si vi retinerent. Id quidem cavendum semper romanis ducibus erit, exemplaque hæc vere pro documentis habenda, ne ita externis credant auxiliis, ut non plus sui roboris suarumque proprie virium in castris habeant. Signis repente sublatis, Celtiberi abeunt, nihil aliud quærentibus causam obtestantibusque, ut manerent, Romanis respondentibus, quam domestico se avocari bello. Scipio, postquam socii nec precibus, nec vi retineri poterant, nec se aut parem sine illis hosti esse, aut fratri rursus conjungi vidit posse, nec ullum aliud salutare consilium in promptu esse, retro, quantum posset, cedere statuit; in id omni cura intentus, necubi hosti æquo se com-

déjà avait passé le fleuve, et marchait rapidement sur ses traces.

XXXIV. A la même époque, P. Scipion éprouvait les mêmes frayeurs, et avait plus à craindre encore d'un nouvel ennemi. C'était le jeune Masinissa, alors allié de Carthage, et qui, depuis, dut tant de célébrité et de puissance à son alliance avec Rome. A la tête de la cavalerie numide, il se présente d'abord à P. Scipion, au moment de son arrivée; puis, il ne cessait de le harceler jour et nuit; et, peu satisfait de surprendre ceux des soldats qui s'écartaient du camp pour aller au bois ou au fourrage, il venait encore caracoler jusque devant les lignes; souvent il s'élançait au milieu des postes, et répandait partout le tumulte et la terreur. Plus d'une fois, pendant la nuit, une irruption soudaine sema l'épouvante aux portes du camp, et dans les retranchements. Point de temps, point de lieu où les Romains fussent exempts de crainte et de sollicitude. Resserrés dans leurs lignes, privés de tout, ils étaient obligés de soutenir une sorte de siège, qui allait devenir plus rigoureux encore, à l'arrivée d'Indibilis, s'il parvenait, avec sept mille cinq cents Suessétaniens, à se réunir aux Carthaginois. Alors Scipion, malgré sa prudence ordinaire, cède à la nécessité: il prend la résolution téméraire de marcher, la nuit même, au devant d'Indibilis, et de le combattre, n'importe où il le rencontrerait. Il laissa donc dans son camp un détachement assez faible, sous le commandement de

mitteret loco; qui transgressus flumen, prope vestigiis abeuntium insis tebat.

XXXIV. Per eosdem dies, P. Scipionem par terror, periculum majus ab novo hoste, urgebat. Masinissa erat juvenis, eo tempore socius Carthaginensium, quem deinde clarum potentemque romana fecit amicitia: is tum cum equitatu Numidarum et adveniendi P. Scipioni occurrit, et deinde assidue dies noctesque infestus aderat, ut non vagos tantum, procul a castris lignatum pabulatumque progressos, exciperet, sed ipsis obequitaret castris, invectusque in medias sæpe stationes, omnia ingenti tumultu turbaret; noctibus quoque sæpe incursu repentino in portis valloque trepidatum est: nec aut locus aut tempus ullum vacuum a metu ac sollicitudine erat Romanis: compulsisque intra vallum, adempto rerum omnium usu, quum prope justa obsidio esset, futuramque artiozem eam appareret, si se Indibilis, quem cum septem millibus et quingentis Suessetanorum adventare fama erat, Pœnis conjunxisset; dux cautus et providens Scipio, victus necessitatibus, temerarium capit consilium, ut nocte Indibili obviam iret: et, quocumque occurrisset loco, prælium consereret. Relicto igitur modico præsidio in castris, præpositoque T. Fonteio

son lieutenant T. Fontéius, partit au milieu de la nuit, rencontra les ennemis, et leur livra bataille. On combattait par pelotons plutôt qu'en ligne. Toutefois, dans ce pêle-mêle, les Romains conservaient l'avantage. Tout à coup la cavalerie numide, à laquelle Scipion pensait avoir dérobé sa marche, parut sur les flancs, et causa de vives alarmes. Une seconde lutte s'engagea avec les Numides, lorsque survint un troisième ennemi ; c'étaient les généraux carthaginois qui venaient d'atteindre les Romains, et les attaquaient par derrière : ainsi, pressés de toutes parts, ils ne savaient à quel ennemi faire face, de quel côté s'ouvrir un passage. Le général les anime de ses exhortations et de son exemple ; il se précipite partout où le danger est le plus imminent, lorsqu'un coup de lance lui perce le côté droit ; alors le bataillon ennemi, qui s'était jeté impétueusement sur les braves serrés autour de leur chef, à la vue de Scipion qui tombe expirant de son cheval, court, avec des cris de joie, apprendre à toute l'armée que le commandant romain n'est plus. Ces mots, répétés de bouche en bouche, décidèrent la victoire des Carthaginois et la défaite des Romains. La mort du général entraîna aussitôt la déroute des soldats. Il ne leur fut pas difficile de se faire jour au travers des Numides et des auxiliaires armés à la légère ; mais ils eurent plus de peine à échapper à tant de cavaliers et de fantassins, dont la vitesse égalait celle des chevaux : aussi on en massacra peut-être un plus grand nombre dans la fuite que dans le combat ; pas un n'aurait survécu à ce désastre,

legato, media nocte profectus, cum obviis hostibus manus conseruit. Agmina magis, quam acies, pugnabant : superior tamen, ut in tumultuaria pugna, Romanus erat; ceterum et equites Numidæ repente, quos fefellisse se dux ratus erat, ab lateribus circumfusi, magnum terrorem intulere. Contracto adversus Numidas certamine novo, tertius insuper advenit hostis, duces pœni assecuti ab tergo jam pugnantes : ancepsque prælium Romanos circumsteterat, incertos in quem potissimum hostem, quamve in partem conferti eruptionem facerent. Pugnanti hortantique imperatori et offerenti se, ubi plurimus labor erat, latus dextrum lancea trajicitur : cuneusque is hostium, qui in confertos circa ducem impetum fecerat, ut exanimem labentem ex equo Scipionem vidit, alacres gaudio, cum clamore per totam aciem nuntiantes discurrunt, imperatorem romanum cecidisse. Hæc pervagata passim vox, ut et hostes haud dubie pro victoribus, et Romani pro victis essent, fecit. Fuga confestim ex acie, duce amisso, fieri cœpta est : ceterum ut ad erumperdum inter Numidas leviumque armorum alia auxilia haud difficilis res erat ; ita effugere tantum equitum, æquantiumque equos velocitate peditum, vix poterant : cæsique prope

si le jour ne se fût trouvé alors à son déclin, et si la nuit n'était survenue.

XXXV. Les généraux carthaginois profitèrent sans délai de leur victoire ; après la bataille, ils donnent à peine à leurs soldats le repos nécessaire, et les conduisent rapidement vers Asdrubal, fils d'Amilcar, certains, par cette jonction, de terminer bientôt la guerre. A leur arrivée, généraux et soldats, dans la joie d'un succès tout récent, se félicitèrent de la mort d'un si grand capitaine et de la destruction totale de son armée, et se flattèrent d'un second triomphe, aussi éclatant sans doute que le premier. Les autres Romains n'avaient pas encore reçu la nouvelle d'un si funeste désastre ; mais il régnait parmi eux un morne silence ; un secret pressentiment agitait les esprits, présage trop certain d'un malheur à venir. Le général lui-même, outre la désertion de ses alliés, et l'augmentation des forces ennemies, trouvait, dans les circonstances et dans ses conjectures, plus de motifs de soupçonner une défaite, que de concevoir d'heureuses espérances. « Le moyen, en effet, qu'Asdrubal et Magon, s'ils n'avaient terminé la guerre de leur côté, eussent pu amener leurs troupes, sans livrer de combat ? Comment son frère n'avait-il mis aucun obstacle à leur marche, ou ne les avait-il pas suivis de près ? Ou, s'il n'avait pu empêcher leur jonction, pourquoi du moins n'était-il pas venu réunir ses troupes à celles de son frère ? » Agité de ces inquiétudes, il crut que, pour le moment, le

plures in fuga, quam in pugna, sunt; nec superfuisset quisquam, ni præcipiti jam ad vesperum die nox intervenisset.

XXXV. Haud segniter inde duces pœni fortuna usi, confestim e prælio, vix necessaria quiete data militibus, ad Asdrubalem Amilcaris citatum agmen rapiunt, non dubia spe, quum juncti essent, debellari posse. Quo ubi est ventum, inter exercitus ducesque, victoria recenti lætos, gratulatio ingens facta, imperatore tanto cum omni exercitu deleto, et alteram pro haud dubia parem victoriam expectantes. Ad Romanos nondum quidem fama tantæ cladis pervenerat, sed mæstum quoddam silentium erat, et tacita divinatio; qualis jam præsagentibus animis imminentiis mali esse solet. Imperator ipse, præterquam quod ab sociis se desertum, hostium tantum auctas copias sentiebat, conjectura etiam et ratione ad suspicionem acceptæ cladis, quam ad ullam bonam spem, prônior erat. « Quonam modo enim Asdrubalem ac Magonem, nisi defunctos suo bello, sine certamine adducere exercitum potuisset? Quomodo autem non obstitisse, aut ab tergo secutum fratrem? ut, si prohibere, quo minus in unum coirent et duces et exercitus hostium, non posset, ipse certe cum fratre conjungeret copias. » His anxius curis, id modo esse salutare in præsen-

parti le plus sage était de s'éloigner, autant que possible ; et, dès la nuit suivante, à l'insu de l'ennemi, qui, par cela même, ne l'inquiéta pas, il parcourut un espace assez considérable. Au point du jour, dès que son départ fut connu, les généraux carthaginois firent prendre les devants aux Numides, que le reste de l'armée suivit en toute hâte : avant la nuit, les Numides atteignirent les Romains, et les harcelèrent, tantôt en queue, tantôt sur les flancs. L'armée fit halte, pour prendre la défensive, autant que possible ; cependant Scipion l'exhortait à se battre et à avancer tout à la fois, avant l'arrivée de l'infanterie carthaginoise.

XXXVI. Mais forcé tantôt de presser, tantôt de ralentir la marche de ses troupes, il ne put gagner beaucoup d'avance ; et déjà la nuit approchait : Scipion rappelle les siens du combat, et se retire avec eux sur une hauteur, position peu sûre, il est vrai, surtout pour une armée frappée d'épouvante, mais plus élevée au moins que tous les alentours. Là, les bagages et les chevaux furent placés au centre, et l'infanterie, qui les environnait, put d'abord repousser assez facilement le choc des Numides ; mais lorsque trois généraux et trois armées régulières s'avancèrent avec toutes leurs forces, Scipion vit l'impossibilité de la résistance, s'il n'avait à leur opposer quelques remparts : il jeta donc les yeux autour de lui, et chercha les moyens d'élever des retranchements ; mais la hauteur était si nue, et le sol si âpre, qu'il n'offrait ni bois à couper pour former une palissade, ni terre pour y prendre du gazon, y creuser un fossé, ou y

credebat, cedere inde, quantum posset : et inde una nocte, ignaris hostibus, et ob id quietis, aliquantum emensus est iter. Luce, ut senserunt profectos hostes, præmissis Numidis, quam poterant maxime citato agmine sequi cœperunt : ante noctem assecuti Numidæ, nunc ab tergo, nunc in latera incursantes. Consistere cœperunt, ac tutari agmen, quantum possent ; tamen tuto ut simul pugnarent procederentque, Scipio hortabatur, priusquam pedestres copiæ assequerentur.

XXXVI. Ceterum nunc agendo, nunc sustinendo agmen, quum aliquandiu haud multum procederetur, et nox jam instaret, revocat e prælio suos Scipio ; et collectos in tumultum quemdam, non quidem satis tutum (præsertim agmini perculso), editiorem tamen, quam cetera circa erant, subducit. Ibi primo, impedimentis et equitatu in medium receptis, circumdati pedites haud difficulter impetus incursantium Numidarum arcebant : dein, postquam toto agmine tres imperatores cum tribus justis exercitibus aderant, apparebatque, parum armis ad tuendum locum sine munimento valituros esse ; circumspicere atque agitare dux cœpit, si quo modo posset vallum circuminjicere ; sed

faire la moindre construction ; d'ailleurs, il n'y avait aucune partie assez rude ou assez escarpée, pour rendre l'accès ou la montée difficile aux ennemis ; de tout côté, la pente était douce et insensible. Toutefois, pour élever contre eux une sorte de rempart, les Romains prirent les harnais de leurs bêtes de somme, les attachèrent aux ballots, qu'ils firent monter à la hauteur ordinaire, et en remplirent les vides avec leurs bagages. Les Carthaginois arrivés gagnèrent fort aisément la hauteur ; mais l'aspect de ces retranchements de nouvelle espèce les arrêta comme l'eût fait un prodige. Partout leurs chefs s'écriaient : « Pourquoi rester immobiles ? pourquoi ne pas rompre et ne pas mettre en pièces ce ridicule épouvantail, à peine capable d'intimider des femmes et des enfants ? L'ennemi était pris, caché derrière ses bagages. » Ainsi parlaient dans leur dédain les chefs carthaginois ; mais franchir ces barrières, déplacer les fardeaux entassés, couper des bâts entassés et surchargés de bagages, n'était pas chose facile. Après de longs efforts, ils se firent jour par différentes brèches, et le camp fut forcé sur tous les points : les Romains, en petit nombre contre tant d'ennemis, et déjà glacés d'effroi, furent massacrés çà et là par les Carthaginois victorieux. Cependant une grande partie des soldats, qui s'étaient réfugiés dans les forêts voisines, regagna le camp, où commandait le lieutenant T. Fontéius. Pour Cn. Scipion, il périt, suivant les

erat adeo nudus tumulus et asperi soli, ut nec virgulta vallo cædendo, nec terra cespiti faciendo, aut ducendæ fossæ, aliive ulli operi apta inveniri posset : nec natura quidquam satis arduum aut abscisum erat, quod hosti aditum ascensumve difficilem præberet ; omnia fastigio leni subvexa. Ut tamen aliquam imaginem valli objicerent, clitellas illigatas oneribus, velut struentes ad altitudinem solitam, circumdabant ; cumulo sarcinarum omnis generis objecto, ubi ad moliendum clitellæ defuerant. Punici exercitus postquam advenere, in tumulum quidem perfacile agmen erexere, munitionis vero facies nova primò eos velut miraculo quodam tenuit, quum duces undique vociferarentur, « Quid starent ? et non ludibrium illud, vix feminis puerisque morandis satis validum, distraherent diriperentque ? Captum hostem teneri, latentem post sarcinas. » Hæc contemptim duces increpabant ; ceterum, neque transilire, neque moliri onera objecta, nec cædere stipatas clitellas, ipsisque obrutas sarcinis, facile erat. Tardatis diu quum amolita objecta onera armatis dedissent viam, pluribusque idem partibus fieret, capta jam undique castra erant : pauci ab multis, percussique a victoribus passim cædebantur. Magna pars tamen militum, quum in propinquas refugisset silvas, in castra P. Scipionis quibus T. Fonteius legatus præerat, perfugerunt. Cn. Scipionem

uns, sur l'éminence même, au premier choc des ennemis ; selon d'autres, il se sauva, avec une faible suite, dans une tour voisine du camp : les ennemis y mirent le feu, n'ayant pu parvenir à en briser les portes, y pénétrèrent ainsi, et massacrèrent le général romain avec tous ceux qui s'y trouvaient enfermés. Cn. Scipion fut tué, la huitième année de son arrivée en Espagne, et vingt-neuf jours après son frère. La douleur que causa leur mort ne fut pas plus vive à Rome que dans l'Espagne entière. L'État, en les pleurant, déplorait aussi la perte de ses deux armées, la défection d'une province, et les malheurs de la patrie : l'Espagne donnait des larmes et des regrets à la personne même des généraux, à Cnéus surtout, qui avait commandé plus longtemps dans ces contrées, et qui, le premier, avait conquis la faveur publique, et donné, le premier aussi, des preuves de la justice et de la modération des Romains.

XXXVII. L'armée semblait anéantie, et l'Espagne perdue pour la république, lorsqu'un seul homme rétablit le mauvais état des affaires. Il y avait dans le camp un chevalier romain, L. Marcius, fils de Septimus, jeune homme plein d'activité, et dont le cœur et le génie étaient au dessus de la fortune qui l'avait vu naître : un si heureux naturel s'était perfectionné encore à l'école de Cn. Scipion, sous les ordres duquel Marcius avait été, depuis tant d'années, initié à toutes les qualités qu'exige l'art de la guerre. Il recueillit les débris de l'armée en déroute, la renforça de tout ce qu'il put tirer des garnisons, et en forma un

alii in tumultu, primo impetu hostium, cæsum tradunt : alii cum paucis in propinquam castris turrim perfugisse ; hanc igni circumdatam, atque ita exustis foribus, quas nulla moliri potuerunt vi, captam ; omnesque intus cum ipso imperatore occisos. Anno octavo, postquam in Hispaniam venerat, Cn. Scipio, undetrigesimo die post fratris mortem, est interfectus. Luctus ex morte eorum non Romæ major, quam per totam Hispaniam, fuit. Quin apud cives partem doloris et exercitus amissi, et alienata provincia, et publica trahebat clades, Hispaniæ ipsos lugebant desiderabantque duces : Cnæum tamen magis, quo diutius præfuerat iis, priorque et favorem occupaverat, et speciem justitiæ temperantiæque romanæ primus dederat.

XXXVII. Quum deletus exercitus amissæque Hispaniæ viderentur, vir unus res perditas restituit. Erat in exercitu L. Marcius, Septimi filius, eques romanus, impiger juvenis, animique et ingenii aliquanto, quam pro fortuna, in qua erat natus, majoris ; ad summam indolem accesserat Cn. Scipionis disciplina, sub qua, per tot annos, omnes militiæ artes edoctus fuerat. Hic, et ex fuga collectis militibus, et quibusdam de præsidiis deductis, haud contemnen-

Mort des Scipions

corps assez imposant, avec lequel il se réunit à T. Fontéius, lieutenant de P. Scipion. Un simple chevalier eut alors, parmi les troupes, assez de crédit et de faveur, lorsqu'on se fut retranché au delà de l'Èbre, et qu'on résolut de nommer un général dans les comices militaires, pour obtenir les suffrages des soldats qui allaient voter en se relevant les uns les autres dans la garde du retranchement et dans les postes, et qui, d'un commun accord, lui déférèrent le commandement en chef. Le peu de temps qui précéda l'arrivée de l'ennemi fut employé à fortifier le camp, à y transporter des provisions ; et les ordres furent exécutés avec autant de zèle que d'énergie. Mais à la nouvelle qu'Asdrubal, fils de Gisgon, avait passé l'Èbre pour écraser les faibles restes de l'armée romaine, à l'approche de l'Africain, et à la vue du signal de la bataille donnée par le nouveau général, les soldats, se rappelant quels chefs ils avaient perdus, quels appuis ils trouvaient naguère, en marchant au combat, et dans ces chefs et dans les forces de leurs armées, se mirent tous aussitôt à verser des larmes, à se frapper la tête : les uns lèvent les mains au ciel, comme pour accuser les dieux ; les autres, étendus à terre, invoquent, chacun, l'illustre capitaine qui l'avait commandé. Rien ne pouvait calmer la désolation universelle, ni les encouragements des centurions, ni les paroles à la fois douces et sévères de Marcius : « Pourquoi s'abandonnaient-ils, comme des femmes, à des pleurs stériles, plutôt que d'aiguiser leur courage pour se défendre eux et la république ? Voulaient-

dum exercitum fecerat, junxeratque cum T. Fonteio, P. Scipionis legato. Sed tantum præstitit eques romanus auctoritate inter milites atque honore, ut, castris citra Iberum communitis, quum ducem exercituum comitiis militaribus creari placuisset, subeuntes alii aliis in custodiam valli stationesque, donec per omnes suffragium iret, ad L. Marcium cuncti summam imperii detulerint. Omne inde tempus (exiguum id fuit) muniendis castris convehendisq; comeatibus consumptum : et omnia imperia milites, quum impigre, tum haudquam abjecto animo, exsequebantur. Ceterum, postquam Asdrubalem Gisgonis, venientem ad reliquias belli delendas, transisse Iberum, et appropinquare alatum est, signumque pugnae propositum ab novo duce milites viderunt ; re-tordati, quos paulo ante imperatores habuissent, quibusque et ducibus et copiis freti, prodire ad pugnam soliti essent, flere omnes repente et offensare capita ; et alii manus ad cælum tendere, deos incusantes : alii, strati humisum quisque nominatim ducem implorare, neque sedari lementatio poterat, excitantibus centurionibus manipulares, et ipso mulcente et increpante Marcio, « Quid in muliebres et inutiles se profecissent fletus potius, quam ad tu-

ils donc laisser sans vengeance la mort de leurs généraux ? » Tout à coup le son des trompettes et les clameurs de l'ennemi qui approchait du retranchement, se font entendre : en un moment, la fureur succède au désespoir ; on court aux armes ; les Romains, dans un accès de rage, s'élancent vers les portes, et se précipitent sur les Carthaginois qui s'avançaient négligemment et sans ordre. D'abord, cette brusque sortie jette la terreur parmi les Africains ; ils sont surpris, effrayés de ce que les Romains aient trouvé si tôt tant de soldats, après avoir perdu une armée presque entière : d'où venait tant d'audace, tant de confiance à des vaincus et à des fuyards ? quel général avait remplacé les Scipions ? qui commandait dans ce camp ? qui avait donné le signal du combat ? Après toutes ces réflexions sur tant d'incidents imprévus, ils restent d'abord dans l'incertitude, dans la stupeur, et lâchent pied ; ensuite, chargés avec vigueur, ils tournent le dos. Les Romains en eussent fait un horrible massacre, ou se seraient laissé emporter à une poursuite téméraire et dangereuse, si Marcius ne ce fût hâté de faire sonner la retraite, et si, placé devant les premières enseignes, et retenant lui-même les plus acharnés, il n'eût ramené dans les lignes ses troupes encore altérées de sang et de carnage. Les Carthaginois, d'abord repoussés en désordre loin des retranchements, voyant que personne ne les poursuivait, attribuèrent à la crainte la prudence des Romains, et regagnèrent leur camp dédaigneusement et à pas lents. Ils mirent autant de négligence à le garder ; car, bien

tandos semet ipsos et rempublicam secum acuerent animos ? » et, « ne inultos imperatores suos jacere sinerent ; » quum subito clamor tubarumque sonus (jam enim prope vallum hostes erant) exauditur ; inde verso repente in iram luctu, discurrere ad arma : ac, velut accensi rabie, discurrunt ad portas, et in hostem, neglegenter atque incomposite venientem, incurrunt. Extemplo improvisa res pavorem incutit Pœnis : mirabundique unde tot hostes tam subito exorti, prope deleto exercitu, forent, unde tanta audacia, tanta fiducia sui victis ac fugatis, quis imperator, duobus Scipionibus cæsis exstitisset, quis castris præset, quis signum dedisset pugnæ ; ad hæc tot tam necopinata, primo omnium incerti stupentesque referunt pedem : dein, valida impressione pulsî, terga vertunt. Et aut fugientium cædes fœda fuisset, aut temerarius periculosusque sequentium impetus, ni Marcius propere receptui dedisset signum, ob-sistensque ad prima signa, quosdam et ipse retinens, concitatam repressisset aciem ; inde in castra avidos adhuc cædisque et sanguinis reduxit. Carthaginienses, trepide primo ab hostium vallo acti, postquam neminem insequi viderunt, metu substitisse rati, contemptim rursus et sedato gradu in castra

que l'ennemi fût près, ils songeaient que ce n'étaient que les débris de deux armées détruites peu de jours auparavant. Averti de tant d'insouciance, Marcius, après un mûr examen, forma un projet qui, au premier abord, paraissait plus téméraire que hardi : c'était d'aller les attaquer le premier dans leurs retranchements, persuadé qu'il lui serait plus facile d'emporter le camp d'Asdrubal seul, que de défendre le sien contre les trois armées, les trois chefs de nouveau réunis : d'ailleurs, le succès rétablirait les affaires de la république ; et fût-il repoussé, l'attaque qu'il allait faire, prouverait du moins qu'il n'était pas un ennemi méprisable.

XXXVIII. Cependant, pour que la surprise et la frayeur causée par les ténèbres ne compromissent point un projet que semblait condamner sa position, il crut indispensable de haranguer, d'encourager ses soldats ; il les rassembla donc, et leur parla ainsi : « Romains, la piété filiale que je porte à mes généraux après leur mort, comme pendant leur vie, et notre situation présente peuvent prouver à chacun de vous que, si le commandement dont je suis redevable à vos suffrages est honorable pour moi, il n'en est pas moins un fardeau pesant, une source d'inquiétudes. En effet, dans un moment où, sans la crainte qui seule peut suspendre mon chagrin, je ne serais pas assez maître de moi, pour trouver quelque soulagement à ma douleur, je me vois obligé de veiller seul à votre conservation, tâche bien diffi-

abeunt. Par negligentia in castris custodiendis fuit ; nam, etsi propinquus hostis erat, tamen reliquias eum esse duorum exercituum ante paucos dies delectorum succurrebat. Ob hoc quum omnia neglecta apud hostes essent, exploratis iis, Marcius ad consilium, prima specie temerarium magis, quam audax, animum adjecit, ut ultro castra hostium oppugnaret : facilius esse ratus, unius Asdrubalis expugnari castra, quam si se rursus tres exercitus ac tres duces junxissent, sua defendi : simul aut, si successisset cœptis, recepturum se afflictas res : aut, si pulsus esset, tamen ultro inferendo arma, contemptum sui dempturum.

XXXVIII. Ne tamen subita res et nocturnus terror etiam non suæ fortunæ consilium perturbaret, alloquendos adhortandosque sibi milites ratus, concione advocata, ita disseruit : « Vel mea erga imperatores nostros vivos mortuosque pietas, vel præsens omnium nostrum, milites, fortuna fidem cuivis facere potest, mihi hoc imperium, ut amplum judicio vestro, ita re ipsa grave ac sollicitum esse. Quo enim tempore, nisi metus mœrorem obstupesceret, vix ita compos mei essem, ut aliqua solatia invenire ægro animo possem ; cogor vestram omnium vicem (quod difficillimum in luctu est) unus con-

cile au sein de l'affliction ; et lors même que je dois diriger toutes mes pensées vers les moyens de conserver à la patrie les débris de deux armées, il ne m'est pas possible d'écarter de mon âme les chagrins qui l'assiègent sans cesse. Le tableau de nos malheurs est toujours sous mes yeux ; l'ombre des deux Scipions m'apparaît jour et nuit, elle m'agite, elle trouble mon sommeil ; elle me crie de les venger, et, avec eux, leurs intrépides soldats, vos braves compagnons d'armes, que l'Espagne a vus invincibles pendant huit années ; elle me crie de venger la république. Tous deux m'ordonnent de suivre leurs principes et leurs leçons ; et, puisque je fus le plus soumis de tous leurs officiers pendant leur vie, de regarder, après leur mort, comme le parti le meilleur, celui qu'ils n'auraient pas manqué de prendre dans l'occasion. Pour vous, soldats, n'allez point pleurer les Scipions, comme s'ils n'étaient plus ; leurs exploits les ont rendus à jamais immortels : toutes les fois que leur souvenir s'offrira à votre esprit, courez au combat, comme si vous entendiez leurs exhortations, comme si vous les voyiez donner le signal. Sans doute hier l'image de ces héros, présente à vos regards et à votre pensée, a inspiré cette bataille mémorable, où vous avez appris aux Carthaginois que le nom romain n'est pas éteint avec les Scipions ; et qu'un peuple, dont la valeur et la constance n'ont pu être accablées par la défaite de Cannes, triomphera toujours des rigueurs de la fortune. Maintenant que, de votre propre mouvement, vous avez montré tant d'audace, je veux

sulere ; et ne tum quidem, ubi, quonam modo has reliquias duorum exercituum patriæ conservare possim, cogitandum est, avertere animum ab assiduo mœrore libet. Præsto est enim acerba memoria, et Scipiones me ambo, dies noctesque, curis insomniisque agitant, et excitant sæpe somno; neu se, neu invictos per octo annos in his terris milites suos, commilitones vestros, neu rempublicam patiar inultam, et suam disciplinam suaque instituta sequi jubent: et ut imperiis vivorum nemo obedientior me uno fuerit, ita post mortem suam, quod quaque in re facturos illos fuisse maxime censeam, id optimum ducere. Vos quoque velim, milites, non lamentis lacrymisque tanquam extinctos prosequi (vivunt vigentque fama rerum gestarum), sed, quotiescunque occurret memoria illorum, velut si adhortantes signumque dantes videatis eos, ita prælia inire. Nec alia profecto species, hesterno die, oculis animisque vestris oblata, memorabile illud edidit prælium, quo documentum dedistis hostibus, non cum Scipionibus extinctum esse nomen romanum; et, cujus populi vis atque virtus non obruta sit canensî clade, ex omni profecto sævitia fortunæ emersuram esse. Nunc, quia

voir ce que vous osez sous les ordres d'un chef. Car, si je vous donnai hier le signal de la retraite, si j'arrêtais l'élan avec lequel vous poursuiviez les ennemis en désordre, mon projet fut, non pas d'enchaîner votre audace, mais de la réserver à plus de gloire encore dans une meilleure occasion ; par exemple, lorsque bien préparés vous pourrez surprendre un ennemi qui ne sera point sur ses gardes, bien armés l'attaquer sans qu'il ait ses armes, et même quand il sera enseveli dans le sommeil. Cet espoir, soldats, n'est pas conçu légèrement, au hasard ; mais il est fondé sur la certitude. Que si l'on vous demande comment vous avez pu défendre votre camp, alors qu'en si petit nombre vous combattiez tant d'ennemis, et que vaincus vous repoussiez les vainqueurs ; vous répondrez sans doute que, dans la crainte de cette attaque, vous avez pris soin de vous retrancher sur tous les points, et que vous vous êtes tenus vous-mêmes prêts et sur vos gardes. Croyez-en l'expérience ; c'est lorsque la fortune semble nous mettre au dessus de la crainte, qu'il n'y a plus pour nous de sûreté réelle, et la négligence nous laisse sans appui exposés à tous les coups. Ainsi les Carthaginois sont fort éloignés d'appréhender que des ennemis naguère investis, assiégés par eux, viennent, à leur tour, les assiéger dans leurs lignes. Osons ce qu'on ne peut nous croire capables d'oser ; la difficulté même de l'entreprise la rendra facile. A la troisième veille de la nuit, nous avancerons en silence. Je me suis assuré qu'il n'y a ni vedettes, ni garde régulière. Le premier cri entendu aux

tantum ausi estis sponte vestra, experiri libet, quantum audeatis duce vestro auctore ; non enim hesterno die, quum signum receptui dedi sequentibus effuse vobis turbatum hostem, frangere audaciam vestram, sed differre in majorem gloriam atque opportunitatem, volui : ut postmodo præparati incautos, armati inermes, atque etiam sopitos, per occasionem aggredi possetis. Nec hujus occasionis spem, milites, forte temere, sed ex re ipsa conceptam habeo. A vobis quoque profecto si quis quærat, quonam modo pauci a multis, victi a victoribus castra tutati sitis ; nihil aliud respondeatis, quam id ipsum timentes vos omnia et operibus firmata habuisse, et ipsos paratos instructosque fuisse. Et ita se res habet ; ad id, quod, ne timeatur, fortuna facit, minime tuti sunt homines : quia, quod neglexeris, incautum atque apertum habeas. Nihil omnium nunc minus metuunt hostes, quam ne obsessi modo ipsi atque oppugnati, castra sua ultro oppugnemus. Audeamus, quod credi non potest ausuros nos ; eo ipso, quod difficillimum videtur, facillimum erit. Tertia vigilia noctis, silenti agmine ducam vos ; exploratum habeo, non vigiliaram ordinem, non stationes justas esse. Clamor in portis auditus et primus impetusa

portes, le premier choc nous rendra maîtres du camp. Vous surprendrez l'ennemi engourdi de sommeil, effrayé d'une attaque si imprévue, sans armes, dans son lit ; vous pourrez alors l'immoler avec cette fureur que je réprimai hier bien malgré vous. Je sais que ce dessein paraît audacieux ; mais dans les circonstances critiques et qui laissent peu d'espoir, le parti le plus hasardeux est aussi le plus sûr. Pour peu qu'on hésite à saisir l'occasion favorable, elle s'échappe, elle s'envole ; on ne la retrouve plus. Une armée ennemie est près de nous ; deux autres ne sont pas loin ; en attaquant les premiers, nous avons quelque espérance ; déjà vous avez fait l'épreuve de vos forces et des leurs : si nous différions un seul jour, l'ennemi a su, par la sortie d'hier, que nous ne sommes plus à dédaigner ; et nous courons risque de le voir réunir contre nous tous ses chefs, toutes ses troupes. Pourrons-nous alors résister à trois généraux, à trois armées, lorsque Cn. Scipion n'a pu le faire avec toutes ses forces ? Si nos capitaines se sont perdus en partageant leurs légions, les ennemis divisés et séparés peuvent aussi trouver leur perte. Pas d'autre moyen de leur faire la guerre. N'attendons rien après l'occasion que nous offre la nuit prochaine. Allez, avec la protection des dieux, prendre la nourriture et le repos nécessaires, pour fondre sur le camp ennemi, frais, vigoureux, et avec autant de courage, que vous en avez montré pour défendre le vôtre. » On accueillit avec empressement ce nouveau projet proposé par un nouveau général ; et plus il était hardi,

castra ceperit; tum inter torpidos somno, paventesque ad necopinatum tumultum, et inermes in cubilibus suis oppressos, illa cædes edatur, a qua vos hesterno die revocatos ægre ferebatis. Scio audax videri consilium: sed in rebus asperis et tenui spe, fortissima quæque consilia tutissima sunt; quia, si in occasionis momento, cujus prætervolat opportunitas, cunctatus paulum fueris, nequidquam mox omissam quæras. Unus exercitus in propinquo est: duo haud procul absunt; nunc aggredientibus spes aliqua est: et jam tentastis vestras atque illorum vires. Si diem proferimus, et hesternæ eruptionis fama contemni desierimus, periculum est, ne omnes duces, omnes copiæ convenient. Tres deinde duces, tres exercitus sustinebimus hostium, quos Cn. Scipio incolumi exercitu non sustinuit? Ut dividendo copias periire duces nostri, ita separati ac divisi opprimi possunt hostes; alia belli gerendi via nulla est: proinde nihil, præter noctis proximæ opportunitatem, exspectemus. Ite, deis bene juvantibus, corpora curate, ut integri vigentesque eodem animo in castra hostium irrumpatis, quo vestra tutati estis. » Læti et audire ab novo duce novum consilium, et, quo audacius erat, magis placebat; reliquum diei

plus il flattait le soldat : on passa le reste du jour à apprêter ses armes et à prendre de la nourriture ; la plus grande partie de la nuit fut donnée au repos : à la quatrième veille, on se mit en marche.

XXXIX. A six milles de distance du camp ennemi le plus près des Romains, se trouvait une autre armée carthaginoise. Entre deux il y avait une vallée profonde et couverte d'arbres touffus. Au milieu de cette forêt, par une ruse toute punique, une cohorte romaine se cache avec quelques chevaux. La communication ainsi interceptée, le reste des troupes marche en silence vers le camp le plus voisin ; comme il ne rencontre ni poste devant les portes, ni sentinelles sur les retranchements, il y pénètre, comme dans ses propres lignes, sans obstacle, sans résistance. Tout à coup les trompettes sonnent, et les Romains poussent un cri. Les uns égorgent les Carthaginois à moitié endormis ; les autres mettent le feu aux baraques couvertes de chaume ; une partie s'empare des portes, pour couper la retraite. L'ennemi, qu'étourdissent à la fois le feu, les cris, le carnage, tout hors de lui, n'entend rien, ne résout rien ; il tombe sans armes au milieu de bataillons armés : ceux-ci se précipitent vers les portes ; ceux-là, ne trouvant point d'issue, s'élançant par dessus les retranchements. Ceux qui sont parvenus à s'échapper, s'enfuient aussitôt vers l'autre camp ; mais ils sont entourés par la cohorte et par la cavalerie qui sortent de leur embuscade, et qui les taillent en pièces jusqu'au dernier. Lors même qu'un seul fût parvenu à se dérober au massacre, les

expediendis armis et curatione corporum consumptum : et major pars noctis quieti data est ; quarta vigilia movere.

XXXIX. Erant ultra proxima castra sex millium intervallo distantes aliæ copię Pœnorum. Vallis cava intererat, condensa arboribus ; in hujus silvæ medio ferme spatio cohors romana arte punica abditur, et equites. Ita medio itinere intercepto, ceteræ copię silenti agmine ad proximos hostes ductæ ; et, quum statio nulla pro portis, neque in vallo custodiæ essent, velut in sua castra, nullo usquam obsistente, penetravere. Inde signa canunt, et tollitur clamor. Pars semisomnos hostes cædunt : pars ignes casis, stramento arido tectis, injiciunt : pars portas occupant, ut fugam intercludant. Hostes simul ignis, clamor, cædes, velut alienatos sensibus, nec audire, nec providere quidquam sinunt ; incidunt inermes inter catervas armatorum ; alii ruunt ad portas, alii obseptis itineribus super vallum saliunt : et, ut quisque evaserat, protinus ad castra altera fugiunt : ubi ab cohorte et equitibus ex occulto procurrentibus circumventi, cæsique ad unum omnes sunt ; quanquam, etiam si quis ex ea cæde effugisset, adeo raptim captis propioribus castris in altera transeisset

Romains se portèrent si rapidement de la prise d'un camp à l'attaque de l'autre, que la nouvelle de la défaite n'aurait pu arriver avant eux. Là, où l'on était plus éloigné de l'ennemi, où, au point du jour, une partie des soldats était allée au fourrage, au bois, en maraude, on trouva encore plus de négligence et d'abandon : les armes étaient au piquet, les soldats désarmés, assis ou couchés par terre, ou ils se promenaient autour du retranchement et devant les portes. Surpris, dans cet état d'indolence et de sécurité, par les Romains encore échauffés du carnage, et fiers de leur victoire, ils engagent le combat ; mais ils ne peuvent défendre l'entrée de leur camp. A l'intérieur, on accourt de toutes parts, aux premiers cris, au premier tumulte, et une lutte opiniâtre s'engage ; elle eût duré longtemps, si la vue des boucliers romains, couverts de sang, indice d'un premier désastre, n'eût jeté l'épouvante parmi les Africains. Alors l'effroi rendit la déroute générale ; ils prirent la fuite au hasard, laissant beaucoup de morts, et leur camp au pouvoir de l'ennemi. Ainsi, en une nuit et en un jour, L. Marcius emporta deux camps carthaginois. Environ trente-sept mille hommes furent tués, si l'on en croit Claudius, qui a traduit du grec en latin les annales d'Acilius ; dix-huit cent trente furent faits prisonniers ; on conquit un butin immense, et, parmi les dépouilles, un bouclier d'argent du poids de cent trente-huit livres, sur lequel était gravé le portrait d'Asdrubal de la famille Barcine. Selon Valérius d'Antium, le seul camp de Magon fut pris, et l'on y tua

castra ab Romanis est, ut prævenire nuntius cladis non posset. Ibi vero, quo longius ab hoste aberant, et quia sub lucem pabulatum, lignatum, et prædatum quidam dilapsi fuerant, neglecta magis omnia ac soluta invenere : arma tantum in stationibus posita : milites inermes, aut humi sedentes accubantesque, aut obambulantes ante vallum portasque. Cum his tam securis solutisque Romani, calentes adhuc ab recenti pugna, ferocesque victoria, prælium ineunt. Itaque nequaquam resisti in poris potuit; intra portas, concursu ex totis castris ad primum clamorem et tumultum facto, atrox prælium oritur; diuque tenuisset, ni cruenta scuta Romanorum visa, indicium alterius cladis Pœnis, atque inde pavorem injecissent. Hic terror in fugam avertit omnes: effusique, qua iter est, nisi quos cædes oppressit, exiuntur castris. Ita, nocte ac die, bina castra hostium expugnata ductu L. Marcii. Ad triginta septem millia hostium cæsa, auctor est Claudius, qui annales Acilianos ex græco in latinum sermonem vertit; captos ad mille octingentos triginta: prædam ingentem partam; in ea fuisse clypeum argenteum pondo centum triginta octo, cum imagine Barcini Asdrubalis. Valerius Antias una castra Magonis capta

sept mille hommes : mais Asdrubal sortit du sien, et il y eut alors un second engagement, où l'on tua dix mille hommes, et où l'on fit quatre mille trois cent trente prisonniers. Au rapport de Pison, Magon, qui s'était acharné à la poursuite de nos fuyards, tomba dans une embuscade où il perdit cinq mille hommes. Tous ces écrivains célèbrent à l'envie le nom de Marcus ; à sa gloire si réelle ils ajoutent encore des prodiges : tandis qu'il haranguait, une flamme miraculeuse jaillit de sa tête, sans lui faire aucun mal, mais à la grande frayeur des soldats qui l'environnaient ; on conserva, comme monument de sa victoire sur les Carthaginois, jusqu'à l'incendie du Capitole, un bouclier déposé dans ce temple, et qu'on appela bouclier de Marcus ; c'était celui qui portait l'image d'Asdrubal. Ensuite l'Espagne fut quelque temps assez tranquille ; les deux partis, après tant de revers réciproques, hésitaient à livrer une action décisive.

XL. Tandis que ces événements se passent en Espagne, Marcellus avait pris Syracuse : après avoir réglé les affaires de la Sicile avec une bonne foi et une intégrité qui ajoutaient à sa gloire, et rehaussaient la majesté du peuple romain, il fit transporter à Rome, pour orner cette capitale, les statues et les tableaux dont abondait Syracuse. C'étaient à la vérité des dépouilles enlevées à l'ennemi par le droit de la guerre ; mais ce fut aussi l'époque où l'on admira, pour la première fois, les chefs-d'œuvre des artistes grecs, où la cupidité porta les Romains à dépouiller indis-

tradit, septem millia cæsa hostium : altero prælio, eruptione pugnatum cum Asdrubale : decem millia occisa, quatuor millia trecentos triginta captos. Piso quinque millia hominum, quum Mago cedentes nostros effuse sequeretur, cæsa ex insidiis scribit. Apud omnes magnum nomen Marci ducis est ; et veræ gloriæ ejus etiam miracula addunt : flammam ei concionanti fusam e capite. sine ipsius sensu, cum magno pavore circumstantium militum ; monumentumque victoriæ ejus de Pœnis, usque ad incensum Capitolium, fuisse in templo clypeum, Marcium appellatum, cum imagine Asdrubalis. Quietæ deinde aliquandiu in Hispania res fuere, utrisque, post tantas acceptas in vicem illatasque clades, cunctantibus periculum summæ rerum facere.

XL. Dum hæc in Hispania geruntur, Marcellus, captis Syracusis, quum cetera in Sicilia tanta fide atque integritate composuisset, ut non modo suam gloriam, sed etiam majestatem populi romani, augetet ; ornamenta urbis, signa, tabulasque, quibus abundabant Syracusæ, Romam devertit. Hostium quidem illa spolia, et parta belli jure : ceterum inde primum initium mirandi græcarum artium opera, licentiæque hinc sacra profanaque omnia vulgo spo-

tinctement les édifices sacrés et profanes, à porter enfin la main jusque sur les dieux de Rome, et d'abord sur le temple même que Marcellus avait si magnifiquement décoré. En effet, les étrangers venaient visiter les temples dédiés par Marcellus, près de la porte Capène, à cause de ces merveilleux ornements dont il reste à peine aujourd'hui quelques vestiges. Marcellus reçut des députations de presque toutes les cités de la Sicile : la cause de chacune était différente ; chacune aussi eut un sort différent. Les peuples qui, avant la prise de Syracuse, ou n'avaient point abandonné les Romains, ou étaient rentrés dans leur alliance, furent accueillis et traités comme des alliés fidèles : ceux que la crainte avait, depuis la prise de Syracuse, forcés de se rendre, reçurent, comme des vaincus, la loi des vainqueurs. Il restait encore aux Romains, dans les environs d'Agrigente, plus d'un ennemi à combattre ; surtout Épicyde, Hannon qui avaient commandé dans la campagne précédente, et un troisième chef qu'Annibal avait envoyé remplacer Hippocrate. C'était un Libyphénicien, né à Hipponne, appelé Mutine par ses compatriotes, homme actif, et qui avait eu Annibal pour maître dans l'art de la guerre. Épicyde et Hannon lui donnèrent le commandement des Numides auxiliaires, avec lesquels il ravagea le territoire des ennemis, obligea les alliés à tenir leurs serments de fidélité, et vint à propos au secours de chacun d'eux, en sorte que bientôt il remplit toute la Sicile du bruit de son nom, et qu'il devint la plus grande espérance de ceux qui favorisaient les Cartha-

liandi factum est : quæ postremo in romanos deos, templum ad ipsum primum, quod a Marcello eximio ornatum est, vertit. Visebantur enim ab externis ad portam Capenam dedicata a Marcello templa, propter excellentia ejus generis ornamenta, quorum perexigua pars comparet. Legationes omnium ferme civitatum Siciliae ad eum conveniebant. Dispar ut causa earum, ita conditio erat ; qui, ante captas Syracusas, aut non desciverant, aut redierant in amicitiam, ut socii fideles accepti cultique : quos metus, post captas Syracusas, dediderat, ut victi a victore leges acceperunt. Erant tamen haud parvæ reliquæ belli circa Agrigentum Romanis : Epicydes et Hanno duces reliqui prioris belli, et tertius novus ab Annibale in locum Hippocratis missus, Libyphœnicum generis Hipponiates (Mutinem populares vocabant), vir impiger, et sub Annibale magistro omnes belli artes edoctus. Huic ab Epicyde et Hannone Numidæ dati auxiliares : cum quibus ita pervagatus est hostium agros, ita socios ad retinendos in fide animos eorum, ferendoque in tempore cuique auxilium adiit, ut brevi tempore totam Siciliam impleret nominis sui, nec spes alia major apud faventes rebus Carthaginensium esset. Itaque inclusi ad

ginois. Aussi, les deux généraux, qui jusqu'alors s'étaient tenus renfermés dans Agrigente, enhardis par les conseils de Mutine, et plus encore par ses succès, osèrent sortir de la ville, et vinrent camper auprès du fleuve Himera. A cette nouvelle, Marcellus se mit aussitôt en marche; il s'arrêta à peu près à quatre milles de l'ennemi, afin d'observer leurs mouvements et leurs projets. Mutine, sans prendre le temps de la réflexion, passa le fleuve sans hésiter, attaqua les postes avancés, et répandit partout le tumulte et l'effroi. Le lendemain, dans un combat presque régulier, il refoula l'ennemi jusque dans ses retranchements. Rappelé dans son camp par une sédition des Numides, qui venait d'éclater, il apprit que trois cents d'entre eux à peu près s'étaient retirés à Héraclée Minoa; il partit pour calmer les furieux et les faire revenir sous leurs drapeaux; il recommanda expressément à ses collègues de ne pas en venir aux mains avec l'ennemi, pendant son absence. Cette injonction les offensa tous deux, Hannon surtout, jaloux depuis longtemps de la gloire de Mutine: « Un Africain dégénéré prétendait lui dicter des lois, à lui général Carthaginois, à lui qui avait mission du sénat et du peuple. » Il détermine Épicyde, qui résiste faiblement, à passer le fleuve et à présenter la bataille. Attendre Mutine, c'était, en cas de réussite, lui laisser indubitablement tout l'honneur du triomphe.

XXI. Marcellus, qui se souvenait d'avoir repoussé des murs

tempus manibus Agrigenti dux pœnus syracusanusque, non consilio Mutinis, quam fiducia, magis ausi egredi extra muros, ad Himeram amnem posuerunt castra. Quod ubi perlatum ad Marcellum est, extemplo copias movit; et ab hoste quatuor ferme millium intervallo consedit, quid agerent pararentve expectaturus. Sed nullum neque locum, neque tempus cunctationi consiliove dedit Mutines, transgressus amnem, ac stationibus hostium cum ingenti terrore ac tumultu investus. Postero die, prope justo prælio compulsi hostem intra munimenta; inde revocatus seditione Numidarum in castris facta, quum trecenti ferme eorum Heracleam Minoam concessissent, ad mitigandos revocandosque eos profectus, magnopere monuisse duces dicitur, ne, absente se, cum hoste manus consererent. Id ambo ægre passi duces, magis Hanno, jam ante anxius gloria ejus: Mutinem sibi modum facere, degenerem Afrum imperatori carthaginensi, misso ab senatu populoque. Is perpulsi cunctantem Epicyden, ut, transgressi flumen, in aciem exirent; nam si Mutinem opperirentur et secunda pugnae fortuna evenisset, haud dubie Mutinis gloriam fore.

XXI. Enimvero indignum ratus Marcellus se, qui Annibalem subnixum

de Nole Annibal tout fier de sa victoire de Cannes, crut indigne de céder à des ennemis qu'il avait vaincus sur terre et sur mer ; il ordonna donc à ses soldats de s'armer à la hâte et de marcher en avant. Tandis qu'il les range en bataille, dix Numides accourent à toute bride, de l'armée ennemie, lui annoncer que leurs compatriotes, d'abord animés du même esprit d'insurrection qui en a déjà fait retirer trois cents d'entre eux à Héraclée, et mécontents de voir leur chef éloigné au moment du combat par la jalousie de ses collègues, ne prendront aucune part à l'action. Cette nation perfide tint parole. Aussi les Romains sentirent leur ardeur s'accroître à la nouvelle, qu'on fit aussitôt circuler de rang en rang, que l'ennemi était abandonné de la cavalerie qui le rendait surtout redoutable ; et la terreur glaça les Carthaginois, parce qu'ils étaient privés de la plus grande partie de leurs forces, et en péril d'être attaqués eux-mêmes par leurs cavaliers. Aussi le combat ne fut pas long ; le premier cri, le premier choc décidèrent le succès. Les Numides, pendant l'engagement, se tinrent tranquilles sur les ailes, et, au commencement de la déroute de l'armée carthaginoise, l'accompagnèrent quelque temps dans sa fuite ; mais lorsqu'ils la virent gagner précipitamment Agrigente, dans la crainte d'avoir un siège à soutenir, ils se répandirent çà et là dans les villes voisines. On prit et l'on tua plusieurs milliers d'hommes, ainsi que huit éléphants. Tel fut le dernier exploit de Marcellus en Sicile ; le vainqueur rentra ensuite à Syracuse. On touchait à la fin de l'année ;

victoria cannensi ab Nola repulisset, his terra marique victis ab se hostibus cedere, arma prope capere milites, et efferrî signa jubet. Instruenti exercitum decem effusis equis advolant ex hostium acie Numidæ, nuntiantes, populares suos, primum ea seditione motos, qua trecenti ex numero suo concesserint Heracleam, dein quod præfectum suum ab obtrectantibus ducibus gloriæ ejus, sub ipsam certaminis diem, ablegatum vident, quieturos in pugna. Gens fallax promissi fidem præstitit ; itaque et Romanis crevit animus, nuntio celeri per ordines misso, destitutum ab equite hostem esse, quem maxime timuerant : et territi hostes, præterquam quod maxima parte virium suarum non juvabantur, timore etiam incusso, ne ab suo et ipsi equite oppugnarentur. Itaque haud magni certaminis fuit ; primus clamor atque impetus rem decrevit. Numidæ, quum in concursu quieti stetissent in cornibus, ut terga dantes suos viderunt, fugæ tantum parumper comites facti, postquam omnes Agrigentum trepido agmine petentes viderunt, ipsi metu obsidionis passim in civitatez proximas dilapsi. Multa millia hominum cæsa captaque, et octo elephantibus. Hæc ultima in Sicilia Marcelli pugna fuit ; victor inde Syracusas rediit. Jam

un décret du sénat de Rome chargea le préteur P. Cornélius d'écrire aux consuls, alors devant Capoue, que, vu l'éloignement d'Annibal, et le peu de danger que courait l'armée à Capoue, l'un d'eux pouvait venir à Rome, pour l'élection des nouveaux magistrats. Au reçu de cette lettre, ils décidèrent entre eux que Claudius irait présider les comices, et que Fulvius resterait devant Capoue. Claudius nomma consuls Cn. Fulvius Centumalus et P. Sulpicius Galba, fils de Servius, qui n'avait pas encore exercé de magistrature curule. Ensuite on élut préteurs L. Cornélius Lentulus, M. Cornélius Céthégus, C. Sulpicius, et C. Calpurnius Pison. Ce dernier fut chargé du soin de rendre la justice dans Rome; Sulpicius obtint pour département la Sicile, Céthégus l'Apulie, et Lentulus la Sardaigne. On prorogea pour une année le commandement des consuls.

ferme in exitu annus erat; itaque senatus Romæ decrevit, ut P. Cornelius prætor litteras Capuam ad consules mitteret; dum Annibal procul abesset, nec ulla magni discriminis res ad Capuam gereretur, alter eorum, si ita videretur, ad magistratus subrogandos Romam veniret. Litteris acceptis, inter se consules compararunt, ut Claudius comitia perficeret, Fulvius ad Capuam maneret. Consules Claudius creavit Cn. Fulvium Centumalum et P. Sulpicium Servii filium Galbam, qui nullum antea curulem magistratum gessisset. Prætores deinde creati, L. Cornelius Lentulus, M. Cornelius Cethegus, C. Sulpicius, C. Calpurnius Pison. Pisoni jurisdictio urbana, Sulpicio Sicilia, Cethego Apulia, Lentula Sardinia evenit. Consulibus prorogatum in annum imperium est.

NOTES

SUR LE LIVRE XXV.

CHAP. XIV. *Vibius Accuëus saisit un étendard, et le lance au milieu des retranchements.....* T. Pédanius, en cette occasion, fait le même trait de courage que Vibius ; et pourtant, sans ce passage de Tite-Live, passage fort peu connu du reste, le nom de ces deux héros échappait à la postérité. L'histoire a été moins ingrate envers notre grand Condé : elle a conservé et reproduit plus d'une fois le trait de ce guerrier lançant son bâton de maréchal dans les murs de Fribourg, afin d'inspirer à ses soldats l'ardeur toute martiale dont il était lui-même animé.

CHAP. XXVI. *D'abord l'intempérie de la saison et le mauvais air...* Ce mauvais air règne encore aujourd'hui dans la Haute-Italie, à l'époque des grandes chaleurs, et surtout de la canicule. Il est certains moments où l'on conseille aux étrangers de ne pas aller à Rome, à Naples et en Sicile, afin d'éviter la *mal'aria*, qui est pour eux une sorte de contagion. L'on ne passe guère à Rome qu'au mois de septembre : il y aurait quelque danger à s'y rendre au mois de juillet et d'août principalement. La peste a disparu, mais la *mal'aria* subsiste toujours.

LIVRE XXVI.

SOMMAIRE.

Annibal campe à trois milles de Rome, au dessus de l'Anio : il s'avance en personne, avec deux mille chevaux, jusqu'à la porte Capène, pour examiner la situation de la ville. Trois jours de suite les deux armées se rangent en bataille, trois fois un orage sépare les combattants. Lorsqu'ils sont rentrés dans leur camp, le calme renaît aussitôt. Prise de Capoue par les consuls Q. Fulvius et Ap. Claudius. Les premiers citoyens de cette ville s'empoisonnent. Dans le moment où les sénateurs campaniens sont attachés au poteau, pour être frappés de la hache, Q. Fulvius reçoit du sénat romain une lettre qui lui ordonne de faire grâce; au lieu de la lire, il la met dans un pli de sa toge, et fait, au nom de la loi, achever l'exécution. Dans les comices, le peuple cherche un général qui veuille prendre le commandement de l'Espagne : chacun refuse, lorsque P. Scipion, fils de Publius, qui avait péri dans cette contrée, se présente pour demander ce département; il est nommé d'un consentement unanime. En un jour, il emporte l'assaut Carthagène, à l'âge de vingt-quatre ans. On lui attribue une origine céleste, parce que, depuis qu'il avait pris la robe virile, il se rendait chaque jour au Capitole, et qu'on avait souvent aperçu un serpent mystérieux dans la chambre de sa mère. Affaires de Sicile. Alliance avec les Etoliens. Guerre contre les Acarnaniens, et contre Philippe, roi de Macédoine.

LIBER XXVI.

EPITOME.

Annibal ad tertium ab urbe Roma lapidem super Anienem castra posuit. Ipse vero cum duobus millibus equitum usque ad ipsam Capenam portam, ut urbis situm exploraret, obequitavit: et quum per triduum in aciem utrinque exercitus omnis descendisset, certamen tempestas diremit: nam quum in castra rediissent, statim serenitas erat. Capua capta est a Q. Fulvio et Ap. Claudio consulibus. Principes Campanorum veneno sibi consciverunt mortem. Quum senatus Campanorum deligatus esset ad palos, ut securi feriretur; litteras a senatu missas Q. Fulvius consul, quibus jubebatur parcere, antequam legeret, in sinu posuit, et lege agi jussit, et supplicium peregit. Quum in comitiis apud populum quæreretur, cui mandaretur Hispaniarum imperium; nullo id volente suscipere, P. Scipio, P. filius, qui in Hispania occiderat, professus est se iturum: et, suffragio populi consensuque omnium missus, Novam Carthaginem, uno die, expugnavit, quum ageret vigesimum quartum annum, videreturque divina stirpe creatus: quoniam et ipse, postquam togam acceperat, quotidie in Capitolio erat; et in cubiculo matris ejus anguis sæpenumero videbatur. Res præterea in Sicilia gestas continet, et amicitiam cum Ætolis junctam, bellumque gestum Adversus Acarnanas et Philipum, Macedonia regem.

I. Cn. Fulvius Centumalus et P. Sulpicius Galba avaient pris, aux ides de mars, possession du consulat : ils convoquèrent le sénat au Capitole, afin de le consulter sur les intérêts de la république, la conduite de la guerre, la répartition des provinces et des armées. Q. Fulvius, Ap. Claudius, consuls de l'année précédente, furent prorogés dans leur commandement ; on leur laissa les armées qui étaient sous leurs ordres. On leur défendit de quitter le siège de Capoue avant qu'il fût terminé. C'était alors l'entreprise que les Romains avaient le plus à cœur, d'abord à cause d'un ressentiment qui ne fut jamais plus légitime, puis dans l'espoir que, si la défection d'une ville si célèbre et si puissante avait entraîné la révolte de quelques peuples, sa réduction ferait de nouveau pencher les esprits vers le respect pour une ancienne domination. Les deux préteurs de l'année précédente, M. Junius en Étrurie, et P. Sempronius dans la Gaule, conservèrent leur département, avec les deux légions qu'ils commandaient. M. Marcellus reçut l'ordre de rester en Sicile, en qualité de proconsul, pour y terminer la guerre avec l'armée qu'il avait sous ses drapeaux : s'il avait besoin de renfort, il pouvait l'emprunter aux légions que le propréteur P. Cornélius tenait en Sicile ; pourvu cependant qu'il n'employât aucun des soldats à qui le sénat avait refusé leur congé et interdit le retour en Italie avant la fin de la guerre. C. Sulpicius, à qui la Sicile était échue, obtint les troupes qui avaient servi sous

I. Cn. Fulvius Centumalus, P. Sulpicius Galba consules, quum idibus martiis¹ magistratum inissent, senatu in Capitolium vocato, de republica, de administratione belli, de provinciis exercitibusque patres consuluerunt. Q. Fulvius, Ap. Claudio, prioris anni consulibus, prorogatum imperium est; atque exercitus, quos habebant, decreti; adjectumque, ne a Capua, quam obsidebant, abscederent, priusquam expugnassent. Ea tum cura maxime intentos habebat Romanos: non ab ira tantum, quæ in nullam unquam civitatem justior fuit, quam quod urbs tam nobilis ac potens, sicut defectione sua traxerat aliquot populos, ita recepta inclinatura rursus animos videbatur ad veteris imperii respectum. Et prætoribus prioris anni, M. Junio in Etruria, P. Sempronio in Gallia, cum binis legionibus, quas habuerant, prorogatum est imperium; prorogatum et M. Marcello, ut pro consule in Sicilia reliqua belli perficeret eo exercitu, quem haberet: si supplemento opus esset, suppleret de legionibus, quibus P. Cornelius proprætor in Sicilia præesset; dum ne quem militem legeret ex eo numero, quibus senatus missionem reditumque in patriam negasset ante belli finem. C. Sulpicio, cui Sicilia evenerat, quas P. Cor-

¹ U. C. 541. A. C. 211.

P. Cornélius, et dut les compléter avec les débris de l'armée de Cn. Fulvius, qui, l'année d'au paravant, avait été honteusement battue et mise en déroute. Ces lâches soldats devaient comme les fugitifs de Cannes, ne quitter le service qu'à la fin de la guerre : pour comble d'ignominie, on leur fit défense d'hiverner dans les places fortes, et de construire des quartiers près de quelque ville que ce fût, si ce n'est à la distance de dix milles. L. Cornélius eut le gouvernement de la Sardaigne, avec les deux légions qu'avait commandées Q. Mucius : quant aux levées, les consuls pouvaient faire celles qu'ils jugeraient nécessaires. Les côtes de la Sicile et de la Grèce restèrent sous la garde de T. Otacilius et de M. Valérius, avec les mêmes légions et les mêmes flottes. La Grèce était gardée avec une légion et cinquante vaisseaux ; la Sicile avec cent voiles et deux légions. Vingt-trois légions furent mises sur pied, cette année, par les Romains, pour faire la guerre sur terre et sur mer.

II. Au commencement de cette année, lorsqu'il fut question des dépêches de L. Marcius, ses exploits parurent très-brillants au sénat ; mais le titre honorifique de propréteur qu'il avait mis à la tête de sa lettre, sans le devoir ni à l'ordre du peuple, ni à l'autorité du sénat, choquait plus d'un sénateur. C'était un exemple pernicieux que d'abandonner aux armées le soin d'élire les généraux, et de laisser la solennité des comices légitimes passer dans les camps et dans les provinces, loin des magistrats

nelius habuisset, decretæ : et supplementum de exercitu Cn. Fulvii, qui priore anno, in Apulia fœde cæsus fugatusque erat. Huic generi militum senatus eundem, quem Cannensibus, finem statuerat militiae : additum etiam utrorumque ignominia est, ne in oppidis hibernarent, neve hiberna propius ullam urbem decem millibus passuum ædificarent. L. Cornelio in Sardinia duæ legiones datæ, quibus Q. Mucius præfuerat ; supplementum, si opus esset, consules scribere jussi. T. Otacilio et M. Valerio Siciliae Græciæque ora cum legionibus classibusque, quibus præerant, decretæ. Quinquaginta Græci cum legione una, centum Siculi cum duabus legionibus habebant naves. Tribus et viginti legionibus romanis, eo anno, belicæ terra marique est gestum.

II. Principio ejus anni, quum de litteris L. Marcii referretur, res gestæ magnificæ senatui visæ : titulus honoris (quod imperio, non populi jussu, non ex auctoritate patrum dato, « Proprætor senatui, » scripserat) magnam partem offendebat. Rem mali exempli esse, imperatores legi ab exercitibus ; et solenne auspicatorum comitorum in castra et provincias, procul ab legibus magistratibusque, ad militarem temeritatem transferri : et, quum quidam re-

et des lois, pour être livrée au caprice aveugle des soldats. Quelques sénateurs étaient d'avis de mettre la chose en délibération ; mais l'on jugea plus convenable de l'ajourner jusqu'après le départ des cavaliers qui avaient apporté la missive de Marcius. Il demandait pour l'armée du blé et des habits ; on convint de lui répondre que le sénat pourvoierait à tout ; mais on s'abstint d'apposer sur l'adresse : « Au propréteur L. Marcius, » afin qu'il ne considérât pas comme résolue en sa faveur une question dont le sénat se réservait l'examen. Après le départ des cavaliers, ce fut la première proposition que les consuls firent dans le sénat ; et l'avis unanime fut d'engager les tribuns à convoquer le peuple dans le plus court délai, pour lui demander quel général il voulait envoyer en Espagne commander en chef l'armée qui avait servi sous les ordres de Cn. Scipion. Cette affaire, traitée avec les tribuns, fut portée par eux devant le peuple. Mais un autre débat préoccupait les esprits. C. Sempronius Blésus avait mis en assusation Cn. Fulvius, comme coupable de la perte de l'armée dans l'Apulie ; il irritait le peuple contre lui par des discours où il répétait que « plus d'un capitaine, avait, par son aveuglement et son incapacité, précipité son armée vers sa ruine : mais que Cn. Fulvius était le premier qui eût, par toutes sortes de voies, corrompu ses légions, avant de les livrer aux Africains. On pouvait dire avec vérité qu'elles étaient perdues avant de voir l'ennemi, et qu'elles avaient été vaincues, non par Annibal, mais par leur propre général. Aussi les citoyens, en

ferendum ad senatum censerent, melius visum differri eam consultationem, donec proficiscerentur equites, qui ab Marcio litteras attulerant. Rescribi de frumento et vestimentis exercitus placuit : « eam utramque rem curæ fore senatui ; » adscribi autem, « Proprætori L. Marcio, » non placuit : ne id ipsum, quod consultationi reliquerant, pro præjudicato ferret. Dimissis equitibus, de nulla re prius consules retulerunt, omniumque in unum sententiæ congruebant, agendum cum tribunis plebis esse, primo quoque tempore ad plebem ferrent, quem cum imperio mitti placeret in Hispaniam ad eum exercitum, cui Cn. Scipio imperator præfuisset. Ea res cum tribunis acta promulgataque est. Sed aliud certamen occupaverat animos. C. Sempronius Blæsus die dicta Cn. Fulvium, ob exercitum in Apulia amissum, in concionibus vexabat : « Multos imperatores temeritate atque inscientia exercitum in locum præcipitem perduxisse dictitans : neminem, præter Cn. Fulvium, ante corripisse omnibus vitiis legiones suas, quam proderet : itaque vere dici posse, prius eos perisse, quam viderent hostem ; nec ab Annibale, sed ab imperatore suo, victos esse. Neminem, quum suffragium ineat, satis cernere, cui

allant aux suffrages, ne regardaient pas d'assez près à qui ils confiaient le commandement et les armées. Quelle différence entre Cn. Fulvius et Ti. Sempronius ! Ce dernier, placé à la tête d'une troupe d'esclaves, en avait, à force de discipline et de conduite, fait une armée de braves, qui, oubliant leur état et leur origine, étaient devenus l'appui des alliés, la terreur des ennemis : Cumas, Bénévent et d'autres villes avaient été par eux arrachées, pour ainsi dire, des serres d'Annibal, et rendues à la république. Cn. Fulvius avait eu à commander des guerriers vraiment Romains, des hommes d'une naissance distinguée, d'une éducation libérale, et il les avait souillés de tous les vices des esclaves. Par lui, ils étaient devenus hautains et turbulents au milieu des alliés, lâches et sans énergie devant les ennemis ; et ils n'avaient pu soutenir ni le choc, ni même le cri des Carthaginois. Pouvait-on s'étonner, grands dieux ! que les soldats n'eussent pu tenir au poste de l'honneur, lorsque le chef avait été le premier à fuir ? N'est-il pas plus surprenant, au contraire, que plusieurs d'entre eux soient morts les armes à la main, et que tous n'aient pas accompagné Cn. Fulvius dans sa fuite honteuse ? C. Flaminius, L. Paul-Émile, L. Postumius, Cnéius et Publius Scipion avaient mieux aimé périr sur le champ de bataille, que d'abandonner leurs troupes enveloppées de toutes parts. Mais Cn. Fulvius était revenu presque seul à Rome apporter la nouvelle de la perte de son armée. Par une injustice révoltante, les légions de Cannes, pour avoir déserté le champ d'honneur, auraient été déportées en Sicile, sans espoir d'en

imperium, cui exercitum permittat. Quid interfuisse inter Ti. Sempronium ? Quam ei servorum exercitus datus esset, brevi effecisse disciplina atque imperio, ut nemo eorum generis ac sanguinis sui memor in acie esset, præsidio sociis, hostibus terrori essent : Cumas, Beneventum, aliasque urbes eos velut e faucibus Annibalis ereptas populo romano restituisse. Cn. Fulvium Quiritium Romanorum exercitum, honeste genitos, liberaliter educatos, servilibus vitiis imbuisse ; ergo effecisse, ut feroces et inquieti inter socios, ignavi et imbelles inter hostes essent, nec impetum modo Pœnorum, sed ne clamorem quidem sustinere possent. Nec, hercule, mirum esse, milites in acie non stetisse, quum primus omnium imperator fugeret ; magis mirari se, aliquos stantes cecidisse, et non omnes comites Cn. Fulvii fuisse pavoris ac fugæ. C. Flaminius, L. Paulum, L. Postumium, Cn. ac P. Scipiones cadere in acie maluisse, quam deserere circumventos exercitus. Cn. Fulvium prope unum vuntium deleti exercitus Romam redisse. Facinus indignum esse, cannensem exercitum, quod ex acie fugerit, in Siciliam deportatum, ne prius inde dimit-

sortir, avant que l'ennemi eût quitté l'Italie : un décret tout récent aurait infligé la même peine aux soldats de Cn. Fulvius ; et la fuite de Cn. Fulvius, dans un combat hasardé par sa témérité, resterait impunie ! et il passerait sa vieillesse dans ces lieux de débauche et de prostitution, théâtre des hauts faits de sa jeunesse, tandis que des soldats, dont tout le crime était d'avoir imité leur chef, seraient condamnés à une sorte d'exil, et flétris d'un service ignominieux ! tant il y avait à Rome de différence entre la liberté du riche et celle du pauvre, de l'homme en dignité et de l'humble citoyen ! »

III. L'accusé rejetait la faute sur ses soldats : « Leurs cris séditieux l'avaient forcé de les mener au combat, non le jour même, parce qu'il était trop avancé, mais le lendemain : il leur avait assuré les avantages du temps et du terrain ; mais ils n'avaient pu résister, ou à la renommée, ou au choc de l'ennemi. Dans une fuite si générale, il avait été lui-même entraîné par la foule, comme Varron à la journée de Cannes, comme beaucoup d'autres généraux. S'il avait bravé seul les coups de l'ennemi, quel avantage sa mort eût-elle procuré à la république ? eût-elle été un remède aux désastres de la patrie ? Il n'avait pas été surpris par la disette des vivres ; il n'avait pas engagé témérairement ses troupes dans des positions désavantageuses ; il n'avait pas, faute d'avoir reconnu les lieux, donné dans des embuscades ; il avait été vaincu, mais à la force ouverte, les armes à la main, en bataille rangée : il n'avait été le maître ni du cou-

tatur, quam hostis ex Italia decesserit, et hoc idem in Cn. Fulvii legionibus nuper decretum : « Cn. Fulvio fugam ex prælio, ipsius temeritate commisso, impunitam esse : et eum in ganea lustrisque, ubi juventam egerit, senectutem acturum : milites, qui nihil aliud peccaverint, quam quod imperatoris similes fuerint, relegatos prope in exilium, ignominiosam pati militiam ; adeo imparem libertatem Romæ diti ac pauperi, honorato atque inhonorato esse. »

III. Reus ab se culpam in milites transferebat : « Eos ferociter pugnam poscentes productos in aciem, non eo, quo voluerint (quia serum diei fuerit), sed postero die, et tempore et loco æquo instructos, seu famam, seu vim hostium non sustinuisse. Quum effuse omnes fugerent, se quoque turba ablatum ; ut Varronem cannensi pugna, ut multos alios imperatores. Qui autem solum se restantem prodesse reipublicæ, nisi si mors sua remedio publicis cladibus futura esset, potuisse ? Non se inopia commeatus, non in loca iniqua incaute deductum, non agmine inexplorato euntem insidiis circumventum ; vi aperta, armis, acie victum : nec suorum animos, nec hostium, in potestate habuisse ;

rage des siens, ni de la valeur des ennemis. Enfin c'était la nature seule qui inspirait à chacun la bravoure ou l'effroi. » Deux fois il fut accusé, et deux fois les conclusions allèrent à une amende. La troisième fois, on produisit des témoins ; et comme plusieurs d'entre eux, en l'accablant des plus sanglantes invectives, attestaient avec serment que c'était le préteur qui avait donné le signal de la fuite et de l'épouvante ; et que les soldats, abandonnés de leur chef, avaient tourné le dos, dans la persuasion que ses craintes n'étaient que trop fondées ; toute l'assemblée, transportée d'une violente indignation, s'écria qu'il fallait conclure à une peine capitale. Alors de nouveaux débats s'élevèrent. Le tribun, qui deux fois avait réclamé l'application de l'amende, conclut à la peine capitale ; aussitôt l'accusé en appela aux autres tribuns. Ceux-ci répondirent : « Qu'ils ne mettaient aucun obstacle à ce que leur collègue, usant du droit qu'il tenait de ses ancêtres, fit valoir contre un simple particulier les lois ou les coutumes, jusqu'à ce qu'il l'eût fait condamner à une peine capitale, ou seulement à une amende. » Alors Sempronius dit « qu'il requérait contre Cn. Fulvius la peine du crime de lèse-majesté, » et demanda à C. Calpurnius, préteur de la ville, la convocation des comices par centuries. L'accusé tenta une autre ressource : ce fut d'appeler à son aide son frère Q. Fulvius, qui jouissait alors d'un grand crédit à cause de ses hauts faits, et de l'espoir prochain de lui voir prendre Capoue. Fulvius écrivit au sénat les lettres les plus pathétiques, pour solliciter la faveur de venir défendre lui-même son frère ; mais sur le re-

sum cuique ingenium audaciam aut pavorem facere. » Bis est accusatus, pecuniaque anquisitum : tertio, testibus datis, quum, præterquam quod omnibus probris onerabatur, jurati permulti dicerent, fugæ pavorisque initium a prætore ortum ; ab eo desertos milites, quum haud vanum timorem ducis crederent, terga dedisse ; tanta ira accensa est, ut capite anquirendum concio succlamaret. De eo quoque novum certamen ortum ; nam, quum tribunus his pecunia anquisisset, tertio capitis se anquirere diceret ; tribuni plebis appellati « collegæ, negarunt, se in mora esse, quo minus, quod ei more majorum permissum esset, seu legibus, seu moribus mallet, anquireret, quoad vel capitis, vel pecuniæ judicasset privato. » Tum Sempronius, « perduellionis se judicare Cn. Fulvio, » dixit, diemque comitiis ab C. Calpurnio, prætore urbis, petit. Inde alia spes ab reo tentata est : si adesse in judicio Q. Fulvius frater posse, florens tum et fama rerum gestarum, et propinqua spe Capuæ potiundæ. Id quum per litteras miserabiliter pro fratris capite scriptas petisset Fulvius, negassentque patres e republica esse, abscedi a Capua ; post-

fus du sénat, qui répondit que l'intérêt de la république ne permettait pas au consul de s'éloigner de Capoue, Cn. Fulvius, sans attendre le jour des comices, s'exila de lui-même à Tarquinies, et le peuple confirma cet exil par un jugement.

IV. Cependant tout l'effort de la guerre était tourné contre Capoue : c'était, à la vérité, plutôt un blocus qu'un siège ; mais les esclaves et le bas-peuple ne pouvaient plus supporter les horreurs de la famine, et il était impossible d'envoyer des courriers vers Annibal, tant la place était étroitement investie. Il se trouva un Numide, qui promit de porter une lettre, et qui en effet s'échappa, pendant la nuit, au travers du camp romain. Cette évasion enhardit les Campaniens à risquer, tandis qu'il leur restait encore quelques forces, une sortie sur tous les points. Ils avaient l'avantage dans les combats de cavalerie, mais leurs fantassins étaient battus. Toutefois le succès causait moins de joie aux Romains, que le plus petit échec n'excitait chez eux de dépit, lorsqu'ils voyaient triompher un ennemi assiégé et presque en leur pouvoir. Enfin l'on trouva le moyen de suppléer à ce qui manquait à la force de la cavalerie : on choisit dans toutes les légions les jeunes gens les plus vigoureux et les plus lestes ; on leur donna des boucliers plus courts que ceux des cavaliers, et à chacun sept dards longs de quatre pieds, et armés d'un fer, comme les javelots des vélites. Les cavaliers en prirent chacun un en croupe, et l'accoutumèrent à bien se tenir derrière eux, et à s'élançer à terre au premier signal. Lorsque

quam dies comitiorum aderat, Cn. Fulvius exsulatum Tarquinius abiit; id ei justum exsilium esse, scivit plebs.

IV. Inter hæc vis omnis belli versa in Capuam erat; obsidebatur tamen acrius, quam oppugnabatur: nec aut famem tolerare servitia ac plebs poterant, aut mittere nuntios ad Annibalem per custodias tam artas. Inventus est Numida, qui, acceptis litteris, evasurum se professus, ut promissum præstaret, per media romana castra nocte egressus, spem accendit Campanis, dum aliquid virium superesset, ab omni parte eruptionem tentandi. Ceterum in multis certaminibus equestria prælia ferm eprospera faciebant; pedites superabantur; sed nequaquam tum lætum vincere, quam triste vinci ulla parte erat ab obseſso et prope expugnato hoste. Inita tandem ratio est, ut, quod viribus deerat, arte æquaretur; ex omnibus legionibus electi sunt juvenes, maxime vigore ac levitate corporum veloces: eis parmæ breviores, quam equestres, et septena jacula quaternos longa pedes data, præfixo ferro, quale hastis velitaribus inest; eos singulos in equos suos accipientes equites assuefecerunt, et vehi post sese, et desilire perniciter, ubi signum datum esset. Postquam assue-

l'habitude les eut aguerris à cette manœuvre, on s'avança dans la plaine, qui séparait le camp des murailles, pour attaquer la cavalerie campanienne rangée en bataille. Arrivés à la portée du trait, au signal donné, les vélites mettent pied à terre, et, devenus fantassins de cavaliers qu'ils étaient, chargent les escadrons ennemis, et font pleuvoir sur eux une grêle de traits qui, lancés coup sur coup, blessent un grand nombre d'hommes et de chevaux. Mais la nouveauté de cette tactique et la surprise firent encore plus de peur que de mal; et la cavalerie romaine, voyant les ennemis déjà frappés d'épouvante, fondit sur eux, en fit un grand carnage, et les refoula jusqu'aux portes de Capoue. Dès lors, la cavalerie romaine prit la même supériorité que l'infanterie, et les vélites furent ajoutés aux légions. L'auteur de cette innovation fut, dit-on, un centurion appelé Q. Navius; elle lui fit honneur auprès du général.

V. Telle était la situation des affaires sous les murs de Capoue : Annibal était partagé entre le désir de s'emparer de la citadelle de Tarente et le soin de conserver Capoue; il se décida cependant en faveur de cette place, qui fixait tous les regards des alliés et des ennemis, et qui devait servir d'exemple pour encourager ou pour prévenir la défection de l'Italie. Il laissa donc dans le Bruttium une grande partie de ses bagages et tous ses soldats pesamment armés, prit avec lui l'élite de son infanterie et de sa cavalerie, la plus propre à une marche forcée, et

tudine quotidiana satis intrepide visum est fieri, in campum, qui medius inter castra murumque erat, adversus instructos Campanorum equites processerunt; et, ubi ad codjectum teli ventum est, signo dato, velites desiliunt; pedestris inde acies ex equitatu repente in hostium equites incurrit: jaculaque cum impetu alia super alia emittunt. Quibus plurimus in equos virosque passim coniectis permultos vulneraverunt: pavoris tamen plus ex re nova atque inopinata injectum est, et in perculsum hostem equites invecti, fugam stragemque eorum usque ad portas fecerunt. Inde equitatu quoque superior romana res fuit. Institutum, ut velites in legionibus esset. Auctorem peditum equiti immiscendorum centurionem Q. Navium ferunt, honorique id ei apud imperatorem fuisse.

V. Quum in hoc statu ad Capuam res essent, Annibalem diversum tarentinæ arcis potiundæ Capuæque retinendæ trahebant curæ; vicit tamen respectus Capuæ, in quam omnium sociorum hostiumque conversos videbat animos: documento futuræ, qualemcunque eventum defectio ab Romanis habuisset. Igitur, magna parte impedimentorum relicta in Bruttis, et omni graviore armatu, cum delectis peditum equitumque, quam poterat aptissimis ad matu-

se dirigea rapidement vers la Campanie ; malgré cette précipitation, il se fit suivre de trente-trois éléphants. Il s'arrêta dans le creux d'une vallée, derrière le mont Tifate, qui dominait Capoue. A son arrivée, il emporta un château, nommé Galatie, dont il chassa la garnison, et tourna toutes ses forces contre les assiégeants. Il avait fait prévenir les assiégés du moment où il commencerait l'attaque du camp romain, afin qu'ils se tinsent prêts, de leur côté, à faire une sortie générale. Cette manœuvre jeta l'épouvante parmi les Romains : car, tandis qu'Annibal les presse sur un point, tous les Campaniens, fantassins et cavaliers, avec la garnison carthaginoise commandée par Hannon et Bostar, fondent sur eux par un autre. Dans une alarme si vive, les Romains, pour ne pas laisser sans défense une partie de leur camp, tandis qu'ils protégeraient l'autre, divisèrent ainsi leurs troupes. Ap. Claudius soutint l'effort des Campaniens, Fulvius celui d'Annibal. Le propréteur C. Néron, avec la cavalerie de la sixième légion, se porta sur la route de Suessula ; le lieutenant C. Fulvius Flaccus, à la tête de la cavalerie auxiliaire, en face du Vulturne. La bataille commença au milieu des cris et du tumulte ordinaire ; mais, outre le bruit confus des armes, des chevaux et des guerriers, la multitude qui bordait les remparts, foule inhabile à combattre, fit retentir l'air des clameurs et du choc de vases d'airain, comme on fait, dans les éclipses de lune, au milieu du silence de la nuit, avec un tel fracas, qu'il attira l'attention même des combattants. Appius refoulait aisément les

randum iter, in Campaniam contendit; secuti tamen tam raptim euntem tres et triginta elephanti. In valle occulta post Tifata montem imminem Capuæ consedit. Adveniens quum castellum Galatiam, præsidio vi pulso, cepisset, in circumsedentes Capuam se vertit; præmissis ante nuntiis Capuam, quo tempore castra romana agressurus esset, ut eodem et illi, ad eruptionem parati, portis omnibus sese effunderent, ingentem præbuit terrorem; nam alia parte ipse adortus est; alia Campani omnes, pedites equitesque, et cum iis punicum præsidium, cui Bostar et Hanno præerant, erupit. Romani, ut in re trepida, ne ad unam concurrento partem aliquid indefensi relinquerent, ita inter se copias partiti sunt. Ap. Claudius Campanis, Fulvius Annibali est oppositus. C. Nero proprætor cum equitibus sextæ legionis via, quæ Suessulam fert; C. Fulvius Flaccus legatos cum sociali equitatu constitit e regione Vulturni amnis. Prælium non solito modo clamore ac tumultu est cæptum, sed, ad alium virorum, equorum, armorumque sonum, disposita in muris Campanorum imbellis multitudo tantum cum æris crepitu, qualis in defectu lunæ, ilenti nocte, cieri solet, edidit clamorem, ut averteret etiam pugnantium

Campaniens ; mais Fulvius, de son côté, était pressé plus vigoureusement par Annibal et par les Carthaginois. La sixième légion lâcha pied, et fut repoussée par une cohorte espagnole qui, avec trois éléphants, pénétra jusqu'au retranchement. Déjà elle avait enfoncé le centre des Romains, et courait la double chance, ou de forcer le camp romain, ou de se voir coupée : Fulvius, qui a vu le désordre de la légion et le péril qui menace le camp, exhorte Q. Navius et les autres principaux centurions « à charger la cohorte qui combattait au pied des palissades : la situation était des plus critiques ; ou les Espagnols pénétreraient dans les lignes, avec moins de peine encore qu'ils ne s'étaient frayé un passage à travers les rangs serrés des bataillons romains, ou il fallait les exterminer dans les retranchements mêmes. La chose n'était pas si difficile ; ces Espagnols étaient en petit nombre, et séparés des leurs ; et cette même légion, qui, pour avoir pris l'alarme, paraissait coupée, n'avait qu'à faire face des deux côtés, pour envelopper à son tour et pour massacrer les ennemis. » A ces mots du général, Navius enlève au porte-enseigne le drapeau de la seconde compagnie des hastats, et menace de le lancer dans les rangs opposés, si les soldats ne se hâtent de le suivre et de prendre part au combat. Navius était d'une taille avantageuse que relevait encore l'éclat de ses armes ; et le drapeau, qu'il tenait élevé, avait attiré sur lui les regards des Romains et des ennemis. Aussi, dès qu'il fut parvent :

animos. Campanos facile a vallo Appius arcebat. Major vis ab altera parte Fulvium, Annibal et Pœni, urgebant; legio ibi sexta loco cessit: qua pulsa, cohors Hispanorum cum tribus elephantis usque ad vallum pervasit: ruperatque mediam aciem Romanorum, et in ancipiti spe ac periculo erat, utrum in castra perrumperet, an intercluderetur a suis. Quem pavorem legionis periculumque castrorum Fulvius ubi vidit, Q. Navium primoresque alios centurionum hortatur, « ut cohortem hostium sub valle pugnantem invadant; in summo discrimine rem verti: aut viam dandam iis esse, et minore conatu, quam condensam aciem rupissent, in castra irrupturos; aut conficiendos sub vallo esse. Nec magni certaminis rem fore: paucos esse, et ab suis interclusos: et quæ, dum paveat Romanus, interrupta acies videatur, eam, si se utrinque in hostem vertat, ancipiti pugna medios circumventuram. » Navius ubi hæc imperatoris dicta accepit, secundi hastati signum ademptum signifero in hostes infert; jacturum in medios eos minitans, ni se prope sequantur milites, et partem capessant pugnae. Ingens corpus erat, et arma honestabant; et sublato alte signum converterat ad spectaculum cives hostesque; ceterum, postquam jam ad signa pervenerat Hispanorum, tum undique in eum tragulae

jusqu'à la première ligne des Espagnols, on fit pleuvoir sur sa tête une grêle de traits, et la cohorte presque entière réunit ses efforts contre lui seul ; mais ni la multitude des adversaires, ni la nuée de flèches qu'on lui lança, ne put arrêter l'impétueux élan de ce guerrier.

VI. En ce moment, le lieutenant M. Atilius oblige l'enseigne de la première compagnie de la même légion à porter son étendard au milieu de la cohorte espagnole. De leur côté, les gardiens du camp, les lieutenants L. Porcius Licinus et T. Popilius, défendent avec vigueur le retranchement, et tuent les éléphants aux portes mêmes que ces animaux essayaient de franchir. Leur masse énorme, en comblant le fossé, forma une sorte de pont, qui donna passage aux ennemis : là, sur leurs cadavres mêmes se livra une bataille sanglante. Dans l'autre partie du camp, les Campaniens et la garnison carthaginoise étaient déjà repoussés, et l'on combattait près de la porte même de Capoue, qui donne sur le Vulturne ; les Romains n'eussent pas éprouvé une grande résistance, sans les balistes et les scorpions placés sur la muraille, et qui, portant fort loin, écartaient les assaillants. D'ailleurs la fougue des Romains fut ralentie par la blessure du général Ap. Claudius : à l'instant où il combattait à la tête des siens, où il les animait de ses exhortations, il fut atteint d'un javelot à la poitrine, au dessous de l'épaule gauche. Cependant beaucoup d'ennemis furent taillés en pièces devant la porte ; les autres furent chassés en désordre jusque dans la ville. Annibal, qui avait vu le massacre de la cohorte espa-

conjectæ, et prope tota in unum acies versa : sed neque hostium multitudo, neque telorum vis arcere impetum ejus viri potuerunt.

VI. Et M. Atilius legatus, primi principis ex eadem legione signum inferri in cohortem Hispanorum coegit. Et, qui castris præerant, L. Porcius Licinus et T. Popilius legati pro vallo acriter propugnant, elephantosque transgredientes in ipso vallo conficiunt ; quorum corporibus quum oppleta esset fossa, velut aggere aut ponte injecto, transitum hostibus dedit. Ibi per stragem jacentium elephantorum atrox edita cædes. Altera in parte castrorum jam impulsus erant Campani punicumque præsidium, et sub ipsa porta Capuæ, quæ Vulturnum fert, pugnabatur : neque tam armati irrumpentibus Romanis resistebant, quam quod porta, ballistis scorpionibusque instructa, missilibus procul hostes arcebat ; et suppressit impetum Romanorum vulnus imperatoris Ap. Claudii : cui, suos ante prima signa adhortanti sub lævo humero summum pectus gæso ictum est. Magna tamen vis hostium ante portam est cæsa : ceteri trepidi in urbem compulsus. Et Annibal, postquam cohortis Hispanorum

gnole, et l'intrépide défense du camp romain, renonça à son entreprise, et fit retirer ses fantassins sous la protection de sa cavalerie, qu'il mit à l'arrière-garde, pour empêcher l'ennemi de les harceler. Les légions brûlaient du désir de poursuivre les Carthaginois; mais Flaccus fit sonner la retraite, content du double succès qu'il venait d'obtenir, celui de prouver aux Campaniens qu'Annibal leur serait d'un faible secours, et de convaincre Annibal lui-même de cette vérité. Les historiens qui ont parlé de cette bataille, disent qu'Annibal y perdit huit mille hommes, et les Campaniens trois mille; qu'on enleva quinze étendards aux Africains, et dix-huit aux Campaniens. D'autres auteurs ne donnent pas tant d'importance à cette action, et assurent qu'il y eut plus de terreur que de carnage. Les Espagnols et les Numides, ajoutent-ils, vinrent fondre tout à coup sur le camp romain avec leurs éléphants; alors ces animaux, se ruant çà et là, renversèrent les tentes avec fracas, et mirent en fuite les bêtes de somme qui rompaient leur licou: une ruse d'Annibal vint encore augmenter le désordre; ses émissaires qui parlaient la langue latine, allaient, au nom des consuls, porter l'ordre aux soldats de chercher une retraite dans les montagnes voisines, puisque la perte du camp était certaine. Mais l'artifice fut bientôt découvert; le massacre des ennemis en arrêta l'effet; les éléphants furent chassés du camp avec le secours du feu. Quels que soient les détails et l'issue de ce combat, ce fut le dernier

stragem vidit, summaque vi castra hostium defendi, ommissa oppugnatione, recipere signa, et convertere agmen peditum, objecto a tergo equitatu, ne hostis instaret, cepit. Legionum ardor ingens ad hostem insequendum fuit: sed Flaccus receptui cani jussit; satis ad utrumque profectum ratus, ut et Campani, quam haud multum in Annibale praesidii esset, et ipse Annibal sentiret. Caesa, eo die, qui hujus pugnae auctores sunt, octo millia hominum de Annibalis exercitu, tria ex Campanis tradunt: signaque Carthaginiensibus quindecim adempta, duodeviginti Campanis. Apud alios nequaquam tantam molem pugnae inveni, plusque pavoris, quam certaminis, fuisse: quum inopinato in castra romana Numidae Hispanique cum elephantis irrupissent; elephantum, per media castra vadentes, stragem tabernaculorum ingenti sonitu ac fugam abruptentium vincula jumentorum facerent; fraudem quoque super tumultum adjectam, immissis ab Annibale, qui (habuit aliquot) gnari latinæ linguæ, juberent, consulum verbis, quoniam amissa castra essent, pro se quemque militum in proximos montes fugere: sed eam celeriter cognitam fraudem, oppressamque magna caede hostium; elephantos igni e castris exactos. Hoc ultimum (ut cunque initum finitumque est) ante deditionem Capuae praelium fuit. Medixtu-

qu'on livra avant la reddition de Capoue. Le médixtutique, magistrat suprême de cette ville, était, cette année, un certain Seppius Lésius, homme d'une naissance obscure, d'une fortune plus que médiocre. Dans son enfance, un jour que sa mère offrait un sacrifice pour détourner un présage sinistre qui le menaçait, l'aruspice lui répondit qu'il parviendrait dans la suite à la première dignité de Capoue. Cette femme, qui ne voyait aucune a son d'espérer une si belle fortune, répondit : « Certes, Capoue sera dans un état désespéré, lorsque mon fils pourra s'élever à un tel honneur ! » Cette raillerie d'une prédiction qui devait s'accomplir, fut elle-même justifiée par l'événement. En effet, lorsque Capoue était pressée par le fer et par la faim, et que ceux à qui leur naissance ouvrait la route des dignités, les refusaient par désespoir, Lésius, en reprochant aux premiers citoyens d'abandonner et de trahir Capoue, obtint la souveraine magistrature, et fut le dernier de tous les Campaniens qui l'exerça.

VII. Annibal, reconnaissant l'impossibilité d'attirer les Romains à un nouveau combat, et de s'ouvrir à travers leur camp un passage jusques à Capoue ; craignant aussi de se voir couper les vivres par les nouveaux consuls, résolut d'abandonner une entreprise inutile, et de s'éloigner. Tandis qu'il examinait vers quel point il devait se diriger, une réflexion soudaine le décida à marcher sur Rome, le foyer même de la guerre. On lui reprochait communément d'avoir laissé échapper, après la bataille de Cannes, une occasion toujours ardemment désirée ; et lui-même

ticus, qui summus magistratus apud Campanos est, eo anno, Seppius Lesius erat, loco obscuro tenuique fortuna ortus. Matrem ejus quondam, pro pupillo eo procurantem familiare ostentum, quum respondisset aruspex, summum quod esset imperium Capuæ, perventurum ad eum puerum, nihil ad eam spem agnoscentem, dixisse ferunt, « Næ tu perditas res Campanorum narras, ubi summus honos ad filium meum perveniet ! » Ea ludificatio veri et ipsa in verum vertit ; nam quum fame ferroque urgerentur, nec spes ulla superesset, iis, qui nati in spem honorum erant, honores detrectantibus : Lesius, querendo desertam ac proditam a primoribus Capuam, summum magistratum ultimus omnium Campanorum cepit.

VII. Ceterum Annibal, ut nec hostes elici amplius ad pugnam vidit, nec per castra eorum perrumpi ad Capuam posse, ne suos quoque commeatus intercluderent novi consules, abscedere irritò incepto, et movere a Capua statuit castra. Multa secum, quonam inde ire pergeret, volenti subiit animum impetus, caput ipsum belli Romam petendi : cujus rei semper cupita prætermisam occasionem post kannensem pugnam et alii vulgo fremebant, et ipse non dis-

ne dissimulait point ses regrets. « Mais, ajoutait-il, on pouvait, à la faveur d'une attaque imprévue et d'un effroi subit, espérer de se rendre maître de quelque partie de la ville; et si Rome était une fois en danger, les deux généraux romains, ou du moins l'un des deux, abandonneraient aussitôt Capoue, et, devenus plus faibles par le partage de leurs troupes, ils fourniraient aux Campaniens ou à lui-même l'occasion de les combattre avec succès. » Un seul soin l'inquiétait; son départ pouvait être le signal de la reddition de Capoue. Il engage donc, par des présents, un Numide déterminé et capable de tout, à se charger d'une lettre, à entrer comme transfuge dans le camp romain, puis à pénétrer secrètement dans la place. La lettre était remplie d'exhortations. « Sa retraite, commandée par leur salut même, allait forcer les généraux et les armées romaines de voler à la défense de Rome, et d'abandonner le siège de Capoue. Qu'ils ne perdissent pas courage : encore quelques jours de patience, et leur ville serait entièrement délivrée du blocus. » Ensuite il s'empara de tous les bâtiments qui se trouvaient sur le Vulture, et les fit remonter jusqu'au fort qu'on avait construit par ses ordres à Casilinum, pour défendre cette position. Certain qu'il y en avait une assez grande quantité pour passer ses troupes en une nuit, il fit préparer des vivres pour dix jours, amena, pendant la nuit, ses légions sur les bords du fleuve, et les transporta avant le jour sur la rive opposée.

VIII. Instruit par des transfuges de ce projet avant l'exécu-

simulabat : « necopinato pavore ac tumultu, non esse desperandum, aliquam partem urbis occupari posse; et, si Roma in discrimine esset, Capuam exemplo omissuros aut ambo imperatores romanos, aut alterum ex iis : et, si divisissent copias, utrumque infirmiozem factum aut sibi, aut Campanis, bene gerendæ rei fortunam daturus esse. » Una ea cura angebat, ne, ubi abscessisset, extemplo dederentur Campani. Numidam promptum ad omnia audenda donis pellicit, ut, litteris acceptis, specie transfugæ castra romana ingressus, altera parte Capuam clam pervadat. Litteræ autem erant adhortatione plenæ. « Profectionem suam, quæ salutaris illis foret, abstracturam ad defendendam Romam ab oppugnanda Capua duces atque exercitus romanos. Ne desponderent animos : tolerando paucos dies, totam soluturos obsidionem. » Inde naves in flumine Vulturno comprehensas subigi ad id, quod jam ante præsidii causa fecerat, castellum jussit. Quarum ubi tantam copiam esse, ut una nocte trajici posset exercitus, allatum est, cibariis decem dierum præparatis, deducta nocte ad fluvium legiones ante lucem trajecit.

VIII. Id priusquam fieret, ita futurum compertum ex transfugis, Fulvius Flac-

tion, Fulvius Flaccus en avait écrit à Rome, où cette nouvelle affecta les esprits selon la différence des caractères. Une situation si critique fit aussitôt convoquer le sénat : P. Cornélius, surnommé Asina, opinait à rappeler de l'Italie entière tous les chefs, toutes les armées; d'oublier Capoue et toute autre expédition pour songer à la défense de la capitale. Fabius Maximus répondit « que lever le siège de Capoue, trembler et changer d'allure selon les gestes et les menaces d'Annibal, c'était se déshonorer. Le vainqueur de Cannes n'avait osé marcher sur Rome; et, repoussé devant Capoue, il aurait conçu l'espoir de s'emparer de la capitale ! Non, il ne venait point assiéger Rome, il ne voulait que délivrer Capoue. Rome trouverait un appui dans l'armée qui était dans son enceinte, dans Jupiter, témoin des traités violés par Annibal, et dans les autres dieux. » Tenant le milieu entre ces partis extrêmes, l'avis de P. Valérius Flaccus l'emporta. Il concilia les intérêts des deux cités et proposa « d'écrire aux généraux occupés du siège de Capoue, et de leur faire connaître ce que Rome avait de forces pour sa défense. Ils devaient savoir combien de troupes marchaient sous les ordres d'Annibal, et combien il en fallait pour continuer le siège. Si l'un des deux chefs pouvait se détacher avec une partie des légions, en laissant son collègue devant Capoue, à la tête d'une armée suffisante pour la réduire, Claudius et Fulvius avaient à décider ensemble qui des deux resterait pour continuer le siège, et qui viendrait à Rome défendre la patrie. » A la

cus senatui Romam quum scripsisset, varie hominum animi pro cujusque ingenio affecti sunt. Ut in re tam trepida, senatu extemplo vocato, P. Cornelius, cui Asinæ cognomen erat, omnes duces exercitusque ex tota Italia, neque Capuæ, neque ullius alterius rei memor, ad Urbis præsidium revocabat. Fabius Maximus, « abscedi a Capua, terrerique et circumagi ad nutus comminationesque Annibalis, flagitiosum ducebat. Qui ad Cannas victor ire tamen ad Urbem ausus non esset, eum, a Capua repulsum, spem potiundæ urbis Romæ cepisse? Non ad Romam obsidendam, sed ad Capuæ liberandam obsidionem, re. Romam cum eo exercitu, qui ad urbem esset, Jovem, fæderum raptorum ab Annibale testem, deosque alios defensuros esse. » Has diversas sententias media sententia P. Valerii Flacci vicit : qui, utriusque rei memor, « imperatoribus, qui ad Capuam essent, scribendum censuit, quid ad Urbem præsidii esset, quantas autem Annibal copias duceret, aut quanto exercitu ad Capuam obsidendam opus esset, ipsos scire. Si et Romam e ducibus alter, et exercitus pars mitti posset, ut ab reliquo et duce et exercitu Capua recte obsideretur; inter se compararent Claudius Fulviusque, utri obsidenda Capua, utri, ad

réception de ce sénatus-consulte, le proconsul Q. Fulvius, à qui la blessure de son collègue faisait un devoir de se rendre à Rome, choisit, dans les trois corps d'armée, quinze mille fantassins et mille cavaliers, avec lesquels il passa le Vulturne. De là, bien sûr qu'Annibals'avancerait par la voie Latine, il prit la voie Appia, ayant soin d'envoyer en avant des courriers dans les villes municipales qui bordent cette route, telles que Sétia, Cora, Lanuvium, afin de donner l'ordre de tenir des vivres tout prêts, et d'en faire apporter des campagnes voisines sur son chemin; chaque cité devait aussi rassembler des garnisons suffisantes pour se défendre avec ses propres ressources.

IX. Annibal, le jour même où il traversa le Vulturne, vint camper non loin de ce fleuve. Le lendemain, il passa devant Cales, et se rendit sur le territoire de Sidicinum, s'y arrêta tout un jour afin de ravager le pays, et poursuivit sa route par la voie Latine, sur les terres de Suessula, d'Allifanum et de Casinum. Il demeura deux jours sous les murs de cette ville, et détruisa toutes les campagnes d'alentour. De là, longeant Intéramna et Aquinum, il arriva dans les plaines de Frégelles, sur les bords du fleuve Liris : le pont avait été rompu par les Frégellans, pour retarder sa marche : celle de Fulvius fut arrêtée près du Vulturne, parce qu'Annibal avait brûlé tous les bateaux, et que la disette de bois de construction augmentait la difficulté de se procurer des radeaux. Mais lorsque l'armée eut effectué son passage sur des pontons, Fulvius poursuivit sa route sans entrave,

prohibendam obsidione patriam, Romam veniundum esset. » Hoc senatusconsulto Capuam perlato, Q. Fulvius proconsul, cui, collega ex vulnere ægro, eundem Romam erat, e tribus exercitibus milite electo, ad quindecim millia peditum mille equites, Vulturnum traducit : inde quum Annibalem Latina via iturum satis comperisset, ipse per Appiæ municipia, quæque propter eam viam sunt, Setiam, Coram, Lanuvium præmisit, ut commeatus paratos et in urbibus haberent, et ex agris deviis in viam proferrent, præsidiaque in urbes contraherent, ut sua cuique respublica in manu esset.

IX. Annibal, quo die Vulturnum est transgressus, haud procul a flumine castra posuit. Postero die, præter Cales in agrum sidicinum pervenit; ibi diem unum populando moratus, per suessanum allifanumque et casinatam agrum via Latina ducit; sub Casinum biduo stavita habita et passim populationes factæ. Inde, præter Interamnam Aquinumque, in fregellanum agrum ad Lirim fluvium ventum, ubi intercisum pontem a Fregellanis, morandi itineris causa, invenit. Et Fulvium Vulturnus tenuerat amnis navibus ab Annibale incensis, rates ad trajiciendum exercitum, in magna inopia materiæ, ægre comparan-

trouvant des vivres en abondance et dans les villes et sur son chemin ; les soldats, pleins d'ardeur, s'exhortaient les uns les autres à doubler le pas, dans la pensée qu'ils volaient à la défense de la patrie. Un courrier de Frégelles, qui avait marché jour et nuit, causa dans Rome une grande terreur : l'affluence des habitants de la campagne, dont les récits ajoutaient le mensonge à la vérité, avait mis toute la ville en agitation : c'était peu que les gémisses des femmes fissent retentir les maisons particulières ; les dames de distinction couraient en foule de temple en temple : là, prosternées au pied des autels que balayaient leurs cheveux flottants, les bras tendus vers le ciel, elles suppliaient les dieux d'arracher Rome aux mains des ennemis, et de sauver l'honneur et la vie aux mères romaines, à leurs jeunes enfants. Le sénat se tient dans le Forum, tout prêt à seconder les magistrats de ses avis. Les uns reçoivent des ordres et courent les exécuter ; les autres viennent offrir leurs soins et leurs services ; des troupes sont placées dans la citadelle, dans le Capitole, sur les remparts, autour de la ville, sur le mont Albain et dans le fort d'Ésula. Au milieu de ce tumulte, on apprend que le proconsul Fulvius est parti de Capoue avec son armée ; afin qu'il ne perde rien de son autorité, à son entrée dans Rome, un décret du sénat égale son pouvoir à celui des consuls. Annibal, qui s'est vengé de la rupture du pont par la dévastation entière du territoire de Frégelles, traverse les plaines

tem. Trajecto ratibus exercitu, reliquum Fulvio expeditum iter, non per urbes modo, sed circa viam, expositis benigne com meatibus, erat : alacresque milites alius alium, ut adderet gradum, memor ad defendendam ire patriam, hortabantur. Romam fregellanus nuntius, diem noctemque itinere continuato, ingentem attulit terrorem ; tumultuosius, quam allatum erat, cursus hominum, affingentium vana auditis, totam urbem conciverat ; ploratus mulierum non ex privatis solum domibus exaudiebatur ; sed undique matronæ, in publicum effusæ, circa deum delubra discurrunt, crinibus passis aras verrentes, nisæ genibus, eupinas manus ad cælum ac deos tendentes, orantesque, ut urbem romanam e manibus hostium eriperent ; matresque romanas et liberos parvos inviolatos servarent. Senatus magistratibus in Foro præsto est, si quid consulere velint. Alii accipiunt imperia, disceduntque ad suas quisque officiorum partes : alii offerunt se, si quo usus operæ sit ; præsidia in arce, in Capitolio, in muris circa urbem, in monte etiam Albano atque arce æsulana ponuntur. Inter hunc tumultum, Q. Fulvium proconsulem profectum cum exercitu a Capua affertur ; cui ne minueretur imperium, si in Urbem venisset, decernit senatus, ut Q. Fulvio par cum consulibus imperium esset. Annibal, infestius

de Frusina, de Férentia, d'Anagnia, et arrive à celles de Lavicum ; puis il prend par le mont Algide, et paraît devant Tusculum, qui lui ferme ses portes, passe au dessous de cette ville, tourne à droite et descend à Gabies. Il marche ensuite sur Pupina, et vient camper à huit milles de Rome. Plus l'ennemi approchait, plus la fuite et le carnage était affreux ; les Numides, qui formaient l'avant-garde, faisaient çà et là une multitude de prisonniers de tout âge et de tout sexe.

X. Au milieu de ce tumulte, Fulvius Flaccus entre à Rome avec son armée par la porte Capène, traverse le quartier des Carènes et des Esquilies, et vient camper entre les portes Esquiline et Colline, où les édiles plébéiens font transporter des vivres. Les consuls et le sénat se rendirent au camp, et l'on y tint conseil sur la situation critique de la patrie. On décida que les consuls resteraient campés entre les portes Colline et Esquiline ; que C. Calpurnius, préteur de la ville, aurait le commandement du Capitole et de la citadelle, et que le sénat se tiendrait en corps dans le Forum, afin d'être à même de délibérer sur les cas imprévus. Cependant Annibal vint camper sur les bords de l'Anio, à trois milles de Rome. Après s'être établi là, il s'avança en personne, avec deux mille cavaliers, jusqu'au temple d'Hercule, du côté de la porte Colline ; puis, s'approchant à cheval le plus près possible, il examina les remparts et la situation de la ville. Laisser impunie cette bravade parut une honte à Flaccus ; il fit donc

perpopulato agro fregellano propter intercisos pontes, per frusinatem ferentinatemeque et anagninum agrum in lavicanum venit ; inde Algido Tusculum petiit : nec receptus mœnibus, infra Tusculum dextrorsum Gabios descendit ; inde in Pupiniam exercitu demisso, octo millia passuum ab Roma posuit castra. Quo propius hostis accedebat, eo major cædes fiebat fugientium præcedentibus Numidis : pluresque omnium generum atque ætatum capiebantur.

X. In hoc tumultu, Fulvius Flaccus, porta Capena cum exercitu Romam ingressus, media urbe per Carinas Esquiliæ contendit ; inde egressus, inter Esquilinam Collinamque portam posuit castra. Ædiles plebis comæatum eo comportarunt. Consules senatusque in castra venerunt ; ibi de summa republica consultatum. Placuit, consules circa portas Collinam Esquilinamque ponere castra : C. Calpurnium, prætorem urbanum, Capitolio atque arci præesse, et senatum frequentem in Foro contineri, si quid in tam subitis rebus consulto opus esset. Inter hæc Annibal ad Anienem fluvium, tria millia passuum ab urbe, castra admovit ; ibi stativis positis, ipse cum duobus millibus equitum a porta Collina usque ad Herculis templum est progressus ; atque, unde proxime poterat, mœnia situmque urbis obsequitans contemplabatur. Id eum tam licenter atque otiose facere, Flacco indignum visum est ; itaque immisit

sortir quelques escadrons, avec ordre de repousser jusque dans ses lignes la cavalerie carthaginoise. Déjà la bataille était engagée, lorsque les consuls ordonnèrent aux transfuges numides, qui, au nombre de douze cents, occupaient le mont Aventin, de traverser la ville pour gagner les Esquilies, jugeant ces troupes plus propres que toute autre à combattre au milieu des vallées, des jardins, des tombeaux ou des chemins creux dont ce quartier est rempli. Alors plusieurs Romains, qui, de la citadelle et du Capitole, les virent descendre à cheval par la rue Publicius, s'écrièrent que le mont Aventin était pris. Ces mots répandirent tant d'effroi parmi la multitude, qui fuyait en désordre, qu'elle se serait précipitée tremblante hors des murailles, si les Africains n'eussent pas été campés aux portes de Rome. Chacun alors se réfugiait dans les maisons, sur les toits, d'où il accablait de traits et de pierres, comme autant d'ennemis, ses propres défenseurs errant çà et là dans les rues. Il était impossible de faire cesser le tumulte et de reconnaître l'erreur; car les rues étaient encombrées de paysans et de bestiaux qu'une frayeur soudaine avait jetés dans la ville. Les Romains eurent l'avantage dans le combat de cavalerie, et repoussèrent les Carthaginois. Comme il était urgent de réprimer les mouvements qui s'élevaient sans raison sur plusieurs points, on jugea à propos de rendre le pouvoir à tous ceux qui avaient été dictateurs, consuls ou censeurs, pour en user jusqu'à la retraite de l'ennemi. Le reste du jour et la nuit suivante, il y eut nombre d'alarmes vaines, qui furent presque aussitôt apaisées.

equites, submoverique atque in castra redigi hostium equitatum jussit. Quum commissum prælium esset, consules transfugas Numidarum, qui tum in Aventino ad mille et ducenti erant, media urbe transire Esquillas jusserunt : nullos aptiores, inter convalles tectaque hortorum et sepulcra aut cavas undique vias, ad pugnandum futuros rati; quos quum ex arce Capitolioque clivo Publicio in equis decurrentes quidam vidissent, captum Aventinum conclamaverunt. Et res tantum tumultum ac fugam præbuit, ut, nisi castra punica extra urbem fuissent, effusura se omnis pavida multitudo fuerit; tunc in domos atque in tecta refugiebant : vagosque in viis suos pro hostibus lapidibus telisque incessabant. Nec comprimi tumultus aperiri error poterat, refertis itineribus agrestium turba pecorumque, quæ repentinus pavor in urbem compulerat. Equestre prælium secundum fuit, submotique hostes sunt : et, quia multis ocis comprimendi tumultus erant, qui temere oriebantur, placuit, omnes, qui dictatores, consules, censoresve fuissent, cum imperio esse, donec recessisset a muris hostis, et diei quod reliquum fuit, et nocte insequenti, multi temere excitati tumultus sunt, compressique.

XI. Le lendemain, Annibal, qui avait passé l'Anio, rangea toutes ses troupes en bataille : Flaccus et les consuls ne refusèrent point le combat. Déjà les deux armées en présence allaient engager une action dont Rome devait être le prix, lorsqu'une pluie battante, mêlée de grêle, jeta un tel désordre dans les rangs, que les deux partis, pouvant à peine retenir leurs armes, se retirèrent dans leur camp sans avoir cédé l'un ou l'autre à la crainte de l'ennemi. Le lendemain, les deux armées avaient pris position au même endroit ; le même ouragan les sépara ; elles rentrèrent dans leurs lignes : ô prodige ! le calme et la sérénité reparurent. Les Carthaginois prêtèrent à ce fait un caractère religieux, et l'on entendit Annibal s'écrier « que les dieux lui refusaient tantôt la volonté, tantôt le pouvoir de prendre Rome. » Deux incidents, l'un futile, l'autre grave, vinrent encore diminuer son espoir. Le premier était d'une grande importance : au moment où Annibal en personne campait sous les murs de Rome, il apprit que des troupes romaines partaient, enseignes déployées, pour aller renforcer l'armée d'Espagne ; le second était moins important : le champ où il était campé venait d'être vendu, sans que pour cela le prix en eût été diminué ; il le sut par un prisonnier. Tant de fierté l'indigna : un terrain dont la guerre l'avait rendu possesseur, maître absolu, trouvait à Rome un acquéreur. Il fit venir aussitôt un crieur, pour mettre à l'encan les boutiques d'orfèvre qui étaient alors autour du Forum. Emu de ces faits, il se retira sur

XI. Postero die, transgressus Anienem Annibal, in aciem omnes copias eduxit : nec Flaccus consulesque certamen detrectavere. Instructis utrinque exercitibus in ejus pugnæ casum, in qua urbs Roma victori præmium esset, imber ingens grandine mixtus ita utramque aciem turbavit, ut vix armis rentis in castra sese receperint, nullius rei minore, quam, hostium, metu. Et, postero die, eodem loco acies instructas eadem tempestas diremit ; ubi recepissent se in castra, mira serenitas cum tranquillitate oriebatur. In religionem ea res apud Pœnos versa est, auditaque vos Annibalis fertur, « Potiundæ sibi urbis Romæ modo mentem non dari, modo fortunam. » Minuere etiam spem ejus et aliæ, parva magnaque, res : magna illa, quod, quum ipse ad mœnia urbis Romæ armatus sederet, milites sub vexillis in supplementum Hispaniæ profectos audivit : parva autem, quod per eos dies eum forte agrum, in quo ipse castra haberet, venisse, nihil ob id deminuto pretio, cognitum ex quodam captivo est. Id vero adeo superbum atque indignum visum, ejus soli, quod ipse bello captum possideret haberetque, inventum Romæ emptorem ; ut, extemplo vocato præcone, tabernas argentarias, quæ circa Forum romanum

les bords de la rivière Tutia, à six milles de Rome ; puis il se dirigea vers le bois sacré de Féronie, où se trouvait alors un temple célèbre par ses richesses. Des Capénates habitaient près de ces lieux : à force d'y porter les prémices des productions de la terre et d'autres offrandes, chacun selon ses moyens, ils y avaient accumulé beaucoup d'or et d'argent. Annibal, à son passage, dépouilla le temple de tous ses trésors ; après son départ, on trouva des monceaux de bronze, débris qu'une frayeur religieuse avait fait jeter aux soldats. Tous les historiens sont d'accord sur la spoliation de l'édifice sacré. Suivant Célius, Annibal, marchant sur Rome, se détourna d'Erétum pour piller ce sanctuaire, prit sa route par Réate, Cutilie et Amiterne, passa de la Campanie dans le Samnium, puis chez les Péligniens ; il laissa de côté Sulmone dans le pays des Marruciniens, traversa ensuite le territoire d'Albe chez les Marses, et parvint à Amiterne et au bourg de Férules. L'erreur n'est pas causée par la confusion des traces d'une si grande armée, qui n'ont pu se perdre en si peu de temps : en effet, il est constant qu'Annibal suivit cette route. La seule difficulté est de savoir si ce fut en venant à Rome, ou en regagnant la Campanie.

XII. Au reste, les Romains mirent plus d'opiniâtreté à presser le siège de Capoue, qu'Annibal à la défendre : car il passa de la Lucanie dans le Bruttium, puis se porta vers le détroit et jusqu'à Rhégium avec une telle promptitude, que son arrivée im-

tunc essent, jusserit venire. His motus, ad Tutiam fluvium castra retulit, sex millia passuum ab urbe ; inde ad lucum Feroniæ pergît ire, templum ea tempestate inclitum divitiis. Capenates aliqui accolæ ejus erant ; primitias frugum eo donaque alia pro copia portantes, multo auro argentoque id exornatum habebant. His omnibus donis tum spoliatum templum ; æris acervi, quam ruderâ milites religione inducti jacerent, post profectionem Annibalis, magni inventi. Hujus populatio templi haud dubia inter scriptores est. Cœlius, Romanam euntem ab Ereto divertisse eo Annibalem tradit : iterque ejus ab Reate, Cutiliisque, et ab Amiterno orditur ; ex Campania in Samnium, inde in Pélignos pervenisse ; præterque oppidum Sulmonem in Marrucinos transisse ; inde albensi agro in Marsos, hinc Amiternum, Ferulosque vicum venisse. Neque ibi error est, quod tanti exercitu vestigia intra tam brevis ævi memoriam potuerint confundi ; isse enim ea constat. Tantum id interest, veneritne eo itinere ad urbem, an ab urbe in Campaniam redierit.

XII. Ceterum non quantum pertinaciæ ad premendam obsidione Capuam Romanis fuit, tantum ad defendendam Annibali ; namque ex Lucanis in bruttium agrum, ad fretum vero ac Rhegium eo cursu contendit, ut prope repen-

prévue faillit surprendre les habitants. Pour Capoue, bien que le siège eût été poussé avec la même vigueur, elle s'aperçut cependant du retour de Flaccus, et vit avec étonnement qu'Annibal ne marchât pas sur ses traces. Les habitants apprirent bientôt, dans des pourparlers, qu'ils étaient abandonnés, livrés à eux-mêmes, et que les Carthaginois avaient perdu toute espérance de conserver Capoue. A cette nouvelle se joignit une proclamation du proconsul, publiée d'après un sénatus-consulte, et répandue parmi les assiégés; elle portait « que tout Campanien qui passerait dans le camp romain avant un jour marqué, n'y courrait aucun danger. » Personne n'usa de cette indulgence, moins par attachement pour Annibal, que par crainte; car ils savaient que leur défection avait été suivie de délits trop graves, pour obtenir un pardon. Mais si aucun particulier ne consultait son intérêt personnel pour se rendre à l'ennemi, l'État ne prenait aucune mesure de salut public. La noblesse négligeait entièrement le soin des affaires, et refusait de s'assembler en sénat. La suprême magistrature était abandonnée à un homme qui, loin de s'en faire honneur, l'avait avilie par la bassesse de son caractère, et lui avait ôté toute force, toute légalité. Dans le Forum, dans les lieux publics, on ne voyait plus un seul personnage marquant : renfermés dans l'enceinte de leurs palais, ils attendaient de jour en jour la ruine de leur patrie, qui allait entraîner leur perte. Toute l'autorité reposait dans la personne de Bostar et d'Hannon, commandants de la garnison carthaginoise, mais qui s'inquiétaient plus de

tino adventu incautos oppresserit. Capua etsi nihilo segnius obsessa per eos dies fuerat, tamen adventum Flacci sensit : et admiratio orta est, non simul regressum Annibalem. Inde per colloquia intellexerunt, relictos se desertosque, et spem Capuæ retinendæ deploratam apud Pœnos esse. Accessit edictum proconsulis ex senatusconsulto propositum, vulgatumque apud hostes : « ut, qui civis campanus ante certam diem transisset, sine fraude esset. » Nec ulla facta est transitio, metu magis eos, quam fide, continente; quia majora in defectione deliquerant, quam quibus ignosci posset. Ceterum quemadmodum nemo privato consilio ad hostem transibat, ita nihil salutare in medium consulebatur. Nobilitas rempublicam deseruerat, neque in senatum cogi poterant; in magistratu autem erat, qui non sibi honorem adjecisset, sed indignitate sua vim ac jus magistratui, quem gerebat, dempsisset. Jam ne in Foro quidem, aut publico loco, principum quisquam apparebat : domibus inclusi patriæ occasum cum suo exitio in dies expectabant : summa curæ omnis in Bostarem Hannonemque, præfectos præsidii punici, versa erat, suo, non sociorum, pe-

leur propre péril que de celui de leurs alliés. Ils écrivirent à Annibal en termes libres et même assez amers ; ils lui reprochaient « d'avoir livré Capoue aux Romains, de les avoir trahis eux et leur garnison ; ils allaient être exposés aux plus horribles tortures ; pour lui, il s'était retiré dans le Bruttium, pour ne pas voir Capoue prise sous ses yeux ; tandis que les Romains n'avaient pu, par le siège même de Rome, être arrachés au siège de Capoue : tant leur haine était plus opiniâtre, que l'amitié d'Annibal n'était constante. S'il revenait à Capoue, s'il dirigeait sur ce point tout l'effort de la guerre, ils se tiendraient prêts, ainsi que les Campaniens, à faire une sortie. Ce n'était pas pour combattre Rhégium et Tarente qu'ils avaient passé les Alpes ; où étaient les légions romaines, là aussi devaient se trouver les armées carthaginoises. C'était ainsi qu'on avait triomphé à Cannes, ainsi à Trasimène, parce qu'alors on cherchait l'ennemi, on campait près de son camp, on ne cessait de tenter la fortune. » La lettre, écrite dans ce sens, est confiée à des Numides, qui, pour une récompense, ont promis de la porter. Ils passent, comme transfuges, dans le camp de Flaccus, afin de s'échapper en temps opportun. La famine, qui depuis longtemps désolait Capoue, rendait probable cette désertion ; mais une femme, qui était la maîtresse d'un des transfuges, arrive tout à coup dans le camp, et déclare au général romain que des Numides ont feint de désertir, et qu'ils sont chargés d'une lettre pour Annibal ; l'un d'entre eux lui a fait cette confidence ; elle

riculo sollicitos. Hi, conscriptis ad Annibalem litteris, non libere modo, sed etiam aspere, quibus, « non Capuam solam traditam in manum hostibus, sed se quoque et præsidium in omnem cruciatus proditos, » inculpabant : « abiisse eum in Bruttios, velut avertentem sese, ne Capua in oculis ejus caperetur ; at, hercule, Romanos ne oppugnatione quidem urbis romanæ abstrahi ab Capua obsidenda potuisse : tanto constantiorem inimicum romanum, quam amicum Pœnum esse. Si redeat Capuam, bellumque omne eo vertat, et se et Campanos paratos eruptioni fore. Non cum Rheginis, neque Tarentinis bellum gesturos transisse Alpes ; ubi romanæ legiones sint, ibi et Carthaginiensium exercitus debere esse. Sic ad Cannas, sic ad Trasimenum rem bene gestam ; cœundo, confendo cum hoste castra, fortunam tentando. » In hanc sententiam litteræ conscriptæ Numidis, proposita mercede jam professis operam, dantur. Hi specie transfugarum quum ad Flaccum in castra venissent, ut inde tempore capto abirent ; famesque, quæ tam diu Capuæ erat, nulli non probabilem causam transitionis faceret, mulier repente campana in castra venit, scortum transfugarum unius ; indicatque imperatori romano, Numidas fraude composita transisse, litteras-

est prête à le convaincre. Le transfuge, confronté avec elle, affirmait d'abord avec assez d'assurance qu'il ne connaissait pas cette femme ; enfin, cédant à la force de la vérité, et surtout à l'appareil de la question, qu'on déployait devant ses yeux, il avoua le fait, livra la lettre, et ajouta à sa déposition un point qu'on ignorait encore, que d'autres Numides erraient, comme transfuges, dans le camp romain. Plus de soixante-dix furent pris et battus de verges avec les nouveaux déserteurs ; on leur coupa les mains, puis on les fit rentrer dans Capoue. La vue de cet affreux supplice abattit le courage des Campaniens.

XIII. Le peuple courut au palais, et obligea Lésius d'assembler le sénat : il menaça les principaux sénateurs, qui depuis longtemps n'assistaient plus au conseil, s'ils ne s'empressaient de s'y rendre, d'aller les chercher dans leurs maisons, et de les traîner de force en public. La crainte de cette violence entoura Lésius d'un sénat assez nombreux. Là, tout le monde était d'avis d'envoyer des ambassadeurs aux généraux romains, lorsque Vibius Virrius, dont les conseils avaient décidé la révolte, fut invité à dire son sentiment ; il répondit « que ceux qui parlaient d'ambassade, de paix et de soumission, ne réfléchissaient guère ni à ce qu'ils auraient fait eux-mêmes, s'ils avaient eu les Romains en leur puissance, ni aux traitements qu'ils avaient à redouter pour eux. Eh quoi ! ajouta-t-il, pensez-vous qu'aujourd'hui notre soumission serait considérée comme celle que nous

que ad Annibalem ferre ; id unum ex iis, qui sibi rem aperuisset, arguere sese paratam esse. Productus primo satis constanter ignorare se mulierem simulabat : paulatim dein convictus veris, quum tormenta posci et parari videret fassus id ita esse ; litteræque prolatae : et additum etiam indicio, quod celabatur, et alios specie transfugarum Numidas vagari in castris romanis. Hi supra septuaginta comprehensi, et cum transfugis novis mulcati virgis manibusque præcis, Capuam rediguntur. Conspectum tam triste supplicium fregit animos Campanorum.

XIII. Concursus ad Curiam populi factus coegit Lesium senatum vocare : et primoribus, qui jam diu publicis consiliis aberant, propalam minabantur, nisi venirent in senatum, circa domos eorum ituros se, et in publicum omnes vi extracturos esse. Is timor frequentem senatum magistratui præbuit. Ibi quum ceteri de legatis mittendis ad imperatores romanos agerent, Vibius Virrius, qui defectionis ab Romanis auctor fuerat, interrogatus sententiam, negat, « eos, qui de legatis et de pace ac deditione loquantur, meminisse, nec quid facturi fuerint, si Romanos in potestate habuissent ; nec quid ipsis patiendum sit. Quid ? vos, inquit, eam deditionem fore censetis, qua quondam, ut adver-

fimes autrefois pour obtenir des secours contre les Samnites, en livrant aux Romains nos personnes et tout ce qui nous appartenait ? Ne vous souvient-il plus à quelle époque et dans quel moment nous avons abandonné leur cause ? comment, au lieu de renvoyer leur garnison, nous avons signalé notre révolte en faisant périr leurs soldats au milieu des tortures et des outrages ? que de fois et avec quel acharnement nous avons fait contre eux des sorties et attaqué leurs lignes ? comment nous avons appelé Annibal pour les accabler ? comment, et le fait est encore tout récent, nous l'avons obligé de quitter Capoue pour aller assiéger Rome ? Rappelez-vous tout ce que la haine leur a fait entreprendre contre nous, et jugez par là ce que nous devons en attendre. Un ennemi étranger menace l'Italie, cet ennemi est Annibal ; la guerre a mis tout en feu dans leur empire : ils négligent tout, ils oublient Annibal lui-même, pour envoyer deux consuls et deux armées consulaires assiéger Capoue. Voilà deux ans qu'ils nous tiennent investis et resserrés dans nos murs, et qu'ils nous font éprouver les horreurs de la faim, malgré les dangers terribles et les fatigues extrêmes qu'ils ont partagés avec nous, souvent taillés en pièces au pied de leurs retranchements, de leurs fossés, et dernièrement presque chassés de leur camp. Mais je ne m'arrête pas à ces considérations ; de tout temps, un siège a entraîné des travaux et des périls : voici ce qui annonce un ressentiment, une haine implacable. Annibal, suivi de troupes nombreuses d'infanterie et de cavalerie, est

sus Samnites auxilium impetraremus, nos nostraque omnia Romanis dedidimus ? Jam e memoria excessit, quo tempore, et in qua fortuna a populo romano defecerimus ? jam, quemadmodum in defectione præsidium, quod poterat emitti, per cruciatum et ad contumeliam necarimus ? quoties in obsidentes, quam inimice eruperimus, castra oppugnarimus ? Annibalem vocaverimus ad opprimendos eos ? hoc quod recentissimum est, ad oppugnandam Romam hinc cum miserimus ? Age contra, quæ illi infeste in nos fecerint, repetite : ut ex eo, quid speretis, habeatis. Quum hostis alienigena in Italia esset, et Annibal hostis, et cuncta bello arderent, omissis omnibus, omisso ipso Annibale, ambo consules et duo consulares exercitus ad Capuam oppugnandam miserunt. Alterum annum circumvallatos inclusosque nos fame macerant, et ipsi nobiscum ultima pericula ac gravissimos labores perpessi, circa vallum ac fossas sæpe trucidati, et prope ad extremum castris exuti. Sed omitto hæc ; vetus atque usitata res est, in oppugnanda hostium urbe labores ac pericula pati. Illud iræ atque odii execrabilis indicium est. Annibal ingentibus copiis perditum equitumque castra oppugnavit, et ex parte cepit : tanto periculo nihil

venu attaquer leur camp et l'a pris en partie : un si grand danger ne leur a point fait lever le siège. Il passe le Vulturne, il porte la flamme sur le territoire de Calès ; l'affreux désastre de leurs alliés ne les détourne point de leur but. Il marche contre Rome même, enseignes déployées ; l'orage gronde sur leurs têtes sans les émouvoir. Il franchit l'Anio, vient camper à trois milles de leur capitale, s'avance jusqu'aux remparts, jusqu'aux portes même, et leur fait voir qu'ils vont perdre Rome, s'ils n'abandonnent Capoue ; ils ne sont pas ébranlés. Les bêtes féroces qu'aveuglent la fureur et la rage, quittent leur proie pour aller défendre leurs petits, si l'on marche vers leur tanière. Il n'en est pas ainsi des Romains ; ni Rome menacée, ni leurs femmes, ni leurs enfants, dont les cris plaintifs retentissaient presque jusqu'ici, ni leurs autels, ni leurs foyers, ni les temples de leurs dieux, ni les tombeaux de leurs ancêtres profanés et détruits, rien n'a pu les arracher de Capoue : tant ils brûlent d'assouvir leur vengeance, tant ils ont soif de notre sang ! et peut-être n'est-ce pas à tort : nous eussions fait comme eux, si la fortune avait favorisé nos armes. Mais puisque les dieux immortels en ont autrement ordonné, puisque ma perte est inévitable, ces tortures, ces outrages dont l'ennemi se fait déjà un barbare plaisir, je peux, tandis que je suis libre encore et arbitre de mon destin, je peux les éviter par un trépas tout à la fois honorable et doux. Non, je ne verrai pas Ap. Claudius et Q. Fulvius tout fiers de leur insultante victoire ; je ne me verrai pas chargé

moti sunt ab obsidione. Profectus trans Vulturnum, perussit calenum agrum : nihil tanta sociorum clade avocati sunt. Ad ipsam urbem Romam infesta signa ferri jussit ; eam quoque tempestatem imminentem spreverunt. Transgressus Anienem, tria millia passuum ab urbe castra posuit : postremo ad mœnia ipsa et ad portas accessit. Romam se adempturum eis, nisi omitterent Capuam, ostendit ; non omiserunt. Feras bestias, cæco impetu ac rabie concitatas, si ad cubilia et catulos earum ire pergas, ad opem suis ferendam avertas. Romanos Roma circumsessâ, conjuges, liberi, quorum ploratus hinc prope exaudiebantur, aræ, foci, deum delubra, sepulcra majorum temerata ac violata, a Capua non averterunt : tanta aviditas supplicii expetendi, tanta sanguinis nostri hauriendi est sitis. Nec injuria forsitan ; nos quoque idem fecissimus, si data fortuna esset. Itaque quando aliter diis immortalibus visum est, quum mortem ne recusare quidem debeam : cruciatus contumeliasque, quas sperat hostis, dum liber, dum mei potens sum, effugere morte, præterquam honesta, etiam leni, possum. Non videbo Ap. Claudium et Q. Fulvium, victoria insolenti subnisis, neque vinctus per urbem romanam triumphî spec-

de fers, traîné dans les rues de Rome, servir d'ornement à leur triomphe, pour être ensuite jeté dans un cachot, ou, attaché au poteau, tendre le dos aux verges, et ma tête à la hache romaine ; je ne verrai pas ma patrie, détruite et embrasée ; je ne verrai pas les mères, les vierges, les enfants libres de Capoue livrés à la brutalité de l'ennemi. Albe, le berceau de Rome, fut par les Romains renversée de fond en comble, pour qu'il ne restât aucune trace, aucun souvenir de leur origine ; et je pourrais croire qu'ils épargneront Capoue, Capoue qui leur est plus chère encore que Carthage ! Ainsi donc, s'il en est parmi vous qui se sentent le courage de céder à la destinée, avant de voir toutes ces horreurs, ils trouveront aujourd'hui dans mon palais un repas qui les attend. Lorsque nous serons rassasiés de vin et de bonne chère, la coupe que j'aurai vidée le premier, sera présentée successivement à chacun des convives ; ce breuvage arrachera nos corps aux supplices, notre âme à l'infamie, nos yeux, nos oreilles à la nécessité de voir et d'entendre toutes les horreurs, toutes les indignités qu'on réserve aux vaincus. Des esclaves se tiendront prêts à jeter dans un vaste bûcher, allumé dans la cour de ma maison, nos corps inanimés. C'est la seule voie qui nous reste de mourir avec honneur et en hommes libres. Notre courage excitera l'admiration de nos ennemis même, et Annibal apprendra qu'il a abandonné, qu'il a trahi des alliés généreux. »

XIV. Ce discours de Virrius eut l'approbation de la plupart des sénateurs ; mais ils n'eurent pas tous le courage d'exécuter

faculum trahar, ut deinde in carcere, aut ad palum deligatus, lacerato virgis tergo, cervicem securi romanæ subjiciam : nec dirui incendique patriam video : nec rapi ad stuprum matres campanas, virginesque, et ingenuos pueros. Albam, unde ipsi oriundi erant, a fundamentis proruerunt, ne stirpis, ne memoria originum suarum exstaret : nedum eos Capuæ parsuros credam, cui infestiores, quam Carthagini, sunt. Itaque quibus vestrum ante fato cedere, quam hæc tot tam acerba videant, in animo est ; iis apud me hodie epulæ instructæ paratæque sunt. Satiatis vino ciboque poculum idem, quod mihi datum fuerit, circumferetur : ea potio corpus ab cruciatu, animum a contumeliis oculos, aures, a videndis audiendisque omnibus acerbis indignisque, quæ manent victos, vindicavit ; parati erunt, qui magno rogo in propatulo ædium accenso corpora exanima injiciant. Hæc una via et honesta et libera ad mortem ; et ipsi virtutem mirabuntur hostes, et Annibal fortes socios sciet ab se desertos ac proditos esse. »

XIV. Hanc orationem Virrii plures audierunt cum assensu, quam forti animo id, quod probabant, exsequi potuerunt. Major pars senatus, multis sæpe

un projet qui avait obtenu leur assentiment. La plupart d'entre eux comptèrent que le peuple romain ne se départirait pas vis-à-vis de Capoue, de cette clémence que tant de nations vaincues avaient déjà éprouvée : ils firent passer l'avis de se rendre, et envoyèrent aux consuls une députation chargée de leur livrer la ville. Vibius Virrius fut suivi de vingt-sept sénateurs environ, qui l'accompagnèrent jusqu'à son palais, et se mirent à table avec lui : tous, après avoir cherché à émousser par l'ivresse le sentiment du malheur qui les menaçait, prirent le poison préparé ; puis ils se levèrent de table, se donnèrent la main et le baiser d'adieu en versant des larmes sur leur triste sort, sur la chute de leur patrie. Les uns restèrent pour être brûlés sur le même bûcher, les autres se retirèrent dans leurs demeures. L'excès de la bonne chère et du vin rendit leur agonie plus lente et retarda l'effet du poison ; la plupart languirent encore toute la nuit et une partie du jour suivant ; tous cependant expirèrent, avant qu'on eût ouvert à l'ennemi les portes de la ville. Le lendemain, la porte de Jupiter, qui faisait face au camp romain, fut ouverte sur l'ordre du proconsul qui fit entrer par là une légion et deux escadrons de troupes auxiliaires, sous la conduite du lieutenant C. Fulvius. Le premier soin de cet officier fut de se faire apporter toutes les armes offensives et défensives qui étaient dans Capoue ; il plaça des corps-de-garde à toutes les portes, pour empêcher chacun de sortir ou de s'échapper, fit main basse sur la garnison carthaginoise, et ordonna aux sénateurs de se rendre au camp auprès des généraux romains. A leur

bellis expertam populi romani clementiam haud diffidentes sibi quoque placabilem fore, legatos ad dedendam Romanis Capuam decreverunt, miseruntque. Vibium Virrium septem et viginti ferme senatores domum secuti sunt epulatique cum eo ; et quantum facere potuerant, alienatis mentibus vino ab imminentis sensu mali, venenum omnes sumpserunt : inde misso convivio, dextris inter se datis, ultimoque complexu, collacrymantes suum patriæque casum, alii, ut eodem rogo cremarentur, manserunt ; alii domos digressi sunt. Impletæ cibus vinoque venæ minus efficacem in maturanda morte vim veneni fecerunt ; itaque noctem totam plerique eorum, et diei insequentis partem quum animam egissent ; omnes tamen, priusquam aperirentur hostibus portæ, exspirarunt. Postero die, porta Jovis, quæ adversus castra romana erat, jussu proconsulis aperta est ; ea intromissa legio una et duæ alæ, cum C. Fulvio legato. Is quum omnium primum arma telaque, quæ Capuæ erant, ad se conferenda curasset, custodiis ad omnes portas dispositis, ne quis exire aut emitti posset, præsidium punicum comprehendit, senatum campanum ire in castra

arrivée, ont les mit aux fers, et on leur enjoignit de déclarer aux questeurs ce qu'ils avaient chez eux d'or et d'argent. L'or monta à soixante-dix livres pesant, et l'argent à trois mille deux cents livres. Vingt-cinq sénateurs furent envoyés à Calès, et vingt-huit à Téanum, afin d'y être détenus; c'étaient ceux que l'on savait être les principaux auteurs de la défection.

XV. Appius et Fulvius n'étaient point d'accord sur le supplice des sénateurs campaniens. Le premier était disposé à pardonner; le second était inflexible. Appius remettait le tout à la décision du sénat de Rome, à qui, disait-il, il était juste de laisser le temps de s'informer si les Campaniens avaient eu des intelligences avec quelques alliés du nom latin, et avec les villes municipales, et s'ils en avaient reçu des secours dans la guerre. Mais Fulvius soutenait « qu'il fallait bien se garder d'effaroucher, par de soupçonneuses enquêtes, les esprits de fideles alliés, et de les remettre à la merci de dénonciateurs, qui, dans leurs actions comme dans leurs discours, n'avaient jamais connu d'autre règle que le caprice. Il était décidé, lui, à supprimer, à étouffer de pareilles informations. » A ces mots, ils se séparèrent : Appius, malgré le ton menaçant de son collègue, était persuadé que, pour résoudre une question si grave, il attendrait des lettres de Rome; mais Fulvius, qui ne voulait pas qu'un tel obstacle vint entraver ses desseins, sort du prétoire, et ordonne aux tribuns militaires et aux commandants des alliés de tenir prêts,

ad imperatores romanos jussit; quo quum venissent, extemplo his omnibus catenæ injectæ, jussique ad quæstores deferre, quod auri argentique haberent; auri pondo septuaginta fuit, argenti tria millia pondo et ducenta. Senatores quinque et viginti Cales in custodiam, duodetriginta Teanum missi: quorum de sententia maxime descitum ab Romanis constabat.

XV. De supplicio campani senatus haudquaquam inter Fulvium Claudiumque conveniebat. Facilis impetrandæ veniæ Claudius, Fulvio durior sententia erat. Itaque Appius Romam ad senatum arbitrium ejus rei totum rejiciebat: percunctandi etiam æquum esse potestatem fieri patribus, num communicassent consilia cum aliquibus sociorum latini nominis et municipiorum: et num eorum in bello forent adjuti. « Id vero minime committendum esse, » Fulvius dicere, » ut sollicitarentur criminibus dubiis sociorum fidelium animi; et subjicerentur indicibus, queis, neque quid facerent, neque quid dicerent, quidquam unquam pensi fuisset; itaque se eam quæstionem oppressurum extincturumque. » Ab hoc sermone quum digressi essent, et Appius, quamvis ferociter loquentem, collegam, non dubitaret, tamen litteras super tanta re ab Roma expectaturum; Fulvius, ne id ipsum impedimentumque incepto foret, dimittens prætorium, tribunis militum ac præfectis socium imperavit, uti

pour la troisième veille de la nuit, deux mille cavaliers d'élite. Il part de nuit à la tête de ce détachement, entre, au point du jour, à Téanum, et va droit à la place publique, où l'arrivée de cette cavalerie avait attiré un grand concours de peuple : là, il mande le magistrat suprême, et lui enjoint de représenter les prisonniers campaniens commis à sa garde. Ils s'avancent ; tous sont battus de verges et décapités. De là Fulvius court à Calès à franc étrier : déjà il avait pris place sur son tribunal ; déjà les Campaniens étaient attachés au poteau, lorsqu'un courrier arrive de Rome en toute hâte, et lui remet une mission du préteur C. Calpurnius avec un sénatus-consulte. Le bruit se répand autour du tribunal, et de là dans toute l'assemblée, que c'est un ordre de renvoyer toute l'affaire au sénat. Fulvius, qui présentait le contenu des dépêches, prend la lettre, la met sans l'ouvrir dans son sein, et commande au héraut d'intimer l'ordre au lecteur d'agir selon la loi. Ainsi les détenus de Calès sont mis à mort comme ceux de Téanum. Ensuite Fulvius lit la lettre et le sénatus-consulte ; mais il n'était plus temps d'arrêter une exécution qu'il avait précipitée pour ne rencontrer aucun empêchement. Fulvius se levait de son tribunal, lorsque le Campanien Tauréa Jubellius, perçant la foule au milieu de la ville, l'appelle par son nom. Flaccus surpris se rassied, pour voir qui l'apostrophe ainsi. Alors Jubellius : « Ordonne, s'écrie-t-il, qu'on m'ôte aussi la vie, et tu pourras te glorifier d'avoir fait périr un homme

duobus millibus equitum delectis denuntiarent, ut ad tertiam buccinam præsto essent. Cum hoc equitatu nocte Teanum profectus, prima luce, portam intravit, atque in Forum perrexit : concursuque ad primum equitum ingressum facto, magistratum Sidicinum citari jussit, imperavitque, ut produceret Campanos, quos in custodia haberet. Producti omnes, virgisque cæsi, ac securi percussi. Inde citato equo Cales percurrit : ubi quum in tribunali consedisset, productique Campani deligantur ad palum, eques citus ab Roma venit, litterasque a C. Calpurnio prætore Fulvio et senatusconsultum tradidit ; murmur ab tribunali totam concionem pervasit, differri rem integram ad patres de Campanis ; et Fulvius, id ita esse ratus, acceptas litteras, neque resolutas, quum in gremio reposuisset, præconi imperavit, ut lictorem lege agere juberet. Ita de iis quoque, qui Calibus erant, sumptum supplicium. Tum litteræ lectæ senatusque consultum, serum ad impediendam rem actam ; quæ summa ope appropriata erat, ne impediri posset. Consurgentem jam Fulvium Taurea Jubellius Campanus, per mediam vadens urbem turbamque, nomine inclamavit : et, quum, mirabundus quidnam sese vellet, resedisset Flaccus, « Me quoque, inquit, jube occidi, ut gloriari possis, multo fortiozem, quam ipse es, virum

beaucoup plus plus brave que toi. » Fulvius répond « que la raison de cet homme est sans doute égarée ; d'ailleurs un décret du sénat lui défend de le mettre à mort, lors même qu'il le voudrait. » — « Eh bien ! reprend Jubellius, puisque, après avoir perdu ma patrie, mes parents et mes amis, après avoir tué de ma main ma femme et mes enfants, pour les soustraire à d'indignes traitements, je ne puis obtenir la faveur d'expirer comme mes concitoyens égorgés sous mes yeux, c'est à mon courage à me délivrer d'une existence odieuse. » Il dit, tire un poignard caché sous sa toge, se perce le cœur, et tombe palpitant aux pieds du général.

XVI. Comme le supplice des Campaniens et presque tout ce qui suivit le siège fut ordonné par le seul Fulvius, des auteurs ont écrit qu'Appius était mort avant la reddition de Capoue ; ils disent aussi que Tauréa, dont je viens de parler, ne vint pas spontanément à Calès et ne se tua point lui-même ; mais tandis qu'on l'attachait au poteau avec les autres, comme le bruit empêchait d'entendre les clameurs qu'il poussait, Flaccus fit faire silence ; alors Tauréa lui dit, comme je l'ai rapporté « que le plus brave des hommes allait expirer sous les coups d'un lâche. » A ces mots, le proconsul fit crier par le héraut : « Licteur, frappe de verges ce brave, et qu'il tombe le premier sous le glaive de la loi. » D'autres assurent que Fulvius lut le sénatus-consulte avant l'exécution : mais comme ce décret portait à la

abs te occisum esse. » Quum Flaccus negaret, « profecto satis compotem mentis esse : » modo, « prohiberi etiam se, si id vellet, senatusconsulto, » diceret : tum Jubellius, « Quandoquidem, inquit, capta patria, propinquis amicisque amissis, quum ipse manu mea conjugem liberosque interfecerim, ne quid indigni paterentur, mihi ne mortis quidem copia eadem est, quæ his civibus meis, petatur a virtute invisæ hujus vitæ vindicta. » Atque ita gladio, quem veste texerat, per adversum pectus transfixus, ante pedes imperatoris moribundus procubuit.

XVI. Quia, et quod ad supplicium attinet Campanorum, et pleraque alia de Flacci unius sententia acta erant ; mortuum Ap. Claudium sub deditionem Capuæ, quidam tradunt ; hunc quoque ipsum Tauream neque sua sponte venisse Cales, neque sua manu interfectum : sed, dum inter ceteros ad palum deligatur, quia parum inter strepitus exaudiri possent, quæ vociferabatur, silentium fieri Flaccum jussisse : tum Tauream illa, quæ ante memorata sunt, dixisse, « virum se fortissimum ab nequaquam pari ad virtutem occidi. » Sub hæc dicta, jussu proconsulis, præconem ita pronuntiasse : « Lictor, viro forti adde virgas, et in eum primum lege age. » Lectum quoque senatusconsultum,

fin « qu'il renverrait l'affaire au sénat, s'il le jugeait à propos ; » il s'était cru le droit de décider ce qui était le plus convenable aux intérêts de la république. De retour à Capoue, après avoir quitté Calès, il reçut la soumission d'Atella et de Calatia, et sévit pareillement contre les chefs. Ainsi il périt environ soixantedix sénateurs ; trois cents nobles Campaniens à peu près furent jetés dans les fers ; d'autres, dispersés dans les prisons des villes alliées du nom latin, moururent de divers accidents ; le reste des citoyens fut vendu comme esclaves. Ensuite on délibéra sur le sort de Capoue et de son territoire. Plusieurs étaient d'avis de raser une cité puissante, voisine, ennemie de Rome. Toutefois l'utilité présente l'emporta : en considération du terrain, que l'on reconnaissait pour le plus fertile de l'Italie, la ville fut conservée, et dut servir d'abri aux cultivateurs. On retint à Capoue, afin de la peupler, les affranchis, les marchands, les ouvriers : tout le territoire et les édifices publics devinrent propriétés du peuple romain. La ville ne fut plus qu'un assemblage de maisons, sans corps municipal, sans sénat, sans assemblée du peuple, sans magistrats : les habitants, qui n'avaient plus de conseil public, plus d'autorité légitime, et qu'aucun lien n'unissait plus, cesseraient d'être capables de tramer un complot. Rome décida qu'elle y enverrait tous les ans un préfet pour rendre la justice. Ainsi fut réglé le sort de Capoue, avec une politique louable sous

priusquam securi feriret, quidam auctores sunt. Sed, quia adscriptum in senatusconsulto fuerit, « si ei videretur, integram rem ad senatum rejiceret, » interpretatum esse, quid magis e republica duceret, æstimationem sibi permissam. Capuam a Calibus reditum est, Atellaque et Calatia in deditionem acceptæ; ibi quoque in eos, qui capita rerum erant, animadversum. Ita ad septuaginta principes senatus interfecti; trecenti ferme nobiles Campani in carcerem conditi: alii, per sociorum latini nominis urbes in custodias dati, variis casibus interierunt: multitudo alia civium campanorum venundata. De urbe agroque reliqua consultatio fuit, quibusdam delendam censentibus urbem prævalidam, propinquam, inimicam. Ceterum præsens utilitas vicit; nam propter agrum, quem omni fertilitate terræ satis constabat primum in Italia esse, urbs servata est, ut esset aliqua aratorum sedes; urbi frequentandæ multitudo incolarum libertinorumque et institorum opificumque retenta: ager omnis et tecta publica populi romani facta. Ceterum habitari tantum, tanquam urbem, Capuam, frequentarique placuit: corpus nullum civitatis, nec senatus, nec plebis concilium, nec magistratus esse. Sine consilio publico, sine imperio multitudinem, nullius rei inter se sociam, ad consensum inhabilem fore. Præfectum ad jura reddenda ab Roma quotannis missuros. Ita ad Capuam res compositæ, consilio ab omni parte laudabili. Severe et celeriter in maxime

tous les rapports : sévère et prompt fut la punition des plus coupables ; la multitude des citoyens se vit dispersée sans aucun espoir de retour ; on n'employa point le fer et le feu contre des maisons, contre des murs innocents du crime des Campaniens ; et, sans rien perdre de ses avantages, Rome se ménagea, dans l'esprit des alliés, une réputation de clémence, en conservant la cité la plus célèbre et la plus opulente de l'Italie, dont la ruine eût fait gémir la Campanie entière et toutes les nations voisines de la Campanie : l'ennemi fut obligé de reconnaître que les Romains étaient aussi forts pour punir des alliés infidèles, qu'Annibal était impuissant pour protéger les peuples qui s'étaient fiés à sa foi.

XVII. Le sénat, délivré des soins qu'avait entraînés Capoue, donne à C. Néron six mille hommes d'infanterie et trois cents cavaliers, à son choix, pris dans les deux légions qu'il avait commandées pendant le siège ; même nombre de fantassins et huit cents chevaux tirés des Latins auxiliaires ; Néron les embarqua à Pouzolles, et les conduisit en Espagne. Arrivé à Tarragone, il fit débarquer ses troupes, mit ses vaisseaux à sec, et arma, pour augmenter ses forces, les gens même des équipages : ensuite il s'avança jusqu'à l'Èbre, et reçut de T. Fontéius et L. Marcius l'armée qu'ils commandaient ; puis, il marcha contre l'ennemi. Asdrubal, fils d'Amilcar, était campé à Pierres-Noires, dans l'Ausétanie, entre Illiturgi et Mentissa. Néron s'empara de

noxios animadversum : multitudo civium dissipata in nullam spem reditus : non sævitum incendiis ruinisque in tecta innoxia murosque : et cum emolumento quæsita etiam apud socios lenitatis species, incolumitate urbis nobilissimæ opulentissimæque, cujus ruinis omnis Campania, omnes, qui Campaniam circa accolunt, populi ingemuissent : confessio expressa hosti, quanta vis in Romanis ad expetendas pœnas ab infidelibus sociis, et quam nihil in Annibale auxilii ad receptos in fidem tuendos esset.

XVII. Romani patres, perfuncti, quod ad Capuam attinebat, cura, C. Neroni ex iis duabus legionibus, quas ad Capuam habuerat, sex millia peditum, et trecentos equites, quos ipse legisset, et socium latini nominis peditum numerum parem, et octingentos equites decernunt ; eum exercitum Puteolis in naves impositum Nèro in Hispaniam transportavit. Quum Tarraconem navibus venisset, expositisque ibi copiis, et navibus subductis, socios quoque navales multitudinis augendæ causa armasset ; profectus ad Iberum flumen, exercitum ab T. Fonteio et L. Marcio accepit ; inde pergit ad hostes ire. Asdrubal Amilcaris ad Lapidés Atros castra habebat in Ausetanis : is locus est inter oppida Illiturgin et Mentissam. Hujus saltus fauces Nero occupavit. Asdrubal, ne in

l'entrée de ce défilé. Asdrubal, pour ne pas se trouver bloqué, envoie un parlementaire promettre que, si on lui permettait de se retirer, il quitterait l'Espagne avec toutes ses troupes. Néron accepta avec joie la proposition : Asdrubal demanda pour le lendemain une conférence où les Romains dicteraient les conditions auxquelles on leur remettrait les citadelles des villes; ils fixeraient aussi le jour où les Carthaginois retireraient leurs troupes et emporteraient tous leurs bagages, sans être inquiétés par l'ennemi. Ce point obtenu, il ordonna à ses soldats de tirer, dès la chute du jour et le reste de la nuit, les plus gros bagages de l'armée, et de les faire sortir du défilé par tous les moyens possibles : on eut grand soin de ne laisser partir, cette nuit-là, que peu de monde, parce qu'un petit nombre pouvait plus facilement tromper l'ennemi au milieu du silence des ténèbres, et s'échapper à travers des sentiers étroits et difficiles. Le jour suivant, le pourparler eut lieu ; mais Asdrubal trouva le moyen de perdre le temps en discussions et en écritures étrangères à l'objet de l'entrevue, et la chose fut remise au lendemain. Une nuit de plus favorisa l'évasion de plusieurs autres encore, et, dans le jour qui suivit, rien ne fut terminé : ainsi plusieurs jours se passèrent à discuter ouvertement sur les conditions, et plusieurs nuits à ménager en secret la retraite des Carthaginois. Lorsque la plus grande partie fut en sûreté, Asdrubal voulut revenir sur les conventions déjà stipulées; et comme la bonne foi diminuait avec la crainte du péril, on était plus loin que jamais de s'en-

arto res esset, caduceatorem misit, qui promitteret, si inde missus foret, se omnem exercitum ex Hispania deportaturum. Quam rem quum læto animo Romanus accepisset, diem posterum Asdrubal colloquio petivit, ut Romani leges conscriberent de tradendis arcibus urbium, dieque statuenda, ad quam præsidia deducerentur, suaque omnia sine fraude Pœni deportarent. Quod ubi impetravit, extemplo primis tenebris, atque inde tota nocte, quod gravissimum exercitus erat, Asdrubal, quacunquè posset, evadere e saltu jussit; data sedulo opera est, ne multi ex nocte exirent, ut ipsa paucitas, quum ad hostem silentio fallendum aptior, tum ad evadendum per artas semitas ac difficiles esset. Ventum, insequenti die, ad colloquium est: sed loquendo plura scribendoque, dedita opera, quæ in rem non essent, die consumpto, in posterum dilatata est. Addita insequens nox spatium dedit et alios emittendi: nec, postero die, res finem invenit; ita aliquot dies disceptando palam de legibus, noctesque emittendis clam e castris Carthaginiensibus, absumptæ: et, postquam major pars exercitus emissa erat, jam ne iis quidem, quæ ultro dicta erant, stabatur: minusque ac minus cum timore simul fide decrescente con-

tendre. Déjà presque toute l'infanterie était sortie des gorges, lorsque, au point du jour, un brouillard épais couvrit le défilé et les plaines environnantes. Asdrubal, habile à profiter de la circonstance, envoya prier Néron de remettre l'entrevue au lendemain ; ce jour-là, disait-il, était pour les Carthaginois une fête où la religion leur défendait de s'occuper d'aucune affaire sérieuse. Néron, toujours sans défiance, accorda encore ce délai : aussitôt Asdrubal sortit de ses lignes avec sa cavalerie et ses éléphants, et, sans tumulte, sans bruit, gagna une position où il n'avait plus rien à redouter. Vers la quatrième heure, le soleil dissipa le brouillard, et découvrit aux Romains, avec le jour, le camp des Carthaginois évacué. Claudius reconnut alors la foi punique : voyant qu'il avait été dupe d'une ruse, il s'élança à la poursuite de l'ennemi, dans l'intention de lui livrer bataille ; mais l'Africain refusait le combat : il y eut pourtant de légères escarmouches entre l'arrière-garde des Carthaginois et les éclaireurs de l'armée romaine.

XVIII. Cependant, parmi les peuples d'Espagne, ceux qui, après la défaite des Scipions, avaient abandonné le parti de la république, ne revenaient point sous les drapeaux de Rome ; mais il n'y avait pas non plus de nouvelles défections. Le sénat et le peuple romain, depuis la réduction de Capoue, fixaient leurs regards sur l'Espagne, autant que sur l'Italie. L'on avait pris la résolution de renforcer l'armée et d'y envoyer un général ; mais l'on ne savait trop qui l'on devait choisir ; et comme

veniebat. Jam ferme pedestres omnes copiæ evaserant e saltu : quum, prima luce, densa nebula saltum omnem camposque circa intexit ; quod ubi sensit Asdrubal, mittit ad Neronem, qui in posterum diem colloquium differret : illum diem religiosum Carthaginiensibus ad agendum quidquam rei seriæ esse. Ne tum quidem suspecta fraus ; quum data esset venia ejus diei, extemplo Asdrubal, cum equitatu elephantisque castris egressus, sine ullo tumultu in tutum evasit. Hora ferme quarta, dispulsa sole nebula aperuit diem, vacuaque hostium castra conspexerunt Romani. Tum demum Claudius, punicam fraudem agnoscens, ut se dolo captum sensit, proficiscentem institit sequi, paratus confligere acie : sed hostis detrectabat pugnam ; leviam tamen prælia inter extremum punicum agmen præcursoresque Romanorum fiebant.

XVIII. Inter hæc hispaniæ populi, nec qui post cladem acceptam defecerant, redibant ad Romanos, nec ulli novi deficiebant. Et Romæ senatui populoque, post receptam Capuam, non Italiæ jam major, quam Hispaniæ, cura erat : et exercitum augeri et imperatorem mitti placebat ; nec tamen, quem mitterent, satis constabat quam illud, ubi duo summi imperatores intra dies triginta

deux grands capitaines avaient péri là dans l'espace de trente jours, on voulait, pour leur donner un successeur, apporter à cette élection un soin tout particulier. Comme les avis étaient partagés entre plusieurs personnages, le sénat renvoya au peuple la nomination du proconsul destiné pour l'Espagne, et les consuls fixèrent le jour des comices. D'abord on s'était attendu que les candidats, qui se jugeraient dignes d'un commandement de si haute importance, viendraient offrir leurs noms; cet espoir trompé renouvela la douleur d'un si grand désastre, et les regrets qu'avait inspirés la perte des deux Scipions. Le peuple abattu, et ne sachant que résoudre, ne s'en rendit pas moins au Champ-de-Mars, le jour des comices : là, les yeux tournés vers les magistrats, et vers les principaux citoyens qui se regardent les uns les autres, on gémit sur la situation déplorable des affaires, sur l'état désespéré de la république : car personne n'ose accepter le commandement de l'Espagne. Tout à coup P. Cornélius, fils de l'illustre Publius Scipion, qui avait trouvé la mort dans cette contrée, Cornélius, jeune homme âgé de vingt-quatre ans, déclare qu'il brigue cet honneur, et s'arrête sur un lieu élevé d'où chacun pouvait l'apercevoir. Il attire sur lui tous les yeux, et, à l'instant même, les cris et la faveur du peuple semblent présager des succès, des victoires à ce nouveau général. Ensuite on alla aux voix, et le vœu unanime des centuries et de chaque citoyen proclama P. Scipion commandant de l'armée d'Espagne. Mais l'élection terminée, lorsque la première chaleur

cecidissent, qui in locum duorum succederet, extraordinaria cura deligendum esse. Quum alii alium nominarent, postremum eo decursum est, ut populus proconsuli creando in Hispaniam comitia haberet: diemque comitiis consules edixerunt. Primo expectaverant, ut, qui se tanto imperio dignos crederent, nomina profiterentur; quæ ut destituta expectatio est, redintegratus luctus acceptæ cladis, desideriumque imperatorum amissorum. Mœsta itaque civitas, prope inops consilii, comitiorum die tamen in Campum descendit: atque in magistratus versi circumspiciunt ora principum, aliorum alios intuentium, fremuntque, adeo perditas res desperatumque de republica esse, ut nemo audeat in Hispaniam imperium accipere; quum subito P. Cornelius, illius, qui in Hispania ceciderat, filius, quatuor et viginti ferme annos natus, professus se petere, in superiore, unde conspici posset, loco constitit. In quem postquam omnium ora conversa sunt, clamore ac favore ominati extemplo sunt felix faustumque imperium; jussi deinde inire confusum suffragium, ad unum omnes non centuriæ modo, sed etiam homines, P. Scipioni imperium esse in Hispania jusserunt. Ceterum post rem actam, ut jam resederat impetus animorum ar-

et les premiers transports se furent refroidis, un morne silence régna dans l'assemblée ; cette triste réflexion s'empara des esprits : qu'avait-on fait ? ce choix n'était-il pas dicté par la faveur plutôt que par la raison ? On regrettait surtout l'âge de Scipion : plusieurs redoutaient la fortune de sa maison et le nom même qu'il portait, en voyant ce jeune homme, couvert du deuil de ses deux plus proches parents, partir pour une province où il aurait à combattre au milieu des tombeaux d'un père et d'un oncle.

XIX. Scipion, voyant l'inquiétude et la crainte succéder à l'enthousiasme qui avait hâté sa nomination, convoqua l'assemblée, et y parla de son âge, du commandement qu'on venait de lui confier et de la guerre dont il était chargé ; il s'exprima avec tant d'élévation et de noblesse, qu'il renouvela, qu'il ranima l'ardeur presque éteinte de ses concitoyens, et remplit leur âme d'une confiance bien supérieure à celle qu'inspirent d'ordinaire les promesses des hommes et les raisonnements sur lesquels ils fondent leur espoir. En effet, Scipion n'était pas moins admirable par ses talents naturels, que par l'adresse merveilleuse qu'il apporta, dès sa jeunesse, à les faire valoir : s'il proposait quelque projet à la multitude, c'était toujours une vision nocturne, une inspiration divine qui le lui avait suggéré, soit que la superstition eût sur lui de l'empire, soit qu'il voulût assurer la prompt exécution de ses ordres et de ses desseins, en leur imprimant le caractère d'un oracle. Ce fut pour disposer de loin les esprits à ces idées religieuses, que, du jour où il prit la robe virile, il ne

dorque silentium subito ortum et tacita cogitatio, quidnam egissent ? num favor plus valuisset quam ratio ? Ætatis maxime pœnitebat : quidam fortunam etiam domus horrebant nomenque, ex funestis duabus familiis, in eas provincias, ubi inter sepulera patris patrique res gerendæ essent, proficiscentis.

XIX. Quam ubi ab re tanto impetu acta sollicitudinem curamque hominum animadvertit, advocata concione, ita de ætate sua imperioque mandato, et bello, quod gerendum esset, magno elatoque animo disseruit, ut ardorem eum, qui resederat, excitaret rursus novaretque : et impleret homines certioris spei, quam quantam fides promissi humani, aut ratio ex fiducia rerum subjicere solet. Fuit enim Scipio non veris tantum virtutibus mirabilis, sed arte quoque quadam ab juvena in ostentationem earum compositus : pleraque apud multitudinem, aut per nocturnas visa species, aut velut divinitus mente monita, agens : sive et ipse capti quadam superstitione animi, sive ut imperia consiliaque, velut sorte oraculi missa, sine cunctatione exsequerentur. Ad hoc

fit aucune action, soit publique, soit particulière, sans monter auparavant au Capitole, sans pénétrer dans le sanctuaire, et sans y rester quelque temps seul et plongé dans la méditation. Cette règle, qu'il observa toute sa vie, soit effet du hasard, soit calcul, donna lieu de croire à quelques-uns, qu'il était issu du sang des dieux, et fit revivre la fable ridicule débitée au sujet de la naissance d'Alexandre-le-Grand, qu'il devait le jour à l'union de sa mère avec un serpent monstrueux, qu'on revoyait souvent auprès d'elle, et qui tout à coups s'échappait et disparaissait à l'arrivée de ceux qui entraient dans son appartement. Scipion lui-même se garda bien d'affaiblir l'autorité de ces prodiges : il l'accrut même par l'art qu'il mit à ne jamais nier le fait, et à ne rien affirmer. Beaucoup de traits également merveilleux, ou vrais, ou supposés, avaient fait passer aux Romains les bornes ordinaires de l'admiration ; et ce furent ces motifs qui les déterminèrent à confier à un jeune homme d'un âge encore tendre, des intérêts si graves, un commandement si important. Aux débris de l'ancienne armée d'Espagne, et aux renforts partis de Pouzzoles avec C. Claudius Néron, on ajouta dix mille fantassins et mille chevaux, et l'on envoya M. Junius Silanus, en qualité de propréteur, pour seconder Scipion dans ses opérations. Ensuite le général partit de l'embouchure du Tibre avec une flotte de trente galères à cinq rangs de rames ; il longea les côtes de la mer de Toscane et les Alpes, doubla le golfe de Lyon et le

jam inde ab initio præparans animos, ex quo togam virilem sumpsit, nullo die prius ullam publicam privatamque rem egit, quam in Capitolium iret, ingressusque ædem consideret, et plerumque solus in secreto ibi tempus tereret. Hic mos, qui per omnem vitam servabatur, seu consulto, seu temere vulgatæ opinioni fidem apud quosdam fecit, stirpis eum divinæ virum esse ; retulitque famam, in Alexandro Magno prius vulgatam, et vanitate et fabula parem, anguis immanis concubitu conceptum, et in cubiculo matris ejus persæpe visam prodigii ejus speciem, interventuque hominum evolutam repente, atque ex oculis elapsam. His miraculis nunquam ab ipso elusa fides est : quin potius aucta arte quadam, nec abnuendi tale quidquam, nec palam affirmandi. Multa alia ejusdem generis, alia vera, alia assimilata, admirationis humanæ in eo juvene excesserant modum : quibus freta tunc civitas, ætati haudquaquam maturæ tantam molem rerum, tantumque imperium permisit. Ad eas copias, quas ex vetere exercitu Hispania habebat, quæque a Puteolis cum C. Nerone trajectæ erant, decem millia militum et mille equites adduntur ; et M. Junius Silanus proprætor adjutor ad res gerendas datus est. Ita cum triginta navium classe (omnes autem quinqueremes erant) ostiis tiberinis pro-

promontoire des Pyrénées, et prit terre à Empories, ville grecque, dont les habitants étaient originaires de la Phocée. Là, il ordonna à ses vaisseaux de le suivre par mer, et se rendit lui-même par terre à Tarragone, où il tint une assemblée composée des députations des peuples alliés, qui, au bruit de son arrivée dans la province, étaient accourues de toutes les parties de l'Espagne. Il tira ses vaisseaux sur la plage, et renvoya quatre galères de Marseille, qui l'avaient escorté par honneur. Puis il donna audience aux ambassadeurs des alliés, que tant de vicissitudes diverses tenaient en suspens, avec la grandeur d'âme d'un homme qui a la conscience de son mérite ; et, sans laisser échapper un seul mot d'orgueil, il mit dans tous ses discours autant de dignité que de persuasion.

XX. Parti de Tarragone pour aller visiter les villes alliées et les quartiers d'hiver de l'armée romaine, il donna de grands éloges aux soldats, qui, malgré les deux échecs terribles qu'ils avaient éprouvés coup sur coup avaient su conserver cette province, empêcher les ennemis de profiter de leur victoire, en les repoussant au delà de l'Èbre, et défendre fidèlement les alliés. Il avait toujours Marcius avec lui ; et la haute faveur dont il l'entourait, témoignait assez que l'envie ne lui faisait redouter aucun rival de gloire. Silanus remplaça Néron, et les nouvelles recrues furent mises en quartiers d'hiver. Scipion, après s'être porté en temps opportun partout où il était besoin, après avoir

fectus, præter oram tusci maris, Alpes atque gallicum sinum, et deinde Pyrenæi circumvectus promontorium, Emporiis, urbe græca (oriundi et ipsi a Phocæa sunt), copias exposuit : inde sequi navibus jussis, Tarraconem pedibus profectus, conventum omnium sociorum (etenim legationes ad famam adventus ejus ex omni se provincia effuderant) habuit ; naves ibi subduci jussit, remissis quatuor triremibus Massiliensium, quæ officii causa ab domo prosectæ fuerant. Responsa inde legationibus suspensis varietate tot casuum dare cœpit, ita elato ab ingenti virtutum suarum fiducia animo, ut nullum ferocis verbum excideret : ingensque omnibus quæ diceret, quum majestas inesset, tum fides.

XX. Profectus ab Tarracone, et civitates sociorum et hiberna exercitus adiit : collaudavitque milites, quod, duabus tantis cladibus deinceps icti, provinciam obtinissent : nec fructum secundarum rerum sentire hostes passi, omni cis Iberum agro eos arcuissent, sociosque cum fide tutati essent. Marcium secum habebat cum tanto honore, ut facile appareret, nihil minus, quam vereri, ne quis obstaret gloriæ suæ. Successit inde Neroni Silanus, et in hiberna novi milites deducti. Scipio, omnibus, quæ adeunda agendaque erant, mature adi-

pris toutes les mesures nécessaires, revint à Tarragone. Sa renommée n'était pas moindre chez les ennemis que parmi ses concitoyens et les alliés. Il s'y joignait je ne sais quel pressentiment de l'avenir, et les craintes qu'il inspirait paraissaient d'autant plus vives, qu'il était plus difficile de se les expliquer. Les généraux africains avaient leurs quartiers d'hiver séparés. Asdrubal, fils de Gisgon, était sur les côtes de l'Océan, vers Cadix; Magon, dans le milieu des terres, surtout au dessus des forêts de Castulon; Asdrubal, fils d'Amilcar, avait pris ses cantonnements près de l'Èbre, aux environs de Sagonte. Vers la fin de la campagne, qui vit la prise de Capoue, et dans laquelle Scipion passa en Espagne, la flotte carthaginoise qu'Annibal avait fait venir de Sicile à Tarente, pour couper les vivres à la garnison romaine, avait, il est vrai, fermé tous les passages du côté de la mer; mais sa croisière prolongée dans les mêmes parages affamait ses amis plus encore que ses ennemis mêmes. En effet, les habitants ne pouvaient recevoir autant de blé le long des côtes et dans les ports, dont la présence des Carthaginois ouvrait la libre communication, qu'en absorbait la flotte elle-même, composée d'un mélange confus de toutes sortes de gens; au contraire, la garnison romaine pouvait, sans recevoir de nouveaux subsides, vivre, à raison de son petit nombre, des approvisionnements faits à l'avance, tandis que les Tarentins et la flotte n'avaient pas assez des convois qui leur arrivaient. Enfin, les vaisseaux carthaginois mirent à la voile, et Tarente salua leur départ avec plus de plaisir encore que leur arrivée; mais la disette fut à peu près la même,

hispaniamque, Tarraconem concessit. Nihilominus minor fama apud hostes Scipionis erat, quam apud cives sociosque, et divinatio quædam futuri; quo minus ratio timoris reddi poterat oborti temere, majorem inferens metum. In hiberna diversi concesserant: Asdrubal Gisgonis usque ad Oceanum et Gades: Mago in mediterranea, maxime supra castulonensem saltum: Asdrubal, Amilcaris filius, proximus Ibero circa Saguntum hibernavit. Ætatis ejus extremo, quæ capta est Capua, et Scipio in Hispaniam venit, punica classis, ex Sicilia Tarentum accita ad arcendos commeatus præsidii romani, quod in arce tarentina erat, clauserat quidem omnes ad arcem a mari aditus; sed assidendo diutius artiorum annonam sociis, quam hosti, faciebat; non enim tantum subvehi oppidanis per pacata littora apertosque portus præsidio navium punicarum poterat, quantum frumenti classis ipsa turba navali mixta ex omni genere hominum absumebat; ut arcis præsidium etiam sine invecto (quia pauci erant) ex ante præparato sustentari posset: Tarentinis classique ne invectum quidem sufficeret. Tandem majore gratia, quam venerat, classis dimissa est; annona haud

parce que dès l'instant où la mer cessa d'être libre, les approvisionnements ne pouvaient plus parvenir jusqu'à la ville.

XXI. Sur la fin de la même campagne, M. Marcellus revint de la Sicile à Rome : le sénat, convoqué par le préteur C. Calpurnius, lui donna audience dans le temple de Bellone. Là, après avoir rendu compte de ce qu'il avait fait, il se plaignit avec douleur, moins en son nom pourtant, qu'en celui de ses soldats, de ce qu'après avoir terminé sa mission, il n'avait pas eu la liberté de ramener ses troupes; puis il sollicita le triomphe; mais il ne l'obtint pas. Il s'éleva de longues discussions à ce sujet : d'un côté, l'on demandait s'il était convenable de refuser le triomphe à un général qui le réclamait en personne, après qu'en son absence on avait ordonné des prières publiques pour célébrer les succès obtenus sous ses auspices; de l'autre, on objectait qu'ayant reçu l'ordre de remettre l'armée à son successeur (ce qui n'avait lieu que quand la guerre durait encore dans une province), il ne pouvait triompher, comme à la fin d'une expédition, surtout en l'absence des soldats, qui témoignent si cet honneur est ou non mérité. On prit un milieu entre ces deux partis, ce fut de lui accorder l'ovation. Les tribuns, autorisés par le sénat, proposèrent au peuple une loi qui conservait, pour le jour de l'ovation, le commandement militaire à M. Marcellus. La veille de cette cérémonie, il obtint sur le mont Albain les honneurs du grand triomphe; le lendemain, jour de l'ovation, il entra dans la ville, faisant porter devant lui un immense butin.

multum laxaverat : quia, remoto maritimo præsidio, subvehi frumentum non poterat.

XXI. Ejusdem ætatis exitu, M. Marcellus ex Sicilia provincia quum ad Urbem venisset, a C. Calpurnio prætore senatus ei ad ædem Bellonæ datus est; ibi quum de rebus a se gestis disseruisset, questus leniter non suam magis, quam militum, vicem, quod provincia confecta exercitum deportare non licuisset, postulavit, ut triumphanti urbem inire liceret; id non impetravit. Quum multis verbis actum esset, utrum minus conveniret, cujus nomine absentis, ob res prospere ductu ejus gestas, supplicatio decreta foret, et diis immortalibus habitus honos, ei præsentem negare triumphum : an, quem tradere exercitum successoribus jussissent (quod, nisi manente in provincia bello, non decerneretur), eum quasi debellato triumphare, quum exercitus testis meriti atque immeriti triumphum, abesset; medium visum, ut ovans urbem iniret. Tribuni plebis, ex auctoritate senatus, ad populum tulerunt, ut M. Marcello, quo die urbem ovans iniret, imperium esset. Pridie, quam urbem iniret, in monte Albano triumphavit; inde ovans multam præ se prædam in urbem intulit. Cum

Outre le tableau qui représentait la prise de Syracuse, on vit paraître des catapultes, des balistes, toutes sortes de machines de guerre, et les ornements qu'une longue paix et la magnificence royale avaient accumulés dans la ville, quantité de vases d'argent et d'airain artistement ciselés, de meubles somptueux, d'étoffes précieuses et de chefs-d'œuvre de sculpture, qui avaient décoré Syracuse, plus encore que les premières villes de la Grèce. Pour preuve de la victoire remportée sur les Carthagiinois, on fit avancer huit éléphants. Ce qu'il y avait de plus curieux c'était le Syracusain Sosis, l'Espagnol Méricus, qui précédaient Marcellus, avec des couronnes d'or sur la tête ; l'un avait, pendant la nuit, servi de guide aux Romains pour pénétrer dans Syracuse ; l'autre leur avait livré l'île et la garnison qui la défendait. Chacun d'eux eut pour récompense le droit de cité et cinq cents arpents de terre. La part de Sosis lui fut assignée dans la portion du territoire de Syracuse qui avait appartenu à ses rois, ou aux ennemis de Rome, avec une maison dans la ville, à son choix, parmi les propriétés de ceux que l'on avait punis selon les lois de la guerre. Méricus, et les Espagnols qui étaient passés avec lui du côté des Romains, obtinrent un domicile dans une des villes conquises, et des terres parmi les biens de ceux qui avaient abandonné la cause de Rome. M. Cornélius fut chargé de cette répartition, qu'il dut faire de la manière la plus convenable. On décerna, dans le même territoire, quatre cents arpents à Belligène, qui avait engagé Méricus à se déclarer pour les Romains. Après que Marcellus eut quitté la

simulacro captarum Syracusarum, catapultæ balistæque, et alia omnia instrumenta belli lata; et pacis diurnæ regiæque opulentiae ornamenta, argenti ærisque fabrefacti vis, alia supellex, pretiosaque vestis, et multa nobilia signa, quibus inter primas Græciæ urbes Syracusæ ornatae fuerant. Punicæ quoque victoriæ signum, octo ducti elephanti. Et non minimum fuit spectaculum cum coronis aureis præcedentes Sosis Syracusanus, et Mericus Hispanus; quorum altero duce nocturno Syracusas introitum erat; alter Nasum, quodque ibi præsidii erat, prodiderat. His ambobus civitas data et quingena jugera agri. Sosidi in agro syracusano, qui aut regius, aut hostium populi romani fuisset, et ædes Syracusis cujus vellet eorum, in quos belli jure animadversum esset: Merico Hispanisque, qui cum eo transierant, urbs agerque in Sicilia ex iis, qui a populo romano defecissent jussa dari. Id M. Cornelio mandatam, ut, ubi ei videretur, urbem agrumque eis assignaret. In eodem agro Belligeni, per quem illectus ad transitionem Mericus erat, quadringenta jugera agri decreta. Post profectionem ex Sicilia Marcelli, punica classis octo millia pe-

Sicile, la flotte carthaginoise y débarqua huit mille fantassins et trois mille cavaliers numides. Murgance se souleva en leur faveur : cette défection fut suivie de celle d'Hybla, de Marcella et de quelques autres places peu importantes. Alors les Numides, sous la conduite de Mutine, se répandaient par toute la Sicile, et portaient la dévastation sur les terres des alliés de la république. En outre l'armée romaine, irritée de ce qu'on ne lui avait permis ni de quitter la province avec son général, ni d'hiverner dans les villes, servait avec tiédeur, et il ne lui manquait qu'un chef pour passer du mécontentement à la rébellion. Le préteur M. Cornélius sut triompher de ces obstacles : il ramena les esprits en usant tantôt de douceur, tantôt de sévérité ; fit rentrer dans le devoir toutes les villes révoltées, et, parmi elles, assigna, d'après le sénatus-consulte, Murgance aux Espagnols, auxquels on devait cette ville et son territoire.

XXII. Les deux consuls avaient l'Apulie pour département ; mais comme Annibal et les Carthaginois inspiraient déjà moins de terreur, ils eurent ordre de tirer au sort l'Apulie et la Macédoine. La Macédoine échut à Sulpicius, qui alla y remplacer Lévinus. Fulvius fut appelé à Rome pour tenir les assemblées. Tandis qu'il présidait les comices consulaires, les jeunes gens de la centurie Véturia, qui devait voter la première, donnèrent leurs voix à T. Manlius Torquatus et à T. Otacilius. Déjà la multitude entourait Manlius, pour le féliciter d'un choix qui obtiendrait sans doute l'appro-

ditum, tria Numidarum equitum exposuit. Ad eos murgantinæ desciverunt terræ; secutæ defectionem earum Hybla et Macella sunt, et ignobiliores quædam aliæ. Et Numidæ, præfecto Mutine, vagi per totam Siciliam, sociorum populi romani agros urebant. Super hæc exercitus romanus iratus, partim quod cum imperatore non devectus ex provincia esset, partim quod in oppidis hibernare vetiti erant, segni fungebantur militia; magisque eis auctor ad seditionem, quam animus, deerat : inter has difficultates M. Cornelius prætor et militum animos, nunc consolando, nunc castigando, sedavit, et civitates omnes, quæ defecerant, in ditionem rededit : atque ex his Murgantiam Hispanis, quibus urbs agerque debebatur, ex senatusconsulto attribuit.

XXII. Consules, quum ambo Apuliam provinciam habèrent, minusque jam terroris a Pœnis et Annibale esset, sortiri jussi Apuliam Macedoniamque provincias. Sulpicio Macedonia evenit, isque Lævino successit. Fulvius, Romam comitiorum causa arcessitus, quum comitia consulibus rogandis haberet, prærogativa Veturia juniorum declaravit T. Manlium Torquatum et T. Otacilium. Manlius, qui præsens erat, gratulandi causa quum turba coiret, nec du-

bation de tout le peuple, lorsque ce Romain perce la foule, s'approche du tribunal du consul, le prie d'écouter quelques mots qu'il va prononcer, et de rappeler la centurie qui lui avait accordé son suffrage. Tout le monde était dans l'attente de ce qu'il allait demander, lorsqu'il alléguait, pour se récuser, la faiblesse de sa vue. « Ce serait le comble de l'impudence dans un pilote comme dans un général, si, contraints d'avoir recours aux yeux d'autrui pour se guider, ils demandaient qu'on leur confiât la vie et la fortune des autres. Il désirait donc que le consul renvoyât aux voix les jeunes gens de la centurie Véturia, et que l'on se souvint, pour l'élection des consuls, de la guerre qui désolait l'Italie, et des circonstances où se trouvait la république. Ses oreilles étaient encore frappées du bruit et du tumulte que les Africains avaient, depuis quelques mois, fait retentir jusqu'aux portes de Rome. » A ces mots, la centurie s'écria presque tout d'une voix, « que, loin de changer d'avis, elle maintenait sa première nomination. » Alors Torquatus : « Consul, je ne pourrais, dit-il, supporter la licence de vos mœurs, ni vous la sévérité de mon commandement. Retournez aux suffrages, et songez que les Carthaginois sont au sein de l'Italie, et que ces ennemis ont pour chef Annibal. » Les jeunes gens, frappés du ton imposant qu'a pris Manlius, et des applaudissements qu'a excités autour de lui l'admiration d'un tel refus, demandent aux consuls d'appeler les vieillards de la centurie. « Ils voulaient s'entendre avec les vieillards, et se régler sur leurs

bis esset consensus populi, magna circumfusus turba, ad tribunal consulis venit ; petitque, ut pauca sua verba audiret, centuriamque, quæ tulisset suffragium, revocari juberet. Erectis omnibus expectatione, quidam postulaturus esset, oculorum valetudinem excusavit. « Impudentem et gubernatorem et imperatorem esse, qui, quum alienis oculis ei omnia agenda sint, postulet sibi aliorum capita ac fortunas committi : proinde, si videretur, et redire in suffragium Veturiam juniorum juberet, et meminisset in consulibus creandis belli, quod in Italia sit, temporumque reipublicæ. Vixdum requiesse aures a strepitu et tumultu hostili, quo paucos ante menses assederint prope mœnia romana. » Post hæc, quum centuria frequens succlamasset, « nihil se mutare sententiæ, eosdemque consules dicturos esse ; » tum Torquatus, « Neque ego vestros, inquit, mores consul ferre potero, neque vos imperium meum. Redite in suffragium, et cogitate bellum punicum in Italia et hostium ducem Annibalem esse. » Tum centuria, et auctoritate mota viri et admirantium circa fremitu, petit a consule, ut Veturiam seniorum citaret : « Velle se cum majoribus natu colloqui, et ex auctoritate eorum consules dicere. » Citatis Veturiæ

conseils dans le choix des consuls. » On se rendit à leur désir, et l'on donna aux uns et aux autres le temps de conférer dans un endroit séparé de l'enceinte. Les vieillards indiquèrent trois candidats, deux illustrés déjà par les honneurs, Q. Fabius et M. Marcellus, et, si l'on voulait choisir un nouveau général contre les Carthaginois, M. Valérius Lévinus, qui, dans la guerre contre le roi Philippe, avait obtenu des succès sur terre et sur mer. Ensuite les vieillards se retirèrent, et les jeunes gens, après avoir été aux voix, nommèrent consuls M. Claudius Marcellus, tout brillant de la gloire dont venait de le couvrir la conquête de la Sicile, et M. Valérius, tous deux absents. Ce choix de la première centurie fut confirmé par toutes les autres. Que l'on tourne maintenant en ridicule les admirateurs du passé : certes, s'il y a une république de sages, fiction ingénieuse qui n'existe que dans l'imagination des philosophes, elle ne peut être composée ni de grands plus austères dans leurs principes et moins ambitieux, ni de citoyens plus dévoués au bon ordre. Mais que la centurie des jeunes gens ait voulu consulter les vieillards sur le choix des consuls, c'est ce qui paraît à peine vraisemblable dans ce siècle, où l'autorité paternelle a si peu d'influence et si peu d'empire sur les enfants.

XXIII. On tint ensuite les comices pour l'élection des préteurs. P. Manlius Vulson, L. Manlius Acidinus, C. Lætorius et L. Cincius Alimentus furent nommés. Après la clôture des comices, on reçut la nouvelle que T. Otacilius, qui, malgré son

senioribus, datum secreto in Ovili eum his colloquendi tempus. Seniores de tribus consulendam dixerunt esse, duobus jam plenis honorum, Q. Fabio et M. Marcello; et, si utique novum aliquem adversus Pœnos consulem creari vellent, M. Valerium Lævinum egregie adversus Philippum regem terra marique res gessisse. Ita de tribus consultatione data, senioribus dimissis, juniores suffragium ineunt. M. Claudium Marcellum, fulgentem tum Sicilia domita, et M. Valerium absentes consules dixerunt; auctoritatem prærogativæ omnes centuriæ secutæ sunt. Eludant nunc antiqua mirantes; non equidem, si qua sit sapientium civitas, quam docti fingunt magis, quam norunt, aut principes graviores temperantioresque a cupidine imperii, aut multitudinem melius moratam censeam fieri posse. Centuriam vero juniorum seniores consulere voluisse, quibus imperium suffragio mandaret, vix ut verisimile sit, parentum quoque hoc seculo vilis levisque apud liberos auctoritas fecit.

XXIII. Prætoria inde comitia habita. P. Manlius Vulso, et L. Manlius Acidinus, et C. Lætorius, et C. Cincius Alimentus creati sunt. Forte ita incidit, ut comitiis perfectis nuntiaretur, T. Otacilium, quem T. Manlio, nisi interpella-

absence, eût été donné pour collègue à T. Manlius, si l'ordre de l'élection n'avait pas été interrompu, venait de mourir en Sicile. Les jeux Apollinaires avaient été célébrés l'année précédente; comme le préteur Calpurnius proposait de les renouveler cette année, le sénat décréta que cette solennité annuelle aurait lieu à perpétuité. A la même époque, on vit et l'on annonça plusieurs prodiges. Dans le temple de la Concorde, la statue de la Victoire, élevée vers le sommet de l'édifice, fut frappée de la foudre, et renversée sur les Victoires placées au dessous des frises, où elle s'arrêta sans tomber jusqu'à terre. On apprit encore qu'à Anagnia et à Frégelles les murailles et les portes avaient été atteintes du feu du ciel; dans la place publique de Subertum, des ruisseaux de sang avaient coulé tout un jour; à Erétum, il était tombé une pluie de pierres; à Réate, une mule avait mis bas. En expiation de ces prodiges, on immola les grandes victimes; on ordonna des prières publiques pendant un jour entier, et une novemdiale solennelle. Quelques pontifes étaient morts cette année: on les remplaça, M'. Émilium Numida, décemvir des sacrifices, par M. Émilium Lépidus; M'. Pomponius Mathon, pontife, par C. Livius; et Sp. Carvilius, le premier des augures, par M. Servilius. Quant au pontife T. Otacilius Crassus, comme il était mort à la fin de son année, on ne lui donna point de successeur. C. Claudius, flamme de Jupiter, fut privé de son sacerdoce, pour avoir présenté en sens contraire les entrailles de la victime.

tus ordo comitorum esset, collegam absentem daturus fuisse videbatur populus, mortuum in Sicilia esse. Ludi Apollinares et priore anno fuerant, et, eo anno, ut fierent, referente Culpurnio prætore, senatus decrevit, ut in perpetuum voverentur. Eodem anno, prodigia aliquot visa nuntiataque sunt. In æde Concordiæ, Victoria, quæ in culmine erat, fulmine icta decussaquæ, ad Victorias, quæ in antefixis erant, hæsit, neque inde procidit. Et Anagnia et Frégellis nuntiatum est, murum portasque de cælo tactas: et in foro subertano sanguinis rivos per diem totum fluxisse, et Ereti lapidibus pluisse, et Reate mulam peperisse. Ea prodigia hostiis majoribus sunt procurata, et obsecratio in unum diem populo indicta, et novemdiale sacrum. Sacerdotes publici aliquot, eo anno, demortui sunt, novique suffecti: in locum M'. Æmilii Numidæ decemviri sacrorum M. Æmilium Lepidus, in locum M'. Pomponii Mathonis pontificis C. Livius: in locum Sp. Carvillii maximi auguris M. Servilius. T. Otacilius Crassus pontifex quia exacto anno mortuus erat, ideo nominatio in locum ejus non est facta. C. Claudius flamen dialis, quod exta perperam dederat, flaminio abiit.

XXIV. Vers le même temps, M. Valérius Lévinus, qui, dans des entretiens secrets, avait sondé les dispositions des principaux chefs étoliens, partit avec les bâtiments les plus légers de sa flotte, pour se rendre à l'assemblée de cette nation, qui avait été indiquée à dessein quelque temps auparavant. Là, il fit d'abord valoir la prise de Syracuse et de Capoue, comme preuves des succès obtenus par les Romains en Sicile et en Italie ; puis il ajouta « que Rome avait pour principe héréditaire de traiter ses alliés avec distinction : elle avait donné aux uns le droit de cité, privilège qui les rendait égaux aux Romains ; elle avait assuré aux autres des avantages qui leur faisaient préférer le titre de ses alliés à celui de citoyens. Les Étoliens tiendraient le premier rang parmi les alliés d'outremer, s'ils étaient les premiers à faire alliance avec la république : Philippe et les Macédoniens étaient pour eux des voisins redoutables ; mais déjà il avait abattu leur puissance et leur orgueil ; et il les réduirait à évacuer les villes enlevées aux Étoliens, et à trembler pour la Macédoine même. Quant aux Acarnaniens, que l'Étolie voyait avec peine comme des membres séparés de la grande famille, il s'engageait à les contraindre de rentrer dans leur ligue et dans leur dépendance. » Telles furent les paroles et les promesses du général romain ; elles furent appuyées par Scopas, alors premier magistrat des Étoliens, et par Dorymaque, un de leurs principaux chefs, qui exaltèrent la puissance et la majesté du peuple romain, d'une manière plus persuasive en ce qu'elle était plus

XXIV. Per idem tempus, M. Valerius Lævinus, tentatis prius per secreta colloquia principum animis, ad indictum ante ad id ipsum concilium Ætolorum classe expedita venit. Ubi quum Syracusas Capuamque captam, in fidem in Sicilia Italiaque rerum secundarum, ostentasset, adjecissetque, « jam inde a majoribus traditum morem Romanis colendi socios, ex quibus alios in civitatem atque æquum secum jus accepissent, alios in ea fortuna haberent, ut socii esse, quam cives, mallent. Ætolos eo in majore futuros honore, quod gentium transmarinarum in amicitiam primi venissent. Philippum eis et Macedonas graves accolos esse ; quorum se vim ac spiritus et jam fregisse, et eo redacturum esse, ut non his modo urbibus, quas per vim ademissent Ætolis, excedant, sed ipsam Macedoniam infestam habeant. Et Acarnanas, quos ægre ferrent Ætoli a corpore suo diremptos, restitutum se in antiquam formulam jurisque ac ditionis eorum. » Hæc, dicta promissaque ab romano imperatore, Scopas, qui tum prætor gentis erat, et Dorymachus, princeps Ætolorum, affirmaverunt auctoritate sua, minore cum verecundia et majore cum fide vim majestatemque populi romani extollentes : maxime tamen spes potiundæ mo-

désintéressée : mais le motif qui détermina surtout les Étoliens, fut l'espoir que l'Acarnanie reconnaîtrait leurs lois. On stipula donc les conditions auxquelles ils seraient reçus dans l'amitié et dans l'alliance de Rome. Une clause additionnelle portait « que les Éléens, les Lacédémoniens, Attale, roi d'Asie, Pleuratus et Scerdilédus, princes de Thrace et d'Illyrie, seraient libres d'accéder au traité. » Les Étoliens devaient entrer aussitôt en guerre avec Philippe par terre, et les Romains leur fournir un secours de vingt quinquérèmes au moins. Tout le pays à conquérir entre Corcyre et l'Étolie, villes, maisons, territoires, appartiendraient aux Étoliens ; tout le reste du butin formerait la part des Romains, qui prenaient l'engagement d'assurer à leurs alliés la possession de l'Acarnanie. Si les Étoliens faisaient la paix avec Philippe, ils auraient à stipuler qu'elle ne serait pleinement ratifiée qu'autant que le roi cesserait toute hostilité contre les Romains, contre leurs alliés et les pays de leur dépendance. De même, si le peuple de Rome venait à faire alliance avec Philippe, une des clauses expresses du traité porterait qu'il ne pourrait déclarer la guerre ni aux Étoliens, ni à leurs alliés. » Ces conventions ainsi arrêtées furent inscrites, deux ans après, dans le temple d'Olympie par les Étoliens, et par les Romains dans le Capitole, pour être consacrées par des monuments religieux. La cause de ce retard fut le séjour prolongé des ambassadeurs Étoliens à Rome. Mais ce délai n'empêcha pas les opérations de commencer. Les Étoliens prirent aussitôt les armes contre Phi-

vebat Acarnaniæ. Igitur conscriptæ conditiones, quibus in amicitiam societatemque populi romani venirent : additumque, « ut, si placeret vellentque, eodem jure amicitiae Elei, Lacedæmonique, et Attalus, et Pleuratus, et Scerdilædus essent (Asiæ Attalus, hi Thracum et Illyriorum reges). Bellum ut extemplo Ætoli cum Philippo terra gererent. Navibus ne minus viginti quinquere mis adjuvaret Romanus. Urbium Corcyræ tenus ab Ætolia incipienti solum tectaque, et muri cum agris Ætolorum ; alia omnis præda populi romani esset. Darentque operam Romani, ut Acarnaniam Ætoli haberent. Si Ætoli pacem cum Philippo facerent, fœderi adscriberent, ita ratam eorum pacem, si Philippus arma ab Romanis sociisque, quinque eorum ditionis essent, abstinisset. Item, si populus romanus fœdere jungeretur regi, ut caveret, ne jus ei belli inferendi Ætolis sociisque eorum esset. » Hæc convenerunt, conscriptaque biennio post Olympiæ ab Ætolis, in Capitolio ab Romanis, ut testata sacratis monumentis essent, sunt posita. Moræ causa fuerant retenti Romæ diutius legati Ætolorum. Nec tamen impedimento id rebus gerendis fuit ; et Ætoli extemplo moverunt adversus Philippum bellum, et Lævinus Zacynthum (parva insula est propinqua

lippe, et Lévinus s'empara, dans le voisinage de l'Étolie, de la petite île de Zante, et de sa capitale, qui porte le même nom, sans pouvoir toutefois réduire la citadelle, et soumit aux Étoliens Œniade et Nasos, villes d'Acarnanie. Pensant alors que Philippe était trop occupé dans son pays pour songer à l'Italie, aux Carthaginois et à ses engagements avec Annibal, il se retira lui-même à Corcyre.

XXV. Philippe apprit la défection des Étoliens à Pella, où il était en quartiers d'hiver. Dans l'intention de porter la guerre en Grèce au commencement du printemps, et afin de protéger la Macédoine contre les attaques de l'Illyrie et des places voisines, il fit une irruption soudaine sur les frontières des Oriciens et des Apolloniates; ces derniers tentèrent une sortie; mais il les repoussa jusque dans leurs murs, où ils rentrèrent saisis d'épouvante et d'effroi. Après avoir dévasté les contrées qui bordent l'Illyrie, il tourna avec la même promptitude contre la Pélagonie, d'où il alla prendre une ville des Dardaniens, située en Macédoine, et qui pouvait leur donner passage dans son royaume. Après ces rapides expéditions, songeant à la guerre qu'il allait avoir contre les Étoliens unis aux Romains, il descendit en Thessalie, par la Pélagonie, la Lyncestide et la Bottiée. Il espérait décider ces peuples à prendre avec lui les armes contre les Étoliens: il laisse donc Persée aux gorges de la Thessalie, avec quatre mille hommes, afin de leur en fermer l'entrée; pour lui, avant de se trouver engagé dans des affaires plus importantes,

Ætolia: urbem unam eodem, quo ipsa est, nomine habet; eam præter arcem (cepit) et Œniadas Nasumque Acarnanum captas Ætolis contribuit. Philippum quoque satis implicatum bello finitimo ratus, ne Italiam Pœnosque et pacta cum Annibale posset respicere, Corcyram ipse se recepit.

XXV. Philippo Ætolorum defectio Pellæ hibernanti allata est; itaque, quia primo vere moturus exercitum in Græciam erat, Illyrios finitimasque eis urbes alterno metu quietas ut Macedonia haberet, expeditionem subitam in Oricorum atque Apolloniaticum fines fecit: egressosque Apolloniaticas, cum magno terrore atque pavore, compulit intra muros. Vastatis proximis Illyrici, in Pelagoniam eadem celeritate vertit iter: inde Dardanorum urbem, sitam in Macedonia, transitum Dardanis facturam, cepit. His raptim actis, memor ætolicæ junctique cum eo romani belli, per Pelagoniam, et Lynceum, et Bottiæam, in Tessaliam descendit. Ad bellum secum adversus Ætolos capessendum incitari posse homines credebat: et, relicto ad fauces Thessaliæ Perseo cum quatuor millibus armatorum ad arcendos aditu Ætolos, ipse, priusquam majoribus occuparetur rebus, in Macedoniam, atque inde in Thraciam exer-

il conduit son armée en Macédoine, puis dans la Thrace et dans la Médique. Cette nation avait pour habitude de faire des incursions dans la Macédoine, aussitôt que le roi, occupé d'une guerre étrangère, laissait ses États sans défense. Il se mit donc à ravager les terres de Phragandes, et vint assiéger Jamphorina, capitale et clef de la Médique. Scopas, à la nouvelle que le roi, parti pour la Thrace, poursuit avec vigueur cette expédition, fait prendre les armes à toute la jeunesse étolienne, et se dispose à porter la guerre dans l'Acarnanie : cette nation, inférieure en forces, affaiblie déjà par la perte d'OËniade et de Nasos, et de plus menacée des armes romaines, ne prend plus conseil que du désespoir pour se mettre en état de défense. Les habitants envoient d'abord en Épire leurs femmes, leurs enfants et les vieillards au dessus de soixante ans ; tout le reste, depuis quinze jusqu'à soixante ans, jure de ne rentrer que vainqueur dans sa patrie, et de ne recevoir dans aucune ville, dans aucune maison, ni à table, ni près de ses dieux lares, quiconque sortirait vaincu du champ de bataille. Des imprécations terribles sont fulminées contre ceux des citoyens qui violeraient ce serment ; les prières les plus saintes sont adressées, à ce sujet, aux Épirotes, leurs voisins et leurs hôtes ; ils les supplient également de renfermer dans le même tombeau tous ceux qui mourront les armes à la main, et de graver cette inscription sur leur tombe : *Ci gisent les Acarnaniens, qui, attaqués contre toute justice par les Étoliens, sont morts en combattant pour la patrie.* Animés

ciŭm ac Mædos duxit. Incurrere ea gens in Macedoniam solita erat, ubi regem occupatum externo bello, ac sine præsidio esse regnum sensisset. Ad Phragandas igitur vastare agros, et urbem Jamphorinam, caput arcemque Mædicæ, oppugnare cœpit. Scopas, ubi profectum in Thraciam regem occupatumque ibi bello audivit, armata omni juventute Ætolorum, bellum inferre Acarnaniæ parat. Adversus quod Acarnanum gens et viribus impar, et jam Æniadas Nasumque amissa cernens, romanaque insuper arma ingruere, ira magis instruit, quam consilio, bellum. Conjugibus liberisque et senioribus supra sexaginta annos in propinquam Epirum missis, ab quindecim ad sexaginta annos conjurant, nisi victores, se non redituros. Qui victus acie excessisset, eum ne quis urbe, tecto, mensa, lare reciperet, diram execrationem in populares, obstestationem quam sanctissimam potuerunt adversus hospites, composuerunt; precatique simul Epirotas sunt, ut, qui suorum in acie cecidissent, eos uno tumulo confegerent, adhiberentque humatis titulum : HIC SITI SUNT ACARNANES, QUI, ADVERSUS VIM ATQUE INJURIAM ÆTOLORUM PRO PATRIA PUGNANTES, MORTEM OCCUBUERUNT. Per hæc incitatis animis, castra in extremis finibus suis

par les dispositions qu'ils ont faites, ils marchent au devant de l'ennemi, et viennent camper sur leurs frontières. Les courriers qu'ils envoient à Philippe pour l'informer des extrémités auxquelles ils sont réduits, forcèrent ce prince de renoncer à l'expédition qu'il avait entreprise, à l'avantage d'avoir reçu la soumission de Jamphorina, et aux autres succès qu'il avait obtenus. La résolution désespérée des Acarnaniens avait déjà ralenti l'ardeur des Étoliens; l'arrivée de Philippe les obligea bientôt à rentrer sur leur territoire. Philippe, qui, pour prévenir la ruine des Acarnaniens, avait marché à grandes journées, n'alla pas plus loin que Dium : là, il sut que les Étoliens avaient quitté l'Acarnanie, et retourna lui-même à Pella.

XXVI. Au commencement du printemps, Lévinus, parti de Corcyre avec sa flotte, doubla le promontoire de Leucate, et se rendit à Naupacte, d'où il manda à Scopas et aux Étoliens de venir le joindre devant Anticyre. Cette ville est située dans la Locride, à la gauche de ceux qui entrent dans le golfe de Corinthe, à peu de distance de Naupacte, qu'on s'y rende par terre ou par mer. Après trois jours environ, Anticyre fut investie de toutes parts. Elle fut pressée plus vivement du côté de la mer, parce que les Romains, chargés de cette attaque, avaient à bord toutes les machines nécessaires. Aussi, peu de jours après, elle se rendit, et fut remise aux Étoliens; le butin, d'après le traité, devint le partage des Romains. Là, Lévinus reçut la lettre qui

obvia hosti posuerunt; nuntiis ad Philippum missis, quanto res in discrimine esset, omittere Philippum, id quod in manibus erat, coegerunt bellum, Jamphorina per deditionem recepta, et prospero alio successu rerum Ætolorum impetum tardaverat primo conjurationis fama acarnanicæ: deinde auditus Philippi adventus, regredi etiam in intimos coegit fines. Nec Philippus, quamquam, ne opprimerentur Acarnanes, itineribus magnis ierat, ultra Dium est progressus; inde, quum audisset reditum Ætolorum ex Acarnania, et ipse Pellam rediit.

XXVI. Lævinus, veris principio a Corcyra profectus navibus, superato Leucata promontorio, quum venisset Naupactum, Anticyram inde se petiturum edixit, ut præsto ibi Scopas Ætolique essent. Sita Anticyra est in Locride læva parte sinum corinthiacum intrantibus; breve terra iter eo, brevis navigatio ab Naupacto est. Tertio ferme post die, utrinque oppugnari cœpta est. Gravior a mari oppugnatio erat; quia et tormenta machinæque omnis generis in navibus erant, et Romani inde oppugnabant. Itaque intra paucos dies recepta urbs per deditionem Ætolis traditur; præda ex pacto Romanis cessit. Litteræ Lævino redditæ, consulem eum absentem declaratum, et successorem venire

lui apprenait sa nomination au consulat en son absence, et l'arrivée prochaine de P. Sulpicius, son successeur. Mais, attaqué par une longue maladie, il revint à Rome plus tard qu'on ne l'y attendait. M. Marcellus, qui avait pris possession du consulat aux ides de mars, convoqua, ce jour-là, les sénateurs, mais seulement pour la forme, et déclara « qu'en l'absence de son collègue, il ne traiterait aucune affaire relative à la république ou aux départements des généraux. Il savait que beaucoup de Siciliens étaient retirés aux environs de Rome, dans les maisons de plaisance de ses ennemis ; mais, loin de les empêcher de débiter hautement dans la ville leurs imputations calomnieuses, il leur donnerait à l'instant audience en plein sénat, s'ils n'eussent affecté de répandre qu'ils craignaient de parler contre le consul en l'absence de son collègue. Aussitôt que Lévinus serait arrivé, il ne laisserait rien faire, avant que les Siciliens eussent été entendus dans le sénat. M. Cornélius avait, pour ainsi dire, fait contre lui une levée d'accusateurs dans toute la Sicile, et les avait envoyés en foule à Rome ; s'il remplissait la ville de lettres mensongères, s'il disait que la guerre subsistait toujours en Sicile, c'était pour rabaisser la gloire d'un rival. » Le consul, qui, ce jour-là, avait fait preuve de modération, leva la séance ; et toutes les affaires paraissaient devoir être suspendues jusqu'à l'arrivée de l'autre consul. L'oisiveté, selon l'ordinaire, donna un libre cours aux rumeurs populaires ; on se plaignait « de la durée de

P. Sulpicium ; ceterum, diurno ibi morbo implicitus, serius spe omnium Romam venit. M. Marcellus, quum idibus martiis ¹ consulatum inisset, senatum, eo die, moris modo causa, habuit : professus, « nihil se, absente collega, neque de republica, neque de provinciis, acturum. Scire se, frequentes Siculos prope Urbem in villis obtrectatorum suorum esse ; quibus tantum abesse, ut per se non liceat palam Romæ crimina edita fictaque ab inimicis vulgare, ut, ni simularent, aliquem sibi timorem absente collega, dicendi de consule esse, ipse eis extemplo daturus senatum fuerit. Ubi quidem collega venisset, non passurum quidquam prius agi, quam ut Siculi in senatum introducantur. Delectum prope a M. Cornelio per totam Siciliam habitum, ut quam plurimi questum de se Romam venirent ; eundem litteris falsis urbem implese, bellum in Sicilia esse, ut suam laudem minuât. » Moderati animi gloriam, eo die, adeptus consul, senatum dimisit ; ac prope justitium omnium rerum futurum videbatur, donec alter consul ad urbem venisset. Otium, ut solet, excitavit plebis rumores : « belli diurnitatem, et vastatos agros circa

¹ U. C. 542. A. C. 210.

la guerre, de la dévastation des campagnes voisines de Rome, qu'Annibal avait traversées dans sa marche incendiaire ; les levées avaient épuisé l'Italie ; presque pas une année qui ne fût signalée par le massacre des armées romaines ; et l'on venait de nommer deux consuls belliqueux, bouillants et fiers, qui, au sein même de la paix, étaient capables de troubler la république, bien loin de la laisser respirer en temps de guerre. »

XXVII. Ces plaintes furent interrompues par un incendie qui éclata sur plusieurs points autour du Forum, la nuit d'avant la fête de Minerve. Le feu dévora les sept boutiques sur l'emplacement desquelles on a depuis construit les cinq neuves, et qui sont occupées par des orfèvres. Il s'étendit ensuite aux édifices particuliers, qui aujourd'hui ont fait place à des portiques, puis aux prisons publiques, au marché au poisson, au vestibule de l'ancien palais des rois. Le temple de Vesta eût été la proie des flammes sans le zèle de treize esclaves, qui furent rachetés aux dépens de l'État, et obtinrent la liberté. Le feu dura une nuit et un jour entiers ; et une preuve certaine que ce malheur fut l'effet d'un complot, c'est que la flamme s'était élevée en même temps de plusieurs endroits divers. Aussi le consul, d'après l'autorisation du sénat, déclara dans l'assemblée du peuple, que ceux qui feraient connaître les coupables, auraient pour récompense une somme d'argent, s'ils étaient libres ; la liberté, s'ils étaient esclaves. Cette promesse engagea un esclave, nommé Mannus, à dénoncer, comme auteurs de l'incendie, « les Cala-

urbem, qua infesto agmine isset Annibal, et exhaustam delectibus Italiam, et prope quotannis exercitus cæsos » querebantur ; « et consules bellicosos ambo, viros acres nimis et feroces, creatos, qui vel in pace tranquilla bellum excitare possent, nedum in bello respirare civitatem forent passuri.

XXVII. Interruptit hos sermones nocte, quæ pridie Quinquatrus fuit, pluribus simul locis circa Forum incendium ortum ; eodem tempore, septem tabernæ, quæ postea quinque, et argentariæ, quæ nunc novæ appellantur, arserunt. Comprehensa postea privata ædificia ; neque enim tum basilicæ erant : comprehensæ lautumiæ, forumque piscatorium, et atrium regium. Ædes Vestæ vix defensa est tredecim maxime servorum opera, qui in publicum redempti ac manumissi sunt ; nocte ac die continuatum incendium fuit. Nec ulli dubium erat, humana id fraude factum esse, quod pluribus simul locis, et iis diversis, ignes coorti essent. Itaque consul ex auctoritate senatus prononcione edixit, qui, quorum opera id conflatum incendium, profiteretur, præmium fore, libero pecuniam, servo libertatem. Eo præmio inductus Campanorum Calaviorum servus (Mannus ei nomen erat) indicavit, « dominos et

vius, ses maîtres, et cinq autres jeunes gens des premières familles de Capoue, dont les pères avaient été frappés de la hache par ordre de Q. Fulvius. Ils avaient l'intention de mettre le feu ailleurs, si l'on ne s'assurait de leurs personnes. » On les arrêta, eux et tous leurs esclaves ; ils essayèrent d'abord de rendre suspects le dénonciateur et sa déposition : « La veille, cet esclave battu de verges s'était échappé de chez ses maîtres ; par ressentiment, par légèreté, il avait saisi l'occasion qu'il devait au hasard de forger cette accusation. » Mais lorsque l'esclave, confronté avec eux, soutint en leur présence sa déposition, lorsqu'on eut commencé à appliquer à la torture, au milieu du Forum, les instruments de leur crime, ils firent tous des aveux, et furent exécutés avec les esclaves leurs complices. Mannus reçut pour récompense la liberté et vingt mille livres d'airain. Le consul Lévinus, à son passage près de Capoue, fut entouré d'une foule de Campaniens qui le suppliaient, avec larmes, de leur permettre de se rendre à Rome, pour conjurer le sénat, s'il n'était pas inflexible, de ne point consommer leur perte, et de ne pas laisser Q. Fulvius effacer entièrement le nom de Capoue. Fulvius répondit « qu'il n'avait point d'inimitié personnelle contre les Campaniens ; mais qu'il les haïssait comme les ennemis de la république, et qu'il les traiterait comme tels, tant qu'il leur verrait la même animosité contre le peuple romain. Point de nation, point de peuple dans l'univers plus acharné contre Rome. S'il les tenait renfermés dans leurs murailles, c'est que ceux qui

quinque prætera juvenes nobiles Campanos, quorum parentes a Q. Fulvio securi percussi erant, id incendium fecisse ; vulgoque facturos alia, ni comprehendantur. » Comprehensi ipsi familiæque eorum ; et primo elevabatur index indiciumque : « pridie eum verberibus castigatum ab dominis discessisse, per iram ac levitatem ex re fortuita crimen commentum ; » ceterum ut coram coarguebantur, et quæstio ex ministris facinoris Foro medio haberi cœpta est, fessi omnes, atque in dominos servosque conscios animadversum est ; indici libertas data, et viginti millia æris. Consuli Lævino Capuam prætereunti circumfusa multitudo Campanorum est, obsecrantium cum lacrymis, ut sibi Romam ad senatum ire liceret, oratum, si qua misericordia tandem flecti possent, ne se ad ultimum perditum irent, nomenque Campanorum a Q. Flacco deleri sinerent. Flaccus, « sibi privatam simultatem cum Campanis, » negare, « ullam esse : publicas inimicitias et hostiles esse, et futuras, quoad eo animo esse erga populum romanum sciret ; nullam enim in terris gentem esse, nullum infestiores populum nomini romano. Ideo se mœnibus inclusos tenere eos : quia, si qui evasissent aliqua, velut feras bestias per agros va-

étaient parvenus à s'enfuir se répandaient dans la campagne comme des bêtes farouches, déchirant, égorgeant tout ce qui s'offrait à eux. Les uns s'étaient réfugiés auprès d'Annibal, les autres étaient partis pour Rome, afin de l'incendier. Le consul trouverait dans le Forum à demi brûlé des traces de leurs forfaits. Leur fureur avait attaqué le temple de Vesta, ses feux éternels, et, jusque dans son sanctuaire, le Palladium, ce gage fatal de la durée de l'empire. Il ne croyait point sûr de permettre aux Campaniens l'entrée de Rome. » Lévinus leur accorda la liberté de l'y suivre, mais en les obligeant de jurer à Flaccus qu'ils reviendraient à Capoue, cinq jours après avoir reçu la réponse du sénat. Entouré de cette multitude, que grossirent encore les Siciliens et les Étoliens qui vinrent à sa rencontre, Lévinus fit son entrée à Rome, amenant, pour accusateurs de deux généraux devenus fameux par la prise de deux villes célèbres, ceux qu'ils avaient vaincus dans les combats. Avant tout cependant les consuls mirent en délibération des objets d'intérêt public et la fixation des départements.

XXVIII. Lévinus exposa alors dans quelle situation il avait laissé la Macédoine, la Grèce, l'Étolie, l'Acarnanie, la Locride, et ce qu'il avait fait sur terre et sur mer dans ces contrées. « Au moment où Philippe allait porter la guerre dans l'Étolie, il l'avait repoussé en arrière dans la Macédoine et jusqu'au fond de ses États ; on pouvait donc rappeler la légion destinée à le combattre ; la flotte suffirait pour lui fermer l'entrée de l'Italie. » Tel

gari, et lamare, et trucidare, quodcumque obvium detur. Alios ad Annibalem transfugisse, alios ad Romam incendendam profectos ; inventurum in semiusto Foro consulem vestigia sceleris Campanorum. Vestæ ædem petitam, et æternos ignes, et conditum in penetrali fatale pignus imperii romani. Se minime censere tutum esse, Campanis potestatem intrandi romana mœnia fieri. » Lævinus Campanos, jurejurando a Flacco adactos, quinto die, quam ab senatu responsum accepissent, Capuam redituros, sequi se Romam jussit. Hac circumfusus multitudine, simul Siculis obviam egressis Ætolisque Romam præivit, clarissimarum urbium excidio celeberrimis viris victos bello accusatores in urbem adducens. De republica tamen primum ac de provinciis ambo consules ad senatum retulere.

XXVIII. Ibi Lævinus, quo statu Macedonia et Græcia, Ætoli, Acarnanes Locrique essent, quasque ibi res ipse egisset terra marique, exposuit. » Philippum, inferentem bellum Ætolis, in Macedoniam retro ab se compulsus, ad intima penitus regni abisse, legionemque inde deduci posse : classem satis esse ad arcendum Italia regem. » Hæc de se deque provincia cui præfuerat.

fut le compte qu'il rendit de sa conduite et des pays où il avait commandé. On s'occupa ensuite du partage des provinces entre les deux consuls. Le sénat décréta « que l'un des deux resterait en Italie, pour y faire la guerre contre Annibal; et que l'autre, à la tête de la flotte, qui avait été sous les ordres de T. Otacilius, occuperait la Sicile avec le préteur L. Cincius. » On leur donna les deux armées qui se trouvaient dans l'Étrurie et dans la Gaule, et qui formaient quatre légions; les deux légions urbaines de l'année précédente passèrent en Étrurie, et les deux que le consul Sulpicius avait dirigées, furent envoyées dans la Gaule, pour y servir sous un lieutenant dont on laissait le choix au consul qui aurait le département de l'Italie. On prorogea pour un an l'autorité à C. Calpurnius, dont la préture venait d'expirer, et qui allait en Étrurie; on fit de même pour Q. Fulvius, qu'on laissa dans la Campanie. On décida de réduire le chiffre des soldats, citoyens et alliés, en sorte que de deux légions on en fit une seule, composée de cinq mille fantassins, et de trois cents cavaliers; on licencia ceux qui avaient un grand nombre de campagnes. Parmi les alliés, on ne conserva que sept mille hommes d'infanterie, et trois cents chevaux, et l'on eut pareillement égard à l'ancienneté des services, en réformant le reste. Cn. Fulvius, consul de l'année précédente, fut continué dans le gouvernement de l'Apulie, avec la même armée: rien ne fut changé pour lui; seulement on prorogea pour un an ses pouvoirs. P. Sulpicius, son collègue, reçut ordre de licencier tout

Consulium de provinciis communis relatio fuit: decrevere patres, « Ut alteri consulum Italia bellumque cum Annibale provincia esset: alter classem, cui T. Otacilius præfuisset, Siciliamque provinciam cum L. Cincio prætore obtineret. » Exercitus eis duo decreti, qui in Etruria Galliaque essent; eæ quatuor erant legiones; urbanæ duæ superioris anni in Etruriam; duæ, quibus Sulpicius consul præfuisset, in Galliam mitterentur. Galliæ et legionibus præesset, quem consul, cujus Italia provincia esset, præfecisset. In Etruriam C. Calpurnius, post præturam prorogato in annum imperio, missus; et Q. Fulvio Capua provincia decreta, prorogatumque in annum imperium. Exercitus civium sociorumque minui jussus, ut ex duabus legionibus una legio, quinque millia peditum et trecenti equites essent; dimissis, qui plurima stipendia haberent: et sociorum septem millia peditum et trecenti equites relinquerentur, eadem ratione stipendiorum habita in veteribus militibus dimittendis. Cn. Fulvio consuli superioris anni, nec de provincia Apulia, nec de exercitu, quem habuerat, quidquam mutatum: tantum in annum prorogatum imperium est. P. Sulpicius collega ejus omnem exercitum, præter socios navales, jussus dimittere

son corps, à l'exception des alliés qui servaient sur la flotte. Le consul, qui allait prendre possession de la Sicile, devait aussi, à son arrivée dans l'île, mettre à la retraite l'armée qui avait eu M. Cornélius pour chef. Le préteur L. Cincius eut, pour occuper la Sicile, les soldats de Cannes, qui formaient à peu près deux légions. Le préteur P. Manlius Vulson obtint le commandement de la Sardaigne avec les deux légions que L. Cornélius y avait eues l'année d'aparavant. Les consuls furent autorisés à lever dans Rome des légions, mais avec défense d'enrôler aucun des soldats qui avaient servi sous M. Claudius, sous M. Valérius et sous Q. Fulvius, de manière que la république n'eût sur pied, cette année-là, que vingt-une légions.

XXIX. Ces dispositions arrêtées, les consuls tirèrent au sort les provinces. La Sicile et le commandement de la flotte échurent à Marcellus; Lévinus eut pour département l'Italie et la guerre contre Annibal. Les Siciliens, qui se tenaient dans le vestibule, n'eurent pas plus tôt aperçu les consuls, et appris cet arrêt du destin, qu'ils en furent frappés, comme d'une seconde prise de Syracuse. Leurs gémissements et leurs voix lamentables attirèrent tous les regards, et donnèrent lieu à plus d'un commentaire. Vêtus d'habits de deuil, ils entouraient les sénateurs, en protestant « que chacun d'eux abandonnerait et sa patrie et la Sicile entière, si Marcellus y revenait avec le commandement. Implacable avant d'avoir jamais eu aucun sujet de leur en vouloir, que ne ferait-il pas aujourd'hui qu'il serait irrité des

est. Item ex Sicilia exercitus, cui M. Cornelius præset, ubi consul in provinciam venisset, dimitti jussus. L. Cincio prætori ad obtinendam Siciliam cannenses milites dati, duarum instar legionum. Totidem legiones in Sardiniam P. Manlio Vulsoni prætori decretæ, quibus L. Cornelius in eadem provincia, priore anno, præferat. Urbanas legiones ita scribere consules jussi, ne quem militem facerent, qui in exercitu M. Claudii, M. Valerii, Q. Fulvii, fuissent; neve, eo anno, plures, quam una et viginti, romanæ legiones essent.

XXIX. His senatusconsultis perfectis, sortiti provincias consules. Sicilia et classis Marcello, Italia cum bello adversus Annibalem Lævino evenit. Quæ sors, relut iterum captis Syracusis, ita exanimavit Siculos, expectatione sortis in consulum conspectu stantes, ut comploratio eorum flebilesque voces et extemplo oculos hominum converterent, et postmodo sermones præbuerint. Circumibant enim senatum cum veste sordida, affirmantes, « se non modo suam quemque patriam, sed totam Siciliam, relicturos, si eo Marcellus iterum cum imperio redissent. Nullo suo merito eum ante implacabilem in se fuisse: quid iratum, quod Romam de se questum venisse Siculos sciat, facturum? Obrui

plaintes portées contre lui à Rome par les Siciliens ? Il valait mieux pour l'île être engloutie par les feux de l'Etna, ou submergée par les flots, que d'être livrée à un ennemi qui ne pouvait que la trouver coupable. » Ces plaintes avaient d'abord retenti dans les maisons des grands ; la compassion les avait répétées ; la jalousie qu'excitait Marcellus les envenimait encore ; enfin elles parvinrent jusque dans le sénat. On proposa donc aux consuls de consulter les sénateurs sur l'échange de leurs provinces. Marcellus répondit que « si les Siciliens avaient été déjà entendus dans l'assemblée, il serait d'un avis fort différent : mais pour ôter, en ce jour, tout prétexte de dire que la crainte empêchait les Siciliens de se plaindre d'un consul, qui allait devenir l'arbitre de leur destin, il était prêt, si la chose était indifférente à son collègue, à changer avec lui de département. Il pria seulement le sénat de ne point se prononcer d'avance ; car, s'il eût été injuste de laisser le choix à son collègue, sans consulter le sort, ne serait-ce pas une injustice plus criante, ou plutôt un véritable affront, que de lui enlever la province qui lui était échue, pour la confier à Lévinus ? » Les sénateurs exprimèrent leur vœu plutôt que leur volonté ; et, après la séance, l'échange eut lieu entre les deux consuls, sans autre arrêt que celui de la destinée qui entraînait Marcellus vers Annibal ; afin qu'ayant eu le premier la gloire de le vaincre à une époque désastreuse pour la république, il fût, dans un temps où Rome était partout triomphante, le dernier des généraux romains qui succombât pour illustrer le Carthaginois.

Etnæ ignibus, aut mergi treto, satius illi insulæ esse, quam velut dedi noxæ inimico. Hæ Sicularum querelæ, domos primum nobilium circumlatæ, celebratæque sermonibus, quos partim misericordia Sicularum, partim invidia Marcelli excitabat, in senatum etiam pervenerunt. Postulatum a consulibus est, ut de permutandis provinciis senatum consulerent. Marcellus, « si jam auditi ab senatu Siculi essent, aliam forsitan futuram fuisse sententiam suam, » dicere ; « nunc, ne quis timore frenari eos dicere posset, quo minus de eo libere querantur, in cujus potestate mox futuri sint, si collegæ nihil intersit, mutare se provinciam paratum esse ; deprecari senatus præjudicium ; nam, quum extra sortem sortem collegæ optionem dari provinciæ iniquum fuerit, quanto majorem injuriam, immo contumeliam esse, sortem suam ad eum transferri ? » Ita senatus, quum, quid placeret, magis ostendisset, quam decresset, dimittitur ; inter ipsos consules permutatio provinciarum, rapiente fato Marcellum ad Annibalem, facta est : ut, ex quo primus adversæ pugnæ gloriæ ceperat, in ejus laudem postremus romanorum imperatorum, prosperis tum maxime bellicis rebus, caderet.

XXX. L'échange terminé, les Siciliens introduits dans le sénat parlèrent longuement de la fidélité inviolable du roi Hiéron envers le peuple romain, pour en faire un mérite à tous les Syracusains. « Les tyrans Hiéronyme, puis Hippocrate et Épicycde leur étaient devenus odieux, surtout à cause de la défection en faveur d'Annibal ; c'était le même motif qui avait fait tomber Hiéronyme sous les coups de la jeune noblesse ; meurtre pour ainsi dire avoué de toute la nation. Soixante-dix jeunes gens des premières familles avaient conspiré la perte d'Épicycde et d'Hippocrate : trahis par les lenteurs de Marcellus, qui n'avait pas, au temps convenu, fait approcher son armée de Syracuse, ils avaient été découverts et mis à mort par les tyrans. Cette tyrannie même d'Hippocrate et d'Épicycde, Marcellus ne l'avait-il pas excitée, par l'horrible pillage de Léontium ? Depuis, les principaux citoyens n'avaient pas cessé de passer dans le camp du proconsul, en lui proposant de remettre, dès qu'il le voudrait, la ville en son pouvoir. Mais d'abord il avait préféré l'emporter d'assaut : enfin, après mille efforts inutiles sur terre et sur mer, il avait mieux aimé devoir la prise de Syracuse à Sosis, un forgeron, et à l'Espagnol Méricus, qu'aux Syracusains les plus illustres, qui tant de fois lui en avaient fait l'offre, mais toujours en vain : il voulait sans doute avoir un prétexte plus spécieux d'égorger et de piller les plus anciens alliés de Rome. Lors même que la révolte eût été le crime, non d'Hiéronyme, mais du peu-

XXX. Permutatis provinciis, Siculi, in senatum introducti, multa de Hieronis regis fide perpetua erga populum romanum verba fecerunt, in gratiam publicam avertentes, « Hieronymum ac postea Hippocratem et Epicycdem tyrannos, quum ob alia, tum propter defectionem ab Romanis ad Annibalem, in visos fuisse sibi ; ob eam causam et Hieronymum a principibus juventutis prope publico consilio interfectum : et in Epicycdis Hippocratisque cædem septuaginta nobilissimorum juvenum conjurationem factam ; quos, Marcelli mora destitutos, quia ad prædictum tempus exercitum ad Syracusas non admovisset, indicio facto, omnes ab tyrannis interfectos. Eam quoque Hippocratis atque Epicycdis tyrannidem Marcellum excitasse, Leontinis crudeliter direptis. Nunquam deinde principes Syracusanorum desisse ad Marcellum transire, pollicerique, se urbem, quum vellet, ei tradituros ; sed eum primo vi capere maluisse ; dein, quum id neque terra, neque mari, omnia expertus, potuisset, auctores traditarum Syracusarum fabrum ærarium Sosim, et Mericum Hispanum, quam principes Syracusanorum habere, toties id nequidquam ultro offerentes, præoptasse : quo scilicet justiore de causa vetustissimos socios populi romani trucidaret, ac diriperet. Si non Hieronymus ad Annibalem defe-

ple et du sénat de Syracuse ; que les portes eussent été fermées par l'autorité publique, et non par Hippocrate et par Épicyle, ces farouches oppresseurs de la liberté ; que les Siciliens eussent montré dans cette guerre tout l'acharnement des Carthaginois, Marcellus pouvait-il traiter plus cruellement Syracuse, à moins de la détruire ? Des murailles, des maisons dépouillées entièrement, des temples brisés, mis au pillage, dont les dieux même et les ornements avaient été la proie du vainqueur ; voilà tout ce qui restait à Syracuse. Plusieurs citoyens étaient privés de leurs terres ; et un sol nu, triste débris de leur fortune, ne leur restait pas même pour leur subsistance, pour celle de leurs familles. Ils priaient donc les sénateurs, puisqu'il était impossible de rétablir les propriétaires dans tous leurs biens, de leur faire rendre au moins ce qui existait encore, et ce qu'on pourrait reconnaître. » Lorsqu'ils eurent mis fin à leurs plaintes, le consul Lévinus leur ordonna de sortir de la salle, pour que l'on pût prendre l'avis des sénateurs. « Non, dit alors Marcellus, qu'ils restent ; c'est en leur présence que je veux répondre, sénateurs, puisque la récompense des généraux qui s'exposent pour vous aux chances de la guerre, est d'avoir pour accusateurs les peuples qu'ils ont vaincus. Que les deux villes prises, cette année, citent donc en justice, Capoue Fulvius, et Syracuse Marcellus. »

XXXI. Les députés rentrèrent dans la salle, et Marcellus reprit : « Sénateurs, je n'ai pas oublié la majesté du peuple ro-

ciisset, sed populus syracusanus et senatus, si portas Marcello Syracusani publice, et non, oppressis Syracusanis, tyranni eorum Hippocrates et Epicycles, clausissent, si Carthaginensium animis bellum cum populo romano gessissent : quid ultra, quam quod fecerit, nisi ut deleret Syracusas, facere hostiliter Marcellum potuisse ? Certe præter mœnia et tecta exhausta urbis, et refracta ac spoliata deum delubra, diis ipsis ornamentisque eorum ablatis, nihil relictum Syracusis esse. Bona quoque multis adempta, ita ut ne nudo quidem solo, reliquiis direptæ fortunæ, alere sese ac suos possent. Orare se patres conscriptos, ut, si nequeant omnia, saltem, quæ compareant cognoscique possint, restitui dominis jubeant. » Talia conquestos quum excedere ex templo, ut de postulatis eorum patres consuli possent, Lævinus jussisset, « Maneant immo, inquit Marcellus, ut coram his respondeam, quando ea conditione pro vobis, patres conscripti, bella gerimus, ut victos armis accusatores habeamus. Duæ captæ, hoc anno, urbes Capua Fulvium reum, Marcellum Syracusæ habeant. »

XXXI. Reductis in Curiam legatis, tum consul, « Non adeo majestatis, in-

main, et le pouvoir dont je suis revêtu, jusqu'au point d'abaisser un consul à répondre à ces Grecs qui m'accusent, si j'avais à me justifier de quelque faute ; mais il s'agit moins de soumettre à la discussion ma conduite à leur égard, que la peine qu'ils ont méritée. S'ils n'ont pas été nos ennemis, peu importe que j'aie attaqué Syracuse aujourd'hui ou du vivant d'Hiéron : mais s'ils se sont révoltés contre nous ; si, le fer et les armes à la main, ils ont attenté à la personne de nos ambassadeurs ; s'ils nous ont fermé leur ville et leurs remparts ; s'ils ont appelé contre nous les Carthaginois à leur secours, peut-on nous faire un reproche d'avoir traité en ennemi un peuple qui agissait en ennemi ? J'ai dédaigné, dit-on, les principaux Syracusains qui m'offraient de me livrer la ville ; j'ai mieux aimé donner ma confiance à Sosis et à l'Espagnol Méricus. Vous n'êtes pas les derniers de Syracuse, vous qui objectez aux autres la bassesse de leur extraction. Eh bien ! quel est celui d'entre vous qui est venu me promettre d'ouvrir les portes de la ville, et d'y introduire mes soldats ? Vous n'avez que de la haine, que de l'exécution pour ceux qui l'ont fait, et ici même vos paroles ne leur épargnent pas les outrages : tant s'en faut que jamais vous eussiez fait semblable démarche. Le rang obscur de ceux avec qui on me reproche aujourd'hui d'avoir traité, est une preuve évidente, sénateurs, que je n'ai rejeté aucun de ceux qui ont voulu servir notre cause. Avant de commencer le siège, j'ai envoyé des députés, je me suis rendu à des conférences, j'ai essayé tous les

quit, populi romani imperiique hujus oblitus sum, patres conscripti, ut, si de meo crimine ambigeretur, consul dicturus causam, accusantibus Græcis, fuerim : sed non, quid ego fecerim, in disquisitionem venit, quam quid isti pati debuerint ; qui si non fuerunt hostes, nihil interest, nunc, an vivo Hierone, Syracusas violaverim. Sin autem desciverunt, legatos nostros ferro atque armis petierunt, urbem ac mœnia clausurunt, exercituque Carthaginiensium adversus nos tutati sunt ; quis passos esse hostilia, quum fecerint, indignatur ? Tradentes urbem principes Syracusanorum aversatus sum : Sosim et Mericum Hispanum, quibus tantum crederem, potiores habui. Non estis extremi Syracusanorum, quippe qui aliis humilitatem objiciatis. Quis est vestrum, qui se mihi portas aperturum, qui armatos milites meos in urbem accepturum promiserit ? Odistis et execramini eos, qui fecerunt, et ne hic quidem contumeliis in eos dicendis parcitis : tantum abest, ut et ipsi tale quidquam facturi fueritis. Ipsa humilitas eorum, patres conscripti, quam isti objiciunt, maximo argumento est, me neminem, qui navatam operam reipublicæ nostræ velit, aversatum esse. Et, antequam obsiderem Syracusas, nunc

moyens de pacification : mais quand j'ai vu que le caractère des ambassadeurs n'était pas sacré pour les Syracusains, et que je me présentais aux portes pour entrer en pourparler avec les principaux citoyens, sans jamais obtenir de réponse ; alors, après mille fatigues sur terre et sur mer, je suis parvenu enfin à réduire Syracuse par la force et par les armes. Quant aux événements qui ont suivi la prise de cette ville, c'est devant Annibal et les Carthaginois vaincus avec eux, plutôt que dans le sénat de leurs vainqueurs, que les Siciliens auraient droit de s'en plaindre. Pour moi, sénateurs, si j'avais eu l'intention de nier que j'eusse dépouillé Syracuse, je n'aurais pas orné Rome de ses dépouilles. A l'égard de ce que j'ai ôté ou donné après la victoire, le droit de la guerre, les mérites de chacun me disent assez que j'ai agi selon ma conscience. L'approbation que vous donnerez à ma conduite, sénateurs, intéresse la république plus encore que moi-même. J'ai rempli avec fidélité tous mes engagements : l'intérêt de l'État vous fait une loi de prendre garde qu'en cassant mes actes, vous ne ralentissiez à l'avenir le zèle de vos généraux. Maintenant, sénateurs, que vous avez entendu l'accusation des Siciliens et ma justification, je vais sortir avec eux, pour que notre absence laisse à vos délibérations une entière liberté. » Les Siciliens se retirèrent, et le consul se rendit au Capitole, pour procéder au recrutement.

XXXII. Son collègue mit en délibération les demandes des Siciliens. Les débats furent vifs et prolongés. Cependant la plu-

legatis mittendis, nunc ad colloquium eundo, tentavi pacem : et postquam neque legatos violandi verecundia erat, nec mihi ipsi congresso ad portas cum principibus responsum dabatur, multis terra marique exhaustis laboribus, tandem vi atque armis Syracusas cepi. Quæ captis acciderint, apud Annibalem et Carthaginienses victos secum justius, quam apud victoris populi senatum, quererentur. Ego, patres conscripti, Syracusas spoliatas si negaturus essem, nunquam spoliis earum urbem Romam exornarem. Quæ autem singulis victor aut dedi, aut dedi ; quum belli jure, tum ex cujusque merito, satis scio me fecisse. Ea vos rata habeatis, patres conscripti, næ magis reipublicæ interest, quam mea. Mea quippe fides exsoluta est : ad rempublicam pertinet, ne acta mea rescindendo, alios in posterum segniores duces faciatis. Et quoniam coram et Sculorum et mea verba audistis, patres conscripti, simul templo excedemus, ut, me absente, liberius consuli senatus possit. » Ita dimissis Siculis, et ipse in Capitolium ad delectum discessit.

XXXII. Consul alter de postulatis Siculorum ad patres retulit. Ibi quum diu de sententiis certatum esset, et magna pars senatus, principe ejus sententiæ

part des sénateurs adoptèrent l'avis ouvert par T. Manlius Torquatus. « L'on avait dû, disaient-ils, faire la guerre aux tyrans ennemis de Syracuse et de Rome. Il avait fallu reprendre la ville, et non la réduire par la force, pour la rétablir, après sa reddition, sur la base de ses lois et de son ancienne liberté, au lieu d'accabler par la guerre un peuple déjà victime de la servitude. Placée entre ses tyrans et les armes romaines, comme prix de la victoire, elle n'était plus, cette cité naguère si florissante et si belle, cette cité le grenier et le trésor du peuple romain, dont la munificence et les largesses avaient si souvent, et dans cette guerre punique même, contribué à la défense et à la prospérité de l'empire. S'il sortait du séjour des ombres le roi Hiéron, cet allié si fidèle de la république, comment oserait-on lui montrer ou Syracuse, ou Rome? Il verrait sa patrie ruinée, dépouillée; puis, entrant à Rome, dans le vestibule, presque aux portes de la ville, il apercevrait les dépouilles de Syracuse? » Malgré toutes ces déclamations inspirées par la jalousie contre Marcellus, et par la pitié pour les Siciliens, le décret du sénat fut aussi modéré que favorable au consul. « Il fallait ratifier tout ce qu'avait fait Marcellus dans le cours de la guerre et depuis la victoire : du reste, le sénat ferait droit à la requête des Syracusains, et chargerait le consul Lévinus de pourvoir à leurs intérêts, sans faire tort à la république. » Deux sénateurs se rendirent au Capitole, et ramenèrent le consul; on introduisit les Siciliens, et on

T. Manlio Torquato, « cum tyrannis bellum gerendum fuisse, » censerent, « hostibus et Syracusanorum et populi romani : et urbem recipi, non capi : et receptam legibus antiquis et libertate stabiliri, non fessam miseraunda servitute bello affligi. Inter tyrannorum et ducis romani certamina, præmium victoris in medio positam urbem pulcherrimam ac nobilissimam periisse, horreum atque ærarium quondam populi romani ; ejus munificentia ac donis multis tempestatibus, hoc denique ipso punico bello adjuncta ornataque republica esset. Si ab inferis existat rex Hiero, fidissimus imperii romani cultor, quo ore aut Syrasusas, aut Romam ei ostendi posse ? quum, ubi semirutam ac spoliatam patriam respexisset, ingrediens Romam in vestibulo urbis, prope in porta, spolia patriæ suæ visurus sit ? » Hæc taliaque quum ad invidiam consulis miserationemque Siculorum dicerentur, mitius tamen decreverunt patres, causa Marcelli : « Quæ is gerens bellum victorque egisset, rata habenda esse ; in reliquum curæ senatui fore rem syracusanam, mandaturosque consuli Lævino, quod sine jactura reipublicæ fieri posset, fortunis ejus civitatis consulere. » Missis duobus senatoribus in Capitolium ad consulem, uti rediret in Curiam, et introductis Siculis, senatusconsultum recitatum est : legatique, be-

lut en leur présence le sénatus-consulte ; puis les députés furent congédiés en termes bienveillants : alors ils se jetèrent aux pieds de Marcellus, en le conjurant « de leur pardonner tout ce qu'ils avaient dit pour peindre et soulager leur infortune, et de recevoir Syracuse sous sa protection, et les Siciliens au nombre de ses clients. » Après quoi, le consul leur parla et les congédia avec bonté.

XXXIII. Les sénateurs donnèrent ensuite audience aux députés de Capoue : leur discours fut plus touchant encore, mais leur cause était plus mauvaise ; car ils ne pouvaient ni révoquer en doute la justice de leur châtement, ni rejeter leur faute sur des tyrans : mais ils se croyaient assez punis par le trépas de tant de sénateurs qui s'étaient empoisonnés, ou qui avaient été frappés de la hache. « Il restait à Capoue un bien petit nombre de nobles à qui leur conscience n'avait pas fait un devoir de s'ôter la vie, et qu'un vainqueur irrité n'avait pas condamnés au dernier supplice. Ils imploraient la liberté pour eux et pour les leurs, avec une partie de leurs biens. N'étaient-ils pas citoyens de Rome, unis pour la plupart aux Romains par des alliances, et par les liens du sang, à la suite de mariages contractés depuis longues années? » Lorsqu'ils furent sortis de la salle, on hésita quelque temps, si l'on ne ferait pas revenir de Capoue Q. Fulvius (car le consul Claudius était mort depuis la prise de cette ville), afin que la discussion eût lieu en présence du général qui avait conduit le siège, comme l'affaire des Siciliens avait été discutée devant Marcellus. Mais comme l'on vit dans l'assemblée M. Ati-

nigne appellati ac dimissi, ad genua se Marcelli consulis projecerunt, obsecrantes, « ut, quæ deplorandæ ac levandæ calamitatis causa dixissent, veniam eis daret, et in fidem clientelamque se urbemque Syracusas acciperet; » post hæc, consul clementer appellatos dimisit.

XXXIII. Campanis deinde senatus datus est, quorum oratio miserabilior, causa durior erat; neque enim meritas pœnas negare poterant, nec tyranni erant, in quos culpam conferrent: sed satis pensum pœnarum, tot veneno absumptis, tot securi percussis senatoribus, credebant. « Paucos nobilium superstites esse, quos nec sua conscientia, ut quidquam de se gravius consulere, impulerit, nec victoris ira capitis damnaverit; eos libertatem sibi suisque, et honorum aliquam partem orare, cives romanos, affinitatibus plesosque et propinquis jam cognationibus ex connubio vetusto junctos. » Summotis deinde e templo, paulisper dubitatum, an arcessendus a Capua Q. Fulvius esset (mortuus enim post captam Claudius consul erat), ut coram imperatore, qui res gessisset, sicut inter Marcellum Siculosque disceptatum fuerat, dis-

lius, C. Fulvius, frère de Flaccus, ses lieutenants, Q. Minucius et L. Véturius Philon, lieutenants d'Appius, qui tous avaient pris une part active à cette expédition, on ne voulut ni rappeler Q. Fulvius de Capoue, ni retenir les Campaniens. On demanda donc l'avis de M. Atilius Régulus, le plus considéré de tous ceux qui s'étaient trouvés à ce siège. « J'étais, dit-il, présent au conseil, lorsque, après la prise de Capoue, il fut question de rechercher si quelque Campanien avait bien mérité de notre république : on a trouvé deux femmes seulement, Vestia Oppia, de la ville d'Atella, résidant alors à Capoue, et Faucula Cluvia, autrefois courtisane de profession. La première a offert, chaque jour, des sacrifices aux dieux pour le salut et la victoire du peuple romain ; la seconde a fourni en secret des vivres à nos prisonniers dans le besoin. Tout le reste des Campaniens a été animé contre nous de la même haine que les Carthaginois : les têtes que Q. Fulvius a fait tomber sous la hache, sont les plus marquantes plutôt encore que les plus coupables. Pour les Campaniens qui sont citoyens de Rome, je ne vois pas que le sénat puisse, sans l'autorisation du peuple, prononcer sur leur sort ; telle est la marche qu'ont suivie nos ancêtres à l'égard des Satricans révoltés. M. Antistius, alors tribun du peuple, proposa au peuple, et fit passer une loi qui conférait au sénat le droit de prononcer sur le sort des Satricans. Je pense donc qu'il faut enga-

ceptaretur : dein, quum M. Atilium, C. Fulvium, fratrem Flacci, legatos ejus, ac Q. Minucium et L. Veturium Philonem, item Claudii legatos, qui omnibus gerendis rebus adfuerant, in senatu viderent, nec Fulvium avocari a Capua, nec differri Campanos vellent ; interrogatus sententiam M. Atilius Regulus, cujus ex iis, qui ad Capuam fuerant, maxima auctoritas erat ; « In consilio, inquit, arbitror me fuisse consulibus, Capua capta, quum quaereretur, equis Campanorum de republica nostra bene meritus esset ; duas mulieres comperitum est, Vestiam Oppiam Atellanam Capuæ habitantem, et Fauculam Cliviam, quæ quondam quæstum corpore fecisset ; illam quotidie sacrificasse pro salute et victoria populi romani ; hanc captivis egentibus alimenta clam suppeditasse. Ceterorum omnium Campanorum eundem erga nos animum, quem Carthaginiensium, fuisse : securique percussos a Q. Fulvio esse magis, quorum dignitas inter alios, quam quorum culpa eminebat. Per senatum agi de Campanis, qui cives romani sunt, injussu populi non video posse ; idque et apud majores nostros in Satricanis factum est, quum defecissent, ut M. Antistius, tribunus plebis, prius rogationem ferret, sciretque plebs, uti senatui de Satricanis sententiæ dicendæ jus esset. Itaque censeo, cum tribunis plebis agendum esse, ut eorum unus pluresve rogationem ferant ad plebem, qua no-

ger un ou plusieurs tribuns à proposer au peuple un plébiscite qui nous autorise à juger les Campaniens. » Le tribun L. Atilius, avec l'agrément du sénat, s'adressa au peuple en ces termes : « Les habitants de Capoue, d'Atella, de Calatium et de Sabatie, se sont livrés au proconsul Fulvius, et à la discrétion du peuple romain ; ils ont remis en votre pouvoir, avec leurs personnes, leurs terres, leurs villes, leurs propriétés sacrées et profanes, leur mobilier, et enfin tout ce qui leur appartenait : quelle décision, je vous le demande, citoyens, voulez-vous qu'on prenne à leur égard ? » Le peuple répondit : « Nous voulons et nous ordonnons que les avis du sénat, en ce moment assemblé, pris à la pluralité des voix, et sous la foi du serment, aient force de loi. »

XXXIV. D'après ce plébiscite, le sénat décide « qu'il faut rendre d'abord à Oppia et à Cluvia les biens et la liberté ; si elles ont à demander quelque autre récompense, elles pourront venir à Rome. » Chaque famille de Capoue fut l'objet d'un décret spécial, qu'il serait trop long de rapporter. « Les uns furent condamnés à la confiscation de leurs biens, et vendus, eux, leurs femmes et leurs enfants, excepté les filles que des mariages avaient fait passer dans d'autres familles avant la réduction de Capoue ; les autres furent jetés dans les fers, et l'on se réserva de prononcer plus tard sur leur sort. » Quant aux autres Campaniens, on distingua dans leurs possessions deux sortes de biens, les uns qui devaient être mis en vente, et les autres qui devaient être rendus. « On leur restitua tout le bétail, excepté

bis statuendi de Campanis jus fiat. » L. Atilius, tribunus plebis, ex auctoritate senatus, plebem in hæc verba rogavit : « Omnes Campani, Atellani, Calatini, Sabatini, qui se dediderunt in arbitrium ditionemque populi romani Fulvio proconsuli, quæque una secum dediderunt, agrum urbemque, divina, humanaque, utensiliaque, sive quid aliud dediderunt ; de iis rebus quid fieri velit, vos rogo, Quirites ? » Plebes sic jussit : « Quod senatus juratus, maxima pars, censeat, qui assidetis, id volumus jubemusque. »

XXXIV. Ex hoc plebeiscito senatus consultus. « Oppiæ Cluviæque primum bona ac libertatem restituit ; si qua alia præmia petere ab senatu vellent, venire eas Romam. » Campanis in familias singulas decreta facta, quæ non operæ pretium est omnia enumerare. « Aliorum bona publicanda : ipsos liberosque eorum et conjuges vendendas, extra filias, quæ enupsissent prius, quam in populi romani potestatem venirent. Alios in vincula condendos, ac de his posterius consulendum. » Aliorum Campanorum summam etiam census distinxerunt, publicanda necne bona essent ; « pecua captiva, præter equos et mancipia,

les chevaux, puis les esclaves, à l'exception des mâles en âge de puberté, et tout ce qui ne formait pas fonds et immeubles. La liberté fut rendue à tous les Campaniens, Atellans, Calatins, Sabatins, excepté à ceux qui étaient ou qui avaient leurs père et mère chez les ennemis; mais aucun d'eux ne pourrait être ni citoyen romain, ni allié du nom latin : aucun de ceux qui étaient restés à Capoue, depuis que les portes en avaient été fermées aux Romains, ne demeurerait dans la ville, ou dans le territoire, après un jour marqué. On leur assignerait un établissement au delà du Tibre, mais loin de ses bords. Ceux qui, pendant la guerre, n'avaient été ni dans Capoue, ni dans une ville de sa dépendance en révolte contre la république, habiteraient au delà du fleuve Liris, du côté de Rome; ceux qui étaient passés dans le parti des Romains avant l'arrivée d'Annibal à Capoue, seraient transportés en deçà du Vulturne : mais pas un d'eux ne serait libre d'avoir des terres, ni une maison, à moins de quinze milles de la mer. Ceux que l'on avait rejetés au delà du Tibre, ne pourraient, ni eux ni leurs descendants, acquérir ou posséder aucune propriété, si ce n'est dans le territoire de Véies, de Sutrium ou de Népésie; et ces fonds même ne devaient point excéder cinquante arpents. On fit vendre à Capoue les biens de tous les sénateurs et de tous ceux qui avaient exercé des magistratures à Capoue, à Atella, à Calatia : les personnes de condition libres, condamnées à l'esclavage, passèrent à Rome, pour y être vendues. Les statues d'airain, les tableaux pris sur l'ennemi,

præter puberes virilis sexus, et omnia, quæ solo non continerentur, restituenta, censuerunt, « dominis. Campanos omnes, Atellanos, Calatinos, Sabatinos, extra quam, qui eorum, aut ipsi aut parentes eorum, apud hostes essent, liberos esse, » jusserunt, « ita ut nemo eorum civis romanus aut latini nominis esset : neve quis eorum, qui Capuæ fuissent, dum portæ clausæ essent, in urbe agrove campano intra certam diem maneret. Locus, ubi habitarent, trans Tiberim, qui non contingeret Tiberim, daretur; qui nec Capuæ, nec in urbe campana, quæ a populo romano defecisset, per bellum fuissent, eos cis Lirim amnem Romam versus; qui ad Romanos transissent prius, quam Annibal Capuam veniret, cis Vulturnum emovendos, » censuerunt; « ne quis eorum propius mare quindecim millibus passuum agrum ædificiumve haberet. Qui eorum trans Tiberim emoti essent, ne ipsi posterive eorum uspiam parent haberentve, nisi in veiente, aut sutrino nepesinove agro : dum ne cui major, quam quinquaginta jugerum, agri modus esset. Senatorum omnium, quique magistratus Capuæ, Atellæ, Calatiæ gessissent, bona venire Capuæ, » jusserunt; « libera corpora, quæ venundari placuerat, Romam mitti, ac Romæ

furent adressés au collège des pontifes, chargés de distinguer ceux qui étaient sacrés ou profanes. » Les députés de Capoue, en apprenant ces décrets, s'en retournèrent bien plus tristes qu'ils n'étaient venus, et ils accusaient moins la rigueur de Q. Fulvius à leur égard, que l'injustice des dieux et la cruauté de la fortune.

XXXV. Lorsque l'on eut congédié les Siciliens et les Campaniens, l'on s'occupa des levées : quand l'armée fut au complet, on songea au recrutement des rameurs. Mais comme la république ne pouvait en présenter un nombre suffisant, et que le trésor manquait de fonds pour les enrôlements et pour la paie, les consuls ordonnèrent que les particuliers, chacun selon son rang et son revenu, fourniraient, comme on l'avait fait déjà, un certain nombre de rameurs qu'ils devaient payer et nourrir pendant trente jours. Cet édit excita les murmures les plus violents, et l'indignation fut telle, qu'il ne manquait plus qu'un chef pour qu'une révolte éclatât. « Après avoir anéanti la Sicile et Capoue, les consuls prenaient plaisir à ruiner, à déchirer le peuple de Rome. Épuisés par les impôts qu'ils payaient depuis tant d'années, ils n'avaient plus que le sol nu de leurs champs dévastés. L'ennemi avait incendié leurs maisons ; la république leur avait enlevé les esclaves employés à la culture des terres, en les achetant à vil prix, pour les faire servir ou comme soldats, ou comme matelots. Le peu d'argent ou de ressources qui leur

venire. Signa, statuas æneas, quæ capta de hostibus dicerentur, quæ eorum sacra ac profana essent, ad pontificum collegium rejecerunt. Ob hæc decreta mœstiores aliquanto, quam Romam venerant, Campanos dimiserunt; nec jam Q. Fulvii sævitiam in sese, sed iniquitatem deum atque execrabilem fortunam suam incusabant.

XXXV. Dimissis Siculis Campanisque, delectus habitus : scripto deinde exercitu, de remigum supplemento agi cœptum in quam rem quum neque hominum satis, nec, ex qua pararentur, stipendiumque acciperent, pecuniæ quidquam, ea tempestate, in publico esset, edixerunt consules, ut privati ex censu ordinibusque, sicut antea, remiges darent cum stipendio cibariisque dierum triginta. Ad id edictum tantus fremitus hominum, tanta indignatio fuit, ut magis dux, quam materia, seditioni deesset. « Secundum Siculos Campanosque, plebem romanam perdendam lacerandamque sibi consules sumpsisse; per tot annos tributo exhaustos nil reliqui præter terram, nudam ac vastatam, habere. Tecta hostes incendisse, servos agri cultores rempublicam abduxisse, nunc ad militiam parvo ære emendo, nunc remiges imperando. Si quid cui argenti ærisve fuerit, stipendio remigum et tributis annuis ablatum. Se, ut

était resté, avait été absorbé par la solde des rameurs et par les contributions annuelles. Les forcer à donner ce qu'ils n'avaient pas, c'est ce que ne pouvait faire aucune violence, aucune autorité. Il ne restait plus qu'à vendre leurs biens, qu'à sévir en dernier lieu contre leurs personnes. Ils n'avaient plus rien pour se racheter de cet outrage. » Ce n'était pas en secret, mais ouvertement, en plein Forum et sous les yeux des consuls que la foule attroupée murmurait ainsi ; et les consuls ne pouvaient la calmer ni par la sévérité, ni par la douceur. Alors ils déclarèrent au peuple qu'ils lui donnaient trois jours pour réfléchir, et ils profitèrent eux-mêmes de ce délai pour chercher et inventer quelque expédient. Le quatrième jour, ils consultèrent le sénat sur les moyens de se procurer le renfort des rameurs : après de longs débats, où les plaintes du peuple furent reconnues bien fondées, on n'en conclut pas moins « que cette charge, juste ou non, devait être supportée par les particuliers : car, puisque le trésor était vide, avec quels fonds remonter les équipages des vaisseaux ? et, sans flottes, quel moyen de conserver la Sicile, d'éloigner Philippe de l'Italie, et de mettre les côtes en sûreté ? »

XXXVI. L'embarras était extrême, le conseil hésitait, une sorte de torpeur avait paralysé les esprits ; le consul Lévinus dit alors « que si les magistrats sont au dessus du sénat, et les sénateurs au dessus des citoyens, ils doivent aussi donner l'exemple de toutes les privations et des sacrifices les plus pénibles.

dent, quod non habeant, nulla vi, nullo imperio cogi posse. Bona sua vendent : in corpora, quæ reliqua essent, sævirent. Ne unde redimantur quidem quidquam superesse. » Hæc non in occulto, sed propalam in Foro atque oculis ipsorum consulum ingens turba circumfusi fremebant : nec eos sedare consules, nunc castigando, nunc consolando, poterant. Spatium deinde his tridui se dare ad cogitandum dixerunt : quo ipsi ad rem inspiciendam expediendamque usi sunt. Senatum, postero die, habuerunt de remigum supplemento : ubi quum multa disseruissent, cur æqua plebis recusatio esset, verterunt orationem eo, ut dicerent, « Privatis id seu æquum, seu iniquum, onus injungendum esse. Nam unde, quum pecunia in ærario non esset, paraturos navales socios ? Quomodo autem sine classibus aut Siciliam obtineri, aut Italia Philippum arceri posse, aut tuta Italiæ littora esse ? »

XXXVI. Quum in hac difficultate rerum consilium hæreret, ac prope torpor quidam occupasset hominum mentes, tum Lævinus consul, « Magistratus senatui, et senatum populo, sicut, honore præsent, ita ad omnia, quæ dura atque aspera essent, subeunda duces debere esse. Si quid injungere inferiori velis, id prius

Voulez-vous imposer quelque charge à vos inférieurs ; soyez les premiers à vous y soumettre, et vous les trouverez plus disposés à vous satisfaire. Les contributions pèsent moins, quand on voit les grands en supporter une part plus forte que leurs moyens même ne le permettent. Nous désirons aujourd'hui que le peuple équipe, entretienne des flottes, et que les particuliers fournissent volontiers des rameurs ? commençons par nous imposer. Or, argent, monnaie de cuivre, portons, sénateurs, portons tout dès demain dans le trésor public, sans nous réserver autre chose que nos anneaux pour nous, nos femmes, nos enfants, une dulle d'or pour nos fils, et une once d'or pour ceux d'entre nous qui ont une femme ou des filles ; ceux qui ont pris place sur la chaise curule garderont les harnais de leurs chevaux, et l'argent nécessaire pour se procurer la salière et la coupe affectées au culte des dieux : les autres sénateurs ne conserveront qu'une livre d'argent, et chaque père de famille cinq mille as de cuivre monnayé. Que tout notre or, notre argent, notre monnaie de cuivre, soient à l'instant même déposés entre les mains des triumvirs de la banque, et cela sans aucun sénatus-consulte ; afin que cette contribution volontaire et ce zèle patriotique piquent d'honneur d'abord les chevaliers, puis tous les autres citoyens. C'est le seul expédient qu'après une longue conférence nous ayons trouvé, mon collègue et moi. Employez-le, avec la protection des dieux : le salut de l'État assure aux particuliers la conservation de leurs biens ; mais si la république est aban-

in te ac tuos si ipse juris statueris, facilius omnes obedientes habeas; nec impensa gravis est, quum ex ea plus quam pro virili parte sibi quemque capere principum vident. Itaque classes habere atque ornare volumus populum romanum? privatos sine recusatione remiges dare? nobismet ipsis primum imperemus. Aurum, argentum, æs signatum omne senatores, crastino die, in publicum conferamus: ita ut annulos sibi quisque, et conjugum, et liberis, et filio bullam, et quibus uxor filiæve sunt, singulas uncias pondo auri relinquunt; argenti, qui curuli sella sederunt, equi ornamenta et libras pondo, ut salinum patellamque decorum causa habere possint; ceteri senatores libram argenti tantum, æris signati quina millia in singulos patres familiæ relinquamus. Ceterum omne aurum, argentum, æs signatum, ad triumviro mensarios extemplo deferamus, nullo ante senatusconsulto facto: ut voluntaria collatio et certamen adjuvandæ reipublicæ excitet ad æmulandum animos primum equestris ordinis, dein reliquæ plebis; hanc unam viam, multa inter nos collocuti, consules invenimus. Ingreddimini, diis bene juvantibus. Respublica incolumis et privatas res facile salvas præstat; publica prodendo, tua nequidquam ser-

donnée, n'espérez rien conserver de ce qui est à vous. » Cet avis fut adopté à l'unanimité, et l'on vota des actions de grâces aux consuls. Après la séance, chaque sénateur s'empresse de porter au trésor public son or, son argent, sa monnaie de cuivre ; c'est à qui fera le premier inscrire son nom sur les registres, et l'émulation est telle, que les triumvirs ne peuvent suffire à recevoir ce qu'on leur présente, ni les greffiers à l'enregistrer. Les chevaliers imitèrent le désintéressement des sénateurs, et le peuple celui des chevaliers. Ainsi, sans ordonnance, sans moyens coercitifs, la république ne manqua ni de rameurs, ni d'argent pour les payer ; et lorsque tout fut prêt pour la guerre, les consuls partirent pour leurs provinces.

XXXVII. Jamais, depuis le commencement de la guerre, les Carthaginois et les Romains, dont les chances diverses avaient été balancées, ne flottèrent davantage entre la crainte et l'espérance. Les Romains avaient eu dans les provinces, sujet de s'affliger comme de se réjouir : s'ils avaient reçu des échecs en Espagne, ils avaient obtenu des succès en Sicile ; en Italie, si la perte de Tarente leur avait été préjudiciable et pénible, la citadelle de cette ville et sa garnison conservées contre tout espoir leur causèrent de l'allégresse ; aux alarmes, à la consternation du siège, du blocus de Rome, la réduction de Capoue avait, en peu de jours, fait succéder la joie. Les affaires d'outremer avaient subi les mêmes vicissitudes. Au moment où Philippe s'était mal à propos déclaré leur ennemi, ils avaient fait alliance avec les

res. • In hæc tanto animo consensus est, ut gratiæ ultro consulibus agerentur ; senatu inde misso, pro se quisque aurum, argentum et æs in publicum conferunt, tanto certamine injecto, ut prima inter primos nomina sua vellent in publicis tabulis esse : ut nec triumviri accipiundo, nec scribæ referendo sufficerent. Hunc consensum senatus equester ordo est secutus : equestris ordinis, plebes. Ita sine edicto, sine coercitione magistratus, nec remige in supplementum, nec stipendio respublica eguit : paratisque omnibus ad bellum, consules in provincias profecti sunt.

XXXVII. Neque aliud magis tempus belli fuit, quo Carthaginienses Romani que pariter variis casibus immixti magis in ancipiti spe ac metu fuerint. Nam Romanis et in provinciis, hinc in Hispania adversæ res, hinc prosperæ in Sicilia, luctum et lætitiâ miscuerant : et in Italia, quum Tarentum amissum damno et dolori, tum arx cum præsidio retenta præter spem gaudio fuit : et terrorem subitum pavoremque urbis Romæ obsessæ et oppugnatae Capua post dies paucos capta in lætitiâ vertit. Transmarinæ quoque res quadam vice pensatæ. Philippus hostis tempore haud satis opportuno factus ; Ætoli novi ad-

Étoliens et avec Attale, roi d'Asie ; il semblait que dès lors la fortune leur promit l'empire de l'Orient. Aux yeux des Carthaginois la perte de Capoue était compensée par la prise de Tarente ; et, s'ils trouvaient glorieux d'être arrivés sans obstacle jusqu'aux murs de Rome, il était triste pour eux d'avoir échoué dans cette entreprise, comme il était humiliant de s'être vus mépriser au point que, pendant qu'ils campaient devant une des portes, les Romains avaient fait sortir par une autre l'armée qu'ils envoyaient en Espagne. Dans cette province même, où les Africains avaient été si près de terminer la guerre à leur avantage, après la mort de deux grands capitaines et la défaite de leurs troupes, L. Marcius, un chef choisi à la hâte, leur avait enlevé tout l'honneur, tout le fruit de leur victoire ; ils en étaient indignés. Ainsi, la fortune tenait la balance égale entre les deux nations ; tout était encore en suspens ; l'espérance et la crainte étaient aussi entières, qu'à l'époque où les hostilités avaient commencé.

XXXVIII. Un soin inquiétait surtout Annibal : Capoue assiégée avec tant de vigueur par les Romains, et défendue par lui assez mollement, avait refroidi plusieurs peuples de l'Italie : d'un côté, il ne pouvait les contenir par des garnisons, à moins de morceler son armée, ce qui alors eût été tout à fait contraire à ses intérêts ; de l'autre, en retirer ses troupes, c'était abandonner la foi de ses alliés à toutes les alternatives de l'espérance ou de la crainte. A la fois avare et cruel, il prit le parti de

sciti socii, Attalusque Asiæ rex, jam velut despondente fortuna Romanis imperium Orientis. Carthaginienses quoque Capuam amissam et Tarentum captum æquabant : et, ut ad mœnia urbis romanæ, nullo prohibente, se pervenisse in gloria ponebant, ita pigebat irriti incepti ; pudebatque adeo se spretos, ut, sedentibus ipsis ad romana mœnia, alia porta exercitus romanus in Hispaniam duceretur. Ipsæ quoque Hispaniæ, quo propius spem venerant, tantis duobus ducibus exercitibusque cæsis, debellatum ibi, ac pulsos inde Romanos esse ; eo plus, ab L. Marcio, tumultuario duce, ad vanum et irritum victoriam redactam esse, indignationis præbebant. Ita æquante fortuna, suspensa omnia utrinque erant, integra spe, integro metu, velut illo tempore primum bellum inciperent.

XXXVIII. Annibalem ante omnia angebat, quod Capua pertinacius oppugnata ab Romanis, quam defensa ab se, multorum Italiæ populorum animos averterat : quos neque omnes tenere præsidiis, nisi vellet in multas parvasque partes carpere exercitum, quod minime tum expediebat, poterat : nec, deductis præsidiis, spei liberam vel obnoxiam timori sociorum relinquere fidem. Præceps in avaritiam et

pillier les places qu'il ne pouvait défendre, afin de ne laisser à l'ennemi que des ruines : mesure dont le principe était odieux, dont le résultat ne fut pas moins funeste. En effet, ces traitements indignes lui aliénèrent et ceux qui en étaient les victimes, et ceux, en plus grand nombre, qu'un tel exemple menaçait eux-mêmes. De son côté, le consul romain ne laissait échapper aucune occasion de faire rentrer dans le devoir les villes d'Italie. Les deux principaux citoyens de Salapie étaient Dasius et Blattius : le premier tenait pour Annibal ; le second favorisait, autant qu'il le pouvait sans se compromettre, le parti des Romains, et avait fait donner à Marcellus, par des affidés, l'assurance qu'il lui livrerait la ville : mais sans le concours de Dasius, l'exécution de ce projet était impraticable. Après avoir hésité longtemps, et plutôt en désespoir de cause que dans l'espérance du succès, il s'en ouvrit à Dasius. Mais celui-ci, dont les vues étaient tout opposées, et qui détestait dans Blattius un rival de puissance, avertit Annibal du complot. Le Carthaginois les manda l'un et l'autre ; et tandis qu'assis sur son tribunal il expédiait quelque affaire avant d'interroger Blattius, l'accusé, profitant de ce qu'on les avait séparés de la foule, se mit à solliciter l'accusateur. Dasius, qui croit donner une preuve irrécusable, s'écrie « que, sous les yeux même d'Annibal, on lui parle de trahison. » Annibal et les assistants ne purent admettre la vraisemblance de tant d'audace. « Des sentiments de jalousie et de haine avaient sans doute dicté une accusation d'autant plus facile à

crudelitatem animus ad spolianda, quæ tueri nequibat, ut vastata hosti relinquerentur, inclinavit. Id fœdum consilium, quum incepto, tum etiam exitu fuit ; neque enim indigna patientium modo abalienabantur animi, sed ceterorum etiam ; quippe ad plures exemplum, quam calamitas, pertinebat. Nec consul romanus tentandis urbibus, sicunde spes aliqua se ostendisset, deerat. Salapiæ principes erant Dasius et Blattius : Dasius Annibali amicus ; Blattius, quantum ex tuto poterat, rem romanam fovebat, et per occultos nuntios spem proditionis fecerat Marcello ; sed sine adjutore Dasio res transigi non poterat. Multum ac diu cunctatus, et tum quoque magis inopia consilii potioris, quam spe effectus, Dasium appellabat : at ille, quum ab re aversus, tum æmulo potentatus inimicus, rem Annibali aperit. Arcessito utroque, Annibal quum pro tribunali quædam ageret, mox de Blattio cogniturus, starentque, submoto populo, accusator et reus : Blattius de proditione Dasium appellabat. « Enimvero, » ille, velut in manifesta re, exclamat, « sub oculis Annibalis secum de proditione agi. » Annibali atque eis, qui aderant, quo audacior res erat, minus similis veri visa est ; æmulationem profecto atque odium esse : id crimem afferri,

supposer, qu'une semblable proposition se fait ordinairement sans témoin. » Ainsi ils furent renvoyés l'un et l'autre. Blattius persista toujours dans son entreprise hardie ; à force de la faire retentir aux oreilles de Dasius, et de lui faire voir combien l'exécution en serait avantageuse pour leur patrie et pour eux-mêmes, il le détermina enfin à livrer à Marcellus Salapie et la garnison africaine composée de cinq cents Numides. Mais il en coûta beaucoup de sang : car c'était l'élite de la cavalerie carthaginoise. Aussi, bien que pris au dépourvu, et dans l'impossibilité de faire, au milieu de la ville, usage de leurs chevaux, les Numides saisissent leurs armes au premier bruit, et essaient de s'ouvrir un passage : mais ne pouvant réussir à s'échapper, ils meurent presque tous en combattant ; cinquante d'entre eux au plus tombent vivants au pouvoir des Romains. La perte de ce corps fut plus sensible pour Annibal que la perte même de Salapie ; et, depuis cette époque, il n'eut plus en cavalerie la supériorité qui lui avait donné tant d'avantage.

XXXIX. A la même époque, la citadelle de Tarente pouvait à peine résister à la famine ; et la garnison romaine, qui la défendait, et son chef M. Livius, n'avaient de ressources que dans les vivres envoyés de Sicile. Pour les faire passer sûrement le long des côtes de l'Italie, une flotte de vingt bâtiments à peu près, était en station devant Rhégium. Le commandant chargé d'assurer ces convois était D. Quinctius, homme d'une naissance obscure, mais que nombre de brillants exploits avaient illustré.

quod, quia testem habere non potuisset, liberius fingenti sit. » Ita inde dimissi sunt ; nec Blattius ante abstulit tamen tam audaci incepto, quam idem obtundendo, docendoque, quam ea res ipsis patriæque salutaris esset, pervicit, ut præsidium punicum (quingenti autem Numidæ erant) Salapiaque traderetur Marcello. Nec sine cæde multa tradi potuit ; longe fortissimi equitum toto punico exercitu erant. Itaque quanquam improvisa res fuit nec usus equorum in urbe erat, tamen, armis inter tumultum captis, et eruptionem tentaverunt, et, quum evadere nequirent, pugnantes ad ultimum occubuerunt, nec plus quinquaginta ex his in potestatem hostium vivi venerunt ; plusque aliquanto damni hæc ala equitum amissa Annibali, quam Salapia, fuit : nec deinde unquam Pœnus (quo longe plurimum valuerat) equitatu superior fuit.

XXXIX. Per idem tempus, quum in arce tarentina vix inopia tolerabilis esset, spem omnem præsidium, quod ibi erat, romanum præfectusque præsidii atque arcis M. Livius in comæatibus ab Sicilia missis habebant ; qui ut tuto præterveherentur oram Italiæ, classis viginti ferme navium Rhegii stabat. Præerat classi comæatibusque D. Quinctius, obscuro genere ortus, ceterum mult.⁸

Il n'eut d'abord que cinq vaisseaux, dont les deux plus grands étaient des trirèmes que Marcellus lui avait confiées ; ensuite l'activité de ses services lui fit donner trois quinquérèmes de plus. Enfin il avait lui-même exigé des habitants de Rhégium, de Vélia et de Pestum, les galères que les alliés étaient tenus de fournir d'après le traité, et vingt vaisseaux, comme je l'ai dit, formaient alors sa flotte. Parti de Rhégium avec ses forces, il rencontra Démocrate, et la flotte des Tarentins composée d'un même nombre de navires, environ à quinze milles de Tarente, et près du Port Sacré. Le Romain, qui ne s'attendait pas à combattre, voguait à pleines voiles : mais, à la hauteur de Crotone et de Sybaris, il s'était muni d'un nombre imposant de rameurs, en sorte que son armée navale et ses équipages étaient proportionnés à la grandeur de ses bâtimens. Le vent vint à tomber, au moment même où l'ennemi fut en présence ; Quinctius eut donc tout le temps de disposer ses voiles et ses agrès, et de préparer ses rameurs et ses soldats à la bataille qui allait avoir lieu. Jamais deux flottes égales ne s'entre-choquèrent avec tant de fureur ; car le motif qui les animait au combat était bien plus puissant que leur force respective. Les Tarentins, qui, après cent années environ d'esclavage, venaient de secouer le joug de Rome, avaient l'espoir de délivrer aussi la citadelle, et de couper les vivres à leurs ennemis, si une défaite enlevait aux Romains l'empire de la mer. Les Romains de leur côté, en restant maîtres de la citadelle, tenaient à prouver que ce n'était pas à

fortibus factis gloria militari illustris. Primo quinque naves, quarum maximæ duæ triremes a Marcello ei traditæ erant, habuit : postea rem impigre sæpe gerenti tres additæ quinqueremes : postremo ipse a sociis, Rheginisque, et a Velia, et a Pæsto, debitas ex fœdere exigendo, classem viginti navium, sicut ante dictum est, effecit. Huic ab Rhegio profectæ classi Democrates, cum pari classe navium tarentinarum numero, quindecim millia ferme ab urbe ad Sacriportum obvius fuit. Velis tum forte, improvidus futuri certaminis, Romanus veniebat ; sed circa Crotonem Sybarimque suppleverat remigio naves, instructamque et armatam egregie pro magnitudine navium classem habebat : et tum forte sub idem fere tempus, et venti vis omnis cecidit, et hostes in conspectu fuere, ut ad componenda armamenta, expediendumque remigem ac militem ad imminens certamen satis temporis esset. Raro alias tantis animis justæ concurrerunt classes ; quippe quum in majoris discrimen rei quam ipsæ erant, pugnarent. Tarentini, ut, recuperata urbe ab Romanis post centesimum annum, arcem etiam liberarent ; spe commeatus quoque hostibus, si navali prælio possessionem maris ademissent, interclusuros : Romani, ut, retenta

la force et à la valeur, mais à la trahison et à la ruse qu'il fallait attribuer la perte de Tarente. Aussi, au signal donné, les deux flottes entre-choquèrent leurs éperons, sans reculer, sans éviter l'approche de l'ennemi ; une main de fer harponnait chaque vaisseau ; les combattants étaient assez près les uns des autres, pour faire usage de leurs javelots, de leurs épées, et pour lutter corps à corps ; les proues restaient engagées dans les proues, et les poupes cédaient à l'impulsion des rames du navire ennemi. Les vaisseaux étaient resserrés dans un espace si étroit, qu'un seul trait à peine tombait dans la mer, sans avoir porté coup : on s'avancait de front comme sur terre, et les soldats passaient de plain-pied d'un bâtiment à l'autre. Mais la lutte la plus remarquable fut celle de deux galères qui, en tête de la ligne, s'étaient chargées tout d'abord. La galère romaine était montée par Quinctius, la tarentine par Nicon, surnommé Percon, acharné contre les Romains, qui le haïssaient comme ennemi public et particulier, parce qu'il était de la faction qui avait livré Tarente aux Carthaginois. Tandis que Quinctius combattait et encourageait ses guerriers, Nicon le perce d'un coup de lance et le renverse sur la proue. L'intrépide vainqueur de se précipiter aussitôt sur la galère, où la mort du chef avait jeté l'épouvante ; il écarte l'ennemi ; déjà la proue est aux Tarentins, et les Romains entassés ont peine à défendre la poupe, lorsqu'une autre trirème ennemie apparaît : alors la galère de Quinctius, enveloppée de

possessione arcis, ostenderent, non vi aut virtute, sed prodicione ac furto, Tarentum amissum. Itaque ex utraque parte signo dato quum rostris concurrissent, neque retro navem inhiherent, nec dirimi ab se hostem paterentur, quam quis indeptus navem erat, ferrea injecta manu ; ita conserebant ex propinquo pugnam, ut non missilibus tantum, sed gladiis etiam prope collato pede gereretur res. Proræ inter se junctæ hærebant, puppes alieno remigio circumagebantur ; ita in arto stipatæ erant naves, ut vix ullum telum in mari vanum intercideret ; frontibus velut pedestris acies urgebant, perviæque naves pugnantibus erant. Insignis tamen inter ceteras pugna fuit duarum, quæ primæ agminis concurrerant inter se. In romana nave ipse Quinctius erat, in tarentina Nico, cui Perconi fuit cognomen, non publico modo, sed privato etiam odio invisus atque infestus Romanis : quod ejus factionis erat, quæ Tarentum Annibali prodiderat. Hic Quinctium, simul pugnantem hortantemque suos, incautum hasta transfigit ; ille atque præceps cum armis procidit ante proram ; victor Tarentinus, in turbatam duce amisso navem impigre transgressus, quum submovisset hostes, et prora jam Tarentinorum esset, puppim male conglobati tuerentur Romani ; repente et alia a puppi triremis hostium

toutes parts, tombe au pouvoir des Tarentins. La terreur se répand sur toute la flotte, à la vue de la prise du vaisseau amiral. Les navires fuient çà et là; les uns sont coulés à fond, les autres gagnent la terre à force de rames, et deviennent la proie des habitants de Thurium et de Métaponte. Quant aux vaisseaux de charge, qui suivaient avec des vivres, un fort petit nombre fut pris; le reste, après avoir longtemps louvoyé, gagna enfin le large. Toutefois les ennemis ne furent pas aussi heureux à Tarente qu'ils l'avaient été sur mer. Quatre mille hommes, sortis de la ville pour s'approvisionner de blé, erraient en désordre dans la campagne; Livius, commandant de la citadelle et de la garnison romaine, attentif à saisir toutes les occasions favorables, envoya contre eux C. Persius, officier des plus braves, à la tête de deux mille hommes. Persius surprend les Tarentins épars et courant à travers champs, les taille en pièces, et refoule le peu qui lui échappe sur tant de monde jusqu'à la ville dont les portes n'étaient qu'à demi ouvertes, de peur que Tarente ne fût emportée du même choc. Ainsi l'équilibre resta parfait: les Romains venaient d'avoir l'avantage sur terre, comme les Tarentins l'avaient eu sur mer. L'espoir de se procurer des vivres, qui un moment avait brillé à leurs regards, s'évanouit également pour les deux partis.

XL. Cependant le consul Lévinus, qui avait employé à diverses expéditions une grande partie de l'année, arriva en Sicile, où l'attendaient les anciens et les nouveaux alliés: son premier

apparuit. Ita in medio circumventa romana navis capitur; hinc ceteris terror injectus, ut prætoriam navem captam videre: fugientesque passim, aliæ in alta mersæ, aliæ in terram remis abreptæ, mox prædæ fuere Thurinis Metapontinisque ex onerariis, quæ cum commeatu sequebantur, perpaucæ in potestatem hostium venere: aliæ, ad incertos ventos hinc atque illinc obliqua transferentes vela, in altum evectæ sunt. Nequaquam pari fortuna, per eos dies, Tarenti res gesta; nam ad quatuor millia hominum frumentatum egressa, quum in agris passim vagarentur, Livius, qui arci præsidioque romano præerat, intentus in omnes occasiones gerendæ rei, C. Persium, impigrum virum, cum duobus millibus armatorum ex arce emisit; qui, vage effusus per agros palatosque adortus, quum diu passim cecidisset, paucos ex multis, trepida fuga incidentes semiapertis portarum foribus, in urbem compulit, ne urbs eodem impetu caperetur. Ita æquatæ res ad Tarentum; Romanis victoribus terra, Tarentinis mari. Frumenti spes, quæ in oculis fuerat, utrosque frustrata pariter.

XL. Per idem tempus, Lævinus consul, jam magna parte anni circumactus in Siciliam, veteribus novisque sociis expectatus, quum venisset, prim uam,

soin, celui qu'il jugea le plus important, fut de rétablir les affaires de Syracuse dans l'ordre qu'une paix toute nouvelle encore n'avait pu consolider. Ensuite il fit marcher ses légions contre Agrigente, qui restait seule à soumettre, et où les Carthaginois avaient une forte garnison : la fortune favorisa cette entreprise. Les Africains avaient Hannon pour général ; mais ils plaçaient toute leur confiance en Mutine et en ses Numides. Parcourant la Sicile entière, Mutine pillait les alliés des Romains ; lui fermer l'entrée ou la sortie d'Agrigente par la force ou par la ruse, était devenu chose impossible. Sa gloire, qui déjà éclipsait la renommée du général en chef, excita la jalousie d'Hannon, qui lui fit un crime de ses succès même, et finit par lui ôter le commandement, pour le donner à son fils, persuadé que le crédit de son rival cesserait avec son autorité : mais il en arriva tout autrement. L'envie d'Hannon ne fit qu'ajouter à l'ancienne faveur de Mutine, qui, blessé d'un si sanglant outrage, traita aussitôt en secret avec Lévinus de la reddition d'Agrigente. Dès qu'on eut fixé les conditions avec ses émissaires, et qu'on se fut concerté avec eux sur les mesures à prendre, les Numides s'emparèrent de la porte qui donnait sur la mer, et, après en avoir chassé ou tué les gardiens, ils introduisirent les Romains qui étaient venus dans cette intention. Déjà cette troupe, arrivée au centre de la ville, marchait vers le Forum au milieu du tumulte et du bruit. Hannon, qui ne voyait dans tout ce mouvement qu'une révolte

potissimum omnium ratus, Syracusis nova pace inconditas componere res, Agrigentum inde (quod belli reliquum erat, tenebaturque a Carthaginiensium valido præsidio) duxit legiones ; et adfuit fortuna incepto. Hanno erat imperator Carthaginiensium, sed omnem in Mutine Numidisque spem repositam habebant. Per totam Siciliam vagus prædas agebat ex sociis Romanorum ; neque intercludi ab Agrigento vi aut arte ulla, nec, quin erumperet, ubi vellet, prohiberi poterat. Hæc ejus gloria, quia jam imperatoris quoque famæ officiebat, postremo in invidiam vertit ; ut ne bene gestæ quidem res jam Hannoni propter auctorem satis lætæ essent : propter quæ postremo præfecturam ejus filio suo dedit, ratus, cum imperio auctoritatem quoque ei inter Numidas erepturum ; quod longe aliter evenit. Nam veterem favorem ejus sua insuper invidia auxit ; neque ille indignitatem injuriæ tulit, confestimque ad Lævinum occultos nuntios misit de tradendo Agrigento. Per quos ut est facta fides, compositusque rei gerendæ modus, portam ad mare ferentem Numidæ quum occupassent, pulsus inde custodibus, aut cæsis, Romanos ad id ipsum missos in urbem acceperunt. Et quum agmine jam in media urbis ac forum magno tumultu iretur, ratus Hanno non aliud, quam tumultum ac secessionem (id quod et ante acciderat)

une rébellion ordinaire aux Numides, s'avance pour réprimer la sédition ; mais apercevant de loin une multitude plus nombreuse que celle des Numides, et l'oreille frappée du cri des Romains, qui ne lui était pas inconnu, sans attendre qu'on en vienne à la portée du trait, il prend la fuite ; il s'élance avec Épicyde par la porte opposée, et gagne avec une faible escorte le bord de la mer ; là, ils trouvent bien à propos une petite barque, abandonnent aux Romains la Sicile, que les Carthaginois leur disputaient depuis tant d'années, et repassent en Afrique. Le reste de la garnison, composé de Carthaginois et de Siciliens, sans même essayer aucune défense, se précipite en aveugle vers les portes afin de s'échapper ; mais ils les trouvent fermées, et sont tous taillés en pièces. Lévinus, maître d'Agrigente, fit battre de verges et frapper de la hache les principaux citoyens, vendit le reste des habitants avec le butin, et envoya tout l'argent à Rome. A la nouvelle de la prise d'Agrigente, qui s'était répandue dans la Sicile, tous les esprits penchèrent aussitôt en faveur des Romains. En peu de temps, vingt places furent livrées par trahison, six prises de force, quarante environ se rendirent volontairement. Le consul, après avoir récompensé ou puni, selon qu'ils l'avaient mérité, les personnages les plus marquants de ces villes, obligea les Siciliens de mettre bas les armes et de tourner tous leurs soins du côté de l'agriculture, afin que cette île fournît à la subsistance de ses habitants, et devint aussi, comme elle l'avait été déjà en plusieurs circonstances, la res-

Numidarum esse, ad comprimendam seditionem processit ; atque ille, quum ei multitudo major, quam Numidarum, procul visa, et clamor romanus haudquaquam ignotus ad aures accidisset, prius, quam ad ictum teli veniret, capessit fugam ; per aversam portam emissus, assumpto omite Epicyde, cum paucis ad mare peruenit : nactique opportune parvum navigium, relicta hostibus Sicilia, de qua per tot annos certatum erat, in Africam trajecerunt ; alia multitudo Pœnorum Siculorumque, ne tentato quidem certamine, quum cæci in fugam ruerent, clausique exitus essent, circa portas cæsa. Oppido recepto, Lævinus, qui capita rerum Agrigenti erant, virgis cæsos securi percussit : ceteros prædamque vendidit ; omnem pecuniam Romam misit. Fama Agrigentinarum cladis Siciliam quum pervasisset, omnia repente ad Romanos inclinaverunt. Proditæ brevi sunt viginti oppida ; sex vi capta : voluntaria deditione in fidem venerunt ad quadraginta ; quarum civitatum principibus quum pro cujusque merito consul prætia pœnasque exsolvisset, coegissetque Siculos, positis tandem armis, ad agrum colendum animos convertere, ut esset non incolarum modo alimentis frugifera ansula, sed urbis Romæ atque Italiæ (id quod multis sæpe tempestatibus fece-

source de Rome et de l'Italie dans les temps de disette. Puis, il emmena avec lui d'Agathyrne en Italie quatre mille hommes, ramas confus de bannis, d'aventuriers perdus de dettes, la plupart couverts des plus grands forfaits, lorsqu'ils étaient encore dans leur patrie, sous l'empire des lois, et qui, depuis, réunis par divers motifs et par le même destin auprès d'Agathyrne, y vivaient toujours de brigandages et de rapine. Lévinus jugea qu'il ne serait pas prudent de laisser ces bandits en Sicile, où ils empêcheraient la paix de s'affermir, en semant des germes de révolution ; d'ailleurs, ils pouvaient être utiles aux habitants de Rhégium pour dévaster le territoire des Bruttians, puisqu'ils offraient une troupe accoutumée au pillage. Ainsi la guerre de Sicile fut entièrement terminée cette année.

XLI. En Espagne, au commencement du printemps, P. Scipion met sa flotte en mer, ordonne à tous les alliés auxiliaires de se rendre à Tarragone, et de là fait avancer ses vaisseaux de guerre et de transport jusqu'à l'embouchure de l'Èbre. Les légions, au sortir de leurs quartiers d'hiver, avaient ordre de s'y trouver aussi : il part lui-même de Tarragone avec cinq mille alliés, pour aller rejoindre ses troupes. A son arrivée, il crut devoir haranguer surtout les vieux soldats qui avaient survécu à tant de défaites ; il les rassembla donc, et leur parla en ces termes : « Jamais avant moi un nouveau général n'eut un motif aussi juste, aussi légitime de rendre grâces à ses soldats, avant d'avoir mis leur zèle à l'épreuve. Pour moi, sans avoir vu la

rat) annonam levaret; ab Agathyrna inconditam multitudinem secum in Italiam transvexit; quatuor millia hominum erant, mixti ex omni colluvione exsules, obærat, capitalia ausi plerique; et quum in civitatibus suis ac sub legibus vixerant, et postquam eos ex variis causis fortuna similis conglobaverat Agathyrnam, per latrocinia ac rapinam tolerantibus vitam: hos neque relinquere Lævinus in insula, tum primum nova pace coalescente, velut materiam novandis rebus, satis tutum ratus est: et Reginis usui futuri erant ad populandum bruttium agrum, assuetam latrociniiis quærentibus manum. Et, quod ad Siciliam attinet, eo anno, debellatum est.

XLI. In Hispania, principio veris, P. Scipio, navibus deductis, evocatisque edicto Tarraconem sociorum auxiliis, classem onerariasque ostium inde Iberi fluminis petere jubet. Eodem legiones ex hibernis convenire quum jussisset, ipse cum quinque millibus sociorum ab Tarracone profectus ad exercitum est. Quo quum venisset, alloquendos maxime veteres milites, qui tantis superfuert cladibus, ratus, concione advocata, ita disseruit: « Nemo ante me novus imperator militibus suis prius, quam opera eorum usus esset, gratias

province ou le camp, je vous devais déjà de la reconnaissance, d'abord pour l'attachement que vous avez témoigné à mon père et à mon oncle, de leur vivant et après leur mort ; ensuite pour la vaillance avec laquelle vous avez conservé au peuple romain, et au successeur des deux Scipions, une province qu'un si grand désastre nous avait enlevée. Mais aujourd'hui que la faveur des dieux nous a mis en état, en position de rester en Espagne, et d'en chasser les Carthaginois ; aujourd'hui que nous ne sommes plus arrêtés sur les bords de l'Èbre, pour en interdire le passage aux ennemis ; que nous pouvons franchir nous-mêmes ce fleuve, et porter la guerre sur l'autre rive, je crains que ce projet ne vous paraisse trop périlleux, trop hardi, au souvenir de revers encore récents, à la vue d'un chef si jeune. Je dois moins que tout autre, oublier nos défaites en Espagne ; car mon père et mon oncle, dans l'espace de trente jours, et comme pour multiplier les funérailles dans notre famille, ont trouvé le trépas. Mais si la perte presque entière des miens, si le vide affreux où ils m'ont laissé, brisent mon âme, la fortune et la valeur de la république me défendent de désespérer de son salut. Le destin a marqué ainsi notre sort dans toutes les guerres importantes : vaincus d'abord, nous finissons par être vainqueurs. Je ne parle pas des anciens exemples, de Porsena, des Gaulois, des Samnites ; je commencerai aux guerres puniques. Que de flottes, de généraux, d'armées, n'avons-nous pas perdus dans la première ! Que dirai-je de la seconde ? Je me suis trouvé à toutes nos dé-

agere jure ac merito potuit. Me vobis prius, quam provinciam aut castra viderem, obligavit fortuna : primum, quod ea pietate erga patrem patruumque meum vivos mortuosque fuistis : deinde, quod amissam tanta clade provinciæ possessionem, integram, et populo romano et successori mihi, virtute vestra obtinuistis. Sed quum jam benignitate deum id paremus atque agamus, non ut ipsi maneamus in Hispania, sed ne Pœni maneant, nec ut pro ripa Iberi stantes arceamus transitu hostes, sed ut ultro transeamus, transferamusque bellum ; vereor, ne cui vestrum majus id audaciusque consilium, quam aut pro memoria cladium nuper acceptarum, aut pro ætate mea, videatur. Adversæ pugnæ in Hispania nullius in animo, quam meo, minus obliterari possunt. Quippe cui pater et patruus intra triginta dierum spatium, ut aliud super aliud cumlaretur familiæ nostræ funus, interfecti sunt. Sed ut familiaris pene orbitas ac solitudo frangit animum, ita publica quum fortuna tum virtus desperare de summa rerum prohibet, Ea fato quodam data nobis sors est, ut magnis omnibus bellis victi vicerimus. Vetera omitto, Porsenam, Gallos, Samnites : a punicis bellis incipiam. Quot classes, quot duces, quot exercitus, priore bello,

faites, ou celles dont je ne pas été témoin furent pour moi les plus sensibles. Trébie, Trasimène, Cannes, ne sont-ils pas des monuments funestes de la destruction de nos armées, du massacre de nos consuls? Ajoutez à ces maux la défection de l'Italie, de presque toute la Sicile, de la Sardaigne. Ajoutez-y, pour comble d'épouvante et d'effroi, les Carthaginois campés entre l'Anio et les remparts de Rome, et presque aux portes de notre patrie, Annibal apparaissant vainqueur. Debout au milieu de ces débris, la vertu romaine est restée ferme et inébranlable; l'empire était abattu: elle l'a relevé, elle l'a rappelé à la vie. C'est vous, soldats, qui les premiers, après la bataille de Cannes, lorsque Asdrubal, marchant à grands pas vers les Alpes et l'Italie, menaçait, par une jonction avec son frère, d'anéantir à jamais le nom romain, c'est vous qui, sous la conduite et les auspices de mon père, avez arrêté l'Africain. Vos succès ont arrêté le cours de nos revers. Maintenant la bonté des dieux a ouvert pour nous la source des prospérités, du bonheur; chaque jour, nos affaires en Italie, en Sicile, prennent un aspect plus favorable et plus riant. En Sicile, Syracuse et Agrigente sont prises, les ennemis chassés de l'île tout entière, la province est rentrée sous la domination du peuple romain. En Italie, nous avons reconquis Arpi et pris Capoue. Annibal, contraint de s'éloigner de Rome par une fuite précipitée, se voit confiné dans un coin obscur, à l'extrémité du Bruttium; et la plus grande faveur qu'il demande aux dieux, c'est de pouvoir

amissi sunt? Jam quid hoc bello memorem? Omnibus aut ipse adfui cladibus; aut, quibus abfui, maxime unus omnium eas sensi. Trebia, Trasimenus, Cannæ, quid aliud sunt, quam monumenta occisorum exercituum consulumque romanorum? Adde defectionem Italiæ, Siciliae majoris partis, Sardiniae. Adde ultimum terrorem ac pavorem, castra punica inter Anienem et mœnia romana posita, et visum prope in portis victorem Annibalem. In hac ruina rerum stetit una integra atque immobilis virtus populi romani. Hæc omnia strata humi erexit ac sustulit. Vos omnium primi, milites, post cannensem cladem vadenti Asdrubali ad Alpes Italiamque, qui si se cum fratre conjunxisset, nullum jam nomen esset populi romani, ducta auspicioque patris mei obstististis, et hæc secundæ res illas adversas sustinuerunt. Nunc, benignitate deum, omnia secundæ, prospera, in illis lætiora ac meliora in Italia Siciliaque geruntur. In Sicilia, Syracusæ, Agrigentum captum, pulsæ tota insula hostes, receptaque provincia in ditione populi romani est. In Italia, Arpi recepti, Capua capta. Iter omne ab urbe Roma trepida fuga emensus Annibal, in extremum angulum agri bruttii compulsus, nihil jam majus precatur deos, quam ut incolumi cedere atque abire

s'éloigner et sortir sain et sauf d'une terre ennemie. Eh quoi! soldats, vous qui avez résisté à cette suite continuelle de désastres, lorsque les dieux eux-mêmes semblaient combattre avec Annibal; vous qui, sous la conduite des deux auteurs de mes jours (qu'il me soit permis d'appeler du même nom les deux Scipions), avez soutenu la fortune chancelante du peuple romain; aujourd'hui que nos armes sont partout triomphantes, vous iriez, vous, perdre courage! Plût au ciel que les événements arrivés en dernier lieu n'eussent pas été plus cruels pour moi que pour vous! aujourd'hui, les dieux immortels, les dieux protecteurs de l'empire de Rome, qui ont inspiré à toutes les centuries l'idée de me confier le commandement, ces mêmes dieux, par des augures, par des présages, par des songes prophétiques, ne m'annoncent que des succès et des victoires. Mes pressentiments, qui furent jusqu'ici pour moi d'infaillibles oracles, me promettent que déjà l'Espagne est à nous; bientôt disparaîtra d'ici jusqu'au nom carthaginois, et ces Africains couvriront les terres et les mers des débris de leur fuite honteuse. Ces inspirations divines, que mon esprit reçoit sans effort, s'appuient sur des raisonnements qui ne sauraient tromper. Les alliés de nos ennemis, irrités de leurs vexations, implorèrent notre appui par leurs ambassadeurs. Trois généraux divisés d'opinions, et prêts, en quelque sorte, à se trahir mutuellement, ont partagé leurs troupes en trois corps, et occupent des positions fort éloignées les unes des autres. Elle pèse sur eux, cette même fatalité qui naguère nous accabla; en effet, ils sont abandonnés

ex hostium terra liceat. Quid igitur minus conveniat, milites, quam, quum aliæ super alias clades cumularentur, ac dii prope ipsi cum Annibale starent, vos hic cum parentibus meis (æquentur enim etiam honore nominis) sustinuisse labantem fortunam populi romani; nunc eosdem, quia illic omnia secunda lætaque sunt, animis deficere? Nuper quoque quæ acciderunt, utinam tam sine meo luctu, quam vestro, transissent! Nunc dii immortales imperii romani præsidēs, qui centuriis omnibus, ut mihi imperium juberent dari, fuere auctores, iidem auguriis auspiciisque, et per nocturnos etiam visus omnia læta ac prospera portendunt. Animus quoque meus, maximus mihi ad hoc tempus vates, præstat, nostram Hispaniam esse: brevi extorre hinc omne punicum nomen, maria terrasque fœda fuga impleturum. Quod mens sua sponte divinat, idem subjicit ratio haud fallax. Vexati ab iis socii nostram fidem per legatos implorant; tres duces discrepantes, prope ut defecerint alii ab aliis, trifariam exercitum in diversissimas regiones distraxere. Eadem in illos ingruit fortuna. quæ nuper nos afflixit; nam et deseruntur ab sociis, ut

de leurs alliés, comme nous l'avons été des Celtibériens ; et ils ont morcelé leurs forces, faute qui a perdu mon père et mon oncle. La discorde qui règne entre eux les empêchera de se réunir ; et, séparés, ils ne pourront nous résister. Pour vous, soldats, accordez quelque intérêt au nom des Scipions, à ce rejeton de vos généraux qui renaît sur un tronc dépouillé. Allons, vétérans, conduisez au delà de l'Èbre une armée nouvelle, un chef nouveau, guidez-les dans ces contrées qui furent si souvent le théâtre de vos glorieux exploits. Bientôt je veux que vous reconnaissez en moi, non pas seulement l'air de famille et les traits de mon père et de mon oncle, mais encore l'image vivante de leur génie, de leur dévouement, de leur vaillance ; je veux que chacun de vous croie voir revivre en moi le Scipion qui fut son général. »

XLII. Après avoir par ce discours enflammé l'ardeur de ses soldats, il laissa à M. Silanus trois mille hommes de pied et trois cents chevaux, pour garder cette contrée, et passa l'Èbre avec le reste de ses troupes qui étaient composées de vingt-cinq mille fantassins et de deux mille cinq cents cavaliers. Comme les ennemis étaient partagés en trois corps éloignés les uns des autres, on lui conseillait d'attaquer le plus voisin : mais craignant qu'un danger commun ne les forçât de se réunir, et qu'alors il ne fût hors d'état de résister seul à trois armées, il résolut d'attaquer d'abord Carthage-la-Neuve, cité riche et puissante par elle-même,

prius ab Celtiberis nos : et diduxerunt exercitus; quæ patri patruoque meo causa exitii fuit. Nec discordia intestina coire eos in unum sinet, neque singuli nobis resistere poterunt. Vos modo, milites, favete nomini Scipionum, soboli imperatorum vestrorum, velut accisis recrescenti stirpibus. Agite, milites veteres, novum exercitum novumque ducem traducite Iberum, traducite in terras cum multis fortibus factis sæpe a vobis peragratas. Brevi faciam, ut, quemadmodum nunc noscitis in me patris patrique similitudinem oris vultusque, et lineamenta corporis; ita ingenii, fidei, virtutisque ad exemplum expressam effigiem vobis reddam, ut revixisse, aut renatum sibi quisque Scipionem imperatorem dicat. »

XLII. Hac oratione accensis militum animis, relicto ad præsidium regionis ejus M. Silano, cum tribus millibus peditum et trecentis equitibus, ceteras omnes copias (erant autem viginti quinque millia peditum, duo millia et quingenti equites) Iberum trajecit. Ibi quibusdam suadentibus, ut, quoniam in tres tam diversas regiones discessissent punici exercitus, proximum aggrediretur, periculum esse ratus, ne eo facto in unum omnes contraheret, nec par esset unus tot exercitibus, Carthaginem Novam interim oppugnare statuit;

et qui, d'ailleurs, était devenue l'arsenal où les Africains avaient renfermé leurs armes, leur argent et les ôtages de l'Espagne entière. De plus, la situation en était avantageuse pour passer en Afrique; et le port, assez étendu pour contenir les flottes les plus nombreuses, est peut-être le seul sur la côte de l'Espagne, que baigne notre mer. C. Lélius était seul qui sût où l'on allait. Scipion lui recommanda de faire un circuit avec sa flotte, et d'en régler la marche de manière à entrer dans le port, au moment où l'armée se montrerait du côté de la terre. Les forces combinées mirent sept jours à se rendre de l'Èbre à Carthagène. On campa au nord de la place; les derrières du camp furent assurés par de fortes palissades; la tête se trouvait défendue par la nature même du terrain. Telle est, au reste, la situation de Carthagène. Vers le milieu de la côte d'Espagne, il existe un golfe opposé surtout au vent d'Afrique; ce golfe s'avance dans les terres sur une longueur d'environ cinq cents pas, et sur une largeur un peu plus considérable. A l'entrée, une petite île, qui le sépare de la haute mer, forme un port abrité contre tous les vents, excepté contre le vent d'Afrique. Du fond sort une péninsule qui s'élève en forme d'éminence; c'est là qu'est bâtie la ville, entourée de la mer à l'orient et au midi. Au couchant, elle est fermée par un étang dont les eaux se répandent aussi un peu vers le septentrion, et sont hautes ou basses, suivant que la marée est forte ou faible. Carthagène est jointe au continent

urbem quum ipsam opulentam suis opibus, tum hostium omni bellico apparatu plenam (ibi arma, ibi pecunia, ibi totius Hispaniæ obsides erant); sitam præterea quum opportune ad trajiciendum in Africam, tum super portum satis amplum quantævis classis, et nescio an unum in Hispaniæ ora, qua nostro adjacent mari. Nemo omnium, quo iretur, sciebat, præter C. Lælium. Is, classe circummissus, ita moderari cursum navium jussus erat, ut eodem tempore exercitus ostenderetur, et classis portum intraret. Septimo die, ab Ibero Carthaginera ventum est simul terra marique; castra ab regione urbis, qua in septentrionem versa est, posita: his ab tergo (nam frons natura tuta erat) vallum objectum. Ceterum sita Carthago sic est. Sinus est maris media fere Hispaniæ ora, maxime Africo vento oppositus, et quingentos passus introrsus retractus, paululo plus passuum in latitudinem patens; hujus in ostio sinus parva insula objecta ab alto portum ab omnibus ventis, præterquam Africo, tutum facit; ab intimo sinu peninsula excurrit, tumulus is ipse, in quo condita urbs est, ab ortu solis et a meridie cincta mari; ab occasu stagnum claudit, paulum et ad septentrionem fustum; incertæ altitudinis, utcunque exæstuat aut delicit mare. Continenti urbem jugum ducentos fere et quinquaginta passus

par un coteau d'environ deux cent cinquante pas. Bien qu'un si petit espace eût coûté peu de peine à mettre en défense, le général romain n'y fit point construire de retranchement, soit pour montrer à l'ennemi une audacieuse confiance, soit pour se ménager dans ses fréquentes attaques contre les murs de la ville une retraite plus facile.

XLIII. Lorsqu'il eut fortifié toutes les parties faibles du camp, il rangea ses vaisseaux dans le port, pour annoncer à l'ennemi un nouveau siège du côté de la mer ; il fit lui-même l'inspection de sa flotte, et recommanda aux capitaines d'être bien sur leurs gardes pendant nuit : « C'est toujours au commencement d'un siège que les assiégés tentent les plus grands efforts. » Ensuite, de retour à son camp, il crut devoir exposer à ses soldats les motifs qui lui faisaient ouvrir la campagne par un siège ; et pour faire passer dans leur âme l'espoir du succès, il les rassembla, et leur parla en ces termes : « Soldats, si quelqu'un s'imagine que c'est seulement pour prendre Carthagène que je vous ai amenés, il calcule plus exactement vos peines que le profit ; vous n'assiégerez effectivement que les murs d'une seule ville, mais la conquête d'une seule ville vous mettra en possession de toute l'Espagne. Là, se trouvent les ôtages de tous les rois et des peuples les plus illustres de la province ; dès qu'ils seront en votre pouvoir, tout ce qui maintenant appartient aux Carthaginois, sera mis à votre disposition. Là, sont les trésors des ennemis ; sans argent, ils ne peuvent continuer la guerre,

patens conjungit ; unde quum tam parvi operis munitio esset, non objecit vallum imperator romanus, seu fiduciam hosti superbe ostentans, sive ut subeunti sæpe ad mœnia urbis recursus pateret.

XLIII. Cetera, quæ munienda erant, quum perfecisset, naves etiam in portu, velut maritimam quoque ostentans obsidionem, instruxit : circumvectusque classem, quum monuisset præfectos navium, ut vigilias nocturnas intenti servarent, « omnia ubique primo obsessum hostem conari : » regressus in castra, ut consilii sui rationem, quod ab urbe potissimum oppugnanda bellum orsus esset, militibus ostenderet, et spem potiundæ cohortando faceret, concione advocata, ita disseruit : « Ad urbem unam oppugnandum si quis vos adductos credit, is magis operis vestri, quam emolumenti rationem exactam, milites, habet. Oppugnabitis enim vere mœnia unius urbis, sed in una urbe universam ceperitis Hispaniam. Hic sunt obsides omnium nobilium regum populorumque : qui simul in potestate vestra erunt, extemplo omnia, quæ nunc sub Carthaginensibus sunt, in ditionem tradent. Hic pecunia omnis hostium, sine qua neque illi gerere bellum possunt, quippe cui mercenarios exercitus alant ;

puisqu'ils entretiennent des troupes mercenaires ; et nous, avec cet argent, nous aurons un moyen sûr de nous concilier les esprits des Barbares. Là, se trouvent les machines, les armes, les agrès, et tout l'appareil de guerre qui vous enrichira en dépouillant l'ennemi. De plus, nous serons maîtres d'une ville aussi belle qu'opulente, et munie du port le plus favorable pour se procurer toutes les ressources terrestres et maritimes, selon les besoins de la guerre ; ressources pour nous si importantes et dont la perte doit être plus importante encore pour l'ennemi : car c'est là leur forteresse, leur grenier, leur trésor, leur arsenal, leur dépôt universel. Du port de Carthagène on va droit en Afrique ; c'est la seule relâche sur cette côte, des Pyrénées à Cadix ; c'est de là que l'Afrique menace toute l'Espagne. Mais je vous vois tout prêts, tout disposés ; allons pleins d'ardeur et de confiance, allons assiéger Carthage-la-Neuve. » — « Marchons, » s'écrient les soldats d'une voix unanime : Scipion les mène aussitôt contre la ville, et le siège commence par terre et par mer.

XLIV. De son côté, Magon, général des Carthaginois, voyant les Romains se préparer à cette double attaque, range ses troupes de cette manière : il oppose deux mille habitants aux lignes de l'ennemi, fait occuper la citadelle par cinq cents hommes, en poste cinq cents autres sur un tertre tourné vers l'orient, et met en réserve le reste de son armée, avec ordre de courir par-

et quæ nobis maximo usui ad conciliandos animos Barbarorum erit. Hic tormenta, arma, armamenta, et omnis apparatus belli est, qui simul et vos instruet, et hostes nudabit. Potiemur præterea quum pulcherrima opulentissimaque urbe, tum opportunissima portu egregio, unde terra marique, quæ belli usus poscunt, suppeditentur ; quæ quum magna ipsi habebimus, tum demperimus hostibus multo majora. Hæc illis arx, hoc horreum, ærarium, armamentarium, hoc omnium rerum receptaculum est. Hinc rectus in Africam cursus est : hæc una inter Pyrenæum et Gades statio : hinc omni Hispaniæ imminet Africa. Sed, quoniam vos instructos et ordinatos cognosco, ad Carthaginem Novam oppugnandam totis viribus et bono animo transeamus. » Quumque omnes una voce, « hoc faciendum, » suclamarent, eos Carthaginem duxit ; tum terra marique eam oppugnari jubet.

XLIV. Contra Mago, Pœnorum dux, quum terra marique instrui oppugnationem videret, et ipse copias ita disponit. Oppidanorum duo millia ab ea parte, qua castra romana erant, opponit : quingentis militibus arcem insedit, quingentos tumulo urbis in orientem verso imponit : multitudinem aliam, quo clamor, quo subita vocasset res, intentam ad omnia occurrere jubet. Pat-

tout au premier cri, à la première alarme. Ensuite il fait ouvrir la porte, et sortir le corps rangé en bataille, sur la route qui conduisait au camp. Les Romains, sur un commandement du général, reculent un peu, pour recevoir plus facilement du secours au milieu du combat. Et d'abord ils soutiennent sans désavantage le choc de l'ennemi; bientôt, à mesure qu'il leur arrive des renforts, ils repoussent les assiégés qui fuient en désordre, et les serrent de si près, que, sans la retraite qui vint à sonner, ils allaient peut-être se jeter dans la place avec les fuyards. L'épouvante fut aussi grande dans la ville, qu'elle l'avait été dans l'action : la crainte et l'effroi firent abandonner plusieurs postes ; et les murs restèrent sans défenseurs, car chacun s'enfuit par le chemin le plus court. Scipion, qui a gagné le sommet du mont Mercure, s'aperçoit que, sur plusieurs points, les remparts sont déserts ; il fait sortir du camp toutes ses troupes pour marcher à l'assaut, et leur ordonne d'apporter des échelles. Lui-même, à couvert sous les boucliers que trois soldats vigoureux croisaient devant lui (car une grêle de traits de toute espèce pleuvait déjà du haut des murailles), s'avance vers la ville, encourage les siens, donne les ordres nécessaires, et, ce qui était plus propre que tout le reste à enflammer l'ardeur des combattants, s'arrête pour être témoin du courage ou de la lâcheté de chacun d'eux. Aussi tous s'élancent au devant des blessures et les traits ; et, ni la hauteur des murs, ni les guerriers qui les défendent encore, rien ne peut les empêcher

facta deinde porta, eos, quos in via ferente ad castra hostium instruxerat mittit. Romani, duce ipso præcipiente, parumper cessere, ut propiores subsidiis in certamine ipso submittendis essent. Et primo haud impari stetero acie : subsidia deinde, identidem submissa e castris, non averterunt solum in fugam hostes, sed adeo effusis institerunt, ut, nisi receptui cecinisset, permixti fugientibus irrupturi fuisse in urbem viderentur. Trepidatio vero non in proelio major, quam tota urbe fuit ; multæ stationes pavore atque fuga desertæ sunt, relictique muri : quum, qua cuique erat proximum, desiluissent. Quod ubi egressus Scipio in tumulum, quem Mercurii vocant, animadvertit, multis partibus nudata defensoribus mœnia esse, omnes e castris excitos ire ad oppugnandam urbem, et ferre scalas jubet ; ipse, trium præ se juvenum validorum scutis oppositis (ingens enim jam vis omnis generis telorum et muris volabat), ad urbem succedit, hortatur, imperat, quæ in rem sunt : quodque plurimum ad accendendos militum animos intererat, testis spectatorque virtutis atque ignaviæ cujusque adest. Itaque in vulnera ac tela ruunt ; neque illos muri, neque supertantes armati arcere queunt, quin certatim ascendunt. Et ab

de les escalader à l'envi. Au même instant, les vaisseaux attaquent la partie de la ville baignée par les flots de la mer ; mais de ce côté, il y avait plus de tumulte que d'effet. Tandis qu'on aborde, qu'on débarque en partie les échelles et les troupes, qu'on veut prendre terre au plus vite, la précipitation, l'empressement même, deviennent autant d'obstacles.

XLV. Cependant les murailles étaient couvertes de combattants, et on lançait sur les Romains mille traits meurtriers qui tombaient comme la grêle. Mais ni guerriers, ni traits, ni toute autre défense, ne protégeaient autant les remparts que les remparts eux-mêmes : peu d'échelles pouvaient en atteindre l'élévation ; et les plus hautes étaient aussi les plus faibles : ainsi ceux qui se trouvaient sur le dernier échelon, ne pouvaient arriver jusqu'au sommet ; les autres continuaient toujours de monter ; tout à coup, les échelles rompaient sous le poids. Quelques-unes étaient plus solides ; mais les soldats, éblouis par la profondeur du précipice, se laissaient tomber ; les assaillants et les échelles roulaient de toutes parts : l'ennemi fier du succès redoublait de courage et d'audace : Scipion alors fit sonner la retraite. Les assiégés en conçurent l'espoir de respirer après un combat et une fatigue si rudes ; ils se persuadèrent même que la place ne pouvait être emportée ni par escalade, ni par un assaut qui l'envelopperait tout entière. Les travaux du siège seraient longs, et donneraient à leurs généraux le temps de venir à leur secours. A peine le premier tumulte avait-il cessé, que Scipion fait rele-

navibus, eodem tempore, ea, quæ mari alluitur, pars urbis oppugnari cœpta est. Ceterum tumultus inde major, quam vis, adhiberi poterat; dum applicant, dum partim exponunt scalas militesque, dum qua cuique proximum est, in terram evadere properant, ipsa festinatione et certamine alii alios impediunt.

XLV. Inter hæc repleverat jam Pœnus armatis muros, et vis magna, ex ingenti copia congesta, telorum suppeditabat. Sed neque viri, nec tela, nec quidquam aliud æque, quam mœnia ipsa sese, defendebant? raræ enim scalæ altitudini æquari poterant : et, quo quæque altiores, eo infirmiores erant. Itaque, quum summus quisque evadere non posset, subirent tamen alii, onere ipso frangebantur; quidam stantibus scalis, quum altitudo caliginem oculis offudisset, ad terram delati sunt. Et quum passim homines scalæque ruerent, et ipso successu audacia atque alacritas hostium cresceret, signum receptui datum est; quod spem non præsentis modo ab tanto certamine ac labore quietis obsessis, sed etiam in posterum dedit, scalis et coroua capi urbem non posse, opera et difficilia esse, et tempus datura, ad ferendam opem, imperatoribus

ver les soldats las et blessés, par des troupes fraîches et qui n'ont point souffert; l'attaque recommence avec plus de vigueur. Scipion apprend alors que la marée baissait; des pêcheurs de Tarragone, qui avaient parcouru l'étang sur des barques légères, et même à pied, lorsqu'elles touchaient le fond, lui donnent la certitude, qu'au moment du reflux, il était facile d'arriver à gué jusqu'au pied des murailles : le général y conduit lui-même une partie de ses troupes. On était au milieu du jour; comme les eaux de l'étang suivaient déjà le mouvement naturel de la marée, un vent du nord, qui s'éleva, les refoula avec plus de violence, en sorte que les gués furent presque tout à découvert : dans quelques endroits, les soldats avaient de l'eau jusqu'à la ceinture, et ailleurs à peine jusqu'aux genoux. Scipion fait un prodige d'un événement qu'avait prévu sa prudence; il le rapporte aux dieux qui forçaient la mer de reculer pour donner passage aux Romains, les emportaient au milieu d'un étang, et leur ouvraient une route jusqu'alors impraticable aux mortels; il ordonne à ses soldats de suivre Neptune qui les guide lui-même au travers des flots, pour escalader les remparts.

XLVI. Par terre, l'attaque était fort pénible, non pas seulement à cause de la hauteur des murs, mais parce que les assaillants se trouvaient à découvert des deux côtés, et que leurs flancs étaient encore plus exposés aux coups que le front même. Mais par mer, les cinq cents hommes qui marchaient avec Scipion traversèrent sans peine l'étang, et gagnèrent bientôt le

suis. Vix prior tumultus conticuerat, quum Scipio ab defessis jam vulneratisque recentes integrosque alios accipere scalas jubet, et vi majore aggredi urbem. Ipse, ut ei nuntiatum est, æstum decedere, quod per piscatores tarracoenenses, nunc levibus cymbis, nunc, ubi eæ siderent, vadis pervagatos stagnum, compertum habebat, facilem pedibus ad murum transitum dari, eo secum armatos duxit. Medium ferme diei erat : et ad id, quod sua sponte cedente in mare æstu trahebatur aqua, acer etiam Septentrio ortus inclinatum stagnum eodem, quo æstus, ferebat, et adeo nudaverat vada, ut alibi umbilico tenus aqua esset, alibi genua vix superaret. Hoc, cura ac ratione compertum, in prodigium ad deos vertens Scipio, qui ad transitum Romanis mare verterent, et stagno auferrent, viasque ante nunquam initas humano vestigio aperirent Neptunum jubebat duces itineris sequi, ac medio stagno evadere ad mœnia.

XLVI. Ab terra ingens labor succedentibus erat : nec altitudine tantum mœnium impediabantur, sed quod euntes ad ancipites utrinque ictus subiectos habebant Romanos; ut latera infestiora subeuntibus, quam adversa corpora, essent. At parte in alia, quingentis et per stagnum facilis transitus, et

sommet de la muraille. Cette partie n'était point fortifiée, l'assiette du lieu et la barrière de l'étang l'avaient fait juger imprenable, et l'on n'y avait placé ni postes, ni sentinelles, parce que toute l'attention s'était dirigée vers l'endroit qui paraissait le plus en péril. Les Romains pénétrèrent donc sans obstacle dans la ville, et courent en toute hâte vers la porte, où se livrait la lutte acharnée des deux partis : ils y trouvent les esprits, les yeux, les oreilles des combattants et des spectateurs qui les animaient de leurs cris, tellement occupés de la résistance, que personne ne s'aperçut de la prise de la ville, avant de sentir les traits qui les atteignaient par derrière, et de se voir entre deux corps ennemis. Alors les assiégés saisis de crainte cessent de défendre les murailles dont s'emparent les Romains ; en même temps la porte cède aux coups frappés du dedans et du dehors ; on en écarte les débris qui auraient pu obstruer l'entrée, et les soldats se précipitent en armes dans la ville. Une grande partie franchit les murs, et se répand çà et là pour égorger les habitants ; mais ceux qui sont entrés par la porte, s'avancent en bataille, avec leurs chefs, sans quitter leurs rangs, et arrivent à la place publique. Scipion, qui a vu les ennemis se diviser dans leur fuite, et les uns gagner l'éminence tournée vers l'orient, que défendait un poste de cinq cents hommes, les autres la citadelle, où Magon lui-même s'était réfugié avec presque tous les gens de guerre chassés des remparts, envoie une partie de ses troupes attaquer

in murum ascensus inde fuit; nam neque opere emunitus erat, ut ubi ipsius loci ac stagni præsidio satis creditum foret; nec ulla armatorum statio aut custodia opposita, intentis omnibus ad opem eo ferendam, unde periculum ostendebatur. Ubi urbem sine certamine intravere, pergunt inde, quanto maximo cursu poterant, ad eam portam, circa quam omne contractum certamen erat; in quod adeo intenti omnium non animi solum fuere, sed etiam oculi auresque pugnantium spectantiumque et adhortantium pugnantes, ut nemo ante ab tergo senserit captam urbem, quam tela in aversos inciderunt, et utrinque ancipitem hostem habebant: tunc, turbatis defensoribus metu, et mœnia capta, et porta intus forisque pariter refringi cœpta; et mox cædendo concontractis, ne iter impediretur, foribus, armati impetum fecerunt. Magna multitudo et muros transcendebat, sed hi passim ad cædem oppidanorum versi: illa, quæ portam ingressa erat, justa acies, cum ducibus, cum ordinibus, media urbe in forum processit. Inde, quum duobus itineribus fugientes videret hostes, alios ad tumulum in orientem versum, qui tenebatur quingentorum militum præsidio, alios in arcem, in quam et ipse Mago cum omnibus fere armatis, qui muris pulsi fuerant, refugerat; partim copiarum ad tumu-

la hauteur, et mène l'autre contre la citadelle. La hauteur fut emportée au premier choc : Magon essaya d'abord de se défendre ; mais se voyant investi de toutes parts, et sans espoir de réussir, il se rendit avec la citadelle et la garnison. Jusqu'alors le massacre avait été général ; on n'avait épargné aucun de ceux qu'on avait rencontrés en âge de porter les armes : à un signal, Scipion fit cesser le carnage ; le pillage commença, et le butin fut immense.

XLVII. Environ dix mille hommes libres furent faits prisonniers ; Scipion rendit la liberté à ceux qui étaient de Carthagène, avec leur ville, et tout ce qui avait pu échapper au pillage. Les artisans étaient au nombre de deux mille : il les déclara esclaves du peuple romain, avec espérance de recouvrer bientôt leur liberté, s'ils prêtaient avec zèle leur ministère aux travaux de cette campagne. Pour le reste des habitants encore jeunes, et des esclaves dans la force de l'âge, il les destina à recruter les équipages de sa flotte, qu'il avait augmentée de huit vaisseaux pris sur l'ennemi. Outre cette multitude, il trouva les otages de l'Espagne ; il en prit autant de soin que s'ils eussent été les enfants de nos alliés. On s'empara aussi d'un appareil formidable de machines de guerre : c'étaient cent vingt catapultes de la première grandeur, deux cent quatre-vingt-un de grandeur moyenne, vingt-trois grandes balistes, cinquante-deux petites, un nombre prodigieux de scorpions grands et petits, d'armes

lum expugnandum mittit, partim ipse ad arcem ducit ; et tumulus primo impetu est captus, et Mago, arcem conatus defendere, quum omnia hostium plena videret, neque spem ullam esse, se arcemque et præsidium dedit. Quoad dedita arx est, cædes tota urbe passim factæ : nec ulli puberum, qui obvius fuit, parcebatur ; tum, signo dato, cædibus finis factus ; ad prædam victores versi, quæ ingens omnis generis fuit.

XLVII. Liberatorum capitum virile secus ad decem millia capta ; inde qui eives Novæ Carthaginis erant, dimisit ; urbemque et sua omnia, quæ reliqua eis bellum fecerat, restituit. Opifices ad duo millia hominum erant, eos publicos fore populi romani edixit, cum spe propinqua libertatis, si ad ministeria belli enixe operam navassent. Ceteram multitudinem incolarum juvenum, ac validorum servorum, in classem ad supplementum remigum dedit, et auxerat navibus octo captivis classem. Extra hanc multitudinem Hispanorum obsides erant : quorum perinde, ac si sociorum liberi essent, cura habita. Captus et apparatus ingens belli ; catapultæ maximæ formæ centum viginti, minores ducentæ octoginta et una : balistæ majores viginti tres, minores quinquaginta duæ : scorpionum majorum minorumque, et armorum telorumque, ingens

offensives et défensives, et soixante-quatorze drapeaux. On porta aussi au général une grande quantité d'or et d'argent, deux cent soixante-seize coupes d'or, presque toutes du poids d'une livre, dix-huit mille trois cents livres d'argent monnayé et ciselé, et beaucoup de vases du même métal. Tous ces objets furent remis au questeur C. Flaminius, qui les prit au poids et en compte : on trouva encore quarante mille boisseaux de froment et deux cent soixante-dix mille boisseaux d'orge. Soixante-trois vaisseaux furent forcés et pris dans le port, quelques-uns avec leur charge, composée de blé, d'armes, de cuivre, de fer, de voiles, de cordages et autres agrès nécessaires à l'équipement d'une flotte : au milieu de tant de richesses que la victoire assurait aux Romains, Carthagène était, en quelque sorte, leur moindre conquête.

XLVIII. Le jour même, Scipion laissa la garde de la ville à C. Lélius et aux soldats de marine, et ramena lui-même les légions dans le camp, pour y trouver le repos et la nourriture dont elles avaient besoin, après avoir essuyé, dans une seule journée, toutes les fatigues de la guerre : en effet, elles avaient d'abord livré une bataille régulière, puis bravé tous les travaux et tous les périls pour prendre la ville ; et même, après l'avoir emportée d'assaut, elles avaient eu à combattre dans un poste désavantageux contre ceux qui s'étaient réfugiés dans la citadelle. Le lendemain, dans une assemblée générale des troupes de terre et de mer, il commença par rendre grâces aux dieux immortels, d'avoir, en un seul jour, soumis à son pouvoir la ville la plus riche de l'Espagne, et surtout d'y avoir rassemblé

numerus : signa militaria septuaginta quatuor. Et auri argentique relata ad imperatorem magna vis : pateræ aureæ fuerunt ducentæ septuaginta sex, libras ferme omnes pondo ; argenti facti signatique decem et octo millia et trecenta pondo : vasorum argenteorum magnus numerus. Hæc omnia C. Flaminio quæstori appensa annumerataque sunt ; tritici quadraginta millia modium, hordei ducenta septuaginta. Naves onerariæ sexaginta tres in portu expugnatae captæque : quædam cum suis oneribus, frumento, armis, ære præterea, ferroque, et linteis, et sparto, et navali alia materia ad classem ædificandam : ut minimum omnium, inter tantas opes belli captas, Carthago ipsa fuerit.

XLVIII. Eo die, Scipio, C. Lælio cum sociis navalibus urbem custodire jusso, ipse in castra legiones reduxit : fessosque milites omnibus uno die belli operibus (quippe qui et acie dimicassent, et capienda urbe tantum laboris periculique adissent, et capta, cum iis, qui in arcem confugerant, iniquo etiam loco pugnassent) curare corpora jussit. Postero die, militibus navalibusque sociis convocatis, primum diis immortalibus laudesque et grates egit, qui

auparavant presque tous les trésors de l'Espagne et de l'Afrique: en sorte qu'il ne restait plus rien à l'ennemi, tandis que lui et les siens au contraire nageaient dans l'abondance. Ensuite il donna des éloges à la vaillance de ses soldats, que n'avaient arrêtés, ni la brusque sortie des assiégés, ni l'élévation des remparts, ni le passage périlleux d'un étang inconnu, ni d'un château-fort, situé sur une éminence, ni une citadelle si bien défendue: ils avaient franchi, renversé tous les obstacles. Tous avaient toute espèce de droits à sa reconnaissance; mais l'honneur de la couronne murale appartenait en particulier à celui qui le premier avait escaladé la muraille. Celui qui croyait avoir mérité cette récompense, pouvait se nommer. Deux guerriers se présentèrent; Q. Trébellius, centurion de la quatrième légion, et Sex. Digitius, soldat de la flotte. Le débat fut moins vif entre les deux prétendants mêmes, qu'entre l'armée de terre et l'armée navale, qui soutenaient chacune l'honneur du corps. Lélius, commandant de la flotte, favorisait les troupes de marine; M. Sempronius Tuditanus, les légionnaires. Cette altercation allait presque dégénérer en sédition ouverte, lorsque Scipion nomma trois commissaires chargés d'examiner l'affaire, et de prononcer, avec connaissance de cause et après la déposition des témoins, lequel des deux rivaux était monté le premier. Ces commissaires, savoir C. Lélius et M. Sempronius, tous deux intéressés dans la discussion, et P. Cornélius Caudinus, qui était neutre, se réunirent pour décider la question. La

se non urbis solum opulentissimæ omnium in Hispania, uno die, compotem fecissent, sed ante eo congressissent omnis pene Africæ atque Hispaniæ opes; ut neque hostibus quidquam relinqueretur, sibi ac suis omnia superessent. Militum deinde virtutem collaudavit, quod eos non eruptio hostium, non altitudo mœnium, non inexplorata stagni vada, non castellum in alto tumulo situm, non munitissima arx deteruisset, quo minus transcenderent omnia perrumperentque. Itaque, quanquam omnibus omnia deberet, præcipuum muralis coronæ decus ejus esse, qui primus murum ascendisset; profiteretur, qui se dignum eo duceret dono. Duo professi sunt; Q. Trebellius, centurio legionis quartæ, et Sex. Digitius, socius navalis; nec ipsi tam inter se acriter contendebant, quam studia excitaverant uterque sui corporis hominum. Sociis C. Lælius, præfectus classis; legionariis M. Sempronius Tuditanus aderat. Ea contentio quum prope seditionem veniret, Scipio tres recuperatores quum se daturum pronuntiasset, qui, cognita causa testibusque auditis, judicarent, uter prior in oppidum transcendisset; C. Lælio et M. Sempronio advocatis partis utriusque P. Cornelium Caudinum de medio adjecit; eosque tres recuperato-

querelle devint plus violente encore, lorsque des personnages de ce rang se furent retirés; avocats de leurs clients, ils avaient eu un autre avantage, celui de modérer l'animosité des deux partis. Alors C. Lélius, quittant le conseil, s'approche du tribunal de Scipion, et lui apprend « que les soldats ne gardent plus ni modération, ni mesure, et qu'ils sont sur le point d'en venir aux mains entre eux. Lors même, ajoute-t-il, qu'on n'aurait pas recours à la violence, rien ne donnait un plus funeste exemple qu'un démêlé qui avait pour but d'obtenir par la fraude et le parjure le prix dû au mérite. Les légions d'un côté, les soldats de marine de l'autre, étaient prêts à faire en présence des dieux un serment plus conforme à leur désir qu'à la vérité, sans redouter les suites d'un parjure, pour eux-mêmes, pour leurs têtes coupables, pour les enseignes militaires, les aigles romaines, et la religion du serment. C'était un avis-que, d'accord avec P. Cornélius et M. Sempronius, il s'empressait de lui soumettre. » Scipion loua la sagesse de Lélius; puis il convoqua l'assemblée, et déclara « qu'il était bien informé que Q. Trébellius et Sex. Digitius étaient montés en même temps à l'assaut, et que tous deux allaient, à cause de leur courage, recevoir de lui la couronne murale. » Ensuite il distribua au reste de l'armée des présents, selon le mérite et la valeur de chaque soldat : avant tout, il voulut partager avec C. Lélius, commandant de la flotte, l'honneur du succès, et il lui fit présent d'une couronne d'or et de trente bœufs.

res considerare, et causam cognoscere jussit. Quum res eo majore ageretur certamine, quod amoti tantæ dignitatis non tam advocati, quam moderatores studiorum fuerant; C. Lælius, relicto consilio, ad tribunal ad Scipionem accedit, eumque docet, « rem sine modo ac modestia agi; ac prope esse, ut manus inter se conserant. Ceterum, etiamsi vis absit, nihilominus detestabili exemplo rem agi; quippe ubi fraude ac perjurio decus petatur virtutis. Stare hinc legionarios milites, hinc classicos, per omnes deos paratos jurare, magis quæ velint, quam quæ sciant, vera esse, et obstringere perjurio non se solum suumque caput, sed signa militaria, et aquilas, sacramentique religionem. Hæc se ad eum de sententia P. Corneli et M. Sempronii deferre. » Scipio, collaudato Lælio, ad concionem advocavit, pronuntiavitque, « se satis comperit habere, Q. Trebellium et Sex. Digitium pariter in murum escendisse: seque eos ambos, virtutis causa, coronis muralibus donare. » Tum reliquos, prout cuique meritum virtutis erat, donavit; ante omnes C. Lælium, præfectum classis, et omni genere laudis sibi ipse æquavit, et corona aurea ac triginta bubus donavit.

XLIX. Alors il fit appeler les ôtages espagnols, dont je ne sou-rais trop déterminer le nombre; car les uns le portent à trois cents, et les autres jusqu'à sept cent vingt-cinq. Les historiens ont chacun une opinion différente sur les autres circonstances. La garnison carthaginoise était, selon celui-ci, de dix mille hommes; selon celui-là, de sept mille; selon un troisième, de deux mille au plus. Dans un auteur, on trouve dix mille prisonniers; dans un autre, plus de vingt-cinq mille. On prit environ soixante scorpions grands et petits, si l'on en croit Silénus, historien grec; au rapport de Valérius d'Antium, le nombre monta jusqu'à six mille grands et treize mille petits: tant on met peu de mesure dans le mensonge! Ils ne sont pas même d'accord sur le nom des chefs: la plupart donnent le commandement de la flotte à Lélius, quelques-uns à M. Junius Silanus. Dans Valérius d'Antium, c'est Arinès qui est à la tête de la garnison carthaginoise, et qui se rend aux Romains; c'est Magon, prétendent d'autres historiens. Même incertitude sur le nombre des vaisseaux pris, sur la quantité d'or et d'argent, sur les sommes que produisit la vente. S'il faut adopter un parti, le juste milieu paraît le plus raisonnable, car il se rapproche de la vérité. Mais revenons aux ôtages: Scipion, qui les a fait appeler, leur dit d'abord à tous d'avoir confiance: « Ils étaient au pouvoir du peuple romain, qui aimait mieux gagner les cœurs par les bienfaits que les asservir par la crainte, et s'attacher les nations étrangères par les liens de la bonne foi et de l'amitié, que faire

XLIX. Tum obsides civitatum Hispaniæ vocari jussit: quorum quantus numerus fuerit, piget scribere, quippe quum alibi trecentos ferme, alibi septingentos viginti quinque fuisse inveniam. Æque et alia inter auctores discrepant. Præsidium punicum alius decem, alius septem, alius haud plus quam duum millium fuisse scribit. Capta alibi decem millia capitum, alibi supra quinque et viginti invenias. Scorpiones majores minoresque ad sexaginta captos scripserim, si auctorem græcum sequar Silenum: si Valerium Antiatem, majorum scorpionum sex millia, minorum tredecim: adeo nullus mentiendi modus est! Ne de ducibus quidem convenit; plerique Lælium præfuisse classi; sunt, qui M. Junium Silanum dicant. Arinem præfuisse punico præsidio, deditumque Romanis, Antias Valerius; Magonem alii scriptores tradunt. Non de numero navium captarum, non de pondere auri atque argenti, et redactæ pecuniæ, convenit. Si aliquibus assentiri necesse est, media similima veris sunt. Ceterum Scipio, vocatis obsidibus, primum universos bonum animum habere jussit. « Venisse eos in populi romani potestatem, qui beneficio, quam metu, obligare homines malit; exterisque gentes fide ac societate

peser sur elles l'esclavage et la tyrannie. » Ensuite il se fit donner le nom des villes et le nombre des ôtages qui appartenait à chacune d'elles, et leur envoya des courriers, pour que les parents vissent reprendre leurs enfants. Pour celles dont les députés étaient présents, il remit aussitôt les ôtages entre leurs mains, et confia les autres aux soins et à la bienveillante protection du questeur C. Flaminius. Cependant on voit sortir de la foule des ôtages une femme fort âgée, épouse de Mandonius, frère d'Indibilis, chef des Ilergètes : elle se jette en pleurant aux pieds du général, et le conjure « de recommander spécialement aux gardes les procédés et les ménagements envers les femmes. » Sur la réponse de Scipion « que rien assurément ne leur manquera ; » — « Un intérêt si frivole est pour nous peu de chose, reprend-elle : tout ne convient-il pas à notre triste fortune ? J'éprouve d'autres inquiétudes, lorsque je considère l'âge tendre de ces jeunes princesses ; car, pour moi, je n'ai plus à redouter les outrages dont une femme peut être l'objet ; » et elle montrait à ses côtés les filles jeunes et belles d'Indibilis, et plusieurs autres de même noblesse, qui toutes la révéraient comme une mère. Alors Scipion lui dit : « Mon honneur et celui du peuple romain m'ordonnent de conserver inviolable dans mon camp ce qui est respectable aux yeux de toutes les nations : mais ce qui me rend ce devoir encore plus sacré, c'est votre vertu, c'est votre dignité, à qui l'infortune même n'a pas fait oublier les bienséances de votre sexe. » Ensuite il confia la garde de ces capti-

junctas habere, quam tristi subjectas servitio. » Deinde, acceptis nominibus civitatum, recensuit captivos, quot cujusque populi essent : et nuntios domum misit, ut ad suos quisque recipiendos veniret. Si quarum forte civitatum legati aderant, eis presentibus suos restituit : ceterorum curam benigne tuendum C. Flaminio quæstori attribuit. Inter hæc, e media turba obsidum mulier magno natu, Mandonii uxor, qui frater Indibilis Hergetum reguli erat, flens ad pedes imperatoris procubuit, obstetarique cœpit, » ut curam cultumque feminarum impensius custodibus commendaret ; » quum Scipio, « nihil profecto defuturum, » diceret ; tum rursus mulier. « Haud magni ista facimus, inquit ; quid enim huic fortunæ non satis est ? Alia me cura, ætatem harum intuentem (nam ipsa jam extra periculum injuriæ muliebris sum), stimulat. » Ætate et forma florentes circa erant Indibilis filiæ, aliæque nobilitate pari, quæ omnes eam pro parente colebant. Tum Scipio, « Mæx populi que romani disciplinæ causa facerem, » inquit, « ne quid, quod sanctum usquam esset, apud nos violaretur ; nunc, ut id eum impensius, vestra quoque virtus dignitasque acit, quæ ne in malis quidem oblitæ decoris matronalis estis. » Spectatæ

ves à un officier de mœurs irréprochables, et lui prescrit de les traiter avec tout le respect, avec tous les égards que l'on doit aux mères, aux épouses de ses hôtes.

L. Bientôt ses soldats conduisent devant lui une jeune princesse d'une beauté si remarquable, que, partout sur son passage, elle fixait tous les regards. Scipion s'informe de sa patrie et de sa famille, et apprend, entre autres détails, qu'elle est fiancée à un chef des Celtibériens, nommé *Allucius*. Aussitôt il mande les parents et le futur époux, et, sachant que le prince aimait éperdument la belle captive, il lui adresse, à son arrivée, les paroles les plus affectueuses, avant même de recevoir les parents. « Jeunes tous les deux, lui dit-il, nous pouvons bannir de cet entretien la gêne et la contrainte. Mes soldats, en m'amenant votre fiancée prisonnière, m'ont appris qu'elle avait toute votre tendresse, et sa beauté me l'a fait croire aisément : mon âge me permettrait aussi de me livrer aux douceurs d'un amour chaste et légitime, si les intérêts de la république n'occupaient point mon âme toute entière, et l'excès même de ma passion pour une jeune épouse mériterait peut-être l'indulgence ; je dois donc, puisque la fortune me le permet, favoriser aussi votre amour. Votre fiancée a été respectée dans mon camp, comme elle l'eût été chez ses parents mêmes. Je vous l'ai conservée pure et sans tache, pour vous en faire un don digne de vous et de moi. Le seul prix que je mets à ce service, c'est que vous soyez l'ami du peuple romain ; et si vous me jugez homme

deinde integritatis viro tradidit eas, tuerique haud secus verecunde ac modeste, quam hospitem conjuges ac matres, jussit.

L. Captiva deinde a militibus adducitur ad eum adulta virgo, adeo eximia forma, ut, quacunque incedebat, converteret omnium oculos. Scipio, percunctatus patriam parentesque, inter cetera accepit, desponsam eam principi Celtiberorum adolescenti; Allucio nomen erat. Extemplo igitur parentibus sponseque ab domo accitis, quum interim audiret, deperire eum sponsæ amore, ubi primum venit, accuratiore eum sermone, quam parentes, alloquitur. « Juvenis, inquit, juvenem appello, quo minor sit inter nos hujus sermonis verecundia. Ego, quum sponsa tua capta a militibus nostris ad me ducta esset, audiremque, eam tibi cordi esse, et forma faceret fidem, quia ipse, si frui liceret ludo ætatis (præsertim recto et legitimo amore), et non respublica animum nostrum occupasset, veniam mihi dari sponsam impensius amanti vellem; tuo, cujus possum, amori faveo. Fuit tua apud me eadem, qua apud soceros tuos parentesque suos, verecundia: servata tibi est, ut inviolatum et dignum me teque dari tibi donum posset. Hanc mercedem unam pro eo mu-

de bien comme mon père et mon oncle, que ces contrées ont su naguère apprécier, soyez sûr que Rome a beaucoup de citoyens qui me ressemblent, et qu'il n'est point aujourd'hui sur la terre de peuple dont vous deviez plus craindre d'être l'ennemi, vous et les vôtres, ou désirer plus ardemment de devenir l'ami. » Le jeune homme, à la fois confus et pénétré de joie, prend la main de Scipion, et conjure tous les dieux de se charger de sa gratitude, puisqu'il ne peut, comme il le voudrait, reconnaître une telle magnanimité. On introduit ensuite le père, la mère et les autres parents de la captive. Ils avaient apporté pour la racheter une somme d'argent considérable ; mais comme elle leur était rendue sans rançon, ils prièrent Scipion d'accepter la somme à titre de présent, et lui assurèrent qu'ils ne seraient pas moins sensibles à cette nouvelle grâce, qu'ils avaient été touchés de sa continence et de son désintéressement. Scipion, cédant à leurs instances, répond qu'il accepte, fait déposer l'or à ses pieds, puis s'adressant à Allucius : « Outre la dot, lui dit-il, que vous donnera votre beau-père, recevez de moi ce présent de noce ; » et il l'invite à faire enlever cet or, devenu sa propriété. Le jeune prince, comblé d'honneurs et de bienfaits, se retire tout joyeux ; et, de retour dans sa patrie, il ne cesse de vanter à ses concitoyens les vertus de Scipion, « jeune héros, semblable aux immortels, venu en Espagne pour subjuguier tout par ses armes, et plus encore par sa clémence et sa générosité. » Aussi il se

nere paciscor, amicus populo romano sis; et, si me virum bonum credis esse, quales patrem patruumque meum jam ante hæ gentes norant, scias multos nostri similes in civitate romana esse; nec ullum in terris populum hodie dici posse, quem minus tibi hostem tuisque esse velis, aut amicum malis. » Adolescens, simul pudore et gaudio perusus, dextram Scipionis tenens, deos omnes invocare ad gratiam illi pro se referendam, quoniam sibi nequaquam satis facultatis, pro suo animo atque illius erga se merito, esset. Parentes inde cognatæ virginis appellati; qui, quoniam gratis sibi redderetur virgo, ad quam redimendam satis magnum attulissent auri pondus, orare Scipionem, ut id ab se donum acciperet, cœperunt: haud minorem ejus rei apud se gratiam futuram esse, affirmantes, quam redditæ inviolatæ foret virginis. Scipio, quando tanto opere peterent, accepturum se pollicitus, poni ante pedes jussit: vocatoque ad se Allucio, « Super dotem, inquit, quam accepturus a socero es, hæc tibi a me dotalia dona accedent; » aurumque tollere, ac sibi habere jussit. His lætus donis honoribusque dimissus domum, implevit populares laudibus meritum Scipionis: « Venisse diis simillimum juvenem, vincentem omnia, quum armis, tum benignitate ac beneficiis. » Itaque, delectu clientium habito, cum

hâte de faire des levées parmi ses clients, et revient, peu de jours après, avec quatorze cents cavaliers d'élite, retrouver Scipion.

LI. Ce général retint quelque temps Lélius, pour fixer, d'après ses conseils, le sort des captifs et des otages, et la répartition du butin. Lorsque tout fut réglé, il lui donna une quinquerème, y fit embarquer Magon et quinze sénateurs faits prisonniers avec lui, et envoya son ami porter à Rome la nouvelle de sa victoire. Pour lui, il consacra le peu de temps qu'il avait résolu de passer à Carthagène, à exercer ses troupes de terre et de mer. Le premier jour, les légions en armes défilèrent devant lui l'espace de quatre milles; le second, elles reçurent l'ordre de nettoyer et de polir leurs armes devant leurs tentes; le troisième, elles représentèrent une bataille rangée, où elles se chargèrent avec des fleurets, et se lancèrent des javelots sans fer; le quatrième fut consacré au repos, le cinquième à de nouvelles évolutions militaires. Cette alternative de travail et de relâche fut observée tant que l'armée resta à Carthagène. Les équipages et les soldats de marine, gagnant la haute mer, lorsqu'elle était calme, éprouvaient la vitesse de leurs vaisseaux par des simulacres de combat naval. Tels étaient, hors de la ville, sur terre et sur mer, les exercices qui disposaient à la guerre les corps et les esprits. L'intérieur de Carthagène présentait aussi un appareil guerrier, et retentissait du bruit des ouvriers de toute espèce, qui travaillaient dans les ateliers publics. Le général veillait à tout avec une égale sollicitude : tantôt il

delectis mille et quadringentis equitibus, intra paucos dies, Scipionem revertit.

LI. Scipio retentum secum Lælium, dum captivos obsidesque et prædam ex consilio ejus disponeret, satis omnibus compositis, data quinquereme, captivisque, Magone et quindecim fere senatoribus, qui simul cum eo capti erant, in navem impositis, nuntium victoriæ Romam mittit; ipse paucos dies, quibus morari Carthagine statuerat, exercendis navalibus pedestribusque copiis absumpsit. Primo die, legiones in armis quatuor millium spatio decurrerunt: secundo die, arma curare et tergere ante tentoria jussit: tertio die, rudibus inter se in modum justæ pugnæ concurrerunt, præpilatisque missilibus jaculati sunt; quarto die, quies data: quinto, iterum in armis decursum est. Hunc ordinem laboris quietisque, quoad Carthagine morati sunt, servarunt. Remigium classicique milites, tranquillo in altum evecti, agilitatem navium simulacris navalis pugnæ experiebantur. Hæc extra urbem, terra marique, corpora simul animosque ad bellum acuebant; urbs ipsa strepebat apparatus belli, fabris omnium generum in publica officina inclusis; dux cuncta pari cura obibat; nunc in classe ac navali erat: nunc cum legionibus decurrebat

était sur la flotte, occupé de l'armée navale ; tantôt il faisait manœuvrer les légions ; tantôt il inspectait les nombreux ouvrages qu'une multitude d'artisans faisait, chaque jour, à l'envi dans les ateliers, dans les arsenaux et dans les chantiers. Après avoir donné aux travaux cette impulsion, réparé les brèches des murailles, et laissé une garnison suffisante pour la défense de la place, il partit pour Tarragone, et, sur sa route, reçut un grand nombre de députations ; il répondit aux unes sans s'arrêter, et remit les autres à Tarragone, où il avait convoqué l'assemblée générale des alliés anciens et nouveaux. Là, se rendirent les ambassadeurs de presque tous les peuples qui habitaient en deçà de l'Èbre, et plusieurs même des provinces situées au delà. Les chefs carthaginois prirent soin d'abord d'étouffer le bruit de la prise de Carthagène ; ensuite, lorsque l'événement fut trop connu pour qu'il fût possible de le cacher ou de le dissimuler, ils rabaisèrent le mérite de cette victoire : « Attaquée à l'improviste, et presque furtivement, la ville avait cédé à cette surprise d'un jour. La chose n'était rien par elle-même ; seulement un jeune homme, tout fier de son début, l'avait, dans l'excès de sa joie, érigée en conquête importante. Mais lorsqu'il apprendrait que trois généraux, que trois armées victorieuses marchent contre lui, il aurait aussitôt l'esprit frappé du souvenir de ses malheurs domestiques. » Ils affectaient de parler ainsi en public ; mais, dans le fond, ils n'ignoraient pas combien la perte de Carthagène avait ruiné leurs forces pour l'avenir.

nunc operibus adspiciendis tempus dabat, quæque in officinis, quæque in armamentario ac navalibus fabrorum multitudo plurima in singulos dies certamine ingenti faciebat. His ita inchoatis, relictisque, qua quæsi erant, muris, dispositisque præsiidiis ad custodiam urbis, Tarraconem est profectus, a multis legationibus protinus in via aditus; quas partim dato responso ex itinere dimisit, partim distulit Tarraconem, quo omnibus novis veteribusque sociis edixerat conventum. Et cuncti fere, qui cis Iberum incolunt, populi, multi etiam ulterioris provinciæ convenerunt. Carthaginensium duces primo ex industria famam captæ Carthaginis compresserunt: deinde, ut clarior reseret, quam ut tegi ac dissimulari posset, elevabant verbis: « Necopinato adventu ac prope furto unius diei urbem a unam Hispaniæ interceptam; cujus rei tam parvæ præmio elatum insolentem juvenem, immodico gaudio speciem magnæ victoriæ impo-
euisse. At, ubi appropinquare tres duces, tres victores hostium exercitus audisset, occursuram ei extemplo domesticorum funerum memoriam. » Hæc in vulgus jaectabant, haudquaquam ipsi ignari, quantum sibi ad omnia virium, Carthaginem amissa, decessisset.

NOTES

SUR LE LIVRE XXVI.

CHAP. X. *Cependant Annibal est venu camper sur les bords de l'Anio à trois milles de Rome.* Il y a souvent quelque chose de bizarre dans la destinée des grands hommes. Deux guerriers fameux dans l'histoire Annibal et Napoléon, qui tous deux furent longtemps maîtres de l'Italie, ne sont jamais ni l'un ni l'autre entrés à Rome, la capitale du royaume qu'ils avaient conquis. Napoléon causait un jour avec M. Fontaine, son premier architecte, tout en tenant dans ses bras son fils, le roi de Rome, encore enfant. La conversation vint à tomber sur les monuments de Rome : M. Fontaine parla du Panthéon avec une admiration d'artiste. — « Est-ce que vous avez habité Rome ? lui demanda Napoléon. — Sire, j'y suis resté trois ans, à mon premier voyage en Italie. — C'est pourtant une ville que je n'ai pas vue. — Mais Votre Majesté en a vu tant d'autres ! — C'est vrai, et voilà pourquoi j'irai sûrement un jour. C'est la ville du peuple-roi. » Et, en disant ces mots, l'empereur fixa ses yeux sur le roi de Rome, avec tout l'orgueil de la tendresse paternelle. Mais, comme Annibal, ni Napoléon, ni son fils même, *le roi de Rome*, ne devait jamais entrer dans la ville éternelle.

CHAP. XIII. *Je ne me verrai pas chargé de fers, traîné dans les rues de Rome, servir d'ornement à leur triomphe.....* Le Campanien Vibius Virrius témoigne ici un courage digne d'un meilleur sort. Il échappa toutefois à la honte qu'il redoutait. Le discours que lui prête Tite-Live, est magnifique ; il est plein de fermeté et d'énergie. La mort de Vibius, et celle des sénateurs campaniens qui l'accompagnèrent offre quelque chose d'original et de singulier : c'est une manière toute épicurienne de mourir ; un festin, des fleurs, une coupe et du poison. Ainsi Cléopâtre, reine d'Égypte, se fait piquer par un aspic apporté dans une corbeille de fleurs, pour envier à Auguste l'honneur de ramener captive à Rome une reine détronée. Moins heureuse, l'épous d'Odénat, la célèbre reine de Palmyre, Zénobie, orna le triomphe d'Aurélien.

LIVRE XXVII

SOMMAIRE.

Le proconsul Cn. Fulvius est taillé en pièces avec son armée par Annibal près d'Herdonée. Le consul Marcellus combat avec plus d'avantage contre celui-ci, auprès de Numistron, d'où Annibal se retire pendant la nuit. Marcellus le poursuit dans sa retraite, et le force à livrer bataille. Annibal est vainqueur dans la première action, Marcellus dans la seconde. Fabius Maximus, nommé consul, reprend Tarente par trahison. En Espagne, Scipion combat, auprès de Bécula, Asdrubal, fils d'Amilcar, et remporte la victoire. Parmi les prisonniers se trouve un jeune prince d'une rare beauté, neveu de Masinissa; Scipion le lui renvoie comblé de présents. Les consuls Claudius Marcellus et T. Quinctius Crispinus, sortis de leur camp pour faire une reconnaissance, tombent dans une embuscade que leur a dressée Annibal. Marcellus y périt, Crispinus échappe. Exploits du préteur P. Sulpicius contre Philippe et les Achéens. Clôture du lustre par les censeurs; dénombrement des citoyens: il monte à cent trente-sept mille cent huit chefs de famille. Ce résultat fait connaître les pertes que tant de désastres avaient causées au peuple romain. Asdrubal, à la tête d'une armée nouvelle, passe les Alpes, pour faire sa jonction avec Annibal; il est défait et tué avec cinquante-six mille hommes, par le consul M. Livius, auquel son collègue Clau-

LIBER XXVII.

EPITOME.

Cn. Fulvius proconsul cum exercitu ab Annibale ad Herdoneam cæsus est. Meliore eventu a Claudio Marcello consule adversus eumdem ad Numistronem pugnatum est; inde Annibal noctu recessit. Marcellus insecutus est, et subito cedentem pressit, donec confligeret; priore pugna Annibal superior fuit, Marcellus insequenti. Fabius Maximus pater consul Tarentinos per proditionem recepit. In Hispania, ad Bæculam Scipio cum Asdrubale Amilcaris conflixit, et vicit; inter alia captum puerum regalem eximiæ formæ ad avunculum Masinissam cum donis dimisit. Claudius Marcellus, T. Quinctius Crispinus consules, speculandi causa progressi e castris, insidiis ab Annibale circumventi sunt. Marcellus occisus fuit, Crispinus fugit. Res præterea a P. Sulpicio prætore adversus Philippum et Achæos gestas continet. Lustrum a censoribus conditum est: censa sunt civium capita centum triginta septem millia centum et octo: ex quo numero apparuit quantum hominum tot præliorum adversa fortuna populo romano abstulisset. Asdrubal, qui cum exercitu novo transcenderat Alpes ut se Annibali jungeret, cum millibus hominum quinquaginta sex cæsus est, M. Livii consulis ductu,

dius Néron vient prêter un puissant secours : Néron, qui avait en tête Annibal, quitte son camp, trompe l'ennemi, part avec une troupe d'élite, et vient envelopper Asdrubal.

I. Telle était en Espagne la situation des affaires. En Italie, le consul Marcellus reprit Salapie par trahison, et enleva de force sur les Samnites Maronée et Mèlès. Les trois mille hommes de garnison qu'Annibal y avait laissés y périrent ; le butin, assez considérable, fut abandonné aux soldats. On y trouva de plus deux cent quarante mille boisseaux de froment et cent dix mille d'orge. Mais la joie de ce succès fut cruellement troublée par la défaite que les armes romaines essayèrent, quelques jours après, non loin d'Herdonée. Le proconsul Cn. Fulvius était venu camper près de cette ville, qui, après la bataille de Cannes, avait abandonné le parti des Romains, et il espérait la réduire ; mais la position qu'il avait prise n'était ni sûre ni bien gardée. Sa négligence naturelle était augmentée par la confiance où il était que les habitants commençaient à se détacher des Carthaginois, depuis qu'Annibal, après la perte de Salapie, avait quitté ces lieux pour passer dans le Bruttium. Annibal, informé de ces dispositions par des émissaires secrets, conçut tout à la fois le désir de conserver une ville alliée et l'espérance de surprendre un ennemi si peu sur ses gardes : il part sans bagage, et se dirige si rapidement vers Herdonée, qu'il prévient en quelque sorte le bruit de sa marche ; et, pour inspirer plus de terreur

sed non minore opera Claudii Neronis ; qui, quum Annibali oppositus esset, relictis castris, ita ut hostem falleret, cum electa manu profectus, Asdrubalem circumvenit.

I. Hic status rerum Hispaniæ erat. In Italia, consul Marcellus, Salapia per proditionem recepta, Maroneam et Meles de Samnitibus vi cepit. Ad tria milia militum ibi Annibalis, quæ præsidii causa relicta erant, oppressa. Præda (et aliquantum ejus fuit) militi concessa; tritici quoque ducenta quadraginta millia modium et centum decem millia hordei inventa. Ceterum nequaquam inde tantum gaudium fuit, quanta clades, intra paucos dies, accepta est, haud procul ab Herdonea urbe. Castra ibi Cn. Fulvius proconsul habebat, spe recipiendæ Herdoneæ, quæ, post cannensem cladem, ad Romanis defecerat, nec loco satis tuto posita, nec præsidiis firmata. Negligentiam insitam ingenio ducis augebat spes ea, quod labare iis adversus Pænum fidem senserat, postquam, Salapia amissa, excessisset his locis in Bruttios Annibalem auditum est. Ea omnia, ab Herdonea per occultos nuncios delata Annibali, simul curam sociæ retinendæ urbis et spem fecere incautum hostem aggrediendi : exercitu expedito, ita ut famam prope præveniret, magis itineribus ad Herdoneam

à l'ennemi, il s'avance en ordre de bataille. Le général romain, aussi audacieux, mais inférieur en talent et en forces, fait sortir ses troupes à la hâte, et accepte le combat. La cinquième légion et l'aile gauche engagent l'action avec vigueur. Mais Annibal ordonne à ses cavaliers d'attendre le moment où le combat d'infanterie occuperait l'attention, de faire alors un grand circuit, et d'attaquer, les uns le camp ennemi, les autres les derrières de l'armée romaine; tirant alors un présage de la ressemblance de nom, il leur rappelle que, deux ans auparavant, et au même endroit, ils ont battu le préteur Cn. Fulvius, et leur promet aujourd'hui un succès semblable. L'événement justifia cette prédiction : quoique les Romains eussent perdu beaucoup de monde dans le combat d'infanterie, ils tenaient encore ferme, sans quitter ni leurs rangs ni leurs drapeaux; mais la charge de cavalerie qui vient les prendre en queue, et les cris des Carthaginois qui s'élèvent du côté du camp, les mettent bientôt en désordre. La sixième légion, qui combattait à la seconde ligne, est la première rompue par les Numides; la cinquième et la première ligne tournent le dos. Les uns prennent la fuite; les autres, enfermés entre deux corps ennemis, sont taillés en pièces. Cn Fulvius lui-même est tué avec onze tribuns militaires. Il serait difficile d'évaluer avec certitude la perte des Romains et des alliés : les uns la portent à treize mille, les autres à sept mille seulement. Le vainqueur s'empare du camp et du butin. A l'égard d'Herdonée, Annibal, ne doutant pas qu'elle n'eut ou-

contendit, et, quo plus terroris hosti objiceret, acie instructa accessit. Par audacia Romanus, consilio et viribus impar, copiis raptim eductis, confligit; quinta legio et sinistra ala acriter pugnam inierunt. Ceterum Annibal, signo equitibus dato ut, quum pedestres acies occupassent præsentî certamine oculos animosque, circumvecti, pars castra hostium, pars terga trepidantium invaderent, ipse in Fulvii similitudinem nominis, quod Cn. Fulvium prætorem, biennio ante, in iisdem devicerat locis, increpans, similem eventum pugnae fore affirmabat. Neque ea spes vana fuit; nam quum cominus acie et peditum certamine multi cecidissent Romanorum, starent tamen ordines signaque, equestris a tergo tumultus, simul a castris clamor hostilis auditus, sextam ante legionem, quæ, in secunda acie posita, prior ab Numidis turbata est, quintam deinde atque eos qui ad prima signa erant avertit. Pars in fugam effusi, pars in medio cæsi, ubi et ipse Cn. Fulvius cum undecim tribunis militum cecidit. Romanorum sociorumque quot cæsa in eo prælio millia sint, quis pro certo affirmet, quum tredecim millia alibi, alibi haud plus quam septem inveniam? Castris prædaque victor potitur. Herdoneam, quia et defecturam

vert ses portes aux Romains, et qu'elle le trahirait aussitôt qu'il aurait quitté le pays, en fit passer les habitants à Métapont et à Thurium, incendia la ville, et punit de mort les principaux citoyens, convaincus d'intelligence avec Fulvius. Les Romains qui avaient échappé au carnage, la plupart sans armes, se réfugièrent par diverses routes auprès du consul Marcellus dans le Samnium.

II. Marcellus, sans être épouvanté d'un si grand désastre, manda au sénat romain la mort de Fulvius et la défaite de ses troupes auprès d'Herdonée. « Mais, ajoutait-il, le même Marcellus, qui, après la bataille de Cannes, avait su rabattre l'orgueil d'Annibal, marchait contre lui, et mettrait promptement un terme aux transports de sa joie. » A Rome on songeait avec effroi au passé, et l'on n'envisageait l'avenir qu'avec crainte. Le consul, passant du Samnium en Lucanie, vint camper auprès de Numistron, en présence d'Annibal, dans une plaine ; le Carthaginois occupait une hauteur. Afin de témoigner plus de confiance encore, Marcellus s'avança le premier en ordre de bataille. Annibal ne refusa pas d'en venir aux mains, dès qu'il aperçut les enseignes Romaines. Voici quelles furent leurs dispositions : Annibal plaça son aile droite sur la pente de la colline, et les Romains appuyèrent leur aile gauche aux murs de la ville. L'action se prolongea depuis la troisième heure jusqu'à la nuit ; les premières lignes formées, du côté des Romains, de la première légion et du corps auxiliaire de l'aile droite, et du côté d'Annibal,

fuisse ad Romanos comperit, nec mansuram in fide si inde abscessisset, multitudine omni Metapontum ac Thurios traducta, incendit : occidit principes qui cum Fulvio colloquia occulta habuisse comperiti sunt. Romani qui ex tanta clade evaserant diversis itineribus semiermes ad Marcellum consulem in Samnium perfugerunt.

II. Marcellus, nihil admodum tanta clade territus, litteras Romam ad senatum de duce et exercitu ad Herdoneam amisso scribit : « ceterum, eundem se, qui, post canneusem pugnam, ferocem victoria Annibalem contudisset, ire adversus eum, brevem illi lætitiâ, qua exsultet, facturum. » Et Romæ quidem quum luctus ingens ex præterito, tum timor in futurum erat. Consul, ex Samnio in Lucanos transgressus, ad Numistronem, in conspectu Annibalis, lœo plano, quum Pœnus collem teneret, posuit castra. Addidit et aliam fidentis speciem, quod prior in aciem eduxit; nec detrectavit Annibal, ut signa portis efferri vidit. Ita tamen aciem instruxerunt, ut Pœnus dextrum cornu in collem erigeret, Romani sinistrum ad oppidum applicarent. Ab hora tertia quum ad noctem pugnam extendissent, fessæque pugnando primæ acies essent, ab Ro-

des Espagnols, des frondeurs baléares et des éléphants, avaient commencé le combat, et se trouvaient épuisées de fatigue; la victoire resta longtemps indécise. Alors la première légion fut remplacée par la troisième, et l'aile droite par l'aile gauche : de son côté, l'ennemi releva par des troupes fraîches celles qui étaient fatiguées. La lutte, qui s'était ralentie, se ranima tout à coup avec acharnement entre des adversaires dont l'ardeur et la force étaient toutes nouvelles : enfin la nuit sépara les combattants, sans que la victoire fût décidée. Le lendemain, les Romains demeurèrent sous les armes, depuis le lever du soleil jusqu'à une heure du jour fort avancée; mais, voyant que l'ennemi ne se montrait pas, ils recueillirent à loisir les dépouilles, mirent leurs morts en monceau, et les brûlèrent. La nuit suivante, Annibal partit en silence, et se porta vers l'Apulie. Marcellus, qui, au point du jour, s'aperçut de la retraite des ennemis, laissa ses blessés à Numistron sous la garde de quelques troupes commandées par le tribun militaire L. Furius Purpuréon, et suivit les traces d'Annibal; il l'atteignit près de Vénusia. Là, pendant quelques jours, il y eut des engagements d'infanterie et de cavalerie; c'étaient plutôt des escarmouches que de véritables batailles : elles furent presque toutes à l'avantage des Romains. Ensuite les deux armées parcoururent l'Apulie sans livrer de combat mémorable : Annibal décampait la nuit, et cherchait l'occasion de tendre des pièges; Marcellus ne le suivait qu'en plein jour, et après avoir pris toutes ses précautions.

manis prima legio et dextera ala, ab Annibale hispani milites et funditor balearis, elephanti quoque, commisso jam certamine, in praelium acti. Diu pugna neutro inclinata stetit. Primæ legioni tertia, dexteræ alæ sinistra subiit, et apud hostes integri a fessis pugnam accepere. Novum atque atrox praelium ex tam segni repente exarsit, recentibus animis corporibusque; sed nox incerta victoriæ diremit pugnantes. Postero die, Romani ab sole orto in multum diei steterè in acie : ubi nemo hostium adversus prodiit, spolia per otium legere, et congestos in unum locum cremavere suos. Nocte insequenti, Annibal silentio movit castra, et in Apuliam abiit. Marcellus, ubi lux fugam hostium aperuit, sauciis cum præsidio modico Numistrone relictis, præpositoque his L. Furio Purpureone, tribuno militum, vestigiis institit sequi. Ad Venusiam adeptus eum est. Ibi, per dies aliquot, quum ab stationibus procuraretur, mixta equitum peditumque tumultuosa magis prælia quam magna, et ferme omnia Romanis secunda fuerunt. Inde per Apuliam ducti exercitus sine ullo memorando certamine, quum Annibal nocte signa moveret, locum insidiis quærens, Marcellus, nisi certa luce et explorato ante, non sequeretur.

III. Cependant, à Capoue, Flaccus s'occupait de vendre les biens des principaux citoyens et d'affermir les terres confisquées au profit de la république ; il en exigea tout le prix en blé. Pour que toutes les rigueurs contre les Campaniens fussent justifiées, on découvrit un complot, qui se tramait dans l'ombre. Fulvius avait fait sortir ses troupes des maisons, afin de pouvoir affermer les habitations aussi bien que les terres, et dans la crainte aussi que le séjour d'une ville de délices n'amollit son armée comme il avait fait celle d'Annibal, il avait obligé ses soldats de se bâtir des casernes hors des portes et des murailles. La plupart étaient construites de claies, de planches ou de roseaux, et toutes étaient couvertes de chaume, et comme disposées pour l'incendie. Brûler le tout la nuit et dans l'espace d'une heure, telle était la conspiration formée par cent soixante-dix Campaniens, qui avaient à leur tête les frères Blossius. Elle fut dénoncée par un des esclaves des Blossius ; aussitôt le proconsul fait fermer les portes, rassemble à un signal les soldats sous les armes, et fait arrêter tous les coupables ; l'enquête fut poussée vivement et ils furent condamnés et mis à mort : les dénonciateurs reçurent pour récompense la liberté, et chacun dix mille sesterces. Les habitants de Nucérie et d'Acerra étaient venus se plaindre de n'avoir plus d'habitations, depuis qu'un incendie avait détruit une partie d'Acerra et que Nucérie était ruinée : Fulvius les envoya au sénat, qui permit aux Acerrans de rebâtir les édifices consumés par les flammes : quant aux Nu-

III. Capuæ interim Flaccus dum bonis principum vendendis, agro qui publicatus fuerat locando (locavit autem omnem frumento) tempus terit, ne deesset materia in Campanos sæviendi, novum in occulto gliscens per indicium protractum est facinus. Milites, ædificiis emotos, simul ut cum agro tecta urbis fruenda locarentur, simul metuens, ne suum quoque exercitum, sicut Annibalis, nimia urbis amœnitas emolliret, in portis murisque sibimet ipsos tecta militariter coegerat ædificare; erant autem pleraque ex cratibus aut tabulis facta, alia arundine texta, stramento intacta omnia, velut de iadustria, alimentis ignis. Hæc noctis una hora ut omnia incenderent, centum septuaginta Campani, principibus fratribus Blossiis, conjuraverant; indicio ejus rei ex familia Blossiorum facto, portis repente jussu proconsulis clausis, quum ad arma, signo dato, milites concurrissent, comprehensi omnes qui in noxa erant, et, quæstione acriter habita, damnati necatique; indicibus libertas et æris dena millia data. Nucerinis et Acerranos querentes ubi habitarent non esse, Acerris ex parte incensis, Nuceria deleta, Romam Fulvius ad senatum misit. Acerranis permissum ut ædificarent quæ incensa erant; Nucerini Atel-

cériens, on les transporta, d'après leur désir, à Atella, dont les habitants reçurent l'ordre d'aller s'établir à Calatie. Au milieu de tant de graves événements heureux ou malheureux, qui occupaient l'attention générale, on n'oublia pas cependant la citadelle de Tarente. M. Ogulnius et P. Aquilius furent envoyés en Étrurie pour acheter du blé qu'ils durent faire transporter à Tarente. On donna pour escorte à ce convoi mille soldats de l'armée urbaine, tant Romains qu'alliés, destinés à renforcer la garnison.

IV. Déjà la campagne touchait à sa fin, et le temps des comices pour l'élection des consuls approchait : mais les lettres de Marcellus mandaient que l'intérêt de la république ne lui permettait pas de quitter les traces d'Annibal, qu'il poursuivait sans relâche, et qui toujours se retirait devant lui et refusait le combat : les sénateurs se trouvaient dans la fâcheuse alternative ou d'enlever à la guerre un consul qui la faisait avec tant d'activité, ou de laisser pour l'année suivante la république sans consuls. On pensa que le meilleur parti était de faire revenir le consul Valérius, bien qu'il fût hors de l'Italie, en Sicile. Le préteur de la ville, L. Manlius, lui écrivit au nom du sénat, et joignit à sa lettre celle de M. Marcellus, afin qu'il connût par là le motif qui avait déterminé les sénateurs à le rappeler plutôt que son collègue. A peu près à cette époque, des ambassadeurs du roi Syphax vinrent à Rome exposer les avantages que ce prince avait obtenus sur les Carthaginois : « Carthage n'avait pas, disaient-ils, d'ennemi plus mortel que leur maître, ni Rome

lam, quia id maluerant (Atellanis Calatiam migrare jussis), traducti. Inter multas magnasque res, quæ, nunc secundæ, nunc adversæ, occupabant cogitationes hominum, ne Tarentinæ quidem arcis excidit memoria. M. Ogulnius et P. Aquilius in Etruriam legati ad frumentum coemendum, quod Tarentum portaretur, profecti ; et mille milites de exercitu urbano, par numerus Romanorum sociorumque eodem in præsidium cum frumento missi sunt.

IV. Jam ætas in exitu erat, comitiorumque consularium instabat tempus ; sed litteræ Marcelli, negantis e republica esse vestigium abscedi ab Annibale, cui cedenti certamenque abnuenti gravis ipse instaret, curam injecerant, ne aut consulem, tum maxime res agentem, a bello avocarent, aut in annum consules deessent. Optimum visum est, quamquam extra Italiam esset, Valerium potius consulem ex Sicilia revocari. Ad eum litteræ, jussu senatus, ab L. Manlio, prætore urbis, missæ, cum litteris consulis M. Marcelli, ut ex iis nosceret quæ causa patribus eum potius quam collegam revocandi ex provincia esset. Eo fere tempore, legati ab rege Syphace Romam venerunt, quæ is prosperæ prælia cum Carthaginienibus fecisset memorantes : « Regem nec

d'allié plus fidèle ; Syphax avait déjà envoyé des députés en Espagne à Cn. et P. Scipion, généraux de la république ; maintenant il voulait puiser pour ainsi dire à la source même l'amitié du peuple romain. » Le sénat leur fit une réponse obligeante, et envoya en ambassade auprès du roi L. Genucius, P. Pételius et P. Popillius, chargés de lui remettre, à titre de présents, une toge, une tunique de pourpre, une chaise curule, et une coupe d'or du poids de cinq livres. On leur avait enjoint de se rendre ensuite à la cour des autres petits rois de l'Afrique, et de leur offrir, au nom du sénat, des robes prétextes et des coupes d'or du poids de trois livres. Une autre députation, composée de M. Atilius et de M. Acilius, partit pour Alexandrie, afin de renouveler alliance avec Ptolémée et Cléopâtre, qui régnaient alors, et de leur offrir, au roi une toge et une tunique de pourpre, avec une chaise curule, et à la reine un manteau brodé, avec un voile de pourpre. Dans l'année où se passèrent ces événements, plusieurs prodiges furent annoncés des villes et des campagnes voisines : à Tusculum, un agneau était né avec une mamelle remplie de lait ; la foudre était tombée sur le faite du temple de Jupiter, et l'avait dépouillé de presque toute sa toiture ; vers la même époque, devant la porte d'Anagnia, la terre, frappée de la foudre, avait brûlé un jour et une nuit, sans qu'il y eût de matières combustibles ; au bourg du même nom, dans le bois sacré de Diane, des oiseaux avaient abandonné leurs nids ; à Terracine, au bord de la mer, non loin du port, on avait

inimiciorem ulli populo quam Carthaginensi, nec amiciorem quam romano affirmabant esse ; misisse eum antea legatos in Hispaniam ad Cn. et P. Cornelios, imperatores romanos ; nunc ab ipso velut fonte petere romanam amicitiam voluisse. » Senatus non legatis modo benigne respondit, sed et ipse legatos cum donis ad regem misit, L. Genucium, P. Pœtelium, P. Popillum. Dona tulere, togam et tunicam purpuream, sellam eburneam, pateram ex quinque pondo auri factam. Protinus et alios Africae regulos jussi adire ; iis quoque quæ darentur portata, togæ, prætextæ et terna pondo pateræ aureæ. Et Alexandriam ad Ptolemæum Cleopatramque reges M. Atilius et M. Acilius legati, ad commemorandam renovandamque amicitiam missi, dona tulere, regi togam et tunicam purpuream cum sella eburnea, reginæ pallam pictam cum amiculo purpureo. Multa ea æstate, qua hæc facta sunt, ex propinquis urbibus agrisque nunciata sunt prodigia : Tusculi agnum cum ubere lactentis natum ; Jovis ædis culmen fulmine ictum, ac prope omni tecto nudatum ; iisdem ferme diebus, Anagninæ terram ante portam ictam, diem ac noctem sine ullo ignis alimento arsisse ; et aves, ad compitum anagninum, in luco Dianæ, nidos in arboribus reliquisse :

vu des serpents d'une grandeur monstrueuse s'élançant et sauter comme des poissons ; à Tarquinies, un porc était venu au monde avec un visage et une tête d'homme ; enfin, dans le territoire de Capène, près du bois de Féronie, quatre statues avaient sué du sang pendant un jour et une nuit. En expiation de ces prodiges, et par décret des pontifes, on immola les grandes victimes. Un jour fut indiqué pour faire à Rome des prières dans tous les temples, près de chaque pulvinar, et un autre pour les répéter sur le territoire de Capène et dans le bois sacré de Féronie.

V. Le consul M. Valérius, rappelé par la lettre de Manlius, remit le commandement de la province et de l'armée au préteur Cincius, envoya M. Valérius Messalla, commandant de la flotte, ravager les côtes de l'Afrique avec une partie des vaisseaux et en même temps reconnaître les mouvements et les desseins des Carthaginois ; il partit lui-même pour Rome avec dix galères. Après une heureuse traversée, à son arrivée, il convoqua aussitôt le sénat, et rendit compte de ce qu'il avait fait : « Il avait soumis la Sicile, ou, depuis près de soixante ans, on soutenait une lutte qui avait entraîné tant de désastres sur terre et sur mer ; il ne restait plus en Sicile un seul Carthaginois ; les Siciliens que la crainte avait exilés de leur patrie, étaient tous rentrés dans leurs villes, dans leurs campagnes, et s'y livraient aux différents travaux de l'agriculture ; cette terre, longtemps abandonnée, allait redevenir féconde pour ses propres cultivateurs et pour le peuple romain, dont elle était la ressource la plus certaine, en paix

Tarracinae in mari, haud procul portu, angues magnitudinis mirae, lascivientium piscium modo exsultasse ; Tarquinis porcum cum ore humano genitum ; et in agro capenate, ad lucum Feroniae, quatuor signa sanguine multo diem ac noctem sudasse. Haec prodigia hostiis majoribus procurata decreto pontificum ; et supplicatio diem unum Romae ad omnia pulvinaria, alterum in capenate agro, ad Feroniae lucum, indicta.

V. M. Valerius consul litteris excitus, provincia exercituque mandato Cincio praetori, M. Valerio Messalla, praefecto classis, cum parte navium in Africam praedatum simul speculatumque quae populus carthaginiensis ageret pararetque misso, ipse decem navibus Romam profectus quum prospere pervenisset, senatum extemplo habuit ; ibi de suis rebus gestis commemoravit : « Quum annos prope sexaginta in Sicilia terra marique saepe magnis cladibus bellatum esset, se eam provinciam confecisse ; neminem Carthaginiensem in Sicilia esse ; neminem Siculum, qui metu inde fugati abfuerint, non esse ; omnes in urbes, in agros suos reductos, arare, serere ; desertam recoli tandem terram, frugiferam ipsis cultoribus, populoque romano, pace ac bello, fidissimum annonae subsi-

comme en guerre. » Ensuite il présenta au sénat Mutine et ceux qui avaient bien mérité de la république ; on leur fit à tous un traitement honorable, pour remplir les promesses du consul. Mutine obtint même le titre de citoyen romain, en vertu d'une loi proposée au peuple par un tribun, d'après l'autorisation du sénat. Tandis que ces événements se passent à Rome, M. Valérius Messalla, arrivé avant le jour sur les côtes d'Afrique avec cinquante vaisseaux, descend à l'improviste sur les terres d'Utique, y porte au loin le ravage, fait un grand nombre de prisonniers et un immense butin, se rembarque, et fait voile pour la Sicile ; il aborde au port de Lilybée, treize jours après en être parti. Il questionna les prisonniers, et manda au consul Lévinus le résultat de ses informations, pour qu'il connût l'état des affaires de l'Afrique : « Il y avait à Carthage cinq mille Numides, commandés par Masinissa, fils de Gala, jeune prince plein d'ardeur ; on faisait des levées dans toute l'Afrique, pour renforcer en Espagne l'armée d'Asdrubal, qui devait, avec le plus de troupes possible, passer au plus tôt en Italie, pour se réunir à son frère Annibal ; les Carthaginois attachaient à cette expédition l'espoir du succès ; en outre ils équipaient une flotte considérable pour rentrer en Sicile, et, selon toute apparence, elle mettrait bientôt à la voile. » La lecture de cette lettre alarma vivement les sénateurs ; ils pensèrent que le consul, au lieu d'attendre les élections, devait nommer un dictateur pour y présider et retourner

dium. » Exin Mutine, et si quorum aliorum merita erga populum romanum erant, in senatum introductis, honores omnibus, ad exsolvendam fidem a consule, habiti. Mutines etiam civis romanus factus, rogatione ab tribuno plebis, ex auctoritate patrum, ad plebem lata. Dum hæc Romæ geruntur, M. Valerius Messalla quinquaginta navibus quum ante lucem ad Africam accessisset, improvise in agrum Uticensem excensionem fecit, eumque late depopulatus, multis mortalibus cum alia omnis generis præda captis, ad naves rediit atque in Siciliam transmisit : tertio decimo die quam profectus inde erat Lilybæum revectus. Ex captivis, quæstione habita, hæc comperta, consuli que Lævino omnia ordine perscripta, ut sciret quo in statu res Africæ essent : « Quinque millia Numidarum cum Masinissa, Galæ filio, acerrimo juvene, Carthagine esse, et alios per totam Africam milites mercede conduci, qui in Hispaniam ad Asdrubalem traicerentur, utis, quam maximo exercitu, primo quoque tempore, in Italiam transgressus, jungeret se Annibali ; in eo positam victoriam credere Carthaginenses ; classem præterea ingentem apparari ad Siciliam repetendam, eamque se credere brevi trajecturam. » Hæc recitata a consule ita movere senatum, ut non exspectanda comitia consuli censerent, sed dictato-

aussitôt dans sa province. Une difficulté les arrêta : le consul disait qu'à son retour en Sicile il proclamerait dictateur M. Valérius Messala, alors commandant de la flotte : le sénat prétendait que, hors du territoire romain, et il était renfermé dans les bornes de l'Italie, on ne pouvait élire un dictateur. M. Lucretius, tribun du peuple, prit l'avis du sénat, et il fut décidé « que le consul, avant de s'éloigner de Rome, demanderait au peuple quel citoyen il voulait élever à la dictature, et qu'il nommerait celui que le peuple aurait désigné ; si le consul refusait, le préteur ferait la proposition ; et si lui-même se récusait, les tribuns en référerait au peuple. » Le consul ne consentit pas à soumettre au peuple une élection qui lui appartenait de droit, et défendit au préteur de le faire ; les tribuns la proposèrent au peuple, qui ordonna de créer dictateur Q. Fulvius, alors à Capoue. Mais la nuit même qui précéda le jour où devait se tenir cette assemblée, le consul partit secrètement pour la Sicile. Le sénat déconcerté écrivit au consul M. Claudius, pour qu'il vint au secours de la république abandonnée par son collègue, et pour qu'il créât dictateur celui qu'avait choisi le peuple. Le consul M. Claudius élut donc Q. Fulvius, qui, d'après le même plébiscite, prit pour maître de la cavalerie le grand pontife P. Licinius Crassus.

VI. Le dictateur, à son arrivée à Rome, envoya en Étrurie

rem comitiorum habendorum causa dici, et extemplo in provinciam redeundum. Illa disceptatio tenebat, quod consul in Sicilia se M. Valerium Messalam, qui tum classi præesset, dictatorem dicturum esse aiebat, patres extra romanum agrum (eum autem in Italia terminari) negabant dictatorem dici posse. M. Lucretius, tribunus plebis, quum de ea re consuleret, ita decrevit senatus : « Ut consul prius quam ab urbe discederet, populum rogaret quem dictatorem dici placeret ; eumque, quem populus jussisset, diceret dictatorem ; si consul noluisse, prætor populum rogaret ; si ne is quidem vellet, tum tribuni ad plebem ferrent. » Quum consul se populum rogaturum negasset, quod suæ potestatis esset, prætoremque vetuisset rogare, tribuni plebis rogarunt plebesque scivit, ut Q. Fulvius, qui tum ad Capuam erat, dictator diceretur. Sed, quo die id plebis concilium futurum erat, consul clam nocte in Siciliam abiit ; destitutique patres litteras ad M. Claudium mittendæ censuerunt, ut desertæ ab collega reipublicæ subveniret, diceretque quem populus jussisset dictatorem. Ita a M. Claudio consule Q. Fulvius dictator dictus, et ex eodem plebiscito et ab Q. Fulvio dictatore P. Licinius Crassus, pontifex maximus, magister equitum dictus.

VI. Dictator, postquam Romam venit, Cn. Sempronium Blæsum legatum, quem

Cn. Sempronius Blésus, qui avait été son lieutenant à Capoue, pour y commander l'armée du préteur C. Calpurnius, à qui il écrivit d'aller prendre à Capoue le commandement de ses propres troupes. Il annonça pour le jour le plus voisin la tenue des comices consulaires ; mais les débats qui s'élevèrent entre le dictateur et les tribuns empêchèrent de terminer les élections. La section des jeunes gens de la tribu Galéria, désignée par le sort pour voter la première, avait nommé consuls Q. Fulvius et Q. Fabius, et les autres tribus étaient disposées à confirmer ce choix, lorsque les tribuns du peuple C. et L. Arennius y mirent opposition : « Il était dangereux pour la liberté, disaient-ils, de continuer un citoyen dans la même magistrature ; et c'était donner un exemple bien plus funeste encore, que de choisir pour consul celui qui présidait les assemblées ; si donc le dictateur acceptait son élection, ils s'opposeraient, eux, au résultat des comices ; mais si le peuple désignait tout autre consul, ils n'y mettraient aucun obstacle. » Le dictateur défendait la cause des comices par l'autorité du sénat, par un plébiscite, par des exemples : « Ainsi, disait-il, lorsque Cn. Servilius resta seul consul après que son collègue, C. Flaminius, eût été tué à Trasi-mène, le peuple consulté, d'après l'avis du sénat, s'était réservé le droit de rappeler au consulat, pendant que la guerre serait en Italie, ceux qu'il voudrait, et autant de fois qu'il le jugerait à propos ; à ce sujet il avait un ancien exemple à citer, celui de L. Postumius Megellus, créé consul avec C. Junius Bubulcus

ad Capuam habuerat, in Etruriam provinciam ad exercitum misit, in locum C. Calpurnii prætoris, quem, ut Capuæ exercituique suo præesset, litteris exci-vit. Ipse comitia in quem diem primum potuit edixit, quæ, certamine inter tribunos dictatoremque injecto, perfici non potuerunt. Galeria juniorum, quæ sorte prærogativa erat, Q. Fulvium et Q. Fabium consules dixerat, eodemque jure vocatæ inclinassent, ni tribuni plebis C. et L. Arennii se interposuis-sent ; qui « neque magistratum continuari satis civile esse aiebant, et multo fœdioris exempli, eum ipsum creari qui comitia haberet ; itaque, si suum nomen dictator acciperet, se comitiis intercessuros ; si aliorum, præter-quam ipsius, ratio haberetur, comitiis se moram non facere. » Dictator cau-sam comitiorum auctoritate senatus, plebiscito, exemplis tutabatur : « Nam-que, Cn. Servilio consule, quum C. Flaminius, alter consul, ad Trasimenum cecidisset, ex auctoritate patrum ad plebem latum, plebemque scivisse, ut, quod bellum in Italia esset, ex iis qui consules fuissent, quos et quoties vel-let, reficiendi consules populo jus esset ; exemplumque eam in rem se habere vetus L. Postumii Megelli, qui interrex iis comitiis quæ ipse habuisset consul

dans l'assemblée même qu'il présidait comme interroi ; et un autre plus récent, celui de Q. Fabius, qui ne se fût jamais laissé continuer dans cette magistrature, s'il n'eût pas cru que le bien public y était intéressé. » Ces contestations se prolongèrent ; enfin le dictateur et les tribuns convinrent de s'en rapporter à la décision du sénat. Les sénateurs furent d'avis que, dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, il fallait confier le commandement aux anciens généraux les plus habiles et les plus expérimentés, et que, par ce motif, on ne devait pas entraver les opérations des comices. Les tribuns levèrent leur opposition, et l'assemblée se rouvrit. On élut consuls Q. Fabius Maximus pour la cinquième fois, et Q. Fulvius Flaccus pour la quatrième. On créa ensuite préteurs L. Véturius Philon, T. Quinctius Crispinus, C. Hostilius Tubulus et C. Aurunculéius. Après l'élection de ces magistrats, Q. Fulvius abdiqua la dictature. Sur la fin de cette campagne, une flotte carthaginoise, composée de quarante vaisseaux, passa en Sardaigne, sous les ordres d'Amilcar, et fit une descente sur le territoire des Olbiens ; mais, le préteur P. Manlius Vulson s'étant montré avec son armée, elle doubla l'île, alla ravager les terres de Caralis, situées sur la côte opposée, et s'en retourna en Afrique avec un butin considérable. Cette année, moururent à Rome plusieurs prêtres, que l'on remplaça. C. Servilius succéda comme pontife à T. Otacilius Crassus, et Ti. Sempronius Longus, fils de Titus, fut fait augure à la place de T. Otacilius Crassus. Dans le collège des

cum C. Junio Bubulco creatus esset ; recens Q. Fabii, qui sibi continuari consulatum, nisi id bono publico fieret, profecto numquam sivisset. » His orationibus quum diu certatum esset, postremo ita inter dictatorem ac tribunos convenit, ut eo quod censuisset senatus staretur. Patribus id tempus reipublicæ visum est, ut per veteres, et expertos, bellique peritos imperatores respublica gereretur, itaque moram ferri comitiis non placere. Concedentibus tribunis, comitia habita. Declarati consules Q. Fabius Maximus quintum, Q. Fulvius Flaccus quartum. Prætores inde creati, L. Veturius Philo, T. Quinctius Crispinus, C. Hostilius Tubulus, C. Aurunculeius. Magistratibus in annum creatis, Q. Fulvius dictatura se abdicavit. Extremo ætatis hujus, classis punica navium quadraginta, cum præfecto Amilcare in Sardiniam trajecta, olbiensem primo, dein, postquam ibi P. Manlius Vulso prætor cum exercitu apparuit, circumacta inde ad alterum insulæ latus, caralitanum agrum vastavit, et cum præda omnis generis in Africam rediit. Sacerdotes romani eo anno mortui aliquot suffectique : C. Servilius pontifex factus in locum T. Otacilii Crassi, Ti. Sempronius, Ti. F., Longus augur factus in locum T. Otacilii Crassi. Decemvir item

décemvirs, chargés du soin des sacrifices, Ti. Sempronius Longus, fils de Caius, eut pour successeur Ti. Sempronius Longus, fils de Titus. M. Marcius, roi des sacrifices, mourut, ainsi que M. Émilius Papus, grand curion ; mais on n'appela personne cette année à leur sacerdoce. On nomma censeurs L. Véturius Philon et P. Licinius Crassus, grand pontife. Ce dernier, sans avoir été ni consul, ni préteur, passa de l'édilité à la censure. Ces deux magistrats ne complétèrent point le sénat, et ne firent aucun acte public. Cette inaction fut causée par la mort de L. Véturius, qui entraîna l'abdication de Licinius. Les édiles curules L. Véturius et P. Licinius Varus firent célébrer, pendant un jour, les jeux romains. Les édiles plébéiens Q. Cadius et L. Porcius Licinus firent placer, avec le produit des amendes, des statues de bronze dans le temple de Cérès, et donnèrent des jeux avec tout l'appareil de magnificence que comportait le luxe de ce temps-là.

VII. Vers la fin de l'année, trente-quatre jours après être parti de Tarragone, C. Lélius, lieutenant de Scipion, arriva à Rome ; il entra dans la ville avec une foule de captifs, dont la vue attira un grand concours de citoyens. Le lendemain, introduit dans le sénat, il raconta qu'il avait pris Carthagène, capitale de l'Espagne, en un seul jour ; qu'il avait réduit plusieurs villes rebelles, et fait alliance avec de nouveaux peuples. Le rapport des prisonniers se trouva presque entièrement conforme à la lettre de M. Valérius Messalla. Ce qui alarma surtout, ce

sacris faciundis in locum Ti. Sempronii C. F. Longi Ti. Sempronius Ti. F. Longus suffectus. M. Marcius, rex sacrorum, mortuus est, et M. Æmilii Papus, maximus curio ; neque in eorum locum sacerdotes eo anno suffecti. Et censores hic annus habuit L. Veturium Philonem et P. Licinium Crassum, maximum pontificem. Crassus Licinius nec consul nec prætor ante fuerat quam censor est factus ; ex ædilitate gradum ad censuram fecit. Sed hi censores neque senatum legerunt, nec quidquam publicæ rei egerunt : mors diremit L. Veturii ; inde et Licinius censura se abdicavit. Ædiles curules L. Veturius et P. Licinius Varus ludos romanos diem unum instaurarunt. Ædiles plebis Q. Cadius et L. Porcius Licinus ex multaticio argento signa ænea ad Cereris dedere, et ludos, pro temporis ejus copia, magnifici apparatus fecerunt.

VII. Exitu anni hujus, die quarto et tricesimo quam ab Tarracone profectus erat, C. Lælius, legatus Scipionis, Romam venit ; isque, cum agmine captivorum ingressus urbem, magnum concursum hominum fecit. Postero die, in senatum introductus, captam Carthaginem, caput Hispaniæ, uno die, receptasque aliquot urbes quæ defecissent, novasque in societatem adscitas exposuit ; ex captivis comperta his fere congruentia quæ in litteris fuerant M. Va-

fut le passage d'Asdrubal en Italie, où déjà l'on avait peine à résister aux armes d'Annibal. Lélius, présenté au peuple, lui rendit le même compte. Le sénat, en actions de grâces des heureux succès de P. Scipion, décréta des prières solennelles pour un jour, et ordonna à C. Lélius de repartir au plus tôt avec sa flotte pour l'Espagne. J'ai placé la prise de Carthagène cette année, sur la foi de beaucoup d'historiens, sans ignorer pourtant que plusieurs la rejettent à l'année suivante; il m'a paru peu vraisemblable que Scipion ait passé en Espagne une année entière dans l'inaction. Q. Fabius Maximus, consul pour la cinquième fois, et Q. Fulvius Flaccus, pour la quatrième, entrèrent en fonctions aux ides de mars. On leur assigna à tous deux l'Italie pour province, mais à chacun une région spéciale : Fabius devait opérer du côté de Tarente, Fulvius dans la Lucanie et dans le Bruttium. M. Claudius fut prorogé pour un an dans son commandement. Le sort donna la préture de la ville à C. Hostilius Tubulus, celle des étrangers et la Gaule à L. Véturius Philon, Capoue au préteur T. Quinctius Crispinus, et la Sardaigne à C. Aurunculéius. Tel fut ensuite le partage des armées : Fulvius dut prendre les deux légions que M. Valérius Lévinus avait en Sicile, et Q. Fabius celles que C. Calpurnius commandait en Étrurie; ou celles-ci seraient remplacées par l'armée urbaine, sous les ordres de C. Calpurnius. Capoue et les

lerii Messalæ. Maxime movit patres Asdrubalis transitus in Italiam, vix Annibali atque ejus armis subsistentem. Productus et in concionem Lælius eadem edisseruit. Senatus ob res feliciter a P. Scipione gestas supplicationem in unum diem decrevit. C. Lælium primo quoque tempore, cum quibus venerat navibus, redire in Hispaniam jussit. Carthaginis expugnationem in hunc annum contuli, multis auctoribus, haud nescius quosdam esse qui anno insequenti captam tradiderint; quod mihi minus simile veri visum est, annum integrum Scipionem nihil gerendo in Hispania consumpsisse. Q. Fabio Maximo quintum, Q. Fulvio Flacco quartum consulibus, idibus martiis ¹, quo die magistratum inierunt, Italia ambobus provincia decreta; regionibus tamen partitum imperium: Fabius ad Tarentum, Fulvius in Lucanis ac Bruttis rem gereret. M. Claudio prorogatum in annum imperium. Prætores sortiti provincias: C. Hostilius Tubulus urbanam, L. Veturius Philo peregrinam cum Gallia, T. Quinctius Crispinus Capuam, C. Aurunculeius Sardiniam. Exercitus ita per provincias divisi: Fulvio duæ legiones, quas in Sicilia M. Valerius Lævinus haberet; Q. Fabio, quibus in Etruria C. Calpurnius præfuisset, decretæ. Exercitus urbanus ut in Etruriam succederet; C. Calpurnius eidem præset pro-

¹ U. C. 543. A. C. 209.

soldats qui avaient servi sous Q. Fulvius échurent à T. Quinctius. L. Véturius reçut de C. Létorius, propréteur, le commandement de la province et des forces qui déjà se trouvaient à Ariminium. On laissa à M. Marcellus les légions auxquelles il devait les succès de son consulat ; M. Valérius et L. Cincius, dont on avait aussi prorogé les pouvoirs en Sicile, eurent les troupes de Cannes, qu'ils durent recruter avec les débris des légions de Cn. Fulvius. Après les avoir rassemblés de toute part, les consuls les envoyèrent en Sicile, pour y servir avec la même flétrissure que les soldats de Cannes et que les troupes du préteur Cn. Fulvius, que le ressentiment du sénat y avait relégués en expiation de leur fuite honteuse. On décréta que C. Aurunculéius garderait en Sardaigne les légions qui avaient tenu cette île sous l'autorité de P. Manlius Vulson. P. Sulpicius conserva la même légion et la même flotte, et fut continué pour un an dans le gouvernement de la Macédoine. On envoya de la Sicile à Tarente trente quinquérèmes au consul Q. Fabius ; M. Valérius Lévinus reçut l'ordre d'aller ravager lui-même l'Afrique avec le reste de la flotte, ou de confier cette expédition soit à L. Cincius, soit à M. Valérius Messalla. On ne changea rien pour l'Espagne ; seulement on prorogea le commandement à Scipion et à Silanus pour un an, ou plutôt pour tout le temps que le sénat le jugerait convenable. Ainsi furent réparties, cette année, les armées et les provinces.

vinciæ exercituique : Capuam exercitumque quem Q. Fulvius habuisset T. Quinctius obtineret ; L. Veturius ab C. Lætorio prætoris provinciam exercitumque, qui tum jam Arimini erat, acciperet. M. Marcello, quibus consul bene rem gesserat, legiones decretæ. M. Valerio cum L. Cincio (his quoque est enim prorogatum in Sicilia imperium) cannensis exercitus datus ; eumque supplere ex militibus qui ex legionibus Cn. Fulvii superessent jussi. Conquisitos eos consules in Siciliam miserunt ; additaque eadem militiæ ignominia, sub qua cannenses militabant, quique ex prætoris Cn. Fulvii exercitu, ob similis iram fugæ, misso eo ab senatu fuerant, C. Aurunculeio eadem in Sardinia legiones, quibus P. Manlius Vulso eam provinciam obtinuerat, decretæ. P. Sulpicio, eadem legione eademque classe Macedoniam obtinere jussu, prorogatum in annum imperium ; triginta quinqueremes ex Sicilia Tarentum ad Q. Fabium consulem mitti jussæ ; cetera classe prædatum in Africam aut ipsum M. Valerium Lævinum trajicere, aut mittere seu L. Cincium, seu M. Valerium Messalam. Nec de Hispania quidquam mutatum, nisi quod non in annum Scipioni Silanoque, sed donec revocati ab senatu forent, prorogatum imperium est. Ita provinciæ exercituumque in eum annum partita imperia.

VIII. Au milieu de soins plus importants, l'élection d'un grand curion à la place de M. Émilius renouvela une vieille querelle. Les patriciens prétendaient qu'on ne devait point avoir égard à la demande de C. Mamilius Vitulus, le seul plébéien qui briguaît cette dignité, parce que jusqu'alors elle avait été le partage exclusif des patriciens. On en appela aux tribuns, qui renvoyèrent l'affaire au sénat. Le sénat fit le peuple juge du différend. Par là, C. Mamilius Vitulus fut le premier plébéien que l'on nomma grand curion. Le grand-pontife, P. Licinius, obligea C. Valérius Flaccus à se faire inaugurer malgré lui flamme de Jupiter. C. Létorius fut créé décemvir pour offrir les sacrifices, à la place de Q. Mucius Scévola qui était mort. Quant à cette inauguration forcée, j'en aurais tu volontiers les motifs, s'il n'avait fait oublier ses anciens désordres par une conduite plus régulière. Pour arracher C. Flaccus à la mollesse et à l'indolence qui corrompaient sa jeunesse, le grand-pontife, P. Licinius, l'avait engagé dans ce sacerdoce à l'époque où ses vices l'avaient rendu odieux à L. Flaccus, son frère, et à toute sa famille. Mais lorsqu'il se fut pris de zèle pour les cérémonies sacrées, il abjura tout à coup ses anciennes mœurs, et il n'y eut personne dans toute la ville qui fût plus considéré, plus estimé des principaux sénateurs, de ses parents et de ses concitoyens. Animé par cette approbation universelle d'une noble confiance, il réclama un droit tombé en désuétude à cause du peu de mérite de ses prédécesseurs, celui d'entrer dans le sénat. Il y vint en effet ; mais

VIII. Inter majorum curas, comitia maximi curionis, quum in locum M. Æmilii sacerdos crearetur, vetus excitaverunt certamen, patriciis negantibus C. Mamiliū Vitulū, qui unus ex plebe petebat, habendam rationem esse, quia nemo ante eum, nisi ex patribus, id sacerdotium habuisset. Tribuni appellati ad senatum rejecerunt. Senatus populi potestatem fecit. Ita primus ex plebe creatus maximus curio C. Mamilius Vitulus. Et flaminem dialem invitum inaugurari coegit P. Licinius, pontifex maximus, C. Valerium Flaccum. Decemvir sacris faciundis creatus in locum Q. Mucii Scævolaē demortui C. Lætorius. Causam inaugurari coacti flaminis libens reticuissem, ni ex mala fama in bonam vertisset. Ob adolescentiam negligentem luxuriosamque C. Flaccus flamen captus a P. Licinio, pontifice maximo, erat, L. Flacco, fratri germano, cognatisque aliis ob eadem vitia invisus. Is, ut animum ejus cura sacrorum et cæremoniarum cepit, ita repente exiit antiquos mores ut nemo tota juventute haberetur prior, nec probatior primoribus patrum, suis pariter alienisque, esset. Hujus famæ consensu elatus ad justam fiduciam sui, rem intermissam per multos annos ob indignitatem flaminum priorum repetivit, ut in

le préteur L. Licinius l'en fit sortir : alors il en appela aux tribuns. Il redemanda un privilège autrefois attaché à ce sacerdoce, et qui était accordé au flamine avec la robe prétexte et la chaise curule. Le préteur soutenait que le droit ne se fondait pas sur des exemples perdus dans la poussière des annales, mais sur les coutumes, sur les usages les plus récents, que, du temps de leurs pères ni de leurs aïeux, aucun prêtre de Jupiter ne s'était arrogé cette prérogative. Les tribuns pensèrent avec raison que l'insouciance des prêtres avait pu leur être nuisible sans pour cela nuire au sacerdoce ; le préteur ne persista pas dans son opposition, et Flaccus fut admis avec le consentement unanime du sénat et du peuple. Tout le monde jugea qu'il avait obtenu cette faveur plutôt par la pureté de ses mœurs qu'à cause de son titre de flamine. Les consuls, avant de partir pour leurs provinces, levèrent deux légions urbaines, pour compléter au besoin les autres armées. Le consul Fulvius chargea le lieutenant C. Fulvius Flaccus, son frère, de conduire en Étrurie l'ancienne armée urbaine, et de ramener à Rome les légions d'Étrurie. Le consul Fabius donna ordre à Q. Maximus, son fils, de faire passer en Sicile au proconsul M. Valérius les débris de l'armée de Fulvius, qui se montaient environ à trois mille trois cent trente-six hommes, et de recevoir de lui deux légions et trente quinquérèmes. Ces rappels ne diminuèrent ni en réalité, ni même en apparence, la garnison de cette province ; car, ou-

senatum introiret. Ingressum eum curiam quum L. Licinius prætor inde eduxisset, tribunos plebis appellavit flamen. Vetustum jus sacerdotii repetebat : datum id jus cum toga prætexta et sella curuli flamini esse. Prætor non exoletis vetustate annalium exemplis stare jus, sed recentissimæ cujusque consuetudinis usu volebat ; nec patrum, nec avorum memoria dialem quemquam id jus usurpasse. Tribuni rem inertia flaminum obliteratam ipsis, non sacerdotio, damno fuisse quum æquum censuissent, ne ipso quidem contra tendente prætore, magno assensu patrum plebisque, flaminem in senatum introduxerunt ; omnibus ita existimantibus, magis sanctitate vitæ quam sacerdotii jure rem eam flaminem obtinuisse. Consules priusquam in provincias exercitibus militum, scripserunt. Urbanum veterem exercitum Fulvius consul C. Fulvio Flacco legato (frater hic consulis erat) in Etruriam dedit ducendum, et legiones quæ in Etruria erant Romam deducendas. Et Fabius consul reliquias exercitus Fulviani conquistatas (fuere autem ad tria millia trecenti triginta sex) Q. Maximum filium ducere in Siciliam ad M. Valerium proconsulem jussit, atque ab eo duas legiones et triginta quinqueres accipere. Nihil hæ

tre deux vieilles légions mises au grand complet et une grande quantité de transfuges numides, cavaliers et fantassins, Valérius avait enrôlé tous les Siciliens aguerris qui avaient servi avec Épicyde ou dans les armées carthaginoises. Ces auxiliaires, incorporés aux légions romaines, lui donnèrent deux corps d'armée : il confia l'un à L. Cincius, pour garder la partie de l'île qui avait composé les états d'Hiéron ; lui-même, à la tête de l'autre, défendit le reste de la province, divisée naguère entre les Romains et les Carthaginois. Il partagea également sa flotte de soixante-dix vaisseaux de manière à embrasser tous les points de l'île et à protéger toutes les côtes. Quant à lui, il parcourait la Sicile avec la cavalerie de Mutine, inspectait les campagnes, remarquait les terres en friche, celles qui étaient bien cultivées, et distribuait ensuite aux propriétaires ou l'éloge ou le blâme. Ces soins lui procurèrent assez de blés pour en approvisionner Rome et en faire voiturer à Catane, d'où l'on pouvait les diriger sur l'armée qui devait passer l'été devant Tarente.

IX. Les soldats qu'on avait envoyés en Sicile étaient presque tous alliés ou Latins ; cette mesure faillit causer un soulèvement dangereux : tant il est vrai que de petites causes engendrent souvent de grands effets ! Des murmures éclatèrent dans les assemblées des Latins et des alliés : « Depuis dix ans, les levées, les campagnes avaient épuisé leur patrie ; presque chaque année était signalée par un désastre sanglant ; les uns tombaient

eductæ ex insula legiones minuerunt nec viribus nec specie ejus provinciæ præsidium ; nam quum, præter egregie suppletas duas veteres legiones, transfugarum etiam Numidarum equitum peditumque magnam vim haberet, Siculos quoque, qui in exercitu Epicydis aut Pœnorum fuerant, belli peritos viros, milites scripsit. Ea externa auxilia quum singulis romanis legionibus adjunctisset, duorum speciem exercituum servavit : altero L. Cincium partem insulæ, qua regnum Hieronis fuerat, tueri jussit ; altero ipse cæteram insulam tuebatur, divisam quondam romani puniceque imperii finibus ; classe quoque navium septuaginta partita, ut omni ambitu litorum præsidia oræ maritimæ essent. Ipse cum Mutinis equitatu provinciam peragrabat, ut viseret agros, cultaque ab incultis notaret, et perinde dominos laudaret castigaretque. Ita tantum ea cura frumenti provenit, ut et Romam mitteret, et Catanam conveheret, unde exercitui qui ad Tarentum æstiva acturus esset posset præberi.

IX. Cæterum transportati milites in Siciliam (et erant major pars latini nominis sociorumque) prope magni motus causa fuere : adeo ex parvis sæpe magnarum momenta rerum pendent ! Fremitus enim inter Latinos sociosque in conciliis ortus : « Decimum annum delectibus, stipendiis exhaustos esse ;

sur le champ de bataille, les autres étaient emportés par les maladies ; celui de leurs concitoyens qui était enrôlé par les Romains était perdu pour les siens beaucoup plus que s'il était fait prisonnier par les Carthaginois : car l'ennemi les renvoyait sans rançon dans leur pays, tandis que les Romains les reléguaient hors de l'Italie, pour y vivre en exilés bien plus qu'en soldats ; il y avait déjà huit ans que l'armée de Cannes vieillissait ainsi : certes elle y périrait avant que les Africains ne quittent l'Italie ; car leur situation était plus florissante que jamais ; si les vétérans n'étaient point renvoyés dans leur patrie, si l'on continuait à faire des levées, bientôt il ne resterait plus personne ; avant donc d'être contraints par la nécessité à tout refuser, avant de se trouver dans la dernière pénurie d'hommes et d'argent, il fallait faire aux Romains un refus formel ; si Rome voyait tous les alliés dans les mêmes dispositions, elle penserait sans doute à faire la paix avec Carthage : autrement, tant que vivrait Annibal, l'Italie serait toujours en guerre. » Telles étaient les plaintes des alliés. Le peuple romain comptait alors trente colonies, qui toutes avaient leurs députés dans la capitale : douze d'entre elles déclarèrent aux consuls qu'elles ne pouvaient donner ni soldats ni argent. C'étaient Ardeë, Nepi, Sutrium, Albe, Carseoli, Cora, Suessa, Setia, Circeii, Calès, Narni et Interamna. Les consuls, frappés de cette étrange déclaration, crurent que pour faire revenir les alliés sur cette résolution criminelle les reproches et la sévérité seraient plus effi-

quotannis ferme clade magna pugnare; alios in acie occidi, alios morbo absumi; magis perire sibi civem qui ab Romano miles lectus sit quam qui a Pœno captus; quippe ab hoste gratis remitti in patriam, ab Romanis extra Italiam in exilium verius quam in militiam ablegari; octavum jam ibi annum senescere cannensem militem, moriturum antequam Italia hostis (quippe nunc quum maxime florens viribus) excedat; si veteres milites non redeant in patriam, novi legantur, brevi neminem superfuturum; itaque, quod propediem res ipsa negatura sit, priusquam ad ultimam solitudinem atque egestatem perveniant, negandum populo romano esse; si consentientes in hoc socios videant Romani, profecto de pace cum Carthaginensibus jungenda cogituros; aliter nunquam, vivo Annibale, sine bello Italiam fore. » Hæc acta in conciliis. Triginta tum coloniæ populi romani erant; ex iis duodecim, quum omnium legationes Romæ essent, negaverunt consulibus esse unde milites pecuniam darent. Eæ fuere Ardea, Nepete, Sutrium, Alba, Carseoli, Cora, Suessa, Setia, Circeii, Cales, Narnia, Interamna. Nova re consules icti, quum abstertere eos tam detestabili consilio vellent, castigando increpandoque plus quam le-

caces que la douceur. « Les alliés, disaient-ils, avaient osé tenir aux consuls un langage que les consuls ne pourraient jamais se résoudre à répéter dans le sénat ! Ce n'était pas là se refuser aux charges de la guerre, c'était abandonner ouvertement le peuple romain. Ils les engageaient à retourner au plus tôt dans leurs colonies, et à consulter de nouveau leurs concitoyens sur un projet coupable, dont ils avaient pu parler, mais qui devait être loin de leur pensée. C'était à eux de leur rappeler qu'ils n'étaient ni des Campaniens, ni des Tarentins, mais des Romains ; que leurs pères, originaires de Rome, ne l'avaient quittée, et n'avaient été mis en possession des terres prises sur les ennemis que pour augmenter la population romaine ; la piété filiale, que des enfants doivent à leurs parents, ils la devaient aux Romains, s'ils avaient encore quelque sentiment, quelque souvenir de leur ancienne patrie. Qu'ils réfléchissent donc encore ; car la résolution inconsidérée qu'ils avaient prise était une trahison pour la république et assurait la victoire d'Annibal. » Vainement les consuls firent tour-à-tour les plus vives instances : les députés, insensibles à leurs représentations, répondirent « qu'ils n'avaient rien à reporter à leurs concitoyens, et que leur sénat n'avait plus à prendre d'autre détermination, puisqu'il ne leur restait ni soldats ni argent à donner. » Voyant leur obstination, les consuls firent leur rapport au sénat : la consternation y fut si grande que la plupart s'écrièrent : « C'en est fait de l'empire ; les autres colonies vont imiter cet exemple ; tous les

niter agendo profecturos rati : « Eos ausos esse consulibus dicere, aiebant, quod consules, in senatu ut pronuntiarent, in animum inducere non possent ; non enim detractionem eam munerum militiæ, sed apertam defectionem a populo romano esse ; redirent itaque prope in colonias, et, tanquam integra re, locuti magis quam ausi tantum nefas, cum suis consulerent ; admonerent non Campanos, neque Tarentinos eos esse, sed Romanos, inde oriundos, inde in colonias atque in agrum bello captum, stirpis augendæ causa, missos : quæ liberi parentibus deberent, ea illos Romanis debere, si ulla pietas, si memoria antiquæ patriæ esset ; consulerent igitur de integro ; nam, tum quidem quæ temere agitassent, ea prodendi imperii romani, tradendæ Annibali victoriæ esse. » Quum alternis hæc consules diu jactassent, nihil moti legati, « neque se, quod domum renuntiarent, habere, dixerunt, neque senatum suum quid novi consuleret, ubi nec miles qui legeretur, nec pecunia quæ daretur in stipendium esset. » Quum obstinatos eos viderent consules, rem ad senatum detulerunt ; ubi tantus pavor animis omnium est injectus, ut magna pars « actum de imperio diceret ; idem alias colonias facturas :

alliés semblent avoir conspiré pour livrer Rome à Annibal. »

X. Les consuls rassurent et consolent le sénat ; ils lui disent « que les autres colonies montreront plus de fidélité et resteront dans le devoir, et que celles même qui en étaient sorties reprendraient les sentiments du respect qu'elles devaient à l'empire si, au lieu de les prier, on leur envoyait des députés qui leur tinssent un langage sévère. » Le sénat leur permit de faire et d'ordonner ce qu'ils jugeraient le plus convenable aux intérêts de la patrie. Après avoir sondé d'abord les dispositions des autres colonies, ils firent venir leurs députés, et leur demandèrent s'ils étaient prêts à fournir le nombre de soldats dû à la république. M. Sextilius, député de Frégelles, répondit au nom de dix-huit colonies « que les soldats étaient prêts ; que s'il en était besoin, elles fourniraient un plus grand nombre d'hommes ; qu'elles feraient avec empressement tout ce que demanderait et ordonnerait le peuple romain ; qu'elles avaient pour cela des ressources, et plus de bonne volonté encore. » Les consuls, non contents de prodiguer aux députés les éloges que méritait un tel dévouement, les firent venir au sénat pour y recevoir les actions de grâces de toute l'assemblée. Le sénat, après les avoir remerciés par le décret le plus honorable, chargea les consuls de les présenter également au peuple, et de citer, parmi tous les services que les colonies avaient rendus à eux et à leurs ancêtres, ce dernier trait de dévouement. Je ne veux pas, même

ras ; idem socios consensisse omnes, ad prodendam Annibali urbem romanam.»

X. Consules hortari et consolari senatum, et dicere : « Alias colonias in fide atque officio pristino fore ; eas quoque ipsas, quæ officio decessissent, si legati circa eas colonias mittantur, qui castigent, non qui precentur, verecundiam imperii habituras esse. » Permissum ab senatu iis quum esset, agerent facerentque ut e republica ducerent, pertentatis prius aliarum coloniarum animis, citaverunt legatos, quæsiveruntque ab iis « ecquid milites ex formula paratos haberent? » Pro duodeviginti coloniis M. Sextilius Fregellanus respondit, « et milites ex formula paratos esse, et, si pluribus opus esset, plures daturus, et, quidquid aliud imperaret velletque populus romanus enixe facturus ; ad id sibi neque opes deesse, animum etiam superesse. » Consules, sibi parum videri præfati pro merito eorum sua voce collaudari eos, nisi universi patres iis in Curia gratias egissent, sequi in senatum jusserunt. Senatus, quam poterat honoratissimo decreto allocutus eos, mandat consulibus ut ad populum quoque eos producerent, et inter multa alia præclara quæ ipsis majoribusque suis præstitissent, recens etiam meritum eorum in rempublicam commemorarent. Ne nunc quidem post tot secula sileantur fraudenturque

après plusieurs siècles, laisser leurs noms dans l'oubli et les priver des louanges qui leur sont dues ; ces colonies furent Signia, Norba, Saticulum, Brindes, Frégelles, Lucérie, Venusia, Adria, Firmium, Ariminum ; le long de l'autre mer, Ponza, Pæstum, Cosa ; et plus avant dans les terres, Bénévent, Isernia, Spolète, Plaisance et Crémone. C'est par leur secours que se soutint alors l'empire romain ; aussi reçurent-elles les remerciements du sénat et du peuple. Quant aux douze autres qui refusèrent d'obéir, le sénat défendit qu'il fût fait mention de ce refus ; on ne congédia pas leurs députés, on ne les retint pas à Rome, on ne leur donna point audience ; cette punition tacite parut être la plus conforme à la dignité du peuple romain. Tandis que les consuls hâtaient les préparatifs, on fut d'avis de tirer du trésor le vingtième des revenus publics, qu'on mettait en réserve, comme un dépôt sacré, pour les dernières extrémités. On prit donc environ quatre mille livres pesant d'or ; on en donna cinq cents aux consuls, aux proconsuls M. Marcellus et P. Sulpicius, et au préteur L. Véturius, à qui la Gaule était échue. Le consul Fabius reçut cent livres de plus, pour être portées dans la citadelle de Tarente ; le reste servit à payer comptant les habillements faits par entreprise pour l'armée dont le chef et les soldats se rendaient célèbres en Espagne.

XI. On crut aussi à propos d'expié les prodiges avant le départ des consuls. Au mont Albain, la foudre était tombée sur la

laude sua. Signini fuere, et Norbani, Saticulanique, et Brundisini, et Fregellani, et Lucerini, et Venusini, et Adriani, et Firmiani, et Ariminenses : et, ab altero mari, Pontiani, et Pæstani, et Cosani : et mediterranei, Beneventani, et Æterni, et Spoletini, et Placentini, et Cremonenses. Harum coloniarum subsidio tum imperium populi romani stetit ; iisque gratiæ et in senatu et ad populum actæ. Duodecim aliarum coloniarum, quæ detrectaverunt imperium, mentionem fieri patres vetuerunt, neque illos dimitti, neque retineri, neque appellari a consulibus : ea tacita castigatio maxime ex dignitate populi romani visa est. Cetera expedientibus quæ ad bellum opus erant consulibus, aurum vicesimarium, quod in sanctiore ærario ad ultimos casus servabatur, promi placuit. Prompta ad quatuor millia pondo auri, inde quingena pondo data consulibus, et M. Marcello, et P. Sulpicio proconsulibus, et L. Veturio prætori, qui Galliam provinciam sortitus erat ; additumque Fabio consuli centum pondo auri præcipuum, quod in arcem tarentinam portaretur ; cetero usi sunt ad vestimenta præsentis pecunia locanda exercitui, qui in Hispania bellum secunda sua fama ducisque gerebat.

XI. Prodigia quoque, priusquam ab urbe consules proficiscerentur, procu-

statue de Jupiter et sur un arbre voisin du temple, sur le lac d'Ostie, sur la muraille de Capoue, sur un temple de la Fortune, sur le mur et la porte de Sinuessa. On disait que les eaux du lac d'Albe avaient coulé toutes sanglantes, et qu'à Rome, dans le sanctuaire de la Fortune Forte, une des figures qui ornaient sa couronne était tombée de sa tête dans ses mains. On assurait qu'à Privernum un bœuf avait parlé, et qu'un vautour était venu s'abattre sur une boutique du Forum, en présence de la multitude. A Sinuessa, il était né un enfant d'un sexe douteux, un hermaphrodite, comme les appelle la langue grecque, par le privilège qu'elle a d'employer des mots composés ; il avait plu du lait ; un enfant était venu au monde avec une tête d'éléphant. Pour expier de tels prodiges, on immola les grandes victimes ; on ordonna des processions et des prières publiques d'un jour dans tous les temples. Le préteur C. Hostilius eut ordre de vouer et de célébrer les jeux Apollinaires, avec l'appareil qui était en usage depuis quelques années. A cette époque, le consul Q. Fulvius tint les comices pour la nomination des censeurs : cette dignité fut donnée à deux personnages qui n'avaient point encore été consuls, M. Cornélius Céthégus et P. Sempronius Tuditanus. On leur confia le soin d'affermir les terres de Capoue, d'après une loi présentée au peuple, avec l'autorisation du sénat, et sanctionnée par un plébiscite. Les nominations de sénateurs furent retardées par la contestation qu'excita entre les censeurs le choix de prince du sénat. Ce choix appartenait à Sempro-

rari placuit. In Albano monte tacta de cœlo erant signum Jovis arborque templo propinqua, et Ostiæ lacus, et Capuæ murus, Fortunæque ædes, et Sinuessæ murus portaque. Hæc de cœlo tacta. Cruentam etiam fluxisse aquam albanam quidam auctores erant. Et Romæ intus cellam ædis Fortis Fortunæ de capite signum, quod in corona erat, in manus sponte sua prolapsum. Et Priverni satis constabat bovem locutum, vulturiumque frequenti foro in tabernam devolasse ; et Sinuessæ natum ambiguo inter marem ac feminam sexu infantem, quos androgynos vulgus (ut pleræque, faciliore ad duplicanda verba græco sermone) appellat ; et lacte pluisse, et cum elephantis capite puerum natum. Ea prodigia hostiis majoribus procurata, et supplicatio circa omnia pulvinaria, et obsecratio in unum diem indicta ; et decretum ut C. Hostilius prætor ludos Apollini, sicut his annis voti factique erant, voveret faceretque. Per eos dies et censoribus creandis Q. Fulvius consul comitia habuit. Creati censores, ambo qui nondum consules fuerant, M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus. Hi censores ut agrum campanum fruendum locarent ex auctoritate patrum latum in plebem est, plebesque scivit. Senatus lectionem

nus : mais Cornélius prétendait qu'il fallait, selon la coutume des anciens, conférer ce titre au premier des censeurs encore vivants ; c'était T. Manlius Torquatus. Sempronius répondit « que les dieux, en lui accordant cette prérogative, lui avaient aussi laissé la liberté de choisir. Il voulait donc user de son droit, et proclamer Q. Fabius Maximus, alors le premier citoyen de Rome, comme en conviendrait Annibal lui-même. » Après de longs débats, Cornélius se rendit enfin, et Sempronius nomma prince du sénat le consul Q. Fabius Maximus. On dressa ensuite une nouvelle liste du sénat ; huit noms furent passés sous silence, et entre autres celui de L. Cécilius Métellus, qui, après le désastre de Cannes, avait fait l'infâme proposition d'abandonner l'Italie. Pareille flétrissure fut imprimée aux chevaliers coupables de la même lâcheté ; mais ils étaient en très-petit nombre. On priva de leurs chevaux tous ceux des légions de Cannes qui étaient alors en Sicile, et il y en avait beaucoup. A cette rigueur on ajouta une prolongation de service ; on ne leur compta pas les campagnes faites avec les chevaux de l'État, et on leur imposa l'obligation de faire dix campagnes, montés à leurs frais. Les censeurs recherchèrent ensuite tous ceux qui, âgés de dix-sept ans au commencement de la campagne, auraient dû monter à cheval et s'enrôler ; ces réfractaires, en grand nombre, furent rejetés dans la classe des simples contribuables. On mit ensuite en adjudication le rétablissement des édifices du

contentio inter censores de principe legendo tenuit. Sempronii lectio erat : ceterum Cornelius « morem traditum a patribus sequendum aiebat, ut, qui primus censor ex iis qui viverent fuisset, eum principem legerunt : » is T. Manlius Torquatus erat. Sempronius, « cui dii sortem legendi dedissent, ei jus liberum eosdem dedisse deos ; se id suo arbitrio facturum, lecturumque Q. Fabium Maximum, quem tum principem romanæ civitatis esse, vel Annibale iudice, victurus esset. » Quum diu certatum verbis esset, concedente collega, lectus a Sempronio princeps in senatu Q. Fabius Maximus consul : inde alius lectus senatus, octo præteritis, inter quos L. Cæcilius Metellus erat, infamis auctor deserendæ Italiæ post kannensem cladem. In equestribus quoque notis eadem servata causa ; sed erant perpauci quos ea infamia attingeret. Illis omnibus (et multierant) adempti equi, qui kannensium legionum equites in Sicilia erant ; addiderunt acerbitati etiam tempus, ne præterita stipendia procederent iis quæ equo publico emeruerant, sed dena stipendia equis privatis facerent. Magnum præterea numerum eorum acquisiverunt qui equo merere deberent ; atque ex iis qui principio ejus belli septemdecim annos nati fuerant neque militaverant omnes ærarios fecerunt. Locave-

Forum que le dernier incendie avait consumés : c'étaient sept boutiques, une boucherie et le palais de Numa.

XII. Après avoir terminé tout ce qu'il y avait à faire à Rome, les consuls partirent pour leur destination ; Fulvius prit les devants, et se rendit à Capoue. Peu de jours après, Fabius l'y suivit, et pria de vive voix son collègue, et Marcellus par lettres, de retenir Annibal par la guerre la plus acharnée, pendant que lui-même assiégerait Tarente. Cette ville une fois reprise, l'ennemi, déjà repoussé de toutes parts, ne trouverait plus où reposer sa tête, ne pourrait plus compter sur la foi d'aucun allié, et n'aurait plus de motif pour rester en Italie. Le consul envoya aussi un courrier au gouverneur qui commandait à Rhégium la garnison que le consul Lévinus y avait placée pour tenir tête aux Bruttians ; elle était composée de huit mille hommes, la plupart tirés, comme je l'ai dit plus haut, d'Agathyrne en Sicile, et accoutumés à vivre de rapine : on y avait ajouté les transfuges du Bruttium, que l'audace et la nécessité rendaient capables de tout. Fabius ordonna au commandant de conduire cette troupe d'abord sur les terres des Bruttians pour les ravager, et ensuite à Caulonia pour l'assiéger. Ces ordres furent exécutés non-seulement avec ardeur, mais avec avidité ; les campagnes furent dévastées, les cultivateurs dispersés, le siège de la ville poussé vigoureusement. Marcellus, animé par les lettres du consul et par l'intime conviction que seul des généraux romains il pouvait

runt inde reficienda quæ circa Forum incendio consumpta erant, septem tabernas, macellum, atrium regium.

XII. Transactis omnibus quæ Romæ agenda erant, consules ad bellum profecti. Prior Fulvius prægressus Capuam. Post paucos dies consecutus Fabius; qui et collegam coram obtestatus, et per litteras Marcellum, ut quam acerrimo bello detinerent Annibalem, dum ipse Tarentum oppugnaret : ea urbe adempta hosti jam undique pulso, nec ubi consisteret, nec quid fidum respiceret habenti, ne remorandi quidem causam in Italia fore. Rhegium etiam nuntium mittit ad præfectum præsidii quod ab Lævino consule adversus Bruttios ibi locatum erat, octo millia hominum : pars maxima ab Agathyrna (sicut antea dictum est) ex Sicilia traducta, raptò vivere hominum assuetorum ; additi erant Bruttiorum indidem perfugæ, et audacia et audendi omnia necessitatibus pares. Hanc manum ad Bruttium primum agrum depopulandum duci jussit, inde ad Cauloniam urbem oppugnandam. Imperata non impigre solum, sed etiam avide exsecuti, direptis fugatisque cultoribus agri, summa vi urbem oppugnabant. Marcellus, et consulis litteris excitus, et quia ita in animum induxerat neminem ducem romanum tam parem Annibali quam se esse, ubi

tenir tête à Annibal, sortit de ses quartiers d'hiver dès que la saison permit de faire du fourrage, et vint au devant de l'ennemi auprès de Canusium. L'Africain sollicitait les habitans à se déclarer en sa faveur ; mais, au premier bruit de l'approche de Marcellus, il leva le camp. Le pays était découvert et peu propre à cacher une embuscade ; aussi se dirigea-t-il vers des lieux hérissés de bois. Marcellus le suivait de près, campait devant son camp, et, à peine retranché, présentait le combat. Annibal se bornait à faire escarmoucher quelques détachemens de cavaliers et de frondeurs, et ne jugeait pas à propos de risquer une action générale. Cependant il y fut amené malgré ses efforts. Il s'était éloigné pendant la nuit ; Marcellus l'atteint dans une plaine vaste et spacieuse, attaque de tous côtés ses travailleurs, et l'empêche d'asseoir son camp. Alors les deux armées engagèrent la lutte et se mesurèrent avec toutes leurs forces : la nuit survint, sépara les combattants, et laissa la victoire indécise. Les deux camps, à peu de distance l'un de l'autre, furent fortifiés à la hâte avant la chute du jour. Le lendemain, au lever du soleil, Marcellus range ses troupes en bataille ; Annibal accepte le défi, et adresse à ses soldats des paroles d'encouragement : « Qu'ils se rappellent Trasimène et Cannes, et rabaissent l'orgueil de l'ennemi ; il ne cesse de les presser, de les harceler dans leurs marches, dans leurs campemens, sans leur permettre de respirer, de jeter un coup d'œil autour d'eux ; tous les jours, au lever du soleil, il leur fallait voir l'armée romaine en bataille ;

primum in agris pabuli copia fuit, ex hibernis profectus ad Canusium Annibali occurrit. Sollicitabat ad defectionem Canusinos Pœnus; ceterum, ut appropinquare Marcellum audivit, castra inde movit. Aperta erat regio, sine ullis ad insidias latebris; itaque in loca saltuosa cedere inde cepit. Marcellus vestigiis instabat, castraque castris conferebat: et, opere perfecto, extemplo in aciem legiones educebat. Annibal, turmatim per equites peditumque jaculatores levia certamina serens, casum universæ pugnæ non necessarium ducebat; tractus est tamen ad id quod vitabat certamen. Nocte prægressum assequitur locis planis ac patentibus Marcellus; castra inde ponentem, pugnan-do undique in munitores, operibus prohibet. Ita signa collata, pugnatumque totis copiis: et, quum jam nox instaret, Marte æquo dicessum est; castra, ex quo distantia spatium, raptim ante noctem permunita. Postero die, luce prima, Marcellus in aciem copias eduxit; nec Annibal detrectavit certamen, multis verbis adhortatus milites « ut, memores Trasimèni Cannarumque, contunderent ferociam hostis; urgere atque instare eum; non iter quietos facere, non castra ponere pati, non respirare aut circumspicere; quotidie simul orientem

que son sang coule dans une seule bataille, et il se tiendra désormais plus tranquille et moins ardent à l'attaque. » Excités par ces exhortations, et irrités d'ailleurs de l'insolence d'un ennemi qui chaque jour les attaquait et revenait à la charge, les Carthaginois engagent vivement le combat. L'action dura plus de deux heures ; alors, du côté des Romains, les alliés de l'aile droite et leurs soldats d'élite commencèrent à plier : Marcellus s'en aperçut, et fit aussitôt avancer en première ligne la dix-huitième légion. Mais le désordre des uns et la lenteur des autres, qui viennent les remplacer, répandent partout la confusion ; les Romains tournent le dos, la crainte l'emporte sur la honte, et la déroute est complète. Il périt dans la bataille et dans la fuite environ deux mille sept cents hommes, tant citoyens qu'alliés, entre autres quatre centurions romains et deux tribuns militaires, M. Licinius et M. Helvius. On perdit quatre étendards de l'aile qui la première avait pris la fuite, et deux de la légion qui était venue prendre sa place.

XIII. De retour dans son camp, Marcellus fit à ses soldats des reproches si durs et si amers, que les fatigués d'un combat malheureux soutenu pendant une journée entière leur parurent moins accablantes que le discours de leur général irrité. « Je rends grâces aux dieux immortels, dit-il, autant que je puis le faire après un tel échec, de ce que l'ennemi victorieux, au moment où vous vous précipitez avec tant de frayeur dans les re-

solem et romanam aciem in campis videndam esse; si uno prælio haud incruentus abeat, quietius deinde tranquilliusque eum bellaturum. » His irritati adhortationibus, simulque tædio ferociæ hostiæ quotidie instantium lacessentiumque, acriter prælium ineunt. Pugnatum amplius duabus horis est; cedere inde ab Romanis dextra ala et extraordinarii cæpere. Quod ubi Marcellus vidit, duodevicesimam legionem in primam aciem inducit. Dum alii trepidi cedunt, alii segniter subeunt, turbata tota acies est, dein prorsus fusa; et, vincente pudorem metu, terga dabant. Cecidere in pugna fugaque ad duo millia et septingenti civium sociorumque: in his quatuor romani centuriones, duo tribuni militum, M. Licinius et M. Helvius. Signa militaria quatuor de ala, prima quæ fugit, duo de legione, quæ cedentibus sociis successerat, amissa.

XIII. Marcellus, postquam in castra reditum est, concionem adeo sævam atque acerbam apud milites habuit, ut prælio per diem totum infelicitè tolerato tristior iis irati ducis oriato esset. « Diis immortalibus, ut in tali re, laudes gratesque, inquit, ago quod victor hostis, cum tanto pavore incidentibus vobis in vallum portasque, non ipsa castra est aggressus: deseruissetis

tranchements, n'ait point attaqué le camp même : vous l'eussiez sans doute abandonné avec la même frayeur que vous avez quitté le champ de bataille. Et pourquoi cet effroi, cette épouvante ? Pourquoi avez-vous si vite oublié qui vous êtes, et quels ennemis vous combattiez ? Ce sont toujours ceux que vous avez vaincus et poursuivis pendant toute la dernière campagne ; ceux que tout récemment vous avez jour et nuit harcelés dans leur fuite ; ceux que vous avez fatigués par des escarmouches ; ceux que vous avez empêchés hier de continuer leur marche, de fortifier leur camp. Mais ne parlons pas de titres de gloire qui ne vous appartiennent plus ; je ne veux vous rappeler que ce qui peut vous couvrir de repentir et de honte : hier vous êtes sortis du combat avec un égal avantage. Une nuit, un jour, ont-ils pu changer quelque chose à votre situation ? Ont-ils diminué votre nombre, augmenté celui des Carthaginois ? Non, je ne puis croire que je parle à mon armée, à des soldats romains. Vous n'en avez que l'extérieur et les armes ; mais si vous aviez eu le même courage, l'ennemi vous aurait-il vus tourner le dos ? Aurait-il enlevé les enseignes d'un manipule ou d'une cohorte ? Jusqu'à présent l'ennemi se glorifiait d'avoir taillé en pièces des légions romaines : aujourd'hui, pour la première fois, il a fait fuir une armée entière, et c'est à vous qu'il doit cet honneur. » Ces paroles furent accueillies d'un cri unanime qui demandait grâce pour ce jour-là : « quand le général le voudrait, il pourrait dans la suite mettre à l'épreuve le courage de ses soldats. » — « Eh bien ! reprit Marcellus, dès demain je vous

profecto eodem terrore castra quo omisistis pugnam. Qui pavor hic, qui terror, quæ repente, qui, et cum quibus pugnaretis, oblivio animos cepit? Nempe iidem sunt hi hostes, quos vincendo et victos sequendo priorem ætatem absumpsistis; quibus dies noctesque fugientibus per hos dies institistis; quos levis præliis fatigastis; quos hesterno die nec iter facere nec castra ponere passi estis. Omitto ea, quibus gloriari potestis: cujus et ipsius pudere ac pœnitere vos oportet, referam; nempe æquis manibus hesterno die diremistis pugnam. Quid hæc nox, quid hic dies attulit? Vestræ his copiæ imminutæ sunt, an illorum auctæ? Non equidem mihi cum exercitu meo loqui videor, nec cum romanis militibus; corpora tantum atque arma eadem sunt. An, si eosdem animos habuissetis, terga vestra vidisset hostis? Signa alicui manipulo aut cohorti abstulisset? Adhuc cæsis romanis legionibus gloriabatur; vos illi hodie, no die primum fugati exercitus dedistis decus.» Clamor inde ortus, ut veniam ejus diei daret; ubi vellet, deinde experiretur militum suorum animos. « Ego vero experiar, inquit, milites: et vos crastino die in aciem edu-

mets à l'épreuve ; dès demain je vous mène au combat, pour que vous obteniez vainqueurs un pardon que vaincus vous ne méritez pas. » Il fait donner du pain d'orge aux cohortes qui avaient perdu leurs étendards, prescrit aux centurions des manipules qui avaient perdu leurs drapeaux de rester sans ceinturon et l'épée nue à la main, et commande à tous, cavaliers et fantassins, de se trouver le lendemain sous les armes. Alors il les congédie, et tous avouaient qu'ils avaient mérité ces reproches ; qu'en ce jour, il n'y avait eu qu'un homme dans l'armée romaine, c'était leur chef ; il fallait, pour lui donner satisfaction, vaincre ou mourir avec gloire. Le lendemain, suivant l'ordre du consul, ils étaient tous sous les armes et à leur rang. Le général applaudit à leur zèle, et annonce « que ceux qui, la veille, ont donné l'exemple de la fuite, et les cohortes qui ont perdu leurs enseignes, vont être placés en première ligne ; il leur déclare à tous qu'il faut combattre et vaincre, et qu'ils doivent, tous et chacun en particulier, redoubler d'efforts pour que la nouvelle de leur victoire précède à Rome celle de leur défaite. » Ensuite il leur ordonne de prendre de la nourriture, afin d'avoir plus de vigueur pour souffrir la fatigue, si la lutte se prolongeait. Après avoir dit et fait tout ce qui pouvait exciter l'ardeur de ses troupes, il les mène au combat.

XIV. Annibal, à cette nouvelle, s'écria : « Nous avons affaire à un ennemi qui ne sait supporter ni la bonne, ni la mauvaise fortune. Victorieux, il poursuit fièrement sa victoire ; vaincu, il

cam, ut victores potius quam victi veniam impetretis quam petitis. » Cohortibus quæ signa amiserant hordeum dari jussit, centurionesque manipulorum quorum signa amissa fuerant destitutis gladiis discinctos destituit ; et ut postero die omnes, equites, pedites, armati adessent edixit. Ita concio dimissa fatentium jure ac merito sese increpitos, neque illo die virum quemquam in acie romana fuisse, præter unum ducem, cui aut morte satisfaciendum, aut egregia victoria esset. Postero die ornati armatique ad edictum aderant. Imperator eos collaudat, pronunciatque « a quibus orta pridie fuga esset, cohortesque quæ signa amisissent se in primam aciem inducturum ; edicere jam sese, omnibus pugnandum ac vincendum esse ; et adnitendum singulis universisque, ne prius hesternæ fugæ quam hodiernæ victoriæ fama Romam perveniat. » Inde cibo corpora firmare jussi, ut, si longior pugna esset, viribus sufficerent. Ubi omnia dicta factaque sunt quibus excitarentur animi militum, in aciem procedunt.

XIV. Quod ubi Annibali nunciatum est, « cum eo nimirum, inquit, hostes est qui nec bonam nec malam ferre fortunam potest. Seu vicit, ferociter

revient défier son vainqueur. » Aussitôt, il fait sonner la charge, et sort de son camp. Des deux côtés, on se battit avec plus d'acharnement que la veille, les Carthaginois pour soutenir la gloire qu'ils avaient obtenue, les Romains pour effacer l'opprobre de leur défaite. La première ligne des deux ailes était composée des cohortes qui avaient perdu leurs étendards, et de la vingtième légion. Les lieutenants L. Cornélius Lentulus et C. Claudius Néron les commandaient : Marcellus se tenait au centre, pour animer les siens de la voix et par sa présence. Annibal avait placé au premier rang les Espagnols, qui formaient l'élite de ses guerriers. Voyant le combat long-temps douteux, il fit avancer les éléphants à la tête de son armée, dans l'espoir de causer du trouble et de l'épouvante. En effet, ils jetèrent d'abord de la confusion dans les premiers rangs; foulant aux pieds ou dispersant par la terreur les plus rapprochés, ils mirent à découvert un des flancs de l'ennemi; la déroute allait s'étendre, sans le tribun C. Décimius Flavus, qui saisit le drapeau du premier manipule des hastats, entraîne cette compagnie sur ses pas, la mène où les éléphants en troupe serrée causaient le plus de tumulte, et lui ordonne de lancer sur eux des javelots. A cette distance, les coups devaient porter sur des masses énormes et pressées les unes contre les autres. Cependant tous ne furent pas blessés; mais ceux que les javelots avaient atteints prirent la fuite, et aussi redoutables aux amis qu'aux ennemis, entraînent ceux même qui n'avaient point reçu de blessures. Alors

instat victis; seu victus est, instaurat cum victoribus certamen. » *Signa inde canere jussit, copias educit. Pugnatum utrinque aliquanto quam pridie acrius est, Pœnis ad obtinendum hesternum decus adnitentibus, Romanis ad demendam ignominiam. Sinistra ala ab Romanis et cohortes quæ amiserant signa in prima acie pugnabant, et legio vicesima ab dextro cornu instructa. L. Cornelius Lentulus et C. Claudius Nero legati cornibus præerant, Marcellus mediam aciem, hortator testisque præsens, firmabat. Ab Annibale Hispani primam obtinebant frontem, et id roboris in omni exercitu erat. Quum anceps diu pugna esset, Annibal elephantos in primam aciem induci jussit, si quem injicere ea res tumultum ac pavorem posset. Et primo turbarunt signa ordinesque, et, partim occulcatis, partim dissipatis terrore qui circa erant, nudaverant una parte aciem; latiusque fuga manasset, ni C. Decimius Flavus, tribunus militum, signo arrepto primi hastati, manipulum ejus signi se sequi jussisset; duxit ubi maxime tumultum conglobatæ belluæ faciebant, pilaque in eas conjici jussit. Hæserè omnia tela haud difficilè ex propinquo in tanta corpora ictu et tam conferta turba; sed, ut non omnes vulnerati sunt, ita, in quorum*

ce ne fut pas seulement une compagnie, mais chaque soldat qui à l'envi cribla de traits tous les éléphants qu'il put atteindre. Ces animaux, devenus plus furieux, se précipitent sur les Carthaginois, et font plus de mal dans leurs rangs qu'ils n'en avaient fait chez les Romains ; car les éléphants, d'ailleurs dociles à la voix de leur maître, ne connaissent plus de frein une fois qu'ils sont effrayés. Le corps de bataille des ennemis est rompu par les éléphants qui se jetaient au travers ; l'infanterie romaine charge les Africains déjà en désordre, et sans beaucoup de peine les dissipe et les met en fuite. Alors Marcellus envoie contre eux sa cavalerie, qui les poursuit jusqu'aux portes de leur camp où ils rentrent pleins d'effroi. Pour surcroît de terreur et d'alarme, deux éléphants tombèrent en travers de la porte, et les soldats furent contraints de se précipiter dans les fossés et de franchir les palissades. Là se fit le plus grand carnage ; il y périt environ huit mille soldats et cinq éléphants. La victoire coûta aussi du sang aux Romains : les deux légions perdirent à peu près dix-sept cents hommes, et les alliés plus de treize cents ; il y eut beaucoup de blessés parmi ces derniers et les citoyens. Annibal décampa la nuit suivante. Marcellus voulait se mettre à sa poursuite ; mais le grand nombre de ses blessés ne le lui permit pas.

XV. Les éclaireurs envoyés pour reconnaître la marche des ennemis annoncèrent le lendemain qu'Annibal se portait vers

tergis infixæ steteræ pila (ut est genus anceps), in fugam versi etiam integros avertere. Tum jam non unus manipulus, sed pro se quisque miles, qui modo adsequi agmen fugientium elephantorum poterat, pila conjicere; eo magis ruere in suos belluæ, tantoque majorem stragem edere quam inter hostes ediderant, quanto acrius pavor consternatam agit quam insidentis magistri imperio regitur. In perturbatam transcursu belluarum aciem signa inferunt romani pedites, et haud magno certamine dissipatos trepidantesque avertunt. Tum in fugientes equitatum immittit Marcellus, nec ante finis sequendi est factus quam in castra paventes compulsi sunt. Nam super alia quæ terrorem trepidationemque facerent, elephanti quoque duo in ipsa porta corruerant, coactique erant milites per fossam vallumque ruere in castra; ibi maxima hostium cædes facta: cæsa ad octo millia hominum, quinque elephanti. Nec Romanis incruenta victoria fuit: mille ferme et septingenti de duabus legionibus, et sociorum supra mille et trecentos occisi; vulnerati permulti civium sociorumque. Annibal nocte proxima castra movit. Cupientem insequi Marcellum prohibuit multitudo sauciorum.

XV. Speculatores qui prosequerentur agmen missi postero die retulerunt

le Bruttium. Dans le même temps, le consul Q. Fulvius reçut la soumission des Hirpiniens, des Lucaniens et des Volcentes, qui lui livrèrent leurs garnisons carthaginoises. Fulvius les traita avec bonté, et leur fit seulement quelques reproches de leur ancienne faute. On permit aux Bruttians d'espérer la même indulgence, lorsqu'ils eurent député les deux frères Vibius et Pactius, les principaux du pays, pour offrir de se rendre aux mêmes conditions que les Lucaniens. Q. Fabius, de son côté, prit de force Mandurie, dans le pays des Sallentins. Quatre mille hommes furent faits prisonniers, et il y eut un butin assez considérable. De là, Fabius se dirigea vers Tarente et vint camper à l'entrée même du port. Il chargea les vaisseaux dont Livius s'était servi pour assurer ses convois, en partie des machines nécessaires pour battre les murs en brèche, en partie de balistes, de pierres et d'armes qu'on lance de loin; il fit le même usage de tous les bâtiments de transport, et non pas seulement de ceux qu'on faisait avancer à force de rames; les uns furent destinés à porter les machines et les échelles jusqu'au pied des murailles, les autres à atteindre de loin les défenseurs de la ville sur les remparts. Ces navires devaient partir de la pleine mer pour venir attaquer la ville, et la mer était libre, depuis que la flotte carthaginoise était passée à Corcyre afin d'y seconder l'entreprise de Philippe sur l'Étolie. Dans le Bruttium, ceux qui assiégeaient Caulonia, craignant d'être surpris par Annibal, se reti-

Bruttios Annibalem petere. Iisdem fere diebus, et ad Q. Fulvium consulem Hirpini, et Lucani, et Volcentes, traditis præsiidiis Annibalis, quæ in urbibus habebant, dediderunt sese, clementerque a consule, cum verborum tantum castigatione ob errorem præteritum, accepti sunt; et Bruttiiis similis spes veniæ facta est, quum ab iis Vibius et Pactius fratres, longe nobilissimi gentis ejus, eandem quæ data Lucanis erat conditionem deditiois petentes venissent. Q. Fabius consul oppidum in Sallentinis Manduriam vi cepit; ibi ad quatuor millia hominum capta, et ceteræ prædæ aliquantum. Inde Tarentum profectus, in ipsis faucibus portus posuit castra; naves, quas Livius tutandis commeatibus habuerat, partim machinationibus onerat apparatuque mœnium oppugnandorum, partim tormentis et saxis omnique missilium telorum genere instruit, onerarias quoque, non eas solum quæ remis agerentur, ut alii machinas scalasque ad muros ferrent, alii procul ex navibus vulnerarent mœnium propugnatores. Eæ naves, ab aperto mari ut urbem aggredierentur, instructæ paratæque sunt. Et erat liberum mare, classe punica, quum Philippus oppugnare Ætolos pararet, Corcyram transmissa. In Bruttiiis interim Cauloniæ propugnatores, sub adventum Annibalis, ne opprimerentur, in tumultum oa

rèrent à son arrivée sur une éminence, où ils n'eurent pas d'attaque à redouter pour le moment. Tandis que Fabius assiégeait Tarente, un incident de peu d'importance amena pour lui un grand succès. Annibal avait renforcé d'un corps de Bruttians la garnison de cette ville : le commandant était vivement épris d'une femme dont le frère servait dans l'armée du consul Fabius. Le frère, informé par sa sœur de ses liaisons avec l'étranger, homme riche et très-consideré parmi ses compatriotes, conçut l'espoir de l'amener, par le moyen de sa maîtresse, à faire ce qu'on lui demanderait ; il communiqua son projet au consul, qui ne le trouva pas sans fondement. Il eut ordre de passer à Tarente comme transfuge, et de s'insinuer, par l'entremise de sa sœur, dans l'esprit du commandant. D'abord il sonde adroitement les dispositions du chef, et s'assure de la légèreté de son caractère ; puis, secondé par des caresses de femme, il le détermine à livrer aux Romains le poste dont la garde lui était confiée. Après avoir fixé avec lui le temps et les moyens d'exécution, il s'échappe secrètement une nuit à travers les postes ennemis, revient trouver le consul, et lui rend compte de ce qu'il a fait et des mesures concertées. Fabius, à la première veille, donne le signal aux Romains qui défendaient la citadelle, et qui avaient la garde du port, fait lui-même un grand circuit, et va, sans être aperçu, prendre position vis-à-vis de la partie de la ville tournée vers l'orient. Alors les trompettes sonnent toutes à la fois, de la citadelle, du port et des vaisseaux

præsenti impetu tutum, se recepere. Fabium, Tarentum obsidentem, leve dictu momentum ad rem ingentem potiundam adjuvit. Præsidium Bruttiorum datum ab Annibale Tarentini habebant : ejus præsidi præfectus deperibat amore mulierculæ cujus frater in exercitu Fabii consulis erat. Is, certior litteris sororis factus de nova consuetudine advenæ locupletis atque inter populares tam honorati, spem nactus per sororem quolibet impelli amantem posse, quid speraret ad consulem detulit : quæ quum haud vana cogitatio visa esset, pro perfuga jussus Tarentum transire, ac per sororem præfecto conciliatus, primo occulte animum ejus tentando, dein, satis explorata levitate, blanditiis muliebribus perpulit eum ad proditionem custodia loci cui præpositus erat. Ubi et ratio agendæ rei et tempus convenit, miles, nocte per intervalla stationum clam ex urbe emissus, ea quæ acta erant quæque ut agerentur convenerat ad consulem refert. Fabius vigilia prima, dato signo iis qui in arce erant quique custodiam portus habebant, ipse circuito portu ab regione urbis in orientem versa occultus consedit. Canere inde tubæ simul ab arce, simul a portu et ab navibus quæ ab aperto mari appulsæ erant ; clamorque undique cum in-

qui venaient de la haute mer ; des cris, un fracas extraordinaire s'élevèrent à dessein sur les points qui n'étaient pas menacés. Cependant le consul contenait ses soldats dans le silence. Aussi Démocrate, qui avait autrefois commandé la flotte, et qui avait alors la défense de ce quartier, voyant que tout était calme autour de lui et que les autres parties retentissaient de tumulte et de clameurs comme si déjà la ville eût été prise, craignit que, s'il tardait, Fabius ne fit avancer ses troupes et ne forçât quelque point ; il marcha donc avec toute sa division vers la citadelle, d'où partaient les cris les plus menaçants. Au temps qui s'était écoulé, au silence qui avait remplacé le bruit (car le quartier où naguère les soldats s'animaient en criant aux armes était alors silencieux), Fabius s'aperçut bien que le poste était dégarni ; il fit porter les échelles vers la partie du mur où le soldat qui avait ménagé ces intelligences lui avait appris que se tenait la cohorte des Bruttiens. Ce fut par là d'abord qu'on gagna les remparts, avec le secours des Bruttiens, qui ouvrirent une première porte, puis on passa dans la ville ; une seconde porte fut enfoncée, ce qui permit aux Romains d'entrer en plus grand nombre. Poussant alors des cris, ils arrivent à la pointe du jour, sans rencontrer d'hommes armés, jusqu'à la place ; là ils attirèrent de leur côté tous ceux qui combattaient près du port et de la citadelle.

XVI. L'action s'engagea vers l'entrée de la place avec vivacité, mais elle dura peu ; les Romains avaient sur les Tarentins l'a-

genti tumultu, unde minimum periculi erat, de industria ortus. Consul interim silentio continebat suos. Igitur Democrates, qui præfectus antea classis fuerat, forte illo loco præpositus, postquam quieta omnia circa se vidit, alias partes eo tumultu personare, ut captæ urbis interdum excitaretur clamor, veritus ne, inter cunctationem suam, consul aliquam vim faceret, signaque inferret, præsidium ad arcem, unde maxime terribilis accidebat sonus, traducit Fabius, quum et ex temporis spatio et ex silentio ipso (quod, ubi paulo ante strepabant excitantes vocantesque ad arma, inde nulla accidebat vox) deductas custodias sensisset, ferri scalas ad eam partem muri, qua Bruttio rem cohortem præsidium agitare proditionis conciliator nunciaverat, jubet. Ea primum est captus murus, adjuvantibus recipientibusque Bruttiis, et transcensum in urbem est ; inde et proxima refracta porta, ut frequenti agmine signa inferrentur. Tum, clamore sublato, sub ortum ferme lucis, nullo obvio armato, in forum perveniunt ; omnesque undique qui ad arcem portumque pugnabant in se converterunt.

XVI. Prælium in aditu fori majore impetu quam perseverentia commissum

avantage de la valeur, des armes, de l'art militaire, de la vigueur et de la force. Les traits une fois lancés, presque avant d'en venir aux mains, les assiégés tournèrent le dos, et, se dispersant dans la ville, gagnèrent par des détours connus leurs demeures ou celles de leurs amis. Deux de leurs chefs, Nicon et Démocrate, périrent en combattant avec vaillance. Philémène, auteur de la défection, fut emporté par son cheval hors de la mêlée; peu de temps après, on rencontra le cheval errant par la ville sans son cavalier, dont le corps ne se retrouva nulle part. On crut qu'il était tombé dans un puits ouvert sur son chemin. Carthalon, commandant de la garnison carthaginoise, s'avancait sans armes vers le consul, pour lui rappeler l'hospitalité qui l'avait uni à son père : un soldat le rencontre et le tue. Ensuite on égorgea çà et là sans distinction, hommes armés ou désarmés, Carthaginois ou Tarentins. Il y eut aussi beaucoup de Bruttians massacrés, soit méprise, soit haine invétérée, ou pour anéantir toute trace de trahison et faire croire qu'on ne devait la prise de Tarente qu'à la force des armes. Enfin le meurtre fit place au pillage. Trente mille esclaves, dit-on, furent faits prisonniers; on trouva une énorme quantité d'argent ciselé et en monnaie, quatre-vingt-trois mille livres d'or, presque autant de statues et de tableaux qu'à Syracuse. Mais, plus austère que Marcellus, Fabius dédaigna ce genre de butin : le greffier lui demandait ce qu'il voulait qu'on fit des statues colossales qui représentaient

est; non animo, non armis, non arte belli, non vigore aut viribus corporis par Romano Tarentinus erat. Igitur, pilis tantum coniectis, prius pene quam consererent manus, terga dederunt, dilapsique per nota urbis itinera in suas amicorumque domos. Duo ex ducibus Nico et Democrates fortiter pugnantes cecidere. Philemenus, qui prodicionis ad Annibalem auctor fuerat, quum citato equo ex prælio auctus esset, vagus paullo post equus errans per urbem cognitus; corpus nusquam inventum est: creditum vulgo est in puteum apertum ex equo præcipitasse. Carthalonem autem, præfectum præsidii punici, cum commemoratione paterni hospitii, positus armis, venientem ad consulem miles obvius obtruncat. Alii alios passim sine discrimine, armatos, inermes cædunt, Carthaginienses Tarentinosque pariter. Bruttii quoque multi interfecti, seu per errorem, seu vetere in eos insito odio, seu ad prodicionis famam (ut vi potius atque armis captum Tarentum videretur) extinguendam. Tum ab cæde ad diripiendam urbem discursum; millia triginta servilium capitum dicuntur capti: argenti vis ingens facti signatique: auri octoginta tria millia pondo: signa tabulæque, prope ut Syracusarum ornamenta æquaverint. Sed majore animo generis ejus præda abstinuit Fabius quam Marcellus; qui interroganti scribæ quid fieri signis vellet (ingentis magnitudinis dii sunt, suo

des dieux avec différents attributs, et tous en attitude de combattants : « Laissons, dit-il, aux Tarentins leurs dieux irrités. » Le mur qui séparait la ville de la citadelle fut ensuite détruit et renversé. Cependant Annibal avait reçu la soumission de ceux qui assiégeaient Caulonia. A la nouvelle du danger qui menaçait Tarente, il marche jour et nuit pour voler à son secours ; mais il apprend que la ville est prise : « Les Romains, dit-il, ont aussi leur Annibal ; la ruse nous a donné Tarente, la ruse nous l'a fait perdre. » Toutefois, pour que sa retraite n'eût pas l'air d'une fuite, il campa à l'endroit où il avait fait halte, à cinq milles environ de Tarente, resta quelques jours près de la ville, et se rendit à Métapont. De là il envoya deux habitants à Fabius, qui était encore à Tarente, avec des lettres supposées des principaux citoyens qui s'engageaient, si on leur promettait amnistie entière pour le passé, à livrer au consul la ville et la garnison carthaginoise. Fabius, qui ne soupçonnait aucun subterfuge, prit jour pour s'approcher de Métapont, et remit aux ambassadeurs, pour les premiers de la ville, des lettres qui furent portées à Annibal. L'Africain, ravi du succès d'une ruse qui avait pu tromper Fabius lui-même, dispose une embuscade près de Métapont. Fabius consulta les auspices avant de sortir de Tarente, et deux fois le vol des oiseaux fut contraire ; il fit immoler une victime pour connaître la volonté des dieux, et l'aruspice déclara qu'il fallait se tenir en garde contre la fraude et

quisque habitu in modum pugnantium formati), « deos iratos Tarentinis relinqui » jussit. Murus inde qui urbem ab arce dirimebat dirutus est ac disjectus. Dum hæc Tarenti aguntur, Annibal, iis qui Cauloniam obsidebant in deditionem acceptis, audita oppugnatione Tarenti, dies noctesque cursim agmine actò, quum, festinans ad opem ferendam, captam urbem audisset, « et Romani, inquit, suum Annibalem habent; eadem qua ceperamus arte Tarentum amisimus. » Ne tamen fugientis modo convertisse agmen videretur, quo constituerat loco, quinque milia ferme ab urbe posuit castra; ibi paucos moratus dies, Metapontum sese recipit: inde duos Metapontinos cum litteris principum ejus civitatis ad Fabium Tarentum mittit, fidem ab consule accepturos, impunita iis priora fore, si Metapontum ei cum præsidio punico prodissent. Fabius, vera quæ afferrent esse ratus, diem qua accessurus esset Metapontum, constituit; litterasque ad principes dedit, quæ ad Annibalem delatæ sunt. Enimvero lætus successu fraudis, si ne Fabius quidem dolo invictus fuisset, haud procul Metaponto insidias ponit. Fabio auspicianti prius quam egrederetur ab Tarento, aves semel atque iterum non addixerunt; hostia quoque cæsa, consulenti deos aruspex cavendum a fraude hostili et ab insi-

les pièges de l'ennemi. Comme le consul n'avait point paru au jour fixé, les émissaires revinrent pour hâter son départ ; mais ils furent aussitôt arrêtés, et la crainte de la torture leur fit avouer toute la trame.

XVII. P. Scipion avait employé tout l'hiver précédent à regagner les Espagnols, tantôt par des présents, tantôt par le renvoi des otages et des prisonniers. A l'entrée de la campagne où se passaient les événements dont j'ai parlé, Édescon, un des chefs espagnols les plus distingués, vint le trouver. Sa femme et ses enfants étaient au pouvoir des Romains : mais, outre cet intérêt, la pente générale des esprits qui les portait à préférer la domination de Rome à celle de Carthage l'entraîna comme les autres. Pour le même motif Mandonius et Indibilis, alors les princes les plus puissants de l'Espagne, quittèrent Asdrubal, eux et tous leurs sujets, se retirèrent sur les hauteurs qui dominaient son camp, et d'où ils pouvaient, par une chaîne de montagnes, gagner sans péril les retranchements des Romains. Asdrubal, qui voyait ainsi les forces de l'ennemi s'augmenter de jour en jour à mesure que les siennes s'affaiblissaient, comprit que, s'il ne tentait quelque hardi coup de main, son armée serait bientôt fondue, et résolut de livrer bataille au plus tôt. C'est ce que Scipion désirait avec encore plus d'impatience ; le succès élevait ses espérances ; d'ailleurs il aimait mieux, avant la jonction des trois armées ennemies, combattre contre un seul chef et ses troupes, que d'avoir à résister à tous la fois. Au reste, lors même

diis prædixit. Metapontini, postquam ad constitutam non venerat diem, remissi, ut cunctantem hortarentur, repente comprehensi, metu gravioris quæstionis, detegunt insidias.

XVII. Æstatis ejus principio qua hæc agebantur, P. Scipio in Hispania, quum hiemem totam reconciliandis barbarorum animis partim donis, partim remissione obsidum captivorumque absumpsisset, Edesco ad eum, clarus inter duces hispanos, venit. Erant conjux liberique ejus apud Romanos; sed, præter eam causam, etiam velut fortuita inclinatio animorum, quæ Hispaniam omnem averterat ad romanum a punico imperio, traxit eum. Eadem causa Indibili Mandonioque fuit, naud dubie om' is Hispaniæ principibus, cum omni popularium manu, relicto Asdrubale, secedendi in imminentes castris ejus tumulos, unde per continentia juga tutus receptus ad Romanos esset. Asdrubal, quum hostium res tantis aulescere incrementis cerneret, suas imminui, ac fore ut, nisi audendo aliquid moveret, qua cœpissent, fluerent, dimicare quam primum statuit. Scipio avidior etiam certaminis erat, quum a spe, quam successus rerum augebat, tum quod priusquam jungerentur hostium exerci-

qu'il lui eût fallu tenir tête à plusieurs adversaires, il avait eu l'art d'augmenter ses forces. Voyant que sa flotte ne lui était plus d'aucun usage depuis que les Carthaginois avaient laissé libres toutes les côtes d'Espagne, il mit ses vaisseaux en sûreté dans le port de Tarragone et joignit ses troupes navales à son armée de terre. Il avait des armes en abondance, d'abord celles des prisonniers de Carthagène, ensuite celles que fabriquaient tant d'ouvriers enfermés dans les ateliers de cette ville. Avec ces forces, Scipion, au commencement du printemps, sortit de Tarragone et marcha contre les ennemis; Lélius, sans lequel il ne voulait commencer aucune entreprise importante, était revenu de Rome. Il ne trouva partout que des amis et des alliés qui venaient à sa rencontre sur les confins de leur territoire et lui faisaient cortège dans sa marche. Indibilis et Mardonius vinrent le joindre avec leurs troupes. Indibilis porta la parole au nom de tous les deux, non pas avec la rudesse et la grossière inhabileté d'un barbare, mais, avec une dignité modeste, il chercha plutôt à excuser sa démarche par la nécessité qu'il ne se glorifia d'avoir saisi la première occasion qui s'était offerte. « Il savait, disait-il, que le nom de transfuge est odieux à ceux qu'on a quittés, suspect à ceux qu'on a préférés; il ne pouvait blâmer cette opinion, pourvu que la haine des deux partis s'attachât moins au mot qu'à la chose. » Il exposa ensuite les services qu'il avait rendus aux généraux carthaginois, et leur avarice,

tus, cum uno dimicare duce exercituque quam simul cum universis malebat. Ceterum, etiamsi cum pluribus pariter dimicandum foret, arte quadam copias auxerat: nam quum videret nullum esse navium usum, quia vacua omnis Hispaniæ ora classibus punicis erat, subductis navibus Tarracone, navales socios terrestribus copiis addidit; et armorum affatim erat captorum Carthagine, et quæ post captam eam fecerat, tanto opificum numero incluso. Cum iis copiis, Scipio, veris principio, ab Tarracone egressus (jam enim et Lelius redierat ab Roma, sine quo nihil majoris rei motum volebat), ducere ad hostem pergit. Per omnia pacata eunti, ut cujusque populi fines transiret, prosequentibus excipientibusque sociis, Indibilis et Mardonius cum suis copiis occurrerunt. Indibilis pro utroque locutus, haudquaquam ut barbarus stolidè incauteque, sed potius cum verecunda gravitate; propiorque excusanti transitionem ut necessariam quam gloriantem eam velut primam occasionem raptam: « Scire enim se transfugæ nomen execrabile veteribus sociis, novis suspectum esse; neque eum se reprehendere morem hominum, si tamen anceps odium causa, non nomen faciat. » Merita inde sua in duces carthaginienses commemoravit, avaritiam contra eorum, superbiamque, et omnis ge-

leur orgueil, et les outrages de toute sorte dont ils les avaient payés, eux et leurs concitoyens. « Aussi il y avait long-temps que son frère et lui n'avaient plus que leurs personnes auprès des Carthaginois : leurs cœurs étaient là où ils voyaient qu'on respectait la justice et les lois. Ils adressaient aussi leurs humbles prières aux dieux ennemis de la violence et de la tyrannie des hommes. Ils demandaient surtout une grâce à Scipion, c'était de ne leur faire ni un crime ni un mérite de leur démarche, mais d'apprécier leurs sentiments par les épreuves auxquelles il pouvait les mettre dès ce jour. » Scipion répondit que telles étaient ses intentions, et qu'il ne regarderait point comme des transfuges ceux qui n'avaient pu voir une alliance réelle là où l'on ne craignait ni les dieux, ni les hommes. Alors on fit paraître en leur présence leurs femmes et leurs enfants, qu'ils reçurent en pleurant de joie, et, ce jour-là, Scipion leur donna l'hospitalité. Le lendemain, on conclut avec eux un traité, et on les congédia pour qu'ils revinssent avec des troupes. Depuis ce moment, ils campèrent avec les Romains, et leur servirent de guides pour arriver jusqu'à l'ennemi.

XVIII. L'armée carthaginoise la plus voisine, celle d'Asdrubal, se trouvait près de la ville de Bécula ; la cavalerie occupait les avant-postes. Les vélites, les éclaireurs et le reste de l'avant-garde de Scipion, à leur arrivée, et avant même d'avoir choisi une place pour le campement, les chargèrent avec tant de dédain, qu'on put dès lors augurer des dispositions des deux par-

neris injurias in se atque populares : « itaque corpus dumtaxat suum ad id tempus apud eos fuisse, animum jam pridem ibi esse, ubi jus ac fas crederent coli ; ad deos quoque confugere supplices, qui nequeant hominum vim atque injurias pati ; se id Scipionem orare, ut transitio sibi nec fraudi apud eum, nec honori sit ; quales ex hac die experiundo cognorit, perinde operæ eorum pretium faceret. » Ita prorsus respondet facturum Romanus, nec pro transfugis habiturum, qui non duxerint societatem ratam, ubi nec divini quidquam, nec humani sanctum esset. Productæ deinde in conspectum iis conjuges liberique lacrymantibus gaudio redduntur, atque eo die in hospitium abducti. Postero die, fœdere accepta fides, dimissique ad copias adducendas. Iisdem deinde castris tendebant, donec ducibus iis ad hostem perventum est.

XVIII. Proximus Carthaginensium exercitus Asdrubalis prope urbem Bæculam erat ; pro castris equitum stationes habebat. In eas velites antesignanisque et qui primi agminis erant, advenientes ex itinere, priusquam castris locum caperent, adeo contemptim impetum fecerunt, ut facile appareret quid utrique parti animorum esset. In castra trepida fuga compulsi equites sunt,

tis. Les cavaliers repoussés rentrèrent en désordre dans leur camp, et les enseignes romaines s'avancèrent presque jusqu'aux portes. Les Romains, dont cette escarmouche avait excité l'ardeur, passèrent le reste du jour à se retrancher. Pendant la nuit, Asdrubal retira ses troupes sur une hauteur dont le sommet présentait une plaine assez étendue. Un fleuve couvrait ses derrières ; par devant et sur ses flancs régnait un escarpement rapide qui en embrassait tout le contour. De la première élévation une pente plus douce conduisait à une autre plaine dont les bords n'étaient pas d'un accès plus facile. Ce fut là que, le lendemain, Asdrubal, voyant les Romains rangés en bataille devant leur camp, fit descendre la cavalerie numide, les Africains et les Baléares armés à la légère. Scipion parcourt à cheval les rangs de son armée, et leur montre « l'ennemi qui n'espérant pas résister en rase campagne, cherchait les hauteurs, qui ne se fiait ni à ses armes ni à sa valeur, mais à l'avantage de la position, et qui restait immobile ; Carthagène avait eu des remparts bien plus élevés, cependant le soldat romain les avait escaladés ; ni coteaux, ni citadelle, ni la mer elle-même n'avaient pu l'arrêter ; en se réfugiant sur une éminence, les ennemis ne gagneraient rien que d'opposer à leur fuite des escarpements et des précipices : mais il saurait leur ôter jusqu'à cette ressource. » Alors il choisit deux cohortes : il charge l'une de garder la gorge du vallon où coulait la rivière, l'autre, de s'emparer de la route qui conduisait de la ville dans la campagne par

signaque romana portis prope ipsis illata. Atque illo quidem die, irritatis tantum ad certamen animis, castra Romani posuerunt. Nocte Asdrubal in tumulum copias recipit, plano campo in summo patentem : fluvius ab tergo ; ante circaque velut ripa præceps oram ejus omnem cingebat. Suberat et altera inferior submissa fastigio planities ; eam quoque altera crepidio haud facilius in ascensum ambibat. In hunc inferiorem campum, postero die, Asdrubal, postquam stantem pro castris hostium aciem vidit, equites Numidas leviumque armorum Baleares et Afros dimisit. Scipio, circumvectus ordines signaque, ostendebat « hostem, prædamnata spe æquo dimicandi campo, captantem tumulos, loci fiducia, non virtutis armorumque, stare in conspectu : sed altiora mœnia habuisse Carthaginem quæ transcendisset miles romanus ; nec tumulos, nec arcem, ne mare quidem armis obstitisse suis ; ad id fore altitudines, quas cepissent hostes, ut per præcipitia et prærupta salientes fugerent ; eam quoque se illis fugam clausuram. » Cohortesque duas, alteram tenere fauces vallis per quam deferretur amnis jubet, alteram, viam insidere quæ ab urbe per tumuli obliqua in agros ferret ; ipse expeditos, qui pridie stationes

les sentiers obliques du côteau ; lui-même, à la tête des troupes légères qui, la veille, avaient repoussé les postes avancés des Carthaginois, il marche contre les Numides et les Baléares, qui occupaient le second plateau. Le seul obstacle qu'ils rencontrèrent d'abord fut l'âpreté du chemin ; ensuite, lorsqu'ils furent à portée, une grêle de traits tomba sur eux de toutes parts ; les Romains répondent en lançant les cailloux dont le sol était couvert ; les valets de l'armée se mêlèrent même aux soldats. Malgré la rapidité de la pente, malgré les traits et les pierres dont on les accablait, l'habitude de monter à l'assaut et leur constance opiniâtre triomphèrent des obstacles. Dès que les premiers rangs eurent atteint un sol uni, où ils pouvaient combattre de pied ferme, n'ayant plus devant eux que des troupes légères propres aux escarmouches et habiles à se défendre de loin à coups de traits, mais incapables de soutenir le choc dès qu'on en vient aux mains, ils les repoussèrent, en massacrèrent un grand nombre, et les chassèrent vers le gros de l'armée, qui occupait la plus haute éminence. Alors Scipion ordonne aux vainqueurs d'aller attaquer le centre, partage avec Lélius le reste de ses troupes, et le charge de tourner le côteau par la droite, jusqu'à ce qu'il ait trouvé une montée plus facile. Lui-même prend à gauche, et, après un circuit assez court, tombe sur les flancs de l'ennemi. Bientôt la confusion se met dans les rangs des Carthaginois ; frappés des cris qui retentissent de toute part, ils se replient et s'ébranlent pour faire face. Lélius arrive au mi-

hostium pepulerant, ad levem armaturam, infimo stantem supercilio, ducit. Per aspreta primo, nihil aliud quam via impediti, iere; deinde, ut sub ictum venerunt, telorum primo omnis generis vis ingens effusa est in eos; ipsi contra saxa, quæ locus strata passim, omnia ferme missilia, præbet, ingerere, non milites solum, sed etiam turba calorum immixta armatis. Ceterum, quamquam ascensus difficilis erat et prope obruebantur telis saxisque, assuetudine tamen succedendi muros et pertinacia animi subierunt primi. Qui simul cepere aliquid æqui loci ubi firmo consisterent gradu, levem et concursatorem hostem atque intervallo tutum quum, procul missilibus pugna eluditur, instabilem eundem ad cominus conserendas manus expulerunt loco, et cum cæde magna in aciem altiori superstantem tumulo impegere. Inde Scipio, jussis adversus mediam evadere aciem victoribus, ceteras copias cum Lælio dividit, atque eum parte dextra tumuli circumire, donec mollioris ascensus viam inveniret, jubet: ipse ab læva, circuitu haud magno, in transversos hostes incurrit. Inde primo turbata acies est, dum ad circumsonantem undique clamorem flectere cornua et obvertere ordines volunt. Hoc tumultu et

lieu de ce tumulte , et, tandis que l'ennemi recule pour ne pas être pris à dos, les premiers rangs s'éclaircissent, ce qui permet à la division du centre de gagner la hauteur ; jamais elle n'y serait arrivée par un chemin si rude, tant que les Africains eussent gardé leurs rangs et que les éléphants se fussent tenus devant les enseignes. Déjà le carnage était général, et Scipion qui, avec l'aile gauche, avait attaqué le flanc droit de l'ennemi, l'avait trouvé presque entièrement dégarni. L'ennemi n'avait pas même les moyens de fuir : car les issues de droite et de gauche étaient coupées par des détachements de l'armée romaine ; d'ailleurs la fuite d'Asdrubal et des principaux chefs avait fermé la porte du camp ; de plus, les éléphants étaient effarouchés, et, dans leur fureur, ils étaient aussi redoutables pour les Carthaginois que pour les Romains. On tua donc environ huit mille hommes.

XIX. Asdrubal, avant la bataille, avait mis le trésor en sûreté : il fit prendre les devants aux éléphants, recueillit le plus qu'il lui fut possible des débris de son armée, et se dirigea vers les Pyrénées en côtoyant le Tage. Scipion, maître du camp ennemi, abandonna tout le butin à ses soldats, excepté les hommes libres, dont le nombre s'élevait à dix mille fantassins et à deux mille cavaliers. Il renvoya sans rançon tous les Espagnols, et fit vendre les Africains par son questeur. Alors tous les Espagnols qui s'étaient rendus précédemment, et ceux qui, la veille, avaient été faits prisonniers, l'entourèrent en foule, et le

Lælius subiit; et, dum pedem referunt, ne ab tergo vulnerarentur, laxata prima acies, locusque ad evadendum et mediis datus est; qui per tam iniquum locum, stantibus integris ordinibus elephantisque ante signa locatis, nunquam evasissent. Quum ab omni parte cædes fieret, Scipio, qui lævo cornu in dextrum incurrerit, maxime in nuda hostium latera pugnabat. Et jam ne fugæ quidem patebat locus; nam et stationes utrimque romanæ dextra lævaque insederant vias, et portam castrorum ducis principumque fuga clauserat, addita trepidatione elephantorum, quos territos æque atque hostes timebant. Cæsa igitur ad octo millia hominum.

XIX. Asdrubal jam antequam dimicaret, pecunia rapta elephantisque præmissis, quam plurimos poterat de fuga excipiens, præter Tagum flumen ad Pyrenæum tendit. Scipio, castris hostium potitus, quum, præter libera capita, omnem prædam militibus concessisset, in recensendis captivi decem millia peditum, duo millia equitum invenit; ex iis Hispanos sine pretio omnes domum dimisit: Afros vendere quæstorem jussit. Circumfusa inde multitudo Hispanorum, et ante deditorum, et pridie captorum, regem eum ingenti con-

proclamèrent roi, d'un consentement unanime. Scipion fait faire silence par un héraut, et répond « que le titre le plus glorieux pour lui était celui d'*impérator*, dont ses soldats l'avaient salué: le nom de roi, grand partout ailleurs, était odieux à Rome. Si une âme royale était à leurs yeux le modèle de la magnanimité humaine, ils pouvaient l'estimer tacitement en lui, mais sans prononcer un nom qu'il ne devait pas entendre. » Ces barbares eux-mêmes sentirent toute la noblesse qu'il y avait à dédaigner, au faite de la puissance, un titre dont l'éclat éblouit les autres mortels. Scipion distribua ensuite des présents aux princes et aux petits rois de l'Espagne, et laissa à Indibilis le choix de trois cents chevaux dans le grand nombre de ceux que l'on avait pris. Tandis que, sur l'ordre du général, le questeur vendait les Africains, il trouva parmi eux un jeune enfant d'une beauté remarquable, et, apprenant qu'il était de race royale, il l'envoya à Scipion. Le Romain lui demanda « qui il était, quel était son pays, et comment, dans un âge si tendre, il prenait déjà part aux combats ? » L'enfant répondit « qu'il était Numide, qu'on l'appelait Massiva. Laisse orphelin par son père, il avait été élevé à la cour de son aïeul maternel, Gala, roi de Numidie, et était passé en Espagne avec son oncle Masinissa, lorsque ce prince était venu à la tête de sa cavalerie au secours des Carthaginois. Jusqu'alors Masinissa l'avait empêché, à cause de son âge, de se trouver à aucune bataille. Mais le jour où l'on avait combattu avec les Romains, à l'insu de son oncle, il s'é-

sensu appellavit. Tum Scipio, silentio per præconem facto, « sibi maximum nomen imperatoris esse dixit, quo se milites sui appellassent ; regium nomen alibi magnum, Romæ intolerabile esse ; regalem animum in se esse, si id in hominis ingenio amplissimum ducerent, tacite judicarent ; vocis usurpatione absterent. » Sensere etiam barbari magnitudinem animi, cujus miraculo nominis alii mortales stuperent, id ex tam alto fastigio aspernantis. Dona inde regulis principibusque Hispanorum divisa, et ex magna copia captorum equorum trecentos, quos vellet, eligere Indibilem jussit. Quum Afros venderet, jussu imperatoris, quæstor puerum adultum inter eos forma insigni quum audisset regii generis esse, ad Scipionem misit; quem quum percunctaretur Scipio, « quis, et cujus, et cur id ætatis in castris fuisset? — Numidam esse, ait, Massivam populares vocare ; orbem a patre relictum, apud maternum avum Galam, regem Numidarum, eductum, cum avunculo Masinissa, qui nuper cum equitatu subsidio Carthaginiensibus venisset, in Hispaniam trajecisse ; prohibitum propter ætatem a Masinissa, nunquam ante prælium inuisse ; eo die, quo pugnatum cum Romanis esset, inscio avunculo, clam armis equoque sumto, in

tait procuré des armes, un cheval, et s'était élancé dans la mêlée ; son cheval s'était abattu et l'avait renversé à terre ; alors il avait été pris par les Romains. » Scipion fait mettre à part le jeune Numide, et termine sur son tribunal les affaires qui réclamaient sa présence. De retour dans sa tente, il fait appeler le jeune captif, et lui demande « s'il voudrait retourner auprès de Masinissa ? » L'enfant s'écria en pleurant de joie, qu'il le voudrait bien. Alors Scipion lui donna un anneau d'or, un laticlave, une saie espagnole, une agrafe d'or, un cheval richement équipé, et le laissa partir sous la garde de plusieurs cavaliers qui avaient ordre de l'escorter jusqu'où il le désirerait.

XX. Scipion tint ensuite un conseil de guerre : quelques-uns voulaient que l'on se mit sur-le-champ à la poursuite d'Asdrubal ; mais il trouva ce parti trop hasardeux : seulement, pour empêcher que Magon et l'autre Asdrubal ne se joignissent à lui, il envoya des troupes s'emparer du passage des Pyrénées, et employa le reste de la campagne à recevoir la soumission des peuples de l'Espagne. Peu de jours après la bataille de Bécula, Scipion, de retour à Tarragone, était à peine sorti des défilés de Castulon, qu'Asdrubal, fils de Gisgon, et Magon vinrent de l'Espagne Ulérieure joindre Asdrubal : secours tardif après sa défaite, mais qui arriva fort à propos, lorsqu'on décida ce qu'il y aurait à faire pour le reste de la campagne. Dans la conférence où l'on examina les dispositions des diverses provinces espagnoles, Asdrubal, fils de Gisgon, fut seul d'avis que l'extrémité de l'Es-

aciem exisse ; ibi, prolapso equo, effusum in præceps, captum ab Romanis esse. » Scipio, quum asservari Numidam jussisset, quæ pro tribunali agenda erant peragit ; inde, quum se in prætorium recepisset, vocatum eum interrogat, « velletne ad Masinissam reverti ? » Quum, effusus gaudio lacrymis, « cupere vero, » diceret, tum puero annulum aureum, tunicam lato clavo, cum hispano sagulo et aurea fibula, equumque ornatum donat, jussisque præsequi quoad vellet equitibus dimisit.

XX. De bello inde consilium habitum, et, auctoribus quibusdam ut confestim Asdrubalem consequeretur, anceps id ratus, ne Mago atque Asdrubal cum eo jungerent copias, præsidio tantum ad insidendum Pyrænæum misso, ipse reliquum æstatis recipiendis in fidem Hispaniæ populis absumpsit. Paucis post prælium factum ad Bæculam diebus, quum Scipio, rediens jam Tarracoenem, saltu castulonensi excessisset, Asdrubal, Gisgonis filius, et Mago imperatores ex Ulteriore Hispania ad Asdrubalem venire, serum post male gestam rem auxilium, consilio in cetera exsequenda belli haud parum opportuni. Ibi conferentibus quid in cujusque provinciæ regione animorum Hispanis esset-

pagne, du côté de l'Océan et de Cadix, connaissait à peine les Romains, et que, pour ce motif, les Carthaginois pouvaient compter encore sur sa fidélité. Mais l'autre Asdrubal et Magon donnaient pour certain « que les bienfaits de Scipion avaient gagné les cœurs des particuliers et des peuples; les désertions disaient-ils, ne cesseraient que lorsqu'on aurait relégué tous les soldats espagnols aux derniers confins de la province, ou qu'on les aurait fait passer dans la Gaule. Aussi Asdrubal aurait-il dû, même sans l'autorisation du sénat de Carthage, se rendre en Italie, où était le fort de la guerre et le vrai théâtre des événements; c'était d'ailleurs un moyen d'éloigner de leur patrie tous les Espagnols, et de les arracher à l'influence du nom de Scipion; car l'armée d'Asdrubal, affaiblie par les désertions et par le dernier échec, était encore remplie de soldats espagnols. Quant à Magon, il laisserait ses troupes sous les ordres d'Asdrubal, fils de Gisgon, et passerait, avec une forte somme d'argent, dans les îles Baléares, pour y faire de nouvelles recrues. Asdrubal, fils de Gisgon, s'enfoncerait avec ses soldats dans la Lusitanie, en évitant toute rencontre avec les Romains. On prendrait l'élite de la cavalerie pour former à Masinissa un corps de trois mille chevaux, à la tête desquels il parcourrait l'Espagne Citerieure, secourrait les alliés, et dévasterait les villes et les campagnes de l'ennemi. » Ce plan arrêté, les généraux carthaginois se séparèrent pour le mettre à exécution. Tels furent en Espagne les événements de l'année. A Rome, la renommée de Scipion

unus Asdrubal Gisgonis ultimam Hispaniæ oram quæ ad Oceanum et Gades vergit ignaram adhuc Romanorum esse, eoque Carthaginensibus satis fidam, censebat. Inter Asdrubalem alterum et Magonem constabat, « beneficiis Scipionis occupatos omnium animos publice privatimque esse; nec transitionibus finem ante fore, quam omnes hispani milites aut in ultima Hispaniæ amoti, aut traducti in Galliam forent; itaque, etiamsi senatus Carthaginensium non censisset, eundem tamen Asdrubali fuisse in Italiam, ubi belli caput rerumque summa esset; simul, ut Hispanos omnes procul ab nomine Scipionis ex Hispania abduceret; exercitum ejus, quum transitionibus, tum adverso prælio imminutum, hispanis repleti militibus; et Magonem, Asdrubali, Gisgonis filio, tradito exercitu, ipsum cum grandi pecunia ad conducenda mercede auxilia in Baleares trajicere; Asdrubalem Gisgonis cum exercitu penitus in Lusitaniam abire, nec cum Romanis manus conserere; Masinissæ ex omni equitatu, quod roboris esset, tria millia equitum expleri; eumque vagum per Citeriorem Hispaniam sociis opem ferre, hostium oppida atque agros populari. » His decretis, ad exsequenda quæ statuerant duces digressi. Hæc eo anno in His-

croissait de jour en jour ; la prise de Tarente, due à la ruse plutôt qu'à la valeur, était cependant un titre de gloire pour Fabius ; la réputation de Fulvius n'était plus qu'un vieux souvenir. Marcellus même était en assez mauvais renom , et on lui reprochait, outre son premier échec, d'avoir mis ses troupes à couvert dans Vénusie, au milieu de l'été, pendant qu'Annibal errait çà et là dans l'Italie. Il avait un ennemi déclaré, le tribun du peuple C. Publicius Bibulus. Dès la première bataille que Marcellus avait perdue, le tribun n'avait cessé de déclamer contre lui ; il l'avait décrié auprès du peuple, et déjà il parlait de lui ôter le commandement ; mais ses amis obtinrent qu'il laisserait un de ses lieutenants à Vénusie, qu'il reviendrait à Rome se justifier des imputations de la haine, et qu'on n'agiterait point en son absence la question de le destituer. Le hasard voulut qu'à la même époque Marcellus et Fulvius arrivassent à Rome, le premier pour repousser l'opprobre dont on voulait le flétrir, le second pour présider aux comices.

XXI. L'affaire de Marcellus se traita dans le cirque Flaminien, au milieu d'un grand concours de peuple et de tous les ordres de l'État. Le tribun accusa et Marcellus et toute la noblesse avec lui : « C'était par leur mauvaise foi et leurs délais funestes qu'Annibal avait, depuis dix ans, fait de l'Italie sa province ; il y avait déjà séjourné plus longtemps qu'à Carthage. Le peuple romain était dignement récompensé d'avoir prorogé les pouvoirs

pania acta. Romæ fama Scipionis in dies crescere ; Fabio Tarentum captum astu magis quam virtute, gloriæ tamen esse ; Fulvii senescere fama ; Marcellus etiam adverso rumore esse, super quam quod primo male pugnauerat, quia, vagante per Italiam Annibale, media æstate Venusiam in tecta milites abduxisset. Inimicus erat ei C. Publicius Bibulus, tribunus plebis. Is jam a prima pugna, quæ adversa fuerat, assiduus concionibus infamem invisumque plebei Claudium fecerat, et jam de imperio abrogando ejus agebat, quum tamen necessarii Claudii obtinuerunt, ut, relicto Venusiæ legato, Marcellus Romam rediret ad purganda ea quæ inimici decernerent, nec de imperio ejus abrogando, absente ipso, ageretur. Forte sub idem tempus et Marcellus ad deprecandam ignominiam, et Q. Fulvius consul comitorum causa Romam venit.

XXI. Actum de imperio Marcelli in circo Flaminio est, ingenti concursu plebisque et omnium ordinum ; accusavitque tribunus plebis, non Marcellum modo, sed omnem nobilitatem : « Fraude eorum et cunctatione fieri ut Annibal decimum jam annum Italiam provinciam habeat ; diutius ibi quam Car-

de Marcellus : son armée, deux fois battue par l'ennemi, passait l'été à l'ombre des murs de Vénusia ! » Marcellus écrasa tellement son adversaire par le récit de ses actions, que non-seulement on rejeta la proposition de lui ôter l'autorité, mais que le lendemain les suffrages unanimes de toutes les centuries le portèrent au consulat. On lui donna pour collègue T. Quinctius Crispinus, alors préteur. Le jour suivant, on nomma préteurs P. Licinius Crassus le Riche, grand pontife, P. Licinius Varus, Sex. Julius César, et Q. Claudius Flamen. Pendant la tenue même des comices, Rome fut inquiétée par la nouvelle d'une révolte en Étrurie. Le signal de la défection avait été donné par les Arrétiens, à ce qu'écrivait C. Calpurnius, qui commandait dans cette province en qualité de propréteur. Aussi l'on y envoya sur-le-champ Marcellus, consul désigné, pour examiner la chose sur les lieux mêmes : si le soulèvement était sérieux, il devait faire passer son armée de l'Apulie en Étrurie. La crainte arrêta les Étruriens, qui restèrent en repos. Les députés de Tarente vinrent demander la paix, la liberté et l'autorisation de se gouverner par leurs propres lois : le sénat remit sa réponse au retour du consul Fabius. Les jeux romains et les jeux plébéiens furent cette année célébrés pendant un jour. Les édiles curules furent L. Cornélius Caudinus et Ser. Sulpicius Galba ; les plébéiens, C. Servilius et Q. Cécilius Métellus. On attaquait la légitimité du tribunat et de l'édilité de Servilius, parce qu'on sut d'une ma-

thagine vixerit; habere fructum imperii prorogati Marcello populum romanum : bis cæsum exercitum ejus æstiva Venusiæ sub tectis agere. » Hanc tribuni orationem ita obruit Marcellus commemoratione rerum suarum, ut non rogatio solum de imperio ejus abrogando antiquaretur, sed, postero die, consulem eum ingenti consensu centuriæ omnes crearent. Additur collega T. Quinctius Crispinus, qui tum prætor erat. Postero die, prætores creati P. Licinius Crassus Dives, pontifex maximus, P. Licinius Varus, Sex. Julius Cæsar, Q. Claudius Flamen. Comitiorum ipsorum diebus, sollicita civitas de Etruriæ defectione fuit. Principium ejus rei ab Arretinis fieri C. Calpurnius scripserat, qui eam provinciam pro prætore obtinebat. Itaque confestim emissus Marcellus, consul designatus, qui rem inspiceret, ac, si digna videretur, exercitu accito, bellum ex Apulia in Etruriam transferret. Eo metu compressi Etrusci quieverunt. Tarentinorum legatis pacem petentibus cum libertate ac legibus suis responsum ab senatu est ut redirent quum Fabius consul Romam venisset. Ludi et Romani et plebei, eo anno, in singulos dies instaurati. Ædiles curules fuere L. Cornelius Caudinus et Ser. Sulpicius Galba ; plebei, C. Servilius et Q. Cæcilius Metellus. Servilium negabant jure aut tri-

nière assez positive que son père, employé autrefois comme triumvir pour la distribution des terres, et qui, depuis dix ans, passait pour avoir été tué par les Boïens auprès de Mutine, vivait encore, et était au pouvoir des ennemis.

XXII. La onzième année de la guerre punique, M. Marcellus et T. Quinctius Crispinus entrèrent en possession du consulat, Marcellus pour la cinquième fois, si l'on compte celle où des auspices défavorables le forcèrent d'abdiquer. Les deux consuls eurent l'Italie pour province, avec les deux armées consulaires de l'année précédente ; une troisième était à Vénusia : c'était celle que Marcellus avait commandée. Il fut décidé que les consuls auraient le choix de deux armées sur les trois ; la dernière passerait sous les ordres du commandant à qui le sort assignerait pour province Tarente et le pays des Sallentins. Voici quel fut le partage des autres provinces entre les préteurs : P. Licinius Varus eut la juridiction des citoyens ; P. Licinius Crassus, grand pontife, celle des étrangers, avec ordre de se rendre où le sénat le jugerait convenable ; la Sicile échut à Sex. Julius César, et Tarente à Q. Claudius Flamen. Les pouvoirs furent prorogés pour un an à Q. Fulvius Flaccus, qui dut aller, avec une légion, succéder, à Capoue, au préteur T. Quinctius ; à C. Hostilius Tubulus, qui partait pour l'Étrurie, avec le titre de propréteur, afin d'y prendre les deux légions de C. Calpurnius ; à L. Véturius Philon, préteur de la Gaule, où il resta, en qua-

bunum plebis fuisse, aut ædilem esse, quod patrem ejus, quem triumvirum agrarium occisum a Boiis circa Mutinam esse opinio per decem annos fuerat, vivere, atque in hostium potestate esse, satis constabat.

XXII. Undecimo anno punici belli ¹, consulatum inierunt M. Marcellus quintum (ut numeretur consulatus quem vitio creatus non gessit) et T. Quinctius Crispinus. Utrisque consulibus Italia decreta provincia est, et duo consulares prioris anni exercitus: tertius tum erat Venuisæ, cui M. Marcellus præfuerat; ita ut ex tribus eligerent duo quos vellent, tertius ei traderetur cui Tarentum et Sallentini provincia evenisset. Ceteræ provinciæ ita divisæ prætoribus: P. Licinio Varo urbana; P. Licinio Crasso, pontifici maximo, peregrina, et quo senatus censuisset; Sex. Julio Cæsari Sicilia, Q. Claudio Flamini Tarentum. Prorogatum imperium in annum est Q. Fulvio Flacco, ut provinciam Capuam, quæ T. Quinctii prætoris fuerat, cum una legione obtineret; prorogatum et C. Hostilio Tubulo est, ut pro prætore in Etruriam ad duas legiones succederet C. Calpurnio; prorogatum et L. Veturio Philoni est, ut pro prætore

¹ U. C. 544. A. C. 208.

lité de propréteur, avec les deux légions qu'il y avait commandées. Il en fut de même de C. Aurunculéius, à qui un sénatus-consulte, confirmé par un plébiscite, conserva la province de la Sardaigne et les deux légions qu'il avait eues pendant sa préture. On y ajouta, pour la défense de l'île, les cinquante vaisseaux que P. Scipion avait envoyés d'Espagne. P. Scipion et M. Silanus gardèrent pour un an leur gouvernement d'Espagne et leurs armées respectives. Scipion, sur les quatre-vingts navires qu'il avait amenés d'Italie ou pris à Carthagène, reçut l'ordre d'en faire passer cinquante en Sardaigne, parce que le bruit se répandait que, cette année, Carthage préparait un grand armement, pour menacer, avec une flotte de deux cents voiles, toutes les côtes de l'Italie, de la Sicile et de la Sardaigne. On prit pour la Sicile les dispositions suivantes : on confia à Sex. César l'armée de Cannes, et à M. Valérius Lévinus, dont on avait aussi prorogé le commandement, la flotte de soixante-dix bâtiments, destinée pour cette province. Il devait y joindre les trente galères qui, l'année d'avant, étaient à Tarente ; on le laissait libre, avec ses cent vaisseaux, de passer, si bon lui semblait, en Afrique, pour la ravager. P. Sulpicius, continué pour un an, fut chargé de contenir la Macédoine et la Grèce avec la flotte qu'il avait déjà dirigée. On ne changea rien à la destination des deux légions employées près de Rome. On permit aux consuls de faire des levées, s'il en était besoin. Vingt et une légions proté-

Galliam eandem provinciam cum iisdem duabus legionibus obtineret quibus prætor obtinuisset. Quod in L. Veturio, idem in C. Aurunculeio decretum ab senatu, latumque de prorogando imperio ad populum est, qui prætor Sardiniam provinciam cum duabus legionibus obtinuerat; additæ ei ad præsidium provinciæ quinquaginta naves, quas P. Scipio ex Hispania misset. Et P. Scipioni, et M. Silano suæ Hispaniæ, suique exercitus in annum decreti. Scipio ex octoginta navibus, quas aut secum et ex Italia adductas, aut captas Carthaginæ habebat, quinquaginta in Sardiniam transmittere jussum, quia fama erat magnum navalem apparatus, eo anno, Carthagine esse, ducentis navibus omnem oram Italiæ, Siciliaque, ac Sardinia impleturos. Et in Sicilia ita divisa res est : Sex. Cæsari exercitus cannensis est datus; M. Valerius Lævinus (ei quoque enim prorogatum imperium est) classem quæ ad Siciliam erat, navium septuaginta, obtineret; adderet eo triginta naves, quæ ad Tarentum, priore anno, fuerant; cum ea centum navium classe, si videretur ei, prædatum in Africam trajiceret. Et P. Sulpicio, ut eadem classe Macedonia Græciamque provinciam haberet, prorogatum in annum imperium est. De duabus quæ ad urbem Romam fuerant legionibus nihil mutatum. Supplementum, quo opus esset, scriberent consules permissum. Una et viginti legio-

gèrent, cette année, l'empire romain. P. Licinius Varus, préteur de la ville, fut chargé « de faire réparer trente vieilles galères qui étaient alors à Ostie, et de fournir les équipages nécessaires à vingt galères nouvelles, afin que cinquante vaisseaux pussent garantir les côtes voisines de Rome. » On fit défense à C. Calpurnius d'éloigner son armée d'Arrétium avant l'arrivée de son successeur ; on fit la même défense à Tubulus, et on leur prescrivit de surveiller les mouvements qui pourraient avoir lieu de ce côté.

XXIII. Les préteurs partirent pour leurs provinces. Des scrupules religieux retenaient les consuls : on avait annoncé quelques prodiges, dont l'expiation était difficile. Dans la Campanie, disait-on, le feu du ciel avait frappé les temples de Mars et de la Fortune, et plusieurs tombeaux ; à Cumès, des rats (tant la superstition fait intervenir les dieux dans les moindres bagatelles) avaient rongé l'or de l'autel de Jupiter ; à Casinum, un grand essaim d'abeilles s'était abattu dans le Forum ; à Ostie, la foudre était tombée sur la muraille et sur la porte de la ville ; à Céré, un vautour avait volé dans le temple de Jupiter ; à Volsinies, un lac avait coulé tout sanglant. A cause de ces prodiges, on fit, pendant un jour, des prières publiques. On immola, plusieurs jours de suite, les grandes victimes, mais en vain : le courroux des dieux n'était point désarmé. L'effet des présages retomba sur la tête des consuls : la république fut épargnée. Les jeux Apollinaires avaient été célébrés pour la première fois sous

nibus, eo anno, defensum imperium romanum est. Et P. Licinio Varo, prætor urbis, negotium datum « ut naves longas triginta veteres reficeret quæ Ostiæ erant, et viginti novas naves sociis navalibus impleret, ut quinquaginta navium classe oram maris vicinam urbi romanæ tueri posset. » C. Calpurnius vetitus ab Arretio movere exercitum, nisi quum successor venisset. Idem et Tubulo imperatum, ut inde præcipue caveret, ne qua nova consilia caperetur.

XXIII. Prætores in provincias profecti. Consules religio tenebat, quod, prodigiis aliquot nunciatis, non facile litabant. Et ex Campania nunciata erant : Capuæ duas ædes, Fortunæ et Martis, et sepulchra aliquot de cælo tacta ; Cumis (adeo minimis etiam rebus prava religio inserit deos) mures in æde Jovis aurum rosisse ; Casini examen apium ingens in foro consedissee ; et Ostiæ murum portamque de cælo tactam ; Cære vulturium volasse in ædem Jovis ; Volsiniis sanguine lacum manasse. Horum prodigiorum causa, diem unum supplicatio fuit. Per dies aliquot hostiæ majores sine litatione cæsæ, diuque non impetrata pax deum. In capita consulum, republica incolumi, exitiabilis prodigiorum eventus vertit. Ludi Apollinæres, Q. Fulvio, Ap. Claudio consulibus, a

e consulat de Q. Fulvius et d'Ap. Claudius, par P. Cornélius Sulla, préteur de la ville ; depuis cette époque, tous les préteurs de la ville avaient suivi son exemple : mais ils les annonçaient seulement d'année en année, sans les donner à jour fixe. Cette année, une épidémie terrible attaqua Rome et les campagnes ; toutefois elle fut plus longue que funeste. Pour la faire cesser, on fit des processions dans tous les carrefours de Rome, et P. Licinius Varus, préteur de la ville, eut ordre de proposer au peuple une loi qui déclarerait ces jeux adoptés à jamais, et en fixerait l'époque. Varus le premier les voua à perpétuité, et les célébra le cinquième jour de juillet, qui depuis fut consacré à cette solennité.

XXIV. Les bruits de la défection d'Arrétium prenaient chaque jour plus de consistance et inquiétaient de plus en plus le sénat. On écrivit donc à C. Hostilius de demander sans délai des otages, et C. Terentius Varron fut envoyé avec pouvoir de les prendre et de les amener à Rome. A son arrivée, Hostilius fit aussitôt entrer dans la ville une légion qui était campée à ses portes, mit des gardes aux endroits les plus propices, fit venir les sénateurs dans le Forum, et exigea impérieusement des otages. Le sénat demandait deux jours pour délibérer ; mais le préteur déclara qu'il voulait être satisfait sur-le-champ, ou que, dès le lendemain, il enlèverait tous les enfants des sénateurs ; puis il ordonna aux tribuns des soldats, aux commandants des alliés et aux centurions de garder les portes, afin que personne ne pût

P. Cornelio Sulla, prætoris urbis, primum facti erant : inde omnes deinceps prætores urbani fecerant ; sed in unum annum vovebant, dieque incerta faciebant. Eo anno, pestilentia gravis incidit in urbem agrosque : quæ tamen magis in longos morbos quam in perniciales evasit. Ejus pestilentie causa et supplicatum per compita tota urbe est, et P. Licinius Varus, prætor urbis, jægem ferre ad populum jussus ut hi ludi in perpetuum in statam diem voverentur. Ipse primus ita vovit, fecitque ante diem tertium nonas quincties. Is dies deinde solemnus servatus.

XXIV. De Arretinis et fama in dies gravior, et cura crescere patribus. Itaque C. Hostilio scriptum est, ne differret obsides ab Arretinis accipere ; et, cui traderet Roman deducendos, C. Terentius Varro cum imperio missus : qui ut advenit, extemplo Hostilius legionem unam, quæ ante urbem castra habebat, signa in urbem ferre jussit, præsidiaque locis idoneis disposuit ; tum in foro citatis senatoribus obsides imperavit. Quum senatus biduum ad considerandum peteret tempus, aut ipsos extemplo dare, aut se, postero die, senatorum omnes liberos sumpturum edixit ; inde portas custodire jussi tribuni militum,

sortir de la ville pendant la nuit. On mit de la négligence et de la lenteur à exécuter cet ordre ; et le soir même, avant que les sentinelles fussent placées aux portes, sept sénateurs s'échappèrent avec leurs enfants. Le lendemain, au point du jour, lorsqu'on eut cité le sénat dans le forum, on s'aperçut de leur absence, et l'on confisqua leurs biens ; les autres sénateurs fournirent cent vingt ôtages, leurs propres enfants, qui furent remis à C. Térentius, pour être conduits à Rome. Le rapport que cet officier fit au sénat ne servit qu'à augmenter les craintes. Aussi, dans l'appréhension d'un soulèvement de toute l'Étrurie, le sénat ordonna au même C. Térentius de prendre une des deux légions urbaines, et de la mener à Arrétium pour garder la ville ; à C. Hostilius de parcourir toute la province avec le reste de l'armée, et de veiller à ce qu'aucune révolution ne pût éclater. C. Térentius arrive à Arrétium avec sa légion, et demande aux magistrats les clefs de la ville : ils répondent qu'elles ne se trouvent pas ; persuadé qu'elles ont été soustraites par fraude plutôt que perdues par négligence, il en fait mettre de nouvelles à toutes les portes, et prend ses précautions pour être entièrement maître dans la place. Puis il a soin de prévenir Hostilius de ne compter sur la tranquillité des Étruriens qu'autant que sa vigilance préviendrait tous leurs mouvements.

XXV. L'affaire des Tarentins fut ensuite débattue dans le sénat avec beaucoup de chaleur, en présence de Fabius, qui dé-

præfectique socium et centuriones, ne quis nocte urbe exiret. Id segrius negligentiusque factum : septem principes senatus, priusquam custodiæ in portis locarentur, ante noctem cum liberis evaserunt. Postero die, luce prima, quum senatus in forum citari cœptus esset, desiderati, bonaque eorum venierunt ; a ceteris senatoribus centum viginti obsides, liberi ipsorum accepti, traditique C. Terentio Romam deducendi. Is omnia suspectiora quam ante fuerant in senatu fecit. Itaque, tanquam imminente Etrusco tumultu, legionem alteram ex urbanis Arretium ducere jussus ipse C. Terentius, eamque habere in præsidio urbis. C. Hostilium cum cetero exercitu placet totam provinciam peragrare, et cavere ne qua occasio novare cupientibus res daretur. C. Terentius, ut Arretium cum legione venit, claves portarum quum magistratus proposcisset, negantibus iis comparere, fraude amotas magis ratus quam negligentia intercidissee, ipse alias claves omnibus portis imposuit, cavitque cum cura, ut omnia in potestate sua essent. Hostilium intentius monuit, ut in eo spem, non moturos quidquam Etruscos, poneret, si, ne quid moveri posset, cavisset.

XXV. De Tarentinis inde magna contentione in senatu actum coram Fabio

fendait alors ceux que ses armes avaient soumis; les autres sénateurs se montraient irrités; la plupart égalaient leur faute à celle des Campaniens, et demandaient pour eux un châtement semblable. Enfin, sur l'avis de M'. Acilius, le sénat décréta que l'on conserverait dans la ville une garnison; que les Tarentins seraient renfermés dans l'enceinte de leurs murailles, et qu'on ajournerait la décision de leur sort au temps où l'Italie serait plus tranquille. Au sujet de M. Livius, commandant de la citadelle de Tarente, la discussion ne fut pas moins vive: les uns voulaient le flétrir par un sénatus-consulte, comme coupable d'une négligence qui avait livré la ville aux ennemis, les autres lui décerner des récompenses pour avoir défendu pendant cinq ans la citadelle, et contribué par là plus qu'aucun autre à la reprise de Tarente. D'autres, également éloignés de ces deux partis extrêmes, disaient que cette affaire n'était point de la compétence du sénat, mais de celle des censeurs. Fabius partagea ce sentiment; toutefois il ajouta que, « si l'on avait repris Tarente, c'était en effet à Livius qu'on en était redevable, comme ses amis ne cessaient de le répéter dans le sénat; car, on n'eût pas eu besoin de reprendre cette place, si elle n'eût été perdue précédemment. » L'un des consuls, T. Quinctius Crispinus, partit avec de nouvelles levées pour l'armée de Lucanie, qu'avait commandée Q. Fulvius Flaccus. Marcellus était retenu à Rome par plus d'un scrupule religieux; entre autres, il avait voué un temple à l'Honneur et à la Vertu, dans la guerre des Gaulois, à la journée de Clastidium, et les pontifes s'opposaient à ce qu'il en fit la

defendente ipso quos ceperat armis, aliis infensis, et plerisque æquantibus eos Campanorum noxæ poenæque. Senatusconsultum in sententiam M'. Acilii factum est, ut oppidum præsidio custodiretur, Tarentinique omnes intra mœnia containerentur; res integra postea referretur, quum tranquillior status Italiæ esset. Et de M. Livio, præfecto arcis tarentinæ, haud minore certamine actum est, aliis senatusconsulto notantibus præfectum, quod ejus socordia Tarentum proditum hosti esset, aliis præmia decernentibus, quod per quinquennium arcem tutatus esset, maximeque unius ejus opera receptum Tarentum foret, mediis ad censores, non ad senatum, notionem de eo pertinere dicentibus; cujus sententiæ et Fabius fuit; adjecit tamen, « fateri se opera Livii Tarentum receptum, quod amici ejus vulgo in senatu jactassent; neque enim recipiendum fuisse, nisi amissum foret. » Consulam alter T. Quinctius Crispinus ad exercitum quem Q. Fulvius Flaccus habuerat cum supplemento in Lucanos est profectus. Marcellum aliæ atque aliæ objectæ animo religiones tenebant; in quibus, quod, quum bello gallico ad Clastidium ædem Honori et

dédicace : ils disaient qu'un seul sanctuaire ne pouvait régulièrement être dédié à deux divinités à la fois , parce que, s'il venait à être frappé de la foudre ou signalé par quelque prodige, l'expiation en serait difficile ; à quel dieu adresser alors le sacrifice ? En effet, il n'était point permis d'offrir une même victime à deux divinités, à moins que l'usage ne les réunit. Ainsi l'on bâtit à la hâte un nouveau temple à la Vertu, et cependant Marcellus n'en fit point la dédicace ; car il fut obligé de se rendre avec des recrues à Vénusia, pour reprendre le commandement de l'armée qu'il y avait laissée l'année précédente. Crispinus voulut tenter le siège de Locres dans le Bruttium ; jaloux d'égaliser la gloire que Fabius avait acquise à Tarente, il avait fait venir de la Sicile toutes les machines, tout le matériel nécessaire, et même avancer des navires pour attaquer la partie de la ville tournée vers la mer : mais il leva le siège quand il apprit qu'Annibal marchait sur Lacinium , et que son collègue, avec lequel il voulait faire sa jonction, était sorti de Vénusia avec ses troupes. Il retourna donc du Bruttium dans l'Apulie, et les deux consuls vinrent camper entre Vénusia et Bantia, à peu près à trois milles l'un de l'autre. Annibal revint aussi dans la même contrée, après avoir détourné la guerre de Locres. Là, les consuls, tous deux d'un caractère bouillant, présentaient presque tous les jours la bataille, ne doutant pas que, si l'ennemi se hasardait à combattre les deux armées consulaires réunies, la guerre ne pût être terminée d'un seul coup.

Virtuti vovisset, dedicatio ejus a pontificibus impediabatur, quod negaban unam cellam duobus recte dedicari : quia, si de cælo tacta, aut prodigii aliquid in ea factum esset, difficilis procuratio foret ; quod utri deo res divina fieret sciri non posset : neque enim duobus nisi certis deis rite una hostia fieri ; ita addita Virtutis ædes approperato opere ; neque tamen ab ipso ædes eæ dedicateæ sunt. Tum demum ad exercitum quem priore anno Venusiæ reliquerat cum supplemento proficiscitur. Locros in Brutiis Crispinus oppugnare conatus, quia magnam famam attulisse Fabio Tarentum rebatur, omne genus tormentorum machinarumque ex Sicilia accesserat ; et naves indidem accitæ erant, quæ vergentem ad mare partem urbis oppugnarent. Ea omnia oppugnatio est, quia Lacinium Annibal admoverat copias ; et collegam eduxisse jam ab Venusia exercitum fama erat, cui conjungi volebat. Itaque in Apuliam ex Brutiis reditum, et inter Venusiam Bantiamque, minus trium millium passuum intervallo, consules binis castris consederant. In eandem regionem et Annibal rediit, averso ab Locris bello. Ibi ambo consules, ingenio feroces, prope quotidie in aciem exire ; haud dubia spe, si duobus exercitibus consularibus junctis commisisset sese hostis, debellari posse.

XXVI. Annibal, tour-à-tour vainqueur et vaincu dans les deux combats qu'il avait livrés l'année précédente à Marcellus, sentait qu'en se mesurant avec lui il avait autant lieu de craindre que d'espérer ; il ne se croyait pas non plus en état de tenir tête aux deux consuls : recourant donc à son arme ordinaire, il cherchait un endroit propre aux embuscades. Cependant de légères escarmouches, dont le succès était balancé, avaient lieu entre les deux camps : les consuls, pensant que la campagne pouvait traîner ainsi en longueur, persuadés que le siège de Locres pouvait marcher de front, écrivent à L. Cincius de passer avec sa flotte de la Sicile dans le pays des Locriens ; et, pour que la place fût aussi attaquée par terre, ils ordonnèrent de faire venir de Tarente, sur le même point, une partie de la garnison. Annibal, informé de ce dessein par quelques habitants de Thurium, fait occuper le chemin de Tarente à Locres ; il poste secrètement trois mille cavaliers et deux mille fantassins dans une vallée audessous de Pétélia. Les Romains, faute d'avoir été à la découverte, donnèrent dans le piège, et y perdirent environ deux mille hommes tués et deux cents prisonniers ; le reste, mis en fuite, se dispersa dans les forêts, dans les champs, et regagna Tarente. Une colline hérissée de bois se trouvait entre le camp des Carthaginois et celui des Romains ; ni les uns ni les autres ne s'en étaient d'abord emparés ; les Romains, parce qu'ils ignoraient de quelle nature était le pays, tourné vers l'ennemi, Annibal, parce qu'il l'avait jugée plus favorable pour un piège

XXVI. Annibal, quia cum Marcello bis, priore anno, congressus vicerat victusque erat, ut, cum eodem si dimicandum foret, nec spem, nec metum ex vano haberet, ita duobus consulibus haudquaquam sese parem futuram credebatur : itaque, totus in suas artes versus, insidiis locum quærebat. Levia tamen prælia inter bina castra vario eventu fiebant : quibus quum extrahi ætatem posse consules crederent, nihilominus oppugnari Locros posse rati, L. Cincio, ut ex Sicilia Locros cum classe trajiceret scribunt. Et, ut ab terra quoque oppugnari mœnia possent, ab Tarento partem exercitus, qui in præsidio erat, duci eo jusserunt. Ea ita futura per quosdam Thurinos compertum Annibali quum esset, mittit ad insidendam ab Tarento viam ; ibi sub tumulo Peteliæ tria millia equitum, peditum duo in occulto locata : in quæ inexplorato euntes Romani quum incidissent, ad duo millia armatorum cæsa, et mille ducenti ferme vivi capti ; alii dissipati fuga per agros saltusque Tarentum rediere. Tumulus erat silvestris inter punica et romana castra, ab neutris primo occupatus, quia Romani qualis pars ejus quæ vergeret ad hostium castra esset ignorabant, Annibal insidiis quam castris aptiorem eum crediderat.

que pour un campement; aussi il y avait envoyé la nuit quelques escadrons numides, qu'il avait cachés au milieu du bois; ils ne quittaient pas leur poste pendant le jour, de peur d'être aperçus de loin ou trahis par l'éclat de leurs armes. Cependant des murmures s'élevaient dans le camp romain: on disait qu'il fallait occuper cette colline et s'y fortifier, de peur que, si Annibal s'en emparait, l'on n'eût l'ennemi, pour ainsi dire, au-dessus de sa tête. Ces paroles frappèrent Marcellus, et il dit à son collègue: « Pourquoi ne pas aller nous-mêmes examiner les lieux avec un détachement de cavalerie? L'inspection du terrain nous mettra à portée de prendre le parti le plus sûr. » Crispinus y consent, et les consuls partent avec deux cent vingt cavaliers, dont quarante étaient de Frégelles, et tous les autres Étruriens. Ils furent suivis de M. Marcellus, fils du consul, et d'A. Manlius, tous deux tribuns des soldats, de L. Arennius, et de M. Aulius, commandants des alliés. Marcellus, disent quelques annales, avait fait ce jour-là même un sacrifice: le foie de la première victime se trouva sans tête; les entrailles de la seconde n'offrirent rien de défectueux; le foie même parut plus gros que d'ordinaire; mais l'aruspice tira un fâcheux présage de ce que la difformité et l'imperfection avaient fait place à un excès d'obésité.

XXVII. Au reste, Marcellus avait un tel désir de combattre Annibal, qu'il ne croyait jamais les deux camps assez près l'un de l'autre. Alors même, en sortant des retranchements, il donna l'ordre aux soldats de se tenir prêts afin de pouvoir au premier

Itaque nocte ad id missas aliquot Numidarum turmas medio in saltu condiderat, quorum interdiu nemo ab statione movebatur, ne aut arma, aut ipsi procul conspicerentur. Fremebant vulgo in castris romanis occupandum eum tumultum esse et castello firmandum, ne, si occupatus ab Annibale foret, velut in cervicibus haberent hostem. Movit ea res Marcellum, et collegæ: « Quinimus, inquit, ipsi cum equitibus paucis exploratum? Subjecta res oculis nostris certius dabit consilium. » Consentiente Crispino, cum equitibus ducentis et viginti, ex quibus quadraginta Fregellani, ceteri Etrusci erant, proficiscuntur. Secuti M. Marcellus, consulis filius, et A. Manlius, tribuni militum, simul et duo præfecti socium, L. Arennius, et M. Aulius. Immolasse eo die quidam memoriæ prodidere consulem Marcellum, et, prima hostia cæsa, jecur sine capite inventum, in secunda omnia comparuisse quæ adsolent, auctum etiam visum in capite, nec id sane aruspici placuisse, quod, secundum trunca et turpia exta, nimis læta apparuissent.

XXVII. Ceterum consulem Marcellum tanta cupiditas tenebat dimicandi cum Annibale, ut nunquam satis castra castris collata crederet; tum quoque vallo

signal, s'il trouvait avantageuse la position qu'il allait visiter, plier bagage et le suivre. Devant les lignes était une plaine de peu d'étendue, puis un chemin découvert et en vue de tous côtés, qui menait à la colline. Une vedette y était placée, non pas dans l'espoir d'un si grand succès, mais afin d'avertir les Numides, si par hasard on pouvait surprendre les Romains qui s'écarteraient du camp pour aller au fourrage ou au bois. La sentinelle donne le signal pour qu'ils sortent tous ensemble des divers points de l'embuscade. Ceux qui, du haut de la colline, devaient se lever en face des Romains, ne parurent qu'après que leurs compagnons eurent fait le tour et fermé la retraite : alors tous se montrent à la fois, poussent des cris, et chargent les Romains. Les consuls se trouvent donc surpris dans cette vallée, sans pouvoir ni gagner la hauteur occupée par les Numides, ni se faire jour à travers les ennemis qui les entouraient. Cependant le combat aurait pu se prolonger, si les Étruriens, en se débandant, n'eussent répandu l'effroi parmi les autres. Toutefois cette désertion n'empêcha pas les Frégellans de soutenir le choc, tant que les consuls à leur tête les animèrent de leurs paroles et prenaient part au combat. Mais lorsqu'ils les virent blessés tous deux, et Marcellus, percé d'un coup de lance, tomber mourant de son cheval, alors le peu qui restait s'enfuit avec le consul Crispinus atteint de deux javelots et le jeune Marcellus également blessé. A. Manlius, tribun des soldats, et M. Aulius,

egrediens signum dedit, ut ad locum miles esset paratus, ut, si collis in quem speculatum irent placuisset, vasa colligerent, ac sequerentur. Exiguum campi ante castra erat : inde in collem aperta undique et conspecta ferebat via. Numidis speculator, nequaquam in spem tantæ rei positus, sed si quos vagos, pabuli aut lignorum causa longius a castris progressos, possent excipere, signum dat ut pariter ab suis quisque latebris exorirentur. Non ante apparuere quibus obviis ab jugo ipso consurgendum erat quam circumiere qui a tergo includerent viam. Tum undique omnes exorti, et clamore sublato impetum fecere. Quum in ea valle consules essent, ut neque evadere possent in jugum occupatum ab hoste, nec receptum ab tergo circumventi haberent extrahi tamen diutius certamen potuisset, ni cœpta ab Etruscis fuga pavorem ceteris injecisset. Non tamen omisere pugnam deserti ab Etruscis Fregellani donec integri consules hortando, ipsique ex parte pugnando, rem sustinebant. Sed, postquam vulneratos ambo consules, Marcellum etiam transfixum lancea prolabantem ex equo moribundum videre, tum et ipsi (perpauci autem supererant) cum Crispino consule duobus jaculis icto, et Marcello adolescente, saucio et ipso, effugerunt. Interfectus A. Manlius, tribunus militum, et ex duo-

commandant des alliés, furent tués. L. Arennius fut fait prisonnier avec cinq licteurs des consuls ; les autres licteurs restèrent sur le champ de bataille, ou s'échappèrent avec Crispinus ; quarante-trois cavaliers périrent dans l'action ou dans la fuite ; dix-huit furent pris vivans. L'alarme était déjà dans le camp, et l'on se préparait à venir au secours des consuls, lorsqu'on vit arriver Crispinus et le fils de son collègue, blessés tous deux, avec es faibles restes de cette malheureuse expédition. La mort de Marcellus, déplorable à tant d'égards, le fut surtout par le reproche qu'il méritait, d'avoir, à plus de soixante ans, et par une témérité que devait réprouver la prudence d'un vieux capitaine, précipité dans le péril sa personne, son collègue et la république presque tout entière. Je m'exposerais à de trop longues digressions sur un même fait, si je voulais retracer les récits divers des historiens sur la mort de Marcellus. Sans parler des autres, L. Célius la raconte de trois manières différentes : la première, prise dans la tradition ; la seconde, puisée dans l'éloge funèbre prononcé par le fils du consul, témoin oculaire de l'événement ; la troisième, qu'il donne pour fort exacte, et comme le résultat de ses recherches. Malgré cette variété d'opinions, la plupart conviennent que Marcellus sortit de son camp pour aller à la découverte, et tous s'accordent à dire qu'il périt dans une embuscade.

XXVIII. Annibal, pensant que la mort d'un des consuls et la blessure de l'autre avaient dû répandre au milieu des ennemis

bus præfectis socium M. Aulius occisus, L. Arennius captus ; et lictores consulum quinque vivi in hostium potestatem venerunt : ceteri aut interfecti, aut cum consule effugerunt ; equites tres et quadraginta aut in prælio aut in fuga ceciderunt ; duodeviginti vivi capti. Tumultuatum et in castris fuerat, ut consulibus irent subsidio, quum consulem et filium alterius consulis saucios, exiguasque infelicis expeditionis reliquias, ad castra venientes, cernunt. Mors Marcelli quum alioqui miserabilis fuit, tum quod nec pro ætate (major jam enim sexaginta annis erat), neque pro veteris prudentia ducis tam improvide se, collegamque, et prope totam rempublicam in præceptis dederat. Multos circa unam rem ambitus fecerim, si quæ de Marcelli morte variant auctores omnia exsequi velim. Ut omittam alios, L. Cœlius triplicem rei gestæ ordinem edit : unam traditam fama ; alteram scriptam laudatione filii, qui rei gestæ interfuerit ; tertiam, quam ipse pro inquisita ac sibi comperta affert. Ceterum ita fama variat, ut tamen plerique loci speculandi causa castris egressum, omnes insidiis circumventum tradant.

XXVIII. Annibal, magnum terrorem hostibus morte consulis unius, vulnere

une profonde terreur, jaloux de ne perdre aucune occasion favorable, transporte aussitôt son camp sur la hauteur sur laquelle on avait combattu; là, il trouve le corps de Marcellus et lui fait donner la sépulture. Crispinus, effrayé de la mort de son collègue et de sa propre blessure, partit à la faveur de la nuit suivante, gagna les montagnes voisines, et vint camper sur les hauteurs les plus escarpées et les plus sûres. Là les deux généraux redoublèrent de vigilance et d'adresse, l'un pour tendre des pièges, l'autre pour les éviter. Avec le corps de Marcellus, son anneau était tombé au pouvoir d'Annibal. Crispinus, craignant que le Carthaginois ne se servit de ce signe pour tramer quelque ruse nouvelle, envoya des courriers annoncer dans les villes voisines « que son collègue avait été tué, et qu'Annibal était maître de son cachet; qu'ils eussent à se défier de toutes les lettres qu'ils pourraient recevoir sous le nom de Marcellus. » A peine le messager était-il arrivé à Salapie, qu'une lettre envoyée par Annibal, et revêtue du nom de Marcellus, prévint les habitants « que la nuit suivante il se rendrait à Salapie; qu'il fallait tenir la garnison prête au besoin. » Les habitants reconnurent la fraude, et, persuadés qu'Annibal cherchait à punir leur défection et à venger la perte de ses cavaliers, ils congédièrent l'émissaire, qui était un transfuge romain, afin que les soldats prissent sans témoin toutes les dispositions convenables. Les habitants se postent sur les remparts et aux lieux les plus pro-

alterius injectum esse ratus, ne cui deesset occasione, castra in tumulum in quo pugnatum erat extemplo transfert; ibi inventum Marcelli corpus sepelit. Crispinus, et morte collegæ, et suo vulnere territus, silentio insequentis noctis profectus, quos proximos nactus est montes, in iis loco alto et tuto undique castra posuit. Ibi duo duces sagaciter moti sunt, alter ad inferendam, alter ad cavendam fraudem. Annulo Marcelli simul cum corpore Annibal potitus erat; ejus signi errore ne cui dolus necteretur a Pæno metuens, Crispinus circa civitates proximas miserat nuntios: « occisum collegam esse, annuloque ejus hostem potitum; ne quibus litteris crederent nomine Marcelli compositis. » Paulo ante hic nuntius consulis Salapiam venerat, quum litteræ ab Annibale allatæ sunt, Marcelli nomine compositæ: « se nocte quæ diem illum secutura esset, Salapiam venturum; parati milites essent, qui in præsidio erant, si quo operâ eorum opus esset. » Sensere Salapitani fraudem; et ab ira non defectionis modo, sed etiam equitum interfectorum, rati occasionem supplicii peti, remisso retro nuncio (perfuga autem romanus erat) ut sine arbitro milites quæ vellent agerent, oppidanos per muros urbisque opportuna loca in stationibus disponunt; custodias vigiliasque in eam noctem intentius

pices ; les sentinelles et les corps-de-garde redoublent cette nuit de vigilance ; autour de la porte par où l'on jugeait que devait arriver l'ennemi, se range l'élite de la garnison. Annibal s'approcha vers la quatrième veille de la nuit. L'avant-garde était composée de déserteurs romains, armés à la romaine : ils arrivent à la porte, parlant tous latin, appellent les sentinelles, et leur ordonnent d'ouvrir, disant que *le consul allait paraître*. Les gardes, qui feignent de se réveiller à leur voix, s'agitent en tumulte et se donnent beaucoup de mouvement pour ouvrir la porte. La herse était abattue : ils la relèvent, moitié avec des leviers, moitié avec des cordes, et assez haut pour qu'on puisse passer debout : à peine elle est ouverte, que les transfuges s'y précipitent à l'envi ; dès que six cents à peu près sont entrés, on lâche la corde qui tenait la herse suspendue, et la porte retombe avec grand fracas. Une partie des habitants fait main basse sur les déserteurs, qui portaient leurs armes négligemment attachées sur le dos, comme en temps de paix ; d'autres, du haut des murs et de la tour qui protégeait la porte, font pleuvoir sur l'ennemi une grêle de traits, de pierres, de bâtons. Annibal, pris dans ses propres pièges, s'éloigna, et partit pour faire lever le siège de Locres, que Cincius pressait vivement avec les machines et tout le matériel qu'on avait apporté de la Sicile. Déjà Magon renonçait presque à se défendre, à conserver cette ville, lorsque la nouvelle de la mort de Marcellus fit briller à ses yeux une lueur d'espérance. Bientôt un courrier vint lui annoncer qu'Annibal,

instruunt ; circa portam qua venturum hostem rebantur, quod roboris in præsidio erat, opponunt. Annibal quarta vigilia ferme ad urbem accessit. Primi agminis erant perflugæ Romanorum, et arma romana habebant ; ii, ubi ad portam est ventum, latine omnes loquentes excitant vigiles, aperiri que portam jubent : *consulem adesse*. Vigiles, velut ad vocem eorum excitati, tumultuari, trepidare, moliri portam ; cataracta dejecta clausa erat : eam partim vectibus levant, partim funibus subducunt in tantum altitudinis ut subire recti possent. Vix dum satis patebat iter, quum perflugæ certatim ruunt per portam : et quum sexcenti ferme intrassent, remisso fune quo suspensa erat, cataracta magno sonitu cecidit. Salapitani, alii perflugas negligenter ex itinere suspensa humeris, ut inter pacatos, gerentes arma invadunt ; alii e turri ejus portæ murisque saxis, sudibus, pilis, absterrent hostem. Ita inde Annibal suamet ipse fraude captus abiit ; profectusque ad Locrorum solvendam obsidionem, quam Cincius summa vi, operibus tormentorumque omni genere ex Sicilia advecto, oppugnabat. Magoni, jam haud ferme fidenti retenturum defensurumque se urbem, prima spes, morte nunciata Marcelli, affulsit. Secutus inde nunciatus,

précédé de la cavalerie numide, la suivait en toute hâte avec son infanterie. Aussi, dès que les signaux lui eurent appris l'approche des Numides, il ordonna tout à coup d'ouvrir les portes, et fit une vigoureuse sortie. D'abord la surprise, plutôt que l'égalité des forces, rendit le combat incertain; mais dès que les Numides se montrèrent, les Romains furent saisis d'une telle frayeur, qu'ils regagnèrent en désordre la mer et leurs vaisseaux, laissant les machines dont ils battaient les murailles. Ainsi l'arrivée d'Annibal fit lever le siège de Locres.

XXIX. Lorsque Crispinus sut qu'Annibal était parti pour le Bruttium, il chargea M. Marcellus, tribun militaire, de conduire à Vénusia l'armée de son collègue. Il se dirigea lui-même avec ses légions vers Capoue, pouvant à peine supporter le mouvement de la litière à cause des douleurs que lui causaient ses blessures; il écrivit au sénat pour lui apprendre la mort de Marcellus et le péril où il était lui-même. Il disait « qu'il ne pouvait pas se rendre à Rome pour la tenue des comices, parce qu'il se voyait hors d'état de supporter la fatigue de la route; que d'ailleurs, il redoutait pour Tarente quelque tentative d'Annibal, si les Carthaginois venaient à quitter le Bruttium; qu'il avait besoin qu'on lui envoyât pour lieutenants des hommes expérimentés, afin de conférer avec eux sur les intérêts de la république. » La lecture de cette lettre causa des regrets pour la mort de l'un des consuls, et des craintes pour la situation de

Annibalem, Numidarum equitatu præmisso, ipsum, quantum accelerare posset, cum peditum agmine sequi. Itaque ubi primum Numidas edito e speculis signo adventare sensit, et ipse, patefacta repente porta, ferox in hostes erumpit. Et primo, magis quia improvise id fecerat quam quod par viribus esset, anceps certamen erat; deinde, ut supervenere Numidæ, tantus pavor Romanis est injectus, ut passim ad mare ac naves fugerent, relictis operibus machinisque quibus muros quatiebant. Ita adventu Annibalis soluta Locrorum obsidio est.

XXIX. Crispinus, postquam in Bruttios profectum Annibalem sensit, exercitum, cui collega præfuerat, M. Marcellum, tribunum militum, Venusiam abducere jussit; ipse, cum legionibus suis Capuam profectus, vix lecticæ agitationem præ gravitate vulnerum patiens, Romam litteras de morte collegæ scripsit, quantoque ipse in discrimine esset: « Se comitiorum causa non posse Romam venire, quia nec viæ laborem passurus videretur, et de Tarento sollicitus esset, ne ex Bruttis Annibal eo converteret agmen; legatos opus esse ad se mitti, viros prudentes, cum quibus quæ vellet de republica loqueretur. » Hæc litteræ recitatæ magnum et luctum morte alterius consulis, et metum de

l'autre. On envoya donc Q. Fabius, le fils, à l'armée de Vénusie, et au consul trois lieutenants, Sext. Julius César, L. Licinius Pollion et L. Cincius Alimentus qui, depuis peu de jours, était revenu de Sicile. On leur ordonna d'annoncer à Crispinus que, s'il ne pouvait venir lui-même à Rome pour les comices, il eût à nommer, sur le territoire romain, un dictateur pour les présider. Si le consul était déjà parti pour Tarente, le préteur Q. Claudius devait conduire les légions dans le pays où il pourrait protéger le plus grand nombre de villes alliées. Dans la même campagne, M. Valérius, avec une flotte de cent navires, passa de Sicile en Afrique, fit une descente auprès de Clupée, et en ravagea au loin le territoire, sans presque trouver de résistance ; mais il se rembarqua précipitamment avec les dépouilles de l'ennemi, sur la nouvelle de l'approche d'une flotte carthaginoise, forte de quatre-vingt-trois bâtiments. Un combat naval eut lieu à la hauteur de Clupée : l'avantage resta aux Romains ; ils s'emparèrent de dix-huit vaisseaux, mirent le reste en fuite, et revinrent à Lilybée avec un butin considérable fait sur terre et sur mer. Dans cette même campagne aussi, Philippe, imploré par les Achéens, les protégea contre Machanidas, tyran de Lacédémone, qui ravageait leurs frontières, et contre les Étoliens, qui, après avoir traversé le détroit appelé Rhion, entre Naupacte et Patras, avaient fait des courses sur leur territoire. On disait aussi qu'Attale, roi d'Asie, à qui les Étoliens avaient, dans leur

altero fecerunt. Itaque et Q. Fabium filium ad exercitum Venusiam miserunt, et ad consulem tres legati missi, Sext. Julius Cæsar, L. Licinius Pollio, L. Cincius Alimentus, quum paucis ante diebus ex Sicilia redisset. Hi nunciare consuli jussi, ut, si ad comitia ipse Romam venire non posset, dictatorem in agro romano diceret comitiorum causa ; si consul Tarentum profectus esset, Q. Claudium prætorem placere in eam regionem inde abducere legiones, in qua plurimas sociorum urbes tueri posset. Eadem æstate, M. Valerius cum classe centum navium ex Sicilia in Africam transmisit, et, ad Clupeam urbem excensione facta, agrum late, nullo ferme obvio armato, vastabat ; inde ad naves raptim prædatores recepti, quia repente fama accidit classem punicam adventare : octoginta erant et tres naves. Cum iis haud procul Clupea prospere pugnat Romanus ; decem et octo navibus captis, fugatis aliis, cum magna terrestri navalique præda Lilybæum rediit. Eadem æstate, et Philippus implorantibus Achæis auxilium tulit ; quos et Machanidas, tyrannus Lacedæmoniorum, finitimo bello urebat, et Ætoli, navibus per fretum quod Naupactum et Patras interfuit (Rhion incolæ vocant), exercitu trajecto, depopulati erant. Attalum quoque, regem Asiæ, quia Ætoli summum gentis suæ

dernière assemblée, déferé la souveraine magistrature, allait passer en Europe.

XXX. Ces motifs déterminèrent Philippe à descendre en Grèce; près de la ville de Lamia, il rencontra les Étoliens, qui marchaient contre lui sous la conduite de Pyrrhias, nommé préteur pour cette année avec Attale, alors absent. Ils avaient pour auxiliaires des troupes d'Attale, et à peu près mille soldats de marine que P. Sulpicius leur avait envoyés. Philippe fut vainqueur dans deux rencontres, et tua aux ennemis deux mille hommes environ. Chassés par la crainte, les Étoliens se renfermèrent dans les murs de Lamia, et Philippe ramena son armée à Phalara. Cette ville, située sur le golfe de Malée, avait autrefois une population très-nombreuse, à cause de l'excellence de son port, des rades sûres qui sont aux environs, et des avantages qu'elle tirait de la terre et de la mer. Là se rendirent les ambassadeurs du roi d'Égypte, Ptolémée, et ceux des Rhodiens, des Athéniens et de l'île de Chio, afin de terminer la guerre entre Philippe et les Étoliens. Ces derniers eurent recours à la médiation d'un de leurs voisins, Amynder, roi des Athamanes. Mais tous ces peuples avaient moins pour but l'intérêt des Étoliens, nation trop altière pour le caractère grec, que la crainte de voir un roi menacer leur liberté, Philippe s'immiscer dans les affaires de la Grèce. La délibération sur la paix fut remise à l'assemblée des Achéens, dont l'époque et le lieu fu-

magistratum ad eum proximo concilio detulerant, fama erat in Europam trajecturum.

XXX. Ob hæc Philippo in Græciam descendenti ad Lamiam urbem Ætoli, duce Pyrrhia, qui prætor in eum annum cum absente Attalo creatus erat, occurrerunt. Habebant et ab Attalo auxilia secum, et mille ferme ex romana classe, a P. Sulpicio missos. Adversus hunc ducem atque has copias Philippus bis prospero eventu pugnavit: mille admodum hostium utraque pugna occidit. Inde quum Ætoli metu compulsi Lamie urbis mœnibus tenerent sese, Philippus ad Phalara exercitum reduxit: in maliaco sinu is locus est, quondam frequenter habitatus propter egregium portum tutasque circa stationes et aliam opportunitatem maritimam terrestremque. Eo legati ab rege Ægypti Ptolemæo, Rhodiisque, et Atheniensibus, et Chiis venerunt, ad dirimendum inter Philippum atque Ætolos bellum. Adhibitus ab Ætolis et ex finitimis pacificator Amynder, rex Athamanum. Omnium autem non tanta pro Ætolis cura erat, ferocioribus quam pro ingeniis Græcorum gentis, quam ne Philippus regnumque ejus, grave libertati futurum, rebus Græciæ immisceretur. De pace dilata consultatio est in concilium Achæorum; concilioque ei et locus et dies certa

rent fixés ; cependant on obtint une trêve de trente jours. Philippe partit ensuite, traversa la Thessalie et la Béotie, et vint à Chalcis, en Eubée, pour défendre les ports et les côtes de l'île contre Attale, qui avait, dit-on, formé le projet d'y passer. Il y laissa une garnison pour empêcher Attale d'aborder, en partit lui-même avec un détachement de cavalerie et de troupes légères, et se rendit à Argos. Le peuple lui avait déferé la présidence des jeux Héréens et Néméens, parce que les rois de Macédoine prétendaient être originaires de cette ville ; après la célébration des jeux Héréens, aussitôt après la cérémonie, il partit pour Égium, où devait se tenir l'assemblée des alliés déjà convoqués depuis longtemps. On s'y occupa des moyens de faire cesser la guerre d'Étolie, pour ôter ou aux Romains, ou au roi Attale, tout prétexte d'entrer dans la Grèce. Mais tous ces plans, avant l'expiration même de la trêve, furent renversés par les Étoliens, lorsqu'ils apprirent qu'Attale était venu à Égine et que la flotte romaine stationnait devant Naupacte. Invités à se trouver à l'assemblée des Achéens, où s'étaient rendues les mêmes députations qui s'étaient occupées à Phalara du rétablissement de la paix, ils se plainquirent d'abord de certaines infractions qui avaient eu lieu pendant la trêve ; enfin ils dirent que la guerre ne pouvait cesser que dans le cas où les Achéens rendraient Pyllos aux Messéniens, où les Romains seraient remis en possession de l'Atintanie, et Scerdiléus et Pleuratus du pays des Ardyens. Mais Philippe, indigné d'entendre des vaincus dicter des

indicta : interim triginta dierum induciæ impetratæ. Profectus inde rex per Thessaliam Bœotiamque, Chalcidem Eubœæ venit, ut Attalum, quem classe Eubœam petiturum audierat, portibus et litorum impulsu arceret. Inde, præsidio relicto adversus Attalum, si forte interim trajecisset, profectus ipse cum paucis equitum levisque armaturæ, Argos venit. Ibi curatione Heræorum Nemeorumque suffragiis populi ad eum delata, quia se Macedonum reges ex ea civitate oriundos referunt, Heræis peractis, ab ipso ludicro extemplo Ægium profectus est, ad indictum multo ante sociorum concilium. Ibi de ætolico finiende bello actum, ne causa aut Romanis aut Attalo intrandi Græciam esset. Sed ea omnia, vixdum induciarum tempore circumacto, Ætoli turbavere, postquam et Attalum Æginam venisse, et romanam classem stare ad Naupactum audivere. Vocati enim in concilium Achæorum, in quo eadem legationes erant quæ ad Phalara egerant de pace, primum questi sunt quædam parva contra fidem conventionis tempore induciarum facta, postremo negarunt dirimi bellum posse, nisi Messeniis Achæi Pylum redderent, Romanis restitueretur Atintania, Scerdilæo et Pleurato Ardyæi. Enimvero indignum ratus Phurppus,

lois au vainqueur, s'écria « que, s'il avait prêté l'oreille à des propositions d'accommodement, et consenti depuis à une trêve, ce n'était nullement dans l'espoir que les Étoliens resteraient en repos, mais pour prendre tous les alliés à témoin qu'il désirait la paix, tandis que les Étoliens ne respiraient que la guerre. » Il congédia donc l'assemblée sans que la paix eût été conclue, laissa aux Achéens quatre mille hommes pour leur défense, et reçut d'eux cinq vaisseaux longs. Il avait dessein de les joindre à la flotte carthaginoise et aux navires qu'il attendait de Prusias, roi de Bithynie, et de présenter ensuite le combat aux Romains, depuis long-temps maîtres de cette mer. Cependant il reprit la route d'Argos : l'époque des jeux Néméens approchait, et il voulait en augmenter la pompe par sa présence.

XXXI. Tandis que le roi était occupé de l'appareil de ces jeux, et qu'à l'occasion des fêtes il s'abandonnait à une licence condamnable dans un temps de guerre, P. Sulpicius, qui avait quitté Naupacte, aborda entre Sicyone et Corinthe, et porta au loin le ravage sur ce territoire, le plus fertile de la Grèce. Cette nouvelle arracha Philippe aux jeux ; il part à la hâte avec sa cavalerie, laissant à l'infanterie l'ordre de le suivre de près, attaque à l'improviste les Romains épars et chargés de butin, et les refoule dans leurs vaisseaux. La flotte romaine, peu satisfaite du succès de son expédition, retourna vers Naupacte. Philippe revint achever les jeux, dont cet avantage sans grande importance,

victos victori sibi ultro condiciones ferre, « ne antea quidem se aut de pace audisse, aut inducias pepigisse, dixit, spem ullam habentem quieturos Ætolos ; sed ut omnes socios testes haberet, se pacis, illos belli causam quæsisse. » Ita infecta pace concilium dimisit, quatuor millibus armatorum relictis ad præsidium Achæorum, et quinque longis navibus acceptis ; quas si adjecisset missæ nuper ad se classi Carthaginensium et ex Bithynia ab rege Prusia venientibus navibus, statuerat navali prælio lacessere Romanos, jam diu in ea regione potentes maris ; ipse ab eo concilio Argos regressus : jam enim Nemeorum appetebat tempus, quæ celebrari volebat præsentia sua.

XXXI. Occupato rege apparatu ludorum, et per dies licentius quam inter belli tempora remittente animum, P. Sulpicius, ab Naupacto profectus, classem appulit inter Sicyonem et Corinthum, agrumque nobilissimæ fertilitatis effuse vastavit. Fama ejus rei Philippum ab ludis excivit ; raptimque cum equitatu profectus, jussis subsequi peditibus, palatos passim per agros gravesque præda (ut qui nihil tale metuerent) adortus Romanos compulit in navis. Classis romana, haudquaquam læta præda, Naupactum rediit. Philippo quoque ludorum qui reliqui erant celebritatem quantæcumque, de Romanis

mais obtenu sur les Romains, augmenta la splendeur ; les fêtes furent signalées par la plus vive allégresse ; d'autant plus que, pour paraître plus populaire, le prince avait quitté le diadème, la pourpre et tout l'appareil de la royauté : on eût dit, à le voir, un simple particulier, spectacle bien propre à charmer les regards des peuples libres. Une telle conduite eût fait concevoir une espérance presque certaine de liberté, si l'excès de ses hideuses débauches n'eût tout corrompu : il courait, nuit et jour, avec un ou deux de ses compagnons d'infamie, et s'introduisait dans les maisons pour souiller la couche des époux ; au faite du pouvoir, il en descendait pour être moins remarqué et plus dissolu ; après avoir montré aux autres une vaine liberté, il en profitait pour se livrer à une pleine licence. Et il ne se contentait pas d'employer l'or ou les séductions : il usait de violence pour assouvir ses criminelles passions, et il était dangereux pour les époux et les pères d'opposer quelque obstacle, par une surveillance importune, aux caprices royaux. Un des principaux Achéens, Aratus même, se vit enlever sa femme, nommée Polycratia ; on la flatta, on lui promit qu'elle serait reine, on l'entraîna en Macédoine. Philippe passa dans ces honteux plaisirs le temps des jeux Néméens ; quelques jours après, il partit pour Dymes, afin d'en chasser la garnison que les Éléens avaient demandée aux Étoliens, et qu'ils avaient reçue dans leur ville. Cycliadas, premier magistrat des Achéens, vint avec eux au devant du roi, près de Dymes ; tous étaient animés contre les Éléens,

tamen, victoriæ partæ fama auxerat; lætitiæque ingenti celebrati festi dies : eo magis etiam, quod populariter dempto capitis insigni, purpuraque, atque alio regio habitu, æquaverat ceteris se in speciem, quo nihil gratius est civitatibus liberis. Præbuissetque haud dubiam eo facto spem libertatis, nisi omnia intolleranda libidine fœda ac deformia effecisset; vagabatur enim cum uno aut altero comite per maritas domos, dies noctesque : et, submittendo se in privatum fastigium, quo minus conspectus, eo solutior erat : et libertatem quum aliis vanam ostendisset, totam in suam licentiam verterat. Neque enim omnia emebat aut eblandiebatur, sed vim etiam flagitiis adhibebat ; periculosumque et viris et parentibus erat, moram incommoda severitate libidini regiæ fecisse : uni etiam principi Achæorum Arato adempta uxor, nomine Polycratia, ac spe regiarum nuptiarum in Macedoniam asportata fuerat. Per hæc flagitia solemnium Nemeorum peracto, paucisque additis diebus, Dymas est profectus, ad præsidium Ætolorum, quod ab Eleis accitum acceptumque in urbem erat, ejiciendum. Cycliadas (penes eum summa imperii erat) Achæique ad Dymas regi occurrere, et Eleorum accensi odio, quod a ceteris Achæis dissentirent

qui s'étaient séparés de la ligue achéenne, et contre les Étoliens, qu'ils accusaient d'avoir attiré sur eux les armes de Rome. Après avoir quitté Dymes, l'armée confédérée passa le Larisus, rivière qui sépare le territoire de cette ville de celui des Éléens.

XXXII. Le premier jour où les alliés entrèrent sur le territoire ennemi fut employé à ravager le pays. Le lendemain, ils s'approchèrent de la ville en ordre de bataille; la cavalerie envoyée en avant devait s'approcher jusqu'aux portes, pour essayer d'attirer hors des murs les Étoliens, toujours prêts à faire des excursions. On ignorait que Sulpicius était passé de Naupacte à Cyllène avec quinze vaisseaux, et qu'après avoir débarqué quatre mille hommes, marchant dans le silence de la nuit pour ne pas être aperçu, il avait pénétré dans Élis. Aussi les alliés furent-ils saisis d'effroi, lorsqu'au milieu des Étoliens et des Éléens, ils aperçurent les enseignes et les armes romaines. Le roi avait voulu d'abord faire retraite; mais comme déjà l'action était engagée entre les Étoliens et les Tralles, nation illyrienne, et qu'il vit les siens serrés de près, il vint lui-même avec sa cavalerie fondre sur une cohorte romaine; là, son cheval atteint d'un trait le fit tomber à terre en le renversant par dessus sa tête : alors l'action se ralluma avec un acharnement extraordinaire; les Romains se précipitaient sur le roi, ses gardes lui faisaient un rempart de leurs corps. Philippe déploya un remarquable courage; à pied, il fut obligé de combattre au milieu de sa cavalerie. Déjà la lutte n'était plus égale; beaucoup de ses

et infensi Ætolis, quos romanum quoque adversus se movisse bellum credebant. Profecti ab Dymis, conjuncto exercitu transeunt Larisum amnem, qui eleum agrum ab dymæo dirimit.

XXXII. Primum diem quo fines hostium ingressi sunt populando absumserunt. Postero die, acie instructa ad urbem accesserunt, præmissis equitibus qui, obequitando portis, promptum ad excursions genus lacerarent Ætolorum. Ignorabant Sulpicium cum quindecim navibus ab Naupacto Cyllenen trajecisse, et, expositis in terram quatuor millibus armatorum, silentio noctis, ne conspici agmen posset, intrasse Elim. Itaque improvisa res ingentem iniecit terrorem, postquam inter Ætolos Eleosque romana signa atque arma cognovere. Et primo recipere suos voluerat rex: dein, contracto jam inter Ætolos et Trallos (Illyriorum id est genus) certamine, quum urgeri videret suos, et ipse rex cum equitatu in cohortem romanam incurrit. Ibi equus pilo trajectus quum prolapsus per caput regem effudisset, atrox pugna utrinque accensa est, et ab Romanis impetu in regem facto, et protegentibus regiis. Insignis et ipsius pugna fuit, quum pedes inter equites coactus esset prælium inire;

soldats tombaient autour de lui, d'autres étaient blessés ; il fut enlevé par les siens, placé sur un autre cheval, et il s'enfuit. Ce même jour, il campa à cinq milles d'Élis ; le lendemain, il marcha avec toutes ses troupes contre un château nommé Pyrgos, où il savait qu'une grande multitude de villageois s'étaient réfugiés avec leurs troupeaux, dans la crainte du pillage. Cette foule, sans discipline et sans armes, céda à la première frayeur de son arrivée, et fut prise aussitôt. Cette capture fut une compensation de l'échec honteux qu'il avait éprouvé devant Élis. Il partageait le butin et les prisonniers, quatre mille hommes et vingt mille têtes de bétail, lorsqu'un courrier arrive de Macédoine, annonçant qu'un certain Eropus, après avoir séduit le commandant de la citadelle, s'était emparé de la ville de Lychnide ; qu'il s'était également rendu maître de plusieurs bourgs de la Dassariétie, et qu'il cherchait à soulever les Dardiens. Philippe renonce à la guerre d'Achaïe ; cependant il laisse deux mille cinq cents hommes de toute arme sous les ordres de Ménippe et de Polyphante pour la défense de ses alliés ; il part de Dymes, traverse l'Achaïe, la Béotie et l'Eubée, et, après dix jours de marche, arrive à Démétriade en Thessalie.

XXXIII. Là, il rencontre d'autres courriers porteurs de nouvelles plus alarmantes encore : il apprend que les Dardiens, répandus en Macédoine, étaient déjà maîtres d'Orestide ; qu'ils étaient descendus dans les plaines d'Argeste, et que le bruit

dein, quum jam impar certamen esset, caderentque circa eum multi et vulnerarentur, raptus ab suis, atque alteri equo injectus, fugit. Eo die, castra quinque millia passuum ab urbe Eleorum posuit; postero, ad castellum (Pyrgum vocant) copias omnes eduxit: quo agrestium multitudinem cum pecoribus metu populationum compulsam audierat; eam inconditam inermemque multitudinem primo statim terrore adveniens cepit: compensaveratque ea præda quod ignominia ad Elim acceptum fuerat. Dividenti prædam captivosque (fuerant autem quatuor millia hominum, pecoris omnis generis ad millia viginti) nuncius ex Macedonia venit, Eropum quemdam, corrupto arcis præsidiique præfecto, Lychnidum cepisse; tenere et Dassaretiorum quosdam vicos, et Dardanos etiam concire. Omisso igitur achaïco bello, relictis tamen duobus millibus et quingentis omnis generis armatorum cum Menippo et Polyphanta ducibus ad præsidium sociorum, profectus ab Dymis, per Achaïam Bœotiamque et Eubœam, decimis castris Demetriadem in Thessaliam pervenit.

XXXIII. Ibi alii, majorem afferentes tumultum, nuncii occurrunt: Dardanos, in Macedoniam effusos, Orestidem jam tenere, ac descendisse in argestæum campum; famamque inter barbaros celebrem esse, Philippum occisum. Expe-

courait parmi ces barbares que Philippe avait été tué. Dans la bataille livrée près de Sicyone aux Romains qui ravageaient la campagne, son cheval l'avait entraîné contre un arbre avec tant d'impétuosité, qu'une branche saillante avait rompu un des angles de son casque. Cette pièce, trouvée par un Étolien et portée en Étolie à Scerdilédus, qui la reconnut pour un ornement du casque, donna lieu au bruit de la mort de Philippe. Lorsque ce prince eut quitté l'Achaïe, Sulpicius passa avec sa flotte dans l'île d'Égine, et vint se joindre à Attale. Les Achéens furent vainqueurs dans un combat qui eut lieu non loin de Messène contre les Étoliens et les Éléens. Le roi Attale et P. Sulpicius passèrent l'hiver à Égine. Vers la fin de cette année, le consul T. Quinctius Crispinus, après avoir nommé dictateur T. Manlius Torquatus pour tenir les comices et présider les jeux, mourut de sa blessure à Tarente, selon quelques historiens, en Campanie, selon d'autres. Un accident qui n'était encore arrivé dans aucune guerre, la mort des deux consuls tués sans qu'il se fût livré de combat mémorable, avait laissé l'empire comme orphelin. Manlius choisit pour maître de la cavalerie C. Servilius, alors édile curule. Le sénat, au jour de sa première séance, ordonna au dictateur de célébrer les grands jeux que M. Émilius, préteur de la ville, avait célébrés déjà sous le consulat de C. Flaminius et de Cn. Servilius, et qu'il avait voués pour cinq ans. Le dictateur obéit, et voua les jeux pour le lustre suivant. Mais comme les deux armées consulaires se trouvaient sans chefs si

ditione ea, qua cum populatoribus agri ad Sicyonem pugnavit, in arborem illatus impetu equi, ad eminentem ramum cornu alterum galeæ præfregit; id inventum ab Ætolo quodam, perlatumque in Ætoliam ad Scerdilædum, cui notum erat insigne galeæ, famam interfecti regis vulgavit. Post profectionem ex Achaïa regis, Sulpicius, Æginam classe profectus, cum Attalo sese conjunxit. Achæi cum Ætolis Eleisque haud procul Messene prosperam pugnam fecerunt. Attalus rex et P. Sulpicius Æginæ hibernarunt. Exitu hujus anni, T. Quinctius Crispinus consul, dictatore comitiorum ludorumque faciendorum causa dicto T. Manlio Torquato, ex vulnere moritur; alii Tarenti, alii in Campania mortuum tradunt. Id quod nullo ante bello acciderat, duo consules sine memorando prælio interfecti, velut orbam rempublicam reliquerant. Dictator Manlius magistratum equitum C. Servilium (tum ædilis curulis erat) dixit. Senatus, quo die primum est habitus, ludos magnos facere dictatorem jussit, quos M. Emilius, prætor urbis, C. Flaminius, Cn. Servilio consulibus, fecerat, et in quinquennium voverat. Tum dictator et ludos fecit, et in insequens lustrum vocavit. Ceterum, quum duo consulares exercitus tam prope hostem sine ducibu-

près de l'ennemi, on laissa de côté toutes les autres affaires, et le premier soin des sénateurs et du peuple fut de créer au plus tôt des consuls dont la valeur sût être en garde contre la ruse des Carthaginois. On se disait « que, pendant toute cette guerre, les désastres de la république avaient eu pour cause le caractère impétueux et bouillant des généraux; que cette même année, une ardeur irréfléchie avait entraîné les deux consuls dans un piège qu'ils auraient dû soupçonner; qu'au reste, les dieux immortels protecteurs du nom romain, avaient épargné les armées innocentes de cette faute, et avaient fait retomber sur la tête des consuls la peine de leur témérité. »

XXXIV. Lorsque les sénateurs promenaient leurs regards sur ceux qu'ils pouvaient élever au consulat, le mérite éclatant de C. Claudius Néron fixa tous les yeux. On lui cherchait un collègue; avec des talents supérieurs on craignait qu'il ne fût trop vif, trop entreprenant pour le genre de guerre que l'on faisait alors, et contre un ennemi tel qu'Annibal; on était d'avis que ce génie fougueux avait besoin d'être tempéré par la modération, par la sagesse de son collègue. M. Livius, plusieurs années auparavant, ayant été, au sortir du consulat, condamné par jugement du peuple, avait été si sensible à cet affront, qu'il s'était retiré à la campagne, et pendant quelques années, il s'était tenu loin des hommes et de la ville. Environ huit ans après sa condamnation, les consuls M. Claudius Marcellus et M. Valérius Lévinus l'avaient décidé à revenir à Rome; mais ses vêtements

essent, omnibus aliis omissis, una præcipua cura patres populumque incessit, consules primo quoque tempore creandi; et ut eos potissimum crearent quorum virtus satis tuta a fraude punica esset, « quum toto eo bello damnosa præpropera ac fervida ingenia imperatorum fuissent, tum, eo ipso anno, consules, nimia cupiditate conserendi cum hoste manum, in necopinatam fraudem lapsos esse; ceterum deos immortales, miseritos nominis romani, pepercisse innoxiiis exercitibus: temeritatem consulum ipsorum capitibus damnasse. »

XXXIV. Quum circumspicerent patres quosnam consules facerent, longe ante alios eminebat C. Claudius Nero. Ei collega quærebatur; et virum quidem eum egregium ducebant, sed promptiorem acrioremque quam tempora belli postulerent aut hostis Annibal: temperandum acre ejus ingenium moderato et prudenti viro adjuncto collega censebant. M. Livius erat, multis ante annis, ex consulatu populi judicio damnatus; quam ignominiam adeo ægre tulerat, ut et rus migraret, et per multos annos et Urbe et omni cœtu careret hominum; octavo ferme post damnationem anno, M. Claudius Marcellus et M. Valerius Lævinus consules reduxerant cum in urbem: sed erat veste obsoleta,

en désordre, ses cheveux négligés, sa barbe longue, son visage, son extérieur, tout indiquait en lui le profond ressentiment de l'outrage qu'il avait reçu. Les censeurs L. Véturius et P. Licinius l'obligèrent à se faire couper la barbe et les cheveux, à dépouiller des habits peu convenables, à venir au sénat, et à remplir les autres fonctions publiques : mais alors même, ou il donnait son avis en un mot, ou il passait du côté de ceux dont il adoptait le sentiment ; enfin l'intérêt de M. Livius Macatus, son parent, dont l'honneur était attaqué, le força de se lever et de prendre la parole. Écouté, après tant d'années de silence, il attira sur lui tous les regards ; et chacun de parler à ce sujet : on répétait « que le peuple avait commis à l'égard de Livius une injustice, au grand détriment de la république, qui, dans une guerre si dangereuse, avait été privée des talents et des conseils d'un tel personnage ; que C. Néron ne pouvait avoir pour collègue ni Q. Fabius, ni M. Valérius Lévinus, parce que la loi défendait d'élire deux patriciens ; même obstacle pour T. Manlius, outre qu'il avait déjà refusé l'offre du consulat, et qu'il refuserait encore ; que l'on aurait deux consuls assortis avec éclat, si l'on donnait M. Livius pour collègue à C. Néron. » Le peuple ne rejeta pas cette proposition du sénat. Seul dans toute la ville, celui à qui on déférait cet honneur résistait ; il reprochait à ses concitoyens leur légèreté : « Ils avaient vu sans pitié, disait-il, Livius et ses habits de deuil, et ils lui offraient malgré lui la toge blanche du candidat, accumulant ainsi sur la même tête et flé-

capilloque et barba promissa, præferens in vultu habituque insignem memoriam ignominie acceptæ. L. Veturius et P. Licinius censores eum tonderi, et squalorem deponere, et in senatum venire, fungique aliis publicis muneribus coegerunt; sed tum quoque aut verbo assentiebatur, aut pedibus in sententiam ibat, donec cognati hominis eum causa M. Livii Macati, quum fama ejus ageretur, stantem coegit in senatu sententiam dicere. Tum ex tanto intervallo auditus convertit ora hominum in se, causamque sermonibus præbuit, « indigno injuriam a populo factam, magnoque id damno fuisse, quod tam gravi bello nec opera, nec consilio talis viri usa respublica esset; C. Neroni neque Q. Fabium, neque M. Valerium Lævinum dari collegas posse, quia duos patricios creari non liceret; eandem causam in T. Manlio esse, præterquam quod recusasset delatum consulatum, recusaturusque esse; egregium par consulum fore, si M. Livium C. Claudio collegam adjunxissent. » Nec populus mentionem ejus rei ortam a patribus est aspernatus. Unus eam rem in civitate is, cui deferebatur honos, abnuebat, levitatem civitatis accusans : « sordidati rei non miseritos, candidam togam invito offerre; eodem honores pœnasque congeri;

trissures et dignités ; s'ils le jugeaient homme de bien, pourquoi donc l'avoir condamné comme coupable et mauvais citoyen ? S'ils l'avaient reconnu coupable, pourquoi, trompés par une première épreuve, lui confier de nouveau le consulat ? » A ces reproches, à ces plaintes les pères opposaient de vives représentations : ils lui rappelaient que M. Furius, rappelé de l'exil, avait rétabli sa patrie dans sa dignité ; qu'il fallait apaiser la colère de la patrie comme la rigueur d'un père, par la patience et par la soumission. Tous les sénateurs ayant uni leurs efforts, M. Livius fut créé consul avec C. Claudius.

XXXV. Trois jours après, on tint les comices pour l'élection des préteurs. On choisit L. Porcius Licinus, C. Mamilius, A. et C. Hostilius Catons. Les comices et les jeux terminés, le dictateur et le maître de la cavalerie abdiquèrent. C. Terentius Varro fut envoyé propréteur en Étrurie ; C. Hostilius reçut l'ordre de quitter cette province, pour aller à Tarente prendre le commandement de l'armée du consul T. Quinctius ; L. Manlius, de se rendre en Grèce en qualité de lieutenant, pour observer ce qui s'y passait ; et comme on était sur le point de célébrer les jeux Olympiques, dont la solennité attire un grand concours de tous les peuples grecs, il lui était enjoint, s'il pouvait traverser les lignes ennemies, de se trouver à cette cérémonie, et de faire connaître aux Siciliens que la guerre avait contraints de s'exiler et aux citoyens de Tarente bannis par Annibal, qu'ils étaient libres de rentrer dans leur patrie, et que le peuple romain leur

si bonum virum ducerent, quid ita pro malo ac noxio damnassent ? si noxium comperissent, quid ita, male credito priore consulatu, alterum crederent ? » Hæc taliaque arguentem et querentem castigabant patres, « et M. Furium, memorantes, revocatum de exilio, patriam pulsam sede sua restituisse ; ut parentum sævitiam, sic patriæ, patiendo ac ferendo leniendam esse. » Adnisi omnes, cum C. Claudio M. Livium consulem fecerunt.

XXXV. Post diem tertium ejus diei, prætorum comitia habita. Prætores creati L. Porcius Licinus, C. Mamilius, A. et C. Hostilii Catones. Comitibus perfectis ludisque factis, dictator et magister equitum magistratu abierunt. C. Terentius Varro in Etruriam proprætor missus, ut ex ea provincia C. Hostilius Tarentum ad eum exercitum iret, quem T. Quinctius consul habuerat ; et L. Manlius trans mare legatus iret, viseretque quæ res ibi gererentur, simul quod Olympiæ ludicrum ea aestate futurum erat, quod maximo cœtu Græciæ celebraretur, ut, si tuto per hostem posset, adiret id concilium, ut, qui Siculi bello ibi profugi aut tarentini cives relegati ab Annibale essent, domos redirent, scirentque sua omnia quæ ante bellum habuissent reddere populum

rendait tout ce qu'ils avaient possédé avant la guerre. Les dangers imminents de la campagne qui allait s'ouvrir, et le manque de consuls réellement en charge, attiraient tous les regards sur les consuls désignés; on désirait les voir au plus tôt tirer au sort afin que chacun d'eux pût connaître d'avance et sa province et l'ennemi qu'il aurait à combattre. Il fut même question dans le sénat de les réconcilier ensemble, et Q. Fabius Maximus fit les avances à ce sujet; car leur inimitié avait éclaté, et la disgrâce de Livius avait aigri son ressentiment; il croyait qu'il avait été méprisé; aussi se montrait-il implacable. Il disait « qu'il n'était pas besoin de réconciliation; que chaque consul agirait avec plus de zèle et d'activité s'il craignait que son ennemi ne s'élevât à ses dépens. » Toutefois l'autorité du sénat prévalut; tous deux firent le sacrifice de leurs dissensions particulières, afin d'agir de concert pour les intérêts de la république. On ne confondit pas leurs provinces, comme les années précédentes, mais on les envoya aux extrémités de l'Italie, l'un contre Annibal, dans le Bruttium et dans la Lucanie; l'autre dans la Gaule contre Asdrubal, qui déjà, disait-on, approchait des Alpes. Le choix d'une des deux armées qui se trouvaient alors ou dans la Gaule, ou dans l'Étrurie, et la faculté d'y joindre les troupes de la ville furent accordés au consul à qui le sort donnerait la Gaule. Celui qui aurait le Bruttium devait lever de nouvelles légions urbaines, et prendre, selon sa volonté, l'une des deux armées consulaires de l'année précédente. L'ar-

romanum. Quia periculosissimus annus imminere videbatur, neque consules in republica erant, in consules designatos omnes versi, quamprimum eos sortiri provincias, et præsciscere, quam quisque eorum provinciam, quem hostem haberet, volebant. De reconciliatione etiam gratiæ eorum in senatu actum est, principio facto a Q. Fabio Maximo. Inimicitiaæ autem nobiles inter eos erant, et acerbiores eas indignioresque Livio sua calamitas fecerat, quod spretum se in ea fortuna credebat; itaque is magis implacabilis erat: et « nihil opus esse reconciliatione aiebat; acrius et intentius omnia gesturos, timentes ne crescendi ex se inimico collegæ potestas fieret. » Vicit tamen auctoritas senatus, ut, positis simultatibus, communi animo consilioque administrarent rempublicam. Provinciæ iis non permixtæ regionibus, sicut superioribus annis, sed diversæ extremis Italiæ finibus, alteri adversus Annibalem Bruttii, Lucani; alteri Gallia adversus Asdrubalem (quem jam Alpibus appropinquare fama erat) decreta; exercitum ex duobus, qui in Gallia, quique in Etruria essent, addito urbano, eligeret quem mallet qui Galliam esset sortitus; cui Bruttii provincia evenisset, novis legionibus urbanis scriptis, utrius mallet consulum

mée que le consul aurait laissée devait servir sous les ordres du proconsul Q. Fulvius, dont on prorogea l'autorité pour un an. On changea la destination de C. Hostilius qui, de l'Étrurie, était passé à Tarente; on le fit venir de Tarente à Capoue, avec la légion que Fulvius avait commandée l'année d'au paravant.

XXXVI. Le passage d'Asdrubal en Italie causait chaque jour de plus vives alarmes. La première nouvelle, apportée par des députés de Marseille, annonçait qu'il avait pénétré dans la Gaule, et que son arrivée avait excité la cupidité des Gaulois, parce que, disait-on, il apportait beaucoup d'or pour soudoyer des troupes auxiliaires; ensuite Sex. Antistius et M. Récius, envoyés avec ces ambassadeurs pour s'assurer de la vérité sur les lieux mêmes, mandèrent que, sous la conduite des Marseillais, des émissaires s'étaient répandus dans les maisons des principaux Gaulois unis à ces derniers par des liens d'hospitalité; ils avaient tout vu, tout observé. Ils donnaient donc pour certain qu'Asdrubal, à la tête d'une armée formidable, rassemblée de toutes parts, franchirait les Alpes au printemps prochain; qu'une seule raison l'arrêtait en ce moment: c'est que l'hiver en fermait la route. En remplacement de M. Marcellus, P. Élius Pétus fut créé augure avec les cérémonies de l'inauguration; Cn. Cornélius Dolabella fut consacré roi des sacrifices, au lieu de M. Marcius, mort deux ans au paravant. La même année, le lustre fut fermé par P. Sempronius Tuditanus et par M. Cornélius Céthégus. Ce dénombrement donna cent trente-sept mille

prioris anni exercitum sumeret; relictum a consule exercitum Q. Fulvius proconsul acciperet, eique in annum imperium esset; et C. Hostilio, cui pro Etruria Tarentum mutaverunt provinciam, pro Tarento Capuam mutaverunt; legio una data, cui Fulvius, proximo anno, præfuerat.

XXXVI. De Asdrubalis adventu in Italiam cura in dies crescebat. Massiliensium primum legati nunciaverant eum in Galliam transgressum, erectosque adventu ejus, quia magnum pondus auri attulisse diceretur ad mercede auxilia conducenda, Gallorum animos; missi deinde cum iis legati ab Roma Sex. Antistius et M. Ræcius ad rem inspiciendam retulerant misisse se cum Massiliensibus ducibus, qui per hospites eorum, principes Gallorum, omnia explorata referrent; pro comperto habere Asdrubalem, ingenti jam coacto exercitu, proximo vere Alpes trajecturum; nec tunc eum quidquam aliud morari, nisi quod clausæ hieme Alpes essent. In locum M. Marcelli P. Ælius Pætusaugur creatus inauguratusque; et Cn. Cornelius Dolabella rex sacrorum inauguratus est in locum M. Marci, qui biennio ante mortuus erat. Hoc eodem anno, et lustrum conditum est a censoribus P. Sempronio Tuditano et M. Cornelio Cethego. Censa

cent huit citoyens, c'est-à-dire un peu moins qu'avant la guerre. Cette année aussi, pour la première fois depuis l'entrée d'Annibal en Italie, on couvrit l'emplacement destiné aux comices. Les jeux romains furent célébrés deux jours de suite par les édiles curules, Q. Métellus et C. Servilius; et les jeux populaires durèrent trois jours, d'après l'ordre de Q. Mamilius et de M. Cécilius Métellus, édiles plébéiens. Les mêmes magistrats placèrent trois statues dans le temple de Cérès, et, à l'occasion des jeux, l'on servit un grand repas dans le temple de Jupiter. Ensuite les consuls entrèrent en charge, C. Claudius Néron, pour la première fois, et M. Livius pour la seconde. Comme déjà ils avaient tiré au sort leurs provinces, ils ordonnèrent aux préteurs d'en faire autant. La juridiction des citoyens échut à C. Hostilius; on y ajouta celle des étrangers, afin de pouvoir envoyer trois préteurs au dehors. A. Hostilius eut la Sardaigne, C. Mamilius la Sicile, et L. Porcius la Gaule. Voici quelle fut la répartition des vingt-trois légions romaines : deux à chaque consul; quatre pour l'Espagne; deux à chacun des trois préteurs, en Sardaigne, en Sicile et en Gaule; deux à C. Térentius en Étrurie; deux à Q. Fulvius dans le Bruttium; deux à Q. Claudius aux environs de Tarente et dans le pays des Sallentins; et une à C. Hostilius Tubulus, à Capoue. On donna l'ordre de lever deux légions urbaines; le peuple nomma les tribuns des quatre premières légions; les consuls, ceux de toutes les autres.

civium capita centum triginta septem millia, centum et octo; minor aliquanto numerus quam qui ante bellum fuerat. Eo anno, primum, ex quo Annibal in Italiam venisset, comitium tectum esse memoriæ proditum est, et ludos romanos semel instauratos ab ædilibus curulibus Q. Metello et C. Servilio; et plebeis ludis biduum instauratum ab Q. Mamilio et M. Cæcilio Metello, ædilibus plebis; et tria signa ad Cereris iidem dederunt, et Jovis epulum fuit ludorum causa. Consulatum inde ineunt C. Claudius Nero et M. Livius iterum; qui, quia jam designati provincias sortiti erant, prætores sortiri jusserunt. C. Hostilio urbana evenit; addita et peregrina, ut tres in provincias exire possent. A. Hostilio Sardinia, C. Mamilio Sicilia, L. Porcio Gallia evenit. Summa legionum trium et viginti ita per provincias divisa, ut binæ consulum essent, quatuor Hispania haberet, tres prætores binas, in Sicilia, in Sardinia, et Gallia, duas C. Terentius in Etruria, duas Q. Fulvius in Bruttis, duas Q. Claudius circa Tarentum et Sallentinos, unam C. Hostilius Tubulus Capuæ, duæ urbanae ut scriberentur; primis quatuor legionibus populus tribunos creavit; in ceteras consules miserunt.

XXXVII. Avant le départ des consuls, on fit des prières de neuf jours, parce qu'à Véies il était tombé une pluie de pierres. A l'occasion de ce prodige, on se mit, suivant l'usage, à en publier beaucoup d'autres : la foudre avait frappé à Minturnes le temple de Jupiter, à Marica un bois sacré, à Atella le mur et la porte. Les habitants de Minturnes redoublaient la frayeur populaire, en ajoutant qu'un ruisseau de sang avait coulé près de la porte de leur ville. A Capoue, un loup, entré de nuit, avait mis en pièces une sentinelle. En expiation de ces prodiges, on immola les grandes victimes ; d'après un décret des pontifes, il y eut, pendant tout un jour, des prières publiques. Pour la seconde fois on fit les prières de neuf jours parce qu'on crut voir une pluie de pierres pendant la cérémonie de l'armilustre. Les esprits étaient délivrés de tout scrupule religieux, lorsqu'il furent troublés encore par la nouvelle qu'à Frusinone il était né un enfant qui paraissait avoir quatre ans, et ce qui était plus étonnant encore que sa grosseur, c'est que, semblable à celui qu'on avait vu à Sinuessa deux ans auparavant, il était hermaphrodite. Les aruspices de l'Étrurie, mandés à Rome, répondirent que ce prodige était menaçant, qu'il fallait chasser ce monstre loin du territoire romain, en purger le sol du continent, et le plonger dans l'abîme des mers. L'enfant fut donc enfermé vivant dans une caisse qui fut portée en pleine mer et coulée à fond. Les pontifes ordonnèrent aussi que vingt-sept jeunes filles, partagées en trois chœurs, traverseraient la ville en chantant un hymne. Elles s'occupaient dans le temple de Jupiter Stator d'ap-

XXXVII. Priusquam consules proficiscerentur, novemdiale sacrum fuit, quia Veis de cœlo lapidaverat. Sub unius prodigii, ut fit, mentionem alia quoque nunciata : Minturnis ædem Jovis et lucum Maricæ, item Atellæ murum et portam de cœlo tacta. Minturnenses, terribilius quod esset, adjiciebant sanguinis rivum in porta fluxisse; et Capuæ lupus, nocte portam ingressus, vigilem lanxaverat. Hæc procurata hostiis majoribus prodigia, et supplicatio diem unum fuit ex decreto pontificum; inde iterum novemdiale instauratum, quod in armilustro lapidibus visum pluere. Liberatas religione mentes turbavit rursus nunciatum Frusinone infantem natum esse quadrimo parem; nec magnitudine tam mirandum, quam quod is quoque, ut Sinuessæ biennio ante, incertus, mas an femina esset, natus erat. Id vero aruspices, ex Etruria acciti, sœdum ac turpe prodigium dicere; extorrem agro romano, procul terræ contactu, alto mergendum. Vivum in arcam condidere, propectumque in mare projecerunt. Decrevere item pontifices, ut virgines ter novenæ, per urbem euntes, carmen canerent. Id quum in Jovis Statoris æde discerent, conditum ab Livio poeta,

prendre les vers sacrés composés par le poète Livius, lorsque le feu du ciel tomba sur le sanctuaire de Junon Reine, au mont Aventin. Les aruspices répondirent que ce prodige regardait les dames romaines, et qu'il fallait par un don apaiser la déesse : les édiles curules convoquèrent au Capitole toutes celles qui avaient leur domicile à Rome ou à dix milles aux environs. Là, elles choisirent vingt-cinq d'entre elles, pour que chacune remit entre leurs mains une somme prise sur sa dot. Ces offrandes servirent à faire un bassin d'or qui fut porté au mont Aventin, où les dames romaines offrirent à la déesse un sacrifice pur et chaste. Aussitôt après, les décemvirs indiquèrent un jour pour un autre sacrifice à la même déesse. Tel fut l'ordre de cette cérémonie : parties du temple d'Apollon, deux génisses blanches entrèrent dans la ville par la porte Carmentale; après elles, venaient deux statues de Junon Reine, faites en bois de cyprès; ensuite vingt-sept jeunes filles, vêtues de robes trainantes, s'avançaient chantant en l'honneur de Junon un hymne assez remarquable pour ces temps grossiers, mais dont les vers paraîtraient maintenant dénués de grâce et d'harmonie. Les vierges étaient suivies des décemvirs couronnés de laurier et vêtus de leurs robes prétextes. Parti de la porte, le cortège prit par la rue aux Jugs, et fit une station dans le Forum; là, les jeunes filles formèrent une danse circulaire, en réglant la mesure par les modulations de leur voix et par le mouvement de leurs pieds; puis, traversant la rue de Toscane, le Vélabre et le Marché-aux-

carmen, tacta de cælo ædes in Aventino Junonis Reginae; prodigiumque id ad matronas pertinere aruspices quum respondissent, donoque divam placandam esse, ædilium curulium edicto in Capitolium convocatæ, quibus in urbe romana intraque decimum lapidem ab urbe domicilia essent, ipsæ inter se quinque et viginti delegerunt, ad quas ex dotibus stipem conferrent. Inde donum pelvis aurea facta, lataque in Aventinum, pureque et caste a matronis sacrificatum. Confestim ad aliud sacrificium eidem divæ ab decemviris edicta dies, cujus ordo talis fuit : ab æde Apollinis boves feminae albæ duæ porta Carmentali in urbem ductæ; post eas duo signa cupressea Junonis Reginae portabantur; tum septem et viginti virgines, longam indutæ vestem, carmen in Junonem Reginam canentes ibant, illa tempestate forsitan laudabile rudibus ingeniis, nunc abhorrens et inconditum, si referatur. Virginum ordinem sequebantur decemviri coronati laurea, prætextatique. A porta Jugario vico in Forum venere; in Foro pompa constitit; et, per manus reste data, virgines sonum vocis pulsu pedum modulantes incesserunt; inde vico Tusco Velabroque, per Boarium forum, in clivum Publicium atque ædem Junonis Reginae

Bœufs, la procession monta la rue Publicienne, et arriva au temple de Junon : là, les décemvirs immolèrent deux victimes à la déesse et placèrent dans son temple les statues de cyprès.

XXXVIII. Les dieux apaisés par les rites prescrits, les consuls firent les levées avec une rigueur, avec une sévérité dont il n'existait pas de souvenir dans les années précédentes. Les craintes de la guerre étaient redoublées par l'arrivée d'un nouvel ennemi en Italie, et l'affaiblissement de la population rendait le recrutement plus difficile : aussi les colonies maritimes, malgré leurs exemptions religieusement constatées, furent sommées de fournir des soldats ; sur leur refus, les consuls leur fixèrent un jour où elles présenteraient leurs titres au sénat. Les ambassades qui vinrent à Rome au jour marqué furent celles d'Ostie, d'Alsia, d'Antium, d'Anxur, de Minturnes, de Sinuessa et de Séna, située sur la côte de la mer Supérieure : chacune alors produisit les actes qui attestaient ses droits ; mais la présence de l'ennemi en Italie ne permit d'admettre d'autres exemptions que celles d'Antium et d'Ostie ; encore fit-on promettre par serment aux jeunes gens de ces deux colonies de ne pas découcher plus d'un mois hors de leurs murs, tant que l'ennemi serait en Italie. Tout le monde était d'avis que les consuls se missent au plus tôt en campagne ; car il était urgent d'aller à la rencontre d'Asdrubal à sa descente des Alpes, de peur qu'il ne soulevât la Gaule Cisalpine et l'Étrurie, toujours avides de révolution ; il fallait aussi donner à Annibal assez d'occupation dans

perrectum ; ibi duæ hostiæ ab decemviris immolatæ, et simulacra cupressæ in ædem illata.

XXXVIII. Diis rite placatis, delectum consules habebant acrius intentiusque quam prioribus annis quisquam meminerat habitum ; nam et belli terror duplicatus novi hostis in Italiam adventu ; et minus juventutis erat unde scriberent milites. Itaque colonos etiam maritimos, qui sacrosanctam vacationem dicebantur habere, dare milites cogebant ; quibus recusantibus, edixere in diem certam, ut, quo quisque jure vacationem haberet, ad senatum deferret. Ea die, hi populi ad senatum venerunt : ostiensis, alsiensis, antias, anxuras, minturnensis, sinuessanus, et ab Supero mari senensis. Quum vacationes suas quisque populus recitaret, nullius, quum in Italia hostis esset, præter antiatem ostiensemque, vacatio observata est : et earum coloniarum juniores jurejurando adacti, supra dies triginta non pernoctaturos se esse extra mœnia coloniæ suæ, donec hostis in Italia esset. Quum omnes censerent primo quoque tempore consulibus eundem ad bellum (nam et Asdrubali occurrendum esse descendentem ab Alpibus, ne Gallos Cisalpinos, neve Etruriam, erectam in spem rerum

le Bruttium pour l'empêcher de sortir du pays et d'aller au devant de son frère; mais Livius hésitait, comptant peu sur les troupes qu'il allait commander; il disait que son collègue avait le choix entre trois armées également aguerries, les deux armées consulaires et celle qui avait servi à Tarenté sous Q. Claudius; il proposait de rappeler sous les drapeaux les volontaires licenciés. Le sénat laissa les consuls libres de tirer leurs recrues d'où ils voudraient, de choisir entre toutes les armées, de faire les changements qui leur conviendraient, et de transporter les légions d'une province dans l'autre, selon qu'ils le jugeraient favorable aux intérêts de la république. Les consuls prirent toutes ces mesures avec un parfait accord. Les volontaires furent inscrits dans la dix-neuvième et la vingtième légion. P. Scipion, si l'on en croit quelques historiens, fit passer d'Espagne à M. Livius des secours considérables, huit mille hommes espagnols et gaulois, deux mille légionnaires, mille cavaliers, moitié Numides, moitié Espagnols: M. Lucretius lui amena par mer ce renfort; enfin environ quatre mille archers et frondeurs lui furent envoyés de la Sicile par C. Mamilius.

XXXIX. La frayeur fut augmentée à Rome par une lettre de L. Porcius, préteur de la Gaule; il mandait « qu'Asdrubal avait quitté ses cantonnements et passait déjà les Alpes; que huit mille Liguriens, enrôlés et sous les armes, se joindraient à lui dès qu'il serait en Italie, à moins qu'on n'envoyât des troupes

novarum, sollicitaret, et Annibalem suo proprio occupandum bello, ne emergere ex Bruttis atque obviam fratri ire posset), Livius cunctabatur, parum fidens suarum provinciarum exercitibus: collegam ex duobus consularibus egregiis exercitibus, et tertio, cui Q. Claudius Tarenti præesset, electionem habere; intuleratque mentionem de volonibus revocandis ad signa. Senatus liberam potestatem consulibus fecit, et supplendi unde vellent, et eligendi de omnibus exercitibus, quos vellent, permutandique, et ex provinciis, quos e republica censerent esse, traducendi. Ea omnia cum summa concordia consulum acta. Volones in undevicesimam et vicesimam legiones scripti. Magni roboris auxilia ex Hispania quoque a P. Scipione M. Livio missa quidam ad id bellum auctores sunt; octo millia Hispanorum Gallorumque, et duo millia de legione militum equitum mille, mixtos Numidas Hispanosque; M. Lucretium has copias navibus adduxisse; et sagittariorum funditorumque ad quatuor millia ex Sicilia C. Mamilium misisse.

XXXIX. Auxerunt Romæ tumultum litteræ ex Gallia allatæ ab L. Porcio prætore: « Asdrubalem movisse ex hibernis, et jam Alpes transire octo millia Ligurum conscripta armataque, conjunctura se transgresso in Italiam esse,

en Ligurie pour tenir cette contrée en respect ; quant à lui, malgré la faiblesse de son armée, il se porterait en avant le plus vite qu'il lui serait possible. » Ces dépêches forcèrent les consuls de hâter leurs levées et de partir pour leurs provinces plus tôt qu'ils ne l'avaient voulu, afin de contenir chacun l'ennemi qui lui était opposé, et d'empêcher les deux Africains de faire leur jonction ou d'agir de concert. L'opinion d'Annibal servit beaucoup à la réussite de ce projet ; il pensait bien que son frère pénétrerait en Italie pendant cette campagne ; mais quand il se rappelait ce qu'il avait souffert lui-même au passage du Rhône et des Alpes, dans une lutte de cinq mois contre les hommes et les lieux, il n'espérait pas une arrivée si facile et si prompte ; aussi quitta-t-il trop tard ses quartiers d'hiver. Au reste, la marche d'Asdrubal fut plus rapide et plus aisée que les autres et lui-même ne l'avaient cru : car il fut reçu d'abord par les montagnards, puis par les autres nations de la Gaule et des Alpes, et même toutes ces peuplades le suivirent à la guerre. D'ailleurs le passage de son frère lui avait ouvert et aplani une route jusqu'alors impraticable ; et l'habitude de voir, depuis douze ans, franchir leurs montagnes, rendait les naturels plus traitables et plus doux. Avant cette époque, inconnus aux étrangers, accoumés à n'en voir jamais dans leur pays, ils n'avaient aucune relation avec le reste des hommes. Car d'abord, ignorant quel était le but des Carthaginois, ils s'étaient persuadé qu'on en voulait à

nisi mitteretur in Ligures, qui eos bello occuparet ; se cum invalido exercitu, quoad tutum putaret, progressurum. » Hæ litteræ consules, raptim confecto delectu, maturius quam constituerant exire in provincias coegerunt, ea mente, ut uterque hostem in sua provincia contineret, neque conjungi aut conferre in unum vires pateretur. Plurimum in eam rem adjuvit opinio Annibalis : quod, etsi ea æstate transiturum in Italiam fratrem crediderat, recordando quæ ipse in transitu nunc Rhodani, nunc Alpium, cum hominibus locisque pugnando per quinque menses exhausisset, haudquaquam tam facilem maturumque transitum expectabat ; ea tardius movendi ex hibernis causa fuit. Ceterum Asdrubali et sua et aliorum spe omnia celeriora atque expeditiora fuere ; non enim receperunt modo Arverni eum, deincepsque aliæ gallicæ atque alpinæ gentes, sed etiam secutæ sunt ab bellum ; et quum per munita pleraque transitu fratris, quæ antea invia fuerant, ducebat, tum etiam, duodecim annorum assuetudine perviis Alpibus factis, inter mitiora jam hominum transibat ingenia. Invisitati namque antea alienigenis, nec videre ipsi advenam in sua terra assueti, omni generi humano insociabiles erant ; et primo ignari quo Pœnus pergeret, suas rupes, suaque castella, et pecorum

leurs rochers, à leurs forts, et qu'on venait enlever leurs troupeaux et leurs compagnons ; mais le bruit de la guerre punique, qui, depuis douze années, mettait l'Italie en feu, leur avait assez appris que les Alpes n'était qu'un passage ; que deux républiques puissantes, séparées par des intervalles immenses de terres et de mers, se disputaient la prééminence et l'empire : ces motifs avaient ouvert les Alpes devant Asdrubal. Mais s'il avait gagné quelque avantage par la rapidité de sa marche, il le perdit par le retard que lui causa le blocus, plutôt que le siège de Plaisance. Il avait cru qu'il emporterait facilement une place située en plaine, et que la ruine d'une colonie si florissante inspirerait aux autres une terreur profonde. Cette tentative l'arrêta et retint aussi Annibal, qui, à la nouvelle d'une arrivée plus prompte qu'il ne l'avait attendue, allait sortir de ses cantonnements ; il songeait à toutes les lenteurs qu'entraînent les sièges, et il se rappelait qu'il avait lui-même fait une tentative inutile sur cette colonie, quoique vainqueur à la Trébia.

XL. Les consuls partirent chacun d'un côté différent ; les deux guerres qu'ils allaient soutenir à la fois divisaient les inquiétudes ; on se rappelait tous les désastres que l'arrivée du seul Annibal avait causés en Italie, et l'on se demandait avec effroi « quels dieux seraient assez propices à Rome et à l'empire pour assurer son triomphe sur deux ennemis en même temps ? Jusqu'alors les succès avaient balancé les revers, et les choses s'é-

hominumque prædam peti crediderant : fama deinde punici belli, quo duodecimum annum Italia urebatur, satis edocuerat viam tantum Alpes esse, duas prævalidas urbes, magno inter se maris terrarumque spatio discretas, de imperio et opibus certare : hæ causæ aperuerant Alpes Asdrubali. Ceterum, quod celeritate itineris profectum erat, id mora ad Placentiam, dum frustra obsidet magis quam oppugnat, corruptit. Crediderat campestris oppidi facilem expugnationem esse ; et nobilitas coloniæ induxerat eum, magnum se exitio ejus urbis terrorem ceteris ratum injecturum. Non ipsum solum ea oppugnatione impediit : sed Annibalem post famam transitus ejus, tanto spe sua celeriore, jam moventem ex hibernis, continuerat ; quippe reputantem, non solum quam lenta urbium oppugnatione esset, sed etiam quam ipse frustra eandem illam coloniam, ab Trebia victor regressum, tentasset.

XL. Consules, diversis itineribus profecti ab urbe, velut in duo pariter bella distenderant curas hominum, simul recordantium quas primus adventus Annibalis intulisset Italiæ clades, simul quum illa angeret cura, « quos tam propitios urbi atque imperio fore deos, ut eodem tempore utrobique respublica prospere gereretur ? adhuc adversa secundis pensando rem ad id tempus

taient traînées ainsi. Abattue en Italie, à Trasimène et à Cannes, la république, sur le penchant de l'abîme, s'était relevée en Espagne par des victoires. Bientôt après, aux défaites essuyées coup sur coup en Espagne, à la perte de deux grands capitaines et de deux armées presque entières, avait succédé, en Italie et en Sicile, une suite de prospérités qui l'avaient rétablie de ces secousses; et d'ailleurs, quand la guerre se faisait à deux extrémités opposées, la distance même des lieux avait du moins donné le temps de reprendre haleine. Maintenant deux guerres en Italie; deux généraux, d'une haute renommée, tenaient Rome captive et allaient précipiter sur un même point toutes leurs forces et tout le poids du danger; celui des deux frères qui le premier serait vainqueur pourrait en peu de jours faire sa jonction avec l'autre. » La terreur augmentait au souvenir de l'année précédente, signalée par les funérailles de deux consuls. Agité de ces tristes pensées, le peuple accompagna jusqu'aux portes de Rome les consuls qui se rendaient dans leurs provinces. On a cité un mot de M. Livius, encore plein de ressentiment contre ses concitoyens : au moment de son départ, Q. Fabius l'engageait à bien examiner à quels ennemis il avait affaire, avant de risquer une action. Livius lui répondit qu'il livrerait bataille dès qu'il aurait vu l'ennemi; et, comme Fabius lui demandait le motif de cet empressement, « ou j'aurai, dit le consul, la gloire éclatante de vaincre l'ennemi, ou la défaite de mes concitoyens me fera goûter une joie, légitime du

extractam esse; quum in Italia ad Trasimenum et Cannas præcipitasset romana res, prospera bella in Hispania prolapsam eam erexisse; posteaquam in Hispania alia super aliam clades, duobus egregiis ducibus amissis, duos exercitus ex parte delesset, multa secunda in Italia Siciliaque gesta quassatam rempublicam excepisset; et ipsum intervallum loci, quod in ultimis terrarum oris alterum bellum gereretur, spatium dedisset ad respirandum; nunc duo bella in Italiam accepta, duo celeberrimi nominis duces circumstare urbem romanam, et unum in locum totam periculi molem, omne onus incubuisse; qui eorum prior vicisset, intra paucos dies castra cum altero juncturum. » Terrebat et proximus annus lugubris duorum consulum funeribus. His anxii curis homines digredientes in provincias consules prosecuti sunt. Memoriam proditum est plenum adhuc iræ in cives M. Livium, ad bellum proficiscentem, monenti Q. Fabio ne, priusquam genus hostium cognosset, temere manum consereret, respondisse « ubi primum hostium agmen conspexisset, pugnaturum. » Quum quæreretur quæ causa festinandi esset, « aut ex hoste egregiam gloriam, inquit, aut ex civibus victis gaudium, meritum certe, etsi non honestum, ca-

moins, si elle n'est pas honorable. » Avant l'arrivée de Claudius dans sa province, C. Hostilius Tubulus, au moment où Annibal longeait les confins des Larinates pour passer dans le pays des Salentins, attaqua, avec des cohortes armées à la légère, les Carthaginois qui marchaient sans ordre, répandit parmi eux un grand tumulte, tua environ quatre mille hommes, et prit neuf drapeaux. A la nouvelle de l'approche de l'ennemi, Q. Claudius, qui avait pris ses quartiers d'hiver dans les villes du territoire de Salente, avait quitté son camp, pour ne pas avoir deux armées à combattre. Annibal décampa la nuit des plaines de Tarente, et se retira dans le Bruttium. Claudius retourna chez les Salentins. Hostilius, qui gagnait Capoue, rencontre auprès de Vénusia le consul Claudius. Là, le consul forma des deux corps une armée d'élite de quarante mille fantassins et de deux mille cinq cents chevaux pour agir contre Annibal ; il donna ordre à Hostilius de conduire le reste des troupes à Capoue, et de les remettre au proconsul Q. Fulvius.

XLI. Annibal, après avoir rassemblé tous les soldats qu'il avait en quartiers d'hiver ou dans les garnisons du Bruttium, passa à Grumentum en Lucanie, dans l'espoir de reprendre les places que la crainte avait rendues au parti des Romains ; le consul y vint aussi de Vénusia en faisant reconnaître les chemins, et campa environ à quinze cents pas de l'ennemi. Les retranchements des Africains semblaient toucher aux remparts de Grumentum ; mais ils en étaient éloignés de cinq cents pas. Une

pian. » Priusquam Claudius consul in provinciam perveniret, per extremum finem agri larinatis ducentem in Salentinos exercitum Annibalem cum expeditis cohortibus adortus, C. Hostilius Tubulus incomposito agmini terribilem tumultum intulit ; ad quatuor millia hominum occidit, novem signa militaria cepit. Moverat ex hibernis ad famam hostis Q. Claudius, qui per urbes agri salentini castra disposita habebat. Itaque, ne cum duobus exercitibus simul conflingeret, Annibal nocte castra ex agro tarentino movit, atque in Bruttios concessit. Claudius in Salentinos agmen convertit. Hostilius, Capuam petens, obvius ad Venusiam fit consuli Claudio. Ibi ex utroque exercitu electa peditum quadraginta millia, duo millia et quingenti equites, quibus consul adversus Annibalem rem gereret : reliquas copias Hostilius Capuam ducere jussus, ut Q. Fulvio proconsuli traderet.

XLI. Annibal, undique contracto exercitu, quem in hibernis aut in prædiis agri Bruttii habuerat, in Lucanos ad Grumentum venit, spe recipiendi oppida quæ per metum ad Romanos defecissent ; eodem a Venusia consul romanus exploratis itineribus contendit, et mille fere et quingentos passus

plaine se trouvait entre les deux camps ; des collines découvertes dominaient la gauche des Carthaginois et la droite des Romains, et n'inspiraient de crainte ni aux uns ni aux autres, parce qu'il n'y avait point de bois ni d'enfoncement propre à récèler un piège. Au milieu de la plaine, quelques soldats des postes avancés engagèrent quelquefois de légères escarmouches. Claudius paraissait n'avoir d'autre but que d'empêcher l'ennemi de lui échapper. Annibal, qui voulait sortir de cette position, descendait en bataille avec toute son armée. Alors le consul, empruntant ses ruses à l'ennemi, profite de ce que des collines si découvertes ne laissent soupçonner aucune surprise ; il détache cinq cohortes et cinq manipules, avec ordre de franchir de nuit ces hauteurs et de se cacher dans le vallon opposé. Il explique à Ti. Claudius Asellus, tribun militaire, et à P. Claudius, commandant des alliés qu'il envoyait à la tête du détachement, quand il faudra sortir de l'embuscade et charger l'ennemi ; pour lui, au point du jour, il range en bataille toutes ses troupes, infanterie et cavalerie. Peu de temps après, Annibal donne le signal du combat ; les Carthaginois courent aux armes en poussant des cris ; cavaliers et fantassins se précipitent à l'envi hors du camp, se répandent dans la plaine et marchent à l'ennemi. Le consul, qui les voit s'avancer en grande confusion, ordonne à C. Aurunculéius, tribun de la troisième légion, de fondre à bride abattue avec sa cavalerie sur les Africains : « Semblables,

castra ab hoste locat. Grumentî mœnibus prope injunctum videbatur Pœnorum vallum, quingenti passus intererant. Castra punica ac romana interjacebat campus ; colles imminebant nudi sinistro lateri Carthaginiensium, dextro Romanorum, neutris suspecti, quod nihil silvæ neque ad insidias latebrarum habebant. In medio campo, ab stationibus procurstantes certamina, haud satis digna dictu serebant. Id modo Romanum quærere apparebat, ne abire hostem pateretur. Annibal, inde evadere cupiens, totis viribus in aciem descendebat. Tum consul, ingenio hostis usus, quo minus in tam apertis collibus timeri insidiæ poterant, quinque cohortes, additis quinque manipulis, nocte jugum superare et in aversis vallibus considerare jubet ; tempus exurgendi ex insidiis, et aggrediendi hostem, Ti. Claudium Asellum, tribunum militum, et P. Claudium, præfectum socium, edocet, quos cum iis mittebat. Ipse, luce prima, copias omnes peditum equitumque in aciem eduxit. Paulo post et ab Annibale signum pugnæ propositum est, clamorque in castris ad arma discurrentium est sublatus ; inde eques pedesque certatim portis ruere, ac palati per campum properare ad hostes. Quos ubi effusos consul videt, tribuno militum tertie legionis C. Aurunculeio imperat ut equites legionis, quanto maximo

disait-il, à des troupeaux épars et dispersés çà et là dans toute la plaine, ils pourront être rompus, écrasés, avant même qu'ils aient formé leurs rangs. »

XLII. Annibal n'était pas encore sorti de ses lignes, lorsqu'il entendit les cris des combattants ; attiré par ce bruit, il se hâta de mener ses troupes à l'ennemi. Déjà les premiers rangs carthaginois étaient enfoncés ; l'infanterie de la première légion et les corps auxiliaires de l'aile droite prenaient aussi part à l'action. Les Africains, toujours en désordre, en viennent aux mains avec les piétons ou les cavaliers que le hasard leur oppose. La mêlée s'anime par les renforts qui arrivent, et le nombre des combattants rend la lutte générale : Annibal, avec l'habileté d'un vieux capitaine qui commande à de vieux soldats, aurait, malgré le tumulte et l'effroi, rangé ses troupes en bon ordre, si les cris des cohortes et des manipules, qui, du haut de la colline, se précipitaient sur ses derrières, ne lui eussent fait craindre de se voir couper le chemin de son camp. Alors l'épouvante augmenta, et les Carthaginois commencèrent de fuir de tous côtés ; mais le carnage fut moins grand, parce que la proximité du camp offrait aux fuyards moins d'espace à parcourir. La cavalerie les serrait de près ; ils étaient pris en flanc par les cohortes, qui, avec l'avantage du terrain, fondaient sur eux par une pente facile et douce : aussi on leur tua plus de huit mille hommes, on fit plus de sept cents prisonniers, on leur enleva neuf drapeaux. Les éléphants n'avaient été d'aucun usage dans

impetu possit, in hostem emittat; ita pecorum modo incompressos toto passim campo se fudisse, ut sterni oporteret priusquam instruantur possint.

XLII. Nondum Annibal e castris exierat, quum pugnantium clamorem audivit; itaque, excitus tumultu, raptim ad hostem copias agit. Jam primos occupaverat equester terror; peditum etiam prima legio et dextra alia prælium inibant; incompressi hostes, ut quemque aut pediti aut equiti casus obtulit, ita conserunt manus; crescit pugna subsidiis, et procurrentium ad certamen numero augetur; pugnantisque (quod nisi in vetere exercitu, et duci veteri haud facile est) inter tumultum ac terrorem instruxisset Annibal, ni cohortium ac manipulorum decurrentium per colles clamor ab tergo auditus metum ne intercluderentur a castris injecisset. Inde pavor incussus, et fuga passim fieri cœpta est: minorque cædes fuit, quia propinquitas castrorum brevior fugam percussis fecit. Equites enim tergo inhærebant: in transversa latera invaserant cohortes, secundis collibus via nuda ac facili decurrentes; tamen supra octo millia hominum occisa; supra septingentos capti; signa militaria novem adempta; elephanti etiam, quorum nullus usus in repentina ac tumul-

ce combat subit et tumultueux ; toutefois il y en eut quatre de tués et deux de pris. Les Romains perdirent environ cinq cents hommes, citoyens et alliés. Le lendemain, les Carthaginois restèrent en repos. Le général romain se mit en bataille ; mais, ne voyant pas sortir un seul étendard, il ordonna aux siens de recueillir les dépouilles de l'ennemi, de rassembler leurs morts, et de leur donner la sépulture. Pendant plusieurs jours, le vainqueur s'approcha si près du camp, qu'il semblait vouloir le forcer. Enfin Annibal, à la troisième veille, fit allumer un grand nombre de feux et dresser des tentes dans la partie de son camp tournée vers les Romains, laissa quelques Numides pour se montrer aux portes et sur les retranchements, et se mit en route vers l'Apulie. Dès qu'il fit jour, l'armée romaine s'approcha du camp ; les Numides, suivant leurs instructions, parurent à plusieurs reprises aux portes et derrière les palissades ; et, après avoir quelque temps abusé l'ennemi, regagnèrent à toute bride le gros de l'armée. Le consul, s'étant assuré que le camp était silencieux, n'apercevant plus même ceux qu'on avait vus le matin aller et venir en petit nombre, envoya deux cavaliers visiter les retranchements, et, certain qu'il pouvait y pénétrer en toute sûreté, il entra avec ses troupes, ne leur laissa que le temps nécessaire pour piller, puis fit sonner la retraite, et ramena ses soldats bien avant la nuit. Le lendemain, il partit dès le point du jour, et, suivant à grandes journées, d'après les nouvelles, la marche de l'armée carthaginoise, il l'atteignit près de

tuaria pugna fuerat, quatuor occisi, duo capti. Circa quingentos Romanorum sociorumque victores ceciderunt; postero die, Pœnus quievit. Romanus, in aciem copiis eductis, postquam neminem signa contra efferre vidit, spolia legi cæsurum hostium et suorum corpora collata in unum sepeliri jussit; inde insequentibus continuis diebus aliquot ita institit portis, ut prope inferre signa videretur, donec Annibal, tertia vigilia, crebris ignibus tabernaculisque, quæ pars castrorum ad hostes vergebat, et Numidis paucis, qui in vallo portisque se ostenderent, relictis, profectus Apuliam petere intendit. Ubi illuxit, successit vallo romana acies; et Numidæ ex composito paulisper in portis se valloque ostentavere, frustratique aliquamdiu hostes, citatis equis agmen suorum assequuntur. Consul, ubi silentium in castris, et ne paucos quidem qui prima luce obambulaverant parte ulla cernebat, duobus equitibus speculatum in castra præmissis, postquam satis tuta omnia esse exploratum est, inferri signa jussit; tantumque ibi moratus, dum milites ad prædam discurrunt, receptui deinde cecinit, multoque ante noctem copias reduxit. Postero die prima luce profectus, magnis itineribus famam et vestigia agminis se-

Vénusia, l'attaqua encore à l'improviste, et lui tua plus de deux mille hommes. Ensuite Annibal, ne marchant plus que de nuit et sur les hauteurs, pour ne donner lieu à aucun engagement, gagna Métapont. De là il envoya Hannon, qui avait commandé la garnison de cette ville, faire des recrues avec quelques soldats dans le Bruttium. Après avoir réuni les troupes d'Hannon à son armée, il revint sur ses pas, retourna sur Vénusia, et de là s'avança vers Canusium. Néron ne perdait point ses traces ; avant son départ pour Métapont, il avait fait venir Q. Fulvius en Lucanie, afin que ce pays ne restât pas sans défense.

XLIII. Cependant Asdrubal avait levé le siège de Plaisance ; quatre cavaliers gaulois et deux Numides qu'il envoyait avec des dépêches pour Annibal, après avoir traversé, au milieu des ennemis, l'Italie presque tout entière, voulant joindre Annibal qui se retirait à Métapont, sont surpris assez près de Tarente dans des chemins inconnus, et amenés par des fourrageurs de l'armée romaine au préteur Q. Claudius. D'abord ils cherchèrent à lui en imposer par des réponses ambiguës ; mais la crainte de la torture leur arracha la vérité : ils avouèrent qu'ils portaient des lettres d'Asdrubal à son frère. Les prisonniers, avec leurs dépêches toutes cachetées, sont confiés à L. Virginus, tribun des soldats, pour être conduits au consul Claudius, sous l'escorte de deux escadrons samnites. Dès qu'ils furent arrivés devant le consul, que les lettres eurent été expliquées par un in-

quens, haud procul Venusia hostem assequitur. Ibi quoque tumultuaria pugna fuit: supra duo millia Pœnorum cæsa. Inde nocturnis montansque itineribus Pœnus, ne locum pugnandi daret, Metapontum petiit. Hanno inde (is enim præsidio ejus loci præferat) in Bruttios cum paucis ad exercitum novum comparandum missus. Annibal, copiis ejus ad suas additis, Venusiam retro, quibus venerat itineribus, repetit, atque inde Canusium procedit. Nunquam Nero vestigiis hostis abstiterat; et Q. Fulvium, quum Metapontum ipse proficisceretur, in Lucanos, ne regio ea sine præsidio esset, accesserat.

XLIII. Inter hæc ab Asdrubale, postquam a Placentiæ obsidione abcessit, quatuor Galli equites, duo Numidæ, cum litteris ad Annibalem missi, quum per medios hostes totam ferme longitudinem Italiæ emensi essent, dum Metapontum cedentem Annibalem sequuntur, incertis itineribus Tarentum delati, a vagis per agros pabulatoribus romanis ad Q. Claudium proprætorem deducuntur. Eum primo incertis implicantibus responsis, ut metus tormentorum admotus fateri vera coegit, edocuerunt litteras se ab Asdrubale ad Annibalem ferre. Cum iis litteris, sicut erant, signatis, L. Virginio, tribuno militum, duccendi ad Claudium consulem traduntur; duæ simul turmæ Samnitium præsidii

terprète, et d'après les réponses des prisonniers, Claudius, persuadé que le danger de la patrie l'affranchissait des règles ordinaires, d'après lesquelles chaque consul, renfermé dans sa province avec son armée, devait combattre l'ennemi que lui avait désigné le sénat, sentant qu'il fallait oser quelque chose d'imprévu, d'inopiné, dont l'idée seule frappât de terreur et les citoyens et les ennemis, mais dont l'heureuse issue fit succéder une joie vive à de vives alarmes, envoie les lettres d'Asdrubal à Rome, et informe en même temps le sénat de ses projets ; et comme Asdrubal mandait à son frère qu'il irait à sa rencontre dans l'Ombrie, Néron recommande au sénat de rappeler à Rome la légion de Capoue, de faire des levées dans la ville, et de diriger l'armée urbaine sur Narnia pour tenir tête à l'ennemi. Voilà ce qu'il écrit au sénat. Il envoie aussi des courriers sur les terres de Larina, de Marrucinum, de Frentane et de Pré-tuce, que ses troupes devaient traverser, afin que tous les habitants des villes et des campagnes tiennent prêts, sur les chemins, des vivres pour les soldats, et amènent des chevaux et des voitures destinés à ceux qui seraient fatigués. Pour lui, il prend l'élite de son armée, et en forme un corps de six mille fantassins et de mille chevaux ; il annonce qu'il veut s'emparer de la place la plus voisine de la Lucanie et y surprendre la garnison carthaginoise, fait savoir que chacun ait à se préparer. Il part de nuit, tourne du côté du Picénum, et s'avance à grandes

causa missæ ; qui ubi ad consulem pervenerunt , litteræque lectæ per interpretem sunt, et ex captivis percunctatio facta ; tum Claudius, non id tempus esse reipublicæ ratus quo consiliis ordinariis provinciæ suæ quisque finibus per exercitus suos cum hoste destinato ab senatu bellum gereret, audendum aliquid improvisum, inopinatum , quod cœptum non minorem apud cives quam hostes terrorem faceret, perpetratum in magnam lætitiâ in magno metu verteret , litteris Asdrubalis Romam ad senatum missis, simul et ipse patres conscriptos quid pararet edocet, ut, quum in Umbria se occursurum Asdrubal fratri scribat, legionem a Capua Romam arcessant, delectum Romæ habeant, exercitum urbanum ad Narniam hosti opponant. Hæc senatui scripta. Præmissi item per agrum larinatæ, marrucinum, frentanum, præutianum, qua exercitum ducturus erat, ut omnes ex agris urbibusque commeatus paratos militi ad vescendum in viam deferrent, equos jumenta que alia producerent, ut vehiculorum fessis copia esset. Ipse de toto exercitu civium sociorumque quod roboris erat, delegit, sex millia peditum, mille equites : pronunciat, occupare se in Lucanis proximam urbem punicumque in ea præsidium velle ; ut ad iter parati omnes essent. Profectus nocte, flexit in Picænum. Et

journées vers son collègue, laissant à Q. Catius la garde de son camp.

XLIV. Il y avait à Rome autant de frayeur et de trouble qu'en avait causé deux ans auparavant l'apparition d'une armée carthaginoise devant les remparts et aux portes de la ville. On ne savait trop si l'on devait louer ou blâmer la marche hardie du consul; et, ce qui est le comble de l'injustice, on attendait l'événement pour la juger. « Un camp, disait-on, se trouvait sans chef, près d'un ennemi tel qu'Annibal, avec une armée dont on avait ôté l'élite et la fleur. Le consul, feignant de partir pour la Lucanie, avait réellement pris la route du Picénum et de la Gaule, sans autre espoir, pour la sûreté de son camp abandonné, que l'erreur de l'ennemi qui ignorait le départ du général et d'une partie de ses troupes. Qu'arriverait-il, si le secret était découvert, si Annibal formait le dessein ou de poursuivre avec toutes ses forces Néron parti à la tête de six mille hommes seulement, ou de fondre sur un camp laissé comme une proie, sans défense, sans chef, sans auspices? » Les anciens désastres de cette même guerre et la mort tragique des deux consuls de l'année précédente augmentaient encore l'effroi. « Et tous ces malheurs étaient arrivés dans un temps où il n'y avait en Italie qu'un seul général, une seule armée ennemie. Aujourd'hui, l'on avait à repousser deux guerres puniques, deux grandes armées, et presque deux Annibals qui occupaient l'Italie. Asdrubal, en

consul quidem, quantis maximis itineribus poterat, ad collegam ducebat, relicto Q. Catio legato qui castris præesset.

XLIV. Romæ haud minus terroris ac tumultus erat, quam fuerat biennio ante, quum castra punica objecta romanis mœnibus portisque fuerant; neque satis constabat animis, tam audax iter consulis laudarent vituperarentne. Apparebat (quo nihil iniquius est) ex eventu famam habiturum: « Castra prope Annibalem hostem relicta sine duce cum exercitu cui detractum foret omne quod roboris, quod floris fuerit; et consulem in Lucanos ostendisse iter, quum Picenum et Galliam peteret, castra relinquentem nulla alia re tutiora, quam errore hostis, qui ducem inde atque exercitus partem abesse ignoraret; quid futurum, si id palam fiat, et aut insequi Neronem, cum sex millibus armatorum profectum, Annibal toto exercitu velit, aut castra invadere, prædæ relicta, sine viribus, sine imperio, sine auspicio? » Veteres ejus belli clades, duo consules proximo anno interfecti terrebant; « et ea omnia accidisse, quum unus imperator, unus exercitus hostium in Italia esset: nunc duo bella punica facta, duos ingentes exercitus, duos prope Annibales in Italia esse; quippe et Asdrubalem, patre eodem Amilcare genitum, æque impigrum ducem,

effet, n'était-il pas aussi fils d'Amilcar, chef aussi entreprenant qu'Annibal, exercé à la guerre contre les Romains par tant de campagnes faites en Espagne, par une double victoire, et célèbre par la destruction de deux armées et de deux illustres capitaines? Et même il pouvait se glorifier plus qu'Annibal de la rapidité de sa marche et de l'art qu'il avait eu de soulever les Gaulois : car il avait su trouver une armée dans ces lieux où son frère avait perdu la plus grande partie de la sienne par la faim et le froid, les genres de mort les plus déplorables. » Ceux qui connaissaient les affaires d'Espagne ajoutaient « qu'Asdrubal allait combattre un général qui déjà ne lui était point inconnu ; que surpris dans un étroit défilé, l'Africain avait joué Néron comme un enfant, en l'abusant par de vaines propositions de paix. » On exagérait les forces de l'ennemi, on diminuait celles de la république, et l'on n'écoutait que les suggestions de la crainte, qui ne montre jamais que le mal.

XLV. Lorsque Néron se crut assez loin de l'ennemi pour pouvoir découvrir son secret en toute confiance, il adresse quelques mots à ses soldats : « Jamais général, leur dit-il, n'avait formé un projet plus téméraire en apparence, mais plus sûr en réalité. Il les menait à une victoire certaine ; son collègue n'avait pas voulu se mettre en campagne sans avoir à souhait, en infanterie et en cavalerie, des troupes plus nombreuses et mieux équipées que s'il avait eu à marcher contre Annibal lui-même ; pour peu qu'ils ajoutent quelques renforts à cette armée, ils

per tot in Hispania annos romano exercitatum bello gemina victoria insignem, duobus exercitibus cum clarissimis ducibus deletis; nam itineris quidem celeritate ex Hispania et concitatis ad arma gallicis gentibus multo magis quam Annibalem ipsum gloriari posse; quippe in iis locis hunc coegisse exercitum, quibus ille majorem partem militum fame ac frigore, quæ miserrima mortis genera sunt, amisisset. » Adjiciebant etiam periti rerum Hispaniæ, « haud cum ignoto duce C. Nerone congressurum; sed quem in saltu impedito deprehensus forte, haud secus quam puerum, conscribendis fallacibus conditionibus pacis frustratus elusisset. » Omnia majora etiam vero præsidia hostium, minoræ sua, metu interprete, semper in deteriora inclinato, ducebant.

XLV. Nero, postquam jam tantum intervallo ab hoste fecerat, ut detegere consilium satis tutum esset, paucis milites alloquitur. Negat « ullius consilium imperatoris in speciem audacius, re ipsa tutius fuisse quam suum; ad certam eos se victoriam ducere; quippe ad quod bellum collega non ante quam ad satietatem ipsius peditum atque equitum datæ ab senatu copię fuissent maiores instructioresque quam si adversus ipsum Annibalem iret, profectus sit,

feront pencher la fortune de leur côté. Le seul bruit de l'arrivée d'un second consul, d'une seconde armée, (et il aura soin de ne le laisser percer qu'au moment de l'action), leur assurera l'avantage. A la guerre, l'opinion est tout, et l'incident le plus léger tourne les esprits à l'espérance ou à la crainte. Ils auront presque toute la gloire du succès : car c'est toujours le dernier poids qui fait pencher la balance. Ils peuvent voir eux-mêmes avec quel concours, quelle admiration, quelle faveur la foule se porte sur leur chemin. » En effet, toutes les routes étaient bordées d'hommes et de femmes qui accouraient des campagnes ; ils marchaient au milieu des vœux, des prières, des applaudissements : « Voilà, s'écriait-on, les soutiens de la république, les vengeurs de Rome et de l'empire ; ces armes, ces bras, sont pour nous, pour nos enfants, des gages de salut et de liberté. » On demandait aux dieux et aux déesses pour ces guerriers une route sans péril, un combat heureux, une prompte victoire ; on s'engageait à acquitter tous les vœux qu'on adressait pour eux au ciel, si, après les avoir accompagnés avec sollicitude, on pouvait, dans quelques jours, aller fêter leur retour et leur triomphe. Chacun ensuite leur offrait des vivres, les conjurait, les forçait de recevoir de lui, plutôt que de tout autre, ce dont ils avaient besoin pour eux et pour leurs chevaux ; on les comblait de présents. De leur côté, les soldats témoignaient la plus grande modération, et n'acceptaient que le strict nécessaire,

eo ipsos, quantumcumque virium momentum addiderint, rem omnem inclinatos ; auditum modo in acie (nam, ne ante audiretur, daturum operam) alterum consulem et alterum exercitum advenisse, haud dubiam victoriam facturum ; famam bellum conficere, et parva momenta in spem metumque impellere animos ; gloriæ quidem ex re bene gesta partæ fructum prope omnem ipsos laturos ; semper, quod postremum adjectum sit, id rem totam videri traxisse. Cernere ipsos, quo concursu, qua admiratione, quo favore hominum iter suum celebretur. » Et hercule per instructa omnia ordinibus virorum mulierumque, undique ex agris effusorum, inter vota et preces et laudes ibant ; illos præsidia reipublicæ, vindices urbis Romæ imperiique appellabant : in illorum armis dextrisque suam liberumque suorum salutem ac libertatem repositam esse ; deos omnes deasque precabantur, ut illis faustum iter, felixque pugna, matura ex hostibus victoria esset ; damnarenturque ipsi votorum quæ pro iis suscepissent ; ut, quemadmodum nunc solliciti prosequerentur eos, ita, paucos post dies, læti ovantibus victoria obviam irent ; invitare inde pro se quisque, et offerre, et fatigare precibus, ut, quæ ipsis jumentisque usui essent, ab se potissimum sumerent, benigne omnia cumulata dare. Modestia

sans s'arrêter, sans quitter leurs drapeaux pour prendre leur nourriture; ils marchaient jour et nuit, et accordaient à peine au repos les instans que la nature exige. Néron avait envoyé prévenir son collègue de son arrivée, et lui avait fait demander s'il voulait que leur jonction se fit publiquement ou en secret, de jour ou de nuit, et que tous deux occupassent ou non le même camp. Il parut plus avantageux de se réunir secrètement et la nuit.

XLVI. Un ordre du consul Livius, publié dans le camp, portait que les tribuns, centurions, cavaliers, fantassins de son armée recevraient ceux de même grade et de même arme : car il ne fallait pas agrandir le camp, de peur que l'ennemi ne connût l'arrivée de l'autre consul ; et ce qui rendait plus facile de resserrer un plus grand nombre d'hommes dans un espace étroit, c'est que les troupes de Néron n'avaient, pour ainsi dire, apporté que leurs armes. Mais ce corps s'était augmenté en route de volontaires qui étaient venus offrir leurs services ; c'étaient ou des vétérans déjà en congé, ou des jeunes gens qui s'enrôlaient à l'envi, et parmi lesquels Néron avait choisi les plus robustes et les plus propres au service militaire. Livius était campé auprès de Séna, environ à cinq cents pas d'Asdrubal. Néron, sur le point d'arriver, resta caché derrière les montagnes pour attendre la nuit. Alors il entra en silence ; et ses soldats, conduits dans les

certare milites, ne quid ultra usum necessarium sumerent : nihil morari, nec ab signis absistere cibum capientes ; diem ac noctem ire ; vix quod satis ad naturale desiderium corporum esset quieti dare. Et ad collegam præmissi erant qui nuntiarent adventum percunctarentque, clam an palam, interdum an noctu, venire sese vellet, iisdem an aliis considerare castris. Nocte clam ingredi melius visum est.

XLVI Tessera per castra ab Livio consule data erat, ut tribunum tribunus, centurio centurionem, eques equitem, pedes peditem acciperet ; neque enim dilatari castra opus esse, ne hostis adventum alterius consulis sentiret ; et coartatio plurium in angusto tendentium facilior futura erat, quod Claudianus exercitus nihil ferme præter arma secum in expeditionem tulerat. Ceterum in ipso itinere auctum voluntariis agmen erat ; offerentibus sese ultro et veteribus militibus perfunctis jam militia, et juvenibus, quos certatim nomina dantes, si quorum corporis species roburque virium aptum militiæ videbatur, conscripserat. Ad Senam castra alterius consulis erant ; et quingentos inde ferme passus Asdrubal aberat. Itaque quum jam appropinquaret, tectus montibus substitit Nero, ne ante noctem castra ingrederetur. Silentio ingressi, ab sui quisque ordinis hominibus in tentoria abducti, cum summa omnium

tentes par leurs compagnons de même arme, y furent reçus avec la plus grande joie. Le lendemain, on tint un conseil auquel assista le préteur L. Porcius Licinus. Son camp était près de celui des consuls; et, avant leur arrivée, conduisant son armée par des hauteurs, tantôt il s'était emparé des défilés pour en fermer le passage à l'ennemi, tantôt il l'avait harcelé en flanc et par derrière, et avait, pour le tromper, mis en usage toutes les ruses de la guerre. En ce moment, il était présent au conseil. Plusieurs étaient d'avis, pour que Néron pût faire reposer ses soldats fatigués par les marches et les veilles et reconnaître l'ennemi, de différer le combat de quelques jours. Mais Néron oppose à cet avis la persuasion et les plus vives instances : « La célérité seule avait assuré le succès de son entreprise; des retards la rendraient téméraire. Une erreur, qui ne pouvait être de longue durée, avait en quelque sorte paralysé Annibal. Il n'avait encore ni attaqué son camp laissé sans chef, ni marché à sa poursuite. Avant qu'il se fût mis en mouvement, l'on pouvait détruire l'armée d'Asdrubal, et retourner dans l'Apulie. Donner par des délais du temps à l'ennemi, c'était livrer le camp à Annibal, lui ouvrir le chemin de la Gaule, de telle sorte qu'il irait rejoindre Asdrubal à loisir et où bon lui semblerait : il fallait donner à l'instant le signal du combat, sortir en bataille, et profiter de l'erreur des ennemis absents et présents, dont les uns ignoraient qu'ils avaient affaire à une poignée d'hommes, les autres à une armée plus forte et plus nombreuse. » Au sortir du

lætitia hospitaliter excipiuntur. Postero die, consilium habitum, cui et L. Porcius Licinus prætor adfuit. Castra juncta consulum castris habebat; et ante adventum eorum, per loca alta ducendo exercitum, quum modo insideret angustos saltus ut transitum clauderet, modo ab latere aut ab tergo carperet agmen, ludificatus hostem omnibus artibus belli fuerat; is tum in consilio aderat. Multorum eo inclinant sententiæ, ut, dum fessum via ac vigiliis reficeret militem Nero, simul et ad noscendum hostem paucos sibi sumeret dies, tempus pugnae differretur. Nero non suadere modo, sed summa ope orare institit, « ne consilium sum, quod tutum celeritas fecisset, temerarium morando facerent; errore (qui non diuturnus futurus esset) velut torpentem Annibalem, nec castra sua sine duce relicta aggredi, nec ad sequendum se iter intendisse; antequam se moveat, deleri exercitum Asdrubalis posse, redireque in Apuliam; qui prolatando spatium hosti det, eum et illa castra prodere Annibali, et aperire in Galliam iter, ut per otium ubi velit Asdrubali conjungatur; extemplo signum dandum, et exeundum in aciem; abutendumque errore hostium absentium præsentiumque, dum neque illi sciant cum paucioribus,

conseil, le signal du combat est donné, et aussitôt l'armée s'avance en ligne.

XLVII. Déjà les Carthaginois se tenaient rangés devant leur camp, lorsqu'un incident vint retarder l'action : Asdrubal, qui s'était avancé jusqu'aux enseignes avec quelques cavaliers, remarqua chez l'ennemi de vieux boucliers qu'il n'avait pas encore vus et des chevaux plus fatigués que d'ordinaire ; il lui sembla même apercevoir une augmentation de nombre. Soupçonnant la vérité, il fait sonner la retraite, et envoie sur les rives du fleuve, où les deux armées allaient puiser de l'eau, pour tâcher de faire quelques prisonniers et pour voir s'il n'y avait pas des soldats plus hâlés que les autres, comme il arrive après une marche récente. Il ordonne à d'autres émissaires de faire de loin le tour du camp, d'examiner si l'enceinte en est agrandie, et d'écouter attentivement si la trompette sonne une ou deux fois. Comme l'étendue des retranchements était toujours la même, ces rapports ne pouvaient le tirer d'incertitude. Il y avait deux camps comme avant l'arrivée de Néron, celui de M. Livius et celui de L. Porcius, mais point de tentes nouvelles, point de développement extraordinaire. Une chose frappa ce vieux capitaine accoutumé à faire la guerre aux Romains, c'est que la trompette, au dire des espions, sonna une fois dans le camp du préteur, et deux fois dans celui des consuls : il pensa « que sans doute les deux consuls étaient réunis. » Mais comment l'un des deux avait-il pu s'éloigner d'Annibal ? Voilà le souci qui l'agitait. En

nec hi cum pluribus et validioribus rem esse. » Concilio dimisso, signum pugnæ proponitur, confestimque in aciem procedunt.

XLVII. Jam hostes ante castra instructi stabant; moram pugnæ attulit, quod Asdrubal, proventus ante signa cum paucis equitibus, scuta vetera hostium notavit, quæ ante non viderat, et strigosiores equos; multitudo quoque major solita visa est. Suspiciatus enim id quod erat, receptui propere cecinit, ac misit ad flumen unde aquabantur, ubi et excipi aliqui possent, et notari oculis, si qui forte adustioris coloris, ut ex recenti via, essent; simul circumvehi procul castra jubet, specularique num auctum aliqua parte sit vallum, et ut attendant semel bisne signum canat in castris. Ea quum ordine omnia relata essent, castra nihil aucta errore faciebant. Bina erant, sicut ante adventum consulis alterius fuerant: una M. Livii, altera L. Porcii: neutris quidquam, quo latius tenderetur, ad munimenta adjectum. Illud veterem ducem assuetumque romano hosti movit, quod semel in prætoriiis castris signum, bis in consularibus referebant cecinisse: « duos profecto consules esse; » et quonam modo alter ab Annibale abcessisset, cura angebat. Minime id, quod

effet, comment soupçonner la réalité, penser qu'Annibal avait pu se laisser abuser au point d'ignorer une démarche de cette importance et le lieu où se trouvaient le chef et l'armée dont le camp était voisin de son camp? Assurément il avait essuyé quelque rude échec, puisqu'il n'avait pas osé poursuivre le consul. Asdrubal craignait bien d'être venu trop tard pour réparer un malheur irréparable; déjà les Romains allaient avoir en Italie la même fortune qu'en Espagne. Quelquefois il se persuadait que ses lettres n'étaient point parvenues à son frère, que Néron les avait interceptées, et était accouru pour l'écraser. Troublé de ces idées sinistres, il fait éteindre les feux, et, à la première veille, il ordonne à ses troupes de plier bagages sans bruit et de lever le camp. Dans le désordre d'une retraite nocturne, les guides, mal surveillés, parviennent à s'enfuir: l'un reste en arrière dans une retraite qu'il s'est ménagée d'avance; l'autre passe le Métaure au moyen des gués qu'il connaît. Ainsi l'armée erre sans guides au milieu des campagnes. Plusieurs soldats, harassés de fatigue et de veilles, se couchent çà et là le long des chemins, et abandonnent leurs drapeaux dispersés. Asdrubal, en attendant que le jour vienne éclairer sa route, ordonne à son armée de remonter le Métaure, dont les détours et les sinuosités égarent ses pas, sans lui procurer beaucoup d'avance; il s'apprête toujours à effectuer son passage, dès qu'au matin il découvrira un endroit propice; mais comme le fleuve, à mesure qu'il s'éloigne de la mer, se trouve resserré entre des rives plus élevées,

erat, suspicari poterat, tantæ rei frustratione Annibalem elusum, ut, ubi dux, ubi exercitus esset, cum quo castra collata haberet, ignoraret: profecto haud mediocri clade absterritum insequi non ausum; magnopere vereri, ne perditis rebus serum ipse auxilium venisset, Romanisque eadem jam fortuna in Italia quæ in Hispania esset; interdum, litteras suas ad eum non pervenisse, credere, interceptisque iis consulem ad sese opprimendum accelerasse. His anxius curis, extinctis ignibus, vigilia prima, dato signo ut taciti vasa colligerent, signa ferri jussit. In trepidatione et nocturno tumultu duces parum intente asservati, alter in destinatis jam ante animo latebris subsedit, alter per vada nota Metaurum flumem tranavit: ita desertum a ducibus agmen primo per agros palatur; fessique aliquot somno ac vigiliis sternunt corpora passim, atque infrequentia relinquunt signa. Asdrubal, dum lux viam ostenderet, ripa fluminis signa ferri jubet; et per tortuosi amnis sinus flexusque errorem volvens haud multum processit, ubi prima lux transitum opportunum ostendisset, transiturus; sed quum, quantum mare abscedebat, tanto altiori-

Asdrubal, qui perd une partie du jour à chercher des gués, donne aux Romains le temps de l'atteindre.

XLVIII. Néron arrive d'abord avec toute la cavalerie; Porcius le suit de près avec les troupes légères : ils chargent et harcèlent tous deux à la fois l'ennemi déjà fatigué. Tandis qu'Asdrubal, renonçant à une retraite qui ressemblait à une fuite, essaie de se retrancher sur une hauteur qui dominait le fleuve, Livius survient avec son infanterie, marchant en bon ordre, en armes, et disposé à combattre à l'instant même. Dès que les trois corps d'armée furent réunis, les soldats se rangent en bataille; Néron commande l'aile droite, Livius la gauche, et le préteur le centre. Asdrubal renonce au dessein de se retrancher, et, voyant qu'il ne peut éviter le combat, il fait avancer les éléphants devant le front de l'armée, met les Gaulois à l'aile gauche pour les opposer à Néron, comptant moins sur leur courage que sur la crainte qu'ils inspiraient aux Romains : il prend lui-même le commandement de l'aile droite, pour combattre Livius avec les Espagnols, vieux soldats qui avaient toute sa confiance. Les Liguriens sont placés au centre après les éléphants; la ligne de bataille présentait plus d'étendue que de profondeur. Les Gaulois étaient couverts par une colline qui s'avancait. La partie de l'avant-garde formée par les Espagnols engage l'action avec l'aile gauche des Romains, dont la droite restait immobile; car la colline qui protégeait l'ennemi ne lui permettait d'attaquer

bus coercentibus amnem ripis, non inveniret vada, diem terendo spatium dedit ad insequendum sese hosti.

XLVIII. Nero primum cum omni equitatu advenit; Porcius deinde adsecutus cum levi armatura. Qui quum fessum agmen carperent ab omni parte incurseruntque, et jam, omisso itinere, quod fugæ simile erat, castra metari Pœnus in tumultu super fluminis ripam vellet, advenit Livius peditum omnibus copiis, non itineris modo, sed ad conserendum extemplo prælium instructis armatisque. Sed ubi omnes copias conjunxerunt directaque acies est, Claudius dextro in cornu, Livius ab sinistro pugnam instruit : media acies prætori tuenda datur. Asdrubal, ommissa munitione castrorum, postquam pugnandum vidit, in prima acie ante signa elephantos collocat; circa eos lævo in cornu adversus Claudium Gallos opponit, haud tantum eis fidens quantum ab hoste timeri eos credebat : ipse dextrum cornu adversus M. Livium sibi atque Hispanis (et ibi maxime in vetere milite spem habebat) sumpsit. Ligures in medio post elephantos positi; sed longior quam latior acies erat. Gallos prominens collis tegebat. Ea frons quam Hispani tenebant cum sinistro Romanorum cornu concurrat; dextra omnis acies extra prælium eminens cessabat; collis

ni de front ni en flanc. Entre Livius et Asdrubal se livrait la lutte la plus acharnée, et de part et d'autre se faisait un horrible carnage. Là, les chefs commandaient en personne; là se trouvait la plus grande partie de l'infanterie et de la cavalerie romaine; là combattaient les Espagnols, soldats aguerris et accoutumés à tenir tête aux Romains, les Liguriens, nation endurcie aux fatigues de la guerre; là enfin étaient les éléphants: leur choc impétueux jetà d'abord le désordre dans les premiers rangs, et déjà même les avait fait plier; ensuite, lorsque le combat et les cris furent plus animés, il devint impossible de gouverner ces animaux: ils erraient entre les deux armées, sans reconnaître à laquelle ils appartenaient, comme des vaisseaux qui flottent sans gouvernail. « Eh! pourquoi donc, crie Claudius à ses soldats, avons-nous fait une marche forcée et parcouru une si longue route? » Après d'inutiles efforts pour franchir la colline qui le séparait des Gaulois, voyant que par là il ne pourrait arriver jusqu'à eux, il détache quelques cohortes de l'aile droite, qu'il prévoit devoir prendre peu de part à l'engagement, tourne la ligne, et se précipite sur le flanc gauche de l'ennemi, avant que les Carthaginois et les Romains même s'en soient aperçus; son mouvement fut si rapide, qu'après avoir paru sur le flanc, il attaqua presque aussitôt sur les derrières. Ainsi, de tous côtés, de front, en flancs, en queue, on massacre Espagnols et Liguriens; et déjà le carnage avait atteint les Gaulois: ils opposèrent beaucoup moins de résistance; car la plupart étaient

oppositus arcebat, ne aut a fronte aut ab latere aggredierentur. Inter Livium Asdrubalemque ingens contractum certamen erat, atroxque cædes utrimque edebatur; ibi duces ambo, ibi pars major peditum equitumque romanorum; ibi Hispani, vetus miles peritusque romanæ pugnæ, et Ligures, durum in armis genus; eodem versi elephantî, qui primo impetu turbaverant antesignanos, et jam signa moverant loco: deinde crescente certamine et clamore, in-potentius jam regi, et inter duas acies versari, velut incerti quorum essent, hand dissimiliter navibus sine gubernaculo vagis. Claudius, « quid ergo præcipiti cursu tam longum iter emensi sumus? » clamitans militibus, quum in adversum collem frustra signa erigere conatus esset, postquam ea regione penetrari ad hostem non videbat posse, cohortes aliquot subductas e dextro cornu, ubi stationem magis segnem quam pugnam futuram cernebat, post aciem circumducit; et, non hostibus modo, sed etiam suis inopinantibus, in sinistrum hostium latus incurrit: tantaque celeritas fuit, ut, quum ostendissent se ab latere, mox in terga jam pugnarent. Ita ex omnibus partibus, ab fronte, ab latere, ab tergo, trucidantur Hispani Liguresque; et ad Gallos jam cædes

loin de leurs drapeaux, après avoir passé la nuit couchés çà et là à-travers champs, et ceux qui étaient dans la mêlée, accablés de lassitude et de sommeil, corps mous et incapables de supporter les fatigues, pouvaient à peine soutenir leurs armes sur leurs épaules; et comme le soleil était alors dans toute sa force, haletants de soif et de chaleur, ils se laissaient prendre ou égorger sans se défendre.

XLIX. Il y eut plus d'éléphants tués par leurs conducteurs mêmes que par l'ennemi : armés d'un ciseau et d'un maillet, dès qu'ils voyaient ces animaux entrer en fureur et se ruer sur les rangs carthaginois, ils leur enfonçaient de toutes leurs forces le ciseau entre les deux oreilles, à l'endroit où le cou se joint à la tête. C'était là le moyen le plus prompt qu'on avait trouvé pour abattre ces masses énormes, lorsqu'il n'y avait plus possibilité de les diriger; Asdrubal en était l'inventeur : déjà célèbre par tant d'autres combats, il se distingua particulièrement dans celui-ci. Il soutint l'action par ses discours, par son exemple ses soldats, qui refusaient de combattre, épuisés de fatigue, réduits au désespoir; en mêlant les prières aux reproches, il sut les ranimer; il arrêta les fuyards, il rétablit le combat sur plusieurs points. Voyant enfin la victoire se déclarer pour l'ennemi, il ne voulut pas survivre à cette foule de guerriers qui l'avaient suivi sur le bruit de son nom; il poussa son coursier au milieu d'une cohorte romaine, et là, digne fils d'Amilcar, digne frère d'Anni-

pervenerat. Ibi minimum certaminis fuit; nam et pars magna ab signis aberant, nocte dilapsi, stratique somno passim per agros; et qui aderant, itinere ac vigiliis fessi, intolerantissima laboris corpora, vix arma humeris gestabant. Et jam diei medium erat, sitisque et calor hiantes cædendos capiendosque affatim præbebat.

XLIX. Elephanti plures ab ipsis rectoribus quam ab hoste interfecti; fabrilis scalprum cum malleo habebant: id, ubi sævire belluæ ac ruere in suos cœperant, magister inter aures positum, ipso in articulo, quo jungitur caput, cervix, quanto maximo poterat ictu, adigebat: ea celerrima via mortis in tantæ molis bellua inventa erat, ubi regendi spem vicissent; primusque id Asdrubal instituerat, dux quum sæpe alias memorabilis, tum illa præcipue pugna. Ille pugnantes hortando, pariterque obeundo pericula, sustinuit; ille fessos abnuentesque tædio et labore, nunc precando, nunc castigando, accendit; ille fugientes revocavit, omissamque pugnam aliquot locis restituit; postremo, quum haud dubie fortuna hostium esset, ne superesset tanto exercitui suum nomen secuto, concitato equo se in cohortem romanam immisit. Ibi, ut patre Amilcare et Annibale fratre dignum erat, pugnans cecidit. Nun-

bal., il périt les armes à la main. Jamais dans cette guerre journée ne fut plus sanglante pour l'ennemi; elle dut paraître une représaille du désastre de Cannes, soit par la mort du chef, soit par la destruction de l'armée. Il y eut cinquante-six mille hommes de tués du côté des Carthaginois, cinq mille quatre cents faits prisonniers; le butin fut immense en tout genre, mais aussi en or et en argent. On reprit plus de trois mille citoyens romains qui étaient captifs: ainsi fut compensée la perte qu'on éprouva dans cette même affaire; car la victoire fut sanglante: les Romains perdirent environ huit mille hommes, citoyens et alliés. Les vainqueurs étaient si rassasiés de sang et de carnage, que le lendemain, comme on vint dire à Livius qu'un corps de Gaulois cisalpins et de Liguriens, absents le jour du combat ou échappés au massacre, fuyaient sans chef, sans drapeaux, sans ordre, sans discipline, et qu'un escadron suffirait pour les écraser tous, il répondit: « Laissons vivre quelques ennemis, pour qu'ils fassent connaître et leur défaite et notre valeur. »

L. Néron, dans la nuit même qui suivit le combat, se remit en route, et, marchant plus rapidement encore qu'il ne l'avait fait pour venir, il arriva le sixième jour à son camp près d'Annibal. La foule ne se pressa pas tant sur son passage, parce qu'il ne s'était fait précéder d'aucun courrier; mais les transports de joie étaient tels qu'ils allaient jusqu'au délire pour célébrer son retour. Il est impossible de rendre, d'exprimer dans quelle

quam eo bello una acie tantum hostium interfectum est, redditaque æqua kannensi clades, vel ducis vel exercitus interitu, videbatur. Quinquaginta sex millia hostium occisa; capta quinque millia et quadringenti præda alia magna tum omnis generis, tum auri etiam argentique. Civium etiam romanorum, qui capti apud hostes erant, supra tria millia capitum recepta; id solatii fuit pro amissis eo prælio militibus. Nam haudquaquam incruenta victoria fuit: octo ferme millia Romanorum sociumque occisa. Adeo-
 • que etiam viatores sanguinis cædisque ceperat satietas, ut postero die, quum esset nunciatum Livio consuli Gallos cisalpinos Liguresque, qui aut prælio non adfuissent, aut inter cædem effugissent, uno agmine abire sine certo duce, sine signis, sine ordine ullo aut imperio, posse, si una equitum ala mittatur, omnes deleri: « Supersint, inquit, aliqui nuncii et hostium cladis et nostræ virtutis. »

L. Nero ea nocte quæ secuta est pugnam, citatiore quam inde venerat agmine, die sexto ad stativa sua atque ad hostem pervenit. Iter ejus frequentia minore, quia nemo præcesserat nuncius, lætitia vero tanta, vix ut compotes mentium præ gaudio essent, celebratum est. Nam Romæ neuterq;

attente inquiète à Rome on avait attendu l'événement, et avec quelle allégresse on apprit le succès. Dès le jour où la renommée avait publié le départ de Claudius, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, les sénateurs ne quittèrent point la Curie et les magistrats, ni le peuple le Forum. Les dames romaines, qui n'avaient d'autres armes que les prières et les supplications, se répandaient dans les temples et fatiguaient les immortels de leurs vœux empressés. Rome flottait ainsi entre la crainte et l'espérance, lorsqu'un bruit vague se répand que deux cavaliers de Narnia venaient d'arriver du champ de bataille au camp placé à l'entrée de l'Ombrie, et qu'ils annonçaient la défaite des Carthaginois. Cette nouvelle frappa d'abord les oreilles plutôt que les esprits ; elle était trop importante, trop heureuse pour qu'on pût en concevoir l'idée, pour qu'on osât y ajouter foi. La rapidité même avec laquelle elle était venue la rendait suspecte : deux jours seulement, disait-on, s'étaient écoulés depuis la bataille. Ensuite une lettre de L. Manlius Acidinus, qui commandait le camp d'Ombrie, confirme l'arrivée et le rapport des cavaliers narniens. Ces dépêches, portées à travers le Forum jusqu'au tribunal du préteur, sont aussitôt adressées au palais du sénat : mais les flots tumultueux du peuple se précipitaient avec tant d'impétuosité aux portes de la curie que le courrier ne pouvait les traverser ; chacun l'arrête, chacun demande à grands cris que la lettre soit lue dans la tribune aux harangues avant de l'être dans le sénat ; enfin les magistrats parviennent

animi habitus satis dici enarrarique potest, nec quo incerta expectatione eventus civitas fuerat, nec quo victoriae famam accepit. Nunquam per omnes dies, ex quo Claudium consulem profectum fama attulit, ab orto sole ad occidentem, aut senator quisquam a curia atque ab magistratibus abscessit, aut populus e Foro. Matronæ, quia nihil in ipsis opis erat, in preces obtestationesque versæ, per omnia delubra vagæ suppliciiis votisque fatigare deos ; tam sollicitæ ac suspensæ civitati fama incerta primo accidit, duos narnienses equites in castra quæ in faucibus Umbriæ opposita erant, venisse ex prælio, nunciantes cæsohostes. Et primo magis auribus quam animis id acceptum erat, ut majus lætiusque quam quod mente capere aut satis credere possent ; et ipsa celeritas fidem impediabat, quod biduo ante pugnatum dicebatur. Litteræ deinde ab L. Manlio Acidino missæ ex castris afferuntur de narniensium equitum adventu. Eæ litteræ, per Forum ad tribunal prætoris latæ, senatum curia exciverunt ; tantoque certamine ac tumultu populi ad fores curiæ concursum est, ut adire nuncius non posset, trahereturque a percunctantibus vociferantibusque, ut in rostris priusquam in senatu litteræ recitarentur ; tandem sub-

à écarter, à contenir la multitude; et la joie, en se communiquant, vient satisfaire l'impatience publique. La lettre fut lue d'abord dans le sénat, puis dans l'assemblée du peuple, et, selon la diversité des caractères, les uns se réjouissaient comme si le fait était certain, les autres attendaient pour y croire qu'ils eussent entendu les députés ou les lettres des consuls.

LI. Bientôt on apprend que les députés eux-mêmes approchent de la ville. Vieillards et jeunes gens courent à leur rencontre; chacun veut les voir, les entendre, se pénétrer le premier d'une si douce joie. Depuis Rome jusqu'au pont Mulvius, la foule allait toujours croissant. Les députés (c'étaient L. Véturius Philon, P. Licinius Varus et Q. Cécilius Métellus) arrivèrent au Forum, entourés d'une multitude de citoyens de toute condition, qui les questionnaient, eux ou les gens de leur suite, sur ce qui s'était passé; et chacun, à mesure qu'il entendait dire que le général et l'armée ennemie avaient été taillés en pièces, que les légions romaines étaient conservées à la patrie, les consuls vivans, se hâtaient de faire part aux autres du bonheur qu'il ressentait. Les députés parvinrent avec peine jusqu'au sénat; il fut plus difficile encore d'écarter la foule, qui se mêlait avec les sénateurs. Enfin la lettre, lue d'abord dans le sénat, fut portée ensuite dans l'assemblée du peuple, où L. Véturius, après en avoir recommencé la lecture, entra dans des détails plus circonstanciés: son récit fut couvert d'applaudissemens unanimes et suivi des cris de joie de toute l'assemblée, qui ne pouvait

moti et coerciti a magistratibus dispensarique lætitia inter impotentes ejus animos potuit. In senatu primum, deinde in concione litteræ recitatæ sunt: et, pro cujusque ingenio, aliis jam certum gaudium, aliis nulla ante futura fides erat quam legatos consulumve litteras audissent.

LI. Ipsos deinde appropinquare legatos allatum est; tum enimvero omnes currere obvii, primus quisque oculis auribusque haurire tantum gaudium cupientes; ad Mulvium usque pontem continens agmen pervenit. Legati (erant L. Veturius Philo, P. Licinius Varus, Q. Cæcilius Metellus) circumfusi omnis generis hominum frequentia in Forum pervenerunt quum alii ipsos, alii comites eorum, quæ acta essent, percunctarentur, et ut quisque audierat, exercitum hostium imperatoremque occisum, legiones romanas incolumes, salvos consules esse, extemplo aliis porro impertiebant gaudium suum. Quum ægè in curiam perventum esset, multo ægrius submota turba, ne patribus misceretur, litteræ in senatu recitatæ sunt; inde producti in concionem legati. L. Veturius, litteris recitatis, ipse planius omnia quæ acta erant exposuit, cum ingenti assensu, postremo etiam clamore universæ concionis, quum vix gau-

plus contenir ses transports. Ensuite les uns courent dans les temples pour rendre grâces aux dieux, les autres dans leurs maisons, pour porter à leurs femmes et à leurs enfants une si heureuse nouvelle. Le sénat, en reconnaissance de ce que les consuls M. Livius et C. Claudius avaient, en conservant les légions, anéanti le chef et l'armée carthaginoise, décréta des prières publiques pendant trois jours : cette cérémonie, indiquée dans l'assemblée du peuple par le préteur C. Hostilius, attira un grand concours d'hommes et de femmes. Tous les temples, pendant les trois jours, furent également remplis ; les dames romaines, parées des larges vêtements de fête et suivies de leurs enfants, offraient aux dieux immortels des actions de grâces, comme si la guerre eût été terminée et que l'avenir fût sans sujet de crainte. Cette victoire eut pour Rome une heureuse influence ; et comme au sein de la paix, l'on osa dès lors rétablir le cours des affaires, telles que contrats, ventes, achats, emprunts et paiemens. Le consul C. Claudius, de retour dans son camp, fit jeter devant les retranchemens ennemis la tête d'Asdrubal, qu'il avait eu soin de conserver et d'apporter, exposa aux regards des Carthaginois les prisonniers africains chargés de fers ; il en mit même deux en liberté et les envoya auprès d'Annibal, avec ordre de lui faire part de tout ce qui avait eu lieu. Annibal, frappé des deux coups terribles, qui accablaient à la fois sa patrie et sa famille, s'écria, dit-on, « qu'il reconnaissait la fortune de Carthage. » Ensuite il leva le camp pour

dium animis caperent. Discursum inde ab aliis circa templa deum, ut grates agerent ; ab aliis domos, ut conjugibus liberisque tam lætum nuncium imperitarent. Senatus, quod M. Livius et C. Claudius consules, incolumi exercitu, ducem hostium legionesque occidissent, supplicationem in triduum decrevit ; eam supplicationem C. Hostilius prætor pro concione edixit, celebrataque a viris feminisque est. Omnia templa per totum triduum æqualem turbam habuere, quum matronæ amplissima veste cum liberis, perinde ac si debellatum foret, omni solutæ metu, deis immortalibus grates agerent. Statum quoque civitatis ea victoria movit ; ut jam inde, haud secus quam in pace, res inter se contrahere, vendendo, emendo, mutuum dando, argentum creditum solvendo auderent. C. Claudius consul, quum in castra redisset, caput Asdrubalis, quod servatum cum cura attulerat, projici ante hostium stationes, captivosque Afros vinctos, ut erant, ostendi, duos etiam ex iis solutos ire ad Annibalem, et expromere quæ acta essent jussit. Annibal, tanto simul publico familiarique ictus luctu, « agnoscere se fortunam Carthaginis, » fertur dixisse ; castrisque inde motis, ut omnia auxilia, quæ diffusa latius tueri non

concentrer toutes ses troupes auxiliaires, qu'il ne pouvait plus sans péril tenir dispersées çà et là, à l'extrémité de l'Italie, dans le pays des Bruttians : il ordonna à tous les Métapontins et aux peuples de la Lucanie soumis à sa domination, d'abandonner leur pays, et il les emmena sur le territoire du Bruttium.

poterat, in extremum Italiæ angulum Bruttios contraheret, et Metapontinos, civitatem universam, excitos sedibus suis, et Lucanorum, qui suæ ditionis erant, in bruttium agrum traduxit.

NOTES

SUR LE LIVRE XXVII.

CHAP. XVI. *Laissons, dit-il (Fabius), aux Tarentins leurs dieux irrités.* Fabius craint d'enlever les statues de Tarente; il n'imité pas l'exemple donné par Marcellus, au siège de Syracuse : nous verrons Mummius, au siège de Corinthe, faire transporter à Rome, sur des charriots, les chefs-d'œuvre des arts, qu'il ne connaissait pas. L'austère vertu de Fabius et de Caton peut blâmer ce luxe de statues et de tableaux; mais n'était-ce pas pour l'ancienne Rome le prélude de cette gloire dont Rome moderne devait augmenter l'éclat par les créations du génie de ses Raphaël, de ses Michel-Ange, et de tant d'autres artistes immortels?

CHAP. XIX. *Il (Scipion) fait appeler le jeune captif et lui demande « s'il voudrait retourner auprès de Masinissa? »* Il y a quelque chose de noble dans la manière dont Scipion rend la liberté au jeune Masiniva. Le style de Tite-Live est simple et touchant comme l'action de son héros. Scipion intéresse plus que les autres généraux romains, parce qu'il signale presque toutes ses victoires par quelque trait de clémence et de générosité, vertus bien rares alors chez le peuple-roi.

LIVRE XXVIII.

SOMMAIRE.

Succès obtenus sur les Carthaginois par Silanus, lieutenant de Scipion, et par L. Scipion, frère de Cornélius; victoires du proconsul Sulpicius et d'Attale, roi d'Asie, en faveur des Étoliens, sur Philippe, roi de Macédoine. Triomphe décerné aux consuls M. Livius et Claudius Néron : Livius y paraît porté sur un quadrigé, parce que la bataille avait été gagnée dans sa province; Néron, qui avait quitté la sienne pour venir au secours de son collègue, le suit à cheval, et cet appareil modeste tourne à sa gloire et lui attire plus de respects; car il avait contribué plus que son collègue à la victoire. Le feu s'éteint dans le temple de Vesta, par la négligence d'une prêtresse, qui est punie du fouet. P. Scipion chasse de l'Espagne les Carthaginois, la quatorzième année de la seconde guerre punique, cinq ans après son arrivée dans ce pays; après cette expulsion totale, qui termine la guerre, il fait rentrer l'Espagne sous la domination de Rome; puis il s'embarque à Tarragone, vient en Afrique avec deux vaisseaux, et fait alliance avec Syphax, roi de Numidie. Il trouve à cette cour, Asdrubal, fils de Gisgon, et s'assied à table sur le même lit que lui. Il donne à Carthagène, en l'honneur de son père et de son oncle, le spectacle d'un combat, où sont admis, au lieu de gladiateurs, des antagonistes distingués qui se présentent, ou pour lui rendre hommage, ou pour répondre à des provocations : deux princes s'y disputent, l'épée à la main, le royaume de leur père. Siège d'As-

LIBER XXVIII.

EPITOME.

Res in Hispania prospere gestæ a Silano, Scipionis legato, et ab L. Scipione fratre adversus Pœnos a Sulpicio proconsule et ab Attalo, rege Asiæ, adversus Philippum, regem Macedonum, pro Ætolis, referuntur. Quum M. Livio et Claudio Neroni consulibus triumphus decretus esset, Livius, qui in provincia sua rem gesserat, quadrigis invecatus est, Nero, qui in collegæ provinciam, ut victoriam ejus adjuvaret, venerat, equo est secutus, et in hoc habitu plus gloriæ reverentiæque habuit : nam et plus in bello quam collega fecerat. Ignis in æde Vestæ negligentia virginis, quæ non custodierat, extinctus est : virgo cæsa est flagro. P. Scipio in Hispania cum Pœnis debellavit, quarto decimo anno ejus belli, quinto post anno quam ierat, exclusisque in totum possessione ejus hostibus, Hispaniam recepit; et a Tarracone in Africam ad Syphacem, regem Numidarum, duobus navigiis transvectus, fœdus junxit : Asdrubal Gisgonis ibi cum eo in eodem lecto accubuit. Munus gladiatorium in honorem patris patriuæ Carthagini novæ edidit, non ex gladiatoribus, sed ex iis qui aut in honorem ducis, aut ex provocatione in certamen descendebant : in quo reguli fratres de regno ferro contenderunt. Quum Astapa urbs ab Romanis oppugnaretur, oppidani

tapa : les habitants égorgent sur un bûcher leurs enfants et leurs femmes, et s'y précipitent eux-mêmes. Scipion tombe dangereusement malade ; une sédition s'élève dans une partie de son armée ; le général se rétablit, apaise la révolte, et soumet les peuples rebelles de l'Espagne. Il lie amitié avec Masinissa, roi des Numides, qui lui promet des secours, s'il veut se rendre en Afrique ; il fait un traité avec les habitants de Cadix, après le départ de Magon, qui reçoit de Carthage l'ordre de marcher contre l'Italie. De retour à Rome, il est nommé consul, demande l'Afrique pour province, et, malgré l'opposition de Q. Fabius Maximus, obtient la Sicile, avec l'autorisation de passer en Afrique, s'il juge que l'intérêt de l'Etat l'exige. Magon, fils d'Amilcar, quitte l'île de Minorque, où il avait passé l'hiver, et se dirige sur l'Italie.

I. Le passage d'Asdrubal, en faisant pencher sur l'Italie tout le poids de la guerre, semblait avoir soulagé l'Espagne, lorsque la guerre se ralluma tout à coup, dans cette contrée, non moins terrible que précédemment. Telle était alors en ce pays la position respective des Romains et des Carthaginois : Asdrubal, fils de Gisgon, s'était retiré jusqu'à l'Océan et près de Cadix ; les côtes de notre mer et presque toute la partie orientale de la province étaient occupées par Scipion et soumises à la domination romaine. Un nouveau général, Hannon, successeur d'Asdrubal, de la famille Barcine, venu d'Afrique avec une nouvelle armée, fit sa jonction avec Magon, entra dans la Celtibérie, région située entre les deux mers, et s'y vit bientôt à la tête de forces considérables. Scipion détacha contre lui M. Silanus avec

liberos et conjuges rogo extracto occiderunt et se insuper præcipitaverunt. Ipse Scipio, dum gravi morbo implicitus est, seditionem, in parte exercitus motam, confirmatus discussit, rebellantesque Hispaniæ populos coegit in deditonem venire ; et, amicitia facta cum Masinissa, rege Numidarum, qui illi auxilium, si in Africam trajecisset, pollicebatur, cum Gaditanis quoque, post discessum inde Magonis, cui ex Carthagine scriptum erat ut in Italiam trajiceret, Romam reversus, consulque creatus. Africam provinciam petenti, contradicente Q. Fabio Maximo, Sicilia data est ; permissumque, in Africam trajiceret, si ex republica esse censeret. Mago, Amilcaris filius, a minore Baleari insula, ubi hiemarat, in Italiam trajecit.

I. Quum transitu Asdrubalis¹ quantum in Italiam declinaverat belli tantum levatæ Hispaniæ viderentur, renatum ibi subito par priori bellum est. Hispanias ea tempestate sic habebant Romani Pœnique : Asdrubal, Gisgonis filius, ad Oceanum penitus Gadesque concesserat ; nostri maris ora omnique ferme Hispania, qua in orientem vergit, Scipionis ac romanæ ditionis erat. Novus imperator Hanno, in locum Barcini Asdrubalis novo cum exercitu ex Africa transgressus, Magonique junctus, quum in Celtiberia, quæ media inter duo maria est, brevi magnum hominum numerum armasset, Scipio adversus eum M. Silanum cum decem haud plus millibus militum, equitibus quingentis,

¹ U. C. 545. A. C. 207.

dix mille fantassins et cinq cents cavaliers. Silanus marchait à grandes journées ; quoique retardé par la difficulté des chemins, par les défilés et par les bois nombreux qui se trouvent dans ces parages, il devança les courriers du pays et jusqu'au bruit de son arrivée ; ensuite, guidé par des transfuges celtibériens, il se trouva près de l'ennemi. Il apprit des mêmes déserteurs, lorsqu'il n'était plus qu'à dix milles environ de ses adversaires, qu'il y avait deux camps dans le voisinage de la route qu'il devait traverser, l'un sur la gauche, composé de plus de neuf mille Celtibériens, l'autre sur la droite, occupé par les Carthaginois : ceux-ci avaient des corps de garde, des vedettes, et prenaient toutes les précautions nécessaires contre une surprise. Les barbares, soldats d'un jour, sans tactique, sans discipline, s'endormaient dans la sécurité de gens qui sont dans leur pays. Ce fut de ce côté que Silanus jugea convenable de diriger sa première attaque : il ordonne aux siens d'appuyer le plus possible sur la gauche, pour ne pas être aperçus par les sentinelles carthaginoises, et, après avoir envoyé en avant des éclaireurs, il se porte rapidement vers l'ennemi.

II. Il n'en était plus qu'à trois milles, et personne ne l'avait encore aperçu. Le pays était âpre et rempli de collines toutes hérissées de broussailles. Il fait faire halte à ses soldats dans le creux d'un vallon où il ne pouvait être vu, et leur ordonne de prendre de la nourriture. Cependant ses éclaireurs reviennent et confirment le rapport des transfuges. Alors les Romains dé-

misit. Silanus, quantis maximis potuit itineribus (impediebant autem et asperitates viarum, et angustiae saltibus crebris, ut pleraque Hispaniae sunt, inclusae), tamen non solum nuntios, sed etiam famam adventus sui praegressus, ducibus indidem ex Celtiberia transfugis, ad hostem pervenit. Eisdem auctoribus comperitum est, quum decem circiter millia ab hoste abessent, bina castra circa viam qua irent esse ; laeva Celtiberos, novum exercitum, supra novem millia hominum, dextra punica tenere castra ; haec stationibus, vigiliis, omni justa militari custodia tuta et firma esse ; illa altera soluta neglectaque, ut barbarorum et tironum, et minus timentium quod in sua terra essent. Ea prius aggredienda ratus Silanus signa quam maxime ad laevam jubebat ferri, necunde ab stationibus punicis conspiceretur ; ipse, praemissis speculatoribus, citato agmine ad hostem pergit.

II. Tria millia ferme aberat, quum haud dum quisquam hostium senserat. Confragosa loca et obsiti virgultis tenebant colles. Ibi in cava valle, atque ob id occulta, considerare militem et cibum capere jubet ; interim speculatores, transfugarum dicta affirmantes, venerunt. Tum, sarcinis in medium coniectis,

posent leurs bagages dans le fond de la vallée, et marchent en armes et en bon ordre vers l'ennemi. À la distance d'un mille, ils sont aperçus par les Celtibériens, qui tout à coup s'agitent avec confusion. Aux premiers cris, au premier tumulte, Magon accourt de l'autre camp à bride abattue. Parmi les Celtibériens se trouvaient quatre mille hommes armés de boucliers, et deux cents cavaliers : il place en tête cette espèce de légion, l'élite de ses forces, et au corps de réserve tout le reste, qui consistait en troupes légères. Au moment où ils sortent de leur camp dans cet ordre de bataille, les Romains lancent sur eux leurs javelots : les Espagnols se baissent pour les éviter, puis se relèvent pour lancer leurs traits. Les Romains les reçoivent en serrant les rangs, selon leur coutume, et en pressant les boucliers contre les boucliers. Ensuite on se joint corps à corps, et le combat commence à l'épée. Mais l'âpreté du terrain rendait inutile l'agilité des Celtibériens, habitués à courir rapidement d'un lieu à un autre, et elle n'était pas défavorable aux Romains, accoutumés à combattre de pied ferme : seulement l'inégalité du sol et les buissons qui se rencontraient çà et là rompaient leurs rangs, et les forçaient de lutter un à un, ou deux à deux, comme si on les eût appariés; mais l'obstacle qui s'opposait à la fuite des ennemis les présentait au glaive des Romains comme des victimes enchaînées. Aussi, presque tous les Celtibériens armés de boucliers ayant été tués, les troupes légères et les Carthaginois, qui, du second camp, étaient accourus au secours du premier, furent

arma Romani capiunt acieque justa in pugna vadunt. Mille passuum aberant, quum ab hoste conspecti sunt, trepidarique repente cœptum; et Mago ex castris citato equo ad primum clamorem et tumultum advehitur. Erant autem in celtibero exercitu quatuor millia scutorum et ducenti equites; hanc justam legionem (et id ferme roboris erat) in prima acie locat: ceteros, levem armaturam, in subsidiis posuit. Quum ita instructos educeret castris, vixdum in egressos vallo Romani pila conjecerunt. Subsident Hispani adversus emissa tela ab hoste, inde ad mittenda ipsi consurgunt; quæ quum Romani conferti, ut solent, densatis exceperissent scutis, tum pes cum pede collatus, et gladiis geri res cœpta est. Ceterum asperitas locorum et Celtiberis, quibus in prælio concursare mos est, velocitatem inutilem faciebat, et haud iniqua eadem erat Romanis stabili pugnae assuetis; nisi quod angustiae et internata virgulta ordines dirimebant, et singuli binique, velut cum paribus, conserere pugnam cogebantur. Quod ad fugam impedimento hostibus erat, id ad caedem eos, velut victos, præbebat. Et jam ferme omnibus scutatis Celtiberorum interfectis levis armatura et Carthaginienses, qui ex alteris castris subsidio vene-

également taillés en pièces : deux mille fantassins au plus et toute la cavalerie, après une légère résistance, prirent la fuite avec Magon. Hannon, l'autre général carthaginois, fut fait prisonnier avec ceux qui, arrivant les derniers, trouvèrent la bataille perdue. Magon, dans sa fuite, fut suivi de presque toute la cavalerie et des vieux soldats de l'infanterie ; après dix jours de marche, ils arrivèrent dans la province de Cadix, auprès d'Asdrubal. Les Celtibériens, soldats novices encore, se dispersèrent dans les forêts voisines, et regagnèrent ensuite leurs habitations. Cette victoire, remportée si à propos, étouffa une guerre naissante qui aurait pu devenir dangereuse, si les Carthaginois, après avoir soulevé les Celtibériens, avaient pu appeler aux armes les autres nations de l'Espagne. Aussi Scipion combla d'éloges Silanus, et, pour ne point laisser échapper lui-même par des délais l'occasion de terminer la guerre, il marcha vers les extrémités de l'Espagne contre Asdrubal, son dernier ennemi. L'Africain était alors campé dans la Bétique, où il contenait dans son parti les peuples de cette région, ses alliés ; mais à cette nouvelle, il leva le camp, partit avec une rapidité qui avait plutôt l'air d'une fuite que d'une retraite, et gagna les bords de l'Océan, du côté de Cadix. Alors, bien certain que, tant que son armée ne formerait qu'un seul corps, il serait toujours en butte aux attaques de l'ennemi, avant de franchir le détroit, il répartit ses soldats dans les villes, afin qu'ils fussent protégés par les remparts qu'eux-mêmes défendraient.

rant, percussi cædebantur; duo haud amplius millia peditum et equitatus omnis, vix inito prælio, cum Magone effugerunt. Hanno, alter imperator, cum eis qui postremi, jam profligato prælio, advenerant, vivus capitur. Magonem fugientem equitatus ferme omnis, et quod veterum peditum erat secuti, decimo die in gaditanam provinciam ad Asdrubalem pervenerunt. Celtiberi, novus miles, in proximas dilapsi silvas, inde domos diffugerunt. Peropportuna victoria nequaquam tantum jam conflatum bellum quanta futuri materia belli (si licuisset eis, Celtiberorum gente excita, et alios ad arma sollicitare populos) oppressa erat. Itaque, collaudato benigne Silano, Scipio spem debellandi, si nihil eam ipse cunctando moratus esset, nactus, ad id quod reliquum belli erat in ultimam Hispaniam adversus Asdrubalem pergit. Pœnus, quum castratum forte ad sociorum animos in Bætica continendos in fide haberet, signis repente sublati, fugæ magis quam itineris modo, penitus ad Oceanum et Gades ducit. Ceterum, quoad continuisset exercitum, propositum bello se fore ratus, antequam freto Gades trajiceret, exercitum omnem passim in civitates divisit, ut et muris se ipsi, et armis muros tutarentur.

III. Scipion, voyant la guerre disséminée çà et là, et certain que la nécessité de promener ses armes d'une ville à l'autre lui coûterait plus de temps que de peine, retourna sur ses pas. Toutefois, pour ne point abandonner aux ennemis cette contrée, il envoie L. Scipion, son frère, avec dix mille fantassins et mille chevaux, assiéger la ville la plus puissante du pays, appelée Oringis par les barbares. Elle était située sur les confins des Mélesses, nation espagnole, dans un territoire fertile; les habitants y exploitent même des mines d'argent. C'était la place d'armes d'Asdrubal, qui de là faisait des excursions sur les peuples de l'intérieur. Scipion vint camper à peu de distance; avant d'investir la place, il envoya vers les portes quelques-uns des siens, pour s'entendre avec les habitants et leur persuader qu'il leur serait plus avantageux d'éprouver la clémence que les armes des Romains. Comme ils rejetaient les propositions de paix, il entoure la ville d'un fossé et d'une double ligne de circonvallation, et partage son armée en trois corps, dont l'un devait toujours continuer l'attaque, pendant que les deux autres resteraient au repos. Lorsque le premier corps commença le siège, le combat fut terrible et le succès douteux; il n'était pas facile d'approcher des murailles ni d'y appliquer des échelles, à cause des traits qui pleuvaient de toutes parts; parmi ceux mêmes qui avaient dressé les échelles, les uns étaient renversés avec des fourches destinées à cet usage, les autres voyaient tomber sur leurs têtes des harpons de fer qui menaçaient de

III. Scipio, ubi animadvertit dissipatum passim bellum, et circumferre ad singulas urbes arma diutini magis, quam magni esse operis, retro vertit iter. Ne tamen hostibus eam relinqueret regionem, L. Scipionem fratrem cum decem millibus peditum et mille equitum ad oppugnandam opulentissimam in iis locis urbem (Oringin barbari appellabant), mittit. Sita in Melessum finibus est Hispanæ gentis; ager frugifer; argentum etiam incolæ fodiunt; ea arx fuit Asdrubali ad excursionses circa in mediterraneos populos faciendas. Scipio, castris prope urbem positis, priusquam circumvallaret urbem, misit ad portas, qui ex propinquo alloquio animos tentarent, suaderentque ut amicitiam potius quam vim experirentur Romanorum. Ubi nihil pacati respondebatur, fossa duplicique vallo circumdata urbe, in tres partes exercitum dividit; ut una semper pars, quietis interim duabus, oppugnaret. Prima pars quæ adorta oppugnare est, atrox sane et anceps prælium fuit: non subire, non scalas ferre ad muros præ incidentibus telis facile erat; et jam qui erexerant ad murum scalas, alii furcis ad id ipsum factis detrudebantur, in alios lupi superne ferrei injecti, ut in periculo essent ne suspensi in murum extraheren-

les enlever sur les remparts. Scipion s'aperçut bientôt que le petit nombre des assaillants rendait la lutte égale, et que déjà l'ennemi avait l'avantage parce qu'il combattait du haut de ses murailles : il réunit donc les deux corps, fait retirer le premier, et recommence l'attaque. Cette manœuvre sema tant d'effroi parmi les assiégés déjà fatigués d'un premier combat, que les habitants abandonnèrent aussitôt leurs remparts pour fuir en désordre, et que la garnison carthaginoise, dans la crainte d'une trahison, quitta ses postes pour se concentrer sur un seul point. Ensuite les assiégés, appréhendant que l'ennemi, s'il pénétrait dans la place, n'égorgeât sans distinction Espagnols et Carthaginois, ouvrirent tout à coup leurs portes et se précipitèrent en foule hors de la ville, se couvrant de leurs boucliers contre les traits qui leur seraient lancés de loin, et montrant leurs bras nus pour prouver qu'ils avaient mis bas les armes. On ne sait si la distance empêcha les Romains de distinguer cette attitude ou s'ils soupçonnèrent quelque perfidie; car ils chargèrent ces transfuges et les taillèrent en pièces comme ennemis déclarés. Les vainqueurs entrèrent par la même porte, tandis que les autres étaient brisées à coups de hache ou enfoncées par le marteau; à mesure que les cavaliers défilaient, ils couraient à toute bride s'emparer du Forum, d'après les ordres qu'ils avaient reçus. Scipion les avait fait soutenir par une troupe de triaires. Les légions se répandent dans les autres parties de la ville, sans piller, sans massacrer personne, excepté ceux qui font résistance.

quod ubi animadvertit Scipio, nimia paucitate suorum exæquatam certamen esse, et jam eo superare hostem quod ex muro pugnaret, duabus simul partibus, prima recepta, urbem est aggressus. Quæ res tantum pavoris injectis jam cum primis pugnando, ut et oppidani mœnia repentina fuga desererent, et punicum præsidium, metu ne prodita urbs esset, relictis stationibus in unum se colligeret. Timor inde oppidanos incessit, ne, si hostis urbem intrasset, sine discrimine, Pœnus an Hispanus esset, obvii passim cæderentur; itaque, patefacta repente porta, frequentes ex oppido sese ejecerunt, scuta præ se tenentes, ne tela procul conjicerentur dextras nudas ostentantes, ut gladios abjecisse appareret: id utrum parum ex intervallo sit conspectum, an dolus aliquis suspectus fuerit, incertum est. Impetus hostilis in transfugas factus, nec secus quam adversa acies cæsi. Eademque porta signa infesta in urbem illata et aliis partibus securibus dolabrisque cædebantur et refringebantur portæ, et, ut quisque intraverat eques, ad forum occupandum (ita enim præceptum erat) citato equo pergebat. Additum erat et triarium equiti præsidium; legionarii ceteras partes pervadunt; direptione et cæde obviorum,

Tous les Carthaginois furent jetés dans les fers, ainsi que trois cents habitants environ qui avaient fermé les portes aux Romains. On rendit aux autres la possession de leur patrie et tous leurs biens. Il périt au siège de cette place près de deux mille ennemis : les Romains ne perdirent pas plus de quatre-vingt-dix soldats.

IV. Cette victoire fut également agréable à ceux qui la remportèrent, au général en chef et au reste de l'armée ; il y avait une sorte d'appareil dans cette marche de guerriers qui se faisaient précéder d'une foule de captifs. P. Scipion loua son frère dans les termes les plus honorables ; il égalait la prise d'Oringis à celle de Carthagène, sa conquête. Comme l'approche de l'hiver ne lui permettait ni de faire une tentative sur Cadix, ni de poursuivre l'armée d'Asdrubal disséminée çà et là dans la province, il ramena toutes ses troupes dans l'Espagne Citérieure, mit ses légions en cantonnements pour l'hiver, chargea son frère, L. Scipion, de conduire à Rome le général ennemi, Hannon, et les autres prisonniers de distinction ; puis il retourna lui-même à Tarragone. Cette même année, la flotte romaine, sous les ordres du proconsul M. Valérius Lévinus, passa de Sicile en Afrique, dévasta les côtes jusqu'aux frontières mêmes du territoire de Carthage, et étendit ses ravages jusque sous les remparts d'Utique. Comme elle regagnait la Sicile, elle rencontra la flotte carthaginoise, forte de soixante-dix vaisseaux longs, lui prit dix-sept bâtimens, et en coula quatre à fond ; le reste fut dispersé

nisi qui armis se tuebantur, abstinerunt. Carthaginienses omnes in custodiam dati sunt, oppidanorum quoque trecenti ferme, qui clauseraut portas; ceteris traditum oppidum, suæ redditæ res. Cecidere in urbis ejus oppugnatione hostium duo millia ferme, Romanorum haud amplius nonaginta.

IV. Læta et ipsis qui rem gessere urbis ejus oppugnatio fuit, et imperatori ceteroque exercitui, et speciosum adventum suum, ingentem turbam captivorum præ se agentes, fecerunt. Scipio, collaudato fratre, quum quanto poterat verborum honore Carthagini ab se captæ captam ab eo Oringin æquasset, quia et hiems instabat, ut nec tentare Gades, nec disjectum passim per provinciam exercitum Asdrubalis consecrari posset, in Citeriorem Hispaniam omnes suas copias reduxit; dimissisque in hiberna legionibus, L. Scipione fratre Romam misso, et Hannone, hostium imperatore, ceterisque nobilibus captivis, ipse Tarraconem concessit. Eodem anno, classis romana, cum M. Valerio Levino proconsule ex Sicilia in Africam transmissa, in uticensi carthaginiensique agro late populationes fecit; extremis finibus Carthaginiensium circa ipsa mœnia Uticæ prædæ actæ sunt. Repetentibus Siciliam classis punica (septuaginta erant longæ naves) occurrit; decem et septem naves ex iis captæ sunt, quatuor

et mis en fuite. Le proconsul romain, vainqueur sur terre et sur mer, revint à Lilybée avec un butin considérable ; et les flottes ennemies étant chassées de toute la mer, de grands convois de blé furent amenés à Rome.

V. Au commencement de la campagne où ces événements eurent lieu, le proconsul P. Sulpicius et le roi Attale, qui avaient pris leurs quartiers d'hiver à Égine, comme on l'a dit plus haut, passèrent de cette île dans celle de Lemnos avec leurs flottes réunies : les Romains avaient vingt-cinq quinquères, et le roi trente-cinq. De son côté, Philippe, pour être en état de résister sur tous les points et d'aller à la rencontre de l'ennemi, soit sur terre, soit sur mer, descendit à Démétriade, sur la côte, et indiqua Larisse pour rendez-vous à l'armée. Au bruit de sa marche, les députations des alliés vinrent de toutes parts à Démétriade ; car les Étoliens, dont le courage était rehaussé par leur alliance avec Rome et par l'arrivée d'Attale, ravageaient les terres de leurs voisins. L'épouvante régnait non-seulement dans l'Acarnanie, dans la Béotie, dans l'Eubée, mais encore chez les Achéens, qu'alarmait en outre Machanidas, tyran de Lacédémone, campé dans les environs d'Argos. Tous ces peuples, en exposant quels périls menaçaient leur patrie du côté de la mer et du côté de la terre, suppliaient Philippe de leur prêter secours ; mais les nouvelles de la Macédoine n'étaient pas moins fâcheuses : déjà Scerdilédus et Pleuratus s'étaient ébranlés, et,

in alto mersæ; cetera fusa ac fugata classis. Terra marique victor Romanus cum magna omnis generis præda Lilybæum repetit. Toto inde mari pulsus hostium navibus, magni commeatus frumenti Romam subvecti.

V. Principio ætatis ejus qua hæc sunt gesta, P. Sulpicius proconsul et Attalus rex, quum Æginæ (sicut ante dictum est) hibernassent, Lemnum inde classe juncta, romanæ quinque et viginti quinqueremes, regiæ quinque et triginta, transmiserunt. Et Philippus, ut seu terra, seu mari obviam eundum hosti foret, paratus ad omnes conatus esset, ipse Demetriadem ad mare descendit ; Larissam diem ad conveniendum exercitui edixit. Undique ab sociis legationes Demetriadem ad famam regis convenerunt. Sustulerant enim animos Ætoli, quum ab romana societate, tum post Attali adventum, finitimosque depopulabantur ; nec Acarnanes solum Bœotique et qui Eubæam incolunt in magno metu erant, sed Achæi quoque, quos super Ætolicum bellum Machanidas etiam, lacedæmonius tyrannus, haud procul Argivorum sine positis castris, terrebat ; hi omnes suis quisque urbibus, quæ pericula terra marique portendebantur, memorantes, auxilia regem orabant. Ne ex regno quidem ipsius tranquillæ nuntiabantur res ; et Scerdilædum Pleuratumque motos

parmi les Thraces, les Médiens surtout se disposaient, aussitôt que le roi serait engagé dans une guerre lointaine, à faire des incursions sur les frontières de la Macédoine. Les Béotiens et les peuples de la Grèce, plus reculés, annonçaient que la gorge la plus resserrée des Thermopyles avait été entourée d'un fossé et d'un retranchement par les Étoliens, pour empêcher Philippe de porter secours aux villes de ses alliés. Tant de bruits menaçants auraient fait sortir de sa torpeur le chef le moins actif. Philippe congédie les députations, avec promesse de secourir, selon l'exigence des temps et des lieux, chacun de ses alliés ; pour le moment, il envoie, car il y avait urgence, une garnison à Péparèthe : Attale, venu de Lemnos avec sa flotte, dévastait le territoire de la ville. Il fait partir Polyphante pour la Béotie avec un petit corps de troupes, et Ménippe, un autre de ses généraux, vers Chalcis avec mille peltastes, soldats dont les boucliers échancrés ressemblent assez à la cétra ; à ce détachement on joignit cinq cents Agriens, pour qu'ils pussent protéger toutes les parties de l'île. Philippe lui-même prit la route de Scotussa, où il ordonna de faire passer l'armée macédonienne, réunie alors à Larisse. Là, il apprit que l'assemblée des Étoliens était convoquée à Héraclée, et qu'Attale devait s'y rendre, pour y concerter les opérations de la guerre. Afin de jeter le trouble dans cette réunion par une apparition inattendue, il marcha à grandes journées vers Héraclée ; mais déjà l'assemblée était dissoute : il arriva trop tard. Toutefois, il dévasta les moissons,

esse, et Thracum maxime Mædos, si quod longinquum bellum regem occupasset, proxima Macedoniæ incursuros. Bœoti quidem et interiores Græciæ populi Thermopylarum saltum, ubi angustæ fauces coartant iter, fossa valloque intercludi ab Ætolis nuntiabant, ne transitum ad sociorum urbes tuendas Philippo darent. Vel segnem ducem tot excitare tumultus circumfusi poterant. Legationes dimittit, pollicitus, prout tempus ac res se daret, omnibus latorum se auxilium ; in præsentia, quæ maxime urgebat res, Peparethum præsidium urbi mittit, unde allatum erat Attalum, ab Lemno classe transmissa, omnem circa urbem agrum depopulatum. Polyphantam cum modica manu in Bœotiam, Menippum item quemdam ex regis ducibus cum mille peltastis (pelta cætræ haud dissimilis est) Chalcidem mittit ; additi quingenti Agrianum, ut omnes insulæ partes tueri possent ; ipse Scotussam est profectus, eodemque ab Larissæ Macedonum copias traduci jussit. Eo nunciatum est concilium Ætolis Heracleam indictum, regemque Attalum, ad consultandum de summa belli, venturum. Hunc conventum ut turbaret subito adventu, magnis itineribus Heracleam duxit ; et consilio quidem dimisso jam venit ; segetibus tamen, quæ prope ma-

qui étaient presque mûres, surtout autour du golfe des Éniens; puis il ramena ses troupes à Scotussa, où il laissa son armée. Suivi d'une compagnie de ses gardes, il revint à Démétriade, et, afin de repousser toutes les tentatives de l'ennemi, il envoya dans la Phocide et dans les îles d'Eubée et de Péparèthe des hommes se poster sur les hauteurs, avec ordre d'y allumer des feux; il plaça de son côté une vigie sur la cime du mont Tiséé, afin que les feux répétés lui fissent en un moment parvenir les signaux de tout mouvement hostile. Le général romain et le roi Attale passèrent de Péparèthe à Nicée, et de là dans l'Eubée, avec leur flotte, afin d'assiéger Orée, la première des places de cette île, sur la gauche lorsqu'on va du golfe de Démétriade à Chalcis et vers l'Euripe. Attale et Sulpicius convinrent que les Romains attaqueraient du côté de la mer, et les troupes du roi du côté de la terre.

VI. Quatre jours après l'arrivée de la flotte, ils donnèrent l'assaut : on avait employé ce temps en conférences secrètes avec Plator, à qui Philippe avait confié la garde de la ville. Il y avait deux citadelles, l'une qui dominait la mer, et l'autre qui s'élevait au centre de la place; de ce point jusqu'à la côte régnait un souterrain fermé par une tour à cinq étages, excellent boulevard pour défendre cette partie. Ce fut là d'abord que s'engagea le combat le plus acharné : la tour était munie de toutes sortes de traits, et les vaisseaux de toutes les machines propres

turitatem erant, maxime in sinu Enianum vastatis, Scotussam copias reducit. Ibi exercitu omni relicto, cum cohorte regia Demetriadem sese recipit. Inde, ut ad omnes hostium motum posset occurrere, in Phocidem, atque Eubœam, et Peparethum mittit qui loca alta eligerent, unde editi ignes apparerent; ipse in Tisæo (mons est in altitudinem ingentem cacuminis editi) speculam posuit, ut ignibus procul sublatis signum, ubi quid molirentur hostes, momento temporis acciperet. Romanus imperator et Attalus rex a Peparetho Nicœam trajecerunt; inde classem in Eubœam ad urbem Oreum transmittunt, quæ ab demetriaco sinu Chalcidem et Euripum petenti ad lævam prima urbium Eubœæ posita est. Ita inter Attalum ac Sulpicium convenit ut Romani a mari, regii a terra oppugnarent.

VI. Quatriduo postquam appulsa classis est, urbem aggressi sunt : id tempus occultis cum Platore, qui a Philippo præpositus urbi erat, colloquiis absumptum est. Duas arces urbs habet, unam imminentem mari; altera urbis media est; cuniculo inde via ad mare ducit, quam a mari turris quinque tabulatorum, egregium propugnaculum, claudebat. Ibi primo atrocissimum contractum est certamen, et turre instructa omni genere telorum, et tormentis ma-

à la battre en brèche. Tandis que cette lutte occupe les yeux et les esprits, Plator ouvre aux Romains la porte de la citadelle qui domine sur la mer, et en un moment elle est envahie. Les habitants, refoulés vers le milieu de la ville, se dirigent du côté de l'autre citadelle ; mais des gens apostés tiennent les portes fermées. Ainsi pressés de toutes parts, ils sont tués ou pris. La garnison macédonienne se rallia sous le mur de la forteresse et s'y maintint, sans prendre ouvertement la fuite, mais sans résister avec trop d'opiniâtreté. Plator, qui avait obtenu de Sulpicius la grâce de ces soldats, les fit embarquer pour Démétrie dans la Phthiotide : quant à lui, il se retira auprès d'Attale. Sulpicius, animé par un succès qui avait été si facile, conduisit aussitôt à Chalcis sa flotte victorieuse ; mais l'événement fut loin de répondre à son attente. La mer, qui s'étend au large des deux côtés, se resserre, devant cette ville, en un canal étroit, et d'abord présente le coup d'œil d'un double port, dont chacun a son ouverture ; mais point de rade plus dangeureuse pour les vaisseaux ; car, de la cime des montagnes élevées qui bordent les côtes, soufflent tout à coup des vents violents qui se rabattent sur le détroit. L'Euripe n'éprouve pas sept fois par jour, comme on le dit, un mouvement régulier de flux et de reflux ; mais ses eaux, soulevées par les vents et poussées au hasard en sens divers, ressemblent à un torrent qui se précipite d'une montagne escarpée : ainsi les navires n'y ont de repos ni jour ni nuit. Lorsque la flotte entra dans une station si périlleuse, la

chinisque ad oppugnandam eam ex navibus expositis. Quum omnium animos oculosque id certamen avertisset, porta maritimæ arcis Plator Romanos accepit, momentoque arx occupata est. Oppidani, pulsati inde in mediam urbem, ad alteram tendere arcem. Et ibi positi erant qui fores portæ objicerent ; ita exclusi in medio cæduntur capiunturque. Macedonum præsidium conglobatum sub arcis muro stetit, nec fuga effuse petita, nec pertinaciter prælio inito. Eos Plator, venia a Sulpicio impetrata, in naves impositos ad Demetrium Phthiotidis exposuit ; ipse ad Attalum se recepit. Sulpicius, tam facili ad Oreum successu elatus, Chalcidem inde protinus victrici classe petit, ubi haudquaquam ad spem eventus respondit. Ex patenti utrinque coactum in angustias mare speciem intuenti primo gemini portus in ora duo versi præbuerit ; sed haud facile alia infestior classi statio est : nam et venti ab utriusque terræ præaltis montibus subiti ac procellosi se dejiciunt, et fretum ipsum Euripi non septies die, sicut fama fert, temporibus stans reciprocatur, sed temere in modum venti, nunc huc nunc illuc verso mari, velut monte præcipiti devolutus torrens rapitur : ita nec nocte, nec die quies navibus datur. Quum

ville, fermée d'un côté par la mer, défendue de l'autre par des fortifications solides, par une garnison nombreuse, et surtout par la fidélité des chefs et des principaux citoyens, qui ne furent pas, comme ceux d'Orée, inconstants et perfides, parut d'une assiette solide et inexpugnable. Mais Sulpicius eut la prudence, après s'être engagé témérairement dans cette entreprise, de reconnaître toutes les difficultés qu'elle présentait, et pour ne pas perdre le temps en efforts inutiles, il renonça promptement à son entreprise et se retira avec sa flotte à Cynos, ville de Locride qui sert de marché aux Opuntiens, et est située à un mille de la mer.

VII. Philippe avait été averti par les feux allumés à Orée ; mais la fraude de Plator rendit les signaux trop tardifs ; d'ailleurs, vu l'infériorité de ses forces maritimes, il eût été difficile à sa flotte d'aborder dans l'île : il s'éloigna donc après être arrivé trop tard. Mais au premier signal il vola bravement au secours de Chalcis ; car bien que cette cité appartienne à la même île, le détroit qui la sépare du continent est si resserré, qu'à l'aide d'un pont qui la joint à la terre ferme, l'accès en est plus facile de ce côté que par la mer. Philippe, après avoir chassé la garnison étolienne qui fermait la gorge des Thermopyles, passa de Démétriade à Scotussa, partit de cette ville à la troisième veille, repoussa les ennemis en désordre jusqu'à Héraclée, et se rendit à Élatia dans la Phocide, après avoir fait en un seul jour plus de soixante milles. Presque en même temps, Attale

classam tam infesta statio accepit, tum et oppidum, alia parte clausum mari, alia ab terra egregie munitum, præsidioque valido firmatum, et præcipue fide præfectorum principumque, quæ fluxa et vana apud Oreum fuerat, stabile atque inexpugnabile fuit. Id prudenter, ut in temere suscepta re, Romanus fecit, quod, circumspectis difficultatibus, ne frustra tempus tereret, celeriter abstulit incepto, classamque inde ad Cynum Locridis (emporium id est urbis Opuntiorum, mille passuum a mari sitæ) trajecit.

VII. Philippum et ignes ab Oreo editi monuerant, sed serius Platoris fraude e specula elati ; et impari maritimis viribus haud facilis erat in insulam classi accessus : ita res per cunctationem omissa. Ad Chalcidis auxilium, ubi signum accepit, impigre est motus ; nam et ipsa Chalcis, quanquam ejusdem insulæ urbs est, tamen adeo arto interscinditur freto, ut ponte continenti jungatur, terraque aditum faciliorem quam mari habeat. Igitur Philippus, dejecto præsidio fuscisque Ætolis qui saltum Thermopylarum insidebant, quum ab Demetriade Scotussam, inde de tertia vigilia profectus, trepidos hostes Heraclæam compulsisset, ipse, uno die, Phocidis Elatiam millia amplius sexaginta

prenait et pillait Opunte ; Sulpicius lui en avait abandonné le butin, pour compenser celui d'Orée, auquel les troupes du roi n'avaient point pris part. Tandis que la flotte romaine occupait Orée, Attale, ignorant l'arrivée de Philippe, passait son temps à lever des contributions sur les principaux d'Opunte. La marche de Philippe fut si rapide, que, sans plusieurs Crétois sortis pour aller au fourrage, et qui aperçurent de loin son avant-garde, il aurait pu surprendre l'ennemi. Attale, sans armes, avec ses soldats en désordre, s'enfuit précipitamment vers la mer et vers ses vaisseaux : Philippe survint lorsqu'on levait l'ancre, et sa seule apparition sur la côte répandit l'effroi parmi les équipages. Ensuite il regagna Opunte, accusant les dieux et les hommes de lui avoir, pour ainsi dire, enlevé sous les yeux une si belle proie ; et dans sa colère, il reprocha aux habitants, qui, disait-il, auraient pu prolonger le siège jusqu'à son arrivée, de s'être, à la vue de l'ennemi, rendus presque volontairement. Après avoir réglé les affaires d'Opunte, il partit pour Toron. Attale se retira d'abord à Orée ; mais ayant appris que Prusias, roi de Bithynie, avait pénétré sur son territoire, il laissa là les affaires de la Grèce et la guerre d'Étolie, et repassa en Asie. Sulpicius revint à Égine, qu'il avait quittée au commencement du printemps. Si la prise d'Opunte avait coûté peu d'efforts à Attale, Philippe n'eut pas plus de peine à prendre Toron. Cette ville était alors habitée par des Thébains de la Phthiotide, dont

contendit. Eodem ferme die, ab Attalo rege Opuntiorum urbs capta diripiebatur : concesserant eam prædam regi Sulpicius, quia Oreum, paucos ante dies, ab romano milite, expertibus regiis, direptum fuerat. Quum romana classis eo se recepisset, Attalus, ignarus adventus Philippi, pecuniis a principibus exigendis terebat tempus ; adeoque improvisa res fuit, ut, nisi Cretensium quidam, forte pabulatum ab urbe longius progressi, agmen hostium præcæl conspexissent, opprimi potuerit. Attalus inermis atque incompositus cursu effuso mare ac naves petit ; et molientibus ab terra naves Philippus supervenit, tumultumque etiam ex terra nauticis præbuit ; inde Opuntem redit, deos hominesque accusans, quod tantæ rei fortunam ex oculis prope raptam amisisset. Opuntium quoque ab eadem ira increpiti, quod, quum trahere obsidionem in adventum suum potuissent, viso statim hoste prope in voluntariam deditionem concessissent. Compositis circa Opuntem rebus, Toronem est profectus. Et Attalus primo Oreum se recepit ; inde, quum fama accidisset Prusiam, Bithyniæ regem, in fines regni sui transgressum, omissis rebus atque ætolico bello, in Asiam trajecit. Et Sulpicius Æginam classem recepit, unde, initio veris, profectus erat. Haud majore certamine quam Opuntem Attalus ceperat, Philippus Toronem cepit. Incolebant urbem eam profugi ab Thebis Phthioticis ; urbe

la patrie avait été conquise par Philippe. Les Étoliens, à qui ces fugitifs avaient demandé un asile, leur permirent de se fixer à Toron, qui avait été dévastée dans la première guerre avec Philippe et restait déserte depuis ce temps. Lorsque cette ville fut soumise, comme on l'a dit plus haut, il se rendit maître de Tritonon et de Drymes, bourgades à peine connues de la Doride; puis il vint à Élatia, où avaient ordre de l'attendre les ambassadeurs de Ptolémée et des Rhodiens. Là, au moment où il était question de terminer la guerre d'Étolie (car ces mêmes députés s'étaient trouvés à Héraclée, à l'assemblée des Romains et des Étoliens), on vint lui annoncer que Machanidas avait résolu de profiter de la solennité des jeux Olympiques pour attaquer les Éléens. Pensant qu'il fallait le prévenir, il congédia les ambassadeurs avec une réponse favorable, déclarant « qu'il n'avait point été l'auteur de la guerre, et qu'il ne mettrait point obstacle à la paix, pour peu que les conditions en fussent justes et honorables. » Puis, avec un corps de troupes légères, il traversa la Béotie, descendit à Mégare, fit des provisions à Corinthe, et gagna ensuite Phlionte et Phénée. Arrivé à Hérée, il apprit que Machanidas, effrayé du bruit de sa marche, s'était réfugié à Lacédémone : il se dirigea vers Égium, afin d'assister à l'assemblée des Achéens, et aussi dans l'espoir d'y trouver la flotte carthaginoise, qu'il avait demandée, pour être également en force sur mer. Quelques jours auparavant, les Carthaginois étaient passés à Phocée, d'où ils avaient gagné les ports des Acarnaniens,

sua captâ a Philippo, quum in fidem Ætolorum per fugissent, sedem eis Ætoli eam dederant, urbis vastatæ ac desertæ priore ejusdem Philippi bello. Tum ab Torone, sicut paullo ante dictum est, recepta profectus, Tritonon et Drymas, Doridis parva atque ignobilia oppida, cepit; inde Elatiam, jussis ibi se opperiri Ptolemæi Rhodiorumque legatis, venit. Ubi quum de finiendo ætologico bello ageretur (ad fuerant enim legati nuper Heracleæ concilio Romanorum Ætolorumque), nuncius affertur Machanidam Olympiorum solemne ludicrum parantes Eleos aggredi statuisse. Prævertendum id ratus, legatis cum benigno responso dimissis, « se neque causam ejus belli fuisse, nec moram (si modo æqua et honesta conditione liceat) paci facturum, » cum expedito agmine profectus per Bœotiam, Megara, atque inde Corinthum descendit; unde, com meatibus sumptis, Phliunta Pheneumque petit. Et jam, quum Heræam venisset, audito Machanidam, fama adventus sui territum, refugisse Lacedæmonem, Ægium se ad concilium Achæorum recepit, simul classem punicam, ut mari quoque aliquid posset, accitam ibi ratus se inventurum. Paucis ante diebus, in Phocæas trajecerant Pœni: inde portus Acarnanum petierant, quum ab

quand ils surent qu'Attale et les Romains étaient sortis d'Orée, dans la crainte de se voir attaqués et enveloppés à Rhium, nom qu'on donne à l'embouchure du golfe de Corinthe.

VIII. Philippe était chagrin et consterné de voir que malgré sa promptitude il n'était jamais arrivé à temps, et que la fortune, ravissant tout à sa vue, se jouait de son activité. Mais dans l'assemblée il dissimula son dépit secret, et, affectant la confiance, il prit les dieux et les hommes à témoin « que ni les temps ni les lieux ne l'avaient trouvé en défaut, qu'il avait couru partout où le bruit des armes s'était fait entendre, avec toute la rapidité possible ; mais qu'il était difficile de décider s'il montrait plus d'audace à faire la guerre, ou ses ennemis de précipitation à la fuir : ainsi Attale à Opunte, Sulpicius à Chalcis, et tout récemment Machanidas lui avaient échappé ; pourtant la fuite n'était pas toujours heureuse, et l'on ne devait pas regarder comme difficile une lutte où il suffisait de joindre ses ennemis pour les vaincre ; le premier des avantages était pour lui l'aveu de leur infériorité : bientôt la victoire ne serait plus douteuse, et l'issue du combat justifierait leurs craintes. » Les alliés écoutèrent ces paroles avec plaisir. Philippe restitua alors aux Achéens Hérée et Triphylie, et aux Mégalopolitains Aliphère, qu'ils prouvaient avoir toujours fait partie de leur territoire ; puis, après avoir reçu des Achéens trois quadrirèmes et autant de birèmes, il passa dans l'île d'Anticyre. De là avec

Oreo profectum Attalum Romanosque audissent, veriti ne ad se iretur, et intra Rhium (fauces eæ sunt corinthii sinus) opprimerentur.

VIII. Philippus mœrebat quidem et angebatur, quum ad omnia ipse raptim isset, nulli tamen se rei in tempore occurrisset, et rapientem omnia ex oculis elusisset celeritatem suam fortunam. In concilio autem, dissimulans ægritudinem, elato animo disseruit, testatus deos hominesque « se nullo loco nec tempore defuisse quin, ubi hostium arma concrepuissent, eo, quanta maxima posset celeritate, tenderet ; sed vix rationem iniri posse utrum ab se audacius an fugacius ab hostibus geratur bellum ; sic ab Opunte Attalum, sic Sulpicium a Chalceide, sic, eis ipsis diebus, Machanidam e manibus suis elapsam ; sed non semper felicem esse fugam, nec pro difficili id bellum habendum, in quo, si modo congressus cum hostibus sis, viceris ; quod primum esset, confessionem se hostium habere, nequaquam pares esse sibi ; brevi et victoriam haud dubiam habiturum, nec meliore eventu eos secum quam spe pugnaturus. » Læti regem socii audierunt. Reddidit inde Achæis Heræam et Triphyliam, Alipheram autem Megalopolistis, quod suorum fuisse finium satis probabant, restituit ; inde, navibus acceptis ab Achæis (erant autem tres quadrirèmes et biremes

sept quinquérèmes et plus de vingt brigantins qu'il avait envoyés dans le golfe de Corinthe pour se joindre à la flotte carthaginoise, il débarqua à Érythrée, ville d'Étolie, dans les environs d'Eupalium. Cette descente ne surprit pas les habitants; car tout ce qu'il y avait d'hommes dans la campagne ou dans les environs de Potidanie et d'Apollonie se réfugia dans les bois et dans les montagnes. Les troupeaux, que la précipitation n'avait pas permis d'emmener, furent enlevés, conduits à bord, et transportés, avec le reste du butin, à Égium par Nicias, prêteur des Achéens. De là, Philippe gagna Corinthe, d'où il fit diriger son infanterie par terre à travers la Béotie. Pour lui, il s'embarqua à Cenchrées, longea l'Attique, doubla le promontoire de Sunium, et, presque au milieu des flottes ennemies, parvint à Chalcis. Là, il combla d'éloges la fidélité et la valeur des habitants, que ni la crainte ni l'espérance n'avaient pu ébranler, et les engagea à montrer à l'avenir la même fermeté d'attachement à leurs alliés, s'ils préféreraient leur fortune à celle des citoyens d'Orée et d'Opunte. De Chalcis, il cingla vers Orée, confia le gouvernement et la garde de la ville aux principaux habitants qui, depuis la prise de la place, avaient mieux aimé fuir que de se rendre aux Romains; puis d'Eubée il revint à Démétriade, d'où il était parti d'abord pour voler au secours de ses alliés. A Cassandree, il fit mettre en construction cent vaisseaux longs, et rassembla pour cet effet un grand nombre de charpentiers de ma-

totidem), Anticyram trajecit; inde quinquere misit septem et lembis viginti amplius, quos ut adjungeret Carthaginensium classi miserat in corinthium sinum, profectus ad Erythras Ætolorum, quæ prope Eupalium sunt, excensionem fecit. Haud fefellit Ætolos: nam, hominum quod aut in agris aut in propinquis castellis Potidaniam atque Apolloniam fuit, in silvas montesque refugit. Pecora, quæ inter festinationem abigi nequierant, sunt direpta et in nave compulsa. Cum his ceteraque præda, Nicias, prætor Achæorum, Ægium misit, quum Corinthum petisset, pedestres inde copias per Bœotiam terra duci jussit; ipse, ab Cenchreis præter terram atticam super Sunium navigans, inter medias prope hostium classes, Chalcidem pervenit; inde, collaudata fide ac virtute, quod neque timor, neque spes flexissent eorum animos, hortatusque in posterum ut eadem constantia permanerent in societate si suam quam Oritanorum atque Opuntiorum fortunam mallent, ab Chalcide Oreum navigat, principumque iis, qui fugere, capta urbe, quam se Romanis tradere maluerant summa rerum et custodia urbis permissa, ipse Demetriadem ab Eubœa, unde primo ad opem ferendam sociis profectus erat, trajecit. Cassandream deinde centum navium longarum carinis positis, contractaque ad effectum ejus operis multi-

rine; alors, comme la Grèce était tranquille par la retraite d'Attale et par les secours qu'il avait si à propos donnés à ses alliés, il reprit la route de la Macédoine, afin d'aller porter la guerre chez les Dardaniens.

IX. Sur la fin de la campagne où ces événements se passèrent en Grèce, Q. Fabius, fils de Maximus, envoyé à Rome par M. Livius, dont il était lieutenant, annonça au sénat que L. Porcius avec ses légions suffisait, au jugement du consul, pour défendre la Gaule; que Livius pouvait donc quitter cette province, et ramener à Rome l'armée consulaire. Le sénat crut devoir rappeler Livius, et avec lui son collègue C. Claudius. La seule différence que le décret mit entre eux fut que Livius reviendrait avec son armée, et que celle de Néron resterait dans sa province, pour tenir tête à Annibal. Les consuls, afin de conserver toujours le bon accord avec lequel ils avaient dirigé les affaires, convinrent, dans leurs lettres, de régler leur départ de deux points si éloignés, de manière à arriver à Rome en même temps. Celui qui serait venu le premier à Préneste, devait y attendre son collègue; le hasard voulut qu'ils s'y trouvassent le même jour. De là, ils envoyèrent un édit qui convoquait le sénat dans le temple de Bellone. Les pères s'y trouvèrent en nombre; puis, au milieu d'une foule immense qui vint à leur rencontre, ils prirent le chemin de Rome. La multitude dont ils étaient entourés ne se contentait pas de les saluer; c'était à qui

tudine fabrorum navalium, quia res in Græcia tranquillas et profectio Attali fecerat, et in tempore laborantibus sociis latum ab se auxilium, retro in regnum concessit, ut Dardanis bellum inferret.

IX. Extremo ætatis ejus qua hæc in Græcia gesta sunt, quum Q. Fabius, Maximi filius, legatus ab M. Livio consule Romam ad senatum nunciasset consulem satis præsidii Galliæ provinciæ credere L. Porcium cum suis legionibus esse, decedere se inde, ac deduci exercitum consularem posse, patres non M. Livium tantum redire ad urbem, sed collegam quoque ejus C. Claudium jusserunt. Id modo in decreto interfuit, quod M. Livii exercitum reduci, Neronis legiones Annibali oppositas manere in provincia jusserunt. Inter consules ita per litteras convenit, ut, quemadmodum uno animo rempublicam gessissent, ita, quanquam ex diversis regionibus convenirent, uno tempore ad urbem accederent; Præneste qui prior venisset, collegam ibi opperiri jussus. Forte ita evenit, ut eodem die ambo Præneste venirent; inde præmissio edicto ut triduo post frequens senatus ad ædem Bellonæ adesset, omni multitudine obviam effusa, ad urbem accessere. Non salutabant modo universi circumfusi sed, contingere prose quisque victrices dextras consulum encupites,

toucherait leurs mains victorieuses; les uns les félicitaient, les autres leur rendaient grâces de ce qu'ils avaient sauvé la république. Après avoir, suivant l'usage, rendu compte dans le sénat de leurs opérations, ils demandèrent « qu'en faveur des heureux succès obtenus par les armes romaines, on rendit des actions de grâces aux dieux immortels, et qu'il leur fût permis à eux-mêmes d'entrer en triomphe à Rome. » Le sénat répondit « qu'il accédait à leur demande, et qu'il rapportait la victoire d'abord aux dieux, et, après les dieux, aux consuls. » On décréta donc des prières publiques en leurs deux noms, et le triomphe à chacun d'eux. Comme ils avaient partagé tous les périls de la guerre, ils voulurent partager aussi les honneurs du triomphe, et telle fut leur convention à cet égard : attendu que l'action avait eu lieu dans la province de M. Livius, comme c'était lui qui, le jour de la bataille, avait par hasard pris les auspices, que ses troupes avaient été ramenées à Rome, tandis que celles de Néron n'avaient pu quitter leur province, il fut décidé que M. Livius entrerait à Rome sur un char attelé de quatre chevaux, et suivi de ses soldats, que C. Claudius marcherait à cheval, et sans suite. Le triomphe ainsi partagé rehaussa la gloire des deux généraux, et surtout celle de Néron, qui, supérieur en mérite, cédait cependant presque tout l'honneur à son collègue. « Ce cavalier modeste, disait-on, avait, en six jours, traversé toute la longueur de l'Italie ; il avait livré bataille en Gaule à Asdrubal au moment où Annibal le croyait campé près

alii gratulabantur, alii gratias agebant quod eorum opera incolumis republica esset. In senatu quum more omnium imperatorum, expositis rebus ab se gestis, postulassent « ut, pro republica fortiter feliciterque administrata, et diis immortalibus haberetur honos, et ipsis triumphantibus urbem inire liceret, » — « se vero ea, quæ postularent, decernere, patres, merito deorum primum, dein, secundum deos, consulum, » responderunt; et supplicatione amborum nomine, et triumpho utriusque decreto, inter ipsos, ne, quum bellum communi animo gessissent, triumphum separarent, ita convenit : « ut, quoniam et in provincia M. Livii res gesta esset, et, eo die quo pugnatum foret, ejus forte auspiciis fuisset, et exercitus Livianus deductus Romam venisset, Neronis deduci non potuisset de provincia, ut M. Livium, quadrigis urbem ineuntem, milites sequerentur, C. Claudius equo sine munitibus inveheretur. » Ita consociatus triumphus, quum utriusque, tum magis ei qui, quantum merito anteibat, tantum honore collegæ cesserat, gloriam auxit : « illum equitem aiebant, sex dierum spatio, transcurrisse longitudinem Italiæ ; et eo die cum Asdrubale in Gallia signis collatis pugnasse, quo eum castra adversus sese in Apulia

de lui dans l'Apulie ; le même consul avait donc, aux deux extrémités de l'Italie, tenu en échec deux chefs, deux capitaines redoutables, opposant à l'un son génie, à l'autre sa personne ; le nom seul de Néron avait suffi pour retenir Annibal dans ses lignes ; et pour Asdrubal, à quelle autre cause qu'à l'arrivée de Claudius devait-on sa défaite et sa mort ? Que l'autre consul paraisse donc élevé pompeusement sur un char attelé d'autant de chevaux qu'il voudrait : un seul cheval promenait dans Rome le véritable triomphateur ; Néron, lors même qu'il s'avancerait à pied, serait à jamais illustre soit par la gloire qu'il avait acquise dans le combat, soit par celle qu'il avait dédaignée dans le triomphe. » Tels étaient les discours des citoyens ; les yeux fixés sur Néron, ils le suivirent jusqu'au Capitole. Les consuls versèrent dans le trésor public trois cent mille sesterces, et quatre-vingt mille livres pesant de cuivre. M. Livius fit distribuer cinquante-six as par tête à ses soldats ; Néron promit aux siens pareille somme à son retour. On remarqua que, le jour du triomphe, les soldats de Livius, dans leurs chansons militaires, célébrèrent C. Claudius plus que leur propre général ; les cavaliers exaltèrent le mérite des lieutenants L. Véturius et Q. Cécilius, et exhortèrent le peuple à les nommer consuls l'année suivante. Ce témoignage honorable de la cavalerie fut confirmé par les consuls, qui, le lendemain, dans l'assemblée, firent valoir le courage et la constance de ces deux lieutenants.

posita habere Annibal credidisset ; ita unum consulem pro utraque parte Italiæ adversus duos duces, duos imperatores, hinc consilium suum, hinc corpus opposuisse ; nomen Neronis satis fuisse ad continendum castris Annibalem : Asdrubalem vero qua alia re quam adventu ejus obrutum atque extinctum esse ? Itaque iret alter consul sublimis curru multijugis, si vellet, equis ; uno equo per urbem verum triumphum vehi, Neronemque, etiam si pedes incedat, vel parta eo bello, vel spreta eo triumpho gloria memorabilem fore. » Hi sermones spectantium Neronem usque in Capitolium persecuti sunt. Pecuniam in ararium tulerunt sestertium tricies, octoginta millia æris ; militibus M. Livius quinquagenos senos asses divisit ; tantumdem C. Claudius absentibus militibus suis est pollicitus, quum ad exercitum redisset. Notatum eo die plura carmina militaribus jocis in C. Claudium quam in consulem suum jactata ; equites L. Veturium et Q. Cæcilium legatos magnis tulisse laudibus, hortatosque esse plebem ut eos consules in proximum annum crearent ; adjecisse equitum prærogativæ auctoritatem consules, postero die, in concione, quam forti fidelique duorum præcipue legatorum opera usi essent, commemorantes.

X. Le temps des comices approchait, et l'on avait été d'avis de les faire présider par un dictateur; le consul C. Claudius nomma donc son collègue M. Livius, qui choisit Q. Cécilius pour maître de la cavalerie; le dictateur créa consuls L. Véturius et le même Q. Cécilius. On tint ensuite les comices pour l'élection des préteurs, où l'on nomma C. Servilius, M. Cécilius Métellus, Ti. Claudius Asellus, Q. Mamilius Turinus, alors édile plébéien. Les comices terminés, Livius abdiqua la dictature, licencia son armée, et partit pour l'Étrurie, en vertu d'un sénatus-consulte, afin de rechercher les habitants de cette province ou de l'Ombrie soupçonnés d'avoir eu des projets de défection, lors du passage d'Asdrubal en Italie, ou qui l'avaient aidé d'hommes, de vivres, ou de tout autre secours. Telles furent, cette année, les opérations civiles et militaires. Les jeux Romains furent trois fois célébrés complètement par les édiles curules Cn. Servilius Cépion et Ser. Cornélius Lentulus. Les jeux plébéiens ne furent célébrés entièrement qu'une seule fois par les édiles du peuple M. Pomponius Mathon et Q. Mamilius Turinus. Là treizième année de la guerre punique, les consuls L. Véturius Philon et Q. Cécilius Métellus eurent tous deux le Bruttium pour province et la direction de la guerre contre Annibal. Ensuite les préteurs tirèrent au sort leurs juridictions : M. Cécilius Métellus eut celle des citoyens, Q. Mamilius celle des étrangers, C. Servilius la

X. Quum comitorum tempus appeteret et per dictatorem comitia haberi placuisset, C. Claudius consul M. Livium collegam dictatorem dixit, Livius Q. Cæcilium magistrum equitum; a M. Livio dictatore creati consules L. Veturius, Q. Cæcilius, is ipse, qui tum erat magister equitum. Inde prætorum comitia habita: creati C. Servilius, M. Cæcilius Metellus, Ti. Claudius Asellus, Q. Mamilius Turinus, qui tum ædilis plebis erat. Comitibus perfectis, dictator, magistratu abdicato dimissoque exercitu, in Etruriam provinciam ex senatus-consulto est profectus ad quæstiones habendas, qui Etruscorum Umbrosumque populi defectionis ab Romanis ad Asdrubalem sub adventum ejus consilia agitassent, quique eum auxiliis, aut comæatu, aut ope aliqua juvissent. Hæc eo anno domi militiæque gesta. Ludi romani ter toti instaurati ab ædilibus curulibus, Cn. Servilio Cæpione, Ser. Cornelio Lentulo. Item ludi plebei semel toti instaurati ab ædilibus plebis, M. Pomponio Mathone, et Q. Mamilio Turino. Tertiodécimo anno punici belli ¹, L. Veturio Philone et Q. Cæcilio Metello consulibus, Bruttii ambobus, ut cum Annibale bellum gererent, provincia decreta. Prætores exinde sortiti sunt, M. Cæcilium Metellum urbanam,

¹ U. C. 546, A. C. 206.

Sicile, Ti. Claudius, la Sardaigne. Voici quelle fut la répartition des armées : l'un des consuls dut commander celle de C. Neron, consul de l'année précédente ; l'autre, celle du propréteur Q. Claudius ; chacune était formée de deux légions. Il fut décidé qu'en Étrurie les deux légions de volontaires qu'avait eues le propréteur C. Térentius passeraient sous les ordres du proconsul M. Livius, prorogé pour un an ; que Q. Mamilius céderait à son collègue la juridiction, irait prendre dans la Gaule les troupes du propréteur L. Porcius, et dévasterait le territoire des Gaulois, qui, à l'arrivée d'Asdrubal, s'étaient déclarés pour Carthage. C. Servilius, avec les deux légions de Cannes, qui avaient servi sous C. Mamilius, fut chargé de défendre la Sicile. On fit revenir de Sardaigne l'ancien corps d'armée qu'avait dirigé A. Hostilius ; une nouvelle légion, que Ti. Claudius devait y conduire, fut levée par les consuls. Q. Claudius, à Tarente, C. Hostilius Tubulus, à Capoue, furent prorogés chacun pour une année. Le proconsul M. Valérius, qui avait protégé les côtes de la Sicile, reçut l'ordre de laisser trente vaisseaux à C. Servilius, et de revenir à Rome avec tout le reste de la flotte.

XI. Au milieu des dangers et des alarmes d'une guerre si redoutable, dans cette disposition d'esprit qui rapportait aux immortels tous les événements heureux et malheureux, on annonçait beaucoup de prodiges. Le feu du ciel avait frappé à

Q. Mamilius peregrinam, C. Servilius Siciliam, Ti. Claudius Sardiniam. Exercitus ita divisi : consulum alteri, quem C. Claudius, prioris anni consul, alteri, Q. Claudius proprætor (eæ binæ legiones erant) habuissent exercitum ; in Etruria duas volonum legiones a C. Terentio proprætore M. Livius proconsul, cui prorogatum in annum imperium erat, acciperet ; et Q. Mamilio, ut, collegæ jurisdictione tradita, Galliam cum exercitu cui L. Porcius proprætor præfuerat, obtineret, decretum est ; jussusque populari agros Gallorum qui ad Pœnos, sub adventum Asdrubalis, defecissent. C. Servilio, cum cannensibus duabus legionibus sicut C. Mamilius tenuerat, Sicilia tuenda data. Ex Sardinia vetus exercitus, cui A. Hostilius præfuerat deportatus ; novam legionem, quam Ti. Claudius trajiceret secum, consules conscripserunt. Q. Claudio, ut Tarentum, C. Hostilio Tubulo, ut Capuam provinciam haberet, prorogatum in annum imperium est. M. Valerius proconsul, qui tuendæ circa Siciliam maritimæ oræ præfuerat, trigintanavibus C. Servilio præbitis, cum cetera omni classe redire ad urbem jussus.

XI. In civitate tanto discrimine belli sollicita, quum omnium secundorum adversorumque causa in deos verterent, multa prodigia nunciabantur : Tarracinae

Terracine le temple de Jupiter, et à Satricum celui de la déesse Matuta. Les habitants de Satricum n'étaient pas moins effrayés de ce que deux serpens s'étaient glissés par la porte même dans le temple de Jupiter. A Antium, des moissonneurs avaient vu des épis ensanglantés. A Céré, il était né un porc bicéphale, et un agneau avec les deux sexes. A Albe, deux soleils avaient paru en même temps ; pendant la nuit, à Frégelles, avait brillé une clarté soudaine. Dans la campagne de Rome, un bœuf avait parlé ; l'autel de Neptune, dans le cirque Flaminius, s'était trouvé inondé de sueur : la foudre avait atteint les temples de Cérés, de la déesse Salus et de Quirinus. Les consuls, d'après un sénatus-consulte, immolèrent en expiation les grandes victimes, et indiquèrent un jour entier de prières publiques. Mais de tous ces prodiges, soit annoncés du dehors, soit arrivés dans l'intérieur de la ville, nul ne causa plus de terreur que l'extinction du feu sacré dans le temple de Vesta ; aussi par ordre du pontife P. Licinius, l'on battit de verges la vestale qui était de garde cette nuit-là. Bien que cet accident ne fût pas un signe de la colère céleste, mais seulement un effet de la négligence humaine, on crut devoir immoler en expiation les grandes victimes et ordonner des prières dans le sanctuaire de Vesta. Les consuls, avant leur départ, furent invités par le sénat « à s'occuper du soin de rappeler les cultivateurs dans les campagnes ; la protection des dieux avait éloigné la guerre de Rome et du Latium, et l'on pouvait sans crainte revenir dans les champs

Jovis ædem, Satrici Matris Matutæ de cælo tactam ; Satricanos haud minus terre-
bant in ædem Jovis foribus ipsis duo perlapsi angues. Ab Antio nunciatum est
cruentas spicas metentibus visas esse ; Cære porcus biceps, et agnus mas idemque
femina natus erat ; et Albæ duo soles visos referebant ; et nocte Fregellis lu-
cem abortam ; et hos in agro romano locutus, et ara Neptuni multo sudore
manasse in circo Flaminio dicebatur ; et ædes Cereris, Salutis, Quirini de cælo
tactæ. Prodigia consules hostiis majoribus procurare jussi et supplicationem
unum diem habere. Ea ex senatusconsulto facta. Plus omnibus aut nunciatis
peregre, aut visis domi prodigiis, terruit animos hominum ignis in æde Vestæ
extinctus ; cæsaque flagro est vestalis, cujus custodia noctis ejus fuerat, jussu
P. Licinii pontificis. Id quanquam, nihil portendentibus deis, ceterum negli-
gentia humana acciderat, tamen et hostiis majoribus procurari, et supplica-
tionem ad Vestæ haberi placuit. Priusquam proficiscerentur consules ad bel-
lum, moniti ab senatu sunt « ut in agros reducendæ plebis curam haberent ;
deum benignitate submotum bellum ab urbe romana et Latio esse, et posse
sine metu in agris habitari ; minime convenire Siciliæ quam Italiæ colendæ

abandonnés ; il n'était point convenable d'attacher plus d'importance à la culture de la Sicile qu'à celle de l'Italie. » Mais l'exécution de ces mesures n'était pas facile, parce que la guerre avait emporté les cultivateurs de condition libre, qu'il n'y avait pas d'esclaves pour les remplacer, que les bestiaux avaient été enlevés, et les fermes détruites ou incendiées : cependant l'autorité des consuls rendit aux campagnes une grande partie de leurs habitants. L'attention du sénat avait été appelée sur ce point par les députations de Plaisance et de Crémone, qui se plaignaient de ce que leurs terres fussent ravagées par les incursions des Gaulois ; la plupart des agriculteurs, disaient-elles, étaient dispersés çà et là, les villes dépeuplées, les campagnes désertes et incultes. Le préteur Mamilius fut chargé de protéger ces colonies contre toute hostilité. Les consuls, d'après le décret du sénat, portèrent un édit qui enjoignait à tous les citoyens de Crémone et de Plaisance de retourner dans leur patrie avant une époque déterminée. Ensuite, au commencement du printemps, ils se mirent eux-mêmes en campagne. Le consul Q. Cécilius prit l'armée de C. Néron, et L. Véturius celle du propréteur Q. Claudius, dans laquelle il incorpora ses nouvelles recrues. Les deux consuls conduisirent leurs troupes sur le territoire de Consentia, et le ravagèrent ; mais, comme ils revenaient chargés de dépouilles, ils furent attaqués dans un défilé par des Brutiens et des archers numides, qui les mirent en péril de perdre leur butin et la vie. Toutefois ce fut plutôt une alarme qu'un combat sérieux. Les consuls firent prendre les devants au butin,

majorem curam esse. » Sed res haudquaquam erat populo facilis, et liberis cultoribus bello absumptis, et inopia servitorum, et pecore direpto, villisque dirutis aut incensis; magna tamen pars auctoritate consulum compulsa in agros remigravit. Moverant autem hujusce rei mentionem Placentinorum et Cremonensium legati, querentes agrum suum ab aecolis Gallis incursari ac vastari, magnamque partem colonorum suorum dilapsam esse, et infrequentes se urbes, agrum vastum ac desertum habere. Mamilio praetori mandatum ut colonias ab hoste tueretur. Consules ex senatusconsulto edixerunt ut, qui cives cremonenses atque placentini essent, ante certam diem in colonias reverterentur, principio deinde veris, et ipsi ad bellum profecti sunt. Q. Cæcilius exercitum ab C. Nerone, L. Veturius ab Q. Claudio propraetore accepit, novisque militibus, quos ipse conscripserat, supplevit. In consentinum agrum consules exercitum duxerunt, passimque depopulati, quum agmen jam grave præda esset, in saltu angusto a Brutiis jaculatoribusque numidis turbati sunt, ita ut non præda, sed armati quoque in periculo fuerint : major tamen tu-

et, avec leurs légions, gagnèrent sans perte un endroit sûr. De là, ils gagnèrent la Lucanie, et bientôt ce pays tout entier rentra sans coup férir, sous la domination romaine.

XII. Il n'y eut, cette année, aucun engagement avec Annibal ; car il ne s'offrit point pour combattre, après le coup terrible qui venait de frapper sa patrie et sa famille, et les Romains ne songèrent pas à troubler son repos ; tant ils lui croyaient encore de ressources dans son seul génie, alors même que tout s'écroulait autour de lui ! Et je ne sais s'il ne fut pas plus admirable dans le malheur que dans la prospérité. En effet, depuis treize ans que, sur une terre ennemie, loin de son pays natal, il faisait la guerre avec des succès divers, à la tête d'une armée, non pas carthaginoise, mais composée d'un ramas confus d'hommes de toutes nations, qui n'avaient rien de commun, ni lois, ni coutumes, ni langage, dont l'extérieur, les vêtements, les armes, les rites sacrés, les mystères, et presque les dieux étaient différents, il sut les unir par un lien si fort que jamais, ni entre ces barbares, ni contre leur chef, il ne s'éleva aucune sédition, quoique souvent l'argent et les vivres aient manqué sur un sol ennemi, ce qui, lors de la première guerre punique, avait entraîné bien des désordres entre les chefs et les soldats ; et depuis que la défaite d'Asdrubal et de son armée lui avait enlevé ses dernières espérances, depuis qu'en se retirant dans un coin obscur du Bruttium il avait laissé aux Romains le reste de l'

mutus, quam pugna, fuit ; et præmissa præda, incolumes et legiones in loca tuta evasere. Inde in Lucanos profecti ; ea sine certamine tota gens in ditio- nem populi romani rediit.

XII. Cum Annibale nihil, eo anno, rei gestum est ; nam neque ipse se obtulit in tam recenti vulnere publico privatoque, neque lacessierunt quietum Romani ; tantam inesse vim, etsi omnia alia circa eum ruerent, in uno illo duce censebant ! Ac nescio an mirabilior adversis quam secundis rebus fuerit ; quippe qui, quum et in hostium terra per annos tredecim, tam procul ab domo, varia fortuna bellum gereret, exercitu non suo civili, sed mixto ex col- latione omnium gentium, quibus non lex, non mos, non lingua communis, alius habitus, alia vestis, alia arma, alii ritus, alia sacra, alii prope dei es- sent, ita quodam uno vinculo copulaverit eos, ut nulla nec inter ipsos, nec ad- versus ducem seditio exstiterit, quum et pecunia sæpe in stipendium, et com- meatus in hostium agro deessent, quorum inopia, priore punico bello, multa infanda inter duces militesque commissa fuerant. Post Asdrubalis vero exerci- tum cum duce, in quibus spes omnis reposita victoriæ fuerat, deletum, cedendoque in angulum bruttium cetera Italia concessum, cui non videatur mirabile nul-

talie, quel prodige qu'aucune révolte n'ait éclaté dans son camp ! surtout lorsqu'à tant d'embarras se joignait la nécessité de tirer la subsistance de ses troupes du seul pays des Bruttiens ; même en pleine culture, ce pays eût été insuffisant pour nourrir une armée si considérable ; mais alors il était en grande partie abandonné de ses cultivateurs, entraînés au milieu des combats et fidèles à l'habitude innée chez eux d'exercer le brigandage à l'occasion de la guerre. Il ne recevait aucun secours de Carthage, uniquement occupée de se maintenir en Espagne, comme si elle n'avait que des succès en Italie. La situation des affaires en Espagne était égale à certains égards, à d'autres bien différente : égale, en ce que les Carthaginois, vaincus dans une bataille où ils avaient perdu leur chef, avaient été repoussés jusqu'aux extrémités de l'Espagne, jusqu'aux rivages de l'Océan ; différente, en ce que l'Espagne, plus que l'Italie, plus même que toute autre partie de monde, était propre à renouveler la guerre, par la situation des lieux, par le caractère de ses habitants. Cette province, en effet, la première du continent où les Romains aient porté leurs armes, fut subjuguée la dernière de toutes, et seulement de nos jours, sous la conduite et les auspices de César Auguste. Mais alors Asdrubal, fils de Gisgon, le plus grand et le plus illustre des généraux carthaginois après ceux de la famille Barcine, secondé par Magon, fils d'Amilcar, qui fomentait la révolte, fit des levées dans l'Espagne Ulérieure, et arma environ cinquante mille fantassins et quatre mille cinq cents che-

lum motum in castris factum ? Nam ad cetera id quoque accesserat, ut le-
alendi quidem exercitus, nisi ex bruttio agro, spes esset ; qui, ut omnis cole-
retur, exiguus tamen tanto alendo exercitui erat ; tum magnam partem juven-
tutis abstractam a cultu agrorum bellum occupaverat, et mos vitio etiam in-
situs genti per latrocinia militiam exercendi ; nec ab domo quidquam
mittebatur, de Hispania retinenda sollicitis, tanquam omnia prospera in
Italia essent. In Hispania, res quadam ex parte eandem fortunam, quadam
longe disparem habebant ; eandem, quod prælio victi Carthaginienses, duce
amisso, in ultimam Hispaniæ oram usque ad Oceanum compulsi erant ; dispa-
rem autem, quod Hispania, non quam Italia modo, sed quam ulla pars terrarum,
bello reparando aptior erat, locorum hominumque ingeniis ; itaque ergo
prima Romanis inita provinciarum, quæ quidem continentis sint, postrema
est. Ibi tum Asdrubal Gisgonis, maximus clarissimusque eo bello secundum
Barcinus dux, regressus ab Gadibus, rebellandi spem adjuvante Magone, Amil-
caris filio, delectibus per Ulteriorem Hispaniam habitis, ad quinquaginta

vaux. On est à peu près d'accord sur le nombre des cavaliers ; mais des historiens ont écrit qu'il amena auprès de Silpia jusqu'à soixante-dix mille hommes de pied. Les deux généraux africains vinrent camper à l'entrée d'une vaste plaine, résolus à ne point refuser le combat.

XIII. Scipion, à la nouvelle de si grands préparatifs, ne se crut pas en état, avec les seules légions romaines, de tenir tête à une armée si nombreuse ; afin donc de lui opposer, en apparence et en réalité, des forces tirées du pays même, sans toutefois compter beaucoup sur ces barbares, dont l'inconstance, si fatale à son père et à son oncle, pouvait encore une fois faire pencher la balance, il envoya Silanus réclamer auprès de Colcha, qui régnait sur vingt-huit villes, l'infanterie et la cavalerie que ce chef avait promis de lever pendant l'hiver. Parti lui-même de Tarragone, il rassembla sur sa route de petits corps auxiliaires, et arriva avec eux à Castulon. Là, Silanus lui amena des renforts, trois mille fantassins et cinq cents chevaux ; puis, il s'avança jusqu'à Bécula, avec toutes ses forces, qui consistaient, avec les Romains et les alliés, en quarante-cinq mille hommes, infanterie et cavalerie. Tandis que les Romains s'occupaient de leur campement, Magon et Masinissa fondirent sur eux avec tous leurs cavaliers ; ils auraient jeté la confusion parmi les travailleurs, si des cavaliers, cachés par Scipion derrière une hauteur favorable à ce stratagème, ne fussent tombés à l'improviste sur

millia peditum, et quatuor millia et quingentos equites armavit. De equestribus copiis ferme inter auctores convenit ; peditum septuaginta millia quidam adducta ad Silpiam urbem scribunt. Ibi super campos patentes duo duces pœni ea mente, ne detrectarent certamen, considerunt.

XIII. Scipio, quum ad eum fama tanti comparati exercitus perlata esset, neque romanis legionibus tantæ se parem fore multitudini ratus, ut non in speciem saltem opponerentur barbarorum auxilia, neque in iis tamen tantum virium ponendum, ut mutando fidem, quæ cladis causa fuisset patri patruoque, magnum momentum facerent, præmisso Silano ad Colcham, duodetriginta oppidis regnantem, ut equites peditesque ab eo, quos se per hiemem conscripturum pollicitus erat, acciperet, ipse ab Tarracone profectus, protinus ab sociis, qui accolunt viam, modica contrahendo auxilia, Castulonem pervenit. Eo adducta ab Silano auxilia, tria millia peditum et quingenti equites ; inde ad Bæculam urbem progressus omni exercitu civium, sociorum, peditum equitumque quinque et quadraginta millibus. Castra ponentes eos Mago et Masinissa cum omni equitatu aggressi sunt ; turbassentque munientes, ni abditî post tumulum opportune ad id positum ab Scipione equites improvise

les assaillants. Ceux que leur fougue avait emportés jusqu'au pied des retranchements furent mis en fuite à la première charge ; mais avec ceux des ennemis qui avaient gardé leurs rangs, et qui s'avançaient en ordre de bataille, la lutte fut plus longue et longtemps incertaine. Enfin, lorsque les cohortes, débarrassées de tout bagage, lorsque les travailleurs, arrachés à leurs travaux, lorsque des troupes fraîches eurent pris la place des soldats fatigués, et que l'armée presque entière se fut élancée du camp au combat, alors les Carthaginois et les Numides tournèrent le dos. D'abord ils se retiraient par pelotons, sans que la peur ou la précipitation missent le trouble dans leurs rangs ; ensuite, comme les Romains pressaient vivement leur arrière-garde, et qu'ils ne pouvaient plus soutenir leur choc, chacun alors perdant de vue son drapeau, cherche çà et là son salut dans la fuite. Bien que cette action eût relevé le courage des Romains et abattu celui des Carthaginois, cependant, plusieurs jours de suite, il y eut sans interruption des escarmouches de cavalerie et de troupes légères.

XIV. Lorsque les deux partis eurent assez essayé leurs forces dans ces petites rencontres, Asdrubal le premier parut avec ses troupes rangées en bataille ; ensuite les Romains se présentèrent aussi : mais les deux armées se tinrent devant leurs retranchements, et comme ni d'un côté ni de l'autre on ne commençait l'attaque, le jour étant déjà sur son déclin, Asdrubal d'abord, et Scipion après lui firent rentrer leurs soldats dans

in effusos incurrissent. Hi promptissimum quemque, et proxime vallum, atque in ipsos munitores primum invectum, vixdum prælio inito, fuderunt ; cum ceteris, qui sub signis atque ordine agminis incesserant, longior et diu ambigua pugna fuit ; sed quum ab stationibus primum expeditæ cohortes, deinde ex opere deducti milites ; atque arma capere jussi plures et integri fessis, magnumque jam agmen armatorum a castris in prælium rueret, terga haud dubie vertunt Pœni Numidæque. Et primo turmatim abibant, nihil propter pavorem festinationemve confusis ordinibus ; dein, postquam acrius ultimis incidebat Romanus, neque sustineri impetus poterat, nihil jam ordinum memoris, passim, qua cuique proximum fuit, in fugam effunduntur. Et quanquam eo prælio aliquantum et Romanis aucti et deminuti hostibus animi erant, tamen nunquam, aliquot insequentis dies, ab excursionibus equitum levisque armaturæ cessatum est.

XIV. Ubi satis tentatæ per hæc levia certamina vires sunt, prior Asdrubal in aciem copias eduxit ; deinde et Romani processere ; sed utraque acies provallo stetit instructa ; et quum ab neutris pugna cœpta esset, jam die ad occasum inclinante, a Pœno prius, deinde ab Romano, in castra copias reductæ.

leurs camps. Pareille manœuvre eut lieu plusieurs jours de suite; et toujours Asdrubal faisait sortir le premier ses soldats, et lorsqu'ils étaient fatigués de rester sous les armes, il donnait le signal de la retraite; personne, de part ou d'autre, ne quittait son rang, ne lançait un trait, ne poussait un cri. Au centre, se trouvaient ici les Romains, là les Carthaginois mêlés aux Africains; dans les deux armées, les ailes se composaient des alliés, qui, dans les deux armées étaient Espagnols; au front de l'armée carthaginoise, les éléphants apparaissaient de loin comme des tours. Déjà l'on répétait dans les deux camps que les troupes combattraient dans l'ordre où elles avaient été rangées; ainsi, au centre, les Romains et les Carthaginois, entre lesquels existait le motif de la querelle, lutteraient avec une vigueur et un acharnement pareils. Scipion, voyant que c'était une idée bien fixe, changea à dessein, le jour du combat, toute cette disposition. La veille au soir, il donne l'ordre qu'avant le jour les hommes et les chevaux soient prêts, et qu'ils aient pris leur nourriture, que les cavaliers soient en armes, et leurs chevaux tout équipés pour la même heure. Au petit jour il lance toute sa cavalerie et les troupes légères contre les avant-postes carthaginois; peu d'instants après, il s'avance lui-même avec la masse imposante des légions, après avoir, contre l'opinion générale, fortifié les ailes avec les Romains, et placé les alliés au centre. Asdrubal, réveillé par les clameurs de la cavalerie, s'élança de sa tente; il entend le tumulte excité devant ses retran-

Hoc idem per dies aliquot factum: prior semper Pœnus copias castris educebat; prior fessis stando signum receptui dabat; ab neutra parte procursum, telumve missum, aut vox ulla orta; mediam aciem hinc Romani, illinc Carthaginienses mixti Afris, cornua socii tenebant; erant autem utrinque Hispani pro cornibus; ante punicam aciem elephanti castellorum procul speciem præbebant. Jam hoc in utrisque castris sermonis erat, ita, ut instructi stetissent, pugnaturos; medias acies Romanum Pœnumque, quos inter belli causa esset, pari robore animorum armorumque concursuros. Scipio ubi hæc obstinate credita animadvertit, omnia de industria in eum diem, quo pugnaturus erat, mutavit. Tesseram vesperi per castra dedit, ut ante lucem viri equique curati et pransi essent, armatus eques frenatos instratosque teneret equos. Vixdum satis certa luce, equitatum omnem cum levi armatura in stationes punicas immisit; inde confestim ipse cum gravi agmine legionum procedit, præter opinionem destinatam suorum hostiumque, romano milite cornibus firmatis, sociis in mediam aciem acceptis. Asdrubal, clamore equitum excitatus, ut ex tabernaculo prosiluit, tumultumque ante vallum et trepidationem suorum, et procul signa

chements; il voit ses soldats en désordre, les enseignes romaines qui brillaient de loin, et la plaine toute couverte d'ennemis; alors il oppose sa cavalerie à celle des Romains, et sort de son camp avec son infanterie, sans rien changer à l'ordonnance des jours précédents. Le combat de cavalerie fut longtemps douteux et ne pouvait guère être décisif, parce que ceux qui pliaient (et les deux partis pliaient tour-à-tour) trouvaient un refuge assuré dans leur infanterie ; mais lorsque les deux armées n'étaient plus qu'à cinq cents pas environ l'une de l'autre, Scipion fait sonner la retraite et ouvrir les rangs , y reçoit toute sa cavalerie et les troupes légères, les divise en deux corps, et les place à la réserve derrière les ailes. Puis, au moment de commencer le combat, il ordonne aux Espagnols qui étaient au centre de marcher au petit pas ; de l'aile droite, où il commandait, il envoie recommander à Silanus et à Marcius de s'étendre sur la gauche comme ils le verraient s'étendre sur la droite, et de faire engager l'action par les plus lestes de leurs fantassins et de leurs cavaliers, avant que les centres puissent s'entrechoquer. Les ailes ainsi développées marchent chacune avec trois cohortes et trois escadrons, sans compter les vélites, et se dirigent à grands pas vers l'ennemi; venaient ensuite ceux qui devaient attaquer sur les flancs. Un vide se faisait remarquer au milieu, parce que les enseignes des Espagnols avançaient lentement; et déjà les ailes étaient aux prises, que les forces les plus redouta-

legionem fulgentia, plenosque hostium campos vidit, equitatum omnem ex templo in equites emittit; ipse cum peditum agmine castris egreditur, nec ex ordine solito quidquam acie instruenda mutat. Equitum jam diu anceps pugna erat; nec ipsa per se decerni poterat, quia pulsus (quod prope in vicem fiebat) in aciem peditum tutus receptus erat; sed ubi jam haud plus quingentos passus acies inter sese aberant, signo receptui dato, Scipio, patefactisque ordinibus, equitatum omnem levemque armaturam, in medium acceptam divisamque in partes duas, in subsidiis post cornua locat. Inde, ubi incipiendæ jam pugnae tempus erat, Hispanos (ea media acies fuit) presso gradu incedere jubet; ipse e dextro cornu (ibi namque præerat) nuncium ad Silanum et Marcium mittit, ut cornu extenderent in sinistra parte, quemadmodum se tendentem a dextra vidissent, et cum expeditis peditum equitumque prius pugnam consererent cum hoste quam coire inter se mediæ acies possent. Ita deductis cornibus cum ternis peditum cohortibus ternisque equitum turmis, ad hoc velitibus, citato gradu in hostem ducebant, sequentibus in obliquum aliis. Sinus in medio erat, quia segnius Hispanorum signa incedebant; et jam conflixerant cornua, quum quod roboris in acie hostium erat, Pœni vete-

bles d'Asdrubal, ses vieux soldats carthaginois et africains, n'étaient pas encore arrivées à la portée du trait, et n'osaient, pour soutenir leurs combattants, s'écarter vers les ailes, de peur d'ouvrir le centre aux Romains, qui venaient de front. Ainsi leurs ailes étaient pressées par une double attaque : la cavalerie, les troupes légères et les vélites, qui avaient fait un circuit, les prenaient en flanc, tandis que les cohortes les harcelaient en tête pour les séparer du reste de l'armée.

XV. De toute part, la lutte n'était plus égale, parce que les Baléares et les nouvelles recrues espagnoles avaient affaire aux Romains et aux Latins, et que, le jour étant déjà très-avancé, les forces commençaient à manquer aux soldats d'Asdrubal, accablés de la brusque attaque du matin et contraints, avant d'avoir pris aucune nourriture, de sortir précipitamment en bataille. C'était dans ce dessein que Scipion avait prolongé le combat le plus tard possible ; car, à la septième heure du jour seulement, l'infanterie des ailes en était venue aux mains ; et les troupes du centre n'engagèrent l'action que fort longtemps après : si bien que les Carthaginois avaient eu à supporter la chaleur du soleil de midi, la fatigue de rester sous les armes, la faim et la soif, avant de se mesurer avec les Romains. Ils se tenaient appuyés sur leurs boucliers ; de plus, les éléphants, effarouchés par les charges impétueuses de la cavalerie, des vélites et des troupes légères, s'étaient rejetés des ailes sur le centre. Ainsi, épuisés de forces et de courage, les Carthaginois lâchent

rani Africæ, nondum ad teli conjectum venissent, neque in cornua, ut adjuvarent pugnantes, discurrere audent, ne aperirent mediam aciem venienti ex adverso hosti. Cornua ancipiti prælio urgebantur ; eques levisque armatura, velites, circumductis alis in latera incurrebant ; cohortes a fronte urgebant, ut abrumperent cornua a cetera acie.

XV. Et quum ab omni parte haudquaquam par pugna erat, tum quod turba Balearium tironumque hispanorum romano latinoque militi objecta erat, et, procedente jam die, vires etiam deficere Asdrubalis exercitum cœperant, oppressos matutino tumultu coactosque, priusquam cibo corpora firmarent, raptim in aciem exire. Ad id sedulo diem extraxerat Scipio, ut sera pugna esset ; nam ab septima demum hora peditum signa cornibus incucurrerunt ; ad medias acies aliquanto serius pervenit pugna ; ita ut prius æstus a meridiano sole, laborque standi sub armis, et simul fames sitisque corpora afficerent quam manus cum hoste consererent. Itaque steterunt scutis innisi ; nam super cetera elephantum etiam, tumultuoso genere pugnae equitum velitumque et levis armaturæ consternati, e cornibus in mediam aciem sese intulerunt. Fessi igi-

pied, mais sans rompre les rangs, comme si l'ordre du général eût prescrit ce mouvement rétrograde. Mais alors les vainqueurs les serrèrent de plus près, en les voyant plier; ils les poussèrent vivement, et une plus longue résistance devint impossible, malgré tous les efforts d'Asdrubal, qui, pour les retenir, leur montra « les collines derrière eux, comme un refuge assuré, s'ils se retireraient sans désordre. » Cris inutiles ! la crainte l'emporte sur la honte ; déjà les premiers rangs sont enfoncés par l'ennemi, et bientôt la déroute des Africains est complète. Toutefois ils essayèrent de se rallier au pied des collines et de reprendre leurs rangs, lorsqu'ils virent les Romains hésiter à les poursuivre sur la pente du côté ; mais cet obstacle une fois surmonté par la valeur romaine, ils prennent de nouveau la fuite, et regagnent leur camp, tout saisis d'effroi. Les Romains qui n'en étaient pas éloignés, l'eussent emporté de vive force, si, aux rayons brûlants du soleil, tel qu'il brille à travers de sombres nuages, n'avait succédé une pluie battante, qui faillit empêcher les vainqueurs de rentrer dans leurs retranchements ; quelques-uns mêmes se firent un scrupule religieux d'essayer, ce jour-là, de nouvelles tentatives. Quoique la nuit et l'orage invitassent les Carthaginois, harassés de fatigue et couverts de blessures, à prendre un repos nécessaire, la crainte et le péril ne leur permettaient pas de rester dans l'inaction, parce qu'ils pensaient qu'au point du jour l'ennemi les attaquerait : ils vont donc ramasser des pierres dans toutes les vallées voisines, ils élèvent

tur corporibus animisque retulere pedem, ordines tamen servantes, haud secus quam si imperio ducis cederent integra acies. Sed quum eo ipso acrius, ubi inclinatum sensere rem, victores se undique inveherent, nec facile impetus sustineri posset, quanquam retinebat obsistebatque cedentibus Asdrubal, « ab tergo e se colles tutumque receptum, si modice se reciperent » clamitans, tamen, vincente verecundiam metu (quum proximus quisque hostem cæderet), terga extemplo data, atque in fugam sese omnes effuderunt. Ac primo consistere signa in radicibus collium ac revocare in ordines militem cœperant, cunctantibus in adversum collem erigere aciem Romanis ; inde ut inferri impigre signa viderunt, integrata fuga, in castra pavidi compelluntur. Nec procul vallo Romanus aberat; cepissetque tanto impetu castra, ni se ex vehementi sole, qualis inter graves imbre nubes effulget, tanta vis aquæ dejecisset, ut vix in castra sua receperint se victores, quosdam etiam religio cepit ulterius quidquam eo die conandi. Carthaginienses, quanquam fessos labore ac vulneribus nox imberque ad necessariam quietem vocabat, tamen, quia metus et periculum cessandi non dabat tempus, prima luce oppugnaturis hostibus

des remparts, des fortifications pour se défendre, à défaut des armes, qui peut-être seraient impuissantes. Mais la désertion de leurs alliés leur montra que la fuite était plus sûre encore que la résistance. Le signal de la défection fut donné par Attane, prince des Turdétans, qui, avec un grand nombre de ses sujets, passa du côté des Romains; ensuite deux places fortes et leurs garnisons furent livrées à Scipion par les commandants. Asdrubal, qui voit les esprits disposés à la révolte, afin d'arrêter les progrès du mal, lève le camp dans le silence de la nuit suivante.

XVI. Scipion qui, au point du jour, est averti par ses éclaireurs du départ des ennemis, envoie sa cavalerie à leur poursuite. Elle fit une telle diligence, que, si elle eût pris la même route, elle n'aurait pas manqué de les atteindre. On crut, sur la parole des guides, qu'un chemin plus court conduisait au fleuve Bétis, et qu'on pourrait les attaquer au passage. Asdrubal, le trouvant fermé, tourna vers l'Océan, et la rapidité de sa marche, qui ressemblait à une fuite, lui donna quelque avance sur les Romains. Cependant il était harcelé tantôt en queue, tantôt en flancs, par la cavalerie et les troupes légères, qui retardaient leur marche; les fuyards s'arrêtaient à chaque pas pour repousser les attaques, soit de la cavalerie, soit des vélites, soit de l'infanterie des alliés; alors les légions eurent le temps d'arriver. Dès ce moment, ce ne fut plus un combat, mais une boucherie,

castra, saxis undique circa ex propinquis vallibus congestis augebat vallum, munimento sese, quando in armis parum præsidii foret, defensuri. Sed transitio sociorum fuga ut tutior mora videretur fecit. Principium defectionis ab Attane, regulo Turdetanorum, factum est; is cum magna popularium manu transfugit; inde duo munita oppida cum præsidii tradita a præfectis Romano. Et ne latius, inclinatis semel ad defectionem animis, serperet res, silentio proximæ noctis Asdrubal movet.

XVI. Scipio, ut prima luce qui in stationibus erant retulerunt profectos hostes, præmisso equitatu, signa ferri jubet; adeoque citato agmini ducti sunt, ut, si via recta vestigia sequentes issent, haud dubie assecuturi fuerint; ducibus est creditum brevius aliud esse iter ad Bætium fluvium, ut transeuntes aggredierentur. Asdrubal, clauso transitu fluminis, ad Oceanum flectit; et jam inde fugientium modo effusi abibant, idque ab legionibus romanis aliquantum intervalli fecit. Eques levisque armatura nunc ab tergo, nunc ab lateribus occurrendo, fatigabat morabaturque; sed quum ad crebros tumultus signa consisterent, et nunc equestria, nunc cum velitibus auxiliisque peditum prælia consererent, supervenerunt legiones. Inde non jam pugna, sed trucidatio ve-

jusqu'à ce que le général, donnant le signal de la fuite, s'échappa sur les hauteurs voisines, avec environ six mille hommes presque sans armes; le reste fut pris ou tué. Les Carthaginois se retranchèrent à la hâte sur le point le plus élevé; et là, comme les Romains tentèrent vainement de gravir jusqu'à eux, ils se défendirent sans difficulté. Mais cette position, sur un terrain nu et sans ressource, était à peine tenable quelques jours; aussi la désertion augmentait à chaque instant. Enfin Asdrubal lui-même s'étant procuré des vaisseaux (on était sur les bords de la mer), quitta la nuit son armée, et s'embarqua pour Cadix. Scipion, à la nouvelle de sa fuite, laisse à Silanus dix mille fantassins et mille chevaux pour continuer le siège du camp ennemi. Lui-même, avec le reste de ses troupes retourne, en soixante-dix jours à Tarragone, après avoir examiné sur sa route quelle avait été la conduite des princes et des villes d'Espagne à l'égard de Rome, afin de récompenser ou de punir en connaissance de cause. Après son départ, Masinissa eut un entretien secret avec Silanus; et, pour engager ses peuples à partager ses résolutions nouvelles, il repassa en Afrique avec quelques-uns de ses sujets; on ne sait trop quelle raison le déterminait tout à coup à changer de parti; mais la fidélité inébranlable qu'il garda aux Romains jusqu'au dernier jour de sa vieillesse prouve qu'il n'agit pas alors sans des motifs plausibles. Magon, qui avait reçu les vaisseaux d'Asdrubal, vint le joindre à Cadix. L'armée, abandonnée de ses chefs, se dispersa par la

lut pecorum fieri; donec ipse dux, fugæ auctor, in proximos colles cum sex millibus ferme semiermum evasit; ceteri cæsi captique: castra tumultuaria raptim Pœni tumulto editissimo communierunt; atque inde, quum hostis nequidquam subire iniquo ascensu conatus esset, haud difficulter sese tutati sunt. Sed obsidio in loco nudo atque inopi vix in paucos dies tolerabilis erat; itaque transitiones ad hostem fiebant. Postremo dux ipse, navibus acceptis (nec procul inde aberat mare), nocte relicto exercitu, Gades perfugit. Scipio, fuga ducis hostium audita, decem millia peditum, mille equites relinquit Silano ad castrorum obsidionem; ipse cum ceteris copiis, septuagesimis castris protinus causis regulatorum civitatumque cognoscendis, ut præmia ad veram meritorum æstimationem tribui possent, Tarraconem rediit. Post profectio-nem ejus, Masinissa, eum Silano clam congressus, ut ad nova consilia gentem quoque suam obedientem haberet cum paucis popularibus in Africam trajecit; non tam evidenti eo tempore subitæ mutationis causa, quam documento post id tempus constantissimæ ad ultimam senectam fidei, ne tum quidem eum sine probabili causa fecisse. Mago, inde remissis ab Asdrubale navibus, Gades

désertion ou par la fuite dans les villes des alentours ; il n'en resta pas un seul corps dont le nombre ou les forces fussent remarquables. Ainsi, sous la conduite et les auspices de P. Scipion, les Carthaginois furent alors chassés de l'Espagne, treize ans après le commencement de la guerre, et la cinquième année du commandement de Scipion dans cette province. Peu de temps après, Silanus revint le trouver à Tarragone, en lui annonçant que toute résistance avait cessé.

XVII. L. Scipion fut envoyé à Rome avec plusieurs prisonniers de distinction, pour y faire savoir que l'Espagne était reconquise. Mais tandis que le peuple entier, dans les transports de sa joie, exaltait le mérite d'un exploit si brillant, le héros seul qui en était l'auteur, insatiable de gloire et de noble ambition, regardait cette conquête comme peu de chose, en comparaison des vastes desseins qu'embrassaient son espoir et sa grande âme. L'Afrique, la superbe Carthage, un nom à jamais immortel s'il avait l'honneur de terminer cette guerre, voilà ce qui déjà fixait ses regards. Sentant bien qu'il devait d'avance se préparer les voies et se concilier l'affection des princes et des peuples, il résolut de sonder d'abord l'esprit de Syphax, roi des Masésyliens. Cette nation, voisine des Maures, fait face à la côte d'Espagne où est située Carthagène. Syphax était alors allié des Carthaginois ; mais Scipion, persuadé que ce lien ne serait à ses yeux ni plus sacré, ni plus indissoluble qu'une alliance ne l'était

petit. Ceteri, deserti ab ducibus, pars transitione, pars fuga, dissipati per proximas civitates sunt; nulla manus numero aut viribus insignis. Hoc maxime modo, ductu atque auspicio P. Scipionis, pulsī Hispania Carthaginienses sunt, tertio decimo anno post bellum initum, quinto quam P. Scipio provinciam et exercitum accepit. Haud multo post, Silanus, debellatum referens, Tarraconem ad Scipionem rediit.

XVII. L. Scipio cum multis nobilibus captivis nunciū receptæ Hispaniæ Romam est missus; et quum ceteri lætitiæ gloriaque ingenti eam rem vulgo ferrent, unus qui gesserat inexplebilis virtutis veræque laudis, parvum instar eorum quæ spe ac magnitudine animi concepisset, receptas Hispanias ducebat; jam Africam magnamque Carthaginem, et in summū decus nomenque velut consummatam ejus belli gloriam spectabat. Itaque, præmoliendas sibi ratus jam res, conciliandosque regum gentiumque animos, Syphacem primum regem statuit tentare. Masæylorum is rex erat. Masæyli, gens affinis Mauris, in regionem Hispaniæ, maxime qua sita Nova Carthago est, spectant. Fœdus ea tempestate regi cum Carthaginiensibus erat, quod haud gravius ei sanctiusque quam vulgo barbaris, quibus ex fortuna pendet fides, ratus fore, ora-

d'ordinaire pour les barbares, dont la foi dépend de la fortune, envoie vers lui Lélius, en qualité d'ambassadeur, avec des présents. L'Africain en fut charmé; et comme il savait que les Romains avaient partout l'avantage, et que les Carthaginois, malheureux en Italie, étaient perdus en Espagne, il consentit à traiter avec Rome; mais il déclara qu'il ne voulait ni recevoir, ni prêter serment qu'en présence même de Scipion. Ainsi Lélius, après avoir seulement reçu la promesse qu'on pourrait en toute sûreté se rendre près de lui, retourna vers Scipion. L'amitié de Syphax pouvait mettre un grand poids dans la balance, d'après les vues que Scipion avait sur l'Afrique; car Syphax était le roi le plus puissant du pays; il s'était déjà mesuré avec les Carthaginois, et la position de son royaume était très-favorable par rapport à l'Espagne, dont il n'était séparé que par un détroit peu considérable. Scipion trouva donc cet avantage assez important pour l'acheter, puisqu'il le fallait, au prix d'un grand danger; il laissa pour défendre l'Espagne L. Marcius à Tarragone, et M. Silanus à Carthagène, où il s'était rendu à grandes journées, partit lui-même, avec C. Lélius, de cette dernière ville, sur deux quinquerèmes; et malgré le calme, à force de rames, et quelquefois secondé d'un vent léger, il arriva en Afrique. Le hasard fit qu'à ce moment même Asdrubal, chassé de l'Espagne, venait d'entrer dans le port avec sept trirèmes, d'y jeter l'ancre et d'amarrer ses galères, lorsqu'on signala les deux quinquerèmes de Scipion; nul doute que ce ne fussent des vaisseaux ennemis, et

torem ad eum C. Lælium cum donis mittit. Quibus barbarus lætus, et quia res tum prosperæ ubique Romanis, Pœnis in Italia adversæ, in Hispania nullæ jam erant, amicitiam se Romanorum accipere annuit, firmandæ ejus fidem nec dare, nec accipere, nisi cum ipso coram duce romano. Ita Lælius, in id modo fide ab rege accepta, tutum adventum fore, ad Scipionem rediit. Magnum in omnia momentum Syphax affectanti res Africæ erat, opulentissimus ejus terræ rex, bello jam expertus ipsos Carthaginienses, finibus etiam regni apte ad Hispaniam, quod freto exiguo dirimuntur, positus. Dignam itaque rem Scipio ratus quæ, quoniam non aliter posset, magno periculo peteretur, L. Marcio Tarracone, M. Silano Carthagine Nova, quo pedibus ab Tarracone duabus quinqueremibus ab Carthagine profectus tranquillo mari, plurimum remis, interdum et leni adjuvante vento, in Africam trajecit. Forte ita incidit ut, eo ipso tempore, Asdrubal, pulsus Hispania, septem triremibus portum invectus, anchoris positus terræ applicaret naves; quum conspectæ duæ quinqueremes haud cuiquam dubio quin hostium essent opprimique a pluribus,

qu'on ne pût, avec l'avantage du nombre, les accabler avant leur entrée dans le port ; mais lorsque les soldats et les matelots voulurent préparer leurs armes et dégager les bâtiments, ils ne firent que du tumulte et du bruit ; car les voiles, gonflées par le vent qui soufflait de la pleine mer avec assez de violence, poussèrent les deux quinquérèmes dans le port avant que les Carthaginois eussent levé l'ancre ; on n'osa donc tenter aucune attaque dans un port qui appartenait au roi. Ainsi Asdrubal le premier, et après lui Scipion et Lélius prirent terre, et se rendirent auprès de Syphax.

XVIII. Ce prince fut flatté, et il devait l'être, de voir les généraux des deux peuples les plus puissants de l'univers venir le même jour, lui demander son alliance et son amitié. Il leur offre à tous deux l'hospitalité ; et puisque le hasard avait voulu les réunir sous le même toit et en présence des mêmes dieux pénates, il s'efforça de les engager dans une conférence qui pût terminer leur querelle ; mais Scipion s'en excusa, en assurant qu'il n'avait contre Asdrubal aucune haine personnelle qu'une entrevue dût faire évanouir, et qu'à l'égard des affaires publiques il ne pouvait en traiter avec l'ennemi sans l'ordre du sénat. Comme le roi tenait surtout à ne pas avoir l'air d'exclure de sa table un de ses hôtes, il pria Scipion d'y prendre place avec Asdrubal ; Scipion y consentit. Les deux généraux soupèrent ensemble, et, d'après le désir du roi, s'assirent tous deux sur le même lit. Scipion avait tant de politesse et d'adresse naturelle

priusquam portum intrarent, possent, nihil aliud quam tumultum ac trepidationem simul militum ac nautarum, nequidquam armaque et naves expedientium, fecerunt; percussa enim ex alto vela paulo acriori vento prius in portum intulerunt quinquereemes quam Pœni anchoras molirentur; nec ultra tumultum ciere quisquam in regio portu audebat. Itaque prior in terram Asdrubal, mox Scipio et Lælius egressi, ad regem pergunt.

XVIII. Magnificumque id Syphaci (nec erat aliter) visum, duorum opulentissimorum ea tempestate duces populorum, uno die, suam pacem amicitiamque petentes venisse. Utrumque in hospitium invitat; et, quoniam fors eos sub uno tecto esse atque ad eosdem penates voluisset, contrahere ad colloquium dirimendarum simultatum causa est conatus; Scipione abnuente aut privatim sibi ullum cum Pœno odium esse, quod colloquendo finiret, aut de republica se cum hoste agere quidquam injussu senatus posse. Illud magno opere tendente rege, ne alter hospitum exclusus mensa videretur, ut in animum induceret ad easdem venire epulas haud abnuat; cœnatumque simul apud regem est; et eodem etiam lecto Scipio atque Asdrubal (quia ita cordi

dans l'esprit, que le charme de sa conversation séduisit non pas seulement Syphax, prince barbare et peu accoutumé à l'urbanité romaine, mais Asdrubal même, cet ennemi si acharné. « Scipion, disait-il, lui avait paru plus admirable encore après son entretien qu'après ses hauts faits d'armes. Il ne doutait pas que Syphax et ses États ne fussent bientôt à la disposition des Romains, tant cet homme avait l'art de se concilier les esprits ! Les Carthaginois devaient donc songer désormais, moins à la perte de l'Espagne, qu'à conserver l'Afrique. Ce n'était point pour le plaisir du voyage, pour se promener le long d'une côte riante, qu'un capitaine si célèbre, laissant son armée dans une province nouvellement conquise, était passé en Afrique avec deux vaisseaux, sur une terre ennemie, à la cour d'un prince dont la bonne foi ne lui était pas connue ; mais sans doute il aspirait à la conquête de l'Afrique : c'était là le dessein qu'il roulait depuis longtemps dans sa pensée, et sa voix frémissante demandait hautement pourquoi Scipion ne porterait pas en Afrique la guerre qu'Annibal avait portée en Italie. » Scipion fit alliance avec Syphax, quitta l'Afrique, et, après avoir été battu par des vents incertains et plus d'une fois contraires, aborda, après quatre jours, au port de Carthagène.

XIX. Si l'Espagne ne pouvait plus être troublée par les armes carthaginoises, il y avait encore des villes que la conscience de leurs torts et la crainte, plutôt que l'attachement, semblait retenir dans le repos ; les plus grandes et les plus coupables

erat regi) accubuerunt. Tanta autem inerat comitas Scipioni atque ad omnia naturalis ingenii dexteritas, ut non Syphacem modo, barbarum insuetumque moribus romanis, sed hostem etiam infestissimum facunde alloquendo sibi conciliaret, « mirabilioremque sibi eum virum congresso coram visum præ se ferebat, quam bello rebus gestis ; nec dubitare quin Syphax regnumque ejus jam in Romanorum essent potestate ; eam artem illi viro ad conciliandos animos esse ; itaque non quo modo Hispaniæ amissæ sint quærendum magis Carthaginiensibus esse, quam quo modo Africam retineant cogitandum ; non peregrinandum, neque circa amœnas oras vagantem tantum ducem romanum, relictæ provincia novæ ditionis, relictis exercitibus, duabus navibus in Africam trajecisse sese in hostilem terram, regiam in fidem inexpertam, sed potiundæ Africæ spem affectantem ; hoc eum jampridem volutare in animo, hoc palam fremere, quod non, quemadmodum Annibal in Italia, sic Scipio in Africa bellum gereret. » Scipio, fœdere icto cum Syphace, profectus ex Africa, dubiisque et plerumque sævis in alto jactatus ventis, die quarto Novæ Carthaginis portum tenuit.

XIX. Hispaniæ sicut a bello punico quietæ erant, ita quasdam civitates, propter conscientiam culpæ, metu magis quam fide quietas esse apparebat ;

étaient Illiturgi et Castulon. Celle-ci, alliée des Romains dans leur prospérité, avait, après la mort des Scipions et le massacre de leurs armées, embrassé le parti de Carthage. Illiturgi même, en livrant et en mettant à mort les soldats romains qui, après la défaite, s'étaient réfugiés dans ses murs, avait ajouté le crime à la défection. Sévir contre ces deux peuples, lorsque le sort de l'Espagne était encore incertain, eût été plus juste que politique ; mais à présent que le calme était rétabli, Scipion, jugeant venu le temps de la vengeance, fait venir de Tarragone L. Marcus avec le tiers des troupes, et l'envoie assiéger Castulon : lui-même, avec le reste de son armée, arrive, après environ cinq jours de marche, devant Illiturgi. Les portes étaient fermées ; tout était disposé, tout était prêt pour la défense : le sentiment de leur faute et de la peine qui leur était due avait tenu lieu aux habitants d'une déclaration de guerre. Scipion tira de cette circonstance des motifs d'exhortation à ses soldats. « Ces Espagnols, en fermant leurs portes, reconnaissent eux-mêmes qu'ils redoutaient un châtement mérité ; il fallait donc les combattre avec plus d'acharnement encore que les Carthaginois ; en effet, avec les Africains, c'était une lutte presque sans colère, où l'on se disputait l'empire et la gloire : avec ces Espagnols, on avait à punir tout à la fois la perfidie, la cruauté, le crime. Le temps était venu de venger la mort affreuse de leurs compagnons d'armes et le piège dressé contre eux-mêmes, si la fuite les eût conduits dans les mêmes murs : il fallait, par une sanglante

quarum maxime insignes et magnitudine et noxa Illiturgi et Castulo erant. Castulo, quum prosperis rebus socii fuissent, post cæsos cum exercitibus Scipiones, defecerant ad Pœnos. Illiturgitani prodendis qui ex illa clade ad eos perfugerant interficiendisque, scelus etiam defectioni addiderant. In eos populos primo adventu, quum dubiæ Hispaniæ essent, merito magis quam utiliter sævitum foret. Tunc jam tranquillis rebus, quia tempus expetendæ pœnæ videbatur venisse, accitum ab Tarracone L. Marcium cum tertia parte copiarum ad Castulonem oppugnandum mittit ; ipse, cum cetero exercitu, quintis ferme ad Illiturgin castris pervenit. Clausæ erant portæ, omniaque instructa et parata ad oppugnationem arcendam : adeo conscientia, quid se meritos scirent, pro indicto eis bello fuerat. Hinc et hortari milites Scipio orsus est : « Ipsos claudendis portis indicasse Hispanos quid ut timerent meriti essent ; itaque multo infestioribus animis cum iis quam cum Carthaginiensibus bellum gerendum esse ; quippe cum illis prope sine ira de imperio et gloria certari : ab his perfidiæ, et crudelitatis, et sceleris pœnas expetendas esse ; venisse tempus, quo et nefandam commilitonum necem, et in semet ip-

leçon, apprendre aux âges à venir que jamais un citoyen ou un soldat romain ne serait, dans aucun état de fortune, impunément outragé. » Ces paroles du général enflammèrent tous les cœurs; on distribue des échelles à des hommes choisis dans chaque manipule, et Scipion à la tête d'une division, Lélius à la tête de l'autre, attaquent la ville de deux côtés différents pour la frapper d'une double terreur. Les habitants n'ont pas besoin des discours d'un chef ou des principaux citoyens : les remords et la crainte les engagent assez à une résistance opiniâtre. Ils avouent, ils se rappellent les uns aux autres, « qu'on veut plutôt leur supplice qu'une victoire. Lors même que le trépas serait inévitable pour tous, ils avaient le choix de trouver une mort honorable, le fer à la main et sur le champ de bataille, où le sort des armes relève souvent le vaincu pour abattre le vainqueur, ou de subir, au milieu des débris de leur patrie en cendres, à la vue de leurs femmes et de leurs enfants captifs, l'outrage du fouet et des fers d'un bourreau, et les tortures à leur dernier soupir. » Alors, non-seulement ceux qui sont en âge de porter les armes et les hommes faits, mais les femmes, mais les enfants, dont l'énergie triomphe de la faiblesse, se présentent; ils fournissent des traits aux défenseurs des remparts, ils apportent des pierres aux travailleurs. Il ne s'agissait pas seulement de la liberté, qui déjà est pour l'homme de cœur un aiguillon si puissant, mais les derniers supplices et une mort flétrissante étaient devant leurs yeux. Ils s'animent en partageant à l'envi

Le Sage d'Alatrinis

sos, si eodem fuga delati forent, instructam fraudem ulciscerentur; et in omne tempus gravi documento sancirent, ne quis unquam romanum civem militemve in ulla fortuna opportunum injuriæ duceret. » Ab hac cohortatione ducis incitati, scalas electis per manipulos viris dividunt; partitoque exercitu ita ut parti alteri Lælius præset legatus, duobus simul locis ancipiti terrore urbem aggrediuntur. Non dux unus aut plures principes oppidanos, sed suos ipsorum ex conscientia culpæ metus ad defendendam impigre urbem hortatur; et meminerant, et admonebant alii alios, « supplicium ex se, non victoriam peti; ubi quisque mortem oppeteret, id referre utrum in pugna et in acie! ubi Mars communis et victum sæpe erigeret, et affligeret victorem; an postmodo, cremata et diruta urbe, ante ora captarum conjugum liberorumque, inter verbera et vincula, omnia fœda atque indigna passi, expirarent. » Igitur non militaris modo ætas aut viri tantum, sed feminae puerique supra animi corporisque vires adsunt; propugnantis tela ministrant, saxa in muros munitibus gerunt. Non libertas solum agebatur, quæ virorum fortium tantum pectora acuit; sed ultima omnium supplicia et fœda mors ob oculos erat. Ac-

les travaux et les périls, en jetant les yeux les uns sur les autres. Enfin ils engagent le combat avec tant de fureur, que cette armée, conquérante de toute l'Espagne, repoussée plus d'une fois par la jeunesse d'une seule ville, hésita et fut sur le point de compromettre sa gloire. Scipion, à cette vue, craignant que les vains efforts de ses soldats ne les découragent et n'augmentent l'audace de l'ennemi, pensant qu'il devait donner l'exemple et prendre sa part du péril, gourmande les lâches, se fait apporter des échelles, et déclare qu'il va, si l'on balance, monter lui-même à l'assaut. Déjà même, bravant tous les hasards, il était au pied des murailles, lorsqu'un cri s'élève de toute l'armée, qui tremble pour les jours de son général, et des échelles sont appliquées à plusieurs endroits divers. De son côté, Lélius presse vivement l'attaque. Alors les assiégés perdent courage, on renverse leurs soldats, on s'empare des murs. La citadelle même, sur un point qui paraissait imprenable, fut prise au milieu du tumulte.

XX. Les transfuges africains, alors auxiliaires dans l'armée romaine, tandis que l'attention des assiégés se porte vers les parties les plus menacées, et que les Romains abordent par où ils peuvent, s'aperçoivent que le point le plus élevé de la ville, protégé seulement par un roc escarpé, n'était ni fortifié ni défendu par des combattants. Ces hommes lestes, et qu'un fréquent exercice rendait plus légers encore, gravissent, en se prenant

cendebantur animi et certamine laboris a: periculi, atque ipso inter se conspectu. Itaque tanto ardore certamen initum est, ut domitor ille totius Hispaniæ exercitus, ab unius oppidi juventute sæpe repulsus a muris, haud satis decoro prælio trepidaret. Id ubi vidit Scipio, veritus ne vanis conatibus suorum et hostibus cresceret animus, et segnior miles fieret, sibimet conandum ac partem periculi capessendam esse ratus, increpita ignavia militum, ferri scalas jubet; se ipsum, si ceteri cunctentur, escensurum minatur. Jam subierat haud mediocri periculo mœnia, quum clamor undique ab sollicitis vicem imperatoris militibus sublatus, scalæque multis simul partibus erigi cœptæ. Et ex altera parte Lælius instat. Tum victa oppidanorum vis, dejectisque propugnatoribus, occupantur muri; arx etiam ab ea parte, quia inexpugnabilis videbatur, inter tumultum capta est.

XX. Transfugæ Afri, qui tum inter auxilia romana erant, et oppidanis in ea tuenda, unde periculum videbatur, versis, et Romanis subeuntibus qua adire poterant, conspexerunt editissimam urbis partem, quia rupe præalta tegebatur, neque opere ullo munitam, et ab defensoribus vacuum; levium corporum homines, et multa exercitatione pernicium, clavos secum ferreos

aux saillies de la roche ; dans les endroits à pic et glissants, ils enfoncent d'espace en espace des clous qu'ils ont avec eux, et s'en servent comme d'échelons ; les premiers tirent par la main ceux qui les suivent ; les derniers soulèvent ceux qui les précèdent, et tous gagnent le sommet du rocher ; de là ils descendent avec de grands cris dans la ville, qui était déjà au pouvoir des Romains. On vit alors clairement que la colère et la haine avaient présidé à ce siège ; personne ne fait de prisonnier, personne ne songe au butin, et cependant toutes les portes sont ouvertes : on égorge sans distinction les gens armés ou sans armes, les femmes comme les hommes ; la fureur n'épargna pas même les enfants au berceau. Puis on met le feu aux maisons, et l'on renverse tout ce que l'incendie n'a pu dévorer : tant le vainqueur tient à détruire jusqu'aux vestiges, à effacer jusqu'à la mémoire d'un ennemi perfide ! De là Scipion mène son armée à Castulon, que défendaient et les Espagnols des alentours, et les débris de l'armée carthaginoise que la fuite avait dispersés çà et là. Mais avant l'arrivée des Romains, l'on avait reçu la nouvelle de la destruction d'Illiturgi, et déjà la terreur et le désespoir s'étaient emparés des esprits. Comme chacun, dans une cause différente, voulait ménager ses intérêts sans consulter ceux des autres, d'abord une défiance secrète, puis une discorde ouverte amena une rupture entre les Carthaginois et les Espagnols. Cerdubellus conseillait ouvertement aux derniers de se rendre.

portantes, qua per inæqualiter eminentia rupis poterant, scandunt; sicubi nimis arduum et leve saxum occurrebat, clavos per modica intervalla figentes, quum velut gradus fecissent, primi sequentes extrahentes manu, postremi sublevantes eos qui præirent, in summum evadunt; inde decurrunt cum clamore in urbem jam captam ab Romanis. Tum vero apparuit ab ira et ab odio urbem oppugnatam esse; nemo capiendi vivos, nemo, patentibus ad direptionem omnibus, prædæ memor est. Trucidant inermes juxta atque armatos, feminas pariter ac viros; usque ad infantium cædem ira crudelis pervenit. Ignem deinde tectis injiciunt, ac diruunt quæ incendio absumi nequeunt; adeo vestigia quoque urbis extinguere ac delere memoriam hostium sedis cordi est. Castulonem inde Scipio exercitum ducit; quam urbem non Hispani modo convenæ, sed punici etiam exercitus ex dissipata passim fuga reliquæ tutabantur; sed adventum Scipionis prævenerat fama cladis Illiturgitanorum, terrorque inde ac desperatio invaserat; et in diversis causis, quum sibi quisque consultum sine alterius respectu vellet, primo tacita suspicio, deinde aperta discordia secessionem inter Carthaginenses atque Hispanos fecit. His Cerdubellus propalam deditiois auctor. Himilco punicis auxiliariis præerat;

Himilcon, avec les Africains, voulait résister ; mais Cerdubellus, qui avait traité secrètement avec Scipion, les livra aux Romains, ainsi que la ville. Cette victoire fut plus modérée : la faute des habitants n'était pas si grave ; d'ailleurs le ressentiment avait été désarmé par cette soumission volontaire.

XXI. Marcius fut ensuite envoyé pour soumettre à la domination romaine les barbares qui n'étaient pas encore entièrement domptés. Scipion revint à Carthagène acquitter les vœux qu'il avait faits aux immortels, et y donner le combat de gladiateurs qu'il avait préparé pour honorer la mémoire de son père et de son oncle. On ne vit point figurer dans cette lutte les athlètes que les maîtres d'escrime trouvent ordinairement parmi les esclaves, ou les mercenaires qui mettent leur sang à prix. Le zèle des combattants fut volontaire et gratuit ; les uns furent envoyés par les petits princes du pays, pour donner une preuve de la bravoure naturelle à leurs compatriotes ; les autres se présentèrent d'eux-mêmes pour rendre hommage à Scipion ; quelques-uns, par rivalité, par point d'honneur, portèrent et acceptèrent des défis qui les engagèrent à descendre dans l'arène ; plusieurs résolurent de terminer par les armes des querelles qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas abandonner à la discussion. Au lieu d'obscurs gladiateurs, on vit là des hommes d'une naissance illustre et noble, entre autres Corbis et Orsua, deux cousins-germains qui, se disputant la principauté d'une ville nommée Ibès, déclarèrent que le glaive déciderait leur différend. Corbis

quos urbemque, clam fide accepta, Cerdubellus Romano prodit. Mitior ea victoria fuit ; nec tantumdem noxæ admissum erat, et aliquantum iræ lenierat voluntaria deditio.

XXI. Marcius inde in barbaros, si qui nondum perdomiti erant, sub jurisdictionemque redigendos missus. Scipio Carthaginem, ad vota solvenda diis munusque gladiatorium, quod mortis causa patris patrique paraverat, edendum rediit. Gladiatorium spectaculum fuit non ex eo genere hominum ex quo lanistis comparare mos est, servorum, quive venalem sanguinem habent. Voluntaria omnis et gratuita opera pugnantium fuit ; nam alii missi ab regulis sunt ad specimen insitæ genti virtutis ostendendum ; alii ipsi professi se pugnaturos in gratiam ducis ; alios æmulatio et certamen, ut provocarent, provocatique haud abnuerent, traxit ; quidam, quas disceptando controversias finire nequiverant aut noluerant, pacto inter se ut victorem res sequeretur, ferro decreverunt. Neque obscuri generis homines, sed clari illustresque, Corbis et Orsua, patruelles fratres, de principatu civitatis, quam Ibem vocabant, ambigentes, ferro se certaturos professi sunt. Corbis major erat ætate. Orsua pate

était le plus âgé ; mais Orsua était fils du dernier possesseur, qui, à la mort de son frère aîné, avait reçu en héritage ce gouvernement. Scipion voulut terminer à l'amiable leur querelle et les réconcilier ; mais ils répondirent que déjà ils avaient refusé cette satisfaction à leurs proches parents, et que, parmi les dieux et les hommes, ils ne voulaient plus reconnaître d'autre arbitre que Mars. Corbis avait l'avantage de la force ; Orsua était fier de sa jeunesse ; chacun d'eux aimait mieux mourir que d'être soumis à l'autre ; ils se battirent avec une fureur qui ne permit pas de les séparer, et furent à la fois pour l'armée un spectacle et une leçon des funestes effets de l'ambition parmi les mortels. L'aîné, plus habile à manier les armes et plus adroit, triompha aisément de l'inexpérience fougueuse du plus jeune. Après le combat de gladiateurs, on célébra des jeux funèbres avec toute la pompe que comportait la province et tout l'appareil qu'on pouvait déployer dans un camp.

XXII. Pendant les lieutenants continuaient les opérations militaires. Marcus, après avoir passé le fleuve Bétis, que les indigènes appellent Certis, reçoit sans coup férir la soumission de deux cités puissantes. Quant à la ville d'Astapa, elle avait toujours été attachée au parti des Carthaginois, tort moins grave que sa haine implacable contre les Romains, et cette haine passait les bornes prescrites par les lois de la guerre ; et ce n'était ni l'assiette de la place, ni la force de ses remparts qui inspirait tant de fierté à ses habitants. L'attrait du brigandage

princeps proxime fuerat, a fratre majore, post mortem ejus, principatu accepto. Quum verbis disceptare Scipio vellet ac sedare iras, negatum id ambo dicere communibus cognatis, nec alium deorum hominumve quam Martem se judicem habituros esse. Robore major, minor flore ætatis ferox, mortem in certamine quam ut alter alterius imperio subjiceretur præoptantes, quum dirimi ab tanta rabie nequirent, insigne spectaculum exercitui præbuere documentumque, quantum cupiditas imperii malum inter mortales esset. Major usu armorum et astu facile stolidas vires minoris superavit. Huic gladiatorum spectaculo ludi funebres additi pro copia, et provinciali et castrensi apparatu.

XXII. Res interim nihilominus ab legatis gerebantur. Marcus, superato Bæte amni, quem incolæ Certim appellant, duas opulentas civitates sine certamine in deditionem accipit. Astapa urbs erat, Carthaginensium semper partis ; neque id tam dignum ira erat, quam quod, extra necessitates belli, præcipuum in Romanos gerebant odium ; nec urbem aut situ aut munimento tutam habebant, quæ ferociores iis animos faceret ; sed ingenia incolarum la-

dage les portait à faire des excursions sur les terres des alliés de Rome, et à surprendre les soldats égarés, les valets d'armée et les marchands; ils allèrent jusqu'à tendre des pièges à un convoi considérable qui traversait leurs frontières sous bonne escorte, parce qu'une faible suite n'aurait pas suffi, l'enveloppèrent dans une position désavantageuse pour lui, et le massacrèrent. A l'approche de l'armée romaine, qui venait assiéger leur ville, les habitants, qui avaient conscience de leurs crimes, n'espérant ni désarmer par la soumission le ressentiment de l'ennemi, ni trouver leur salut dans leurs remparts ou dans leurs armes, imaginent contre eux-mêmes, contre les leurs, un forfait atroce, inouï. Ils entassent au milieu de la place publique ce qu'ils ont de plus précieux, font asseoir sur ce monceau leurs femmes et leurs enfants, élèvent des piles de bois tout à l'entour, et y jettent des amas de branches sèches. Ils ordonnent ensuite à cinquante guerriers bien armés « de garder en cet endroit, tant que le sort du combat serait douteux, et leurs richesses, et les personnes qui leur étaient plus chères que tous les trésors; si la fortune se déclarait contre eux, et que la ville fût sur le point d'être prise, ils pouvaient être sûrs que tous ceux qu'ils auraient vus marcher au combat trouveraient la mort sur le champ de bataille; ils les conjuraient, au nom des dieux du ciel et des enfers, par le souvenir de la liberté, qu'il fallait perdre en ce jour ou par un trépas honorable ou par un honteux esclavage, de ne laisser aucun aliment à la cruauté et à la rage de l'ennemi.

Siege d'Antioche

trocínio læta ut excursions in finitimum agrum sociorum populi romani facerent impulerant, et vagos milites romanos, lixasque et mercatores exciperent; magnum etiam comitatum, quia paucis parum tutum fuerat, transgredientem fines, positis insidiis circumventum, iniquo loco interfecerunt. Ad hanc urbem oppugnandam quum admotus exercitus esset, oppidani, conscientia scelerum, quia nec deditio tuta ad tam infestos videbatur, nec spes mœnibus aut armis tuendæ salutis erat, facinus in se ac suos fœdum ac ferum consciscunt. Locum in foro destinant, quo pretiosissima rerum suarum congererent; super eum cumulum conjuges ac liberos considerare quum jussissent, ligna circa exstruunt, fascisque virgultorum conjiciunt. Quinquaginta deinde armatis juvenibus præcipiunt, « ut, donec incertus eventus pugnæ esset, præsidium eo loco fortunarum suarum corporumque, quæ cariora fortunis essent, servarent; si rem inclinatam viderent, atque in eo jam esse ut urbs caperetur, scirent omnes, quos eantes in prælium cernerent, mortem in ipsa pugna obituos; illos se per deos superos inferosque orare, ut memores libertatis, quæ illo die aut morte honesta aut servitute infami finienda esset, nihil relinquerent

Ils avaient dans les mains le fer et le feu : ces mains, amies et fidèles, devaient donc anéantir ce qu'il n'était pas possible de conserver, plutôt que de l'abandonner aux insultes d'un vainqueur orgueilleux. » Ces prières furent suivies d'horribles imprécations contre ceux que l'espérance ou la faiblesse détournerait de cette résolution. Ensuite les portes s'ouvrent, et les habitants s'élancent rapidement sur les Romains, au milieu d'un tumulte effrayant. Aucun poste avancé ne fut en état de repousser une sortie que l'on était si loin de redouter : quelques escadrons et une partie des troupes légères sortirent aussitôt du camp pour tenir tête à l'ennemi. Il y eut dans cette action plus de fougue et d'animosité que d'ordre et de tactique. Les cavaliers qui, les premiers, s'étaient portés en avant, furent repoussés, et répandirent la terreur parmi les troupes légères; et peut-être allait-on combattre au pied des retranchements, si les légions ne se fussent en quelques instants rangées en bataille et présentées. Alors même il y eut dans les premiers rangs un peu de confusion; les Espagnols se précipitaient avec une fureur aveugle au devant des blessures et du glaive; mais les vieux soldats, opposant le sang-froid du courage à une ardeur insensée, arrêterent par le massacre des premiers l'élan de ceux qui les suivaient. Voyant ensuite que, malgré leurs efforts pour avancer, aucun des adversaires ne lâchait pied, et que tous ils étaient résolus à mourir à leur poste, ils ouvrent les rangs, ce qu'ils pouvaient

in quod sævire iratus hostis posset; ferrum ignemque in manibus esse; amicæ ac fideles potius ea, quæ peritura essent, absumerent manus, quam iusultarent superbo ludibrio hostes. » His adhortationibus execratio dira adjecta, si quem a proposito spes mollitiæ animi flexisset; inde concitato agmine patentibus portis ingenti tumultu erumpunt. Neque erat ulla satis firma statio opposita; quia nihil minus quam ut egredi mœnibus auderent timeri poterat; perpaucæ equitum turmæ, levisque armatura repente e castris ad id ipsum emissa occurrit. Acrior impetu atque animis quam compositior ullo ordine pugna fuit. Itaque pulsus eques, qui primus hosti se obtulerat, terrorem intulit levi armaturæ; pugnatumque sub ipso vallo foret, ni robur legionum, perexiguo ad instruendum dato tempore, aciem direxisset. Ibi quoque trepidatum parumper circa signa est, quum cæci furore in vulnera ac ferrum vœcordi audacia ruerent; dein vetus miles, adversus temerarios impetus pertinax, cæde primorum insequentes suppressit. Conatus paulo post ultro inferre pedem, ut neminem cedere, atque obstinatos mori in vestigio quemque suavidit, patefacta acie (quod ut facere posset multitudo armatorum facile sup-

faire sans danger, à cause de leur nombre, entourent les deux ailes des ennemis, les resserrent en un cercle étroit, et les égorgeant jusqu'au dernier.

XXIII. La colère, l'ardeur du combat et le droit de la guerre avaient poussé le soldat contre des ennemis armés et qui opposaient la plus vive résistance ; mais le carnage était plus affreux dans la ville, où une troupe faible et timide de femmes et d'enfants était immolée par leurs propres concitoyens ; ils les jetaient encore vivants dans un bûcher, dont la flamme, à mesure qu'elle s'élevait, était éteinte par des ruisseaux de sang : enfin les meurtriers eux-mêmes, las de cette horrible boucherie, se précipitèrent tout armés au milieu de l'embrasement. Le massacre était consommé lorsque les vainqueurs arrivèrent ; et d'abord, à la vue de cet odieux spectacle, ils restent immobiles de surprise : mais bientôt l'or et l'argent, qui brillent au milieu des débris, excitent la cupidité naturelle au cœur humain ; ils veulent saisir cette proie à travers les flammes, et quelques-uns périssent dans l'incendie ; d'autres sont atteints par des vapeurs brûlantes, pressés par la foule immense qui ne permet plus aux premiers de reculer. Ainsi Astapa, sans laisser au soldat aucun butin, fut détruite par le fer et le feu. Marcius, après avoir réduit par la crainte les autres peuples de cette contrée, ramène son armée victorieuse à Carthagène, où se trouvait Scipion. Pendant ces mêmes jours, il vint de Cadix des transfuges qui promirent de livrer la ville, la garnison carthaginoise qui la défen-

peditabat) cornua hostium amplexus, in orbem pugnantes ad unum omnes occidit.

XXIII. Atque hæc tamen hostium iratorum, ac tum maxime dimicantium, jure belli in armatos repugnantesque edebantur; fœdior alia in urbe trucidatio erat, quum turbam feminarum puerorumque imbellem inermemque civis sui cæderent, et in succensum rogam semianima pleraque injicerent corpora, rivique sanguinis flammam orientem restinguerent; postremo ipsi, cæde miseranda suorum fatigati, cum armis medio se incendio injecerunt. Jam cædi perpetratæ victores Romani supervenerunt; ac primo conspectu tam fœdæ rei mirabundi parumper obstupuerunt; dein, quum auram argentumque, cumulo rerum aliarum interfulgens, aviditate ingenii humani, rapere ex igne vellent, correpti alii flamma sunt, alii ambusti afflatu vaporis, quum receptus primis, urgente turba, non esset. Ita Astapa, sine præda militum, ferro ignique absumta est. Marcius, ceteris ejus regionis metu in deditionem acceptis, victorem exercitum Carthaginem ad Scipionem reduxit. Per eos ipsos dies, per fugæ a Gadibus venerunt, pollicentes urbem punicumque præsidium quod in ea

dait, et le commandant avec sa flotte. Magon s'y était arrêté dans sa fuite, et, avec des vaisseaux rassemblés sur l'Océan, il avait tiré quelques renforts de la côte d'Afrique et, par l'intermédiaire d'Hannon, des pays de l'Espagne les plus voisins. Scipion reçut la parole des transfuges, leur donna la sienne, et envoya Marcius avec des cohortes légères, et Lélius, avec sept trirèmes et une quinquère, afin qu'ils pussent agir par terre et par mer d'un commun accord.

XXIV. Cependant Scipion tomba dangereusement malade, et la renommée exagéra son mal; chacun ajoutait quelque chose à ce qu'il avait appris, par la manie qu'ont les hommes de répandre à plaisir des récits mensongers. Cette nouvelle sema le trouble dans la province, et surtout dans les parties éloignées; et l'on vit quelle masse d'ennemis aurait soulevée un malheur réel, puisqu'une vaine rumeur fit naître de si violents orages: les alliés oublièrent leurs sermens, les soldats leur devoir. Mandonius et Indibilis, qui s'étaient flattés que l'expulsion des Carthaginois leur assurerait la possession de l'Espagne, et dont les espérances avaient été déçues, soulèvent les Lacétans, leurs sujets, appellent aux armes la jeunesse celtibérienne, et viennent ravager le territoire des Suessétans et des Sédétans, alliés du peuple romain. Les citoyens mêmes furent saisis d'un autre genre de vertige. Dans le voisinage de Sucron, se trouvait un corps de huit mille hommes, campé en cet endroit pour tenir en respect les peuples qui habitent en deçà de l'Èbre. Des mou-

urbe esset, et imperatorem præsidii cum classe prodituros esse. Mago ibi ex fuga substiterat, navibusque in Oceano collectis, aliquantum auxiliorum et trans fretum ex Africa ora, et ex proximis Hispaniæ locis per Hannonem præfectum coegerat. Fide accepta dataque perfugis, et Marcius eo cum expeditis cohortibus, et Lælius cum septem triremibus, quinquerei una, est missus, ut terra marique communi consilio rem gererent.

XXIV. Scipio ipse gravi morbo implicitus, graviore tamen fama, quum ad id quisque quod audierat (insita hominum libidine alendi de industria rumoribus), adjiceret aliquid, provinciam omnem ac maxime longinqua ejus turbarum tantas procellas excivisset; non socii in fide, non exercitus in officio mansit. Mandonius et Indibilis, quibus (quia regnum sibi Hispaniæ, pulsus inde Carthaginensibus, destinarant animis) nihil pro spe contigerat, concitatis popularibus (Lacetani autem erant) et juventute Celtiberorum excita, agrum suæsetanum sedetanumque sociorum populi romani hostiliter depopulati sunt. Civilis alius furor in castris ad Sucronem ortus. Octo ibi millia militum

vements séditieux s'y manifestèrent, non pas précisément à l'occasion des bruits douteux sur la santé du général; depuis longtemps l'oisiveté avait, parmi eux, engendré la licence, et l'habitude de vivre largement sur les terres ennemies leur rendait insupportable la gêne que leur avait imposée la paix. Ce n'étaient d'abord que de sourds murmures : « Si l'Espagne était encore agitée, pourquoi les laissait-on dans un pays tranquille ? Si la guerre était terminée et la province entièrement soumise, pourquoi ne pas les ramener en Italie ? » Ils avaient même réclamé leur paie avec plus d'arrogance que ne le permettaient les lois et la subordination militaire; des sentinelles avaient insulté les tribuns lorsqu'ils faisaient leur ronde; pendant la nuit, quelques soldats étaient sortis du camp pour piller le territoire des alliés; enfin, même pendant le jour, on quittait sans permission les drapeaux pour errer çà et là; partout le caprice et la licence du soldat faisaient loi; plus de règle, plus de discipline, plus d'autorité supérieure; on conservait pourtant encore une ombre de camp romain, dans le seul espoir que, l'esprit de révolte devenant contagieux, les tribuns eux-mêmes prendraient part à la défection: aussi on ne les empêchait pas de tenir conseil dans leurs tentes; on allait à l'ordre auprès d'eux; on montait la garde à tour de rôle, comme à l'ordinaire; enfin, si les chefs n'avaient plus la réalité du pouvoir, ils en conservaient encore l'apparence, bien que le soldat ne reconnût d'autre empire que

erant; præsidium gentibus quæ cis Iberum incolunt impositum. Motæ autem eorum mentes sunt non tum primum quum de vita imperatoris dubii rumores allati sunt, sed jam ante, licentia ex diutino, ut fit, otio collecta, et non-nihil, quod in hostico laxius raptò suetis vivere arctiores in pace res erant. Ac primo sermones tantum occulti serebantur, « si bellum in provincia esset, quid sese inter pacatos facere? si debellatum jam et confecta provincia esset, cur in Italiam non revehi? » Flagitatum quoque stipendium procacius quam ex more et modestia militari erat; et ab custodibus probra in circumeuntes vigilias tribunos jacta; et noctu quidam prædatum in agrum circa pacatum ierant; postremo interdiu ac propalam sine commeatu ab signis abibant; omnia libidine ac licentia militum, nihil instituto ac disciplina militiæ aut imperio eorum qui præerant gerebatur; forma tamen romanorum castrorum constabat, una ea spe, quod tribunos ex contagione furoris haud expertes seditionis defectionisque rati fore, et jura reddere in principiis sinebant, et signum ab eis petebant, et in stationes ac vigilias in ordinem bant; et, ut vim imperii abstulerant, ita speciem dicto parentum, ultro sibi imperantes servabant. Erupit deinde seditio, postquam reprehendere at-

sa propre volonté. Mais ensuite la sédition éclata, lorsqu'ils virent les tribuns désapprouver et blâmer leur conduite, s'efforcer d'y mettre obstacle, et refuser ouvertement de s'associer à leur délire. Ils les chassent donc de leurs tentes, puis du camp; et les principaux auteurs de la rébellion, deux simples soldats, C. Albius de Calès, et C. Atrius d'Ombrie, sont nommés chefs à l'unanimité : ceux-ci, non contents de prendre les marques distinctives du grade de tribun, osèrent s'arroger les insignes de la première dignité de la république, les faisceaux et les haches; et ils ne songèrent pas que ces baguettes, que ces haches menaçaient leurs dos et leurs têtes lorsqu'ils les faisaient porter devant eux pour effrayer les autres. La mort prétendue de Scipion aveuglait leurs esprits, et ils ne doutaient pas que cette nouvelle répandue n'allumât bientôt, dans toute l'Espagne, le feu de la guerre : à la faveur de ce tumulte, ils pourraient exiger des alliés des contributions, et mettre au pillage les villes voisines : d'ailleurs, le trouble général, l'audace extrême de tous rendraient moins remarquables leurs attentats particuliers.

XXV. On attendait à chaque instant la nouvelle de la mort et des funérailles de Scipion; mais il n'arrivait point de courrier, et peu à peu s'évanouissait le bruit vague adopté si légèrement : alors on commença à en chercher les premiers auteurs; chacun s'en défendit, aimant mieux encourir le reproche de crédulité que celui de mensonge dans une affaire de cette importance; les chefs de la révolte, abandonnés de leurs partisans, frémis-

que improbatae tribunos ea quæ fierent, et conari obviam ire, et propalam abnuere furoris eorum se futuros socios senserunt. Fugatis itaque ex principibus, C. Albius Calenum et C. Atrium Umbrum, delatum omnium consensu imperium est; qui, nequaquam tribunicis contenti ornamentis, insignia etiam summi imperii, fasces securesque, attractare ausi; neque venit in mentem suis tergibus suisque cervicibus virgas illas securesque imminere, quas ad metum aliorum præferrent. Mors Scipionis falso credita obcæcabat animos, sub cujus vulgatae tam mox famam non dubitabant totam Hispaniam arsuram bello; in eo tumultu et sociis pecunias imperari, et diripi propinquas urbes posse; et, turbatis rebus, quam omnia omnes auderent, minus insignia fore quæ ipsi fecissent.

XXV. Quum alios subinde recentes nuncios, non mortis modo, sed etiam futuris expectarent, neque superveniret quisquam, evanesceretque temere ortus rumor, tum primi auctores requiri cæpti; et, subtrahente se quoque, ut credidisse potius temere quam finxisse rem talem videri posset, destituti

saient en regardant les insignes qu'ils portaient, en songeant qu'au lieu de ces marques d'un pouvoir usurpé ils verraient bientôt se dresser contre eux une autorité véritable et légitime. Déjà la sédition était frappée de stupeur, lorsqu'on apprit d'une manière positive d'abord que Scipion était vivant, ensuite qu'il était rétabli : enfin, arrivèrent sept tribuns envoyés par le général lui-même. Leur première apparition exaspéra les esprits ; mais le langage conciliant et modéré qu'ils tinrent à ceux dont ils étaient connus calma cette effervescence. Parcourant d'abord les tentes des simples soldats, puis celles des officiers et des chefs, et se mêlant à tous les groupes qui se formaient dans le camp, ils prenaient part à la conversation, et demandaient la cause du mécontentement et de l'agitation qui avaient éclaté tout à coup, plutôt qu'ils ne faisaient des reproches. On répondait çà et là, « que la solde n'avait pas été payée exactement ; qu'à l'époque où la trahison des Illiturgitains avait eu lieu, après le désastre des deux Scipions et de leurs armées, c'étaient eux qui, par leur courage, avaient sauvé le nom romain et conservé la province ; que le crime des barbares n'était pas resté impuni, mais que les services des citoyens n'avaient pas encore reçu de récompense. » Les tribuns répondaient « que ces plaintes étaient justes, et qu'ils en feraient leur rapport au général ; qu'ils se réjouissaient de ce que le mal n'était pas plus grand ni plus difficile à réparer ; que grâce aux dieux, P. Scipion et la république avaient les moyens d'acquitter la dette de la reconnaissance. » Scipion, accoutumé aux combats, mais peu fait

duces jam sua ipsi insignia, et, pro vana imagine imperii quod gererent veram justamque mox in se versuram potestatem horrebant. Stupente ita seditione, quum vivere primo, mox etiam valere Scipionem certi auctores afferrent, tribuni militum septem ab ipso Scipione missi sunt. Ad quorum primum adventum exasperati animi ; mox, ipsis placido sermone permulcentibus notos, cum quibus congressi erant, leniti sunt ; circumeuntes enim tentoria primo, deinde in principiis prætorioque, ubi sermones inter se serentium circulos vidissent, alloquebantur, percunctantes magis, quæ causa iræ consternationisque subitæ foret, quam factum accusantes. Vulgo « stipendium non datum ad diem jactabatur ; et, quum eodem tempore quo scelus Illiturgitanorum exstisset, post duorum imperatorum duorumque exercituum stragem, sua virtute defensum nomen romanum ac retenta provincia esset ; Illiturgitanos pœnam noxæ meritam habere ; suis recte factis gratiam qui exsolvat, non esse. » — « Talia querentes æqua orare, seque ea relaturos ad imperatorem respondebant ; lætari quod nihil tristius nec insanabilius esset ; et P. Sci-

aux orages des révoltes, craignait que son armée ne passât les bornes de l'insubordination, et lui-même celles de la sévérité ; pour le moment, il crut devoir suivre le système de modération qu'il avait adopté ; il envoya donc des percepteurs parcourir les villes tributaires, afin de donner espoir aux rebelles que bientôt ils recevraient la solde arriérée. Ensuite un édit leur ordonna de venir à Carthagène toucher leur paie, soit par compagnie, soit, s'ils le préféraient, tous ensemble. La sédition, qui déjà se ralentissait par elle-même, fut tout à fait apaisée par le calme subit des Espagnols soulevés. En effet, Mandonius et Indibilis, renonçant à leurs projets, étaient rentrés dans leur pays à la nouvelle du rétablissement de Scipion ; il n'y avait donc plus ni citoyen, ni étranger que les soldats pussent associer à leurs fureurs. Tout bien examiné, ils virent qu'ils n'avaient à prendre qu'un seul parti, hasardeux peut-être après une révolte, celui de s'en remettre, ou à la juste colère de leur général, ou à sa clémence, dont ils ne désespéraient point encore. « Il avait pardonné, même à des ennemis qu'il avait combattus le fer à la main ; leur sédition n'avait coûté ni blessure, ni sang ; peu grave en elle-même, elle n'avait pas mérité un châtement exemplaire. » Ainsi l'esprit humain sait toujours se flatter, dès qu'il s'agit d'excuser ses fautes. Un seul doute les retenait : iraient-ils chercher leur paie par cohorte, ou tous à la fois ? Cette dernière résolution leur parut la plus sûre.

pionem deum benignitate, et rempublicam esse gratiæ referendæ. » Scipionem bellis assuetum, ad seditionum procellas rudem, sollicitum habebat res, ne aut exercitus peccando, aut ipse puniendo modum excederet; in præsentia, ut cœpisset, leniter agi placuit, et, missis circa stipendiarias civitates exactoribus, stipendii spem propinquam facere. Edictum subinde propositum ut ad stipendium petendum convenirent Carthaginem; seu carptim partes, seu universi mallent. Tranquillam seditionem, jam per se languescentem, repentina quies rebellantium Hispanorum fecit; redierant enim in fines, omisso incepto, Mandonius et Indibilis, postquam vivere Scipionem allatum est; nec jam erat aut civis, aut externus cum quo furorem suum consociarent. Omnia circumspectantes consilia, nihil reliqui habebant, præter non tutissimum a malis consiliis receptum, ut imperatoris vel justæ iræ, vel non desperandæ clementiæ sese committerent: « etiam hostibus eum ignovisse, cum quibus ferro dimicasset; suam seditionem sine vulnere, sine sanguine fuisse; nec ipsam atrocem, nec atroci pœna dignam; » ut ingenia humana sunt ad suam cuique levandam culpam nimio plus facunda. Illa dubitatio erat, singulæne cohortes, an universi ad stipendium petendum irent; inclinavit sententia, quod tutius censebant, universos ire.

XVI. Tandis qu'ils se consultaient de leur côté, on tenait à leur sujet conseil à Carthagène ; il y avait deux avis : les uns voulaient qu'on se bornât à sévir contre les chefs du complot, au nombre seulement de trente-cinq ; les autres soutenaient qu'il fallait plus de victimes, pour expier un crime d'un exemple si dangereux, une défection plus encore qu'une révolte. Le parti le plus doux l'emporta ; il fut décidé que le châtiment s'arrêterait aux auteurs de la faute ; que pour la multitude, une réprimande sévère suffirait. Au sortir du conseil, afin de donner le change aux conjectures, une expédition contre Mandonius et Indibilis est annoncée aux troupes qui se trouvaient à Carthagène, et on leur prescrit de se munir de vivres pour quelques jours ; les sept tribuns, qui avaient été à Sucron, afin de calmer les esprits, furent chargés d'aller au devant de l'armée rebelle ; à chacun d'eux on avait désigné les noms de cinq des auteurs, avec ordre de les faire aborder par des gens apostés, qui les inviteraient, d'un air amical, à loger chez eux, puis auraient soin de les enivrer et de les charger de fers. Déjà les révoltés approchaient de Carthagène, lorsqu'ils apprirent de ceux qui étaient venus à leur rencontre que le lendemain toutes les troupes partaient, sous la conduite de M. Silanus, pour marcher contre les Lacétans. Cette nouvelle dissipa entièrement la crainte dont leur cœur était en secret pénétré, et leur causa la joie la plus vive, dans l'idée que le général, restant seul, serait plutôt à leur discrétion qu'eux-mêmes en son pouvoir. Au coucher du soleil, ils en-

XXVI. Per eosdem dies, quibus hæc illi consultabant, consilium de iis Carthagini erat ; certabaturque sententiis, utrum in auctores tantum seditionis (erant autem hi numero haud plus quam quinque et triginta animadvertetur) an plurium supplicio vindicanda tam fœdi exempli defectio magis quam seditio esset. Vicit sententia lenior, ut, unde orta culpa esset, ibi pœna consisteret ; ad multitudinem castigationem satis esse. Consilio dimisso, ut id actum videretur, expeditio adversus Mandonium Indibilemque edicitur exercitui qui Carthagine erat, et cibaria dierum aliquot parare jubentur ; tribunis septem, qui et antea Sucronem ad leniendam seditionem ierant, obviam exercitui missis, quina nomina principum seditionis edita sunt ; ut eos, per idoneos homines benigno vultu ac sermone in hospitium invitatos sopitosque vino, vincirent. Haud procul jam Carthagine aberant, quum ex obviis auditum, postero die, omnem exercitum cum M. Silano in Lacetanos proficisci, non metu modo omni, qui tacitus insidebat animis, liberavit eos, sed lætitiâ ingentem fecit ; quod magis habituri solum imperatorem, quam ipsi futuri in potestate ejus essent. Sub occasum solis urbem ingressi sunt, exercitumque

trèrent dans la ville, et virent l'autre division tout occupée de ses préparatifs de route. On leur fait un accueil concerté d'avance ; on leur dit qu'ils venaient fort à propos, et que le général se réjouissait de leur arrivée, au moment où l'autre corps allait s'éloigner. Ils prennent de la nourriture et du repos ; les tribuns conduisent chez des hôtes affidés les auteurs de la sédition, qui là sont saisis et garottés sans bruit. A la quatrième veille, les bagages des troupes, dont le départ n'était que simulé, commencent à défiler : à la pointe du jour, on se met en marche ; mais l'armée s'arrête sous les murs de la ville, et des sentinelles sont placées à toutes les portes pour empêcher de sortir. Ensuite les soldats arrivés la veille sont convoqués : ils se rendent au Forum avec un air de hauteur, et comme pour intimider leur général par des cris séditieux. Bientôt Scipion monte sur son tribunal, et la division, qu'on a fait rentrer dans la ville, enveloppe, les armes à la main, l'assemblée sans armes. Alors toute leur fierté tomba ; et, comme ils l'avouèrent depuis, ce qui les effraya davantage, ce fut la vigueur et la santé de Scipion, qu'ils croyaient trouver faible et languissant ; ce fut ce regard terrible qu'ils ne se rappelaient pas lui avoir vu, même sur le champ de bataille. Il resta quelque temps assis sans parler, jusqu'à ce qu'on lui eût annoncé que les chefs de la sédition avaient été conduits dans le Forum, et que tout était prêt.

XXVII. Alors le héraut ordonne le silence, et Scipion commence en ces termes : « Jamais je n'aurais cru que les mots

alterum parantem omnia ad iter viderunt. Excepti sermonibus de industria compositis, letum opportunumque adventum eorum imperatori esse, quod sub ipsam profectionem alterius exercitus venissent, corpora curant. A tribunis sine ullo tumultu auctores seditionis, per idoneos homines perducti in hospitia, comprehensi ac vineti sunt. Vigilia quarta, impedimenta exercitus, cujus simulabatur iter, proficisci cœpere ; sub lucem signa mota, et ad portam retentum agmen, custodesque circa omnes portas missi, ne quis urbe egrederetur. Vocati deinde ad concionem qui pridie venerant ferociter in forum et imperator in tribunal descendit, et reducti armati a portis inermi se concioni ab tergo circumfuderant ; tum omnis ferocia concidit, et, ut postea fatebantur, nihil æque eos terruit, quam præter spem robur et color imperatoris, quem affectum visuros crediderant, vultusque qualem ne in acie quidem aiebant meminisse. Sedit tacitus paullisper, donec nunciatum est deductos in forum auctores seditionis, et parata jam omnia esse.

XXVII. Tum, silentio per præconem facto, ita cœpit : « Nanquam mihi de-

pussen. me manquer au moment de parler à mon armée, non pas que je me sois plus exercé à bien dire qu'à bien faire, mais parce que, dès mon enfance, élevé dans les camps, je suis accoutumé à l'esprit du soldat. Aujourd'hui, pour vous adresser la parole, la pensée, l'expression m'échappent : je ne ne sais pas même comment je dois vous nommer ; citoyens ? vous qui vous êtes soulevés contre votre patrie ! soldats ? vous qui avez méconnu la discipline, les auspices, la religion du serment ! ennemis ? je retrouve ici les personnes, les traits, les habits, l'extérieur des Romains : mais actions, langage, desseins, esprits, tout chez vous est hostile, je le vois. En quoi vos espérances, vos vœux ont-ils différé de ceux des Ilergètes et des Lacétans ? Encore ces peuples ont-ils suivi Mandonius et Indibilis, des princes de race royale, pour guides de leur fureur ; mais vous avez déferé les auspices et le commandement à un Atrius d'Ombrie, à un Albius de Calès ! Dites-moi que cette faute ne fut pas celle de tous ; que vous ne l'avez pas tous approuvée, qu'un petit nombre a cédé à ce délire, à cette folie, j'en croirai volontiers vos protestations ; car le forfait commis est de nature, si toute l'armée est complice, à ne pouvoir être expié que par les peines les plus fortes. C'est malgré moi que je touche ces blessures sanglantes ; mais il faut, pour les guérir, y porter la main et les toucher encore. Certes, après avoir chassé de l'Espagne les Carthaginois, je ne croyais pas qu'il y eût dans toute la province un seul lieu, un seul homme qui en voulût à mes jours ; telle avait été ma conduite

futuram orationem, qua exercitu meum alloquerer credidi ; non quo verba unquam potius quam res exercuerim, sed quia prope a pueritia in castris habitus, assueram militaribus ingeniis. Ad vos quemadmodum loquar, nec consilium, nec oratio suppeditat : quos ne quo nomine quidem appellare debeam scio. Cives ? qui a patria vestra descistis ; an milites ? qui imperium auspiciumque abnuistis, sacramenti religionem rupistis ; hostes ? corpora, ora, vestem, habitum civium agnosco : facta, dicta, consilia, animos hostium video. Quid enim vos, nisi quod Ilergetes et Lacetani, aut optastis aliud, aut sperastis ? Et illi tamen Mandonium atque Indibilem, regiae nobilitatis viros, duces furoris secuti sunt ; vos auspicium et imperium ad Umbram Atrium et Calenum Albius detulistis. Negate vos id omnes fecisse aut factum voluisse, milites : paucorum eum furorem atque amentiam esse libenter credam negantibus ; nec enim ea sunt commissa, quæ vulgata in omnem exercitum sine piaculis ingentibus expiari possint. Invitus ea, tanquam vulnera, attingo ; sed nisi tacta tractataque sanari non possunt. Equidem, pulsus Hispania Carthaginiensibus, nullum locum tota provincia, nullos homines credebam esse, ubi

non-seulement à l'égard des alliés, mais des ennemis : et c'est dans mon camp (combien grande était mon erreur !) que la nouvelle de ma mort a été reçue, que dis-je ? attendue avec impatience ! Non, je ne veux pas croire que tous aient eu cette coupable pensée ; car si je croyais que mon armée entière eût désiré mon trépas, ici, à l'instant, j'expirerais à vos yeux, et je ne voudrais point d'une existence odieuse à mes concitoyens et à mes soldats. Mais toute multitude est comme la mer ; naturellement immobile, elle est agitée par les vents, par le moindre souffle ; ainsi, vous recélez le calme et la tempête ; la cause, le principe de vos excès réside dans les instigateurs ; c'est leur contact qui vous égare. Aujourd'hui même, vous ne me semblez pas encore comprendre jusqu'où vous avez poussé la frénésie, quels forfaits vous avez commis envers moi, envers la patrie, vos parents et vos enfants, envers les dieux témoins de vos serments, contre les auspices qui dirigent vos armes, contre les usages de nos ancêtres et les lois de la discipline militaire, contre la majesté du commandement suprême. Ne parlons pas de moi : vous avez accueilli sans réflexion le bruit de ma mort plutôt que vous ne l'avez désirée ; peut-être même n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que mon armée se lasse de m'obéir. Mais la patrie, que vous avait-elle fait, pour que vous la trahissiez en vous associant avec Mandonius et Indibilis ? Que vous avait fait le peuple romain, pour enlever à vos tribuns un pouvoir qu'ils tenaient de ses suffrages et le conférer à de simples particuliers ? Non con-

vita invisæ esset mea; sic me non solum adversus socios gesseram, sed etiam adversus hostes. In castris en meis (quantum me opinio fefellit!) fama mortis meæ non accepta solum, sed etiam expectata est. Non quod ego vulgari facinus per omnes velim, (equidem si totum exercitum meum mortem mihi optasse crederem, hic statim ante oculos vestros morerer; nec me vita juvaret, invisæ civibus et militibus meis) sed multitudo omnis, sicut natura maris per se immobilis est, venti et auræ ciet; ita aut tranquillum, aut procellæ in vobis sunt; et causa atque origo omnis furoris penes auctores est; vos contagione insanistis. Qui mihi ne hodie quidem scire videmini quo amentia progressi sitis, quid facinoris in me, quid in patriam parentesque ac liberos vestros, quid in deos, sacramenti testes, quid adversus auspicia sub quibus militatis, quid adversus morem militiæ disciplinamque majorum, quid adversus summi imperii majestatem ausi sitis. De me ipso taceo: temere potius, quam avide, credideritis; denique ego sim, cujus imperii tædere exercitum minime mirandum sit; patria quid de vobis meruerat, quam, cum Mandonio et Indibili consociando consilia, prodebatis? Quid populus romanus, quum imperium

tents de les reconnaître en effet comme tribuns, vous avez abaissé les faisceaux de votre général devant deux hommes qui n'ont jamais eu un esclave pour les servir ; vous, des soldats romains ! La tente du général en chef a été occupée par un Albius, par un Atrius ; la trompette a sonné pour eux ; près d'eux, on est venu à l'ordre ; ils ont siégé sur le tribunal de P. Scipion ; le licteur devant eux a marché, a écarté la foule pour leur faire place ; les haches et les faisceaux ont été portés devant eux ! une pluie de pierres, la foudre qui tombe du ciel, la naissance d'animaux monstrueux vous semblent des prodiges : votre rébellion est un de ces prodiges que ne peuvent expier ni victimes, ni prières, rien enfin, que le sang des coupables qui ont osé un si horrible attentat.

XXVIII. « Dites-moi, bien que le crime ne raisonne jamais, dans vos tentatives impies, quel fut votre dessein, votre but ? Naguère une légion, envoyée au secours de Rhégium, en massacra les principaux citoyens, et resta dix années en possession de cette ville florissante. En punition de ce crime, toute une légion, quatre mille hommes, furent frappés de la hache dans la place publique de Rome. Et ceux-là pourtant d'abord ne s'étaient pas donné pour chef un Atrius d'Ombrie, vil goujat d'armée, dont le nom seul est du plus sinistre augure, mais Decius Jubellius, tribun militaire. Ils ne s'étaient pas réunis à Pyrrhus, aux Samnites et aux Lucaniens, ennemis du peuple Romain ; vous, au con-

ablatum ab tribunis suffragio populi creatis, ad homines privatos detulistis ? quum, eo ipso non contenti, si pro tribunis illos haberetis, fasces imperatoris vestri ad eos, quibus servus cui imperarent nunquam fuerat, romanus exercitus detulistis. In prætorio tetenderunt Albius et Atrius ; classicum apud eos cecinit ; signum ab iis petitum est ; sederunt in tribunali P. Scipionis ; licitor apparuit ; summoto incesserunt ; fasces cum securibus prælati sunt. Lapides pluere, et fulmina jaci de cælo, et insuetos fœtus animalia edere, vos portenta esse putatis : hoc est portentum, quod nullis hostiis, nullis supplicationibus, sine sanguine eorum qui tantum facinus ausi sunt, expiari possit.

XXVIII. « Atque ego (quanquam nullum scelus rationem habet) tamen, ut in re nefaria, quæ mens, quod consilium vestrum fuerit, scire velim. Rhegium quondam in præsidium missa legio, interfectis per scelus principibus civitatis, urbem opulentam per decem annos tenuit : propter quod facinus, tota legio, millia hominum quatuor, in Foro Romæ securi percussi sunt. Sed illi primum non Atrium Umbrum semilixam, nominis etiam abominandi ducem, sed Decium Jubellium, tribunum militum, secuti sunt ; nec cum Pyrrho, nec cum Samnitibus aut Lucanis, hostibus populi romani, se conjunxerunt : vos cum

traire, vous vous êtes concertés avec Mandonius et Indibilis, et vous alliez associer vos armes aux leurs. A l'exemple des Campaniens, qui enlevèrent Capoue aux Étrusques, ses premiers habitants, des Mamertins, qui s'emparèrent de Messine, en Sicile les soldat de Décius ne se rendirent maîtres de Rhégium que pour y fixer à jamais leur demeure, sans vouloir jamais attaquer ni le peuple romain, ni ses alliés. Et vous, aviez-vous le dessein de vous établir à Sucron? Si moi, votre général, je vous y laissais, après avoir terminé la conquête de l'Espagne, vous seriez plaints aux dieux et aux hommes de ne pas revenir près de vos femmes et de vos enfants? Mais je veux que vous les ayez bannis de votre souvenir, comme votre chef et votre patrie. Voyons si cette résolution coupable a du moins quelque apparence de raison. Est-ce de mon vivant, est-ce à la vue de mon armée victorieuse, de cette armée avec laquelle j'ai pris Carthagène en un seul jour, avec laquelle j'ai battu, mis en fuite, chassé de l'Espagne quatre généraux, quatre armées carthaginoises, que vous, un corps de huit mille hommes, qui ne valez pas même l'Albius et l'Atrius que vous avez pris pour chefs, vous vous êtes flattés d'enlever l'Espagne au peuple romain? J'éloigne et j'écarte mon nom; je suppose que vous ne m'avez outragé qu'en croyant trop facilement le bruit de ma mort: mais, quand je ne serais plus, la république expirerait-elle donc avec moi, et ma chute entraînerait-elle la ruine de l'empire? Ah! que Jupiter très-bon et très-grand ne permette pas qu'une ville

Mandonio et Indibili consilia communicastis, et arma consociaturi fuistis. Illi, sicut Campani Capuam, Tusceis veteribus cultoribus ademptam, Mamertini in Sicilia Messanam, sic Rhegium habituri perpetuam sedem erant; nec populum romanum, nec socios populi romani ultro lacessituri bello. Sucronemne vos domicilium habituri eratis? ubi si vos decedens confecta provincia imperator relinquerem, deum hominumque fidem implorare debebatis, quod non rediretis ad conjuges liberosque vestros. Sed horum quoque memoriam, sicut patriam meam, ejeceritis ex animis vestris. Viam consilii scelerati, sed non ad ultimum dementis, exsequi volo. Mene vivo, et cetero incolumi exercitu, cum quo ego, die uno, Carthaginem cepi, cum quo quatuor imperatores, quatuor exercitus Carthaginiensium fudi, fugavi, Hispania expuli, vos, octo millia hominum, minoris certe omnes pretii quam Albius et Atrius sunt, quibus vos subjecistis, Hispaniam provinciam populo romano erepturi eratis? Amolior et amoveo nomen meum: nihil ultra facile creditam mortem meam a vobis violatus sum; quid? Si ego morerer, mecum expiratura respublica, mecum casurum imperium populi romani erat? Ne istuc Jupiter optimus maximus sirit, urbem

fondée par les dieux eux-mêmes, et à qui leurs auspices assurent une durée éternelle, périsse avec ce corps fragile et mortel ! Flaminius, Paul Émile, Gracchus, Postumius Albinus, M. Marcellus, T. Quinctius Crispinus, Cn. Fulvius, les deux Scipions mes parents, tous ces généraux si célèbres ont été moissonnés dans une seule guerre, et le peuple romain leur survit, et il doit survivre à mille autres, lors même que mille autres périeraient par le fer ou par les maladies : et vous avez pensé que mes seules funérailles seraient celles de la république tout entière ! Vous-mêmes cependant, ici, en Espagne, après la mort de vos deux généraux, mon père et mon oncle, vous avez choisi Septimus Marcius pour marcher à votre tête contre les Carthaginois, fiers de leur récente victoire ? Et je parle comme si l'Espagne eût dû rester sans généraux : mais M. Silanus, envoyé dans cette province avec les mêmes droits, avec la même autorité que moi, L. Scipion, mon frère, et C. Lélius, mes lieutenants, auraient-ils manqué à la vengeance que réclamait la majesté du commandement ? Votre armée, vos chefs, leur mérite et votre cause auraient-ils pu soutenir la comparaison ? Et quand même vous auriez été supérieurs sous tous ces rapports, alliez-vous donc porter les armes avec les Carthaginois contre votre pays, contre vos concitoyens ? Voulez-vous que l'Afrique dictât des lois à l'Italie, et Carthage à la ville de Rome ? Pour cela, quel était le tort de la patrie ?

XXIX. « Coriolan, irrité d'une condamnation injuste, d'un exil malheureux et déplorable, vint autrefois mettre le siège devant sa

auspicato diis auctoribus in æternum conditam fragili huic et mortali corpori æqualem esse ! Flaminio, Paulo, Graccho, Postumio Albino, M. Marcello, T. Quinctio Crispinio, Cn. Fulvio, Scipionibus meis, tot tam præclaris imperatoribus uno bello absumptis, superstes est populus romanus, eritque, mille aliis nunc ferro, nunc morbo morientibus ; meo unius funere elata populi romani esset respublica ? Vos ipsi hic in Hispania, patre et patruo meo, duobus imperatoribus, interfectis, Septimum Marcium ducem vobis adversus exultantes recenti victoria Pœnos delegistis ; et sic loquor, tanquam sine duce Hispaniæ futuræ fuerint. M. Silanus, eodem jure, eodem imperio mecum in provinciam missus, L. Scipio, frater meus, et C. Lælius, legati, vindices majestatis imperii deessent ? Utrum exercitus exercitui, an duces ducibus, an dignitas, an causa comparari poterat ? quibus si omnibus superiores essetis arma cum Pœnis contra patriam, contra cives vestros ferretis ? Africam Italiæ, Carthaginem urbi romanæ imperare velletis ? Quam ob noxam patriæ ?

XXIX. « Coriolanum quondam damnatio injusta, miserum et indignum exsi-

patrie ; mais la piété filiale le détourna d'un parricide public. Et vous, quel ressentiment, quelle colère vous a excités ? Votre paie retardée de quelques jours par la maladie de votre général vous a donc semblé un motif assez puissant pour déclarer la guerre à votre patrie , pour trahir la cause de Rome un fauteur des Illegètes, pour fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines ? Assurément, soldats, vous étiez en délire , et mon corps était moins malade que vos esprits. Je ne puis songer sans horreur aux bruits qui ont été adoptés, aux espérances, aux vœux que l'on a formés parmi vous. Mais que tout le passé reste à jamais dans l'oubli, ou si cela ne se peut, dans un silence profond. Sans doute mon langage vous a paru dur et terrible : mais combien votre conduite n'a-t-elle pas été plus révoltante encore ! Pensez-vous qu'il soit juste que je souffre vos actions et prétendriez-vous, de votre côté, ne pas souffrir même qu'on vous en parlât ? Mais je ne vous les reprocherai pas plus longtemps : puissiez-vous les oublier aussi facilement que je les oublierai moi-même ! Ainsi, pour ce qui vous concerne tous, si votre repentir est sincère, ce châtement me suffit complètement. Quant à Albius de Calès, à Atrius d'Ombrie, et aux autres auteurs d'une révolte sacrilège, leur sang va expier leur forfait. Le spectacle de leur supplice, loin d'attrister vos regards, doit même vous être agréable, si la raison a repris sur vous son empire ; car personne plus que vous n'a été en butte

lium, ut iret ad oppugnandam patriam, impulit : revocavit tamen a publico parricidio privata pietas. Vos qui dolor, quæ ira incitavit ? Stipendiumne diebus paucis imperatore ægro serius numeratum satis digna causa fuit cur patriæ indiceretis bellum ? cur ad Illegetes descisceretis a populo romano ? cur nihil divinarum humanarumve rerum inviolatum vobis esset ? Insanistis profecto, milites ; nec major in corpus meum vis morbi quam in vestras mentes invasit. Horret animus referre quid crediderint homines, quid speraverint, quid optaverint. Auferat omnia irrita oblivio, si potest : si non, utcumque silentium tegat. Non negaverim tristem atrocemque vobis visam orationem meam : quanto creditis facta vestra atrociora esse quam dicta mea ? Et me ea quæ fecistis pati æquum censetis, vos ne dici quidem omnia æquo animo obliviscamini eorum, quam ego obliviscar. Itaque, quod ad vos universos attinget, si erroris pœnitet, satis superque pœnarum habeo. Albius Calenus, et Atrius UMBER, et ceteri nefariæ seditionis auctores sanguine luent quod admiserunt. Vobis supplicii eorum spectaculum non modo non acerbum, sed lætum etiam, si sana mens rediit, debet esse ; de nullis enim, quam de vobis,

à leur cruelle inimitié. » A peine il avait cessé de parler, qu'on présenta de concert tout ce qui pouvait épouvanter les yeux et les oreilles des rebelles. Les soldats, dont le cercle entourait l'assemblée, frappent leurs glaives sur leurs boucliers ; l'on entend la voix du héraut qui proclame les noms des coupables condamnés dans le conseil. On les traîne nus au milieu du Forum, et l'on déploie tout l'appareil de leur supplice : ils sont attachés au poteau, battus de verges, frappés de la hache, et leurs complices restent glacés d'effroi, au point que non seulement pas un murmure n'éclate contre la rigueur de la peine, mais on n'entendit pas même un gémissement. Ensuite on enlève les corps, on purifie la place ; puis tous les soldats, appelés chacun par son nom, viennent prêter, entre les mains des tribuns, un nouveau serment à P. Scipion, et reçoivent leur solde à tour de rôle. Tels furent le commencement, les progrès et la fin de la révolte militaire qui s'éleva près de Sucron.

XXX. A la même époque, Hannon, lieutenant de Magon, envoyé de Cadix sur les rives du Bétis avec un petit corps d'Africains pour soulever les Espagnols, parvint à prix d'argent à avoir quatre mille hommes ; ensuite, forcé dans son camp par L. Marcius, après avoir perdu la plus grande partie de ses soldats à l'attaque des retranchements ou dans la fuite, lorsqu'ils furent poursuivis par la cavalerie romaine, il s'échappa avec quelques hommes. Tandis que ces événements se passent auprès du Bétis, Lélius, qui croisait dans le détroit, s'approche

infestius aut inimicius consuluerunt. » Vix finem dicendi fecerat, quum ex præparato simul omnium rerum terror oculis auribusque est offusus. Exercitus, qui corona concionem circumdederat, gladiis ad scuta concrepuit, præconis audita vox citantis nomina damnatorum in consilio. Nudi in medium protrahebantur, et simul omnis apparatus supplicii expromebatur : deligati ad palum, virisque cæsi, et securi percussi, adeo torpentibus metu qui aderant, ut non modo ferocior vox adversus atrocitatem pœnæ, sed ne gemitus quidem exaudiretur. Tracti inde de medio omnes, purgatoque loco, citati milites nominatim apud tribunos militum in verba P. Scipionis jurarunt, stipendiumque ad nomen singulis persolutum est. Hunc finem exitumque seditio militum cœpta apud Sucronem habuit.

XXX. Per idem tempus, ad Bætium fluvium, Hanno, præfectus Magonis, missus a Gadibus cum parva manu Afrorum, mercede Hispanos sollicitando, ad quatuor millia juvenum armavit ; castris deinde exutus ab L. Marcio, maxima parte militum inter tumultum captorum castrorum, quibusdam etiam in fuga amissis, palatos persequente equite, cum paucis ipse effugit. Dum hæc ad Bæ-

de Cartéïa avec sa flotte. Cette ville est située sur la côte de l'Océan, à l'endroit où la mer, jusqu'alors resserrée, commence à s'élargir. On avait espoir, comme il a été dit plus haut, de prendre Cadix sans coup férir et par composition, d'après les promesses que certains hommes étaient venus d'eux-mêmes faire dans le camp romain : mais la trame mal ourdie fut découverte ; tous les traîtres furent arrêtés et remis par Magon entre les mains d'Adherbal, pour être transférés à Carthage. Adherbal les embarque sur une quinquérème, à laquelle il fait prendre les devants parce que la marche en était plus tardive, et la suit de près avec huit trirèmes. Déjà la quinquérème entrait dans le détroit, lorsque Lélius, qui montait lui-même un bâtiment semblable, sorti du port de Cartéïa avec sept trirèmes, fond sur Adherbal et sur ses galères, persuadé que la quinquérème, surprise au milieu du courant, ne pourrait ni vaincre la rapidité du reflux, ni revenir vers les autres. Le Carthaginois, pris au dépourvu, hésita quelque temps s'il suivrait la quinquérème ou s'il tournerait la proue contre l'ennemi. Ce retard même lui enleva les moyens de refuser le combat ; car déjà les Romains étaient à la portée du trait et le pressaient de toutes parts. En outre les vagues l'empêchaient de diriger ses vaisseaux à son gré. L'action s'engagea donc sans toutefois ressembler à une bataille navale, puisque ni la volonté, ni l'art, ni l'habileté n'y eurent part. L'agitation naturelle des eaux du détroit et la violence de la marée, qui seules alors maîtrisaient les vaisseaux en

tim fluvium geruntur, Lælius interim, freto in Oceanum evectus, ad Carteiam classe accessit. Urbs ea in ora Oceani sita est, ubi primum e faucibus angustis panditur mare. Gades sine certamine proditiōe recipiendi, ultro qui eam rem pollicerentur in castra romana venientibus, spes, sicut ante dictum est, fuerat. Patefacta immatura proditiō est, comprehensosque omnes Mago Adherbali prætori Carthaginem devehendos tradit. Adherbal, conjuratis in quinquere-remem impositis, præmissaque ea, quia tardior quam triremis erat, ipse cum octo triremibus modico intervallo sequitur. Jam fretum intrabat quinquere-remis, cum Lælius, et ipse in quinquere-remi e portu Carteiæ, sequentibus septem triremibus, evectus, in Adherbalem ac triremes invehitur, quinquere-remem satis credens deprensam rapido in freto in adversum æstum reciprocari non posse. Pœnus in re subita parumper incertus trepidavit, utrum quinquere-remem sequeretur an in hostes rostra converteret. Ipsa cunctatio facultatem detrectandæ pugnæ ademit; jam enim sub ictu teli erant, et undique instabant hostes; æstus quoque arbitrium moderandi naves ademerat; neque erat navali pugna similis, quippe ubi nihil voluntarium, nihil artis aut consilii esset. Una natura

présence, poussaient les uns contre les autres les navires amis ou ennemis, malgré les efforts des rameurs pour éviter les chocs. Vous eussiez vu la même galère, qui d'abord avait fui, ramenée par un tourbillon en sens contraire sur les galères victorieuses ; et celle qui poursuivait les autres, si elle rencontrait un courant opposé, semblait à son tour prendre la fuite. Dans la chaleur de l'action, le vaisseau qui allait heurter de sa proue un vaisseau ennemi tournait tout à coup sur lui-même et recevait le coup qu'il voulait porter, et l'autre, qui se trouvait en travers, par une suite du même mouvement, présentait la proue à son adversaire. Tandis que les trirèmes, poussées au hasard, se livraient ainsi un combat indécis, la quinquérème romaine, soit que son poids lui donnât plus d'aplomb, soit que le nombre de ses rangs de rames rompît la violence du courant, enfin, par une manœuvre plus leste, coula deux trirèmes à fond, brisa les rames à une troisième qu'elle chargea par le travers, et aurait fracassé toutes celles qu'elle eût atteintes, si Adherbal, avec les cinq qui lui restaient, n'eût cinglé vers l'Afrique.

XXXI. Lélius vainqueur revint à Cartéia ; quand il eut appris ce qui s'était passé à Cadix, la découverte du complot, et que les conjurés avaient été envoyés à Carthage, voyant alors qu'il fallait renoncer à l'espoir qui l'avait appelé dans ces lieux, il fit dire à L. Marcius que, s'ils ne voulaient pas perdre leur temps devant Cadix, ils devaient rejoindre le général en chef ; Marcius fut de cet avis, et, peu de jours après, tous deux re-

freti æstusque, totius ertaminis potens, suis, alienis navibus nequidquam remigio in contrarium tendentes invehebat, ut fugientem navem videres retro vortice intortam victoribus illatam, et sequentem, si in contrarium tractum ineidisset maris, fugientis modo sese avertentem. Jam in ipsa pugna, hæc, quum infecto rostro peteret hostium navem, obliqua ipsa ictum alterius rostri accipiebat, illa, quum transversa objiceretur hosti, repente intorta in proam circumagebatur. Quum inter triremes, fortuna regente, anceps prælium misceretur, quinqueremis romana, seu pondere tenacior, seu pluribus remorum ordinibus scindentibus vortices, quum facilius regeretur, duas triremes suppressit, unius prælata impetu lateris alterius remos detersit; ceterasque, quas indepta esset, mulcasset, nisi cum reliquis quinque navibus Adherbal velis in Africam transmisisset.

XXXI. Lælius, victor Carteiam revector, auditis quæ acta Gadibus erant, profectam proditionem, conjuratosque missos Carthaginem, spem ad irritum redactam qua venissent, nuntiis ad L. Marcium missis, nisi si terere frustra tempus sedendo ad Gades vellent, redeundum ad imperatorem esse, assen-

tournèrent à Carthagène. Leur retraite donna d'abord à Magon le temps de respirer, après l'alarme si vive qui l'avait assailli sur terre et sur mer; et même, à la nouvelle de la révolte des Ilergètes, il conçut l'espérance de recouvrer l'Espagne : il écrivit donc au sénat de Carthage des lettres où, exagérant la discorde civile qui avait éclaté dans le camp ennemi et la défection des alliés de Rome, il demandait des secours, afin d'être en état de reconquérir l'empire d'Espagne que leur avaient légué leurs ancêtres. Mandonius et Indibilis, de retour dans leurs États, restèrent quelque temps dans l'indécision et le repos, pour attendre quel parti l'on prendrait à l'égard des séditeux; si l'on pardonnait à l'erreur des citoyens, ils ne désespéraient pas d'obtenir également leur pardon; mais à la nouvelle du supplice rigoureux infligé aux coupables, jugeant que leur faute serait punie avec la même sévérité, ils appelèrent de nouveau leurs sujets aux armes et rassemblèrent tous les auxiliaires qu'ils avaient eus précédemment : arrivés sur le territoire des Sédétans, où ils avaient campé dès le principe de la révolte, ils s'y arrêterent avec vingt mille fantassins et deux mille cinq cents cavaliers.

XXXII. Scipion, par son exactitude à faire payer la solde à ses troupes sans distinction d'innocents et de coupables, par l'air et le langage obligeant dont il accueillit tous ses soldats, eut bientôt regagné leur affection. Mais avant de quitter Car-

tiente Marcio, paucos pos dies ambo Carthaginem rediere. Ad quorum discessum non respiravit modo Mago, quum terra marique ancipiti metu urgere-
 tur, sed etiam, audita rebellione Ilergetum, spem recuperandæ Hispaniæ
 nactus, nuncios Carthaginem ad senatum mittit; qui, simul seditionem civilem
 in castris romanis, simul defectionem sociorum in majus verbis extollentes,
 hortarentur ut auxilia mitterent, quibus traditum a patribus imperium His-
 paniæ repeti posset. Mandonius et Indibilis, in fines regressi, paulisper, dum
 quidnam de seditione statueretur scirent, suspensi quieverunt, si civium
 errori ignosceretur, non diffidentes sibi quoque ignosci posse; postquam vul-
 gata est atrocitas supplicii, suam quoque noxam pari pœna æstimatam rati,
 vocatis rursus ad arma popularibus, contractisque quæ ante habuerant auxi-
 liis, in sedetanum agrum, ubi principio defectionis stativa habuerant, cum
 viginti millibus peditum, duobus millibus equitum et quingentis transcen-
 derunt.

XXXII. Scipio, quum fide solvendi pariter omnibus noxiis innoxisque sti-
 pendii, tum vultu ac sermone in omnes placato facile reconciliatis militum
 animis, priusquam castra ab Carthagine moveret, concione advocata, multis

thagène, il les rassembla ; et, après de longues plaintes sur la perfidie des princes révoltés, il déclara « qu'il allait marcher contre eux pour punir leur attentat, mais dans des dispositions bien différentes de celles où il venait de remédier à l'égarément de ses concitoyens. Naguère, c'était comme en déchirant ses entrailles, c'était avec douleur et les larmes aux yeux qu'il avait, par le châtiment de trente coupables, expié l'imprudence ou la faute de huit mille hommes ; aujourd'hui, c'était avec empressement, avec confiance qu'il allait sévir contre les Ilergètes ; ceux-là n'étaient pas des compatriotes, et il n'avait eu avec eux d'autres liens que ceux de l'amitié, qu'ils avaient rompus par un crime. Quant à son armée, outre qu'il n'y voyait que des citoyens romains ou des alliés du Latium, il avait encore la satisfaction de n'y trouver presque pas un soldat qui n'eût été amené d'Italie en Espagne ou par son oncle Cn. Scipion, qui, le premier des généraux romains, était venu dans cette province, ou par son père, lorsqu'il était consul, ou par lui-même. Tous étaient accoutumés au nom et au commandement des Scipions ; aussi il voulait les ramener tous dans leur patrie, pour y partager un triomphe bien mérité : lorsqu'il briguerait le consulat, il espérait que ses soldats l'appuieraient de leurs suffrages, comme s'il s'agissait de l'honneur de toute l'armée. A l'égard de l'expédition qu'ils allaient entreprendre, il fallait avoir oublié ce qu'il avait fait jusqu'alors, pour la regarder comme une guerre. Magon, qui s'était en quelque sorte exilé de l'univers en se confinant avec un petit nombre de vaisseaux dans une

verbis in perfidiam rebellantium regulatorum invecus, « nequaquam eodem animo se ire professus est ad vindicandum id scelus, quo civilem errorem nuper sanaverit ; tum se, haud secus quam viscera secantem sua, cum gemitu et lacrimis triginta hominum capitibus expiasset octo millium seu imprudentiam, seu noxam : nunc læto et erecto animo ad cædem Ilergetum ire ; non enim eos neque natos in eadem terra, nec ulla secum societate junctos esse ; eam, quæ sola fuerit, fidei atque amicitia, ipsos per scelus rupisse ; in exercitu suo se, præterquam quod omnes cives aut socios latinique nominis videat, etiam eo moveri quod nemo fere sit miles qui non aut a patre suo Cn. Scipione, qui primus romani nominis in eam provinciam venerit, aut a patre consule, aut a se sit ex Italia advectus ; Scipionum nomini auspiciisque omnes assuetos, quos secum in patriam ad meritum triumphum deducere velit, quos consulatum petenti, velut si omnium communis agatur honos, affuturos speret ; quod ad expeditionem attineat quæ instet, immemorem esse rerum suarum gestarum, qui id bellum ducat ; Magonis hercule sibi, qui

île enveloppée par les flots de l'Océan, Magon assurément l'occupait beaucoup plus que les Ilergètes. D'un côté en effet, il voyait un général carthaginois à la tête d'une garnison carthaginoise assez nombreuse : chez les Ilergètes, des brigands conduits par des chefs de brigands, assez forts peut-être pour dévaster le territoire de leurs voisins, brûler les maisons et enlever les troupeaux, mais incapables de résister en bataille rangée, et qui, dans le combat, compteraient plus sur la rapidité de leur fuite que sur l'usage de leurs armes. Aussi, sans juger leur révolte dangereuse, sans y voir le germe d'une guerre plus importante, il avait, avant de quitter la province, jugé à propos d'étouffer la rébellion, d'abord pour ne pas laisser impunie une défection si criminelle, ensuite pour qu'on ne puisse pas dire que dans une province soumise avec tant de courage et de bonheur il avait laissé un seul ennemi. Il les engageait donc à le suivre avec la protection des dieux, non pour faire la guerre (puisque la lutte n'était pas égale), mais pour tirer vengeance d'un peuple parjure. »

XXXIII. Après ce discours, il les congédie, avec ordre de se tenir prêts à marcher ; le lendemain il part, et, après dix jours, arrive sur les bords de l'Èbre. Alors il passe le fleuve, et, après quatre journées, vient camper en présence de l'ennemi. Devant ses lignes se trouvait une plaine entourée de montagnes ; il y fait lâcher des troupeaux enlevés pour la plupart par la force des armes, espérant exciter ainsi l'avidité des barbares ; puis

extra orbem terrarum in circumfusam Oceano insulam cum paucis perfugerit navibus, majorem curam esse quam Ilergætarum ; quippe illic et ducem carthaginiensem, et quantumcumque punicum præsidium esse : hic latrones latronumque duces ; quibus ut ad populandos finitimorum agros tecta que urenda, et rapienda pecora aliqua vis sit, ita in acie ac signis collatis nullam esse ; magis velocitate ad fugam quam armis fretos pugnaturus esse ; itaque non quod ullum inde periculum aut semen majoris belli videat, ideo se, priusquam provincia decedat, opprimendos Ilergætes duxisse, sed primum ne impunita tam scelerata defectio esset, deinde, ne quis in provincia, simul virtute tanta et felicitate perdomita, relictus hostis dici posset ; proinde deis bene juvantibus sequerentur, non tam ad bellum gerendum (neque enim cum pari hoste certamen esse), quam ad expetendas ab hominibus scelestis pœnas. »

XXXIII. Ab hac oratione dimissos ad iter se comparere in diem posterum jubet, profectusque decimis castris pervenit ad Iberum flumen. Inde, superato anni, die quarto in conspectu hostium posuit castra. Campus ante montibus circa septus erat ; in eam vallem Scipio quum pecora, rapta pleraque ex hos-

il envoie, pour défendre ce bétail, des vélites dont les escarmouches préparent adroitement le combat : alors il ordonne à Lélius de charger l'ennemi avec sa cavalerie, qu'il tenait embusquée derrière le prolongement d'une colline ; la bataille s'engage aussitôt. Les Espagnols fondent sur les troupeaux, du plus loin qu'ils les aperçoivent, et les vélites sur les Espagnols occupés à leur proie ; d'abord, ils les écartent en leur lançant des traits, armes légères qui étaient plus propres à irriter l'action qu'à la décider ; bientôt ils mettent l'épée à la main, joignent les barbares, et les combattent de pied ferme : toutefois l'engagement d'infanterie était encore douteux, lorsque survint la cavalerie, qui écrasa tout ce qui s'offrit devant elle, et, faisant un circuit par la pente des collines la plus facile, vint envelopper l'ennemi par derrière pour lui couper la retraite ; aussi le carnage fut-il plus considérable qu'il ne l'est d'ordinaire dans les escarmouches. Cet échec enflamma la colère des barbares plutôt qu'il ne diminua leur courage, et, pour montrer qu'ils n'étaient point effrayés, le lendemain, au point du jour, ils s'avancèrent en bataille. La vallée, comme je l'ai dit, était trop étroite pour contenir toutes leurs troupes : ils y firent descendre toute leur cavalerie et à peu près les deux tiers de leur infanterie, dont le reste occupa le flanc de la colline. Scipion reconnut que l'avantage du terrain était pour lui, et parce que le soldat romain était plus propre que l'Espagnol à combattre de près, et parce

tium agris, propelli ad irritandam feritatem barbarorum jussisset, velites subsidio misit; a quibus ubi per procursionem commissa pugna esset, Lælium cum equitatu impetum ex occulto facere jubet. Mons opportune prominens equitum insidias textit; nec ulla mora pugnae facta est. Hispani in conspecta procul pecora, velites in Hispanos præda occupatos incurrere. Primo missilibus territare; deinde, emissis levibus telis, quæ irritare magis quam discernere pugnam poterant, gladios nudant, et collato pedè res cœpta geri; ancepsque pedestre certamen erat, nisi equites supervenissent; neque ex adverso tantum illati obvios obtrivere, sed circumvecti etiam quidam per infima clivi ab tergo se, ut plerosque intercluderent, objecerunt; majorque cædes fuit quam quantam edere levia per excursions prælia solent. Ira magis accensa adverso prælio barbaris est, quam imminuti animi; itaque, ne percussi viderentur, prima luce, postero die, in aciem processere. Non capiebat omnes copias angusta, sicut ante dictum est, vallis; duæ ferme peditum partes, omnis equitatus in aciem descendit; quod reliquum peditum erat, obliquo constituerunt colle. Scipio, pro se esse loci angustias ratus, et quod in arto pugna romano aptior quam hispano militi futura videbatur, et quod in eum

que les ennemis s'étaient engagés dans un lieu trop resserré pour pouvoir y déployer toutes leurs forces. Il usa encore d'un nouveau stratagème : voyant que, dans un espace si étroit, il ne pouvait développer sa cavalerie sur les ailes, et que l'infanterie ennemie ne tirerait aucun parti de la sienne, il ordonne à Lélius de tourner les montagnes dans le plus grand secret, et d'empêcher, autant qu'il lui serait possible, les cavaliers et les fantassins de se mêler dans l'action. Il fait avancer contre les Espagnols toute son infanterie, place au premier rang quatre cohortes, parce qu'il ne pouvait présenter un front plus étendu, et attaque sans différer, pour que le combat même dérobat aux ennemis le mouvement que les cavaliers faisaient vers les collines. En effet, ils ne s'en aperçurent qu'en entendant par derrière le bruit de la cavalerie qui combattait. Ainsi il y avait dans la plaine deux engagements, un d'infanterie et un de cavalerie, sans que la nature du terrain permit à ces deux corps de se mêler. Comme les cavaliers et les fantassins espagnols n'étaient d'aucun secours les uns pour les autres, l'infanterie, qui s'était hasardée en plaine sur la foi de sa cavalerie, fut taillée en pièces ; la cavalerie, enveloppée, ne pouvant soutenir ni l'infanterie romaine qui la chargeait en tête après avoir renversé les troupes de pied, ni la cavalerie qui la pressait en queue, se défendit quelque temps en faisant face sur tous les points, mais finit par être massacrée ; en sorte qu'il ne resta pas un seul des cavaliers et des fantassins qui avaient combattu dans la

locum detracta hostium acies esset, qui non omnem multitudinem eorum caperet, novo etiam consilio adjecit animum : equitem nec se posse circumdare cornibus in tam Augusto spatio, et hosti, quem cum pedite eduxisset, inutilem fore. Itaque imperat Lælio ut per colles quam occultissimo itinere circumducat equites, segregetque, quantum possit, equestrem a pedestri pugnam. Ipse omnia signa peditum in hostes vertit : quatuor cohortes in fronte statuit, quia latius pandere aciem non poterat. Moram pugnandi nullam fecit, ut ipso certamine averteret ab conspectu transeuntium per colles equitem; neque ante circumductos sentire quam tumultum equestris pugne ab tergo accipere. Ita duo prælia erant, duæ peditum acies, duo equitatus per longitudinem campi (quia misceri ex genere utroque prælium angustiae non patiebantur) pugnabant. Hispanorum quum neque pedes equiti, nec eques pediti auxilio esset, pedes fiducia equitis temere commissus campo cæderetur, eques circumventus nec peditem a fronte (jam enim strætæ pedestres copiae erant), nec ab tergo equitem sustineret, et ipsi, quum diu in orbem sese stantibus equis defendissent, ad unum omnes cæsi sunt; nec quisquam peditum equi-

vallée. Quant au dernier tiers de l'infanterie espagnole, qui, du haut de la colline, assistait à la lutte plutôt qu'il n'y prenait part, il eût tous les moyens et tout le temps de s'enfuir. De ce nombre furent les chefs eux-mêmes, qui, avant la déroute complète de leurs troupes, s'échappèrent au milieu du tumulte.

XXXIV. Le même jour, les Romains s'emparèrent du camp espagnol, de tout le butin, et de trois mille prisonniers environ. Les vainqueurs perdirent douze cents hommes, citoyens ou alliés, et ils eurent plus de trois mille blessés. La victoire eût été moins sanglante, si la bataille se fût livrée dans une plaine plus étendue et plus favorable à la fuite. Indibilis, renonçant à tout projet hostile, ne trouva point, dans l'état désespéré de ses affaires, de ressource plus assurée que la bonne foi et la clémence de Scipion, qu'il avait déjà mises à l'épreuve : il lui envoie donc son frère Mandonius, qui vient tomber aux genoux du général : « il accuse de tout le passé une sorte de fatalité qui avait frappé d'une frénésie contagieuse non pas seulement les Ilergètes et les Lacétans, mais les Romains eux-mêmes. Son frère, lui-même, et tous ses sujets n'ont point d'autre alternative que de rendre à P. Scipion, s'il l'exige, une vie qu'ils doivent à ses bienfaits, ou, s'il la leur conserve une seconde fois, de la lui dévouer à jamais. Naguère, ils avaient mis leur confiance dans la justice de leur cause, avant d'avoir éprouvé sa générosité ; aujourd'hui que leur faute était sans excuse, ils n'avaient d'espoir que dans

tumque superfluit, qui in valle pugnauerunt. Tertia pars, quæ in colle ad spectaculum magis tutum quam ad partem pugnae capessendam steterat, et locum et tempus ad fugiendum habuit; inter eos et reguli ipsi fugerunt, priusquam tota circumveniretur acies inter tumultum elapsi.

XXXIV. Castra eodem die Hispanorum, præter reliquam prædam, cum tribus ferme millibus hominum capiuntur. Romani sociique ad mille ducenti eo prælio ceciderunt; vulnerata amplius tria millia hominum: minus cruenta victoria fuisset, si patientiore campo et ad fugam capessendam facili foret pugnatum. Indibilis, abjectis belli consiliis, nihil tutius in afflictis rebus experta fide et clementia Scipionis ratus, Mandonium fratrem ad eum mittit, qui, involutus genibus, « fatalem rabiem temporis ejus accusat, quum velut contagione quadam pestifera, non Ilergetes modo et Lacetani, sed castra quoque romana insanierint; suam quidem, et fratris, et reliquorum popularium eam conditionem esse, ut aut, si ita videatur, reddant spiritum P. Scipioni, ab eodem illo acceptum, aut servati bis uni debitam vitam pro eo in perpetuum devoteant; antea in causa sua fiduciam sibi fuisse, nondum experta clementia ejus: nunc contra, nullam in causa, omnem in misericordia victoris spem positam

la pitié du vainqueur. » Les Romains ont de tout temps été dans l'usage de n'accorder la paix à un peuple vaincu, avec lequel ils n'étaient point unis par un traité fait à des conditions égales, qu'il n'eût livré toutes ses possessions sacrées et profanes, donné des ôtages, rendu ses armes, et reçu garnison dans ses villas. Cependant Scipion, après avoir adressé de vifs reproches à Mandonius, alors présent, et à Indibilis, malgré son absence, répondit « que la perfidie des deux frères devrait entraîner leur perte, mais qu'ils conserveraient la vie, par sa bonté, par celle du peuple de Rome ; qu'au reste, il ne les désarmerait pas, précaution utile seulement dans une révolte capable d'inquiéter ; qu'il leur laisserait le libre usage de leurs armes et une entière sécurité ; que dans le cas d'une nouvelle défection, il ne sévirait pas contre des ôtages innocents, mais contre eux-mêmes ; et qu'il ne tirerait pas vengeance d'un ennemi désarmé, mais de celui qui aurait les armes à la main. Ils venaient d'éprouver l'amitié et la haine du peuple romain : il leur laissait donc le choix de l'une ou de l'autre. » Il dit, et congédia Mandonius ; il n'exigea de lui que l'argent destiné à la solde de ses troupes. Quant à lui, après avoir fait partir en avant Marcius pour l'Espagne Ulérieure, et renvoyé Silanus à Tarragone, il resta encore quelques jours en ces lieux, afin de recevoir les contributions des Ilergètes : ensuite il alla, avec des troupes légères, rejoindre Marcius sur les côtes de l'Océan.

XXXV. Les négociations entamées depuis quelque temps avec

habere. » Mos vetustus erat Romanis, cum quo nec fœdere, nec æquis legibus jungeretur amicitia, non prius imperio in eum tamquam pacatum uti quam omnia divina humanaque dedidisset, obsides accepti, arma adempta, præsidia urbibus imposita forent. Scipio, multis invecus in præsentem Mandonium absentemque Indibilem verbis, « illos quidem merito perisse ipsorum maleficio ait : victuros suo atque populi romani beneficio ; ceterum, se neque arma iis adempturum (quippe ea pignora timentium rebellionem esse, se libera arma relinquere, solutosque metu animos) ; neque se in obsides innoxios, sed in ipsos, si defecerint, sæviturum ; nec ab inermi, sed ab armato hoste pœnas expetiturum ; utrumque fortunam expertis permittere sese, utrum propitios an iratos habere Romanos mallent. » Ita dimissus Mandonius, pecunia tantum modo imperata, ex qua stipendium militi præstari posset : ipse, Marcio in Ulteriores Hispaniam præmisso, Silano Tarracœnem remisso, paucos moratus dies jam appropinquantem Oceano assequitur.

XXXV. Inchoata res jam ante de Masinissa aliis atque aliis de causis dilata erat,

Masinissa avaient été ajournées pour différentes raisons; d'ailleurs le Numide ne voulait traiter qu'avec Scipion lui-même, et n'engager sa parole qu'en pressant la main du général. Tel fut le motif qui obligea Scipion d'entreprendre un si long voyage, et de faire tant de détours. Masinissa, qui était à Cadix, informé par Marcius de la prochaine arrivée de Scipion, prétexte que ses chevaux dépérissent enfermés dans une île, que leur séjour y cause une disette générale dont ils se ressentent eux-mêmes; il ajoute que ses cavaliers s'énervent dans l'inaction; enfin il persuade à Magon de le laisser passer sur le continent, pour dévaster les territoires les plus voisins. A son arrivée, il envoie trois des principaux Numides fixer le temps et le lieu de l'entrevue; il fait dire à Scipion d'en retenir deux comme ôtages, de renvoyer le troisième pour qu'il amène Masinissa à l'endroit désigné, où Scipion et Masinissa arrivent avec une suite peu nombreuse. Le Numide était déjà pénétré d'admiration pour le général romain, sur le bruit de ses exploits, et il se l'était figuré sous des dehors imposants et majestueux: mais la présence de Scipion ajouta encore au respect qu'il avait inspiré; en effet, la dignité naturelle de son maintien était rehaussée par une longue chevelure, par un costume mâle et guerrier, qui ne devait rien aux recherches du luxe; il était alors dans la force de l'âge; l'embonpoint et l'éclat qu'il avait repris depuis sa convalescence semblaient avoir renouvelé la fleur de sa jeunesse. Frappé d'étonnement au premier coup d'œil, le Numide remercie P. Sci-

quod Numida cum ipso utique congredi Scipione volebat, atque ejus dextra fidem sancire; ea tum itineris tam longi ac tam devii causa Scipioni fuit. Masinissa quum Gadibus esset, certior adventare eum a Marcio factus, causando corrumpi equos inclusos in insula penuriamque omnium rerum et facere ceteris et ipsos sentire, ad hoc equitem marcescere desidia, Magonem perpulit ut se trajicere in continentem ad depopulandos proximos Hispaniæ agros patetretur. Transgressus, tres principes Numidarum præmittit, ad tempus locumque colloquio statuendum; duos pro obsidibus retineri a Scipione jubet; remisso tertio, qui, quo jussus erat, adduceret Masinissam, cum paucis in colloquium venerunt. Ceperat jam ante Numidam, ex fama rerum gestarum, admiratio viri, substitueratque animo speciem quoque corporis amplam ac magnificam: ceterum major præsentis veneratio cepit; et, præterquam quod suapte natura multa majestas inerat, adornabat promissa cæsaries habitusque corporis non cultus munditiis, sed virilis vere ac militaris, et ætas in medio virium robore, quod plenius nitidiusque ex morbo velut renovatus flos juventæ faciebat. Prope attonitus ipso congressu Numida, « gratias de fratris filio remisso

pion de lui avoir renvoyé son neveu. « Depuis ce moment, il avait, assure-t-il, cherché l'occasion qu'il trouvait en ce jour, et qu'il avait saisie dès qu'un bienfait des dieux la lui avait offerte. Son désir était de rendre à Scipion et au peuple romain les services les plus importants que Rome eût jamais reçus d'un prince étranger. Malgré toute sa bonne volonté, il n'avait pu jusqu'alors faire preuve de dévouement en Espagne, terre nouvelle et inconnue pour lui; mais en Afrique, où il était né, où il avait été élevé dans l'espoir de monter un jour sur le trône paternel, il serait à même de tenir ses promesses. Que les Romains y envoient Scipion en qualité de général, et bientôt Carthage ne comptera plus que peu de jours d'existence. » Scipion le vit et l'écouta avec plaisir; il savait que Masinissa et ses Numides formaient l'élite de la cavalerie carthaginoise, et le jeune prince d'ailleurs laissait éclater les indices d'une âme généreuse. La foi jurée de part et d'autre, Scipion reprit la route de Tarragone, et Masinissa, après avoir, du consentement des Romains, ravagé les terres voisines pour ne pas paraître avoir fait sur le continent un voyage inutile, retourna bientôt à Cadix.

XXXVI. Magon, qui avait compté d'abord sur la révolte des soldats romains et ensuite sur la défection d'Indibilis, voyant ses affaires désespérées en Espagne, se préparait à passer en Afrique, lorsqu'il reçut du sénat de Carthage l'ordre de conduire en Italie la flotte qu'il avait à Cadix, d'y lever le plus grand nombre possible de Gaulois et de Liguriens, et de joindre An-

agit; ex eo tempore affirmat eam se quæsisse occasionem, quam tandem oblatam, deum immortalium beneficio, non omiserit cupere se illi populoque romano operam navare, ita ut nemo unus externus magis enixe adjuverit rem romanam; id se etiamsi jam pridem vellet, minus præstare in Hispania, aliena atque ignota terra, potuisse: in qua autem genitus educatusque in spem paterni regni esset, facile præstaturum; siquidem eundem Scipionem ducem in Africam mittant Romani, satis sperare perbrevis ævi Carthaginem esse. » Lætus eum Scipio vidit audivitque, quum caput rerum in omni hostium equitatu Masinissam fuisse sciret, et ipse juvenis specimen animi præ se ferret. Fide data acceptaque, profectus retro Tarraconem est. Masinissa, permissu Romanorum, ne sine causa trajecisset in continentem videretur populatus proximos agros, Gades rediit.

XXXVI. Magoni, desperatis in Hispania rebus, in quarum spem seditio primum militaris, deinde defectio Indibilis animos ejus sustulerant, paranti trajicere in Africam, nunciatum ab Carthagine est jubere senatum ut classem quam Gadibus haberet, in Italiam trajiceret; conducta ibi Gallorum ac Ligurum

nibal, pour ne pas laisser languir une guerre commencée avec tant d'ardeur et avec plus de succès encore. A cet effet, on lui apportait de l'argent ; il y ajouta tout ce qu'il put tirer de Cadix, non-seulement en vidant le trésor public, mais même en pillant les temples et en exigeant des particuliers tout ce qu'ils avaient d'or et d'argent. Comme il longeait la côte d'Espagne, il fit prendre terre à ses troupes, non loin de Carthagène, dévasta le territoire voisin, et fit approcher sa flotte de la ville. Là, pendant le jour, il tint ses soldats à bord ; la nuit, il les débarqua vers la partie du mur par laquelle les Romains s'étaient emparés de Carthagène, pensant que la garnison était assez faible, et qu'une partie des mécontents pourrait faire quelque mouvement séditieux. Mais déjà la fuite précipitée des habitants de la campagne avait annoncé et le ravage du territoire et l'arrivée de l'ennemi ; d'ailleurs la flotte avait été vue de jour, et il était clair qu'elle n'avait pas sans dessein pris position devant Carthagène : aussi la garnison se tenait-elle sous les armes et en bon ordre, derrière la porte qui donnait du côté de l'étang et de la mer. Dès que les ennemis, soldats et matelots confondus, se furent avancés près des remparts avec plus de tumulte que de force réelle, tout à coup la porte s'ouvre, les Romains se précipitent en poussant des cris, enfoncent les Carthaginois du premier choc, leur font tourner le dos, et les poursuivent jusqu'au rivage, avec une perte si considérable que, si leurs vais-

quanta maxima posset juventute, conjungeret se Annibali ; neu senescere bellum maximo impetu, majore fortuna cœptum, sineret. Ad eam rem et a Carthagine pecunia Magoni advecta est, et ipse quantam potuit a Gaditanis exegit, non ærario modo eorum, sed etiam templis spoliatis, et privatim omnibus coactis aurum argentumque in publicum conferre. Quum præterveheretur Hispaniæ oram, haud procul Carthagine Nova, expositis in terram militibus, proximos depopulatus agros, inde ad urbem classem appulit. Ibi quum interdium milites in navibus tenuisset, nocte in litus expositos ad partem eam muri, qua capta Carthago ab Romanis fuerat, ducit, nec præsidio satis valido urbem teneri ratus, et aliquos oppidanorum ad spem novandi res aliquid moturos. Ceterum nuncii ex agris trepidi simul populationem agrestiumque fugam et hostium adventum attulerant ; et visa interdium classis erat, nec sine causa electam ante urbem stationem apparebat : itaque instructi armatique intra portam, ad stagnum ac mare versam, continebantur. Ubi effusi hostes, mixta inter milite navalis turba, ad muros tumultu majore quam vi subierunt, patefacta repente porta, Romani cum clamore erumpunt, turbatosque hostes, et ad primum incursum conjectumque telorum aversos, usque ad litus cum multacæde

seaux ne s'étaient approchés pour les recevoir, il ne serait resté ni combattants ni fuyards. L'alarme se mit même sur la flotte; de peur que les Romains ne s'élancent avec les Carthaginois, on retire les échelles, on coupe les câbles et les ancres, pour que rien ne s'oppose à la manœuvre. Plusieurs soldats, qui nageaient vers leurs vaisseaux, et à qui les ténèbres ne permirent pas de distinguer entre les dangers et les secours, périrent misérablement. Le lendemain, lorsque la flotte fut rentrée dans l'Océan, les Romains trouvèrent environ huit cents morts entre les murs et le rivage, et les armes de deux mille hommes à peu près.

XXXVII. Magon cingla vers Cadix; mais comme cette ville lui ferma ses portes, il gagna Cimbris, rade qui n'en est pas éloignée; de là, il envoya pour se plaindre de ce qu'on avait refusé de le recevoir, lui un ami, un allié: les habitants en rejetèrent la faute sur la multitude irritée, disaient-ils, des pillages qu'avaient exercés ses soldats avant de s'embarquer; il attira à une conférence le questeur et les suffètes, premiers magistrats chez les Carthaginois, les fit battre de verges et mettre en croix. Ensuite il fit voile vers l'île de Pityusa, située à cent milles environ du continent, et habitée alors par les Carthaginois. Aussi sa flotte y fut-elle favorablement accueillie; on lui fournit des vivres en quantité, et on la munit d'armes et de recrues: avec ce renfort, Magon se dirigea sur les îles Baléares, à cinquante milles de distance. Il y a deux îles de ce nom: la

persequuntur; nec, nisi naves litori appulsæ trepidos accepissent, superfuisset pugnae aut fugæ quisquam. In ipsis quoque trepidatum navibus est, dum, ne hostes cum suis simul irrumperent, trahunt scalas, orasque et anchoras, ne in moliendo mora esset, præcidunt; multique adnantes navibus, incerto præ tenebris quid aut peterent aut vitarent, fœde interierunt. Postero die, quum classis inde retro ad Oceanum, unde venerat, fugisset, ad octingenti homines cæsi inter murum litusque, et ad duo millia armorum inventa.

XXXVII. Mago, quum Gades repetisset, exclusus inde, ad Cimbrim (haud procul a Gadibus is locus abest) classe appulsa, mittendis legatis, querendoque quod portæ sibi socio atque amico clausæ forent, purgantibus iis, multitudinis concursu factum, infestæ ob direpta quædam abs conscendentibus naves militibus, ad colloquium suffetes eorum, qui summus Pœnis est magistratus, cum quæstore elicit, laceratosque verberibus cruci affigi jussit: inde navibus ad Pityusam insulam, centum millia ferme a continenti (Pœni tum eam incolebant), trajecit: itaque classis bona cum pace accepta est, nec commæatus modo benigne præbiti, sed in supplementum classis juvenus armaque data; quorum fiducia Pœnus in Baleares insulas (quinquaginta inde millia ab-sunt) transmisit. Duæ sunt Baleares insulæ, major altera atque opulentior ar-

plus grande, la plus peuplée et la plus belliqueuse, a un port, où il espérait passer commodément l'hiver (on était à la fin de l'automne) ; mais les Romains eussent été maîtres de l'île, qu'on ne se serait pas opposé avec plus d'acharnement à sa descente. Ces peuples, dont la fronde est aujourd'hui l'arme principale, n'en connaissaient pas d'autre à cette époque ; parmi les nations de la terre, il n'est pas un seul homme qui la manie avec autant d'adresse que les Baléares : aussi une grande quantité de pierres, telle qu'une grêle effroyable, tomba sur la flotte au moment où elle allait aborder, en sorte qu'elle n'osa point entrer dans le port et regagna la pleine mer. Ils passèrent ensuite dans la plus petite des deux îles, assez fertile, mais moins peuplée et moins aguerrie que la première. Ils y débarquent, se retranchent au-dessus du port, s'emparent sans résistance de la ville et de son territoire, y lèvent deux mille auxiliaires qu'ils envoient à Carthage, et mettent leurs vaisseaux à sec, pour passer l'hiver dans l'île. Lorsque Magon eut quitté les côtes de l'Océan, Cadix se rendit aux Romains.

XXXVIII. Tels furent les événements qui se passèrent en Espagne sous la conduite et les auspices de P. Scipion. Il remit le gouvernement de la province à L. Lentulus et à L. Manlius Acidinus, et revint à Rome avec dix vaisseaux. Le sénat lui donna audience hors de la ville, dans le temple de Bellone : là, Scipion exposa ce qu'il avait fait en Espagne, toutes les batailles qu'il avait livrées, toutes les villes qu'il avait prises d'assaut ; il dit com-

mis virisque ; et portum habet, ubi comode hibernaturum se (et jam extremum autumnus erat) credebat : ceterum, haud secus quam si Romani eam insulam incoherent, hostiliter classi occursum est. Fundis ut nunc plurimum, ita tunc solo eo telo utebantur ; nec quisquam alterius gentis unus tantum ea arte, quantum inter alios omnes, Baleares excellent : itaque tanta vis lapidum, creberrimæ grandinis modo, in propinquantem jam terræ classem effusa est, ut, intrare portum non ausi, averterent in altum naves. In minorem inde Balearium insulam trajecerunt, fertilem agro, viris, armis haud æque validam. Itaque egressi navibus, supra portum loco munito castra locant ; ac, sine certamine urbe agroque potiti, duobus millibus auxiliarium inde conscriptis missisque Carthaginem, ad hibernandum naves subdlexerunt. Post Magonis ab Oceani ora discessum, Gaditani Romanis deduntur.

XXXVIII. Hæc in Hispania P. Scipionis ductu auspicioque gesta. .pse, L. Lentulo et L. Manlio Acidino provincia tradita, decem navibus Romam rediit ; et, senatu extra urbem dato in æde Bellonæ, quas res in Hispania gessisset disseruit : quoties signis collatis dimicasset, quot oppida ex hostibus vi ce-

aux Baléares

bien de peuples il avait soumis à la domination romaine : « Il avait eu à combattre en Espagne quatre généraux et quatre armées victorieuses ; il n'avait pas laissé un seul Carthaginois dans toute la province. » Pour prix de ces exploits, il exprima le désir d'obtenir le triomphe, sans le demander formellement ; car jusqu'à ce jour il n'y avait pas d'exemple qu'un général eût triomphé sans avoir été revêtu d'une magistrature. La séance levée, il entra dans la ville, fit porter devant lui et déposer dans le trésor quatorze mille trois cent quarante-deux livres d'argent en lingots, et beaucoup d'argent monnayé. Ensuite L. Véturius Philon tint les comices pour l'élection des consuls ; et toutes les centuries, avec une faveur marquée, portèrent P. Scipion au consulat. On lui donna pour collègue P. Licinius Crassus, grand pontife. Jamais, dans toute cette guerre, l'assemblée n'avait été si nombreuse ; on s'y était rendu de toutes parts, non-seulement pour donner tous les suffrages à P. Scipion, mais aussi pour le voir. La foule le suivait jusque chez lui, et au Capitole lorsqu'il offrit l'hécatombe qu'il avait vouée en Espagne à Jupiter ; on espérait qu'à l'exemple de C. Lutatius, qui avait terminé la première guerre punique, P. Cornélius mettrait fin à la seconde et chasserait les Carthaginois de l'Italie, comme il les avait chassés de l'Espagne ; déjà chacun lui destinait l'Afrique, comme si tout était terminé en Italie. On tint ensuite les comices pour la nomination des prêteurs, et l'on

pisset, quas gentes in ditionem populi romani rede-gisset ; « adversus quatuor se imperatores, quatuor victores exercitus in Hispaniam isse ; neminem Carthaginiensem in iis terris reliquisse. » Ob has res gestas magis tentata est triumphis spes quam petita pertinaciter, quia neminem ad eam diem triumphasse, qui sine magistratu res gessisset constabat. Senatu missio, urbem est ingressus, argentique præ se in ararium tulit quatuordecim millia pondo trecenta quadraginta duo signati argenti magnum numerum. Comitibus inde creandis consulibus habuit, L. Veturius Philo ; centuriarumque omnes ingenti favore P. Scipionem consulem dixerunt : collega additur ei P. Licinius Crassus, pontifex maximus. Ceterum, comitia majore quam ulla per id bellum celebrata frequentia proditum memoriam est. Convenerant undique non suffragandi modo, sed etiam spectandi causa P. Scipionis ; concurrebantque et domum frequentes, et in Capitolium ; ad immolantem eum, quum centum bubus votis in Hispania Jovi sacrificaret ; spondebantque animis, sicut C. Lutatius superius bellum punicum finisset, ita id quod instaret P. Cornelium finiturum ; atque ut Hispania omni Pœnis expulisset, sic Italia pulsura esse ; Africamque ei, perinde ac debellatum in Italia foret, provinciam destinabant. Prætoribus inde comitia habita ; creaturi

éleva à cette aignité les deux édiles plébéiens, Sp. Lucretius et Cn. Octavius, et deux simples particuliers, Cn. Servilius Cépion et L. Émilius Papius. La quatorzième année de la seconde guerre punique, dès que P. Cornélius Scipion et P. Licinius Crassus furent entrés en possession du consulat, Scipion eut pour destination la Sicile, sans tirer au sort, et du consentement de son collègue, que le soin des choses sacrées et sa dignité de grand pontife retenaient en Italie ; Crassus eut le Bruttium. Les préteurs tirèrent au sort leurs provinces. La juridiction urbaine échut à Cn. Servilius ; Ariminum, ou la Gaule, à Sp. Lucretius ; la Sicile, à L. Émilius, et la Sardaigne, à Cn. Octavius. Le sénat s'assembla au Capitole ; là, sur la demande de P. Scipion, un sénatus-consulte l'autorisa à prendre dans le trésor, sur l'argent qu'il y avait porté lui-même, la somme nécessaire pour la célébration des jeux qu'il avait voués en Espagne, lors de la révolte des soldats.

XXXIX. Alors il introduisit dans le sénat les députés des Sagontins ; le plus âgé parla en ces termes : « Pères conscrits, bien qu'il soit impossible d'ajouter aux maux que nous avons soufferts pour vous rester fidèles jusqu'au bout, cependant vos bienfaits et ceux de vos généraux ont su nous faire oublier nos malheurs. Pour nous, vous avez entrepris la guerre ; pour nous, vous la soutenez, depuis quatorze ans, avec une opiniâtreté qui tour à tour a mis dans le dernier péril et Rome et Carthage. Tandis que vous aviez, au centre de l'Italie, la guerre la plus

qui tum ædiles plebis erant, Sp. Lucretius et Cn. Octavius, et ex privatis, Cn. Servilius Cæpio et L. Æmilius Papius. Quartodecimo anno punici belli, P. Cornelius Scipio et P. Licinius Crassus ut consulatum inierunt, nominatæ consulibus provinciæ sunt, Sicilia Scipioni extra sortem, concedente collega, quia sacrorum cura pontificem maximum in Italia retinebat, Bruttii Crasso. Tum prætorix provinciæ in sortem conjectæ ; urbana Cn. Servilio obtigit, Ariminum (ita Galliam appellabant) Sp. Lucretio, Sicilia L. Æmilio, Cn. Octavio Sardinia. Senatus in Capitolio habitus ; ibi, referente P. Scipione, senatusconsultum factum est, ut, quos ludos inter seditionem militarem in Hispania vovisset, ex ea pecunia quam ipse in ærarium detulisset faceret.

XXXIX. Tum Saguntinorum legatos in senatum introduxit. Ex eis maximus natu : « Etsi nihil ultra malorum est, patres conscripti, quam quod passi sumus ut ad ultimum fidem vobis præstaremus, tamen ea vestra merita imperatorumque vestrorum erga nos fuerunt, ut nos cladum nostrarum non pœniteat. Bellum propter nos suscepistis ; susceptum quartumdecimum annum tam pertinaciter geritis, ut sæpe ad ultimum discrimen et ipsi veneritis, et populum carthagi-

terrible et Annibal pour ennemi, vous avez envoyé en Espagne un consul avec une armée, comme pour recueillir les débris de notre naufrage. P. et Cn. Cornélius Scipion, depuis leur arrivée dans la province, n'ont pas cessé un moment de nous faire autant de bien qu'ils faisaient de mal à nos ennemis : et d'abord ils nous ont rendu notre ville ; puis ils ont fait rechercher, dans toute l'Espagne, ceux de nos concitoyens qui avaient été vendus comme esclaves et il les ont remis en liberté. Déjà, de misérable qu'il était, notre sort devenait presque digne d'envie, lorsque vos deux généraux ont perdu la vie par un coup plus fatal encore pour nous que pour vous-même. Alors en effet, rappelés du fond de l'exil dans nos antiques demeures, il semblait que nous n'y fussions revenus que pour y périr encore, pour y voir une seconde fois la destruction de notre patrie, sans qu'il fût besoin pour la renverser ni d'un général, ni d'une armée carthaginoise : les Turdules, nos plus anciens ennemis, les auteurs de nos premiers désastres, suffisaient pour consommer notre ruine ; quand tout à coup, bonheur inespéré ! vous nous avez envoyé ce même P. Scipion, ici présent : oui, nous sommes plus heureux que nos concitoyens, puisque les premiers nous voyons, puisque nous annoncerons aux Sagontins que nous avons vu élevé au consulat le héros à qui nous devons l'espérance et la vie ! En effet, devenu maître de plusieurs villes ennemies en Espagne, surtout il a séparé les Sagontins des autres prisonniers,

niensem adduxeritis. Quum in Italia tam atrox bellum et Annibalem hostem haberetis, consulem cum exercitu in Hispaniam, velut ad colligendas reliquias naufragii nostri, misistis. P. et Cn. Corneli, ex quo in provinciam venerunt, nullo tempore destiterunt quæ nobis secunda, quæque adversa hostibus nostris essent facere. Jam omnium primum oppidum nobis restituerunt; per omnem Hispaniam cives nostros venundatos, dimissis qui conquirerent, ex servitute in libertatem restituerunt. Quum jam prope esset ut optabilem ex miserrima fortunam haberemus, P. et Cn. Corneli imperatores vestri luctuosius nobis quoque quam vobis perierunt. Tum vero ad hoc retracti ex distantibus locis in sedem antiquum videbamus ut iterum periremus et alterum excidium patriæ videremus, nec ad perniciem nostram carthaginiensi utique aut duce aut exercitu opus esse : ab Turdulis nos veterrimis hostibus, qui prioris quoque excidii causa nobis fuerant, exstingui posse : quum ex insperato repente misistis nobis P. hunc Scipionem; quem fortunatissimi omnium Saguntinorum videmus, quia consulem declaratum videmus ac vidisse nos civibus nostris renunciaturi sumus, spem omnem salutemque nostram : qui, quum plurimas hostium vestrorum cepisset in Hispania urbes, ubique ex captorum numero

et les a renvoyés dans leur patrie. Enfin les Turdules, ce peuple si acharné contre nous que Sagonte ne pouvait subsister en même temps qu'eux, ont été réduits par les armes de Scipion (et nous ne voulons pas insulter aux vaincus), au point de ne pouvoir plus être redoutables même pour nos descendants. Nous voyons détruite leur ville, pour qui Annibal avait détruit Sagonte; nous tirons de leurs terres un tribut, dont le profit est pour nous moins agréable que le plaisir de la vengeance. C'est pour vous rendre grâce de ces bienfaits, dont la grandeur surpasse notre espoir et nos vœux, que le sénat et le peuple sagon-tin vous ont envoyé les dix ambassadeurs qui sont devant vous, et aussi pour vous féliciter des succès brillants que vous avez obtenus, ces dernières années, en Espagne et en Italie : en Espagne, où des rives de l'Èbre vos conquêtes s'étendent aux côtes de l'Océan, que dis-je? aux extrémités de la terre; en Italie, où vous n'avez laissé aux Carthaginois que l'enceinte de leur camp. Nous avons ordre de rendre à Jupiter très-bon, très-grand, protecteur du mont Capitolin, les actions de grâces que méritent de telles faveurs, et de lui offrir, si vous y consentez, cette couronne d'or, que nous déposerons dans le Capitole comme un monument de vos victoires. Nous vous demandons cette permission, et nous vous prions de ratifier pour toujours les avantages que vos généraux nous ont accordés. » Le sénat répondit aux députés sagon-tins : « que la destruction et le rétablissement de

excretos Saguntinos in patriam remisit; postremo Turdetaniam, adeo infestam nobis ut illa gente incolumi stare Saguntum non posset, ita bello afflixit ut non modo nobis (absit verbo insidia), ne posteris quidem timenda nostris esset. Deletam urbem cernimus eorum, quorum in gratiam Saguntum deleverat Annibal; vectigal ex agro eorum capimus, quod nobis non fructu jucundius est quam ultione. Ob hæc, quibus majora neque sperare neque optare ab diis immortalibus poteramus, gratias actum nos decem legatos saguntinus senatus populusque ad vos misit : simul gratulatum, quod ita res, hos annos, in Hispania atque Italia gessistis, ut Hispaniam non lbero amne tenus, sed qua terrarum ultimas finit Oceanus, domitam armis habeatis, Italiae, nisi quatenus vallum castrorum cingit, nihil reliqueritis Pæno. Jovi optimo maximo, præsidi capitolinae arcis, non grates tantum ob hæc agere jussi sumus, sed donum hoc etiam, si vos permitteretis, coronam auream in Capitolium victoriae ergo ferre. Id uti permittatis quæsumus; utique, si vobis ita videtur, quæ nobis imperatores vestri commoda tribuerunt, ea rata atque perpetua auctoritate vestra faciatis. » Senatus legatis saguntinis respondit : « et dirutum et restitutum Saguntum fidei socialis utrimque servatae

Sagonte serait pour toutes les nations une preuve de la fidélité que les deux peuples s'étaient gardée mutuellement ; que les généraux de la république avaient pleinement agi d'après les dispositions et la volonté du sénat, en relevant Sagonte, en rachant ses habitants à l'esclavage ; que tout ce qu'ils avaient pu faire en faveur des Sagontins, le sénat l'avait vivement désiré ; qu'on leur permettait de déposer leur présent dans le Capitole. » Ensuite on ordonna que les députés fussent logés et nourris aux frais de l'État, et qu'on fit don à chacun d'eux de dix mille livres d'airain. Puis, les autres députations furent introduites et entendues dans le sénat. A la sollicitation des Sagontins, qui demandaient à parcourir l'Italie, on leur donna des guides et des lettres de recommandation pour qu'ils fussent partout bien reçus. Enfin, l'on s'occupa des affaires publiques, de la levée de nouvelles troupes et de la répartition des provinces.

XL. Le bruit s'était répandu que l'Afrique formerait une nouvelle province hors des chances du sort, et destinée à Scipion ; que lui-même, dédaignant une gloire ordinaire, disait qu'on ne l'avait pas nommé consul pour faire la guerre, mais pour la terminer, et qu'il ne pouvait atteindre ce but qu'en passant en Afrique avec une armée ; qu'il s'adresserait au peuple, disait-il ouvertement, pour obtenir l'autorisation, si le sénat s'y opposait. Ce projet était loin de plaire aux principaux sénateurs ; et comme le reste du sénat, par crainte ou par flatterie, n'osait s'expliquer tout haut, Q. Fabius Maximus donna son avis en ces

documentum omnibus gentibus fore ; suos imperatores recte, et ordine, et e-
 voluntate senatus fecisse, quod Saguntum restituerint civesque saguntinos
 servitio exemerint ; quæque alia eis benigne fecerint, ea senatum ita voluisse
 fieri ; donum permittere, ut in Capitolio ponerent. » Locus inde lautiaque le-
 gatis præberi jussa, et muneris ergo in singulos dari ne minus dena millia æris.
 Legationes deinde ceteræ in senatum introductæ, auditæque. Et petentibus
 Saguntinis ut, quatenus tuto possent, Italiam spectatum irent, duces dati, lit-
 teræque per oppida missæ ut Hispanos comiter acciperent. Tum de repu-
 blica, de exercitibus scribendis, de provinciis relatum.

XL. Quum Africam novam provinciam extra sortem P. Scipioni destinari
 homines fama ferrent, et ipse, nulla jam modica gloria contentus, non ad ge-
 rendum modo bellum, sed ad finiendum, diceret se consulem declaratum
 esse, neque aliter id fieri posse quam si ipse in Africam exercitum transpor-
 taret, et acturum se id per populum aperte ferret, si senatus adversaretur
 id consilium haudquaquam primoribus patrum quum placeret, ceterique per
 metum aut ambitionem mussarent, Q. Fabius Maximus rogatus sententiam :

termes : « Je sais, pères conscrits, que la plupart d'entre vous regardent comme déjà décidée la question qui nous occupe aujourd'hui, et pensent qu'il est inutile de parler de l'Afrique, comme si la destination de cette province n'était pas encore fixée. J'ignore, en premier lieu, comment l'Afrique pourrait être bien positivement la province du consul dont nous connaissons le courage et la fermeté, puisque le sénat n'a pas mis cette année l'Afrique au nombre des provinces, et que le peuple n'a rien ordonné à cet égard. Ensuite, si la chose est décidée, je pense que le consul a tort de feindre de soumettre à la discussion une affaire déjà conclue, et que c'est se jouer aussi bien de tout le sénat que de chaque sénateur à qui l'on demande son avis et qui le donne. Je suis certain, en combattant ce désir prématuré de passer en Afrique, de m'exposer à deux reproches : le premier, de cet esprit de circonspection qui m'est naturel, et que nos jeunes gens peuvent traiter à leur gré de timidité et de faiblesse, pourvu qu'on ne se repente pas de l'avoir suivi : si les conseils des autres ont paru plus spécieux au premier coup d'œil, je souhaite que les miens, par l'événement, aient été plus salutaires ; le second reproche est celui d'un dépit secret contre la gloire chaque jour croissante d'un consul si courageux ; mais si ma vie passée, mon caractère, une dictature et cinq consulats, si tant de gloire acquise dans les emplois civils et militaires que j'en éprouve aujourd'hui le dégoût plutôt que le désir ne suffisent pas pour me mettre à l'abri de ce soupçon, ma vieillesse, du

« Scio, inquit, multis vestrum videri, patres conscripti, rem actam hodierno die agi, et frustra habiturum orationem qui, tanquam de integra re, de Africa provincia sententiam dixerit. Ego autem primum illud ignoro, quemadmodum jam certa provincia Africa consulis viri fortis ac strenui sit, quam nec senatus censuit in hunc annum provinciam esse, nec populus jussit : deinde, si est, consulem peccare arbitror, qui, de re transacta simulando se referre, senatum ludibrio habet, non senatorem modo qui, de quo consultur, suo loco dicit sententiam. Atque ego certum habeo, dissentienti mihi ab ista festinatione in Africam trajiciendi, duarum rerum subeundam opinionem esse ; unius, insitæ ingenio meo cunctationis, quam metum prigririamque homines adolescentes sane appellent, dum ne pœniteat adhuc aliorum speciosiora primo aspectu consilia semper visa, mea usu meliora ; alterius, obtrecationis atque invidiæ adversus crescentem in dies gloriam fortissimi consulis. Aqua suspicione si me neque vita acta et mores mei, neque dictatura cum quinque consulatibus tantumque gloriæ belli domique partæ vindicat, ut propius fastidium ejus sim quam desiderium, ætas saltem liberet : quæ

moins, doit m'en défendre. En effet, quelle rivalité peut exister entre moi et un jeune homme qui n'est pas même de l'âge de mon fils ? Dictateur, dans toute la force de l'âge, dans le cours des plus grands exploits, jamais on ne m'entendit réclamer, ni dans le sénat, ni devant le peuple, contre ce partage inouï que les déclamations du maître de la cavalerie firent établir entre lui et moi. Ce fut par des actions, plutôt que par des paroles, que je voulus arracher à celui qu'on proclamait mon égal l'aveu de son infériorité : et l'on m'accuserait, maintenant que j'ai passé par tous les honneurs, de descendre à une rivalité contre un jeune homme dont les débuts sont si éclatants ! Sans doute moi, qui suis las de la vie et plus las encore des affaires, mon projet en lui faisant refuser l'Afrique, est d'obtenir pour moi-même cette province ! Non, il me faut vivre et mourir avec la gloire qui fut mon partage ; et si j'ai arrêté Annibal dans le cours de ses victoires, c'était pour que vous pussiez le vaincre un jour, vous dont la jeunesse est maintenant pleine de force.

XLI. « Toi-même, P. Cornélius, tu seras assez juste pour pardonner à celui qui sacrifia toujours sa réputation aux intérêts de la république si je ne préfère pas ta gloire même au bien de la patrie. Certes, s'il n'y avait point de guerre en Italie, ou s'il n'y avait qu'un ennemi dont la défaite n'eût rien d'honorable, te retenir dans cette contrée, même dans des vues d'intérêt général, ce serait paraître vouloir t'enlever, avec la guerre, l'oc-

enim mihi æmulatio cum eo esse potest, qui ne filio quidem meo æqualis sit ? Me dictatorem, quem vigerem adhuc viribus et in cursu maximarum rerum essem, recusantem nemo aut in senatu, aut ad populum audivit quominus insectanti me magistro equitum, quod fando nunquam ante auditum erat, imperium mecum æquaretur. Rebus, quam verbis, assequi malui ut qui aliorum judicio mihi comparatus erat, sua mox confessione me sibi præferret : nedum ego, perfunctus honoribus, certamina mihi atque æmulationes cum adolescente florentissimo proponam, videlicet ut mihi jam vivendo, non solum rebus gerendis fesso, si huic negata fuerit, Africa provincia decerneretur ; cum ea gloria quæ parta est vivendum atque moriendum est. Vincere ego prohibui Annibalem ut a vobis, quorum vigent nunc vires, etiam vinci posset.

XLI. « Ilud te mihi ignoscere, P. Corneli, æquum erit, si, quum in me ipso nunquam pluris famam hominum quam rempublicam fecerim, ne tuam quidem gloriam bono publico præponam : quanquam, si aut bellum nullum in Italia, aut is hostis esset ex quo victo nihil gloriæ quæreretur, qui te in Italia retineret, etsi id bono publico faceret, simul cum bello materiam gloriæ.

casion d'acquérir une gloire nouvelle. Mais quand un ennemi tel qu'Annibal, à la tête d'une armée intacte, tient, depuis quatorze ans, l'Italie assiégée, auras-tu lieu, P. Cornélius, de te plaindre de ta renommée, si cet ennemi, qui nous a causé tant de maux et de désastres, est par toi consul chassé de l'Italie, et si, à l'exemple de C. Lutatius, qui eut l'honneur de terminer la première guerre punique, tu as toi la gloire de mettre fin à la seconde? A moins qu'Amilcar ne soit à tes yeux plus redoutable qu'Annibal, la guerre d'alors plus importante que celle d'aujourd'hui, et la victoire de Lutatius plus belle, plus éclatante que ne serait la tienne, si les destins l'accordent à ton consulat; aimerais-tu mieux avoir arraché Amilcar du port de Drépanum et du sommet de l'Éryx, que d'avoir expulsé de l'Italie Annibal et les Carthaginois? Non, sans doute; tu aurais une plus haute idée de la gloire que tu as acquise que de celle qu'embrasse ton espoir; tu ne saurais trouver plus de gloire à délivrer de la guerre l'Espagne que l'Italie. Annibal est encore plus à craindre qu'à dédaigner; songes-y, toi qui prétends porter ailleurs la guerre. Si tu passes en Afrique, Annibal, dis-tu, t'y suivra : pourquoi donc tant de détours? Va droit à l'ennemi; Annibal est ici, c'est ici qu'il faut l'attaquer. Aspires-tu à la palme immortelle réservée à celui qui doit finir cette lutte? La marche naturelle est de défendre ta patrie, avant d'aller conquérir un pays étranger. Ayons la paix en Italie avant d'avoir la guerre en Afrique, et faisons cesser nos alarmes avant de porter la terreur chez les autres.

tuae isse ereptum videri posset. Quum vero Annibal hostis incolumi exercitu, quartumdecimum annum, Italiam obsideat, pœnitebit te, P. Corneli, gloriæ tuæ, si hostem eum, qui tot funerum, tot cladium nobis causa fuit, tu consul Italia expuleris, et, sicut penes C. Lutatium prioris punici perpetrati belli titulus fuit, ita penes te hujus fuerit? Nisi aut Amilcar Annibaldi dux est præferendus, aut illud bellum huic, aut victoria illa major clariorque quam hæc (modo contingat ut te consule vincamus) futura est. Ab Drepanis atque Eryce detraxisse Amilcarem quam Italia expulisse Pœnos atque Annibalem malis? Ne tu quidem, etsi magis partam quam speratam gloriam amplecteris, Hispania potius quam Italia bello liberata gloriatus fueris. Nondum is est Annibal quem non magis timuisse videatur quam contempsisse, qui aliud bellum maluerit. Quin igitur ad hoc accingeris, nec per istos circuitus, ut, quum in Africam trajeceris, secuturum te illuc Annibalem speres, potius quam recto hinc itinere, ubi Annibal, eo bellum intendis? Egregiam istam palmam belli punici patrati petis? Hoc et natura prius est, tua quum defenderis, aliena ire oppugnatam. Pax ante in Italia quam bellum in Africa sit; et nobis prius

Si ce double succès doit être obtenu sous ta conduite, sous tes auspices, quand tu auras vaincu ici Annibal, sois là vainqueur de Carthage. Si l'une de ces deux victoires est réservée aux consuls qui te succéderont, la première, qui sera la plus grande et la plus illustre, entraînera nécessairement la seconde. Mais aujourd'hui, outre que le trésor public ne peut entretenir deux armées à la fois, qu'il ne nous reste aucun moyen d'équiper des flottes et de fournir aux approvisionnements, qui ne voit tout le danger d'une pareille entreprise ? P. Licinius défendra l'Italie ; P. Scipion attaquera l'Afrique : soit. Que si par une fatalité (puissent tous les dieux détourner ce présage, et j'ose à peine en parler, mais ce qui est arrivé déjà peut arriver encore) si Annibal vainqueur marche sur Rome, te rappellera-t-on de l'Afrique, comme on a fait venir Q. Fulvius de Capoue ? Mais encore quel sera en Afrique le sort des armes pour les deux partis ? Crois-en les malheurs de ta famille, ton père et ton oncle massacrés en trente jours avec toute leur armée, dans le pays même où pendant plusieurs années de grandes choses accomplies sur terre et sur mer avaient porté si haut, chez les nations étrangères, le nom romain et celui de votre famille. Le jour ne suffirait pas, si je voulais rappeler tous les rois et les généraux qui, après s'être témérairement engagés sur le territoire ennemi, ont éprouvé de sanglantes défaites et perdu leurs armées. Les Athéniens, ce peuple si habile, trop dociles aux conseils d'un jeune guerrier

decedat timor quam ultro aliis inferatur. Si utrumque tuo ductu auspicioque fieri potest, Annibale hic victo, illic Carthaginem expugna ; si altera utra victoria novis consulibus relinquenda est, prior quum major clariorque, tum causa etiam insequentis fuerit. Nam nunc quidem præterquam quod et in Italia et in Africa duos diversos exercitus alere ærarium non potest, præterquam quod, unde classes tueamur, unde comæatibus præbendis sufficiamus, nihil reliqui est, quid ? periculi tandem, quantum adeatur, quem fallit ? P. Licinius in Italia, P. Scipio bellum in Africa geret : quid ? si (quod omnes dii omen avertant, et dicere etiam reformidat animus ; sed quæ acciderunt accidere possunt) et victor Annibal ire ad urbem pergat ; tum demum te consullem ex Africa, sicut Q. Fulvium a Capua, arcessemus ? Quid quod in Africa quoque Mars communis belli erit ? Domus tibi tua, pater patruisque intra triginta dies cum exercitibus cæsi, documento sint ; ubi per aliquot annos, maximis rebus terra marique gerendis, amplissimum nomen apud exteras gentes populi romani vestræque familiæ fecerant. Dies me deficiat, si eges imperatoresque temere in hostium terras transgressos cum maximis ladaribus suis exercituumque suorum numerare velim. Athenienses, pruden-

distingué aussi par sa naissance et par ses actions, laissant la guerre au sein de leur pays, passèrent en Sicile avec une flotte nombreuse, et une seule bataille navale abattit à jamais une république florissante.

XLII. « Je cite, direz-vous, des exemples étrangers et trop loin de notre siècle. Eh bien ! cette même Afrique et M. Atilius, nous fourniront un mémorable exemple des vicissitudes de la fortune. Certes, P. Cornélius, lorsque de la pleine mer tu auras aperçu l'Afrique, l'Espagne ta conquête ne te semblera plus qu'un jeu et un badinage. En effet, quel rapport entre les deux expéditions ? Après avoir côtoyé l'Italie et la Gaule sans rencontrer d'ennemis, tu as touché à Empories, ville alliée. Tes troupes, débarquées sans obstacle, ont été conduites sans péril à Tarragone, chez des peuples amis de Rome ; de Tarragone, tu as marché au milieu des garnisons romaines. Vers les rives de l'Èbre, tu as été trouver les armées de ton père et de ton oncle, que la perte de leurs généraux et le malheur même avaient rendues plus redoutables : à leur tête, L. Marcius, choisi par les soldats, il est vrai, dans un moment de tumulte, et seulement pour un temps, mais auquel il n'a manqué que l'éclat de la naissance et des honneurs désignés régulièrement pour être dans l'art de la guerre l'égal des grands capitaines ; tu as tout à loisir attaqué Carthagène, sans qu'une seule des trois armées carthagoises soit venue la défendre. Je ne cherche à rabaisser ni ces exploits ni ceux qui les ont suivis ; mais cette guerre est-

tissima civitas, bello domi relicto, auctore æque impigro ac nobili juvene, magna classe in Siciliam transmissa, una navali pugna florentem rempublicam suam in perpetuum affligerunt.

XLII. « Externa et nimis antiqua repeto : Africa eadem ista et M. Atilius, insigne utriusque fortunæ exemplum, nobis documento sint. Næ tibi, P. Corneli, quum ex alto Africa conspexeris, ludus et jocus fuisse Hispaniæ tuæ videbuntur. Quid enim simile ? Pacato mari præter oram Italiæ Galliæque vectus, Emporias, in urbem sociorum, classem appulisti ; expositos milites per tutissima omnia, ad socios et amicos populi romani, Tarraconem duxisti ; ab Tarracone deinde iter per præsidia romana ; circa Iberum exercitus patris patrique tui, post amissos imperatores ferociores et calamitate ipsa ; dux tumultuarius quidem ille L. Marcius, et militari suffragio ad tempus lectus, ceterum, si nobilitas ac justî honores adornarent, claris imperatoribus qualibet arte belli par ; oppugnata per summum otium Carthago, nullo trium punicorum exercituum socios defendente. Cetera, neque ea elevo, nullo tamen modo africo bello comparanda ; ubi non portus ullus classi nostræ apertus, non ager

elle comparable à la guerre d'Afrique, où nous n'avons point de port ouvert à notre flotte, point de pays allié, point de ville amie, point de roi qui nous seconde, où nous ne pouvons ni camper, ni avancer, où vos regards, de quelque côté qu'ils se tournent, n'apercevront que des ennemis fiers et menaçants? Comptes-tu sur Syphax et sur les Numides? Qu'il te suffise de l'avoir fait une fois sans danger. La témérité n'est pas toujours heureuse, et la fraude prend le masque de la bonne foi dans les petites choses, pour tromper plus sûrement lorsqu'il s'agit d'un grand profit. Ton père et ton oncle, avant de succomber sous les armes des ennemis, ont été trahis par les Celtibériens, leurs alliés; et toi-même, tu as été mis dans un moins grand péril par Magon et Asdrubal, généraux ennemis, que par Indibilis et Mandonius, avec qui tu avais fait alliance. Peux-tu te fier aux Numides, toi qui as vu tes propres soldats se révolter! Syphax et Masinissa veulent bien dominer en Afrique à la place des Carthaginois; mais ils préféreront encore la domination de Carthage à celle de tout autre peuple. Maintenant la rivalité et mille motifs d'ambition les divisent, parce qu'ils n'ont rien à redouter du dehors. Montrez-leur seulement les armes romaines, une armée étrangère, et ils courront à l'envi comme pour éteindre l'incendie qui les dévorerait tous. Déjà les Carthaginois ont défendu l'Espagne avec acharnement: tout autre sera leur opiniâtreté lorsqu'ils auront à défendre les murailles de leur patrie, les temples de leurs dieux, leurs autels, leurs foyers, lorsqu'en marchant au combat ils seront suivis de leurs épouses tremblan-

pacatus, non civitas socia, non rex amicus, non consistendi usquam locus, non procedendi. Quacumque circumpexeris, hostilia omnia atque infesta. An Syphaci Numidisque credis? Satis sit semel creditum. Non semper temeritas est felix; et fraus fidem in parvis sibi præstruit, ut, quum operæ pretium sit, cum mercede magna fallat. Non hostes patrem patruumque tuum armis prius quam Celtiberi socii fraude circumvenerunt: nec tibi ipsi a Magone et Asdrubale, hostium ducibus, quantum ab Indibili et Mandonio in fidem acceptis periculi fuit. Numidis tu credere potes, defectionem militum tuorum expertus? Et Syphax et Masinissa se quam Carthaginienses malunt potentes in Africa esse; Carthaginienses, quam quemquam alium. Nunc illos æmulatio inter sese et omnes causæ certaminum acuunt, quia procul externus metus est. Ostende romana arma, exercitum alienigenam: velut ad commune restingendum incendium concurrent. Aliter iidem illi Carthaginienses Hispaniam defenderunt, aliter mœnia patriæ, templa deum, aras et focos defendent; quum euntes in prælium pavida prosequetur conjux, et parvi liberi occursabunt.

tes, et qu'ils trouveront sur leurs pas leurs enfans en bas âge? Qu'arrivera-t-il enfin? Si Carthage, bien sûre de l'attachement de l'Afrique, de la fidélité des rois confédérés, de la force de ses remparts, voyant l'Italie mise à découvert par ton absence et celle de tes troupes, fait passer une nouvelle armée de l'Afrique en Italie, ou si elle ordonne à Magon, qui déjà, nous en sommes certains, a quitté les îles Baléares pour longer la côte de Ligurie, d'aller se réunir à Annibal, alors nous nous retrouverons dans les mêmes alarmes où naguère nous a jetés l'arrivée d'Asdrubal, que tu as laissé échapper de tes mains et fondre sur l'Italie, toi qui dois enfermer avec ton armée et Carthage et l'Afrique entière. Tu l'as vaincu, diras-tu; alors je regrette pour ton honneur et pour l'intérêt de la république qu'un ennemi vaincu se soit frayé le chemin de l'Italie. Mais attribuons à ta prudence tout ce qui est arrivé d'heureux au peuple romain et à toi, et rejetons les revers sur les hasards de la guerre, sur l'instabilité de la fortune. Plus tu as de talent et de vaillance, plus la patrie et l'Italie entière réclament pour elles un pareil défenseur. Tu ne peux nier toi-même que là où est Annibal, là est aussi le foyer, le centre de la guerre, puisque tu declares vouloir passer en Afrique pour y traîner Annibal après toi. Ainsi, dans un pays ou dans l'autre, il te faudra en venir aux mains avec lui. Seras-tu donc plus fort en Afrique, où tu te trouveras seul, qu'en Italie, où tu auras l'appui de ton collègue et de son armée? L'exemple si récent de Néron et de Livius ne

Quid porro? Si satis confisi Carthaginienses consensu Africæ, fide sociorum regum, mœnibus suis, quum tuo exercitusque tui præsidio nudatam Italiam viderint, ipsi ultro novum exercitum in Italiam aut ex Africa miserint, aut Magonem, quem, a Balearibus classe transmissa, jam præter oram Ligurum Alpinorum vectari constat, Annibali se conjungere jusserint? Nempe in eodem terrore erimus in quo nuper fuimus quum Asdrubal in Italiam transcendit; quem tu, qui non solum Carthaginem, sed omnem Africam exercitu tuo es clausurus, e manibus tuis in Italiam emisisti. Victum a te dices; eo quidem minus vellem, et id tua, non reipublicæ solum, causa, iter datum victo in Italiam esse. Patere nos omnia quæ prospera tibi ac populi imperio evenere, tuo consilio assignare, adversa casibus incertis belli et fortunæ delegare. Quo melior fortiorque es, eo magis talem præsidem sibi patria atque universa Italia retinet. Non potes ne ipse quidem dissimulare, ubi Annibal sit, ibi caput atque arcem hujus belli esse; quippe qui præ te feras, eam tibi causam trajiciendi in Africam esse, ut Annibalem eo trahas. Sive igitur hic, sive illic, cum Annibale est tibi futura res. Utrum ergo tandem firmior eris in Africa solus, an hic, tuo collegæque tui exercitu conjuncto? Ne Claudius

nous apprend-il pas toute l'importance de l'accord entre les deux consuls? Eh quoi! Annibal, confiné dans un coin du Bruttium, à l'extrémité de l'Italie, d'où il demande en vain des renforts depuis si longtemps, est-il plus à craindre ici qu'il ne le sera sous les murs de Carthage, soutenu des armes et des soldats de toute l'Afrique réunie? Quel est donc ce dessein, d'aller de préférence combattre dans un pays où tes forces seront moindres de moitié, celles de l'ennemi plus grandes du double, au lieu d'attaquer, dans ta terre natale, avec deux armées, une armée seule, affaiblie par tant de batailles, épuisée par une si longue et si pénible expédition! Examine quelle différence entre ta conduite et celle de ton père. Nommé consul, et déjà parti pour l'Espagne, il est revenu sur ses pas en Italie pour arrêter Annibal à la descente des Alpes; et toi, lorsque Annibal est en Italie, tu te disposes à t'en éloigner, non pour le bien de l'État, mais dans l'espoir de te faire un nom glorieux. C'est ainsi que tu as abandonné ta province et ton armée, sans autorisation du peuple, sans décret du sénat, et que, sur deux vaisseaux, général de la république romaine, tu as compromis la fortune de l'état et la majesté de l'empire, alors en péril dans ta personne. Pères conscrits, mon avis est donc que P. Cornélius a été créé consul pour la patrie et pour nous, et non pas pour lui seul, et que les armées ont été levées pour servir à la défense de Rome et de l'Italie, et non pour être transportées par le royal caprice et par l'orgueil de nos consuls dans les lieux qu'ils voudront choisir. »

quidem et Livius consules, tam recenti exemplo, quantum id intersit documento sunt? Quid? Annibalem utrum tandem extremus angulus agri bruttii frustra jam diu poscentem ab domo auxilia, an propinqua Carthago et tota socia Africa potentio rem armis virisque faciet? Quod istud consilium est, ibi malle decernere, ubi tuæ dimidio minores copiæ sint, hostium multo majores, quam ubi duobus exercitibus adversus unum, tot præliis et tam diuturna et gravi militia fessum, pugnandum sit? Quam compar consilium tuum parentis tui consilio sit, reputa. Ille, consul profectus in Hispaniam ut Annibali ab Alpibus descendenti occurreret, in Italiam ex provincia rediit: tu, quum Annibal in Italia sit, relinquere Italiam paras; non quia reipublicæ id utile, sed quia tibi amplum et gloriosum censes esse: sicut quum, provincia et exercitu relicto, sine lege, sine senatusconsulto, duabus navibus populi romani imperator fortunam publicam et majestatem imperii, quæ tum in tuo capite periclitabantur, commisisti. Ego P. Cornelium, patres conscripti, reipublicæ nobisque, non sibi ipsi privatim creatum consulem existimo; exercitusque ad custodiam urbis atque Italiæ scriptos esse, non quos regio more per superbiam consules quo terrarum velint trajiciant. »

XLIII. Ce discours préparé pour la circonstance, l'autorité de Fabius, son ancienne réputation de prudence entraînaient la majorité des sénateurs, et surtout les plus âgés ; le plus grand nombre applaudissait à l'expérience du vieillard plutôt qu'à la fougue impétueuse du jeune guerrier, lorsque Scipion prit ainsi la parole : « Pères conscrits, Q. Fabius lui-même, au commencement de son discours, a reconnu que son avis pouvait paraître suspect de jalousie. Pour moi, je n'oserais jamais porter une telle accusation contre un si grand homme, bien que, par défaut de clarté ou par impossibilité de s'en défendre, il ne l'ait pas entièrement réfutée. Afin d'écartier tout reproche d'envie, il a parlé pompeusement des dignités qu'il a obtenues et de sa gloire, comme si j'avais à craindre la rivalité du dernier des Romains, et non pas plutôt celle d'un homme qui, parvenu au faite de la supériorité, (et c'est là aussi, je l'avoue, que tendent mes efforts) redoute de voir un jour en moi son égal ! Il a représenté sa vieillesse comblée d'honneurs ; il m'a placé au-dessous même de l'âge de son fils, comme si la passion de la gloire ne s'élançait pas au-delà des bornes de la vie humaine, et ne cherchait pas surtout un éclat durable dans le souvenir de la postérité. Oui, j'en suis certain, les grandes âmes ne se comparent pas seulement aux grands hommes de leur siècle, mais à ceux de tous les âges. Pour moi, Q. Fabius, je ne le cache pas, je veux égaler ta gloire ; je veux, permets-moi de le dire, la surpasser même, s'il est possible. Évitions, toi à mon égard, et moi par

XLIII. Quum oratione ad tempus parata Fabius, tum auctoritate et inveterata prudentiæ fama magnam partem senatus, et seniores maxime, movisset, pluresque consilium senis quam animum adolescentis ferocem laudarent, Scipio ita locutus fertur : « Et ipse Q. Fabius, principio orationis, patres conscripti, commemoravit in sententia sua posse obtreactionem suspectam esse. Cujus ego rei non tam ipse ausim tantum virum iusimulare quam ea suspicio, vitio orationis an rei, haud sane purgata est. Sic enim honores suos, et famam rerum gestarum extulit verbis, ad extinguendum invidiæ crimen, et tanquam mihi ab infimo quoque periculum sit ne mecum æmuletur, et non ab eo qui, quia super ceteros excellat, quo me quoque niti non dissimulo, me sibi æquari nolit ; sic senem se perfunctum honoribus, et me infra ætatem filii etiam sui posuit ; tanquam non longius quam quantum vitæ humanæ spatium est cupiditas gloriæ extendatur, maximaque pars ejus in memoriam ac posteritatem promineat. Maximo cuique id accidere animo certum habeo, ut se non cum præsentibus modo, sed cum omni ævi claris viris comparent. Equidem haud dissimulo me tuas, Q. Fabi, laudes non assequi solum velle, sed

rapport à ceux qui viendront après moi, de nous opposer à ce qu'aucun de nos concitoyens nous ressemble ; car ce serait porter préjudice non pas seulement aux objets de notre envie, mais à la patrie, mais à presque tout le genre humain. Fabius a énuméré tous les périls auxquels je m'exposerais si je passais en Afrique ; on eût dit que mon sort excitait sa sollicitude autant que celui de l'État et de l'armée. Mais d'où lui vient tout à coup l'intérêt qu'il prend à moi ? Après la mort funeste de mon père et de mon oncle, après l'anéantissement presque total de deux armées, après la perte de l'Espagne, où quatre généraux, quatre armées carthaginoises répandaient partout la terreur de leurs armes, lorsqu'on cherchait en vain un chef pour conduire cette guerre, lorsque personne, excepté moi, n'osa briguer le commandement, et que le peuple romain déféra le commandement à un jeune homme de vingt-quatre ans, pourquoi personne alors n'objecta-t-il la faiblesse de mon âge, la force des ennemis, les difficultés de l'expédition, et le désastre récent de ma famille ? A-t-on aujourd'hui éprouvé en Afrique un échec plus terrible que celui qu'on avait alors essuyé en Espagne ? Y a-t-il aujourd'hui en Afrique de plus grandes armées, des généraux plus nombreux et plus habiles qu'il n'y en avait alors en Espagne ? Mon âge était-il alors plus mûr pour faire la guerre qu'il ne l'est aujourd'hui ? Les Carthaginois sont-ils plus aisés à combattre en Espagne qu'en Afrique ? Il est facile, après que

(bona venia tua dixerim), si possim, etiam exsuperare. Illud nec tibi in me, nec mihi in minoribus natu animi sit, ut nolimus quemquam nostri similem evadere civem ; id enim non eorum modo quibus inviderimus, sed reipublicæ et pene omnis generis humani detrimentum sit. Commemoravit quantum essem periculi aditurus, si in Africam trajicerem, ut meam quoque, non solum reipublicæ et exercitus, vicem videretur sollicitus. Unde hæc repente cura de me exorta ? Quum pater patruusque meus interfecti, quum duo exercitus eorum prope occisione occisi essent, quum amissæ Hispaniæ, quum quatuor exercitus Pœnorum, quatuorque duces omnia metu armisque tenerent, quum quæsitus ad id bellum imperator nemo se ostenderet, præter me, nemo profiteri nomen ausus esset, quum mihi quatuor et viginti annos nato detulisset imperium populus romanus, quid ita tum nemo ætatem meam, vim hostium, difficultatem belli, patris patriusque recentem cladem commemorabat ? Utrum major aliqua nunc in Africa calamitas accepta est quam tunc in Hispania erat ? An majores nunc sunt exercitus in Africa, duces plures melioresque quam tunc in Hispania fuerunt ? An ætas mea tunc maturior bello gerendo fuit quam nunc est ? An cum carthaginensi hoste in Hispania quam in Africa

j'ai vaincu et mis en fuite quatre armées carthaginoises, après que j'ai emporté d'assaut ou réduit par la crainte tant de villes, après que j'ai tout dompté jusqu'aux rivages de l'Océan, que j'ai soumis tant de rois et de peuples farouches, reconquis toute l'Espagne de façon à ne pas y laisser la moindre trace de guerre, il est facile de rabaisser mes actions, autant qu'il le sera, si je reviens vainqueur de l'Afrique, d'atténuer les mêmes obstacles qu'on exagère aujourd'hui pour les faire croire insurmontables et pour me retenir ici. L'Afrique, dit-on, est pour nous inaccessible : point de port qui nous soit ouvert ; on rappelle que M. Atilius y fut fait prisonnier, comme s'il avait échoué dès le principe ; mais on a oublié que ce général même, si malheureux, trouva cependant des ports ouverts en Afrique, qu'il y obtint des succès la première année, et qu'il y fut toujours invincible, tant qu'il n'eut à lutter que contre des généraux carthaginois. Ne cherche donc pas à m'effrayer par cet exemple. Si ce revers avait eu lieu dans la guerre actuelle, et non dans la précédente, cette année même, et non pas il y a cinquante ans, la captivité de Régulus m'empêcherait-elle de passer en Afrique plus que la mort des deux Scipions ne m'a empêché de passer en Espagne ? Je ne voudrais pas que le Lacédémonien Xanthippe fût né sous un astre plus heureux pour Carthage que moi pour ma patrie, et ma confiance redoublerait, en voyant que le mérite d'un seul homme peut être d'une grande importance. Il nous faut encore entendre citer les Athéniens et leur

bellum geri aptius est? Facile est, post fusos fugatosque quatuor exercitus punicos, post tot urbes vi captas aut metu subactas in ditionem, post perdomita omnia usque ad Oceanum, tot regulos, tot sævas gentes, post receptam totam Hispaniam ita ut vestigium nullum belli reliquum sit, elevare meas res gestas, tam, hercule, quam, si victor ex Africa redierim, ea ipsa elevare quæ nunc, retinendi mei causa, ut terribilia eadem videantur, verbis extolluntur. Negat aditum esse in Africam, negat ullos patere portus ; M. Atilium captum in Africa commemorat, tanquam M. Atilius primo accessu ad Africam offenderit ; neque recordatur, illi ipsi tam infelici imperatori patuisse tamen portus Africæ, et res egregias primo anno gessisse, et, quantum ad Carthaginienses duces attinet, invictum ad ultimum permansisse. Nihil igitur me isto exemplo terræris : si hoc bello, non priore, si nuper, et non annis ante quinquaginta, ista clades accepta foret, qui ego minus in Africam, Regulo capto, quam, Scipionibus occisis, in Hispaniam trajicerem? Nec felicius Xanthippum Lacedæmonium Carthagini, quam me patriæ meæ sinerem natum esse ; cresceretque mihi ex eo ipso fiducia, quod possit in hominis unius vir-

témérité, quand ils sont passés en Sicile en laissant la guerre au sein de leur pays. Mais puisqu'on a le loisir de nous raconter ces fables des Grecs, que ne nous parle-t-on plutôt d'Agathocle, roi de Syracuse, qui, à une époque où la Sicile était depuis longtemps dévastée par les armes de Carthage, passa dans cette même Afrique, et transporta la guerre dans le pays d'où elle était venue ?

XLIV. « Mais pour prouver tout l'avantage que l'on peut avoir à porter l'effroi chez un ennemi surpris et à détourner de soi le péril pour le faire retomber sur son adversaire, est-il besoin d'aller chercher des exemples dans l'antiquité et chez les autres nations ? Est-il un exemple plus frappant, plus voisin de nous qu'Annibal lui-même ? Il y a une grande différence entre ravager le territoire d'autrui et voir le sien dévasté ; on se défend avec moins d'ardeur qu'on n'attaque. Ajoutez que les objets inconnus paraissent plus formidables ; on ne juge bien le fort et le faible de son ennemi que de près et chez lui ; Annibal n'avait pas espéré entraîner dans son parti tous les peuples qui l'embrassèrent après la funeste journée de Cannes. Combien les Carthaginois n'ont-ils pas moins à compter encore sur les peuples de l'Afrique, pour qui ils sont des alliés infidèles, des maîtres insupportables et orgueilleux ? D'ailleurs, même après la défection de nos alliés, nous nous sommes soutenus par nos propres forces, par la valeur du soldat romain. Mais Carthage n'a aucun appui dans ses propres citoyens ; elle n'a que des merce-

tute tantum momenti esse. At etiam Athenieniensis audiendi sunt, temere in Siciliam, omisso domi bello, transgressi. Cur ergo, quoniam græcas fabulas enarrare vacat, non Agathoclem potius, syracusanum regem, quum diu Sicilia punico bello ureretur, transgressum in hanc eandem Africam, avertisse eo bellum unde venerat refers ?

XLIV. « Sed quid, ultro metum inferre hosti, et ab se remoto periculo alium in discrimen adducere, quale sit, veteribus externisque exemplis admonere opus est ? Majus præsentiusve ullum exemplum esse, quam Annibal, potest ? Multum interest, alienos populere fines, an tuos uri, excindi, videas ; plus animi est inferenti periculum quam propulsanti. Ad hoc major ignotarum rerum est terror ; bona malaque hostium ex propinquo ingressus fines adspicias. Non speraverat Annibal fore ut tot in Italia populi ad se deficerent quot defecerunt post cannensem cladem ; quanto minus quidquam in Africa Carthaginensibus firmum ac stabile sit, infidis sociis, gravibus ac superbis dominis ? Ad hoc nos, etiam deserti ab sociis, viribus nostris, milite romano, stetimus. Carthaginensi nihil civilis roboris est ; mercede paratos milites habent, Afros Numi-

naires, des Africains, des Numides, esprits inconstants et perfides. Qu'ici seulement je n'éprouve point de retard, vous apprendrez tout à la fois que j'ai franchi les mers, que l'Afrique est en feu, qu'Annibal quitte précipitamment l'Italie, et que Carthage est assiégée. Attendez-vous à recevoir d'Afrique des nouvelles plus agréables et plus fréquentes encore que vous n'en receviez d'Espagne. Cet espoir, je le fonde sur la fortune du peuple romain, sur la protection des dieux témoins des traités rompus, sur l'alliance des rois Syphax et Masinissa; car je ne me reposera pas tellement sur leur foi, que je cesse de me prémunir contre la trahison. La guerre découvrira bien des ressources que la distance nous dérobe maintenant, et le talent d'un homme de tête et d'un général est de ne pas négliger les occasions qui se présentent, et de faire tourner les chances du hasard à l'exécution de ses desseins. J'aurai, Q. Fabius, l'adversaire que tu me donnes, Annibal; mais je l'entraînerai plutôt qu'il ne me retiendra. Je le forcerai de combattre dans son propre pays, et Carthage sera le prix de la victoire, au lieu des forts à demi ruinés du Bruttium. Quant au péril qui peut menacer la république pendant que je passerai la mer, que je débarquerai en Afrique, et que j'irai camper près de Carthage, si tu as pu, Q. Fabius, lorsque Annibal vainqueur parcourait toute l'Italie, l'arrêter dans sa marche, ne fais pas au brave consul P. Licinius l'affront de croire qu'il ne puisse t'imiter, aujourd'hui qu'Annibal ébranlé est tout près de sa chute; Licinius, d'ailleurs, pour ne pas laisser nos temples sans souverain pon-

dasque, levissima fidei mutandæ ingenia. Hic modo nihil moræ sit, una et trajectis me audietis, et ardere bello Africam, et molientem hinc Annibalem, et obsideri Carthaginem; lætiores et frequentiores ex Africa expectate nuncios quam ex Hispania accipiebatis. Has mihi spes subjicit fortuna populi romani, fœderis ab hoste violatitestes, Syphax et Masinissa reges, quorum ego fidei ita innitar, ut bene tutus a perfidia sim. Multa, quæ nunc ex intervallo non apparent, bellum aperiet; et id est viri et ducis, non deesse fortunæ præbenti se, et oblata casu flectere ad consilium. Habebo, Q. Fabi, parem, quem das, Annibalem; sed illum potius ego traham, quam ille me retineat. In sua terra cogam pugnare eum, et Carthago præmium victoriæ erit, quam semiruta Bruttiorum castella. Ne quid interim, dum trajicio, dum expono exercitum in Africa, dum castra ad Carthaginem promoveo, respublica hic detrimenti capiat, quod tu, Q. Fabi, quum victor tota Italia volitaret Annibal, potuisti præstare, hoc vide ne contumeliosum sit, concusso jam et pene fracto Annibale, negare posse P. Licinium consulem, virum fortissimum, præstare: qui, ne a sacris absit pontifex

liffe, n'a pu tirer au sort une province si éloignée. Lors même que le moyen que je propose ne serait pas le plus propre à terminer promptement la guerre, il est de la dignité du peuple romain, de son honneur auprès des rois et des nations de la terre de prouver que vous avez assez de courage et pour défendre l'Italie, et pour aller attaquer l'Afrique; ne laissons pas croire, ne laissons pas se répandre l'opinion qu'aucun des généraux de Rome n'ose tenter ce qu'osa tenter Annibal. Dans la première guerre punique, où nous ne combattions que pour la Sicile, l'Afrique a pu être tant de fois assiégée par nos armées et par nos flottes; et aujourd'hui, où il s'agit du salut de l'Italie, l'Afrique resterait en paix! Que l'Italie respire enfin après tous les maux qui la désolent depuis si longtemps; que l'Afrique à son tour sente le fer et la flamme. C'est à Carthage à voir le camp romain menacer ses portes, et non plus à Rome à apercevoir les retranchements ennemis du haut de ses remparts; c'est à l'Afrique à devenir désormais le théâtre de la guerre. Rendons-lui la terreur et la fuite, le ravage des campagnes, la défection des alliés, et tous les fléaux qui depuis quatorze ans ont fondu sur nos têtes. Voilà ce que j'avais à dire sur les intérêts de la république, sur la guerre qui nous réclame, sur les provinces dont il est question. Je parlerais trop longtemps, et je m'écarterais de mon sujet, si, à l'exemple de Q. Fabius, qui a rabaisé mes succès en Espagne, je m'appliquais à obscurcir sa gloire et à

maximus, ideo in sortem tam longinquæ provinciæ non venit. Si hercule nihilo maturius hoc quò ego censeo modo perficeretur bellum, tamen ad dignitatem populi romani famamque apud reges gentesque externas pertinebat, non ad defendendam modo Italiam, sed ad inferenda etiam Africæ arma, videri vobis animum esse; nec hoc credi vulgarique, quod Annibal ausus sit, neminem ducem Romanorum audere; et priore punico bello, tum quum de Sicilia certaretur, toties Africam ab nostris exercitibusque et classibus oppugnatam, nunc, quum de Italia certetur, Africam pacatam esse. Requiescat aliquando vexata tamdiu Italia; uratur evasteturque in vicem Africa. Castra romana potius Carthaginis portis immineant quam nos iterum vallum hostium ex mœnibus nostris videamus. Africa sit reliqui belli sedes; illuc terror fugaque, populatio agrorum, defectio sociorum, ceteræ belli clades, quæ in nos per quatuordecim annos ingruerunt, vertantur. Quæ ad rempublicam pertinent, et bellum quod instat, et provincias de quibus agitur, dixisse satis est. Illa longa oratio, nec ad vos pertinens sit, si, quemadmodum Q. Fabius meas res gestas in Hispania elevavit, sic et ego contra gloriam ejus eludere et mea verbis extollere velim. Neutrum faciam, patres conscripti; et si nulla

faire éclater la mienne. Je ne ferai ni l'un ni l'autre, pères, conscrits, et si je n'ai point d'autre mérite, j'aurai du moins celui de la modération et de la retenue, et à ce titre le jeune homme l'emportera sur le vieillard. Ma conduite jusqu'à présent m'a fait trouver dans ma conscience, dans l'estime que j'ai pu vous inspirer, une récompense qui m'a toujours suffi. »

XLV. Scipion fut écouté avec quelque défaveur, parce que le bruit s'était répandu que, s'il n'obtenait pas du sénat la province de l'Afrique, il s'adresserait sur-le-champ au peuple : aussi Q. Fulvius, qui avait été quatre fois consul, et censeur, lui demanda de déclarer devant le sénat « s'il permettrait aux sénateurs de faire la répartition des provinces, s'il s'en tiendrait à leur décision, ou s'il porterait l'affaire devant le peuple. » Scipion ayant répondu « qu'il agirait dans l'intérêt de la république, » Fulvius reprit : « Avant de t'interroger, je connaissais et ta réponse et ta résolution. En effet le moyen de l'ignorer, lorsque toi-même tu declares que tu as voulu sonder plutôt que consulter le sénat, et que, si nous refusons de t'accorder la province que tu exiges, tu as toute prête ta réclamation au peuple ! Aussi, tribuns, si je refuse de dire mon avis sachant que le consul est décidé à ne point le suivre, même dans le cas où il serait suivi par le sénat, je demande que vous me prêtiez votre secours. » Alors des débats s'élevèrent ; Scipion soutenait que les tribuns n'avaient pas le droit d'intervenir et d'autoriser un sénateur à refuser de dire son opinion lorsque le consul la lui

alia re, modestia certe et temperando linguæ adolescens senem vicero. Ita et vixi, et res gessi, ut tacitus ea opinione quam vestra sponte conceptam animis haberetis facile contentus essem. »

XLV. Minus æquis animis auditus est Scipio, quia vulgatum erat, si apud senatum non obtinisset ut provincia Africa sibi decerneretur, ad populum extemplo laturum ; itaque Q. Fulvius, qui consul quater et censor fuerat, postulavit a consule ut palam in senatu diceret, « permitteretne patribus ut de provinciis decernerent ? staturusque eo esset quod censuissent, an ad populum laturus ? » Quum Scipio respondisset « se quod e republica esset facturum, » tum Fulvius : « Non ego ignarus quid responsurus facturusve esses quæsi, quippe quum præ te feras tentare magis quam consulere senatum, et, ni provinciam tibi quam volueris extemplo decernamus, paratam rogationem habeas. Itaque a vobis, tribuni plebis, postulo, inquit, ut sententiam mihi ideo non dicenti, quod, etsi in meam sententiam discedatur, non sit ratum habiturus consul, auxilio sitis. » Inde altercatio orta, quum consul negaret æquum esse tribunos intercedere, quo minus suo quis-

demandait à son rang. Voici quelle fut la résolution des tribuns : « Si le consul abandonne au sénat la répartition des provinces, notre avis est qu'on s'en tienne à la décision du sénat, et nous ne souffrirons pas que l'affaire soit portée devant le peuple ; si le consul ne permet pas de s'abstenir à ceux qui le voudront, nous leur prêterons notre appui. » Le consul demanda un jour pour conférer avec son collègue. Le lendemain, il laissa le sénat prononcer. Tel fut le partage des provinces : Scipion eut la Sicile et les trente galères qui, l'année précédente, avaient été sous les ordres de C. Servilius ; on lui permit de passer en Afrique s'il le jugeait utile à la république. Licinius eut le Bruttium et la conduite de la guerre contre Annibal, avec l'armée de L. Véturius et de Q. Cécilius. Ces deux derniers devaient tirer au sort ou convenir entre eux qui prendrait le commandement des deux légions que le consul laissait dans le Bruttium ; l'autorité fut prorogée pour un an à celui qui aurait cette province et à tous ceux qui devaient commander les armées et les provinces, excepté aux consuls et aux préteurs. Q. Cécilius fut désigné par le sort pour seconder le consul dans ses opérations contre Annibal. Ensuite les jeux voués par Scipion furent célébrés avec une grande affluence, avec une faveur marquée pour le consul. Envoyés en ambassade à Delphes pour offrir au dieu une part du butin conquis sur Asdrubal, M. Pomponius Mathon et Q. Catius y portèrent une couronne d'or du poids de deux cents livres et les simulacres de diverses dépouilles faits en ar-

que loco senator rogatus sententiam diceret. Tribuni ita decreverunt : « Si consul senatui de provinciis permittit, stari eo quod senatus censuerit placet, nec de ea re ferri ad populum patiemur : si non permittit, qui de ea re sententiam recusabit dicere, auxilio erimus. » Consul diem ad colloquendum cum collega petiit. Postero die, permissum senatui est. Provinciæ ita decretæ : alteri consuli Sicilia et tringinta rostratæ naves, quas C. Servilius superiore anno habuisset ; permissumque ut in Africam, si id e republica esse censeret, trajiceret ; alteri Bruttii et bellum cum Annibale, cum eo exercitu quem L. Veturius aut Q. Cæcilius ; hi et sortirentur inter se, compararentve uter in Bruttiiis duabus legionibus quas consul reliquisset rem gereret, imperiumque in annum prorogaretur, cui ea provincia evenisset ; et ceteris, præter consules prætoresque qui exercitibus provinciisque præfuturi erant, prorogata imperia. Q. Cæcilio sorte eventit ut cum consule in Bruttiiis adversus Annibalem bellum gereret. Ludi deinde Scipionis magna frequentia et favore spectantium celebrati. Legati, Delphos ad donum ex præda Asdrubalis portandum missi, M. Pomponius Matho et Q. Catius, tulerunt coronam auream ducentum

gent et pesant mille livres. Scipion n'ayant pas obtenu l'autorisation de lever de nouvelles troupes (et il ne l'avait pas sollicitée avec beaucoup de chaleur), obtint du moins celle d'emmener les volontaires, et comme il avait dit que l'équipement de la flotte n'entraînerait point de dépenses pour l'État, on lui permit de recevoir des alliés les sommes qu'ils lui donneraient pour la construction de nouveaux bâtiments. Les peuples de l'Étrurie les premiers s'engagèrent, chacun selon ses facultés, à venir au secours du consul : Céré promit pour les équipages tout le blé, tous les approvisionnements nécessaires ; Populonia, le fer ; Tarquinies, la toile à voiles ; Volaterra, du blé, de la poix, du goudron ; Arrétium, trente mille boucliers, autant de casques, cinquante mille dards, javelots et longues piques, autant de cognées, de pioches, de faux, d'auges et de meules qu'il en faudrait pour quarante galères, cent vingt mille boisseaux de froment, et une somme d'argent pour les décurions et les rameurs ; Pérouse, Clusium, Ruselles donnèrent des bois de construction avec une quantité considérable de froment. Scipion prit le sapin dans les forêts de la république. L'Ombrie entière, Nursium, Réate, Amiternum et tout le pays des Sabins promirent des soldats. Des Marses, des Péligniens, des Marrucins et beaucoup d'autres volontaires s'offrirent pour servir sur la flotte. Les Camertins, qui s'étaient alliés avec le peuple romain sur le pied de l'égalité, envoyèrent une cohorte de six cents hommes armés.

pondo, et simulacra spoliorum, ex mille pondo argenti facta. Scipio, quum ut delectum haberet neque impetrasset neque magnopere tetendisset, ut voluntarios ducere sibi milites liceret tenuit, et, quia impensæ negaverat reipublicæ futuram classem, ut quæ ab sociis darentur ad novas fabricandas naves acciperet. Etruriæ primum populi, pro suis quisque facultatibus, consulem adjuturos polliciti : Cærites frumentum sociis navalibus commeatumque omnis generis ; Populonienses ferrum ; Tarquinienses lintea in vela ; Volaterrani inceramenta navium et frumentum ; Arretini triginta millia scutorum, galeas totidem, pila, gæsa, hastas longas millium quinquaginta, summam pari cujusque generis numero expleturos, secures, rutra, falces, alveolos, molas quantum in quadraginta longas naves opus esset, tritici centum et viginti millia modium, et in viaticum decurionibus remigibusque collaturos ; Perusini, Clusini, Rusellani abietem in fabricandas naves, et frumeti magnum numerum : abiete ex publicis silvis est usus. Umbriæ populi, et præter hos Nursini, et Reatini, et Amiternini, sabinusque ager omnis milites polliciti. Marsi, Peligni, Marrucinique multi voluntarii nomina in classem dederunt. Camertes, quum æquo fœdere cum Romanis essent, cohortem armatam sexcentorum hominum miserunt. Triginta navium carinæ, viginti quinqueremes, decem quadriremes, quum

Trente navires, dont vingt quinquérèmes et dix quadrirèmes, furent mis en construction, et Scipion pressa le travail avec tant d'activité que, quarante-cinq jours après que le bois eut été tiré des forêts, les vaisseaux furent lancés en mer, tout équipés et tout armés.

XLVI. Scipion partit pour la Sicile avec trente galères, qui portaient environ sept mille volontaires. De son côté, P. Licinius se rendit dans le Bruttium auprès des deux armées consulaires, et y prit le commandement de celle qui avait servi sous le consul L. Véturius. Il laissa Métellus à la tête des légions qu'il avait déjà dirigées, pensant qu'il aurait plus d'avantage avec des troupes accoutumées à lui obéir. Les préteurs partirent aussi, chacun pour sa destination. Comme l'argent manquait pour la guerre, on donna ordre aux questeurs de vendre, dans le territoire de Capoue, la partie qui s'étend de la Fosse des Grecs jusqu'à la mer; et pour faire rentrer au domaine les portions qu'on aurait pu lui soustraire, on promit à ceux qui dénonceraient la fraude le dixième de l'estimation du territoire qu'ils auraient fait recouvrer à la république. Cn. Servilius, préteur de la ville, fut chargé de veiller à ce que les citoyens de Capoue restassent dans les lieux que le décret du sénat leur avait assignés pour demeures et de punir ceux qui s'établiraient ailleurs. Le même été, Magon, fils d'Amilcar, partit de l'île Minorque, où il avait pris ses quartiers d'hiver, embarqua l'élite de la jeunesse, et passa en Italie avec environ trente navires à proue d'airain et

essent positæ, ipse ita institit operi, ut ðie quadragesimo quinto quam ex silvis detracta materia erat, naves instructæ armatæque in aquam deductæ sint.

XLVI. Profectus in Siciliam est triginta navibus longis, voluntariorum septem ferme millibus in naves impositis. Et P. Licinius in Bruttios ad duos exercitus consulares venit; ex eis eum sibi sumpsit quem L. Veturius consul habuerat. Metello, ut quibus præfuisset legionibus iis præesset (facilius cum assuetis imperio rem gesturum ratus), permisit. Et prætores diversi in provincias profecti. Et, quia pecunia ad bellum deerat, agri campani regionem, a fossa græca ad mare versam, vendere quæstores jussi, indicio quoque permissio, qui ager civis campani fuisset, ut is publicus populi romani esset; indicii præmium constitutum, quantæ pecuniæ ager indicatus esset, pars decima. Et Cn. Servilio, prætori urbis, negotium datum ut campani cives, ubi cuique ex senatus-consulto liceret habitare, ibi habitarent, animadverteretque in eos qui alibi habitarent. Eadem æstate, Mago, Amilcaris filius, ex minore Balearium insula, ubi hibernarat, juventute lecta in classem imposita, in Italiam triginta ferme

beaucoup de vaisseaux de charge qui portaient douze mille fantassins et à peu près deux mille chevaux ; trouvant les côtes dégarnies, il surprit Gênes par sa brusque apparition et s'en empara ; ensuite il se dirigea vers la côte de la Ligurie, vers les Alpes, afin d'y exciter quelques mouvements. Les Ingaunes, nation ligurienne, étaient alors en guerre avec les Épantériens, peuple de montagnards. Le Carthaginois dépose donc son butin à Savone, ville au pied des Alpes, laisse en croisière dix vaisseaux pour le garder, envoie à Carthage le reste de sa flotte protéger les côtes, parce que le bruit courait déjà que Scipion allait passer en Afrique, fait alliance avec les Ingaunes, dont l'amitié lui parut plus favorable à ses intérêts, et se prépare à forcer les montagnards dans leurs retraites. Son armée croissait de jour en jour ; car au bruit de son nom les Gaulois affluaient de toutes parts. Ces nouvelles, que l'on connut à Rome par les lettres de Sp. Lucretius, firent craindre vivement au sénat de n'avoir eu, deux années auparavant, qu'une fausse joie par la défaite d'Asdrubal et de toutes ses troupes, si l'on voyait renaître une guerre aussi terrible, conduite seulement par un autre chef ; il ordonna donc au proconsul M. Livius de conduire à Ariminum l'armée de volontaires qu'il avait en Étrurie, et le préteur Cn. Servilius fut autorisé à faire sortir de Rome les légions urbaines, s'il le croyait utile à la république, et de choisir lui-même le chef auquel il en remettrait le commandement. M. Valérius Lévinus les dirigea vers Arrétium. Dans les mêmes

rostratis navibus et multis onerariis, duodecim millia peditum, duo ferme equitum trajecit, Genuamque, nullis præsiidiis maritimam oram tutantibus, repentino adventu cepit : inde ad oram Ligurum Alpiorum, si quos ibi motus facere posset, classem appulit. Ingauni (Ligurum ea gens est) bellum ea tempestate gerebant cum Epanteriis montanis. Igitur Pœnus, Savone, oppido alpino, præda deposita, et decem longis navibus in statione ad præsidium relictis, ceteris Carthaginem missis ad tuendam maritimam oram, quia fama erat Scipionem trajecturum esse, ipse, societate cum Ingaunis, quorum gratiam malebat, composita, montanos instituit oppugnare. Et crescebat exercitus in dies, ad famam nominis ejus Gallis undique confluentibus. Ea litteris cognita Sp. Lucretii, ne frustra, Asdrubale cum exercitu deleto biennio ante, forent lætati si par aliud inde bellum, duce tantum mutato, oriretur, curam ingentem accenderunt patribus. Itaque et M. Livium proconsulem ex Etruria volonum exercitum admovere Ariminum jusserunt, et Cn. Servilio prætori negotium datum ut, si e republica censeret esse, urbanas legiones, imperio cui duceretur dato, ex urbe duci juberet. M. Valerius Lævinus Arretium eas le-

ours, environ quatre-vingts vaisseaux de transport, appartenant aux Carthaginois, furent pris sur les côtes de la Sardaigne par Cn. Octavius, préteur de cette province. Célius dit que ces bâtiments étaient chargés de blé et de vivres pour Annibal, Valérius qu'ils transportaient à Carthage le butin enlevé en Étrurie et les prisonniers faits sur les Liguriens des montagnes. Dans le Bruttium, il n'y eut cette année presque rien de mémorable. La peste désola également les Romains et les Carthaginois ; l'armée africaine fut de plus en proie à la famine. Annibal passa tout l'été dans les environs du temple de Junon Lacinia ; il y éleva un autel, dont il fit la dédicace, et fit graver, en lettres grecques et puniques, une longue inscription qui rappelait ses exploits.

giones duxit. Eisdem diebus, naves onerarias Pœnorum ad octoginta circa Sardiniam ab Cn. Octavio, qui provinciæ præerat, captas, Cœlius frumento misso ad Annibalem commeatuque onustas, Valerius prædam etruscam Ligurumque montanorum captivos Carthaginem perportantes, tradit. In Brutiis nihil ferme anno eo memorabile gestum. Pestilentia incesserat pari clade in Romanos Pœnosque, nisi quod punicum exercitum super morbum etiam fames affecit. Propter Junonis Laciniaë templum æstatem Annibal egit, ibique aram condidit dedicavitque, cum ingenti rerum ab se gestarum titulo, puniceis græcisque litteris insculpto.

NOTES

SUR LE LIVRE XXVIII

CHAP. XII. *Et je ne sais s'il (Annibal) ne fut pas plus admirable dans le malheur que dans la prospérité.* Ce chapitre contient un bel éloge d'Annibal, éloge bien vrai, bien mérité, et qui ne peut être suspect de la part d'un Romain. Pourquoi faut-il que Tite-Live ne rende justice au héros carthaginois que si tardivement, et après avoir versé sur lui le blâme dans presque tout le cours de son histoire ? La raison de cette impartialité apparente est assez facile à deviner : Scipion a paru sur la scène ; Scipion va bientôt triompher d'Annibal à Zama ; Tite-Live alors ne craint pas d'accorder quelque mérite au général africain, pour avoir sujet d'exalter bien plus encore les talents de Scipion. Laissons à des historiens moins romains que Tite-Live, à Polybe surtout, le soin de nous faire connaître Annibal tel qu'il fut réellement, avec ses défauts (car il était homme), mais aussi avec ses rares qualités.

CHAP. XXVIII. *Toute une légion, composée de quatre mille hommes, fut frappée de la hache dans la place publique de Rome.* Tite-Live, historien, devrait avoir plus de respect pour l'histoire et pour la vérité. Souvent, dans ses discours, où le rhéteur cherche à briller aux dépens de l'historien, Tite-Live ne craint pas de hasarder de graves erreurs, ici par exemple. La plus grande partie des soldats de la légion dont il s'agit, se fit tuer au siège de Rhégium, pour se soustraire à la certitude d'un supplice ignominieux, et il n'en resta guère que trois cents qui eurent la tête tranchée dans le Forum. Or, de trois cents à quatre mille hommes la différence est considérable. Tite-Live, sans doute, n'ignorait pas qu'il manquait à la vérité historique ; mais l'effet de son discours devenait plus dramatique en faisant trancher la tête à quatre mille hommes ; voilà pourquoi il fait parler ainsi Cornélius Scipion. Polybe, au livre 1^{er}, est plus exact et plus fidèle ; mais aussi Polybe n'est pas rhéteur comme Tite-Live.

Ibid. *Que ne nous parle-t-on plutôt d'Agathocle ?...* Le jeune Scipion rétorque ici d'une manière victorieuse les arguments du vieux Fabius. Le temporisateur a cité malignement, et pour faire allusion à Scipion, l'exemple funeste d'Alcibiade; l'ardent guerrier cite à son tour Agathocle, dont l'audace obtint un succès complet. Agathocle, fils d'un potier de terre nommé Cercinus, exerça d'abord la profession de son père; il servit ensuite comme simple soldat; puis il fut nommé chiliarque; enfin, après bien des vicissitudes, il usurpa la tyrannie. Alors, en moins de deux ans, il soumit toute la Sicile, à l'exception de quelques places qui restaient encore aux Carthaginois. Alarmée des succès d'Agathocle, la république de Carthage envoya contre lui des troupes sous les ordres d'Amilcar. Les mécontents se joignirent à Amilcar, aux environs d'Himéra. Agathocle attaqua ce général, força ses retranchements, et aurait remporté une victoire complète, si les Syracusains n'avaient perdu le temps à piller le camp des vaincus. Un renfort venu à propos, trouvant les vainqueurs en désordre, ramena les fuyards à la charge et tailla en pièces les Syracusains, l'an 314 avant Jésus-Christ. Agathocle fut contraint de se réfugier d'abord à Géla, puis dans sa capitale, dont les Carthaginois formèrent le siège. Ce fut dans cette extrémité qu'il conçut le dessein hardi de porter la guerre en Afrique, pensant que les Carthaginois seraient forcés par là d'abandonner la Sicile. Instruit par l'exemple d'Agathocle, Scipion croit que le seul moyen d'arracher Annibal de l'Italie, c'est de passer en Afrique, et malgré Fabius, malgré le sénat, qui craint d'encourager une résolution téméraire, Cornélius Scipion, audacieux comme Agathocle, parvient à réussir comme lui.

LIVRE XXIX

SOMMAIRE.

Lélius, envoyé de Sicile en Afrique par Scipion, revient avec un riche butin, et lui rend compte de l'impatience de Masinissa, qui se plaint de ce qu'il n'est pas encore arrivé avec son armée. La guerre, renouvelée en Espagne par Indibilis, est terminée par la victoire des Romains; Indibilis est tué dans l'action. Mandonius, sur la demande des vainqueurs, est livré par ses sujets. Magon, cantonné dans la Gaule et dans la Ligurie, reçoit d'Afrique des renforts considérables et de l'argent pour faire des levées; on lui ordonne de se joindre à Annibal. Scipion passe de Syracuse dans le Bruttium et reprend Locres, après avoir chassé la garnison carthaginoise et mis en fuite Annibal. Paix conclue avec Philippe. Statue de Cybèle, transportée à Rome, de Pessinonte, ville de Phrygie, parce qu'on a trouvé dans les livres Sibyllins une prédiction annonçant que *le moyen de chasser l'étranger de l'Italie est de faire apporter à Rome la statue de Cybèle*. Cette statue est remise aux Romains par Attale, roi d'Asie. C'était une pierre que les habitants de Pessinonte adoraient sous le nom de la mère des dieux. Elle est reçue par P. Scipion Nasica, fils de Cnéius qui avait été tué en Espagne. Publius Scipion est déclaré par le sénat l'homme le plus vertueux; il n'avait pas encore, à cause de sa jeunesse, obtenu la questure; la décision de l'oracle portait que *la divinité devait être reçue et inaugurée par l'homme le plus vertueux de l'empire*. Une députation de Locriens vient à Rome se plaindre

LIBER XXVIII.

EPITOME.

Ex Sicilia C. Lælius in Africam a Scipione missus ingentem prædam reportavit, et mandata Masinissæ Scipioni exposuit, conquerentis quod nondum exercitum in Africam trajecisset. Bellum in Hispania finitum, victore Romano, quod Indibilis excitaverat; ipse in acie occisus: Mandonius, exposcentibus Romanis, a suis deditus est. Magoni, qui in Gallia et Liguribus erat, ex Africa et militum ampla manus missa, et pecuniæ quibus auxilia conduceret; præceptumque, ut se Annibali jungeret. Scipio a Syracusis in Bruttios trajecit, et Locros, pulso punico præsidio fugatoque Annibale, recepit. Pax cum Philippo facta est. Idæa mater deportata est Romam a Pessinunte, oppido Phrygiæ, carmine in libris Sibyllinis invento, *pellis Italia alienigenam hostem posse, si mater Idæa deportata Romam esset*; tradita autem est Romanis per Attalum, regem Asiæ. Lapis erat, quem matrem deum incolæ dicebant. Excepit P. Scipio Nasica, Cn. filius, ejus qui in Hispania perierat, vir optimus a senatu judicatus, adolescens nondum quæstorius, quoniam ita responsum jubebat: *ut numen id ab optimo viro recipere tur consecrareturque*. Locrenses legatos Romam miserunt, qui de impotentia

de la tyrannie du lieutenant Q. Pléminius, qui avait enlevé les trésors de Proserpine et déshonoré les enfants et les femmes. Pléminius, conduit à Rome chargé de fers, meurt en prison. Des bruits injurieux à P. Scipion, alors en Sicile, se répandent à Rome : on l'accuse de s'abandonner à la mollesse et au luxe ; le sénat envoie des députés pour s'assurer de la vérité ; Scipion se justifie de ces imputations calomnieuses, et passe en Afrique, avec le consentement du sénat. Syphax, qui avait épousé la fille d'Asdrubal, fils de Gisgon, rompt l'alliance qu'il avait contractée avec Scipion. Masi-nissa, roi des Massyliens, pendant qu'il combat en Espagne pour les Carthaginois, avait perdu Gala, son père, et en même temps sa couronne. Après diverses tentatives pour la recouvrer par les armes, vaincu dans plusieurs batailles par Syphax, roi de Numidie, il est entièrement dépouillé, et vient, exilé de son royaume, joindre Scipion avec deux cents cavaliers. Dans le premier combat qu'il livre pour les Romains, il tue Hannon, fils d'Amilcar, et taille en pièces les troupes nombreuses de ce général. Scipion, à l'arrivée d'Asdrubal et de Syphax, qui paraissent à la tête de près de cent mille hommes, lève le siège d'Utique, et prend ses quartiers d'hiver. Le consul Sempronius combat avec succès contre Annibal, sur les terres de Cro-tone. A Rome, le dénombrement donne deux cent quatorze mille citoyens. Discorde scandaleuse entre les censeurs M. Livius et Claudius Néron : Claudius ôte à son collègue le cheval fourni et entretenu par l'État, sous prétexte que Livius avait été condamné et exilé par le peuple ; Livius use de représailles envers Néron, parce qu'il avait porté contre lui un faux témoignage, et qu'il n'avait point mis de bonne foi dans sa réconciliation. Le même censeur note d'infamie toutes les tribus, une seule exceptée, d'abord, pour l'avoir condamné malgré son innocence, et ensuite pour l'avoir élu consul et censeur.

I. Scipion, arrivé en Sicile, forma plusieurs centuries de ses volontaires : il en retint sans armes auprès de lui trois cents

Q. Pleminii legati quererentur, quod pecuniam Proserpinæ abstulerat et liberos eorum ac conjuges stupraverat. Pleminius, in catenis Romam perductus, in carcere mortuus est. Quum falsus rumor de P. Scipione proconsule, qui in Sicilia erat, in urbem perlatus esset, tanquam is luxuriaretur, missis ob hoc legatis a senatu, qui explorarent an ea vera essent, purgatus infamia Scipio in Africam trajecit, senatus permisso. Syphax, accepta in matrimonium filia Asdrubalis Gisgonis, amicitia quam cum Scipione ipse junxerat renunciavit. Masinissa, rex Massylorum, dum pro Carthaginiensibus in Hispania militat, amisso patre Gala, de regno exciderat : quo per bellum sæpe repetito, aliquot præliis a Syphace, rege Numidarum, victus, in totum privatus est ; et cum ducentis equitibus exsul Scipioni se junxit ; et cum eo, primo statim bello, Hannonem, Amilcaris filium, cum ampla manu interemit. Scipio, adventu Asdrubalis et Syphacis, qui prope cum centum millibus armatorum venerant, ab obsidione Uticæ depulsus, hiberna communivit. Sempronius consul in agro crotoniensi prospere adversus Annibalem pugnavit. Lustrum a censoribus conditum est ; censa sunt civium capita ducenta quatuordecim millia. Inter censores, M. Livium et Claudium Neronem, notabilis discordia fuit : nam et Claudius Livio collegæ equum ademit, quod a populo damnatus actusque in exilium fuerat ; et Livius Claudio, quod falsum in se testimonium dixisset, et quod non bona fide secum in gratiam redisset. Idem omnes tribus, extra unam, æarias reliquit, quod et innocentem se damnassent, et postea consulem censoremque fecissent.

I. Scipio, postquam in Sciliam venit ¹, voluntarios milites ordinavit centuriavitque ; ex iis trecentos juvenes, florentes ætate et virium robore, inermes

¹ U. C. 547. A. C. 205.

des plus jeunes et des plus vigoureux, sans qu'ils pussent devenir quelle était leur destination et pourquoi ils n'étaient ni incorporés aux centuries, ni armés. Alors, parmi tous les Siciliens les plus distingués par leur naissance et par leur fortune, il choisit trois cents cavaliers pour les emmener en Afrique, et leur fixa un jour où ils devaient paraître devant lui, bien montés et tout équipés. Une guerre si pénible, loin de leur patrie, allait les exposer, sur terre et sur mer, à de longues fatigues, à de grands périls ; cette pensée leur causait, ainsi qu'à leurs parents, les plus vives inquiétudes. Au jour marqué, ils se présentèrent avec armes et chevaux. Alors Scipion leur dit « qu'il savait que plusieurs d'entre eux redoutaient cette expédition comme trop dure et trop pénible ; il désirait les connaître : il aimait mieux un aveu fait encore à temps, que d'entendre plus tard leurs plaintes, et de n'avoir en eux que des soldats mous et inutiles ; ils pouvaient donc s'exprimer librement, sûrs d'être écoutés favorablement. » Un d'eux avoua sans balancer que, s'il en obtenait la permission, il aimait mieux ne pas servir. « Eh bien ! jeune homme, lui dit Scipion, puisque tu m'as parlé sans détour, je vais te donner un suppléant ; mais tu lui remettes tes armes, ton cheval et tout ton équipage ; tu l'emmèneras, tu l'exerceras, et tu le formeras à l'équitation et au maniement des armes. » Le jeune Sicilien accepte avec joie la proposition, et reçoit un des trois cents qui n'étaient pas encore armés. Lors-

circa se habebat, ignorantes quem ad usum neque centuriati neque armati servarentur. Tum ex totius Siciliae juniorum numero, principes genere et fortuna trecentos equites, qui secum in Africam trajicerent, legit, diemque iis, qua equis armisque instructi atque ornati adessent, edixit. Gravis ea militia, procul domo, terra marique multos labores, magna pericula allatura videbatur; neque ipsos modo, sed parentes cognatosque eorum ea cura angebat. Ubi dies quæ dicta erat advenit, arma equosque ostenderunt. Tum Scipio « renunciari sibi dixit quosdam equites Siculorum, tanquam gravem et duram, horrere eam militiam; si qui ita animati essent, malle eos sibi jam tum fateri quam postmodo querentes, segnes atque inutiles milites reipublicæ esse; expromerent quid sentirent: cum bona venia se audiretur. » Ubi ex his unus ausus est dicere « se prorsus, si sibi utrum velit liberum esset, nolle militare, » tum Scipio ei: « Quoniam igitur, adolescens, quid sentires non dissimulasti, vicarium tibi expediam, cui tu arma, equumque et cetera instrumenta militiæ tradas, et tecum hinc extemplo domum ducas, exerceas, docendum cures equo armisque. » Læto conditionem accipienti unum ex trecentis quos inermes habebat tradit. Ubi hoc modo exactoratum equitem

que les autres virent leur camarade dégagé avec l'agrément du général, chacun s'excusa et accepta un remplaçant. Ainsi les trois cents cavaliers romains furent substitués aux trois cents Siciliens, sans entraîner aucun frais pour la république. Ils furent instruits et exercés avec soin ; car Scipion avait déclaré que celui des Siciliens qui manquerait à ce devoir serait soldat. On dit que ce corps de cavalerie devint excellent, et rendit d'importants services dans plus d'une affaire. Ensuite, lorsqu'il passa la revue des légions, Scipion en tira les vieux soldats, et surtout ceux qui avaient servi sous Marcellus, comme les mieux disciplinés et les plus habiles aussi dans l'art des sièges : car il ne méditait plus d'humble projet, mais la ruine de Carthage. Bientôt il distribue ses troupes dans les places fortes, exige des villes de Sicile des contributions de blé, épargne les approvisionnements qu'il avait apportés d'Italie, fait réparer les anciens navires, les envoie, sous les ordres de C. Lélius, dévaster les côtes d'Afrique, et fait mettre à sec, dans les chantiers de Panorme, les navires nouveaux, qui, construits à la hâte et de bois vert, avaient besoin de l'hiver pour sécher. Après tous ces préparatifs, il se rendit à Syracuse, qui était encore agitée par les violentes secousses de la guerre. Les Grecs réclamaient des objets que des Italiens leur avaient enlevés à main armée, et qu'ils renaient avec la même violence, quoique le sénat leur eût ordonné de les restituer. Scipion, persuadé qu'il fallait avant tout faire respecter la foi publique, réussit, d'abord par une ordon-

cum gratia imperatoris ceteri viderunt, se quisque excusare, et vicarium accipere. Ita trecentis Siculis romani equites substituti, sine publica impensa. Dondendorum atque exercendorum curam Siculi habuerunt, quia edictum imperatoris erat, ipsum militaturum qui ita non fecisset. Egregiam hanc alam equitum evasisse ferunt, multisque præliis rempublicam adjuvisse. Legiones inde quum inspiceret, plurimorum stipendiorum ex iis milites delegit, maxime qui sub duce Marcello militaverant; quos quum optima disciplina institutos credebat, tum etiam ab longa Syracusarum obsidione peritissimos esse urbium oppugnandarum; nihil enim parvum, sed Carthaginis jam excidia agitabat animo. Inde exercitum per oppida dispertit; frumentum Siculorum civitatibus imperat; ex Italia advecto parcit; veteres naves reficit, et cum iis C. Lælium in Africam prædatum mittit, novas Panormi subducit, quia ex viridi materia raptim factæ erant, ut in sicco hibernarent. Præparatis omnibus ad bellum, Syracusas, nondum ex magnis belli motibus satis tranquillias, venit. Græci res a quibusdam italici generis, eadem vi qua per bellum ceperant, retinentibus, concessas sibi ab senatu repetebant. Omnium primum ratus

nance, puis par des jugements rendus contre les détenteurs obstinés d'une proie due au pillage, à rétablir les Syracusains dans la possession de leurs biens. Cet acte de justice fut agréable aux propriétaires et à tous les peuples de la Sicile : ils secondèrent avec d'autant plus d'empressement le général romain. Dans cette même campagne, une guerre sérieuse fut rallumée en Espagne par Indibilis, roi des Ilergètes, uniquement parce qu'épris d'admiration pour Scipion il méprisait les autres généraux de la république. Il croyait « que les Romains n'avaient plus que ce capitaine ; les autres étaient tombés sous les coups d'Annibal : aussi, après la mort des Scipions, ils n'en avaient pas eu d'autre à envoyer en Espagne, ni d'autre à rappeler pour combattre Annibal depuis que la guerre menaçait de plus en plus l'Italie. En Espagne, les généraux romains ne l'étaient que de nom, surtout depuis qu'on en avait retiré les vieux soldats ; les nouveaux ressemblaient à une multitude confuse qui s'alarme de tout. Jamais il ne s'offrirait occasion plus favorable de délivrer l'Espagne. Jusqu'ici, elle avait été esclave ou de Carthage ou de Rome, et non pas seulement de l'une ou de l'autre tour à tour, mais quelquefois de toutes deux en même temps. Les Carthaginois avaient été chassés par les Romains ; les Espagnols, s'ils voulaient agir de concert, pouvaient expulser les Romains de leur pays, affranchir à jamais l'Espagne du joug de l'étranger, et lui rendre les usages civils et religieux de ses ancêtres. » Ces discours et autres semblables soulèvent et les

tucri publicam fidem, partim edicto, partim judiciis etiam in pertinaces ad obtinendam injuriam redditis, suas res Syracusanis restituit. Non ipsis tantum ea res, sed omnibus Siciliæ populis grata fuit, eoque enixius ad bellum adjuverunt. Eadem æstate, in Hispania coortum ingens bellum, conciente Ilergete Indibili, nulla alia de causa quam per admirationem Scipionis contemptu imperatorum aliorum orta : « Eum superesse unum ducem Romanis, ceteris ab Annibale interfectis, rebatur ; eo nec in Hispania cæsis Scipionibus alium quem mitterent habuisse, et, postquam in Italia gravius bellum urgeret, adversus Annibalem eum arcessitum ; præterquam quod nomina tantum ducum in Hispania Romani haberent, exercitum quoque inde veterem deductum ; trepida omnia, ut inconditam turbam, esse ; nunquam talem occasionem liberandæ Hispaniæ fore ; servitum ad eam diem aut Carthaginensibus aut Romanis, nec in vicem his aut illis, sed interdum utrisque simul ; pulsos ab Romanis Carthaginienses ; ab Hispanis, si consentirent, pelli Romanos posse, ut ab omni externo imperio soluta in perpetuum Hispania in patrios rediret mores ritusque. » Hæc aliaque dicendo non populares modo, sed Ausetanos

sujets d'Indibilis, et les Ausétans ses voisins, et les autres nations limitrophes des uns et des autres, de sorte qu'en peu de jours trente mille fantassins et quatre mille chevaux environ se réunirent sur le territoire des Sédétans, lieu du rendez-vous général.

II. De leur côté, L. Lentulus et L. Manlius Acidinus, afin d'arrêter dès le principe une guerre que la négligence aurait pu rendre funeste, réunirent leurs forces et entrèrent sur les terres des Ausétans, qu'ils ne traitèrent pas en pays rebelle; ils le traversèrent sans y porter le ravage, arrivèrent à l'endroit où les ennemis s'étaient arrêtés, et vinrent camper à trois milles de distance. D'abord ils envoyèrent aux Espagnols, mais en vain, des députés pour les engager à déposer les armes; puis tout à coup des cavaliers ennemis ayant chargé des fourrageurs romains, ceux-ci furent soutenus par des escadrons sortis des lignes; alors s'engagea un combat de cavalerie dont l'issue n'offrit rien de mémorable. Le lendemain, au lever du soleil, l'armée espagnole tout entière, en bon ordre et prête à livrer bataille, se montra à mille pas environ du camp romain: au centre étaient les Ausétans; à l'aile droite, les Ilergètes; à l'aile gauche, des peuplades inconnues. Entre les ailes et le centre, ils avaient laissé des intervalles assez grands pour y faire passer leur cavalerie dès qu'il en serait temps. Les Romains rangèrent leurs troupes suivant la disposition ordinaire; seulement, à l'exemple de l'ennemi, ils laissèrent aussi entre les légions des

quoque, vicinam gentem, concitat, et alios finitimos sibi atque illis populos: itaque, intra paucos dies, triginta millia peditum, quatuor ferme equitum in sedetanum agrum, quo edictum erat, convenerunt.

II. Romani quoque imperatores, L. Lentulus et L. Manlius Acidinus, ne glisceret prima negligendo bellum, junctis et ipsi exercitibus, per agrum ausetanum, hostico, tanquam pacato, clementer ductis militibus, ad sedem hostium pervenere; trium millium spatio, procul a castris eorum, posuerunt castra. Primo per legatos nequidquam tentatum ut discederetur ab armis; dein, quum in pabulatores romanos impetus repente ab equitibus hispanis factus esset, submisso ab statione romano equitatu, prælium equestre fuit, haud sane memorando in partem ullam eventu. Sole oriente, postero die, armati instructique omnes mille ferme passus procul a castris romanis decem ostendere. Medii Ausetani erant, cornua dextrum Ilergetes, lævum ignobiles tenebant hispani populi. Inter cornua et mediam aciem intervalla patentia satis late fecerant, qua equitatum, ubi tempus esset, emitterent. Et Romani, more suo exercitum quum instruxissent, id modo hostium

espaces libres pour leur cavalerie. Mais Lentulus, sentant bien que cette précaution ne serait avantageuse qu'à celle des deux armées qui la première remplirait les vides de l'ennemi par sa cavalerie, ordonne au tribun Ser. Cornélius de faire occuper par la sienne ceux de l'armée espagnole ; lui-même, après avoir commencé avec assez peu de succès un engagement d'infanterie, ne prend que le temps de faire soutenir la douzième légion, qui pliait à l'aile gauche devant les Ilergètes, par la treizième, qu'il fait passer du centre à l'avant-garde ; après avoir par cette manœuvre rétabli le combat, il court joindre L. Manlius, qui était aux premiers rangs, animant les siens et envoyant des secours partout où il était besoin ; il lui apprend que l'aile gauche est en sûreté, et que déjà, par ses ordres, Cornélius Servius va fondre comme la tempête sur l'armée ennemie et l'envelopper de toutes parts. A peine il avait dit ces mots, que les cavaliers romains, poussant leurs chevaux au milieu des Espagnols, répandirent le trouble dans leur infanterie, et fermèrent en même temps le passage à leurs cavaliers. Renonçant donc à leurs chevaux, les cavaliers Espagnols descendent pour combattre à pied. Les généraux romains, à la vue du désordre qui règne dans les rangs ennemis, de l'effroi, de la terreur qui les agitent, et de leurs drapeaux flottants au hasard, pressent, conjurent leurs soldats « de s'élaner sur les Espagnols troublés, et de ne pas leur laisser le temps de rétablir le combat. » Les barbares

imitati sunt, ut inter legiones et ipsi patentes equiti relinquerent vias. Ceterum Lentulus, ei parti usum equitis fore ratus, quæ prior in dehiscentem intervallis hostium aciem equites emisisset, Ser. Cornelio, tribuno militum, imperat equites per patentes in hostium acie vias permittere equos jubeat ; ipse, cæpta parum prospere pedestri pugna, tantum moratus dum cedenti duodecimæ legioni, quæ in lævo cornu adversus Ilergetes locata erat, tertiam decimam legionem ex subsidiis in primam aciem firmamentum ducit ; postquam æquata ibi pugna est, ad L. Manlium, inter prima signa hortantem, ac subsidia, quibus res postulabat locis, inducentem, venit ; indicat tuta ab lævo cornu esse, jam missum ab se Cornelium Servium procella equestri hostes circumfusurum. Vix hæc dicta dederat, quum romani equites, in medios inveci hostes, simul pedestres acies turbarunt, simul equitibus Hispanorum viam immitendi equos clauserunt. Itaque, ommissa pugna equestri, ad pedestrem Hispani descenderunt ; romani imperatores, ut turbatos hostium ordines, et trepidationem pavoremque, et fluctuantia viderunt signa, hortantur, orant milites, « ut percussos invadant, neu destitui aciem patiantur. » Non sustinuisent tam infestum impetum barbari,

n'eussent pas soutenu le choc terrible des Romains, si leur roi Indibilis ne se fût précipité lui-même avec ses cavaliers, qui combattaient à pied, devant le front de l'infanterie. Il y eut pendant quelque temps une lutte acharnée. Enfin le roi, déjà blessé à mort, ayant été cloué à terre d'un coup de javelot, tous ceux qui combattaient autour de lui étant tombés criblés de traits, la fuite devint générale, et il périt beaucoup de monde, parce que les cavaliers ne purent remonter à cheval et que les vaincus furent vivement pressés; la poursuite ne cessa même que lorsqu'on eut forcé le camp espagnol. L'ennemi, ce jour-là, eut treize mille hommes tués et huit cents faits prisonniers. Les Romains perdirent un peu plus de deux cents soldats, citoyens ou alliés, surtout à l'aile gauche. Les Espagnols, chassés de leur camp ou échappés du combat, se dispersèrent d'abord dans les campagnes, et retournèrent ensuite chacun dans son pays.

III. Alors Mandonius les convoqua en assemblée générale; mais, aigris par leurs défaites, ils y éclatèrent en plaintes et en reproches contre les auteurs de la révolte, et furent d'avis d'envoyer une ambassade livrer leurs armes et faire soumission. Les députés, en rejetant la faute sur Indibilis et sur les autres chefs, dont la plupart avaient péri dans la mêlée, vinrent déposer les armes et se soumettre. On leur répondit « qu'on ne recevrait leur soumission que s'ils livraient vivants Mandonius et les autres instigateurs du complot; sinon, l'armée romaine allait en-

ni regulus ipse Indibilis cum equitibus ad pedes degressis ante prima signa peditum se objecisset. Ibi aliquandiu atrox pugna stetit; tandem postquam ii qui circa regem, seminicem restantem, deinde pilo terræ affixum, pugnantibus obruti telis occubuerunt, tum fuga passim cæpta, pluresque cæsi, quia equos conscendendi equitibus spatium non fuerat, et quia percussis acriter institerunt Romani; nec ante abscessum est quam castris quoque exuerunt hostem. Tredecim millia Hispanorum cæsa eo die, octingenti ferme capti. Romanorum sociorumque paullo amplius ducenti, maxime in lævo cornu, ceciderunt. Pulsi castris Hispani, aut qui ex prælio effugerant, sparsi primo per agros, deinde in suas quisque civitates redierunt.

III. Tum a Mandonio evocati in concilium, conquestique ibi clades suas, increpitis auctoribus belli, legatos mittendos ad arma tradenda deditionemque faciendam censuerunt. Quibus culpam in auctorem belli Indibilem ceterosque principes, quorum plerique in acie cecidissent, conferentibus, tradentibusque arma, et dedentibus sese, responsum est: « in deditionem ita accipi eos, si Mandonium ceterosque belli concitores tradidissent vivos; sin minus,

trer successivement sur les terres des Illegètes, des Ausétans et des autres peuples. » Sur cette réponse, que les députés portèrent au conseil, Mandonius et les autres chefs furent arrêtés, remis aux Romains, et mis à mort. La paix fut rendue aux Espagnols : mais on leur imposa, cette année, double contribution ; on exigea d'eux du blé pour six mois, des saies et des toges pour les troupes, et trente peuples environ furent obligés de donner des otages. Le soulèvement de l'Espagne ayant été ainsi excité et réprimé en peu de jours sans beaucoup d'efforts, toute la terreur des armes romaines se tourna contre l'Afrique. C. Lélius, qui s'était approché d'Hippone à la faveur de la nuit, marcha, au point du jour, à la tête des soldats légionnaires et des troupes de marine en bon ordre, pour dévaster les campagnes d'alentour. La sécurité des habitants, qui se croyaient dans une paix profonde, leur causa de grandes pertes. La nouvelle alarmante en vint jusqu'à Carthage, qui apprit avec effroi l'arrivée de la flotte romaine et de Scipion : car on savait qu'il était déjà passé en Sicile. Comme les courriers ne pouvaient dire exactement ni le nombre des vaisseaux, ni celui des soldats débarqués, la peur, qui grossit les objets, leur faisait exagérer le péril. Aussi d'abord la crainte et l'épouvante, puis la douleur s'empara des esprits : « Quel changement dans leur fortune ! Eux dont les troupes victorieuses campaient naguère aux portes de Rome, eux qui avaient écrasé tant d'armées ennemies, qui avaient réduit tous les peuples de l'Italie à une soumission forcée

exercitus se in agrum Illegetum Ausetanarumque, et deinceps aliorum populorum ducturos. » Hæc dicta legatis, renunciataque in concilium. Ibi Mandonius ceterique principes comprehensi et traditi ad supplicium. Hispaniæ populis reddita pax ; stipendium ejus anni duplex et frumentum sex mensium imperatum, sagaque et togæ exercitui, et obsides ab triginta ferme populis accepti. Ita Hispaniæ rebellantis tumultu, haud magno motu, intra paucos dies, concito et compresso, in Africam omnis terror versus. C. Lælius nocte ad Hipponem Regium quum accessisset, luce prima ad populandum agrum sub signis milites sociosque navales duxit. Omnibus pacis modo incuriose agentibus, magna clades illata, nunciique trepidi Carthaginem terrore ingenti complevere, classem romanam Scipionemque imperatorem (et fama fuerat jam in Siciliam transgressum) advenisse. Nec quot naves vidissent, nec quanta manus agros popularetur satis gnari, omnia in majus, metu augente, accipiebant ; itaque primo terror pavorque, dein mœstitia animos incessit : « Tantum fortunam mutasse, ut qui modo ipsi exercitum ante mœnia romana habuissent victores, stratisque tot hostium exercitibus omnes Italiæ populos aut vi aut

ou volontaire, tout à coup, par un revers fatal, ils allaient voir la dévastation de l'Afrique et le siège de Carthage, sans avoir pour résister à cet excès de maux le courage et les ressources des Romains ! Rome et le Latium avaient fourni à leurs adversaires une jeunesse toujours plus forte et plus nombreuse pour remplacer tant d'armées anéanties : la population de Carthage au contraire était sans force dans la ville, sans vigueur dans la campagne. A prix d'argent elle soudoyait des Africains, nation perfide et mobile comme le vent. Des deux rois jadis ses alliés, Syphax s'était éloigné d'elle depuis son entrevue avec Scipion, et Masinissa, dont la défection était déclarée, était devenu son plus implacable ennemi. Plus d'espoir, plus de secours. Magon n'avait pu ni soulever la Gaule, ni opérer sa jonction avec Annibal ; et Annibal lui-même voyait vieillir et sa réputation et ses forces. »

IV. Telles étaient les plaintes des Carthaginois ; abattus par la première nouvelle, la terreur, que chaque instant augmentait, releva les esprits en les forçant de songer à détourner un péril si pressant. On prend la résolution de faire promptement des levées dans la ville et dans les campagnes, d'envoyer tirer de l'Afrique des troupes auxiliaires, de fortifier Carthage, d'y faire transporter des vivres, d'y préparer des traits et des armes, d'équiper des vaisseaux et de les diriger sur Hippone, pour combattre la flotte romaine. Au milieu de cette agitation, on apprend enfin que c'est Lélius, et non pas Scipion, qui a débarqué avec

voluntate in deditionem acceperunt, ii, verso Marte, Africae populationes et obsidionem Carthaginis visuri forent, nequaquam pari ad patienda ea robore ac Romani fuissent; illis romanam plebem, illis Latium juventutem præbuisse, majorem semper frequentioremq; pro tot cæsis exercitibus subolescentem: suam plebem imbellem in urbe, imbellem in agris esse; mercede parari auxilia ex Afris, gente ad omnem auram spei mobili atq; infida; jam reges, Syphacem post colloquium cum Scipione alienatum, Masinissam aperta defectione infestissimum hostem; nihil usquam spei, nihil auxilii esse; nec Magonem ex Gallia movere tumultus quidquam, nec conjungere sese Annibali; et Annibalem ipsum jam et fama senescere et viribus. »

IV. In hæc deflenda prolapsos ab recenti nuncio animos rursus terror instans revocavit ad consultandum quonam modo obviam præsentibus periculis iretur. Delectus raptim in urbe agrisque haberi placet, mittere ad conducenda Afrorum auxilia, munire urbem, frumentum convehere, tela, arma parare, instruere naves ac mittere ad Hipponem adversus romanam classem. Jam hæc agentibus nuncius tandem venit, Lælium, non Scipionem, copiasque, quantæ

un corps de troupes seulement, pour ravager les terres, que le gros de l'armée est toujours en Sicile. Alors on respira plus librement; on députa vers Syphax et les autres princes d'Afrique, pour resserrer les liens d'amitié qui les unissaient à Carthage. D'autres ambassadeurs furent adressés à Philippe, pour lui promettre deux cents talents s'il voulait passer en Sicile ou en Italie. On fit dire aux deux généraux d'Italie d'inquiéter Scipion par tous les moyens possibles, pour l'y retenir. Quant à Magon, on lui fit passer non pas un simple message, mais vingt-cinq vaisseaux longs, six mille fantassins, huit cents chevaux, sept éléphants, et de grandes sommes d'argent pour lever des mercenaires dans la Gaule, s'approcher avec eux le plus près possible de Rome, et se réunir avec Annibal. Telles étaient les mesures que Carthage agitée prenait en toute hâte. Tandis que Lélius faisait un butin immense dans un pays nu et dégarni de troupes, Masinissa, à la nouvelle de l'arrivée d'une flotte romaine, vint le trouver avec un petit nombre de cavaliers. Ce prince se plaignit « de la lenteur de Scipion, de ce qu'il n'était pas encore passé en Afrique, dans un moment où Carthage était frappée d'épouvante, où Syphax était retenu par des guerres avec ses voisins, et où il flottait encore incertain : si on lui laissait le temps de terminer à son gré les affaires qui l'occupaient, les Romains ne devaient plus compter sur sa sincérité ni sur sa bonne foi. Lélius devait donc presser vivement Scipion, et l'engager à ne plus perdre de temps. Pour lui, bien

ad incursiones agrorum satis sint, transvectas; summæ belli molem adhuc in Sicilia esse. Ita respiratum, mittique ad Syphacem legationes, aliosque regulos, firmandæ societatis causa, cœptæ. Ad Philippum quoque missi, qui ducenta argenti talenta pollicerentur, ut in Siciliam aut in Italiam trajiceret. Missi et ad duos imperatores in Italiam, ut omni terrore Scipionem retinerent; ad Magonem non legati modo, sed viginti quinque naves longæ, sex millia peditum, octingenti equites, septem elephanti, ad hoc magna pecunia ad conducenda auxilia, quibus fretus propius urbem romanam exercitum admoveret, conjungeretque se Annibali. Hæc Carthagine parabant agitabantque. Ad Lælium prædas ingentes ex agro inermi ac nudo præsidii agentem Masinissa, fama romanæ classis excitus, cum equitibus paucis venit. Is « segniter rem agi ab Scipione questus, quod tum non jam exercitum in Africam trajecisset, percussis Carthaginiensibus, Syphace impedito finitimis bellis, quem incertum hæcere; si spatium ad sua, ut velit, componenda detur, nihil sincere fide cum Romanis acturum; hortaretur, ac stimulet Scipionem, ne cessaret; se, quamquam regno pulsus esset, cum haud contemnendis copiis adfuturum peditum

qu'expulsé de ses États, il amènerait cependant des renforts considérables d'hommes et de chevaux. Lélius lui-même n'avait pas d'intérêts à rester en Afrique; selon toute apparence, la flotte ennemie était partie de Carthage, et il ne croyait pas sûr pour lui de la combattre en l'absence de Scipion. »

V. Après cette conférence, Masinissa prit congé de Lélius, qui le lendemain sortit d'Hippone avec ses navires chargés de butin, et, à son retour en Sicile, fit part à Scipion des avis que lui avait donnés Masinissa. Dans le même temps à peu près, les vaisseaux envoyés de Carthage à Magon abordèrent entre Gènes et les Albingauniens, peuple de Ligurie. Magon avait sa flotte à l'ancre dans les mêmes parages; quand il eut entendu les messagers qui lui apportaient l'ordre de lever le plus de troupes qu'il lui serait possible, il convoqua aussitôt une assemblée de Liguriens et de Gaulois, qui se trouvaient là réunis en fort grand nombre; il leur dit: « qu'il était envoyé pour leur rendre la liberté: ils voyaient eux-mêmes les ressources qui lui arrivaient de Carthage; mais ils pouvaient, par de puissants renforts, par de nouveaux secours, décider le succès de l'entreprise. Les Romains avaient deux armées, l'une dans la Gaule, l'autre dans l'Étrurie; il savait positivement que Sp. Lucretius allait se réunir à M. Livius. Ils devaient donc aussi mettre sur pied plusieurs milliers d'hommes pour résister à deux généraux, à deux armées romaines. » Les Gaulois répondirent: « qu'ils étaient dans les meilleures intentions; mais que Rome ayant

equitumque; nec ipsi Lælio morandum in Africa esse; classem credere profectam a Carthagine, cum qua, absente Scipione, non satis tutum esse contrahi certamen. »

V. Ab hoc sermone dimisso Masinissa, Lælius postero die naves prædonustas ab Hippone solvit, reiectusque in Siciliam mandata Masinissæ Scipioni exposuit. Eisdem ferme diebus, naves quæ ab Carthagine ad Magonem missæ erant inter Albingaunos Ligures Genuamque accesserunt. In iis locis exercitus quam maximos comparare, extemplo Gallorum et Ligurum (namque utriusque gentis ingens ibi multitudo erat) concilium habuit: « Et missum se ad eos vindicandos in libertatem ait, et, ut ipsi cernant, mitti sibi ab domo præsidia; sed, quantis viribus, quanto exercitu id bellum geratur, in eorum potestate esse; duos exercitus romanos, unum in Gallia, alterum in Etruria esse; satis scire, Sp. Lucretium se cum M. Livio juncturum; multa millia ipsis etiam armanda esse, ut duobus ducibus, duobus exercitibus romanis resistatur. » Galli « summam ad id suam voluntatem esse dicere; sed, quum una

deux camps, l'un dans le sein même de la Gaule, l'autre dans leur voisinage en Étrurie et presque sous leurs yeux, s'ils prêtaient ouvertement leur appui aux Carthaginois, les deux armées romaines ne manqueraient pas de faire, chacune de son côté, des incursions sur leur territoire. Magon ne devait donc attendre des Gaulois que des secours clandestins. Quant aux Liguriens, comme les armes romaines étaient loin de leurs campagnes et de leurs cités, ils pouvaient prendre une résolution libre ; de leur part, il y aurait justice à armer leur jeunesse et à seconder de tout leur pouvoir les efforts des Carthaginois. » Les Liguriens ne s'y refusèrent pas, mais ils demandèrent un délai de deux mois pour faire leurs levées. Cependant Magon, après avoir congédié les Gaulois, emploie l'argent qu'il a reçu à recruter en secret dans leur pays ; de leur côté, ces peuples lui font tenir, par des voies détournées, toutes les provisions dont il avait besoin. M. Livius conduit ses volontaires de l'Étrurie dans la Gaule, se réunit à Lucrétius, et se tient prêt à aller au-devant de Magon, s'il quittait la Ligurie pour menacer Rome : que si Magon restait paisiblement dans un coin des Alpes, Livius s'arrêterait dans la même contrée, auprès d'Ariminum, pour être à portée de protéger l'Italie.

VI. Après le retour de C. Lélius, quoique Scipion fût sensible aux instances de Masinissa, et que les soldats, en voyant tirer des vaisseaux le riche butin fait sur la terre ennemie, brûlassent d'impatience de passer le plus tôt possible en Afrique, ce

castra romana intra fines, altera in finitima terra Etruria, prope in conspectu, habeant, si palam fiat auxiliis adjutum ab sese Pœnum, extemplo infestos utrinque exercitus in agrum suum incursuros ; ea ab Gallis desideraret, quibus occulte adjuvari posset ; Liguribus, quod procul agro urbibusque eorum castra romana sint, libera consilia esse ; illos armare juventutem et capessere pro parte bellum æquum esse. » Ligures haud abnuere ; tempus modo duorum mensium petere ad delectus habendos. Interim Mago milites, Gallis dimissis, clam per agros eorum mercede conducere ; commeatus quoque omnis generis occulte ad eum a gallis populis mittebantur. M. Livius exercitum volonum ex Etruria in Galliam traducit, junctusque Lucretio, si se Mago ex Liguribus propius urbem moveat, obviam ire parat, si Pœnus sub angulo Alpium quietus se contineat, et ipse in eadem regione circa Ariminum Italiae præsidio futurus.

VI. Post reditum ex Africa C. Lælii, et Scipione stimulado Masinissæ adhortationibus, et militibus, prædam ex hostium terra cernentibus tota classe efferi, accensis ad trajiciendum quam primum, intervenit majori minor cogi-

grand dessein fut retardé par une entreprise moins importante, celle de reprendre la ville de Locres, qui, lors de la défection de l'Italie, avait elle-même embrassé la cause de Carthage ; un incident fort léger fit concevoir cette espérance. Le Bruttium était le théâtre du brigandage, plutôt que d'une guerre en règle ; l'exemple en avait été donné par les Numides, et les Bruttians, moins encore par leur alliance avec les Carthaginois que par un goût inné chez eux, avaient adopté cette pratique. Enfin la contagion avait gagné les Romains eux-mêmes, qui, prenant plaisir au pillage, faisaient, autant que leurs chefs leur en laissaient la liberté, des excursions sur le territoire ennemi. Quelques-uns de ces coureurs avaient surpris des Locriens hors de leurs remparts, et les avaient emmenés à Rhégium : parmi les captifs se trouvèrent des charpentiers qui travaillaient ordinairement à la solde des Carthaginois dans la citadelle de Locres. Ces artisans furent reconnus par plusieurs des principaux citoyens de cette ville, qui, chassés par la faction contraire, à l'époque où Locres avait été ouverte à Annibal, s'étaient réfugiés à Rhégium : les exilés leur firent mille questions sur la situation présente de Locres, suivant l'usage de ceux qui ont été longtemps absents de leur patrie ; les ouvriers, après avoir satisfait leur curiosité, promirent, si on les rachetait et si on les renvoyait dans leur pays, de leur livrer la citadelle, disant « qu'ils y faisaient leur demeure, et qu'ils avaient toute la confiance des Carthaginois. » Aussi, animés et par le désir de retourner dans leur patrie, et par la soif de la vengeance, les réfugiés payèrent la rançon des

tatio Locros urbem recipiendi, quæ, sub defectionem Italiæ, desciverat et ipsa ad Pœnos. Spes autem affectandæ ejus rei ex minima re affulsit. Latrociniiis magis quam justo bello in Bruttiiis gerebantur res, principio ab Numidis facta, et Bruttiiis, non societate magis punica quam suoapte ingenio, congruentibus in eum morem. Postremo Romani quoque, jam contagione quadam raptò gaudentes, quantum per duces licebat excursionses in hostium agros facere. Ab iis egressi quidam urbem Locrenses circumventi Rhegiumque abstracti fuerant; in eo captivorum numero fabri quidam fuere, assueti forte apud Pœnos mercede opus in arce Locrorum facere. Ii, cogniti ab Locrensiis principibus, qui, pulsati ab adversa factione quæ Annibali Locros tradiderat, Rhegium se contulerant, quum cetera percunctantibus (ut mos est, qui diu absunt), quæ domi agerentur, exposuissent, spem fecerant, si redempti ac remissi forent, arcem se iis tradituros : « ibi se habitare, fidemque sibi rerum omnium inter Carthaginienses esse. » Itaque, ut qui simul desiderio patriæ angerentur simul cupiditate inimicos ulciscendi arderent, redemptis ex-

artisans, et les renvoyèrent à Locres, après avoir concerté avec eux toutes les mesures à prendre et être convenus des signaux ; pour eux, ils allèrent à Syracuse trouver Scipion, auprès duquel était une partie des exilés locriens, lui firent connaître les promesses des artisans et concevoir l'espérance du succès. Le consul envoya avec eux les tribuns militaires M. Sergius et P. Matienus, avec ordre de conduire à Locres trois mille hommes de la garnison de Rhégium ; il manda au propréteur Q. Pléminius d'être là au moment où l'on agirait. Les soldats, partis de Rhégium et munis d'échelles proportionnées à la hauteur des remparts, arrivèrent à peu près au milieu de la nuit, et donnèrent, à l'endroit convenu, le signal à ceux qui devaient livrer la citadelle ; ceux-ci, attentifs et tout disposés, firent descendre des échelles préparées à cet effet, et à l'aide desquelles ils reçurent les Romains sur différents points ; sans jeter aucun cri, ils se précipitèrent sur les sentinelles des Carthaginois, qui reposaient en toute sécurité. Aux gémissements des mourants succédèrent l'effroi subit et la consternation de ceux qui se réveillaient en sursaut au milieu d'un tumulte dont ils ignoraient la cause. Enfin ils reconnaissent qu'ils ont été surpris ; alors ils s'appellent les uns les autres ; ils crient aux armes : « L'ennemi est dans la place ; on égorge les sentinelles. » Les Romains, inférieurs en nombre, allaient être accablés, si des cris poussés par ceux de leurs camarades qui étaient restés en dehors n'eussent augmenté l'incertitude des assiégés en proie aux vaines terreurs que

templo iis remissisque, quum ordinem agendæ rei composuissent signaque quæ procul edita observarent, ipsi ad Scipionem Syracusas profecti, apud quem pars exsulum erat, referentes ibi promissa captivorum, quum spem ab effectu haud abhorrentem consuli fecissent, tribuni militum cum iis M. Sergius et P. Matienus missi, jussique ab Rhegio tria millia militum Locros ducere, et Q. Pleminio proprætori scriptum ut rei agendæ adesset. Profecti ab Rhegio, scalas ad editam altitudinem arcis fabricatas portantes, media ferme nocte, ex eo loco unde convenerat, signum dedere proditoribus arcis ; qui parati intentique, et ipsi scalas ad id ipsum factas quum demississent pluribusque simul locis scandentes accepissent, priusquam clamor oriretur in vigiles Pœnorum, ut in nullo tali metu, sopitos impetus est factus ; quorum gemitus, primo morientium exauditus ; deinde subita consternatio ex somno et tumultus, quum causa ignoraretur ; postremo certior res, aliis excitantibus alios ; jamque « ad arma » pro se quisque vocabat : « hostes in arce esse, et cædi vigiles ; » oppressique forent Romani, nequaquam numero pares, ni clamor, ab iis qui extra arcem erant sublatus, incertum unde accidisset (omnia vana au-

grossit toujours le désordre de la nuit. Prenant donc l'alarme comme si la citadelle était déjà pleine d'ennemis, les Carthagi-nois, sans songer à se défendre, se réfugièrent dans la seconde citadelle : Locres en avait deux assez près l'une de l'autre. Les habitants occupaient le milieu de la ville, placée, comme prix du vainqueur, entre les deux partis. Des sorties de chaque cita-delle donnaient lieu, tous les jours, à des escarmouches. Q. Plé-minius commandait la garnison romaine, Amilcar, la garnison carthaginoise; et tous deux, tirant des secours du voisinage, augmentaient leurs forces respectives. Enfin Annibal arrivait en personne, et les Romains auraient succombé, si les Locriens, ai-gris par le despotisme et l'avarice des Carthagi-nois, n'eussent penché pour leurs anciens alliés.

VII. En apprenant que la tentative faite sur Locres était sur le point d'échouer, et qu'Annibal arrivait en toute hâte, Scipion, craignant de plus de laisser la garnison en péril dans un poste d'où la retraite n'était pas facile, confia à L. Scipion, son frère, le commandement à Messine, et partit lui-même, avec plusieurs vaisseaux, à la faveur de la première marée. De son côté, Anni-bal, parvenu sur les bords du Butrote, fleuve peu éloigné de Locres, avait fait dire aux Carthagi-nois d'attaquer vigoureuse-ment, dès le point du jour, les Romains et les Locriens, tandis qu'il profiterait de la diversion opérée par ce tumulte pour surprendre la ville sans défense; trouvant au lever du soleil l'action déjà engagée, il ne voulut pas s'enfermer dans la cita-

gente nocturno tumultu), fecisset. Itaque velut plena jam hostium arce, territi Pœni, omisso certamine, in alteram arcem (duæ sunt haud multum inter se distantes) confugiunt. Oppidani urbem habebant, victoribus præmium in medio positam. Ex arcibus duabus, præliis quotidie levibus certabatur. Q. Pleminius romano, Amilcar punico præsidio præerat; arcessentes ex propinquis locis subsidia, copias augebant. Ipse postremo veniebat Annibal; nec sustinissent Romani, nisi Locrensium multitudo, exacerbata superbia atque avaritia Pœnorum, ad Romanos inclinasset.

VII. Scipioni ut nunciatum est in majore discrimine Locris rem verti, ipsumque Annibalem adventare, ne præsidium etiam periclitaretur, haud facillimè receptu, et ipse a Messana, L. Scipione fratre in præsidio ibi relicto, quum primum æstu fretum inclinatum est, naves mari secundo misit. Et Annibal, a Butroto amni (haud procul is ab urbe Locris abest) nuncio præmisso, ut sui, luce prima, summa vi prælium cum Romanis ac Locrensibus consererent, dum ipse, aversis omnibus in eum tumultum, ab tergo urbem incautam aggrederetur, ubi luce cœptam invenit pugnam, ipse nec in arcem se includere,

delle, place trop étroite et qu'aurait encombrée un grand nombre de soldats ; d'ailleurs, il n'avait point apporté d'échelles pour escalader les murs : il fit donc déposer les bagages et paraitre ses troupes en bataille, non loin de la ville, pour effrayer les habitants ; puis, avec un escadron numide, il caracolait çà et là, pendant qu'on dressait les échelles et qu'on disposait tout pour l'assaut ; il cherchait à reconnaître par quel endroit l'attaque serait plus avantageuse ; mais comme il s'était avancé trop près des murailles, un de ses officiers fut blessé, à côté de lui, d'un coup de scorpion. Frappé alors du danger qu'il courait, il fit sonner la retraite et se retrancha hors de la portée du trait. La flotte romaine, partie de Messine, aborda à Locres quelques heures avant la chute du jour : les troupes eurent donc le temps de débarquer et d'entrer dans la ville avant le coucher du soleil. Le lendemain, les Carthaginois sortirent de leur citadelle pour commencer l'attaque et Annibal, muni d'échelles et de toutes les machines nécessaires, était déjà au pied des remparts, lorsque tout à coup les portes s'ouvrent au moment où il s'y attendait le moins, les Romains se précipitent sur lui, et, à l'aide de cette brusque sortie, lui tuent environ deux cents hommes. Annibal, qui avait deviné la présence du consul, ramena dans son camp le reste de ses soldats, fit avertir la garnison carthaginoise de pourvoir elle-même à sa sûreté, et leva le camp la nuit suivante. Alors les Carthaginois mirent le feu aux maisons qu'ils occupaient, pour que le tumulte de l'incendie

turba locum impediturus, voluit ; neque scalas, quibus scanderet muros, attulerat ; sarcinis in acervum coniectis, quum haud procul muris ad terrorem hostium aciem ostendisset, cum equitibus Numidis circumequitabat urbem, dum scalæ quæque alia ad oppugnandum opus erant parantur, ad visendum qua maxime parte aggredieretur, progressus ad murum, scorpione icto, qui proximus eum forte steterat, territus inde tam periculoso casu, receptui canere quum jussisset, castra procul ab ictu teli communiit. Classis romana a Messana Locros, aliquot horis die superante, accessit ; expositi omnes e navibus, et ante occasum solis urbem ingressi sunt. Postero die, cœpta ex arce a Pœnis pugna : et Annibal, jam scalis aliisque omnibus ad oppugnationem paratis, subibat muros, quum repente in eum, nihil minus quam tale quidquam timentem, patefacta porta erumpunt Romani ; ad ducentos inprovidos, quum invasissent, occidunt ; ceteros Annibal, ut consulem adesse sensit, in castra recipit, nuncioque misso ad eos qui in arce erant, ut sibimet ipsi consulerent, nocte motis castris abiit. Et qui in arce erant, igni injecto tectis quæ

arrêtât l'ennemi, et, par une retraite semblable à une fuite, rejoignirent avant la nuit le corps d'armée déjà en marche.

VIII. Scipion, voyant que les Africains avaient abandonné la citadelle et déserté leur camp, convoqua l'assemblée des Locriens, leur fit de vifs reproches de leur défection, punit de mort ceux qui en étaient les auteurs, et donna leurs biens aux chefs de la faction contraire, en récompense de leur inviolable fidélité. Il déclara « qu'il ne changeait rien au sort de Locres en général : ils enverraient des députés à Rome, et le sénat prononcerait. Il pouvait du moins les assurer que, malgré tous leurs torts, le ressentiment des Romains leur serait moins fatal que ne leur avait été l'amitié des Carthaginois. » Il laissa en garnison dans la ville le lieutenant Q. Pléminius et les troupes qui avaient pris la citadelle, et repassa à Messine avec celles qu'il avait amenées. Les Locriens, depuis qu'ils avaient quitté le parti de Rome, avaient été traités par les Carthaginois avec tant d'orgueil et de cruauté, qu'ils étaient disposés à souffrir avec patience et presque avec plaisir de légères injustices. Mais Pléminius et ses soldats surpassèrent encore les crimes et l'avarice d'Amilcar et de la garnison carthaginoise ; on eût dit une lutte, non pas de courage, mais de vices. Tous les excès qui rendent la force odieuse à la faiblesse furent épuisés contre les habitants par le chef et par sa soldatesque ; leurs femmes, leurs en-

tenebant, ut is tumultus hostem moraretur, agmen suorum fugæ simili cursu ante noctem assecuti sunt.

VIII. Scipio, ut et arcem relictam ab hostibus et vacua vidit castra, voca ad concionem Locrenses graviter ob defectionem incusavit, de auctoribus supplicium sumpsit, bonaque eorum alterius factionis principibus, ob egregiam fidem adversus Romanos, concessit : « Publice nec dare, nec eripere se quidquam Locrensibus dixit ; Romam mitterent legatos ; quam senatus æquum censisset, eam fortunam habituros ; illud satis scire, etsi male de populo romano meriti essent, in meliore statu sub iratis Romanis futuros, quam sub amicis Carthaginiensibus fuerint. » Ipse, Q. Pleminio legato præsidioque, quod arcem ceperat, ad tuendam urbem relicto, cum quibus venerat copiis Messanam trajecit. Ita superbe et crudeliter habiti Locrenses ab Carthaginiensibus, post defectionem ab Romanis, fuerant, ut modicas injurias non æquo modo animo pati, sed prope lubenti possent ; verum enim vero tantum Pleminius Amilcarem præfectum, tantum præsidiarii milites romani pœnos scelere atque avaritia superaverunt, ut non armis, sed vitiis videretur certari ; nihil omnium quæ inopi invisas opes potentioris faciunt prætermissum in oppidanos est ab duce aut a militibus ; in corpora ipsorum, in liberos, in conjuges

fants eux-mêmes furent victimes de mille outrages. L'avidité des tyrans ne respecta pas même les objets sacrés ; non contents de profaner les autres temples, ils pillèrent les trésors de Proserpine, restés intacts depuis plusieurs siècles, depuis le sacrilège de Pyrrhus, qui, en expiation de son crime, avait été contraint de les restituer et d'y ajouter des offrandes nouvelles. De même qu'alors tous les vaisseaux de Pyrrhus, battus par la tempête, ne sauvèrent du naufrage que les trésors de la déesse dont ils étaient chargés, par un autre genre de châtement, cet or inspira une telle frénésie à tous les complices de la profanation, que, semblables à des ennemis furieux, ils tournèrent leur rage officiers contre officiers, soldats contre soldats.

IX. Pléminius avait la principale autorité ; une partie de la garnison, celle qu'il avait amenée de Rhégium, était sous ses ordres ; une autre partie obéissait aux tribuns militaires. Un soldat de Pléminius venait de voler une coupe d'argent, et fuyait ; poursuivi par les maîtres de la maison, il rencontra sur son chemin les tribuns Sergius et Matiéus, qui ordonnèrent qu'on lui arrachât sa proie : de là des clameurs et une querelle, puis un combat en règle entre les soldats de Pléminius et ceux des tribuns, le nombre et le tumulte croissant de part et d'autre. Les soldats de Pléminius, qui avaient eu le dessous, courent vers leur chef, lui montrent leur sang et leurs blessures, non sans pousser des cris d'indignation, et lui rapportent les paroles injurieuses qu'on a prononcées contre lui dans la dispute. Plémi-

infandæ contumeliæ editæ. Nam avaritia ne sacrorum quidem spoliatione abstinuit ; nec alia modo templa violata, sed Proserpinæ etiam intacti omnium ætate thesauri ; præterquam quod a Pyrrho, qui cum magno piaculo sacrilegii sui manubias retulit, spoliati dicebantur. Ergo sicut ante regiæ naves, laceratæ naufragiis, nihil in terram integri præter sacram pecuniam deæ, quam asportabant, extulerant, tum quoque, alio genere cladis, eadem illa pecunia omnibus contactis ea violatione templi furorem objecit, atque inter se ducem in ducem, militem in militem rabie hostili vertit.

IX. Summæ rei Pléminius præerat ; militum pars sub eo, quam ipse ab Rhégio abduxerat, pars sub tribunis erat. Rapto poculo argenteo ex oppidani domo Pléminii miles fugiens, sequentibus quorum erat, obvius forte Sergio et Matiéno, tribunis militum, fuit ; cui quum jussu tribunorum ademptum poculum esset, jurgium inde et clamor, pugna postremo orta inter Pléminii militum et tribunorumque, ut suis quisque opportunus advenerat, multitudine simul ac tumultu crescente. Victi Pléminii milites quum ad Pléminium, cruorem ac vulnera ostentantes, non sine vociferatione atque indignatione concurrissent,

nius, furieux, sort brusquement de chez lui, fait appeler les tribuns, et ordonne de les dépouiller et de les battre de verges. Ils résistent, demandent du secours à leurs soldats, et ce délai donne à leur troupe le temps d'arriver. Fièrre de sa récente victoire, elle se précipite de toutes parts, comme si l'on eût crié aux armes pour repousser l'ennemi : à la vue de leurs tribuns, que l'on commençait à frapper de verges, les soldats, saisis tout à coup d'un accès de rage plus violent encore, sans respect pour la majesté du commandement et même pour l'humanité, s'élançant d'abord sur les licteurs, qu'ils maltraitent indignement, puis sur Pléminius lui-même, dont ils écartent les défenseurs, l'enferment dans leurs rangs, le déchirent sans pitié, lui coupent le nez et les oreilles, et le laissent presque mort sur la place. A la nouvelle de ces violences, Scipion arrive, peu de jours après, à Locres, sur une galère à six rangs de rames. Après avoir entendu Pléminius et les tribuns, il déclara Pléminius innocent, lui laissa le commandement de la garnison, reconnut coupables les tribuns, les fit jeter dans les fers pour être transférés à Rome et jugés par le sénat, et repartit pour Messine, d'où il passa à Syracuse. Pléminius, incapable de maîtriser sa fureur, trouvant que Scipion avait jugé avec trop de négligence et de légèreté le plus sanglant outrage, et persuadé que personne ne pouvait mieux prononcer dans une telle cause que celui qui avait souffert ces affreux traitements, fit traîner devant lui les tribuns, les vit expirer au milieu des tortures les plus horribles

probra in eum ipsum jaetata in jurgiis referentes, accensus ira, domo sese proripuit, vocatosque tribunos nudari, ac virgas expediri jubet. Dum spoliandis iis (repugnabant enim, militemque implorabant) tempus teritur, repente milites, feroces recenti victoria, ex omnibus locis, velut adversus hostes ad arma conclamatum esset, concurrerunt; et quum violata jam virgis corpora tribunorum vidissent, tum vero in multo impotentiore subito rabiem accensi, sine respectu non majestatis modo, sed etiam humanitatis, in legatum impetum, lictoribus prius indignum in modum mulcatis, faciunt; tum ipsum, ab suis interceptum et seclusum, hostiliter lacerant, et prope exsanguem, naso auribusque mutilatis, relinquunt. His Messanam nunciatis, Scipio, post paucos dies, Locros hexeri advectus, quum causam Plemirii et tribunorum audisset, Pleminio noxa liberato, relictoque in ejusdem loci præsidio, tribunis sontibus judicatis et in vincula coniectis ut Romam ad senatum mitterentur, Messanam atque inde Syracusas rediit. Pleminius, impotens iræ, neglectam ab Scipione et nimis leviter latam suam injuriam ratus, nec quemquam æstimare alium eam litem posse, nisi qui atrocitatem ejus patiendo sensisset, tribunos

qu'un homme puisse endurer, et, non content d'arracher la vie à ces victimes, il fit jeter leurs cadavres sans sépulture. Il traita avec la même barbarie les principaux de Locres, parce qu'il sut qu'ils étaient allés porter plainte à Scipion, et, depuis ce moment, il multiplia par vengeance tous les excès que la lubricité et l'avarice lui avaient fait commettre contre ses alliés, en sorte que le mépris et l'exécration dont il était l'objet rejaillirent sur le général lui-même.

X. Le temps des comices approchait, lorsqu'on reçut à Rome une lettre du consul P. Licinius; il mandait « qu'il était attaqué, lui et son armée, d'une maladie grave; il n'aurait pu résister aux ennemis, si la même contagion, plus violente encore, ne se fût répandue chez eux. Hors d'état de se rendre lui-même à Rome, il proposait aux sénateurs de nommer, s'ils y consentaient, Q. Cécilius Métellus dictateur pour tenir les comices. L'intérêt de la république exigeait qu'on licenciât l'armée de ce général; car elle n'était d'aucune utilité depuis qu'Annibal avait mis ses troupes en quartier d'hiver; d'ailleurs l'épidémie était devenue si meurtrière dans le camp, que, sans un prompt départ, il ne resterait peut-être pas un seul soldat. » Le sénat permit au consul de prendre de lui-même les dispositions qu'il jugerait les plus utiles à la république. A cette époque, des scrupules religieux avaient troublé les esprits, à cause d'un oracle trouvé dans les livres Sibyllins, qu'on avait consultés à l'occasion

attrahi ad se jussit, laceratosque omnibus, quæ pati corpus ullum potest, supplicii interfecit; nec satiatas vivorum pœna, insepultos projecit. Simili crudelitate et in Locrensiump principes est usus, quos ad conquerendas injurias ad P. Scipionem profectos audivit; et, quæ antea per libidinem atque avaritiam fœda exempla in socios ediderat, tunc ab ira multiplicia edere; infamiæ atque invidiæ non sibi modo, sed etiam imperatori, esse.

X. Jam comitorum appetebat tempus, quum P. Licinii consulis litteræ Romam allatæ: « se exercitumque suum gravi morbo affectari; nec sisti potuisse, ni eadem vis mali, aut gravior etiam, in hostes ingruisset; itaque, quoniam ipse venire ad comitia non posset, si ita patribus videretur, se Q. Cæcilium Metellum dictatorem comitorum causa dicturum; exercitum Q. Cæcili dimitti, e republica esse; nam neque usum ejus ullum in præsentia esse, quum Annibal jam in hiberna suos receperit, et tanta incesserit in ea castra vis morbi, ut, nisi mature dimittantur, nemo omnium superfuturus videatur. » Ea consuli a patribus facienda, ut e republica fideque sua duceret, permissa. Civitatem eo tempore repens religio invaserat, invento carmine in libris Sibyllinis, propter crebrius eo anno de cœlo lapidatum inspectis:

des pluies de pierres devenues plus fréquentes cette année. « Lorsqu'un ennemi étranger, disait l'oracle, aura porté la guerre en Italie, on ne pourra le chasser et le vaincre qu'en amenant de Pessinonte à Rome la mère Idéenne. » Cette prophétie, trouvée par les décemvirs, émut d'autant plus le sénat que, suivant le rapport des députés à leur retour de Delphes, Apollon Pythien avait agréé leur sacrifice, et que l'oracle avait prédit au peuple romain une victoire beaucoup plus grande que celle dont le butin avait permis d'apporter une offrande à ce dieu. Pour surcroît d'espérance, on ajoutait les inspirations prophétiques de P. Scipion, qui avait annoncé la fin de la guerre en demandant l'Afrique pour province. Aussi, pour hâter l'accomplissement des destins, des présages et des oracles, qui tous promettaient un triomphe, l'on avisa aux moyens de transporter à Rome la déesse.

XI. Les Romains n'avaient point encore d'alliés en Asie ; mais se rappelant que naguère, à l'occasion d'une épidémie, Rome avait fait venir Esculape de la Grèce, sans être unie à elle par aucun traité, que d'ailleurs une guerre commune contre Philippe avait déjà établi des relations d'amitié entre la république et le roi Attale, ils pensèrent que ce prince serait disposé à leur rendre service ; on envoya donc en ambassade auprès de lui M. Valérius Lévinus, qui avait été deux fois consul et avait fait la guerre en Grèce, M. Cécilius Métellus, déjà honoré de la

« quando hostis alienigena terræ Italiæ bellum intulisset, eum pelli Italia vincique posse, si mater Idæa a Pessinunte Romam advecta foret. » Id carmen ab decemviris inventum eo magis patres movit, quod et legati qui donum Delphos portaverant referebant, et sacrificantes ipsos Pythio Apollini litavisse, et responsum oraculo editum, majorem multo victoriam quam cujus ex spoliis dona portarent adesse populo romano. In ejusdem spei summam conferebant P. Scipionis velut præsagientem animum de fine belli, quod depoposcisset provinciam Africam. Itaque quo maturius fatis, ominibus, oraculisque portendentis sese victoriæ compotes fierent, id cogitare quæ ratio transportandæ Romam deæ esset.

XI. Nullas dum in Asia civitates socias habebat populus romanus ; tamen memores Æsculapium quoque ex Græcia quondam, haud dum ullo fœdere sociata, valetudinis populi causa arcessitum, et jam cum Attalo rege, propter commune adversus Philippum bellum, cœptam amicitiam esse, facturum eum, quæ possit populi romani causa, legatos ad eum decernunt, M. Valerium Lævinum, qui bis consul fuerat ac res in Græcia gesserat, M. Cæcilium Metellum prætorium, Ser. Sulpicium Galbam ædilitium, duos questorios, Cn. Tre-

préture, Ser. Sulpicius Galba, autrefois édile, Cn. Trémellius Flaccus et M. Valérius Falton, anciens questeurs. On leur donna cinq quinquérèmes, afin que la pompe de leur équipage, digne de la majesté de l'empire, inspirât dans ces contrées une haute idée de la grandeur du peuple romain. Les députés, en se dirigeant vers l'Asie, abordèrent à Delphes, et consultèrent l'oracle sur le succès qu'ils pouvaient espérer de la mission confiée à leurs soins. Voici, dit-on, quelle fut la réponse : « Ce serait par l'entremise du roi Attale qu'ils obtiendraient l'objet de leur voyage : lorsqu'ils auraient conduit à Rome la déesse, ils devraient lui faire rendre, par l'homme le plus vertueux de la ville, les honneurs de l'hospitalité. » Ils arrivent à Pergame, à la cour d'Attale, le roi leur fit un accueil honorable, les mena à Pessinonte en Phrygie, leur remit une pierre sacrée, que les habitants assuraient être la mère des dieux, et les invita à la transporter à Rome. Envoyé en avant par ses collègues, M. Valérius Falton annonça l'arrivée de la déesse, et dit qu'il fallait chercher le citoyen le plus vertueux pour la recevoir dignement. Q. Cécilius Métellus, élu dictateur par le consul dans le Bruttium pour présider les comices, licencia son armée, et nomma maître de la cavalerie L. Véturius Philon. Ensuite il tint les comices. On choisit pour consuls M. Cornélius Céthégus, P. Sempronius Tuditanus, qui commandait alors en Grèce, et pour préteurs, Ti. Claudius Néron, M. Marcius Ralla, L. Scribonius Libon et

mellium Flaccum et M. Valerium Faltonem. His quinque naves quinqueremes, ut ex dignitate populi romani adirent eas terras ad quas concilianda majestas nomini romano esset, decernunt. Legati Asiam petentes protinus Delphos quum escendissent, oraculum adierunt, consulentes ad quod negotium domo missi essent, perficiendi ejus, quam sibi spem populoque romano portenderet. Responsum esse ferunt : « per Attalum regem compotes ejus fore quod peterent ; quum Romam deam devexissent, tum curarent ut eam qui vir optimus Romæ esset hospitio exciperet. » Pergamum ad regem venerunt. Is legatos comiter acceptos Pessinuntem in Phrygiam deduxit, sacrumque iis lapidem, quam matrem deum esse incolæ dicebant, tradidit, ac deportare Romam jussit. Præmissus ab legatis M. Valerius Falto nunciavit deam apportari quærendum virum optimum in civitate esse, qui eam rite hospitio exciperet. Q. Cæcilius Metellus dictator ab consule in Bruttis comitiorum causa dictus, exercitusque ejus dimissus ; magister equitum L. Veturius Philo. Comitia per dictatorem habita. Consules facti M. Cornelius Cethegus, P. Sempronius Tuditanus absens, quum provinciam Græciam haberet. Prætores inde creati, Ti. Claudius Nero, M. Marcius Ralla, L. Scribonius Libo, M. Pomponius

M. Pomponius Mathon. Après les comices, le dictateur abdiqua. Pendant trois jours on célébra les jeux romains, et pendant sept les jeux plébéiens. Les édiles curules furent Cn. et L. Cornélius Lentulus. Lucius avait alors l'Espagne pour province; il obtint quoique absent l'édilité, et absent en remplit les fonctions. Ti. Claudius Asellus et M. Junius Pennus furent les édiles plébéiens. M. Marcellus fit cette année, auprès de la porte Capène, la dédicace du temple de la Vertu, dont son père avait voué l'érection dix-sept ans auparavant, lors de son premier consulat, en combattant les Gaulois à Clastidium. Cette même année mourut M. Émilius Régillus, prêtre du dieu Mars.

XII. Rome, depuis deux ans, avait négligé les affaires de la Grèce; aussi Philippe, voyant les Étoliens privés du seul secours qui leur inspirait de la confiance, les obligea de demander et de subir la paix qu'il voulut leur donner; s'il n'avait mis tout en œuvre pour hâter la conclusion de ce traité, il eût été surpris par le proconsul P. Sempronius, qui succédait à Sulpicius et arrivait avec dix mille fantassins, mille chevaux et trente-cinq navires à éperon, renfort considérable pour appuyer des alliés en péril. A peine la paix faite, Philippe apprit que les Romains étaient à Dyrrachium, que les Parthiniens et les nations voisines, avides de changement, s'étaient soulevées, enfin que Dimalle était assiégé. Les Romains avaient tourné leurs armes de ce côté, irrités de ce que les Étoliens, qu'ils venaient secourir, avaient fait, sans leur aveu et au mépris du traité, la paix avec le roi.

Matho. Comitibus peractis, dictator sese magistratu abdicavit. Ludi Romani ter, plebeii septies instaurati. Curules erant ædiles Cn. et L. Cornelii Lentuli. Lucius Hispaniam provinciam habebat: absens creatus, absens eum honorem gessit. Ti. Claudius Asellus et M. Junius Pennus plebeii ædiles fuerunt. Ædem Virtutis eo anno ad portam Capenam M. Marcellus dedicavit, septimo decimo anno postquam a patre ejus, primo consulatu, vota in Gallia ad Clastidium fuerat. Et flamen Martialis eo anno est mortuus M. Æmilius Regillus.

XII. Neglectæ eo biennio res in Græcia erant; itaque Philippus Ætolos, desertos ab Romanis, cui uni fidebant auxilio, quibus voluit conditionibus ad petendam et paciscendam subegit pacem; quod nisi omni vi perficere maturasset, bellantem eum cum Ætolis P. Sempronius proconsul, successor imperii missus Sulpicio, cum decem millibus peditum et mille equitibus, et triginta quinque rostratis navibus (haud parvum momentum ad opem ferendam sociis) oppressisset. Vixdum pace facta, nuncius regi venit Romanos Dyrrachium venisse, Parthinosque et propinquas alias gentes motas esse ad spem novandi res, Dimallumque oppugnari. Eo se verterant Romani ab Ætolorum, quo missi

Philippe, instruit de tous ces mouvements, dans la crainte d'une rébellion plus prononcée de la part des peuples d'alentour, marche à grandes journées sur Apollonie, où Sempronius s'était retiré, après avoir envoyé en Étolie son lieutenant Létorius, avec une partie des troupes et quinze vaisseaux, pour examiner la situation des affaires, et rompre la paix, s'il était possible. Philippe ravagea les terres des Apolloniates, s'approcha des remparts, et présenta la bataille aux Romains; mais voyant qu'ils restaient tranquilles et se contentaient de garder la ville, trop faible pour attaquer Apollonie, et d'ailleurs désirant la paix, ou du moins une trêve avec les Romains comme avec les Étoliens, il ne chercha pas à irriter les haines par de nouvelles tentatives, et reprit la route de ses États. A la même époque, les Épirotes, fatigués d'une guerre si longue, après avoir sondé les dispositions des Romains, envoyèrent proposer à Philippe une paix générale, l'assurant d'un plein succès s'il avait une entrevue avec le proconsul romain, P. Sempronius. Comme ce prince n'était pas éloigné d'accepter ces offres, on le décida facilement à passer en Épire. Il se rendit à Phénice; là il eut d'abord un entretien avec Éropus, Darda et Philippe, préteurs des Épirotes, et bientôt après avec P. Sempronius. Amynder, roi des Athamanes, assista à cette conférence avec les autres magistrats des Épirotes et des Acarnaniens. Le préteur Philippe porta le premier la parole, et conjura le roi de Macédoine et le général romain de terminer la guerre, et d'accorder cette faveur aux Épirotes. P. Sem-

erant, auxilio, irati quod sine auctoritate sua adversus fœdus cum rege pacem fecissent. Ea quum audisset Philippus, ne quis motus major in finitimis gentibus populisque oriretur, magnis itineribus Apolloniam contendit, quo Sempronius se receperat, misso Lætorio legato cum parte copiarum et quindecim navibus in Ætoliam, et ad visendas res, pacemque, si posset, turbandam. Philippus agros Apolloniatum vastavit, et, ad urbem admotis copiis, potestatem pugnæ Romano fecit; quem postquam quietum muros tantummodo tueri vidit, nec satis fidens viribus ut urbem oppugnaret, et cum Romanis quoque, sicut cum Ætolis, cupiens pacem, si posset, sin minus, inducias facere, nihil ultra irritatis novo certamine odiis, in regnum se recepit. Per idem tempus, tædio diutini belli, Epirotæ, tentata prius Romanorum voluntate, legatos de pace communi ad Philippum misere; satis confidere conventuram eam affirmantes, si ad colloquium cum P. Sempronio, imperatore romano, venisset. Facile impetratum (neque enim ne ipsius quidem regis abhorrebat animus) ut in Epirum transiret. Phœnice urbs est Epiri: ibi prius collocutus rex cum Æropo, et Darda, et Philippo, Epirotarum præ-

pronius posa pour conditions que Parthinum, Dimalle, Bargule et Eugénium seraient livrées aux Romains, et céda l'Atintanie à Philippe, sauf l'assentiment du sénat, que Philippe ferait demander à Rome par des ambassadeurs. La paix conclue à ces conditions, le roi fit comprendre dans le traité Prusias, roi de Bithynie, les Achéens, les Béotiens, les Thessaliens, les Acarnaniens et les Épirotes ; de leur côté, les Romains y firent admettre les habitants d'Ilium, le roi Attale, Pleuratus, Nabis, tyran de Lacédémone, les Éléens, les Messéniens et les Athéniens. Quand tout fut écrit et signé, l'on convint d'une trêve de deux mois pour avoir le temps d'envoyer à Rome des députés qui devaient proposer au peuple la ratification du traité ; toutes les tribus l'approuvèrent, parce que les Romains, jaloux de tourner leurs forces contre l'Afrique, désiraient se voir alors délivrés des autres guerres. La paix faite, P. Sempronius se rendit à Rome, pour prendre possession du consulat.

XIII. Cette année, la quinzième de la guerre punique, les consuls eurent pour provinces, Cornélius l'Étrurie avec l'ancienne armée, Sempronius le Bruttium avec les nouvelles levées qu'il devait faire. Des quatre préteurs, M. Marcius eut la juridiction de la ville, L. Scribonius Libon celle des étrangers et la Gaule, M. Pomponius Mathon la Sicile, et Ti. Claudius Néron la Sardaigne. P. Scipion fut continué pour un an dans

toribus, postea cum P. Sempronio congregitur. Adfuit colloquio et Amyntander, Athamanum rex, et magistratus alii Epirotarum et Acarnanum. Primus Philippus prætor verba fecit, et petiit simul ab rege et ab imperatore romano ut finem belli facerent, darentque eam Epirotis veniam. P. Sempronius conditiones pacis dixit, ut Parthini, et Dimallum, et Bargulum, et Eugenum Romanorum esset ; Atintania, si, missis Romam legatis, ab senatu impetrasset, Macedoni accederet. In eas conditiones quum pax conveniret, ab rege fœderi adscripti Prusias, Bithyniæ rex, Achæi, Bœoti, Attalus rex, Pleuratus, Nabis, Lacedæmoniorum tyrannus, Elei, Messenii, Athenienses. Hæc conscripta consignataque sunt, et in duos menses induciæ factæ, donec Romam mitterentur legati, ut populus in has conditiones pacem juberet ; jusseruntque omnes tribus, quia, verso in Africam bello, omnibus aliis in præsentia levare volebant bellis. P. Sempronius, pace facta, ad consulatum Romam decessit.

XIII. P. Sempronio, M. Cornelio consulibus ¹ (quintus decimus is annus punici belli erat) provinciæ, Cornelio Etruria cum veteri exercitu, Sempronio Bruttii, ut novas scriberet legiones, decretæ. Prætoribus, M. Marcio urbana, L. Scribonio Liboni peregrina, et eidem Gallia, M. Pomponio Mathoni Sicilia,

¹ U. C. 548. A. C. 204.

le commandement de l'armée et de la flotte qu'il avait sous ses ordres ; P. Licinius dut garder le Bruttium avec deux légions, tant que le consul jugerait utile de le laisser dans cette province avec un commandement. M. Livius et Sp. Lucretius furent laissés à la tête des deux légions avec lesquelles ils avaient défendu la Gaule contre Magon. Cn. Octavius eut ordre de remettre la Sardaigne et la légion qu'il commandait à Ti. Claudius, et d'aller, avec quarante vaisseaux longs, protéger les côtes, dans l'étendue qu'aurait fixée le sénat. On décerna à M. Pomponius, alors préteur en Sicile, l'armée de Cannes, qui formait deux légions. T. Quinctius et C. Hostilius Tubulus, nommés propréteurs, comme l'année précédente, gardèrent, l'un Tarente, l'autre Capoue, et chacun avec la même garnison. Quant à l'Espagne, le choix des deux proconsuls qui devaient y commander fut laissé au peuple, qui, d'un consentement unanime, continua dans leur autorité proconsulaire L. Cornélius Lentulus et L. Manlius Acidinus. Les consuls, d'après les ordres du sénat, s'occupèrent des levées qui étaient nécessaires pour envoyer de nouvelles légions dans le Bruttium et pour compléter les autres armées.

XIV. Bien que l'Afrique n'eût pas encore été mise ouvertement au nombre des provinces consulaires, sans doute par la politique du sénat, qui ne voulait pas que les Carthaginois fussent avertis

Ti. Claudio Neroni Sardinia evenit. P. Scipioni cum eo exercitu, cum ea classe quam habebat, prorogatum in annum imperium est; item P. Licinio, ut Bruttios cum duabus legionibus obtineret, quoad eum in provincia cum imperio morari consuli e republica visum esset. Et M. Livio, et Sp. Lucretio, cum binis legionibus quibus adversus Magonem Galliae praesidio fuissent, prorogatum imperium est. Et Cn. Octavio, ut, quum Sardiniam legionemque Ti. Claudio tradidisset, ipse navibus longis quadraginta maritimam oram, quibus finibus senatus censuisset, tutaretur. M. Pomponio praetori in Sicilia cannensis exercitus, duae legiones decretæ; T. Quinctius Tarentum, C. Hostilius Tubulus Capuam, proprætores, sicut priore anno, cum veteri uterque praesidio, obtinerent. De Hispaniæ imperio, quos in eam provinciam duos proconsules mitti placeret, latum ad populum est. Omnes tribus eosdem, L. Corneliolum Lentulum et L. Manlium Acidinum, proconsules, sicut priore anno tenuissent, obtinere eas provincias jusserunt. Consules delectum habere instituerunt, et ad novas scribendas in Bruttios legiones, et in ceterorum (ita enim jussi ab senatu erant) exercitum supplementum.

XIV. Quanquam nondum aperte Africa provincia decreta erat (occultantibus id, credo, patribus, ne praesciscerent Carthaginenses), tamen in eam spem

à l'avance, cependant on était pénétré de l'espoir que cette année serait signalée par l'entière défaite de Carthage et par la fin de la guerre punique. Ce pressentiment avait rempli d'idées superstitieuses des esprits toujours enclins à croire et à publier des prodiges, ce qui en augmentait le nombre. On avait vu deux soleils ; une lumière soudaine avait brillé pendant la nuit ; à Sétie, une traînée de feu avait paru s'étendre de l'orient à l'occident ; la foudre avait frappé une porte de Terracine, celle d'Anagnia et ses murailles en plusieurs endroits ; dans le temple de Junon Sospita, à Lanuvium, on avait entendu du mouvement et un fracas horrible. En expiation de ces prodiges, il y eut un jour de prières publiques, et l'on ordonna les prières de neuf jours à cause d'une pluie de pierres. On s'occupa ensuite de la réception de la mère des dieux : M. Valérius, un des ambassadeurs, avait pris les devants pour faire savoir son arrivée prochaine, et de plus un courrier venait d'annoncer qu'elle était à Terracine. Le sénat était en suspens au sujet d'une décision fort grave, puisqu'il fallait dire quel était l'homme le plus vertueux de la ville, et chacun attachait plus de prix à cette victoire honorable qu'aux commandements militaires, qu'aux dignités accordées par le suffrage du sénat ou par la voix du peuple. P. Scipion, fils de ce Cnéius qui avait été tué en Espagne, quoique trop jeune encore pour avoir pu être questeur, fut jugé, parmi tant de citoyens vertueux, le plus vertueux de tous. Si les auteurs contemporains nous avaient fait connaître quels

erecta civitas erat, in Africa eo anno debellatum iri, finemque bello punico adesse. Impleverat ea res superstitionum animos, pronique et ad nuncianda et ad credenda prodigia erant; eo plura vulgabantur: duos soles visos; et nocte interluxisse; et facem Setiæ ab ortu solis occidentem porrigi visam; Tarracinæ portam, Anagninæ et portam et multis locis murum de cælo tactum; in æde Junonis Sospitæ Lanuvii cum horrendo fragore strepitum editum. Eorum procurandorum causa, diem unum supplicatio fuit, et novemdiale sacrum, quod de cælo lapidatum esset, factum. Eo accessit consultatio de matre Idæa accipienda, quam præterquam quod M. Valerius, unus ex legatis prægressus, actutum in Italia fore nunciaverat, recens nuncius aderat Tarracinæ jam esse. Haud parvæ rei judicium senatum tenebat, qui vir optimus in civitate esset. Verum certe victoriam ejus rei sibi quisque mallet quam ulla imperia honoresve suffragio seu patrum seu plebis delatos. P. Scipionem, Cn. filium, ejus qui in Hispania ceciderat, adolescentem nondum quæstorium, judicaverunt in toto civitate virum bonorum optimum esse. Id quibus virtutibus inducti ita judicant, sicut proditum a proximis memoriæ temporum illorum

mérites déterminèrent ce jugement, j'en instruirais avec plaisir la postérité ; mais, réduit à des conjectures, je n'en hasarderai point sur un fait que le temps a obscurci. P. Cornélius fut chargé d'aller à Ostie, avec toutes les dames romaines, au devant de la déesse, de la recevoir au sortir du vaisseau, et de la remettre aux dames qui devaient la porter. Lorsque le bâtiment fut parvenu à l'embouchure du Tibre, Scipion se rendit à bord, d'après l'ordre qui lui en était donné, prit la déesse des mains des prêtres, et la porta sur le rivage, où elle fut reçue par les premières dames de la ville ; on cite parmi elles Claudia Quinta, dont la réputation, jusqu'alors équivoque, fut réhabilitée par un si saint ministère et brille encore avec éclat dans la postérité. Les dames, se succédant les unes aux autres pour partager le fardeau, traversèrent la multitude des citoyens, qui, rangés devant leurs portes, l'encensoir à la main, priaient la déesse, à son passage, d'entrer dans Rome avec bienveillance et de son plein gré ; ensuite les dames la déposèrent dans le temple de la Victoire, sur le mont Palatin, la veille des ides d'avril, qui fut depuis un jour de fête. Le peuple courut en foule présenter ses offrandes à la déesse ; il y eut un lectisterne et des jeux qu'on appela Mégalsiens.

XV. Tandis qu'on délibérait sur les moyens de compléter les légions des diverses provinces, des sénateurs interrompirent la discussion pour représenter « que toute crainte étant enfin écartée par la faveur des dieux, le moment était venu de répri-

scriptoribus libens posteris traderem, ita meas opiniones, conjectando rem vetustate obrutam, non interponam. P. Cornelius cum omnibus matronis Ostiam ire jussus obviam deæ, isque eam de nave accipere, et in terram elatam tradere ferendam matronis. Postquam navis ad ostium amnis tiberini accessit, sicut erat jussus, in salum nave evectus, ab sacerdotibus deam accepit, extulitque in terram. Matronæ primores civitatis, inter quas unius Claudiæ Quintæ insigne est nomen, acceperunt : cui dubia (ut traditur) antea fama clariorem ad posteros tam religioso ministerio pudicitiam fecit. Eæ per manus, succedentes deinceps aliæ aliis, omni effusa civitate obviam, thuribus ante januas positæ, quæ præferebatur, atque accenso thure, precantibus ut volens propitiæ urbem romanam iniret, in ædem victoriæ, quæ est in Palatio, pertulere deam pridie idus aprilis ; isque dies festus fuit : populus frequens dona deæ in Palatium tulit ; lectisterniumque et ludi fuere, Megalesia appellata.

XV. Quum de supplemento legionum quæ in provinciis erant ageretur tempus esse, a quibusdam senatoribus subjectum est quæ dubiis in rebus utcumque tolerata essent. ea, dempto jam tandem deum benignitate

mer certains abus que l'incertitude des circonstances avait fait tolérer. » Cette motion ayant excité l'attention du sénat, ils ajoutèrent « que les douze colonies latines qui, sous le consulat de Q. Fabius et de Q. Fulvius, avaient refusé leur contingent à la république, jouissaient, depuis près de six années, d'une entière exemption des charges de la guerre, comme à titre d'honneur et de privilège, pendant que les alliés fidèles et soumis étaient, en récompense de leurs bons et constants services, épuisés par les levées qu'on faisait tous les ans chez eux. » Ce discours, en réveillant le souvenir d'une ingratitude presque oubliée, renouvela l'indignation. Aussi le sénat, suspendant toute autre affaire, décréta : que les consuls ordonneraient aux douze colonies en question, Nepete, Sutrium, Ardeë, Calès, Albe, Carséoles, Sora, Suessa, Setia, Circéium, Narni et Interamna, d'envoyer à Rome leurs magistrats et dix de leurs principaux citoyens ; à leur arrivée, on leur ordonnerait de fournir chacune au peuple romain le double du plus grand nombre de fantassins qu'elle eût mis sur pied depuis que les Carthaginois étaient en Italie, et de plus cent vingt cavaliers ; que si quelqu'une d'entre elles ne pouvait remplir cette dernière condition, elle serait libre de présenter trois piétons pour un cavalier ; on choisirait les piétons et les cavaliers parmi les citoyens les plus riches, pour être envoyés hors de l'Italie, partout où il y aurait besoin de renforts. En cas de refus, on retiendrait à Rome les magistrats et les députés de la colonie, sans leur donner au-

metu, non ultra pati. Erectis expectatione patribus, subjecerunt : « colonias latinas duodecim, quæ Q. Fabio et Q. Fulvio consulibus abnuissent milites dare, eas annum jam ferme sextum vacationem militiæ, quasi honoris et beneficii causa, habere, quum interim boni obedientesque socii, pro fide atque obsequio in populum romanum, continuis omnium annorum delectibus exhausti essent. » Sub hæc vocem non memoria magis patribus renovata rei prope jam oblitteratæ quam ira irritata est ; itaque, nihil prius referre consules passi, decreverunt « ut consules magistratus denosque principes Nepete, Sutrio, Ardea, Calibus, Alba, Carseolis, Sora, Suessa, Setia, Circæiis, Narnia, Interamna (eæ namque coloniæ in ea causa erant) Romam excirent ; iis imperarent quantum quæque earum coloniarum militum plurimum dedisset populo romano, ex quo hostes in Italia essent, duplicatum ejus summæ numerum peditum daret, et equites centenos vicenos ; si qua eum numerum equitum explere non posset, pro equite uno tres pedites liceret dare ; pedites equitesque quum locupletissimi legerentur, mitterenturque ubicumque extra Italiam supplemento opus esset ; si qui ex iis recusarent, retineri ejus coloniæ magistratus legatosque

dience, lors même qu'ils le demanderaient, jusqu'à ce qu'ils se fussent conformés aux ordres qu'on leur prescrivait. En outre, ils paieraient un as par chaque mille as en sus de leurs contributions de chaque année ; la liste des contribuables serait dressée d'après les instructions des censeurs, c'est-à-dire d'après le mode employé pour le peuple romain ; les censeurs des colonies, avant de sortir de charge, l'apporteraient à Rome, où ils feraient serment d'avoir agi selon la loi. » En vertu de ce sénatus-consulte, les magistrats et les principaux citoyens de ces colonies furent mandés à Rome ; les consuls leur intimèrent l'ordre de fournir des troupes et de payer de nouvelles taxes ; mais tous se récrièrent à l'envi et firent des réclamations : « Il leur était impossible de réunir tant de soldats : à peine s'ils étaient à même d'acquitter à cet égard les obligations du traité ; ils demandaient en grâce d'être admis dans le sénat pour y plaider leur cause : ils n'avaient pas mérité que Rome voulût consommer leur ruine ; mais lors même qu'il leur faudrait périr, ni leurs torts, ni le courroux du peuple romain ne pouvaient les forcer à donner plus de soldats qu'ils n'en avaient. » Les consuls furent inflexibles ; ils retinrent les députés à Rome et renvoyèrent les magistrats dans les colonies y faire des levées : « s'ils ne ramenaient pas à Rome la quantité de troupes exigée, ils n'obtiendraient point d'audience. » Ainsi, perdant tout espoir d'être introduits dans le sénat et de désarmer sa rigueur, les douze colonies firent leurs levées ; et comme une longue exemp-

placere; neque, si postularent, senatum dari priusquam imperata fecissent; stipendium præterea iis coloniis in millia æris asses singulos imperari exigique quotannis; censusque in iis coloniis agi ex formula ab romanis censoribus data; dari autem placere eandem quam populo romano, deferrique Romam ab juratis censoribus coloniarum, priusquam magistratu abirent. » Ex hoc senatusconsulto, accitis Romam magistratibus primoribusque earum coloniarum, consules quum militem stipendiumque imperassent, alii aliis magis recusare ac reclamare; negare « tantum militum effici posse: vix si simplum ex formula imperetur enisuros; orare atque obsecrare ut sibi senatum adire ac deprecari liceret; nihil se quare perire merito deberent admisisse; sed, si pereundum etiam foret, neque suum delictum, neque iram populi ut plus militum darent quam haberent posse efficere. » Consules obstinati manere legatos Romæ jubent; magistratus ire domos ad delectus habendos; nisi summa militum quæ imperata esset Romam adducta, neminem iis senatum daturum. Ita præcisa spe senatum adeundi deprecandique, delectus in iis

tion avait laissé à leur jeunesse le temps de se multiplier, le nombre voulu fut rempli facilement.

XVI. Une autre affaire, également ensevelie dans un long oubli, fut rappelée par M. Valérius Lévinus : « Il était juste, disait-il, de rendre enfin à différens particuliers les sommes avancées par eux à la république sous son consulat et sous celui de M. Claudius. Personne ne devait être surpris de ce qu'il s'employât avec zèle à dégager la foi publique ; car, outre que ce soin semblait appartenir spécialement au consul de l'année ou ces avances avaient été faites, c'était lui qui avait proposé cette contribution volontaire, à un moment où le trésor était vide et où le peuple ne suffisait pas aux contributions. » Cette motion fut agréable au sénat, et, sur la proposition des consuls, on décida : « Que cette dette serait acquittée en trois paiemens, le premier, par les consuls de cette année, et les deux autres, par ceux qui seraient en charge dans trois et dans cinq ans. » Ensuite toutes les autres affaires firent place à celle des Locriens, lorsque à l'arrivée de leurs députés l'excès de leurs maux, qu'on avait ignorés jusqu'à ce jour, fut connu, et l'on fut moins irrité des forfaits de Q. Pléminius que de l'indulgence coupable ou de la négligence de Scipion. Dix ambassadeurs des Locriens, avec l'extérieur du deuil et de la misère, avec l'appareil des suppliants usité chez les Grecs, présentèrent des rameaux d'olivier aux consuls assis dans le Comitium, et se prosternèrent devant leur

duodecim coloniis, per longam vacationem numero juniorum aucto, haud difficulter est perfectus.

XVI. Altera item res, prope æque longo neglecta silentio, relata a M. Valerio Lævino est ; qui a privatis collatas pecunias, se ac M. Claudio consulibus, reddi tandem æquum esse dixit ; nec mirari quemquam debere, in publica obligata fide, suam præcipuam curam esse ; nam, præterquam quod aliquid proprie ad consulem ejus anni quo collatæ pecuniæ essent pertineret, etiam se auctorem ita conferendi fuisse, inopi ærario, nec plebe ad tributum sufficiente. » Grata ea patribus admonitio fuit, jussisque referre consulibus, decreverunt « ut tribus pensionibus ea pecunia solveretur ; primam præsentem ii qui tum essent, duas tertii et quinti consules numerarent. » Omnes deinde alias curas una occupavit, postquam Locrensiùm clades, quæ ignoratæ ad eam diem fuerant, legatorum adventu vulgatæ sunt ; nec tam Q. Pleminii scelus quam Scipionis in eo aut ambitio aut negligentia iras hominum irritavit. Decem legati Locrensiùm, obsiti squalore et sordibus, in Comitio sedentibus consulibus, velamenta supplicum, ramos oleæ (ut Græcis mos est) porrigentes, ante tribunal cum flebili vociferatione humi procubuerunt.

tribunal, en poussant des cris douloureux et plaintifs. Aux questions des consuls, ils répondirent « qu'ils étaient Locriens, et qu'ils avaient souffert, du lieutenant Q. Pléminius et de la garnison romaine, des traitements que le peuple de Rome ne voudrait pas infliger aux Carthaginois eux-mêmes. Ils demandaient que les sénateurs leur permettent de paraître devant eux et de leur exposer toute leur infortune. »

XVII. Introduits dans le sénat, le plus âgé d'entre eux parla en ces termes : « Pour que nos plaintes puissent faire impression sur vos esprits, sénateurs, il importe que vous sachiez bien et comment Locres a été livrée à Annibal, et comment, après l'expulsion de la garnison carthaginoise, elle est rentrée sous votre empire. Car si sa défection n'est pas le crime de tous les habitants, et si notre retour vers vous est l'effet d'un consentement unanime et même de nos efforts et de notre courage, vous ne serez que plus indignés des outrages infâmes, inouis, que votre lieutenant et vos soldats ont fait subir à de bons, à de fidèles alliés. Mais je crois devoir remettre à un autre temps le récit de ces deux révolutions, et cela pour un double motif : d'abord pour plaider notre cause en présence de P. Scipion, qui a repris Locres et qui fut témoin de tout ce que nous avons fait de bien et de mal, ensuite, parce que notre conduite, quelle qu'elle soit, n'a pas mérité les tortures qu'on nous fait endurer. Nous ne pouvons disconvenir, pères conscrits, que tout le temps où nous avons eu garnison carthaginoise

Quærentibus consulibus « Locrenses se dixerunt esse, ea passos a Q. Pleminio legato romanisque militibus, quæ pati ne Carthaginienses quidem velit populus romanus; rogare uti sibi patres adeundi, deplorandique ærumnas suas potestatem facerent. »

XVII. Senatu dato, maximus natu ex iis : « Scio, quanti æstimentur nostræ apud vos querelæ, patres conscripti, plurimum in eo momenti esse, si probe sciatis et quomodo proditi Locri Annibaldi sint, et quomodo, pulso Annibalis præsidio, restituti in ditionem vestram : quippe si et culpa defectionis procul a publico consilio absit, et reditum in vestram ditionem appareat non voluntate solum, sed ope etiam ac virtute nostra, magis indignemini bonis ac fidelibus sociis tam atroces atque indignas injurias ab legato vestro militibusque fieri. Sed ego causam utriusque defectionis nostræ in aliud tempus differendam arbitror esse, duarum rerum gratia; unius, ut coram P. Scipione, qui Locros recepit, omnium nobis recte perperamque factorum testis, agatur; alterius, quod, qualescumque sumus, tamen hæc quæ passi sumus pati non debuimus. Non possumus dissimulare, patres conscripti, nos, quam præsidium

dans notre citadelle, nous n'ayons souffert de la part d'Amilcar, des Numides et des Africains, beaucoup de violences et d'indignes traitements : mais que sont tous ces maux en comparaison de ce que nous endurons à présent ? Je vous en conjure, sénateurs, écoutez avec indulgence ce que je vais dire malgré moi. L'univers entier court aujourd'hui la chance d'avoir pour maîtres les Romains ou les Carthaginois. Eh bien ! à juger de la domination de Rome ou de Carthage par les excès que nous avons soufferts de leur garnison ou par ceux que nous souffrons maintenant de la vôtre, il n'est personne qui ne préfère avoir les Carthaginois pour maîtres. Et cependant, voyez quelles furent les dispositions des Locriens à votre égard. Lorsque nous étions traités par les Carthaginois beaucoup moins durement, c'est à votre général que nous avons eu recours : aujourd'hui que votre garnison nous traite plus cruellement encore que des ennemis, c'est à vous seuls que nous venons porter nos plaintes. Ou vous jetterez un regard de compassion sur nos misères, pères conscrits, ou il ne nous reste plus même une prière à adresser aux dieux immortels. Q. Pléminius, envoyé pour reprendre Locres sur les Carthaginois, y est resté en garnison avec les troupes qu'il avait amenées. Je le dirai hardiment, pères conscrits, car l'excès de l'infortune donne le courage de parler avec liberté ; votre lieutenant n'a d'humain que l'air et la figure, et de romain, que l'extérieur, l'habit et le langage ; c'est une bête

punicum in arce nostra haberemus, multa fœda et indigna, et a præfecto præsidii Amilcare, et ab Numidis Afrisque passos esse. Sed quid illa sunt, collata cum iis quæ hodie patimur ? Cum bona venia, quæso, audiatis, patres conscripti, id quod invitus dicam. In discrimine est nunc humanum omne genus, utrum vos an Carthaginienses principes terrarum videat : si ex iis quæ Locrenses aut ab illis passi sumus, aut a vestro præsidio nunc quum maxime patimur, æstimandum romanum ac punicum imperium sit, nemo non illos sibi quam vos dominos præoptet. Et tamen videte quemadmodum Locrenses in vos animati sint. Quum a Carthaginiensibus injurias tanto minores acciperemus, ad vestrum imperatorem confugimus : quum a vestro præsidio plus quam hostilia patiamur, nusquam alio quam ad vos querelas detulimus. Aut vos respicietis perditas res nostras, patres conscripti, aut ne ab diis quidem immortalibus quod precemur quidquam superest. Q. Pleminius legatus missus est cum præsidio ad recipiendos a Carthaginiensibus Locros, et cum eodem ibi relictus est præsidio. In hoc legato vestro (dant enim animum ad loquendum libere ultimæ miseræ) nec hominis quidquam est, patres conscripti, præter figuram et speciem, neque romani civis præter habitum, ves-

farouche, c'est un monstre, semblable à ceux que la fable a placés dans le détroit qui nous sépare de la Sicile pour être le fléau des navigateurs. Encore s'il se contentait d'assouvir seul, aux dépens de vos alliés, sa scélératesse, sa brutalité, son avarice, peut-être, à force de patience, pourrions-nous combler ce gouffre si profond ; mais tous vos centurions, tous vos soldats, tant il a laissé se propager la licence et le brigandage, sont devenus autant de Pléminius ; tous ils pillent, ils dépouillent, ils frappent, ils blessent, ils tuent ; tous ils déshonorent les femmes, les filles, les enfants arrachés des bras de leur famille. Chaque jour se renouvelle la prise, le pillage de notre cité ; jour et nuit, elle retentit des cris lamentables de nos femmes et de nos enfants que l'on ravit, que l'on entraîne. Si l'on savait tout ce que nous souffrons, l'on s'étonnerait que tant de maux n'aient encore lassé ni notre patience, ni la barbarie de nos tyrans. Je ne pourrais vous présenter un détail, et il est inutile que vous entendiez le récit de tous les maux que nous avons soufferts. Je parlerai en général. Il n'est pas à Locres une maison, un habitant qui ait été à l'abri des insultes ; il n'est pas un raffinement de crime, de lubricité, d'avarice, qui ait été épargné à ceux qui pouvaient en être les objets. Il est difficile de décider quelle est la calamité la plus funeste pour une ville, d'être emportée d'assaut par l'ennemi, ou d'être courbée par la force des armes sous le joug du plus exécrationnable oppresseur. Tous les

titumque et sonum latinæ linguæ. Pestis ac bellua immanis, quales fretum quondam quo a Sicilia dividimur ad perniciem navigantium circumsedisse fabulæ ferunt. At si scelus libidinemque et avaritiam solus ipse exercere in socios vestros satis haberet, unam profundam quidem voraginem tamen patientia nostra expleremus ; nunc omnes centuriones militesque vestros (adeo in promiscuo licentiam atque improbitatem esse voluit) Pleminius fecit : omnes rapiunt, spoliant, verberant, vulnerant, occidunt ; constuprant matronas, virgines, ingenuos raptos ex complexu parentum. Quotidie capitur urbs nostra, quotidie diripitur ; dies noctesque omnia passim mulierum puerorumque, qui rapiuntur atque asportantur, ploratus sonant. Miretur, qui sciat quomodo aut nos ad patiendum sufficiamus, aut illos, qui faciunt, nondum tantarum injuriarum satiety cepere. Neque ego exsequi possum, nec vobis operæ est audire singula quæ passi sumus : communiter omnia amplectar. Nego domum ullam Locris, nego quemquam hominem expertem injuriæ esse ; nego ullum genus sceleris, libidinis, avaritiæ superesse, quod in ullo qui pati potuerit prætermissum sit. Vix ratio iniri potest uter casus civitatis sit detestabilior, quam hostes bello urbem cepere, an quum exitiabilis tyrannus vi atque armis

désastres d'une ville prise d'assaut nous ont accablés et nous accablent encore plus que jamais ; tous les forfaits que les despotes les plus cruels et les plus odieux peuvent imaginer contre les citoyens qu'ils asservissent, Pléminius les a commis contre nous, contre nos enfants et contre nos femmes.

XVIII. « Il est un fait surtout au sujet duquel les sentiments religieux gravés dans nos âmes nous obligent de nous plaindre particulièrement et qu'il est nécessaire que vous sachiez, pères conscrits, pour que votre république soit purifiée, si vous l'ordonnez ainsi, de la souillure qu'elle a contractée. Nous avons vu avec quel respect vous honorez vos dieux et vous accueillez même les divinités étrangères. Près de notre ville est un temple de Proserpine, sanctuaire auguste dont la renommée a dû, je pense, arriver jusqu'à vous, à l'époque de la guerre de Pyrrhus. Ce prince, à son retour de Sicile, aborda près de Locres ; et, outre les violences qu'il exerça sur nous à cause de notre fidélité envers les Romains, il enleva les trésors de Proserpine, qui étaient restés intacts jusqu'alors, les fit emporter sur ses vaisseaux, et continua sa route par terre. Mais qu'arriva-t-il, pères conscrits ? Sa flotte fut battue le lendemain par la plus affreuse tempête, et tous les navires qui portaient les dépouilles sacrées furent jetés sur nos rivages. Instruit par ce terrible échec, ce roi superbe reconnut enfin qu'il est des dieux, fit rechercher avec soin et reporter dans le temple de Proserpine tout l'argent qu'il avait pris : mais depuis ce moment il n'eut plus au-

oppressit. Omnia quæ captæ urbes patiuntur passi sumus et quum maxime patimur, patres conscripti ; omnia quæ crudelissimi atque importunissimi tyranni scelera in oppressos cives edunt, Pleminius in nos liberosque nostros et conjuges edidit.

XVIII. « Unum est de quo nominatim et nos queri religio infixâ animis cogat, et vos audire, et exsolvere rempublicam vestram religione, si ita vobis videbitur, velimus, patres conscripti. Vidimus enim cum quanta ceremonia non vestros solum colatis deos, sed etiam externos accipiatis. Fanum est apud nos Proserpinæ, de cujus sanctitate templi credo aliquam famam ad vos pervenisse, Pyrrhi bello : qui quum, ex Sicilia rediens, Locros classe præterverheretur, inter alia fœda, quæ propter fidem erga vos in civitatem nostram facinora edidit, thesauros quoque Proserpinæ, intactos ad eam diem, spoliavit ; atque ita, pecunia in naves imposita, ipse terra est profectus. Quid ergo evenit, patres conscripti ? Classis, postero die, fœdissima tempestate lacerata, omnesque naves quæ sacram pecuniam habuerunt in littora nostra ejectæ sunt. Qua tanta clade edoctus tandem deos esse superbissimus rex pecuniam

cun succes ; chassé de l'Italie, il trouva une mort honteuse et obscure à Argos, où il était témérairement entré de nuit. Votre lieutenant et vos tribuns n'ignoraient pas ces faits et mille autres, qu'on leur racontait non pour exagérer le pouvoir de la déesse, mais parce que sa vengeance s'était manifestée plus d'une fois, de nos jours et du temps de nos pères : et cependant ils ont osé porter leurs mains sacrilèges sur ces trésors inviolables, et souiller d'un brigandage impie eux-mêmes, leurs familles et vos soldats. Nous vous en conjurons par ce que vous avez de plus sacré, sénateurs, gardez-vous, avant d'avoir expié leur crime, de rien entreprendre en Italie ou en Afrique, ou craignez que leur forfait ne retombe et sur leurs têtes coupables, et sur la république elle-même. Mais déjà, pères conscrits, le courroux de la déesse atteint et les chefs et les soldats. Déjà plus d'une fois ils ont marché, enseignes déployées, les uns contre les autres ; ils formaient deux partis, le premier commandé par Pléminius, le second par deux tribuns ; ils se sont chargés avec plus d'acharnement qu'ils n'ont jamais attaqué les Carthaginois, et leur fureur aurait offert à Annibal l'occasion de reprendre Locres, si nous n'eussions appelé Scipion. Mais, dira-t-on, ce délire n'agite que les soldats coupables de sacrilège, et la vengeance de la déesse n'a point encore éclaté contre les chefs. C'est surtout contre eux qu'a sévi sa colère. Les tribuns ont été battus de verges par les licteurs du lieute-

omnem conquistam in thesauros Proserpinæ referri jussit : nec tamen illi unquam postea prosperi quidquam evenit ; pulsusque Italia, ignobili atque inhonesta morte, temere nocte ingressus Argos, occubuit. Hæc quum audisset legatus vester tribunique militum, et mille alia, quæ non augendæ religionis causa, sed præsentis deæ numine sæpe comperta nobis majoribusque nostris referébantur, ausi sunt nihilominus sacrilegas admovere manus intactis illi thesauris, et nefanda præda se ipsos ac domos contaminare suas et milites vestros ; quibus per vos fidem vestram, patres conscripti, priusquam eorum scelus expietis, neque in Italia, neque in Africa quidquam rei gesseritis, ne quod piaculum commiserunt non suo solum sanguine, sed etiam publica clade luant. Quanquam ne nunc quidem, patres conscripti aut in ducibus aut in militibus vestris cessat ira deæ. Aliquoties jam inter se signis collatis concurrerunt ; dux alterius partis Pleminius, alterius duo tribuni militum erant : non acrius cum Carthaginiensibus quam inter se ipsi ferro dimicaverunt ; præbuissentque occasionem furore suo Locros recipiendi Annibali, ni accitus ab nobis Scipio intervenisset. At hercule milites contactos sacrilegio furor agitat : in ducibus ipsis præniendis nullum deæ nomen apparuit ? Immo ibi

nant ; le lieutenant à son tour, enveloppé par les partisans des tribuns, a été déchiré de mille coups, a eu le nez et les oreilles coupés, a été laissé pour mort sur la place. A peine guéri de ses blessures, il a donné ordre d'enchaîner les tribuns, les a fait battre de verges, mettre en pièces comme de vils esclaves, expirer au milieu des plus affreuses tortures, et a défendu qu'on ensevelît leurs corps. Ainsi la déesse a puni les spoliateurs de son temple ; et les furies vengeresses ne cesseront de les poursuivre, que l'argent sacré ne soit replacé dans le sanctuaire. Autrefois, dans une guerre importante avec Crotone, nos ancêtres, craignant pour le temple, placé hors de la ville, voulurent transporter à Locres ces trésors ; mais, pendant la nuit, il sortit du sanctuaire une voix qui leur défendait d'y toucher, disant que la déesse défendrait elle-même sa demeure. Arrêtés par cet oracle, ils résolurent au moins d'enfermer le temple d'une enceinte ; mais à peine le mur était-il élevé à une certaine hauteur, qu'il s'écroura tout à coup. Ce n'est donc pas aujourd'hui seulement, mais en bien d'autres occasions que la déesse a protégé ses autels et son temple, ou infligé aux profanateurs des châtimens exemplaires. Quant aux injures qui nous sont personnelles, vous seuls, pères conscrits, oui, vous seuls pouvez les venger. Supplians, nous nous réfugions près de vous, nous en appelons à votre justice : peu importe que vous abandonniez Locres à votre lieutenant et à sa garnison ou que vous la livriez

præsens maxime fuit. Virgis cæsi tribuni ab legato sunt. Legatus deinde, insidiis tribunorum interceptus, præterquam quod toto corpore laceratus, naso quoque auribusque decisis, exsanguis est relictus ; recreatus deinde legatus ex vulneribus, tribunos militum in vincula coniectos, dein verberatos, servilibusque omnibus suppliciis cruciatos trucidando occidit ; mortuos deinde prohibuit sepeleri. Has dea pœnas a templi sui spoliatoribus habet ; nec ante desinet omnibus eos agitare furiis, quam reposita sacra pecunia in thesauris fuerit. Majores quondam nostri, gravi Crotoniensium bello, quia extra urbem templum est, transferre in urbem eam pecuniam voluerunt ; noctu audita ex delubro vox est, « abstinere manus : deam sua templa defensuram. » Quia movendi inde thesauros incussa erat religio, muro circumdare templum voluerunt ; ad aliquantum jam altitudinis excitata erant mœnia, quum subito collapsa ruina sunt. Sed et nunc et sæpe alias dea suam sedem suumque templum aut tutata est, aut a violatoribus gravia piacula exegit ; nostras injurias nec potest, nec possit alius ulcisci quam vos, patres conscripti. Ad vos vestramque fidem supplices conŕugimus ; nihil nostra interest utrum sub illo legato, sub illo præsidio Locros esse sinatis, an irato Annibali et Pœnis

à la barbarie d'Annibal et des Carthaginois irrités. Nous ne demandons pas que, sans examen, vous ajoutiez foi à nos discours, que vous condamnerez Pléminius absent et sans l'entendre : qu'il vienne, qu'il entende l'accusation, qu'il se justifie. S'il n'a pas épuisé sur nous toutes les cruautés qu'un homme puisse inventer contre ses semblables, nous ne refusons pas de souffrir une seconde fois les mêmes excès, s'il est possible, et de le voir renvoyer absous de tout crime envers les dieux et les hommes.»

XIX. Lorsque les députés eurent cessé de parler, Q. Fabius leur demanda s'ils avaient porté leurs plaintes à Scipion ; ils répondent : « qu'on lui a envoyé une ambassade ; mais elle l'avait trouvé tout occupé de ses préparatifs de guerre et déjà il devait être embarqué pour l'Afrique ou près de s'embarquer. D'ailleurs une première épreuve leur avait fait connaître tout le crédit du lieutenant sur l'esprit du général, puisque, après avoir entendu les débats de ce procès, il avait fait mettre les tribuns aux fers et laissé la même autorité à son lieutenant, quoique coupable, ou même plus coupable qu'eux. » Quand les députés furent congédiés, les principaux sénateurs se répandirent en invectives et contre Pléminius, et même contre Scipion. Plus que tous les autres, Q. Fabius l'accusait d'être né pour corrompre la discipline militaire : « Ainsi, en Espagne, la sédition de ses troupes avait été peut-être plus funeste à la république que les maux de la guerre. A l'exemple des étrangers et des rois, tantôt il fermait les yeux sur les excès de ses soldats, tantôt il dé-

ad supplicium dedatis. Non postulamus ut extemplo nobis, ut de absente, ut indicta causa credatis. Veniat, coram ipse audiat, ipse diluat. Si quidquam sceleris quod homo in homines edere potest in nos prætermisit, non recusamus quin et nos omnia eadem iterum, si pati possumus, patiamur, et ille omni divino humanoque liberetur scelere. »

XIX. Hæc quum ab legatis dicta essent, quæsissetque ab iis Q. Fabius detulissentne eas querelas ad P. Scipionem, responderunt « missos legatos esse, sed eum belli apparatu occupatum esse ; et in Africam aut jam trajecisse, aut intra paucos dies trajecturum ; et legati gratia quanta esset apud imperatorem expertos esse, quum, inter eum et tribunos cognita causa, tribunos in vincula conjecerit, legatum, æque sontem aut magis etiam, in ea potestate reliquerit. » Jussis excedere extemplo legatis, non Pléminius modo, sed etiam Scipio principum orationibus lacerari ; ante omnes Q. Fabius natum eum ad corrumpendam disciplinam militarem arguere : « Sic et in Hispania plus prope per seditionem militum quam bello amissum ; externo et regio more et indulgere licentiæ militum et sævire in eos. » Sententiam

ployait trop de rigueur. » Son avis, aussi violent que son discours, fut qu'il fallait faire venir à Rome le lieutenant Pléminius chargé de chaînes, et, en cet état, lui ordonner de se justifier ; si les accusations des Locriens étaient fondées, le faire mettre à mort en prison, et confisquer ses biens. Quant à P. Scipion, qui était sorti de sa province sans l'ordre du sénat, le rappeler, et engager les tribuns à proposer au peuple sa destitution ; faire rentrer les Locriens dans l'assemblée, et leur répondre que le sénat et le peuple romain regrettaient les outrages dont ils se plaignaient, les reconnaître hautement pour des hommes d'honneur, des alliés, des amis ; leur rendre leurs femmes, leurs enfants et tout ce qui leur avait été enlevé ; faire rechercher tout l'argent pillé dans les trésors de Proserpine, et l'y reporter en doublant la somme ; puis offrir aux dieux un sacrifice expiatoire, après être convenu avec le collège des pontifes des rites à suivre, des divinités à apaiser et des victimes à immoler, à cause d'une telle profanation, d'un si grand sacrilège ; enfin, faire passer en Sicile toute la garnison de Locres, et la remplacer par quatre cohortes des alliés du Latium. » Il ne fut pas possible de recueillir ce jour-là toutes les voix ; car les uns parlaient vivement pour Scipion, et les autres contre lui. Outre les crimes de Pléminius et les infortunes des Locriens, on reprochait au général un extérieur indigne à la fois d'un Romain et même d'un guerrier. « Il se promenait, disait-on, dans le gymnase en mules et en

deinde æque trucem orationi adjecit : « Pleminium legatum vinctum Romam deportari placere et ex vinculis causam dicere ; ac si vera forent quæ Locrenses quererentur, in carcere necari, bonaque ejus publicari ; P. Scipionem, quod de provincia decessisset injussu senatus, revocari ; agique cum tribunis plebis ut de imperio ejus abrogando ferrent ad populum ; Locrensibus coram senatum respondere, quas injurias sibi factas quererentur, eas neque senatum neque populum romanum factas velle ; viros bonos, sociosque, et amicos eos appellari ; liberos, conjuges, quæque alia erepta essent, restitui ; pecuniam, quanta ex thesauris Proserpinæ sublata esset, conquiri, duplamque pecuniam in thesauros reponi ; etsacrum piaculare fieri, ita ut prius ad collegium pontificum referretur, quod sacri thesauri moti, violati essent, quæ piacula, quibus hostiis, fieri placeret ; milites qui Locris essent omnes in Siciliam transportari ; quatuor cohortes sociorum latini nominis in præsidium Locros adduci. » Perrogari eo die sententiæ, accensis studiis pro Scipione et adversus Scipionem, non potuere. Præter Pleminii facinus Locrensiisque cladem, ipsius etiam imperatoris non romanus modo, sed ne militaris quidem cultus jactabatur : « Cum pallio crepidisque inambulare in gymnasio ; libellis eum palæstræque

manteau ; il prenait plaisir à écouter les sophistes, à voir lutter les athlètes ; à son exemple, tout ce qui était sous ses ordres jouissait, au sein de l'oisiveté et de la mollesse, des délices de Syracuse ; Carthage et Annibal étaient sortis de sa mémoire ; son armée entière, énervée par la licence, comme naguère à Sucron en Espagne, comme maintenant à Locres, était devenue plus redoutable aux alliés qu'à l'ennemi. »

XX. Il y avait dans ces imputations du vrai, du faux, et par cela même de la vraisemblance. Toutefois on adopta l'avis de Q. Métellus, qui, d'accord avec celui de Maximus sur le reste, s'en écartait pour ce qui concernait Scipion. « Quelle inconséquence ! dit-il ; après avoir choisi Scipion tout jeune encore pour reconquérir l'Espagne, après l'avoir, en récompense de cette heureuse expédition, élevé au consulat pour mettre fin à la guerre punique ; après avoir conçu l'espérance qu'il arracherait Annibal de l'Italie et qu'il subjuguerait l'Afrique, Rome le condamnerait en quelque sorte sans l'entendre, comme un autre Q. Pléminius, et le rappellerait brusquement de sa province ! surtout quand les Locriens déclaraient eux-mêmes que les vexations dont ils se plaignaient n'avaient pas eu lieu en sa présence, et qu'on ne pouvait lui reprocher autre chose qu'un excès d'indulgence pour son lieutenant, ou peut-être une mauvaise honte. Son avis était donc de faire partir sous trois jours pour sa destination le préteur M. Pomponius, à qui le sort avait donné la province de Sicile ; de charger les consuls de

operam dare ; æque segniter molliterque cohortem totam Syracusarum amœnitate frui ; Carthaginem atque Annibalem excidisse de memoria ; exercitum omnem licentia corruptum, qualis Sucrone in Hispania fuerit ; qualis nunc Locris, sociis magis quam hosti metuendum. »

XX. Hæc quanquam partim vera, partim mixta, eoque similia veris jactabantur, vicit tamen Q. Metelli sententia ; qui, de ceteris Maximo assensus, de Scipionis causa dissensit : « Qui enim convenire, quem modo civitas juvenem admodum recuperandæ Hispaniæ delegerit ducem, quem, recepta ab hostibus Hispania, ad imponendum punico bello finem creaverit consulem, spe destina-verit Annibalem ex Italia detracturum, Africam subacturum, eum repente, tanquam Q. Pleminium, indicta causa prope damnatum, ex provincia revocari ? quum ea quæ in se nefarie facta Locrenses quererentur, ne præsentem quidem Scipione facta dicerent, neque aliud quam patientia aut pudor, quod legato pepercisset, insimulari possit ? Sibi placere M. Pomponium prætorem, cui Sicilia provincia sorte evenisset, triduo proximo in provinciam proficisci : consules decem legatos, quos iis videretur, ex senatu legere, quos cum prætore

choisir à leur gré dans le sénat dix députés, deux tribuns du peuple et un édile pour accompagner le préteur; le préteur, avec cette commission, prendrait connaissance de l'affaire. Si les violences dont se plaignaient les Locriens avaient été commises par l'ordre ou de l'aveu de P. Scipion, on lui prescrirait de quitter sa province. Dans le cas où il serait déjà passé en Afrique, les tribuns du peuple, l'édile et deux députés, au choix du préteur, partiraient pour cette contrée : les tribuns et l'édile, afin de ramener Scipion; les députés, afin de prendre le commandement de l'armée jusqu'à l'arrivée d'un nouveau général. Si au contraire M. Pomponius et les dix commissaires reconnaissaient que tout cela n'avait eu lieu ni par l'ordre ni de l'aveu de Scipion, on le laisserait à la tête des troupes, et il ferait la guerre selon le plan qu'il avait formé. » Le décret du sénat ainsi arrêté, on engagea les tribuns du peuple à choisir entre eux ou à tirer au sort les deux de leurs collègues qui devaient accompagner le préteur et les députés; on s'entendit avec le collège des pontifes sur les moyens d'expier la profanation, le sacrilège, les rapines commises à Locres, dans le temple de Proserpine. Les tribuns du peuple qui partirent avec le préteur et les commissaires furent M. Claudius Marcellus et M. Cincius Alimentus; on leur adjoignit un édile plébéien qui, sur leur ordre, devait, dans le cas où Scipion refuserait d'obéir, l'arrêter soit en Sicile, soit en Afrique, et le ramener à Rome, en vertu de l'autorité inviolable du tribunat. La commission ju-

mitterent, et duos tribunos plebei, atque ædilem; cum eo consilio prætorem cognoscere; si ea quæ Locrenses facta quererentur jussu aut voluntate P. Scipionis facta essent, ut eum de provincia decedere juberent; si P. Scipio jam in Africam trajecisset, tribuni plebis atque ædilis cum duobus legatis, quos maxime prætor idoneos censuisset, in Africam proficiscerentur: tribuni atque ædilis, qui reducerent inde Scipionem; legati, qui exercitui præessent donec novus imperator ad eum exercitum venisset; sin M. Pomponius et decem legati comperissent neque jussu neque voluntate P. Scipionis ea facta esse, ut ad exercitum Scipio maneret, bellumque, ut proposuisset, gereret. » Hoc facto senatusconsulto, cum tribunis plebis actum est, ut compararent inter se aut sorte legerent qui duo cum prætore ac legatis irent. Ad collegium pontificum relatum de expiandis quæ Locris in templo Proserpinæ tacta, violata, elataque inde essent. Tribuni plebis cum prætore et decem legatis profecti M. Claudius Marcellus et M. Cincius Alimentus: iis ædilis plebis datus, quem, si aut in Sicilia prætori dicto audiens non esset Scipio, aut jam in Africam trajecisset, prendere tribuni juberent, ac jure sacro-

gea convenable de se rendre à Locres avant d'aller à Messine.

XXI. Au reste, on raconte de deux manières la fin de Pléminius : les uns disent qu'à la nouvelle de ce qui s'était passé à Rome il prit le parti de s'exiler à Naples, mais qu'il rencontra en route Q. Métellus, un des députés, qui le fit saisir et ramener à Rhégium. Selon d'autres, Scipion lui-même envoya à Locres un de ses lieutenants et trente cavaliers des plus distingués, pour jeter dans les fers Q. Pléminius et les principaux moteurs de la sédition. Tous ceux qui furent arrêtés, soit auparavant par l'ordre de Scipion, soit depuis par celui du préteur, furent remis à la garde des habitants de Rhèges. Le préteur et les commissaires, arrivés à Locres, donnèrent, conformément à leurs instructions, leurs premiers soins aux intérêts de la religion. Tout l'argent de la déesse qui, après d'exactes recherches, fut retrouvé chez Pléminius et chez ses soldats, joint à celui qu'ils avaient apporté, fut replacé par eux dans le trésor, et ils offrirent un sacrifice expiatoire. Alors le préteur rassemble les soldats, leur ordonne de sortir de la ville et de camper au milieu de la plaine, leur défendant à tous, sous les peines les plus sévères, de rester à Locres ou d'emporter ce qui ne leur appartenait pas. Il permettait aux Locriens de reprendre ceux de leurs effets qu'ils reconnaîtraient, et de réclamer ce qui aurait disparu. Avant tout, il voulut que les personnes libres fussent rendues à leur famille, et il menaça d'un châtiment exemplaire quiconque s'obstinerait à les retenir. » Ensuite, il convoqua l'as-

anctæ potestatis reducerent. Prius Locros ire quam Messanam consilium erat.

XXI. Ceterum duplex fama est, quod ad Pleminium attinet: alii, auditis, quæ Romæ acta essent, in exilium Neapolim euntem forte in Q. Metellum, unum ex legatis, incidisse, et ab eo Rhegium vi retractum tradunt; alii, ab ipso Scipione legatum cum triginta nobilissimis equitum missum, qui Q. Pleminium in catenas et cum eo seditionis principes conjicerent. Ii omnes, seu ante Scipionis, seu tum prætoris jussu, traditi in custodiam Rheginis. Prætor legatique Locros profecti, primam, sicuti mandatum erat, religionis curam habuere; omnem enim sacram pecuniam, quæque apud Pleminium, quæque apud milites erat, conquisitam, cum ea quam ipsi secum attulerant, in thesauris reposuerunt, ac piaculare sacrum fecerunt. Tum vocatos ad concionem milites prætor signa extra urbem efferre jubet, castraque in campo locat, cum gravi edicto: « Si quis miles aut in urbe restitisset, aut secum extulisset quod sum non esset, Locrensibus se permittere ut quod sui quisque cognosset prehenderet; si quid non compareret, repeteret; ante omnia, libera corpora placere sine mora Locrensibus restitui; non levi defunctorum pœna,

semblée des Locriens, et il déclara : « que le sénat et le peuple romain leur rendaient leurs lois et la liberté. Si quelqu'un parmi eux voulait accuser Pléminius ou tout autre, il pouvait le suivre à Rhégium. S'ils avaient à se plaindre de Scipion au nom de leur cité, s'ils lui reprochaient d'avoir ordonné ou approuvé les violences commises à Locres envers les dieux et les hommes, ils devaient envoyer des ambassadeurs à Messine, où bientôt, avec son conseil, il connaîtrait de cette affaire. » Les Locriens rendirent des actions de grâces au préteur, aux commissaires, au sénat et au peuple romain, disant « qu'ils iraient à Rhégium pour accuser Pléminius. Quant à Scipion, quoiqu'il eût pris peu d'intérêt à l'infortune de leur patrie, c'était un personnage si important qu'ils aimaient mieux l'avoir pour ami que pour ennemi. Ils étaient convaincus que P. Scipion n'avait ni ordonné, ni permis de tels attentats; il avait eu trop de confiance en Pléminius, ou de défiance envers les Locriens; certains caractères avaient plus d'aversion pour le crime que de fermeté pour le punir lorsqu'il était commis. » C'était pour le préteur et la commission un lourd fardeau de moins de n'avoir pas à citer Scipion en justice. Ils condamnèrent Pléminius avec trente-deux de ses complices, et les envoyèrent à Rome chargés de chaînes. Eux-mêmes se rendirent auprès de Scipion, afin de vérifier, comme témoins oculaires, ce qu'on disait de son extérieur, de son indolence, du relâchement de la discipline, et de pouvoir ensuite faire leur rapport.

qui non restituisset. » Locrensium deinde concionem habuit, atque « iis libertatem legesque suas populum romanum senatumque restitueré dixit; si qui Pleminium aliumve quem accusare vellet, Rhegium se sequeretur; si de P. Scipione publice queri vellent ea, quæ Locris nefarie in deos hominesque facta essent, jussu aut voluntate P. Scipionis facta esse, legatos mitterent Messanam: ibi se cum consilio cogniturum. » Locrenses prætori legatisque et senatui ac populo romano gratias egere: « se ad Pleminium accusandum ituros; Scipionem, quanquam parum injuriis civitatis suæ doluerit, eum esse virum quem amicum sibi quam inimicum malint esse; pro certo se habere neque jussu neque voluntate P. Scipionis tot tam nefanda commissa: aut Pleminium, aut sibi parum creditum; natura insitum quibusdam esse ut magis peccari nolint quam satis animi ad vindicanda peccata habeant. » Et prætori et consilio haud mediocre onus demptum erat de Scipione cognoscendi. Pleminium et ad duo et triginta homines cum eo damnaverunt, atque in catenis Romam miserunt; ipsi ad Scipionem profecti sunt, ut ea quoque quæ vulgata sermonibus erant de cultu ac desidia imperatoris solutaque militiæ disciplina comperta oculis perferrent Romam.

XXII. Lorsqu'ils se dirigèrent vers Syracuse, Scipion se prépara à justifier sa conduite par des effets plutôt que par des paroles ; il fit rassembler toutes les troupes et tenir la flotte équipée, comme si l'on avait dû combattre ce jour-là les Carthaginois sur terre et sur mer. Le jour de l'arrivée des commissaires, il les reçut chez lui avec politesse ; le lendemain, il leur présenta l'armée et la flotte, non pas seulement en bon ordre, mais chacune leur donnant le spectacle d'une bataille simulée ; ensuite, il conduisit le préteur et les députés dans les arsenaux et dans les magasins, où il leur montra ses approvisionnements de guerre. L'ensemble et les détails de ces préparatifs les pénétrèrent de l'admiration la plus profonde, et ils furent persuadés que Carthage serait vaincue par un tel chef et une telle armée, ou qu'elle ne le serait jamais ; ils exhortèrent donc Scipion à passer en Afrique, avec la protection des dieux, pour y justifier au plus tôt l'espoir que le peuple romain avait conçu de lui le jour où toutes les centuries l'avaient élevé le premier au consulat ; ensuite ils partirent avec autant d'allégresse que s'ils avaient dû porter à Rome la nouvelle de la victoire, et non pas celle d'un magnifique appareil de guerre. Pléminius et les soldats impliqués dans le même procès furent transférés à Rome et mis aussitôt en prison. La première fois que les tribuns les firent comparaître devant le peuple, les esprits étaient tellement prévenus par le malheur des Locriens que les accusés ne trouvèrent aucun sentiment de compassion : mais lorsqu'ils eurent

XXII. Venientibus eis Syracusas Scipio res, non verba, ad purgandum sese paravit ; exercitum omnem convenire, classem expediri jussit, tanquam dimicandum eo die terra marique cum Carthaginensibus esset. Quo die venerunt, hospitio comiter acceptis, postero die terrestrem navalemque exercitus non instructos modo, sed hos decurrentes, classem in portu, simulacrum et ipsam edentem navalis pugnæ, ostendit : tum circa armamentaria, et horrea aliumque belli apparatus visendum prætor legatique ducti. Tantaque admiratio singularum universarumque rerum incussa, ut satis crederent aut illo duce atque exercitu vinci carthaginensem populum, aut nullo alio posse, jubentque, quod dii bene verterent, trajicere, et spei conceptæ, quo die illum omnes centuriæ priorem consulem dixissent, primo quoque tempore comitem populum romanum facere ; adeoque lætis inde animis profecti sunt, tanquam victoriam, non belli magnificum apparatus, nunciaturi Romam essent. Pleminius quique in eadem causa erant, postquam Romam est ventum, ex templo in carcerem conditi ; ac primo producti ad populum ab tribunis, apud præoccupatos Locrensiùm clade animos, nullum misericordiæ locum habue-

été présentés souvent au public, la haine s'évanouit peu à peu, et le ressentiment se calma ; enfin la difformité de Pléminius et le souvenir de Scipion, quoique absent, répandirent sur eux quelque faveur. Cependant Pléminius mourut en prison, avant que le peuple eût prononcé sa sentence. Clodius Licinius, au troisième livre de son *Histoire romaine*, rapporte que, pendant des jeux que Scipion l'Africain donnait à Rome, dans son second consulat, pour acquitter un vœu, ce Pléminius avait gagné à force d'argent des malfaiteurs qui devaient mettre le feu dans plusieurs quartiers de la ville, afin de lui fournir l'occasion de forcer son cachot et de s'échapper, mais que, ce complot ayant été découvert, il fut jeté par ordre du sénat dans la prison Tullienne. Quant à Scipion, il ne fut question de lui que dans le sénat, où le rapport unanime des députés et des tribuns fut si favorable à la flotte, à l'armée, au général, qu'on fut d'avis de hâter l'expédition d'Afrique, et l'on permit à Scipion de choisir, parmi les troupes qui étaient alors en Sicile, celles qu'il voudrait emmener et celles qu'il laisserait pour la garde de la province.

XXIII. Pendant ce temps, les Carthaginois avaient établi des postes d'observation sur tous leurs promontoires ; questionnant les voyageurs, tremblant à chaque nouvelle, ils avaient passé l'hiver au milieu des alarmes ; enfin ils venaient de conclure une alliance importante pour leur défense et celle de l'Afrique avec le roi Syphax, sur lequel ils pensaient que le général ro-

runt ; postea, quum sæpius producerentur, jam senescente invidia, mollebantur iræ ; et ipsa deformitas Pleminii memoriaque absentis Scipionis favorem ad vulgum conciliabat. Mortuus tamen prius in vinculis est quam iudicium de eo populi perficeretur. Hunc Pleminium Clodius Licinius in libro tertio *Rerum romanarum* refert, ludis votivis quos Romæ Africanus iterum consul faciebat, conatum per quosdam quos pretio corruperat aliquot locis urbem incendere, ut frangendi carceris fugiendique haberet occasionem, patrefacto dein scelere, delegatum in Tullianum ex senatusconsulto. De Scipione eam, exercitum, ducemque verbis extollentes, effecerunt ut senatus censeret primo quoque tempore in Africam trajiciendum, Scipionique permitteretur ut ex iis exercitibus qui in Sicilia essent ipse legeret quos in Africam secum trajiceret, quos provinciæ relinqueret præsidio.

XXIII. Dum hæc apud Romanos geruntur, Carthaginienses quoque, quum, speculis per promontoria omnia positis, percunctantes paventesque ad singulos nuncios sollicitam hiemem egissent, haud parvum et ipsi tuendæ Africæ mo-

main se fiait pour le succès de son expédition. Asdrubal, fils de Gisgon, avait contracté avec Syphax des liaisons d'hospitalité, à l'époque où, comme je l'ai dit plus haut, il s'était, à son retour d'Espagne, rencontré avec Scipion à la cour du monarque; et de plus il avait été question d'un projet de mariage entre le roi numide et la fille d'Asdrubal. Pour accomplir ce dessein et fixer le jour du mariage (car sa fille était nubile), Asdrubal se rend auprès de Syphax, et s'apercevant que ce prince, ardent et passionné comme tous les Numides, était vivement épris, il fait venir de Carthage la jeune fiancée, et hâte le moment des noces. Syphax reconnaissant voulut sceller par une alliance publique son union particulière : les Carthaginois et le roi numide se jurèrent donc réciproquement qu'ils auraient les mêmes amis et les mêmes ennemis. Mais Asdrubal, se rappelant les engagements antérieurs que Syphax avait pris avec Scipion, et connaissant l'humeur inconstante et légère des barbares, craignit que, dans le cas où Scipion passerait en Afrique, ce mariage ne fût pas un lien assez fort pour retenir le Numide; il saisit l'instant où le prince était encore sous le charme de l'amour, et le détermine, par ses discours, par les caresses de sa jeune épouse, à envoyer en Sicile des ambassadeurs, pour dissuader Scipion de passer en Afrique, sur la foi de ses premières promesses; pour lui dire « qu'il venait d'épouser la fille d'un citoyen de Carthage, de ce même Asdrubal que Scipion avait vu dans son pa-

mentum adjecerunt societatem Syphacis regis, cujus maxime fiducia trajecturum in Africam Romanum crediderunt. Erat Asdrudali, Gisgonis filio, non hospitium modo cum rege, de quo ante dictum est, quum ex Hispania forte in idem tempus Scipio atque Asdrubal convenerunt, sed mentio quoque inchoata affinitatis, ut rex duceret filiam Asdrubalis. Ad eam rem consummandam tempusque nuptiis statuendum (jam enim et nubilis erat virgo) profectus Asdrubal, ut accensum cupiditate (et sunt ante omnes Numidæ barbaros effusi in Venerem) sensit, virginem ab Carthagine accessit, maturatque nuptias; et inter aliam gratulationem, ut publicum quoque fœdus privato adjiceretur, societas inter populum carthaginiensem regemque, data ulro citroque fide, eosdem amicos inimicosque habituros, jurejurando affirmatur. Ceterum Asdrubal, memor et cum Scipione initæ regi societatis, et quam vana et mutabilia barbarorum ingenia essent, veritus ne, si trajiceret in Africam Scipio, parvum vinculum eæ nuptiæ essent, dum accensum recenti amore Numidam habet, perpellit, blanditiis quoque puellæ adhibitis, ut legatos in Siciliam ad Scipionem mittat, per quos moneat eum : « ne prioribus suis promissis fretus, in Africam trajiciat; se et nuptiis civis carthaginiensis, filiæ Asdrubalis, quem

lais, et qu'il avait formé en outre une alliance publique avec le peuple carthaginois; que son premier vœu était pour que les Romains fissent la guerre toujours loin de l'Afrique, afin qu'il ne fût pas réduit à la nécessité de prendre part à la querelle et d'embrasser un parti en se déclarant contre l'autre; mais que si par hasard Scipion ne s'abstenait point de passer en Afrique et faisait marcher son armée sur Carthage, il se verrait contraint à combattre pour le pays qui lui avait donné la naissance, pour la patrie de son épouse, pour son père et pour ses pénates. »

XXIV. Les ambassadeurs du roi, partis avec ces instructions, trouvèrent Scipion à Syracuse. Quoique privé d'une puissante ressource et d'un grand espoir pour son expédition d'Afrique, Scipion congédie aussitôt les députés, avant que le sujet de leur mission puisse être connu; il leur remet une lettre pour Syphax, où il l'engageait dans les termes les plus pressants « à ne pas violer les droits de l'hospitalité, les engagements contractés avec le peuple romain; à ne pas trahir sa foi, son honneur, sa conscience, les dieux témoins et arbitres des traités. » Mais il était difficile de cacher l'arrivée des Numides, qui s'étaient promenés dans la ville et qu'on avait vus aller et venir autour de la demeure du général; si l'on gardait le silence sur le but de leur voyage, on devait craindre que cette affectation même à cacher la vérité ne la fit précisément découvrir, et que les soldats ne fussent effrayés de la pensée d'avoir à combattre à la fois Syphax et les Carthaginois. Scipion détourna les esprits par

viderit apud se in hospitio, et publico etiam fœdere cum populo carthaginiensi junctum; optare primum ut procul ab Africa, sicut adhuc fecerint, bellum Romani cum Carthaginiensibus gerant, ne sibi interesse certaminibus eorum, armaque aut hæc, aut illa, abnuentem alteram societatem, sequi necesse sit; si non abstineat Africa Scipio et Carthagini exercitum admoveat, sibi necessarium fore et pro terra Africa, in qua et ipse sit genitus, et pro patria conjugis suæ, proque parente ac penatibus dimicare. »

XXIV. Cum his mandatis ab rege legati ad Scipionem missi Syracusis eum convenerunt. Scipio, quanquam magno momento rerum in Africa gerendarum magna que spe destitutus erat, legatis propere, priusquam res vulgaretur, remissis in Africam, litteras dat ad regem, quibus etiam atque etiam monet eum : « ne jura hospitii secum, neu cum populo romano inita societatis, neu fas, fidem, dexteras, deos testes atque arbitros conventorum fallat. » Ceterum, quando neque celari adventus Numidarum poterat (vagati enim in urbe obversatique prætorio erant), et, si sileretur quid petentes venissent, periculum erat ne vera, eo ipso quod celarentur, sua sponte magis emanarent, timorque

une fausse nouvelle, pour ne rien faire soupçonner de la véritable. Il convoque son armée, et lui déclare « qu'il n'y a plus un instant à perdre. Les rois, ses alliés, dit-il, le pressent de passer le plus tôt possible en Afrique. Déjà Masinissa s'était rendu en personne auprès de Lélius pour se plaindre d'un si long retard : maintenant Syphax lui envoyait des ambassadeurs pour lui en témoigner sa surprise, en apprendre le motif, et le conjurer ou de passer sans délai en Afrique, ou, s'il avait changé de résolution, de l'en informer, afin qu'il eût à pourvoir à sa sûreté et à la défense du royaume. Aussi, puisque tout était prêt, puisque tout était terminé, et que l'entreprise exigeait une prompte exécution, il avait dessein de diriger sa flotte sur Lilybée, d'y rassembler toutes ses troupes, infanterie et cavalerie, et, au premier jour où le vent serait favorable, de s'embarquer pour l'Afrique, avec la protection des dieux. » Il écrit à M. Pomponius, pour l'inviter à se rendre à Lilybée, s'il le jugeait à propos, afin d'arrêter de concert le choix des légions et le nombre des troupes qu'il pourrait emmener avec lui. En même temps il envoie, sur toute la côte, l'ordre de prendre tous les vaisseaux de charge, et de les rassembler à Lilybée. Tout ce qu'il y avait en Sicile de soldats et de bâtiments se réunit donc à Lilybée; la ville ne pouvait contenir la multitude des soldats, ni le port celle des navires; l'empressement de passer en Afrique fut si vif et si gé-

in exercitum incideret ne simul cum rege et Carthaginiensibus foret bellandum, avertit a vero falsis præoccupando mentes hominum; et, vocatis ad concionem militibus, « non ultra esse cunctandum ait; instare, ut in Africam quam primum trajiciat, socios reges; Masinissam prius ipsum ad Lælium venisse, querentem quod cunctando tempus tereretur; nunc Syphacem mittere legatos, idem admirantem quæ tam diuturnæ moræ sit causa, postulanteque ut aut trajiciatur tandem in Africam exercitus, aut, si mutata consilia sint, certior fiat, ut et ipse sibi ac regno suo possit consulere; itaque, paratis jam omnibus instructisque, et re jam non ultra recipiente cunctationem, in animo sibi esse, Lilybæum classe traducta, eodemque omnibus peditum equitumque copiis contractis, quæ prima dies cursum navibus daret, deis bene juvantibus, in Africam trajicere. » Litteras ad M. Pomponium mittit, ut, si ei videretur, Lilybæum veniret, ut communiter consulerent quas potissimum legiones et quantum militum numerum in Africam trajiceret; item circum oram omnem maritimam misit, ut naves onerariæ comprehensæ Lilybæum omnes contraherentur. Quidquid militum naviumque in Sicilia erat quum Lilybæum convenissent, et nec urbs multitudinem hominum, nec portus naves caperet, tantus omnibus ardor erat in Africam trajiciendi, ut non ad bellum duci viderentur,

néral que ces hommes semblaient aller non pas à la guerre, mais à une victoire assurée. Les débris de l'armée de Cannes surtout étaient persuadés que Scipion était le seul chef sous lequel ils pourraient rendre à la république des services qui termineraient enfin leur honte et leur exil. Quant à Scipion, il se gardait bien de les dédaigner ; il savait que ce n'était pas à leur lâcheté qu'il fallait imputer le désastre de Cannes, et que l'armée romaine n'avait point de vieux soldats plus expérimentés non seulement dans les batailles, mais même dans les sièges. Ces légions étaient la cinquième et la sixième ; après avoir dit qu'il les emmènerait en Afrique, il les passa en revue, remplaça les hommes qui lui parurent moins propres à cette expédition par les soldats qu'il avait amenés d'Italie, et forma de chacune de ces légions un corps de six mille deux cents fantassins et de trois cents cavaliers. Il prit également l'élite de l'infanterie et de la cavalerie latines qui avaient combattu à Cannes.

XXV. Le nombre des troupes qui suivirent Scipion en Afrique varie beaucoup dans les historiens. Les uns portent dix mille fantassins et deux mille deux cents chevaux, les autres seize mille hommes d'infanterie et seize cents de cavalerie ; d'autres enfin, augmentant cette armée de plus de moitié, prétendent qu'il embarqua trente-cinq mille hommes, cavaliers et fantassins. Quelques auteurs n'ont point fixé le nombre, et je ferai comme eux, dans une matière si incertaine. Célius, sans rien

sed ad certa victoriæ præmia ; præcipue qui superabant ex cannensi exercitu milites, illo, non alio duce, credebant, navata reipublicæ opera, finire se militiam ignominiosam posse. Et Scipio minime id genus militum adspernabatur, ut qui neque ad Cannas ignavia eorum cladem acceptam sciret, neque ullos æque veteres milites in exercitu romano esse, expertosque non variis præliis modo, sed urbibus etiam oppugnandis. Quinta et sexta cannenses erant legiones ; eas se trajecturum in Africam quum dixisset, singulos milites inspexit ; relictisque quos non idoneos credebat, in locum eorum subiecit quos secum ex Italia adduxerat ; supplevitque ita eas legiones, ut singulæ sena millia et ducentos pedites, trecentos haberent equites : sociorum item latini nominis peditesque de exercitu cannensi legit.

XXV. Quantum militum in Africam transportatum sit non parvo numero inter auctores discrepat. Alibi decem millia peditum, duo millia et ducentos equites, alibi sex decim millia peditum, mille et sexcentos equites, alibi parte plus dimidia rem auctam, quinque et triginta millia peditum equitumque in naves imposita invenio ; quidam non adjecere numerum, inter quos me ipse, in re dubia, poni malim. Cælius, ut abstinet numero, ita ad immensum multitu-

préciser, exagère sans doute quand il dit que les oiseaux, étourdis par les cris des soldats, tombaient du haut des airs, et que les vaisseaux, encombrés de toute cette multitude, semblaient ne plus laisser un seul homme en Italie ou en Sicile. Scipion se chargea lui-même de veiller à ce que l'embarquement se fit en bon ordre et sans tumulte. C. Lélius, qui commandait la flotte, contint les gens de marine, qu'il avait déjà fait embarquer ; le préteur M. Pomponius, chargé des vivres, en fit mettre dans les vaisseaux pour quarante-cinq jours, et, sur la quantité, des provisions cuites pour quinze. Dès que tout le monde fut à bord, des esquifs parcoururent la flotte pour avertir le pilote, le capitaine et deux soldats de chaque navire de se rendre au Forum, afin d'y recevoir les ordres du général. Lorsqu'ils furent rassemblés, Scipion leur demanda d'abord s'ils avaient embarqué l'eau nécessaire aux hommes et aux animaux pour autant de jours qu'il y avait de blé. Ils répondirent que la provision était faite pour quarante-cinq jours. Alors il enjoignit aux soldats de rester paisibles, silencieux, attentifs, et de ne troubler par aucune querelle la manœuvre des matelots. Son frère L. Scipion et lui-même devaient protéger l'aile droite des bâtiments de transport, avec vingt vaisseaux de guerre, et C. Lélius, commandant de la flotte, avec M. Porcius Caton, alors questeur, couvrir la gauche à la tête d'une égale division. Les vaisseaux à proue d'airain durent avoir, la nuit, chacun un fanal, les bâtiments de transport, deux, et le vaisseau du général, trois par

dinis speciem auget. Volucres ad terram delapsas clamore militum ait, tantamque multitudinem conscendisse naves, ut nemo mortalium aut in Italia aut in Sicilia relinqui videretur. Milites ut in naves ordine ac sine tumultu conscenderent, ipse eam sibi curam sumpsit; nauticos C. Lælius, qui classis præfectus erat, in navibus, ante conscendere coactos, continuit. Commeatus imponendi M. Pomponio prætori cura data : quinque et quadraginta dierum cibaria, e quibus quindecim dierum cocta, imposita. Ut omnes jam in navibus erant, scaphas circummisit, ut ex navibus gubernatoresque, et magistri navium, et bini milites in forum convenirent ad imperia accipienda. Postquam convenerunt, primum ab iis quæsit, si aquam hominibus jumentisque in totidem dies quot frumentum imposuissent. Ubi responderunt aquam dierum quinque et quadraginta in navibus esse, tum edixit militibus ut silentium quieti nautis sine certamine ad ministeria exsequenda bene obedientes præstarent : cum viginti rostratis se ac L. Scipionem ab dextro cornu, lævum, totidem rostratas, et C. Lælium, præfectum classis, cum M. Porcio Catone (quæstor is tum erat) onerariis futurum præsidio; lumina in navibus singula rostratæ,

distinction, pour qu'on pût facilement le reconnaître au milieu des ténèbres. Scipion ordonna aux pilotes de gouverner vers les Empories : c'est la contrée la plus fertile de la côte, la plus riche en productions de toute espèce ; et les habitants, amollis par l'abondance, sont par cette raison les moins belliqueux des Barbares : on pouvait donc espérer les surprendre avant que Carthage leur envoyât des secours. Ces ordres donnés, Scipion commanda de retourner à bord, et, le lendemain, avec la protection des dieux, de mettre à la voile au premier signal.

XXVI. Plus d'une fois des flottes romaines étaient parties de la Sicile et du port même de Lilybée : mais ni dans le cours de cette guerre, où la plupart du temps les flottes s'étaient bornées au pillage, ni pendant la première guerre punique aucune n'avait présenté un si imposant spectacle. Toutefois ce n'était pas à cause du nombre des vaisseaux ; car déjà deux consuls s'étaient embarqués avec deux armées, et leurs flottes avaient compté presque autant de vaisseaux de guerre que Scipion emmenait de bâtiments de transport. En effet, il n'avait que quarante galères et quatre cents vaisseaux de charge pour transporter ses troupes : mais ce qui rendait aux yeux des Romains cette guerre plus formidable que la précédente, c'est que l'Italie en était le théâtre, et que plusieurs armées avaient été détruites, plusieurs généraux tués. D'ailleurs Scipion, célèbre par ses grandes actions et par sa fortune, qui semblait promettre une gloire toujours nouvelle, toujours croissante, avait fixé sur lui

bina onerariæ habent; in prætoria nave insigne nocturnum trium luminum fore. Emporia ut peterent gubernatoribus edixit. Fertilissimus ager, eoque abundans omnium copia rerum est regio, et imbelles (quod plerumque in uberi agro evenit) barbari sunt, priusquam Carthaginæ subveniretur operimi videbantur posse. Iis editis imperiis, redire ad naves jussi, et, postero die, deis bene juvantibus, signo dato, solvere naves.

XXVI. Multæ classes romanæ e Sicilia atque ipso illo portu profectæ erant. Ceterum non eo bello solum (nec id mirum, prædatum enim tantummodo ple-ræque classes ierant), sed ne priore quidem, ulla profectio tanti spectaculi fuit; quanquam si magnitudine classis æstimaretur, et bini consules cum binis exercitibus ante trajecerant, et prope totidem rostratæ in illis classibus fuerant quot onerariis Scipio tum trajiciebat; nam, præter quadraginta longas naves, quadringentis ferme onerariis exercitum transvexit. Sed et bellum bello secundum priore ut atrocius Romanis videretur, quum quod in Italia bellabatur, tum ingentes strages tot exercituum, simul cæsis ducibus, effecerant; et Scipio dux, partim factis fortibus, partim suapte fortuna quadam ingentis ad

l'attention générale : on admirait cette idée de passer en Afrique, idée qu'aucun des prédécesseurs de Scipion n'avait eue jusqu'alors ; il avait hautement déclaré que le but de son expédition était d'arracher Annibal de l'Italie, pour transporter et finir la guerre en Afrique. Une foule immense était réunie sur le port, pour jouir du coup d'œil du départ : c'étaient non-seulement les habitants de Lilybée, mais toutes les députations de la Sicile, qui étaient venues pour faire à Scipion une escorte d'honneur, ou qui avaient suivi le préteur M. Pomponius ; de plus, les légions qui restaient en Sicile s'y étaient rendues pour faire leurs adieux à leurs compagnons d'armes ; en sorte que non-seulement la flotte pour ceux qui la contemplaient du rivage, mais la multitude qui bordait la côte, pour ceux qui fendaient les flots, présentaient un spectacle imposant.

XXVII. Au point du jour, Scipion paraît sur le vaisseau prétorien quand le héraut a commandé le silence : « Dieux et déesses, dit-il, qui habitez les mers et la terre, je vous prie, je vous conjure de voir d'un œil favorable tout ce qui s'est fait, se fait ou se fera sous mon commandement, et de le faire tourner à ma gloire et à l'avantage du peuple et des citoyens de Rome, des alliés du nom latin, et de tous ceux qui, sous ma conduite, sous mon autorité, sous mes auspices, portent les armes sur la terre, sur la mer et sur les fleuves ; de seconder tous mes projets ; d'ajouter encore à notre prospérité ; de nous accorder la force, la santé, la victoire sur nos ennemis, et de nous ramener

incrementa gloriae celebratus, converterat animos : simul et mens ipsa trajiciendi, nulli ante eo bello duci tentata, quod ad Annibalem detrahendum ex Italia, transferendumque et finiendum in Africa bellum, se transire vulgaverat. Concurrerat ad spectaculum in portum omnis turba, non habitantium modo Lilybæi, sed legationum omnium ex Sicilia, quæ et ad prosequendum Scipionem officii causa convenerant, et prætorem provinciæ M. Pomponium secutæ fuerant : ad hoc legiones quæ in Sicilia relinquebantur ad prosequendos commilitones processerant ; nec classis modo prospectantibus et terra, sed terra etiam omnis circa referta turba spectaculo navigantibus erat.

XXVII. Ubi illuxit, Scipio e prætoria nave, silentio per præconem facto : « Divi divæque, inquit, maria terrasque qui colitis, vos precor quæsoque, uti, quæ in meo imperio gesta sunt, geruntur, postque gerentur, ea mihi, populo plebique romanæ, sociis nominique latino, qui populi romani, quique meam sectam, imperium, auspiciumque terra, mari, amnibusque sequuntur, bene verruncent, eaque vos omnia bene juvetis ; bonis auctibus auxitis ; salvos incolumesque, victis perduellibus, victores, spoliis decoratos, præda onustos

tous, mes soldats et moi, chargés de nobles dépouilles, enrichis de butin et triomphants; de nous donner les moyens de tirer vengeance de nos ennemis publics et particuliers, et de faire retomber sur Carthage tous les maux dont elle voulait accabler Rome et le peuple romain! » Après cette prière, il immole une victime en jette, suivant l'usage, les entrailles crues à la mer, et fait donner par la trompette le signal du départ. La flotte, secondée par un vent favorable, mais assez fort, perdit bientôt de vue le rivage; vers le midi, il s'éleva un brouillard épais, et les vaisseaux pouvaient à peine éviter de s'entre-heurter. Le vent devint plus doux en pleine mer; la brume continua la nuit suivante; elle se dissipa au lever du soleil, et le vent souffla avec plus de violence. Déjà l'on apercevait la terre, et, peu de temps après, le pilote avertit Scipion « qu'on n'était plus qu'à cinq milles de la côte d'Afrique: il distinguait le promontoire de Mercure; s'il recevait l'ordre de se diriger sur ce point, toute la flotte serait bientôt dans le port. » Scipion, à la vue de la terre, prie les dieux qui lui montrent l'Afrique de permettre que ce soit pour l'intérêt de la république et pour le sien; il ordonne au pilote de passer outre, et d'aborder un peu plus bas. Le même vent poussait les navires; il s'éleva, à la même heure que la veille, une brume épaisse qui déroba la vue de la terre et fit tomber le vent. Ensuite la nuit augmenta l'incertitude; aussi l'on jeta l'ancre, pour empêcher les bâtiments de s'entre-choquer ou d'é-

triumphantesque, mecum domos reduces sistatis; inimicorum hostiumque ulciscendorum copiam faxitis; quæque populus carthaginiensis in civitatem nostram facere molitus est, ea ut mihi populoque romano in civitatem Carthaginensium exempla edendi facultatem detis. » Secundum eas preces, cruda exta victimæ, uti mos est, in mare porricit, tubaque signum dedit proficiscendi. Vento secundo vehementi satis profecti, celeriter e conspectu terræ ablati sunt; et a meridie nebula occæpit, ita ut vix concursus navium inter se viderent; lenior ventus in alto factus. Noctem insequentem eadem caligo obtinuit; sole orto est discussa, et addita vis vento. Jam terram cernebant; haud ita multo post, gubernator Scipioni ait « non plus quinque millia passuum Africam abesse: Mercurii promontorium se cernere; si jubeat eo dirigi, jam in portu fore omnem classem. » Scipio, ut in conspectu terra fuit, precatus uti bono reipublicæ suoque Africam viderit, dare vela, et alium infra navibus accessum petere jubet. Vento eodem ferebantur; ceterum nebula, sub idem ferme tempus quo pridie exorta, conspectum terræ ademit, et ventus, premente nebula, cecidit. Nox deinde incertiora omnia fecit; itaque anchoras, ne aut inter se concurrerent naves aut terræ inferrentur, jecere. Ubi illuxit, ventus idem

chouer sur le rivage. Le jour ramena le vent, et, dissipant le brouillard, découvrit toutes les côtes de l'Afrique. Scipion demanda le nom du cap le plus voisin ; on lui dit qu'il s'appelait le Beau : « J'accepte l'augure, reprit-il ; c'est là qu'il faut aborder. » La flotte longea la côte, et toutes les troupes prirent terre. Si j'ai rapporté que la traversée fut heureuse et qu'il n'y eut ni confusion ni désordre, c'est sur la foi d'un grand nombre d'historiens grecs et latins. Célius seul raconte qu'aucun vaisseau ne fut submergé, mais que la flotte éprouva toutes les fureurs du ciel et de la mer, et qu'emportée par la tempête loin de l'Afrique, elle fut poussée contre l'île d'Égimure, d'où elle reprit difficilement sa route, que les navires furent sur le point d'être engloutis par les flots, et qu'alors les soldats, sans attendre l'ordre du général, se jetèrent sans armes dans les chaloupes, comme au milieu d'un naufrage, et gagnèrent la rive avec un grand tumulte.

XXVIII. Après le débarquement, les Romains établissent leur camp sur les hauteurs voisines. Déjà l'aspect de la flotte d'abord, puis des soldats qui abordaient en foule, avait répandu la crainte et la terreur sur toute la côte, et jusque dans les villes mêmes. Tous les chemins étaient couverts çà et là d'une foule confuse d'hommes, de femmes, d'enfants et de villageois qui poussaient devant eux leurs bestiaux ; on eût dit une émigration de l'Afrique entière. Cette multitude jetait dans les villes mêmes encore plus de terreur qu'elle n'en ressentait. Carthage surtout ressem-

coortus, nebula disjecta, aperuit omnia Africae litora. Scipio, quod esset proximum promontorium percunctatus, quum Pulchri promontorium id vocari audisset : « Placet omen, inquit ; huc dirigite naves. » Eo classis decurrit, copiarum omnes in terram expositae sunt. Prosperam navigationem sine terrore ac tumultu fuisse permultis graecis latinisque auctoribus credidi ; Caelius unus, praeterquam quod non mersas fluctibus naves, ceteros omnes caelestes maritimosque terrores, postremo abreptam tempestate ab Africa classem ad insulam Egimurum, inde aegre correctum cursum exponit ; et, prope obrutis navibus, injussu imperatoris, scaphis, haud secus quam naufragos, milites sine armis, cum ingenti tumultu, in terram evasisse.

XXVIII. Expositis copiis, Romani castra in proximis tumulis metantur. Jam non in maritimos modo agros, conspectu primum classis, dein tumultu egressientium in terram, pavor terrorque pervenerat, sed in ipsas urbes ; neque enim hominum modo turba, mulierum puerorumque agminibus immixta, omnes passim compleverat vias, sed pecora quoque praese agrestes agebant ; ut relinqui subito Africam diceres. Urbibus vero ipsis majorem quam quem se-

blait, par son agitation, à une ville prise d'assaut. Car depuis le consulat de M. Atilius Régulus et de L. Manlius, c'est-à-dire depuis près de cinquante ans, les Carthaginois n'avaient point vu d'armée romaine sur leur territoire, à l'exception des flottes qui venaient pour piller ; et alors les Romains se bornaient à des incursions sur les terres voisines de la mer, et après avoir enlevé ce que le hasard avait pu leur offrir, ils se rembarquaient, toujours avant que les cris d'alarme eussent rassemblé les paysans ; aussi pour cette fois la fuite fut générale dans la campagne, et l'épouvante redoubla dans la ville. En effet Carthage n'avait pas de troupes assez fortes, pas de capitaines assez habiles à opposer à l'ennemi. Asdrubal, fils de Gisgon, tenait bien le premier rang par sa naissance, par sa renommée, par ses richesses et par l'alliance qu'il avait contractée avec un roi ; mais on se rappelait qu'il avait été battu plus d'une fois en Espagne, et enfin chassé de la province par ce même Scipion ; un pareil chef ne pouvait donc pas plus lui tenir tête qu'une armée carthaginoise levée à la hâte résister à une armée romaine. Aussi, dans la pensée que Scipion allait sur-le-champ attaquer Carthage, de tout côté l'on crie aux armes ; on ferme précipitamment les portes, on borde les remparts d'hommes armés, on pose des sentinelles et des corps-de-garde, et, la nuit suivante, tout le monde veille, chacun est sur pied. Le lendemain, cinq cents cavaliers, détachés du côté de la mer pour faire une reconnaissance et pour inquiéter les ennemis au moment du débarquement, rencontrèrent les avant-postes des Romains ; car déjà Scipion, après

cum attulerant terrorem inferebant; præcipue Carthaginis prope ut captæ tumultus fuit. Nam, post M. Atilium Regulum et L. Manlium consules, annis prope quinquaginta, nullum romanum exercitum viderant, præter prædatorias classes, quibus excursions in agros maritimos factæ erant; raptisque quæ obvia fors fecerat, prius recursum semper ad naves quam clamor agrestes conciret fuerat; eo major tum fuga pavorque in urbe fuit. Et hercule neque exercitus domi validus, neque dux quem opponerent erat. Asdrubal, Gisgonis filius, genere, fama, divitiis, regia tum etiam affinitate longe primus civitatis erat; sed eum ab illo ipso Scipione aliquot præliis fustum pulsumque in Hispania meminere, nec magis ducem duci parem quam tumultuarium exercitum suum romano exercitui esse. Itaque, velut si urbem extemplo aggressurus Scipio foret, ita ad arma est conclamatum; portæque raptim clausæ, et armati in muris, vigiliæque et stationes dispositæ, ac nocte insequenti vigiletum est. Postero die, quingenti equites, speculatum ad mare turbandosque egredientes ex navibus missi, in stationes Romanorum inciderunt; jam enim

avoir fait passer la flotte à Utique, s'était avancé un peu dans les terres, avait occupé les hauteurs voisines, placé des cavaliers dans des positions favorables, et envoyé le reste piller la campagne.

XXIX. Ces fourrageurs livrèrent bataille à la cavalerie des Carthaginois, en tuèrent quelques-uns dans l'action, et plus encore dans la fuite : au nombre des morts se trouva un jeune noble, Hannon, qui commandait ce détachement. Scipion ne se borna pas à dévaster les plaines d'alentour ; il attaqua et prit une ville voisine assez forte, dans laquelle, outre un butin considérable que des vaisseaux de charge transportèrent aussitôt en Sicile, il fit huit mille prisonniers, hommes libres ou esclaves. La joie de cet heureux début fut doublée par l'arrivée de Masinissa, qui, suivant certains historiens, vint joindre Scipion avec deux cents cavaliers au plus, avec deux mille, selon beaucoup d'autres. Au reste, comme ce fut de beaucoup le plus grand roi de son temps, et qu'il rendit aux Romains de grands services, il me semble à propos de faire ici une courte digression, pour raconter par quelles vicissitudes il perdit et recouvra le royaume de ses ancêtres. Tandis qu'il faisait la guerre en Espagne pour les Carthaginois, son père Gala mourut. Suivant l'usage des Numides, Gala eut pour successeur Ésalcès, son frère, déjà fort avancé en âge. Ésalcès lui-même mourut peu de temps après : Capusa, l'aîné de ses fils, reçut la couronne ; le second était en-

Scipio, classe Uticam missa, ipse haud ita multum progressus a mari, tumultus proximos ceperat, equites et in stationibus, locis idoneis, posuerat, et per agros miserat prædatum.

XXIX. Ii cum carthaginensi equitatu prælium quum commisissent, paucos in ipso certamine, plerosque fugientes persecuti (in quibus præfectum quoque Hannonem, nobilem juvenem) occiderunt. Scipio non agros modo circa vastavit, sed urbem etiam proximam Afrorum satis opulentam cepit, ubi præter cetera, quæ extemplo in naves onerarias imposita missaque in Siciliam erant, octo millia liberorum servorumque capitum sunt capta. Lætissimus tamen Romanis, in principio rerum gerendarum, adventus fuit Masinissæ, quem quidam cum ducentis haud amplius equitibus, plerique cum duum millium equitatu tradunt venisse. Ceterum quum longe maximus omnium ætatis suæ regum hæc fuerit, plurimumque rem romanam juverit, operæ pretium videtur excedere paululum ad enarrandum quam varia fortuna usus sit in amittendo recuperandoque paterno regno. Militanti pro Carthaginensibus in Hispania pater ei moritur : Galæ nomen erat. Regnum ad fratrem regis Æsalcem, pergrandem natu (mos ita apud Numidas est) pervenit ; haud multo post, Æsalce

core dans l'enfance. Mais Capusa régnait seulement par droit de naissance, sans avoir parmi les siens ni considération ni pouvoir ; il y avait un certain Mészétulus, issu comme lui de la race royale, mais d'une branche ennemie de la branche régnante, et qui déjà lui avait disputé le trône avec des succès divers. Il souleva ses compatriotes, sur lesquels il avait un grand crédit parce qu'ils n'aimaient pas leurs rois, et, entrant ouvertement en campagne, il obligea son rival à livrer bataille, à défendre sa couronne. Capusa fut tué dans l'action avec plusieurs de ses principaux officiers, et toute la nation massylienne se soumit à l'autorité de Mészétulus ; cependant il ne prit pas le titre de roi ; content du nom modeste de tuteur, il fit appeler roi le jeune Lacumacès, dernier rejeton de la race royale. Ensuite il épousa une femme illustre de Carthage, nièce d'Annibal et veuve d'Ésalcès, dans l'espoir d'obtenir l'alliance des Carthagi-nois. Enfin, il envoya des ambassadeurs à Syphax, pour resserrer d'anciens nœuds d'hospitalité, se ménageant ainsi de nombreux auxiliaires contre Masinissa.

XXX. Cependant Masinissa, qui avait appris la mort de son oncle et celle de son cousin-germain, repassa de l'Espagne dans la Mauritanie, où Bocchar régnait alors ; Masinissa l'alla supplier ; à force d'humbles prières, il obtint de lui, non pas une armée, mais une escorte de quatre mille Maures. Arrivé avec eux sur les fron-

quoque mortuo, major ex duobus filiis ejus Capusa, puero admodum altero, paternum imperium accepit. Ceterum quum magis jure gentis quam auctoritate inter suos aut viribus obtineret regnum, exstitit quidam, Mezetulus nomine, non alienus sanguine regibus, familiæ semper inimicæ, ac de imperio varia fortuna cum iis qui tum obtinebant certantis. Is, concitatis popularibus, apud quos, invidia regum, magnæ auctoritatis erat, castris palam positus, descendere regem in aciem ac dimicare de regno coegit. In eo prælio Capusa cum multis principum cecidit; gens Massylorum omnis in ditionem imperiumque Mezetuli concessit; regio tamen nomine abstinuit, contentusque nomine modico tutoris, puerum Lacumacem, qui stirpis regiæ supererat, regem appellat; carthaginiensem nobilem feminam, sororis filiam Annibalis, quæ proxime Œsalci regi nupta fuerat, matrimonio sibi jungit, spe Carthaginien-sium societatis; et cum Syphace hospitium vetustum legatis missis renovat, omnia ea auxilia præparans adversus Masinissam.

XXX. Et Masinissa, audita morte patris, dein nece fratris patruelis, ex Hispania in Mauritaniam (Bocchar ea tempestate rex Maurorum erat) trajicit; ab eo supplex infimis precibus auxilium itineri, quoniam bello non poterat, quatuor millia Maurorum impetravit. Cum iis, præmisso nuncio ad pa-

tières de ses États, comme il avait fait prévenir ses amis et ceux de son père, il y trouva environ cinq cents Numides. Alors il renvoya son escorte au roi, comme il en était convenu. Quoique le nombre de ses Numides fût bien au-dessous de ses espérances, et trop faible pour qu'il osât tenter un si grand coup, persuadé qu'à force d'activité et de persévérance il réunirait des troupes assez imposantes, il s'avança jusqu'à Thapse, où il rencontra Lacumacès, qui partait pour se rendre auprès de Syphax. Les gens de la suite du jeune roi se jetèrent dans la ville avec tant de précipitation que Masinissa l'emporta du premier assaut; les uns se rendirent, les autres, qui voulurent faire résistance, furent massacrés; mais le plus grand nombre s'échappèrent avec Lacumacès au milieu du tumulte, et se réfugièrent auprès de Syphax, vers lequel ils se dirigeaient d'abord. Le bruit de ce premier succès, bien que faible, attira les Numides sous les drapeaux de Masinissa; de toutes parts accouraient en foule, des bourgs et des campagnes, les vieux soldats de Gala, et ils exhortaient le jeune prince à reconquérir le royaume paternel. Mézétulus avait encore l'avantage du nombre; car il voyait sous ses ordres l'armée victorieuse de Capusa, les troupes qui, après le meurtre du roi, s'étaient rendues à lui, et les renforts considérables que le jeune Lacumacès avait amenés du pays de Syphax; enfin il y avait du côté de Mézétulus quinze mille fantassins et dix mille chevaux. Masinissa, malgré son infériorité en infante-

ternos suosque amicos, quum ad fines regni pervenisset, quingenti ferme Numidæ ad eum convenerunt. Igitur Mauris inde, sicut convenerat, retro ad regem remissis, quanquam aliquanto minor spe multitudo, nec cum qua tantam rem aggredi satis auderet, conveniret, ratus agendo ac moliendo vires quoque ad agendum aliquid collecturum, proficiscenti ad Syphacem Lacumaci regulo ad Thapsum occurrit. Trepidum agmen quum in urbem refluxisset, urbem Masinissa primo impetu capit; ex regis alios tradentes se recipit, alios vim parantes occidit; pars maxima cum ipso puero inter tumultum ad Syphacem, quo primum intenderant iter, pervenerunt. Fama hujus modicæ rei in principio rerum prospere actæ convertit ad Masinissam Numidas, affluebantque undique ex agris vicisque veteres milites Galæ, et invitabant juvenem ad recuperandum paternum regnum. Numero militum aliquantum Mezetelus superabat; nam et ipse eum exercitum, quo Capusam vicerat, et ex receptis post cædem regis aliquot habebat; et puer Lacumaces ab Syphace auxilia ingentia adduxerat; quindecim millia peditum Mezetulo, decem millia equitum erant. Quibuscum Masinissa, nequaquam tantum peditum equitumve habens, acie conflixit; vicit tamen et veterum militum virtus et pru-

rie et en cavalerie, livra bataille, et il dut la victoire à la valeur de ses vieux soldats et à l'expérience qu'il avait acquise dans les camps romains et carthaginois. Le jeune roi, suivi de son tuteur et d'une poignée d'hommes, se réfugia sur le territoire de Carthage. Masinissa, remis ainsi en possession de ses États, mais prévoyant qu'il lui restait à soutenir contre Syphax une lutte bien plus dangereuse que la première, crut que le parti le plus sûr était de se réconcilier avec son cousin ; il lui envoya donc des ambassadeurs chargés de faire espérer à Lacumacès, s'il se confiait à la loyauté de Masinissa, les mêmes honneurs qu'Ésalcès avait eus à la cour de Gala, et de promettre à Mézétulus qu'on lui accorderait l'impunité et qu'on lui rendrait tous ses biens : aussi tous deux, préférant à l'exil une fortune modeste dans leur patrie, se laissèrent gagner par les offres de Masinissa, malgré tous les efforts intéressés des Carthaginois pour empêcher le rapprochement.

XXXI. Asdrubal était alors près de Syphax. Voyant que le Numide n'attachait pas beaucoup d'importance à ce que le trône des Massyliens appartint à Lacumacès ou à Masinissa, il lui dit que « c'était une grande erreur de croire que Masinissa se contenterait de l'héritage de Gala ou d'Ésalcès ; il avait bien plus de caractère, de courage et de génie qu'aucun roi de cette nation n'en avait montré jusqu'alors. Souvent en Espagne il avait donné à ses alliés et à ses ennemis des preuves d'une rare valeur ; que si les Carthaginois et Siphax n'étouffaient ce feu à sa

dentia inter romana et punica arma exercitati ducis. Regulus, cum tutore et exigua Masæylorum manu, in Carthaginiensium agrum perfugit. Ita recuperato regno paterno, Masinissa, quia sibi adversus Syphacem haud paulo majorem restare dimicationem cernebat, optimum ratus cum fratre patruale gratiam reconciliare, missis qui et puero spem facerent, si in fidem Masinissæ sese permisisset, futurum in eodem honore quo apud Galam (Æsalces quondam fuisset, et qui Mezetulo, præter impunitatem, sua omnia cum fide restitui sponderent, ambo præoptantes exilio modicum domi fortunam (omnia, ne id fieret, Carthaginiensibus de industria agentibus) ad sese perduxit.

XXXI. Asdrubal tum forte, quum hæc gerebantur, apud Syphacem erat ; qui Numidæ, haud sane multum ad se pertinere credenti utrum penes Lacumacem an Masinissam regnum Massylorum esset, « falli eum magnopere ait, si Masinissam eisdem contentum fore quibus patrem Galam aut patruum ejus (Æsalcem credat ; multo majorem indolem in eo animi ingeniique esse quam in ullo gentis ejus unquam fuisset ; sæpe eum in Hispania raræ inter homines virtutis specimen dedisse sociis pariter hostibusque, et Syphacem et Cartha-

naissance, ils seraient bientôt embrasés par un vaste incendie, dont ils ne pourraient plus arrêter les progrès. Ses forces étaient encore incertaines et chancelantes ; il tâchait d'étayer un trône à peine affermi. » Par ses instances, par ses vives sollicitations, il décide Syphax à faire avancer une armée vers les frontières de la Massylie, et à placer son camp sur un terrain dont il avait plus d'une fois disputé la possession à Gala par les voies de droit et par la force des armes, comme si, dès ce jour, ses prétentions fussent incontestables. « Si Masinissa cherchait à l'expulser, ce qui était à désirer avant tout, on lui livrerait bataille ; s'il cédaient par crainte, il fallait pénétrer au centre du royaume ; alors les Massyliens se soumettraient sans combat, ou seraient incapables de résister à ses armes. » Excité par ces conseils, Syphax déclare la guerre à Masinissa, et, dès la première rencontre, met les Massyliens en déroute et en fuite. Masinissa se retire avec quelques cavaliers sur une hauteur que les habitants appellent le mont Balbus : quelques familles l'y suivirent avec leurs tentes et leurs troupeaux, seule richesse du pays ; tout le reste des Massyliens se soumit à Syphax. La montagne où les réfugiés avaient cherché un asile était remplie d'herbages et de sources ; fertile en gras pâturages, elle pouvait suffire abondamment à la subsistance d'hommes habitués à vivre de lait et de chair. Bientôt des incursions, d'abord nocturnes et furtives, puis un brigandage déclaré désolèrent tout le pays d'alentour et portèrent la flamme principalement sur les

ginienses, nisi orientem illum ignem oppressissent, ingenti mox incendio, quum jam nullam opem ferre possent, aruros, adhuc teneras et fragiles ejus vires esse vixdum coalescens foventis regnum. » Instando stimulandoque pervincit ut exercitum ad fines Massylorum admoveat, atque in agro, de quo sæpe cum Gala non verbis modo disceptatum, sed etiam armis certatum fuerat, tanquam haud dubie juris sui, castra locet : « si quis arceat, id quod maxime opus sit, in acie dimicaturum : sin per metum agro cedatur, in medium regnum eundum ; aut sine certamine concessuros in ditionem ejus Massylos, aut nequaquam pares futuros armis. » His vocibus incitatus, Syphax Masinissæ bellum infert, et primo certamine Massylos fundit fugatque. Masinissa, cum paucis equitibus, ex acie in montem (Balbum incolæ vocant) perfugit ; familiæ aliquot cum mapalibus pecoribusque suis (ea pecunia illis est) persecuti sunt regem : cetera Massylorum multitudo in ditionem Syphacis concessit. Quem ceperant exules montem herbidus aquosusque est, et quia pecori bonum alendo erat, hominum quoque, carne ac late vescentium, abunde sufficiebat alimentis. Inde nocturnis primo ac furtivis incursionibus, deinde aperto latro-

terres des Carthaginois, qui offraient une proie plus riche et plus d'impunité : déjà même les brigands poussaient la licence et l'audace jusqu'à se rendre sur la côte, pour y vendre leur butin à des marchands attirés là par l'appât du gain ; et, dans les escarmouches, les Carthaginois avaient souvent plus de morts et de prisonniers que dans une guerre régulière. Carthage en adressait des plaintes amères à Syphax, et pressait ce prince, déjà irrité, d'exterminer ce reste d'ennemis ; mais il lui paraissait peu digne d'un roi de poursuivre un bandit errant dans les montagnes.

XXXII. Bocchar, un des principaux officiers du prince, homme actif et entreprenant, fut choisi pour cette expédition : on lui donna quatre mille fantassins et deux mille chevaux ; on lui fit de magnifiques promesses s'il apportait la tête de Masinissa ou s'il le prenait vivant, service inappréciable qui aurait comblé Syphax de joie. Bocchar attaque à l'improviste la troupe errante et vagabonde de Masinissa, coupe les nombreux troupeaux et leurs conducteurs, qui restent sans défense loin des soldats armés, et pousse Masinissa lui-même, avec un petit nombre de combattants, jusqu'au sommet de la montagne. Dès-lors, regardant la guerre comme à peu près terminée, il renvoie à Syphax, avec les bestiaux et les pâtres captifs, la plus grande partie de ces troupes, comme trop considérables pour réduire le reste des ennemis, ne garde que cinq cents hommes de pied et deux cents chevaux, force Masinissa à descendre des hauteurs, le poursuit,

cinio, infesta omnia circa esse; maxime uri carthaginiensis ager, quia et plus prædæ quam inter Numidas, et latrocinium tutius erat; jamque adeo licenter eludebant, ut ad mare devectam prædam venderent mercatoribus, appellentibus naves ad id ipsum, pluresque quam justo sæpe in bello Carthaginiensium caderent caperenturque. Deplorabant ea apud Syphacem Carthaginienses, infensumque et ipsum ad reliquias belli persequendas instigabant; sed vix regium videbatur latronem vagum in montibus consecrari.

XXXII. Bocchar, ex præfectis regiis, vir acer et impiger, ad id delectus; ei data quatuor millia peditum, duo equitum, præmiorumque ingentium spe oneratus, si caput Masinissæ retulisset, aut vivum (id vero inæstimabile gaudium fore) cepisset, palatos incurioseque agentes improviso adortus, pecorum hominumque ingenti multitudine a præsidio armatorum exclusa, Masinissam ipsum cum paucis in verticem montis compellit. Inde, prope ut jam debellato, nec præda modo pecorum hominumque captorum missa ad regem, sed copiis etiam, ut aliquanto majoribus quam pro reliquiis belli remissis, cum quingentis haud amplius peditibus ducentisque equitibus, degressum jugis

Penferme dans une vallée étroite, dont il occupe les deux issues, et là taille en pièces les Massyliens. Masinissa trouve moyen de fuir, avec environ cinquante de ses cavaliers, à travers les sinuosités de la montagne, inconnues à ses ennemis. Bocchar pourtant ne perd point ses traces ; il l'atteint dans les vastes plaines de Clupea, le serre de si près qu'il lui tue tous ses cavaliers, à l'exception de quatre, et le blesse lui-même ; mais au milieu du tumulte, Masinissa lui échappe des mains. Bocchar voyait cinq hommes qui s'enfuyaient ; tout un corps de cavalerie se disperse, les uns pour poursuivre ces cinq hommes, tandis que les autres traversent la plaine pour leur fermer le passage. Dans leur fuite, ceux-ci rencontrent une large rivière dans laquelle, pour se dérober à un danger plus imminent, ils lancent leurs chevaux sans hésiter ; mais le courant les emporte, les entraîne en sens oblique ; deux d'entre eux sont engloutis dans un gouffre très-rapide, en présence des ennemis ; on crut que Masinissa lui-même était noyé ; mais il avait gagné la rive opposée avec les deux cavaliers qui lui restaient ; il avait disparu au milieu des arbrisseaux. Bocchar alors s'arrêta ; il craignit d'entrer dans le fleuve ; d'ailleurs il pensait n'avoir plus personne à poursuivre. Il retourna donc porter à Syphax la fausse nouvelle du trépas de Masinissa. Dès qu'on la connut à Carthage, elle y causa l'allégresse la plus vive, et le bruit de cette mort, répandu dans toute l'Afrique, affecta diversement les esprits. Masinissa, caché dans l'enfoncement d'une caverne, pan-

Masinissam persecutus, in valle arta, faucibus utrinque obsessis, inclusit; ibi ingens cædes Masyllorum facta. Masinissa, cum quinquaginta haud amplius equitibus, per anfractus montis ignotos sequentibus se eripuit. Tenuit tamen vestigia Bocchar, adeptusque eum patentibus prope Clupeam urbem campis, ita circumvenit, ut, præter quatuor equites, omnes ad unum interficeret; cum iis ipsum quoque Masinissam saucium prope e manibus inter tumultum amisit. In conspectu erant fugientes; ala equitum, dispersa toto campo, quibusdam ut occurrerent per obliqua tendentibus, quinque hostes sequebatur; amnis ingens fugientes accepit (neque enim cunctanter, ut quos major metus urgeret, immiserant equos), raptique gurgite et in obliquum prælati; duobus in conspectu hostium in prærapidum gurgitem haustis, ipse periisse creditus; at duo reliqui equites cum eo, inter virgulta ulterioris ripæ, emergerunt. Is finis Bocchari sequendi fuit, nec ingredi flumen auso, nec habere credenti se jam quem sequeretur. Inde vanus auctor absumpti Masinissæ ad regem rediit, missique qui Carthaginem gaudium ingens nunciarent, totaque Africa fama mortis Masinissæ repleta varie animos affectit. Masinissa in spe-

sant sa blessure avec des plantes, vécut quelques jours de ce que ses deux cavaliers enlevaient dans le voisinage. Sa plaie à peine cicatrisée, dès qu'il se croit en état de supporter le mouvement du cheval, animé d'une audace extrême, il marche de nouveau à la conquête de son royaume : après avoir réuni en chemin quarante cavaliers au plus, il arrive sur les frontières de la Massylie et déclare hautement qui il est. Aussitôt il s'opère un soulèvement général ; l'ancien attachement de ses sujets, la joie inespérée de revoir vivant un prince qu'ils avaient cru mort font qu'en peu de jours six mille fantassins et quatre mille cavaliers bien armés se réunissent sous ses ordres ; et déjà non-seulement il se remet en possession de ses États, mais il porta le ravage sur les terres des alliés de Carthage et sur les frontières des Masésyliens, sujets de Syphax. Ce prince fut obligé de recommencer la guerre ; alors Masinissa vint s'établir, entre Cirta et Hippone, sur des hauteurs propres à lui fournir toutes sortes de ressources.

XXXIII. Syphax, jugeant l'affaire trop importante pour la confier à un lieutenant, envoie le jeune Vermina, son fils, avec une partie de l'armée, et lui ordonne de faire un long circuit et de charger par derrière l'ennemi, pendant qu'il attirera son attention par une attaque de front. Vermina part de nuit, pour cacher sa marche ; Syphax sort de son camp, en plein jour, et se met en route, en annonçant ouvertement qu'il va livrer une bataille en règle. Dès qu'il pense que Vermina doit avoir eu le

lunca occulta quum herbis curaret vulnus, duorum equitum latrocinio per dies aliquot vixit; ubi primum ducta cicatrix patique posse visa jactationem, audacia ingenti pergit ire ad regnum repetendum, atque, in ipso itinere haud plus quadraginta equitibus collectis, quum in Massylos, palam jam quis esset ferens, venisset, tantum motum quum favore pristino, tum gaudio insperato quod quem periisse crediderant incolumem cernebant fecit, ut, intra paucos dies, sex millia peditum armatorum, quatuor equitum ad eum convenirent, jamque non in possessione modo paterni regni esset, sed etiam socios Carthaginiensium populos Masæylorumque fines (id Syphacis regnum erat) vastaret; inde irritato ad bellum Syphace, inter Cirtam Hipponemque, in jugis oppor-tunorum ad omnia montium consedit.

XXXIII. Majorem igitur eam rem Syphax ratus quam ut per præfectum ageret, cum filio juvene (nomen Verminæ erat) parte exercitus missa, imperat ut, circumducto agmine, in se intentum hostem ab tergo invadat. Nocte profectus Vermina, qui ex occulto aggressurus erat; Syphax autem interdiu, aperto itinere, ut qui signis collatis, acie dimicaturus esset, movit castra. Ubi

temps d'arriver, comptant sur la supériorité du nombre et sur le piège concerté avec son fils, il conduit ses troupes, par une pente assez douce, jusqu'à la hauteur où l'ennemi s'était retranché. Masinissa, dont la position était plus favorable, vient à sa rencontre avec la même confiance. Le combat fut acharné et longtemps douteux, Masinissa ayant pour lui l'avantage du terrain et la valeur de ses guerriers, et Syphax le nombre. La multitude de ses soldats, partagée en deux corps, dont l'un chargeait de front et l'autre par derrière, détermina la victoire en sa faveur; l'ennemi, enveloppé de toutes parts, n'avait pas même la ressource de fuir. Aussi infanterie, cavalerie, tout fut taillé en pièces ou fait prisonnier; deux cents cavaliers à peu près se rangent autour de Masinissa, qui en forme trois corps, et commande à chacun de s'ouvrir un passage; il leur fixe le lieu où ils pourront ensuite se réunir. Lui-même, à l'endroit qu'il avait choisi, échappe au milieu des traits. Des deux autres corps, l'un perdit courage et se rendit, l'autre opposa la plus vive résistance et fut percé de coups. Vermina serre de près Masinissa dans sa fuite; mais fatigué de se voir à chaque instant donner le change et promener de détours en détours, il désespère de l'atteindre et renonce à le poursuivre: Masinissa gagne la petite Syrte avec soixante cavaliers. Là, content de lui-même, fier d'avoir tout fait, à plusieurs reprises, pour reconquérir le royaume de ses pères, il s'établit entre les Empories carthagoises et les

tempus visum est, quo pervenisse jam circummissi videri poterant, et ipse leni clivo ferente ad hostem, quum multitudine fretus, tum præparatis ab tergo insidiis, per adversum montem erectam aciem ducit. Masinissa fiducia maxime loci, quo multo æquiore pugnaturus erat, et ipse dirigit suos. Atrox prælium et diu anceps fuit, loco et virtute militum Masinissam, multitudine, quæ nimio major erat, Syphacem juvante. Ea multitudo divisa, quum pars a fronte urgeret, pars a tergo circumfudisset, victoriam haud dubiam Syphaci dedit, et ne effugium quidem patebat hinc a fronte, hinc ab tergo inclusis. Itaque ceteri pedites equitesque cæsi aut capti; ducentos ferme equites Masinissa circa se conglobatos, divisosque turmatim in tres partes, erumpere jubet, loco prædicto in quem ex dissipata convenirent fuga. Ipse qua intenderat, inter media tela hostium, evasit; duæ turmæ hæserunt: altera metu dedita hosti; pertinacior in repugnando telis obruta et confixa est. Verminam prope vestigiis instantem, in alia atque alia flectendo itinera eludens, tædio et desperatione tandem fessum, absistere sequendo coegit; ipse, cum sexaginta equitibus, ad minorem Syrtim pervenit. Ibi cum conscientia egregia sæpe repetiti regni paterni, inter punica Emporia gentemque Garamantum, omne

Garamantes, jusqu'à l'arrivée de C. Lélius et de la flotte romaine en Afrique. Ces circonstances me portent à croire que le détachement de cavalerie avec lequel il vint depuis joindre Scipion, ne fut pas considérable ; en effet, la suite nombreuse que d'autres lui donnent convient à un roi, la faible escorte que je lui suppose à la fortune d'un exilé.

XXXIV. Les Carthaginois, après avoir perdu un corps de cavalerie et l'officier qui le commandait, en forment un autre avec de nouvelles levées et en confient la conduite à Hannon, fils d'Amilcar. Puis ils envoient coup sur coup à Asdrubal et à Syphax lettres, courriers, ambassades ; ils ordonnent à Asdrubal de venir défendre sa patrie presque assiégée ; ils prient Syphax de prêter secours à Carthage, à l'Afrique entière. Scipion alors avait transporté son camp à mille pas environ d'Utique, après être d'abord resté quelques jours campé sur la côte, auprès de sa flotte. Hannon, qui ne se croyait assez fort ni pour attaquer l'ennemi, ni même pour préserver du pillage les campagnes voisines, après avoir pris le commandement de la cavalerie, s'occupait, pour premier soin, de la renforcer par des levés ; sans rejeter les recrues des autres nations, il enrôla surtout les Numides, qui sont les meilleurs cavaliers de toute l'Afrique. Déjà il avait réuni environ quatre mille hommes, lorsqu'il vint s'enfermer dans Saleca, place qui se trouvait à quinze milles du camp romain. A cette nouvelle, Scipion s'écrie : « De la cava-

tempus usque ad C. Lælii classisque romanæ adventum in Africam consumpsit. Hæc animum inclinant ut cum modico potius quam cum magno præsidio equitum ad Scipionem quoque postea venisse Masinissam credam ; quippe illa regnantis multitudo, hæc paucitas exulis fortunæ conveniens est.

XXXIV. Carthaginienses, ala equitum cum præfecto amissa, alio equitatu per novum delectum comparato, Hannoem, Amilcaris filium, præficiunt. Asdrubalem subinde ac Syphacem per litteras nunciosque, postremo etiam per legatos accessunt : Asdrubalem opem ferre prope circumsessæ patriæ jubent ; Syphacem orant, ut Carthagini, ut universæ Africæ subveniat. Ad Uticam tum castra Scipio, ferme mille passus ab urbe, habebat, translata a mari, ubi, paucos dies, stativa conjuncta classi fuerant. Hanno, nequaquam satis valido, non modo ad lacesendum hostem, sed ne ad tuendos quidem a populationibus agros, equitatu accepto, id omnium primum egit, ut per conquisitionem numerum equitum augeret ; nec aliarum gentiam adspersus, maxime tamen Numidas (id longe primum equitum in Africa est genus) conduit. Jam ad quatuor millia equitum habebat, quum Salecam nomine urbem occupavit, quindecim ferme millia ab romanis castris. Quod ubi Scipioni relatum est,

lerie à couvert dans une ville, au milieu de l'été! Qu'elle soit plus nombreuse encore, pourvu qu'elle ait un pareil chef. » Persuadé qu'il devait redoubler d'activité alors que l'ennemi montrait plus d'indolence, il ordonne à Masinissa d'aller avec sa cavalerie caracoler jusqu'aux portes de Saleca, pour attirer l'ennemi au combat, lui recommandant, dès que les Carthaginois seraient sortis en foule contre lui et qu'il ne pourrait plus résister, de se retirer peu à peu : Scipion devait le soutenir au moment décisif. En effet, il ne tarde que le temps présumé nécessaire à Masinissa pour engager l'action, le suit avec la cavalerie romaine, et, à la faveur des collines qui bordaient fort à propos les sinuosités du chemin, s'avance en grand secret. Masinissa, d'après ses instructions, joue tour-à-tour la hardiesse et la crainte; tantôt il s'approche des portes de la ville, tantôt il s'éloigne avec une frayeur simulée, qui redouble l'audace des ennemis et les engage à une poursuite hasardeuse. Ils n'étaient pas encore tous sortis, et leur chef se donnait beaucoup de peine pour obliger les uns, encore appesantis par le vin et le sommeil, à s'armer et à brider leurs chevaux, pour arrêter l'impétuosité aveugle et tumultueuse des autres, qui se précipitaient par toutes les portes, sans ordre et sans drapeaux. D'abord, Masinissa recevait ceux qui s'élançaient sans être sur leurs gardes; ensuite il en parut un plus grand nombre, qui rendirent le combat égal. Enfin, lorsque toute la cavalerie vint charger à la fois, Masinissa ne put en soutenir le choc. Néanmoins

« *Æstiva sub tectis equitatus! inquit: sint vel plures, dum talem ducem habeant.* » Eoque minus sibi cessandum ratus, quo illi segnius rem agerent, Masinissam cum equitatu præmissum portis obequitare atque hostem ad pugnam elicere jubet; ubi omnis multitudo se effudisset, graviorque jam in certamine esset quam ut facile sustineri posset, cederet paulatim; se in tempore pugnae obventurum. Tantum moratus quantum satis temporis prægresso visum ad eliciendos hostes, cum romano equitatu secutus, tegentibus tumulis qui peropportune circa viæ flexus oppositi erant, occultus processit. Masinissa ex composito, nunc terrentis, nunc timentis modo, aut ipsis obequitabat portis, aut cedendo, quum timoris simulatio audaciam hosti faceret, ad insequendum temere eliciebat. Nondum omnes egressi erant, varieque dux fatigabatur, alios vino et somno graves arma capere et frenare equos cogendo, aliis, ne sparsi et inconditi sine ordine, sine signis, omnibus portis excurrerent, obsistendo. Primo incaute se evehentes Masinissa excipiebat; plures simul conferti porta effusi æquaverant certamen; postremo, jam omnis equitatus prælio quum adesset, sustineri ultra requiere. Non tamen effusa fuga

sa fuite ne fut pas précipitée ; il céda peu à peu, se battait tout en faisant retraite, jusqu'à ce qu'il ait attiré l'ennemi vers les collines qui couvraient la cavalerie romaine. Alors parurent tout à coup les cavaliers romains, frais et vigoureux, ainsi que leurs chevaux ; Hannon et les Africains, fatigués et du combat et de la poursuite, furent enveloppés de toutes parts ; puis Masinissa fit volte face et revint sur eux. L'avant-garde d'Hannon, composée de mille cavaliers à peu près, se trouvant coupée, fut taillée en pièces avec son chef. Les autres, effrayés surtout de la perte de leur commandant, s'enfuirent à toute bride et furent poursuivis l'espace de trois milles par les vainqueurs, qui prirent où tuèrent environ deux mille hommes. Il est certain qu'il se trouva parmi ces derniers deux cents cavaliers carthaginois, dont quelques-uns étaient distingués et par leurs richesses et par leur naissance.

XXXV. Par l'effet du hasard, le jour même où se livra cette bataille, les vaisseaux qui avaient transporté le butin en Sicile revinrent avec des approvisionnements, comme s'ils eussent deviné qu'ils étaient nécessaires pour transporter de nouvelles dépouilles. Les historiens ne parlent pas tous de ces deux chefs carthaginois du même nom, tués dans deux combats de cavalerie, de peur sans doute de se tromper en racontant deux fois le même fait. Célius même et Valérius disent seulement qu'Hannon fut fait prisonnier. Scipion combla de présents magnifiques les officiers et les cavaliers, à proportion des services

Masinissa, sed cedendo sensim impetus eorum excipiebat, donec ad tumulos tegentes romanum equitatum pertraxit. Inde exorti equites, et ipsi integris viribus, et recentibus equis, Hannoni Afrisque pugnando ac sequendo lessis se circumfudere; et Masinissa, flexis subito equis, in pugnam rediit. Mille ferme, qui primi agminis fuerant, ut quibus haud facilis receptus fuit, cum ipso duce Hannone interclusi atque interfecti sunt; ceteros, ducis præcipue territos cæde, effuse fugientes per tria millia passuum victores secuti, ad duo præterea millia equitum aut ceperunt, aut occiderunt; inter eos satis constabat non minus ducentos Carthaginiensium equites fuisse, et divites quosdam et genere illustres.

XXXV. Eodem forte quo hæc gesta sunt die, naves quæ prædam in Siciliam vexerant cum commeatu rediere, velut ominatæ ad prædam alteram repetendam sese venisse. Duos eodem nomine Carthaginiensium duces duobus equestribus præliis interfectos non omnes auctores sunt, veriti, credo, ne falleret bis relata eadem res. Cælius quidem et Valerius captum etiam Hannonem tradunt. Scipio præfectos equitesque, prout cujusque opera fuerat, ante

de chacun, mais surtout Masinissa. Ensuite il met une forte garnison dans Saleca, part avec le reste de l'armée, dévaste les pays sur son passage, force même quelques villes et des bourgs, répand au loin la terreur de ses armes, et revient dans son camp, sept jours après l'avoir quitté, traînant après lui une multitude d'hommes, de troupeaux et un riche butin ; il charge une seconde fois les navires des dépouilles de l'ennemi, et les renvoie en Sicile. Bientôt, renonçant aux pillages et aux expéditions de peu d'importance, il tourne tous ses efforts contre Utique, dont il voulait se faire, s'il la prenait, une place d'armes pour d'autres entreprises. Il fait approcher de la ville l'armée navale, du côté de la mer, et l'armée de terre, du côté d'une éminence qui dominait les remparts. Outre les machines de toute espèce que Scipion avait apportées et celles qui étaient venues de la Sicile avec des vivres, il en faisait construire de nouvelles dans un arsenal, où il avait réuni pour cet objet beaucoup d'ouvriers. Les habitants d'Utique, serrés de près par de si grandes forces n'avaient plus d'espoir que dans les Carthaginois ; et les Carthaginois n'en avaient que dans Asdrubal, encore s'il parvenait à déterminer Syphax ; mais réduits à une extrémité fâcheuse, les assiégés trouvaient bien lente l'arrivée de quelques secours. Asdrubal, en hâtant ses levées avec une activité extrême, rassembla environ trente mille fantassins et trois mille chevaux ; toutefois il n'osa pas, avant l'arrivée de Syphax, s'approcher

Amnes Masinissam insignibus donis donat, et, firmo præsidio Salecæ imposito, ipse cum cetero exercitu profectus, non agris modo, quacumque incedebat, populatis, sed urbibus etiam quibusdam vicisque expugnatis, late fuso terrore belli, septimo die quam profectus erat, magnam vim hominum et pecoris et omnis generis prædæ trahens, in castra redit, gravesque iterum hostilibus spoliis naves dimittit. Inde, omissis expeditionibus parvis populationibusque, ad oppugnandam Uticam omnes belli vires convertit, eam deinde, si cepisset, sedem ad cetera exsequenda habiturus. Simul et a classe navales socii, qua ex parte urbs mari alluitur, simul et terrestris exercitus ab imminente prope ipsis mœnibus tumulo est admotus. Tormenta machinasque et advexerat secum, et ex Sicilia missa cum commeatibus erant ; et nova in armamentario, multis talium operum artificibus de industria inclusis, fiebant. Uticensibus tanta undique mole circumsessis in carthaginiensi populo, Carthaginiensibus in Asdrubale ita, si is movisset Syphacem, spes omnis erat ; sed desiderio indigentium auxilii tardius cuncta movebantur. Asdrubal, intentissima conquisitione quum ad triginta millia peditum, tria equitum confecisset, non tamen ante adventum Syphacis castra propius hostem movere

des Romains. Syphax vint avec cinquante mille hommes d'infanterie et dix mille de cavalerie, partit aussitôt de Carthage, et s'arrêta non loin d'Utique et des retranchements ennemis. Un tel armement obligea Scipion, après quarante jours de siège pendant lesquels il avait essayé de tous les moyens, à renoncer à son entreprise; d'ailleurs l'hiver approchait; Scipion alla donc prendre ses quartiers sur un promontoire qui tient au continent par une hauteur peu considérable et s'étend assez loin dans la mer; il enfermait ainsi dans les mêmes retranchements sa flotte et ses légions campées vers le milieu de l'éminence; les bâtiments mis à sec et les troupes de marine occupaient le rivage septentrional, et la cavalerie était établie à l'opposite dans la vallée qui regarde le midi. Tels furent les événements qui se passèrent en Afrique jusqu'à la fin de l'automne.

XXXVI. Outre les blés que fournit le pillage des campagnes il'alentour et les vivres arrivés de Sicile et d'Italie, le propréteur Cn. Octavius en apporta de Sardaigne une grande quantité qu'envoyait Ti. Claudius, alors préteur de cette province; les greniers déjà construits se trouvèrent remplis, et l'on en éleva de nouveaux. L'armée manquait d'habillements: Octavius, chargé de voir avec le même préteur si cette fourniture pouvait être faite par sa province, s'occupa activement de ce soin. En peu de temps, douze cents toges et douze mille tuniques

est ausus. Syphax cum quinquaginta millibus peditum, decem equitum advenit, confestimque motis ab Carthagine castris, haud procul Utica munitio-nibusque romanis consedit. Quorum adventus hoc tamen momenti fecit, ut Scipio, quum quadraginta ferme dies nequidquam omnia experiens obsedis-set Uticam, abscederet inde irritato incepto, et (jam enim hiems instabat) castra hiberna in promontorio, quod tenui jugo continenti adhærens in aliquantum maris spatium extenditur, communit; uno vallo et navalia castra amplectitur; jugo medio legionum castris impositis, litus ad septentrionem versum subduc-tæ naves navalesque socii tenebant; meridianam vallem ad alterum litus devexam equitatas. Hæc in Africa usque ad extremum autumnus gesta.

XXXVI. Præter convectum undique ex populatis circa agris frumentum commeatusque ex Sicilia atque Italia advectos, Cn. Octavius proprætor ex Sardinia ab Ti. Claudio prætore, cujus ea provincia erat, ingentem vim frumenti advexit, horreaque non solum quæ jam facta erant repleta, sed nova ædificata. Vestimenta exercitui deerant: id mandatum Octavio, ut cum præ-tore ageret, si quid ex ea provincia comparari ac mitti posset; ea quoque haud segniter curata res. Mille ducentæ togæ brevi spatio et duodecim millis

furent envoyées. Pendant la campagne où ces opérations eurent lieu en Afrique, le consul P. Sempronius, qui avait le Bruttium pour province, fut attaqué en route, sur le territoire de Crotone, par Annibal ; ce fut une rencontre plutôt qu'une bataille rangée, et l'on se battit par pelotons plutôt qu'en corps d'armée ; les Romains furent repoussés, laissèrent à peu près douze cents hommes sur la place, et regagnèrent leur camp avec confusion. Cependant l'ennemi n'osa pas attaquer leurs lignes. Dès la nuit suivante, le consul partit en silence et fit sa jonction avec le proconsul P. Licinius, qu'un courrier avait prévenu de son approche. Les deux généraux, avec deux armées, revinrent contre Annibal, et le combat s'engagea aussitôt ; car le consul comptait sur ses forces qu'il avait doublées, et le Carthaginois était animé par le succès. Sempronius rangea ses légions en première ligne et plaça à la réserve celles de P. Licinius. Le consul, au commencement de l'action, voua un temple à la Fortune Primigénie s'il remportait ce jour-là même la victoire sur les Carthaginois. Son vœu fut exaucé. Les ennemis, battus et mis en fuite, perdirent plus de quatre mille hommes ; environ trois cents furent pris avec quarante chevaux et onze enseignes. Annibal, abattu par cet échec, ramena ses troupes près de Crotone. A la même époque, le consul M. Cornélius, qui commandait à l'autre extrémité de l'Italie, contenait dans le devoir, moins par la force des armes que par la terreur des jugements, l'Étrurie, qui presque tout entière penchait pour Magon, dans l'espoir que sa pré-

tunicarum missa. Æstate ea qua hæc in Africa gesta sunt, P. Sempronius consul, cui Bruttii provincia erat, in agro crotoniensi cum Annibale, in ipso itinere, tumultuario prælio conflixit ; agminibus magis quam acie pugnatum est. Romani pulsi, et tumultu verius quam pugna ad mille et ducenti de exercitu consulis interfecti ; in castra trepide reditum. Neque oppugnare tamen ea hostes ausi ; ceterum silentio proximæ noctis profectus inde consul, præmisso nuncio ad P. Licinium proconsulem ut suas legiones admoveret, copias conjunxit ; ita duo duces, duo exercitus ad Annibalem redierunt, nec mora dimicandi facta est, quum consuli duplicatæ vires, Pæno recens victoria animo esset. In primam aciem suas legiones Sempronius induxit ; in subsidiis locatæ P. Licinii legiones. Consul principio pugnæ ædem Fortunæ Primigeniæ vovit si eo die hostes fudisset, composque ejus voti fuit. Fusi ac fugati Pæni ; supra quatuor millia armatorum cæsa ; paulo minus trecenti vivi capti, et equi quadraginta, et undecim militaria signa. Perculsus adverso prælio Annibal Crotonem exercitum abduxit. Eodem tempore, M. Cornelius consul, in altera parte Italiæ, non tam armis quam judiciorum terrore Etruriam

sence amènerait un changement. Autorisé par un sénatus-consulte à ces enquêtes judiciaires, il y porta la plus stricte impartialité. Beaucoup de nobles Étruriens qui étaient allés eux-mêmes joindre Magon ou lui avaient envoyé la promesse de soulever leurs compatriotes furent condamnés en personne; les autres, jugés par leur propre conscience, s'exilèrent de leur patrie; alors, devenus contumaces, ils dérobèrent leur tête au glaive de la loi, mais ils abandonnèrent à la confiscation leurs biens, dont la perte seule punit leur révolte.

XXXVII. Tandis que les consuls s'occupaient de ces soins dans leurs provinces, à Rome, les censeurs M. Livius et C. Claudius dressèrent une nouvelle liste de sénateurs. Q. Fabius Maximus fut une seconde fois nommé prince du sénat; sept sénateurs furent notés d'infamie : toutefois aucun d'eux ne s'était assis sur la chaise curule. Les censeurs surveillèrent aussi avec la plus grande rigueur la réparation des édifices publics; ils donnèrent à l'entreprise l'établissement de la rue qui conduit du marché aux bœufs au temple de Vénus, puis la construction des loges publiques autour de ce marché, et celle d'un temple en l'honneur de la mère des dieux sur le mont Palatin. Ils mirent aussi un nouvel impôt sur le sel, qui n'avait été jusque-là que de six deniers, à Rome et dans toute l'Italie; ils le laissèrent à Rome au même taux; mais ils le portèrent à des prix plus ou moins élevés dans les villes, foires et marchés. On attribuait cette augmentation de taxe à l'un des censeurs. irrité contre le peuple

continet, totam ferme ad Magonem, ac per eum ad spem novandi res, versam. Eas quæstiones ex senatusconsulto minime ambiciose habuit; multique nobiles Etrusci, qui aut ipsi ierant, aut miserant ad Magonem de populorum suorum defectione, primo præsentés erant condemnati; postea, conscientia sibimet ipsi exsilium consciscentes, quum absentes damnati essent, corporibus subtractis, bona tantum quæ publicari poterant, pignoranda pœnæ præbebant.

XXXVII. Dum hæc consules diversis regionibus agunt, censores interim Romæ M. Livius et C. Claudius senatum recitaverunt. Princeps iterum lectus Q. Fabius Maximus; notati septem, nemo tamen qui sella curuli sedisset. Sarta tecta acriter et cum summa fide exegerunt; viam e foro Boario ad Veneris, et circa foros publicos, et ædem matris Magnæ in Palatio faciendam locaverunt. Vectigal etiam novum ex salaria annona statuerunt; sextante sel et Romæ et per totam Italiam erat. Romæ, pretio eodem, pluris in foris et conciliabulis, et alio alibi pretio præbendum locaverunt. Id vectigal commentum alterum ex censoribus satis credebant, populo iratum quod iniquo judi-

parce qu'il avait subi naguère une injuste condamnation ; on remarqua même qu'elle atteignait principalement les tribus qui avaient provoqué le jugement ; de là Livius fut surnommé Salinator. Le dénombrement se fit plus tard que de coutume, parce que les censeurs envoyèrent dans les provinces, pour connaître partout d'une manière positive le nombre des citoyens romains qui étaient dans les armées. Le total, y compris les soldats, s'éleva à deux cent quatorze mille hommes ; le lustre fut fermé par C. Claudius Néron. Les censeurs entreprirent alors pour la première fois le dénombrement des douze colonies, qu'ils se firent donner par les censeurs des colonies mêmes, et l'on consigna dans les registres publics, comme monument durable, ce que chacune avait de soldats et de revenus. On fit ensuite le recensement des chevaliers ; et, par l'effet du hasard, chacun des censeurs avait un cheval entretenu par la république. Quand on en vint à la tribu Pollia, dont M. Livius faisait partie, comme le héraut hésitait à citer le censeur lui-même : « Cite, » lui dit Néron, « cite M. Livius ; » et soit par un reste de vieille inimitié, soit par une ostentation de sévérité déplacée, il l'obligea à vendre son cheval parce que M. Livius avait été condamné par un jugement du peuple. Mais lorsque vint le tour de la tribu Arnia et le nom de C. Claudius, M. Livius le contraignit pareillement de vendre son cheval, et cela pour deux motifs : le premier pour avoir porté contre lui un faux témoignage, le second pour ne pas s'être réconcilié de bonne foi avec lui : débat

cio quondam damnatus esset; et in pretio salis maxime oneratas tribus, quarum opera damnatus erat, credebant; inde Salinatori Livio inditum cognomen. Lustrum conditum serius, quia per provincias dimiserunt censores, ut civium romanorum in exercitibus, quantus ubique esset, referretur numerus. Censum quum iis ducenta decem quatuor millia hominum, condidit lustrum C. Claudius Nero. Duodecim deinde coloniarum (quod nunquam antea factum erat), deferentibus ipsarum coloniarum censoribus, censum acceperunt, ut quantum numero militum, quantum pecunia valerent, in publicis tabulis monumenta exstarent. Equitum deinde census agi cœptus est; et ambo forte censores equum publicum habebant. Quum ad tribum Polliam ventum est, in qua M. Livii nomen erat, et præco cunctaretur citare ipsum censorem: « Cita, inquit Nero, M. Livium; » et, sive ex residua et vetere similitudine, sive intempestiva jactatione severitatis inflatus, M. Livium, quia populi judicio esset damnatus, equum vendere jussit: item M. Livius, quum ad tribum arniensem et nomen collegæ ventum est, vendere equum C. Claudium jussit, duarum rerum causa: unius, quod falsum adversus se testimonium dixisset,

scandaleux, dans lequel chacun s'efforçait de flétrir la réputation de son rival aux dépens mêmes de son propre honneur ! En sortant de charge, C. Claudius jura qu'il n'avait fait aucun acte contraire aux lois ; puis, étant monté au trésor public, il mit le nom de son collègue parmi ceux qu'il laissait simples contribuables. M. Livius s'y rendit bientôt, et, à l'exception de la tribu Mécia, qui ne l'avait ni condamné, ni créé consul et censeur après sa condamnation, il frappa de la même flétrissure les trente-quatre tribus, qui formaient tout le peuple romain, « pour l'avoir condamné malgré son innocence, et nommé consul et censeur, après l'avoir condamné, le peuple ne pouvait nier de s'être rendu coupable, ou une fois par son jugement, ou deux, par ses élections. C. Claudius partagerait le sort des trente-quatre tribus ; si quelque exemple l'eût autorisé à infliger deux fois la même peine à un citoyen, il aurait en particulier imprimé cette tache au nom de C. Claudius. » Assurément cette rivalité entre censeurs était affligeante ; mais cette censure sévère de l'inconstance du peuple était digne de la gravité de ces temps-là. Voyant les deux censeurs devenus odieux, le tribun C. Bébius crut l'occasion favorable pour accroître son crédit à leur préjudice, et il les cita tous deux au tribunal du peuple : mais le sénat assoupit cette affaire, pour que la censure ne fût point par la suite asservie au caprice de la multitude.

XXXVIII. Pendant la même campagne, le consul prit d'assaut

alterius, quod non sincera fide secum in gratiam redisset. Itaque ibi foedum certamen inquinandi famam alterius, cum suæ famæ damno, factum est. Exiit censuræ, quum in leges jurasset C. Claudius et in ærarium escendisset, inter nomina eorum quos ærarios relinquebat dedit collegæ nomen. Deinde M. Livius in ærarium venit, et, præter Mæciam tribum, quæ se nec condemnasset neque condemnatum aut consulem aut censorem fecisset, populum romanum omnem, quatuor et triginta tribus, ærarios reliquit, quod et innocentem se condemnasset, et condemnatum consulem et censorem fecissent, neque inficiari possent aut iudicio semel, aut comitiis bis ab se peccatum esse ; inter quatuor et triginta tribus et C. Claudium ærarium fore ; quod si exemplum ærarios fuisse relicturum. Præsertim certamen notarum inter censores ; castigatio inconstantiae populi censoria, et gravitate temporum illorum digna. Invidia censores quum essent, crescendi ex his ratus esse occasionem, Cn. Bæbius, tribunus plebis, diem ad populum utrique dixit. Ea res consensu patrum discussa est, ne postea obnoxia populari auræ censura esset.

XXXVIII. Eadem æstate, in Bruttis, Clampetia a consule vi capta : Con-

Clampetia, dans le Bruttium ; Consentia, Pandosia, et d'autres villes moins connues se rendirent volontairement. Le temps des comices approchait ; on jugea à propos de rappeler à Rome Cornélius, qui n'avait pas de guerre à soutenir en Étrurie, plutôt que son collègue. Cornélius fit consuls Cn. Servilius Cépion et C. Servilius Géminus. Ensuite on tint les comices prétoriens, où l'on nomma P. Cornélius Lentulus, P. Quinctilius Varus, P. Élius Pétus, P. Villius Tappulus ; ces deux derniers étaient alors édiles plébéiens. Les comices terminés, le consul retourna en Étrurie près de son armée. Cette année, plusieurs prêtres moururent et furent remplacés ; Ti. Véturius Philon fut créé et inauguré flamine de Mars, au lieu de M. Émilium Régillus, qui était mort l'année précédente, et M. Pomponius Mathon, augure et décemvir, eut pour successeur, dans le décemvirat. M. Aurélius Cotta, et dans la dignité d'augure, Ti. Sempronius Gracchus, qui, quoique très-jeune, par une exception fort rare alors, obtint le sacerdoce. Des quadriges d'or furent placés cette année au Capitole par les édiles curules C. Livius et M. Servilius Geminus ; les jeux romains furent célébrés deux jours de suite. Les édiles du peuple, P. Élius et P. Villius, donnèrent aussi pendant deux jours les jeux plébéiens, et, à cette occasion il y eut un festin solennel en l'honneur de Jupiter.

sentia et Pandosia et ignobiles aliæ civitates voluntate in ditionem venerunt. Et quum comitorum jam appeteret tempus, Cornelium potius ex Etruria, ubi nihil belli erat, Romam acciri placuit. Is consules Cn. Servilium Cæpionem et C. Servilium Geminum creavit. Inde prætoria comitia habita ; creati P. Cornelius Lentulus, P. Quinctilius Varus, P. Ælius Pætus, P. Villius Tappulus. Hi duo, quum ædiles plebis essent, prætores creati sunt. Consul, comitiis perfectis, ad exercitum in Etruriam rediit. Sacerdotes eo anno mortui, atque in locum eorum suffecti ; Ti. Veturius Philo, flamen Martialis, in locum M. Æmilii Regilii, qui priore anno mortuus erat, creatus inauguratusque, et in M. Pomponii Mathonis, auguris et decemviri, locum creati, decemvir M. Aurelius Cotta, augur Ti. Sempronius Gracchus, admodum adolescens, quod tunc perrarum in mandandis sacerdotiis erat. Quadrigæ aureæ eo anno in Capitolio positæ ab ædilibus curulibus, C. Livio et M. Servilio Gemino. Et ludi romani biduum instaurati : idem per biduum plebei ab ædilibus P. Ælio, P. Villio ; et Jovis epulum fuit, ludorum causa.

NOTES

SUR LE LIVRE XXIX.

CHAP. X. *Pour surcroît d'espérance, on ajoutait les inspirations prophétiques de P. Scipion, qui avait annoncé la fin de la guerre, en demandant l'Afrique pour département.* Scipion présentait qu'il était pour Carthage l'homme fatal. Il en ébranla les fondements, et son petit-fils Scipion-Émilien la renversa de fond en comble. A peine aujourd'hui en reste-t-il quelques vestiges : seulement, à peu de distance de la ville moderne de Tunis, on aperçoit sur le sol quelques monceaux de décombres mêlés de poussière et de sable : c'est là que fut Carthage. Cette ville n'a pas été seulement détruite ; une partie même de l'emplacement qu'elle occupait a été submergée. Son ports'est comblé presque en entier, de même que le Cothon ou Port-Neuf, dont on retrouve les vestiges au milieu des sables que les vents du nord-est ont amoncelés dans ce lieu. On voit non loin du rivage les restes des égoûts publics ; ils étaient en maçonnerie, d'une construction si solide que ce qui en subsiste encore n'est nullement dégradé. Il en est de même de quelques citernes, dont il y avait un double rang près des murs de la ville, du côté de l'Ouest. Ces citernes, au nombre de vingt au moins, étaient contiguës et avaient chacune cent pieds de long sur trente de large. La manière dont quelques parties se sont conservées prouve que la ruine de Carthage est l'ouvrage des hommes et non des siècles. L'ancienne Carthage dut avoir cinq à six lieues de circonférence ; car quoiqu'elle eût, suivant l'opinion de Pline, moins d'étendue après la conquête des Romains qu'au temps de sa splendeur, Tite-Live assure qu'elle avait de son temps vingt-trois mille pas de tour.

Les principales ruines de l'aqueduc qui fournissait de l'eau à la ville se trouvent dans le voisinage des citernes. On en voit aussi des vestiges, à plus de quinze ou dix-huit lieues dans les terres. Plusieurs

arches encore entières existent auprès d'Arriana, village peu distant de Tunis. Elles ont soixante-dix pieds d'élévation; les colonnes qui les soutiennent ont seize pieds en carré; le canal repose sur les arches; il est voûté par dessus, à cinq ou six pieds de hauteur; l'eau s'y éle-
 vait jusqu'à trois pieds. On distingue encore la trace de son passage. De distance en distance, la voûte était percée d'ouvertures, soit pour entretenir la libre circulation de l'air, soit pour que les ouvriers chargés de curer le canal pussent s'y introduire. Les sources qui alimentaient le service de l'aqueduc sont à Zung-Gar et à Zavawan, éloignés de la mer d'environ seize lieues. On avait élevé, au-dessus de ces sources, un temple dont il existe quelques vestiges. Celui de Zung-Gar, d'ordre corinthien, avait la forme d'un dôme sur lequel se trouvaient trois niches, où l'on avait probablement placé la représentation de quelques divinités. Des fragments d'inscriptions latines montrent que le temple était de construction romaine; mais l'aqueduc paraît plus ancien que le temple. La ville de Carthage n'aurait pu sans cet aqueduc, réunir assez d'eau pour fournir aux besoins de ses habitants.

Voilà tout ce qui reste de l'antique et superbe Carthage, rivale de Rome, longtemps victorieuse et puissante, vaincue à la fin, et expiant sous le glaive de Scipion son ingratitude envers Annibal.

CHAP. XI. *Arrivés à Pergame, ils vinrent à la cour d'Attale, qui leur fit un accueil honorable, les mena à Pessinonte en Phrygie, leur remit une pierre sacrée, que les habitants assuraient être la mère des dieux, et les invita à la transporter à Rome.* Les Romains, dont la politique tendait à la fois et à priver les nations leurs esclaves des talismaniques protecteurs grâce à la présence desquels ils croyaient ne pouvoir jamais perdre leur nationalité, et à réunir au sein de Rome, comme dans un immense panthéon, rendez-vous et foyer universel des cultes, toutes les idoles dont la célébrité individuelle semblait un rayon de l'Être-Suprême, les Romains songèrent, l'an 207 avant Jésus-Christ, à enrichir leur capitale de l'antique statue jadis tombée du ciel à Pessinonte. (Remarquons ici ce bizarre et célèbre rapport phonique de *Pesin*, πῆσιν, de πῆπτειν, tomber, avec Pessinonte.) Attale, à qui l'on envoya une députation solennelle, consentit à satisfaire le vœu de la piété romaine, et livra aux ambassadeurs la pierre noire et rudimentaire que les Phrygiens regardaient comme l'effigie la plus sainte de la mère des dieux. Selon les uns, c'était un météore; les autres y ont vu une grosse pierre d'aimant. Ovide a décrit avec beaucoup d'exactitude et de minutie le chemin que dut parcourir le navire *Cybébéphore* pour arriver à Rome. Il s'arrêta dans le Tibre, vers le confluent de la petite rivière d'Almo, près de l'île sa-

crée dédiée à Esculape. Là, tout fut en vain employé pour lui faire reprendre sa marche suspendue un instant et pour arriver jusque dans Rome. Il fallut que la vestale Claudia Quinta, injustement soupçonnée d'infidélité à ses vœux d'éternelle continence, attachât sa frêle ceinture au mât du vaisseau et l'entraînat ainsi derrière elle et comme à la remorque dans le port. Ce miracle, qui prouvait, dit-on, l'innocence de la prêtresse de Vesta, redoubla le courage des Romains, alors vivement inquiétés par Annibal : ils le vainquirent, et, comme d'habitude, l'on attribua ce triomphe à l'arrivée de la nouvelle divinité. On lui bâtit un temple, et l'on institua en son honneur des fêtes dites Mégalésies. Une des cérémonies les plus remarquables de ces fêtes était la lotion de la statue dans les eaux d'Almo. Vers le troisième siècle furent ajoutés les tauroboles et les crioboles (c'est-à-dire sacrifices de taureaux et de béliers). Ils consistaient à recevoir sur le corps, d'une fosse où l'on était placé, le sang d'un taureau ou d'un bélier immolé sur un échafaudage élevé au-dessus de la fosse. C'étaient de vraies douches de sang.

Cybèle était primitivement représentée par une pierre conique ou quadrangulaire. Telle était, ou plus grossière encore, la célèbre Cybèle envoyée par Attale à Rome. Prudence dit qu'elle était enchâssée dans de l'argent, et qu'elle représentait une femme. Il est croyable que la figure humaine n'y fut introduite qu'après la conquête de l'Asie par les Macédoniens.

LIVRE XXX.

SOMMAIRE.

In Afrique, Scipion, avec le secours de Masinissa, défait en plusieurs rencontres les Carthaginois, Syphax, roi des Numides, Asdrubal, et force les deux camps ennemis : quarante mille hommes y périssent par le fer et le feu. Syphax est fait prisonnier par C. Lélius et Masinissa. Sophonisbe, femme de Syphax et fille d'Asdrubal, tombe au pouvoir de Masinissa, qui s'éprend d'amour pour elle et l'épouse; Scipion lui en fait des reproches; Masinissa envoie du poison à Sophonisbe, qui trouve ainsi la mort. Les victoires multipliées de Scipion forcent les Carthaginois, réduits au désespoir, à rappeler Annibal au secours de sa patrie. Il quitte l'Italie après un séjour de seize années, repasse en Afrique, et, dans une entrevue avec Scipion, essaie de l'engager à la paix; comme on ne tombe pas d'accord sur les conditions, il livre une bataille où il est vaincu. Les Carthaginois demandent et obtiennent la paix. Gisgon veut s'y opposer; Annibal l'arrache de la tribune, s'excuse ensuite de cette violence, et conseille lui-même d'accepter la paix. Magon, blessé dans un combat contre les Romains sur le territoire des Insubriens, meurt de sa blessure en retournant en Afrique, où des députés le rappellent. Masinissa rentre en possession de ses États. Scipion, de retour à Rome, obtient le triomphe le plus noble et le plus mémorable. Q. Térentius Culleo, sénateur, le suit à pied, le chapeau d'affranchi sur la tête. Scipion est sur-

LIBER XXX.

EPITOME.

Africa, Scipio Carthaginienſis et eundem Syphacem, Numidarum regem, Asdrubalemque pluribus præliis vicit, adjuvante Masinissa, binaque hostium castra expugnavit, in quibus quadraginta millia hominum ferro ignique consumpta sunt. Syphacem per C. Lælium et Masinissam cepit. Masinissa Sophonisbam, uxorem Syphacis, filiam Asdrubalis, captam statim adamavit, et, nuptiis factis, uxorem habuit; castigatus a Scipione, venenum ei misit: quo hausto, illa decessit. Effectumque est multis Scipionis victoriis ut Carthaginienſes, in desperationem acti, in auxilium publicæ salutis Annibalem ex Italia revocarent; isque, anno sexto decimo Italia decedens, in Africam trajecit, tentavitque per colloquium pacem cum Scipione componere, et, quum de conditionibus pacis non convenisset, acie victus est. Pax Carthaginienſibus data est petentibus. Annibal Gisgonem, pacem dissuadentem, manu sua detraxit: excusata deinde temeritate facti, ipse pacem suasit. Mago, qui bello in agro Insubrium cum Romanis conflixerat, vulneratus, dum in Africam per legatos revocatus revertitur, ex vulnere mortuus est. Masinissæ regnum restitutum est. Reversus in Urbem Scipio amplissimum nobilissimumque egit triumphum, quem Q. Terentius Culleo senator pileatus secutus est.

nommé l'Africain par l'enthousiasme du soldat, ou peut-être par la faveur du peuple : ce qu'il y a de certain c'est qu'il est le premier général qui doive à une nation vaincue un surnom d'honneur.

I. La seizième année de la seconde guerre punique, Cn. Servilius Cépion et C. Servilius Géminus, consuls, ayant mis en délibération des objets d'intérêt public, les opérations de la campagne et le partage des provinces, le sénat décida que les consuls se concerteraient ou tireraient au sort qui des deux irait dans le Bruttium contre Annibal ou commanderait en Étrurie et en Ligurie : celui à qui le sort aurait assigné le Bruttium y prendrait l'armée de P. Sempronius, qui, prorogé pour un an dans l'autorité proconsulaire, succéderait à P. Licinius. Ce dernier reviendrait à Rome : il avait fait preuve d'habileté dans la guerre, mérite nouveau qu'il joignait à tant d'autres ; car aucun homme de son siècle n'avait été comblé de plus d'avantages par la nature et la fortune : à la fois noble et riche, il se distinguait encore par sa beauté et par sa force physique. Il passait pour très-éloquent, soit qu'il fallût plaider une cause, soutenir ou combattre un avis dans le sénat et devant le peuple, très-versé dans la science des pontifes ; enfin, grâce à son consulat, il venait d'acquérir la gloire militaire. Le décret porté pour le Bruttium fut appliqué à l'Étrurie et à la Ligurie. M. Cornélius eut ordre de remettre son armée au nouveau consul et

Scipio Africanus (incertum militari prius favore an populari aura ita cognominatus) primus certe hic imperator victæ a se nomine gentis nobilitatus est.

I. Cn. Servilius Cæpio et C. Servilius Geminus consules ¹ (sexthus decimus is annus belli punici erat) quum de republica belloque et provinciis ad senatum retulissent, censuerunt patres ut consules inter se compararent sortirentur uter Bruttios adversus Annibalem, uter Etruriam ac Ligures provinciam haberet; cui Bruttii evenissent, exercitum a P. Sempronio acciperet; P. Sempronius (ei quoque enim proconsuli imperium in annum prorogabatur) P. Licinio succederet; is Romam reverteretur, bello quoque bonus habitus ad cetera, quibus nemo ea tempestate instructor civis habebatur, congestis omnibus humanis a natura fortunaque bonis. Nobilis idem ac dives erat; forma viribusque corporis excellebat. Facundissimus habebatur, seu causa oranda, seu in senatu, ad populum suadendi ac dissuadendi locus esset, juris pontificii peritissimus. Super hæc bellicæ quoque laudis consulatus compotem fecerat. Quod in Bruttiiis provincia, idem in Etruria ac Liguribus decretum. M. Cornelius novo consuli tradere exercitum jussus; ipse, prorogato imperio, Galliam

¹ U. C. 549. — A. C. 203.

d'aller, en qualité de proconsul, prendre le commandement de la Gaule et des légions qui avaient servi l'année précédente sous le préteur L. Scribonius. Ensuite les consuls tirèrent au sort les provinces : le Bruttium échut à Cépion et l'Étrurie à Servilius Géminus. Les préteurs firent de même : la juridiction de la ville échut à Pétus Élius, la Sardaigne à P. Lentulus, la Sicile à P. Villius, Ariminum et les deux légions qui avaient été sous les ordres de Lucrétius Spurius à Quintilius Varus. Lucrétius fut continué dans sa charge pour rebâtir la ville de Gênes, détruite par Magon. Quant à P. Scipion, la prorogation de son commandement n'eut d'autre terme que la fin de la guerre, et l'on ordonna des prières publiques pour remercier les dieux de son passage en Afrique et les conjurer de faire tourner cette entreprise à l'avantage du peuple, du général lui-même et de l'armée.

II. Trois mille soldats furent levés pour la Sicile, et parce que l'élite des troupes qu'avait eues cette province était passée en Afrique, et parce qu'une flotte de quarante vaisseaux devait garder les côtes de cette île et la garantir de toute descente de l'ennemi. Villius y conduisit treize bâtimens neufs et y fit doubler les vieux. M. Pomponius, préteur de l'année précédente, continué dans son commandement et mis à la tête de cette flotte, y embarqua ses nouvelles recrues amenées d'Italie. Pareil nombre de navires fut donné à Cn. Octavius, également préteur

provinciam obtinere cum legionibus iis quas prætor L. Scribonius priore anno habuisset. Sortiti deinde provincias : Cæpioni Bruttii, Servilio Gemino Etruria evenit. Tum prætorum provinciæ in sortem conjectæ. Jurisdictionem urbanam Pætus Ælius, Sardiniam P. Lentulus, Siciliam P. Villius, Ariminum cum duabus legionibus (sub Lucretio Spurio eæ fuerant) Quintilius Varus est sortitus. Et Lucretio prorogatum imperium, ut Genuam oppidum a Magone Pœno dirutum exædificaret. P. Scipioni non temporis, sed rei gerendæ fine, donec debellatum in Africa foret, prorogatum imperium est, decretumque ut supplicatio fieret quod is in Africam provinciam trajecisset, ut ea res salutaris populo romano ipsique duci atque exercitui esset.

II. In Sicilia tria millia militum sunt scripta, et quia quod robôris ea provincia habuerat in Africam transvectum fuerat, et quia, ne qua classis ex Africa trajiceret, quadraginta navibus custodiri placuerat Siciliae maritimam oram. Tredecim novas naves Villius secum in Siciliam duxit; ceteræ in Sicilia veteres refectæ. Huic classi M. Pomponius, prioris anni prætor, prorogato imperio præpositus, novos milites ex Italia advectos in naves imposuit. Parem navium numerum Cn. Octavio, prætori item prioris anni,

de l'année précédente, et avec la même autorité, pour qu'il protégéât les côtes de la Sardaigne. Le préteur Lentulus eut ordre de lui fournir deux mille hommes d'embarcation. Quant à la côte de l'Italie, comme on ne savait pas sur quel point les Carthaginois dirigeraient leurs attaques, et que, suivant toute apparence, les endroits les plus dégarnis seraient les plus menacés, M. Marcius, préteur de l'année précédente, fut chargé de la défendre avec le même nombre de vaisseaux. D'après un décret du sénat, les consuls levèrent trois mille hommes pour l'armement de cette flotte et deux légions urbaines pour parer aux coups imprévus de la guerre. Dans les Espagnes, le commandement des armées resta aux anciens généraux, L. Lentulus et L. Manlius Acidinus. Ainsi cette année la république combattit avec vingt légions et cent soixante vaisseaux de guerre. Les préteurs reçurent l'ordre de partir pour leurs provinces. Les consuls, avant de quitter Rome, furent chargés de faire célébrer les grands jeux que le dictateur T. Manlius Torquatus s'était engagé par un vœu à donner dans cinq ans si la république se trouvait toujours dans le même état. De nouveaux scrupules religieux agitaient les esprits, à cause des prodiges qu'on annonçait de divers côtés. Des corbeaux, disait-on, avaient déchiré à coups de bec et même avalé la dorure du Capitole; dans un temple d'Antium, des rats avaient rongé une couronne d'or; autour de Capoue, toute la campagne avait été remplie d'une multitude infinie de sauterelles, sans qu'on pût

cum pari jure imperii, ad tuendam Sardiniae oram patres decreverunt. Lentulus prætor duo millia militum dare in naves jussus. Et Italiae ora, quia incertum erat quo missuri classem Carthaginenses forent (videbantur autem quidquid nudatum præsidii esset pctituri), M. Marcio, prætori prioris anni, cum totidem navibus tuenda data est. Tria millia militum in eam classem, ex decreto patrum, consules scripserunt, et duas legiones urbanas ad incerta belli. Hispaniæ cum exercitibus imperioque veteribus imperatoribus, L. Lentulo et L. Manlio Acidino, decretæ. Viginti omnino legionibus et centum sexaginta navibus longis res romana eo anno gesta. Prætores in provincias ire jussi. Consulibus imperatum, priusquam ab Urbe proficiscerentur, ludos magnos facerent, quos T. Manlius Torquatus dictator in quintum annum vovisset si eodem statu republica staret. Et novas religiones excitabant in animis hominum prodigia ex pluribus locis nunciata: aurum in Capitolio corvi non lacerasse tantum rostris crediti, sed etiam edisse; mures Antii coronam auream adrosere; circa Capuam, omnem agrum locustarum vis ingens, ita ut unde advenissent parum constaret, complevit; equuleus Reate cum quinque pedi-

trop savoir d'où elles étaient venues ; à Réate, il était né un poulain à cinq pieds ; à Anagnia des feux avaient brillé dans le ciel, d'abord épars, bientôt réunis en une torche immense ; à Frusinon, un arc avait décrit une courbe autour du soleil, et, peu d'instant après, avait été enfermé dans un cercle beaucoup plus grand formé par cet astre ; dans le territoire d'Arpinum, la terre, s'affaissant au milieu d'une plaine, s'était creusée en abîme ; l'un des consuls, dans la première victime qu'il avait immolée, n'avait point trouvé la tête du foie. En expiation de ces prodiges, on offrit les grandes victimes, et le collège des pontifes décida à quels dieux il fallait sacrifier.

III. Après ces cérémonies, les consuls et les préteurs partirent pour leurs destinations : tous cependant s'occupaient de l'Afrique, comme si cette province leur fût échue, soit parce qu'ils sentaient que là était le point le plus important, le fort de la guerre, soit désir de faire leur cour à Scipion, qui attirait alors tous les regards. On y transporta donc non-seulement de la Sardaigne, comme je l'ai dit plus haut, mais même de la Sicile et de l'Espagne, des vêtements, du blé, toutes sortes d'approvisionnements, et jusqu'à des armes venues de la Sicile. De son côté, Scipion n'avait jamais, malgré l'hiver même, interrompu ses opérations militaires, qui, fort nombreuses, réclamaient à la fois tous ses soins. Il assiégeait Utique : il campait à la vue d'Asdrubal. Les Carthaginois avaient mis en mer une flotte bien équipée dans le dessein de lui couper les vivres. Au milieu de tant de soins, il n'avait pas renoncé à l'espoir de re-

bus natus; Anagniæ sparsi primum ignes in cœlo, dein fax ingens arsit; Frusinone arcus solem tenui linea amplexus est, circulum deinde ipsum major solis orbis extrinsecus inclusit; Arpini terra campestri agro in ingentem sinum consedit; consulum alteri, primam hostiam immolanti, caput jecinoris defuit. Ea prodigia majoribus hostiis procurata; editi a collegio pontificum dii quibus sacrificaretur.

III. Iis transactis, consules prætoresque in provincias profecti; omnibus tamen, velut eam sortitis, Africæ cura erat, seu quia ibi summam rerum bellique verti cernebant, seu ut Scipioni gratificarentur, in quem tum omnis versa civitas erat. Itaque non ex Sardinia tantum (sicut ante dictum est), sed ex Sicilia quoque et Hispania vestimenta, frumentumque, et arma etiam ex Sicilia, et omne genus commeatus eo portabantur. Nec Scipio ullo tempore hiemis belli opera remiserat, quæ multa simul undique eum circumstabant. Uticam obsidebat: castra in conspectu Asdrubalis erant. Carthaginienses deduxerant naves; classem paratam instructamque ad commeatus intercipiendos habebant.

gagner Syphax, si toutefois la possession et des désirs satisfaits avaient refroidi son premier amour pour son épouse. Syphax se portait médiateur entre les deux peuples, à condition que les Romains évacueraient l'Afrique, et les Carthaginois l'Italie; mais si la guerre continuait, il était loin de promettre d'abandonner ses alliés. Je croirais volontiers que ces négociations eurent lieu, comme la plupart des historiens le rapportent, plutôt par intermédiaires que par l'intervention de Syphax lui-même, quoique Valérius d'Antium dise qu'il se rendit au camp de Scipion pour en conférer avec lui. D'abord le général romain voulut à peine écouter de pareilles propositions; ensuite, pour avoir un prétexte plausible d'envoyer les siens dans le camp ennemi, il s'en défendit plus faiblement, et laissa entrevoir que la discussion prolongée de part et d'autre pourrait amener un rapprochement. Le camp d'hiver des Carthaginois était composé de huttes construites pour la plupart en bois ou autres matières combustibles prises au hasard dans la campagne; celles des Numides surtout, tissu grossier de roseaux et de nattes, étaient dispersées çà et là sans aucun ordre, suivant le caprice du soldat; plusieurs même se trouvaient placées hors des fossés et des retranchements. Scipion, informé de ces circonstances, en conçut l'espérance de brûler à la première occasion les deux camps ennemis.

IV. Avec les députés qu'il envoyait à Syphax, il faisait partir, sous l'habit d'esclaves, ses officiers les plus distingués par leur courage et leur expérience; et tandis que les ambassadeurs

Inter hæc, ne Syphacis quidem reconciliandi curam ex animo miserat, si forte jam satias amoris in uxore ex multa copia cepisset. Ab Syphace magis pacis cum Carthaginensibus conditiones, ut Romani Africa, Pœni Italia excederent, quam, si bellaretur, spes ulla desciturum afferebatur. Hæc per nuncios magis equidem acta crediderim (et ita pars major auctores sunt), quam ipsum Syphacem, ut Antias Valerius prodit, in castra romana ad colloquium venisse. Primo eas conditiones imperator romanus vix auribus admisit; postea, ut causa probabilis suis commecandi foret in castra hostium, mollius eadem illa abnuere. ac spem facere sæpius ultro citroque agitantibus rem conventuram. Hibernacula Carthaginensium, congesta temere ex agris materia exædificata, lignea ferme tota erant. Numidæ præcipue arundine textis, storeaque pars maxima tectis, passim nullo ordine, quidam, ut sine imperio occupatis locis, extra fossam etiam vallumque habitabant. Hæc relata Scipioni spem fecerant castra hostium per occasionem incendendi.

IV. Cum legatis quos mitteret ad Syphacem, calonum loco, primos ordines spectatæ virtutis atque prudentiæ servili habitu mittebat; qui, dum in collo-

étaient en conférence, leurs prétendus valets erraient dans tout le camp, reconnaissaient avec soin l'un une chose, l'autre une autre, les entrées et les issues, la situation et la forme du camp en général et de ses diverses parties, les quartiers des Carthaginois et ceux des Numides, l'intervalle qui séparait le camp d'Asdrubal et celui du roi, la disposition des postes et des gardes, afin de voir lequel des deux, la nuit ou le jour, serait le plus favorable à une surprise. Comme les pourparlers devenaient plus fréquents, Scipion envoyait chaque fois de nouveaux émissaires, afin que tous les détails du camp fussent connus d'un plus grand nombre de Romains. Lorsque ces conférences prolongées eurent donné de jour en jour à Syphax, et par suite aux Carthaginois, des espérances de paix plus positives, les députés romains déclarent au Numide « que Scipion leur a défendu de revenir sans rapporter une réponse précise; qu'ainsi il la leur donne, si déjà il a pris son parti; ou, s'il a besoin de consulter Asdrubal et les Carthaginois, qu'il le fasse promptement; que le temps était venu, ou de conclure la paix, ou de continuer la guerre à outrance. » Pendant que Syphax consulte Asdrubal, et qu'Asdrubal renvoie à Carthage, les espions eurent le loisir de tout examiner, et Scipion celui d'achever ses préparatifs. D'ailleurs, la sécurité, l'espoir d'une paix prochaine avaient ôté toute défiance aux Carthaginois et aux Numides, et ils étaient loin de redouter alors aucun acte hostile. Enfin la réponse arriva, et comme les Romains paraissaient désirer vive-

quo legati essent, vagi per castra, alius alia, aditus exitusque omnes, situm formamque et universorum castrorum et partium, qua Pœni, qua Numidæ haberent, quantum intervalli inter Asdrubalis ac regia castra esset, specularentur, moremque simul noscerent stationum vigiliarumque, nocte an interdiu opportuniore insidiantibus essent. Et inter crebra colloquia alii atque alii de industria, quo pluribus omnia nota essent, mittebantur. Quum sæpius agitata res certiore spem pacis in dies ut Syphaci et Carthaginensibus per eum faceret, legati romani « vetitos se reverti ad imperatorem aiunt, nisi certum responsum detur; proinde, seu ipsi staret jam sententia, seu consulendus Asdrubal et Carthaginenses essent, consuleret; tempus esse aut pacem componi, aut bellum naviter geri. » Dum consulitur Asdrubal ab Syphace, ab Asdrubale Carthaginensibus, et speculatores omnia visendi, et Scipio ad comparanda ea quæ in rem erant tempus habuit; et ex mentione ac spe pacis negligentia, ut fit, apud Pœnos Numidasque orta cavendi ne quid hostile interim paterentur. Tandem relatum responsum, quibusdam (quia nimis cupere Romanus pacem videbatur) iniquis per occasionem adjectis; quæ peropport-

ment la paix, on avait saisi cette occasion d'ajouter certaines clauses dont la rigueur fournit fort à propos à Scipion le prétexte qu'il cherchait de rompre la trêve. Il dit donc à l'envoyé du roi qu'il en délibérerait avec son conseil, et le lendemain il répondit à l'ambassadeur que « malgré tous ses efforts personne que lui n'avait été d'avis de faire la paix ; qu'il pouvait donc déclarer à son maître que le seul moyen de l'obtenir, c'était d'abandonner Carthage et de se joindre aux Romains. » Aussitôt il rompt la trêve, afin de poursuivre de bonne foi l'exécution de ses desseins, remet ses navires à flot, car le printemps commençait, et embarque toutes ses machines de guerre, comme pour attaquer Utique par mer. En même temps, il détache deux mille hommes avec ordre de s'emparer de l'éminence qui domine la ville, et que déjà il avait occupée. Ces mouvements avaient le double but de donner le change à l'ennemi sur son véritable projet, et, tandis qu'il marcherait en personne contre Syphax et Asdrubal, d'empêcher les assiégés de tenter une sortie et une attaque contre son camp, où il ne laissait que peu de forces.

V. Quand il a tout préparé, il assemble son conseil, ordonne à ses explorateurs d'y rendre compte de leurs découvertes, consulte Masinissa qui connaissait à fond les habitudes de l'ennemi, et déclare enfin lui-même le projet qu'il médite pour la nuit suivante. Il recommande aux tribuns de faire sortir du camp les légions au premier signal donné, à l'issue du conseil ; d'après cet ordre, l'armée se met en mouvement au coucher du soleil.

tunc cupienti tollere inducias Scipioni causam præbuere; ac nuncio regis, quum relaturum se ad consilium dixisset, postero die respondit « se uno frustra tendente, nulli alii pacem placuisse; renunciaret igitur nullam aliam spem pacis quam, relictis Carthaginiensibus, Syphaci cum Romanis esse. » Ita tollit inducias, ut libera fide incepta exsequeretur, deductisque navibus (et jam veris principium erat) machinas tormentaque, velut a mari aggressurus Uticam, imponit. Et duo millia militum ad capiendum quem antea tenerat tumultum super Uticam mittit, simul ut ab eo quod parabat in alterius rei curam converteret hostium animos, simul ne qua, quum ipse ad Syphacem Asdrubalemque profectus esset, eruptio ex urbe et impetus in castra sua, relicta cum levi præsidio, fieret.

V. His præparatis advocatoque consilio, edicere exploratoribus jussis quæ comperta afferrent, Masinissaque, cui omnia hostium nota erant, postremo ipse quid pararet in proximam noctem proponit. Tribunis edicit ut, ubi prætorio dimisso, signa concinuissent, extemplo educerent castris legiones.

Vers la première veille de la nuit, elle se range en bataille, et à minuit, après une marche de sept milles, elle arrive au petit pas, près du camp des Africains. Alors Scipion mit sous les ordres de Lélius une partie des troupes, ainsi que Masinissa et les Numides, et le charge d'attaquer le camp de Syphax et d'y mettre le feu. Ensuite il prend à part Lélius et Masinissa, et les conjure, chacun séparément, « de remédier à la confusion inséparable d'une expédition nocturne par une vigilance et un soin extrême ; il se réserve d'attaquer Asdrubal et les Carthagiinois ; mais il ne recommencera que lorsqu'il aura vu en feu le camp de Syphax. » Il n'attendit pas longtemps ; car la flamme, mise aux premières cabanes, gagna rapidement de proche en proche et se communiqua bientôt dans tout le camp. Le désordre fut tel que devait le causer un incendie nocturne répandu si loin en peu d'instant. Les barbares, qui l'attribuaient au hasard et ne soupçonnaient ni la main de l'ennemi, ni une ruse de guerre, accourent sans armes pour l'éteindre, et rencontrent des hommes armés, surtout les Numides, que Masinissa, instruit de la disposition des lieux, avait postés habilement à toutes les issues. Le feu en étouffa un grand nombre à demi-endormis dans leurs lits ; plusieurs, précipitant leur fuite et tombant les uns sur les autres, furent écrasés aux passages trop étroits des portes.

VI. A la lueur des flammes, les sentinelles des Carthagiinois

Ita ut imperaverat, signa sub occasum solis efferri sunt cœpta ; ad primam ferme vigiliam, agmen explicaverunt ; media nocte (septem enim millia itineris erant), modico gradu ad castra hostium perventum. Ibi Scipio partem copiarum Lælio Masinissamque ac Numidas, attribuit, et castra Syphacis invadere, ignesque conjicere jubet. Singulos deinde separatim, Lælium ac Masinissam, seductos obtestatur « ut, quantum nox providentiæ adimat, tantum diligentia expleant curaque ; se Asdrubalem punicaque castra aggressurum ; ceterum non ante cœpturum quam ignem in regis castris conspexisset. » Neque ea res morata diu est ; nam, ut proximis casis injectus ignis hæsit, extemplo proxima quæque, et deinceps continua amplexus, totis se passim dissipavit castris. Et trepidatio quidem, quanta necesse erat in nocturno effuso tam late incendio, orta est : ceterum, fortuitum, non hostilem ac bellicum ignem rati esse, sine armis ad restinguendum incendium effusi, in armatos incidere hostes, maxime Numidas, ab Masinissa, notitia regionum castrorum, ad exitus itinerum idoneis locis dispositos. Multos in ipsis cubilibus semisomnos hausit flamma ; multi in præcipiti fuga, ruentes super alios alii, in angustiis portarum obtriti sunt.

VI. Relucentem flammam primo vigiles Carthagiiniensium, deinde excitati

et ceux que le bruit avait réveillés en sursaut tombèrent dans la même erreur, et crurent eux aussi que le feu avait pris par accident; et les cris confus que poussaient les blessés ou ceux qu'on égorgeait pouvant provenir d'un tumulte nocturne empêchaient entièrement de distinguer la vérité. Aussi, dans leur empressement, ils se précipitent sans défiance par toutes les issues qu'ils rencontrent, sans rien emporter que ce qui pouvait servir à éteindre l'incendie, et ils tombent au milieu des troupes romaines. Ils sont tous massacrés, par haine nationale, et plus encore par crainte qu'un seul ennemi ne répande l'alarme en fuyant. Les portes du camp d'Asdrubal se trouvaient abandonnées, comme il arrive en pareil désordre. Scipion s'en empare et fait mettre le feu aux premières cabanes. D'abord la flamme se disperse et brille sur quelques points; bientôt elle serpente, s'agrandit, et forme un vaste embrasement qui consume le camp tout entier. Hommes et bestiaux à demi-brûlés s'élancent éperdus vers les portes, y tombent pêle-mêle, et ferment tous les passages. Ceux qu'épargne le feu sont moissonnés par le fer, et d'un seul coup les deux camps tout détruits. Cependant les deux chefs, suivis de deux mille fantassins et de cinq cents cavaliers, débris de tant de milliers de combattants, la plupart sans armes, blessés et endommagés par les flammes, parvinrent à s'échapper. Le fer et le feu dévorèrent quarante mille hommes; on fit plus de cinq mille prisonniers, entre autres plusieurs Carthaginois de distinction et onze sénateurs; cent

alii nocturno tumultu quum conspexissent, ab eodem errore credere et ipsi sua sponte incendium ortum; et clamor inter cædem et vulnera sublatus, an ex trepidatione nocturna esset, confusus, sensum veri adimebat. Igitur pro se quisque inerimes, ut quibus nihil hostile suspectum esset, omnibus portis, qua cuique proximum erat, ea modo quæ restinguendo igni forent portantes, in agmen romanum ruebant. Quibus cæsis omnibus, præterquam hostili odio, etiam ne quis nuncius effugeret, extemplo Scipio neglectas, ut in tali tumultu, portas invadit; ignibusque in proxima tecta coniectis, effusa flamma primo veluti sparsa pluribus locis reluxit, dein per continua serpens uno repente omnia incendio hausit. Ambusti homines jumentaque fœda primum fuga, dein strage, obruerant itinera portarum. Quos non oppresserat ignis, ferro absumpti, binaque castra clade una deleta. Duces tamen ambo, et ex tot millibus armorum duo millia peditum et quingenti equites semiermes, magna pars saucii afflatusque incendio, effugerunt. Cæsa aut hausta flammis quadraginta millia hominum sunt, capta supra quinque millia; multi Carthaginensium nobiles, undecim senatores, signa militaria centum septuaginta quatuor, equi numidici

soixante-quatorze étendards, plus de deux mille sept cents chevaux numides et six éléphants furent pris. Huit éléphants avaient été tués ou brûlés; on prit aussi une grande quantité d'armes que Scipion fit jeter dans les flammes comme une ofrande à Vulcain.

VII. Asdrubal, avec un petit nombre de fuyards, avait gagné la ville voisine, où s'étaient également réfugiés ceux qui, échappés au massacre, avaient suivi les traces de leur général; mais il en sortit aussitôt, dans la crainte qu'elle ne fût livrée à Scipion. En effet, les portes furent bientôt ouvertes aux Romains; ils n'y commirent aucune hostilité, parce que la soumission des habitants avait été volontaire. On prit ensuite deux autres villes, dont le pillage fut accordé aux soldats, avec le butin fait dans les camps incendiés et sauvé du milieu des flammes. Syphax alla se retrancher à huit milles de distance. Asdrubal se rendit droit à Carthage, afin de prévenir les résolutions timides que pourrait inspirer la nouvelle d'un désastre tout récent; et d'abord la terreur y fut si profonde qu'on s'attendait à voir Scipion renoncer au siège d'Utique pour attaquer Carthage. Aussi les suffètes, magistrats qui étaient dans cette ville ce que les consuls sont à Rome, convoquèrent le sénat. Là, trois avis furent ouverts: le premier était d'envoyer une ambassade à Scipion, pour traiter de la paix; le second, de rappeler Annibal au secours de la patrie dans cette guerre d'extermination; le troisième, digne de la fermeté romaine dans l'adversité, fut de lever de nouvelles

supra duo millia septingenti, elephantum sex capti; octo flamma ferroque absumpti, magnaque vis armorum capta. Ea omnia imperator Vulcano sacrata incendit.

VII. Asdrubal ex fuga cum paucis Afrorum urbem proximam petierat, eoque omnes qui supererant, vestigia ducis sequentes, se contulerant. Metu deinde ne dederetur Scipioni, urbe excessit. Mox eodem patentibus portis Romani accepti, nec quidquam hostile, quia voluntate concesserant in ditionem, factum. Duæ subinde urbes captæ direptæque; ea præda, et quæ castris ex incensis et igne rapta erat, militi concessa est. Syphax, octo millium ferme inde spatio, loco communito consedit. Asdrubal Carthaginem contendit, ne quid per metum ex recenti clade mollius consuleretur; quo tantus primo terror est allatus, ut, ommissa Utica, Carthaginem crederent extemplo Scipionem obsessurum; senatum itaque suffetes (quod velut consulare imperium apud eos erat) vocaverunt. Ibi e tribus (una de pace legatos ad Scipionem decernebat; altera Annibalem ad tuendam ab exitiabili bello patriam revocabat; tertia romanæ in adversis rebus constantiæ erat: reparandum exercitum, Syphacemque hor-

troupes, et d'exhorter Syphax à ne point cesser de combattre avec Carthage. Ce dernier sentiment, soutenu par la présence d'Asdrubal et par les efforts de la faction Barcine, déclarée pour la guerre, prévalut. On commença donc à faire des recrues dans la ville et dans la campagne, et l'on envoya des députés à Syphax, qui, de son côté, s'occupait avec activité de réparer les désastres de la guerre; car Sophonisbe ne se bornait plus, comme auparavant, aux caresses, ces armes déjà si puissantes sur le cœur d'un époux passionné; elle avait aussi employé avec succès les prières les plus touchantes, le conjurant tout en larmes de ne point trahir son père et sa patrie, et de ne point laisser consumer Carthage par les mêmes flammes qui avaient dévoré les deux camps. Les ambassadeurs firent aussi valoir un secours que la fortune leur offrait à propos : c'était un renfort de quatre mille Celtibériens, guerriers intrépides, enrôlés en Espagne par des recruteurs, et qu'ils venaient de rencontrer dans les environs de la ville d'Abba : Asdrubal, ajoutaient-ils, ne tarderait pas à le joindre avec des forces assez imposantes. Aussi le roi leur fit une réponse obligeante; il leur montra même une multitude de paysans numides qu'il venait d'équiper et de monter, et leur assura qu'il mettrait sur pied toute la jeunesse de son royaume. « Il savait qu'un incendie, et non pas une bataille, avait été cause de leur défaite; l'infériorité dans la guerre est pour celui que les armes ont vaincu. » Telle fut sa réponse aux députés, et peu de jours après Asdrubal et Syphax

tandum ne bello absisteret censebat;) hæc sententia, quia Asdrubal præsens Barcinæque omnes factionis bellum malebant, vicit. Inde delectus in urbe agrisque haberi cæptus, et ad Syphacem legati missi, summa ope et ipsum reparantem bellum, quum uxor non jam, ut ante, blanditiis, satis potentibus ad animum amantis, sed precibus et misericordia valuisset, plena lacrymarum obtestans ne patrem suum patriamque proderet, iisdemque flammis Carthaginem, quibus castra conflagrassent, absumi sineret. Spem quoque opportune oblatam afferebant legati, quatuor millia Celtiberorum circa urbem nomine Abbam, ab conquisitoribus suis conducta in Hispania, egregiæ juventutis, sibi occurrisset, et Asdrubalem prope diem affore cum manu haudquaquam contemnenda. Igitur non benigne modo legatis respondit, sed ostendit etiam multitudinem agrestium Numidarum, quibus per eosdem dies arma equosque dedisset, et omnem juventutem affirmat exciturum ex regno : « Scire incendio, non prælio, cladem acceptam; eum bello inferiorem esse, qui armis vincatur. » Hæc legatis responsa. Et post dies paucos rursus Asdrubal et Sy-

réunirent leurs troupes, qui formèrent une armée d'environ trente mille combattants.

VIII. Scipion, qui croyait la lutte terminée avec Syphax et ses alliés, s'occupait entièrement du siège d'Utique, dont ses machines menaçaient déjà les murailles, lorsqu'il en fut détourné par la nouvelle que la guerre recommençait. Il laisse donc quelques troupes pour soutenir l'apparence d'un siège sur terre et sur mer, et, avec l'élite de ses guerriers, il marche en personne à l'ennemi. D'abord, il s'arrête sur une hauteur, à quatre milles du camp de Syphax. Le lendemain, il descend avec sa cavalerie dans les *Grandes-Plaines* (c'est le nom qu'on donne aux champs dominés par cette éminence), et harcèle les postes avancés de l'ennemi, qu'il vient braver jusqu'aux portes de son camp. Un jour se passe ainsi; les deux jours suivants il n'y eut de part et d'autre que de légères escarmouches et il ne se fit rien de remarquable; le quatrième, les deux armées se présentent en bataille. Scipion place les hastats au premier rang, les princes au second, et les triaires à la réserve; à l'aile droite, la cavalerie italienne; à l'aile gauche, les Numides et Masinissa. Syphax et Asdrubal opposent leurs Numides aux cavaliers italiens, et les Carthaginois à Masinissa. Les Celtibériens, au centre, avaient à tenir tête aux légions romaines. Les armées ainsi rangées, le combat s'engage. Au premier choc, les deux ailes ennemies sont enfoncées; car ni les Numides, paysans pour

phax copias junxerunt : is omnis exercitus fuit triginta ferme millium armorum.

VIII. Scipionem, velut jam debellato, quod ad Syphacem Carthaginiensesque attineret, Uticæ oppugnandæ intentum, jamque machinas admoventem muris, avertit fama redintegrati belli; modicisque præsidiis, ad speciem modo obsidionis, terra marique relictis, ipse cum robore exercitus ire ad hostes pergit. Primo in tumulo, quatuor ferme millia distante ab castris regiis, con-sedit; postero die, cum equitatu in Magnos (ita vocant) campos, subjectos ei tumulo, degressus, succedendo ad stationes hostium lacessendoque levibus præliis, diem absumpsit, et per insequens biduum, tumultuosius hinc atque il-linc excursionibus in vicem, nihil dictu satis dignum fecerunt; quarto die, utrimque in aciem descensum est. Romanus principes post hastatorum prima signa, in subsidiis triarios constituit; equitatum italicum ab dextro cornu, ab lævo Numidas Masinissamque opposuit. Syphax Asdrubalque, Numidicis ad-versus italicum equitatum, Carthaginiensibus contra Massinissam locatis, Celti-beros in mediam aciem, in adversa signa legionum acceperunt; ita instructi con-currunt. Primo impetu simul utraque cornua, et Numidæ et Carthaginienses

la plupart, ne purent résister à la cavalerie romaine, ni les Carthaginois, recrues nouvelles, à Masinissa, que de nombreux avantages et une victoire récente rendaient redoutable. Mis à découvert par la déroute des deux ailes, le corps des Celtibériens tenait ferme ; car la fuite ne leur offrait aucun moyen de salut dans des lieux qu'ils ne connaissaient pas, et ils n'avaient point de quartier à espérer de Scipion, qu'ils étaient venus attaquer jusqu'en Afrique de leurs armes mercenaires, lui, leur bienfaiteur et celui de leurs concitoyens. Aussi, de toutes parts, enveloppés d'ennemis, tombant les uns sur les autres, ils moururent inébranlables à leur poste ; et tandis que tous les efforts se tournaient contre eux, Syphax et Asdrubal eurent le temps de fuir ; plus las de tuer que de combattre, les vainqueurs furent surpris par la nuit.

IX. Le lendemain, Scipion envoie Lélius et Masinissa, avec toute la cavalerie romaine et numide et les troupes légères, à la poursuite de Syphax et d'Asdrubal. Lui-même, avec le gros de l'armée, réduit toutes les villes d'alentour qui étaient dans la dépendance des Carthaginois, celles-ci par l'espoir, celles-là par la crainte, les autres par la force. L'épouvante était grande à Carthage, et l'on pensait que Scipion, qui promenait çà et là ses armes victorieuses, après avoir soumis rapidement toutes les cités voisines, attaquerait bientôt la capitale elle-même. Aussi l'on réparait les murailles, on les armait de fortifications, et chacun à l'envi transportait de la campagne les provisions néces-

pulsi ; nam neque Numidæ, maxima pars agrestes, romanum equitatum, neque Carthaginenses, et ipse novus miles, Masinissam, recenti super cetera victoria terribilem, sustinere. Nudata utrimque cornibus Celtiberum acies stabat, quod nec in fuga salus ulla ostendebatur locis ignotis, neque spes veniæ ab Scipione erat, quem, bene meritum de se et gente sua, mercenariis armis in Africam oppugnatum venissent. Igitur, circumfusus undique hostibus, alii super alios cadentes, obstinati moriebantur, omnibusque in eos versis, aliquantum ad fugam temporis Syphax et Asdrubal præceperunt. Fatigatos cæde diutius quam pugna victores nox oppressit.

IX. Postero die, Scipio Lælium Masinissamque cum omni romano et numidico equitatu expeditisque militum ad persequendos Syphacem atque Asdrubalem mittit ; ipse, cum robore exercitus, urbes circa, quæ omnes Carthaginensium ditionis erant, partim spe, partim metu, partim vi subegit. Carthagini quidem erat ingens terror, et circumferentem arma Scipionem, omnibus finitimis raptim perdomitis, ipsam Carthaginem repeate aggressurum credebant. Itaque et muri reficiebantur, propugnaculisque armabantur ; et

saires pour soutenir un long siège : on parlait peu de faire la paix, beaucoup plus de rappeler Annibal. La plus grande partie veut qu'on envoie la flotte, destinée à intercepter les convois des ennemis, surprendre et couler à fond les vaisseaux laissés devant Utique, et qui ne sont point sur leurs gardes : peut-être même pourra-t-on détruire l'armement naval, qui n'est gardé que par une faible troupe. On se décide pour ce parti, sans renoncer cependant à l'envoi des députés à Annibal. En effet, le succès le plus heureux qu'obtiendrait la flotte carthaginoise serait de faire lever en partie le siège d'Utique; mais pour défendre Carthage elle-même, il ne restait plus d'autre général qu'Annibal, d'autre armée que la sienne. Le lendemain donc, l'escadre met en mer, et les députés partent pour l'Italie : tout se fait à la hâte, sous l'aiguillon de la mauvaise fortune; chaque citoyen, par la moindre négligence, aurait cru trahir le salut de la patrie. Scipion, qui trainait une armée chargée des dépouilles de plusieurs villes, envoie les prisonniers et le reste du butin dans son ancien camp près d'Utique, et, tournant déjà ses regards vers Carthage, occupe Tuneta, que sa garnison avait abandonné. Ce port, à quinze milles environ de la capitale, était très-fort par sa situation naturelle et par les ouvrages de l'art : on l'apercevait de Carthage, et il donnait lui-même la vue sur cette ville et sur la mer qui l'environne.

X. Déjà les Romains s'occupaient activement de s'y retran-

pro se quisque quæ diutinae obsidioni tolerandæ sunt ex agris convehit. Rara mentio est pacis, frequentior legatorum ad Annibalem arcessendum mittendorum; pars maxima classem, quæ ad commeatus excipiendos parata erat, mittere jubent ad opprimendam stationem navium ad Uticam, incaute agentem, forsitan etiam navalia castra, relicta cum levi præsidio, oppressuros. In hoc consilium maxime inclinant; legatos tamen ad Annibalem mittendos censent; quippe, classi ut felicissime gerantur res, parte aliqua levari Uticæ obsidionem: Carthaginem ipsam qui tueatur, neque imperatorem alium quam Annibalem, neque exercitum alium quam Annibalis superesse. Deductæ ergo postero die naves, simul et legati in Italiam profecti, raptimque omnia, stimulative fortuna, agebantur; et in quo quisque cessasset, prodi ab se salutem omnium rebat. Scipio, gravem jam spoliis multarum urbium exercitum trahens, captivis aliaque præda in vetera castra ad Uticam missis, jam in Carthaginem intentus, occupat relictum fuga custodum Tuneta: abest ab Carthagine quindecim millia ferme passuum locus, quum operibus, tum suapte natura tutus, qui et ab Carthagine conspici, et præbere ipse prospectum, quum ad urbem, tum ad circumfusum mare urbi, posset.

X. Inde, quum maxime vallum Romani jacerent, conspecta classis hostium.

cher, lorsqu'ils aperçurent la flotte ennemie qui voguait de Carthage vers Utique. Aussitôt les travaux sont interrompus, l'ordre est donné de se mettre en marche, et l'on enlève promptement les étendards, de peur que les vaisseaux, rangés près de terre, utilisés pour le siège, et par là peu propres à soutenir un combat naval, ne soient subitement accablés. En effet comment les Romains eussent-ils pu résister à une flotte rapide dans ses manœuvres, bien équipée, munie de tous ses agrès, avec des vaisseaux chargés de machines de guerre et transformés en bâtimens de transport ou rapprochés des murailles, de manière à servir de digue ou de pont pour y monter? Scipion changea donc la tactique ordinaire des batailles navales. Il plaça à l'arrière-garde et près de la terre les vaisseaux à éperon qui pouvaient servir de rempart aux autres, et, du côté de la mer, opposa à l'ennemi, en forme de mur, tous les vaisseaux de charge disposés sur quatre rangs; et pour que le tumulte du combat ne troublât point cet ordre, il fit croiser les mâts et les antennes des navires, et les attacha les uns aux autres par de gros câbles qui en firent une seule masse; il les couvrit de planches pour rendre les communications faciles, et laissa sous ces espèces de ponts des intervalles qui permettaient aux esquifs chargés d'observer l'ennemi de sortir et de rentrer librement. Ces mesures prises à la hâte et comme la circonstance le permettait, environ mille hommes d'élite montent sur ces vaisseaux de charge, on y entasse une immense quantité de traits et de javelots, capables de suffire au combat le plus long; ainsi pré-

est, Uticam Carthagine petens. Igitur, omisso opere, pronunciatum iter, signaque raptim ferri sunt cœpta, ne naves, in terram et obsidionem versæ ac minime navali prælio aptæ, opprimerentur. Qui enim restitissent agili et nautico instrumento aptæ et armatæ classi naves tormenta machinasque portantes, et aut in onerariarum usum versæ, aut ita appulsæ ad muros ut pro agere ac pontibus præbere ascensus possent? Itaque Scipio, contra quam in navali certamine solet, rostratis, quæ præsidio aliis esse poterant, in postremam aciem receptis prope terram, onerariarum quadruplicem ordinem pro muro adversus hostem opposuit, easque ipsas, ne in tumultu pugne turbari ordines possent, malis antennisque de nave in navem trajectis, ac validis funibus velut uno inter se vinculo illigatis, comprehendit; tabulasque superins-travit, ut pervium ordinem faceret, et sub ipsis pontibus intervalla fecit, qua procurrere speculatoriæ naves in hostem ac tuto recipi possent. His raptim pro tempore instructis, mille ferme delecti propugnatores onerariis imponuntur : telorum maxime missilium, ut, quamvis longo certamine, sufficerent

parés, les Romains attendent l'ennemi de pied ferme. Les Carthaginois, en se hâtant, auraient pu surprendre la flotte romaine dans un moment de confusion et d'alarme, et l'écraser du premier choc ; mais, effrayés de leurs défaites sur terre au point de se défier même de la mer, où ils étaient les plus forts, ils perdirent une journée dans une lente navigation, et abordèrent, vers le coucher du soleil, au port que les Africains appellent Ruscinon. Le lendemain, au commencement du jour, ils gagnent la pleine mer et s'y rangent en bataille, comme pour soutenir une lutte régulière, persuadés que les Romains s'avanceraient à leur rencontre. Après être restés longtemps dans la même position, voyant que les ennemis ne faisaient aucun mouvement, ils attaquent enfin les bâtiments de transport. On eût dit alors non pas un combat naval, mais bien un assaut livré par une flotte à des murailles. Les vaisseaux de charge étant plus élevés que les galères africaines, les traits des Carthaginois, lancés de bas en haut, étaient presque sans portée, tandis que ceux des Romains, partant de haut, recevaient de leur direction une force nouvelle et frappaient des coups plus sûrs. Cependant les erquifs et les barques légères, qui circulaient par les vides laissés sous les ponts, étaient renversés par le choc seul des grands vaisseaux à éperon ; ils devenaient même nuisibles aux soldats romains, qui, les voyant mêlés au milieu des bâtiments ennemis, retenaient leurs coups de peur qu'ils ne s'égarassent sur leurs compagnons. Enfin des vaisseaux carthaginois on com-

vis ingens congeritur. Ita parati atque intenti hostium adventum opperiebantur. Carthaginienses, qui, si maturassent, omnia permixta turba trepidantium primo impetu oppressissent, perculti terrestribus cladibus, atque inde ne in mari quidem, ubi ipsi plus poterant, satis fidentes, die segni navigatione absumpto, sub occasum solis in portum (Ruscinona Afri vocant) classem appulere ; postero die, sub ortum solis, instruxere ab alto naves, velud ad justum prælium navale, et tanquam exituris contra Romanis. Quum diu stetissent, postquam nihil moveri ab hostibus viderunt, tum demum onerarias aggrediuntur. Erat res minime certamini navali similis, proxime speciem muros oppugnantium navium ; altitudine aliquantum onerariæ superabant ; ex rostratis Pœniana pleraque (utpote supino jactu) tela in superiorem locum mittebant ; gravior ac pondere ipso libratiore superne ex onerariis ictus erat. Speculatoriæ naves ac levia ipsa navigia, quæ sub constratis pontium per intervalla excurrebant, primo ipso tantum impetu ac magnitudine rostratarum obruebantur ; deinde et propugnatoribus quoque incommodæ erant, quod permixtæ cum hostium navibus inhibere sæpe tela cogeant, metu ne ambiguo ictu suis in

mença à jeter sur la flotte romaine les mains de fer qu'on appelle des harpons, et comme les Romains ne pouvaient les couper, non plus que les chaînes auxquelles ils étaient suspendus, chaque galère qui avait accroché un vaisseau de charge l'entraînait à sa remorque, et, rompant tous les liens qui attachaient les bâtiments l'un à l'autre, emportait à la fois une autre ligne de plusieurs navires. Ainsi furent mis en pièces tous les madriers, et les Romains eurent à peine le temps de passer du premier rang au second. Six de leurs vaisseaux furent emmenés à Carthage; la joie y fut plus vive que ne le méritait ce faible succès, mais d'autant plus sensible qu'au milieu de tant de désastres et de sujets de larmes, c'était du moins un bonheur inespéré, et qui faisait voir que la flotte romaine aurait pu être détruite, si les capitaines carthaginois eussent fait une diligence plus grande et que Scipion ne fût pas venu à propos au secours des siens.

XI. Vers la même époque, Lélius et Masinissa, après quinze jours de marche, arrivèrent en Numidie; les Masyliens, heureux de revoir un roi qu'ils avaient longtemps regretté, lui rendirent le royaume de ses pères. Syphax, dont on avait chassé les lieutenants et les troupes, se tenait dans ses anciennes limites, mais fort peu disposé à s'y tenir en repos. Tout entier à l'amour, il était stimulé par sa femme, par son beau-père; il se voyait en outre à la tête d'une population nombreuse et d'un

ciderent; postremo asseres ferreo unco præfixi (harpagonas vocant) ex punice navibus injici in Romanos cæpti. Quos quum neque ipsos, neque catenas quibus suspensi injiciebantur, incidere possent, ut quæque retro inhibita rostrata onerariam hærentem unco traheret, scindi videres vincula, quibus alia aliis innexa erat, seriem aliam simul plurium navium trahi. Hoc maxime modo lacerati quidem omnes pontes, et vix transiliendi in secundum ordinem navium spatium propugnatoribus datum est. Sex ferme onerariæ puppibus abstractæ Carthaginem sunt; major quam pro re lætitia, sed eo gratior quod inter assiduas clades ac lacrymas unum quantumcumque ex insperato gaudium affulserat, cum eo, ut appareret haud procul exitio fuisse romanam classem, ni cessatum a præfectis suarum navium foret, et Scipio in tempore subvenisset.

XI. Per eosdem forte dies, quum Lælius et Masinissa quinto decimo ferme die in Numidiam pervenissent, Massyli, regnum paternum Masinissæ leti, ut ad regem diu desideratum, concessere. Syphax, pulsus inde præfectis præsidisque suis, vetere se continebat regno, nequiquam quieturus. Stimulabant ægrum amore uxor socerque, et ita viris equisque abundabat, ut subjectæ

emp.re toujours florissant, dont les forces auraient pu inspirer de l'orgueil à un prince moins barbare et moins ambitieux. Il rassemble donc tout ce qu'il a de sujets en état de servir, leur distribue des chevaux, des armes défensives et offensives, et range la cavalerie par escadrons et l'infanterie par cohortes, comme il l'avait appris autrefois des centurions romains. Avec cette armée, aussi nombreuse que la première, mais composée presque toute de recrues nouvelles et sans discipline, il marche à l'ennemi et vient camper à peu de distance. D'abord quelques cavaliers s'avancent, mais avec précaution, pour faire une reconnaissance ; repoussés à coups de javelots, ils reviennent joindre leurs corps ; puis les sorties ont lieu de part et d'autre, et à mesure que l'indignation enflamme ceux qui ont eu le dessous, il s'en présente un plus grand nombre ; car tel est le double aiguillon qui d'ordinaire excite les combats de cavalerie : l'espérance amène des renforts aux vainqueurs, la colère aux vaincus ; ce fut ce qui arriva alors. Un engagement de quelques cavaliers finit par une action générale entre les deux cavaleries. Tant que les fantassins n'y prirent aucune part, les Romains avaient peine à tenir tête à cette multitude des Masésyliens, que Syphax appuyait par des troupes nombreuses ; mais dès que l'infanterie romaine, arrivant au pas redoublé par les intervalles des escadrons, eut donné aux cavaliers le temps de tenir ferme et d'effrayer les barbares, qui chargeaient en désordre, ceux-ci ralentirent d'abord la rapidité de leurs chevaux, ensuite

oculis regni per multos florentis annos vires etiam minus barbaro atque impotenti animo spiritus possent facere. Igitur, omnibus qui bello apti erant in unum coactis, equos, arma, tela dividit ; equites in turmas, pedites in cohortes, sicut quondam ab romanis centurionibus didicerat, distribuit. Exercitu haud minore quam quem prius habuerat, ceterum omni prope novo atque incondito, ire ad hostes pergit. Et castris in propinquo positis, primo pauci equites ex tuto specularantes ab stationibus progredi ; inde jaculis submoti, recurrere ad suos ; inde excursiones in vicem fieri, et, quam pulsos indignatio accenderet, plures subire, quod irritamentum certaminum equestrium est, quam aut vincentibus spes, aut pulsis ira aggregat suos. Ita tum a paucis prælio accenso, omnem utrimque postremo equitatum certaminis studium effudit, ac, dum sincerum equestre prælium erat, multitudo Masæsyliorum, ingentia agmina Syphace emittente, sustineri vix poterat ; deinde, ut pedes romanus repentino per turmas suas viam dantes intercurso stabilem aciem fecit absteruitque effuse invehentem sese hostem, primo barbari segnius permittere equos, deinde stare ac prope turbari novo genere pugnae ; postremo non pe-

furent halte, et furent bientôt déconcertés par cette tactique nouvelle pour eux ; enfin ils plièrent et devant les piétons et même devant la cavalerie, que l'appui des fantassins enhardissait. Déjà les étendards des légions approchaient aussi ; mais alors les Masésyliens ne soutinrent ni le premier choc, ni même la vue des enseignes et des armes romaines : tant le souvenir de leurs défaites passées ou la terreur du moment présent eut d'empire sur leur esprit !

XII. Alors Syphax s'élançait vers les escadrons ennemis, dans l'espoir que l'honneur, que le danger de leur roi arrêterait la fuite de ses sujets ; mais son cheval grièvement blessé le renverse : accablé par le nombre, il est fait prisonnier et traîné vivant à Lélius, spectacle agréable pour tous, mais principalement pour Masinissa. Cirta était la capitale des états de Syphax : c'est là que se réfugièrent la plus grande partie des vaincus. Le carnage, dans ce combat, fut moindre que la victoire, parce que la cavalerie seule avait donné. Il y eut environ cinq mille hommes tués, et un peu plus de deux mille pris à l'attaque du camp, où les Masésyliens, frappés de la perte de leur souverain, s'étaient jetés en foule. Masinissa disait « que rien, dans la circonstance présente, ne pouvait assurément être plus flatteur pour lui que de rentrer vainqueur dans le royaume paternel, qu'il recouvrait après un si long temps ; mais la bonne comme la mauvaise fortune ne permettait pas de perdre des instants précieux ; si Lélius l'autorisait à prendre les devants avec la cavale-

diti solum cedere, sed ne equitem quidem sustinere, peditis præsidio audentem. Jam signa quoque legionum appropinquabant; tum vero Masæsyli non modo primum impetum, sed ne conspectum quidem signorum atque armorum tulerunt : tantum seu memoria priorum cladum, seu præsens terror va-

luit !

XII. Ibi Syphax, dum obequitat hostiam turmis, si pudore, si periculo suo fugam sistere posset, equo graviter icto, effusus opprimitur capiturque, et vivus, lætum ante omnes Masinissæ præbiturus spectaculum, ad Lælium pertrahitur. Cirta caput regni Syphacis erat : eo se ingens hominum contulit vis. Cædes in eo prælio minor quam victoria fuit, quia equestri tantummodo prælio certatum fuerat ; non plus quinque millia occisa, minus dimidium ejus hominum captum est, impetu in castra facto, quo perculsa rege amissa multitudo se contulerat. Masinissa « sibi quidem dicere nihil esse in præsentia pulchrius quam victorem recuperatum tanto post intervallo patrium invisere regnum ; sed tam secundis quam adversis rebus non dari spatium ad cessandum ; si se Lælius cum equitatu vinctoque Syphace Cirtam præcedere sinat,

rie et Syphax dans les fers, il entrerait à Cirta, où la confusion et l'effroi le rendraient maître de tout : Lélius, avec l'infanterie, pourrait le suivre à petites journées. » Lélius y consentit. Arrivé à Cirta, Masinissa fait demander une entrevue aux principaux habitants ; mais comme ils ignoraient le malheur du roi, ni le récit des événements, ni les menaces, ni les promesses, rien enfin ne les ébranla : il fallut leur montrer le monarque chargé de chaînes. A ce triste spectacle, leur désespoir éclata, et bientôt les uns, frappés de terreur, abandonnèrent les remparts, les autres, par un consentement soudain, pour gagner les bonnes grâces du vainqueur, lui ouvrirent les portes. Masinissa, après avoir placé des gardes aux portes et dans les endroits les plus favorables pour que personne ne pût prendre la fuite, court à toute bride s'emparer du palais. Au moment où il entre dans le vestibule, sur le seuil même, Sophonisbe, épouse de Syphax, fille du Carthaginois Asdrubal, vient à sa rencontre, et, reconnaissant le prince au milieu des guerriers, à l'éclat de ses armes, à sa taille, à son extérieur, elle se jette à ses pieds, et lui dit : « Les dieux, ta vaillance et ton bonheur t'ont rendu l'arbitre suprême de notre sort : mais s'il est permis à une captive de faire entendre une parole suppliante à celui qui est maître de sa vie et de sa mort, si elle peut embrasser ses genoux et toucher sa main victorieuse, je te prie, je te conjure par la majesté royale dont l'éclat nous environnait naguère, par le nom de Numide qui t'est commun avec Syphax, par les

trepida omnia metu se oppressurum ; Lælium cum peditibus subsequi modicis itineribus posse. » Assentiente Lælio, prægressus Cirtam, evocari ad colloquium principes Cirtensium jubet ; sed apud ignaros regis casus, neque quæ acta essent promendo, nec minis, nec suadendo ante valuit quam rex victus in conspectum datus est. Tum ad spectaculum tam fœdum comploratio orta ; et partim pavore mœnia sunt deserta, partim repentino consensu gratiam apud victorem quærentium patefactæ portæ. Et Masinissa, præsidio circa portas opportunaque mœnium dimisso, ne cui fugæ pateret exitus, ad regiam occupandam citato vadit equo. Intranti vestibulum in ipso limine Sophonisba, uxor Syphacis, filia Asdrubalis Pœni, occurrit, et, quum in medio agmine armatorum Masinissam insignem quum armis tum cetero habitu conspexisset, regem esse (id quod erat) rata, genibus advoluta ejus : « Omnia quidem ut posses in nobis, dii dederunt, virtusque et felicitas tua. Sed si captivæ apud dominum vitæ necisque suæ vocem supplicem mittere licet, si genua, si victricem attingere dextram, precor quæsoque per majestatem regiam, in tua paullo ante nos quoque fuimus, per gentis Numidarum nomen, quod tibi

dieux de ce palais, (puissent-ils t'y recevoir sous des auspices plus heureux qu'ils n'en ont laissé partir Syphax!) d'accorder à mon humble prière cette grâce : dispose toi-même, à ton gré, de ta captive, et ne me laisse point tomber au pouvoir tyrannique et cruel de quelque Romain. Quand je n'aurais été que l'épouse de Syphax, j'aimerais mieux me confier à un Numide, né comme moi en Afrique, que d'éprouver la foi d'un étranger, d'un inconnu. Carthaginoise, fille d'Asdrubal, tu vois tout ce que j'ai à craindre d'un Romain. Si tu n'as d'autre moyen que la mort pour me soustraire au despotisme de Rome, c'est la mort que je te demande, et que j'implore. » Sophonisbe était dans tout l'éclat de sa beauté et à la fleur de l'âge ; aussi, comme en baisant la main de Masinissa elle réclamait de lui la promesse qu'il ne la livrerait point aux Romains, et que son langage était plus caressant encore que suppliant, le vainqueur ouvrit son âme à la compassion ; et bientôt, passionné comme le sont les Numides, épris d'amour pour sa captive, il lui donna sa main pour gage de la sûreté qu'elle réclamait de lui, et pénétra dans le palais. Ensuite il réfléchit aux moyens de tenir la promesse qu'il a faite, et comme il ne trouve pas d'expédient propice, il suit le conseil de sa passion, conseil aussi téméraire que peu conforme aux bienséances : il fait préparer ses noces pour ce jour-là même, pensant ôter à Lélius et même à Scipion le droit de traiter en captive l'épouse de Masinissa. Le mariage était achevé,

cum Syphace commone fuit, per hujusce regiæ deos, qui te melioribus omnibus accipiant quam Syphacem hinc miserunt, hanc veniam supplicii des, ut ipse quodcumque fert animus de captiva statuas, neque me in cujusquam Romani superbum ac crudele arbitrium venire sinas. Si nihil aliud quam Syphacis uxor fuissem, tamen Numidæ atque in eadem mecum Africa geniti quam alienigenæ et externi fidem experiri mallet. Quid Carthaginiensi ab Romano, quid filiæ Asdrubalis timendum sit vides. Si nulla alia re potes, morte me ut vindicæ ab Romanorum arbitrio oro, obstestorque. » Forma erat insignis et florentissima ætas; itaque, quum modo dextram amplectens in id ne cui Romano traderetur fidem exposceret, propiusque blanditias oratio esset quam preces non in misericordiam modo prolapsus est animus victoris, sed (ut est genus Numidarum in Venerem præceptis) amore captivæ victor captus, data dextera in id quod petebatur obligandæ fidei, in regiam concedit. Institit deinde reputare secum ipse quemadmodum promissi fidem præstaret; quod quum expedire non posset, ab amore temerarium atque impudens mutuatur consilium. Nuptias in eum ipsum diem repente parari jubet, ne quid relinqueret integri aut Lælio aut ipsi Scipioni, consulendi velut in

lorsque Lélius arriva. Loin de cacher son mécontentement, il fut sur le point d'arracher Sophonisbe du lit nuptial et de l'envoyer à Scipion avec Syphax et les autres prisonniers; ensuite il se laissa fléchir par les prières de Masinissa, qui le conjura de remettre à la décision de Scipion lequel des deux rois aurait Sophonisbe pour compagne de sa fortune. Ainsi, après avoir fait partir Syphax et les captifs, il soumit, avec le secours de Masinissa, les autres villes de Numidie qui étaient encore occupées par les garnisons royales.

XIII. Lorsqu'on sut que Syphax était conduit au camp, les soldats sortirent en foule, comme pour être spectateurs d'un triomphe. Le prince marchait en tête, chargé de fers, suivi d'une troupe de nobles Numides. Chacun alors, pour relever l'importance de la victoire à laquelle il avait participé, exagérait autant que possible la grandeur de Syphax et la renommée de sa nation : « C'était ce roi dont la majesté avait paru si imposante aux deux peuples les plus puissants de la terre, aux Romains et aux Carthaginois, que Scipion, leur général, n'avait pas craint, pour solliciter son amitié, de quitter l'Espagne et ses troupes, et de passer en Afrique avec deux quinquérèmes, qu'Asdrubal, général des Carthaginois, non content de venir en personne le trouver à sa cour, lui avait encore donné sa fille en mariage. Le même jour, il avait eu en son pouvoir les deux généraux des deux nations rivales. De même que chacun des deux

captivam quæ Masinissæ jam nupta foret. Factis nuptiis, supervenit Lælius, et adeo non dissimulavit improbare se factum, ut primo etiam cum Syphace et ceteris captivis detractam eam toro geniali mittere ad Scipionem conatus sit; victus deinde precibus Masinissæ orantis ut arbitrium utrius regum duorum fortunæ accessio Sophonisba esset ad Scipionem rejiceret, misso Syphace et captivis, ceteras urbes Numidiæ quæ præsiidiis regiis tenebantur, adjuvante Masinissa, recepit.

XIII. Syphacem in castra adduci quum esset nunciatum, omnis velut ad spectaculum triumphii multitudo effusa est. Præcedebat ipse victus; sequebatur grex nobilium Numidarum. Tum, quantum quisque plurimum posset, magnitudini Syphacis, famæ gentis victoriam suam augendo, addebat: « il lum esse regem ejus tantum majestati duo potentissimi in terris tribuerint populi, romanus carthaginienisique, ut Scipio imperator suus ad amicitiam ejus petendam, relicta provincia Hispania exercituque, duabus quinquere misibus in Africam navigaverit, Asdrubal, Pœnorum imperator, non ipse modo ad eum in regnum venerit, sed etiam filiam ei nuptum dederit; habuisse eum. uno tempore, in potestate duos imperatores, pœnum romanumque; sicut ab

partis avait immolé des victimes pour obtenir la protection des dieux, ils avaient, après les dieux, sollicité l'amitié de Syphax. Telle était sa puissance, que Masinissa, chassé de ses États, avait été réduit pour prolonger ses jours à faire courir le bruit de sa mort, à se cacher dans les ténèbres, et, comme les bêtes fauves, à vivre de rapine dans les forêts. » Le roi, au milieu des discours de toute espèce de la foule qui l'entourait, fut conduit à Scipion qui l'attendait dans sa tente. Scipion fut touché en comparant le sort naguère si brillant du prince avec sa fortune présente, en se rappelant l'hospitalité reçue, les mains pressées, et l'alliance publique et particulière qu'ils avaient contractée tous deux. Les mêmes souvenirs donnèrent à Syphax de la force pour répondre à son vainqueur; car lorsque Scipion lui eut demandé quels motifs l'avaient décidé et à renoncer à l'amitié de Rome, et même à lui déclarer la guerre sans aucun grief, il avoua « qu'il avait commis une faute et un acte de démesure, mais que le moment où il avait pris les armes contre le peuple romain avait été la fin, et non le commencement de son délire; que s'il avait perdu le sens et oublié tous ses engagements publics et particuliers, c'était à dater du jour où il avait reçu dans sa maison une Carthaginoise. Le flambeau de cet hymen avait embrasé son palais: c'était cette furie dont les charmes empoisonnés avaient altéré sa raison; elle n'avait point eu de repos qu'elle n'eût remis elle-même dans ses mains des armes sacrilèges contre un hôte et un ami. Toutefois, dans son

diis immortalibus pars utraque hostiis mactandis pacem petisset, ita ab eorum utrinque pariter amicitiam petitam; jam tantas habuisse opes ut Masinissam regno pulsum eo redegerit ut vita ejus fama mortis et latebris, ferarum modo in silvis raptis viventis, tegetetur. » His sermonibus circumstantium celebratus, rex in prætorium ad Scipionem est perductus. Movit et Scipionem quum fortuna pristina viri præsentis fortunæ collata, tum recordatio hospitii dextræque datæ, et fœderis publicæ ac privatim juncti. Eadem hæc et Syphacii animum dederunt in alloquendo victore; nam quum Scipio « quid sibi voluisset quæreret, qui non societatem solum abnuisset romanam, sed ultra bellum intulisset, » tum ille « peccasse quidem sese atque insanisse fatebatur, sed non tum demum quum arma adversus populum romanum cepisset: exitum sui furoris fuisse, non principium; tunc se insanisse, tunc hospitium privata et publica fœdera omnia ex animo ejecisse, quum carthaginiensem matronam domum acceperit; illis nuptialibus facibus regiam conflagrasset suam; illam furiam pestemque omnibus delinquentis animum suum avertisset atque alienasset; nec conquiesce, donec ipsa manibus suis nefaria sibi arma

extrême infortune, dans son affliction, dans sa misère, une consolation lui restait : il venait de voir son ennemi le plus cruel faire passer dans ses pénates et dans ses bras la même peste, la même furie. Masinissa n'aurait ni plus de sagesse, ni plus de fermeté ; sa jeunesse même le rendrait plus imprudent encore ; certes, en épousant Sophonisbe, Masinissa avait montré plus de folie et d'emportement que Syphax. »

XIV. Ces discours, inspirés par la haine d'un ennemi et plus encore peut-être par la fureur jalouse d'un amant qui voit celle qu'il aime au pouvoir de son rival, causèrent à Scipion une inquiétude assez vive. En effet, tout venait confirmer les accusations de Syphax : ce mariage brusqué, pour ainsi dire, au milieu des armes, sans consulter, sans attendre Lélius ; la précipitation que Masinissa avait mise, le jour même où il avait vu Sophonisbe captive et ennemie, à l'élever au rang de son épouse, et les flambeaux de l'hymen allumés devant les dieux pénates d'un rival. Cette conduite paraissait d'autant plus blâmable à Scipion que lui-même, tout jeune qu'il était en Espagne, avait résisté aux charmes des plus belles prisonnières. Tandis qu'il était livré à ces réflexions, arrivent Lélius et Masinissa ; il leur fait à tous deux l'accueil le plus flatteur, et les comble d'éloges en plein conseil. Ensuite il tire à part le Numide, et lui dit : « Sans doute, Masinissa, c'est parce que vous aviez remarqué en moi quelques bonnes qualités que vous avez d'abord passé en Espagne pour

adversus hospitem atque amicum induerit; perditio tamen atque afflicto sibi hoc in miseris solatii esse, quod in omnium hominum inimicissimi sibi domum ac penates eandem pestem ac furiam transisse videat; neque prudentiorem, neque constantiorem Masinissam quam Syphacem esse, etiam juvenita incautiorem; certe stultius illum atque intemperantius eam, quam se, dixisse. »

XIV. Hæc non hostili modo odio, sed amoris etiam stimulis, amatam apud æmulum cernens, quum dixisset, non mediocri cura Scipionis animum pepulit, et fidem criminibus raptæ prope inter arma nuptiæ, neque consulto neque expectato Lælio, faciebant, tamque præceps festinatio, ut, quo die captam hostem vidisset, eodem matrimonio junctam acciperet et ad penates hostis sui nuptiale sacrum conficeret; eo fœdiora hæc videbantur Scipioni, quod ipsum in Hispania juvenem nullius forma pepulerat captivæ. Hæc secum volutanti Lælius ac Masinissa supervenerunt: quos quum pariter ambo et benigno vultu excepisset et egregiis laudibus frequenti prætorio celebrasset, abductum in secretum Masinissam sic alloquitur: « Aliqua te existimo, Masinissa, intuentem in me bona, et principio in Hispania ad jungendam mecum

rechercher mon amitié, puis, en Afrique, que vous avez confié à ma foi votre personne et toutes vos espérances. Or, parmi les vertus qui vous ont fait attacher du prix à mon estime, il n'en est aucune dont je m'honore autant que de la retenue et de la continence. Cette vertu, Masinissa, je désire la voir réunie à toutes celles qui brillent déjà chez vous. A notre âge, croyez-moi, l'on a moins à redouter les ennemis qui nous attaquent les armes à la main que les voluptés qui nous assiègent de toutes parts : mettre un frein à ses passions et les dompter par la modération, c'est remporter une victoire plus belle et plus glorieuse que celle que nous venons d'obtenir sur Syphax vaincu. Vous avez fait preuve en mon absence d'activité et de courage : je vous en ai loué avec plaisir, avec plaisir j'en garde la mémoire. Quant au reste, je l'abandonne à vos réflexions particulières, et je vous épargne une explication qui vous ferait rougir. C'est sous les auspices du peuple romain que Syphax a été vaincu et fait prisonnier. Ainsi sa personne, sa femme, son royaume, ses campagnes, ses villes, ses sujets, enfin tout ce qui a appartenu à Syphax est devenu la proie du peuple romain. Ainsi le roi et son épouse, lors même qu'elle ne serait ni citoyenne de Carthage, ni fille de cet Asdrubal qui commande les armées ennemies, devraient être envoyés à Rome, où le sénat et le peuple auraient à prononcer en arbitres suprêmes sur le sort d'une femme que l'on accuse d'avoir aliéné de nous un roi notre allié, et de l'avoir précipité dans une guerre funeste. Triomphez donc de vous-même ; gardez-vous de ternir

amicitiam venisse, et postea in Africa te ipsum spesque omnes tuas in fidem meam commisisse. Atqui nulla earum virtus est, propter quas appetendus tibi visus sim, qua ego æque atque temperantia et continentia libidinum glorialis fuerim. Hanc te quoque ad ceteras tuas eximias virtutes, Masinissa, adjectissem velim : non est, non (mihi crede) tantum ab hostibus armatis atati nostræ periculum frenavit ac domuit, multo majus decus majoremque victoriam sibi peperit quam nos Syphace victo habemus. Quæ, me absente, strenue ac fortiter fecisti, libenter et commemoravi, et memini; cetera te ipsum reputare tecum quam, me dicente, erubescere malo. Syphax populi romani auspiciis victus captusque est. Itaque ipse, conjux, regnum, ager, oppida, homines qui incolunt, quidquid denique Syphacis fuit, præda populi romani est : et regem ejus imperatorem hostium videremus, Romam oporteret mitti, ac senatus populique romani de ea judicium atque arbitrium esse, quæ regem nobis socium alienasse atque in arma egisse præcipitem dicatur. Vince animum; cave

beaucoup de vertus par un seul excès, et de perdre le mérite de tant de services par une faute plus grande encore que le motif qui vous l'a fait commettre. »

XV. A ces mots, Masinissa rougit et laissa même échapper des larmes. Toutefois il protesta « de sa soumission au général ; mais il le conjura d'avoir égard, autant qu'il serait possible, à l'engagement téméraire qu'il avait pris en promettant à Sophonisbe de ne la laisser tomber entre les mains de personne ; » puis il se retira tout confus de la tente du général dans la sienne. Là, sans témoins, il poussa de fréquents soupirs, des gémissements qu'il était facile d'entendre du dehors ; il resta quelque temps plongé dans la douleur ; enfin, après un dernier sanglot, il appelle un de ses esclaves de confiance, à la garde duquel était confié, suivant l'usage des rois babares, le poison réservé pour les hasards de la fortune, le mêle dans une coupe, lui ordonne de le porter à Sophonisbe, et de lui dire de sa part « que Masinissa aurait vivement désiré être fidèle aux premiers engagements qui les unissaient comme époux ; mais obligé de céder à une autorité supérieure à la sienne, il lui tenait la seconde parole qu'il lui avait donnée, celle de ne pas la livrer vivante au pouvoir des Romains. Le souvenir de son père, général illustre, de sa patrie, des deux rois qu'elle avait épousés lui inspirerait une résolution digne d'elle. » En recevant ce message et le poison : « J'accepte, dit-elle, le présent nuptial, et même sans déplaisir, s'il

deformes multa bona uno vitio, et tot meritorum gratiam majore culpa quam causa culpæ est corrumpas. »

XV. Masinissæ hæc audienti non rubor solum suffusus, sed lacrymæ etiam abortæ ; et quum « se quidem in potestate futurum imperatoris » dixisset, præsetque eum, ut, quantum res sineret, fidei suæ temere obstrictæ consuleret ; promississe enim sese in nullius potestatem eam traditurum, » ex prætorio in tabernaculum suum confusus concessit. Ibi, arbitris remotis, quum crebro suspiritu et gemitu, quod facile ab circumstantibus tabernaculum exaudiri posset, aliquantum temporis consumpsisset, ingenti ad postremum edito gemitu, fidum e servis vocat, sub cujus custodia, regio more, ad incerta fortunæ venenum erat, et mixtum in poculo ferre ad Sophonisbam jubet, ac simul nunciare : « Masinissam libenter primam ei fidem præstaturum fuisse, quam vir uxori debuerit ; quoniam arbitrium ejus, qui possint, adimant, secundam fidem præstare, ne viva in potestatem Romanorum veniat ; memor patris imperatoris, patriæque, et duorum regum, quibus nupta fuisset, sibi ipsa consuleret. » Hunc nuncium ac simul venenum ferens minister quum ad Sophonisbam venisset, « accipio, inquit, nuptiale munus, neque ingratum, si nihil

est vrai qu'un époux n'a pu faire davantage pour son épouse. Annoncez pourtant à Masinissa que j'aurais quitté la vie avec plus de gloire si mes noces n'avaient pas été le signal de mes funérailles. » Après ces mots prononcés d'un ton ferme, elle prend la coupe, et, sans donner aucun signe d'effroi, elle la vide d'un seul trait. A la nouvelle de cet événement, Scipion fait appeler Masinissa, et, de peur qu'égaré par le désespoir il ne se porte à quelque extrémité, tantôt il le console, tantôt il lui reproche doucement d'avoir réparé une indiscretion par une inconséquence, et d'avoir précipité un dénouement plus tragique qu'il n'était nécessaire. Le lendemain, pour faire diversion aux mouvements qui agitaient alors l'esprit du jeune Numide, il monte sur son tribunal et convoque l'assemblée des soldats. Alors il donne à Masinissa des éloges, et, pour la première fois, le titre de roi ; puis il lui fait présent d'une couronne et d'une coupe d'or, d'une chaise curule, d'un bâton d'ivoire, d'une toge bordée de pourpre, et d'une tunique à palmes. Pour rehausser l'éclat de ces dons, il ajoute « que les Romains n'ont pas de cérémonie plus imposante que le triomphe, et que les triomphateurs n'ont pas d'appareil plus magnifique que celui dont le peuple romain fait honneur à Masinissa, seul de tous les rois étrangers. » Ensuite Lélius reçoit aussi des éloges, une couronne d'or, et les autres officiers des récompenses, selon les services que chacun a rendus. Ces distinctions calmèrent l'affliction de Masinissa, et lui firent concevoir l'espérance que bientôt la mort de Syphax le rendrait maître de toute la Numidie.

majus vir uxori præstare potuit. Hoc tamen nuncia, melius me morituram fuisse, si non in funere meo nupsissem. » Non locuta est ferocius quam acceptum poculum, nullo trepidationis signo dato, impavide hausit. Quod ubi nunciatum est Scipioni, ne quid æger animi ferox juvenis gravius consuleret, accitum eum extemplo nunc solatur, nunc, quod temeritatem temeritate alia luerit, tristioremque rem quam necesse fuerit fecerit, leniter castigat. Postero die, ut a præsentis motu averteret animum ejus, in tribunal escendit et concionem advocari jussit. Ibi Masinissam, primum regem appellatum eximisque ornatum laudibus, aurea corona, aurea patera, sella curuli, et scipione eburneo, toga picta, et palmata tunica donat. Addit verbis honorem: « neque magnificentius quidquam triumpho apud Romanos, neque triumphantibus ampliolem eo ornatu esse quo unum omnium externorum dignum Masinissam populus romanus ducat. » Lælium deinde, et ipsum collaudatum, aurea corona donat; et alii militares viri, prout a quoque navata opera erat, donati. His honoribus mollitus regis animus, erectusque in spem propinquam, sublato Syphace, omnis Numidiæ potiundæ.

XVI. Scipion, après avoir chargé C. Lélius de conduire à Rome Syphax et les autres prisonniers, qu'accompagnerent aussi les ambassadeurs de Masinissa, vint camper une seconde fois près de Tunis, et fit achever les fortifications commencées. Carthage avait eu un moment de joie ; mais ce bonheur s'évanouit bientôt avec le succès d'un jour qu'elle avait obtenu sur la flotte romaine. A la nouvelle de la prise de Syphax, sur qui elle avait fondé plus d'espoir encore que sur Asdrubal et sur son armée, elle fut frappée de terreur, et, sans écouter davantage ceux qui conseillaient la guerre, elle députa vers Scipion, pour demander la paix, trente vieillards, l'élite de ses principaux citoyens : c'était chez les Carthaginois le conseil le plus révééré, et celui dont l'influence régissait tout le sénat. Arrivés au camp romain et dans la tente de Scipion, les ambassadeurs, suivant l'usage du pays dont ils étaient originaires, se prosternèrent servilement. Leur discours fut en rapport avec la bassesse de leur action : ils ne cherchaient point à justifier leur conduite, mais ils en rejetaient les premiers torts sur Annibal et sur les fauteurs de son ambition. Ils demandaient grâce pour leur république, deux fois conduite à sa perte par la témérité de ses citoyens, et qui allait encore devoir son salut à la générosité d'un ennemi. « Le peuple romain, disaient-ils, ambitionnait la gloire de commander aux nations, mais il ne voulait pas leur ruine. Ils étaient prêts à obéir en esclaves : le général n'avait qu'à leur dicter ses ordres. » Scipion répondit « qu'il était venu en Afrique dans

XVI. Scipio, C. Lælio cum Syphace aliisque captivis Romam misso, cum quibus et Masinissæ legati profecti sunt, ipse ad Tuneta rursum castra refert, et quæ munimenta inchoaverat permunit. Carthaginienses, non brevi solum, sed prope vano gaudio ab satis prospera in præsens oppugnatione classis perfusi, post famam capti Syphacis, in quo plus prope quam in Asdrubale atque exercitu suo spei reposuerant, perculsi, jam nullo auctore belli ultra audito, oratores ad pacem petendam mittunt triginta seniorum principes ; id erat sanctius apud illos consilium, maximaque ad ipsum senatum regendum vis. Qui ubi in castra romana et prætorium pervenerunt, more adulantium (accepto, credo, ritu ex ea regione ex qua oriundi erant) procubuerunt. Conveniens oratio tam humili adulationi fuit, non culpam purgantium, sed transferentium initium culpæ in Annibalem impotentiaque ejus fautores. Veniam civitati petebant, civium temeritate bis jam ante eversæ, incolumi futuræ iterum hostium beneficio : « imperium ex victis hostibus populum romanum, non perniciem, petere ; paratis obedienter servire quæ vellet imperaret. » Scipio « et venisse ea spe in Africam se ait, et spem suam prospero belli

l'espoir de vaincre, et que les succès de son expédition lui donnaient la confiance qu'il rapporterait à Rome, non la paix, mais la victoire. Cependant, bien qu'il eût, pour ainsi dire, la victoire entre les mains, il ne refusait point la paix, afin d'apprendre à toutes les nations que le peuple romain entreprenait et terminait les guerres avec justice. La paix leur était donc accordée aux conditions de rendre les prisonniers, les transfuges, les esclaves ; de retirer leurs troupes de l'Italie et de la Gaule ; de renoncer à l'Espagne ; d'évacuer toutes les îles situées entre l'Italie et l'Afrique ; de livrer tous leurs vaisseaux de guerre, à l'exception de vingt ; de fournir cinq cent mille mesures de froment et trois cent mille mesures d'orge. » Quant à la somme d'argent qu'il exigea, les historiens sont peu d'accord sur ce point : je trouve dans ceux-ci qu'il demanda cinq mille talents ; dans ceux-là, cinq mille pesant d'argent ; ailleurs, double paie pour ses soldats. « Voyez, ajouta-t-il, si la paix vous convient à ces conditions ; vous avez trois jours pour en délibérer. Si vous acceptez, faites avec moi une trêve, et envoyez des ambassadeurs au sénat romain. » Les députés retournèrent à Carthage sans rejeter aucune de ces clauses, car leur but était de gagner du temps jusqu'à ce qu'Annibal fût de retour en Afrique. Ils envoient donc deux ambassades, l'une à Scipion pour convenir d'une trêve, l'autre à Rome pour demander la paix, et joignent à cette dernière députation un petit nombre de prisonniers, de transfuges et d'esclaves, seulement pour la forme, et afin d'obtenir plus facilement un traité.

eventu auctam, victoriam se, non pacem, domum reportaturum esse : tamen, quum victoriam prope in manibus habeat, pacem non abnuere, ut omnes gentes sciant populum romanum et suscipere juste bella et finire; leges pacis se has dicere : captivos, et perfugas, et fugitivos restituunt; exercitus ex Italia et Gallia deducant; Hispania abstineant; insulis omnibus quæ inter Italiam et Africam sunt decedant; naves longas, præter viginti, omnes tradant, tritici quingenta, hordei trecenta millia modium. » Pecuniæ summam quantam imperaverit, parum convenit; alibi quinque millia talentum, alibi quinque millia pondo argenti, alibi duplex stipendium militibus imperatum invenio. « His conditionibus, inquit, placeatne pax, triduum ad consultandum dabitur. Si placuerit, mecum inducias facite, Romam ad senatum mittite legatos. » Ita dimissi Carthaginienses, nullas recusandas condiciones pacis quum censissent (quippe qui moram temporis quærerent, dum Annibal in Africam trajiceret), legatos alios ad Scipionem, ut inducias facerent, alios Romam ad pacem petendam mittunt, ducentes paucos in speciem captivos, perfugasque, et fugitivos, quo impetrabilior pax esset.

XVII. Plusieurs jours auparavant, Lélius était arrivé à Rome avec Syphax et les principaux des prisonniers numides; il rendit au sénat un compte détaillé de tout ce qui s'était passé en Afrique, et son récit inspira une vive allégresse pour le présent, un grand espoir pour l'avenir. Puis le sénat ayant délibéré décida que la garde de Syphax serait confiée à la ville d'Albe, et qu'on retiendrait Lélius jusqu'à l'arrivée des ambassadeurs carthagiinois : on décréta des prières publiques pendant quatre jours. Après la séance, le préteur P. Élius convoqua l'assemblée du peuple et monta avec C. Lélius à la tribune aux harangues. Dès que les citoyens eurent appris que les armées de Carthage avaient été mises en déroute, qu'un roi fameux avait été vaincu et fait prisonnier, et que des victoires signalées avaient assuré la conquête de la Numidie entière, ils rompent le silence, et, incapables de contenir leur joie, ils la témoignent par des cris et par les autres démonstrations que la multitude emploie en pareille circonstance. Aussi le préteur publia-t-il sur-le-champ une ordonnance « pour faire ouvrir tous les temples de la ville, afin que le peuple eût la liberté de les visiter, d'y offrir aux dieux ses hommages, et de leur rendre pendant tout le jour de solennelles actions de grâces. » Le lendemain, il introduisit dans le sénat les députés de Masinissa. D'abord, ils félicitèrent les sénateurs « des heureux succès que P. Scipion avait obtenus en Afrique. » Ils témoignèrent leur reconnaissance d'abord « de ce que le général avait donné à Masinissa, avec le titre de roi, la réalité du pouvoir, en le rétablissant sur le trône de ses pères,

XVII. Multis ante diebus, Lælius cum Syphace primoribusque Numidarum captivis Romam venit, quæque in Africa gesta essent omnia exposuit ordine patribus, ingenti omnium et in præsens lætitia, et in futurum spe. Consulti inde patres regem in custodiam Albam mittendum censuerunt, Lælium retinendum donec legati carthaginienses venirent. Supplicatio in quadriduum decreta est. P. Ælius prætor, senatu misso et concione inde advocata, cum C. Lælio in rostra descendit. Ibi vero audientes fusos Carthaginiensium exercitus, devictum et captum ingentis nominis regem, Numidiam omnem egregia victoria peragrata, tacitum continere gaudium non poterant quin clamoribus quibusque alii multitudo solet lætitiam significarent. Itaque prætor extemplo edixit « uti æditui ædes sacra omnes tota urbe aperirent, circumeundi, salutandique deos, agendique grates per totum diem populo potestas fieret. » Postero die, legatos Masinissæ in senatum introduxit. Gratulati primum senatui sunt quod P. Scipio prospere res in Africa gessisset; deinde gratias egerunt quod Masinissam non appellasset modo regem, sed fecisset, restituendo in paternum

où, après la chute de Syphax, il pourrait, avec l'agrément du sénat, régner sans crainte et sans obstacle; ensuite, de ce que Scipion, après avoir loué Masinissa devant toute l'armée, l'avait honoré de présents magnifiques, dont le prince avait tâché et tâcherait encore de se rendre digne. Ils ajoutèrent que Masinissa priaient les sénateurs de confirmer par un décret le nom de roi, et toutes les grâces, tous les bienfaits qu'il avait reçus de Scipion; et, s'ils ne trouvaient pas la demande importune, de rendre la liberté aux Numides détenus dans les prisons de Rome, ce qui le rendrait populaire auprès de ses sujets. » On répondit aux ambassadeurs : « Que Masinissa devait se féliciter avec les sénateurs des heureux succès obtenus en Afrique; que Scipion avait agi conformément à leurs intentions, en le saluant du titre de roi, et qu'ils approuvaient et ratifiaient tout ce qu'il avait fait pour complaire à Masinissa. » On régla ensuite les présents que les députés rapporteraient à leur maître : c'était deux manteaux de pourpre avec des agrafes d'or, deux tuniques à latyclave, deux chevaux caparaçonnés, deux armures de cavalier avec les cuirasses, deux tentes décorées de tout l'appareil militaire qu'on avait coutume de fournir aux consuls. Le préteur fut chargé d'envoyer au roi ces présents. On donna une gratification de cinq mille pièces de monnaie à chacun des ambassadeurs, et une de mille aux gens de leur suite; de plus aux premiers deux paires de vêtements et une seule aux autres, ainsi qu'aux Numides tirés des prisons et rendus à Masinissa, et l'on assigna

regnum; in quo, post Syphacem sublatum, si ita patribus visum esset, sine metu et certamine esset regnaturus; dein quod collaudatum pro concione amplissimis decorasset donis: quibus ne indignus esset, et dedisse operam Masinissam, et porro daturum esse; « petere ut regium nomen ceteraque Scipionis beneficia et munera senatus decreto confirmaret, et, nisi molestum esset, illud quoque petere Masinissam, ut Numidas captivos, qui Romæ in custodia essent, remitterent; id sibi amplum apud populares futurum esse. » Ad ea responsum legatis: « rerum gestarum in Africa prospere communem sibi cum rege gratulationem esse; Scipionem recte atque ordine videri fecisse, quod eum regem appellaverit, et, quidquid aliud fecerit quod cordi foret Masinissæ, ea patres comprobare atque laudare. » Munera quæ legati ferrent regi decreverunt, sagula purpurea duo cum fibulis aureis singulis et lato clavo tunicis, et equos duo phaleratos, bina equestria arma cum loriceis, et tabernacula, militaremque suppellectilem, qualem præberi consuli mos esset. Hæc regi prætor mittere jussus; legatis in singulos dona ne minus quinam millium, comitibus eorum millium æris; et vestimenta bina legatis

aux députés une demeure honorable, des places de distinction, avec tous les privilèges de l'hospitalité.

XVIII. Dans la même campagne où ces délibérations furent prises à Rome et où ces événements se passèrent en Afrique, le préteur P. Quinctilius Varus et le proconsul M. Cornélius livrèrent bataille à Magon, sur le territoire des Gaulois Insubriens. Les légions du préteur étaient en première ligne : le proconsul plaça les siennes à la réserve. Lui-même il s'avança à cheval jusqu'aux premiers rangs, et tous deux à la tête, l'un de l'aile droite, l'autre de l'aile gauche, exhortaient leurs soldats à attaquer l'ennemi avec vigueur : mais comme les troupes de Magon restaient inébranlables, Quinctilius dit à Cornélius : « Le combat, vous le voyez, traîne en longueur, et les Carthaginois, d'abord effrayés, prennent courage en voyant qu'ils résistent mieux qu'ils n'espéraient ; il est à craindre que cette confiance ne devienne de l'audace. Il faut que la cavalerie s'élançe comme la foudre, si nous voulons troubler leurs rangs et les enfoncer. Ainsi donc, ou soutenez le combat en première ligne tandis que je ferai avancer la cavalerie, ou, pendant que je résisterai avec les fantassins, lancez dans la mêlée les cavaliers des quatre légions. » Le proconsul laissant au préteur le choix entre les deux partis, Quinctilius prend avec lui son fils Marcus, jeune et vaillant, va joindre la cavalerie, la fait monter à cheval, et la lance soudainement sur les Carthaginois. Le tumulte qu'excitent les cavaliers est augmenté par le cri que poussent les légions, et

singula comitibus Numidisque qui ex custodia emissi redderentur regi ; ad hoc ædes liberæ, loca, lautia legatis decreta.

XVIII. Eadem æstate qua hæc decreta Romæ et in Africa gesta sunt, P. Quinctilius Varus prætor et M. Cornelius proconsul in agro Insubrium Gallorum cum Magone Pæno signis collatis pugnarunt. Prætoris legiones in prima acie fuerunt ; Cornelius suas in subsidiis tenuit, ipse ad prima signa equo advectus ; proque duobus cornibus prætor ac proconsul milites ad inferenda in hostes signa summa vi hortabantur. Postquam nihil commovebant, tum Cornelio Quinctilius : « Lentior, ut vides, fit pugna ; et induratus præter spem resistendo hostium timor ; ac ne vertat in audaciam periculum est. Equestrem procellam excitemus oportet, si turbare ac statu movere volumus. Itaque, vel tu ad prima signa prælium sustine, ego inducam in pugnam equites : vel ego hic in prima acie rem geram, tu quatuor legionum equites in hostem emitte. » Utram vellet prætor muneris partem proconsule accipiente, Quinctilius prætor cum filio, cui Marco prænomen erat, impigro juvene, ad equites perguit, jussosque escendere in equos repente in hostem emittit. Tumultum

la ligne ennemie aurait été rompue, si Magon n'eût à l'instant même fait avancer ses éléphants, qu'il tenait tout prêts. Leurs cris perçants, leur odeur, leur aspect effarouchèrent les chevaux et les rendirent inutiles; et si les cavaliers romains avaient l'avantage dans la mêlée où, combattant de près, ils pouvaient se servir de leurs javelots et de leurs épées, quand une fois ils furent emportés par leurs chevaux saisis d'épouvante, les Numides alors avaient l'espace plus libre pour les accabler de traits. Cependant l'infanterie de la douzième légion, détruite en grande partie, tenait encore par honte quoique les forces la trahissent, et même elle n'aurait pu tenir plus longtemps, si la treizième légion, avançant de la réserve au front de bataille, n'eût rétabli le combat incertain. De son côté, Magon fit marcher les Gaulois de l'arrière-garde contre cette légion composée de troupes fraîches. Mais bientôt les Gaulois sont mis en déroute; les hastats de la onzième légion se forment en pelotons serrés, et se précipitent sur les éléphants qui déjà jetaient le trouble dans les rangs de l'infanterie. Une grêle de traits, qui portaient presque tous sur ces animaux pressés les uns contre les autres, les force à se replier sur leur propre armée, et quatre tombent percés de coups. Alors la première ligne de l'ennemi s'ébranle, et tous les fantassins, à l'aspect des éléphants qui tournent le dos, se dispersent çà et là, et augmentent encore le tumulte et l'effroi. Néanmoins, tant que Magon combattit à leur tête, ils ne reculèrent que peu à peu et sans rompre les rangs; mais lorsqu'ils

equestrem auxit clamor ab legionibus additus; nec stetisset hostium acies, ni Mago, ad primum equitum motum, paratos elephantos extemplo in prælium induxisset. Ad quorum stridorem odoremque et ad aspectum territi equi vanum equestre auxilium fecerunt; et ut permixtus, ubi cuspide uti et cominus gladio posset, roboris majoris romanus eques erat, ita in ablatum paventibus procul equis melius ex intervallo Numidæ jaculabantur. Simul et peditum legio duodecima, magna ex parte cæsa, pudore magis quam viribus tenebat locum; nec diutius tenuisset, ni ex subsidiis tertia decima legio, in primam aciem inducta, prælium dubium exceperet. Mago quoque ex subsidiis Gallos integræ legioni opposuit. Quibus haud magno certamine fuis, hastati legionis undecimæ conglobant sese, atque elephantos jam peditum aciem turbantes invadunt; in quos quum pila confertos conjecissent, nullo ferme frustra emissis, omnes retro in aciem suorum averterunt; quatuor gravati vulneribus corruerunt. Tum prima commota hostium acies, simul omnibus peditibus, ut aversos videre elephantos, ad augendum pavorem ac tumultum effusis; sed, donec stetit ante signa Mago, gradum sensim referentes ordines tenorem pugnae servabant;

le virent tomber d'une blessure qu'il reçut à la cuisse, et emporté mourant hors de la mêlée, aussitôt ils prirent tous la fuite. Ce jour-là, on tua environ cinq mille hommes, et l'on prit vingt-deux étendards à l'ennemi : mais la victoire coûta du sang aux Romains. Il périt deux mille trois cents soldats de l'armée du préteur, presque tous de la douzième légion, et parmi eux deux tribuns, M. Cosconius et M. Ménius. De la treizième légion, qui avait donné vers la fin de l'action, Cn. Helvius, tribun militaire, périt au moment où il s'efforçait de rétablir le combat, et de plus vingt-deux chevaliers du premier rang et quelques centurions furent écrasés par les éléphants ; la lutte aurait été plus longue si la blessure du général carthaginois ne lui eût fait abandonner la victoire.

XIX. Magon partit dans le silence de la nuit suivante, et, marchant à grandes journées, autant que sa blessure lui permettait de supporter la fatigue de la route, il arriva près de la mer, dans le pays des Liguriens Ingaunes. Là des envoyés de Carthage, qui peu de jours auparavant étaient entrés dans le golfe gaulois, vinrent lui apporter l'ordre de repasser au plus tôt en Afrique. Ils lui dirent « que son frère Annibal en ferait autant, car il avait reçu un message semblable ; que l'état des choses ne permettait plus à Carthage de se maintenir par les armes en Gaule et en Italie. » Magon, alarmé de l'ordre du sénat et du danger de sa patrie, craignait encore, s'il tardait, que l'ennemi vainqueur ne se mit à sa poursuite, que les Ligu-

postquam femine transfixo cadentem, auferrique ex prælio prope exsanguem videre, extemplo in fugam omnes versi : ad quinque millia hostium eo die cæsa, et signa militaria duo et viginti capta. Nec Romanis incruenta victoria fuit : duo millia et trecenti de exercitu prætoris, pars multo maxima ex legione duodecima amissi, inde et tribuni militum duo, M. Cosconius et M. Mænius ; tertie decimæ quoque legionis, quæ postremo prælio adfuerat, Cn. Helvius, tribunus militum, in restituenda pugna cecidit, et duo et viginti ferme equites illustres, obruti ab elephantis, cum centurionibus aliquot perierunt ; et longius certamen fuisset, ni vulnere ducis concessa victoria esset.

XIX. Mago, proximæ noctis silentio profectus, quantum pati viæ per vulnus poterat, itineribus extentis, ad mare in Ligures Ingaunos pervenit : ibi eum legati ab Carthagine, paucis ante diebus in sinum Gallicum appulsis navibus, adierunt, jubentes primo quoque tempore in Africam trajicere ; e idem et fratrem ejus Annibalem (nam ad eum quoque isse legatos eadem jubentes) facturum ; non in eo esse Carthaginensium res, ut Galliam atque Italiam armis obtineant. » Mago, non imperio modo senatus periculoque patriæ motus, sed me-

riens eux-mêmes, voyant les Carthaginois sur le point d'abandonner l'Italie, ne pensassent à ceux qui bientôt seraient leurs maîtres. D'ailleurs il espérait que sa blessure serait moins douloureuse et plus facile à guérir dans une traversée que dans un voyage par terre. Il s'embarqua donc avec ses troupes et partit ; mais il avait à peine doublé la Sardaigne, qu'il mourut de sa blessure. Alors aussi quelques vaisseaux carthaginois, dispersés par la tempête, furent pris par la flotte romaine qui croisait sur les côtes de l'île. Voilà ce qui se passa sur terre et sur mer dans la partie de l'Italie qui est située au pied des Alpes. Le consul C. Servilius ne fit rien de mémorable ni dans l'Étrurie, sa province, ni dans la Gaule, où il s'était également avancé ; mais il rendit à la liberté C. Servilius son père, et C. Lutatius, qui avaient été faits prisonniers par les Boïens, auprès du bourg de Tanète, il y avait seize ans ; puis il rentra à Rome, ayant à ses côtés son père et Catulus, après s'être illustré plutôt par sa piété filiale que par l'éclat de ses services. On proposa au peuple de ne point faire un crime à C. Servilius d'avoir été, malgré la défense expresse des lois, tribun du peuple et édile plébéien quoique son père, qui avait pris place sur la chaise curule, vécut encore : car, disait-on, Servilius l'ignorait. Cette demande fut agréée, et Servilius retourna dans sa province. Son collègue, Cn. Servilius, qui était dans le Bruttium, y reçut la soumission de Consentia, d'Uffugum, de Vergès, de Bésidia, d'Hétriculum, de Syphéum, d'Argentanum, de Clampétia, et de beaucoup de

tuens etiam ne victor hostis moranti instaret, Liguresque ipsi, relinqui Italiam a Pœnis cernentes, ad eos quorum mox in potestate futuri essent deficerent, simul sperans leniorem in navigatione quam in via jactationem vulneris fore, et curationi omnia commodiora, impositis copiis in naves profectus, vixdum superata Sardinia, ex vulnere moritur ; naves quoque aliquot Pœnorum disjectæ in alto a classe romans quæ circa Sardiniam erat capiuntur. Hæc terra marique in parte Italiæ quæ jacet ad Alpes gesta. Consul C. Servilius, nulla memorabili re in provincia Etruria et Gallia (quoniam eo quoque processerat) gesta, patre C. Servilio et C. Lutatio ex servitute post sextum decimum annum receptis, qui ad vicum Tanetum a Boiis capti fuerant, hinc patre, hinc Catulo lateri circumdatis, privato magis quam publico decore insignis, Romam rediit. Latum ad populum est « ne C. Servilio fraudi esset, quod patre, qui sella curuli sedisset, vivo, quum id ignoraret, tribunus plebis atque ædilis plebis fuisset, contra quam sanctum legibus erat. » Hac rogatione perlata, in provinciam rediit. Ad Cn. Servilium consulem, qui in Brutiis erat, Consentia, Uffugum, Vergæ, Besidiæ, Hetriculum, Sypheum, Argentanum,

petits peuples sans nom, qui voyaient les forces de Carthage s'épuiser de jour en jour. Le même consul combattit Annibal sur les terres de Crotona. On ne sait rien de positif sur cette bataille. Valérius d'Antium prétend que l'ennemi perdit alors cinq mille hommes, circonstance trop importante pour que cet historien se soit permis une telle fiction ou que les autres l'aient négligée. Au reste, ce fut la dernière action d'Annibal en Italie ; car, à peu près à cette époque, en même temps que Magon, il reçut les députés carthaginois qui le rappelaient en Afrique.

XX. On dit qu'il grinça des dents, qu'il frémit de colère et put à peine retenir ses larmes lorsqu'il entendit ce message. Après que les ambassadeurs eurent parlé, il s'écria : « Ce n'est plus par des détours, mais ouvertement, qu'ils me rappellent ; mais depuis longtemps déjà, par des refus d'hommes et d'argent, ils m'arrachaient de l'Italie. Annibal est donc vaincu, non par le peuple romain, qu'il a tant de fois taillé en pièces et mis en déroute, mais par le sénat de Carthage, par une basse et maligne envie ! Et la honte de mon retour va devenir un sujet de triomphe et de joie moins encore pour Scipion que pour Hannon, qui, au défaut d'autre vengeance, vient d'ensevelir ma maison sous les ruines de Carthage ! » Dans le pressentiment secret de ce qui arrivait alors, il avait préparé des vaisseaux d'avance. Aussi, après avoir distribué, comme en garnison, dans le petit nombre des villes du Bruttium qui tenaient encore pour lui par crainte plutôt que par fidélité, tout ce qu'il avait de

Clampetia, multique alii ignobiles populi, senescere punicum bellum cernentes, defecere. Idem consul cum Annibale in agro crotoniensi acie confligit. Obscura ejus pugnae fama est. Valerius Antias quinque millia hostium caesa ait ; quæ tanta res est ut aut impudenter ficta sit, aut negligenter prætermissa. Nihil certe ultra rei in Italia ab Annibale gestum ; nam ad eum quoque legati ab Carthagine, vocantes in Africam, iis forte diebus quibus ad Magonem, venerunt.

XX. Frensus gemensque, ac vix lacrymis temperans, dicitur legatorum verba audisse ; postquam edita sunt mandata : « Jam non perplexe, inquit, sed palam revocant, qui, vetando supplementum et pecuniam mitti, jam pridem retrahebant. Vicit ergo Annibalem non populus romanus, toties cæsus fugatusque, sed senatus carthaginiensis obtrectatione atque invidia ; neque hac deformitate reditus mei tam P. Scipio exsultabit atque efferet sese quam Hanno, qui domum nostram, quando alia re non potuit, ruina Carthaginiis oppressit. » Jam hoc ipsum præsciens animo, præparaverat ante naves. Itaque, inutili militum turba, præsidii specie, in oppida bruttii agri, quæ pauca magis

troupes inutiles, il embarqua pour l'Afrique l'élite de son armée. Beaucoup de soldats italiens avaient refusé de le suivre et s'étaient réfugiés dans le temple de Junon Lacinia, asile jusqu'alors inviolable : il les fit inhumainement égorger dans le sanctuaire même. Jamais banni, quittant sa patrie pour l'exil, ne témoigna, dit-on, une douleur aussi vive qu'Annibal en partant d'une terre ennemie. Sans cesse il tournait ses regards vers les côtes de l'Italie, accusant les dieux et les hommes, et proférant contre lui-même mille imprécations « pour n'avoir pas mené droit à Rome ses soldats tout sanglants de la victoire de Cannes. Scipion avait l'audace de marcher contre Carthage, Scipion, qui, pendant son consulat, n'avait pas même vu les Carthaginois en Italie ! Et Annibal, après avoir tué cent mille Romains à Trasimène et à Cannes, avait laissé vieillir sa gloire autour de Casilinum, de Cumes et de Nole. » Ce fut au milieu de ces regrets et de ces plaintes qu'après avoir si longtemps possédé l'Italie il y fut enfin arraché.

XXI. Rome reçut à la fois la nouvelle du départ de Magon et de celui d'Annibal, double motif d'allégresse ; mais sa joie fut troublée par la pensée que ses généraux avaient manqué de force ou de courage pour les retenir, comme le sénat le leur avait prescrit, et par l'inquiétude du succès, depuis que tout le poids de la guerre allait peser sur un seul chef et sur une seule armée. Ces jours-là même, arrivèrent à Rome des députés de

metu quam fide, continebantur, dimissa, quod roboris in exercitu erat in Africam transvexit, multis italici generis (quia in Africam secuturos abnuentes concesserant in Junonis Lacinia delubrum, inviolatum ad eam diem) in templo ipso fœde interfectis. Raro quemquam alium patriam exsilio causa relinquente magis mœstum abiisse ferunt quam Annibalem hostium terra excedentem : respexisse sæpe Italia littora, et deos hominesque accusantem, in se quoque ac suum ipsius caput exsecratum « quod non cruentum ab cannensi victoria militem Romam duxisset; Scipionem ire ad Carthaginem ausum, qui consul hostem in Italia pœnum non vidisset ; se, centum millibus armatorum ad Trasimenum et Cannas cæsis, circa Casilinum Cumasque et Nolam conuenisse. » Hæc accusans querensque, ex diutina possessione Italiae est detractus.

XXI. Romam per eosdem dies et Magonem et Annibalem profectos allatum est ; cujus duplicis gratulationis minuit lætitiâ, et quod parum duces in retinendis iis (quum id mandatum ab senatu esset) aut animi aut virium habuisse videbantur, et quod solliciti erant, omni belli mole in unum ducem exercitumque inclinata, quo evasura esset res. Per eosdem dies, legati sagun-

Sagonte, amenant prisonniers, avec les sommes qu'on avait prises sur eux, les agens carthaginois envoyés en Espagne pour y lever des troupes. Il déposèrent dans le vestibule de la curie deux cent cinquante livres d'or et huit cents livres pesant d'argent. On accepta les captifs, qui furent mis dans les fers ; on remercia les ambassadeurs, et on leur rendit l'or et l'argent ; on y ajouta même des présents et des vaisseaux pour faciliter leur retour en Espagne. Ensuite les vieux sénateurs firent observer « que l'on sent moins vivement le bien que le mal. Quand Annibal passa en Italie, quelle terreur ! quelle consternation ! Ils en avaient encore le souvenir : ensuite quels désastres ! quel deuil ! On avait vu des remparts l'ennemi aux portes de la ville. Alors, que de vœux les particuliers et l'État n'avaient-ils pas adressés aux Immortels ! Que de fois n'avait-on pas entendu les citoyens, dans les assemblées publiques, demander en levant les mains au ciel s'ils ne verraient jamais l'heureux jour où l'Italie, délivrée de ses ennemis, redeviendrait calme et florissante ? Les dieux leur accordaient enfin cette faveur après seize années , et personne ne proposait de leur rendre des actions de grâces. Tant il est vrai qu'on accueille froidement les marques présentes de la protection divine, loin de conserver la mémoire des bienfaits passés. » Un cri général invita le préteur P. Élius à mettre l'affaire en délibération ; l'on décréta cinq jours de prières solennelles dans tous les temples de la ville, et le sacrifice de cent vingt grandes victimes. Déjà Lélius et les ambassa-

tini venerunt, comprehensos cum pecunia adducentes Carthaginienses, qui ad conducenda auxilia in Hispaniam trajecissent; ducentum et quinquaginta auri, octingentum pondo argenti in vestibulo curiæ posuerunt. Hominibus acceptis et in carcerem conditis, auro argentoque reddito, gratiæ legatis actæ; atque insuper munera data ac naves quibus in Hispaniam reverterentur. Mentio deinde ab senioribus facta est: « segnius homines bona quam mala sentire; transitu in Italiam Annibalis, quantum terroris pavorisque, sese meminisse; quas deinde clades, quos luctus incidisse? visa castra hostium e muris urbis :quæ vota singulorum universorumque fuisse? quoties in conciliis voces manus ad cælum porrigentium auditas: En unquam illi dies futurus esset, quo vacuam hostibus Italiam bona pace florentem visuri essent? Dedit tandem id deos, sexto decimo demum anno, nec esse qui diis grates agendas ceaseant; adeo ne advenientem quidem gratiam homines benigne accipere, nedum ut præteritæ satis memores sint. » Conclamatum deinde ex omni parte curiæ est uti referret P. Ælius prætor, decretumque ut quinque dies circa omnia pulvinaria supplicaretur, victimæque majores immolarentur cen-

deurs de Masinissa avaient eu leur audience de congé, lorsqu'on apprit que les députés carthaginois envoyés pour demander la paix étaient débarqués à Pouzzoles, d'où ils continueraient leur route par terre; on fut d'avis alors de rappeler C. Lélius, pour traiter de la paix en sa présence. Q. Fulvius Gillon, lieutenant de Scipion, amena à Rome les Carthaginois; on leur défendit d'entrer dans la ville; un logement leur fut assigné dans une maison de plaisance qui appartenait à la république, et le sénat leur donna audience près du temple de Bellone.

XXII. Leur langage fut à peu près le même qu'ils avaient tenu à Scipion; pour disculper le conseil public, ils rejetèrent sur Annibal tous les torts de la guerre. « C'était lui qui, sans l'ordre du sénat, avait passé et les Alpes et l'Èbre; c'était lui qui, de son autorité privée, avait déclaré la guerre à Rome, après l'avoir faite à Sagonte. Mais, à juger sagement les choses, le sénat et le peuple carthaginois n'avaient porté jusqu'à ce jour aucune atteinte au traité fait avec les Romains. Ils n'avaient donc été chargés que de solliciter le maintien de la paix conclue en dernier lieu avec le consul Lutatius. » Alors, suivant l'ancien usage, le préteur permit aux membres du sénat d'adresser aux Carthaginois les questions qu'ils jugeraient à propos; et les vieux sénateurs, qui avaient assisté à la conclusion du traité, les interrogèrent sur divers points. Mais ces députés, presque tous jeunes, répondirent qu'ils ne pouvaient avoir l'idée de ce qui s'était passé dans leur enfance: à ces mots, on se récria de

tum viginti. Jam dimisso Lælio legatisque Masinissæ, quum Carthaginiensium legatos de pace ad senatum venientes Puteolis visos, inde terra venturos allatum esset, revocari C. Lælium placuit, ut coram eo de pace ageretur. Q. Fulvius Gillo, legatus Scipionis, Carthaginienses Romam adducit; quibus vetitis ingredi urbem hospitium in villa publica, senatus ad ædem Bellonæ datus est.

XXII. Orationem eandem ferme quam apud Scipionem habuerunt, culpam omnem belli a publico consilio in Annibalem vertentes: « Eum, injussu senatus, non Alpes modo, sed Iberum quoque, transgressum; nec Romanis solum, sed ante etiam Saguntinis, privato consilio, bellum intulisse; senatui ac populo carthaginiensi, si quis vere æstimet, fœdus ad eam diem inviolatum esse cum Romanis; itaque nihil aliud sibi mandatam esse uti peterent, quam ut in ea pace, quæ postremo cum consule Lutatio facta esset, manere liceret. » Quum, more tradito, patribus potestatem interrogandi, si quis quid vellet legatos prætor fecisset, senioresque, qui fœderibus interfuerant, alia alii in terrogarent, nec meminisse per ætatem (etenim omnes ferme juvenes erant)

teus côtés « contre la foi punique, qui avait choisi, pour réclamer une paix ancienne, des députés trop jeunes pour s'en rappeler les conditions. »

XXIII. On fit ensuite sortir du sénat les ambassadeurs, et l'on alla aux voix. M. Livius fut d'avis « de mander le consul C. Servilius, qui était le plus près de Rome, pour délibérer de la paix en sa présence. L'affaire qui occupait le sénat étant du plus haut intérêt, il ne croyait pas de la dignité du peuple romain d'en traiter en l'absence des deux consuls, ou du moins de l'un des deux. » Q. Métellus qui, trois ans auparavant, avait été consul et dictateur, dit que, « P. Scipion ayant réduit les Carthaginois, par la défaite de leurs armées et le ravage de leur territoire, à la nécessité de solliciter humblement la paix, et personne ne pouvant mieux apprécier la véritable intention de ceux qui la demandaient que le général qui faisait la guerre devant les portes de Carthage, c'était d'après ses seuls conseils qu'on devait leur accorder ou leur refuser leur demande. » M. Valérius Lévinus, qui avait été deux fois consul, reprocha aux Carthaginois « d'être venus comme espions plutôt que comme députés; il dit qu'il fallait donc leur enjoindre de sortir de l'Italie, leur donner des gardes pour les escorter jusqu'à leurs vaisseaux, et écrire à Scipion de ne pas ralentir les opérations de la guerre. » Lélius et Fulvius ajoutèrent que « Scipion n'avait compté sur la paix qu'autant qu'Annibal et Magon ne seraient pas rappelés de l'Italie; que les Carthaginois joueraient

dicerent legati, conclamatum ex omni parte curiæ est « punica fraude electos qui veterem pacem repeterent, cujus ipsi non meminissent. »

XXIII. Emotis deinde curia legatis, sententiæ interrogari cœptæ. M. Livius « C. Servilium consulem, qui propior esset, arcessendum, ut coram eo de pace ageretur, censebat; quum de re majore quam quanta ea esset, consultatio incidere non posset, non videri sibi, absente consulum altero ambobusve eam rem agi, satis ex dignitate populi romani esse. » Q. Metellus, qui triennio ante consul dictatorque fuerat: « quum P. Scipio, cædendo exercitus, agros populando, in eam necessitatem compulisset hostes ut supplices pacem peterent, et nemo omnium verius existimare posset qua mente ea pax peteretur quam is qui ante portas Carthaginiis bellum gereret, nullius alterius consilio quam Scipionis accipiendam abnuendamve pacem esse. » M. Valerius Lævinus, qui bis consul fuerat, « speculatores, non legatos, venisse arguebat; jubendosque Italia excedere, et custodes cum iis usque ad naves mittendos; Scipionique scribendum ne bellum remitteret. » Lælius Fulviusque adjece-
runt: « et Scipionem in eo positam habuisse spem pacis, si Annibal et Mago

tous les rôles tant qu'ils attendraient ces deux généraux et leurs armées ; mais qu'eux arrivés, au mépris des nouveaux traités et des dieux qui en sont garants, Carthage reprendrait les armes. » Ces motifs firent adopter l'avis de Lévinus ; les ambassadeurs furent renvoyés sans avoir obtenu la paix, et presque sans réponse.

XXIV. Cependant le consul Cn. Servilius, qui se flattait sérieusement d'avoir pacifié l'Italie, voulut poursuivre Annibal, comme s'il avait eu l'honneur de sa retraite, et gagna la Sicile pour passer de là en Afrique. A cette nouvelle, les sénateurs furent d'avis que le préteur écrivit au consul pour l'engager au nom du sénat à revenir en Italie : mais le préteur ayant dit que le consul ne tiendrait aucun compte de cet ordre, P. Sulpicius, investi à cet effet de la dictature, pouvoir supérieur à l'autorité consulaire, rappela le consul en Italie ; puis, aidé de M. Servilius, maître de la cavalerie, il passa le reste de l'année à parcourir les villes d'Italie dont la guerre avait causé la défection, et à régler le sort de chacune d'elles. A la faveur de la trêve, cent vaisseaux de charge, envoyés de la Sardaigne avec des vivres par le préteur Lentulus, sous une escorte de vingt navires à éperons, passèrent en Afrique sans avoir couru aucun risque de la part des ennemis ni des tempêtes. Cn. Octavius n'eut pas le même bonheur : parti de la Sicile avec deux cents bâtimens de transport et trente vaisseaux longs, il fit d'abord

ex Italia non revocarentur ; omnia simulaturos Carthaginienses, duces eos exercitusque expectantes ; deinde, quamvis recentium fœderum et deorum omnium oblitos, bellum gesturos. » Eo magis in Lævini sententiam discessum. Legati, pace infecta ac prope sine responso, dimissi.

XXIV. Per eos dies Cn. Servilius consul, haud dubius quin pacatæ Italiæ penes se gloria esset, velut pulsum ab se Annibalem persequens, in Siciliam, inde in Africam transiturus, trajecit. Quod ubi Romæ vulgatum est, primo censuerunt patres ut prætor scriberet consuli senatum æquum censere in Italiam reverti eum ; deinde, quum prætor spreturum eum litteras suas diceret, dictator ad id ipsum creatus P. Sulpicius, pro jure majoris imperii consulem in Italiam revocavit ; reliquum anni cum M. Servilio, magistro equitum, circumeundis Italiæ urbibus quæ bello alienatæ fuerant, noscendisque singularum causis consumpsit. Per induciarum tempus, et ex Sardinia ab Lentulo prætore centum onerariæ naves, cum commeatu et viginti rostratarum præsidio, et ab hoste, et ab tempestatibus mari tuto, in Africam transmiserunt. Cn. Octavio ducentis onerariis, triginta longis navibus ex Sicilia trajicienti non eadem fortuna fuit. In conspectum ferme Africæ prospero cursu

une traversée assez heureuse ; et déjà il était en vue de l'Afrique, lorsque le vent tomba, puis devint contraire, et dispersa ses vaisseaux. Pour lui, à la tête des galères, il lutta, à force de rames, contre la violence des flots, et gagna le promontoire d'Apollon. Les bâtiments de transport furent jetés la plupart contre l'île d'Égimure, qui, située à trente milles environ de Carthage, forme du côté de la pleine mer le golfe où cette ville est bâtie ; les autres navires échouèrent en face de Carthage même, à l'endroit appelé les *Sources chaudes*. Tout cela se passait en présence des Carthaginois : aussi le peuple se porte en foule à la place publique ; les magistrats convoquent le sénat, la multitude frémit dans le vestibule de la salle et le presse de ne point laisser échapper à leurs yeux, à leurs mains une si belle proie. En vain quelques-uns opposent à ces clameurs la paix qu'on est allé demander et la trêve qui n'est pas encore expirée ; le peuple, presque confondu avec le sénat, fait décider qu'Asdrubal passera, avec cinquante galères, dans l'île d'Égimure, et de là parcourra les côtes et les ports, afin de recueillir les bâtiments romains dispersés par la tempête. Abandonnés de leurs équipages, les vaisseaux de charge furent remorqués, d'Égimure et des *Sources chaudes*, jusqu'à Carthage.

XXV. Les députés carthaginois n'étaient pas encore revenus de Rome, et l'on ignorait ce que le sénat avait décidé relativement à la guerre ou la paix ; de plus, la trêve n'était pas expirée. Scipion ressentit vivement un si cruel outrage ; indigné de

vectum primo destituit ventus ; deinde versus in Africum turbavit, ac passim naves disjecit ; ipse cum rostratis, per adversos fluctus ingenti remigum labore enisus, Apollinis promontorium tenuit ; onerariæ, pars maxima ad Ægimurum (insula ea sinum ab alto claudit, in quo sita Carthago est, triginta ferme millia ab urbe), aliæ adversus urbem ipsam ad Calidas Aquas delatæ sunt. Omnia in conspectu Carthaginis erant : itaque ex tota urbe in forum concursum est. Magistratus senatum vocare, populus in curiæ vestibulo fremere ne tanta ex oculis manibusque amitteretur præda. Quum quidam pacis petitiæ, alii induciarum (necdum enim dies exierat) fidem opponerent, permixto pene senatus populique concilio, consensus est ut classe quinquaginta navium Asdrubal Ægimurum trajiceret, inde per littora portusque dispersas romanas naves colligeret. Desertæ fuga nautarum, primum ab Ægimuro, dein ab Aquis onerariæ Carthaginem puppibus tractæ sunt.

XXV. Nondum reveterant ab Roma legati, neque sciebatur quæ senatus romani de bello aut pace sententia esset ; necdum induciarum dies exierat : eo indigniorem injuriam ratus Scipio, ab iis qui petiissent pacem et indu

voir ceux mêmes qui étaient venus demander la paix et une trêve violer leurs engagements et leur parole, il députa aussitôt à Carthage L. Bèbius, L. Sergius, et L. Fabius : mais ces ambassadeurs, insultés par la multitude qui s'attroupait autour d'eux, et voyant qu'il n'y avait pas plus de sûreté pour leur retour, réclamèrent des magistrats qui les avaient protégés contre les violences du peuple des vaisseaux pour assurer leur retraite. On leur donna deux trirèmes, qui, parvenues au fleuve Bagrada, d'où l'on apercevait le camp romain, revinrent à Carthage. La flotte africaine était en rade devant Utique : trois quadrirèmes s'en détachèrent, ou d'après un ordre secret envoyé de Carthage, ou par une perfidie d'Asdrubal dont l'autorité publique n'était point complice, et vinrent attaquer à l'improviste la quinquèrème romaine qui doublait le promontoire ; mais elle échappait par sa vitesse aux éperons des galères ennemies, et sa hauteur la garantissait de l'abordage ; d'ailleurs, elle se défendit avec vaillance tant qu'elle eut des traits à lancer ; lorsqu'ils vinrent à lui manquer, et que l'équipage ne vit plus de salut que dans la proximité de la terre et dans la multitude qui accourait du camp, il fit force de rames, vint heurter contre la côte avec impétuosité, et, sans autre perte que celle du navire, gagna promptement le rivage. Ces infractions multipliées ne laissaient aucun doute sur la rupture de la trêve, lorsque Lélius et Fulvius arrivèrent de Rome avec les ambassadeurs

cias, et spem pacis et fidem induciarum violatam esse, legatos Carthaginem, L. Bæbium, L. Sergium, L. Fabium extemplo misit ; qui, quum multitudinis concursu prope violati essent, nec reditum tutiorem cernerent futurum, petierunt a magistratibus, quorum auxilio vis prohibita erat, ut naves mitterent quæ se prosequerentur. Datæ triremes duæ, quum ad Bagradam flumen pervenissent, unde castra romana conspiciebantur, Carthaginem rediere. Classis punica ad Uticam stationem habebat ; ex ea tres quadrirèmes, seu clam misso a Carthagine nuncio, uti fieret, seu Asdrubale, qui classi præerat, sine publica fraude auso facinus, quinquèremem romanam superantem promontorium ex alto repente aggressæ sunt ; sed neque rostro ferire celeritate subterlabentem poterant, neque transilire armati ex humilioribus in altiorem navem ; et defendebatur egregie, quoad tela suppeditarunt ; quis deficientibus, quum jam nulla alia res eam, quam propinquitas terræ multitudoque a castris in litus effusa, tueri potuisset, concitatam remis, quanto maxime impetu poterant in terram quum immisissent, navis tantum jactura facta, incolumes ipsi evaserunt. Ita alio super aliud scelere quum haud dubie induciæ ruptæ essent, Lælius Fulviusque ab Roma cum legatis carthaginiensibus supervenerunt : quibus

carthaginois : Scipion protesta « que, malgré la mauvaise foi de l'ennemi et la violation du droit des gens dans la personne de ses envoyés, il ne se porterait à leur égard à aucune représaille indigne des principes du peuple romain et de son propre caractère. » Ensuite il les congédia, et poursuivit ses préparatifs de guerre. Cependant Annibal était près de terre; il ordonna à un de ses matelots de monter au haut du mât afin de reconnaître la côte : cet homme ayant répondu que la proue était tournée vers un tombeau en ruines, pour éviter ce triste présage, il commanda au pilote de passer outre, et cingla vers Leptis, où il débarqua avec son armée.

XXVI. Tels furent cette année les événements d'Afrique. Ce qui suit tombe sur l'année où M. Servilius Géminus, alors maître de la cavalerie, et Ti. Claudius Néron furent nommés consuls. Ce fut sur la fin de l'année précédente que les députés des villes grecques alliées vinrent se plaindre de ce que les garnisons du roi Philippe dévastaient leur territoire, et de ce qu'il avait refusé de donner audience aux ambassadeurs chargés de lui demander satisfaction. Ils annoncèrent en même temps que Sôpater avait été, disait-on, envoyé en Afrique, avec quatre mille hommes, au secours des Carthaginois; de plus, il était muni d'assez fortes sommes d'argent. Le sénat fut d'avis d'envoyer à Philippe une ambassade, pour lui représenter que ces actes étaient contraires au traité. Les ambassadeurs furent C. Térentius Varron, C. Mamilius et M. Aurélius; on leur donna trois

Scipio « etsi non induciarum modo fides a Carthaginiensibus, sed jus etiam gentium in legatis violatum esset, tamen se nihil nec institutis populi romani nec suis moribus indignum in iis facturum esse, » quum dixisset, legatis dimissis bellum parabat. Annibali jam terræ appropinquanti jussus e nauticis unus escendere in malum, ut specularetur quam tenerent regionem, quum dixisset sepulcrum dirutum proram spectare, abominatus, prætervehi jussu gubernatore, ad Leptim appulit classem, atque ibi copias exposuit.

XXVI. Hæc eo anno in Africa gesta. Insequentia excedunt in eum annum quo M. Servilius Geminus, qui tum magister equitum erat, et Ti. Claudius Nero consules facti sunt. Ceterum, exitu superioris anni, quum legati sociarum urbium ex Græcia questi essent vastatos agros ab regiis præidiis, profectosque in Macedoniam legatos ad res repetendas non admissos ad Philippum regem, simul nunciassent quatuor millia militum cum Sopatro duce trajecta in Africam dici, ut essent Carthaginiensibus præsidio, et pecuniæ aliquantum una missum, legatos ad regem, qui hæc adversus fœdus facta videri patribus nunciarent, mittendos censuit senatus. Missi C. Terentius Varro, C. Mamilius,

quinquérèmes. Cette année fut signalée par un violent incendie qui dévora jusqu'aux fondements tous les édifices de la colline Publicienne; il y eut aussi de grandes inondations : mais les vivres furent à un prix assez bas, d'abord parce que la paix avait ouvert tous les ports de l'Italie, ensuite parce qu'on reçut d'Espagne une immense quantité de blé, que les édiles curules, M. Valérius Falton et M. Fabius Butéon, distribuèrent, à quatre as la mesure, dans chaque quartier de Rome. Cette même année, Q. Fabius Maximus mourut, dans un âge fort avancé, s'il est vrai, comme l'assurent quelques auteurs, qu'il fut augure soixante-deux ans. Certes, ce grand homme mérita son glorieux surnom, lors même qu'il eût été le premier de sa famille à le porter. Il effaça la renommée de son père et égala celle de son aïeul. Un plus grand nombre de victoires et des batailles plus importantes illustrèrent Rullus; mais tous ces exploits sont égalés par l'honneur d'avoir combattu le seul Annibal. Cependant on le considéra comme plus circonspect que hardi; on peut se demander s'il fut temporisateur par caractère ou parce qu'il croyait ce système utile dans les circonstances où il faisait la guerre; mais ce qui est incontestable, c'est que ce seul homme rétablit nos affaires en temporisant, comme le dit Ennius. Q. Fabius Maximus, son fils, fut nommé augure en sa place, et Ser. Sulpicius Galba lui succéda dans la dignité de pontife; car il était revêtu de ces deux sacerdoces. Les jeux romains furent célébrés pendant un jour, et les jeux plébéiens durant trois

M. Aurelius; iis tres quinqueres datæ. Annus insignis incendio ingenti, quo clivus Publicius ad solum exustus est, et aquarum magnitudine; sed annonæ vilitas fuit, præterquam quod pace omnis Italia erat aperta, etiam quod magnam vim frumenti, ex Hispania missam, M. Valerius Falto et M. Fabius Buteo, ædiles curules, quaternis æris vicatim populo descripserunt. Eodem anno, Q. Fabius Maximus moritur, exactæ ætatis, siquidem verum est augurem duos et sexaginta annos fuisse, quod quidam auctores sunt. Vir certe fuit dignus tanto cognomine, vel si novum ab eo inciperet. Superavit paternos honores, avitos æquavit. Pluribus victoriis et majoribus præliis avus insignis Rullus; sed omnia æquare unus hostis Annibal potest. Cautior tamen quam promptior, hic habitus fuit; et sicut dubites utrum ingenio cunctator fuerit an quia ita bello proprie, quod tum gerebatur, aptum erat, sic nihil certius est quam unum hominem nobis cunctando rem restituisse, sicut Ennius ait. Augur in locum ejus inauguratus Q. Fabius Maximus filius, in ejusdem locum pontifex (nam duo sacerdotia habuit) Ser. Sulpicius Galba. Ludi romani diem unum, plebeii ter toti instaurati ab ædilibus, M. Sextio Sabino et Cn. Tremellio

jours entières, par les édiles M. Sextius Sabinus et Cn. Tremellius Flaccus : tous deux furent élevés à la préture avec C. Livius Salinator et C. Aurélius Cotta. On ne sait trop si les comices de cette année furent présidés par le consul C. Servilius ou par P. Sulpicius, qu'il créa dictateur pendant qu'il était retenu en Étrurie, où, d'après le décret du sénat, il informait des complots tramés contre Rome par les principaux citoyens des villes étrusques.

XXVII. Au commencement de l'année suivante, M. Servilius et Ti. Claudius convoquèrent le sénat dans le Capitole, pour délibérer au sujet des provinces. Tous deux voulaient que l'on tirât au sort l'Italie et l'Afrique, parce que tous deux voulaient aller en Afrique ; grâce aux constants efforts de Q. Métellus, cette province ne leur fut ni accordée, ni refusée. Il fut décidé que les consuls s'entendraient avec les tribuns, que ceux-ci consulteraient le peuple sur le choix du général à qui il voulait confier la conduite de la guerre en Afrique. Toutes les tribus votèrent pour P. Scipion. Cependant un sénatus-consulte autorisa les consuls à tirer au sort la province d'Afrique. Elle échut à Ti. Claudius, qui obtint le commandement d'une flotte de cinquante quinquères, avec une autorité égale à celle de Scipion. M. Servilius eut l'Étrurie, et C. Servilius y fut continué avec les mêmes pouvoirs, dans le cas où le sénat jugerait à propos de retenir à Rome le consul. Le tirage entre les préteurs donna la

Flacco ; ii ambo prætores facti, et cum iis C. Lævius Salinator et C. Aurelius Cotta. Comitia ejus anni utrum C. Servilius consul babuerit an (quia eum res in Etruria tenerint, quæstiones ex senatusconsulto de conjurationibus principum habentem) dictator ab eo dictus P. Sulpicius, incertum ut sit diversi auctores faciunt.

XXVII. Principio insequentis anni ¹, M. Servilius et Ti. Claudius, senatu in Capitolium vocato, de provinciis retulerunt. Italiam atque Africam in sortem conjici, Africam ambo cupientes, volebant : ceterum, Q. Metello maxime adnidente, neque data, neque negata est Africa. Consules jussi cum tribunis plebis agere ut, si iis videretur, populum rogarent quem vellet in Africa bellum gerere. Omnes tribus P. Scipionem jusserunt. Nihilominus consules provinciam Africam (ita enim senatus decreverat) in sortem conjecerunt. Ti. Claudio Africa evenit, ut quinquaginta navium classem, omnes quinqueremes in Africam trajiceret, parique imperio cum Scipione imperator esset. M. Servilius Etruriam sortitus ; in eadem provincia et C. Servilio prorogatum impe-

¹ U. C. 550. — A. C. 202.

Gaule à M. Sextius, avec le commandement des deux légions, que dut lui remettre P. Quinctilius Varus ; à C. Livius, le Brutium et les deux légions qui, l'année précédente, avaient été sous les ordres du proconsul P. Sempronius ; à Cn. Trémellius, la Sicile et les deux légions qui avaient obéi à P. Villius Tappulus, préteur de l'année précédente. Villius, en qualité de propréteur, fut chargé de défendre les côtes de la Sicile avec vingt vaisseaux longs et mille soldats, tandis que M. Pomponius ramènerait à Rome les vingt vaisseaux qui complétaient la flotte et quinze cents hommes. C. Aurélius Cotta eut la juridiction urbaine. On accorda à tous les autres une prorogation de commandement pour leurs provinces et pour leurs armées. L'empire, cette année, ne fut défendu que par seize légions. Et pour rendre les dieux favorables aux desseins et aux entreprises des consuls, le sénat leur enjoignit, avant leur départ, de célébrer les jeux et d'immoler les grandes victimes qu'avait voués le dictateur T. Manlius, sous le consulat de M. Claudius Marcellus et de T. Quinctius, dans le cas où, après cinq années, la république serait encore dans la même situation. Les jeux furent donnés dans le cirque, pendant quatre jours, et les victimes furent offertes aux dieux à qui elles avaient été vouées.

XXVIII. Cependant l'espérance et la crainte devenaient plus vives de jour en jour. On ne savait si l'on devait se réjouir de ce qu'après seize années Annibal laissait enfin au peuple de

rium, si consulem manere ad urbem scnatui placuisset. Prætores, M. Sextius Galliam est sortitus, ut duas legiones provinciamque traderet ei P. Quinctilius Varus ; C. Livius Bruttios cum duabus legionibus quibus P. Sempronius proconsul priore anno præfuerat ; Cn. Tremellius Sicilam ut ab P. Villio Tappulo, prætore prioris anni, provinciam et duas legiones acciperet ; Villius proprætor viginti navibus longis, militibus mille, oram Siciliae tutaretur, inde M. Pomponius viginti navibus reliquis mille et quingentos milites Romam deportaret. C. Aurelio Cottæ urbana evenit ; ceteris, ita uti quisque obtinebant provincias exercitusque, prorogata imperia. Sexdecim non amplius eo anno legionibus defensum imperium est. Et ut placatis diis omnia inciperent agerentque, ludos quos, M. Claudio Marcello, T. Quinctio consulibus, T. Manlius dictator, quasque hostias majores voverat, si per quinquennium illud republica eodem statu fuisset, ut eos ludos consules, priusquam ad bellum proficiscerentur, facerent. Ludi in circo per quadriduum facti hostiæque, quibus votæ erant diis cæsæ.

XXVIII. Inter hæc, simul spes, simul cura in dies crescebat : nec satis certum constare apud animum poterat utrum gaudio dignum esset Annibalem,

Rome la tranquille possession de l'Italie, ou s'alarmer de ce qu'il était repassé en Afrique avec son armée tout entière. « Le théâtre seul de la guerre était changé, le péril ne l'était pas; Q. Fabius qui venait de mourir, Fabius, l'oracle de cette lutte terrible, avait eu bien raison de prédire qu'Annibal, dans sa patrie, serait un ennemi plus redoutable encore qu'il ne l'avait été dans une terre étrangère. Scipion allait avoir affaire, non plus à Syphax, roi barbare et sans expérience, dont les soldats étaient conduits par un Statorius, un bas officier romain, ni à son beau-père Asdrubal, ce chef si habile à fuir, ni à des troupes levées à la hâte, ramas confus de paysans mal armés, mais à Annibal, né, pour ainsi dire, dans la tente d'un père si fameux par sa vaillance, à Annibal nourri et élevé au milieu des combats, qui enfant avait servi, jeune homme avait commandé, qui avait vieilli au sein des victoires et rempli l'Espagne, la Gaule et l'Italie, depuis les Alpes jusqu'à la mer, des monuments de ses exploits. L'armée qu'il commandait comptait autant de campagnes que son général; endurcie à toutes les fatigues, habituée à supporter des souffrances au-dessus des forces humaines, rougie mille fois du sang romain, elle traînait avec elle les dépouilles et des soldats et des chefs ennemis. Beaucoup de ces soldats qui allaient se porter au-devant de Scipion avaient tué de leurs mains des préteurs, des généraux, des consuls, avaient obtenu des couronnes pour avoir escaladé des murailles, forcé

post sextum decimum annum ex Italia decedentem, vacuum possessionem ejus reliquisse populo romano, an magis metuendum quod incolumi exercitu in Africam transisset: « Locum nimirum, non periculum mutatum; cujus tantæ dimicationis vatem, qui nuper decessisset, Q. Fabium haud frustra canere solitum, graviolem in sua terra futurum hostem Annibalem quam in aliena fuisset; nec Scipioni aut cum Syphace, inconditæ barbariæ rege, cui Statorius semilixâ ducere exercitus solitus sit, aut cum socero ejus Asdrubale, fugacissimo duce, rem futuram, aut tumultuariis exercitibus, ex agrestium semierni turba subito collectis, sed cum Annibale, prope nato in prætorio patris, fortissimi ducis, alito atque educato inter arma, puero quondam milite, virum juvene imperatore; qui senex vincendo factus, Hispanias, Gallias, Italiam ab Alpibus ad fretum monumentis ingentium rerum complexset; ducere exercitum æqualem stipendiis suis, duratum omnium rerum patientia quas vix fides fiat homines passos, perfusum millies cruore romano, exuvias non militum tantum, sed etiam imperatorum portantem; multos occursuros Scipioni in acie, qui prætores, qui imperatores, qui consules romanos sua manu occidissent, muralibus val-laribusque insignes coronis, pervagatos capta castra, captas urbes romanas; non

des retranchements, avaient pris et parcouru les camps romains, les villes romaines. Tous les magistrats du peuple de Rome n'avaient pas aujourd'hui autant de faisceaux qu'Annibal en avait conquis sur une foule de généraux tués dans les combats, et qu'il pouvait en faire porter devant lui. » Ces pensées funestes, qui troublaient les esprits, augmentaient les soucis et les alarmes. D'ailleurs les Romains, accoutumés depuis plusieurs années à voir la guerre se faire sous leurs yeux, en différentes contrées de l'Italie, d'une manière lente, et sans l'espérance d'un prompt dénouement, fixaient avec sollicitude leurs regards sur Scipion et Annibal prêts à se mesurer pour terminer cette longue querelle. Ceux même à qui Scipion inspirait la plus grande confiance et l'espoir du succès sentaient, à mesure qu'approchait le moment décisif, s'accroître leur anxiété. Mêmes agitations à Carthage ; tantôt, à la vue d'Annibal et au souvenir de ses hauts faits, les Africains se repentaient d'avoir demandé la paix ; tantôt, lorsqu'ils se rappelaient la perte de deux batailles, la prise de Syphax, leurs troupes chassées de l'Espagne et de l'Italie, et la valeur, l'habileté du seul Scipion, causes de tous leurs revers, ils voyaient avec effroi, dans ce chef, l'ennemi fatal qui était né pour consommer leur perte.

XXIX. Déjà Annibal était arrivé à Adrumète, où il accorda quelques jours à ses soldats, pour se remettre des fatigues de la navigation. Mais pressé par les courriers qui venaient lui annoncer en tremblant que tous les environs de Carthage étaient

esse hodie tot fasces magistratibus populi romani quot captos ex cæde imperatorum præferre possit Annibal. » Has formidines agitando animis, ipsi curas et metus augebant etiam quod, quum assensent per aliquot annos bellum ante oculos, aliis atque aliis in Italiæ partibus, lenta spe, in nullum propinquum debellandi finem, gerere, exererant omnium animos Scipio et Annibal, velut ad supremum certamen, comparati duces. Il quoque quibus ingens erat in Scipione fiducia et victoriæ spes, quo magis in propinquam eam imminabant animis, eo curæ intentioris erant. Haud dispar habitus animorum Carthaginensibus erat ; quos modo petisse pacem, intuentes Annibalem ac rerum gestarum ejus magnitudinem, pœnitebat ; modo, quum respicerent bis sese acie victos, Syphacem captum, pulsos se Hispania, pulsos Italia, atque ea omnia unius virtute et consilio Scipionis facta, velut fatalem eum ducem in exitium suum natum horrebant.

XXIX. Jam Adrumetum venerat Annibal ; unde, ad reficiendum ex jactatione maritima militem paucis diebus sumptis, excitus pavidis nunciis omnia circa Carthaginem obtineri armis afferentium magnis itineribus Zamam contendit.

occupés par les armées romaines, il marcha rapidement vers Zama ; cette ville est à cinq journées de Carthage. De là il envoya des espions pour reconnaître l'ennemi : ils furent arrêtés par les gardes avancées des Romains, et conduits à Scipion. Celui-ci les rassura, les remit aux tribuns, avec ordre de les conduire dans le camp partout où ils voudraient, et de leur laisser tout observer ; ensuite, après leur avoir demandé si leur curiosité étaient pleinement satisfaite, il leur donna une escorte pour retourner auprès d'Annibal. Le Carthaginois ne recevait que de fâcheuses nouvelles ; car ce jour-là même, disait-on, Masinissa venait d'arriver avec six mille fantassins et quatre mille chevaux : mais il fut frappé surtout de la confiance de Scipion, qui sans doute devait être fondée. Aussi, bien qu'il fût l'auteur de la guerre, et que son retour eût rompu la trêve et les conférences, persuadé qu'au moment où il avait encore toutes ses forces il obtiendrait de meilleures conditions qu'après une défaite, il fit demander une entrevue à Scipion. S'il agit alors volontairement ou s'il obéit au désir de ses concitoyens, c'est un point sur lequel je ne saurais me prononcer. Valérius d'Antium dit qu'il fut vaincu dans un premier combat, où il eut douze mille hommes tués et mille sept cents faits prisonniers, et qu'il vint lui-même, avec dix autres ambassadeurs, trouver Scipion dans son camp. Au reste, Scipion n'ayant pas refusé l'entrevue, les deux généraux, de concert, rapprochèrent leurs camps, afin de

Zama quinque dierum iter ab Carthagine abest : inde præmissi speculatores quum excepti a custodibus romanis deducti ad Scipionem essent, traditos eos tribunis militum, jussosque omisso metu visere omnia, per castra, qua velent, circumduci jussit, percunctatusque satim percommodum omnia explo-rassent, datis qui prosequerentur, retro ad Annibalem dimisit. Annibal nihil quidem eorum quæ nunciabantur (nam et Masinissam cum sex millibus peditem, quatuor equitum, venisse eo ipso forte die afferebant), læto animo audiit, maxime hostis fiducia, quæ non de nihilo profecto concepta esset, percussus. Itaque, quanquam et ipse causa belli erat, et adventu suo turbaverat et pactas inducias et spem fœderum, tamen, si integer quam si victus peteret pacem æquiora impetrari posse ratus, nuncium ad Scipionem misit, ut colloquendi secum potestatem faceret. Id utrum sua sponte fecerit an publico consilio, neutrum cur affirmem habeo. Valerius Antias primo prælio victum eum a Scipione, quo duodecim millia armatorum in acie sunt cæsa, mille et septingenti capti, legatum cum aliis decem legatis tradit in castra ad Scipionem venisse. Ceterum Scipio quum colloquium haud abnuisset, ambo ex composito duces castra protulerunt, ut coire ex pro-

pouvoir conférer de plus près. Scipion alla camper près de Naraggara, dans une position des plus avantageuses, surtout parce que l'eau était à une portée de trait. Annibal vint occuper, à quatre milles de là, une hauteur sûre et commode, seulement un peu trop éloignée de l'eau. On choisit un endroit situé entre les deux camps et découvert de toutes parts, afin de n'avoir à redouter aucun piège.

XXX. Chaque escorte resta à une distance égale, et alors s'avancèrent, chacun avec son interprète, ces deux généraux, non-seulement les premiers de leur siècle, mais comparables aux rois et aux généraux les plus illustres de tous les temps et de toutes les nations. L'un et l'autre, comme saisis d'une admiration mutuelle, gardèrent quelques instants le silence; puis Annibal parla ainsi le premier : « Si tel était l'arrêt du destin qu'Annibal, après avoir commencé les hostilités contre le peuple de Rome, après avoir eu tant de fois entre les mains la victoire, vint, de son plein gré, demander la paix, je m'applaudis de ce que le sort m'ait adressé à Scipion plutôt qu'à tout autre. Certes, parmi tous vos exploits, ce ne sera pas un de vos moindres titres de gloire d'avoir vu céder Annibal, à qui les dieux ont accordé tant de succès sur les généraux romains, et d'avoir terminé une guerre célèbre par vos défaites avant de l'être par les nôtres. C'est aussi un des caprices de la fortune, que je sois entré en campagne en même temps que votre père, alors consul, qu'il ait été le premier des généraux romains avec qui je me sois me-

pinquo possent. Scipio haud procul Naraggara urbe, tum ad cetera loco oportuno, tum quod aqatio intra teli conjectum erat, consedit. Annibal tumulum a quatuor millibus inde, tutum commodumque alioquin, nisi quod longinquæ aqationis erat, cepit. Ibi in medio conspectus undique, ne quid insidiarum esset, delectus.

XXX. Submotis pari spatio armatis, cum singulis interpretibus congressi sunt, non suæ modo ætatis maximi duces, sed omnis ante se memoriæ, omnium gentium cuilibet regum imperatorumve pares. Paullisper alter alterius conspectu, admiratione mutua prope attoniti conticuere. Tum Annibal prior: « Si hoc ita fato datum erat ut, qui primus bellum intuli populo romano, quique toties prope in manibus victoriam habui, is ultro ad pacem petendam venirem, lætor te mihi sorte potissimum datum a quo peterem. Tibi quoque, inter multa egregia, non in ultimis laudum hoc fuerit, Annibalem, cui tot de romanis ducibus victoriam dii dedissent, tibi cessisse, teque huic bello, vestris prius quam nostris cladibus insigni, finem imposuisse. Hoc quoque ludibrium casus diderit fortuna, ut, quum patre tuo consule ceperim arma, cum eodem primum romano imperatore signa contulerim ad filium ejus iner-

suré, et que je vienne désarmé demander la paix à son fils. Il eût mieux valu sans doute que les dieux eussent inspiré à nos pères assez de modération pour se contenter, vous de l'empire de l'Italie, nous de celui de l'Afrique ; car la Sicile et la Sardaigne ne sont pas d'un prix à vous dédommager de tant de flottes, de tant d'armées, de tant de vaillants chefs qu'elles vous ont coûtés. Mais oublions le passé, qu'il est plus facile de blâmer que de réformer. Pour avoir envahi les possessions d'autrui nous avons été contraints de défendre les nôtres, et non-seulement nous avons eu la guerre, vous en Italie, nous en Afrique, mais Rome à vu à ses portes, au pied de ses remparts, les armes et les drapeaux de ses ennemis, et nous, aujourd'hui, nous entendons de Carthage le frémissement du camp romain. Ainsi est arrivé ce que nous avons craint et que vous désiriez par dessus tout : il est question de paix au moment où le sort vous est favorable ; cette paix se traite entre nous deux, qui avons le plus d'intérêt à la conclure, et dont tous les actes seront ratifiés par nos républiques ; il ne nous faut qu'un esprit assez calme pour ne pas la repousser. Pour moi, qui reviens presque vieillard dans une patrie que j'ai quittée enfant, les succès et les revers m'ont appris à suivre la raison plutôt que la fortune. Mais votre jeunesse et le bonheur constant qui vous accompagne me font craindre de votre part une fierté qui repousse les conseils de la modération. Ce n'est pas sans fruit qu'il réfléchit à l'incertitude des événements, celui que n'a jamais trahi la fortune. Ce

mis ad pacem petendam veniam. Optimum quidem fuerat eam patribus nostris mentem datam ab diis esse ut et vos Italiæ, et nos Africæ imperio contenti essemus : neque enim ne vobis quidem Sicilia ac Sardinia satis digna pretia sunt pro tot classibus, tot exercitibus, tot tam egregiis amissis ducibus. Sed præterita magis reprehendi possunt quam corrigi. Ita aliena appetivimus ut de nostris dimicaremus, nec in Italia solum vobis bellum, nobis in Africa esset, sed et vos in portis vestris prope ac mœnibus signa armaque hostium vidistis, et nos ab Carthagine fremitum castrorum romanorum exaudivimus. Quod igitur nos maxime abominaremur, vos ante omnia optaretis, in meliore vestra fortuna de pace agitur ; agimus ii quorum et maxime interest pacem esse, et qui quodcumque egerimus, ratum civitates nostræ habituræ sint ; animo tantum nobis opus est non abhorrente a quietis consiliis. Quod ad me attinet, jam ætas senem in patriam revertentem, unde puer profectus sum, jam secundæ, jam adversæ res ita erudierunt, ut rationem sequi quam fortunam malim. Tuam et adolescentiam et perpetuam felicitatem, ferociora utraque quam quietis opus est consiliis, metuo. Non temere incerta casuum

que je fus à Trasimène, à Cannes, vous l'êtes aujourd'hui. Parvenu au commandement à un âge où vous deviez à peine prendre les armes, vos plus audacieuses entreprises ont toujours été couronnées du succès. En vengeant la mort de votre père et de votre oncle, vous avez trouvé dans les désastres même de votre famille un moyen de faire éclater votre vaillance et votre piété filiale; l'Espagne était perdue pour Rome : vous l'avez reconquise après en avoir chassé quatre armées carthaginoises. Créé consul à une époque où les autres généraux avaient à peine assez de courage pour défendre l'Italie, vous avez passé en Afrique, battu deux armées, pris et brûlé deux camps à la même heure, fait prisonnier Syphax, le plus puissant roi de ces contrées, emporté d'assaut grand nombre de villes de ses États et des nôtres; enfin lorsqu'après seize ans je paraissais inébranlable dans la possession de l'Italie, vous m'en avez arraché. Il est possible, dis-je, que vous préféreriez la victoire à la paix. Je connais ces caractères qui aiment mieux le brillant que le solide. Moi-même autrefois je fus séduit par de semblables illusions. Mais si avec la prospérité les dieux nous donnaient encore le bon esprit, nous songerions à la fois au passé et aux événements possibles de l'avenir. Au défaut de tant d'autres exemples, je suis une preuve assez frappante des vicissitudes humaines. Vous m'avez vu naguère, campé entre Rome et l'Anio, porter mes étendards au pied de vos murailles; vous me voyez aujourd'hui, privé de deux frères, guerriers aussi intrépides qu'illustres capitaines, arrêté devant les rem-

reputat, quem fortuna nunquam decepit. Quod ego fui ad Trasimenum, ad Cannas, id tu hodie es. Vixdum militari ætate imperio accepto, omnia audacissime incipientem nusquam fefellit fortuna. Patris et patrii persecutus mortem, ab calamitate vestræ domus decus insigne virtutis pietatisque eximæ cepisti; amissas Hispanias reciperasti, quatuor inde punicis exercitibus pulsus; consul creatus, quum ceteris ad tutandam Italiam parum animi esset, transgressus in Africam, duobus hic exercitibus cæsis, binis eadem hora captis simul incensisque castris, Syphace potentissimo rege capto, tot urbibus regni ejus, tot nostri imperii ereptis, me sextum decimum jam annum hærentem in possessione Italiæ detraxisti. Potest victoriam, inquam, malle quam pacem animus. Novi spiritus magis magnos quam utiles; et mihi talis aliquando fortuna affulsit. Quod si in secundis rebus bonam quoque mentem darent dii, non ea solum, quæ evenissent, sed etiam ea quæ evenire possent reputaremus. Ut omnium obliviscaris aliorum, satis ego documenti in omnes casus sum: quem modo, castris inter Anienem atque urbem vestram positis, signa inferentem ad mœnia romana, hic cernis, duobus fortissimis viris, fratribus,

parts de Carthage presque assiégée, et vous conjurant d'épargner à ma patrie les alarmes que j'ai causées à la vôtre. Plus la fortune nous élève, moins elle doit nous inspirer de confiance. Dans votre prospérité, dans notre abaissement, la paix est plus avantageuse et plus honorable pour vous qui la donnez, que pour nous qui la demandons par nécessité. Une paix certaine est meilleure et plus sûre qu'une victoire qu'on espère; l'une est dans vos mains, l'autre est dans celles des dieux. Ne compromettez pas en une heure une félicité de plusieurs années. Si vous pensez à vos forces, n'oubliez pas non plus l'inconstance de la fortune et les chances des batailles. Des deux côtés, il y aura du fer et des bras; nullé part moins qu'à la guerre l'événement ne répond à nos espérances. Un succès, si vous l'obtenez, n'ajoutera pas autant de gloire aux avantages dont la paix vous assure dès à présent la jouissance, qu'une défaite ne pourra vous en faire perdre. Vos trophées conquis, ceux que vous espérez peuvent être renversés par le hasard d'un moment. En faisant la paix, vous êtes maître de votre destinée, P. Cornélius; autrement, les dieux en décideront. M. Atilius eût été jadis, dans cette même contrée, un rare exemple de bonheur et de courage, si, vainqueur de nos pères, il leur eût accordé la paix; mais il ne mit pas de bornes à sa prospérité, il ne captura pas l'essor trop rapide de la fortune; aussi plus son élévation avait été glorieuse, plus sa chute fut humiliante. C'est à celui qui donne la paix, j'en conviens, et non

clarissimis imperatoribus, orbatum, ante mœnia prope obsessæ patriæ, quibus terrui vestram urbem, ea pro mea deprecantem. Maximæ cuique fortunæ minime credendum est. In bonis tuis rebus, nostris dubiis, tibi ampla ac speciosa danti est pax: nobis petentibus magis necessaria quam honesta. Melior tutiorque est certa pax quam sperata victoria; hæc in tua, illa in deorum manu est. Ne tot annorum felicitatem in unius horæ dederis discrimen. Quum tuas vires, tum vim fortunæ martemque belli communem propone animo. Utrinque ferrum, corpora humana erunt; nusquam minus quam in bello eventus respondent. Non tantum ad id quod data pace jam habere potes, si prælio vincas, gloriæ adjeceris quantum ademeris si quid adversi adveniat. Simul parta ac sperata decora unius horæ fortuna evertere potest. Omnia in pace jungenda tuæ potestatis sunt, P. Corneli: tunc ea habenda fortuna erit, quam dii dederint. Inter pauca felicitatis virtutisque exempla M. Atilius quondam in hac eadem terra fuisset, si victor pacem petentibus dedisset patribus nostris: non statuendo tandem felicitati modum, nec cohibendo effequentem se fortunam, quanto altius elatus erat, eo fœdius corruit. Est quidem ejus qui dat, non qui petit, conditiones dicere pacis: sed forsitan non indi-

pas à celui qui la demande à en dicter les conditions ; mais peut-être ne sommes-nous pas indignes de nous infliger nous-mêmes un juste châtement. Nous consentons à ce que tout ce qui a donné naissance à la guerre reste en votre pouvoir, la Sicile, la Sardaigne, l'Espagne et toutes les îles que contiennent les mers d'Afrique et d'Italie. Pour nous Carthaginois, renfermés dans les limites de l'Afrique, nous vous verrons, puisque les dieux en ordonnent ainsi, subjugués, sur terre et sur mer, tous les empires étrangers. Sans doute le peu de sincérité que mes concitoyens ont montrée dans la trêve ou pendant les conférences peut vous faire suspecter la foi punique : mais le caractère de ceux qui demandent la paix doit, Scipion, en garantir l'observation fidèle. Votre sénat lui-même, si j'en crois la renommée, n'a pas eu, pour nous la refuser, d'autre raison que le défaut de dignité de notre ambassade. Aujourd'hui, c'est Annibal qui demande la paix ; je ne la demanderais pas, si je ne la croyais utile ; et je la ferai observer par les mêmes motifs d'intérêt public pour lesquels je l'ai demandée ; et si une guerre dont j'étais l'auteur n'a causé aucun regret à Carthage tant que les dieux ne furent pas eux-mêmes jaloux de mes exploits, je ferai en sorte que personne ne se repente d'une paix qui sera mon ouvrage. »

XXXI. A ce discours, le général romain répondit à peu près en ces termes : « Je ne l'ignorais pas, Annibal, c'est sur l'espoir de votre retour que Carthage a rompu la trêve et toutes les

gni simus qui nobismet ipsi multam irrogemus. Non recusamus quin omnia propter quæ bellum ininitum est vestra sint, Sicilia, Sardinia, Hispania, quidquid insularum toto inter Africam Italiamque continetur mari. Carthaginienses, inclusi Africæ litoribus, vos (quando ita diis placuit) externa etiam terra marique videamus regentes imperia. Haud negaverim, propter non nimis sincere petitam aut expectatam nuper pacem, suspectam esse vobis punicam fidem ; multum, per quos petita sit, ad fidem tuendæ pacis pertinet, Scipio. Vestri quoque (ut audio) patres nonnihil etiam ob hoc, quia parum dignitatis in legatione erat, negaverunt pacem. Annibal peto pacem, qui neque peterem nisi utilem crederem, et propter eandem utilitatem tuebor eam, propter quam petii ; et quemadmodum, quia a me bellum cœptum est, ne quem ejus pœniteret, quoad ipsi invidere dei, præstiti, ita adnitar ne quem pacis per me partæ pœniteat. »

XXXI. Adversus hæc imperator romanus in hanc fere sententiam respondit : « Non me fallebat, Annibal, adventus tui spe Carthaginienses et præsentem induciarum fidem et spem pacis turbasse ; neque tu id sane dissimulas,

négociations ; et vous-même n'en disconvenez pas, puisque des conditions proposées vous ne laissez que ce qui est depuis longtemps en notre pouvoir. Au reste, si vous avez à cœur de faire sentir à vos concitoyens combien votre présence allège leur fardeau, de mon côté je dois m'opposer à ce que la soustraction des articles qu'ils cédaient devienne la récompense de leur perfidie. Eh quoi ! vous ne méritez pas les premières conditions, et vous demandez encore que votre mauvaise foi vous tourne à profit ! Ce n'est pas pour la possession de la Sicile que nos pères ont soutenue la première guerre, ni pour la conquête de l'Espagne que nous-mêmes avons combattu. Alors le péril des Mamertins, nos alliés, aujourd'hui la destruction de Sagonte, chaque fois une cause juste et sacrée nous a fait prendre les armes. Vous êtes les agresseurs ; vous en convenez, et les dieux en sont témoins, ces dieux qui, dans la première lutte, ont accordé l'avantage au bon droit et à la justice, comme ils les ont fait et les feront triompher encore dans la seconde. Pour ce qui me concerne, je connais la faiblesse humaine, je songe aux caprices de la fortune, et je sais que tous les projets des hommes sont exposés à mille hasards. Au reste, j'avoue que je serais coupable d'orgueil et de violence si, avant que je ne passasse en Afrique, vous aviez de plein gré quitté l'Italie, si, vos troupes déjà embarquées, vous étiez venu m'offrir la paix, et que j'eusse dédaigné vos propositions ; mais aujourd'hui que, malgré votre résistance et vos tergiversations, je vous ai, pour ainsi dire, à main armée, entraîné

qui de conditionibus superioribus pacis omnia subtrahas ea quæ jam pridem in nostra potestate sunt. Ceterum, sicut tibi curæ est sentire cives tuos quanto per te onere levantur, sic mihi laborandum est ne quæ tunc pepigerunt, hodie subtracta ex conditionibus pacis, præmia perfidiæ habeant. In-digni quibus eadem pateat conditio, ut etiam prosit vobis fraus petitis. Neque patres nostri priores de Sicilia, neque nos de Hispania fecimus bellum ; et tunc Mamertinorum sociorum periculum, et nunc Sagunti excidium nobis pia ac justa induerunt arma. Vos lacessisse et tu ipse fateris, et dei testes sunt, qui et illius belli exitum secundum jus fasque dederunt, et hujus dant et dabunt. Quod ad me attinet, et humanæ infirmitatis memini, et vim fortunæ reputo, et omnia, quæcumque agimus, subjecta esse mille casibus scio. Ceterum, quemadmodum superbe et violenter me faterer facere, si, prius quam in Africam trajecissem, te tua voluntate cedentem Italia, et, impositic in naves exercitu, ipsum venientem ad pacem petendam adspernerer, sic nunc, quum prope manu conserta restitantiem ac tergiversantiem in Africam attraxerim, nulla sum tibi verecundia obstrictus. Proinde si quid ad ea in

ici sur mes pas, je ne vous dois plus aucun ménagement. Si cependant, aux articles déjà stipulés (ils vous sont connus), vous ajoutez quelque indemnité pour nos vaisseaux et nos convois enlevés au mépris de la trêve et pour nos ambassadeurs outragés, je pourrai en conférer avec mon conseil. Mais si mes premières conditions mêmes vous paraissent trop dures, préparez-vous à la guerre, puisque vous n'avez pu supporter la paix. » Ainsi se termina la conférence : Annibal et Scipion rejoignent leur escorte et annoncent que l'entrevue a été inutile, que c'était aux armes à décider la querelle, et qu'il fallait attendre son sort de la volonté des dieux.

XXXII. De retour dans leurs camps, les deux généraux, par une proclamation, engagent leurs soldats « à préparer leurs armes et leur courage pour une dernière bataille, dont le succès doit les rendre à jamais victorieux. Ils sauront, avant la nuit du lendemain, si Rome ou Carthage donnera des lois aux nations : car ce n'est plus l'Afrique ou l'Italie, mais l'univers entier qui va devenir le prix du combat. Même danger pour le vaincu, même récompense pour le vainqueur. » En effet les Romains n'avaient pour fuir aucune issue ouverte, dans une terre étrangère et inconnue ; et Carthage, après avoir épuisé sa dernière ressource, voyait sa ruine présente et inévitable. C'est pour trancher cette difficulté que, le lendemain, s'avancent l'un contre l'autre les deux plus illustres généraux des deux peuples les plus puissants du monde, et les deux armées les plus intrépides, qui vont, en cet instant, mettre le comble à tant de trophées

quæ tum pax conventura videbatur (quæ sint nosti), multæ navium cum comæatu per inducias expugnataram legatorumque violatorum adjicitur, est quod referam ad consilium. Sin alia quoque gravia videntur, bellum parate, quoniam pacem pati non potuistis. » Ita infecta pace ex colloquio ad suos quum se recepissent, frustra verba jactata renunciant, armis decernendum esse, habendamque eam fortunam quam dii dedissent.

XXXII. In castra ut est ventum, pronunciant ambo : « Arma expedirent milites animosque ad supremum certamen, non in unum diem, sed in perpetuum, si felicitas adesset, victores ; Roma an Carthago jura gentibus darent ante crastinam noctem scituros ; neque enim Africam aut Italiam, sed orbem terrarum victoriæ præmium fore ; par periculum præmio, quibus adversæ pugnæ fortuna fuisset. » Nam neque Romanis effugium ullum patebat in aliena ignotaque terra, et Carthagini, supremo auxilio effuso, adesse videbatur præsens excidium. Ad hoc discrimen procedunt postero die duorum opulentissimorum populorum duo longe clarissimi duces, duo fortissimi exercitus, multa

ou les renverser à jamais. Ainsi de part et d'autre les esprits flottent incertains entre l'espérance et la crainte : chacun contemple tantôt ses forces, tantôt celles de l'ennemi, et en consultant le rapport des yeux plus encore que la réflexion, on y voit tour-à-tour des sujets de confiance et d'alarme. Les raisonnements que ne faisaient pas d'eux-mêmes les soldats leur sont suggérés par les chefs, qui les exhortent, qui les encouragent. Annibal représente aux siens seize années de triomphes en Italie, tant de généraux romains tués, tant d'armées taillées en pièces ; et, lorsqu'il aperçoit dans les rangs un soldat qui s'est illustré dans quelque combat, il lui rappelle ces titres de gloire. Scipion allègue la conquête de l'Espagne, les victoires récentes remportées en Afrique, l'aveu qu'a fait de sa faiblesse un ennemi que la peur a contraint à demander la paix, et à qui sa perfidie naturelle n'a pas permis d'en respecter les conditions, enfin, sa conférence avec Annibal, dont le mystère lui laisse la liberté de l'interpréter à son gré. Il annonce aux Romains qu'au moment où ils vont marcher au combat, les dieux leur accordent les mêmes auspices qu'ils avaient donnés à leurs pères avant la bataille des îles Égates : « ils touchent au terme de la guerre et de leurs travaux. Ils ont entre leurs mains les dépouilles de Carthage et un retour glorieux dans leur patrie, dans leurs foyers, auprès de leurs parents, de leurs enfants, de leurs femmes, de leurs dieux pénates. » Scipion leur parle ainsi, la tête haute, et avec un tel air d'enthousiasme que déjà vous le croiriez vainqueur. Ensuite, il place au premier rang les

ante parta decora aut cumulaturi eo die, aut eversuri. Anceps igitur spes et metus miscebant animos; contemplantibusque modo suam, modo hostium aciem, quum oculis magis quam ratione pensarent vires, simul tristitia, læta simul obversabantur. Quæ ipsis sua sponte non succurrebant, ea duces admonendo atque hortando subjiciunt. Pœnus sedecim annorum in terra Italia res gestas, tot duces romanos, tot exercitus occisione occisos, et sua cuique decora, ubi ad insignem alicujus pugnae memoria militem venerat, referebat: Scipio Hispanias, et recentia in Africa prælia, et confessionem hostium, quod neque non petere pacem propter metum, neque manere in ea præinsita animis perfidia potuissent; ad hoc colloquium Annibalis in secreto habitum, ac liberum fingenti, qua velit, flectit. Ominatur, quibus quondam auspiciis patres eorum pugnaverint ad Ægates insulas, ea illis exeuntibus in aciem portendisse deos: « adesse finem belli ac laboris; in manibus esse prædam Carthaginis, reditum domum in patriam, ad parentes, liberos, conjuges, penatesque deos. » Celsus hæc corpore, vultuque ita læto ut vicisse jam cre-

hastats, après eux les princes, et ferme l'arrière-garde par les triaires.

XXXIII. Il ne réunit pas les cohortes; mais il rangea chacune d'elles sous son drapeau, et les partagea en plusieurs manipules, échelonnés de distance en distance afin de laisser entre eux un espace suffisant pour y recevoir les éléphants ennemis sans que les rangs fussent rompus. Lélius, qui, d'abord lieutenant de Scipion, était devenu cette année questeur extraordinaire en vertu d'un sénatus-consulte, est mis à l'aile gauche avec la cavalerie italienne, et Masinissa à la droite avec les Numides: les vides laissés entre les manipules sont remplis par les vélites, ou troupes légères, avec ordre de se porter, à la première charge des éléphants, derrière les rangs bien formés, ou de se replier à droite et à gauche, contre les soldats qui bordaient les intervalles, afin d'ouvrir aux animaux un passage où les traits les atteindraient des deux côtés. Annibal, pour intimider l'ennemi dès le commencement, place en avant ses quatre-vingts éléphants: dans aucune bataille il n'en avait eu un si grand nombre; puis les Liguriens et les Gaulois auxiliaires, auxquels il mêle les Baléares et les Maures; au second rang, les Carthaginois, les Africains et une légion macédonienne; à quelque distance, le corps de réserve: c'étaient des Italiens, presque tous du Bruttium, soldats qui l'avaient suivi hors de l'Italie, plutôt par nécessité que par inclination. Il répand sa cavalerie sur les ai-

deres dicebat. Instruit deinde primos hastatos; post eos, principes; triariis postremam aciem clausit.

XXXIII. Non confertas autem cohortes ante sua quamque signa instruebat, sed manipulos aliquantum inter se distantes, ut esset spatium quo elephanti hostium accepti nihil ordines turbarent. Lælium (cujus ante legati eo anno quæstoris extra sortem ex senatusconsulto opera utebatur) cum italico equitatu ab sinistro cornu, Masinissam Numidasque ab dextro opposuit; vias patentes inter manipulos antesignanorum velitibus (ea tunc levis armatura erat) complevit, dato præcepto ut, ad impetum elephantorum, aut post rectos refugerent ordines, aut, in dextram lævamque discursu applicantes se antesignanis, viam, qua irruerent in ancipitia tela, belluis darent. Annibal ad terrorem primum elephantos (octoginta autem erant, quot nulla unquam in acie ante habuerat) instruxit; deinde auxilia Ligurum Gallorumque, Balearibus Maurisque admixtis; in secunda acie, Carthaginienses Afrosque et Macedonum legionem; modo inde intervallo relicto, subsidiariam aciem italicorum militum (Bruttii plerique erant, vi ac necessitate plures quam sua voluntate decedentem ex Italia secuti) instruxit. Equitatum etiam ipsum circumdedit cornibus; dex-

les, les Carthaginois à droite, les Numides à gauche. Il variait ses encouragements pour animer tous ces hommes qui n'avaient rien de commun, ni langage, ni mœurs, ni lois, ni armes, ni habillements, ni extérieur, ni intérêts. Aux auxiliaires, il présente une riche solde pour le moment, et une récompense plus riche encore sur le butin; s'il s'adresse aux Gaulois, il irrite leur haine naturelle contre les Romains; aux Liguriens il montre, pour prix de la victoire, les plaines fertiles de l'Italie, où ils passeront de leurs montagnes sauvages; il effraie les Maures et les Numides par le joug que Masinissa fera peser sur eux; aux uns il inspire de l'espoir, aux autres de la terreur. Il expose aux yeux des Carthaginois les remparts de leur patrie, leurs dieux pénates, les tombeaux de leurs ancêtres, leurs pères, leurs enfants, leurs femmes éperdues, la ruine et la servitude, ou l'empire de l'univers, alternative qui ne laisse pas de milieu entre l'espérance et la crainte. Tandis qu'Annibal harangue ainsi les Carthaginois, que les chefs des différents corps parlent à leurs concitoyens et, par la voix de leurs interprètes, aux étrangers qui sont mêlés à leurs bandes, tout-à-coup les trompettes et les clairons sonnent dans le camp romain; en en même temps il en part un cri si formidable que les éléphants se rejettent sur ceux qu'ils doivent couvrir, principalement sur l'aile gauche, où se trouvent les Maures et les Numides. Masinissa, qui les voit ébranlés, les enfonce sans peine, et prive sur ce point l'armée ennemie du secours de sa cava-

trum Carthaginienses, sinistrum Numidæ tennerunt. Varia adhortatio erat in exercitu inter tot homines, quibus non lingua, non mos, non lex, non arma, non vestitus habitusque, non causa militandi eadem esset: auxiliaribus et præsens et multiplicata merces ex præda ostentatur; Galli proprio atque insito in Romanos odio accenduntur; Liguribus campi uberis Italiæ, deductis ex asperrimis montibus, in spem victoriæ ostentantur; Mauros Numidasque Masinissæ impotenti futuro dominatu terret; aliis aliæ spes ac metus jactantur. Carthaginiensibus mœnia patriæ, dii penates, sepulcra majorum, liberi cum parentibus, conjuges pavidæ, aut excidium servitiumque, aut imperium orbis terrarum, nihil aut in metum aut in spem medium ostentatur. Quum maxime hæc imperator apud Carthaginienses, duces suarum gentium inter populares, plerique per interpretes inter immixtos alienigenis, agerent, tubæ cornuaque ab Romanis cecinerunt, tantusque clamor ortus ut elephanti in suos, sinistro maxime cornu, verterentur, Mauros ac Numidas. Addidit facile Masinissa percussis terrorem, nudavitque ab ea parte aciem equestri auxilio. Paucae tamen bestiarum, intrepidæ in hostem actæ inter velitum ordines cum multis suis

lerie. Cependant quelques éléphants, plus intrépides, sont lancés dans les lignes, où, malgré les blessures dont ils sont criblés, ils causent d'abord un grand ravage parmi les vélites ; mais les vélites refluent promptement vers les manipules, ouvrent un passage aux animaux pour ne pas en être écrasés, et lancent des javelots sur ces masses énormes, qui prêtent le flanc des deux côtés, tandis que la première ligne ne cesse de les harceler. Enfin, rechassés de l'armée romaine par les traits qui tombent sur eux de toutes parts, ils viennent heurter contre la cavalerie carthaginoise de l'aile droite, où ils répandent la confusion. Lélius, voyant le désordre de l'ennemi, le presse et achève sa déroute.

XXXIV. La fuite de la cavalerie laissait à découvert les deux ailes de l'armée d'Annibal, lorsque les deux infanteries en vinrent aux mains, déjà inégales en confiance et en forces. Ajoutez à cela des incidents qui par eux-mêmes ont peu d'importance, mais qui souvent en acquièrent au moment de l'action ; par exemple, du côté des Romains, le cri était uniforme, et par là plus perçant et plus terrible, tandis que les clameurs des Carthaginois étaient confuses, par le mélange de tant d'idiomes divers ; les Romains combattaient de pied ferme, et accablaient l'ennemi de tout le poids de leurs corps et de leurs armes ; les Carthaginois au contraire s'élançaient avec plus de rapidité que de vigueur. Aussi les Romains les ébranlèrent-ils du premier choc : ensuite, les poussant de leurs bras et de leurs boucliers, ils les font reculer et gagnent du terrain sans presque trouver de résistance. Les premiers rangs des Romains étant

vulneribus ingentem stragem edebant : resiliens enim ad manipulos velites, quum viam elephantis, ne obtinerentur, fecissent, in ancipites ad ictum utrinque conjiciebant hastas, nec pila ab antesignanis cessabant ; donec undique incidentibus telis exacti ex romana acie, hi quoque in suo dextro cornu ipsos Carthaginiensium equites in fugam verterunt. Lælius, ut turbatos vidit hostes, addit percussis terrorem.

XXXIV. Utrinque equite nudata erat punica acies, quum pedes concurrir, nec spe, nec viribus jam par ; ad hoc, dictu parva, sed magni eadem in re gerenda momenti res, congruens clamor a Romanis, eoque major et terribilior ; dissonæ illis, ut gentium multarum discrepantibus linguis, voces ; pugna romana stabilis, et suo et armorum pondere incumbentium in hostem : concursatio et velocitas illinc major quam vis. Igitur primo impetu extemplo movere loco hostium aciem Romani ; ala deinde et umbonibus pulsantes, in submotos gradu illato, aliquantum spatii, velut nullo resistente, incessere ; urgentibus et novissimis primos, ut semel motam aciem sensere, quod ipsum

alors pressés par les derniers, qui suivent le mouvement donné, cette pression même ajoute à leur attaque une force irrésistible. Du côté des ennemis, les Africains et les Carthaginois, placés en seconde ligne, loin de soutenir les auxiliaires qui plient, craignent d'être atteints par l'ennemi qu'animait la résistance opiniâtre des premiers combattants, et lâchent pied eux-mêmes. Aussi les auxiliaires tournent brusquement le dos et cherchent leur salut dans la seconde ligne; les uns sont reçus, les autres repoussés par les leurs, qui les massacrent à leur tour, irrités à la fois de n'avoir pas été secourus et maintenant de se voir fermer leurs rangs. Les Carthaginois soutenaient donc presque une double lutte, et contre les soldats romains, et contre ceux de leur parti. Cependant même alors ils n'ouvrirent pas leurs rangs aux auxiliaires rompus et furieux; ils se serrent les uns contre les autres, et rejettent les fuyards hors de la mêlée, sur les ailes et sur le terrain vide d'alentour, de peur que la fuite de ces soldats frappés de terreur et couverts de blessures ne mette le désordre parmi les vrais guerriers de Carthage, qui ne sont pas encore entamés. Au reste, l'espace que les auxiliaires venaient de quitter était tellement encombré de cadavres et de débris d'armes, que le passage était devenu pour les Romains en quelque sorte plus difficile qu'il ne l'avait été à travers la masse des ennemis; aussi les hastats, qui étaient en tête, poursuivant l'ennemi, autant qu'il était possible à chacun d'eux, par-dessus des monceaux de corps et d'armes, et des ruisseaux de sang, confondirent bientôt leurs drapeaux et leurs rangs. Les éten-

vim magnam ad pellendum hostem addebat. Apud hostes, auxiliares cedentes secunda acies, Afri et Carthaginienses, adeo non sustinebant, ut contra etiam, ne resistentes pertinaciter primos cædendo ad se perveniret hostis, pedem referrent. Igitur auxiliares terga dant repente; et, in suos versi, partim refugere in secundam aciem, partim non recipientes cædere, uti paullo ante non adjuti, et tunc exclusi. Et prope duo jam permixta prælia erant, quum Carthaginienses simul cum hostibus, simul cum suis cogerentur conserere manus; non tamen ita percussos iratosque in aciem accipere; sed densatis ordinibus in cornua vacuumque circa campum extra prælium ejecere, ne pavido fuga vulneribusque milite sinceram et integram aciem miscerent. Ceterum tanta strages hominum armorumque locum in quo steterant paullo ante auxiliares compleverat, ut prope difficilior transitus esset quam per confertos hostes fuerat. Itaque, qui primi erant, hastati, per cumulos corporum armorumque et tabem sanguinis, qua quisque poterat, sequentes hostem, et signa et ordines confuderunt; principum quoque signa fluctuari cœperant, vagam ante se cer-

dards des princes flottaient aussi dans l'indécision, à cause de ce désordre. Scipion s'en aperçoit ; aussitôt il ordonne aux hastats de faire retraite, envoie les blessés à l'arrière-garde, et reporte les princes et les triaires sur les ailes, afin de couvrir les hastats et de leur inspirer plus de fermeté. Alors le combat recommence ; car les Romains étaient arrivés devant leurs véritables ennemis, leurs égaux par les armes, l'expérience, la gloire militaire, et la grandeur des espérances et des dangers. Mais ils l'emportaient par le nombre et l'ardeur, parce que déjà ils avaient repoussé la cavalerie et les éléphants, et que, la première ligne étant enfoncée, ils attaquaient la seconde.

XXXV. Lélius et Masinissa, après avoir poursuivi quelque temps la cavalerie, revinrent à propos pour attaquer par derrière l'infanterie d'Annibal. Cette dernière charge mit en pleine déroute l'armée carthaginoise ; une partie, enveloppée, fut taillée en pièces sur le champ de bataille ; l'autre, dispersée dans la plaine voisine, fut détruite çà et là par la cavalerie romaine, qui occupait tous les environs. Les Carthaginois et leurs alliés eurent ce jour-là plus de vingt mille hommes tués et à peu près autant de pris, avec cent trente-trois étendards et onze éléphants. Les vainqueurs perdirent environ deux mille soldats. Annibal, échappé au milieu du tumulte avec un petit nombre de cavaliers, gagna la ville d'Adrumète. Avant et pendant l'action, et avant de quitter le champ de bataille, il avait déployé toutes ses ressources ; de l'aveu de Scipion et des plus

nendo aciem. Quod Scipio ubi vidit, receptui propere canere hastatis jussit, et, sauciis in postremam aciem subductis, principes triariosque in cornua inducit, quo tutior firmiorque media hastatorum acies esset. Ita novum de integro prælium ortum est : quippe ad veros hostes perventum erat, et armorum genere, et usu militiæ, et fama rerum gestarum, et magnitudine vel spei vel periculi pares. Sed et numero Romanus superior erat, et animo, quod jam equites, jam elephantos fuderat ; jam, prima acie pulsa, in secundam pugnabat.

XXXV. In tempore Lælius ac Masinissa, pulsos per aliquantum spatii secuti equites, revertentes in aversam hostium aciem incurrere. Is demum equitum impetus fudit hostem ; multi circumventi in acie cæsi ; multi per patentem circa campum fuga sparsi, tenente omnia equitatu, passim interierunt. Carthaginensium sociorumque cæsa eo die supra millia viginti ; par ferme numerus captus est, cum signis militaribus centum triginta tribus, elephantis undecim. Victores ad duo millia cecidere. Annibal, cum paucis equitibus inter tumultum elapsus, Adrumetum perfugit, omnia et ante aciem, et in prælio, priusquam excederet pugna, expertus ; et confessione etiam Scipionis om-

habiles dans l'art militaire, il mérita la gloire d'avoir fait une ordonnance de bataille digne d'un capitaine consommé : en effet, il avait mis en première ligne les éléphants, dont la brusque impétuosité et la force irrésistible devaient empêcher les Romains de suivre leurs drapeaux et de garder leurs rangs : or leur discipline faisait toute leur confiance ; ensuite il avait placé les auxiliaires devant les Carthaginois, pour ôter tout moyen de fuir à un ramas d'aventuriers de tant de nations, dont la foi n'avait d'autre lien que l'intérêt : ils devaient soutenir le premier choc, amortir l'ardeur des Romains, et, au défaut d'autre service, émousser par leurs blessures le tranchant du fer ennemi ; enfin il avait rangé à la réserve les Carthaginois et les Africains, sur lesquels il fondait son unique espérance, afin qu'égaux aux Romains à tout autre égard, ils eussent sur eux l'avantage que des troupes fraîches devaient obtenir sur des soldats fatigués et couverts de blessures. Pour les Italiens, il les avait séparés aussi du corps de bataille, et, incertain s'il devait voir en eux des alliés ou des ennemis, il les avait rejetés à l'arrière-garde. Après avoir donné de son talent cette preuve, qui fut presque la dernière, il se réfugia dans la ville d'Adrumète, d'où rappelé à Carthage, trente-six ans après l'avoir quittée encore enfant, il avoua dans le sénat que la bataille qu'il venait de perdre décidait du sort de la guerre, et qu'il n'y avait d'autre espoir de salut que dans la paix.

XXXVI. Scipion, aussitôt après le combat, prit et pilla le camp

niumque peritorum militiæ, illam laudem adeptus, singulari arte aciem eo die instruxisse : elephantos in prima fronte, quorum fortuitus impetus atque intolerabilis vis signa sequi et servare ordines (in quo plurimum spei ponerent) Romanos prohiberet ; deinde auxiliares, ante Carthaginensium aciem, ne homines mixti et colluvione omnium gentium, quos non fides teneret, sed merces liberum receptum fugæ haberent, simul primum ardorem atque impetum hostium excipientes fatigarent, ac, si nihil aliud, vulneribus suis ferum hostile hebetarent ; tum, ubi omnis spes esset, milites carthaginenses afrosque, ut, omnibus rebus aliis pares, eo quod integri cum fessis ac sauciis pugnarent superiores essent ; Italicos, intervallo quoque diremptos, incertos socii an hostes essent, in postremam aciem submotos. Hoc edito velut ultimo virtutis opere, Annibal, quum Adrumetum refugisset, accitusque inde Carthaginem sexto ac trigesimo post anno quam puer inde profectus erat redisset, fassus in curia est non prælio modo se, sed bello victum, nec spem salutis alibi quam in pace impetranda esse.

XXXVI. Scipio, confestim a prælio expugnatis hostium castris direptisque

ennemi, et retourna, avec un riche butin, près de la mer et de ses navires; là il apprit que P. Lentulus, avec cinquante vaisseaux à éperons et cent bâtiments de transport chargés de toute espèce d'approvisionnements, venait d'aborder à Utique. Pensant donc qu'il devait frapper d'une terreur nouvelle Carthage déjà abattue et consternée, il envoie Lélius annoncer à Rome sa victoire; puis il ordonne à Cn. Octavius de conduire par terre les légions contre la ville ennemie; et lui-même, joignant à son ancienne flotte la flotte nouvelle de Lentulus, fait voile d'Utique pour le port de Carthage. Il en était peu éloigné, lorsqu'une galère carthaginoise, ornée de bandelettes et de rameaux d'olivier, s'offrit à ses regards. Elle portait dix ambassadeurs, tous des principaux citoyens, que l'État, par le conseil d'Annibal, envoyait demander la paix. Ils s'approchent du vaisseau que montait le général, et, lui présentant l'appareil des suppliants, ils demandent grâce, ils implorent la clémence et la pitié de Scipion. Mais ils ne reçurent pour toute réponse que l'ordre de se rendre à Tunis, où l'on allait camper. Ensuite Scipion, après avoir contemplé la situation de Carthage, moins pour satisfaire un mouvement de curiosité que pour humilier l'ennemi, revint à Utique, où il rappela également Cn. Octavius. De là, comme il se dirigeait vers Tunis, il apprit en route que Vermina, fils de Syphax, venait, avec plus de chevaux que de fantassins, au secours des Carthaginois. Les Numides, attaqués le premier jour des Saturnales, furent défaits sans beaucoup de peine, et, enve-

cum ingenti præda ad mare ac naves rediit, nuncio allato, P. Lentulum cum quinquaginta rostratis, centum onerariis, cum omni genere commeatus, ad Uticam accessisse. Admovendum igitur undique terrorem percussæ Carthagini ratus, misso Lælio Romam cum victoriæ nuncio, Cn. Octavium terrestri itinere ducere legiones Carthaginem jubet; ipse, ad suam veterem nova Lentuli classe adjuncta, profectus ab Utica, portum Carthaginis petit. Haud procul aberat, quum velata infulis ramisque oleæ Carthaginensium occurrit navis. Decem legati erant principes civitatis, auctore Annibale missi ad petendam pacem; qui quum ad puppim prætoris navis accessissent, velamenta supplicum porrigentes, orantes, implorantesque fidem et misericordiam Scipionis, nullum nisi aliud responsum datum quam ut Tunetem venirent, eo se moturum castra; ipse ab contemplato situ Carthaginis, non tam noscendi in præsentia quam deprimendi hostis causa, Uticam eodem et Octavio revocato, rediit. Inde procedentibus ad Tunetem nuncius allatus, Verminam, Syphacis filium, cum equitibus pluribus quam peditibus, venire Carthaginensibus auxilio; pars exercitus cum omni equi-

loppés par la cavalerie romaine qui de toutes parts leur coupa la retraite, ils eurent quinze mille hommes tués et douze cents faits prisonniers, avec quinze cents chevaux et soixante-douze étendards. Le jeune prince s'échappa, au milieu du tumulte, avec un petit nombre des siens. Alors Scipion alla camper à Tunis, dans la même position que déjà il avait occupée ; là, les députés de Carthage, au nombre de trente, vinrent le trouver. Plus que jamais dominés par la fortune, leur langage fut bien plus humble encore que la première fois : mais le souvenir tout récent de leur perfidie fit qu'on les écouta avec beaucoup moins de compassion. Tout le conseil, animé d'un juste ressentiment, demandait d'abord la ruine de Carthage ; mais quand on réfléchit à l'importance de l'entreprise, à la longueur du siège d'une place si forte par sa situation et par les ouvrages de l'art, quand Scipion lui-même songea qu'un successeur allait lui enlever la gloire, achetée par tant de travaux et de périls, d'avoir terminé la guerre, tous les esprits inclinèrent pour la paix.

XXXVII. Le lendemain, Scipion fait rappeler les ambassadeurs, leur reproche vivement leur perfidie, et leur dit que tant de désastres ont dû leur apprendre à reconnaître les dieux vengeurs de la foi du serment ; ensuite il leur dicte ainsi des conditions de paix : « Ils vivront libres d'après leurs lois ; ils conserveront les villes, le territoire, les limites qu'ils avaient avant la guerre ; Rome cessera, dès ce jour, toutes les hostilités. Ils rendront les

tatu, Saturnalibus primis agmen aggressa, Numidas levi certamine fudit ; exitu quoque fugæ intercluso, a parte omni circumdatis equitibus, quindecim millia hominum cæsa ; mille et ducenti vivi capti sunt, et equi numidici mille et quingenti, signa militaria duo et septuaginta. Regulus ipse inter tumultum cum paucis effugit. Tum ad Tunetem eodem quo antea loco castra posita, legatique triginta Carthagine ad Scipionem venerunt ; et illi quidem multo miserabilius quam ante (quo magis cogebat fortuna) egerunt, sed aliquanto minore cum misericordia ab recenti memoria perfidiæ auditi sunt. In consilio quanquam justa ira omnes ad delendam stimulabat Carthaginem, tamen, quum et quanta res esset, et quam longi temporis obsidio tam munitæ et tam validæ urbis reputarent, et ipsum Scipionem expectatio successoris, venturi ad paratam alterius labore ac periculo finiti belli famam, sollicitaret, ad pacem omnium animi versi sunt.

XXXVII. Postero die, revocatis legatis et cum multa castigatione perfidiæ monitis ut, tot cladibus edocti, tandem deos et jusjurandum esse crederent, conditiones pacis dictæ : « Ut liberi legibus suis viverent ; quas urbes, quosque agros, quibus finibus ante bellum tenuissent, tenerent, populandique finem eo die Romanus faceret ; perfugas, fugitivosque, et captivos omnes

transfuges, les esclaves, tous les prisonniers; ils livreront leurs vaisseaux de guerre, à l'exception de dix trirèmes, et tous les éléphants domptés, sans pouvoir en dompter d'autres par la suite. Ils ne feront la guerre, ni en Afrique, ni hors de l'Afrique, sans la permission du peuple romain. Ils restitueront à Masinissa ce qui lui appartient, et conclueront un traité avec lui. Ils fourniront des vivres, et acquitteront la solde aux troupes auxiliaires avant le retour de l'ambassade qu'ils enverront à Rome; ils payeront, dans l'espace de cinquante années, dix mille talents, divisés par portions égales; ils donneront, au choix de Scipion, cent otages, dont aucun n'aura ni moins de quatorze ans, ni plus de trente. Il leur accordait une seconde trêve, mais seulement dans le cas où les bâtiments de transport enlevés au mépris de la première seraient rendus avec toute leur charge: autrement, il n'y avait pour eux ni trêve, ni espoir de paix.» Les députés, revenus à Carthage, rendirent compte de leur mission dans l'assemblée publique. Gisgon se leva pour s'opposer à la paix; et déjà la multitude, à la fois lâche et turbulente, l'écoutait avec faveur, lorsque Annibal, indigné de ce qu'en pareille circonstance on tint et on accueillit un pareil langage, saisit rudement Gisgon par le bras, et l'arracha de la tribune. Cette violence, nouvelle dans une ville libre, ayant excité les murmures du peuple, Annibal, accoutumé à l'obéissance des camps, fut troublé par ces frémissements. « J'avais neuf ans, dit-il, lorsque j'ai quitté ma patrie; j'y reviens après une absence de trente-six

redderent Romanis, et naves rostratas, præter decem triremes, traderent, elephantosque, quos haberent domitos, neque domarent alios; bellum neve in Africa, neve extra Africam injussu populi romani gererent; Masinissæ res redderent, fœdusque cum eo facerent; frumentum stipendiumque auxiliis, donec ab Roma legati redissent, præstarent; decem millia talentum argenti descripta pensionibus æquis in annos quinquaginta solverent; obsides centum, arbitrato Scipionis, darent, ne minores quatuordecim annis neu triginta majores; inducias ita se daturum, si per priores inducias naves onerariæ captæ quæque fuissent in navibus restituerentur: aliter nec inducias nec spem pacis ullam esse.» Has conditiones legati quum domum referre jussi in concione ederent, et Gisgo ad dissuadendam pacem processisset audireturque a multitudine, inquieta eadem et imbelli, indignatus Annibal dici ea in tali tempore audiri que arreptum Gisgonem manu sua ex superiore loco detraxit. Quæ insueta libera civitati species quum fremitum populi movisset, perturbatus militaris vir urbana libertate: « Novem, inquit, annorum a vobis profectus, post sextum et tricesimum annum redii. Militares artes, quas me a

années. Depuis mon enfance, je sers, tantôt comme soldat, tantôt comme capitaine, et je crois savoir assez bien le métier des armes. Mais les droits politiques, ceux du Forum, les lois, les usages, c'est à vous de me les apprendre. » Après s'être excusé ainsi, il parla longtemps pour prouver que la paix offerte n'était pas trop dure, et qu'elle était nécessaire. Ce qui présentait le plus de difficulté, c'était la restitution des vaisseaux pris pendant la trêve : on n'avait sous les yeux que les bâtiments eux-mêmes ; mais il n'était pas facile de retrouver les effets qui étaient à bord, parce qu'on les croyait entre les mains de ceux qui s'opposaient à la paix. On convint de rendre les navires, de chercher les hommes d'équipage, et, quant aux objets perdus, de s'en rapporter pour le prix à l'estimation de Scipion, et de payer la somme qu'il fixerait. Des historiens prétendent qu'aussitôt après la bataille Annibal gagna la mer, s'embarqua sur une galère préparée d'avance, et partit pour la cour du roi Antiochus, et que, Scipion ayant demandé qu'avant tout on lui livrât Annibal, on lui avait répondu qu'Annibal n'était plus en Afrique.

XXXVIII. Lorsque les ambassadeurs furent de retour au camp de Scipion, les questeurs eurent ordre de vérifier par l'inspection de leurs registres ce qui, dans les vaisseaux réclamés, avait appartenu à l'État, et les particuliers de déclarer la valeur des effets qu'ils avaient perdus. Le total s'éleva à une somme de vingt-cinq mille livres pesant d'argent, qu'on fit payer comptant ; ensuite on accorda une trêve de trois mois, à condition

puero fortuna nunc privata nunc publica docuit, probe videor scire : urbis ac fori jura, leges, mores, vos me oportet doceatis. » Excusata imprudentia, de pace multis verbis disseruit, quæ nec iniqua, et necessaria esset. Id omnium maxime difficile erat, quod ex navibus per inducias captis nihil præter ipsas comparebat naves, neque inquisitio erat facilis, adversantibus paci qui arguerentur. Placuit naves reddi, et homines utique inquiri, cetera, quæ abessent, æstimanda Scipioni permitti, atque ita pecunia luere Carthaginienses. Sunt qui Annibalem ex acie ad mare pervenisse, inde præparata nave ad regem Antiochum extemplo profectum tradant, postulantique ante omnia Scipioni ut Annibal sibi traderetur, responsum esse Annibalem in Africa non esse.

XXXVIII. Postquam redierunt ad Scipionem legati, quæ publica in navibus fuerant ex publicis descripta rationibus quæstores, quæ privata profiteri domini jussi, pro ea summa pecuniæ viginti quinque millia pondo argenti præsentia, exacta, induciæque Carthaginiensibus datæ in tres menses. Additum

que, tant qu'elle durerait, Carthage n'enverrait pas de députés ailleurs qu'à Rome, et que, si elle-même en recevait, de quelque nation que ce fût, elle ne pourrait les congédier qu'après avoir informé le général romain du nom des puissances qui les auraient envoyés, et de l'objet de leur mission. Avec les ambassadeurs carthaginois, Scipion fit partir pour Rome L. Véturius Philon, M. Marcius Ralla, et L. Scipion, son frère. Ces mêmes jours, des convois arrivés de Sicile et de Sardaigne firent tomber si bas le prix des vivres que les marchands laissaient leurs blés aux équipages pour le prix du fret. Rome, au premier bruit de la rébellion des Carthaginois, avait éprouvé des craintes; Cn. Claudius avait reçu l'ordre de passer promptement avec sa flotte en Sicile, et de là en Afrique, et son collègue, M. Servilius, de rester près de Rome jusqu'à ce qu'on connût l'état des choses en Afrique. Le consul Ti. Claudius mit beaucoup de lenteur dans les préparatifs et le départ de la flotte, parce que, lui consul, le sénat avait laissé Scipion arbitre des conditions de paix. L'annonce de divers prodiges avait concouru, avec le bruit de la révolte, à redoubler l'effroi. A Cumès, le disque du soleil avait paru plus retréci que de coutume, et il était tombé une pluie de pierres; dans les plaines de Véliternum, la terre s'entr'ouvrit en abîmes, dont les profondeurs engloutirent des arbres tâtiers; à Aricie, le Forum et les boutiques d'alentour, à Frusinone, plusieurs parties de la muraille et la porte de la ville furent frappés de la foudre; il plut aussi des pierres sur le mont

ne per induciarum tempus alio usquam quam Romam mitterent legatos, et, quicumque legati Carthaginem venissent, ne ante dimitterent eos quam romanum imperatorem, qui et quæ petentes venissent, certiozem facerent. Cum legatis carthaginiensibus Romam missi L. Veturius Philo, et M. Marcius Ralla, et L. Scipio, imperatoris frater. Per eos dies, commeatus ex Sicilia Sardiniaque tantam vilitatem annonæ effecerunt, ut pro vectura frumentum mercator nautis relinqueret. Romæ, ad nuncium primum rebellionis Carthaginiensium, trepidatum fuerat; jussusque erat Ti. Claudius mature in Siciliam classem ducere, atque inde in Africam trajicere, et alter consul M. Servilius ad urbem morari, donec quo statu res in Africa essent sciretur. Segniter omnia in comparanda deducendaque classe ab Ti. Claudio consule facta erant, quod patres de pace Scipionis potius arbitrium esse, quibus legibus daretur quam consulis, censuerant. Prodigia quoque, nunciata sub ipsam famam rebellionis, terrorem attulerant: Cumis solis orbis minui visus, et pluit lapideo imbri; et in veliterno agro terra ingentibus cavernis consedit, arboresque in profundum haustæ; Ariciæ forum et circa tabernæ, Frusinone murus aliquo;

Palatin. Ce dernier prodige fut expié, selon l'antique usage, par des prières de neuf jours, et les autres par l'immolation des grandes victimes. Une crue d'eau extraordinaire ajouta encore aux superstitions religieuses ; le Tibre déborda au point d'inonder le Cirque, et l'on fit les apprêts des jeux Apollinaires hors la porte Colline, près du temple de Vénus Érycine. Au reste, le jour même des jeux, le ciel reprit tout à coup sa sérénité ; la procession, déjà en marche pour la porte Colline, fut rappelée et ramenée au Cirque, sur la nouvelle que les eaux s'étaient retirées ; le peuple, satisfait de voir cet emplacement rendu à la fête dont il était le théâtre ordinaire, s'y porta en foule.

XXXIX. Le consul Claudius avait enfin quitté Rome, lorsque, entre les ports de Cosa et de Lauretum, il fut assailli d'une tempête affreuse qui lui fit éprouver la plus grande crainte. Ensuite il gagna Populonia, où il attendit un temps plus calme, et passa successivement dans les îles d'Elbe, de Corse et de Sardaigne. Mais au moment où il doublait les *Folles-Montagnes*, un ouragan beaucoup plus terrible encore s'éleva dans ces parages dangereux, et dispersa ses vaisseaux. Plusieurs, violemment battus par l'orage, furent dépouillés de leurs mâts et de leurs agrès, quelques-uns mis en pièces. La flotte ainsi maltraitée, ou plutôt ses débris abordèrent à Carales : là Claudius, occupé à faire radouber ses navires, fut surpris par l'hiver ; alors le terme de sa magistrature arriva, et, comme personne ne prorogeait ses pouvoirs, simple particulier, il ramena sa flotte

locis et porta de cœlo tacta; et in Palatio lapidibus pluit. Id prodigium, more patrio, novemdiæ sacro, cetera hostiis majoribus expiata; inter quæ etiam aquarum insolita magnitudo in religionem versa; nam ita abundavit Tiberis, ut ludî Apollinæ, Circo inundato, extra portam Collinam ad ædem Erycinæ Veneris parati sint. Ceterum, ludorum ipso die, subita serenitate orta, pompa, duci cœpta ad portam Collinam, revocata deductaque in Circum est, quum decessisse inde aquam nunciatum esset, lætitiæque populo et ludis celebratam addidit sedes sua solemnî spectaculo reddita.

XXXIX. Claudium consulem, profectum tandem ab urbe, inter portus cosa num lauretanumque atrox vis tempestatis adorta in metum ingentem adduxit. Populonium inde quum pervenisset stetissetque ibi, dum reliquam tempestatem exsæviret, Ilvam insulam, et ab Ilva Corsicam, a Corsica in Sardiniam trajecit. Ibi superantem Insanos montes, multo et sævior et infestioribus locis tempestas adorta disjecit classem. Multæ quassatæ armamentisque spoliatæ naves, quædam fractæ. Ita vexata ac lacerata classis Carales tenuit; ubi dum subductæ reficiuntur naves, hiems oppressit; circumactumque anni tempus, et, nullo pro-

à Rome. M. Servilius, de peur d'être rappelé pour présider les comices, nomma dictateur C. Servilius Géminus et partit pour sa province. Le dictateur choisit P. Élius Pétus pour maître de la cavalerie. Mais chaque fois que les comices s'ouvrirent, des orages en empêchèrent la conclusion. Ainsi, les anciens magistrats étant sortis de charge la veille des ides de mars sans qu'on eût terminé l'élection des nouveaux, la république se trouva sans magistratures curules. Cette année mourut le pontife T. Manlius Torquatus ; il eut pour successeur C. Sulpicius Galba. L. Licinius Lucullus et Q. Fulvius, édiles curules, firent célébrer trois jours de suite les jeux romains. Les greffiers et les licteurs des édiles, accusés et convaincus d'avoir détourné de l'argent du trésor, furent condamnés, non sans que leur honte rejaillit aussi sur l'édile Lucullus. P. Élius Tubéron et L. Létorius, édiles plébéiens, dont l'élection était vicieuse, abdiquèrent ; déjà cependant ils avaient donné les jeux et, à cette occasion, le festin d'usage dans le temple Jupiter ; déjà il avaient placé dans le Capitole trois statues faites avec l'argent des amendes. Le dictateur et le maître de la cavalerie furent autorisés par un sénatus-consulte à célébrer la fête et les jeux de Cérés.

XL. Les députés romains et carthaginois, arrivés ensemble à Rome, eurent audience du sénat, près du temple de Bellone : là, Véturius Philon exposa que la bataille perdue par Annibal enlevait aux Carthaginois leur dernière ressource et terminait

rogante imperium, privatus Ti. Claudius classem Romam reduxit. M. Servilius, ne comitiorum causa ad urbem revocaretur, dictatore dicto C. Servilio Gemino, in provinciam est profectus. Dictator magistrum equitum P. Ælium Pætum dixit. Sæpe comitia indicta perfici tempestates prohibuerunt ; itaque, quum pridie idus martias veteres magistratu abissent, novi suffecti non essent, respublica sine curulibus magistratibus erat. T. Manlius Torquatus pontifex eo anno mortuus ; in locum ejus suffectus C. Sulpicius Galba. Ab L. Licinio Lucullo et Q. Fulvio, ædilibus curulibus, ludi romani ter toti instaurati. Pecuniam ex ærario scribæ viatoresque edilitii clam egressisse per indicem comperiti, damnati sunt, non sine infamia Luculli ædilis. P. Ælius Tubero et L. Lætorius, ædiles plebis, vitio creati, magistratu se abdicarunt, quum ludos ludorumque causa epulum Jovi fecissent, et signa tria ex multatio argento facta in Capitolio possuissent. Cerealia ludos dictator et magister equitum ex senatusconsulto fecerunt.

XL. Legati ex Africa romani simul carthaginensesque quum venissent Romam, senatus ad ædem Bellonæ habitus est : ubi quum L. Veturius Philo pugnatum cum Annibale esse suprema Carthaginensibus pugna, finemque tan-

enfin une guerre si désastreuse, ce qui excita des transports de joie parmi les sénateurs ; Véturius ajouta que Vermina, fils de Syphax, venait aussi d'être vaincu : c'était un léger surcroît de bonheur. Aussitôt Véturius reçut l'ordre de se rendre à l'assemblée du peuple pour lui annoncer de si heureuses nouvelles. Alors, au milieu des félicitations mutuelles, tous les temples de la ville furent ouverts, et l'on décréta trois jours de prières publiques. Les ambassadeurs de Carthage et ceux du roi Philippe, qui se trouvaient aussi à Rome, demandèrent une audience ; mais le dictateur répondit au nom du sénat que les nouveaux consuls la leur accorderaient. Ensuite on tint les comices ; les consuls nommés furent Cn. Cornélius Lentulus et P. Élius Pétus ; les préteurs, M. Junius Pennus, qui obtint la juridiction des citoyens ; M. Valérius Falton, qui eut le Bruttium, M. Fabius Butéon la Sardaigne, et P. Élius Tubéron la Sicile. On fut d'avis de ne rien décider touchant les provinces des consuls, qu'après avoir entendu les députés du roi Philippe et ceux des Carthaginois ; car on prévoyait que la fin d'une guerre allait être le commencement d'une autre. Le consul Cn. Lentulus brûlait d'être nommé pour l'Afrique : si la guerre se prolongeait, la victoire était facile ; si elle touchait à son terme, il aspirait à l'honneur de signaler son consulat par cet acte mémorable. Il déclara donc qu'il ne laisserait ouvrir aucune délibération avant qu'on ne lui eût décerné la province d'Afrique ; son collègue y consentait : c'était un

dem lugubri bello impositum ingenti lætitia patrum exposuisset, adjecit Verminam etiam, Syphacis filium, quæ parva bene gestæ rei accessio erat, devictum ; in concionem inde prodire jussus, gaudiumque id populo impartire. Tum patuere, facta gratulatione, omnia in urbe templa, supplicationesque in triduum decretæ. Legatis Carthaginensium et Philippi regis (nam ii quoque venerant) petentibus ut senatus sibi daretur, responsum jussu patrum ab dictatore est consules novos eis senatum daturus esse. Comitiam inde habita ; creati consules Cn. Cornelius Lentulus, P. Ælius Pætus : † prætores, M. Junius Pennus, cui sors urbana evenit ; M. Valerius Falto Bruttios, M. Fabius Buteo Sardiniam, P. Ælius Tubero Siciliam est sortitus. De provinciis consulum nihil ante placebat agi quam legati Philippi regis et Carthaginensium auditi essent : belli finem alterius, principium alterius prospiciebant animis. Cn. Lentulus consul cupiditate flagrabat provinciæ Africæ, seu bellum foret, facilem victoriam, seu jam finiretur, finiti tanti belli se consule gloriam petens. Negare itaque prius quidquam agi passurum quam sibi Africa decreta esset,

† U. C. 551 — A. C. 201.

homme modéré et sage, qui voyait dans cette lutte de gloire contre Scipion autant d'injustice que d'inégalité. Q. Minucius Thermus et M'. Acilius Glabrio, tribuns du peuple, se récrièrent « contre une tentative faite déjà sans succès par Ti. Claudius, consul de l'année précédente : le sénat avait renvoyé au peuple cette constestation, et les trente-cinq tribus s'étaient à l'unanimité prononcées pour P. Scipion. » Après de longs débats parmi les sénateurs et dans l'assemblée du peuple, la décision fut enfin remise au sénat. En conséquence, les sénateurs, après avoir prononcé un serment que l'on était convenu d'exiger, arrêterent « que les consuls régleraient entre eux ou tireraient au sort lequel des deux resterait en Italie, pendant que l'autre dirigerait une flotte de cinquante vaisseaux : celui qui aurait la flotte passerait en Sicile, et de là, si l'on ne parvenait pas à conclure la paix avec Carthage, en Afrique. Le consul aurait plein pouvoir sur mer, et P. Scipion sur terre. Si les conditions de paix étaient acceptées, les tribuns proposeraient au peuple de décider si ce serait le consul ou Scipion qui les dicterait aux Carthaginois et ramènerait l'armée en Italie, dans le cas où l'on rappellerait de l'Afrique les troupes victorieuses. Si cette double faveur était accordée à P. Scipion, le consul ne passerait point de Sicile en Afrique. L'autre consul, à qui le sort aurait donné l'Italie, recevrait deux légions du préteur M. Sextius. »

concedente collega, moderato viro et prudenti, qui gloriæ ejus certamen cum Scipione, præterquam quod iniquum esset, etiam impar futurum cernebat. Q. Minucius Thermus et M'. Acilius Glabrio, tribuni plebis, « rem priore anno nequidquam tentatam ab Ti. Claudio consule Cn. Cornelium tentare aiebant; ex auctoritate patrum latum ad populum esse, ejus vellent imperium in Africa esse; omnes quinque et triginta tribus P. Scipioni id imperium decresse. » Multis contentionibus et in senatu et ad populum acta res postremo eo deducta est, ut senatui permitterent. Patres igitur jurati (ita enim convenerat) censuerunt uti consules provincias inier se compararent sortirenturve uter Italiam, uter classem navium quinquaginta haberet; cui classis obvenisset, in Siciliam navigaret; si pax cum Carthaginensibus componi nequisset, in Africam trajiceret; consul mari, Scipio eodem quo adhuc jure imperii terra rem gereret; si conditiones convenirent pacis, tribuni plebis populum rogarent utrum consulem an P. Scipionem juberent pacem dare, et quem, si deportandus exercitus victor ex Africa esset, deportare; si pacem per P. Scipionem dari atque ab eodem exercitum deportari jussissent, ne consul ex Sicilia in Africam trajiceret; alter consul, cui Italia evenisset, duas legiones a M. Sextio prætore acciperet. »

XLI. P. Scipion fut continué dans le commandement de l'Afrique et des armées qu'il avait avec lui. On décida que le préteur M. Valérius Falton aurait les deux légions du Bruttium qui, l'année d'aparavant, avaient obéi à C. Livius ; que le préteur P. Élius recevrait en Sicile deux légions de Cn. Trémellius. M. Fabius obtint, pour la Sardaigne, la légion qui avait servi sous le propréteur P. Lentulus. M. Servilius, consul de l'année précédente, conserva en Étrurie ses légions et ses pouvoirs. A l'égard des Espagnes, comme L. Cornélius Lentulus et L. Manlius Acidinus y commandaient depuis plusieurs années, les consuls furent chargés d'engager les tribuns à prendre les ordres du peuple au sujet de cette province. Celui qui l'obtiendrait devait former, avec les deux armées qui s'y trouvaient, une légion de soldats romains et quinze cohortes d'alliés du nom latin, qui y resteraient, tandis que L. Cornélius et L. Manlius ramèneraient en Italie les vieux soldats. On décréta que le consul Cornélius aurait une flotte de cinquante voiles à choisir parmi les bâtiments que Cn. Octavius avait en Afrique et parmi ceux avec lesquels P. Villius défendait les côtes de Sicile : P. Scipion conserverait les cinquante vaisseaux longs qu'il avait eus jusqu'alors ; et s'il voulait en laisser la direction à Cn. Octavius, ce dernier aurait, cette année, l'autorité de propréteur ; mais s'il la confiait à Lélius, Octavius devait revenir à Rome et ramener les navires dont le consul ne se servait pas. M. Fabius eut dix galères pour

XLI. P. Scipioni cum exercitibus quos haberet in provincia Africa prorogatum imperium. Prætori M. Valerio Faltoni duæ legiones in Bruttiiis, quibus C. Livius priore anno præfuerat decretæ ; P. Ælius prætor duas legiones in Sicilia ab Cn. Tremellio acciperet. Legio una M. Fabio in Sardiniam, quam P. Lentulus pro prætore habuisset, decernitur. M. Servilio, prioris anni consuli, cum suis duabus item legionibus, in Etruria prorogatum imperium est ; quod ad Hispanias attineret, aliquot jam annos ibi L. Cornelium Lentulum et L. Manlium Acidinum esse ; uti consules cum tribunis agerent, si eis videretur, ut plebem rogarent cui juberent in Hispania imperium esse ; is ex duobus exercitibus in unam legionem conscriberet romanos milites, et in quindecim cohortes socios latini nominis, quibus provinciam obtineret ; veteres milites L. Cornelius et L. Manlius in Italiam deportarent. Cornelio consuli quinquaginta navium classis ex duabus classibus, Cn. Octavii, quæ in Africa esset, P. Villii, quæ Siciliæ oram tuebatur, decreta ; ut quas naves vellet deligeret ; P. Scipio quadraginta longas naves haberet quas habuisset ; quibus si Cn. Octavium, sicut præfuisset, præesse vellet, Octavio pro prætore in eum annum imperium esset ; si Lælium præficeret, Octavium Romam decederet, reduceretque naves quibus consuli usus non esset ; et M. Fabio in Sardiniam

protéger la Sardaigne. Enfin on ordonna aux consuls de lever deux légions urbaines, en sorte que la république eut cette année quatorze légions et cent vaisseaux de guerre.

XLII. Ensuite on s'occupa des députés de Philippe et de ceux de Carthage. Les Macédoniens furent introduits les premiers : leur discours roula sur différents objets ; d'abord, ils justifiaient Philippe des hostilités que les ambassadeurs envoyés de Rome à ce prince l'accusaient d'avoir exercées contre les alliés de la république ; puis, ils se plaignirent eux-mêmes des alliés du peuple romain, et beaucoup plus amèrement encore de M. Aurélius, un des trois députés venus en Macédoine : ils lui reprochaient d'avoir fait des levées de troupes, d'être resté dans les États du roi, de l'avoir attaqué contre la foi du traité, et d'avoir, à plusieurs reprises, combattu, enseignes déployées, contre ses lieutenants. Enfin ils demandaient que Sopater et les Macédoniens qui avaient été à la solde de Carthage dans l'armée d'Annibal, et que les Romains avaient faits prisonniers et jetés dans les fers, fussent rendus au roi. A ces inculpations, M. Furius, qu'Aurélius avait envoyé tout exprès de Macédoine, répondit « qu'Aurélius avait été laissé dans le pays pour empêcher les alliés de Rome, fatigués de tant de ravages et d'injures, de se donner à Philippe ; qu'Aurélius n'avait point quitté leur territoire ; qu'il s'était borné à ne pas souffrir impunément des incursions hostiles ; que Sopater était un des favoris et des parents du prince, et qu'on l'avait récemment envoyé en Afrique,

decem longæ naves decretæ. Et consules duas legiones urbanas scribere jussi, ut quatuordecim legionibus eo anno, centum navibus longis republica administraretur.

XLII. Tum de legatis Philippi et Carthaginensium actum. Priores Macedonas introduci placuit ; quorum varia oratio fuit, partim purgantium quæ questi erant missi ad regem a Roma legati de populatione sociorum, partim ultro accusantium quidem et socios populi romani, sed multo infestius M. Aurelium (quem ex tribus ad se missis legatis, delectu habito, substituisse, et se bello lacessisse contra fœdus, et sæpe cum præfectis suis signis collatis pugnasse), partim postulantium ut Macedones duxque eorum Sopater, qui apud Annibalem mercede militassent captique in vinculis essent, sibi restituerentur. Adversus ea M. Furius, missus ad id ipsum ab Aurelio ex Macedonia, disseruit : « Aurelium relictum ne socii populi romani, fessæ populationibus atque injuria, ad regem deficerent, finibus sociorum non excessisse ; dedisse operam ne impune in agros eorum transcenderent populatores ; Sopatrum ex purpuratis et propinquis regis esse : eum cum qua-

avec quatre mille soldats et de l'argent, au secours d'Annibal et des Carthaginois. » Pressés de questions sur tous ces points, les ambassadeurs ne donnèrent que des réponses évasives, et alors on leur déclara « que le roi cherchait évidemment la guerre, et que, s'il persistait, il la trouverait avant peu; qu'il avait doublement violé le traité : car, non content de faire outrage aux alliés du peuple romain et de les poursuivre de ses armes et de ses agressions, il avait donné des secours d'hommes et d'argent aux ennemis de la république. P. Scipion avait agi comme il le devait, lorsqu'il avait traité en ennemis et retenu dans les chaînes des Macédoniens pris les armes à la main, et le sénat ne pouvait que remercier M. Aurélius d'avoir, dans l'intérêt de l'État, protégé les alliés par la force du glaive, puisque les droits du traité étaient devenus impuissants. » Les Macédoniens congédiés avec cette réponse sévère, on admit les ambassadeurs carthaginois; à l'aspect de leur âge et des marques de leurs dignités (car c'étaient les premiers citoyens de Carthage), chacun se dit qu'enfin les vaincus songeaient sérieusement à la paix. Mais le personnage le plus remarquable de tous était Asdrubal, surnommé le Bouc par ses compatriotes; il avait toujours conseillé la paix, et il était connu pour l'ennemi de la faction barcine. Ce fut le motif qui donna le plus de poids à ses paroles, lorsque, pour disculper ses concitoyens, il rejeta le tort de la guerre sur un petit nombre d'ambitieux. Dans un discours adroit et varié, tantôt il excusa Carthage, tantôt il la condamna

tuor millibus Macedonum et pecunia missum nuper in Africam esse Annibali Carthaginensibusque auxilio. » De his rebus interrogati Macedones quum perplexè responderent ipsi, ante responsum tulerunt : « bellum quærere regem, et, si pergat, propediem inventurum; dupliciter ab eo fœdus violatum, et quod sociis populi romani injurias fecerit, bello armisque lacesierit, et quod hostes auxiliis et pecunia juverit; et P. Scipionem recte atque ordine videri fecisse et facere quod eos qui arma contra populum romanum ferentes capti sunt hostium numero in vinculis habeat; et M. Aurelium e republica facere, gratumque id senatui esse, quod socios populi romani, quando jure fœderis non posset, armis tueatur. » Cum hoc tam tristi responso dimissis Macedonibus, legati carthaginenses vocati; quorum ætatibus dignitatibusque conspectis (nam longe primi civitatis erant), tum pro se quisque dicere vere de pace agi. Insignis tamen inter ceteros Asdrubal erat (Hædum populares cognomine appellabant), pacis semper auctor, adversusque factioni Barcinæ. Eo tum plus illi auctoritatis fuit, belli culpam in paucorum cupiditatem a republica transferenti; qui quum varia oratione usus esset, nunc purgando cri-

sur certains articles, pour ne pas aigrir les Romains par des dénégations sans pudeur sur des faits avérés, et il finit par exhorter le sénat à user de ses avantages avec modération et retenue : « Si les Carthaginois, ajouta-t-il, avaient voulu écouter ses avis et ceux d'Hannon, s'ils avaient su profiter des circonstances, ils auraient dicté les conditions de la paix qu'ils demandaient aujourd'hui. Mais rarement les dieux accordaient à la fois aux hommes la bonne fortune et le bon esprit. Le peuple romain était invincible parce que la prospérité ne lui faisait point perdre de vue la sagesse et la raison ; et l'on aurait lieu de s'étonner qu'il agit autrement. Ceux qui ne sont point accoutumés aux faveurs du sort cèdent facilement au délire de la joie ; mais les Romains, habitués à vaincre, n'éprouvaient après la victoire qu'un sentiment de plaisir déjà presque émoussé par tant d'autres succès, et leur clémence envers les vaincus avait contribué, plus encore peut-être que leurs conquêtes, à l'agrandissement de leur empire. » Le discours des autres députés fut plus humble que celui d'Asdrubal. Ils montrèrent de quel faite de grandeur dans quel abîme de misère Carthage venait de tomber. « Eux qui naguère avaient presque soumis le monde entier par leurs armes, ils n'avaient plus aujourd'hui que l'enceinte de leur capitale. Resserrés dans ses murs, ils ne voyaient plus, sur terre, sur mer, rien qui reconnût leurs lois. La possession même de leur ville et de leurs pénates ne serait assurée qu'autant que le peuple romain voudrait ne pas détruire leur dernier asile. » Déjà les cœurs s'ouvraient à la compassion, lorsqu'un des séna-

mina, nunc quædam fatendo, ne impudenter certa negantibus difficilior venia esset, nunc monendo etiam patres conscriptos, ut rebus secundis modeste ac moderate uterentur, « si se atque Hannonem audissent Carthaginienses et tempore uti voluissent, daturous fuisse pacis conditiones, quas tunc peterent ; raro simul hominibus bonam fortunam bonamque mentem dari ; populum romanum eo invictum esse, quod in secundis rebus sapere et consulere meminerit : et hercule mirandum fuisse si aliter facerent ; ex insolentia, quibus nova bona fortuna sit, impotentes lætitiæ insanire : populo romano usitata ac prope jam obsoleta ex victoria gaudia esse, ac plus pene parcendo victis quam vincendo imperium auxisse. » Ceterorum miserabilior oratio fuit, commemorantium « ex quantis opibus quo recidissent Carthaginiensium res ; nihil eis, qui modo orbem prope terrarum obtinuissent armis, superesse præter Carthaginiæ mœnia ; iis inclusos, non terra, non mari quidquam sui juris cernere ; urbem quoque ipsam ac penates ita habituros, si non in ea quoque, quo nihil ulterius sit, sævire populus romanus velit. » Quum flecti misericordia patres appareret, senatorum

teurs, irrité de la perfidie des Carthaginois, demanda, dit-on, « par quels dieux ils jureraient la paix, après avoir trompé ceux qui avaient reçu leurs premiers serments? — Par les mêmes dieux, reprit Asdrubal, dont la colère punit si cruellement les parjures. »

XLIII. Tous les esprits penchaient pour la paix, lorsque le consul Cn. Lentulus, qui avait le commandement de la flotte, s'opposa à ce qu'on rendit le sénatus-consulte. Alors les tribuns M'. Acilius et Q. Minucius proposèrent au peuple « de déclarer qu'il autorisait le sénat à faire la paix avec Carthage, et de nommer celui à qui il désirait confier le soin de la conclure et celui de ramener l'armée d'Afrique. » Le vœu des tribus fut unanime pour la paix, et toutes chargèrent Scipion de la donner aux Carthaginois et de ramener les troupes. D'après ce plébiscite, le sénat décréta que P. Scipion, aidé de l'avis de dix commissaires, dicterait aux vaincus les conditions de paix qu'il jugerait convenables. Les députés de Carthage, après avoir rendu grâce au sénat, demandèrent la permission d'entrer dans la ville et de s'entretenir avec ceux de leurs concitoyens qui étaient détenus dans les prisons publiques : « Parmi ces captifs il en était de nobles, leurs proches, leurs amis ; ils avaient à donner aux autres des nouvelles de leurs familles. » Après les avoir visités, ils sollicitèrent une seconde faveur, celle d'en racheter à leur gré un certain nombre ; on leur en demanda les noms : ils en nommèrent deux cents à peu près, et le sénat décréta « que les

unum infestum perfidiæ Carthaginensium succlamasse ferunt « per quos deos fœdus icturi essent, quum eos per quos ante ictum esset fefellissent? — Per eosdem, inquit Asdrubal, qui tam infesti sunt fœdera violantibus. »

XLIII. Inclinatis omnium ad pacem animis, Cn. Lentulus consul, cui classis provincia erat, senatusconsulto intercessit. Tum M'. Acilius et Q. Minucius, tribuni plebis, ad populum tulerunt : « Vellent juberentne senatum decernere ut cum Carthaginensibus pax fieret; et quem eam pacem dare, quemque ex Africa exercitus deportare juberent? » De pace uti rogassent, omnes tribus jusserunt pacem dare P. Scipionem, eundem exercitus deportare. Ex hac rogatione senatus decrevit ut P. Scipio, ex decem legatorum sententia, pacem cum populo carthaginensi, quibus legibus ei videretur, faceret. Gratias deinde patribus egere Carthaginenses, petieruntque ut sibi in urbem introire et colloqui cum civibus suis liceret, qui capti in publica custodia essent : « esse in iis partim propinquos amicosque suos, nobiles homines, partim ad quos mandata a propinquis haberent. » Quibus conventis, quum rursus peterent ut ibi quos vellent ex iis redimendi potestas fieret, jussi nomina edere, et,

dix commissaires romains ramèneraient en Afrique deux cents captifs choisis par les ambassadeurs de Carthage, pour les présenter à P. Cornélius Scipion ; et que ce général les rendrait sans rançon aux Carthaginois, après la conclusion de la paix. » Les féciaux, à qui l'on ordonna de passer en Afrique pour sanctionner le traité, réclamèrent du sénat un décret, qui fut rendu en ces termes : « Chacun des féciaux portera avec lui les cailloux et les verveines sacrées, et les recevra du préteur romain, avec l'ordre de donner au traité la sanction religieuse. » Cette verveine est une herbe qu'on prend dans le capitole pour la remettre aux féciaux. Les députés carthaginois, après avoir reçu leur audience de congé, se rendirent en Afrique auprès de Scipion, et firent la paix aux conditions stipulées ci-dessus. Ils livrèrent leurs vaisseaux de guerre, leurs éléphants, les transfuges, les esclaves, les fugitifs, et quatre mille prisonniers, parmi lesquels se trouva un sénateur, nommé Q. Térentius Culleo. Scipion fit conduire les vaisseaux en pleine mer pour y être brûlés ; il y avait en tout, disent quelques historiens, cinq cents bâtiments à rames : cet incendie qu'on aperçut tout à coup causa aux Carthaginois autant de douleur que si Carthage même avait brûlé. Les transfuges furent punis plus rigoureusement que les esclaves fugitifs ; les Latins furent frappés de la hache, et les Romains mis en croix.

XLIV. Il y avait quarante ans que la dernière paix avait été signée avec les Carthaginois, sous le consulat de Q. Lutatius et

quum ducentos ferme ederent, senatusconsultum factum est, « ut legati romanum ducentos ex captivis, quos Carthaginienses vellent, ad P. Cornelium Scipionem in Africam deportarent, nunciarentque ei ut, si pax convenisset, sine pretio eos Carthaginiensibus redderet. » Féciales quum in Africam ad fœdus ferendum ire juberentur, ipsis postulantibus, senatusconsultum in hæc verba factum est : « Ut privos lapides silices, privasque verbenas secum ferrent ; uti prætor romanus his imperaret ut fœdus ferirent, illi prætorem sagmina poscerent. » Herbæ id genus ex arce sumptum dari fécialibus solet. Ita dimissi ab Roma Carthaginienses quum in Africam venissent ad Scipionem, quibus ante dictum est legibus pacem fecerunt. Naves longas, elephantos, perfugas, fugitivos, captivorum quatuor millia tradiderunt, inter quos Q. Terentius Culleo senator fuit. Naves provectas in altum incendi jussit ; quingentas fuisse omnis generis, quæ remis agerentur, quidam tradunt, quarum conspectum repente incendium tam lugubre fuisse Pœnis, quam si tum ipsa Carthago arderet. De perfugis gravius quam de fugitivis consultum ; nominis latini qui erant securi percussi, Romani in crucem sublati.

XLIV. Annis ante quadraginta pax cum Carthaginiensibus postremo facta

d'A. Manlius. La guerre avait recommencé, vingt-trois ans après, sous celui de P. Cornélius et de Ti. Sempronius. Elle fut terminée, la dix-septième année, sous le consulat de Cn. Cornélius et P. Élius Pétus. Dans la suite, on entendit souvent dire à Scipion que l'ambition, d'abord de Ti. Claudius, puis de Cn. Cornélius, l'avait empêché de finir la guerre par la destruction de Carthage. Épuisés par une si longue guerre, les Carthaginois pouvaient à peine fournir au premier paiement des contributions; le sénat était accablé de tristesse et versait des larmes; alors, dit-on, Annibal se prit à rire: sur le reproche que lui fit Asdrubal le Bouc d'insulter, par une joie indécente, à la douleur publique, dont il était la première cause, il répondit: « Si l'œil, qui distingue les mouvements extérieurs, pouvait lire aussi bien au fond de l'âme, il vous serait facile de reconnaître que ce rire qui vous choque n'est pas l'expression de la joie, mais plutôt d'un délire causé par l'excès du malheur. Toutefois ce rire est moins intempestif encore que vos larmes absurdes et déplacées. Il convenait de répandre des pleurs, alors qu'on nous a enlevé nos armes, qu'on a brûlé nos vaisseaux, qu'on nous a interdit toute guerre étrangère; car voilà le coup qui nous a blessés à mort. Et ne croyez pas que les Romains vous aient traités d'après la haine que vous leur portez. Aucune grande cité ne peut jouir d'un long repos: si les ennemis lui manquent au dehors, elle en trouve dans son sein; semblable à ces corps robustes qui paraissent à l'abri de tout péril extérieur, et qui

erat, Q. Lutatio, A. Manlio consulibus; bellum initum annis post tribus et viginti, P. Cornelio, Ti. Sempronio consulibus. Finitum est septimo decimo anno, Cn. Cornelio, P. Ælio Pæto consulibus. Sæpe postea ferunt Scipionem dixisse Ti. Claudii primum cupiditatem, deinde Cn. Cornelii fuisse in mora quo minus id bellum exitio Carthaginis finiret. Carthagini quum prima collatio pecuniæ diutino bello exhaustis difficilis videretur, mœstitiæque et fletus in curia esset, ridentem Annibalem ferunt conspectum; ejus quum Asdrubal Hædus risum increparet in publico fletu, quum ipse lacrymarum causa esset: « Si quemadmodum oris habitus cernitur oculis, inquit, sic et animus intus cerni posset, facile vobis appareret non læti, sed prope amentis malis cordis hunc quem increpatis risum esse; qui tamen nequaquam adeo est intempestivus quam vestræ istæ absurdæ atque abhorrentes lacrymæ sunt. Tunc flesse decuit, quum adempta nobis arma, incensæ naves, interdictum externis bellis; illo enim vulnere concidimus. Nec esse in vos odio vestro consultum ab Romanis credatis. Nulla magna civitas diu quiescere potest; si foris hostem non habet, domi invenit; ut prævalida corpora ab externis causis tuta videntur,

sont écrasés par leurs propres forces. Nous ne sentons des calamités publiques que ce qui nous touche personnellement ; et de tous les maux, celui qui nous trouve le plus sensibles, c'est la perte de l'or. Aussi, quand on arrachait les dépouilles de Carthage vaincue, quand on la laissait, nue et désarmée au milieu des armes de tant de nations belliqueuses de l'Afrique, pas un de vous n'a gémi : dans ce jour, où chaque particulier doit payer sa part du tribut, on dirait des funérailles publiques, tant la désolation est générale. Combien je crains qu'avant peu vous ne vous aperceviez que vous pleurez aujourd'hui sur le plus léger de tous vos maux ! » Ainsi parlait Annibal aux Carthaginois. Cependant Scipion, dans une assemblée de toute l'armée, déclara qu'il ajoutait aux États que Masinissa tenait de ses pères Cirta et les autres villes et territoires de Syphax dont les armes romaines l'avaient rendu maître. Il ordonna à Cn. Octavius de conduire la flotte en Sicile, afin d'en remettre le commandement au consul Cn. Cornélius ; puis il renvoya à Rome les ambassadeurs carthaginois, pour que le traité qu'il venait de conclure, de l'avis des dix commissaires, fût ratifié par l'autorité du sénat et l'approbation du peuple.

XLV. Après avoir assuré la paix sur terre et sur mer, il embarqua ses troupes, repassa en Sicile, et vint aborder à Lilybée. De là, il fit monter sur des galères la plus grande partie de ses soldats, et, avec le reste, traversa l'Italie, heureuse de la paix autant que de la victoire : ce fut au milieu du concours

sed suis ipsa viribus onerantur. Tantum nimirum ex publicis malis sentimus quantum ad privatas res pertinet; nec in eis quidquam acrius quam pecuniæ damnum stimulat. Itaque, quum spolia victæ Carthagini detrahebantur, quum inermem jam ac nudam destitui inter tot armatas gentes Africæ cerneretis, nemo ingemuit; nunc, quia tributum ex privato conferendum est, tanquam in publico funere comploratis. Quam vereor ne prope diem sentiat levissimo in malo vos hodie lacrymasse ! » Hæc Annibal apud Carthaginienses. Scipio, concione advocata, Masinissam, ad regnum patrum Cirta oppido et ceteris urbibus agrisque quæ ex regno Syphacis in populi romani potestatem venissent adjectis, donavit, Cn. Octavium classem in Siciliam ductam Cn. Cornelio consuli tradere jussit, legatos Carthaginiensium Romam proficisci, ut, quæ ab se ex decem legatorum sententia acta essent, ea patrum auctoritate populique jussu confirmarentur.

XLV. Pæce terra marique parta, exercitu in naves imposito, in Siciliam Lilybæum trajecit; inde magna parte militum in navibus missa, ipse per lætam pæce non minus quam victoria Italiam, effusis non urbibus modo ad haben-

immense des populations des villes et des campagnes, accourues en foule sur ses pas pour lui rendre hommage, qu'il arriva à Rome, où il reçut les honneurs du triomphe le plus brillant. Il fit verser dans le trésor cent vingt-trois mille livres pesant d'argent ; chacun de ses soldats eut, sur le butin, une gratification de quarante deniers. La mort de Syphax, arrivée depuis peu à Tibur, où on l'avait transporté de la ville d'Albe, déroba ce prince aux regards du peuple plutôt qu'à la gloire du triomphateur ; toutefois ce trépas donna lieu à un autre spectacle, parce que le prince fut enterré aux frais du public. Polybe, dont le témoignage n'est certainement pas à dédaigner, rapporte que Syphax orna le triomphe de Scipion. Q. Térentius Culleo suivit le char du triomphateur, le chapeau d'affranchi sur la tête, et tout le reste de sa vie l'honora par reconnaissance comme son libérateur. Quant au surnom d'*Africain* donné à Scipion, je ne sais s'il faut l'attribuer à l'enthousiasme des soldats ou à la faveur du peuple ; peut-être n'eut-il d'autre origine que les compliments flatteurs d'amis empressés, comme du temps de nos pères Sylla obtint celui d'*Heureux* et Pompée celui de *Grand*. Mais assurément Scipion fut le premier général qui dut à une nation vaincue un surnom de gloire. A son exemple dans la suite, d'autres Romains, sans avoir remporté une victoire si éclatante, ont pris des titres pompeux qui ont décoré leurs images, et ont laissé d'illustres surnoms à leurs familles.

dos honores, sed agrestium etiam turba obsidente vias, Romam pervenit, triumphoque omnium clarissimo urbem est invecus. Argenti tulit in ærarium pondo centum millia viginti tria; militibus ex præda quadragenos æris divisit. Morte subtractus spectaculo magis hominum quam triumphantis gloriæ Syphax est, Tibure haud ita multo ante mortuus, quo ab Alba traductus fuerat; conspecta mors tamen ejus fuit, quia publico funere est elatus. Hunc regem in triumpho ductum Polybius, haudquaquam spernendus auctor, tradit. Secutus Scipionem triumphantem est pileo capiti imposito Q. Terentius Culleo, omnique deinde vita, ut dignum erat, libertatis auctorem coluit. Africanum cognomen militaris prius favor an popularis aura celebraverit, an, sicuti Felicis Sullæ Magnique Pompeii patrum memoria, cœptum ab assentatione familiari sit, parum compertum habeo. Primus certe hic imperator nomine victæ ab se gentis est nobilitatus. Exemplo deinde hujus, nequaquam victoria pares, insignes imaginum titulos claraque cognomina familiæ fecere.

NOTES

SUR LE LIVRE XXX.

CHAP. XIX. *Car, à peu près à cette époque, il reçut, ainsi que Magon, les députés carthaginois qui le rappelaient en Afrique.* Silius, par une belle fiction poétique, suppose qu'un songe donne à Annibal le pressentiment du message qu'il va recevoir,

Et fera ductoris turbabant somnia mentem.
Namque gravis curis, carpit dum nocte quietem,
Cernere Flaminium, Gracchumque, et cernere Paullum
Visus erat, simul adversos mucronibus in se
Districtis ruere, atque itala depellere terra ;
Omnisque a Cannis, Trasimenique omnis ab undis
In pontum impellens umbrarum exercitus ibat.
Ipse, fugam cupiens, notas evadere ad Alpes
Quærebat, terræque ulnis amplexus utrisque
Hærebat latia, donec vis sæva profundo
Truderet, et ripas daret adsportare procellis.

CHAP. XXXVII. *Sur la demande de Scipion, qu'avant tout on lui livrât Annibal, on lui avait répondu qu'Annibal n'était plus en Afrique.* On aime à penser, pour la gloire de Scipion, qu'il ne fit pas une pareille demande. Au reste, Tite-Live ne cite pas le nom des historiens qui ont rapporté cette particularité. Est-elle de l'invention de Fabius Pictor ou de Valérius d'Antium ? En tout cas, elle ne fait pas honneur aux sentiments de son auteur ; une telle exigence eût été le comble de la lâcheté, et par cela même elle répugne au caractère héroïque et généreux de Scipion. Il devait estimer Annibal, après comme avant la bataille de Zama, et **jamais sans doute** il n'aurait voulu déshonorer ainsi sa victoire.

LIVRE XXXI

SOMMAIRE.

La guerre contre Philippe, roi de Macédoine, est reprise après une interruption; voici les motifs qui la renouvellent : au temps des Eleusiniens, deux jeunes Acarnaniens, qui n'étaient point initiés aux mystères, étaient venus à Athènes, et avaient pénétré avec leurs compatriotes dans le sanctuaire de Cérès. Pour ce fait, comme s'ils avaient commis le plus grand des crimes, ils sont mis à mort par les Athéniens. Les Acarnaniens, irrités du meurtre de leurs concitoyens, demandent pour les venger du secours à Philippe. Quelques mois après la paix accordée à Carthage, l'an de Rome 550, les Athéniens, assiégés par Philippe, envoient une ambassade implorer la protection des Romains. Le sénat juge à propos de l'accorder, et son avis l'emporte, malgré l'opposition du peuple, fatigué de voir les guerres se succéder sans interruption. La conduite de cette guerre est confiée au consul P. Sulpicius, qui passe en Macédoine à la tête d'une armée; là, dans plusieurs combats de cavalerie, il obtient l'avantage sur Philippe. Les habitants d'Abydos, assiégés par Philippe, se tuent avec tous leurs proches, à l'exemple des Sagontins. Le préteur L. Furius défait en bataille rangée les Gaulois Insubriens, qui s'étaient soulevés, et le Carthaginois Amilcar, qui cherchait à rallumer la guerre dans cette contrée. Amilcar y périt avec trente-six mille

LIBER XXXI.

EPITOME.

Belli adversus Philippum, Macedoniae regem, quod intermissum erat, repetiti causae referuntur hae : tempore initiorum, duo juvenes Acarnanes, qui non initiati erant, Athenas venerunt, et in sacrarium Cereris cum aliis popularibus suis intraverunt; ob hoc, tanquam nefas summum commisissent, ab Atheniensibus caesi sunt. Acarnanes, mortibus suorum commoti, ad vindicandos illos auxilium a Philippo petierunt. Paucis mensibus post pacem Carthaginiensibus datam, quingentesimo quinquagesimo anno ab urbe condita, quum Atheniensium, qui obsidebantur a Philippo, legati auxilium a senatu petissent, et senatus id censuisset ferendum, plebe, quod tot bellorum continuus labor gravis erat, dissentiente, tenuit auctoritas patrum ut sociæ civitati ferri opem populus quoque juberet. Bellum id P. Sulpicio consuli mandatum est; qui, exercitu in Macedonia ducto, equestribus praeliis cum Philippo prospere pugnavit. Abydeni, a Philippo obsessi, ad exemplum Saguntinorum, suos seque occiderunt. L. Furius prætor Gallos Insubres rebellantes et Amilcarem Pœnum, bellum in ea parte molientem, acie vicit. Amilcar eo bello occisus est, et millia hominum triginta sex. Præterea expeditiones Philippi regis et Sulpicii consulis expugnationesque

hommes. Expéditions du roi Philippe, du consul Sulpicius, aidé des Rhodiens et du roi Attale, et prise de plusieurs villes par l'un et par l'autre. Le preteur L. Furius triomphe des Gaulois.

I. J'avais hâte d'arriver à la fin de la guerre punique, comme si j'en eusse partagé les fatigues et les périls. Après avoir osé prendre l'engagement d'écrire l'*Histoire romaine* tout entière, je sens qu'il serait peu convenable de me laisser rebuter à chaque partie séparée d'une si vaste entreprise ; toutefois, lorsque je considère que soixante-trois ans (car il n'y en a pas davantage depuis la première guerre punique jusqu'à la fin de la seconde) ont rempli autant de volumes que les quatre cent quatre-vingt-huit années écoulées depuis la fondation de Rome jusqu'au consulat d'Ap. Claudius, qui le premier fit la guerre aux Carthaginois, mon imagination éprouve l'étonnement d'un homme qui, des bas-fonds voisins du rivage, entrerait à pied dans la mer ; à mesure que j'avance, de vastes profondeurs et un abîme immense s'ouvrent devant moi, et je vois s'accroître, en quelque sorte, un ouvrage qui semblait devoir diminuer à mesure que j'en achevais les premières parties. A la paix avec Carthage succède la guerre de Macédoine, guerre qui n'est nullement comparable à la précédente, ni pour la grandeur du danger, ni pour l'habileté du général, ni pour la valeur des soldats ; mais elle tire peut-être un plus grand éclat de la renommée des anciens rois de cette nation, de son antique gloire, et de l'étendue de cet empire, qui naguère avait soumis à ses armes une grande par-

urbium ab utroque factas continet. Sulpicius consul, adjuvantibus rege Attalo et Rhodiis, bellum gerebat. Triumphavit de Gallis L. Furius prætor.

I. Me quoque juvat, velut ipse in parte laboris ac periculi fuerim, ad finem belli punici pervenisse¹ ; nam etsi profiteri ausum perscriptorum res omnes romanas in partibus singulis tanti operis fatigari minime conveniat, tamen, quum in mentem venit tres et sexaginta annos (tot enim sunt a primo punico ad secundum bellum finitum) æque multa volumina occupasse mihi quam occuparint quadringenti octoginta octo anni a condita urbe ad Ap. Claudium consulem, qui primus bellum Carthaginensibus intulit, jam provideo animo, velut qui proximis litori vadis inducti mare pedibus ingrediuntur, quidquid progredior, in vastiorem me altitudinem ac velut profundum invehî, et crescere pene opus, quod prima quæque perficiendo minui videbatur. Pacem punicam bellum macedonicum excepit, periculo haudquaquam comparandum, aut virtute ducis, aut militum robore, claritate regum antiquorum, vetustaque fama gentis, et magnitudine imperii, quo multam quondam Europæ, majorem

¹ U. C. 551. — A. C. 201.

tie de l'Europe et une portion encore plus vaste de l'Asie. La guerre commencée contre Philippe environ dix années auparavant avait cessé depuis trois ans, par l'entremise des Étoliens, qui furent à la fois les auteurs des hostilités et de la paix. Alors les Romains, que laissait libres la paix avec Carthage, irrités en outre contre Philippe, et parce qu'il ne cessait d'attaquer en pleine paix les Étoliens et les autres alliés de la Grèce, et parce qu'il avait envoyé des secours d'hommes et d'argent en Afrique à Annibal et aux Carthaginois, reprirent les armes à la prière des Athéniens, dont le roi de Macédoine avait ravagé le territoire, et qu'il avait repoussés jusque dans l'enceinte de leur ville.

II. Environ à la même époque, une députation du roi Attale, une autre des Rhodiens vinrent annoncer que les émissaires de Philippe cherchaient aussi à soulever l'Asie. On répondit que le sénat s'occuperait de ces soins. Le rapport sur la guerre de Macédoine fut renvoyé aux consuls, qui étaient alors dans leurs provinces. Cependant, on députa vers Ptolémée, roi d'Égypte, trois ambassadeurs, C. Claudius Néron, M. Émilius Lépidus et P. Sempronius Tuditanus, pour lui apprendre la défaite d'Annibal et des Carthaginois, pour le remercier de ce que, dans des moments difficiles où des alliés voisins eux-mêmes avaient abandonné les Romains, il n'avait point changé de sentiments, et pour lui demander qu'au cas où les Romains seraient forcés par les injustices de Philippe de déclarer la guerre à la Macé-

partem Asiæ obtinuerant armis, prope nobilius. Ceterum cœptum bellum adversus Philippum decem ferme ante annis triennio prius depositum erat, quum Ætoli et belli et pacis fuissent causæ. Vacuos deinde pace punica jam Romanos et infensos Philippo, quum ob infidam adversus Ætolos aliosque regionis ejusdem socios pacem, tum ob auxilia cum pecunia nuper in Africam missa Annibali Pœnisque, preces Atheniensium, quos agro pervastato in urbem compulerat, excitaverunt ad renovandum bellum.

II. Sub idem fere tempus, et ab Attalo rege et Rhodiis legati venerunt, nunciantes Asiæ quoque civitates sollicitari. His legationibus responsum est curæ Asianam rem senatui fore. Consultatio de macedonico bello integra ad consules, qui tunc in provinciis erant, rejecta est. Interim ad Ptolemæum, Ægypti regem, legati tres missi, C. Claudius Nero, M. Æmilius Lepidus, P. Sempronius Tuditanus, ut et annunciarerent victum Annibalem Pœnosque, et gratias agerent regi quod in rebus dubiis, quum finitimi etiam socii Romani desererent, in fide mansisset, et peterent ut, si, coacti injuriis, bellum adversus Philippum suscepissent, pristinum animum erga populum romanum conserva-

doine, Ptolémée leur conservât toujours son ancien attachement. Vers le même temps à peu près, le consul P. Élius, qui était dans la Gaule, ayant appris que les Boïens, avant son arrivée, avaient fait des incursions sur le territoire des alliés, leva à la hâte, pour repousser cette attaque, deux légions, auxquelles il ajouta quatre cohortes de son armée, et ordonna à C. Oppius, préfet d'auxiliaires, d'aller, avec ces troupes mal préparées, par la partie de l'Ombrie que les habitants appellent la tribu Sapi-
nia, devaster les terres des Boïens ; il s'y rendit de son côté, en s'ouvrant une route au milieu des montagnes. Oppius, entré sur les frontières ennemies, ravagea le pays sans éprouver d'abord de revers et sans courir de dangers ; puis, campé à *Castrum Mutilum* dans une position assez avantageuse, il partit pour moissonner les environs, car les blés étaient déjà mûrs ; mais il négligea de faire reconnaître les alentours et de protéger par des corps suffisants les travailleurs sans armes et occupés de leur ouvrage ; il fut surpris par une brusque attaque des Gaulois et enveloppé avec les fourrageurs. L'effroi gagna jusqu'aux soldats armés, qui prirent la fuite. Environ sept mille hommes, épars au travers des moissons, furent taillés en pièces, et parmi eux le commandant lui-même, C. Oppius ; le reste regagna le camp avec précipitation, et dès la nuit suivante, sans avoir ni chef reconnu ni autre règle qu'un accord mutuel entre soldats, ils partirent, abandonnant une grande partie de leur bagage, et parvinrent, à travers des bois presque impraticables, à rejoindre le consul. Celui-ci exerça quelques ravages dans le pays des

ret. Eodem fere tempore, P. Ælius consul in Gallia, quum audisset a Boiis ante suum adventum incursiones in agros sociorum factas, duabus legionibus subitariis, tumultus ejus causa, scriptis, additisque ad eas quatuor cohortibus de exercitu suo, C. Oppium, præfectum socium, ac tumultuaria manu per Umbriam (quam tribum Sapiiniam vocant) agrum Boiorum invadere jussit ; ipse eodem, aperto itinere, per medios montes duxit. Oppius, ingressus hostium fines, primo populationes satis prospere ac tuto fecit ; delecto deinde ad castrum Mutilum satis idoneo loco, ad demetenda frumenta (jam enim maturæ erant segetes) profectus, neque explorato circa, nec stationibus satis firmis, quæ armatæ inermes atque operi intentos tutarentur, positis, improvise impetu Gallorum cum frumentatoribus est circumventus. Inde pavor fugaque etiam armatos cepit. Ad septem millia hominum palata per segetes sunt cæsa, inter quos ipse C. Oppius præfectus ; ceteri in castra metu compulsi, inde sine certo duce, consensu militari, proxima nocte, relicta magna parte rerum suarum, ad consulem per saltus prope invios pervenere ; qui, nisi

Boïens, conclut un traité avec les Liguriens Ingaunes, et, sans avoir rien fait de plus mémorable dans sa province, revint à Rome.

III. La première fois qu'il présida le sénat, comme on demandait de toutes parts que l'on n'entamât point d'autre affaire avant celle de Philippe et les réclamations des alliés, on s'en occupa sur-le-champ, et le sénat, nombreux à cette séance, décréta que le consul P. Élius nommerait à son choix un commandant, qui passerait en Macédoine avec la flotte que Cn. Octavius ramènerait de la Sicile. M. Valérius Lévinus, élu propréteur, alla prendre à Vibone trente-huit vaisseaux, que lui remit Cn. Octavius, et se dirigea vers la Macédoine. Le lieutenant M. Aurélius vint alors le trouver, et l'instruisit de la quantité prodigieuse de soldats, et du nombre immense de navires que le roi avait armés; Philippe, ajouta-t-il, allait avec ardeur dans chacune des villes du continent et jusque dans les îles chercher des ennemis aux Romains, soit par lui-même, soit par ses émissaires : Rome devait donc faire de plus grands efforts, de peur que Philippe, profitant de quelques délais, n'osât ce que naguère avait osé Pyrrhus avec des États beaucoup moins considérables. Aussi Lévinus fut-il d'avis qu'Aurélius mandât ces mêmes détails aux consuls et au sénat.

IV. Vers la fin de cette année, on s'occupa d'assigner des terres aux vieux soldats qui, sous les ordres et les auspices de

quod populatus est Boiorum fines et cum Ingaunis Liguribus fœdus icit, nihil quod esset memorabile aliud in provincia quum gessisset, Romam rediit.

III. Quum primum senatum habuit, universis postulantibus ne quam prius rem quam de Philippo sociorumque querelis ageret, relatum extemplo est; decrevitque frequens senatus ut P. Ælius consul, quem videretur ei cum imperio mitteret, qui, classe accepta quam ex Sicilia Cn. Octavius reduceret, in Macedoniam trajiceret. M. Valerius Lævinus proprætor missus, circa Vibonem duodequadraginta navibus ab Cn. Octavio acceptis, in Macedoniam transmisit; ad quem quum M. Aurelius legatus venisset, edocuissetque eum quantos exercitus, quantam navium numerum comparasset rex, et quemadmodum circa omnes non continentis modo urbes, sed etiam insulas, partim ipse adeundo partim per legatos, conciret homines ad arma majore conatu Romanis id capessendum bellum esse, ne, cunctantibus iis, auderet Philippus quod Pyrrhus prius ausus ex aliquanto minore regno esset, hæc eadem scribere Aurelium consulis et senatui placuit.

IV. Exitu hujus anni, quum de agris veterum militum relatum esset, qui ductu atque auspicio P. Scipionis in Africa bellum perfecissent, decreverunt

P. Scipion, avaient terminé la guerre en Afrique; le sénat décréta que M. Junius, préteur de la ville, nommerait, s'il le jugeait convenable, des décemvirs pour faire arpenter et distribuer les parties de terrain du Samnium et de l'Apulie qui appartenaient au peuple romain. Les décemvirs élus furent P. Servilius, Q. Cécilius Métellus, C. et M. Servilius, tous deux surnommés Géminus, L. et A. Hostilius Caton, P. Villius Tappulus, M. Fulvius Flaccus, P. Élius Pétus, Q. Flaminius. Ces mêmes jours, le consul P. Élius tint les comices, où l'on créa consuls P. Sulpicius Galba et C. Aurélius Cotta. Ensuite on choisit pour préteurs Q. Minucius Rufus, L. Furius Purpuréon, Q. Fulvius Gillon, Cn. Sergius Plancus. Les jeux scéniques romains furent célébrés cette année avec appareil et magnificence par les édiles curules L. Valérius Flaccus et L. Quinctius Flaminius; ils durèrent deux jours. Les mêmes édiles partagèrent une grande quantité de blé, que P. Scipion avait envoyée d'Afrique, entre les citoyens, à raison de quatre as la mesure, et leur équité leur concilia l'estime générale. Les jeux plébéiens furent donnés, trois jours entiers, par les édiles du peuple L. Apustius Fullon et Q. Minucius Rufus; ce dernier, après son édilité, avait été nommé questeur; et il y eut un banquet en l'honneur de Jupiter, à l'occasion des jeux.

V. L'an de Rome cinq cent cinquante-deux, sous le consulat de P. Sulpicius Galba et de C. Aurélius, commença la guerre

patres ut M. Junius, prætor urbis, si ei videretur, decemviros agro samniti apulique, quod ejus publicum populi romani esset, metiendo dividendoque crearet. Creati P. Servilius, Q. Cæcilius Metellus, C. et M. Servilii (Geminis ambobus cognomen erat), L. et A. Hostilii Catones, P. Villius Tappulus, M. Fulvius Flaccus, P. Ælius Pætus, Q. Flaminius. Per eos dies, P. Ælio consule comitia habente, creati consules P. Sulpicius Galba, C. Aurelius Cotta. Prætores exinde facti, Q. Minucius Rufus, L. Furius Purpureo, Q. Fulvius Gillo, Cn. Sergius Plancus. Ludi romani scenici eo anno magnifice apparateque facti ab ædilibus curulibus L. Valerio Flacco et L. Quinctio Flaminio; biduum instauratum est; frumentique vim ingentem, quod ex Africa P. Scipio miserat, quaternis æris populo cum summa fide et gratia diviserunt. Et plebeii ludi ter toti instaurati ab ædilibus plebis L. Apustio Fullone et Q. Minucio Rufo, qui ex ædilitate prætor creatus erat; et Jovis epulum fuit, ludorum causa.

V. Anno quingentesimo quinquagesimo secundo ab urbe condita 1, P. Sul-

1. A. C. 200.

contre le roi Philippe, quelques mois après la paix accordée à Carthage. Ce fut la première affaire que le consul P. Sulpicius mit en délibération, aux ides de mars, jour où il entra en charge avec son collègue. Le sénat décréta que les consuls offriraient le sacrifice des grandes victimes aux dieux qu'ils auraient choisis, et leur adresseraient cette prière : « Puissent les nouveaux projets que le sénat et le peuple romain ont formés dans l'intérêt de la république et pour le commencement d'une nouvelle guerre, tourner au bonheur et à la prospérité de l'État, des alliés et des auxiliaires du nom latin ! » Après les cérémonies sacrées et la prière, ils devaient consulter le sénat sur les affaires publiques et sur le partage des provinces. Ces jours-là, un concours de circonstances vint exciter les esprits à la guerre : d'abord deux lettres, l'une du lieutenant M. Aurélius, l'autre du propréteur M. Valérius Lévinus ; puis une nouvelle députation des Athéniens, qui annonçaient que Philippe approchait de leurs frontières, et que bientôt leur territoire et leur ville même seraient en sa puissance si les Romains ne leur accordaient quelques secours. Quand les consuls eurent attesté que les sacrifices avaient été accomplis avec les rites accoutumés ; que les dieux, d'après la réponse des aruspices, avaient écouté favorablement les supplications ; que les entrailles des victimes présageaient d'heureuses destinées, l'agrandissement de l'empire, la victoire, le triomphe, on lut alors les lettres de Valérius et d'Aurélius, et l'on donna audience aux députés d'A-

picio Galba, C. Aurelio consulibus, bellum cum rege Philippo initum est, paucis mensibus post pacem Carthaginensibus datam. Omnium primum eam rem, idibus martiis, quo die tum consulatus inibatur, P. Sulpicius consul retulit, senatusque decrevit uti consules majoribus hostiis rem divinam facerent quibus diis ipsis videretur, cum precatione ea : « Quam rem senatus populusque romanus de republica deque ineundo novo bello in animo haberet, ea res uti populi romano, sociisque, ac nomini latino bene ac feliciter eveniret ; » secundum rem divinam precationemque, ut de republica deque provinciis senatum consulerent. Per eos dies, opportune irritandis ad bellum animis et litteræ a M. Aurelio legato, et M. Valerio Lævino proprætores allatæ ; et Atheniensium nova legatio venit, quæ regem appropinquare finibus suis nunciaret, brevique non agros modo, sed urbem etiam in ditione ejus futuram, nisi quid in Romanis auxilii foret. Quum renunciassent consules rem divinam rite perfectam esse, et precationem admisisse deos aruspices respondere, lætaque exta fuisse, et prolationem finium, victoriamque, et triumphum portendi, tum litteræ Valerii Aureliique lectæ, et legati Atheniensium auditi. Senatus

thène. Ensuite le sénat vota des remerciements aux alliés qui, malgré de longues sollicitations et la crainte même d'un siège, étaient restés inébranlables dans leur fidélité; on remettait à répondre sur les secours demandés jusqu'à ce que les consuls eussent tiré au sort leurs provinces; celui qui obtiendrait la Macédoine devait préalablement proposer au peuple de déclarer la guerre au roi Philippe.

VI. La Macédoine échut à P. Sulpicius, qui demanda au peuple de vouloir et d'ordonner que la guerre fût déclarée au roi Philippe et aux Macédoniens, ses sujets, à cause des violences et des hostilités commises contre les alliés de Rome. L'autre consul, Aurélius, eut l'Italie pour province. Ensuite les préteurs tirèrent au sort, et obtinrent : Cn. Sergius Plancus, la juridiction des citoyens; Q. Fulvius Gillon, la Sicile; Q. Minucius Rufus, le Bruttium; L. Furius Purpuréon, la Gaule. La proposition de guerre contre la Macédoine fut rejetée aux premiers comices, par presque toutes les centuries; fatigué d'une guerre longue et difficile, le peuple était porté de lui-même à ce refus par l'ennui de tant de fatigues et de périls; de plus, Q. Bébius, un de ses tribuns, renouvelant l'ancien système d'attaques contre le sénat, l'accusait de faire naître guerres sur guerres pour empêcher les citoyens de jamais goûter les douceurs de la paix. Les sénateurs indignés éclatèrent dans le sénat en invectives contre le tribun, et tous à l'envi exhortèrent le consul à convoquer de nouveau les comices pour faire passer le projet de loi, à

inde consultum factum est, ut sociis gratiæ agerentur quod diu sollicitati ne obsidionis quidem metu fide decessissent; de auxilio mittendo tum responderi placere, quum consules provincias sortiti essent atque is consul cui Macedonia provincia evenisset ad populum tulisset, ut Philippo, regi Macedonum, indiceretur bellum.

VI. P. Sulpicio provincia Macedonia sorte evenit, isque rogationem promulgavit: « Vellent, juberent Philippo regi Macedonibusque qui sub regno ejus essent, ob injurias armaque illata sociis populi romani, bellum indici; » alteri consulum Aurelio Italia provincia obtigit. Prætores exinde sortiti sunt, Cn. Sergius Plancus urbanam, Q. Fulvius Gillo Siciliam, Q. Minucius Rufus Bruttios, L. Furius Purpureo Galliam. Rogatio de bello macedonico, primis comitiis, ab omnibus ferme centuriis antiquata est; id quum fessi diuturnitate et gravitate belli sua sponte homines tædio laborum periculorumque fecerant, tum Q. Bæbius, tribunus plebis, viam antiquam criminandi patres ingressus, incusaverat bella ex bellis seri, ne pace unquam frui plebs posset. Egre eam rem passi patres, laceratusque probris in senata tribunus plebis; et consulem pro se quisque hortari ut de integro comitia rogationi ferendæ

gourmander l'indolence du peuple, et à lui représenter tout le dommage et le déshonneur qu'un retard causerait à la république.

VII. Le consul, après avoir indiqué les comices dans le Champ-de-Mars, avant d'envoyer aux voix les centuries, parla ainsi à l'assemblée : « Romains, vous ignorez, ce me semble, qu'il s'agit de décider, non pas si vous aurez la guerre ou la paix (car Philippe ne laisse point l'alternative à votre choix, lui qui, sur terre et sur mer, vous prépare une guerre terrible), mais si vous transporterez vos légions en Macédoine ou si vous recevrez l'ennemi au sein de l'Italie. Si jamais vous aviez pu méconnaître la différence extrême qui existe entre ces deux partis, la dernière guerre punique aurait dû certainement vous l'apprendre. Qui doute qu'à l'époque où Sagonte assiégée implora notre appui, si nous l'avions promptement secourue comme nos pères firent les Mamertins, nous aurions rejeté sur l'Espagne tout le poids de la guerre, que nos lenteurs firent tomber sur l'Italie avec les calamités les plus désastreuses. Vous le savez aussi, Philippe, par ses émissaires et par ses lettres, était convenu avec Annibal de passer en Italie ; nous fîmes partir Lévinus avec une flotte pour aller l'attaquer lui-même le premier, et par là nous le retînmes dans les limites de la Macédoine : ce que nous fîmes alors que nous avions Annibal en Italie, aujourd'hui qu'Annibal est chassé et que les Carthaginois sont vaincus, nous hésitons à le faire ! Laissons détruire Athènes comme nous avons laissé

ediceret, castigaretque segnitiam populi, atque edoceret quanto damno de-
decorique dilatio ea belli futura esset.

VII. Consul in campo Martio comitiis, priusquam centurias in suffragium mitteret, concione advocata : « Ignorare, inquit, videmini mihi, Quirites, non utrum bellum an pacem habeatis vos consuli (neque enim liberum id vobis permittit Philippus, qui terra marique ingens bellum molitur), sed utrum in Macedoniam legiones transportetis an hostem in Italiam accipiat. Hoc quantum intersit, si nunquam ante alias, punico certe proximo bello experti estis. Quis enim dubitat quin, si Saguntinis obsessis fidemque nostram implorantibus impigre tulissemus opem sicut patres nostri Mamertinis tulerant, totum in Hispaniam aversuri bellum fuerimus, quod cunctando cum summa clade nostra in Italiam accepimus ? Ne illud quidem dubium est quin hunc ipsum Philippum, pactum jam per legatos litterasque cum Annibale in Italiam trajicere, misso cum classe Lævino, qui ultro ei bellum inferret, in Macedonia continuerimus ; et quod tunc fecimus, quum hostem Annibalem in Italia haberemus, id nunc, pulso Italia Annibale, devictis Carthaginiensibus, cunc-

détruire Sagonte, et donnons ainsi à Philippe une preuve de notre lâcheté; s'il fallut cinq mois à Annibal pour venir de Sagonte, vous verrez Philippe arriver en cinq jours de Corinthe en Italie. Ne comparez pas, direz-vous, Philippe à Annibal, les Macédoniens aux Carthaginois : soit ; mais Philippe vaut du moins Pyrrhus ; que dis-je, Pyrrhus ? eh ! quelle différence entre les forces des deux princes, entre celles des deux nations ! L'Épire fut toujours, comme à présent, un très-faible accessoire du royaume de Macédoine. Philippe tient en son pouvoir tout le Péloponèse et Argos elle-même, Argos, moins célèbre encore par son antique gloire que par la mort de Pyrrhus. Examinez maintenant notre situation : autrefois l'Italie était bien plus florissante, nos ressources entières ; nous avions tous ces généraux, toutes ces armées, que la guerre punique a moissonnés depuis ; cependant les attaques de Pyrrhus ébranlèrent notre puissance, et ce roi victorieux vint camper, pour ainsi dire, aux portes de Rome ! Ce ne furent pas seulement les Tarentins et toute la côte de l'Italie, appelée la grande Grèce, qui se rallièrent à Pyrrhus, peut-être ceux-là étaient-ils attirés par la conformité de langage, par un nom ; mais les Lucaniens, les Bruttians et les Samnites nous abandonnèrent. Et croyez-vous que si Philippe passe en Italie ces peuples resteront tranquilles et fidèles ? En effet, ils nous sont demeurés fort attachés par la suite dans la guerre punique ! Jamais ils ne cesseront de se soulever, à moins qu'ils ne manquent de chef pour appuyer leur révolte. Si vous aviez craint

tamur facere ? Patiamur expugnandis Athenis, sicut Sagunto expugnando Annibalem passi sumus, segnitiam nostram experiri regem. Non quinto inde mense, quemadmodum ab Sagunto Annibal, sed quinto inde die quam ab Corinthe solverit naves in Italiam perveniet. Ne æquaveritis Annibali Philippum, ne Carthaginensibus Macedonas : Pyrrho certe æquabitis. Æquabitis dico ? Quantum vel vir viro, vel gens genti præstat ! Minima accessio semper Epirus regno Macedoniæ fuit, et hodie est. Peloponnesum totam in ditione Philippus habet, Argosque ipsos, non vetere fama magis quam morte Pyrrhi nobilitatos. Nostra nunc compara ; quanto magis florentem Italiam, quanto magis integras res, salvis ducibus, salvis tot exercitibus, quos punicum postea bellum absumpsit, aggressus Pyrrhus tamen concussit, et victor prope ad ipsam urbem romanam venit ! Nec Tarentini modo oraque illa Italiæ, quam majorem Græciam vocant, ut linguam, ut nomen secutos crederes, sed Lucanus, et Bruttius, et Samnis a nobis defecerunt. Hæc vos, si Philippus in Italiam transmiserit, quietura aut mansura in fide creditis ? Manserunt enim punico postea bello ; nunquam isti populi, nisi quum deerit ad quem desciscant, æ

de passer en Afrique, nous aurions encore en Italie Annibal ; les Carthaginois. Que la Macédoine, plutôt que l'Italie, soit le théâtre de la guerre ; que les villes, que les terres ennemies soient ravagées par le fer et le feu. Nous l'avons éprouvé déjà ; nos armes sont plus heureuses, plus formidables loin de notre pays que dans notre pays même. Allez aux suffrages, suivez l'inspiration des dieux, et que les décisions du sénat soient confirmées par vos ordres. C'est l'avis de votre consul, c'est l'avis des dieux immortels qui ont accueilli favorablement mes sacrifices et mes prières quand je leur ai demandé que cette guerre tournât à ma gloire, à la prospérité du sénat, du peuple romain, des alliés, des auxiliaires du nom latin, de nos flottes, de nos armées, et qui, par d'infailibles présages, m'ont annoncé toutes sortes de bonheur et de succès. »

VIII. Après ce discours, les centuries allèrent aux voix, et se prononcèrent selon le vœu du sénat. Les consuls ordonnèrent, d'après un sénatus-consulte, trois jours de prières publiques, et l'on supplia les dieux auprès de chaque pulvinar d'accorder une issue heureuse et propice à la guerre que le peuple avait résolue contre Philippe. Le consul Sulpicius consulta les féciaux pour savoir si la déclaration de guerre devait être faite à Philippe en personne ou seulement sur les frontières de ses États, à la première garnison : les féciaux décidèrent que l'un ou l'autre mode était légal. Le sénat permit au consul de choisir un

nobis non deficient. Si piguisset vos in Africam trajicere, hodie in Italia Annibalem et Carthaginienses hostes haberetis. Macedonia potius quam Italia bellum habeat; hostium urbes agrique ferro atque igni vastentur. Experti jam sumus foris nobis quam domi feliciora potentioraque arma esse. Ite in suffragium, bene juvantibus diis, et quæ patres censuerunt, vos jubete. Hujus vobis sententiæ non consul modo auctor est, sed etiam dii immortales, qui mihi sacrificanti precantique ut hoc bellum mihi, senatui, vobisque, et sociis ac nomini latino, classibus exercitibusque nostris bene ac feliciter eveniret, læta omnia prosperaque portendere. »

VIII. Ab hac oratione in suffragium missi, uti rogarat bellum jusserunt. Supplicatio inde a consulibus in triduum ex senatusconsulto indicta est, obsecratique circa omnia pulvinaria dii, ut quod bellum cum Philippo populus jussisset, id bene ac feliciter eveniret; consultique feciales ab consule Sulpicio, bellum quod indiceretur regi Philippo, utrum ipsi utique nunciari jubere, an satis esset in finibus regni quod proximum præsidium esset, eo nunciari? Feciales decreverunt utrum eorum fecisset recte facturum. Consuli a patribus permissum ut quem videretur ex iis qui extra senatum es-

député hors du sénat pour l'envoyer déclarer la guerre au roi. On s'occupa ensuite des armées des consuls et des préteurs ; les consuls eurent ordre de lever chacun deux légions et de licencier les anciennes troupes. Sulpicius, qui était chargé d'une guerre nouvelle et fort importante, eut la faculté de prendre, dans l'armée que Scipion ramènerait d'Afrique, tous les volontaires qu'il pourrait ; mais on lui défendit de retenir de force aucun vieux soldat. Il devait fournir cinq mille alliés du nom latin à L. Furius Purpuréon pour contenir la Gaule, autant à Q. Minucius Rufus pour surveiller le Bruttium. Q. Fulvius Gillon dut choisir, dans l'armée qu'avait commandée le consul P. Élius, cinq mille auxiliaires du Latium, parmi ceux qui auraient le moins de services ; ce corps était destiné à la défense de la Sicile. M. Valérius Falton, l'un des préteurs de l'année précédente, avait eu la Campanie pour province : on prorogea pour un an ses pouvoirs, et on l'envoya comme propréteur en Sardaigne, où il devait conserver, de l'armée cantonnée dans cette île, cinq mille alliés du nom latin, pris parmi ceux qui comptaient le moins de campagnes. En outre, les consuls reçurent l'ordre d'enrôler deux légions urbaines, qui seraient employées selon que les circonstances l'exigeraient ; car il y avait en Italie beaucoup de peuples qui, pendant la guerre punique, s'étaient coalisés avec les Carthaginois, et qui depuis nourrissaient contre Rome un vif ressentiment. La république devait avoir sur pied, cette année, six légions romaines.

sent legatum mitteret ad bellum regi in cœcendum. Tum de exercitibus consulum prætorumque actum : consules binas legiones scribere jussi, veteres dimittere exercitus. Sulpicio, cui novum ac magni nominis bellum decretum erat, permissum ut de exercitu quem P. Scipio ex Africa deportasset voluntarios quos posset duceret, invitum ne quem militem veterem ducendi jus esset ; prætoribus L. Furio Purpureoni et Q. Minucio Rufo quina millia socium latini nominis consul daret ; quibus præsiidiis alter Galliam, alter Bruttios provinciam obtineret. Q. Fulvius Gillo et ipse jussus ex eo exercitu, quem P. Ælius consul habuisset, ut quisque minime multa stipendia haberet, legeret, donec et ipse quinque millia socium ac nominis latini effecisset : id præsidio Siciliæ provinciæ esset. M. Valerio Faltoni, qui prætor priore anno Campaniam provinciam habuerat, prorogatum in annum imperium est uti proprætor in Sardiniam trajiceret : is quoque de exercitu qui ibi esset quinque millia socium nominis latini, qui eorum minime multa stipendia haberent, legeret. Et consules duas urbanas legiones scribere jussi, quæ, si quo res posceret, multis in Italia contactis gentibus punici belli societate iraque indumentibus, mitterentur. Sex legionibus romanis eo anno usura respublica erat.

IX. Au milieu de ces préparatifs de guerre, des ambassadeurs du roi Ptolémée vinrent annoncer « que les Athéniens avaient demandé au prince des secours contre Philippe : mais, bien qu'ils fussent ses alliés, comme ceux de Rome, jamais, sans l'autorisation du peuple romain, il n'enverrait en Grèce ni flotte, ni armée, pour défendre ou attaquer personne; ou il resterait tranquille dans ses États, si les Romains pouvaient se charger de la défense de leurs alliés; ou, s'ils préféraient demeurer en repos, ce serait lui qui mettrait sur pied des forces suffisantes pour protéger Athènes contre Philippe. » Le sénat fit remercier Ptolémée, et répondit : « que l'intention des Romains était de secourir leurs alliés; que si, en quelque chose, on avait besoin de son assistance, on lui en donnerait avis; on savait que le roi d'Égypte était pour la république un appui solide et fidèle. » D'après un sénatus-consulte, on remit à chaque ambassadeur des présents de la valeur de cinq mille livres pesant de cuivre. Tandis que les consuls s'occupaient de l'enrôlement et prenaient les dispositions nécessaires, le peuple romain, pénétré de respect pour les dieux, surtout au commencement des guerres nouvelles, outre les prières publiques qu'on venait de faire dans tous les temples et à chaque pulvinar, ne voulant rien omettre de ce qui avait pu être pratiqué en d'autres temps, ordonna au consul qui avait obtenu la province de la Macédoine de vouer des jeux et une offrande à Jupiter. Ce vœu public éprouva quelque retard; le grand pontife Licinius prétendit « qu'on ne pou-

IX. In ipso apparatu belli, legati ab rege Ptolemæo venerunt, qui nunciarunt « Athenienses adversus Philippum petisse ab rege auxilium; ceterum, etsi communes socii sint, tamen, nisi ex auctoritate populi romani, neque classem neque exercitum, defendendi aut oppugnandi cujusquam causa, regem in Græciam missurum esse; vel quieturum eum in regno, si populo romano socios defendere liceat; vel Romanos quiescere, si malint, passurum, atque ipsum auxilia, quæ facile adversus Philippum tueri Athenas possent, missurum. » Gratia regi ab senatu actæ, responsumque : « Tutari socios populo romano in animo esse; si qua re ad id bellum opus sit, indicaturos regi; regnique ejus opes scire subsidia firma ac fidelia suæ reipublicæ esse. » Munera deinde legatis in singulos quinum millium æris ex senatusconsulto missa. Quum delectum consules haberent pararentque quæ ad bellum opus essent, civitas religiosa, in principiis maxime novorum bellorum, supplicationibus habitis jam, et obsecratione circa omnia pulvinaria facta, ne quid prætermitteretur quod aliquando factum esset, ludos Jovi donumque vovere consulem cui provincia Macedonia evenisset jussit. Moram voto publico Licinius pontifex maximus

vait vouer une somme indéterminée, parce que cet argent ne devait pas servir aux besoins de la guerre, mais qu'il fallait le mettre à part sur-le-champ, sans le confondre jamais avec d'autre; car si un mélange avait lieu, l'acquittement du vœu serait irrégulier.» L'observation et son auteur firent impression sur les esprits; toutefois le consul fut chargé de consulter le collège des pontifes, pour savoir s'il était permis de vouer régulièrement une somme indéterminée: les pontifes répondirent que le vœu était possible, et même plus régulier. Le consul, répétant les expressions mêmes du grand pontife, prononça le vœu dans la forme employée précédemment pour les vœux quinquennaux. Seulement il ajouta qu'à l'époque de l'accomplissement le sénat fixerait la somme destinée pour les jeux et l'offrande. Déjà bien des fois on avait voué de grands jeux, mais en spécifiant d'avance la somme; ce fut la première fois qu'on la laissa indéterminée.

X. La guerre de Macédoine occupait l'attention générale, lorsque tout à coup, au moment où l'on s'y attendait le moins, on apprit qu'il y avait *tumulte gaulois*. Les Insubriens, les Cénomans et les Boïens avaient soulevé les Salyens, les Ilvates, d'autres peuples de la Ligurie, et tous ensemble, ayant à leur tête Amilcar, général carthaginois qui, après la défaite d'Asdrubal, était resté dans leur pays, ils avaient envahi Plaisance. Après avoir pillé cette ville, après l'avoir, dans leur colère, incendiée en grande partie, ils y laissent à peine deux mille hommes au

attulit, qui negavit « ex incerta pecunia voveri debere, quia pecunia non posset in bellum usui esse, seponique statim deberet, nec cum alia pecunia misceri; quod si factum esset, votum rite solvi non posse. » Quaaquam et res et auctor movebat, tamen ad collegium pontificum referre consul jussus, si posset recte votum incertæ pecuniæ suscipi: posse, rectiusque etiam esse pontifices decreverunt. Vovit in eadem verba consul, præeunte maximo pontifice, quibus antea quinquennialia vota suscipi solita erant: præterquam quod tanta pecunia quantam tum quum solveretur senatus censuisset, ludos donaque facturum vovit. Toties ante ludi magni de certa pecunia voti erant; ii primi de incerta.

X. Omnium animis in bellum macedonicum versis, repente nihil minus eo tempore timentibus, gallici tumultus fama exorta est. Insubres, Cenomanique, et Boii, excitis Salyis, Ilvatibusque et ceteris ligustinis populis, Amilcare pœno duce, qui in iis locis de Asdrubalis exercitu substiterat, Placentiam invaserant; et direpta urbe, ac per iram magna ex parte incensa, vix duobus millibus hominum inter incendia ruinasque relictis, trajecto Pado, ad Cre-

milieu des cendres et des ruines, passent le Pô, et marchent droit à Crémone pour la piller aussi. Les habitants, avertis du désastre de leurs voisins, avaient eu le temps de fermer leurs portes et de disposer des troupes sur leurs remparts, pour soutenir du moins un siège avant que la place fût forcée, et d'expédier des courriers au préteur romain. C'était L. Furius Purpureon qui commandait dans cette contrée. D'après le sénatus-consulte, il avait licencié l'armée, à l'exception des cinq mille alliés latins, avec lesquels il était venu camper à proximité des Gaulois, dans les environs d'Ariminum. Il mande alors au sénat qu'il y a *tumulte* dans la province, « que des deux colonies échappées à l'horrible tempête de la guerre punique, l'une était prise et saccagée, l'autre bloquée par l'ennemi : que ses troupes n'étaient pas assez fortes pour secourir les colons assiégés, à moins qu'il ne voulût faire égorger ses cinq mille hommes par les quarante mille ennemis qui étaient en armes, et accroître, par cette affreuse calamité, l'orgueil des barbares, déjà fiers de la destruction d'une colonie romaine. »

XI. Après la lecture de cette lettre, le sénat décréta que le consul C. Aurélius ordonnerait à son armée, qui devait à un jour convenu se rendre en Étrurie, de se trouver, à pareil jour, à Ariminum ; que lui-même irait en personne, s'il le pouvait sans compromettre l'intérêt de l'État, repousser les attaques des Gaulois, ou qu'il écrirait au préteur L. Furius de prendre le commandement des légions à leur arrivée de l'Étrurie, en les

monam diripiendam pergunt. Vicinæ urbis audita clades spatium colonis dedit ad claudendas portas præsidiaque per muros disponenda, ut obsiderentur tamen prius quam expugnarentur, nunciosque mitterent ad prætorem romanum. L. Furius Purpureo tum provinciæ præerat : cetero ex senatusconsulto exercitu dimisso, præter quinque millia socium ac latini nominis, cum iis copiis, in proxima regione provinciæ, circa Ariminum substiterat. Is tum senatui scripsit quo in tumultu provinciæ esset : « Duarum coloniarum, quæ ingentem illam tempestatem punici belli subterfugissent, alteram captam ac directam ab hostibus, alteram oppugnari ; nec in exercitu suo satis præsidii colonis laborantibus fore, nisi quinque millia socium quadraginta millibus hostium (tot enim in armis esse) trucidanda objicere velit, et tanta sua clade jam inflatos excidio coloniarum romanæ angere hostium animos. »

XI. His litteris recitatis, decreverunt ut C. Aurelius consul exercitum cui in Etruriam ad conveniendum diem edixerat Arimini eadem die adesse juberet, et aut ipse, si per commodum reipublicæ posset, ad opprimendum gallicum tumultum proficisceretur, aut L. Furio prætori scriberet ut, quum ad

faisant remplacer par ses cinq mille auxiliaires, et de partir sur-
 îe-champ pour délivrer Crémone. Le sénat jugea également à
 propos d'envoyer en Afrique une ambassade qui d'abord se ren-
 draît à Carthage, et de là en Numidie, auprès de Masinissa. Les
 députés devaient dire à Carthage « qu'Amilcar, un de leurs con-
 citoyens, était resté dans la Gaule ; que l'on ne savait s'il s'était
 échappé d'abord de l'armée d'Asdrubal ou ensuite de celle de
 Magon ; qu'il faisait la guerre aux Romains contre la foi du traité ;
 qu'il avait levé une armée de Gaulois et de Liguriens ; que s'ils
 désiraient conserver la paix, ils auraient à le rappeler et à le li-
 vrer au peuple romain. » Les ambassadeurs furent encore
 chargés de déclarer « que tous les transfuges n'avaient pas été
 rendus ; qu'il en était resté un grand nombre, qui, disait-on, se
 montraient publiquement dans Carthage ; qu'il fallait en faire
 une recherche exacte et les arrêter tous, afin de les remettre aux
 Romains, d'après les termes du traité. » Telle fut la mission des
 ambassadeurs pour Carthage. Quant à Masinissa, ils devaient le
 féliciter de ce qu'il avait reconquis les États de ses pères, et les
 avait augmentés de la partie la plus florissante du royaume de
 Syphax ; en outre, lui annoncer « qu'on avait déclaré la
 guerre à Philippe parce qu'il avait secouru les Carthaginois, et
 que ses violences contre les alliés de la république avaient obligé
 le peuple romain, au moment où le feu de la guerre dévorait
 l'Italie, d'envoyer en Grèce des flottes et des armées, diversion
 qui surtout avait apporté un long retard à l'expédition d'Afrique.

eum legiones ex Etruria venissent, missis in vicem earum quinque millibus
 sociorum qui interim Etruriæ præsidio essent, proficisceretur ipse ad colo-
 niam liberandam obsidione. Legatos item mittendos in Africam censuerunt,
 eosdem Carthaginem, eosdem in Numidiam ad Masinissam : Carthaginem, ut
 nunciarent « civem eorum Amilcarem relictum in Gallia, haud satis scire ex
 Asdrubalis prius an ex Magonis postea exercitu, bellum contra fœdus facere ;
 exercitus Gallorum Ligurumque excivisse ad arma contra populum romanum ;
 eum, si pax placeret, revocandum illis et dedendum populo romano esse ; »
 simul nunciare jussi « perfugas sibi non omnes redditos esse ; ac magnam
 partem eorum palam Carthagini observari dici : quos comprehendi conquiri-
 que debere, ut sibi ex fœdere restituantur. » Hæc ad Carthaginienses man-
 data. Masinissæ gratulari jussi « quod non patrium modo recuperasset re-
 gnum, sed, parte florentissima Syphacis finium adjecta, etiam auxisset ; »
 nunciare præterea jussi bellum cum rege Philippo susceptum, quod Cartha-
 ginienses auxiliis juvisset, injuriasque inferendo sociis populi romani, fla-
 grante bello Italia, coegisset classes exercitusque in Græciam mitti, et, disti-

On demandait à Masinissa, pour cette guerre, un secours de cavalerie numide. » Les députés emportèrent de riches présents pour ce prince, des vases d'or et d'argent, une toge de pourpre, une tunique brodée de palmes, un bâton d'ivoire, une robe prétexte et une chaise curule ; ils avaient ordre de lui promettre que, dans le cas où il aurait besoin d'appui pour affermir et accroître sa domination, le peuple romain n'épargnerait rien dans l'intérêt d'un roi qui avait si bien mérité de Rome. Vermina, fils de Syphax, envoya aussi, vers le même temps, des députés au sénat ; ils alléguèrent l'extrême jeunesse de leur maître, qu'ils disaient avoir été surpris, et dont ils rejetaient les torts sur la fraude des Carthaginois. « Masinissa lui-même, ajoutèrent-ils, avait été l'ennemi des Romains avant d'être leur allié ; Vermina s'efforcera aussi de ne se laisser vaincre en bons offices pour le peuple de Rome ni par Masinissa, ni par aucun autre : il demandait que le sénat lui donnât le titre de roi, d'allié et d'ami de la république. » On répondit que Syphax, son père, d'allié et d'ami des Romains, s'était sans raison déclaré tout à coup leur ennemi ; que Vermina lui-même avait fait ses premières armes contre Rome. Il devait donc commencer par obtenir la paix, avant de solliciter le titre de roi, d'allié et d'ami ; ce nom honorable était une récompense que Rome avait coutume d'accorder aux rois qui lui avaient rendu des services signalés. Les ambassadeurs romains seraient bientôt en Afrique, et le sénat leur

nendo copias, causa imprimis fuisset serius in Africam trajiciendi ; • peterentque « ut ad id bellum mitteret auxilia Numidarum equitum. » Dona ampla data, quæ ferrent regi, vasa aurea argenteaque, toga purpurea, et palmata tunica cum eburneo scipione, et toga prætexta cum curuli sella ; jussique polliceri, « si quid ei ad firmandum augendumque regnum opus esse indicasset, enixe id populum romanum merito ejus præstaturum. » Verminæ quoque, Syphacis filii, legati, per eos dies senatum adierunt, excusantes errorem adolescentiamque, et culpam omnem in fraudem Carthaginensium avertentes : « Et Masinissam Romanis ex hoste amicum factum : Verminam quoque adnisorum ne officii in populum romanum aut a Masinissa aut ab ullo alio vincatur ; petere ut rex, sociusque et amicus ab senatu appellaretur. » Responsum legatis est : « Et patrem ejus Syphacem sine causa ex socio et amico hostem repente populi romani factum, et eum ipsum rudimentum adolescentiæ bello lacessentem Romanos posuisse ; itaque pacem illi prius petendam a populo romano esse, quam ut rex, sociusque, et amicus appelletur ; nominis ejus honorem pro magnis erga se regum meritis dare populum romanum consuisset ; legatœ romanos in Africa fore, quibus mandatum sena-

donnerait mission de dicter les conditions de paix à Vermina, qui laisserait à cet égard plein pouvoir au peuple romain. Si le prince voulait ajouter, retrancher ou changer quelque chose à ces conditions, il aurait à adresser une nouvelle demande au sénat. » Les ambassadeurs qui partirent pour l'Afrique avec ces instructions furent C. Térentius Varron, Sp. Lucretius et Cn. Octavius; on donna une quinquérème à chacun d'eux.

XII. Ensuite on fit dans le sénat lecture d'une lettre du préteur Q. Minucius, qui avait le Bruttium pour province : « A Locres, disait-il, on avait, la nuit, enlevé furtivement de l'argent du trésor de Proserpine; mais nul indice n'avait permis de découvrir les auteurs du forfait. » Le sénat fut indigné d'apprendre de nouveaux sacrilèges, sans que le châtement exemplaire récemment infligé à Pléminius eût été capable de prévenir de tels crimes. Le consul C. Aurélius fut chargé d'écrire au préteur, dans le Bruttium, « que le sénat ordonnait de poursuivre cet attentat avec la même rigueur que le préteur M. Pomponius avait déployée trois ans auparavant. Si l'argent se retrouvait, il serait reporté dans le trésor; s'il manquait une partie de la somme, on la compléterait; en outre on ferait, si la chose était jugée convenable, des sacrifices semblables à ceux que les pontifes avaient précédemment réglés pour expier la profanation du temple. » Vers la même époque on apprit que des prodiges étaient arrivés en plusieurs endroits. Dans la Lucanie, le ciel avait paru enflammé; à Privernum, par un temps serein,

tam ut Verminæ pacis dent leges, liberum arbitrium ejus populo romano permittenti; si quid ad eas addi, demi, mutarive vellet, rursus ab senatu ei postulandum fore. » Legati cum iis mandatis in Africam missi, C. Terentius Varro, Sp. Lucretius, Cn. Octavius; quinqueres singulis datæ.

XII. Litteræ deinde in senatu recitatæ sunt Q. Minucii prætoris, cui Bruttii provincia erat : « Pecuniam Locris ex Proserpinæ thesauris nocte clam sublatam, nec, ad quos pertineat facinus, vestigia ulla exstare. » Indigne passus senatus non cessari ab sacrilegiis, et ne Pleminium quidem, tam clarum recensque noxæ simul ac pœnæ exemplum, homines deterrere. C. Aurelio consuli negotium datum ut ad prætorem in Bruttios scriberet : « Senatui placere quæstionem de expilatis thesauris eodem exemplo haberi quo M. Pomponius prætor triennio ante habuisset; quæ inventa pecunia esset, reponi; si quo minus inventum foret, expleri; ac piacularia, si videretur, sicut ante pontifices censuissent, fieri causa expiandæ violationis ejus templi. » Prodigia etiam, sub idem tempus, pluribus locis nunciata acciderunt. In Lucanis cælum arsisse afferebant; Priverni sereno, per diem totum, rubrum

le soleil avait été de couleur rougeâtre pendant tout un jour ; à Lanuvium, dans le temple de Junon Sospita, un grand bruit avait été entendu la nuit. On parlait de fœtus informes trouvés en divers endroits : dans la Sabinie, un enfant était né avec les organes des deux sexes, on y avait découvert un autre hermaphrodite âgé déjà de seize ans ; à Frusinone, un agneau était né avec une tête de porc ; à Sinuessa, un porc avec une tête d'homme ; en Lucanie, dans un champ du domaine public, un paulain avec cinq pieds. Toutes ces productions étranges et monstrueuses parurent comme autant d'erreurs de la nature. Les hermaphrodites surtout inspirèrent de l'horreur ; on ordonna donc de les jeter aussitôt à la mer, comme on avait fait auparavant, sous le consulat de C. Claudius et de M. Livius, pour un prodige de même espèce. Néanmoins les décemvirs eurent ordre de consulter les livres Sibyllins sur ce présage. D'après ces livres, ils prescrivirent les mêmes cérémonies religieuses qu'on avait décrétées en dernier lieu, à l'occasion de l'autre hermaphrodite. Ils ordonnèrent de plus qu'un hymne fût chanté dans la ville par trois chœurs de jeunes vierges qui porteraient aussi une offrande à Junon Reine. Le consul C. Aurélius veilla à ce que tout fût exécuté selon la réponse des décemvirs. C'était Livius qui autrefois avait composé l'hymne ; ce fut alors P. Licinius Tégula.

XIII. Tous les sacrifices expiatoires étaient terminés ; à Locres même, Q. Minucius était parvenu, à force de perquisitions, à

solem fuisse ; Lanuvii templo Sospitæ Junonis nocte strepitum ingentem exortum. Jam animalium obscœni fœtus pluribus locis nunciabantur : in Sabinis incertus infans natus, masculus an femina esset ; alter sexdecim jam annorum item ambiguo sexu inventus ; Frusinone agnus cum suillo capite, Sinuessæ porcus cum capite humano natus in Lucanis, in agro publico, equuleus cum quinque pedibus. Fœda omnia et deformia, errantisque in alienos fœtus naturæ visa. Ante omnia abominati semimares, jussique in mare extemplo deportari, sicut proxime, C. Claudio, M. Livio consulibus, deportatus similis prodigii fœtus erat. Nihilo minus decemviros adire libros de portento eo jusserunt. Decemviri ex libris res divinas easdem quæ proxime secundum id prodigium factæ essent imperarunt ; carmen præterea ab ter novenis virginibus cani per urbem jusserunt, donumque Junoni Reginae ferri. Ea uti fierent, C. Aurelius consul ex decemvirorum responso curavit. Carmen, sicut patrum memoria Livius, ita tum condidit P. Licinius Tegula.

XIII. Expiatis omnibus religionibus (nam etiam Locris sacrilegium pervestigatum a Q. Minucio erat, pecuniaque ex bonis noxiorum in thesauros reposita)

découvrir les auteurs du sacrilège, et les biens des coupables avaient remplacé l'argent pris dans le trésor; les consuls se disposaient à partir pour leurs provinces, lorsqu'une troupe de citoyens se présenta aux portes du sénat : c'étaient ceux qui, sous le consulat de M. Valérius et de M. Claudius, avaient prêté de l'argent à l'État; le troisième paiement de leur créance était échu cette année : mais les consuls, prévoyant que, pour une guerre nouvelle qui exigeait de grandes flottes et de grandes armées le trésor suffirait à peine, leur avaient signifié qu'il était impossible de les payer pour le moment. Les créanciers firent entendre leurs plaintes au sénat : « Si la république voulait se servir encore, pour la guerre de Macédoine, d'un argent prêté pour la guerre punique, et si la guerre sortait sans cesse de la guerre, n'était-ce pas déclarer leurs biens confisqués, et punir leur dévouement comme un crime? » Le sénat ne put tenir contre de si justes réclamations; mais comme, d'un autre côté, l'État n'était pas à même de s'acquitter, on prit un moyen terme pour concilier la justice et la nécessité : on décréta « que, comme beaucoup de ces particuliers avaient témoigné le désir d'acheter des terres qui, de toutes parts, étaient à vendre, on leur abandonnerait les terrains du domaine public qui se trouvaient dans l'espace de cinquante milles de Rome. Les consuls feraient l'estimation de ces terres; ils les imposeraient de plusieurs as par arpent pour preuve qu'elles appartenaient à la république, et, à l'époque où le peuple pourrait éteindre sa dette, si quelques-uns des créanciers aimaient mieux leur argent

quum consules in provincias proficisci vellent, privati frequentes, quibus ex pecunia, quam M. Valerio, M. Claudio consulibus mutuam dederant, tertia pensio debebatur, eo anno, adierunt senatum, quia consules, quum ad novum bellum quod magna classe magnisque exercitibus gerendum esset, vix ærarium sufficeret, negaverant esse unde iis in præsentia solveretur. Senatus querentes eos non sustinuit : « Si in punicum bellum pecunia data in macedonicum quoque bellum uti respublica vellet, aliis ex aliis orientibus bellis, quid aliud quam publicatam, pro beneficio, tanquam ob noxam, suam pecuniam fore? » Quum et privati æquum postularent, nec tamen solvendo æri alieno respublica esset, quod medium inter æquum et utile erat decreverunt : « Ut, quoniam magna pars eorum agros vulgo venales esse diceret, et sibimet emptis opus esse, agri publici, qui intra quinquagesimum lapidem esset, copia iis fieret; consules agrum æstimaturos, et in jugera asses vectigales, testandi causa publicum agrum esse, imposituros : ut si quis, quum solvere posset populus, pe-

que leurs terres, ils rendraient les terrains à l'État. » Les citoyens acceptèrent avec empressement ces conditions. Ces terres furent nommées *Trientines* et *Tabuliennes*, parce qu'elles avaient été concédées pour solder un tiers de la dette publique.

XIV. P. Sulpicius, après avoir invoqué les dieux au Capitole, sortit de Rome avec ses licteurs, revêtu du manteau consulaire, et se rendit à Brindes : là, il incorpora dans ses légions les vieux soldats de l'armée d'Afrique qui voulurent le suivre ; il choisit les meilleurs navires de la flotte du consul Cornélius, et, le lendemain de son départ de Brindes, il aborda en Macédoine. Il y trouva les députés d'Athènes, qui le prièrent de faire lever le siège de leur ville. On y envoya aussitôt C. Claudius Centhon avec vingt vaisseaux de guerre et mille soldats : car Philippe ne dirigeait point en personne le siège d'Athènes ; celui d'Abydos l'occupait beaucoup plus en ce moment. Déjà il s'était mesuré avec Attale et les Rhodiens dans deux batailles navales, et deux fois malheureusement. Mais, outre sa fierté naturelle, il était rassuré par le traité qu'il avait conclu avec Antiochus, roi de Syrie ; tous deux s'étaient partagé d'avance le royaume d'Égypte, qu'ils menaçaient depuis qu'on avait appris la mort de Ptolémée. Les Athéniens s'étaient attiré la guerre contre Philippe pour un sujet bien léger, pour un point d'amour-propre, seul reste de leur ancienne fortune. Pendant la célébration des mystères d'Éleusis, deux jeunes Acarnaniens qui n'étaient point initiés en-

cuniam habere quam agrum mallet, restitueret agrum populo. » Læti eam conditionem privati acceperunt. Trientius Tabuliusque is ager, quia pro tertia parte pecuniæ datus erat, appellatus.

XIV. Tum P. Sulpicius, secundum vota in Capitolio nuncupata, paludatus cum lictoribus profectus ab urbe, Brundisium venit, et, veteribus militibus voluntariis ex africo exercitu in legiones descriptis, navibusque ex classe consulis Cornelii lectis, altera die quam a Brundisio solvit, in Macedoniam trajecit. Ibi ei præsto fuere Atheniensium legati, orantes ut se obsidione eximeret. Missus extemplo Athenas est C. Claudius Centhon, cum viginti longis navibus et mille militum copiis; neque enim ipse rex Athenas obsidebat; eo maxime tempore Abydum oppugnabat, jam cum Rhodiis et Attalo navalibus certaminibus, neutro feliciter prælio, vires expertus. Sed animos ei faciebat, præter ferociam insitam, fœdus ictum cum Antiocho, Syriæ rege, divisæque jam cum eo Ægypti opes; cui, morte audita Ptolemæi regis, ambo imminebant. Contraxerant autem sibi cum Philippo bellum Athenienses, haudquaquam digna causa, dum ex vetere fortuna nihil præter animos servant.

trèrent, bien que profanes, dans le temple de Cérès avec le reste de la foule. Leur langage et plusieurs questions indiscretes les eurent bientôt trahis ; conduits devant les sacrificateurs, quoiqu'ils fussent évidemment entrés par erreur, ils furent jugés coupables d'un horrible sacrilège et mis à mort. Un tel acte de barbarie et d'hostilité fut dénoncé à Philippe par les Acarnaniens, et ils obtinrent de lui un corps d'auxiliaires macédoniens et la permission de faire la guerre à Athènes. Cette armée mit d'abord l'Attique à feu et à sang, et rentra dans l'Acarnanie avec un butin de toute espèce : ce fut là le principe de l'animosité ; depuis, on en vint à une guerre en règle, qu'Athènes fut la première à décréter. Le roi Attale et les Rhodiens, après avoir poursuivi Philippe, qui se retirait en Macédoine, étaient venus à Égine ; Attale passa au Pirée, afin de renouveler et de consolider son alliance avec les Athéniens. La ville entière se précipita à sa rencontre, les citoyens avec leurs femmes et leurs enfants, les prêtres avec leurs insignes sacerdotaux : on eût dit que, pour honorer l'entrée du roi, les dieux même avaient quitté leurs sanctuaires.

XV. L'assemblée du peuple fut aussitôt convoquée pour entendre de sa bouche même les propositions qu'il avait à faire ; ensuite on jugea plus digne de la majesté royale que le prince les envoyât par écrit, pour épargner à sa modestie l'embarras de rappeler en face ses propres bienfaits et d'essayer les démons-

Acarnanes duo juvenes, per initiorum dies, non initiati templum Cereris, imprudentes religionis, cum cetera turba ingressi sunt. Facile eos sermo prodidit, absurde quædam percunctantes ; deductique ad antistites templi, quum palam esset per errorem ingressos, tanquam ob infandum scelus interfecti sunt. Id tam fœde atque hostiliter factum gens Acarnanum ad Philippum detulit, impetravitque ab eo ut, datis Macedonum auxiliis, bellum se inferre Atheniensibus pateretur. Hic exercitus, primo terram atticam ferro ignique depopulatus, cum omnis generis præda in Acarnaniam rediit : et irritatio quidem animorum ea prima fuit ; postea justum bellum decretis civitatis ultro indicendo factum. Attalus enim rex Rhodique, persecuti cedentem in Macedonia Philippum, quum Æginam venissent, rex Piræum, renovandæ firmandæque cum Atheniensibus societatis causa, trajecit. Civitas omnis obviam effusa cum conjugibus ac liberis, sacerdotes cum insignibus suis intrantem urbem, ac dii prope ipsi exciti sedibus suis, exceperunt.

XV. In concionem extemplo populus vocatus, ut rex quæ vellet coram ageret ; deinde ex dignitate magis visum scribere eum de quibus videretur quam præsentem aut referendis suis in civitatem beneficiis erubescere, aut si-

trations bruyantes et les acclamations d'une multitude toujours extrême dans ses flatteries. Dans la lettre qui fut apportée et lue à l'assemblée, Attale parlait d'abord de ses bienfaits envers une ville alliée, ensuite de ses exploits contre Philippe : il finissait par une exhortation « à entreprendre la guerre pendant qu'ils avaient son appui, celui des Rhodiens, et surtout celui de Rome. S'ils laissaient échapper cette occasion, jamais ils ne la retrouveraient à l'avenir. » Ensuite on entendit l'ambassade des Rhodiens : ils avaient le mérite d'un service tout récent, ayant rendu aux Athéniens quatre vaisseaux longs, pris dernièrement par les Macédoniens et repris par les Rhodiens. Aussi la guerre contre Philippe fut-elle décrétée à l'unanimité. On décerna des honneurs sans mesure au roi Attale, puis aux Rhodiens : alors pour la première fois, on fit mention d'une tribu, qu'on devait nommer Attalide et ajouter aux dix autres. Les Rhodiens, pour prix de leur courage, reçurent une couronne d'or et le droit de cité comme auparavant les Rhodiens l'avaient conféré aux Athéniens. Après ces décisions, Attale alla rejoindre sa flotte à Égine. D'Égine, les Rhodiens gagnèrent Cia, puis Rhodes, en côtoyant les îles ; ils les reçurent toutes dans leur alliance, à l'exception d'Andros, de Paros et de Cythnos, occupées par des garnisons macédoniennes. Attale resta quelque temps à Égine dans l'inaction, pour attendre le retour des ambassadeurs qu'il avait envoyés en Étolie ; mais il ne put entraîner à la guerre les Étoliens,

gnificationibus acclamationibusque multitudinis, assentatione immodica pudorem onerantis. In litteris autem, quæ missæ in concionem recitatæque sunt, commemoratio erat. beneficiorum primum in civitatem sociam, deinde rerum quas adversus Philippum gessisset, ad postremum adhortatio : « capessendum bellum, dum se, dum Rhodios, tum quidem dum etiam Romanos haberent ; nequidquam postea, si tum cessassent, prætermisam occasionem quæsituros. » Rhodii deinde legati auditi sunt : quorum recens erat beneficium, quod naves longas quatuor Atheniensium, captas nuper a Macedonibus recuperatasque, remiserant. Itaque ingenti consensu bellum adversus Philippum decretum. Honores regi primum Attalæ immodici, deinde et Rhodiis habiti : tum primum mentio illata de tribu, quam Attalida appellarent, ad decem veteres tribus addenda ; et Rhodiorum populus corona aurea, virtutis gratia, donatus, civitasque Rhodiis data, quemadmodum Rhodii prius Atheniensibus dederant. Secundum hæc, rex Attalus Æginam ad classem se recepit. Rhodii Ciam ab Ægina, inde per insulas Rhodum navigarunt, omnibus, præter Andrum, Parumque, et Cythnum, quæ præsiidiis Macedonum tenebantur, in societatem accepit. Attalum Æginæ missi in Ætoliam nuncii, expectatique inde legati,

trop satisfaits d'avoir à tout prix obtenu la paix de Philippe. Si Attale et les Rhodiens eussent alors serré de près le roi de Macédoine, ils auraient pu acquérir la gloire immortelle d'avoir seuls délivré la Grèce ; mais en lui donnant le temps de traverser l'Hellespont, d'occuper les postes les plus importants de la Thrace, et de rassembler ses forces, ils entretinrent la guerre, et laissèrent aux Romains l'honneur de la soutenir et de la terminer.

XVI. Philippe au contraire montra une âme royale ; quoiqu'il n'eût pu repousser Attale et les Rhodiens ses ennemis, il ne se laissa pas effrayer même par les armes romaines qui allaient fondre sur lui. Il envoya Philoclès, un de ses capitaines, avec deux mille fantassins et deux cents cavaliers, pour ravager le territoire d'Athènes ; il donna une flotte à Héraclide pour attaquer Maronée, et lui-même se dirigea par terre contre cette ville avec deux mille hommes d'infanterie légère et deux cents chevaux. Maronée fut emportée à la première attaque ; mais Énos opposa une vive résistance, et ne fut prise que par la trahison de Ganymède, un des généraux de Ptolémée. Philippe s'empara ensuite de plusieurs autres villes fortes, telles que Cypsèle, Dorisque et Serrhée. De là il s'avance vers la Chersonèse, et reçoit la soumission d'Élonte et d'Alopéconnèse. Gallipolis et Madytos se rendirent aussi, sans compter quelques places moins importantes. Mais Abydos, sans même admettre les députés du roi,

aliquandiu nihil agentem tenere ; et neque illos excire ad arma potuit, gaudentes utcumque composita cum Philippo pace, et ipse Rhodique, quum, si institissent tunc Philippo, egregium liberatæ per se Græciæ titulum habere potuissent ; patiendo rursus eum in Hellespontum trajicere, occupantemque Thraciæ opportuna loca vires colligere, bellum aluere, gloriamque ejus gesti perfectique Romanis concesserunt.

XVI. Philippus magis regio animo est usus ; qui, quum Attalum Rhodiosque hostes non sustinisset, ne romano quidem, quod imminabat, bello territus, Philocle quodam ex præfectis suis cum duobus millibus peditum, equitibus ducentis, ad populandos Atheniensium agros misso, classe tradita Heraclidi ut Maroneam peteret, ipse terra eodem cum expeditis duobus millibus peditum, equitibus ducentis pergit. Et Maroneam quidem primo impetu expugnavit : Ænum inde cum magno labore, postremo proditione Ganymedis, præfecti Ptolemæi, cepit ; deinceps alia castella, Cypsela, et Doriscon, et Serrheum occupat ; inde progressus ad Chersonesum, Elæunta et Alopeconnesum, tradentibus ipsis, recepit. Gallipolis quoque et Madytos dedita, et castella quædam ignobilia. Abydeni, ne legatis quidem admissis, regi portas clauserunt ;

lui ferma ses portes. Le siège de cette ville retint longtemps Philippe, et il aurait pu être contraint de l'abandonner, sans l'innaction d'Attale et des Rhodiens. Attale envoya aux Abydédiens trois cents soldats pour tout renfort, et les Rhodiens une seule quadrirème de leur flotte, qui était à l'ancre devant Ténédos. Depuis, lorsque déjà les assiégés étaient presque réduits à l'extrémité, Attale, qui était passé sur le continent, se contenta de leur donner un espoir de secours, en paraissant dans leur voisinage; mais, ni sur terre, ni sur mer, il n'aida ses alliés.

XVII. D'abord, les Abydédiens, à l'aide des machines qu'ils avaient disposées le long des murailles, rendaient difficiles pour les assiégeants les approches par terre, et même la position des vaisseaux dans la rade périlleuse pour l'ennemi : lorsque ensuite une partie des remparts se fut écroulée, et qu'ils virent les mines poussées jusqu'au pied du second mur élevé à la hâte pour remplacer le premier, ils envoyèrent des députés au roi afin de proposer une capitulation. Ils demandaient que le vaisseau rhodien, avec son équipage et les troupes d'Attale, eussent la liberté de se retirer, et qu'on leur permit à eux-mêmes de sortir de la ville, chacun avec un vêtement. Le roi déclara qu'il n'accéderait à aucun accommodement s'ils ne se livraient à discrétion : lorsque cette réponse leur fut rapportée, l'indignation et le désespoir enflammèrent leur courroux; en proie à la même rage qui s'empara des Sagontins, ils courent enfermer leurs femmes dans le temple de Diane, les jeunes garçons de condition libre,

ea oppugnatio diu Philippum tenuit; eripique ex obsidione, ni cessatum ab Attalo et Rhodiis foret, potuerunt. Attalus trecentos tantum milites in præsidium, Rhodii quadrirēmē unam ex classe, quum ad Tenedum staret, miserunt; eodem postea, quum jam vix sustinerent obsidionem, et ipse Attalus quum trajecisset, spem tantum auxilii ex propinquo ostendit, neque terra, neque mari adjutis sociis.

XVII. Abydeni primo, tormentis per muros dispositis, non terra modo adeunte aditu arcebant, sed navium quoque stationem infestam hosti faciebant; postea, quum et muri pars strata ruinis, et ad interiorem raptim oppositum murum cuniculis jam perventum esset, legatos ad regem de conditionibus tradendæ urbis miserunt. Paciscebantur autem ut rhodiam quadrirēmē cum sociis navalibus Attalique præsidium emitti liceret, atque ipsis urbe excedere cum singulis vestimentis. Quibus quum Philippus nihil pacati, nisi omnia permittentibus, respondisset, adeo renunciata hæc legatio ab indignatione simul ac desperatione iram accendit, ut, ad saguntinam rabiem versi,

les vierges et même les enfants à la mamelle avec leurs nourrices dans le gymnase ; ils ordonnent qu'on apporte leur or et leur argent dans la place publique, chargent de leurs étoffes précieuses le vaisseau rhodien et un autre de Cyzique, alors dans le port ; puis ils font venir les prêtres, les victimes, et dresser un autel au milieu de la place : là, ils désignent d'abord ceux d'entre eux qui, à l'instant où ils les auront vus tomber morts sur la brèche qu'ils vont défendre, doivent aussitôt massacrer les femmes et les enfants, jeter dans la mer l'or, l'argent et les étoffes qui étaient sur les navires, mettre le feu, dans le plus d'endroits qu'ils pourraient, aux édifices publics et particuliers ; tous s'engagent par serment, par des imprécations horribles dont les prêtres leur dictent la formule, à exécuter cette sanglante mission ; après eux, tous ceux qui avaient l'âge de porter les armes jurent de ne quitter les remparts que vainqueurs. Fidèles à un serment prononcé en face des dieux, ils se battirent avec une telle fureur, que, sans attendre la nuit, qui allait mettre fin à la bataille, Philippe, effrayé de leur acharnement, fit cesser l'attaque. Les chefs que l'on avait chargés de la partie la plus affreuse des exécutions, voyant qu'il n'avait échappé du combat que quelques hommes épuisés de blessures et de lassitude, envoient au point du jour les prêtres, avec les bandelettes des suppliants, pour remettre la ville à Philippe.

XVIII. Avant la reddition de la place, M. Émilius, le plus

matronas omnes in templo Dianæ, pueros ingenuos, virginesque infantas etiam cum suis nutricibus in gymnasium includi juberent, aurum et argentum in forum deferri, vestem pretiosam in naves rhodiam cyzicenamque, quæ in portu erant, congeri, sacerdotes victimasque adduci, et altaria in medio poni ; ibi delecti primum, qui, ubi cæsam aciem suorum, pro diruto muro pugnantes, vidissent, extemplo conjuges liberosque interficerent, aurum, argentum, vestemque quæ in navibus esset in mare dejicerent, tectis publicis privatisque, quam plurimis locis possent, ignes subjicerent ; id se facinus perpetratos, præeuntibus execrabile carmen sacerdotibus, jurejurando adacti : tum militaris ætas jurare neminem vivum, nisi victorem, acie excessurum. Hi, memores deorum, adeo pertinaciter pugnaverunt, ut, quum nox prælium diremptura esset, rex prior, territus rabie eorum, pugna abstiterit. Principes, quibus atrocior pars facinoris delegata erat, quum paucos et confectos vulneribus ac lassitudine superesse prælio cernerent, luce prima sacerdotes cum infulis ad urbem dedendam Philippo mittunt.

XVIII. Ante deditionem, ex iis legatis romanis qui Alexandriam misit

jeune des trois ambassadeurs romains envoyés à Alexandrie, était allé, du consentement de ses collègues, lorsqu'on apprit la nouvelle du siège d'Abydos, trouver Philippe pour se plaindre de ce qu'il avait attaqué Attale et les Rhodiens, et de ce que, dans le moment même, il assiégeait Abydos : le roi ayant répondu qu'Attale et les Rhodiens l'avaient provoqué : « Et les Abydédiens, reprit Émilius, vous ont-ils aussi provoqué ? » Peu habitué à entendre la vérité, Philippe trouva ce langage trop fier pour être tenu devant un roi. « Votre âge, dit-il à Émilius, votre beauté, et par-dessus tout le nom romain vous inspirent beaucoup d'orgueil. Mon premier désir, sans doute, serait de voir les Romains, fidèles aux traités, conserver la paix avec moi. Mais si vous venez m'attaquer, je suis jaloux de vous faire sentir que la puissance et le nom macédoniens peuvent, aussi bien que les armes romaines, s'illustrer dans la guerre. » Ce fut ainsi que Philippe congédia le député romain : il prit à Abydos l'or et l'argent qu'on avait mis en monceaux ; mais il perdit tout le butin en hommes : car alors une rage frénétique s'empara de la multitude ; ils s'imaginent que ceux qui avaient trouvé la mort en combattant avaient été trahis, ils se reprochent leur parjure les uns aux autres, principalement aux prêtres, parce qu'ils avaient livré vivants à l'ennemi ceux qu'ils avaient eux-mêmes dévoués au trépas : tous aussitôt courent massacrer leurs femmes et leurs enfants, et s'arrachent ensuite la vie de toutes sortes de manières. Philippe, frappé de ce transport furieux, arrêta la fougue de ses

erant, M. Æmilium, trium consensu, minimus natu, audita obsidione Abydenorum, ad Philippum venit ; qui, questus Attalo Rhodiisque arma illata, et quod tum maxime Abydum opugnaret, quum rex ab Attalo et Rhodiis ultro se bello lacessitum diceret : « Num Abydeni quoque, inquit, ultro tibi intulerunt arma ? » Insueto vera audire ferocior oratio visa est quam quæ habenda apud regem esset. « Ætas, inquit, et forma, et super omnia romanum nomen te ferociorem facit. Ego autem primum velim vos, sæderum memores, servare mecum pacem. Si bello lacessieritis, mihi quoque in animo est facere ut regnum Macedonum nomenque haud minus quam romanum nobile bello sentiat. » Ita dimisso legato, Philippus, auro argentoque quæ coacervata erant accepto, hominum prædam omnem amisit ; tanta enim rabies multitudinem invasit, ut, repente proditos rati qui pugnantes mortem occubuissent, perjuriumque alius alii exprobrantes, et sacerdotibus maxime, qui quos ad mortem devovissent eorum deditionem virorum hosti fecissent, repente omnes ad eadem conjugum liberorumque discurrerent, seque ipsi per omnes vias leti interficerent. Obstupefactus eo furore rex suppressit impetum militum et,

soldats, et dit « qu'il donnait trois jours aux Abydéliens pour mourir. » Dans cet intervalle, les vaincus exercèrent sur eux plus de cruautés que n'en eût commis un vainqueur implacable : excepté ceux que leurs chaînes ou d'autres obstacles empêchèrent de se tuer, il n'en tomba pas un seul vivant au pouvoir de l'ennemi. Philippe, après avoir laissé une garnison à Abydos, revint dans ses États. La prise d'Abydos fut pour Philippe ce qu'avait été pour Annibal la ruine de Sagonte, elle l'enflamma de l'ardeur de combattre les Romains : bientôt les courriers du roi vinrent lui annoncer que déjà le consul de Rome était en Épire, et qu'il avait pris ses quartiers d'hiver pour ses troupes de terre à Apollonie, pour celles de mer à Corcyre.

XIX. Cependant les députés arrivés en Afrique avaient reçu la réponse des Carthaginois au sujet d'Amilcar, général de l'armée gauloise ; tout ce qui était en leur pouvoir, avaient-ils dit, c'était de l'exiler et de confisquer ses biens. À l'égard des transfuges et des fugitifs, ils avaient restitué ceux que des recherches exactes avaient pu leur faire découvrir ; ils députeraient à ce sujet vers le sénat romain, pour lui donner satisfaction. Ils firent passer à Rome deux cent mille mesures de blé, autant à l'armée de Macédoine. Ensuite les ambassadeurs se rendirent en Numidie, à la cour du roi Masinissa. Ils lui remirent les présents, et accomplirent leur mission ; ils acceptèrent mille cavaliers numides, au lieu de deux mille que le roi leur offrait. Il se chargea lui-même de leur embarquement, et les fit partir pour

« triduum se ad moriendum Abydenis dare » dixit. Quo spatio plura facinora in se victi ediderunt quam infesti edidissent victores : nec, nisi quem vincula aut alia necessitas mori prohibuit, quisquam vivus in potestatem venit. Philippus, imposito Abydi præsidio, in regnum rediit. Quum, velut Saguntii excidium Annibali, sic Philippo Abydenorum clades ad romanum bellum animos fecisset, nuntii occurrerunt consulem jam in Epiro esse, et Apolloniam terrestres copias, navales Corcyram in hiberna deduxisse.

XIX. Inter hæc, legatis qui in Africam missi erant de Amilcare, gallici exercitus duce, responsum a Carthaginiensibus est nihil ultra se facere posse quam ut exsilio eum multarent, bonaque ejus publicarent ; perfugas et fugitivos quos inquirendo vestigare potuerint reddidisse, et de ea re missuros legatos Romam, qui senatui satisfacerent. Ducenta millia modium tritici Romam, ducenta ad exercitum in Macedoniam miserunt. Inde in Numidiam ad regem profecti legati ; dona data Masinissæ, mandataque edita. Equites mille Numidæ

la Macédoine, avec deux cent mille mesures de blé, et autant d'orge. La troisième ambassade était pour Vermina. Ce prince vint à la frontière recevoir les députés; il les laissa maîtres de prescrire eux-mêmes les conditions de la paix : « tout traité de paix avec le peuple romain, disait-il, serait à ses yeux bon et juste. » On lui dicta la teneur du traité, qu'il s'obligea de faire ratifier en envoyant à Rome une députat on.

XX. Vers la même époque, le proconsul L. Cornélius Lentulus revint d'Espagne : après avoir exposé dans le sénat les glorieux succès qu'il avait obtenus dans la province où il avait commandé plusieurs années, il demanda qu'on lui permit d'entrer à Rome avec les honneurs du triomphe. Le sénat répondit « que les actions du proconsul méritaient sans doute cette distinction; mais il n'y avait pas d'exemple que leurs ancêtres l'eussent accordée pour des avantages remportés par d'autres qu'un dictateur, un consul, ou un préteur. C'était à titre de proconsul, et non de consul ou de préteur, que Cornélius avait commandé en Espagne. » Cependant on était d'avis de lui conférer l'ovation; T. Sempronius Longus, tribun du peuple, s'y opposa en disant que ce serait encore un acte contraire aux constitutions des ancêtres, et qu'aucun exemple n'autoriserait. Il finit pourtant par céder au vœu du sénat, qui rendit un décret par lequel L. Lentulus entra à Rome avec les honneurs de l'ovation. Sur le produit du butin, il versa au trésor quarante-quatre mille livres pesant d'argent, deux mille quatre cent cinquante pesant

(quum duo millia daret) accepti; ipse in naves imponendos curavit, et cum ducentis millibus modium tritici, ducentis hordei, in Macedoniam misit. Tertia legatio ad Verminum erat. Is, ad primos fines regni legatis obviam progressus, ut scriberent ipsi quas vellent pacis condiciones permisit : « omnem pacem bonam justamque fore sibi cum populo romano. » Datae leges pacis, jussusque ad eam confirmandam mittere legatos Romam.

XX. Per idem tempus, L. Cornelius Lentulus proconsul ex Hispania rediit : qui quum in senatu res ab se per multos annos fortiter feliciterque gestas exposuisset, postulassetque ut triumphanti sibi invehi liceret in urbem, « res triumpho dignas esse censebat senatus, sed exemplum a majoribus non accepisse, ut qui neque dictator, neque consul, neque prætor res gessisset, triumpharet ; pro consule illum Hispaniam provinciam, non consulem aut prætorem, obtinuisse. » Decurrebatur tamen eo ut ovans urbem iniret, intercedente Ti. Sempronio Longo, tribuno plebis, qui nihilo magis id more majorum aut ullo exemplo futurum disceret. Postremo, victus consensu patrum tribunus cessit; et ex senatusconsulto L. Lentulus ovans urbem est ingressus.

d'or, et chaque soldat reçut en outre cent vingt as pour sa part.

XXI. Déjà l'armée du consul Aurélius s'était rendue d'Arrétium à Ariminum, et les cinq mille alliés du nom latin étaient passés de la Gaule en Étrurie : L. Furius partit aussitôt d'Ariminum, marcha à grandes journées contre les Gaulois, qui assiégeaient alors Crémone, et vint camper à quinze cents pas de l'ennemi. Il avait pour vaincre l'occasion la plus favorable, si, dès son arrivée, il eût mené droit ses troupes à l'attaque du camp des Gaulois ; épars çà et là dans la campagne, ils n'y avaient pas laissé des forces suffisantes. Mais Furius craignit que ses soldats ne fussent épuisés de fatigue, après la marche forcée qu'ils venaient de faire. Les Gaulois, rappelés par les cris de leurs compagnons, laissèrent le butin dont ils étaient maîtres, regagnèrent leurs lignes, et, le lendemain, présentèrent le combat : Furius l'accepta sans balancer ; mais il put à peine ranger ses troupes, tant fut prompte la charge de l'ennemi. La division de droite de l'armée auxiliaire, partagée à cette époque en deux corps distincts, fut mise en première ligne ; à la réserve, les deux légions romaines. M. Furius commandait la division de droite, M. Cécilius les légions, L. Valérius Flaccus la cavalerie ; tous trois étaient lieutenants ; le préteur en avait deux autres près de lui, C. Létorius et P. Titinius, avec lesquels il se proposait de surveiller l'ennemi et de prévenir toute surprise. D'abord, les

Argenti tulit ex præda quadraginta quatuor millia pondo, auri duo millia quadringenta quinquaginta ; militibus ex præda centum viginti asses divisit.

XXI. Jam exercitus consularis ab Arretio Ariminum tractus erat, et quinque millia socium latini nominis ex Gallia in Etruriam transierant : itaque L. Furius, magnis itineribus ab Arimino adversus Gallos, Cremonam tum obsidentes, profectus, castra mille quingentorum passuum intervallo ab hoste posuit. Occasio egregie rei gerendæ fuit, si protinus de via ad castra oppugnanda duxisset. Palati passim vagabantur per agros, nullo satis firmo relicto præsidio ; lassitudini militum timuit, quod raptim ductum agmen erat. Galli, clamore suorum ex agris revocati, omissa præda quæ in manibus erat, castra repetivere, et postero die in aciem progressi ; nec Romanus moram pugnandi fecit ; sed vix spatium instruendi fuit, eo cursu hostes in prælium venerunt. Dextra ala (in alas divisum socialem exercitum habebat) in prima acie locata est, in subsidiis duæ romanæ legiones. M. Furius dextræ alæ, legionibus M. Cæcilius, equitibus L. Valerius Flaccus (legati omnes erant) præpositi. Prætor secum duos legatos, C. Lætorium et P. Titinium, habebat ; cum quibus circumspicere et obire ad omnes hostium subitos conatus posset. Primo Galli.

Gaulois réunirent leurs efforts vers un seul point, se flattant de renverser et d'écraser sans peine la division de droite, qui était en tête des Romains : mais comme ils n'y pouvaient réussir, ils essayèrent de tourner les ailes de l'ennemi, et d'envelopper son corps de bataille, ce qui leur paraissait facile à cause de leur multitude et du petit nombre de leurs ennemis. Le préteur a vu ce mouvement ; et, pour étendre lui-même sa ligne, il tire de la réserve les deux légions, les place à droite et à gauche de la division qui se trouvait au premier rang, et voue un temple à Jupiter, si, ce jour-là, il remporte la victoire. Il commande à L. Valérius d'aller, d'un côté, avec la cavalerie des deux légions, de l'autre, avec celle des alliés, fondre sur les ailes des Gaulois et les empêcher de cerner l'armée romaine : en même temps, comme il s'aperçoit qu'ils ont affaibli leur centre pour prolonger leurs ailes, il fait avancer un gros de soldats, et lui ordonne d'enfoncer les rangs de l'ennemi. Les ailes ne peuvent tenir contre la cavalerie, ni le centre contre l'infanterie ; aussitôt les Gaulois, abattus de toutes parts avec un carnage affreux, tournent le dos, et regagnent leur camp en désordre : la cavalerie poursuivit les fuyards ; et bientôt après survinrent les légions, qui forcèrent le camp. Il s'en échappa moins de six mille hommes ; on en tua ou on en fit prisonniers plus de trente-cinq mille ; on s'empara de soixante-dix étendards, et de plus de deux cents chariots gaulois, chargés d'un butin considérable. Le général carthaginois Amilcar périt dans cette bataille, avec trois des

omni multitudine in unum locum connisi, obruere atque obterere sese dextram alam, quæ prima erat, sperarunt posse : ubi id parum procedebat, circumire a cornibus et amplecti hostium aciem (quod in multitudine adversus paucos facile videbatur) conati sunt. Id ubi vidit prætor, ut et ipse dilataret aciem, duas legiones ex subsidiis dextra lævaque alæ quæ in prima acie pugnabat circumdat, ædemque deo Jovi vovit, si eo die hostes fudisset. L. Valerio imperat ut altera parte duarum legionum equites, altera sociorum equitatum in cornua hostium emittat, nec circumire eos aciem patiatur : simul et ipse, ut extenuatam mediam deductis cornibus aciem Gallorum vidit, signa inferre confertos milites, et perrumpere ordines jubet. Et cornua ab equitibus, et medii a pedite pulsi ; ac repente, quum omni parte cæde ingenti sternerentur, Galli terga vertunt, fugaque effusa repetunt castra ; fugientes persecutus eques, mox et legiones insecutæ in castra impetum fecerunt. Minus sex millia hominum inde effugerunt ; cæsa aut capta supra quinque et triginta millia cum signis militaribus septuaginta, carpentis gallicis, multa præda oneratis, plus ducentis. Amilcar, dux pænus, eo prælio cecidit, et tres

plus illustres chefs de l'armée gauloise. Environ deux mille captifs de Plaisance, citoyens de condition libre, furent repris et rendus à leur colonie.

XXII. Ce fut une grande victoire, qui combla Rome de joie. Lorsqu'elle fut connue par la lettre du général, on décréta trois jours de prières publiques. A peu près deux mille Romains et alliés périrent dans le combat; la perte la plus forte tomba sur la division de droite, qui, au premier choc, avait eu à soutenir tous les efforts de l'ennemi. Bien que le préteur eût, pour ainsi dire, terminé la guerre, cependant le consul C. Aurélius, après avoir achevé ce qui exigeait sa présence à Rome, partit pour la Gaule, et reçut du préteur l'armée victorieuse. L'autre consul, arrivé sur la fin de l'automne dans sa province, hivernait aux environs d'Apollonie. De sa flotte, qu'il avait mise à l'abri à Corcyre, il avait, comme je l'ai dit, détaché vingt trirèmes sous les ordres de C. Claudius : ces vaisseaux, entrés dans le Pirée au moment où les Athéniens commençaient à perdre courage, avaient beaucoup relevé leurs espérances : en effet, les incursions par terre, qui avaient lieu de Corinthe par Mégare, cessèrent alors; et les corsaires de Chalcis, qui précédemment infestaient toute cette mer et même les campagnes maritimes de l'Attique, n'osèrent plus dépasser le Sunium ni sortir du détroit de l'Euripe pour se hasarder en pleine mer. Les Athéniens avaient reçu un autre renfort, trois quadrirèmes de Rhodes, et ils avaient eux-mêmes trois galères non pontées, qu'ils

imperatores nobiles Gallorum. Placentini captivi ad duo millia liberorum caputum redditi colonis.

XXII. Magna victoria lætaque Romæ fuit; litteris allatis, supplicatio in tri-dium decreta est. Romanorum sociorumque ad duo millia eo prælio ceciderunt, plurimi dextra alæ, in quam primo impetu vis ingens hostium illata est. Quanquam per prætorem prope debellatum erat, consul quoque C. Aurelius, perfectis quæ Romæ agenda fuerant, profectus in Galliam, victorem exercitum a prætore accepit. Consul alter, quum, autumno ferme exacto, in provinciam venisset, circa Apolloniam hibernabat; ab classe quæ Corcyræ subducta erat, C. Claudius triremesque romanæ (sicut ante dictum est) Athenas missæ, quum Piræum pervenissent, despondentibus jam animos sociis spem ingentem attulerant: nam et terrestres ab Corintho, quæ per Megaram incursionem in agros fieri solitæ erant, non fiebant, et prædonum a Chalcide naves, quæ non mare solum infestum, sed etiam omnes maritimos agros Atheniensibus fecerant, non modo Sunium superare, sed nec extra fretum Euripi committere aperto mari se audebant. Supervenerunt his tres rhodiæ quadrirèmes,

avaient équipées pour la défense de leurs côtes. Avec cette flottille, Claudius aurait cru faire assez pour le moment de défendre la ville et le territoire d'Athènes, lorsque la fortune lui offrit les moyens de faire plus encore.

XXIII. Des bannis, chassés de Chalcis par les violences des soldats de Philippe, vinrent annoncer qu'on pouvait sans aucune peine s'emparer de la place, parce que la garnison, qui n'avait pas d'ennemis à redouter dans le voisinage, était répandue çà et là, et que les habitants, se reposant sur les Macédoniens, négligeaient la garde de la ville. Sur cet avis, Claudius met à la voile, et, bien qu'il fût arrivé au cap Sunium d'assez bonne heure pour gagner facilement l'entrée du détroit de l'Eubée, de peur d'être aperçu lorsqu'il aurait doublé le cap, il resta à l'ancre le reste de la journée; au commencement de la nuit, il poursuit sa traversée, et, par un temps calme, arrive à Chalcis un peu avant le jour : vers un point presque désert de la ville, quelques soldats se glissent avec des échelles, escaladent une tour voisine, et parviennent jusqu'au rempart, dont les défenseurs sont endormis ou les postes abandonnés. De là ils gagnent les quartiers habités, égorgent les sentinelles, brisent la porte, et font entrer le reste de leur troupe. Aussitôt on s'élanche dans toute la ville; pour accroître le tumulte, on avait mis le feu aux maisons voisines de la place publique. Les flammes dévorèrent les greniers du roi et un arsenal rempli d'un approvisionnement immense de machines de guerre. Alors on massa-

et erant atticæ tres apertæ naves, ad tuendos maritimos agros comparatæ. Hac classe si urbs agrique Atheniensium defenderentur, satis in præsentia existimanti Claudio esse, majoris etiam rei fortuna oblata est.

XXIII. Exsules ab Chalcide, regionum injuriis pulsî, attulerunt occupari Chalcidem sine certamine ullo posse : nam et Macedonas, quia nullus in propinquo sit hostium metus, vagari passim, et oppidanos, præsidio Macedonum fretos, custodiam urbis negligere. His auctoribus profectus, quanquam Sunium ita mature provenerat, ut inde provehi ad primas angustias Eubœæ posset, ne superato promontorio conspiceretur, classem in statione usque ad noctem tenuit. Primis tenebris movit; et tranquillo pervectus Chalcidem, paulo ante lucem, quia infrequentissima urbis sunt, paucis militibus turrim proximam murumque circa scalis cepit, alibi sopitis custodibus, alibi nullo custodiente : progressi inde ad frequentia ædificiis loca, custodibus interceptis refractaque porta, ceteram multitudinem armatorum acceperunt. Inde in totam urbem discursum est, aucto etiam tumultu quod circa forum ignis tectis injectus erat. Conflagarunt et horrea regia, et armamentarium cum

cra sans distinction et les habitants qui fuyaient et ceux qui firent résistance; tous ceux qui avaient l'âge de porter les armes furent tués ou prirent la fuite; l'Acarnanien Sopater, gouverneur de la place, périt avec les autres; le butin, d'abord rassemblé dans la place publique, fut ensuite transporté sur des vaisseaux. Les Rhodiens forcèrent la prison et mirent en liberté les captifs que Philippe y tenait renfermés, comme dans le lieu de détention le plus sûr. Après avoir abattu et mutilé les statues du roi, les troupes, au signal de la retraite, se rembarquèrent, et revinrent au Pirée, d'où elles étaient parties. Si l'on avait eu des forces suffisantes pour garder Chalcis sans compromettre la défense d'Athènes, c'eût été un grand avantage, au commencement de la guerre, que d'enlever à Philippe Chalcis et l'Euripe : car, si par terre les Thermopyles sont la clef de la Grèce, l'Euripe l'est également par mer.

XXIV. Philippe apprit à Démétriade le désastre de ses alliés : quoiqu'il ne fût plus temps de les secourir, puisqu'ils étaient perdus, à défaut de secours, on pouvait encore les venger : il part sur-le-champ avec une troupe légère de cinq mille fantassins et trois cents cavaliers, et se dirige rapidement vers Chalcis, ne doutant pas qu'à son tour il accablara les Romains : trompé dans cet espoir, et voyant qu'il n'était arrivé que pour avoir l'affreux spectacle des ruines encore fumantes d'une ville alliée où il restait à peine quelques habitants pour ensevelir les victi-

ingenti apparatu machinarum tormentorumque : cædes inde passim fugientium pariter ac repugnantium fieri cœpta est, nec ullo jam qui militaris ætatis esset non aut cæso, aut fugato, Sopatro etiam Acarnane, præfecto præsidii, interfecto, præda omnis primo in forum collata, deinde in naves imposita; carcer etiam ab Rhodiis refractus, emissisque captivi quos Philippus tanquam in tutissimam custodiam condiderat. Stautis inde regis dejectis truncatisque, signo receptui dato, conscenderunt naves, et Piræum, unde profecti erant, redierunt. Quod si tantum militum romanorum fuisset ut et Chalcis teneri et non deseri præsidium Athenarum potuisset, magna res principio statim belli, Chalcis et Euripus adempta regi forent : nam ut terra Thermopylarum angustię Græciam, ita mari fretum Euripi claudit.

XXIV. Demetriade tum Philippus erat : quo quum esset nunciata clades sociæ urbis, quanquam serum auxilium perditis erat, tamen, quæ proxima auxilio est, ultionem petens, cum expeditis quinque millibus peditum et trecentis equitibus extemplo profectus, cursu prope Chalcidem contendit, haudquaquam dubius opprimi Romanos posse : a qua destitutus spe, nec quidquam aliud quam ad deforme spectaculum semirutæ ac fumantis sociæ urbis quum

mes de la guerre, il s'éloigne aussi vite qu'il était venu, passe l'Euripe sur un pont, traverse la Bœotie, et marche contre Athènes, se flattant qu'une tentative semblable à celle de l'ennemi serait couronnée d'un pareil succès : et, en effet, il eût réussi, sans un hémérodrome (c'est le nom que les Grecs donnent à des coureurs qui, en un jour, franchissent un espace immense). Cet homme aperçut, du haut d'une tour, l'armée du roi qui s'avançait; il prit les devants, et entra à Athènes vers le milieu de la nuit. C'était le même sommeil, la même négligence qui, peu de jours auparavant, avaient trahi Chalcis. Le courrier va en toute hâte réveiller le préteur d'Athènes et Dioxippe, préfet d'une cohorte d'auxiliaires soudoyés; on rassemble les soldats sur la place publique; la trompette donne le signal, du haut de la citadelle, pour avertir tous les citoyens de l'approche de l'ennemi : aussi, de tous côtés, on court vers les portes, vers les remparts. Quelques heures après, un peu avant le jour cependant, Philippe arrive sous les murs de la ville : il voit beaucoup de feux allumés; il entend ce bruit confus d'hommes qui courent avec précipitation, comme c'est l'ordinaire en de telles alarmes : alors il s'arrête, il ordonne à ses soldats de faire halte et de prendre du repos, résolu à employer la force ouverte, puisque la ruse avait échoué. Il commença l'attaque du côté de la Dipyle : cette porte, la principale entrée d'Athènes, est un peu plus haute et plus large que les autres; en dedans, des rues spacieuses y aboutissent de la place publique, de sorte que les

venisset, paucis vix, qui sepelirent bello absumptos, relictis, æque raptim ac venerat transgressus ponte Euripum, per Bœotiam Athenas ducit, pari incepto haud disparem eventum ratus responsurum; et respondisset, ni speculator (hemerodromos vocant Græci, ingens die uno cursu emeties spatium), contemplatus regium agmen e specula quadam, prægressus nocte media Athenas pervenisset. Idem ibi somnus eademque negligentia erat quæ Chalcidem, dies ante paucos, prodiderat. Excitati nuncio trepido et prætor Atheniensium, et Dioxippus, præfectus cohortis mercede militantium auxiliorum, convocatis in forum militibus, tuba signum ex arce dari jubent, ut hostes adesse omnes scirent : ita undique ad portas, ad muros discurrunt. Paucas post horas, Philippus, aliquanto tamen ante lucem, appropinquans urbi, conspectis luminibus crebris, et fremitu hominum trepidantium (ut in tali tumultu) exaudito, sustinuit signa, et considerare ac conquiescere agmen jussit, vi aperta propalam usus, quando parum dolus profuerat. Ab Dipyllo accessit; porta ea, velut in ore urbis posita, major aliquanto patentiorque quam ceteræ est, et intra eam extraque latæ sunt viæ, ut et oppidani dirigere aciem

habitants pouvaient y arriver en bataille ; et en dehors, une esplanade d'environ mille pas, qui conduit au gymnase de l'Académie, permettait à l'infanterie et à la cavalerie macédoniennes de se développer largement. Les Athéniens, avec le détachement d'Attale et la cohorte de Dioxippe, rangèrent leurs troupes en dedans de la ville, et sortirent ensuite par cette esplanade. Philippe, à leur vue, croyant avoir déjà ses ennemis en sa puissance et se rassasier enfin d'un carnage si longtemps désiré (car nulle ville de la Grèce n'avait plus excité sa haine), exhorte ses soldats « à combattre sans le perdre de vue ; qu'ils se souviennent que les étendards et l'armée doivent être là où sera le roi. » Il pousse son cheval en avant, emporté par la colère, mais aussi par la gloire ; car les murs étaient remplis d'une foule immense, accourue en partie comme à un spectacle, et il trouvait glorieux d'avoir tant de témoins de sa valeur. Il s'élança en avant de sa ligne avec quelques cavaliers, et se précipita au milieu des Athéniens : son intrépidité inspire à ses soldats l'ardeur la plus vive, aux ennemis une terreur profonde ; il blessa plusieurs d'entre eux de sa propre main, de près et de loin, les repoussa jusqu'à la porte, et les y poursuivit en personne : ce fut à l'endroit le plus resserré du passage et au milieu du désordre, qu'il fit un plus grand massacre ; et, malgré tant de témérité, sa retraite fut heureuse, parce que les soldats placés sur les tours de la porte retenaient leurs traits, dans la crainte de frapper leurs concitoyens confondus avec les ennemis. Ensuite, comme les Athéniens ne sortaient plus de leurs murailles,

a foro ad portam possent, et extra limes mille ferme passus longus, in Academæ gymnasium ferens, pediti equitique hostium liberum spatium præberet. Eo limite Athenienses cum Attali præsidio et cohorte Dioxippi, acie intra portam instructa, signa extulerunt. Quod ubi Philippus vidit, habere se hostes in potestate ratus, et diu optata cæde (neque enim ulli græcarum civitatum infestior erat) expleturum, cohortatus milites « ut, se intuentes, pugnarent, scirentque ibi signa, ibi aciem esse debere, ubi rex esset, » concitat in hostes equum, non irâ tantum, sed etiam gloria elatus, quod, ingenti turba completis etiam ad spectaculum muris, conspici se pugnantem egregium ducebat. Aliquantum ante aciem cum equitibus paucis evectus in medios hostes, ingentem quum suis ardorem, tum pavorem hostibus, injecit; plurimos manu sua cominus eminusque vulneratos compulsosque in portam, consecutus et ipse, quum majorem in angustiis trepidantium edidisset cædem, in temerario incepto tutum tamen receptum habuit, quia qui in turribus portæ erant sustinebant tela, ne in permixtis hostibus suos conjicerent. Intra muros deinde

Philippe fit sonner la retraite, et alla camper au Cynosarge, où il y a un temple d'Hercule et un gymnase, entourés d'un bois sacré. Il brûla le Cynosarge, le Lycée et tout ce qui, aux environs d'Athènes, était consacré au culte des dieux ou à l'agrément; il détruisit les maisons, les tombeaux même, et son courroux implacable ne respecta ni les droits de la religion, ni ceux de l'humanité.

XXV. Le lendemain, les portes de la ville, qu'on tenait fermées, s'ouvrirent tout à coup pour recevoir les troupes qu'Attale envoyait d'Égine, et les Romains qui venaient du Pirée : alors Philippe se retira à trois milles environ d'Athènes. De là, il partit pour Éleusis, dans l'espérance de surprendre le temple et la forteresse qui domine ce temple et qui l'entoure de toutes parts : voyant les postes gardés et la flotte qui du Pirée venait au secours d'Éleusis, il abandonne son entreprise; aussitôt il traverse Mégare, et marche droit à Corinthe. Là, ayant appris que l'assemblée générale des Achéens se tenait à Argos, au moment où on l'attendait le moins, il paraît au milieu du conseil. On y délibérait sur la guerre contre Nabis, tyran de Lacédémone. Depuis que Philopémen avait été remplacé par Cycliadas, qui était loin de le valoir, Nabis, voyant les forces de la ligue achéenne dispersées, avait recommencé la guerre; il ravageait le territoire de ses voisins, et déjà même il faisait trembler leurs villes. Comme on s'occupait de fixer le nombre de soldats que

tenentibus milites Atheniensibus, Philippus, signo receptui dato, castra ad Cynosarges (templum Herculis, gymnasiumque et lucus erat circumjectus) posuit; sed et Cynosarges, et Lyceum, et quidquid sancti amœnive circa urbem erat, insensum est, dirutaque non tecta solum, sed etiam sepulcra; nec divini humanive juris quidquam præ impotenti ira est servatum.

XXV. Postero die, quum primo clausæ fuissent portæ, deinde subito apertæ, quia præsidium Attali ab Ægina, Romanique ab Piræo intraverant urbem, castra ab urbe retulit rex tria ferme millia passuum : inde Eleusinem profectus, spe improviso templi castelli que, quod et imminet et circumdatum est templo, capiendi, quum haudquaquam neglectas custodias animadvertisset, et classem a Piræo subsidio venire, omisso incepto, Megaram ac protinus Corinthum ducit : et quum Argis Achæorum concilium esse audisset, inopinantibus Achæis, concioni ipsi supervenit. Consultabant de bello adversus Nabin, tyrannum Lacedæmoniorum, qui, translato imperio a Philopœmene ad Cycliadam, nequaquam parem illi ducem, dilapsa cernens Achæorum auxilia, redintegrevat bellum, agrosque finitimorum vastabat; et jam urbitus quoque erat terribilis. Adversus hunc hostem, quum, quantum ex quaque civitate mi-

chaque peuple fournirait contre cet ennemi, Philippe s'offrit de leur épargner tout embarras à l'égard de Nabis et des Lacédémoniens; il promit non-seulement de mettre à l'abri des insultes les terres de ses alliés, mais encore de rejeter sur la Laconie elle-même tous les fléaux de la guerre, à l'aide d'une armée qu'il y ferait passer sur-le-champ. Cette proposition fut reçue avec enthousiasme : « Mais cependant, ajouta-t-il, il est juste qu'en protégeant votre pays par mes armes, je ne laisse pas le mien dénué de tout secours. Si donc vous le jugez convenable, levez ce qu'il faut de troupes pour la défense d'Orée, de Chalcis et de Corinthe, afin que, tranquille sur ce qui sera derrière moi, je n'aie plus qu'à combattre Nabis et les Lacédémoniens. » Les Achéens devinèrent sans peine où tendaient ces offres si généreuses et ces promesses de secours contre Lacédémone; ils virent que Philippe cherchait à tirer du Péloponnèse leur jeunesse, pour qu'elle servit d'otage, et qu'ainsi la nation fût liée à la guerre contre Rome. Cyliadas, préteur des Achéens, ne crut pas devoir relever ces propositions insidieuses; il se borna à dire que les lois des Achéens ne leur permettaient pas de mettre en délibération autre chose que ce qui avait été l'objet de la convocation; et, après que l'on eut porté le décret pour la levée d'une armée contre Nabis, il congédia l'assemblée, où il s'était conduit avec courage et liberté : on l'avait soupçonné jusqu'alors d'être un des partisans du roi. Philippe, déchu d'un

titum scriberetur, consultarent, Philippus dempturum se eis curam, quod ad Nabin et Lacedæmonios attineret, pollicitus, nec tantum agros sociorum populationibus prohibitorum, sed terrorem omnem belli in ipsam Laconicam, ducto eo extemplo exercitu, translaturum. Hæc oratio quum ingenti hominum assensu acciperetur : « Ita tamen æquum est, inquit, me vestra meis armis tutari, ne mea interim nudentur præsiidiis. Itaque, si vobis videtur, tantum parate militum quantum ad Oreum, et Chalcidem, et Corinthum tuenda satis sit, ut, meis ab tergo tutis, securus bellum Nabidi inferam et Lacedæmoniis. » Non fefellit Achæos quo spectasset tam benigna pollicitatio auxiliumque oblatum adversus Lacedæmonios : id quæri, ut obsidem Achæorum juventutem educeret ex Peloponneso, ad illigandam romano bello gentem : et id quidem coarguere Cyliadas, prætor Achæorum, nihil attinere ratus, id modo quum dixisset non licere legibus Achæorum de aliis rebus referre quam propter quas convocati essent ; decreto de exercitu parando adversus Nabin facto, concillium fortiter ac libere habitum dimisit, inter assentatores regios ante eam diem habitus.

grand espoir, enrôla quelques volontaires, regagna Corinthe, et rentra dans l'Attique.

XXVI. Dans le temps même où Philippe était en Achaïe, Philoclès, un de ses généraux, partit de l'Eubée avec deux mille Thraces et Macédoniens pour ravager les frontières d'Athènes, et franchit, du côté d'Éleusis, le défilé du Cithéron. De là, il envoya la moitié de ses troupes piller la campagne, et, avec le reste, se tint caché dans un lieu favorable à une embuscade espérant que de la forteresse d'Éleusis on ferait une sortie contre ses fourrageurs, et qu'alors il tomberait à l'improviste sur l'ennemi dispersé : le piège fut découvert. Il rappela donc les soldats détachés pour le pillage, les rangea en bataille, vint attaquer la forteresse d'Éleusis, fut repoussé avec une perte considérable, et alla se joindre à Philippe, qui arrivait de l'Achaïe. Le roi lui-même tenta un second assaut ; mais la flotte romaine, qui sortit du Pirée, et le renfort qu'elle jeta dans la place le forcèrent d'abandonner cette entreprise. Alors il divise son armée : une partie, commandée par Philoclès, marche sur Athènes : il conduit l'autre en personne contre le Pirée : tandis que Philoclès, s'avançant au pied des remparts et menaçant la ville d'une attaque, contiendrait les Athéniens, Philippe emporterait facilement le Pirée, où l'on n'aurait laissé qu'une faible garnison. Mais le Pirée n'opposa pas moins de résistance qu'Éleusis ; car il fut défendu à peu près par les mêmes combattants. Du

Philippus, magna spe depulsus, voluntariis paucis militibus conscriptis, Corinthum atque in Atticam terram rediit.

XXVI. Per eos ipsos dies quibus Philippus in Achaia fuit, Philocles, praefectus regius ex Eubaea profectus cum duobus millibus Thracum Macedonumque ad depopulandos Atheniensium fines, e regione Eleusinis saltum Cithæronis transcendit : inde dimidia parte militum ad prædandum passim per agros dimissa, cum parte ipse oculatus loco ad insidias opportuno consedit, ut, si ex castello ab Eleusine in prædantes suos impetus fieret, repente hostes effusus ex improvise adoriatur. Non fefelleret insidiæ : itaque, revocatis qui discurrebant ad prædandum militibus instructisque, ad opugnandum castellum Eleusinem profectus, cum multis inde vulneribus recessit, Philippoque se venienti ex Achaia conjunxit. Tentata et ab ipso rege oppugnatio ejus castelli est : sed naves romanæ, a Biræo venientes, intromissumque præsidium assistere incæpto coegerant. Diviso deinde exercitu, rex cum parte Philoclem Athenas mittit, cum parte ipse Piræum pergit : ut, quum Philocles subeundo muros et comminanda oppugnatione contineret urbe Athenienses, ipsi Piræum levi cum præsidio relictum expugnandi facultas esset. Ceterum nihilo

Pirée, tout à coup le roi se porta sur Athènes : une brusque sortie, faite par un corps d'infanterie et de cavalerie entre les brèches de la muraille à demi-ruinée dont les deux pans réunissent Athènes au Pirée, repoussa Philippe ; alors, renonçant au siège de la ville, il partagea de nouveau ses troupes avec Philoclès, et se mit à dévaster la campagne : il avait la première fois détruit les tombeaux pour que rien n'échappât à ses profanations, et il fit saccager et brûler les temples des dieux répandus dans les bourgades de l'Attique. Les monuments de ce genre y étaient fort nombreux, à cause de la grande quantité de marbre que produit la contrée et du talent des artistes athéniens : aussi la fureur de Philippe trouva-t-elle une ample matière ; il ne se contenta pas de renverser les temples et d'abattre les statues ; il fit briser les pierres même, de peur que, laissées dans leur entier, elles ne servissent à réparer les ruines ; et lorsqu'il eut ainsi assouvi sa rage, ou plutôt lorsqu'il n'eut plus d'objet sur lequel il pût l'exercer, il quitta le territoire ennemi pour se retirer en Béotie ; il ne fit plus en Grèce rien de mémorable.

XXVII. A cette époque, le consul Sulpicius campait entre Apollonie et Dyrrachium, auprès du fleuve Apsus : il y mande le lieutenant L. Apustius, et l'envoie, avec une partie des troupes, ravager les frontières de l'ennemi. Apustius, après avoir dévasté les confins de la Macédoine, emporté à la première at-

ei Piræi quam Eleusinis faciliior, iisdem fere defendentibus, oppugnatio fuit. A Piræo Athenas repente duxit ; inde eruptione subita peditum equitunque inter angustias semirutæ muri, qui brachiis duobus Piræum Athenis jungit, repulsus ; ommissa oppugnatione urbis, divisso cum Philocle rursus exercitu, ad vastandos agros profectus, quum priorem populationem sepulcris circa urbem diruendis exercuisset, ne quid inviolatum relinqueret, templa deum, quæ pagatim sacrata habebant, dirui atque incendi jussit. Exornata eo genere operum eximie terra attica, et copia domestici marmoris, et ingeniis artificum, præbuit huic furori materiam ; neque enim diruere modo ipsa templa ac simulacra evertere satis habuit, sed lapides quoque, ne integri cumularent ruinas, frangi jussit, et, postquam non tam ira satiata quam iræ exercendæ materia hæc deerat, agro hostium in Bœotiam excessit ; nec aliud quidquam dignum memoria in Græcia egit.

XXVII. Consul Sulpicius eo tempore inter Apolloniam ac Dyrrachium ad Apsum flumen habebat castra : quo accessitum L. Apustium legatum cum parte copiarum ad depopulandos hostium fines mittit. Apustius, extrema Macedoniæ populatus, Corrago, et Guerrunio, et Ogresso castellis primo impetu

taque les forts de Corragum, de Gerrunium et d'Orgessum, arrive auprès d'Antipatrie, ville située dans une gorge étroite ; et d'abord il appela les principaux chefs à une conférence, où il s'efforça de leur persuader de se confier à la générosité des Romains ; mais comme la grandeur de la ville, ses remparts et sa position firent dédaigner de telles offres, il eut recours à la force et aux armes, s'empara d'Antipatrie, et, après qu'on eut massacré tout ce qui était en âge de puberté, il abandonna le butin entier aux soldats, fit raser les murs et incendier la ville. La crainte d'un sort semblable engagea Codrion, place assez fortifiée par la nature et l'art, à se rendre sans combat aux Romains : on y laissa une garnison. Cnide, nom plus connu que la cité même à cause de la ville d'Asie qu'on appelle Cnide également, est enlevée d'assaut. Le lieutenant revenait vers le consul avec un butin assez considérable, lorsqu'au passage d'un fleuve, Athénagoras, un des généraux de Philippe, tomba sur son arrière-garde et y répandit le désordre : au premier cri d'alarme, le lieutenant accourt avec toute la vitesse de son cheval ; il ordonne à ses troupes de faire volte-face et de jeter les bagages au centre : bientôt il eut ramené ses soldats en bataille, et alors l'ennemi ne soutint pas longtemps le choc des Romains ; il laissa beaucoup de morts et plus encore de prisonniers. Le lieutenant remit l'armée en bon état au consul, et retourna aussitôt vers la flotte.

XXVIII. La guerre venait de commencer par une expédition

captis, ad Antipatriam, in faucibus augustis sitam urbem, venit : ac primo evocatos principes ad colloquium, ut fidei Romanorum se committerent pellere est conatus ; deinde, ubi, magnitudine ac mœnibus situque urbis freti, dicta aspernabantur, vi atque armis adortus, expugnavit, puberibusque interfectis, præda omni militibus concessa, diruit muros, atque urbem incendit. Hic metus Codrionem, satis validum et munitum oppidum, sine certamine ut dederetur Romanis effecit. Præsidio ibi relicto, Cnidus (nomen propter alteram in Asia urbem quam oppidum notius) vi capitur. Revertentem legatum ad consulem cum satis magna præda Athenagoras, quidam regius præfectus, in transitu fluminis a novissimo agmine adortus, postremos turbavit ; ad quorum clamorem et trepidationem quum revectus equo prope legatus signa convertisset, conjectisque in medium sarcinis aciem direxisset, non tulere impetum romanorum militum regii ; multi ex iis occisi, plures capti. Legatus, incolumi exercitu reducto ad consulem, remittitur inde extemplo ad classem.

XXVIII Hac satis felici expeditione bello commisso, reguli ac principes ac-

assez heureuse : aussi l'on vit arriver au camp romain les petits souverains et les princes voisins de la Macédoine, Pleuratus, fils de Scerdilédus, Amynder, roi des Athamanes, et un chef des Dardaniens, Bato, fils de Longarus. Longarus avait, en son nom, fait la guerre à Démétrius, père de Philippe. Tous ces rois promirent leurs secours : le consul répondit qu'il emploierait les services des Dardaniens et de Pleuratus, lorsque l'armée serait entrée en Macédoine. Il charge Amynder du soin d'exciter les Étoliens à la guerre, les députés d'Attale, qui étaient venus aussi dans le même temps, de dire au roi d'attendre la flotte à Égine, où il hivernait, et, après la jonction, de poursuivre, comme auparavant, la guerre sur mer contre Philippe. On envoya aussi une députation aux Rhodiens, pour les engager à prendre part à la lutte. De son côté, Philippe, qui déjà était arrivé en Macédoine, hâta vivement ses préparatifs. Comme son fils Persée était alors très-jeune, il le confia à des amis sûrs, qui devaient diriger son inexpérience, et l'envoie, avec une partie des troupes, occuper les défilés qui défendent l'entrée de la Pélagonie. Sciathus et Péparèthe, villes assez importantes, qui pouvaient être une proie et une conquête pour la flotte romaine, sont rasées par ses ordres. Il fait partir des ambassadeurs pour l'Étolie, de peur que cette nation, d'un caractère inquiet, ne trahît sa foi à l'arrivée des Romains.

XXIX. Le jour était fixé pour le Panétolium, ou assemblée générale des Étoliens. Afin de s'y trouver, les députés du roi et

colæ Macedonum in castra romana veniunt, Pleuratus, Scerdilædi filius, et Amynder, Athamanum rex, et ex Dardanis Bato, Longari filius. Bellum suo nomine Longarus cum Demetrio, Philippi patre, gesserat. Pollicentibus auxilia respondit consul Dardanorum et Pleurati opera, quum exercitum in Macedonia induceret, se usurum; Amynandro Ætolos concitandos ad bellum attribuit; Attali legatis (nam ii quoque per id tempus venerant) mandat ut Æginæ rex, ubi hibernabat, classem romanam opperiretur; qua adjuncta, bello maritimo, sicut ante, Philippum urgeret. Ad Rhodiosque missi legati, ut capesserent partem partem belli. Nec Philippus segnius (jam enim in Macedonia pervenerat) apparabat bellum. Filium Persea, puerum admodum, das ex amicorum numero, qui ætatem ejus regerent, cum parte copiarum ad obsidendas augustias quæ ad Pelagoniam sunt, mittit. Sciathum et Peparethum, haud ignobiles urbes, ne classi hostium prædæ ac præmio essent, diruit. Ad Ætolos mittit legatos, ne gens inquieta adventu Romanorum fidem mutaret.

XXIX. Concilium Ætolorum stata die, quod Panætolum vocant, futurum

L. Furius Purpéron, l'envoyé du consul, firent diligence extrême. Des ambassadeurs athéniens s'y rencontrèrent aussi. Les Macédoniens furent entendus les premiers, parce que le traité fait avec eux était le plus récent : ils dirent « que, rien n'ayant changé, ils n'avaient à proposer rien de nouveau. Les mêmes motifs pour lesquels les Étoliens, après s'être convaincus de l'inutilité de l'alliance romaine, avaient conclu la paix avec Philippe, devaient les porter à rester fidèles aux engagements contractés. Voudriez-vous, ajouta l'un des ambassadeurs, imiter l'insolence ou la légèreté des Romains ? A Rome ils firent répondre à vos députés : *Étoliens, pourquoi vous adresser à nous puisque vous ne nous avez point consultés pour faire la paix avec Philippe ?* Ces Romains vous demandent aujourd'hui de vous joindre à eux pour faire la guerre à Philippe ; jadis ils feignaient de n'avoir pris les armes contre lui qu'à cause de vous et dans votre intérêt ; et maintenant ils vous empêchent de rester en paix avec lui ! C'était pour secourir Messine qu'ils passèrent une première fois en Sicile ; une autre fois, c'était pour délivrer Syracuse opprimée par les Carthaginois : et Messine et Syracuse, et la Sicile tout entière sont maintenant en leur puissance ; et cette province, devenue tributaire de Rome, est courbée sous les haches et sous les faisceaux. Étoliens, vous voilà rassemblés à Naupacte, d'après vos propres lois, sur la convocation de magistrats nommés par vous-mêmes ; vous êtes libres de choisir qui vous voudrez pour allié et pour ennemi, de prononcer, en

era. nunc ut occurrerent, et legati regis iter accelerarunt, et ab consule missus L. Furius Puspereo legatus venit. Atheniensium quoque legati ad id consilium occurrerunt. Primi Macedones, cum quibus recentissimum fœduserat, auditi sunt ; qui, « nulla nova re, nihil se novi habere quod afferrent dixerunt ; quibus nime de causis, experta inutili societate romana, pacem cum Philippo fecissent, compositam semel servare eos debere. An imitari, » inquit unus ex legatis. Romanorum liceptiam, an levitatem dicam, mavultis ? qui, quum legatis vestris Romæ responderi ita jussissent, *quid ad nos venitis, Ætoli, sine quorum auctoritate pacem cum Philippo fecistis ?* iidem nunc, ut bellum secum adversus Philippum geratis, postulant : et antea propter nos et pro vobis arma sumpta adversus eum simulabant ; nunc vos in pace esse cum Philippo prohibent. Messanæ ut auxilio essent, primo in Siciliam transcenderrunt, iterum ut Syracusas, oppressas ab Carthaginiensibus in libertatem existerent : et Messanam ut Syracusas, et totam Siciliam ipsi habent, vectigalemque provinciam securibus et facibus subjecerunt. Scilicet, sicut vos Naupacti legibus vestris per magistratus a vobis creatos concilium habetis, socium hos-

arbitres suprêmes, sur la paix et sur la guerre : vous croyez peut-être que les Siciliens sont, ainsi que vous, les maîtres d'indiquer leur assemblée à Syracuse, ou à Messine, ou à Lilybée ! C'est un prêteur romain qui fixe la convocation ; ce n'est que d'après son ordre qu'ils peuvent se réunir ; ils le voient, entouré de ses licteurs, dicter du haut de son tribunal ses arrêts tyranniques ; des verges menacent leur dos, des haches sont suspendues sur leurs têtes ; et chaque année, le sort leur donne un nouveau maître. Et ils ne doivent ou ne peuvent pas s'en étonner, lorsque des villes d'Italie, Rhégium, Tarente et Capoue, sans parler de celles qui sont près de Rome et sur les ruines desquelles elle a élevé sa grandeur, sont asservies, sous leurs yeux, à la même domination ! Capoue ne subsiste que comme le sépulcre et le monument funéraire du peuple campanien, qui lui-même a été enlevé de sa terre natale pour être jeté, enseveli, dans une terre étrangère ; ville mutilée, sans sénat, sans citoyens, sans magistrats ; cadavre hideux, spectacle plus cruel pour ceux qui habitent ces lieux que la ruine même ! Il y a du délire à espérer que des hommes d'une origine si différente, plus éloignés de nous par leur langage, par leurs mœurs et par leurs lois que par la mer et les terres qui les séparent, une fois possesseurs de ces contrées, y laisseront quelque chose dans le même état. La monarchie de Philippe vous semble être un obstacle à votre liberté ; et pourtant Philippe, quoiqu'à juste titre irrité contre vous, ne vous a rien demandé que la paix, et en ce jour ne réclame que le maintien de la foi jurée. Accou-

temque libere, quem velitis, lecturi, pacem ac bellum arbitrio habituri vestro ; sic Siculorum civitatibus, Syracusas aut Messanam, aut Lilybæum indicitur consilium. Prætor romanus conventus agit eo : imperio evocati conveniunt ; excelso in suggestu superba jura reddentem, stipatum licitoribus vident virgæ tergo, securæ cervicibus imminet ; et quotannis alium atque alium dominum sortiuntur. Nec id mirari debent aut possunt, quum Italiæ urbes, Rhegium, Tarentum, Capuam, ne finitimas nominem, quarum ruinis crevit urbs romana, eidem subjectas videant imperio. Capua quidem, sepulcrum ac monumentum campani populi, elato et extorri ejecto ipso populo superest ; urbs trunca, sine senatu, sine plebe, sine magistratibus, prodigium, relicta crudelius habitanda quam si deleta foret. Furor est, si alienigenæ homines, plus lingua, et moribus, et legibus, quam maris terrarumque spatio, discreti, hæc tenerint sperar, quidquàm eodem statu mansurum. Philippi regnum officere aliquid videtur libertati vestræ : qui, quum merito vestro vobis infestus esset, et nihil a vobis ultra quam pacem petiit, fidemque hodie pacis

tumez au sol de la Grèce ces légions étrangères, et recevez le joug ; plus tard, mais vainement, lorsque vous aurez les Romains pour maîtres, vous rechercherez l'amitié de Philippe. Étoliens, Acarnaniens, Macédoniens, parlant tous la même langue, se séparent un moment pour des causes légères, puis se réunissent de nouveau ; mais avec l'étranger, avec les barbares, tous les Grecs ont et auront une guerre éternelle ; car ce sont les lois immuables de la nature, et non des causes sujettes au changement, qui les rendent ennemis les uns des autres. Je finis par où j'ai commencé. C'est dans ce même lieu que vous tous, membres de ce même conseil, vous avez décrété, il y a trois ans, la paix avec ce même Philippe, malgré ces mêmes Romains, qui la désapprouvaient alors, et veulent la troubler aujourd'hui qu'elle est garantie par nos serments. Comme la fortune n'a point apporté de changement à votre décret, je ne vois pas que vous ayez rien à y changer. »

XXX. Après les Macédoniens, du consentement et sur la demande des Romains eux-mêmes, on introduisit les Athéniens, qui, après les horribles traitements qu'ils avaient éprouvés, pouvaient, avec plus de justice, s'élever contre la cruauté et la barbarie du roi. Ils déplorèrent les ravages commis, la désolation de leurs campagnes. « Ils ne se plaignaient pas, ajoutèrent-ils, d'avoir été traités en ennemis par un ennemi : car la guerre avait des droits, que l'on pouvait exercer, comme il fallait s'y soumettre ; des récoltes incendiées, des maisons détruites, des enlèvements d'hommes et de bestiaux étaient des malheurs qu'il

pactæ desiderat? Assuefacite his terris legiones externas, et jugum accipite; sero ac nequidquam, quum dominum romanum habebitis, socium Philippum quæretis. Ætolos, Acarnanas, Macedonas, ejusdem linguæ homines, leves ad tempus ortæ causæ disjungunt conjunguntque; cum alienigenis, cum barbaris æternum omnibus Græcis bellum est eritque; natura enim, quæ perpetua est, non mutabilibus in diem causis, hostes sunt. Sed, unde cœpit oratio mea, ibi desinet. Hoc eodem loco, iidem homines de ejusdem Philippi pace, triennio ante, decrevistis iisdem improbantibus eam pacem Romanis, qui nunc pactam et compositam turbare volunt; in qua consultatione nihil fortuna mutavit, cur vos mutetis non video. »

XXX. Secundum Macedonas, ipsis Romanis ita concedentibus jubentibusque, Athenienses, qui fœda passi justius in crudelitatem sævitiamque regis invehî poterant, introducti sunt. Deploraverunt vastationem populationemque miserabilem agrorum : « Neque id se queri quod hostilia ab hoste passi forent : esse enim quædam belli jura quæ ut facere, ita pati sit fas; sata exuri, dirui

fallait savoir souffrir sans indignation. Mais assurément ils pouvaient se plaindre de ce que celui qui traitait les Romains d'étrangers et de barbares eût foulé aux pieds toutes les lois divines et humaines. Une première fois il avait déclaré aux dieux infernaux une guerre impie ; il avait, la seconde fois, attaqué les dieux même de l'Olympe ! Tous les tombeaux, tous les monuments funéraires avaient été saccagés sur leur territoire ; les mânes de tous leurs concitoyens étaient nus et dépouillés, et pas un d'eux n'avait un peu de terre qui couvrit ses ossements. Des temples s'élevaient autrefois au milieu de ces habitations rustiques, de ces petits forts et de ces bourgades qui furent le berceau d'Athènes : la religion avait consacré ces sanctuaires, et, même depuis leur réunion dans une seule cité, leurs ancêtres ne les avaient jamais laissés déserts : autour de tous ces temples, Philippe venait de promener une flamme sacrilège ; les statues des dieux n'étaient plus que des débris à demi brûlés et informes, qui gisaient au milieu des ruines de tous les temples renversés. Ce que Philippe avait fait de l'Attique, cette contrée naguère si magnifiquement décorée, si opulente, il le ferait, s'il le pouvait, de l'Étolie et de la Grèce entière. Athènes elle-même offrirait aujourd'hui un pareil spectacle de désolation, si les Romains n'étaient venus à son secours : en effet, les mêmes attentats avaient menacé les dieux qui habitent la ville, et Minerve qui préside à la citadelle, et le temple de Cérès à Éleusis, et, au Pirée, Jupiter et Minerve ; mais, repoussé par la force et

tecta, prædas hominum pecorumque agi, misera magis quam indigna patienti esse : verum enim vero id se queri, quod is qui Romanos alienigenas et barbaros vocet adeo omnia simul divina humanaque jura polluerit, ut priore populatione cum infernis diis, secunda cum superis bellum nefarium gesserit ; omnia sepulcra monumentaque diruta esse in finibus suis, omnium nudatos manes, nullius ossa terra tegi ; delubra sibi fuisse, quæ quondam pagatim habitantes in parvis illis castellis vicisque consecrata, ne in unam urbem quidem contributi majores sui deserta reliquerint ; circa ea omnia templa Philippum infestos circumtulisse ignes ; semiusta et truncata simulacra deum inter prostratos jacere postes templorum ; qualem terram atticam fecerit, exornatam quondam opulentamque, talem eum, si liceat, Ætoliâ, Græciamque omnem facturum ; urbis quoque suæ similem deformitatem futuram fuisse, nisi Romani subvenissent ; eodem enim scelere urbem colentes deos præsidemque arcis Minervam petitam, eodem Eleusine Cereris templum, eodem Piræi Jovem Minervamque ; sed ab eorum non templis modo, sed etiam mœnibus, vi atque armis repulsum, in ea deiûbra quæ sola religione tuta fue-

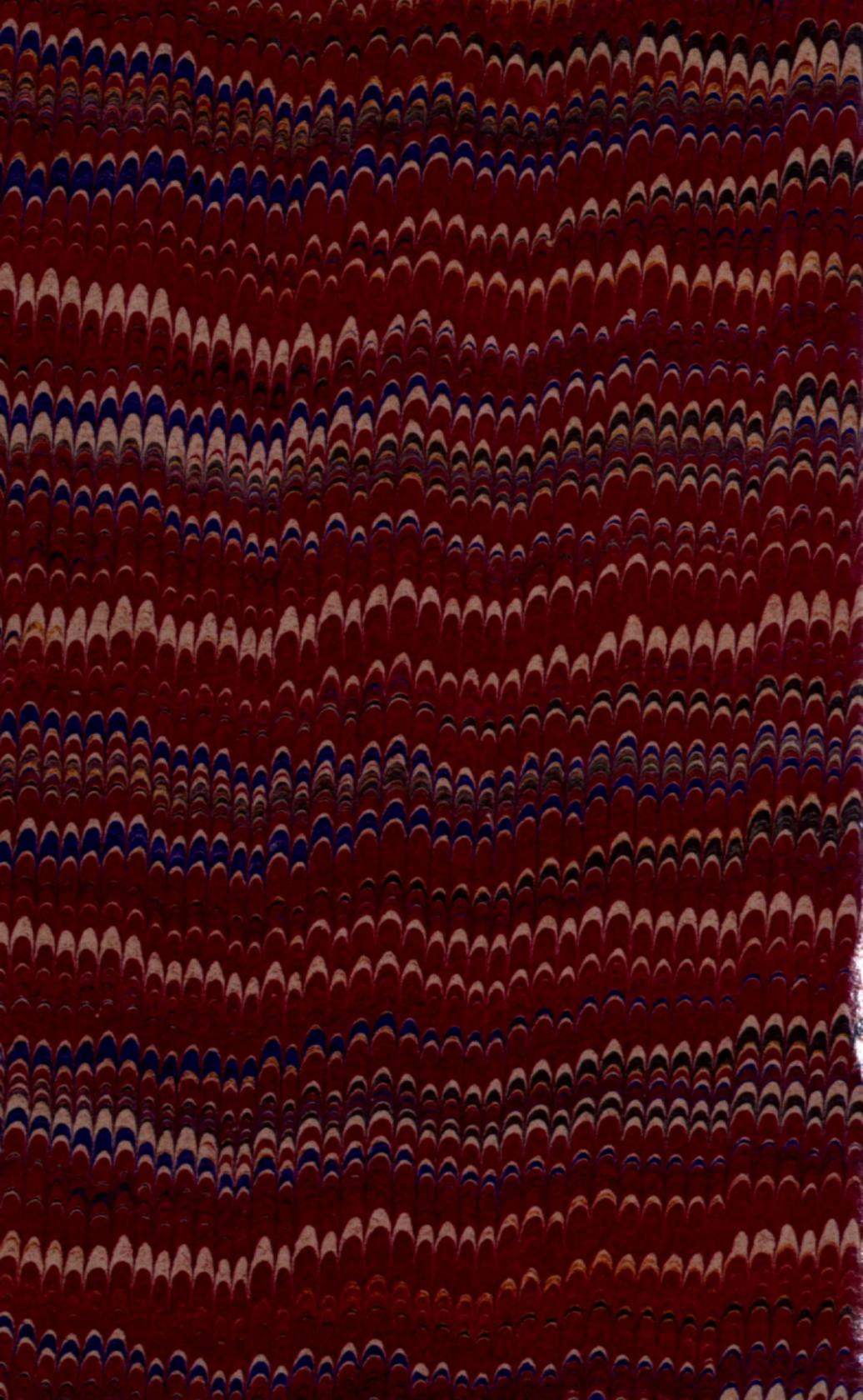
les armes, loin de leurs temples et même de leurs remparts, Philippe avait exercé sa fureur sur les sanctuaires, qui n'avaient que la religion pour défense. Ils priaient donc, ils conjuraient les Étoliens d'avoir pitié d'Athènes, et, sous la conduite des dieux immortels et ensuite des Romains, tout-puissants après les dieux d'entreprendre la guerre contre le roi. »

rint, sævisse ; itaque se orare atque obsecrare Ætolos ut, miserti Athenien-
sium, ducibus diis immortalibus, deinde Romanis, qui secundum deos
plurimum possint, bellum susciperent. »

FIN DU TOME QUATRIÈME.







G.B. L. 225 (T.IV)

Sig.: G.B. L. 225

Tít.: Oeuvres complètes de Tite-Live

Aut.: Livio, Tito

Cód.: 2000027551 225

